This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

3 3433 08232355 5

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DES

QUESTIONS HISTORIQUES

T. XLII, 1er JUILLET 1887.

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DES

QUESTIONS HISTORIQUES

VINGT-DEUXIÈME ANNÉE

TOME QUARANTE ET UNIÈME

PARIS

BUREAUX DE LA REVUE

LIBRAIRIE DE VICTOR PALMÉ, ÉDITEUR

76, RUE DES SAINTS-PÈRES, 76

1887

Digitized by Google

-5910-

Digitized by Google

LE DUC LOUIS D'ORLÉANS

FRÈRE DU ROI CHARLES VI

SES DÉBUTS DANS LA POLITIQUE — ORIGINE DE SA RIVALITÉ AVEC LES DUCS DE BOURGOGNE.

1386-1391.

L'histoire a porté sur le duc Louis d'Orléans un jugement dont la sévérité n'est pas à réformer. Ce prince, comblé par la Providence des dons les plus précieux, abusa de tous, plus que de tous les autres du don de la séduction qu'il posséda au suprême degré, comme la plupart de ceux de sa race; il mérita par là que ses ennemis, ne pouvant contester l'éminence de ses qualités, en fissent un chef d'accusation contre lui, et quelques-uns attribuèrent gravement à la sorcellerie le charme irrésistible qu'il exerçait, qu'il exercerait encore à travers le temps, si l'on ne se mettait en garde. Entreprendre son apologie serait une tâche qui tente d'abord, lorsqu'on l'approche et qu'on le voit grouper autour de lui les meilleurs parmi ses contemporains, se les attacher comme étant le recours des nobles, former le parti qui sous Charles VII deviendra le parti national et restaurera la royauté française : la réflexion en détourne. Ses torts ne sont pas de ceux qui se pardonnent. Le désordre qui envahit l'administration à cette époque, et qui eut des conséquences calamiteuses dans tous les genres, doit lui être imputé, quoiqu'il n'en ait pas été le premier auteur, parce qu'il le porta au dernier excès. La mort violente qu'il s'attira pesa pendaut trente ans sur les destinées de la France. Mais il est permis de se demander si, justement condamné, il n'a pas été mal représenté. Fut-il le prince débauché, frivole, inconstant, d'une insatiable avidité, que l'on montre prodiguant à des compagnons de plaisir l'ar-

Digitized by Google

gent arraché au pauvre peuple, sous le prétexte de guerres qui ne se faisaient plus ou qui languissaient, et donnant seulement une marque d'outrecuidance par son audace de se poser en rival du duc de Bourgogne?

Sans doute il ne peut soutenir la comparaison avec Philippe le Hardi. Celui-ci restera une grande figure dans l'histoire, même après qu'il aura été ramené à sa juste valeur. Cependant il n'eut pas affaire à un mince politique et il ne rencontra pas un adversaire indigne de se mesurer avec lui, mû seulement par la convoitise et la jalousie, soutenu uniquement par l'affection et la faiblesse du roi, lorsque le duc d'Orléans osa entreprendre contre lui, alors au faîte de sa puissance, la lutte qui se prolongea pendant deux générations. Le duc de Bourgogne y prêta. Il commençait alors à faire tourner au détriment de l'État, et depuis quelque temps sans ménagements pour les personnes, la prépotence qu'il avait enfin rendue absolue. On attendait, on appelait une rivalité capable de le refréner. Elle éclata dès que le duc d'Orléans eut atteint l'âge de se faire compter. Elle s'exerça dès lors sans relâche, sur tous les terrains, dans toutes les directions, au dehors autant et plus encore qu'au dedans du royaume. Il ne s'éleva pas une question qu'elle ne divisât les deux princes; et le duc d'Orléans n'embrassa pas habituellement le mauvais parti. Ses vues étaient grandes, souvent justes. Il eut la fortune que tous les projets conçus par lui, quelques-uns dans l'unique intérêt de son ambition, toutes les alliances qu'il rechercha, toutes les causes qu'il soutint, se rencontraient avec l'intérêt français, rentraient dans les traditions de la monarchie, paraissaient se conformer à la politique de son père, le sage et habile roi Charles V. Mais il arriva aussi que, trop étendues, ses vues ne supportaient pas toujours au conseil l'examen d'un prince expérimenté comme le duc de Bourgogne, dont les plus beaux plans avaient échoué à cause de leur grandeur même.

C'est dans les affaires du dehors que leur opposition prit le caractère le plus acharné, là que le duc d'Orléans déploya l'esprit de combinaison et de suite que lui ont reconnu bien peu d'historiens. De ce côté, par son obstination à contrecarrer son neveu, semblant s'appliquer à lui barrer tous les chemins, le duc de Bourgogne l'obligea enfin à l'aller relancer sur son propre terrain. Du jour où le duc d'Orléans réussit à s'établir dans le

Digitized by Google

Luxembourg, sur le flanc des possessions bourguignones, la lutte entre les deux maisons fut la lutte pour l'existence. Philippe le Hardi la légua dans son paroxysme à Jean sans Peur qui crut la terminer par un meurtre et ne fit que préparer sa propre catastrophe, en y enveloppant le royaume de France.

I

A la mort du roi Charles V [1], le prince excellent et infortuné qui était appelé à lui succéder sur le trône accomplissait sa douzième année. Sa majorité avait été fixée à l'âge de quatorze ans. On perdait un roi prudent, patient, économe, qui avait retiré la France de l'abîme et commencé à rétablir sa fortune. On se promettait un règne brillant avec un roi vif, généreux, déjà formé par les leçons de son père, imbu des devoirs de la royauté, aimant ses peuples, animé de toutes les ardeurs de la chevalerie. Six ans avant sa mort, Charles V avait réglé solennellement ce qui concernait la régence, la tutelle des enfants royaux et leurs apanages [2]. La régence était dévolue à l'aîné de ses frères, le duc d'Anjou, qui en signala le début par des actes violents de rapacité et donna ainsi motif à l'opposition des ducs de Berry et de Bourgogne. Pour essayer d'éteindre la discorde on recourut à un compromis. Il fut convenu que le roi serait couronné et sacré sans attendre sa majorité et que les affaires du gouvernement seraient expédiées en son nom dans un conseil dont la présidence appartiendrait au duc d'Anjou, présidence très effective, car nulle grosse besogne ne devait être décidée en son absence [3]. La tutelle du roi mineur et de son frère, le futur duc d'Orléans, resta, comme l'avait voulu Charles V, aux ducs de Bourgogne et de Bourbon, « au duc de Bourgogne principalement, » avec le gouvernement des provinces dont le revenu était affecté à la dépense de l'hôtel. Par son caractère, la nature et l'éclat de ses services, le duc de Bourgogne commandait, à défaut de la sympathie, le respect; il devait aisément prendre sur son royal pupille, âme droite et haute, volonté impétueuse mais flottante,

[1] 16 septembre 1380.
[2] *Ordonnances des rois de France*, t. VI, p. 45, 49 et 55.
[3] *Ordonnances*, t. VI, p. 529, 30 nov. 1380.

Digitized by Google

un empire qu'il aurait fait tourner à l'avantage de l'État, s'il fût resté fidèle à son passé. Il avait été le bras droit de son frère, soutenant depuis seize années le faix de la guerre contre les Navarrais et les Anglais. Sans négliger ses intérêts, loin de là, il s'était véritablement voué jusqu'alors à ceux du royaume. Mais lorsque, au lieu d'un maître à servir, il n'eut en face de lui qu'un rival, l'ambition l'étreignit et le gâta. Pour résister au duc d'Anjou, il lia sa partie avec le duc de Berry, moins recommandable encore que le duc d'Anjou. Écarté de tout par les édits de Charles V, le duc de Berry se fit donner le gouvernement du Languedoc, riche proie pour lui. Le comte de Foix en avait été investi cette année même, au mois de mai 1380. En si peu de temps il avait su acquérir l'attachement des peuples de cette vaste province. Il ne se laissa pas déposséder sans résistance, mais finit par céder, quoique victorieux. Lorsque l'on nomma le duc de Berry pour le remplacer, on ne se dissimulait pas l'étendue de la faute que l'on commettait [1]. Le duc de Berry était l'oncle du comte d'Armagnac, ennemi invétéré du comte de Foix. Entre les deux comtes il n'y avait pas de comparaison à établir, au moins pour leur importance : le comte de Foix était maître des passages qui conduisaient en Espagne où nous avions notre allié le plus sûr, le plus utile, on pourrait dire notre allié indispensable. Il ne s'était point reconnu vassal de la couronne de France pour le comté de Foix, et la politique de Charles V avait tendu à l'y amener. Se l'aliéner en lui substituant le duc de Berry, c'était doublement s'écarter des errements du roi sage. Cette faute, à laquelle le duc de Bourgogne conniva, s'il n'en a pas la responsabilité toute entière, devint l'occasion de sa première rencontre hostile avec le duc d'Orléans.

Le duc d'Anjou ne tarda pas beaucoup à débarrasser la scène en allant s'absorber dans la conquête de son royaume de Naples où il périt. Le duc de Berry était de facile composition, pourvu qu'on le laissât thésauriser. En 1382, le duc de Bourgogne restait le seul maître du roi et des affaires. Il conduisit Charles VI à Rosebecque, où il lui fit faire brillamment ses premières

[1] Instruction pour l'évêque de Langres et Mgr Jean de Rye, envoyés vers le comte de Foix. Arch. nat., K 53, 6 bis. Publiées par Douët d'Arcq, *Collection de pièces inédites relatives au règne de Charles VI*, t. I, p. 6.

Digitized by Google

armes. Le jeune roi aimait la guerre ; le duc de Bourgogne lui donna l'année suivante la satisfaction d'une campagne rude et glorieuse. Puis il le maria dans la maison de Bavière avec laquelle il venait de contracter lui-même une double alliance par le mariage de deux de ses enfants. Il consolida ainsi son pouvoir, et le jour de la majorité arriva, était passé depuis longtemps, sans que le roi eût pensé, ni aucun de ses conseillers eût osé penser à rappeler les exemples tirés de l'histoire sainte et des annales nationales que Charles V avait solennellement allégués pour justifier son édit, pour obliger régent et conseillers de régence à remettre au roi le gouvernement et l'administration du royaume dès qu'il aurait atteint l'âge de quatorze ans[1].

En 1386, le duc de Bourgogne était à son apogée. Il avait conçu avec habileté et préparé avec le soin le plus minutieux le plan d'une descente en Angleterre, pensée constante de Charles V. Bien secondé par trois hommes éminents, l'amiral Jean de Vienne, le connétable de Clisson et Enguerran de Coucy, le premier entièrement à lui, les deux autres objets de sa jalousie, mais tous trois loyaux serviteurs, peu s'en était fallu que, l'année précédente, il eût vu la réussite de cette grande entreprise. Deux armées étaient rassemblées au port de l'Écluse. La première, sous la conduite de l'amiral, débarqua vers la fin de mai en Écosse où les Écossais l'attendaient, et entra aussitôt en campagne, attirant au nord les forces du roi d'Angleterre. La seconde armée devait la suivre à bref délai et attaquer les Anglais chez eux. Elle fut retenue en Flandre par la nécessité de comprimer une révolte et y employa toute la saison propice à une expédition maritime. Après avoir donné par deux magnifiques chevauchées dans les terres anglaises la mesure de ce qu'aurait produit sa diversion, Jean de Vienne rentra en France au mois de novembre. Sans se laisser décourager, le duc de Bourgogne recommença au printemps de l'année 1386, sur une échelle plus grande encore, des armements restés fameux, et « la ville de bois » qui devait abriter l'armée française contre les intempéries de l'Angleterre pendant l'automne et l'hiver était prête, démontée, mise à bord des navires de transport, tandis que l'amiral avec sa flotte de guerre tenait en maître les eaux

[1] *Ordonnances*, t. VI, p. 26 et 30. Édit d'août 1374, publié en lit de justice le 20 mai 1375.

Digitized by Google

par où le convoi devait passer. Cette fois le duc de Bourgogne échoua devant la mauvaise volonté du duc de Berry, qui se fit attendre et n'arriva que pour remontrer l'imprudence de tenter un débarquement à l'époque de l'année où, par sa faute, était reculé le départ. On renvoya le projet à l'année suivante, conservant seulement de fortes garnisons sur la frontière.

Le duc d'Orléans (nous lui donnons ce titre par anticipation, afin d'éviter la confusion résultant des changements) avait accompagné le roi dans ses campagnes [1]. Moins âgé de trois ans que son frère, il avait débuté en même temps que lui à Rosebecque, sous l'oriflamme, y portant l'épée que du Guesclin lui avait remise sur les fonts baptismaux en priant Dieu de le faire « aussi preux et bon chevalier comme fut oncques roi de France[2]. » Le duc de Bourgogne, quand il se rappelait son héroïsme précoce et la magnifique récompense qu'il en avait obtenue, aurait dû regarder avec tendresse un prince qui montrait une vocation plus précoce encore pour les armes [3], et se sentir porté à seconder sa fortune. Il n'en fut rien. Le duc de Bourgogne était naturellement sévère ; la duchesse, femme sèche, altière, jalouse et de mauvais conseil, le dominait. Sa tâche de tuteur exigeait de

[1] Le religieux de Saint-Denis, Jouvenel des Ursins et les *Grandes Chroniques* (peut-être cela n'équivaut-il qu'à un seul témoignage) mentionnent la présence du duc d'Orléans (le comte de Valois) à Rosebecque. Les circonstances du moment rendent du reste improbable qu'on l'eût laissé à Paris, ni même ailleurs qu'à l'armée. Aucun chroniqueur ne dit, croyons-nous, qu'il ait fait avec le roi les campagnes de 1383 et de 1385, mais les deux frères étaient si intimement unis, et si pareils dans leurs goûts, qu'ils ne devaient guères se quitter. Pour l'année 1386 on a des lettres du duc d'Orléans datées de Lille, 13 novembre (Arch. nat., K 555, V[4]), qui ne laissent pas de doute, et on le verra dans la « bataille » du roi en 1388 au « voyage d'Allemagne. »

[2] Registres de la Chambre des comptes, 15 mars 1371, v. st. Extrait publié par Denis Godefroy, *Hist. de Charles VI*, p. 531.

[3] Philippe le Hardi, né le 15 février 1342, avait quatorze ans et demi lorsqu'il combattit à la journée de Poitiers, le 19 septembre 1356. Il y conquit la prédilection du roi Jean qui lui valut le duché de Bourgogne, première pairie de la couronne, et la Franche-Comté de Bourgogne. Charles VI, né le 5 décembre 1368, avait quatorze ans moins six jours le 29 novembre 1382, lorsque, d'après les rapports recueillis à Paris, en 1405, par le chevaleresque auteur du *Victorial* (liv. II, ch. XLV), l'impétuosité avec laquelle il se précipita sur l'ennemi assura le sort de la journée de Rosebecque. Le duc d'Orléans, né le 13 mars 1372, n'avait ce jour-là que dix ans, huit mois et seize jours.

Digitized by Google

lui une grande fermeté, mais aussi la douceur que le roi Charles V avait su apporter dans la forte discipline de sa maison. Il est vrai que chez le roi et chez son frère se découvrait une égale inclination aux plaisirs qui pouvait tout perdre. Chez le duc d'Orléans elle était unie au goût des études sérieuses ; à ce goût, à l'ouverture et à la délicatesse de son esprit, il dut plus tard la supériorité qui lui fut reconnue sans conteste dans la discussion des affaires [1]. Avec de telles qualités il était bien aisé de le diriger. Mais il sentait vivement, avec une disposition à l'exagérer, l'avantage que lui donnait sa qualité de frère unique du roi, « le plus prochain de la couronne, » ainsi qu'il ne cessa de le répéter. Le roi l'aimait tendrement. Ils avaient été élevés sous le même toit, en compagnons, suivant l'expression de Charles V [2], avec leurs cousins Henri de Bar et Charles d'Albret. L'intimité entre ces quatre princes ne laissait pas d'inquiéter les deux oncles du roi qui, s'intitulant eux aussi Fils de roi de France, prétendaient bien, quoique plus éloignés de la couronne, être et rester « les deux plus grands membres du royaume, » comme le disait le duc de Berry [3]. Le duc de Bourgogne avait eu la hardiesse de disputer le premier rang à son aîné, le duc d'Anjou ; ce n'était pas pour l'accorder au duc d'Orléans. Il le relégua rigoureusement au troisième dans l'ordre des préséances, se contentant pour lui-même du second, pourvu que le premier lui restât dans l'ordre du pouvoir. On devine sans peine que, pendant cette longue minorité, le tuteur à la main dure s'appliqua plutôt à courber qu'à redresser un pupille impatient, si naturellement prédestiné à devenir un rival, et probablement le duc d'Orléans conçut dès ses jeunes ans les sentiments qui éclatèrent à la première occurrence où le duc de Bourgogne donna prise sur lui.

Les oncles du roi n'avaient pas mis grand empressement à le marier; le duc de Bourgogne ne s'y était employé que lorsqu'il avait pu le faire dans des conditions qui fortifiaient son pouvoir. Pour le

[1] La bibliothèque du duc Louis d'Orléans témoigne par sa composition des goûts de son possesseur ; le choix des ouvrages qu'il fit copier est surtout décisif à cet égard. Sur sa vaste instruction, sur son éloquence, les chroniqueurs, presque tous hostiles, tombent d'accord. Son précepteur fut Raoul Pasque, dit de Justines, qui resta son aumônier et devint curé de Saint-Pol, à Paris.

[2] *Mandements de Charles V.* Bibl. nat., ms. fr. 20415, n° 39.

[3] Froissart, liv. IV, ch. IV.

Digitized by Google

duc d'Orléans, il se présenta des occasions que l'on ne sut point saisir. Le duc de Lancastre, prétendant à la couronne de Castille, eut la pensée d'annuler par le mariage de l'une de ses filles avec le frère du roi de France l'union fondamentale des couronnes de France et de Castille [1], combinaison faite pour tenter malgré ses côtés faibles et fâcheux. D'autre part, les magnats de Hongrie, après la mort de leur roi Louis le Grand, issu de la maison de France, ravivèrent un projet formé entre le roi Louis et Charles V : ils demandèrent pour en faire l'époux de Marie, héritière du trône, le brillant frère de Charles VI. Le duc de Bourgogne, qui trouvait son compte à cet établissement lointain, y prêtait les mains volontiers ; mais Sigismond de Luxembourg, le futur empereur d'Allemagne, agissait de plus près, était plus en état par son âge de faire face aux exigences d'une situation violemment troublée, et il l'emporta de haute lutte. Enfin Jean Galéas Visconti, seigneur de Milan, oncle du roi, prince dont la fortune déjà grande et en continuelle ascension était sans cesse mise en danger par ses progrès même, jugea qu'une alliance nouvelle et plus étroite avec la maison de France méritait d'être magnifiquement payée. Il la rechercha par l'offre de la main de sa fille Valentine au duc d'Orléans dans des conditions que le plus riche potentat aurait difficilement pu y attacher [2].

Lorsqu'il avait épousé Isabelle de France, en 1360, la dot de la fille du roi Jean avait été fixée à 3,000 livrées de terre (3,000 livres de rentes) assises plus tard sur le comté de Vertus que l'on constitua au moyen de châtellenies en Champagne [3]. Jean Galéas se parait de ce titre de comte de Vertus, sous lequel il était connu. Pour la dot de Valentine il offrait la seigneurie d'Asti, avec tous les fiefs et hommages qui en dépendaient, garantissant son revenu à 30,000 florins ducats [4], net de charges sauf les

[1] Froissart, livr. III, ch. CVII.

[2] Corio (*Storia di Milano*. Partie 3e, ch. VI) dit que le duc d'Anjou avait traité (juillet 1382) du mariage du comte de Valois avec Élisabeth, fille de Bernabò Visconti, en même temps que de celui de son fils avec Lucie, fille de Bernabò. Les Visconti avaient dès cette époque leurs inclinations tournées du côté de la politique française en Italie.

[3] Arch. nat., J. 505, nos 1, 2 et 3.

[4] Le florin ducat était compté pour dix-neuf sols, trois deniers tournois, soit 3.75 pour cent de moins que la livre. Les trente mille florins de revenu garantis pour la seigneurie d'Asti équivalaient donc à 28,875 livres tournois.

Digitized by Google

gages des officiers ; il transportait à sa fille la nue propriété du comté de Vertus et lui assurait, à défaut d'héritiers mâles nés en légitime mariage, l'entière succession dans tous ses états présents et futurs ; il ajoutait à cette dotation en terre 450,000 florins ducats, et il n'exigeait pour le douaire de Valentine que 6,000 livres de rente. De telles offres ne pouvaient guère être repoussées. Jean Galéas, le plus habile des politiques et le plus large dans l'emploi des moyens sonnants de persuasion, tenait à réussir. Il avait contre lui la reine Isabelle de Bavière, petite-fille de Bernabò Visconti, son oncle, qu'il avait fait périr pour le devancer, disait-il, dans des projets analogues, et dont il avait dépouillé les héritiers. Parmi ceux-ci se trouvait Charles Visconti, marié à Béatrix d'Armagnac, nièce du duc de Berry. Malgré ces obstacles, Jean Galéas, saisissant bien son moment, pendant que le roi était en Flandre, séparé de la reine et accompagné de son frère, obtint que le roi, ses oncles, son frère, donnassent parole [1], et le contrat de mariage fut passé au Louvre peu après, le 27 janvier 1387 [2].

Il fallait bien faire au futur époux d'une princesse dotée si magnifiquement quelque situation territoriale qui le sortît de la dépendance de l'hôtel du roi où jusqu'alors il avait subsisté, sans pension, sans maison, avec le titre purement honorifique de comte de Valois. Charles V y avait pourvu très étroitement, en roi qui savait comprimer son cœur de père. Devançant les temps, il voulait mettre fin au régime des apanages. L'une de ses plus grandes préoccupations avait été de reconstituer le domaine royal et d'en assurer l'inaliénabilité. Par un édit rendu à Mélun en octobre 1374 [3], il avait réglé que son fils Louis et ses autres fils, s'il en survenait, recevraient, quand ils seraient d'âge, pour tout droit de partage dans sa succession 12,000 livrées de terre avec le titre de comte et 40,000 francs « pour se mettre en état. » Comment maintenir cet édit, après avoir mal respecté les autres, lorsque les ducs d'Anjou, de Berry, de Bourgogne, possédaient tant de provinces à titre d'apanages constitués pour eux, et que tous les autres du lignage royal étaient plus ou moins richement

[1] Arch., K 555, V³ et V⁴. Arras, 26 septembre 1386; — Lille, 13 novembre 1386.
[2] Arch., J 409, n° 42.
[3] *Ordonn.*, t. VI, p. 55.

Digitized by Google

apanagés par succession? Le cœur de Charles VI, bien que royal, n'était point de la même trempe que celui de Charles V; il ne résista pas à sa tendresse pour un frère qui véritablement était trop sacrifié; il l'apanagea petitement, mais au delà de ce qu'avait prescrit Charles V, dont il rappela pourtant l'ordonnance. Par l'édit de Lille, novembre 1386 [1], il lui donna le duché de Touraine, démembré déjà de la châtellenie de Loudun, et de plus l'expectative de la succession de la duchesse douairière d'Orléans.

Le duché de Touraine était si petit et si obéré qu'il suffisait avec peine à ses charges [2]. La succession de la duchesse d'Orléans, dévolue au roi par des actes de donation dès le règne de Charles V, comprenait au contraire de riches domaines: les comtés de Valois et de Beaumont sur Oise; des châtellenies en Champagne et en Brie; la vicomté de St-Sauveur-Lendelin en Cotentin; des terres, droits et rentes dans le baillage de Caen. L'ensemble des revenus dépassait probablement 12,000 livres; cela importait peu, mais la grave infraction aux édits de Charles V était de séparer du domaine royal la châtellenie de Chauny, adjointe au comté de Valois, l'une des clefs de la navigation de l'Oise, qui devait, suivant une des plus récentes ordonnances du feu roi [3], être réunie au domaine perpétuellement après la mort de la duchesse.

Les ducs de Berry et de Bourgogne, présents au conseil quand l'édit de novembre 1386 fut rendu, y firent insérer la déclaration que le roi donnait cet apanage « pour tout le droit que son frère ou ses hoirs pourraient demander ores ne en aucun temps avenir, pour quelconque raison, droit ou titre que ce fût, » clause destinée à engendrer de violents débats. Du reste, le gouvernement du duché de Touraine resta provisoirement au roi, mortification pénible à supporter pour le titulaire [4].

Dans le contrat de mariage de Valentine Visconti, il avait été stipulé que le duc d'Orléans ne ferait pas hommage à Jean Galéas pour la seigneurie d'Asti, mais qu'il y aurait alliance entre eux,

[1] *Ordonn.*, t. VII, p. 467.
[2] Instructions du duc de Touraine pour la réforme de l'administration de son duché, 15 septembre 1389. Bibl. nat., *Pièces originales*, ORLÉANS, II, 78.
[3] Noyon, 27 mars 1378 v. st. — *Ordonn.*, t. VI, p. 385.
[4] Bibl. nat. Mss. Fr. nouv. acq., 3653, nos 406 et 407.

Digitized by Google

qu'ils s'obligeraient à se soutenir mutuellement, et qu'il en serait donné instrument authentique par le roi ainsi que par ses deux oncles. La reine était atteinte par cette stipulation, aucun des héritiers de Bernabò Visconti n'ayant renoncé à leurs droits. Le mariage par paroles de présents fut célébré à Pavie le 8 avril 1387 [1]. Les procureurs du jeune duc répondirent pour lui, Valentine répondit en personne ; le nonce du Pape Clément VII prononça les paroles de la consécration, et sans délai la seigneurie d'Asti fut remise aux époux, qui nommèrent pour la gouverner François de Chassenage, seigneur de Vinay, gentilhomme dauphinois, vieux serviteur de la maison d'Anjou dans laquelle on voit le duc d'Orléans choisir de préférence son premier entourage. De la part de Jean Galéas, tout semblait donc bonne foi et confiance. Il livrait un gage sans en prendre aucun. Mais l'intérêt qui l'avait fait agir pouvait changer et avec lui sa conduite. Cela s'était vu de sa part plus d'une fois. Les mariages par paroles de présents avaient été souvent rompus. Asti remis entre les mains de Chassenage n'en restait pas moins à la discrétion du seigneur de Milan à qui Chassenage avait besoin de recourir en toute occasion. Tant que le mariage n'était pas consommé, il n'y avait pas lieu de dire avec le proverbe italien : *cosa fatta capo ha*. Qui parvint à en différer la consommation pendant plus de deux ans, la reine ou le duc de Bourgogne ? Tous les deux probablement et la reine sans doute. Ce retard n'a jamais été expliqué. On ne saurait en accepter pour raison l'âge du duc d'Orléans, qui avait alors quinze ans passés, lorsque son cousin Jean de Bourgogne avait été marié l'année précédente à quatorze ans, non encore accomplis, ni la prétendue légèreté de son caractère qui aurait dû au contraire engager à lui faire contracter des liens. De fait, pourvu d'un titre, d'un apanage et d'une épouse, il resta sous tutelle, sans femme, aussi nu et dépendant que par le passé.

II

L'année 1387 marque le déclin du duc de Bourgogne. La mauvaise fortune et la mauvaise conduite y eurent chacune

[1] Arch., K 555, V[a]

Digitized by Google

leur part. Au moment où, pour la troisième fois, la descente en Angleterre allait se tenter, le duc de Bretagne rompit l'entreprise en s'emparant traîtreusement du connétable Olivier de Clisson. Le beau plan dont la conception faisait tant d'honneur au duc de Bourgogne, dont la réussite aurait fait sa gloire, dont l'objectif national avait fait accepter des charges écrasantes, s'évanouit à toujours. Loin de s'en ressentir, le duc de Bourgogne, sous l'influence de la duchesse qui protégeait son proche parent le duc de Bretagne, marqua plus que de l'indifférence envers Clisson ; oubli complet des recommandations dernières de Charles V, qui avait signalé à ses frères le cœur anglais du duc de Bretagne, en leur disant d'attirer soigneusement à eux les seigneurs bretons. Clisson avait beaucoup d'amis et il devint l'ennemi déclaré du duc de Bourgogne. Une faute plus considérable vint s'ajouter à celle-là, faute moins excusable parce qu'elle ne pouvait pas se couvrir du prétexte qu'il était politique de ménager le duc de Bretagne. Ici l'intérêt personnel du duc de Bourgogne était seul en jeu, son seul mobile.

Depuis longtemps il existait des querelles au sujet de territoires entre le duc de Gueldres et la duchesse de Brabant, tante de la duchesse de Bourgogne. La duchesse de Brabant, veuve et avancée en âge, n'avait point d'enfants. Ses affections l'inclinaient à choisir son héritier parmi les enfants de sa nièce, mais elle n'avait pas fait encore de désignation. Elle avait essayé des armes contre le duc de Gueldres et s'en était mal trouvée. Après d'infructueux essais d'arrangement, elle invoqua la protection du duc de Bourgogne.

C'était une affaire qui ne concernait point le roi de France, aucune des parties en cause ne relevant de lui pour leurs états. Seulement le duc de Gueldres tenait en fief une pension du roi, par où l'on pouvait avoir action sur lui.

Ce duc de Gueldres, Guillaume, fils aîné du duc de Juliers, s'était laissé à contre-cœur détacher par son père de l'alliance anglaise, dans laquelle ses prédécesseurs de Gueldres et de Juliers étaient entrés au début de la guerre de cent ans. Il connaissait le prix de son alliance, en jugeait par l'importance que le roi Édouard III d'Angleterre y avait attachée, car Édouard III n'avait jeté le gant à Philippe de Valois qu'après s'être assuré de l'appui de ces deux maisons princières. Le roi Charles V

Digitized by Google

lui aussi en appréciait toute la valeur et n'avait reculé devant aucuns sacrifices, ni d'argent ni d'amour-propre, pour la recouvrer. Lors de la défection du duc de Juliers, Philippe de Valois avait confisqué les châtellenies de Vierzon et Lury que le duc possédait en Berry. Après la paix de Brétigny, le roi Jean avait essayé de ramener à lui le duc de Juliers en lui restituant ses deux châtellenies et n'y avait pas réussi [1]. Charles V, toujours préoccupé de rétablir les forces de la France et fidèle à sa politique de transformer par des bienfaits ses adversaires en amis, alla plus loin que le roi Jean. Profitant d'une rencontre que firent ses ambassadeurs à leur retour d'Allemagne, il entama de nouvelles négociations. Le duc de Juliers osa lui demander, outre la restitution des fiefs forfaits, les arrérages de leurs revenus depuis quarante ans qu'il évaluait à soixante mille florins et plus. Cette demande presque impudente lui fut accordée sous une forme habilement combinée. Le roi, au lieu de livrer la somme réclamée, constitua une pension féodale héréditaire de six mille francs, dont trois mille étaient affectés au duc de Juliers, trois mille à son fils aîné le duc de Gueldres ; les châtellenies furent adjugées à Renaud, second fils du duc de Juliers, mais restèrent sous la main du roi pour être administrées jusqu'à la majorité de Renaud, avec mille francs de pension comme équivalent des revenus. L'arrangement fut conclu à Aix-la-Chapelle avec le duc de Juliers, le 23 mars 1379. Le duc de Gueldres se décida seulement le 3 septembre suivant à y adhérer ; des libéralités considérables faites à ses conseillers n'y furent peut-être pas étrangères. Par le traité du 3 septembre 1379, les ducs de Juliers et de Gueldres s'engageaient, pour eux et leurs hoirs, à maintenir leurs duchés dans l'alliance du roi de France, à le servir contre tous, excepté l'empereur des Romains, nommément contre le roi d'Angleterre. Ces paroles sacramentelles : *Ipsum juvare, sibi assistere et adherere contra Regem Angliæ*, Charles V n'avait pas cru les acheter trop chèrement. Il renforça l'alliance avec la maison de Juliers par une pension féodale viagère de deux mille livres parisis (deux mille cinq cents livres tournois) qu'il octroya au duc de

[1] Lettres du roi Jean, mars 1361, v. st., publiées par Lacomblet, *Urkunde Buch für die Geschichte der Nieder Rhein*, III, 512.

Digitized by Google

Berg, peu après, le 10 juillet 1380, trois mois avant sa mort [1]. On peut dire qu'en s'assurant ainsi de puissants alliés au Nord, dans le même temps qu'il s'attachait au Midi le comte de Foix par sa nomination au gouvernement du Languedoc, et qu'il recommandait à son lit de mort de donner l'épée de connétable à Olivier de Clisson, Charles V traçait son testament politique. Tous ces précieux et coûteux résultats furent compromis par le duc de Bourgogne.

Son intervention dans la querelle de la duchesse de Brabant, explicable par la parenté et l'intérêt, avait inquiété le duc de Gueldres; celle du roi, que rien ne justifiait, l'exaspéra. Le duc de Bourgogne avait fait donner à la duchesse de Brabant des assurances au nom du roi comme au sien [2], et en effet les commissaires du roi parurent aux conférences de Bois-le-Duc[3], auxquelles le duc de Gueldres se prêta, pendant que de son côté il cherchait un appui auprès du roi d'Angleterre. En se retournant par nécessité vers le roi d'Angleterre, il allait où son cœur le portait, « car ceux d'Angleterre, dit Froissart, lui estoient plus prochains que les François, et si avoit à eulx plus d'affection [4]. » Dès qu'il eut vu les commissaires du roi entrer en scène, il poussa fiévreusement les négociations [5]. Le 13 juin 1387, ses plénipotentiaires

[1] *Aix-la-Chapelle*, 25 mars 1379, v. st. — Lettres du duc de Juliers au roi Charles V, pour l'informer des accords arrêtés le 23 mars entre lui et les ambassadeurs du roi (Arch., J 522, n° 1).

Argy, 10 août 1379. Confirmation par le roi du traité du 23 mars (Lacomblet III, 735).

Juliers, 3 septembre 1379. Confirmation par le duc de Juliers du traité du 23 mars (Arch., J 522, n° 1ter).

Nimègue, 3 septembre 1379. — Adhésion du duc de Gueldres au traité du 23 mars (Arch., J 522, n° 11).

Aix, 9 septembre 1379. Quittance de sept mille francs donnée au roi par le duc de Juliers.

Sine loco, 9 septembre 1379. Quittance de mille francs donnée au roi par Jean de Harve, conseiller du duc de Gueldres (J 522, n° 14).

Vincennes, 13 février 1379. v. st. — Lettres d'hommage au roi du duc de Juliers pour lui et son fils Renaud (J 522, n° 12).

Paris, 10 juillet 1380. Lettres d'hommage au roi de Guillaume de Juliers, duc de Berg (J 522, n° 13).

[2] Froissart, livr. III, ch. XCV.

[3] Edmond de Dynter, *Chronique des ducs de Brabant*, t. III, p. 610.

[4] Froissart, livre III, ch. XCIV.

[5] Les conférences de Bois-le-Duc s'ouvrirent en mai (Dynter, *l. c.*) Le duc de Gueldres avait donné le 19 avril pouvoir pour traiter avec le roi Richard; les pouvoirs du roi Richard pour traiter avec lui sont du 13 mai; le

Digitized by Google

signèrent, à Westminster, un traité d'alliance et de commerce qui lui faisait reprendre la position de son aïeul, aux mêmes termes d'hommage, de service « precipue contra Karolum occupatorem regni Franciæ, » et aux mêmes gages, 1,000 livres sterling par an. Le roi d'Angleterre lui imposa l'obligation d'envoyer dans les quatre mois ses lettres d'hommage et des lettres de défi « au dit Charles » et au duc de Bourgogne. Mais l'impatience du duc de Gueldres ne souffrit pas un tel délai. Le surlendemain du jour où il avait prêté hommage par procureur, il expédia ses lettres de défi, monument célèbre d'insolence.

On les conserve dans nos Archives nationales [1]. Elles sont, contre tout usage et respect, écrites sur papier et scellées en placard. Datées de Nimègue, le 12 juillet 1387, elles furent en réalité confectionnées en Angleterre et scellées par un plénipotentiaire que le duc avait muni de son petit sceau. Froissart, qui en avait vu seulement une copie, ne pouvait pas se persuader qu'elle fût exacte [2]. Le hérault d'armes qui présenta au roi ce grossier chiffon tremblait. Le roi l'excusa, le loua même d'avoir été assez hardi pour remplir son office, et lui fit un présent en le renvoyant. L'outrage était si violent que l'indignation faillit emporter les plus sages. On parla d'aller châtier sans retard le présomptueux. Le roi s'en montrait impatient. Mais l'affaire du duc de Bretagne était tout aussi sérieuse et plus pressante. Pour la première fois le duc de Bourgogne rencontra dans le conseil qui lui résistât de front. « Que le duc de Gueldres poursuive ses défiances, lui répondit-on, nous l'attendrons la lance au poing. D'abord, mettons à la raison celui qui est le plus proche de nous. » Clisson l'emporta. Le duc de Bourgogne se contenta

traité fut conclu le 13 juin ; le 10 juillet le duc de Gueldres prêta hommage par procureur; le 12 juillet il envoya ses lettres de défi ; le 7 octobre le roi d'Angleterre donna commission à l'un des négociateurs du traité pour aller recevoir l'hommage du duc en personne. — V. Rymer, *Fœdera*, aux dates indiquées.

[1] J. 522, n° 16. — Douët d'Arcq les a publiées dans son *Choix de pièces*, I, 78. — Il ne faut pas cependant attacher au terme défi d'autre signification que celle de déclaration d'hostilité. Le terme était de style et la déclaration de rigueur. En soi le procédé était donc correct, mais il péchait outrageusement par la forme ; on dirait que les lettres ont été dictées par le roi d'Angleterre.

[2] Froissart, livr. III, ch. CIII.

Digitized by Google

pour le moment d'envoyer à la duchesse de Brabant quelques deux cents lances, en partie payées par le roi [1], sous la conduite de Guillaume de la Trémoïlle.

Malgré ce secours, la duchesse de Brabant subit échec sur échec. Elle pesa de plus en plus sur le duc de Bourgogne, et celui-ci, aidé par l'amour de la guerre qui l'emportait chez le roi sur toutes choses, fit résoudre en 1388 « le voyage d'Allemagne. » Il s'en réserva la conduite.

Dès le mois de juillet il mit sur pied une armée hors de toute proportion avec les forces du prince que l'on allait combattre. Il s'y trouvait pour le moins six mille hommes d'armes [2], et au delà de cent mille chevaux, disent les contemporains : grande difficulté pour le ravitaillement dans une expédition lointaine. La route à suivre était tout indiquée, par le Hainaut et le Brabant. Elle conduisait directement sur la frontière de Gueldres, à travers des pays amis qui offraient des ressources en tous genres. Chose révoltante, la duchesse de Brabant demanda que l'on épargnât son duché, et le duc de Bourgogne fit accueillir sa demande. Il décida que l'on irait par les Ardennes, le duché de Luxembourg, que l'empereur Wenceslas laissait traverser, et le duché de Juliers; route longue, extrêmement difficile, que l'on pourrait à peine justifier par la considération qu'elle exposait un peu moins que l'autre à une attaque de flanc, si le roi d'Angleterre venait en aide à son nouveau vassal. L'armée ne comprit rien à ces dispositions et en murmura : les difficultés étaient doublées. Montereau fut pris pour centre de rassemblement. Le roi s'y rendit. Avant de partir, on voulait avec raison régler les affaires du duc de Bretagne, qui s'était laissé de mauvaise grâce amener à Paris et, s'y sentant protégé, se montrait peu accommodant. Les retards qu'il apporta firent traîner la conclusion. Ce fut seulement le

[1] Dans les montres publiées par D. Plancher (*Hist. de Bourg.*, III, 569) figurent nombre de chevaliers qui n'appartenaient pas au duc de Bourgogne. On a une quittance de l'un d'eux, Jean de la Viexville, donnée au roi, « pour servir Mme la duchesse de Brabant. » Clairambault, Sceaux, vol. 112. *La Viexville.*

[2] Un rôle de gratification dressé pour la *bataille* du roi, le 13 octobre, fait monter à deux mille trois cent soixante-sept lances la force de ce corps. — Les ducs de Berry et de Bourgogne en avaient probablement autant sous leur « gouvernement, » peut-être plus d'après le chiffre des gratifications octroyées aux capitaines du duc de Berry. Ms. fr., 20599, n° 67.

Digitized by Google

29 août que le roi put quitter Montereau [1]. La saison d'automne s'annonçait mal et ce retard devait être funeste.

Arrivé sur la Meuse à Mouzay[2], le 8 septembre, le roi y expédia au duc de Juliers ses lettres de défi[3]. Elles se basaient sur deux griefs : la responsabilité que le duc de Juliers avait encourue, comme conseiller naturel de son fils, dans la déclaration insolente d'hostilité ; et l'aide qu'il lui avait fournie, drapeaux déployés, contre les gens du roi de France au service de la duchesse de Brabant. A l'approche du roi, le duc de Juliers fit sa soumission complète et au dernier point humiliante. Son allié, l'archevêque de Cologne, en avait rédigé les termes avec les conseillers du roi. Le duc vint en personne, accompagné de son second fils, Renaud, prêter serment de fidélité au roi, au duc de Berry, au duc de Bourgogne. Il déclara solennellement, offrant la garantie du serment de trente chevaliers, que le duc de Gueldres n'était pas en sa puissance et avait à son insu défié le roi. Il promit qu'il s'emploierait de tout son pouvoir à le retirer de l'alliance anglaise; que, s'il y échouait, il livrerait au roi quatre forteresses pour s'en servir durant sa guerre ; enfin qu'il s'abandonnerait au roi pour faire sa paix avec la duchesse de Brabant, moyennant quoi il serait reçu à merci. Des lettres patentes, scellées à Wollersheim [4] le 22 septembre par le duc de Juliers et son fils Renaud, à Corenzich le 30 septembre par Marie de Gueldres, duchesse de Juliers, donnèrent acte de ces faits et conventions. Le duc et l'archevêque de Cologne se rendirent incontinent auprès du duc de Gueldres, croyant lui apporter l'effroi qu'ils avaient ressenti au milieu du camp français ; mais ils le trouvèrent parfaitement résolu à soutenir, lui seul, le choc de cette armée dont la pareille ne s'était pas encore vue en Allemagne conduite par un roi de France.

[1] Clairambault, Sceaux, vol. 73, *Le Mercier*.—Pour l'itinéraire de l'armée voyez Bibl. nat., *Montres*, vol. 25765, nos 411 à 518 et 25766, *Quittances*, vol. 26023, nos 1227 à 1265, et Arch., JJ 133, fo 60, 68, 85, 109. Le roi passa par Châlons et Busancy.

[2] Mouzay, canton de Stenay (Meuse) entre Dun et Stenay.

[3] Lacomblet, III, 821.

[4] Arch., J 522, nos 18 et 18bis. Le roi était depuis le 20 septembre à Füssenich, c'est là probablement que le duc de Juliers vint le trouver. Wollersheim et Füssenich sont deux localités très voisines l'une de l'autre, situées à l'entrée du duché de Juliers, au sud.

Digitized by Google

Brave, bouillant, échauffé par la victoire que son audace lui avait fait remporter, peu de mois auparavant, un contre dix, sur les Brabançons, le duc de Gueldres ne se laissa guères émouvoir par les représentations intéressées de son père. Il disait que l'armée française ne pourrait pas subsister pendant l'hiver loin de son pays et qu'elle fondrait. Son calcul était juste, car on le faisait en même temps à Corenzich où le roi campait. Les Français avait beaucoup souffert, faisant beaucoup souffrir autour d'eux. L'automne était cette année extraordinairement pluvieux; ils reconnaissaient que « Gueldres n'était pas un pays pour hostoyer en temps d'hiver [1]. » Tout ce que le duc de Juliers put obtenir de son fils fut qu'il viendrait voir le roi, sous un sauf-conduit, qu'il s'excuserait de ce que ses procédés avaient eu d'excessif, et que pour ses démêlés avec la duchesse de Brabant il accepterait la médiation du roi. Le duc de Gueldres se fit attendre vingt jours et parut enfin à Corenzich [2]. Là, on peut dire qu'il dicta fièrement ses conditions. De ses lettres de défiances il désavoua seulement la forme, alléguant qu'elles avaient été envoyées sans lui être auparavant montrées. Du fond il ne retrancha rien. Encore le désaveu de la forme ne fut-il fait que verbalement; il n'en est pas touché un mot dans les lettres

[1] Froissart, liv. III, ch. CXXXVIII.

Malgré les précautions que l'on avait prises pour aviser au ravitaillement par plusieurs voies et aux paiements des gens de guerre. (Bibl. nat. *quittances*, vol. 26231, n° 1257 et 1259. Transports d'argents par Bruxelles.) Les *Fasti limpurgenses*, § 180 rapportent que le roi « menait avec lui des monnayeurs qui journellement battaient des florins. » Ce témoignage curieux prouve au moins que dans les pays traversés par l'armée on rendait justice à la bonne volonté du roi. Mais il existe un témoignage contemporain plus certain et moins favorable dans la ballade 336 d'Eustache des Champs où les paysans terminent leurs longues doléances par cette imprécation : « Jà pied n'en puist il retourner ! » En voici l'*Envoy ;*

Princes, veuillez si advertir,
Bien paier, justice tenir,
Et vos gens d'armes contenter.
Tant que Dieu vous puist secourir
Et que ce mot face fenir,
« Jà pied n'en puist il retourner ! »

[2] Le roi y était depuis le 27 septembre. On a des montres datées de ce lieu les 1er, 3, 8, 9, 12 et 13 octobre.

Corenzich est situé sur la rive droite de la Roer, à onze kilomètres nord-ouest de Juliers, et quarante-six kilomètres de la frontière méridionale du duché de Gueldres.

Digitized by Google

patentes qu'il fit sceller le 12 octobre, *in campis prope Corensic*[1]. Deux lignes seulement y sont consacrées au roi, tout le reste à la duchesse de Brabant. Le duc de Gueldres s'y engage à ne point poursuivre ses défiances sans en prévenir le roi un an d'avance; pas d'autre concession, si ce n'est qu'il nomme Charles VI « *roi des Français*, par la grâce de Dieu, » formule peu usitée alors et équivoque dont pouvait s'accommoder son suzerain le roi d'Angleterre *et de France*. La manière de régler les différends entre lui et la duchesse de Brabant est ensuite longuement précisée. Au premier mot on dirait, il est vrai, qu'il s'en remet totalement à l'arbitrage du roi : « omnes questiones ponimus ex toto in manibus dicti domini regis; » mais immédiatement après vient un « taliter quod, » stipulant dans le dernier détail la manière dont l'arbitrage sera exercé au nom du roi par quatre commissaires bien choisis, deux pour chacune des parties. La procédure, les délais, le droit suivant lequel les commissaires décideront, tout est prévu, arrêté, le prononcé du jugement seul était accordé au roi, par honneur. En réalité, c'étaient des préliminaires de paix entre la duchesse de Brabant et le duc de Gueldres que l'on avait signés à Corenzich, rien de plus[2]. L'armée venue pour venger l'injure du roi reprit, sans avoir ni combattu ni rien obtenu dans l'intérêt du royame, la même route pénible des Ardennes, devenue dangereuse par les inondations, et que le duc de Bourgogne s'obstinait à lui imposer afin de ménager le gras pays de sa tante la duchesse de Brabant. Son mécontentement était extrême. Elle avait fait constamment dans la boue une campagne qui se terminait par une humiliation. Le duc de Gueldres, qu'elle ne pouvait s'empêcher d'admirer[3], restait ferme dans l'alliance anglaise, plus avant que jamais dans la faveur du roi d'Angleterre. Le duc de Juliers recouvrait sa pension féodale.[4] Tant de fatigues avaient été supportées pour la

[1] Arch., J 522, n° 20. Original, parchemin scellé sur simple queue du petit sceau du duc de Gueldres.

[2] Le garde des archives à qui cet instrument fut envoyé de Reims le 31 octobre (J 522, n° 33), ne se méprit point sur son caractère. Il mit au dos simplement : « Lettres par lesquelles le duc de Gueldre compromet entre les mains du roi ses différends avec la duchesse de Brabant. »

[3] Froissart, liv. III, ch. CXXXVIII. — « Le duc de Gueldre soupa de lez le roi à sa table. Si vous dis qu'il fut moult regardé des Français pour la cause qu'il leur avait donné tant de peine. »

[4] J 522, n° 19. Mais d'héréditaire elle devenait viagère.

Digitized by Google

duchesse de Brabant ! Et l'on se mit à réfléchir. Jusqu'alors on avait cru batailler en Flandre pour s'y assurer une base d'opérations offensives contre l'Angleterre. On s'aperçut tout d'un coup que, depuis six ans, le duc de Bourgogne y avait fait combattre toute la noblesse du royaume au seul effet de s'assurer la possession paisible de son héritage. Le roi entendit bien des propos grondeurs sur la route de Corenzich à Reims. Depuis six ans il était majeur ; pourquoi ne gouvernait-il pas ? Le duc d'Orléans était dans *la bataille* du roi, à la tête de trois cents lances ; les deux frères eurent sous la tente de longs entretiens, et le duc d'Orléans ne s'employa certainement pas à contrarier ceux qui excitaient le roi. Le 30 octobre, l'armée se retrouvait à Reims, et le 3 novembre le roi déclara en conseil que désormais il gouvernerait par lui-même. Le cardinal de Laon avait été dans le conseil le promoteur de cette déclaration. Trois jours après il mourut empoisonné.

La suite des événements fit voir quelles impressions le duc d'Orléans rapporta du voyage d'Allemagne, quelles vues ce voyage lui suggéra. Il suffit de dire que là il avait découvert le point sensible en même temps que le défaut de la cuirasse du duc de Bourgogne.

III

Le roi s'entoura des hommes qui avaient eu la confiance de son père et l'avaient justifiée par d'éminents services. Quoique à leur tête se trouvât le duc de Bourbon, parmi eux le connétable de Clisson et Enguerrau de Coucy, personnages bien considérables à tous égards, les ducs traitèrent de marmousets les conseillers par qui désormais s'expédièrent les affaires, sobriquet qui leur est resté dans l'histoire. Deux d'entre eux, Bureau de la Rivière et Jean le Mercier, étaient l'objet particulier de l'animadversion du duc de Bourgogne. Tous deux, honorés très spécialement par Charles V [1], avaient refusé de prêter foi et hommage au

[1] Bureau de La Rivière et Jean Le Mercier figurent ensemble dans l'édit de Charles V sur la tutelle de ses enfants et dans le codicile dicté par le roi le jour même de sa mort. (L. Delisle, *Mandements de Charles V*, p. 949). Le Mercier s'était élevé par sa capacité, son activité et son intégrité. Il apportait dans les affaires administratives une telle habileté que le duc de Bourgogne ne put se passer de lui. La Rivière était l'homme en qui Charles V se fiait le plus. On en a deux témoignages frappants dans les édits d'octobre

Digitized by Google

duc de Bourgogne en recevant de lui une pension [1]. Ils s'unirent étroitement par un pacte avec le connétable qui les avait protégés après la mort de Charles V et les avait fait maintenir dans leurs offices. Le conseil entier se tourna vers le duc d'Orléans, qui dès lors paraît souvent comme présent aux délibérations [2]. Clisson, Coucy, le maréchal de Sancerre, l'évêque de Noyon lui donnèrent des marques d'un attachement qui ne se démentit jamais. La Rivière, qui avait été, on l'a vu, de son conseil de tutelle, ne manqua pas une occasion de complaire à sa passion pour les chevaux, les armes, les exercices chevaleresques [3]. Le Mercier et Pierre de Chevreuse étaient déjà de sa maison, ses chambellans et conseillers ; Le Mercier principalement se dévoua au soin de ses affaires [4].

374 sur la régence et la tutelle. Dans le premier, confirmé par son testament du même mois, le roi ordonne que les deniers de l'épargne soient mis entre ses mains tant que durera la minorité. Le second édit se termine ainsi : « Ordonnons que Bureau, sire de La Rivière, notre premier chambellan, lequel sait pleinement notre volonté et intention sur le fait de nos enfants, soit premier chambellan de notre aîné fils et demeure continuellement avec lui comme il est avec nous, et que sans lui appeler et sans son conseil et délibération notre dite compagne, ou celui ou ceux qui auront la dite garde et tutelle de nos dits enfants ne fassent aucune chose sur le gouvernement de leurs personnes ou sur leurs autres grosses besoignes touchant leur état. » Charles V, dans son codicile daté de Vincennes le 22 janvier 1379, disposa qu'une rente de soixante-dix livres serait fondée pour la chapelle, où il voulait que La Rivière fût enterré « au plus près de son corps », à Saint-Denis (Fond Brienne, vol. 140, f° 224).

[1] Moranvillé, *Mémoire sur Jean Le Mercier*, couronné par l'Académie des inscriptions.

[2] *Ord.* t. VII et XII, *passim*. Il y est mentionné pour la première fois à la date du 7 février 1389, tout au début du nouveau régime inauguré au mois de décembre. Les grands édits de réformation et réparation rendus en février et mars, presque tous dans la retraite du château de Vernon, ceux-là surtout qui ont le caractère d'un acte d'accusation contre le régime précédent (l'un deux, le plus dur, a soin de faire dire au roi : « Nous qui sommes de nouvel venus à nostre gouvernement ») portent comme présents au conseil seulement le duc de Touraine, le duc de Bourbon et le connétable, avec le contre-seing du grand maître de l'hôtel, Montagu. (*Ord.* t. VII, p. 228, 236 ; t. XII, p. 167, 168.) Ils visent cruellement les ducs de Berry et de Bourgogne, le dernier surtout jusqu'alors maître de tout. Parmi les réformateurs chargés de poursuivre les malversateurs et oppresseurs que dénonçait « la clameur des peuples », on remarque Jean de Saquainville, dit Saquet, sire de Blaru, chambellan et conseiller du duc d'Orléans.

[3] *P. orig.*, ORL., nos 70, 75.

[4] *P. orig.*, nos 71, 78. — Ils étaient ses conseillers dès l'année 1388. Ms. Fr., nouv. acq. 3638, nos 113 et 147.

Digitized by Google

L'administration des marmousets se signala d'abord par des réformes dans les finances, essai de réaction contre le désordre que les ducs y avaient jeté et que la largesse du roi n'avait que trop favorisé. Dans ces tentatives l'Université de Paris fut atteinte des premières [1]. Elle était la protégée du duc de Bourgogne ; s'attaquer à elle montrait plus de courage que de prudence. Puis vint le tour du duc de Berry. Les populations du Languedoc firent parvenir au roi leurs plaintes des exactions qu'elles subissaient. Une trêve de trois ans, conclue avec l'Angleterre (8 juin, 5 et 8 juillet 1389), donnait du loisir ; le conseil détermina le roi à faire un voyage en Languedoc, afin de juger par lui-même des plaintes qu'il avait écoutées.

Ce voyage avait encore d'autres objets. On se proposait de passer par Avignon, d'y conférer avec le pape Clément VII sur les moyens de mettre fin au schisme, sur l'abus que lui et surtout ses cardinaux faisaient de ses droits à l'égard des bénéfices de l'Église de France, enfin au sujet du jeune duc d'Anjou qui se préparait à relever les prétentions de son père à la couronne de Sicile, entreprise capitale pour les intérêts de Clément VII, liée à la question du rétablissement de l'unité dans l'Église et impliquant dans une grande mesure la politique de la cour de France vis-à-vis de ses alliés en Italie. D'un autre côté, on voulait profiter de l'occasion pour amener le comte de Foix à s'avouer vassal du roi et pour régler ses différends avec le comte d'Armagnac. Obtenir l'hommage du comte de Foix, qui n'avait pas d'enfants, c'était assurer la réversibilité du comté de Foix à la couronne. Cet objet n'était donc pas celui auquel on attachait le moins d'intérêt. Dès le mois de juillet l'on expédia des négociateurs chargés de préparer les deux comtes aux demandes et injonctions qui leur seraient faites [2].

[1] *Ord.* t. VII, p. 246. Vernon, 1er mars 1389. *Instructions sur la levée des aides.* — Les articles 10, 11 et 12 pourvoient à la réforme des abus qui se commettaient en matières d'exemptions fiscales, par les clercs de l'Université. Ces exemptions avaient été accordées par un édit du 11 janvier 1383. (Voir à ce sujet *Ord.* t. V. p. 167, 221, 629 ; t. VII, p. 35, 760 et du Boulay, *Hist. de l'Univ. de Paris*, t. IV, p. 597.) Après la chute des Marmousets, l'Université de Toulouse, qui pour la défense de ses exemptions était entrée en lutte, à coups de monitoires et d'excommunications, avec les officiers du roi, obtint du conseil du roi, non seulement la consécration des exemptions, mais formellement celle de l'abus qu'elle en faisait. (*Ordon.*, t. VII, p. 513. — Paris, 17 octobre 1392.)

[2] Bibl. nat., *P. orig.*, Braquemont, n° 21, quittance des gages de Guil-

Digitized by Google

Naturellement le duc de Berry ne pouvait pas être du voyage, mais le duc de Bourgogne demanda instamment d'accompagner le roi. Cela lui fut refusé. Il en conçut un grand et légitime ressentiment. Les deux frères se promirent d'en tirer quelque jour dure vengeance sur ceux qui avaient conseillé le voyage et qui les écartaient [1]. En attendant, le duc de Berry, sachant bien quel serait le résultat d'une enquête sur son gouvernement du Languedoc, se fit donner d'avance un large dédommagement de deux cent mille francs [2].

L'exclusion du duc de Bourgogne en de telles circonstances paraissait en quelque sorte le dénoncer comme coupable de connivence dans « les abus, fraudes, oppressions, extorsions, que la clameur des peuples [3] » avait révélés au roi. Elle prenait un caractère d'autant plus blessant que le roi, pour se montrer aux opprimés, s'entourait de représentants de presque toutes les autres branches de son lignage, le duc de Bourbon, le comte de Mortain (Pierre de Navarre), le comte d'Eu, Amanion d'Albret et son fils Charles, suspects au comte d'Armagnac, Henri et Charles de Bar, ses compagnons d'enfance liés d'une étroite amitié avec le duc d'Orléans. Il était transparent que le duc d'Orléans avait la main dans toute l'affaire. La Rivière et le Mercier, à qui les ducs de Berry et de Bourgogne imputaient cette machination, ne se seraient point hasardés sans un appui aussi fort que le sien. La Rivière reçut de lui quatre mille francs au moment même du départ [4]. D'ailleurs l'ascendant du duc d'Orléans n'avait cessé de se manifester avec peu de discrétion depuis l'avènement des marmousets. Tout en restant, comme par le passé, de l'hôtel du roi [5],

laume de Braquemont, dit Braquet, chambellan du roi, pour « un voyage par lui fait, du commandement du roi devers les comtes de Foix et d'Armagnac, les mois de juillet, août, septembre, octobre et novembre 1389. »

[1] Froissart, liv. IV, chap. IV.

[2] Lettre du roi du 1er septembre 1389. Bibl. nat., *Quittances*, vol. 26024, nos 1511 et 1516.

[3] *Ord. des rois*, t. VII, p. 328. Edit d'Avignon, 28 janvier 1389, v. st.

[4] Bibl. nat., ms. fr., n. acq. 3638, 127. Lettres du duc d'Orléans, Paris, 4 septembre 1389 ; ms. fr. n. acq. 3653, 399. Quittance de La Rivière, 9 septembre.

[5] Un article du seizième compte de son trésorier général (année 1404-1405), montre que l'hôtel du roi fournissait au duc « des robes et autres choses nécessaires » dont la dépense était évaluée à six mille francs par an. (Arch., KK 267, fo 30). Jean de Montagu, grand maître de l'hôtel du roi, eut jusqu'à la fin le gouvernement de l'hôtel du duc et de la duchesse d'Orléans.

Digitized by Google

il fut pleinement émancipé, donnant des fêtes dans son propre hôtel, l'hôtel de Behaigne dont le roi lui avait fait cadeau, l'année précédente. Il prit en mains le gouvernement de son duché de Touraine, eut une pension peu inférieure à celle de ses oncles, monta sa maison sur un pied qui entraînait une forte dépense et pour la soutenir recourut au roi, comme ses oncles lui en avaient donné l'exemple [1]. Il trouvait de la complaisance dans le conseil. Soit bravade, soit précaution, il s'armait. On voit son maréchal, Pierre de Bueil, lever par ses ordres, au mois de mai 1389, une compagnie de gens d'armes, sous couleur de servir le roi qui alors n'en faisait pas mettre sur pied [2]. Enfin il venait de triompher des obstacles qui, depuis près de trois années, empêchaient la consommation de son mariage.

Au mois de juin de l'année 1388, Jean Galéas avait encore échoué dans ses tentatives de le faire accomplir[3]. Mais, au mois de juillet, alors même que le voyage de Languedoc se décidait, Valentine, que Philippe de Florigny, premier chambellan du duc d'Orléans, était allé chercher, fut amenée en France et remise par les procureurs de Jean Galéas à ceux du roi et de son frère [4]. Ses noces furent célébrées à Melun le 17 août, en présence du roi, qui donna au duc d'Orléans vingt mille francs pour cette fête. Douze jours après, la nouvelle duchesse assistait au cou-

[1] Le don de l'hôtel de Behaigne au duc d'Orléans est daté de Saint-Ouen, juin 1388. (Douët d'Arcq., *Choix de pièces, l. c.*), mais on ne voit le duc y donner des joutes qu'au mois de décembre de cette année. (*P. orig.*, ORL., 70). Une pension de mille francs par mois lui fut assignée à partir du 1er décembre 1388, par des lettres du roi datées de Maubuisson le 9 décembre. (*P. orig.*, ORL., 69). La pension des ducs de Berry, Bourgogne et Bourbon était de mille cinq cents francs. Au mois de février il institua des officiers dans le duché de Touraine (*P. orig.*, ORL., 74. — Ms. fr. n. acq. 3638, 118, 119), mais il ne prit le gouvernement que le 8 mars (Fr., n. acq. 3653, 406, 407). Le roi lui avait octroyé la moitié des aides de Touraine à partir du 1er février (*P. orig.*, ORL., 74) ; il y ajouta le tiers de la ferme du baillage de Tours et du tabellionage par lettres du 13 septembre 1389 données à Melun (*P. orig.*, ORL., 77). Le don de vingt mille francs pour les noces de Valentine fut fait par lettres expédiées en conseil à Paris le 12 juillet 1389, le duc de Bourgogne présent (*P. orig.*, ORL., 72).

Les comptes du trésorier général du duc d'Orléans accusent plus d'une fois en l'année 1389 des dépenses dépassant les recettes ordinaires et de fréquents emprunts.

[2] Bibl. nat., *P. or.*, BUSIL., 77, 78. *P. or.*, ORL., 92. Lettres du 27 mai 1389.

[3] Arch. nat., KK 312, f° 72.

[4] *P. or.*, ORL., 78. — Fr. n. acq. 3538, 129.

Digitized by Google

ronnement de la reine, éclipsant toutes les femmes par sa beauté, éblouissant la cour par sa magnificence, vouée dès ce moment à la jalousie et à la calomnie. Elle apportait à son époux la richesse[1], instrument de puissance qui lui manquait alors, mais par contre elle lui apportait l'hostilité qui, du côté de la reine et des siens, poursuivait par tous les moyens le meurtrier de Bernabó Visconti, tandis qu'elle même rencontrait en arrivant l'hostilité naissante du parti bourguignon qui devait bientôt s'acharner sur elle. Seul, dans la maison où elle entrait, le roi lui ouvrit cordialement les bras.

Le duc d'Orléans partit de Paris, le 16 septembre, laissant à Jean Le Mercier la charge de régler avec les commissaires de Jean Galéas les questions d'intérêt qui naissaient de son mariage. Il rejoignit à Corbeil le roi qui était parti de Melun[2]. A Nevers,

[1] La remise de Valentine aux procureurs du roi et du duc d'Orléans fut faite au pont de Mâcon, ainsi que c'était stipulé dans le traité du mariage. Le duc d'Orléans envoya pour la recevoir Amaury d'Orgemont, son chancelier, Pierre de Craon, seigneur de La Ferté-Bernard, alors son principal conseiller, et Me Thierry de Neuville, son secrétaire (Ms. Fr., n. acq., 3538, n° 129 et n° 3653, 403). Le lendemain de la consommation du mariage, les procureurs de Jean Galéas remirent au duc d'Orléans deux cent mille florins, dont seize mille cinq cents en quittances de sommes qu'il avait déjà reçues, le reste en espèces diverses. Par une *modération* que le roi avait apportée aux clauses du traité de mariage, les deux cent cinquante mille florins dus encore sur la dot de Valentine devaient être payés : cent mille le 1er septembre 1390, et ensuite chaque année cinquante mille florins jusqu'au 1er septembre 1393 (Arch., K 554, IX, n° 2, f° 1). Le duc d'Orléans avait la libre disposition de quatre-vingt-trois mille cinq cents florins. Cent mille florins étaient destinés à l'acquisition de terres et pour cela mis en dépôt. Valentine apportait en outre avec elle des joyaux, meubles et ornements prisés en Lombardie soixante-huit mille huit cent soixante-huit florins, de la vaisselle d'or pesant huit marcs, cinq onces et demi, poids de Paris, et de la vaisselle d'argent blanc ou de vermeil pesant mille six cent soixante-sept marcs. Inventaire en fut fait et signé le 15 septembre 1389 par le duc d'Orléans (KK 896, f° 36; KK 264). Au moment où il se disposait à partir pour le voyage de Languedoc, le duc d'Orléans emprunta du roi le château de Crèvecœur en Brie et y déposa florins, joyaux, vaisselle qui lui venaient de son mariage. Il nomma son chambellan Jean de Garencières, garde de ce trésor aux gages de soixante francs par mois (*P. or.*, GARENCIÈRES, 55. Nevers, 30 septembre 1389). Garencières en resta le gardien jusqu'au mois de novembre 1391, mais le trésor avait été ouvert plus d'une fois (*P. or.*, ORL., 139 ; K 555, VI, 8, 9). En novembre 1391, ce qui en restait fut transporté à la bastille Saint-Antoine (*P. or.*, ORL., 139).

[2] Bibl. nat., *P. orig.*, ORL. n° 78. Paris, 15 septembre, n° 79. Corbeil, 16 septembre.

Froissart ayant induit gravement en erreur plusieurs historiens, même des plus récents, au sujet de l'itinéraire suivi par le roi dans ce voyage de

Digitized by Google

Jean de Bourgogne les retint par des fêtes avec un empressement destiné à masquer le dépit de son père ; prélude des fêtes plus magnifiques de Dijon que, dans la même intention, le duc de Bourgogne préparait pour le retour du roi. Lyon, où ils arrivèrent seulement au milieu d'octobre, les retint plus longtemps encore par des manifestations affectueuses et des spectacles charmants : Charles VI était déjà surnommé le Bien-aimé. Il vit venir à Lyon deux ambassadeurs de Florence, devancés par le comte de Polenza, commissaire de Jean Galéas qui avait terminé avec Jean Le Mercier le règlement des affaires du duc d'Orléans [1]. Les Florentins avaient pour mission de chercher à conclure une alliance, et le comte de Polenza accourait pour

Languedoc, il ne sera pas hors de propos de donner ici le relevé des dates certaines que fournissent les ordonnances du roi, les mandements et les comptes du duc d'Orléans. On verra quelle fantaisie Froissart a mise dans sa relation, où il fait faire au roi et à son frère une gageure de vrais étourdis, à qui reviendra le plus vite de Montpellier à Paris. Les dates suivantes s'accordent assez bien avec l'itinéraire tracé par le Religieux de Saint-Denis. Le 15 septembre le duc d'Orléans était à Paris (le roi à Melun encore le 13 septembre), le 16 septembre à Corbeil, le 30 septembre à Nevers, le 6 octobre à Moulins, le 11 octobre à Charolles, le 18 octobre à Lyon, le 24 octobre à Romans. Le roi était arrivé le 30 octobre à Villeneuve lez-Avignon. Le duc d'Orléans y était encore le 7 novembre, et probablement aussi le roi ; le 12 novembre à Nismes, le 17 et le 29 novembre à Montpellier ; le 29 novembre et jusqu'au 7 janvier à Toulouse ; le 10 janvier à Mazères-en-Foix ; le 14 janvier à Carcassonne ; le 22 janvier à Montpellier ; le 28 janvier à Avignon, et jusqu'au 30 ; le 3 février à Romans ; le 6 et le 7 février à Lyon ; le 9 février à Mâcon ; le 12 février à Châlons ; le 13 février à Beaune ; du 14 au 17 février à Dijon ; le 18 février à Chanceaux ; le 19 février à Villaines ; le 20 février à Châtillon-sur-Seine, d'où il gagna Paris en passant par Pont-sur-Seine. Il était à Paris le 28 février. Le 6 et le 7 mars il donnait dans son hôtel une fête où, le premier jour, le roi que n'avaient pas rassasié les joutes de Mazères et de Dijon « forsjousta la feste » avec Pierre de Craon (*P. orig.* ORL., n° 92).

[1] Arch. nat., K 53, n° 311, 30 septembre 1389. Transaction sur la valeur totale d'Asti.

Lors de la prise de possession d'Asti, en avril 1387, les procureurs du duc d'Orléans avaient fait des réserves sur le revenu que Jean Galéas garantissait comme étant de trente mille florins. Après deux années et demi de l'administration française on pouvait établir une moyenne. La transaction du 30 septembre 1389 fixa cette moyenne à dix-huit mille florins et constitua Jean Galéas débiteur de cent vingt mille florins en représentation du revenu de douze mille florins qui manquait. Ces cent vingt mille florins devaient porter intérêt à dix pour cent jusqu'à parfait paiement. La transaction ajouta trente mille florins, sans intérêts, à cette somme principale. C'étaient les arrérages de trente mois, du 1er avril 1387 au 30 septembre 1389.

Digitized by Google

l'empêcher. On les ajourna pour une réponse à Paris[1]. Le 30 octobre enfin, le roi atteignit le premier terme de son voyage et prit logis à Villeneuve-lez-Avignon, terre de Languedoc, où les cardinaux de Clément VII vinrent le saluer.

Pendant son séjour à Villeneuve, lequel se prolongea jusqu'au 8 novembre[2], le roi eut de fréquentes conférences avec le pape, quelques-unes privées. Le secret des conférences privées à la cour d'Avignon n'était pas aisément pénétré. Ce qui se dit entre Clément VII et Charles VI au sujet du rétablissement de l'unité dans l'Église n'a pas été connu même par l'annaliste le mieux informé en général sur ces affaires, le Religieux de Saint-Denis ; mais il peut être conjecturé. Le pape ou antipape Urbain VI était mort subitement le 15 octobre[3]. La nouvelle en parvint à Clément VII neuf jours après l'événement, à ce que

[1] *Bonacorso Pilti. Cronica*, p. 36 et 37. Ces ambassadeurs, que nous verrons bientôt reparaître, n'avaient pas pu gagner Lyon à l'insu de Jean Galéas, quoique les Florentins eussent essayé de déjouer sa surveillance en écrivant au gouverneur d'Asti qu'ils différaient de les envoyer au roi, à l'instant même où ils les faisaient partir. (Lettre du 17 septembre 1389, publiée par M. Giacomo Gorrini. *Relazioni di Asti con Firenze e con la Francia*. Asti, 1887, p. 9). C'étaient le célèbre Philippe Corsini et Christophe degli Spini. Florence alors jouait avec Jean Galéas une partie où elle trouvait son maître en fait de finesse et de duplicité. Pendant qu'elle lui proposait une ligue « pour la liberté de l'Italie », elle avait envoyé au roi un agent confidentiel, Filippo Cavicciuli, qui de concert avec les Bolonais devait convier le roi à l'*extermination* de Jean Galéas, pour ensuite prendre sa part, une part assez petite, des dépouilles du tyran. Les Bolonais auraient même voulu que l'on tentât Charles VI en faisant miroiter devant lui la couronne impériale, mais Florence y objecta que ce serait risquer de s'attirer l'inimitié de l'Allemagne, et puis que « non foret in libertate « viventibus utile quod Rex Francorum, habens in Italia dominium, Impe- « rium obtineret. » Il était recommandé à Cavicciuli de s'adresser à la reine pour induire le roi à entendre ces propositions. (Bibl. nat., mss. Italiens, 1682, f° 23 et 24, dépêches du 21 mai 1389 ; — f° 25, Instruction pour Cavicciuli, 23 juin 1389). L'envoyé tâta le terrain, ne le trouva pas favorable et revint sans s'être découvert. Les ambassadeurs qui se présentèrent à Lyon avaient une mission moins faite pour effaroucher la loyauté du roi, mais qui, sous couleur de protection, pouvait être ultérieurement amenée au même but.

[2] *P. orig.*, ORL., 81. Compte du trésorier général du duc d'Orléans pour le mois de novembre 1389. On a dans ce compte des dates de Villeneuve ou d'Avignon depuis le 2 jusqu'au 8 novembre. Il n'est pas probable que le duc d'Orléans se fût attardé en se séparant de son frère. Nous nous croyons donc en droit de rejeter la date du 3 novembre que le Religieux de Saint-Denis (liv. X, ch. IX) donne comme celle du jour où le roi prit congé du pape. Les dates ont ici une importance particulière.

[3] Selon d'autres, le 18 octobre.

Digitized by Google

prétend Froissart. Même en admettant qu'elle n'ait pas volé si rapidement, elle dut être connue à Avignon avant le départ du roi, et ne put manquer de donner lieu à une échange plus ou moins pourpensé de vues. La conjoncture était à saisir pour mettre fin au schisme. Clément VII et ses cardinaux avaient toujours considéré la voie des armes comme la plus prompte et la plus sûre pour atteindre un résultat. Il en fut probablement touché au moins quelques mots à Charles VI pendant ce premier séjour à Avignon. Le pape lui avait fait prendre part à la cérémonie de l'investiture et du couronnement de son cousin Louis d'Anjou [1]. Ramener Clément VII à Rome et asseoir Louis d'Anjou sur le trône de Naples, deux grandes choses qui allaient ensemble, quelle pensée propre à enflammer un jeune roi guerier, plus enthousiaste que réfléchi. Mais il fallait d'abord terminer le voyage de Languedoc, et dans une affaire de cette conséquence le roi ne pouvait rien décider sans le duc de Bourgogne. Clément VII lui accorda pour l'Église de France des satisfactions qui amortissaient les griefs de l'Université de Paris. On se sépara en se promettant de se revoir, et le roi prit le chemin de Toulouse.

Il procéda posément à l'enquête sur l'administration du duc de Berry, s'arrêtant dans les principales villes du Languedoc, rencontrant dès ses premiers pas les preuves de ce qui lui avait été dénoncé. Pour l'exemple, arrivé à Toulouse, il fit brûler Bétisac, principal instrument des exactions du duc de Berry [2]; et pour la réparation il institua trois réformateurs, armés des pouvoirs les plus amples, des instructions les plus sévères. L'un des trois, celui qui avait le rôle le plus à redouter pour les créatures du duc de Berry, l'enquête et la réformation des finances, fut Pierre de Chevreuse, conseiller du duc d'Orléans, aussi avant que Jean Le Mercier dans son intimité. On ne pouvait porter un coup plus rude, ni faire un choix plus significatif [3].

[1] Le Religieux de Saint-Denis, liv. X, ch. IX.

[2] Bétisac fut exécuté le 22 décembre. On trouve dans le volume X des chartes royales à la Bibliothèque nationale (n° 229) des lettres données à Toulouse le 4 janvier, présents au conseil le duc de Touraine, le duc de Bourbon et le connétable, pour le renouvellement de l'octroi au duc de Berry de la moitié des aides ayant cours dans ses domaines. Le roi s'efforçait de sauvegarder son oncle auprès de qui même il avait protesté contre toute pensée d'attaquer son honneur. Mais les faits parlaient.

[3] Ces trois réformateurs furent institués par un édit daté d'Avignon le

Digitized by Google

Les négociations avec le comte de Foix avaient été, dans l'intervalle, amenées au point désiré. Sur l'appel qui lui fut adressé, le comte vint à Toulouse, le 5 janvier, prêter hommage pour le comté de Foix qu'il reconnut réversible à la couronne. Cela ne fut point obtenu sans qu'il en coutât beaucoup d'argent; mais le résultat était de ceux que Charles V, le roi économe, n'hésitait pas à payer. On rentrait ainsi dans le programme de ce règne réparateur. Le comte demanda ensuite comme une grâce de recevoir chez lui son suzerain, et à cette occasion il déploya dans sa ville de Mazères le luxe élégant et inventif pour lequel il était fameux. A Mazères il promit d'observer la paix avec le comte d'Armagnac, qui était bien diminué par la destitution de son oncle, le duc de Berry. Ainsi le dernier objet du voyage était heureusement atteint.

L'honneur des négociations avec les comtes de Foix et d'Armagnac revenait en partie à Guillaume de Braquemont, dit Braquet, chevalier déjà ancien dans le service, qui jusqu'alors s'était distingué sous le duc de Bourgogne. Le duc d'Orléans s'empressa de se l'attacher[1]. Guillaume de Braquemont entra pour lors dans la maison du duc et il y attira successivement la plupart des membres de sa famille. Un rôle principal lui était destiné quand la lutte des deux princes devint ouverte et prit un caractère aigu.

IV

Le retour du Languedoc se fit par Avignon, Lyon et Dijon. Cette seconde visite à Clément VII, après que dans la première tout ce qui concernait l'Église de France avait été réglé à la satisfaction du roi, ne peut s'expliquer que par le désir de s'entendre sur le rétablissement du pape d'Avignon au vrai

28 janvier 1389, v. st. (*Ord. des rois*, VII, 328), où l'on voit qu'ils avaient commencé à fonctionner dès l'entrée du roi en Languedoc. Les deux autres furent Ferry Cassinel, archevêque de Reims (précédemment évêque d'Auxerre), l'un des marmousets, et Jean d'Estouteville. L'archevêque de Reims mourut empoisonné le 26 mai 1390, à Nîmes. Pierre de Chevreuse se comporta sévèrement dans la réformation, sur quoi le duc de Berry lui fit tenir des menaces (Jouvenel des Ursins, année 1390). Pourtant il l'épargna quand il revint au pouvoir et il le laissa mourir en paix (1394). Chevreuse était alors capitaine de Luzarches, qui appartenait au duc d'Orléans (Fr., n. acq. 3638, nº 173). Son petit-fils fit partie de la maison du duc. (*P. or.*, TOURAINE, 4bis).

[1] Fr., n. acq. 3638, nº 133. Lettres de Mazères-en-Foix, 10 janvier 1389. v. st.

Digitized by Google

siège de la papauté. Elle dura au moins trois jours [1]. Cependant l'affaire était si grosse que, cette fois encore, on ne conclut rien. Beaucoup de temps avait été perdu. A Rome, au contraire, on s'était hâté ; un successeur avait été donné, dès le 2 novembre, à Urbain VI, et Boniface IX s'était déjà fait reconnaître par tous les souverains et les États de l'obédience d'Urbain. Le roi ne put s'ouvrir de son projet au duc de Bourgogne que vers le milieu du mois de février, pendant les fêtes de Dijon[2]. Alors, ce qui trois mois plus tôt eût peut-être paru, même à la sagesse expérimentée du duc de Bourgogne, requérir moins de réflexions que de diligence, se présentait sous l'aspect des difficultés et des périls. Le duc n'aurait pas osé repousser en principe un projet qui était si conforme au génie de notre nation et qui semblait se rattacher aux traditions de la royauté française. Le roi ne pouvait-il pas se figurer que c'était renouveler Charlemagne et remplir le vœu de son illustre père? Clément VII avait été reconnu par Charles V après de longues réflexions, peut-être pas assez longues, en toute sincérité d'intentions catholiques, avec l'espoir de le faire adopter par ses alliés et dans la pensée bien arrêtée de rétablir l'unité dans l'Église. Cet espoir avait été déçu, et il est permis de dire que Charles V avait commis une faute, mais elle créait pour son fils une sorte de nécessité. L'idée que la maison de France avait embrassé l'hérésie, fût-ce de bonne foi, faisait horreur ; on ne la supportait pas. Au point de vue national, on ne pouvait pas oublier qu'Urbain VI avait accordé les indulgences de la Croisade aux Anglais qui combattraient le roi de France; et le duc de Bourgogne lui-même, lorsque dans son intérêt personnel il avait conduit Charles VI contre les Flamands révoltés, n'avait-il pas fait déployer contre eux l'oriflamme parce qu'ils étaient urbanistes ? Toutes les fois qu'il eut, dans la première campagne de Flandre, à traiter avec les communes révoltées, il fit poser par

[1] On a des dates d'Avignon les 28, 29 et 30 janvier. Ms. Fr. 6210, nos 478 et 479.

[2] Le roi qui était à Mâcon le 9 février, rencontra le duc de Bourgogne le 11 à Tournus. Il coucha le 12 à Chalon et le 13 fit son entrée à Dijon. Il y resta jusqu'au 17 février. Les journées du 14 et du 15 furent occupées par des joutes. Le duc de Bourgogne le reconduisit jusqu'à la frontière de son duché et ils se séparèrent le 21 février. Ils eurent, malgré la distraction des fêtes, le loisir de s'entretenir, et le roi était accompagné d'assez de membres de son conseil pour traiter des affaires les plus sérieuses (Voyez *Entrée du roi Charles VI à Dijon*, par Ernest Petit, de Vausse. Dijon, 1885).

Digitized by Google

le roi comme première condition l'abandon de l'obédience d'Urbain. Le sentiment public se prononçait dans le même sens que le roi. L'Université de Paris était favorable à tout ce qui serait entrepris pour étouffer un schisme dont on ne pouvait plus prévoir la fin, si on laissait une succession de pontifes s'effectuer à Rome. Le duc de Bourgogne se prêta donc à la pensée du roi, avec la salutaire intention de la faire avorter en paraissant combiner mûrement son exécution [1]. Dans ce but gagner du temps était gagner beaucoup.

L'expédition que méditait le roi devait nécessairement rencontrer l'opposition de l'Allemagne et celle de l'Angleterre. A la rigueur, en l'état où se trouvait alors l'Allemagne, et en profitant de la trève avec l'Angleterre fatiguée, on pouvait ne se point arrêter devant ce danger ; la grandeur du but aurait excusé la hardiesse de la tentative. Ce qui était indispensable, c'était de s'assurer un puissant allié en Italie, et l'on n'avait pas le choix : Jean Galéas Visconti seul répondait à la situation..

Indifférent à l'égard des deux papes, rangé par nécessité sous l'obédience de Boniface IX, chef du parti gibelin dans la haute Italie, ce qui affaiblissait la puissance temporelle du siège de Rome rentrait dans les convenances de Jean Galéas, et il n'était point impatient de voir finir le schisme ; néanmoins on pouvait le gagner à la cause de Clément VII en lui montrant comment, à la servir, il trouverait profit pour son agrandissement qu'il poursuivait avec des succès constants ; et déjà il rêvait de la couronne d'Italie[2]. Des Florentins il ne pouvait être question dans cette occasion. La commune de Florence faisait, il est vrai, profession d'un dévouement filial pour la maison de France, et montrait avec affectation la fleur de lys sur ses armes ; mais cette profession de dévouement, fort utile pour ses marchands à qui le privilège d'établir des maisons en France s'accordait plus facilement qu'aux autres *Lombards*, était du reste plato-

[1] Froissart, liv. III, ch. XXXII. Seul parmi les grands chroniqueurs contemporains, Froissart a connu ce projet. Il en parle, suivant son habitude, en confondant les dates et mêlant ses imaginations aux faits; mais, pour ce qui est du duc de Bourgogne, il est en général bien renseigné sur ses mobiles.

[2] « Ad un ambasciatore fiorentino disse volere mutare titolo, e fu inteso que divisasse egli farsi re. » — Capponi, *Storia della reppublica di Firenze*, I, 383.

Digitized by Google

nique. On cherche les services que nous avions tirés des Florentins dans nos épreuves. Pour le moment ils étaient plus que jamais les adversaires décidés des deux causes que le roi se proposait de restaurer ensemble, celles de Louis d'Anjou à Naples et de Clément VII à Rome. L'allié nécessaire était donc Jean Galéas Visconti, et la tâche difficile de l'amener à entrer dans les vues du roi revenait naturellement au duc d'Orléans, son gendre. Aussi la première personne que le roi chargea de négocier avec Jean Galéas et avec le pape fut-elle Pierre de Craon, seigneur de la Ferté-Bernard, alors le conseiller le plus intime et favori du duc d'Orléans, homme funeste à tous ceux qui l'employèrent[1].

De tous temps Charles VI avait compris l'importance capitale de gagner Jean Galéas à la cause de Clément VII. Des tentatives dans ce but furent faites à l'occasion du mariage du duc d'Orléans[2]. A la demande qui lui avait été alors adressée, Jean Galéas répondit que le soin de sa sûreté ne lui permettrait pas, quelles que fussent ses inclinations, de se déclarer pour Clément VII, contre le sentiment de ses sujets et entouré comme il l'était d'urbanistes. Pour obtenir l'alliance du frère du roi, il alla bien jusqu'à reconnaître valables les dispenses de consanguinité accordées par ce pape auquel il n'obéissait pas, et il souffrit que sa fille en donnât acte[3] ; plus encore, lui qui était vicaire impérial en Italie, après avoir fait prononcer en sa présence par un légat de Clement VII l'union de Valentine et du duc d'Orléans,

[1] Pierre de Craon avait été chargé par le feu duc d'Anjou de traiter d'affaires capitales avec Bernabò Visconti, seigneur de Milan, et avec son neveu Jean Galéas. Comme il fut accusé d'en avoir odieusement abusé, il n'était pas l'homme à choisir, mais il offrait l'avantage de bien connaître les cours de Pavie et d'Avignon. Le duc d'Orléans le prit à son service, dès qu'il eut une maison, avec d'autres serviteurs principaux et dévoués du duc d'Anjou, Pierre de Chevreuse, Pierre et Jean de Bueil, Guillaume Mauvinet. Pierre de Craon est mentionné toujours le premier parmi les conseillers du duc dans les lettres expédiées en conseil, lorsqu'il se trouvait présent à l'expédition.

[2] Relation de l'ambassade du roi au pape en 1393. Dans *le Royaume d'Adria*, par P. Durrieu, p. 62.

[3] Arch., K 555. — La seconde femme de Jean Galéas, Catherine Visconti, fille de Bernabò, était attachée à Clément VII. Elle recourut à lui, en 1385, pour faire distraire de l'archevêché de Milan des terres qu'elle possédait en propre et l'obtint, moyennant le cens annuel d'un marc d'argent, ce que Jean Galéas toléra. (Corio, *Storia di Milano*, t. II, p. 326 de l'édition de 1856.)

Digitized by Google

il admit que ce même pape, déclaré intrus par l'Empereur, déclarât l'Empire vacant, l'administration de l'Empire dévolue en conséquence au Saint-Siège [1], et à ce titre donnât l'investiture impériale d'Asti aux nouveaux époux [2]. Les instances du roi s'étaient renouvelées depuis[3], sans jamais obtenir qu'il fît un pas de plus. Mais les circonstances du moment étaient de nature à promettre un meilleur succès, non seulement parce que les armes françaises assureraient Jean Galéas contre ses sujets et ses voisins, mais surtout parce qu'il pouvait avoir besoin de s'appuyer sur elles pour sa conservation. En effet, il se formait contre lui en Italie une coalition capable de le mettre en danger ; et s'il se rendait bien compte de sa situation, au besoin si on la lui faisait sentir, il ne devait pas être impossible de l'amener à quelque résolution décisive.

Florence était l'âme de cette coalition. Entre Jean Galéas, le gibelin, et Florence, tête du parti guelfe, il existait plus que des oppositions de tendances; leurs ambitions, semblables et égales, se rencontraient et les mettaient aux prises. Tous deux ne visaient qu'à l'asservissement de leurs voisins. Sienne, Pise, Lucques étaient les objets de la convoitise des Florentins; les seigneurs de Bologne, Ravenne, Ferrare, Mantoue et autres, ceux de la convoitise de Jean Galéas qui avait déjà dépouillé les seigneurs de Vérone et de Padoue. L'un et l'autre ne faisaient la guerre qu'avec des mercenaires. Jean Galéas l'emportait sur Florence par la richesse, la libre disposition de son trésor, son économie et sa largesse tour à tour, l'unité et le secret de ses vues. Plus redoutable aux seigneurs, il était moins redouté des peuples parce qu'il n'était pas dur à ses sujets comme Florence. Le nom du comte de Vertus (ainsi l'appelait-on en Italie avant qu'il devint duc de Milan) sonnait agréablement aux oreilles des clients qu'il défendait contre les Florentins. C'est au cri de *Comte, peuple et abondance* [4] que les Siennois, ses protégés, repoussèrent un parti

[1] Arch., K 553, IV, n° 1. Wenceslas de Luxembourg, roi de Bohême, élu empereur et couronné en Allemagne mais non en Italie par le pape, ne prenait en conséquence que le titre de roi des Romains. Cela n'infirmait point, même aux yeux de la cour de Rome, ses droits impériaux.

[2] *Ibid.*, n° 2.

[3] *Le royaume d'Adria*, p. 62. Relation de l'ambassade du roi au pape en 1393.

[4] « Conte, popolo e dovizia. »

Digitized by Google

de Florentins qui essayait de s'introduire dans leurs murs. La politique italienne d'alors et de plusieurs siècles suivants, que Philippe de Commines a caractérisée d'un seul mot : « Toujours *il pratiquait* comme est la coutume en Italie [1], » — était appliquée à Florence autant qu'à Pavie, mais avec supériorité à Pavie. Aussi Philippe de Commines, qui en médisait sans la dédaigner, ayant été instruit à semblable école, appelle-t-il Jean Galéas « un grand et mauvais tyran, mais honorable [2] ». Pour assoupir les querelles nées de la protection qu'il accordait à Sienne, ville gibeline, et qui contrariait les convoitises de Florence, on avait réuni en une ligue, au nom de la liberté de l'Italie, Jean Galéas, Florence et ses alliés. Cela s'était fait au mois d'août 1389, et aussitôt avaient recommencé les *pratiques*, cette fois par les Florentins, à ce qui apparaît. Les ambassadeurs qui, au mois d'octobre 1389, étaient allés attendre à Lyon le passage du roi, devaient faire des propositions d'alliance, accompagnées d'offres de profit gradués sur l'accueil que recevraient leurs ouvertures. Rencontrant auprès du roi le duc d'Orléans et le comte de Polenza, commissaire de Jean Galéas, ajournés à Paris pour une réponse, ils comprirent que leur but était bien compromis et retournèrent à Florence. Les Florentins s'étaient alors adressés au duc Étienne de Bavière, père de la reine de France, et au comte d'Armagnac, deux ennemis nés de Jean Galéas, le premier, parce qu'il avait, comme nous l'avons déjà dit, épousé une fille de Bernabò Visconti, le second, parce que sa sœur, Béatrix d'Armagnac, avait épousé Charles Visconti, fils de Bernabò. Leurs négociations avec le duc Étienne parurent seulement plus tard. Celles qui s'entamèrent avec le comte d'Armagnac datent du mois de novembre. Elles furent conduites dans le plus profond secret, sous les yeux même du roi et du duc d'Orléans, par un envoyé moins en vue que les ambassadeurs, Berto d'Agnolo Castellani. Avidement saisies par le comte d'Armagnac, elles avaient abouti à une entente en termes généraux lorsque le roi et le duc d'Orléans rentrèrent à Paris [3].

[1] *Hist. de Charles VIII*, ch. XVI.
[2] *Ibid.*, ch. XII.
[3] M. Paul Durrieu a consacré, dans son beau livre *les Gascons en Italie*, un chapitre du plus haut intérêt à l'expédition du comte d'Armagnac, et en l'éclairant par une riche collection de documents inédits il a fourni les

Digitized by Google

Comme elles devaient se jeter à la traverse du projet de descente en Italie, il est nécessaire de suivre parallèlement les phases par lesquelles passèrent les combinaisons des Florentins, d'une part, du roi et de Jean Galéas, de l'autre, jusqu'au moment où elles devinrent patentes et où leur croisement se fit.

Le roi était rentré à Paris dans les derniers jours de février 1390. Les ambassadeurs de Florence, qu'il avait ajournés lors de son passage à Lyon, durent arriver à Paris à peu près en même temps que lui [1]. Suivant le Religieux de Saint-Denis, les ambassadeurs de Bologne s'étaient joints à ceux de Florence. Leur message se résumait dans la dénonciation de menées qui indiquaient chez Jean Galéas Visconti l'intention de rompre la paix et dans une demande de protection sous forme d'alliance. Le roi ne repoussa pas la demande, mais il y mit deux conditions qui pouvaient bien s'accorder avec ses projets : la première, qu'ils se rangeraient à l'obédience de Clément VII ; la seconde, qu'ils lui paieraient un cens féodal, pour minime qu'il fût, afin qu'il eût un titre à intervenir en leur faveur. Ces deux conditions furent repoussées par les Florentins comme attentatoires, l'une à leur foi, l'autre à leur indépendance. L'offre d'un arbitrage fut ensuite rejetée comme suspecte de partialité, et les ambassadeurs partirent [2]. Florence, dès ce moment, fit ses prépa-

moyens de compléter et corriger les chroniques. Nous nous appuyons sur ces documents, renvoyant pour plus de brièveté aux pages du livre de M. Durrieu.

La première pièce justificative (p. 229) est une lettre des Florentins adressée au comte d'Armagnac, le 15 décembre 1389, pour le remercier du bon accueil fait à leur envoyé Berto d'Agnolo Castellani et lui annoncer qu'ils le lui expédieront de nouveau. En rapprochant les dates et tenant compte des distances, on reconnaît que la mission de Castellani dut lui être donnée aussitôt après le retour des ambassadeurs qui avaient été éconduits à Lyon vers le milieu d'octobre, et qu'elle fut remplie pendant le courant du mois de novembre, alors que le roi poursuivait son enquête en Languedoc, mais avant son séjour à Toulouse, lequel dura, on l'a vu, du 29 novembre au 7 janvier.

[1] Lettres des Florentins au roi, 16 janvier 1390. *Les Gascons*, p. 49. Le voyage de Florence à Paris demandait un mois, ou plus, dans cette saison.

[2] Leonardo Aretino, livre IX. « Hæc utraque magno animo negata sunt regi, quoniam alterum vacillationem fidei, alterum diminutionem libertatis continere videbantur... Nec postulantibus regiis oratoribus ad suum arbitrium pacem remitti concessit Florentinus populus ob earumdem rerum suspicionem. » La version de l'Arétin, qui écrivait sur le vu des registres

Digitized by Google

ratifs. Le fils du seigneur de Padoue, dépouillé par Jean Galéas, François de Carrare, qui vivait réfugié à Florence, alla recruter en Allemagne, et le duc Étienne de Bavière fut, en outre, engagé au prix de quatre-vingt mille florins. Cette grosse dépense disposa sans doute les Florentins à temporiser avec le comte d'Armagnac.

Le mois de mars dut être employé à Paris tout entier à négocier avec les ambassadeurs Florentins, et le moment de s'ouvrir à Jean Galéas ne vint pour le roi qu'après le départ de ces ambassadeurs. C'est alors, en effet, le 11 avril, que fut expédié à Pavie Pierre de Craon [1]. On croirait que, sans perdre plus de temps, le fer allait être battu. Il n'en fut rien ; une autre pensée divertit du grand projet, une de ces pensées auxquelles ne savait pas résister la génération de cette époque, qui avait hanté l'esprit du roi Jean, celui de Charles V, que Charles VI, enthousiaste par nature, ne pouvait manquer d'embrasser. A l'instigation des Génois, une croisade était offerte à la chevalerie française. Elle devait être dirigée contre le roi de Tunis. Les cœurs s'enflammèrent. Le mot de Sénèque : *avida periculi virtus*, s'appliquait bien à ces hommes que le repos fatiguait, qui allaient en Prusse ou en Hongrie chercher des ennemis de la croix pour satisfaire

de la république, a été adoptée par le marquis Capponi dans son *Histoire de Florence*. Le Religieux de Saint-Denis (liv. XI, ch. III) en donne une autre que Jouvenel des Ursins a reproduite et que suivent plusieurs historiens. D'après elle, les ambassadeurs de Florence et ceux de Bologne auraient, au contraire, offert de se mettre à perpétuité dans la sujétion du roi : « Sibi et successoribus suis civitates eorum insignes et adjacentem patriam perpetuo submittebant ; » ce que le roi n'aurait pas accepté parce que « pretacta dominia Ecclesie romane subjacebant », et qu'il était lié au seigneur de Milan par des traités de confédération, mais tout en leur promettant « tociens quociens inquietarentur *subsidium gallicanum*. » Il y a, ce semble, peu de vraisemblance et quelques contradictions dans la version du Religieux, rarement bien informé des affaires diplomatiques.

[1] Bibl. nat., ms. Fr. 20590, n. 11 et 12, originaux. — Mandement du roi aux généraux des aides pour faire prêt de deux mois de gages à son chambellan Pierre de Craon qu'il envoie devers le pape, le comte de Vertus, et autre part, pour certaines grosses besognes touchant l'honneur et profit du roi et de son royaume. Taxé à quatre cents francs d'or par mois, outre et par dessus ses gages de chambellan. *Donné à Saint-Germain le 11 avril après Pâques 1390.* — Quittance de Pierre de Craon, « chambellan du roi *et du duc de Touraine*, » à Jacques Hémon, receveur général des aides, pour huit cents francs en prêt sur les gages taxés par le roi pour aller au pays de Lombardie, *14 avril après Pâques 1390.*

Digitized by Google

leur zèle quand il n'y avait plus à combattre chez eux. Les plus sages s'enrolèrent. Le roi favorisa l'entreprise, à laquelle se joignit même le fils de notre redoutable adversaire le duc de Lancastre [1]. Le duc d'Orléans brigua l'honneur d'être le chef de la croisade. « De trop grand voulenté s'y offroit et représentoit ; mais le roy et son conseil, les ducs de Berry et de Bourgogne, ne lui vouloient nullement accorder, et disoient que ce n'estoit pas voyage pour lui [2]; » hommage bien hypocrite à son importance de frère unique du roi, ou mortification bien impolitique, si le refus avait une cause moins déférante. Quoi de mieux pour donner carrière à son activité impatiente que de le laisser aller chercher en Afrique les traces de saint Louis? Le duc de Bourgogne, qui mit si fatalement à la tête de l'expédition de Hongrie son fils inhabile et outrecuidant, ne devait pas alléguer l'inexpérience de son neveu pour lui refuser de marcher le premier à côté des vieux capitaines qui l'auraient guidé. Le duc d'Orléans en eut du dépit, ce qui ne le détourna pas de seconder le duc de Bourbon, nommé chef de la croisade à sa place, et de contribuer largement à la dépense des officiers de sa maison qui se croisèrent [3]. La naissance de son premier fils, Louis, les

[1] Ms. Fr. 20590, nos 10,66,68, 11 avril et 3 mai 1390. Dons du roi à divers pour le voyage de Barbarie, et pour conduire à Gênes Jean de Beaufort, fils du duc de Lancastre.

[2] Froissart, liv. IV, ch. XIII.

[3] Le duc d'Orléans prêta au duc de Bourbon pour le voyage de Barbarie 25,000 florins ducats, dont il lui versa au mois de mars 20,000 tirés du trésor de Crèvecœur ; les autres 5,000 furent versés à diverses époques par Jean Galéas Visconti. (Arch., K 554, VIII et IX ; K 555, VI.) Pour garantie des 20,000 florins il prit hypothèque sur le comté de Clermont, et commit Simon de Dampmartin, changeur, à la perception des revenus. Les lettres sont du 18 et du 26 mars (KK 896, fo 366,) Il prêta aussi 10,000 florins à Enguerran de Coucy qui lui en donna reconnaissance (K 554, VIII et IX), mais l'obligation fut rendue depuis gratuitement à Coucy. (KK 896, fo 366.)

Parmi les officiers de sa maison qui prirent part à la croisade et reçurent de lui de fortes sommes à cette occasion, se remarquent Jean de Béthencourt, illustré depuis par la conquête des Iles Canaries (*P. orig.* BETHENCOURT, no 10), le compagnon de Béthencourt à cette conquête, Gadifer de la Salle, qui repartait au mois de novembre suivant pour la Prusse (*P. orig.* LA SALLE, dossier 58,180, no 5 et 6) et Jean de Trie devenu peu après son maréchal. (Fr. nouv. acq. 3638, no 140). Jean de Trie avait passé l'hiver précédent à guerroyer en Prusse avec huit chevaliers et écuyers du duc d'Orléans qui, pour cette première croisade, les avait aidés de 1220 francs, pendant le voyage de Languedoc (*P. orig.* ORLÉANS 81), alors qu'il faisait sur son chemin de si grandes largesses, qu'il empruntait de toutes mains. Il finit par emprunter à Pont-sur-Seine, de Robert Cordelier, conseiller du roi,

Digitized by Google

fêtes des relevailles de la duchesse, adoucirent son chagrin [1].

Pendant que l'élite de la chevalerie française allait guerroyer en Afrique, des négociations entamées en vue d'une descente en Italie ne pouvaient point avoir d'objet immédiat; elles languirent nécessairement. Jean Galéas, en ce moment, ne devait pas croire qu'il eût grand intérêt à s'y prêter. Dès que les Florentins avaient échoué à Paris, il ne les redoutait plus, et il prit l'initiative de la rupture. Ses lettres de défi, en forme de manifeste, furent expédiées le 25 avril. Les Florentins y répondirent le 2 mai. La guerre éclata aussitôt; mais il en alla autrement que Jean Galéas ne l'avait espéré. Padoue lui fut enlevée de prime abord, le 19 juin, par François de Carrare arrivé avec ses Allemands, suivi de près par le duc Étienne de Bavière. Vérone se révolta le 25 juin, fut reprise le 22 juillet; mais les capitaines de Jean Galéas ne parvinrent point à dégager la citadelle de Padoue qui tenait encore pour lui. Alors ses regards se tournèrent vers la France [2]. N'eût été le voyage de Barbarie, on aurait certainement triomphé de ses répugnances à introduire les Français en Italie.

Du côté du comte d'Armagnac les Florentins ne pressaient pas beaucoup les négociations. Il leur en coûtait si cher de fournir des subsides à leurs alliés et en même temps de solder leurs troupes, y compris le duc de Bavière, qu'ils étaient partagés entre le désir de frapper un coup décisif en attaquant Jean Galéas à la fois sur l'Adige et sur le Tessin et celui d'épargner les frais de l'attaque sur le Tessin. Ils entretenaient le comte d'Armagnac avec des paroles, lui annonçant le retour de Castellani, lui promettant qu'il serait muni de pouvoirs pour conclure

un chapeau et un manteau. (*P. orig.* Orléans, 92). — Le duc de Bourbon avant de partir pour l'Afrique, tint sur les fonts le fils nouveau-né du duc d'Orléans.

[1] *P. orig.* Orléans. 97-101; Fr. nouv. acq. 3638, 138. La duchesse d'Orléans accoucha le 26 mai 1390 de son premier-né, Louis, improprement appelé Charles par le Religieux de St-Denis, qui mourut en septembre 1395. Les fêtes des relevailles eurent lieu en juin et furent marquées par des joutes. A l'occasion de la gésine et des relevailles, le duc d'Orléans se livra aux dépenses les plus excessives, qui, si elles sont la mesure de sa joie, le montreraient tout à elle.

[2] Ms. Fr. 20590, n° 74. St-Germain, 3 août. Mandement du roi en faveur de Bertrand de Cina, écuyer Lombard, qui a rempli plusieurs missions entre Pavie et Paris.

Digitized by Google

un traité accompagné de subsides [1]. Il l'excitaient, mais ne lui envoyaient rien. Castellani était venu, les mains vides, s'aboucher avec lui à Paris, et avait été obligé de retourner à Florence pour y chercher des pouvoirs [2]. La situation du comte d'Armagnac était difficile, car il avait eu foi dans les offres des Florentins et n'avait pas attendu les effets pour se mettre à l'œuvre, ce qui le jetait dans de graves embarras d'argent.

Jean III, comte d'Armagnac et son frère Bernard étaient deux jeunes princes généreux, aventureux, batailleurs, si ce n'est querelleurs, qui mettaient aisément leur épée au service d'autrui. Bernard guerroyait à ce titre en Aragon lorsque les Florentins pratiquaient son frère. Ayant eu du pire, il rentra en France, et les bandes qu'il y ramena se trouvaient à la disposition de qui voudrait les payer. Le comte Jean n'était d'ailleurs pas embarrassé pour se procurer de cette sorte de gens de guerre. Pendant les neuf années que son oncle, le duc de Berry, avait eu le gouvernement du Languedoc, Jean, capitaine général, et Bernard sous lui s'étaient acquittés habilement de leurs charges. On leur devait la soumission de beaucoup de capitaines de compagnies qui, sous les couleurs anglaises, faisaient la guerre pour leur compte. Ils connaissaient bien les routiers et savaient comment traiter avec eux. La trève avec l'Angleterre laissait les routiers encore plus libres de leurs personnes. Le comte d'Armagnac perdit sa charge lorsque le duc de Berry fut désappointé de la sienne, mais ses relations avec les routiers ne cessèrent pas. Il en retint plusieurs sur la confiance que lui avaient donnée les premières ouvertures de Castellani. Celui-ci dut outrepasser ses pouvoirs pour la lui inspirer à tel point que le comte engagea les services très coûteux d'un capitaine d'arbalétriers italien avant même que Castellani fût revenu. Le traité qu'il passa, le 11 mai, à Mende, avec ce capitaine, François de Naples, qui avait commandé les arbalétriers du duc de Berry pendant la campagne de Gueldres [3] (détail à noter) révèle bien la situation [4]. Il fallait dis-

[1] Lettre de Florence, 21 mai 1390. *Les Gascons*, p. 230.
[2] Lettres de Florence, 18 juin 1390, 6 août 1390. *Ibid.*, p. 231-232.
[3] Ms. fr. 25766. n° 508. *Montres*.
[4] Il est possible que Castellani ait revu le comte d'Armagnac depuis qu'il était allé, en novembre 1389, lui porter les premières paroles des Florentins. La lettre de remerciements que ceux-ci adressèrent au comte le 15 décem-

Digitized by Google

simuler le but de l'engagement, de peur d'éveiller les gens du roi et de compromettre les ressources que le comte se promettait de tirer d'une imposition accordée par les provinces dans le but de se débarraser des routiers. Le prétexte mis en avant dans ce traité fut la guerre du comte avec l'Aragon, guerre finie et trop mal finie pour penser à la recommencer ; mais François de Naples promit en outre de servir « partout ailleurs où il pourrait aller son honneur sauf [1]. » Sous cette réserve, le capitaine italien s'engageait à rassembler deux cents arbalétriers à cheval, dont cent d'étoffe, et à en faire montre à Milhau pour la Saint-Jean, à condition qu'il lui serait délivré à Paris, où se rendait le comte, deux mille six cents francs d'or pour leur équipement et frais de route, plus trois cents francs pour l'état de sa personne, et qu'arrivés à Milhau il leur serait payé encore mille quatre cents francs. Bernard d'Armagnac était alors à Paris. Il y concluait le même jour, 11 mai, la vente au duc de Bourgogne du comté de Charolais, pour soixante mille francs comptant. Là dessus devaient se prendre les premières sommes qu'exigeaient les armements de son frère [2]. Soixante mille francs ne suffisaient pas.

bre, se termine par cette phrase d'où l'on peut induire qu'ils le lui dépêchaient de nouveau. « Cetrum dictum Bertum contemplatione nostri suscipere placeat commendatum. » Ces seconds pourparlers aboutirent à une entente sur le fond mais non sur les conditions de l'engagement, et c'est le 21 mai seulement que Castellani repartit de Florence avec des pouvoirs, « cum commissione subsidii Vestre Magnitudini faciendi » qui devaient être fort limités, puisque dans cette lettre du 21 mai les Florentins s'excusent de l'exiguité des offres que Castellani lui fera : « non possumus incepta Vestra Justicie largitate qua cupimus adjuvare. » Le comte signait néanmoins le 11 mai, avant d'être avisé du retour de Castellani, un traité qui l'engagait à payer la forte somme de 4,800 francs d'or à bref délai. Il arriva le 16 mai à Paris. Les Florentins marchandèrent beaucoup avec lui et lui écrivirent le 18 juin seulement qu'ils s'exécuteraient au delà de leur moyens, « ultra vires. » (*Les Gascons*, p. 231.) — Du reste on voit par cette lettre du 18 juin que le comte d'Armagnac avait fait savoir aux Florentins qu'il était en mesure et disposition d'entrer en campagne sans délai. « Gratissimum nobis erat quod Magnitudo vestra *de presenti* posset in fortissimo brachio comunis hostis fines, dum hinc ipsum nos *aggredimus sicut et vos desiderare cernimus, insultare*. Facillime quidem ejus ruinam et exitium videbamus si nobis hæc commoditas affuisset. » (*Les Gascons en Italie*, p. 231.)

[1] « Ou autra part ont puesca anar gardan sa leyautat. » — Collection Doat, vol. 204, f° 39.

[2] Bernard d'Armagnac vendit le comté de Charolais afin de procurer de l'argent à son frère, mais il comptait bien que ce sacrifice ne serait pas de durée, car il se réserva la faculté de réméré pendant trois ans, comptés du jour de la Saint-Jean, et la jouissance du titre du comté pendant ce laps de

Digitized by Google

L'imposition accordée par les provinces était de trente mille francs. Le comte d'Armagnac, afin d'en profiter, demanda et obtint qu'il fût chargé de traiter avec les routiers, comme par le passé, toutefois sous la surveillance d'un chambellan du roi, Jean de Blaisy, homme avisé, défiant, qui prenait des précautions pour que l'argent des provinces ne fût pas détourné de sa destination. En somme, le comte d'Armagnac préparait la guerre à ses risques et pouvait craindre d'avoir à la faire à ses dépens, ce qui arriva.

Si aventureux et batailleur qu'il fût, si animé qu'on le suppose de loyaux sentiments pour le roi et d'intérêt pour ses compatriotes du Languedoc, il n'est pas possible d'attribuer sa précipitation, ni au désir de servir les Florentins qu'il ne connaissait pas, ni à la pensée de s'illustrer comme du Guesclin en entraînant hors de son pays les compagnies qui le pillaient. Le seul mobile qu'il pût avoir était celui que les Florentins exploitaient pour l'exciter. Jean et Bernard aimaient tendrement leur sœur Béatrix, victime de Jean Galéas Visconti. Bernard n'oublia jamais les intérêts de cette sœur, même lorsqu'il entra en 1403 dans l'hommage du duc d'Orléans, et encore six ans plus tard, quand il fit alliance avec le duc Charles et devint le chef de son parti [1]. La venger, la restituer dans ses biens, voilà ce que les Florentins proposaient au comte, ne s'adressant qu'à sa générosité. Leur correspondance est sous ce rapport un constant témoignage de l'impression que la noblesse de son caractère avait faite sur

temps (Coll. Doat, vol. 206, f° 43). La somme de soixante mille francs fut payée comptant (*Ibid.* f° 45) mais quatre jours auparavant, le 7 mai, s'était fait au Puy un accord très curieux entre le comte d'Armagnac et le commissaire du roi, Jean de Blaisy. Le comte d'Armagnac venait de traiter avec des capitaines de compagnies ponr l'évacuation de leurs forteresses; il sollicitait du roi la confirmation de ce traité qui le conduisait à obtenir la charge d'en conclure d'autres. Il consentit à ce que, sur les soixante mille francs de la vente du Charolais, le duc de Bourgogne en remît vingt-sept mille à Jean de Blaisy qui s'engagea, s'il les recevait et si le roi confirmait le traité, à les employer au payement des capitaines suivant les indications du comte (*Ibid.* f° 37). C'était fort habile de la part du comte d'Armagnac et de celle du duc de Bourgogne. La manœuvre eut le succès que tous deux en attendaient.

[1] Coll. Doat., vol. 194, f° 152. Préliminaires de l'acte d'hommage de Bernard, comte d'Armagnac, au duc d'Orléans, prêté le 17 nov. 1403 (K 56, n° 25²). — En 1410 le comte d'Armagnac insista plus encore en faveur de sa sœur avant de s'allier au duc Charles. Doat. vol. 211, f° 254, et K 56, n° 25⁶, 8 février 1410.

Digitized by Google

leur émissaire, Castellani [1]. Les promesses de subsides y abondent, mais elles n'y sont jamais un allèchement; elles viennent seulement pour l'assurer que les moyens d'exécuter une si juste et noble entreprise ne lui feront pas défaut de leur côté. En attendant ils le laissaient aux prises avec des embarras croissants et dans l'obligation de tromper le soupçonneux Jean de Blaisy.

Vers le mois d'août la situation changea des deux parts. Jean Galéas était battu et reconnaissait son danger ; le secourir devenait urgent, si l'on voulait se servir de lui. De l'autre part les Florentins avaient conçu des soupçons sur le compte du duc de Bavière. Dans le cœur de ce gendre de Bernabò Visconti ne vibraient pas les mêmes cordes que dans celui du comte d'Armagnac. Le duc de Bavière avait amené moitié moins de gens d'armes que les Florentins ne lui en avaient soldés; il refusait d'avancer; il parlait de se porter négociateur de paix; il disait que si les Florentins poussaient à bout Jean Galéas ils finiraient par s'en mal trouver. La reine sa fille lui révélait-elle ce qui se passait dans les conseils du roi, comme on prétendit que la duchesse d'Orléans le révélait à son père? C'est probable pour la reine, et pour la duchesse d'Orléans c'eût été superflu. La conduite du duc Étienne fut jugée plus qu'équivoque; en plein conseil à Florence on l'accusa nettement d'avoir dérobé l'or des Florentins pour descendre en Italie et de vouloir prendre celui de Jean Galéas pour en sortir. Son licenciement fut décidé, et alors on résolut de passer des paroles vagues à des arrangements précis avec le comte d'Armagnac.

Le 6 août Castellani partit avec une lettre qui l'annonçait

[1] Toute la conduite du comte d'Armagnac permet de prendre à la lettre ce qu'il écrivit aux Florentins après la conclusion de leur traité : « Nec turbetur, nec formidet cor vestrum quod vobis jurata fœdera violemus, quoniam non exivimus Vasconiam, non Aquitaniam deserimus ut aurum queramus vel regnum; nec his rebus Magnificentie vestre disposuimus alligari, sed ut tyrannum illum, *Vitiorum* ministrum, tamen *Virtutum* comitem se scribentem, comunem hostem, bonorumque omnium ac totius Italiæ virulentam pestem, populorum exitium et tormentum, vos pro tutela vestre libertatis, nos pro receptis injuriis in nepotes nostros et ultione sororis confundamus. Satis enim ex patrimonio relictum est. Hoc quippe querimus, hoc cupimus ut famam egregiis facinoribus et honestis nobis et nostro generi augeamus. » (*Les Gascons en Italie*, p. 251.)

Digitized by Google

comme muni de pouvoirs pour fixer le chiffre des subsides[1]. Les pouvoirs ne furent pourtant expédiés que le 6 septembre [2], après la consommation de la rupture avec le duc de Bavière, et le comte d'Armagnac continua de ruser avec Blaisy qui, de plus en plus exigeant, l'obligeait à fournir des otages pour l'accomplissement de toutes les conditions de ses traités avec les routiers. L'une de ces conditions était que les capitaines, avant d'être payés, donneraient les rôles de leurs compagnies, et qu'ils videraient le royaume de même que les forteresses rachetées. Tous les deniers provenant de l'imposition étaient soigneusement soustraits au comte d'Armagnac et remis directement aux routiers par le trésorier de l'imposition [3].

A la même époque l'on voit les négociations avec Jean Galéas et Clément VII prendre de l'activité et une physionomie nouvelle, passant désormais par le duc d'Orléans qui en fait ou paraît en faire les frais, mais en tous cas les conduit par des hommes à lui.

La cour s'était transportée dans la seconde quinzaine de juillet à Saint-Germain, où elle séjourna tout le mois d'août. Le duc de Bourgogne n'y parut point, mais la reine y était naturellement et le duc d'Orléans ne s'en absenta pas. Il s'y tint des conseils dont l'objet était une grosse imposition générale extraordinaire. Ce projet a été rattaché avec vraisemblance par les historiens à celui de la descente en Italie, qui exigeait d'autant plus de dépenses qu'une partie des forces vives de la France était occupée ailleurs ; et la pénurie du trésor royal ne s'y prêtait pas. Les chroniqueurs racontent [4] que, le matin du jour où la décision allait être prise, pendant que le conseil assistait à la messe, éclata subitement un orage d'une violence prodigieuse. Le palais en fut ébranlé, chacun se prosterna et le conseil se sépara. La

[1] *Les Gascons*, p. 232.
[2] *Ibid.*, p. 233.
[3] L'imposition de trente mille livres avait été approuvée par des lettres du roi données à Senlis le 21 mai 1390 et mise en recouvrement par Blaisy le 19 juin (*P. or.*, Blaizy, n° 28). Le 28 juillet, Blaisy, qui avait pris poste à Mende où il tenait les otages, y fit avec le comte d'Armagnac ce traité confirmatif des précédents mais y ajoutant nombre de clauses rigoureuses. (Doat., vol. 204, f° 75.)
[4] Le Religieux de Saint-Denis, liv. XI, ch. VI, reproduit par Jouvenel des Ursins.

Digitized by Google

reine accourut. Prise d'une pitié qui ne lui était pas habituelle pour le pauvre peuple, elle se jeta aux genoux du roi, le suppliant de reconnaître dans ce bouleversement de la nature une marque de la désapprobation du ciel et de renoncer à mettre une nouvelle charge sur ce peuple écrasé. La reine était près d'accoucher ; le roi ne put se refuser à ses prières et l'on abandonna le projet d'imposition.

Cela, d'après le Religieux de Saint-Denis qui, voisin de Saint-Germain, ne doit pas se tromper sur l'époque de l'orage, se passa vers le milieu du mois de juillet. Tout au commencement d'août, le duc d'Orléans fit appeler hâtivement à St-Germain, par lettres closes, l'un de ses principaux chambellans ordinaires [1], Jean de Saquainville, sire de Blaru, diplomate et homme d'affaires que l'on voit plus d'une fois employé par lui en cette double capacité et par le roi à des missions politiques importantes [2]. Il l'expédia vers la fin du mois à Jean Galéas, en lui adjoignant son premier écuyer de corps, Boniface de Morez, né en Lombardie [3], son argentier, Denis Mariète, et l'un des frères Responde, marchands lucquois par qui s'opéraient d'ordinaire les mouvements d'argent les plus considérables entre la France et l'Italie. Par sa composition cette ambassade revêt un caractère privé; il y manque à côté du chevalier le prélat et le légiste, membres obligés des « solennels messages. » Elle ne pouvait avoir qu'une mission confidentielle ; le duc d'Orléans paraît seul dans la dépense fort élevée qu'elle occasionna. Tout ce qui se passe alors a un air de mystère. Le roi fit don à Blaru dès son arrivée à Saint-Germain, de 400 francs, sans dire un mot de la mission qu'il allait remplir; il la motiva simplement ainsi : « Pour ce qu'il puisse plus honnêtement servir comme chambellan de nous et de notre frère [4]. » De même un mandement du 1er août qui octroye au duc d'Orléans 20,000 francs sur les aides est motivé discrètement : « Pour

[1] Comptes du trésorier du duc d'Orléans pour août 1390.—Fr.n.acq.3638, nº 138.

[2] *P. orig.*, SAQUAINVILLE, nºs 33, 36, 37, 38. On se rappelle qu'à l'avènement des marmousets il avait eu la redoutable charge d'enquérir sur les abus des officiers de finance.

[3] Bonacorso Pitti, lui-même écuyer de corps du duc d'Orléans, le nomme *Bonifazio di Smiaduccio* et le représente comme l'homme de confiance du duc : *Suo segreto scudiere. Cronica*, p. 50.

[4] Saint-Germain, 3 août 1390. *P. or.*, SAQUAINVILLE, nº 32.

Digitized by Google

l'aider à supporter les frais et missions que lui convient faire continuellement et pour que plus honnêtement puisse maintenir son état en notre compagnie et service[1].» Les paiements d'ailleurs ne suivaient pas toujours les mandements. Pour Blaru le paiement se fit attendre plus d'un an[2], et peut-être en fut-il de même pour le duc d'Orléans qui se chargeait des avances, n'épargnant pas sa bourse. Dans le courant d'août, Pierre de Craon, accompagné du secrétaire Thierry de Neuville, alla par ses ordres et à ses frais vers le pape Clément ; il y fut suivi par un autre chambellan du duc, Guillaume Mauvinet, Angevin comme lui et bien connu du pape ; il alla trouver ensuite le duc de Berry, pendant que le premier chambellan, Philippe de Florigny, était envoyé au duc de Bourgogne[3]. Visiblement la négociation avec Jean Galéas était remise entièrement aux mains du duc d'Orléans qui en fit dès lors son affaire personnelle.

Blaru, parti pour Pavie à la fin du mois d'août, dut y arriver à peu près en même temps que Castellani, parti de Florence vers le 6 septembre[4] apportait au comte d'Armagnac les propositions définitives des Florentins. Le croisement se faisait.

Quelle que fût la valeur du temps à l'époque de l'année où l'on était parvenu, Castellani, bridé par ses instructions, en perdit encore beaucoup à marchander ; et le comte, pris dans l'engrenage des dépenses, dès lors à la discrétion des Florentins, s'engagea de plus en plus. Il vendit le 21 septembre sa baronnie des Angles pour 12,000 francs à un de ses capitaines de routiers, sous la réserve de réméré, comme Bernard pour le comté de Charolais. La levée d'une imposition de 20,000 francs, dont il comptait tirer parti, fut autorisée par le roi, mais les populations se montrèrent récalcitrantes[5]. Enfin le 16 octobre il tomba d'accord

[1] *Chartes royales*, Fr. 25706, nº 257.

[2] *P. or.*, SAQUAINVILLE, nºs 40, 46. Mais le duc d'Orléans fit délivrer à Blaru avant son départ, le 22 août, mille francs qu'il lui avait octroyés par des lettres du 10 septembre 1389 (*P. or.*, SAQUAINVILLE, 34).

[3] Fr. n. acq. 3638, nº 138. La dépense de ces dernières missions figure dans les comptes du trésorier, en août, pour sept cents francs ; celle de la mission de Blaru pour sept cent quatre-vingts francs.

[4] Blaru n'était point encore parti le 22 août, date de sa quittance de mille francs, mais les mandements pour faire prêt à Boniface, Mariéte et Responde, quoique datés du 27 août, peuvent être postérieurs à la délivrance des prêts, chose fréquente. Pour Castellani, la date du 6 septembre est celle de la lettre qu'il apporta au comte d'Armagnac.

[5] Collection Doat, vol. 204, fºs 103 et 118. — Lettres patentes du roi

Digitized by Google

avec Castellani et un traité fut signé entre eux à Mende. Les termes en étaient si extravagants que le comte signa seulement sous réserve de les faire modifier, comme Castellani lui promettait de l'obtenir, et afin de ne point prolonger des retards dont la responsabilité retombait sur les Florentins [1].

Suivant les conventions rectifiées[2], le comte prenait l'engagement d'être sur les terres de Jean Galéas dans le courant de décembre avec deux mille lances et trois mille fourrageurs. Pour tous les frais de son entrée en campagne, les Florentins lui donnaient cinquante mille florins, dont ils promettaient de payer trente mille au mois de novembre, dix mille lorqu'il aurait passé le Rhône, le reste en Italie ; la solde mensuelle de ses troupes était fixée à quinze mille florins, du jour où il aurait mis le pied chez l'ennemi.

Un article fut ajouté en faveur de Béatrix d'Armagnac, cette sœur que les Florentins avaient si pathétiquement invoquée dans chacune de leurs lettres, mais totalement oubliée dans les instructions à leur plénipotentaire. Subir de telles conditions ruineuses, prendre des engagements aussi impossibles à tenir, montre à quelle extrémité ses confiantes dépenses avaient réduit le comte d'Armagnac. Parmi les clauses des accords qui suivirent le traité de Mende, il s'en remarque une singulièrement impudente : les Florentins désignent Asti, le patrimoine de

données à Paris le 14 octobre 1390. — C'est peut-être cette imposition de vingt mille livres qui a été transformée en un subside de deux cent mille livres accordé sur les provinces du Languedoc au comte d'Armagnac, afin de les débarrasser des routiers en les emmenant au service de Florence. Les ducs de Berry et de Bourgogne auraient favorisé l'octroi de ce subside. Le fait réel est que les provinces accordèrent au comte d'Armagnac pour l'expulsion des routiers successivement des sommes allant à trois cent neuf mille francs, depuis l'année 1387 jusque y compris le mois d'octobre 1390; c'est-à-dire consacrèrent cette somme à l'exécution des traités faits par le comte dans les conditions que l'on sait.

[1] Quibus articulis non faciliter consensissemus, nisi prefati nuntii vestri se nullo alio modo nobiscum convenire posse assererent, sine nova et expressa licentia vestra, que sine magno temporis spacio haberi nequebat; que dilatio vobis et nobis nociva induxit nos ad ita firmandum. — Scitote quod terminus nostri transitus non potest ita breve esse ut in pactis scriptum est... *cum vestra tarda responsio aliqualiter in causa sit.* (Lettre du comte d'Armagnac, Mende, 18 octobre 1390. — (*Les Gascons*, p. 245, 246.)

[2] Mende, 16 octobre 1390 : Traité. — Florence, 6 novembre 1390 : Accords rectificatifs. (*Les Gascons*, p. 234 et 247.)

Digitized by Google

Valentine Visconti, pour y faire effectuer la première solde des gens d'armes envoyés à la destruction de Jean Galéas [1].

Dès qu'il eut l'engagement des Florentins, le comte d'Armagnac ne dissimula plus. Dans un enrôlement fait par lui le 18 octobre, il dit ouvertement que c'est pour aller en Italie [2]. Grâce à Castellani, qui s'employait de tout son pouvoir à le tirer de presse, il reçut à Rodez, le 20 novembre [3], trente mille florins en espèces et deux mille en marchandises. Ainsi muni d'un premier viatique, il achemina peu à peu ses gens vers la région du Rhône [4], malgré nombre d'obstacles, avec la connivence du duc de Berry. Le pape Clément VII souffrit leur rassemblement dans le comtat d'Avignon, d'où il ne put ensuite les déloger. Il avait donné fort imprudemment prétexte au comte d'Armagnac de s'approcher de lui, en le constituant, quelques mois auparavant, arbitre de ses différends avec le turbulent vicomte de Turenne et gardien de la trêve entre eux [5].

On ne peut raisonnablement soupçonner le pape d'avoir trempé dans une conspiration contre Jean Galéas. En tout temps, mais surtout en ce moment, c'eût été de sa part inexplicable. Mais quant aux ducs de Berry et de Bourgogne, ils passèrent pour avoir favorisé très activement l'entreprise du comte d'Armagnac, sans l'avouer à cause du duc d'Orléans [6]. L'octroi de la dernière imposition de vingt mille livres leur a été attribué, et ce dut être bien certainement par leur crédit, ou plutôt par le crédit de la reine joint au leur, que le roi reçut à hommage pour une pension annuelle de deux mille livres, Bernard d'Armagnac après que son frère avait jeté le masque [7]. En Languedoc, où tout était sous

[1] «Pecunias tam pro dono quam pro primo mense debitas vobis in Astensi civitate pro parte et reliquum Lombardie, conabimus preparare.» (*Les Gascons*, p. 249.)

[2] Doat, 204, f° 127. — Traité avec Bernard, bâtard de Garlenx. Ce traité réserve au comte d'Armagnac et au bâtard délai jusqu'à la Chandeleur pour la mise à exécution.

[3] *Les Gascons*, pp. 53 et 252.

[4] Froissart (liv. IV, ch. xx) dit la région du Rhône et de la Saône.

[5] Doat., vol. 204, f° 53 et 58. — 29 mai 1390, projet du traité ; — 9 août 1390, traité. D. Vaissette, t. IV, p. 401).

[6] Froissart, *l. c.* Le comte de Foix, ami du duc d'Orléans, y fit au contraire vivement obstacle. (*Les Gascons*, p. 58.)

[7] Lettres de Melun, 22 novembre 1390 (*Chartes royales*, vol. 10, p. 272). La date de ces lettres est doublement à noter, parce que le duc d'Orléans

Digitized by Google

le regard de Pierre de Chevreuse, dévoué serviteur du duc d'Orléans, le comte d'Armagnac fut soumis à une surveillance de plus en plus étroite. Blaisy s'empara du gouvernement de la ville de Mende où il gardait les otages du comte avec ceux des routiers; il régla minutieusement les conditions du rachat des forteresses, de leur évacuation[1]; précautions tardives qui gênèrent, sans l'empêcher, la concentration sur la rive gauche du Rhône de l'armée destinée à prendre à revers Jean Galéas.

La partie qui se jouait alors est vraiment singulière; elle montre en action de la façon la plus vive le régime féodal. D'un côté, un prince, vassal de la couronne pour la plus grande partie de ses états, préparant, désormais sans mystère, et sur ses domaines vassaux, une expédition contre l'allié du roi, instrument nécessaire d'une entreprise qui, bien ou mal conçue, était la plus grande pensée du règne, qui se rapportait à la plus constante et la plus ardente préoccupation du roi; de l'autre, le frère du roi prenant à sa charge mystérieusement la conduite des négociations que ses oncles et la reine contrarient à la cour, et qu'à l'autre extrémité du royaume traverse impunément le neveu, l'ancien lieutenant de ce duc de Berry, destitué depuis peu à cause de sa mauvaise conduite. Jusqu'à ce moment le duc d'Orléans avait peut-être ignoré les succès des menées des Florentins; il en était maintenant instruit et se résolut à presser la marche de ses négociations.

La nouvelle ambassade qu'il y destinait était composée de son chancelier, Amaury d'Orgemont, de son chambellan Jean de Garencières, seigneur de Croisy, par qui avaient été traitées jusqu'alors ses affaires avec Jean Galéas, d'ailleurs homme de guerre aussi bien que de diplomatie, et du plus habile de ses secrétaires, Jean Gilet. Au secrétaire était adjoint un tabellion public pour faire les écritures touchant cette mission[2]. Depuis le 9 novembre, il était décidé qu'elle partirait[3], mais elle ne se mit

en donna le 21 novembre; également à Melun, pour faire partir les ambassadeurs qu'il envoyait à Pavie (*P. orig.*, GILET, 5; GARENCIÈRES, 75). Le roi ordonnait en même temps de payer incontinent à Bernard d'Armagnac la première année entière de sa pension.

[1] Rodez. Accords entre le comte d'Armagnac et Jean de Blaisy, 25 novembre 1390. Doat., vol. 204, f° 135.

[2] *P. orig.*, GARENCIÈRES, 7. Lettre de Melun, 21 novembre. *P. orig.*, GILET 5. — Lettres de Melun, 29 novembre.

[3] Procuration datée de Paris, 9 novembre. — KK 896, f° 368.

Digitized by Google

en route que le 8 décembre [1]; retard assez facile à expliquer, si l'on se reporte aux intrigues et aux luttes dont la révélation est faite par la pension féodale de deux mille livres accordée alors à Bernard d'Armagnac. Le duc de Bourgogne dut recevoir avis du départ de l'ambassade, car des lettres closes du duc d'Orléans lui furent portées hâtivement à cette même époque [2].

Il semble que l'on touchât à un arrangement avec Jean Galéas. Ses affaires étaient alors bien bas. La Ligue avait pendant l'été précédent poussé jusque sur l'Adda ses troupes victorieuses, et se flattait d'en finir avec lui par une campagne d'hiver que les Florentins avaient hâte d'ouvrir parce que les charges de la guerre pesaient principalement sur eux. Elle annonçait qu'elle allait enfermer son ennemi dans un cercle entre les Alpes et les Apennins, l'acculer à Milan et l'y forcer. L'arrivée du comte d'Armagnac était affirmée tous les jours comme imminente ; elle devait porter le dernier coup. Mais qu'en pensait-on en Italie ? Les gens réfléchis n'y croyaient guères. Ils disaient : le comte d'Armagnac est-il de la trempe d'Annibal pour faire passer les Alpes à une armée dans cette saison [3] ? Jean Galéas se le disait peut-être aussi ; peut-être éprouvait-il à introduire les Français en Italie la répugnance que l'appel du comte d'Armagnac faisait naître dans le camp de ses adversaires et qui y trouvait cette forte expression : « Si l'Italie doit être réduite en servitude, qu'elle le soit par des armes italiennes [4]. » Politique avisé, il professait ce sentiment s'il ne l'éprouvait pas [5]. Il avait fait offrir la prix aux Florentins qui la repoussèrent [6]. Il recourut

[1] *P. orig.*, TOURAINE, 2. — *P. orig.*, GILET, 7.

[2] *P. orig.*, ORL., 108. — Comptes de décembre 1390.

[3] « A parte alia venturum dicunt Comitem Arminiaci, invasurum a tergo hostem, qui nisi duritiem Hannibalis secum ferat non poterit hoc tempore asperitatem Alpium transgredi. » (Petrus Paulus Vergerius, lettre écrite de Padoue, 22 janvier 1391. Apud Muratori, XVI, 220.)

[4] « Indignetur et obstrepat quantumlibet despecta barbaries ; illi in Italia nullus est locus. Italia, si servire oportet, a solis Italis vincenda est. » *Ibid.* On retrouve le même sentiment exprimé dans une lettre d'André de Marini au roi des Romains Robert de Bavière, l'an 1401 : « Naturale est in exteros semper Italiam feroscescere. » (*Deutsche Reichstags Akten*, par Julius Weiszacker, t. IV, p. 261.)

[5] En une autre occasion il écrivait aux Florentins : « Meglio essere che gli Italiani si tengono Italia che lasciarci pigliare piedi ai Francesi. » (Capponi, *Storia della rep. di Firenze*, I, 402.)

[6] *Les Gascons*, p. 256. Lettre des Florentins au comte d'Armagnac, 4 janvier 1391.

Digitized by Google

sans fruit à des tentatives de séduction sur le comte d'Armagnac [1]. Les ambassadeurs du duc d'Orléans arrivèrent dans ce moment de perplexité, lorsque Jean Galéas écrivait au roi pour lui demander de se faire accueillir par le comte comme arbitre de « tous leurs débats et questions à cause de sa sœur ou autrement [2]. »

Leur mission se compliquait bien fâcheusement d'une réclamation d'argent que le duc d'Orléans adressait par eux à son beau-père. Sans doute l'argent était nécessaire en cette circonstance au duc d'Orléans, mais bien moins, car il n'en manquait pas, qu'à Jean Galéas, qui commençait à en manquer, et pour qui l'argent était le moyen de surmonter la Ligue, plus courageuse que riche [3]. Aussi les ambassadeurs n'insistèrent point et les quittances qu'ils avaient apportées revinrent à la chambre des comptes du duc où elles furent cancellées [4]. Cette inopportune

[1] *Ibid.*, p. 252, 2 décembre 1390.

[2] *Ibid.*, p. 62. Lettre du roi au comte d'Armagnac, 24 janvier 1391, n. st.

[3] « Societas populorum et principum qui, quamvis viribus et animo vigeant, stipendiis tamen et imposito ære gravati, non poterant diu tantam largitiam ferre. » Padoue, 22 janvier 1391, Vergerio, *loc cit.*

[4] Arch., K 554 II et KK 896, f° 365-368. — On est pourtant dans l'obligation de se demander si les missions de Blaru et d'Orgemont n'avaient pas pour objet principal ou même unique cette réclamation. C'est une hypothèse à laquelle prête surtout l'ambassade de Blaru par la composition de son personnel, mais on est conduit à la rejeter quand on examine attentivement les comptes du duc d'Orléans. La réclamation portait en réalité sur 97,000 florins dus au 1er septembre 1390. Sur ces 97,000 florins, 85,000 étaient affectés par contrat à des placements dotaux pour lesquels le duc d'Orléans avait en réserve dans le trésor de Crèvecœur 80,000 florins, et le placement qu'il prévoyait lorsqu'il expédia son chancelier à Pavie n'en exigeait que 52,000. Qu'elles fussent déposées à Crèvecœur ou entre les mains de Jean Galéas, les sommes dotales ne rapportaient point d'intérêt. Restaient 12,000 florins, soit 11,550 francs, que le duc pouvait librement consacrer à son usage personnel; la réclamation ne l'intéressait réellement que dans cette mesure. Il avait alors à son entière disposition 83,500 florins, sous clefs à Crèvecœur. Les deux missions lui coûtèrent au minimum 1,830 francs, d'après les fragments de comptes de son trésorier que nous possédons. Il n'y a pas de proportion entre le recouvrement à opérer et ses frais.

On ne peut d'ailleurs séparer la mission de Blaru auprès de Jean Galéas de celles que le duc d'Orléans donna dans le même mois à Pierre de Craon, Guillaume Mauvinet et Philippe de Florigny, auprès du pape, du duc de Bourgogne, du duc de Berry, missions également dispendieuses pour lui et d'un caractère politique évident; pas plus que la mission d'Amaury d'Orgemont de celle que le roi donna par suite aux ducs d'Orléans et de Bourgogne. Le tabellion public adjoint à Orgemont pour « faire certaines écritures touchant le fait de la mission » eût été tout à fait superflu s'il se fût agi de

Digitized by Google

réclamation, si elle fut en effet présentée, ne les empêcha point de réussir, car au mois de février, et suivant toute vraisemblance d'après leurs rapports, le roi prit des dispositions pour faire en armes « le voyage d'Italie. »

V

Il n'y a pas à mettre en doute que la résolution du roi ait été alors bien arrêtée. Nous en avons pour garant un témoignage de plus grande autorité que celui de Froissart [1], le témoignage du roi lui-même. Dans les instructions que, deux ans plus tard, le 24 janvier 1393, il donna à ses ambassadeurs auprès de Clément VII, il s'exprime ainsi : « Et diront comment naguères le roi entreprit de mener notre saint Père à Rome, et l'eust fait s'il n'eust esté empêché par le fait de la paix et autres besoignes. » Froissart donne le nombre des hommes d'armes que le roi destinait à l'expédition, les noms des princes et seigneurs qui devaient marcher avec lui [2]. Parmi eux il cite le duc de

régler une créance. On a l'exemple de cas plus difficiles où les notaires de Pavie suffirent (Arch. K 554, X. nos 1 et 2). Mais il était indispensable pour une convention financière ou autre, suivant les usages d'Italie. Et il y avait nécessairement des conventions à rédiger pour une descente en Italie.

[1] Livre IV, ch. XIX.

[2] Nous ne connaissons pas d'autre pièce authentique se rapportant aux préparatifs du roi qu'une quittance de 2,000 francs, donnée par le Besgue de Villaines, le 28 février 1391, scellée et signée le Besgue. Cette quittance se réfère à des lettres du roi du 23 février et en transcrit, comme d'usage, les considérants : « Pour nous aidier à abiller et mettre en estat pour aller en la compagnie d'icelui seigneur ou voyage qu'il a entencion de faire au païs de Lombardie. » (Clairambault, sceaux, vol. 113, p. 8821.) — Mais, fût-il unique, ce document suffirait à l'histoire. On n'a pas besoin de rappeler quelle place tenait dans les conseils du roi le Besgue de Villaines et quel était son passé d'homme de guerre.

Le pape Boniface IX aurait jugé impossible de résister au roi, mais se serait fié à l'inconstance de ses résolutions, trait caractéristique de Charles VI, d'après ce que rapporte un seigneur romain, partisan de Clément VII, dont les notes furent jointes aux instructions des ambassadeurs en 1393. « Antipapa et anticardinales, quando dictum fuit quod Rex volebat ire in Italiam ad ponendum dominum Clementem in sede sua, disponebant recedere et ire in Forumjulii vel in Alamaniam, et ibi stare quousque Rex vel potencia sua essent in Italia, quam presupponebant per pauca tempora mensuram; ipso autem Rege vel sua potencia recedente, ipsi disponebant redire, et non dubitabant quod omnia recuperarent infra breve tempus, sicut verisimile est. » (*Le Royaume d'Adria*, p. 42.) Ne semble-t-il pas lire la prophétie de l'expédition de Charles VIII, un second Charles VI ?

Digitized by Google

Bretagne et lui prête ce propos qu'il convient de retenir, parce que Froissart avait les moyens d'être bien informé de ce côté : « Regardez et entendez ce que monseigneur m'écrit. Il a entrepris de partir au mois de mars, d'aller vers Rome et de détruire par force d'armes le pape Boniface et ses cardinaux. Si m'aident Dieu et les saints, il n'en fera rien. Il aura en bref temps d'autres étoupes à sa quenouille. » On n'était peut-être pas aussi avancé pour se mettre en campagne, mais le duc de Bretagne avait de bonnes raisons pour dire que la quenouille du roi se garnissait.

Pour triompher des hésitations de Jean Galéas, qui duraient encore au mois de janvier, le roi décida l'envoi d'une grande ambassade à la tête de laquelle fut mis le duc d'Orléans. Cette décision paraît avoir été prise le 14 janvier, alors que l'on dut recevoir les premiers avis d'Amaury d'Orgemont et de Jean de Garancières [1]. Il fallait que l'ambassade eût un grand éclat. Dans la pénurie du trésor royal, peut-être aussi pour éviter les oppositions, le duc d'Orléans se chargea d'y pourvoir en avançant les deniers. Entre le roi et lui intervint un arrangement insolite, personnel, non pas secret mais confidentiel, qui par là prête aux interprétations.

Le duc d'Orléans avait fait retirer, le 2 janvier, du château de Crèvecœur cinquante mille francs avec la destination expresse de « les convertir en l'achat du comté de Longueville, » affaire conclue et dont les intermédiaires avaient déjà reçu leurs gratifications [2] ; il changea subitement la destination de cette somme pour l'appliquer aux frais de son ambassade [3]. Il fut entendu que le roi se considérerait comme ayant reçu en prêt et comptant ce que son frère allait dépenser. En conséquence les achats que le duc d'Orléans fit faire à cette occasion furent effectués par l'argentier et le maître de l'écurie du roi à qui le trésorier du duc versa les fonds. La somme allouée, selon cet arrangement, s'éle-

[1] *P. orig.*, VIENNE, 71. Paris, 14 janvier 1390 v. st. — Mandement du roi pour taxer à quinze francs par jour les gages de l'amiral Jean de Vienne qu'il envoie en Lombardie avec le duc de Touraine.

Amaury d'Orgemont et Garencières avaient dû arriver à Pavie dans les derniers jours de décembre et un chevaucheur avait pu apporter des lettres d'eux à Paris avant le 14 janvier, mais bien peu auparavant.

[2] K 555, V, 8 et 9. — K. 554, VIII (liasse), pièce 17.

[3] K 555, V, 8. — Le comté de Longueville fut vendu au roi par Olivier du Guesclin 46,000 livres, le 10 octobre 1391.

Digitized by Google

vait au chiffre énorme de soixante mille francs [1]. Sans délai, le duc d'Orléans prépara ses équipages. On a l'inventaire des joyaux, de la vaisselle, des bagages de toutes sortes qu'il emporta, la liste des chefs d'offices qu'il emmena [2], jusqu'au compte du fourbisseur de ses armes[3]. Tout était magnifique, tout répondait à la pensée de frapper l'imagination des Italiens et indiquait la prévision d'un long séjour, si ce n'était même d'attendre à Paris le roi et ses gens d'armes.

Avec le duc d'Orléans le roi envoyait l'amiral Jean de Vienne, grand politique, surtout grand homme de guerre et grand administrateur, bourguignon d'origine, mais fort refroidi à l'égard du duc de Bourgogne depuis sa brouille avec le connétable de Clisson. Le duc d'Orléans se fit accompagner, à ses propres frais, par Jean de Poupaincourt, depuis premier président du Parlement de Paris, qui était le plus éminent de ses conseillers légistes[4]. Le duc de Bourgogne devait être aussi du voyage, et le roi lui avait assigné pour ses frais trois mille francs d'or [5]. Lui, si fastueux et en même temps si besoigneux toujours, se résignait à paraître avec cette maigre provision à côté du duc d'Orléans et à s'absenter juste au moment où les États de Bourgogne allaient

[1] Les gens d'affaires du duc d'Orléans, aussi dévoués qu'avisés, ne voulurent pas laisser leur maître dans la condition précaire d'un engagement verbal, quand il engageait une si forte dépense. Cinq semaines après son départ, le roi étant à Corbeil, ils obtinrent de lui des lettres qui reconnaissaient formellement le prêt de 60,000 francs et en ordonnaient le remboursement en un an, par 5,000 francs chaque mois, à dater du 1er avril, sans obligation de rendre compte de l'emploi. (*P. or.*, ORLÉANS, 116. *Corbeil, 12 mars 1390*, v. st. Lettres du roi en son conseil, contresignées Manhac, sans indication des conseillers présents.) Au dos du vidimus de ces lettres tiré par le receveur général des aides sont inscrits les paiements qui furent faits hors des époques fixées et dont le dernier porte la date du 31 janvier 1393. v. st.

Dans le compte du trésorier du duc d'Orléans pour février, mars et avril 1391 (*P. or.*, TOURAINE, 6), on relève 47,740 francs de dépenses afférentes au voyage de Lombardie avant le départ, sur lesquels 8,740 francs furent remis à l'argentier du roi et 5,000 au maître de l'écurie pour divers achats. Une partie de la vaisselle commandée par l'argentier en janvier et février ne fut pas prête à temps et néanmoins payée. (Arch., KK 264, f° 11. Ms. Fr., n. acq., 3638, 195.)

[2] KK 264, f° 8 et suiv.

[3] *P. orig.*, ORL., 107.

[4] Fr. n. acq. 3638, 142, quittance de Jean de Poupaincourt. Ses gages étaient de 6 francs par jour comme ceux du chancelier Amaury d'Orgemont.

[5] D. Plancher, *Hist. de Bourgogne*, 111-120.

Digitized by Google

se réunir pour délibérer sur la demande d'un subside de trente mille francs. La duchesse de Bourgogne tint les États en son lieu [1]. Cela montre que l'on allait à Pavie en grand apparat pour autre chose que pour des fêtes.

Après s'être arrêté à Dijon, où il était arrivé le 13 février [2], le duc d'Orléans se remit en route avec son oncle. Ils étaient à Beaune le 16 février. Là ils rencontrèrent Amaury d'Orgemont et Jean Gilet qu'ils n'y attendaient pas. Le duc d'Orléans fit rebrousser chemin à son chancelier, le ramenant avec lui en Lombardie, et Jean Gilet continua sa route vers Paris [3].

Quelle pouvait avoir été la cause du retour subit d'Amaury d'Orgemont? Peut-être faut-il la chercher dans la situation de Jean Galéas Visconti à ce moment. Jusqu'alors il avait eu confiance dans les moyens divers qu'il mettait en œuvre pour arrêter le comte d'Armagnac. Il faisait dire aux neutres qu'il était certain d'y réussir [4]. Il affectait une sécurité qui troublait son ennemi. On ne lui voyait prendre aucune disposition pour l'ouverture de la campagne prochaine ; point d'enrôlements, ses troupes en petit nombre se tenaient dans les forteresses, et il ménageait ainsi le nerf de la guerre [5]. Son calcul avait été pénétré : la Ligue qui s'épuisait en dépenses, reconnaissant que le péril était dans la demeure, avait décidé d'attaquer l'ennemi qui voulait la détruire par la temporisation. Neuf mille che-

[1] *Ibid.*

[2] D. Plancher (*ibid.*) dit que la duchesse d'Orléans vint à Dijon avec son mari. Nous ne savons si elle le suivit jusqu'à Pavie.

Le duc d'Orléans partit de Paris après le 4 février, date d'une décharge de 34,000 francs donnée à son trésorier « pour convertir au voyage que faisons présentement en Lombardie »(*P. or.*, ORLÉANS, 114) et de deux autres décharges de sommes distribuées à ses officiers pour aller au dit voyage. (*P. or.*, TOURAINE, 2).

[3] (*P. or.* ORLÉANS, 105)., *Beaune 16 février*. Mandement du duc d'Orléans pour continuer les gages de 6 francs par jour à son chancelier qu'il fait retourner avec lui en Lombardie. — Le mandement est contresigné J. Gilet. Les gages de Gilet pour le voyage de Lombardie furent arrêtés à la date du 16 février (*P. or.*, GILET, 7 et 9). S'il fit diligence, comme c'est à présumer, il dut arriver à Paris le 20 février, au plus tard le 21. En rapprochant cette date de celle des lettres du roi, 23 février, pour faire payer 2,000 livres d'entrée en campagne au Besgue de Villaines (somme délivrée sans retard, le 28 février) on est bien tenté d'attribuer aux nouvelles apportées par Gilet la décision du roi, toujours fougueux.

[4] Lettre de Florence au comte d'Armagnac, 17 février 1391. (*Les Gascons*, p. 257.)

[5] *Ibid.*

Digitized by Google

vaux, cinq mille fantassins étaient réunis sous la conduite de quatre capitaines renommés. On annonçait, à son de trompe, leur entrée en campagne et l'arrivée du comte d'Armagnac [1]. Jean Galéas risquait d'être pris au dépourvu et comme dans la trame de son habileté.

Bien qu'ils eussent, on le voit, des motifs pour presser leur marche, les ducs de Bourgogne et d'Orléans ne se hâtèrent point d'abord. On a un mandement du duc de Bourgogne donné à « Rossillon en Savoie, » le 24 février [2]. Probablement le duc s'était arrêté à Pont-d'Ain où d'ailleurs il pouvait avoir à traiter avec le comte de Savoie pour l'objet de sa mission. Calculant leurs journées à partir de Rossillon, il n'est guère possible de supposer que les ducs fussent arrivés à Pavie avant le 3 ou le 4 mars. Ils y reçurent grand accueil. Leur séjour fut marqué par des fêtes où le puissant seigneur de Milan ne voulut se laisser surpasser ni en magnificence ni en largesse [3]. Tout à coup, au plus tard le 7 mars, ils quittèrent Pavie et revinrent hâtivement à Paris. Le duc d'Orléans y était le 21 mars, ayant laissé derrière lui son chancelier et l'amiral Jean de Vienne. Le duc de Bourgogne était le 26 mars à Amiens, où le duc d'Orléans allait le trouver le 30 mars [4].

[1] Cette situation est vivement décrite dans la lettre du 17 février où les Florentins font part au comte d'Armagnac des inquiétudes que leur cause son retard, et plus vivement encore dans la lettre de Vergerio datée de Padoue, 22 janvier : « Perpendentes in mora periculum collegerunt vires suas et hostem, qui certat cunctando vincere, detractantem pugnam urgere decreverunt. » (Muratori, XVI, 220.)

[2] Collection de Bourgogne, vol. 53. Extraits de la chambre des comptes de Dijon, f°58.--Nous devons la communication de ce mandement, bien important par le nom du lieu d'où il est daté et la date du jour, à M. Ernest Petit, qui a réuni les données les plus sûres pour dresser l'itinéraire complet du duc Philippe de Bourgogne, travail dont la publication prochaine rendra les plus grands services à l'histoire critique. — Rossillon est situé entre Pont-d'Ain et Belley, à 10 kilomètres de Belley et 350 environ de Pavie.

[3] *Annales mediolanenses* (apud. Muratori, XVI, 815). L'annaliste n'a point connu l'objet de ce voyage. Il dit seulement que la visite fut faite au mois de mars, fut courte, donna lieu à de grandes fêtes après lesquelles les deux ducs, « cum maxima lætitia et gaudio, reversi sunt in Franciam. » Jean Galéas devait, en effet, tenir à signaler une ambassade que sa composition rendait à elle seule bien significative en un pareil moment. D. Plancher (III, 120) donne, d'après les comptes de l'argentier du duc de Bourgogne, la description des joyaux que le duc distribua à la cour de Pavie.

[4] La date de Paris, 21 mars 1390, v. st. nous est fournie par un mande-

Digitized by Google

Un départ si brusque, si en désaccord avec la solennité de l'ambassade et les énormes dépenses sur lesquelles nous avons insisté à dessein [1], les Alpes repassées en cette saison, la plus mauvaise, avec la rapidité d'un chevaucheur porteur d'un message pressé, par deux princes qui avaient, à l'aller, pris si largement leur temps, cela doit avoir son explication dans quelque circonstance imprévue. Nous n'en apercevons pas d'autre qu'une nouvelle étrange et très alarmante pour Jean Galéas, qui dut parvenir à Pavie au moment où le duc de Bourgogne et le duc d'Orléans y arrivaient. Le comte d'Armagnac, écrivant d'Avignon, le 28 janvier, pour annoncer aux Florentins qu'incessamment il pourrait se mettre en marche, avait ajouté que le roi de France lui accordait libre passage par le Dauphiné et le pressait de partir. Des copies de cette lettre avaient été envoyées à tous les alliés de Florence. Le bruit que le comte d'Armagnac était parti se répandait en même temps [2].

ment du duc d'Orléans qui ne peut pas avoir été expédié par son conseil en son absence, car il s'y agit d'un don de 400 francs octroyé par grâce spéciale à Renaud de Roye, le troisième champion du récent et célèbre pas d'armes de Saint-Engelbert (*P. orig.*, TOURAINE, 4). La date d'Amiens, 30 mars 1391, est celle d'un mandement pour deux écuyers du duc d'Orléans, l'un desquels, Pierre Paviot, avait accompagné le duc en Lombardie (Fr. nouv. acq. 3638 139). Ce mandement est contresigné par Jean Gilet, circonstance à remarquer. Lorsque l'on voit ensuite le duc de Bourgogne obligé d'intervenir auprès du comte d'Armagnac, le voyage d'Amiens semble bien faire suite au voyage de Pavie.

Nous avons tiré, pour le duc de Bourgogne, la date d'Amiens, 26 mars 1391, de l'itinéraire dressé par M. Ernest Petit, où elle est précisée « Dimanche, 26 mars, après Pasques, » ce qui ne laisse pas de place à une confusion avec l'année 1392, pendant laquelle eut lieu, en mars, le voyage solennel du roi à Amiens (Cf. D. Plancher, III, 128).

Partant de la donnée que le duc d'Orléans était de retour à Paris le 21 mars au plus tard, nous en avons conclu qu'il était parti le au 7 plus tard de Pavie, parce que les voyages les plus rapides dont nous ayons connaissance à cette époque correspondent à une durée d'au moins 14 jours pour franchir la distance de Pavie à Paris, surtout en hiver. Bonacorso Pitti raconte (*cronica* 41) qu'ayant été envoyé d'Asti à Paris, dans une occasion où les heures comptaient, il creva plusieurs chevaux et arriva la nuit du huitième jour. De Pavie à Paris, il y aurait, à ce train qui n'était pas un train de princes, une journée en plus.

Le chancelier d'Orgement fut payé de ses gages du 8 décembre au 15 avril (*P. or.*, TOURAINE, 2) et l'amiral Jean de Vienne pour 76 jours. (*P. or.* VIENNE, 73.) Comme l'amiral accompagnait au départ le duc d'Orléans parti de Paris après le 4 février, il n'y rentra donc qu'après le 20 avril.

[1] 63,000 livres = 842.940 fr. de notre monnaie, qui représenteraient aujourd'hui plus de 4 millions.

[2] *Les Gascons en Italie*, p. 68 et 259. — Les Florentins accusèrent le

Digitized by Google

Comment pareille tolérance avait-elle pu être accordée au comte d'Armagnac, et avec l'invitation d'en profiter hâtivement, pendant que le roi envoyait à Jean Galéas son oncle et son frère? La politique de la cour de France ne fut pas d'ordinaire caractérisée par la duplicité; Charles VI, moins qu'aucun autre de nos rois, ne saurait être accusé de ce vice. Mais il était aussi léger et inconséquent que volontaire; les influences opposées qu'il subissait le faisaient parfois tomber dans la contradiction. Avant le départ du duc d'Orléans, il avait envoyé le duc de Berry au comte d'Armagnac pour le dissuader d'entreprendre son expédition [1]; il était donc bien loin de vouloir la favoriser. D'un autre côté, on doit reconnaître que le comte d'Armagnac, s'il savait dissimuler, n'était pas homme à faire un mensonge impudent. Quelque chose avait sans doute donné prétexte à ce qu'il affirmait. Froissart [2] prétend que le roi manda au gouverneur du Dauphiné, le vieil Enguerran d'Eudin, « qu'il souffrît débonnairement passer parmi le Dauphiné les gens d'armes qui se nommaient au comte d'Armagnac et leur fît délivrer ce qui leur faisait besoin, pour leurs deniers. » De même il avance que les ducs de Berry et de Bourgogne « souffraient bien en leurs seigneuries ces gens prendre vivres et pourvéances. » Le fait est que des saut-conduits avaient été délivrés, puisque le roi les révoqua [3]. En quel

2 mars au comte d'Armagnac la réception de sa lettre du 28 janvier qui mettait fin à leurs inquiétudes sur son compte, inquiétudes exprimées assez diplomatiquement dans une lettre de la Seigneurie en date du 17 février. (*Ibid.* p. 258.)—Les passages suivants sont extraits de la lettre des Florentins du 2 mars. « *Copias litterarum vestrarum undique sparsimus*.... Ex illarum tenore videbunt dilationis causas... videbunt ultimum terminum quem vosmet vestri transitus auspicio statuistis.... Quod quidem ut cum diligentia fiat, omni cum instantia petimus et rogamus..... *Indulgentiam transitus vobis a serenissimo Francorum rege concessi*, QUI VOS ACCELERARE COMMONUIT, vestra Sublimitas amplectatur, et nihil efficacius ad victoriam putet quod etiam parve dilationis dispendium effugisse. »

Il est aisé de comprendre que l'une des copies des lettres ainsi répandues fût arrivée dans les mains de Jean Galéas et précisément vers les premiers jours de mars.

[1] Melun, 24 janvier. Lettre du roi au comte d'Armagnac pour servir de créance au duc de Berry. (*Les Gascons*, p. 62.)

[2] L. IV, ch. xx.

[3] Dans le mandement du 9 juillet dont nous aurons à parler plus bas, il est fait mention d'autres lettres, dont malheureusement l'on ne donne point la date, où le roi prescrivait de fermer les passages du Dauphiné à tous gens d'armes qui prétendraient passer les Alpes, « pour aller servir en guerre quelconque seigneur ou personne..., s'ils ne montraient de et sur ce nos lettres de congié et licence *de date subséquente aux présentes*. » Collect. Doat,

Digitized by Google

nombre, sous quels prétextes, nous ne le savons pas. A qui en remontait la responsabilité vraie? Ce que l'on peut bien affirmer sans preuves, c'est que le roi n'avait pas engagé le comte d'Armagnac à se hâter, comme le comte le disait ou comme les Florentins le lui faisaient dire; dans ce *Quod vis facere fac citius* on reconnaîtrait plutôt un avis de la reine [1]. Quoi qu'il en soit, Jean Galéas dut être violemment ému lorsqu'il eut connaissance des lettres du comte d'Armagnac, et les ambassadeurs du roi fortement embarrassés pour lui en rendre compte.

Telle nous paraît être la plus plausible explication du retour subit et hâtif des ducs d'Orléans et de Bourgogne, ainsi que de l'espèce de poursuite du duc de Bourgogne par le duc d'Orléans, lorsque le premier semble avoir voulu se dérober en allant à Amiens. Le roi ne tergiversa pas. Il exigea que le duc de Bourgogne rejoignît le duc de Berry, qui était toujours à Avignon, et que tous deux, de concert avec un envoyé de Jean Galéas, entreprissent d'arrêter le comte d'Armagnac. Ils y étaient réunis à la fin du mois d'avril [2].

Le pape Clément VII, l'envoyé milanais, les ducs, plus ou moins sincèrement, employèrent tous les moyens, prières, promesses,

vol. 204, f° 153. Ainsi des sauf-conduits avaient été donnés et leur révocation, à cette date inconnue, s'applique aussi bien à ceux qu'avait pu obtenir Jean Galéas, qui, lui aussi, recrutait alors en France, qu'au comte d'Armagnac. Les tiraillements que subissait le roi entre la reine et le duc d'Orléans sont visibles.

[1] Si l'on veut soutenir que le roi ait en cette occasion outrageusement trahi son frère, on peut s'appuyer sur un document postérieur, le rapport de Pero de San Miniato, envoyé par les Florentins au comte Bernard d'Armagnac pour l'engager à entrer à leur service en 1396 (Bibl. nat., mss. italiens, vol. 1682, f° 180). Bernard accueillit les ouvertures des Florentins; lorsqu'il en fut à débattre les sommes qu'il aurait à demander, faisant le compte de ce qu'avait autrefois reçu son frère et qui n'avait pas suffi, il dit que le roi lui avait donné 15,000 florins. Mais San Miniato écrivait que Bernard grossissait à dessein les chiffres de son calcul et qu'on l'aurait à moins. — Il est d'ailleurs très possible que Bernard comptât les sommes données par le roi à son frère dans tous le cours des négociations avec les routiers afin d'en débarrasser le pays, et il y a en effet une lettre du roi datée de Paris 1er février (1389?) (Martène, *Ampl. collectio*, I, col. 1523), où il est question de subsides fournis par le trésor royal. — Après tout il ne serait pas surprenant que la reine ait trouvé le moyen de faire payer 15,000 francs au comte Jean d'Armagnac, mais ce serait méconnaître Charles VI que de le supposer capable de les avoir versés en connaissance de cause.

[2] Itinéraire du duc de Bourgogne : 3 avril, Amiens ; — 23 avril, Avignon (Communicat. de M. Ernest Petit). Le duc d'Orléans avait fait partir le 21 avril Boniface de Morez pour donner avis à Jean Galéas de ce qui s'était fait depuis son retour (*P. or.*, TOURAINE, n° 66).

Digitized by Google

tentatives de subornation, et trouvèrent le comte d'Armagnac inébranlable dans la résolution de tenir parole aux Florentins, habile à prévenir les défections, énergique à les réprimer. Restait un moyen : lui fermer les passages. Le roi en donna l'ordre[1], mais il était plus facile de le donner que de l'exécuter. Aucune force n'avait été rassemblée pour barrer la route à des compagnies nombreuses, bien commandées, qui n'auraient pas reculé devant l'obligation de s'ouvrir un chemin. En attendant qu'il garnît lui-même d'étoupes la quenouille du roi, comme il le fit cette année même, le duc de Bretagne apporta au comte d'Armagnac un secours précieux, manière indirecte de garnir la quenouille. Beaucoup de ses sujets, propriétaires terriens, étaient enrôlés dans les compagnies de routiers, et la subornation n'avait pas sur eux moins de prise que sur les autres; il leur fit savoir que, s'ils trahissaient le comte, il ne leur permettrait pas de rentrer dans ses États, et d'un autre côté qu'il suspendrait jusqu'à un mois après leur retour d'Italie toutes procédures de leurs créanciers : service dont les Florentins le remercièrent avec effusion, reconnaissant que rien de leur part n'avait jusqu'alors mérité cette marque efficace de son intérêt [2].

Ainsi les efforts du Pape qui avait eu l'imprudence de laisser rassembler chez lui les routiers, de Jean Galéas qui s'était endormi trop confiant dans ses habiletés, du roi et du duc d'Orléans qui avaient trop tard avisé aux occurrences, n'eurent qu'un résultat, mais un résultat précieux pour Jean Galéas. Ils retardèrent de deux mois le départ du comte d'Armagnac et permirent à son ennemi de se préparer plus ou moins bien à le recevoir.

Le comte data de Baratier, près Embrun, le 1er juin 1391, les lettres qui instituaient son lieutenant-général dans ses États et domaines son frère Bernard. Malgré les ordres du roi, il traversa les Alpes sans rencontrer aucun empêchement ; il put même y

[1] Doat. vol. 204, f° 153.

[2] « Judiciarias citationes quibus a creditoribus impediri poterant usque ad unius mensis spatium postquam redierint suspendistis. Promissi servitii necessitatem et fidei custodiendi diligentiam, indignationis vestræ et *exilii perpetui propositis edictis, in publicum injecistis.* » — Florence, 10 mars 1391. (*Les Gascons*, p. 260.) On pourrait être tenté d'attribuer au duc de Bourgogne cette faveur obtenue du duc de Bretagne, son protégé, mais il est plus vraisemblable que le comte d'Armagnac la dut à lui-même ou à sa sœur Béatrix.

Digitized by Google

livrer bataille à son compatriote, Bernardon de la Salle, qui amenait par une autre route un renfort à Jean Galéas, le défaire, le mettre à mort et disperser sa bande ou se l'incorporer[1]. Le gros de son armée avait passé quand, le 9 juillet, à la requête du comte, le roi, sous une pression bien forte, sans doute, ramené déjà peut-être à la combinaison plus étroite, plus égoïste que poursuivit toujours la reine et qu'elle finit par faire prévaloir cinq ans plus tard, d'une alliance offensive avec les Florentins pour se partager les États de Jean Galéas, désavoua l'ordre de fermer au comte d'Armagnac les Alpes du Dauphiné. On lui fit dire dans ce nouveau mandement que « son intention avait toujours été que les gens d'armes et autres gens de guerre, tant des vuides (des forteresses) de Guienne et de Languedoc comme autres de l'obéissance de son adversaire d'Angleterre, passassent sans difficulté ou contredit, ainsi que autrefois mandé l'avait.[2] » L'expédition du comte d'Armagnac est ici assez clairement reconnue œuvre salutaire. Elle débarrasse des routiers, peu importe contre qui on les mène. C'était bien la thèse que, dès le principe, avaient soutenue les oncles du roi, et qui leur a été un titre d'honneur aux yeux de la plupart des historiens[3]. Elle triomphait. Le mandement du 9 juillet accordait libre passage à l'arrière-garde jusques au nombre de deux cents lances. On croyait Jean Galéas perdu. Lui-même voyait la gravité de ses dangers. Il ordonna de faire à Milan des processions ; en même temps son habile capitaine général,

[1] *Les Gascons*, p. 68 et suiv. — Nous empruntons à la relation vive et claire de M. Paul Durrieu tous les faits qui suivent. La marche du comte d'Armagnac et les motifs qui déterminèrent ses mouvements sont exposés dans cette relation d'après les documents contemporains avec une critique qui dispense de chercher ailleurs des renseignements.

[2] Doat., vol. 204, f° 153.

[3] Froissart, l. IV, ch. xx. « Le roi et ses oncles, les ducs de Berry et de Bourgogne le consentirent pour nettoyer le royaume de France de ces routes de pillards dont le royaume était moult grevé. » Ceux qui ont admis le patronage accordé par le duc de Bourgogne à l'expédition du comte d'Armagnac l'ont exagéré volontiers pour en faire honneur au duc, en comparant ce trait de politique à celui de Charles V lançant du Guesclin en Castille à la tête des grandes compagnies. La comparaison frappe, parce qu'il y a entre les circonstances et les personnages des analogies superficielles, mais elle ne se soutient pas longtemps. Pierre le Cruel était l'allié des Anglais ; il l'était devenu parce qu'il avait massacré sa femme, Blanche de Bourbon, belle-sœur de Charles V. Il maria ses filles, les filles de la maîtresse qui lui fit massacrer Blanche de Bourbon, à deux princes de la

Digitized by Google

Jacques del Verme, concentra, malgré la présence à Bergame du renommé capitaine des Florentins, Jean Hawkwood (l'Acuto), la plus grande partie de ses forces en de telles positions qu'il pût faire face d'abord à ce nouvel adversaire, quelque route qu'il prît après avoir descendu les Alpes.

Le comte d'Armagnac traversa rapidement l'Astesan [1], sans essayer d'entrer dans Asti où devaient lui être payés les premiers mois de gages de ses bandes. Asti était petitement gardée, mais l'aurait cependant arrêté plus d'un jour; l'argent lui fut apporté de Gênes. Contre l'avis pressant des commissaires florentins qui étaient dans son camp, au lieu de marcher droit sur Milan, il alla buter contre Alexandrie. Jacques del Verme avait eu le temps d'y jeter des troupes et s'y enferma lui-même pour faire tête. Cette faute causa la perte du comte d'Armagnac. Au bout d'un mois inutilement consumé devant Alexandrie, ayant dévasté le pays et fait de chaque habitant un ennemi qui guettait l'heure de la vengeance, il se laissa engager de sa personne dans un combat d'avant-garde où il fut fait prisonnier, exténué, mourant. Il expira le soir même de la bataille, le 25 juillet. Son armée, taillée en pièces, tronçonnée encore dans la poursuite, traquée par les paysans, fut presque anéantie. Une bande parvint à se rallier et força les passages du Dauphiné pour rentrer en France. Quelques compagnies pourtant se reformèrent et coururent l'Italie, où l'on était habitué à voir ces espèces de milices vivre indépendantes, mercenaires ou brigands, selon qu'elles trouvaient ou ne trouvaient pas à se louer. Trois ans plus tard elles se mirent à la solde du duc d'Orléans.

maison d'Angleterre. En mettant Henri de Transtamare sur le trône, Charles V recouvrait l'alliance la plus utile à la France. Jean Galéas, « grand et mauvais tyran, » sans contredit, n'était pourtant pas un Pierre le Cruel. Il était le beau-frère de Charles V, l'oncle de Charles VI, le beau-père du duc d'Orléans. Le duc de Bourgogne avait souscrit personnellement au traité d'alliance avec lui. Jean Galéas n'avait point encore failli à ce traité, et il était le seul potentat en Italie qui ne fût pas engagé contre la politique italienne de la cour de France. L'alliance avec Florence ne pouvait procurer aucun profit ; et lorsque enfin le duc de Bourgogne et la reine la firent faire, en 1396, elle ne produisit en effet absolument rien.

[1] Le comte de Piémont lui avait fermé les passages du Pô à Turin et à Chieri, en donnant avis à Jean Galéas de son arrivée au pied des Alpes. Le comte Phil. Saraceno, *Regesta dei principi di casa d'Acaia*. Turin, 1881, p. 97 et 120.

Digitized by Google

Comme on le pense bien, le ressentiment seul aurait suffi pour que Jean Galéas rompît toutes négociations avec la cour de France, dans le cas où elles n'auraient pas été rompues déjà. Homme de calcul par dessus tout, il avait une raison plus puissante que le ressentiment et la défiance pour ne plus écouter des propositions d'alliance, si l'on avait persisté alors dans le projet de restaurer Clément VII à Rome. La ligue florentine venait de recevoir un coup qu'il croyait mortel. D'elle il ne craignait plus rien, et il n'avait plus rien à attendre du roi ; il pouvait revenir à sa politique : « Mieux vaut s'arranger entre Italiens que de laisser les Français prendre pied en Italie[1]. » La paix avec les Florentins et leurs alliés fut bientôt faite. Le pape Boniface IX, qui avait eu très peur de la descente du roi, et qui eut jusqu'à la fin de sa vie, avec l'ardent désir de détruire Jean Galéas, la frayeur de s'engager contre cet homme puissant, habile et fortuné, servit d'intermédiaire entre lui et les Florentins. Jean Galéas avait mis autant d'empressement que d'ironie à lui faire part de sa victoire. Dès le lendemain du jour où elle avait été remportée, il lui écrivait : « Je sais que votre Sainteté se réjouit toujours de mes heureux succès et je remplis un devoir en lui envoyant la copie des lettres de mon capitaine, où Elle verra combien la justice divine m'a été propice dans la journée d'hier, car je reconnais que ce fut l'œuvre de Dieu, en la vertu de qui je mets et éternellement mettrai mon espoir plus qu'en toutes les forces des armées [2]. »

[1] Capponi, *Hist. de Florence*, I, 412.

[2] Osio, *Documenti diplomatici*, I, 300. — « Vera copia litterarum transmissarum ad Urbem per Comitem Virtutum. » Milan, 26 juillet 1391. — Osio se borne à dire, après avoir donné la *Vera copia* de la lettre de Jean Galéas, que l'on ne trouve pas dans les registres de la correspondance ducale une autre lettre sans date publiée par le comte Giulini d'après une copie existant aux archives de Vienne. Cette seconde lettre a été transcrite, avec la date du 20 août, dans un registre florentin à côté de celle que la Seigneurie adressait à Charles VI, le 28 septembre, en lui faisant la communication de ce prodigieux document (*Les Gascons*, p. 100, note). Jean Galéas y pousse l'ironie au delà des bornes, car il représente à Boniface IX sa victoire sur le soldat des Florentins comme une victoire remportée sur les ennemis du siège de Rome. — Peut-être, si la seconde lettre a été réellement écrite, Jean Galéas espérait-il, non pas tromper Boniface IX, mais réussir à donner, aux yeux des Italiens et surtout de ses sujets, urbanistes prononcés, la couleur d'une entreprise clémentiste à l'expédition du comte d'Armagnac, œuvre des Florentins. De fait, il en resta quelque chose dans l'opinion. Corio, annaliste voisin de cette époque et peu doué de

Digitized by Google

Ainsi s'en alla en fumée, pour emprunter l'expression d'un historien moderne[1], ce grand projet légèrement conçu et plus légèrement abandonné. Nous serions enclin à en porter un autre jugement. Il fut conçu avec enthousiasme ; conduit avec distraction par le roi, selon sa nature ; suivi avec opiniâtreté par le duc d'Orléans; combattu par la reine que sa passion animait; contrarié par le duc de Bourgogne que sa sagesse conseillait, mais qui n'obéissait peut-être pas uniquement aux conseils de sa sagesse. L'opinion des contemporains fut que les ducs de Bourgogne et de Berry favorisèrent l'expédition du comte d'Armagnac, qui était le sûr moyen de faire échouer le projet et qui paraît avoir été la vraie cause de son abandon [2]. Le moyen ne saurait être défendu sans entacher la loyauté du roi. Le résultat fut bon. Il recula de cent ans la désastreuse immixtion de la France dans les affaires d'Italie. Le duc d'Orléans ne put trouver bons ni le moyen, ni le résultat ; et s'il partagea l'opinion des contemporains, le souvenir de l'ambassade qu'il avait faite avec son oncle de Bourgogne ne put manquer de lui être cuisant.

Cte ALBERT DE CIRCOURT.

critique, dit dans son *Histoire de Milan* (t. II. p. 362) : « On tint pour certain que l'antipape d'Avignon eut avec le roi de France la main dans cette descente en Italie du comte d'Armagnac, par le moyen duquel ils espéraient chasser complètement de Rome Boniface, vrai pasteur de la Sainte Eglise. » Pourquoi ne pas ajouter que c'était aussi le but des Florentins ?

[1] Barante, *Hist. des ducs de Bourgogne*, II, 102.

[2] Nous devons cependant signaler un passage de la *Chronique des quatre premiers Valois* qui attribue l'abandon du projet à une toute autre cause. L'anonyme auteur de cette chronique n'était peut-être pas très bien placé pour pénétrer les secrets d'état ; néanmoins on ne peut pas rejeter sa version sans examen lorsqu'il dit que tout fut arrêté par un message du roi d'Angleterre, apporté par Thomas de Percy, et signifiant que la descente en Italie serait considérée comme une rupture de la trève, « car le Pape de Rome est chef spirituel des Anglais. Et par ce fut le fait différé et prolongé. »

Ce qui donnerait quelque autorité à cette version est la manière dont le roi s'exprime dans son instruction du 24 janvier 1393 : « Diront comment naguère il entreprit de mener notre saint Père à Rome, et l'eut fait s'il n'eût été empêché *par le fait de la paix* et autres besognes. » Mais de quelle paix le roi voulait il parler ? de celle qui se fit entre Jean Galéas et les Florentins en 1391, ou de celle dont on traita avec l'Angleterre en mars 1392, une année après que le projet de descente en Italie avait été mis à néant par l'agression du comte d'Armagnac ?

Digitized by Google

LA TROISIÈME GUERRE CIVILE

ET LA PAIX DE SAINT-GERMAIN

1568-1570

I

La paix de Lonjumeau, qualifiée par Coligny de « paix pleine d'infidélités, de paix sanglante, » ne pouvait être et ne fut qu'une bien courte trève. On n'avait posé les armes que « pour reprendre haleine [1]. » Des deux côtés les infractions à l'édit sont les mêmes.

A Rouen, le jour de la proclamation de la paix par le parlement, la populace force les portes du palais de justice, en chasse les conseillers, se rue sur les maisons des protestants, les pille et massacre tous ceux qui lui tombent sous la main. Les jours suivants ces actes sauvages se renouvellent et La Meilleraie écrit à Charles IX : « Cette multitude a perdu tout le respect dû à Votre Majesté et à la justice [2]. » A Bourges, les portes des prisons sont enfoncées et l'on égorge ceux de la religion qui y étaient enfermés [3]. Sir Henri Norris, l'ambassadeur d'Angleterre, écrit de Paris, le 18 avril, à Cécil : « Chaque jour de nouveaux outrages se commettent contre l'édit de pacification; aux portes de la ville on a tué plusieurs protestants, qui rentraient et jusqu'ici aucune punition n'en a encore été faite [3]. » A Orléans, à Auxerre, à Amiens, des meurtres sont également signalés [4]. De

[1] La Popelinière, *Hist. de France.*
[2] Bibli. nat., fonds français, n° 15545, pp. 115 et 170.
[3] *Calendar of State papers,* 1568, p. 449.
[4] Crespin, *Hist. des Martyrs* (in-f°, 1608, p. 69 ; de Thou, *Hist. universelle.* t. IV, p. 55; Jean de Serres, *Mémoires de la troisième guerre civile,* p. 341.

Digitized by Google

sa propre autorité, le parlement de Toulouse fait emprisonner le sieur de Rapin, maître d'hôtel du prince de Condé, qui, muni d'un sauf-conduit, apportait la nouvelle de la paix et lui fait trancher la tête; et Charles IX répond aux justes remontrances de Condé : « J'ai plus tôt appris l'exécution que la condamnation [1]. »

Si les plaintes des protestants sont légitimes, celles des catholiques ne le sont pas moins. « Aucune des places qui devaient être rendues au roi ne l'ont encore été, » écrit le Vénitien Correro, le 4 avril. « Depuis le traité de paix, ajoute-t-il le 27, les protestants ont détruit un grand nombre d'églises et tué beaucoup de prêtres. A Blois, le jour de l'entrée du prince Dauphin, l'église a été envahie au moment de la messe et l'autel profané. On en est venu aux mains et les catholiques ont eu le dessous. En Dauphiné ceux de la religion ont gardé leurs armes [2]. »

Comment pacifier les esprits ? Comment rétablir l'ordre ? Charles IX a bien prescrit d'envoyer dans chaque ville un gentilhomme pour faire rentrer les protestants dans leurs maisons, et faire observer l'édit, mais nulle part cette sage mesure n'a été exécutée. Catherine a bien écrit à Monluc le 14 avril : « Le roi veut que les choses s'establissent en repoz pour délivrer ses subjets de tant de misères et calamitez. Ayez à vous garder de faire à ma sœur la royne de Navarre chose dont elle puisse esprouver dommage, d'autant que cela la pourroit aigrir, de façon que nous ne viendrions peult-estre jamais à bout de faire avecques elle ce que nous avons délibéré pour remettre toutes choses en son pays en repoz [3]. » Elle a bien écrit à Tavannes le 28 avril: « Ayez soigneusement l'œil ouvert, afin que les choses se puissent passer et restablir en la paix et tranquilité que nous désirons voir renaistre en ce royaume, en ayant la main à l'observation tant de l'édit de pacification que du règlement que l'on vous a déjà envoyé, laissant rentrer ès villes de votre gouvernement tous ceux de ses sujetz qui en sont sortiz à l'occasion des troubles [4]. » Mais presque partout les moyens de répression font défaut ; pour soulager les villes écrasées par le séjour des garnisons durant la dernière guerre civile, l'on a permis le licenciement des

[1] Bibl. nat., fonds francais , n° 1545, p. 51.
[2] Bibl. nat., Filza VI.
[3] Bibl. nat., fonds français, no 1545, p. 148.
[4] *Ibid.*, p. 193.

Digitized by Google

troupes : « Je n'ai que cinq compagnies, écrit Tavannes au roi, pour garder Mâcon et Chalon, duquel on ne peut les bouger à cause d'une grande sédition advenue à Mâcon entre catholiques et huguenots. Ma propre compagnie est débandée suivant l'ordonnance qui a été publiée de se retirer promptement en leurs maisons [1].» — «Vos soldats sont débandés, écrit également M. d'Espaux au duc d'Anjou, les uns vont aux rebelles des Pays-Bas, d'autres au service du roi d'Espagne [2].» — «L'on n'a pu empêcher, mande à son tour Carrouges, le 23 avril, qu'il n'ait été tué tous les jours de ceux de la religion prétendue reformée et encore hier deux. Il n'y a pas force suffisante en ceste ville [3]. »

Si au moins, pour remédier à tant de maux, il y avait dans le conseil cette unité de vues qui fait la force et raffermit l'autorité; mais tout à l'opposé de Charles IX qui se montre affable et bienveillant vis-à-vis de La Rochefoucauld, du cardinal de Châtillon et de Boucart, le duc d'Anjou affecte de les traiter avec un dédain marqué [4]. Déjà entre les deux frères se manifeste cette sourde jalousie qui ne fera que s'accroître avec les années, et, loin de vouloir les rapprocher, Catherine cherche plutôt à les aigrir. Ses défiances ont été éveillées par une lettre interceptée, lettre dans laquelle Philippe II invitait Charles IX, maintenant qu'il avait l'âge d'homme, à reprendre le pouvoir en ses mains [5]. Effrayée néanmoins par tant de désordres, à bout de voies, elle convoque les membres du conseil privé pour demander leur avis sur les mesures à prendre dans des circonstances aussi critiques. Leur réunion avait été fixée au 1er mai, mais ce jour-là même, prise d'une violente fièvre, elle ne peut y assister [6].

Nous avons sous les yeux tous les noms des membres présents à cette mémorable séance : les trois cardinaux de Lorraine, de Bourbon et de Guise, les évêques de Limoges et d'Auxerre et l'archevêque de Sens, Montmorency-Damville, et François de Montmorency son frère, le premier président de Harlay, le chancelier de l'Hospital, Lansac, Carnavalet, Morvillier et Sansac.

[1] Bibl. nat., fonds français, no 1554, p. 34.
[2] *Ibid.*, p. 39.
[3] *Ibid.*
[4] *Calendar of State papers*, 1568, p. 439.
[5] *Ibid.*
[6] Bibl. nat., Dépêches des ambassadeurs vénitiens, Filza VI.

Digitized by Google

Chacun peut librement parler et sur les causes du mal et sur les remèdes à y appliquer ; mais, dans ce conseil privé, les opinions ne sont pas moins divisées que dans le pays : d'un côté il y a des modérés qu'on ne tardera pas à appeler les *politiques*, de l'autre des partisans des moyens violents, des mesures extrêmes.

« La principale cause des derniers troubles, selon Carnavalet, tient à ce que ceux de la religion prétendue réformée ont craint qu'on ne les exterminât. » Faisant allusion à l'antagonisme fatal des Guises et des Montmorency : « Quand tous ceux qui sont à l'entour du roi seront unis, s'écrie le premier président de Harlay, le reste du pays le sera. »

« Les derniers troubles sont venus, dit Morvillier, autant du bas âge du roi que de la diversité de religion; pour maintenir la paix, il est bon que chacun puisse être assuré de vivre en sûreté dans sa maison. »

« Il est nécessaire, dit l'évêque d'Auxerre, l'illustre Amyot, d'ôter aux sujets du roi l'opinion qu'ils ont que l'édit de pacification ne sera pas gardé, et il faut enjoindre aux prêcheurs de ne prêcher que l'union et l'amitié entre tous les sujets de Sa Majesté. »

C'est la dernière fois que la grande voix de l'Hospital va se faire entendre : « Que le roi envoie dans chaque ville des conseillers appartenant à la religion catholique, mais point de prélats ; il ne faut point armer les uns et désarmer les autres. Les forces en temps de paix ne doivent pas être aussi grandes qu'en temps de guerre. Que tout ce qui est porté par l'édit de pacification soit observé et maintenu. »

Le maréchal de Vieilleville, les deux Montmorency, le cardinal de Bourbon opinèrent dans le même sens. « Que les gentilshommes que le roi enverra dans les provinces, ajouta ce dernier, soient sans passions. »

« Le royaume ne peut être gardé, dit le cardinal de Lorraine, que si la protection vient de Dieu, ce qui équivaut à dire que, avec le temps, le roi désire que chacun de ses sujets rentre en la religion catholique ; il faut que personne n'aye les armes que ceux qui les ont par commandement du roi ; que les prêtres soient remis en leurs églises et maisons, et que dans les lieux où l'on y contreviendra les catholiques en répondent. »

« Il faut que les forces demeurent entre les mains seules du roi, » affirme à son tour Lansac, l'homme-lige de Catherine ; et

Digitized by Google

rappelant les troubles récents d'Amiens et le refus de ceux de La Rochelle de recevoir M. du Lude dans leurs murs, il demande qu'on en fasse sévère punition.

«Il faut soutenir la religion catholique dit l'archevêque de Sens, Nicolas de Pellevé, le futur agitateur de la Ligue,et tolère la religion prétendue réformée; il faut que toutes les fautes commises depuis la publication de l'édit, tant d'un côté que de l'autre,soient punies et que les armes soient retirées à tous ceux qui rentrent dans les villes et qu'elles restent entre les mains seules du Roi.»

Le duc d'Anjou parla le dernier, ou plutôt ce fut le cardinal de Lorraine, son intime conseiller, qui parla par sa bouche : « Que le roi reste fort, dit-il d'une voix brève, pour conserver les bons et châtier les mauvais. »

Le roi clôtura la séance,et d'un ton plus calme et plus radouci : « Je suis d'avis de mander à tous les gouverneurs des villes de faire garder et observer l'édit, de mettre en garde les uns aux autres ceux de chaque religion, et d'envoyer dans chaque gouvernement des conseillers pour rendre la justice et les prévôts des maréchaux pour réprimer et punir les voleurs [1]. »

La maladie qui avait empêché Catherine de présider cette séance fut longue, et durant une partie du mois de mai la situation empira. Le 8, Bouillé écrit au duc d'Anjou : « Le bruit court que les huguenots ne peuvent se garder de braver les catholiques, qui est cause de faire quelque sédition et on croit qu'ils veulent recommencer ; » et il demande quatre compagnies de gens de pied. Dans une nouvelle lettre, du 15 mai : « Ils sont si secrets dans leurs ligues que l'on ne peut découvrir quelles sont leurs entreprises, mais par indices de leurs actions plusieurs jugent que Votre Majesté a plus d'occasion de pourvoir à tout ce qui est requis pour la conservation de votre royaume que vous n'eustés jamais [2]. »

M. de la Châtre, auquel M. d'Entragues n'a point envoyé les compagnies attendues, écrit de Blois : « Je suis dans l'impossibilité de faire exécuter l'édit. » Sanzay mande de Nantes que ceux de La Rochelle ne veulent ni recevoir d'ecclésiastiques ni obéir au roi [3].

[1] Bibl. nat., fonds français, n° 15546, p. 1 (Minute presque illisible).
[2] Bibl. nat., fonds français, n° 15556, p. 27.
[3] *Ibid.*

Digitized by Google

Tous les yeux étaient fixés sur Condé. Il s'était d'abord retiré à Valery, entouré de plusieurs de ses lieutenants ; puis il était venu à son château de Muret en Picardie, accompagné d'une si forte escorte que le gouverneur de Laon avait écrit au roi pour savoir s'il devait oui ou non lui refuser l'entrée de la ville [1]. On lui attribuait les plus violentes menaces: « Tant que le « cardinal de Lorraine sera à la Cour, aurait-il dit, la paix ne se « maintiendra pas. Je viendrai l'y chercher, et avec son propre « sang je teindrai sa robe noire en rouge[2]. »

Ce ne sont là que d'inutiles et imprudentes bravades. Dans la seconde quinzaine de mai, Coligny formule une plainte qui au premier abord sembla plus grave et plus sérieuse. Suivant l'accord passé à Orléans, les protestants étaient tenus de fournir cinquante mille écus pour solder les reîtres et les faire sortir de France. En l'absence du prince de Condé, il s'était chargé de faire partir le reste de la somme. « L'homme qui la portoit, écrit-il au roi le 21 mai, étant allé coucher à un lieu nommé Chevannes, près d'Auxerre, la nuit fut assailli par ceux de la garnison dudit Auxerre, lesquels le prirent en son logis, pillèrent et volèrent les deniers. Il y avoit quelques gens de M. d'Andelot, mon frère, et les miens que j'avois baillés pour la conduite desdits deniers, lesquels ont été emmenés prisonniers, liés et garottés au dit Auxerre. Il y en a eu de tués et de blessés, mais pour ce que je n'en sais bien la vérité, je m'en tairai. »

Il était grand temps que Catherine reprît en main la direction des affaires.

« Durant sa longue maladie la vie politique a été comme suspendue, » écrit le Vénitien Correro [3]. Le 27 mai seulement elle put se lever; mais déjà, de son lit, le 24, elle avait répondu à Coligny: « Je ne puis rien ajouter à la lettre du roi mon fils, sinon rendre asseuré témoignage de la grande affection qu'il a de rétablir le repos en ce royaulme et y contenir toutes choses doucement sous son obéissance en faisant administrer également la justice à tous ses subjets, ce que vous cognoistrez d'aultant mieulx par la punition qu'il veult estre faict des autheurs du

[1] Bibl. nat., Dépêches vénitiennes, Filza VI.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*

Digitized by Google

faict dont vous avez escript, envoyant à ceste fin le prévôt de mon fils, le duc d'Anjou, sur le lieu pour en informer et faire chastier ceulx qui s'en trouveront coulpables [1]. »

Si Catherine avait retardé de quelques jours l'envoi de cette lettre, elle aurait pu, pour toute réponse, adresser à l'amiral celle qu'elle reçut du maire et des échevins d'Auxerre: « Les hommes amenés dans notre ville, disaient-ils en effet, ont été arrêtés dans un logis où se trouvoient les perturbateurs du repos public; les deniers n'ont été ni pris, ni pillés, mais déposés en nos mains. Nous n'en sommes que les dépositaires et prêts à les remettre à l'envoyé du roi et les ferons accompagner par une escorte sûre [2]. »

De jour en jour les nouvelles des provinces deviennent plus mauvaises; le gouverneur de Laon redoute une surprise [3]. Tavannes écrit au roi que les huguenots ont tué deux catholiques aux portes de Chalon et qu'ils se sont emparés du château de Germoles qui appartient à Sa Majesté. A Blois les bourgeois refusent de monter la garde et la Châtre ne répond plus de la ville [4].

Les nouvelles de l'extérieur sont aussi inquiétantes que celles du dedans. Marie Stuart, à peine échappée du château de Lochleven, vient, à la suite d'une défaite, de se réfugier en Angleterre. Sans perdre une heure, le 26 mai, Catherine dicte une longue lettre à la reine Élisabeth pour la lui recommander, et de sa propre main elle ajoute: « Madame ma bonne sœur, je vous ferai ce mot pour vous prier m'excuser si je ne vous écris la présente de ma main pour être encore faible de ma maladie. Vous pouvez voir, non que je doute de votre bonté, n'ayant été jamais autre et aussi qu'il vous souvienne de ce que souvent vous avez mandé touchant la reine ma belle-fille, et comme c'est cause qui touche aux princes et principalement aux princesses, qui me fait assurer que à cette heure que c'est en votre puissance, vous ferez ce que lui avez montré en paroles, qui me fait dire qu'elle est très heureuse d'être en votre royaume [5]. »

C'est sous l'impression de ces fâcheuses nouvelles que, le

[1] Bibl. nat., Dépêches des ambassadeurs vénitiens, Filza VI.
[2] Bibl. nat., fonds français, n° 15546, f° 89.
[3] *Ibid.*
[4] *Ibid.*
[5] British Museum, fonds Cotton.

Digitized by Google

11 juin, Catherine donne audience à Correro. Aux protestations de dévouement qu'il lui témoigne au nom des seigneurs de Venise : « Je suis bien reconnaissante, répond-elle, de leur bon « vouloir et de la part prise par eux à notre bonne et mauvaise « fortune. La paix a été conclue uniquement par nécessité. Il y « a des circonstances où l'on est obligé de se faire violence à soi-« même pour éviter de plus grands maux et de se soumettre à ce « qu'on n'aurait pas voulu. Toutefois j'en attends bon effet.» Puis faisant allusion aux difficultés de la situation : « Voyez dans quel « misérable état nous sommes retombés. Nous qui étions habitués « à aller en toute sécurité par tout le royaume, nous sommes « obligés de rester en place, et, si nous mettons les pieds dehors, « ce n'est qu'entourés de gardes;» et, baissant la voix: «Dans cette « chambre où nous sommes, il y a peut-être des gens qui nous « voudraient voir morts et nous tueraient de leurs propres « mains; mais Dieu ne le permettra pas, notre cause est la sienne, « et celle de toute sa chrétienté ; il ne nous abandonnera pas [1]. »

Pour remédier à l'anarchie dont mourait le pays, elle avait à choisir entre deux voies: tenter d'entrer de force dans La Rochelle, ce foyer de la rébellion, ou bien investir le château de Noyers et s'emparer de Condé et de Coligny. Mais on vient de lui signaler la présence d'un corps considérable de protestants qui marche en Picardie sous la conduite du sieur de Coqueville ; elle ne peut donc dégarnir ni la Picardie, ni la frontière, surtout au moment où la lutte est engagée entre le duc d'Albe et Louis de Nassau; pour gagner du temps, la voilà réduite à calmer et à endormir les défiances de Condé: « Le roi mon fils, lui écrit-elle le 24 juillet, est bien marri de voir que vous soyez en la crainte où vous êtes, d'autant que vous vous pouvez assurer que notre intention est du tout de faire garder l'édit de pacification et de conserver tous ses sujets tant d'une religion que de l'autre [2].»

De bien des côtés, les événements lui viennent en aide ; les bandes de Coqueville, à la veille d'entrer dans les Flandres, sont atteintes et dispersées par le maréchal de Cossé ; lui-même se laisse prendre dans la petite ville Saint-Valery où il s'était refugié; le 21 juillet, l'armée de Louis de Nassau est écrasée à

[1] Bibl. nat., fonds français, nº 15546.
[2] Bibl. nat., fonds français nº 15547, p. 147.

Digitized by Google

Gemmingen par le duc d'Albe, et la nouvelle de la mort de don Carlos, tenue encore secrète, commence à s'accréditer. Catherine, libre cette fois d'agir, n'hésite plus : « Faites acheminer en Bourgogne, écrit-elle le 29 juillet au capitaine Charrieu, les compagnies que vous avez là par que sera M. de Tavannes [1]. »

Le lendemain elle écrit également à Barbesieux : « Le roi mon fils envoyant M. de Vieilleville en Champagne, je lui ay donné charge de ma part, dont je vous prie de le croire ce qu'il vous dira et nous ferez savoir le jour où vous vous pourrez trouver à Chalons pour satisfaire à la charge que nous lui avons donnée. » Semblable lettre est écrite à M. d'Espaulx [2].

De son côté, Charles IX mande à Tavannes : « Estant les affaires de mon royaulme en estat où elles sont par les déportements d'aulcuns ennemis du bien public, j'ay advisé, pour vous renforcer et donner le moyen de conserver les places de vostre gouvernement en nostre obéissance, de vous envoyer toutes les compagnies qui sont sous le capitaine Charrieu et vous donner pouvoir de commander en les provinces de Bourgogne, Champagne et Brie en l'absence du duc de Guise [3]. »

A cela Tavannes répond : « Si Votre Majesté continue en cette opinion, et qu'elle m'envoye la commission, que MM. de Barbesieux et d'Espaulx m'avertissent de l'état de tout ce pays là, afin d'agir selon les occurrences. Attendre que l'on soit à l'affaire sera bien tard. Qu'une partie des forces de la Champagne tiennent le plus près qu'elles pourront de ce gouvernement pour se pouvoir plus promptement joindre à celles qui y seront. S'il en est besoin, nous appelerons les bandes qui sont en Lyonnois [4]. »

Le plan de cerner Condé et Coligny est donc bien apparent et Tavannes tout prêt à l'exécuter ; mais, par suite de graves nouvelles reçues, Catherine change brusquement d'avis : « Je trouve bon, écrit-elle, le 5 août, au maréchal de Cossé, que les bandes du capitaine Charrieu auxquelles il avoit été mandé d'aller en Bourgogne, demeurent près de vous et que vous faites incontinent partir celles de Gohas pour aller à La Rochelle, où il est plus que nécessaire qu'il y aille, et le plus promptement

[1] Bibl. nat., fonds français, n° 15547, p. 81.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*
[4] Bibl. nat., fonds français, n° 15545.

Digitized by Google

sera le meilleur. De ce côté-là il y en a qui se remuent bien fort, même qui ont pris un château nommé Taillebourg, où il y avoit quelque artillerie, et est à craindre que, s'il n'y est promptement pourvu, qu'ils ne fassent pis, se montrans aussi ceulx de La Rochelle plus désobéissans que jamais [1]. »

Elle s'est fait illusion sur la possibilité de venir à bout de la résistance de La Rochelle. Le 15 août le comte de Sanzay lui mande : « Depuis huit jours est entré dans cette ville de trois à quatre mille hommes de pied, tant gascons que provençaux[2]. »

Alors elle revient à sa première idée de faire diriger sur la Bourgogne toutes les forces destinées d'abord au siège de La Rochelle, d'investir le château de Noyers et de se saisir de l'amiral et de Condé. Nous en trouvons la confirmation dans une dépêche de Norris, l'ambassadeur d'Angleterre : « Le roi, écrit-il à Leicester, sur la nouvelle qu'il a eue que ceux de la religion ont de grandes forces dans la Provence et le Poitou et que le prince d'Orange se tient à Cologne avec six mille chevaux et quinze mille hommes de pied, a renoncé au siège de La Rochelle et s'est décidé à envoyer toutes ses forces en Bourgogne, de crainte que le prince d'Orange ne livre ses Allemands au prince de Condé [3]. »

Catherine avait toutes raisons de compter sur Tavannes. Déjà il avait essayé, nous dit de Thou, de surprendre le prince de Condé ; mais, ayant manqué son coup, il attendait des troupes de tous les côtés pour le prendre de force [4].

Brantôme, faisant allusion à cette tentative de surprise de Noyers, va plus loin encore : « Et disoit-on alors que M. de Tavannes en étoit l'inventeur [5]. »

L'ambassadeur d'Angleterre est non moins affirmatif : « Tavannes, écrit-il à Elisabeth, a promis d'envoyer à la fin du mois les têtes de Condé et de l'amiral [6]. »

Dans les *Mémoires* qu'il nous a laissés, le fils de Tavannes lui donne le beau rôle et cherche à blanchir sa mémoire de l'odieux d'une entreprise « dressée de quenouille » et au

[1] Bibl. impériale de Saint-Petersbourg.
[2] Bibl. nat., fonds français, no 15547.
[3] *Calendar of State papers*, 1568, p. 526.
[4] De Thou, *Hist. univers.*, t. VI, p. 534.
[5] Brantôme, édit. de L. Lalanne, t. VI, p. 118.
[6] *Calendar of State papers*, 1568.

Digitized by Google

succès de laquelle il ne croyait pas. A l'entendre, c'est son père qui aurait fait tomber dans les mains de Condé les billets destinés à le prévenir du danger qui le menaçait : « La bête est aux toiles ; la chasse est préparée [1]. »

Condé n'avait nul besoin de l'avis de Tavannes : « Il fut incontinent averti de la résolution de le venir attaquer, a écrit Vieilleville ; car les guerres civiles ne manquent jamais de perfides et de gens qui sous un beau semblant trahissent des deux côtés [2]. »

Dès le 15 août, son prochain départ était annoncé par l'ambassadeur Correro, et le même jour l'un des nombreux espions qui rôdaient autour de Noyers mandait : « L'on tient que le prince de Condé doit partir en brief avec grandes compagnies qui le doivent aller prendre et conduire devers la Rochelle. Cela vient d'un de la maison [3]. »

De tous ces avis parvenus de tant de côtés, il ressort évidemment que Condé était bien décidé à s'enfuir de Noyers. A son tour, il use de ruse, et pour gagner un peu d'avance sur ses adversaires, il envoie sa belle-mère, la marquise de Rothelin, porter de sa part à Catherine des paroles de soumission. Le lendemain il la fait suivre par Téligny, qui, partout où il passe, se dit un messager de paix.

Depuis les premiers jours d'août, Charles IX ne pouvait se débarrasser d'une fièvre opiniâtre; d'après l'avis des médecins qui lui avaient prescrit de changer d'air, il part pour Saint-Maur-des-Fossés, s'arrête en route au château de Florimond Robertet, seigneur d'Alluie, un des confidents les plus intimes de la reine sa mère, et le beau-frère de la belle Cipierre dont le mari avait été son gouverneur; c'est là, le 27 août, que vient le trouver la marquise de Rothelin. De prime abord, elle proteste contre l'accusation de rébellion préméditée que l'on imputait à son gendre : son absence de la cour tenait uniquement aux craintes que lui inspirait l'inimitié invétérée du cardinal de Lorraine et du jeune duc de Guise. Ces excuses sont froidement accueillies par Charles IX; défiance bien justifiée, car, dans la soirée du même jour, deux courriers, à peu de distance l'un de l'autre, apportèrent la nou-

[1] *Mémoires de Tavannes*, dans le *Panthéon littéraire*.
[2] *Mémoires de Vieilleville*, *ibid*, p. 30.
[3] Bibl. nat., fonds français, n° 15547, p. 269.

Digitized by Google

velle de la fuite de Condé et de l'amiral. Dans une lettre à sa belle-mère, parvenue le lendemain, Condé imputait aux embûches dont Tavannes n'avait cessé de l'entourer la nécessité où il avait été réduit de s'échapper de Noyers. Un manifeste violent suivit de près, résumé éloquent de tous les griefs, de toutes les infractions à l'édit, de toutes les cruautés dont avaient à se plaindre les protestants. Dans une lettre adressée à Catherine qui y était jointe, il la menaçait des plus terribles représailles si l'on s'avisait de toucher à ses coreligionnaires [1].

De son côté Coligny écrivait à la reine dans des termes non moins menaçants : « Nous sommes comparables, disait-il, aux fugitifs d'Israël; mais avec cette différence qu'ils sont partis sans pensée, sans espoir de retour, tandis que nous, nous reviendrons au grand dommage de nos adversaires [2]. »

C'est le 23 août que Condé et l'amiral avaient quitté Noyers, escortés par quelques centaines de cavaliers. Un second détachement, avec les bagages et les serviteurs, avait pris une autre route. Sous un ciel de feu, leur marche entravée, ralentie par ce triste cortège de femmes et d'enfants qu'ils traînaient à leur suite, sous peine de la liberté, peut-être de la vie, il fallait atteindre la Loire et la franchir. Des paysans leur indiquent un gué près de Sancerre. Son fils aîné dans ses bras, Condé passe le premier; pris d'enthousiasme, les fugitifs entonnent en chœur le psaume d'Israël, le psaume de la délivrance. Le lendemain une crue subite de ce fleuve capricieux mettait une barrière infranchissable entre eux et les compagnies, qui, à marches forcées, accouraient à leur poursuite.

De son côté le cardinal de Châtillon écrivait le 5 septembre au roi : « Ayant eu plusieurs avertissements coup sur coup des entreprises qui étoient dressées contre moy et des aguets qui se faisoient pour me surprendre au premier jour en ma maison par ceux mesmes qu'on avoit employés pour estre de la partie, j'ay esté contraint à mon grand regret de quitter ma maison et ce royaume [3]. »

[1] Bibl. nat., Filza VI.
[2] Bibl. nat., Filza VI.
[3] Record Office, *State papers, France*.

Digitized by Google

II

Catherine ne devait s'en prendre qu'à elle-même de cette nouvelle guerre civile. Voilà le triste et inévitable résultat de sa politique tortueuse et de ses perpétuelles tergiversations. Le 8 septembre seulement elle annonce à Fourquevaux ce grand événement : « L'état des affaires est tel que, depuis huit ou dix jours en çà, le prince de Condé et l'amiral, prenant une fausse couleur et prétexte que l'on avoit commandé de se saisir de leurs personnes, ont repris de nouveau les armes et se sont acheminez avec ce qu'ilz ont pu assembler de forces du côté de La Rochelle et du Poitou. Nous ne pensons à autre chose que d'asssembler au plus tôt qu'il sera possible un bon nombre de forces pour leur courir sus et les défaire et ruiner avant qu'ilz ayent aucun moyen de se reconnoître et assembler pour exécuter quelque chose de pis et desjà fussions partis de ce lieu pour tirer du côté d'Orléans sans la rechute de la maladie que a eue le roy mon fils [1]. »

En écrivant ces lignes, Catherine exagérait les forces dont elle allait disposer, et ne se faisait pas une juste idée de celles que leur puissante organisation allait mettre aux mains des chefs protestants. A chaque étape, leur troupe grossissait. M. de la Châtre, en signalant le passage du prince et de Coligny près du Blanc, en Berry, mandait au roi : « Tous les huguenots des villes et des villages les suivent. Il y a un monde de charrettes et de chariots, lesquels chevaux et chariots ils changent à tous les villages et ils en prennent mesme pour les coches des dames et enfants. On tient pour certain qu'ils veulent mettre leurs femmes et enfans en sûreté à La Rochelle pour recueillir toutes les forces qu'ils peuvent avoir et l'artillerie pour s'emparer de quelques places sur la rivière de Loire. Je crois que celles qui sont de ma charge auront la première attaque [2]. »

Sur tous les points l'insurrection se généralise : en Picardie, Genlis, Bouchavannes, Jean de Lannoy, seigneur de Morvilliers;

[1] Bibl. nat. fonds français, n° 10551, p. 463.
[2] Bibl. nat., fonds français, n° 15545, p. 346.

Digitized by Google

en Provence, Dauphiné et Languedoc, d'Acier, Mouvans, Pierre Gourde tiennent la campagne.

Le 4 septembre, Matignon écrit à Charles IX : « Depuis deux jours se sont assemblez en un jour et une nuit, dans une petite ville nommée Vire, trois cents chevaux et quatre cents hommes de pied. J'ay eu advis que M. d'Andelot vient trouver le comte de Montgommery, qui me fait croire que c'est pour essayer prendre et piller Falaise, Argentan, Seez, Alençon [1]. »

Toujours disposée à négocier, ne fût-ce que pour gagner du temps, Catherine en toute hâte fait partir un gentilhomme pour supplier Condé de s'arrêter dans quelque ville à son choix où elle viendrait conférer avec lui. Tentative inutile ! Condé continue sa marche. Elle écrit également à Jeanne d'Albret, la conjurant de ne pas prendre part à cette nouvelle lutte. Sans tenir compte de ce message, la reine de Navarre assemble ses forces et se prépare à rejoindre Condé. Charles IX promet hautement d'être clément ; il fait répandre des proclamations pacifiques ; mais les protestants ne se fient plus à ces belles promesses. C'est aux armes à en décider et, tout comme en 1562, Condé et l'amiral peuvent compter sur l'appui d'Élisabeth ; elle est disposée à jouer le même jeu et à profiter de ces nouveaux troubles. Déjà La Meilleraie signale la présence d'une flotte anglaise dans la Manche et il redoute une tentative sur Honfleur. L'ambassadeur d'Angleterre, sir Henri Norris, boute-feu non moins actif, non moins redoutable que de son temps l'avait été Throckmorton, pousse dans toutes ses lettres à une intervention armée : « Jamais, écrit-il à Cécil, nous ne retrouverons une occasion plus favorable pour reprendre Calais [2]. » Ces perfides conseils trouvent des oreilles toutes disposées à les écouter et à les mettre à profit. Porteur de remontrances dont il était le véritable inspirateur, Norris vient trouver Charles IX. Affaibli par sa longue fièvre, le jeune roi le reçut au lit. Après l'avoir patiemment écouté : « Monsieur l'ambassadeur, attendez quelques « instants, dit-il, dans la galerie voisine ; je tiens à consulter les « membres de mon conseil ; » l'ayant fait bientôt rappeler : « Veuillez mettre par écrit ce que vous venez de me dire et rapportez-le « moi. » Norris se retira et le lendemain revint avec un message

[1] Bibl. nat., fonds français, 15548, p. 12.
[2] *Calendar of State papers*, 1568, p. 535 et 539.

Digitized by Google

rédigé à l'avance. Élisabeth affirmait, ce que les événements n'avaient que trop démenti, qu'elle n'avait pris aucune part à la dernière guerre civile ; mais, dans les circonstances actuelles, l'intérêt, la sauvegarde de ses propres sujets lui faisaient un devoir, une obligation d'intervenir ; rappelant les infractions à l'édit de pacification, les nombreux actes de cruauté, elle déclarait que, s'il n'y était pas mis une prompte fin, elle se verrait obligée de parer aux dangers qui menaçaient ses propres États et elle offrait sa médiation [1].

Le maréchal François de Montmorency fut chargé de dire à Norris que l'évêque de Rennes irait porter la réponse de Catherine. Elle était très énergique, cette réponse : « Le roi ne veut recevoir ni juge, ni médiateur entre lui et ses sujets, ni aultre moyen de conciliation que leur assurance pour l'avenir de plus d'obéissance. Il prie ladite dame de se n'en mêler point, comme aussi ce seroit contre toute raison. La conséquence est bien dangereuse pour son royaume, qui n'a pas toujours été très obéissant, et le mal est bien contagieux [2]. »

Catherine ne s'en tient pas à une vaine polémique ; elle a recours aux mesures de rigueur : des édits sont préparés qui interdisent l'exercice du culte protestant, mettent les ministres en demeure de sortir du royaume dans le délai de quinze jours sous peine de la vie, et enjoignent à tous ceux qui avaient pris les armes dans la dernière guerre de résigner leurs offices. Norris, en faisant part de ces mesures à Cécil, lui annonce que la publication des édits a été retardée et il l'attribue à ses remontrances [3]. Pure illusion d'amour-propre ! La cause de ce retard était tout autre : le chancelier de l'Hospital s'y était opposé énergiquement et avait refusé d'apposer le sceau de l'État sur la bulle du pape qui autorisait la vente des biens du clergé, à la condition d'en employer l'argent à l'extermination des hérétiques. A ce sujet une violente discussion s'était engagée dans le conseil. Le cardinal de Lorraine avait apostrophé l'Hospital : « Pourquoi persistez-vous à refuser d'apposer le sceau de « l'État sur la bulle du pape ? » — « Vous voulez donc encore « une fois faire entrer les Allemands dans ce royaume, » avait

[1] *Calendar of State papers*, 1568, p. 548.
[2] Voir notre livre *Le XVIe siècle et les Valois.*
[3] *Calendar of State papers*, 1569, p. 548.

Digitized by Google

« répondu l'Hospital. — « Vous n'êtes qu'un hypocrite, et votre « femme et votre fille sont des huguenottes, » s'était écrié le « cardinal. — « Moi et les miens, nous sommes de bonne race, » avait riposté l'Hospital.

Alors le cardinal s'était levé, et sans l'intervention du maréchal de Montmorency il aurait jeté bas le chancelier de son siège [1].

Le 28 septembre, Catherine vient à Paris. La veille on avait publié les sévères édits rendus contre les protestants. Elle assista à la procession solennelle où l'on porta le corps de saint Denis, ce qui ne se faisait qu'à la veille des grandes guerres. Le lendemain de cette cérémonie, le nonce, au nom de tous les ambassadeurs, complimenta Leurs Majestés sur la publication des édits. Mais le temps s'écoulait et l'armée royale ne se rassemblait à Orléans que bien lentement. Le 4 octobre seulement, le duc d'Anjou, nommé généralissime, partait pour Étampes. Accompagnée des cardinaux de Bourbon, de Lorraine et de Guise, Catherine l'y rejoignit pour lui donner ses dernières instructions ; le 9 octobre elle rentra à Paris. Le 18, un courrier apporta la nouvelle de la mort de la reine d'Espagne, qui tout ce jour-là fut tenue secrète. Le lendemain les cardinaux de Lorraine et de Bourbon vinrent l'annoncer à Charles IX. Suivi par eux et par les principaux du conseil privé, le jeune roi alla chez sa mère. Il n'avait voulu laisser à personne cette douloureuse tâche. Ce coup était si inattendu, si terrible, que, frappée de stupeur, sans pouvoir trouver une parole, Catherine se retira dans ses appartements. Après avoir donné quelques heures à sa douleur, elle rentra au conseil resté en permanence. « Messieurs, leur dit-elle, Dieu m'a enlevé toutes mes espé- « rances en ce monde. De sa main seule j'attends la consolation « et le secours. Je sécherai mes larmes et je me consacrerai « uniquement à la défense de la cause du roi mon fils et de celle « de Dieu. Que chacun de vous fasse comme moi et que les « huguenots ne se pressent pas trop de se réjouir de cette mort ; « qu'ils n'espèrent pas que le lien qui unit ces deux couronnes « soit en rien rompu ; » puis, la mère s'effaçant devant la femme « politique : « Le roi d'Espagne, ajoute-t-elle, ne peut rester

[1] *Calendar of State papers*, 1568, p. 554.

Digitized by Google

« veuf, je n'ai plus qu'un désir, c'est que ma fille Marguerite « puisse prendre la place de sa sœur [1]. »

Les chefs protestants avaient largement profité de l'immobilité de l'armée royale. Entré le 18 septembre à La Rochelle, où il avait mis en sûreté sa femme et ses enfants, rejoint le 28 à Archiac par Jeanne d'Albret qui marchait à la tête de quarante enseignes de gens de pied et de huit cornettes de cavalerie, Condé, pour agir en grand, n'attendait plus que d'Andelot qui lui arrivait de Bretagne et d'Acier avec ses Provençaux.

Ce n'est pas sans peine que d'Andelot put échapper à Martigues et traverser la Loire. Renforcé par Montgommery, et rallié, chemin faisant, par Soubise, il prit Thouars, Parthenay, et amena à Condé quatorze enseignes et seize cornettes. L'armée protestante, grossie en outre par les troupes sorties de La Rochelle sous la conduite de Coligny, enleva successivement Niort, Fontenay, Saint-Maixent et vint prendre position devant Angoulême. Le duc de Montpensier, qui occupait Poitiers et qui avait rallié Martigues, crut pouvoir arriver assez à temps pour leur en faire lever le siège; mais, apprenant en route que la ville s'était rendue, il rétrograda et se replia rapidement sur Périgueux pour tout au moins barrer le chemin aux Provençaux de Mouvans et de d'Acier. C'état jouer gros jeu. Si Condé et l'amiral l'eussent poursuivi, il courait risque d'être pris et écrasé entre deux corps d'armées. Cette faute ne fut pas la seule commise par les protestants. L'avant-garde des Provençaux, marchant trop séparée du corps de bataille resté à Riberac, fut atteinte et culbutée dans son cantonnement, entre l'Isle et la Dronne, par Montpensier et Martigues.

« Vous verrez, par la lettre du roi mon fils, écrivait Catherine, le 2 novembre, au duc de Nemours, le bon et heureux commencement qu'il a pleu à Dieu nous bailler de victoire sur nos ennemis, estant le hazard tombé sur les régimens de Mouvans et Pierre Gourde qui ont eu meilleur marché qu'ils n'eussent pas eu sans la faveur de la nuit qui nous surprit [2]. »

A la suite de la défaite de Mouvans, Condé et Coligny, apprenant que le duc d'Anjou s'avançait du côté de Châtellerault et que le

[1] Bibl. nat., Dépêches des ambassadeurs Vénitiens, Filza VI.
[2] Bibl. nat., fonds français, n° 3225, p. 57.

Digitized by Google

duc de Montpensier se trouvait encore dans le voisinage de Périgueux, crurent avoir le temps de venir se placer entre ces deux corps d'armée et de les combattre avant leur jonction ; Montpensier s'étant rapproché du duc d'Anjou, à marches forcées, leur projet fut déjoué. Ils passèrent alors sans difficulté la Vienne et se préparaient à passer la Creuse, pour traverser le Berry et gagner la Bourgogne ; mais, laissant derrière lui Châtellerault et dépassant Poitiers, le duc d'Anjou marcha droit à eux. Une lettre du cardinal de Lorraine à Philippe II nous renseigne bien sur cette nouvelle situation des deux armées : « Elles sont à deux lieues près l'une de l'autre, cherchant leur avantage pour combattre et ne voulant les nostres sans raisons rien hazarder, estant le desseing de noz ennemis de venir chercher passage entre la rivière de Loire et passer en Bourgogne, afin de se joindre au prince d'Orange et au duc des Deux Pons, chose à quoy on essaye de remédier tant que l'on peut. Votre Majesté a esté advertie par M. le duc d'Albe de l'heureux succès de nos affaires dans les Pays-Bas ; mais cet orage tombe sur nous, car le prince d'Orange avec toutes ses forces conduites par vos rebelles vient en ce royaume et entre par Cambrésis, et d'autre costé le duc des Deux-Ponts a levé six mille reistres et quarante enseignes de lansquenets, la reine d'Angleterre et les princes protestants ayant fourni deniers. [1] »

Le cardinal de Lorraine n'était que trop bien renseigné : tandis que l'armée royale et l'armée protestante se poursuivaient à tour de rôle, le prince d'Orange, le 17 novembre, entrait en France. Déçu dans l'espoir d'un mouvement qui devait se produire en sa faveur à Bruxelles, déjoué dans tous ses plans d'attaque par le duc d'Albe, son habile adversaire, toujours retranché en face de lui dans des positions inexpugnables, il s'était vu réduit à franchir la frontière. C'était là une fâcheuse complication. Charles IX la signalait, le 24 novembre, au duc de Nemours : « Le plus mal c'est pour le côté du prince d'Orange, qui est déjà entré dans ma frontière de Picardie, et est celle de Champagne menacée du duc des Deux-Ponts ; pour à quoi résoudre, il est nécessaire de promptement assembler aux environs de Paris le plus que l'on pourra de forces de tous côtés, faisant d'icelles

[1] Arch. nat., Collect. Simancas, K 1514.

Digitized by Google

une seconde armée, pour résister tant au prince d'Orange qu'au duc des Deux-Ponts [1]. »

Sans se laisser décourager par ce nouveau danger, Catherine n'en poursuit pas moins ses projets de mariage avec la cour d'Espagne ; elle écrit le 15 septembre à Fourquevaux :

« Quelque chose qui puisse être, ne fera que je n'aye dans le cœur la perte que j'ay faite de la reine ma fille, et encore que je désire, comme mère, de voir, s'il est possible, sa sœur au même lieu, si est-ce que cela ne m'ostera la douleur que j'en sens ; mais, estant mère, je dois chercher non pour mon réconfort, mais pour le bien de ce royaume et la conservation de la paix entre ces deux rois tous les moyens pour essayer d'y parvenir. Et ayant vu le langage que le prince d'Evoli vous a tenu, je connois par là qu'ils voudroient avoir la princesse Anne et que le roi mon fils eût sa jeune sœur, et ma fille en Portugal. En première face cela semble beau, les voyant tous accommodés et épousant les deux sœurs, que la paix sera par elles entretenue ; et cela seroit bon, si l'on n'avoit veu l'expérience, qui est récente, du roy, mon beau-père, qui n'ayant autre alliance que la sœur du feu Empereur Charles, il ne laissa d'estre toute sa vie en guerre avec lui et ce seroit le semblable ; car n'ayant l'alliance réciproque des deux maisons, sçavoir que l'un prînt ma fille et l'autre sa nièce, je n'estimerois cette alliance qu'à demi ; car vous sçavez qu'elle serviroit plus au Roy Catholique qu'au roy mon fils, pour les raisons qu'ayant la connoissance des choses du monde, comme avez, pouvez juger ; car il auroit ici une personne qui feroit par le conseil de lui et de sa femme ce qui lui seroit mandé et le roy mon fils n'auroit personne, comme jusques ici il y a eu auprès de lui, qui fît rien pour le bien et service de ce royaume, n'y ayant plus sa sœur, où y remettant cesle-icy qu'avons encore ce seroit une perpétuelle paix [2]. Bref vous êtes sur le lieu et connaissez mieux comment il s'y faut gouverner ; et vous en ay seulement voulu mander mon intention et vous regarderez les moyens qu'il faudra tenir. Le roy mon fils envoye le cardinal de Guise pour se condouloir de notre perte commune, assistez-le, et ne lui dites rien de ce que je vous mande, encore qu'il vous en parle, mais aidez-lui en ce que connoistrez nous y pouvoir servir, car je désire infiniment voir ma fille là et que le roy mon fils eût la fille aînée de l'Empereur.

[1] Bibl. nat., fonds français, n° 3222.

[2] *Calendar of State papers*, 1569, p. 577 ; Gachard, *Correspondance du prince d'Orange*, t. III, p. 310.

Digitized by Google

Pour ce, n'y oubliez rien de ce qui y pourra servir et brûlez cette lettre, et m'en faites réponse par ce porteur même en une lettre à part. [1] »

Cette fin d'année allait se terminer sans qu'aucune grande bataille s'engageât.

Des deux côtés on semblait l'éviter.

Dans la journée du 17 novembre, les avant-gardes des deux armées se rencontrèrent aux abords du village de Pamprou, où elles devaient passer la nuit, et s'en disputèrent la possession. On s'attendait à un combat pour le lendemain; mais les catholiques se replièrent sur Jazeneuil où le duc d'Anjou s'était arrêté. Résolu à prendre l'offensive, Condé prit alors la route de Sanxai ; égaré par un épais brouillard, il donna droit dans le camp du duc.

Une nouvelle et vive escarmouche s'engagea ; comme la première, elle fut interrompue par la chute du jour. Durant la nuit l'armée protestante se déroba. Dans sa retraite elle s'empara sans résistance de Mirebeau et vint menacer Saumur. Rentré dans Poitiers, le duc d'Anjou n'en sortit que le 22 décembre, et se porta sur Loudun. Une seconde fois les deux armées se retrouvèrent en présence, et trois jours elles se déployèrent. L'hiver était dans toute sa rigueur, le verglas si glissant que la cavalerie ne pouvait charger. Des deux côtés on plia bagage. Condé se retira en Poitou, le duc se renferma dans Chinon.

III

Le 6 janvier 1569, Alava écrivait au duc d'Albe : « Les maréchaux de Vieilleville, Damville et Montmorency se démènent comme des diables pour décider le roi à faire la paix. Leur but, je n'en doute pas, c'est de s'allier au prince d'Orange, puis après tomber tous sur nous dans les Flandres [2]. »

Pour y voir plus clair, le 7 janvier il vient à Saint-Maur-les-Fossés. Malgré l'heure matinale, le conseil était déjà rassemblé

[1] Copie, Bibl. nat., fonds français, nº 10752, p. 92.
[2] Arch. nat., Collect. Simancas, K 1514.

Digitized by Google

et se prolongea si tard que Catherine, ce jour-là, manqua la messe. Le duc de Nemours sortit le premier de la salle des séances et dit en passant à Alava : « Il faut que nous ayons un entretien. » A ce moment, Catherine parut, et, prenant l'ambassadeur par la main, elle l'emmena dans la galerie voisine. Elle semblait visiblement troublée; Alava n'ayant pu retenir un sourire, — « Pourquoi « souriez-vous? » dit-elle. — « Votre Majesté veut-elle me per- « mettre de le lui dire? » — « Parlez parlez, » répliqua-t-elle vivement. — « Eh bien! les yeux de Votre Majesté sont gon- « flés de sommeil; on dirait qu'elle sort d'un rêve. » — « Ce « n'est que trop vrai, » répondit-elle ; et, les larmes lui venant aux yeux, « j'ai tout lieu de paraître songeuse, car je suis seule « à supporter tout le poids des affaires. Revenez demain, nous « causerons en présence du nonce et des cardinaux. » — « Pour- « quoi Votre Majesté ne les fait-elle pas appeler tout de suite, « puisqu'ils sont ici? » — « Soit » ; et elle en donna l'ordre. « Vous seriez bien étonné, reprit-elle, si vous étiez au courant « de ce qui vient de se passer. Je ne sais plus à qui me fier; « ceux que je croyais tout dévoués au service du roi mon « fils, se sont retournés et contrecarrent ses volontés. » — « Si « Votre Majesté, dit Alava, voulait bien s'expliquer plus claire- « ment. »

Elle fit d'abord allusion aux craintes que lui inspiraient le prince d'Orange et la reine d'Angleterre, qui semblaient d'accord pour leur faire la guerre; elle se plaignit de ce que le duc d'Albe n'envoyait pas les secours annoncés. Alava avait sur lui une lettre du duc qui annonçait qu'il tiendrait bientôt sa promesse et la lui lut. Cette lettre parut la rassurer. Venant enfin à ce qu'elle avait sur le cœur : « Je suis scandalisée de la conduite « des membres du conseil; tous veulent que je fasse la paix. »

A ce moment les cardinaux entrèrent : « L'ambassadeur d'Es- « pagne, leur dit-elle, vient de me donner communication « d'une lettre du duc d'Albe, il va vous la lire. Prêtez-y toute « votre attention. » Tous semblèrent très satisfaits de l'assurance formelle d'un prochain secours. Prenant le premier la parole et s'adressant à Alava : « Sachez que c'est la reine seule, « dit le cardinal de Bourbon, qui soutient la cause de la reli- « gion. Dans la dernière séance du conseil, c'est elle qui a ré- « pondu à toutes les objections qu'on lui a faites. »

[1] Arch. nat., Collection Simancas, K 1514.

Digitized by Google

A ces paroles, la reine ne put de nouveau retenir ses larmes, ce que voyant, le cardinal de Lorraine s'écria : « Vous avez cent « fois raison, Madame, et c'est nous qui avons tort. Vous avez « cru trouver un appui dans un personnage sur lequel jusqu'ici « vous auriez dû compter; s'il est devenu tout autre, ne nous en « imputez pas la faute. » La reine paraissant s'offenser d'un pareil langage, le cardinal de Bourbon se tourna du côté d'Alava : « Vous ne pouvez savoir par quelles épreuves, dit-il, « la pauvre reine a passé aujourd'hui. Si la foi catholique se « perd dans ce royaume, le roi votre maître en aura bien vite le « contre-coup. Mon frère le prince de Condé et ses partisans « pensent à jeter les huguenots et les Allemands dans les Pays-« Bas. » — « Répétez cela, » dit la reine au cardinal. Il affirma de nouveau que c'était l'exacte vérité. « Il n'y a pas deux jours, « ajouta le cardinal de Lorraine, que deux personnages sont « venus me supplier de parler dans ce sens. »

Alors la reine et les cardinaux s'adressant à Alava : « Que « nous conseillez-vous de faire? » — « Soutenir la cause de Dieu et « demander à saint Julien, dont c'est aujourd'hui la fête, qu'il « veuille bien vous éclairer. »

Avant de se séparer, Alava tenait à savoir le nom de celui qui dans le conseil avait si vivement froissé la reine. « C'est le duc « de Nemours, répondirent les cardinaux ; il veut être le chef « de l'armée qui se rassemble à Château-Thierry [1].»

Une dépêche de l'ambassadeur de Venise complète le récit d'Alava. Ces propositions de paix qui avaient soulevé tant d'orages dans le conseil, devaient, dit-on, être apportées officiellement par Boissy, le grand écuyer, qui tout récemment avait été fait prisonnier dans son château d'Oiron.

C'est le cardinal de Lorraine, tout-puissant à l'heure présente, qui surtout poussait à la continuation de la guerre et en cherchait les moyens dans la vente immédiate des biens du clergé. A cette occasion il avait eu une violente altercation avec le nonce, qui y était très opposé : « Il ne faut pas, lui avait-il dit, « que le pape fasse trop de remontrances au roi au sujet de la « vente des biens du clergé. Sans en prévenir le Saint-Siège on

[1] Arch. nat., Coll. Simancas, K 1514.
[2] Bibl. nat., Dépêches des ambassadeurs Vénitiens, Filza VII.

Digitized by Google

« a vendu plus d'une fois des biens de l'Église ; à l'avenir, l'on « fera de même [1]. »

Pour échapper à de nouvelles instances en faveur de la paix, Catherine partit précipitamment pour Monceaux, où elle prolongea son séjour jusqu'au 13 ou 14 janvier. Le 18, elle était à Épernay, le 20, à Châlons. C'est dans cette dernière ville qu'elle apprend la retraite du prince d'Orange et qu'elle l'annonce à Fourquevaux : « Nous sommes, Dieu merci, dit-elle, en bon chemin, puisque le prince, nous voyant marcher vers lui, a eu un tel effroi qu'il s'est retiré delà la Moselle[2]. »

Ce qu'elle n'avouait pas, c'est que le maréchal de Cossé avait député M. de Favelles auprès du prince d'Orange, et, au nom de Charles IX, lui avait offert « de le rétablir et d'augmenter ses grandeurs [3]. » Ce qu'elle n'avouait pas, c'est que Schomberg lui avait offert des vivres et toutes les facilités pour sa retraite, à la grande indignation du duc d'Albe qui aurait voulu que le maréchal de Cossé allât combattre le prince, qui, déjà abandonné en partie par ses mercenaires allemands, gagnés peut-être par l'or de Catherine, n'avait plus autour de lui qu'une poignée d'hommes[4].

Quelle que soit la cause qui ait motivé cette retraite du prince d'Orange, cela ne modifie en rien les projets de Catherine, elle continue sa route. Son objectif, c'est Metz où elle a donné rendez-vous à la duchesse douairière de Lorraine, chargée par elle de la négociation du mariage de Charles IX avec l'aînée des filles de Maximilien, négociation que le cardinal de Guise poursuivait de son côté en Espagne et qui pour le moment semblait compromise.

Bien des bruits continuaient à courir sur ce voyage de Metz. Sir Henri Norris mandait à Leicester et à Cécil : « On s'attend dans cette ville à d'importantes conférences ; l'Empereur et le roi d'Espagne doivent y envoyer de grands personnages ; on y traitera de grandes alliances, de celle du roi avec la fille de l'Empereur et de celle du roi d'Espagne avec la princesse Marguerite. Toutefois ce voyage me semble une faute, et

[1] Arch. nat., Coll. Simancas, K 1514.
[2] Bibl. nat., fonds français, no 10752, p. 161.
[3] Groën van Prinsterer, *Archives de la maison d'Orange*, t. III, p. 314.
[4] Voir lettre de Férals à Charles IX. Arch. nat., Coll. Simancas, K 1511.

Digitized by Google

les Allemands auront tout sujet de s'en alarmer [1]. » Pour mieux se renseigner, le 6 février, il vient trouver Catherine à Joinville où elle séjournait depuis le 1er février. Reçu par elle, le jour même de son arrivée, il n'aborda pas tout d'abord le sujet qu'il tenait à éclaircir. Il essaya de justifier sa maîtresse d'avoir fait arrêter dans les ports d'Angleterre les vaisseaux espagnols. « Je n'ai point à me mêler, lui répondit Catherine, de la « querelle du roi d'Espagne avec votre reine. Cela ne me « regarde pas et ne me touche en rien ; mais du moment « que la reine Élisabeth me fait l'honneur de m'appeler sa « mère, j'ai lieu de m'étonner et de me plaindre de la voir « envoyer de l'artillerie et des munitions aux rebelles de La Ro- « chelle. Je veux bien croire que cela provient des gens qui sont « autour d'elle ; néanmoins mon fils trouve mauvais que ses « actes ne répondent jamais à ses promesses. »

Norris répondit qu'il n'avait aucune connaissance de secours envoyés d'Angleterre à ceux de La Rochelle.— « Cela ne fait pas « l'ombre d'un doute, reprit-elle, car ceux auxquels ils sont par- « venus s'en vantent hautement ; c'est d'ailleurs l'amiral Winter « qui a apporté ce secours. » Norris ayant persisté à tout nier et s'étant efforcé de rejeter la faute sur l'insolence des sujets qui font assez de choses sans le commandement de leurs princes, et ayant à l'appui de son dire allégué l'exemple des propres sujets de Charles IX : « Je n'admets pas cette comparaison, dit-elle, votre « observation n'est pas juste. En Angleterre tous les sujets sont de « la même religion que la reine, tandis que pour nos sujets, c'est « tout autre chose ; d'ailleurs il y a eu déjà des tentatives sur « Calais et sur d'autres villes; nous nous tenons sur la défensive « et bien gardés. » Norris affirma qu'il n'en était rien, mais, tout interloqué, se retira sur cette dernière réplique [2].

Poursuivant sa route, Catherine était le 18 février à Toul et le 21 à Nancy. Pour continuer la guerre, l'argent lui faisant défaut, elle avait sollicité un nouvel emprunt du duc de Florence et envoyé des joyaux en garantie ; mais le duc ne se montrait pas très accommodant ; il voulait faire estimer à nouveau les joyaux offerts, les ayant trouvés d'une valeur inférieure à celle annon-

[1] *Calendar of State papers*, 1569, p. 20.
[2] *Ibid.* p. 29.

Digitized by Google

cée. Elle s'en plaint amèrement. « J'ai grand honte, dit-elle, que « les bagues vous ayent détourné d'avoir guères de parole [1]. »

Enfin elle entrait à Metz le 22 février. Son séjour dans cette ville était entièrement subordonné à la réponse qu'elle attendait de l'Empereur et des électeurs de l'empire. Une diète avait été annoncée comme devant se tenir prochainement à Francfort ; elle espérait obtenir parl'entremise des électeurs ecclésiastiques que les secours promis à Condé ne lui fussent pas envoyés ; mais, l'ouverture de la diète ayant été reportée au 15 mars, la voilà forcée de prolonger son séjour à Metz. En tout cas, elle y aurait été retenue par une grave maladie, qui se déclara presque au lendemain de son arrivée.

IV

A son arrivée à Metz, l'ambassadeur d'Espagne ayant demandé audience, Charles IX le reçut le 4 mars, ayant à ses côtés le cardinal de Lorraine. « Le roi Catholique, lui dit-il de prime abord, n'a tenu aucun de ses engagements. »

Interdit par cette rude apostrophe, Alava protesta de la bonne volonté de son maître, et, devant une mauvaise humeur aussi manifeste, allait se retirer quand, le retenant par le bras : « Puis- « je me fier, reprit Charles IX, à ce comte de Mansfeld que le « roi mon frère nous a envoyé ? c'est un Allemand et de plus un « ami, un parent du prince d'Orange et de tous les chefs de « reîtres enrôlés contre moi. Quelle confiance le roi votre maître « peut-il avoir en lui ? » — « Une confiance absolue, » répondit Alava.

A ce moment le cardinal de Bourbon entra dans l'appartement et s'adressant à Alava : « Que pensez-vous de nos affaires, Mon- « sieur l'ambassadeur ? » — « La guerre dure depuis six mois, « répondit Alava, je crains bien qu'elle ne soit qu'à son début. « Depuis qu'elle a commencé, la reine-mère et le cardinal de « Lorraine n'ont cessé de dire que, s'ils avaient eu des forces suffi- « santes, ils auraient déjà livré bataille. Eh bien, vous les avez en

[1] Archives des Médicis.

Digitized by Google

« main ces forces, vos adversaires sont affaiblis et vous vous « consumez, vous vous ruinez en des dépenses par trop oné- « reuses. »

A ce dur langage, les deux cardinaux se regardèrent et firent un signe d'assentiment. Alors le cardinal de Bourbon, se rapprochant du cardinal de Lorraine : « Voilà, Monsieur l'ambas- « sadeur, celui qui jusqu'à ce jour nous a soutenus ; sans son « aide, il y a longtemps que nous serions perdus. » L'entretien fut interrompu par l'arrivée de Lansac, qui apportait des nouvelles de la reine-mère. « Elle voudrait bien vous recevoir, dit- « il à Alava, mais elle ne s'en sent pas encore la force [1]. »

Durant les semaines suivantes la maladie de Catherine resta stationnaire. Enfin, le 20 mai, un mieux très sensible s'étant déclaré, elle fit dire à Alava qu'elle désirait le voir, et il se rendit à son appel. « Je suis, dit-elle, débarrassée de ma fièvre ; je me « suis confessée ce matin, et j'ai communié ; » puis, abordant le sujet qui la préoccupait et faisant allusion à une lettre de Philippe II qu'elle avait reçue dans les derniers jours de février dernier, lettre dans laquelle il manifestait son intention bien arrêtée de prendre pour lui la princesse Anne d'Autriche, promise à Charles IX : « Il serait bien dur, dit-elle, pour mon fils de « renoncer à la princesse Anne, sur la main de laquelle il avait « droit de compter. Pourquoi le roi votre maître n'épouserait-il « pas ma fille Marguerite ? »

« N'y comptez en aucune façon, Madame, répondit brusque- « ment Alava ; si Votre Majesté m'avait fait l'honneur de m'en « parler, il y a longtemps que je lui aurais tenu le même lan- « gage. »

Le visage de Catherine trahit son désappointement ; mais, maîtrisant son émotion : « S'il en est ainsi, je poursuivrai le projet « du mariage de ma fille avec le roi de Portugal ; mais avant « tout, il faut s'occuper de celui du roi mon fils ; c'est un homme « maintenant. » Et, comme si par avance elle prévoyait sa pro- « chaine liaison avec Marie Touchet : « Si on ne le mariait pas « vite, je craindrais qu'il ne lui passât par la tête quelque fan- « taisie. » — « Personne plus que le roi mon maître, reprit Alava,

[1] Arch. nat., Collect. Simancas, K 1514.

Digitized by Google

« ne désire le prompt accomplissement du mariage de votre fils « et de celui de la princesse votre fille. » — D'un geste elle lui fit signe qu'elle se sentait fatiguée et qu'elle désirait qu'il se retirât. Il s'inclina et sortit [1].

C'est dans la nuit de ce même jour que M. de Losses apporta la nouvelle de la victoire de Jarnac. Prévenu tout aussitôt, le jeune roi se jeta à bas de son lit et se mit en prières. Le matin même, il fit chanter le *Te Deum*.

Comment les deux armées protestante et catholique, après avoir tant de fois évité de se combattre, en étaient-elles venues aux mains? C'est que Condé et l'amiral étaient restés trop longtemps indécis sur le parti à prendre. Fallait-il gagner Sancerre et s'avancer jusqu'au delà de la Loire? ou bien fallait-il, en s'ouvrant un passage jusqu'à ce fleuve, pénétrer dans le Quercy et aller chercher les Vicomtes qui s'obstinaient à lutter dans leur propre contrée? Mais, s'ils adoptaient ce dernier parti, ils avaient d'abord à traverser la vallée de la Dordogne. Le duc d'Anjou ne leur en laissa pas le temps : renforcé par les arquebusiers de Sarlabons, par les Provençaux du comte de Tende et les reîtres du Rhingrave et du marquis de Bade, il se porta rapidement sur Montmorillon, passa la Vienne à Confolens, la Charente à Verteuil dont il suivit la rive droite, tandis que le duc de Guise, Martigues et Brissac s'avançaient parallèlement le long de la rive gauche. Cette marche fut si rapide qu'un capitaine d'enfants perdus, La Rivière, poussa même jusqu'à Jarnac et s'en empara.

Coligny était en pleine retraite; déjà son avant-garde avait atteint Cognac, lorsqu'il fut averti par ses coureurs de la présence d'un corps ennemi qu'il croyait encore à distance. Sans hésiter il retourne en arrière, et rentre à Jarnac. La Rivière n'eut que le temps de se réfugier dans le château. Ce n'était sans doute làqu'un détachement d'éclaireurs, mais où était donc l'armée royale ? il fallait s'en assurer. D'Andelot, parti en reconnaissance avec la cavalerie, signale le premier Martigues et de Guise, et un peu plus à l'est le gros de l'armée du duc d'Anjou. L'amiral aurait bien voulu attaquer sur-le-champ le corps le plus rapproché ; mais Guise et Martigues se replièrent rapidement et

[1] Bibl. nat., Dépêches des ambassadeurs Vénitiens, Filza VI.

Digitized by Google

traversèrent la Charente supérieure. Toute l'armée royale se retrouva ainsi sur la rive gauche de la rivière.

Briquemault occupant le pont de Jarnac et la garnison de Châteauneuf étant assez forte pour arrêter l'ennemi, Coligny se croyait maître de la situation ; il était loin de se douter que, ce jour-là même, 11 octobre, le duc d'Anjou l'avait facilement occupé. Toutefois les défenseurs de la place, en l'évacuant, avaient rompu le pont de la Charente. Il restait donc à l'amiral une ligne excellente de défense ; il en jugea ainsi, et laissant deux régiments d'infanterie et huit cents cavaliers pour s'opposer au passage de la rivière, de sa personne, il se retira à Bassac, tandis que Condé faisait diriger de Cognac sa cavalerie sur Saint-Jean d'Angely.

Six ans auparavant, en ne défendant pas le passage de l'Eure et en se laissant surprendre en pleine retraite, les chefs protestants avaient perdu la bataille de Dreux. Cette fois encore ils commirent la même faute. Le corps d'observation resté en arrière, soit manque de fourrages, soit faute de maisons pour s'abriter, étant allé prendre gîte beaucoup plus loin, les catholiques eurent toute liberté d'action. Dans la nuit Biron rétablit le pont de Châteauneuf ; un second pont de bateaux fut jeté sur la Charente, et avant le jour toute l'armée royale passa sur la rive droite. Prévenu quand il n'en était plus temps, l'amiral perdit trois heures à rallier ses escadrons épars. Pour arrêter l'ennemi, il n'avait plus que le ruisseau de la Guerlande et le village de Bassac. Supérieurs en nombre, Martigues, Guise, Montpensier, traversent la Guerlande, culbutent les cornettes de la Noue et de la Loue, et à leur poursuite entrent dans Bassac. Sur l'ordre de l'amiral, d'Andelot les y attaque et les en déloge ; mais, débordé par les reîtres du Rhingrave et par douze cents arquebusiers, il se replie sur Triac. C'est à ce moment suprême que l'amiral appelle à lui Condé, ordre fatal aussitôt contremandé que donné. Le prince accourt avec ce qu'il a sous la main, trois cents cavaliers à peine. La veille, il s'était blessé en tombant de cheval, mais « ce cœur de lion » n'était pas de ceux qui reculent ; il demande ses armes et son cheval. Au moment de se mettre en selle, une ruade de celui de La Rochefoucauld lui brise la jambe. L'os troue sa botte. N'im-

Digitized by Google

porte ! « Doux est le péril pour le Christ, » s'écrie-t-il, et s'adressant à ses compagnons : « Noblesse française, voilà le moment tant désiré ! » Chargeant avec la même furie qu'il avait chargé à Dreux, il pénètre jusqu'au plus épais des escadrons ennemis ; mais, s'écrie tristement d'Aubigné, que pouvaient deux cents cinquante gentilshommes arrêtés de deux mille de tête, enveloppés de deux mille cinq cents et de huit cents lances à gauche [1]. » Il n'y avait plus qu'à mourir. Tous tiennent à honneur à faire au prince un rempart de leur corps. Un vieillard, le capitaine Lavergne, se fait tuer avec quinze de ses fils et de ses neveux ; il en avait amené vingt-cinq.

Frappé d'un coup de feu, le cheval de Condé s'abat; le prince n'a plus la force de remonter sur un autre. Apercevant d'Argences et Saint-Jean qu'il a connus autrefois, il les appelle, lève sa visière et se rend à eux. Tous deux répondent de sa vie; mais les gardes de Monsieur arrivent au galop, Montesquiou à leur tête, criant : « Tue, tue. » En les apercevant : « Tu ne me sauveras pas, d'Argences, » dit Condé. Montesquiou, à bout portant, décharge sur lui et par derrière son pistolet : la balle traverse la nuque et ressort par l'œil droit. Le prince mort, Châtellier-Portant, l'un des meurtriers du capitaine Charry, et l'Écossais Stuart, qui avait frappé le connétable à Saint-Denis, sont tués de sang-froid, ce dernier de la main de Villars. « Que faire des autres prisonniers ? » demande-t-on au duc. — « Qu'on les tue, » répond-il, et les Suisses se chargent de la besogne.

Le grand François de Guise avait rehaussé la victoire de Dreux en partageant sa couche avec Condé son prisonnier; le duc d'Anjou déshonora la sienne en faisant jeter ce glorieux cadavre sur un âne, bras et jambes pendants, et en le laissant deux jours exposé à la risée de toute son armée.

Ni l'infanterie, ni l'artillerie protestante partie en avant, n'avaient donné dans cette journée. Le soir même, elles s'étaient enfermées dans Cognac. Le lendemain l'amiral, avec toutes les forces qu'il a ralliées, rejoint les jeunes princes à Saintes. De cette ville dans toutes les directions, partent des lettres signées de lui et des princes qui rétablissent les faits et atténuent la

[1] D'Aubigné, *Hist. universelle*.

Digitized by Google

portée de cette première bataille[1], où n'avait été engagée qu'une partie de leur armée.

Maintenant, si l'on veut se faire une juste idée de la haine implacable que les Espagnols portaient à Coligny, voici ce que, le 3 avril, Alava mandait de Metz à Philippe II : « L'amiral a écrit à Genève et à toutes les églises qu'elles devaient rendre grâces à Dieu d'avoir retiré de ce monde le prince de Condé ; car c'était l'homme qui avait empêché la religion protestante de s'étendre et de s'agrandir dans le royaume; il n'avait d'autre Dieu que son ambition ; son orgueil avait été l'unique cause de sa mort et de celle des principaux de son armée. Après avoir juré de mettre à la tête de ceux de la nouvelle religion le prince de Navarre, il n'avait pas tenu son serment. Rien que pour ce manque de parole, il avait mérité la mort [1]. »

V

Catherine avait trop présumé de ses forces. Sa maladie se prolongea jusqu'aux premiers jours d'avril. La première fois qu'elle reçut Alava, ce fut au lit. Après quelques paroles banales, elle lui promit de le revoir dès qu'elle serait levée, ce qu'elle espérait dans deux ou trois jours. Lorsqu'il revint : « Comment « vont nos affaires ? » dit-elle. — « Pas aussi bien, que je le voudrais. [2] » Se rapprochant vivement de lui : « Ne parlez pas si haut, » et elle lui désigna du doigt le cardinal de Lorraine qui pouvait les entendre ; appelant la duchesse de Lorraine et la jeune Marguerite de Valois : « Vous pouvez parler devant « elles et me dire hardiment, nettement, ce que vous pensez « des affaires du royaume, puisque vous semblez en être si mé- « content. »

— « Eh bien ! Madame, Dieu a daigné accorder une grande « victoire au fils que vous chérissez, au duc d'Anjou ; pourquoi « n'en profite-t-il pas? Voilà vingt jours écoulés et perdus dans « l'inaction; l'on a laissé à l'amiral tout le temps de réorgani- « ser son armée. » — « C'est vrai, dit-elle, je ne puis en discon-

[1] Voir notre livre *Le XVIe siècle et les Valois*.
[2] Collect. Simanca , K 1514, n° 76.

Digitized by Google

« venir ; » et passant à un autre sujet : « Vous savez qu'ils ont « pris pour chef le jeune Henri de Navarre et qu'il en est tout « fier ; je n'ai qu'une crainte, c'est que l'amiral ne livre La « Rochelle aux Anglais ; ce serait un grand malheur [1]. »

L'entretien en resta là.

Les reproches d'Alava étaient-ils vraiment fondés? Le duc d'Anjou aurait-il pu mieux profiter de sa victoire? Une lettre du jeune Henri de Guise au duc de Nemours, datée du 8 avril, détermine bien les causes qui avaient motivé l'immobilité momentanée de l'armée royale : « Depuis Jarnac, nos ennemis n'ont encore abandonné le côté de Saintes et Saint-Jean-d'Angely. Il est vrai que nous sommes bien avertis qu'ils eussent volontiers trouvé chemin à propos ou pour aller du côté de Bourgogne à leurs reitres ou en Gascogne à leurs Vicomtes ; mais nous sommes icy en lieu si mal à propos pour eux qu'ilz ne sçauroient marcher, de quelque côté que ce soit, que nous n'ayons toujours l'avantage. Je crois que, si la guerre nous commence à fascher, ilz n'en ont pas moins de leur côté, et s'en allant cent hommes de notre costé il s'en va quatre du leur, de sorte qu'ilz seront en brief un bien petit nombre et avec l'ayde de Dieu en aurons bonne raison. Je ne veux pas céler que, si les reistres continuent à se retirer comme ils font, que nous ne soyons bien mal accompagnez. Toutefois il nous en reste toujours quelques uns, et à eux rien [2]. »

Le duc de Guise aurait pu ajouter que l'argent était aussi rare d'un côté que de l'autre.

Catherine fut de nouveau reprise de la fièvre ; elle avait beaucoup maigri, et sa faiblesse était grande ; néanmoins elle se décida à quitter Metz, et, le 17 avril, elle arrivait à Verdun.

Elle se vit obligée d'y séjourner jusqu'à ce qu'elle fût fixée sur la marche du duc des Deux-Ponts ; à cette date il se tenait entre Montbéliard et la Bourgogne, brûlant tous les villages sur son chemin. Au moment où l'on s'y attendait le moins, Castelnau de Mauvissière amena à Verdun un envoyé du duc. Alava en eut vent et se fait l'écho des bruits qui coururent sur cette mission : « On affirme, écrit-il, que le duc des Deux-Ponts demande le

[1] Arch. nat., Collect. Simancas, K 1514.
[2] Bibl. nat., fonds français, n° 3226, p. 33.

Digitized by Google

« maintien de l'édit de janvier, le remboursement de toutes les « dépenses qu'il a faites, et trois places de sûreté sur les dix ou « douze que tiennent les protestants [1]. »

Le 23 août, le roi reçut cet étrange envoyé, et c'est lui-même qui va nous révéler le but de son message : « Il ne m'a rien dit de bouche et ne m'apporta rien de particulier, sinon deux écrits vilains et infâmes d'être présentés à un prince tel que je suis, lesquels sont composés de façon qu'il est aisé de juger qu'ils procèdent de la boutique et inventions de nos rebelles qui sont en sa compagnie[2] ; » et il engage le duc de Nemours à s'entendre avec le duc d'Aumale pour combattre ces envahisseurs.

De Verdun la cour alla à Châlons, puis à Reims, chassant, chemin faisant, et donnant de somptueux banquets, au grand scandale d'Alava.

Durant son séjour à Reims, Catherine eut un nouvel entretien avec Alava. La marche du duc des Deux-Ponts était sa grande inquiétude du moment. « Je crains, dit-elle, qu'il « ne prenne le chemin de la Normandie pour se joindre aux « Anglais. » — « Il ira plutôt rejoindre l'amiral, répondit Alava, « et le duc d'Anjou votre fils court grand risque de perdre la « réputation qu'il s'est acquise. » — « Vous ne dites que trop « vrai, » reprit-elle ; et venant à parler de l'amiral : « J'ai su « par la reine d'Angleterre que, bien avant la mort du roi mon « seigneur, il avait projeté de le faire tuer à la chasse. Cet « homme est plus lâche qu'une femme. » A ce moment le cardinal de Lorraine étant entré, elle changea de propos et Alava se retira [3].

Aux inquiétudes que lui causait la marche du duc des Deux-Ponts, vint s'en ajouter une autre : le bruit s'était répandu que le maréchal de Montmorency chercherait à s'emparer de la personne du roi avant son arrivée à Paris. Prévenu des mauvais desseins qu'on lui attribuait, le maréchal accourut avec quatre-vingts chevaux seulement et amena avec lui sa femme Diane de France, suivie comme de coutume de ses chiens, de ses faucons et de ses veneurs [3] ; mais de mauvaises nouvelles de la marche du duc de Deux-Ponts vinrent coup sur coup.

[1] Bibl nat., f. fr., n°3227, p. 1
[2] Arch. nat., Collect. Simancas, K 1514.
[3] *Calendar of State papers*, 1569, p. 78.

Digitized by Google

A la suite d'un engagement sans résultat dans le voisinage de Dijon, il avait atteint d'abord Beaune, puis Vézelay, suivi de loin par l'armée très affaiblie du duc d'Aumale. L'heure favorable était passée : c'était à son entrée en campagne qu'il aurait fallu le combattre ; mais jamais les Espagnols n'avaient permis à l'armée royale d'entrer dans la Franche-Comté, où les Allemands auraient pu être si facilement arrêtés, tant les passages étaient étroits. Catherine s'en plaindra amèrement : « Tant s'en faut, écrira-t-elle à Fourquevaux, qu'ils ayent empêché le duc des Deux-Ponts en son passage qu'étant au dit pays de Franche-Comté il y a été accommodé de vivres et de ce qu'il a eu besoin et rejeté dans ce royaume [1]. »

En présence de ce nouveau danger et de ce nouvel adversaire, le duc d'Anjou modifie son plan de campagne. « Le duc des Deux-Pons, écrit-il le 10 mai à Charles IX, peut avoir cheminer sept à huit jours et se seroit ainsi fort approché de la rivière de Loire. Je suis donc obligé de prendre parti, et à mon grand regret de laisser libre le passage par où les ennemis, qui sont en ces quartiers, peuvent aller au devant de lui par le pays du Berry. Le meilleur seroit de marcher jusqu'à Bourges avec l'armée où je pourrois opérer ma jonction avec MM. de Nemours et d'Aumale, et tous ensemble combattre le duc des Deux-Pons [2]. » Dans une nouvelle lettre datée du lendemain : « Le duc d'Aumale a passé la Loire et se trouve auprès de Bourges. Les ennemis sont à la Charité. J'ai été obligé de venir en cinq jours de La Rochefoucauld jusqu'au Blanc. L'amiral est en Saintonge où il amasse ses forces. Il faudroit combattre le duc des Deux-Pons avant sa jonction ; les armées sont de même force, environ sept mille hommes. Ce serait hazardeux. Le marquis de Bade et les Italiens ne sont pas encore arrivés, il faut les hâter [3]. »

C'est à Monceaux, où en venant de Reims Catherine s'était arrêtée, qu'elle apprend tout à la fois la mort du jeune Brissac, tué à l'assaut de Mussidan, et la prise de la Charité ; mais à peu d'intervalle, un nouveau courrier lui apporte la nouvelle certaine de la mort de d'Andelot, décédé dans la nuit du

[1] Bibl. nat., fonds français, n° 10752, p. 248.
[2] Bibl. imp. de Saint-Pétersbourg.
[3] *Ibid.*

Digitized by Google

4 mai. Dans la lettre où elle l'annonce à Fourquevaux, sa joie déborde : « Cette mort nous a fort réjouis. J'espère que Dieu fera aux autres à la fin recevoir le traitement qu'ils méritent. L'on dit aussi que Beaudiné est mort et que la peste est parmi eux à Saintes où ils sont encore. Envoyez-moi par la première commodité deux douzaines d'éventails pareils à celui que je vous envoie avec la présente [1]. »

Sans que rien pût faire prévoir une si brusque résolution, à l'improviste elle se décide à aller rejoindre son fils le duc d'Anjou. L'ambassadeur Norris en attribue le motif à une lettre du duc, datée du 26 mai, dans laquelle il se plaignait vivement du cardinal de Lorraine et du duc d'Aumale : « Les reîtres de l'armée royale, aurait-il écrit, n'ayant pas été payés, quoique l'argent de leur solde fût parvenu au duc d'Aumale, par leur couardise et leur négligence ont laissé passer l'armée du duc des Deux-Pons, et je me vois ainsi exposé à perdre la réputation que j'ai acquise [2]. »

Après avoir pris l'avis des membres du Conseil, Catherine partit donc et emmena avec elle le cardinal de Bourbon et le cardinal de Lorraine, qu'elle voulait à tout prix réconcilier avec son fils.

Difficultés, dangers de la route, elle brave tout. Dès le 11 juin elle écrit de Limoges à Charles IX : « Il y a huit jours que je suis arrivée en cette armée, pour voir mon fils et ne l'ai abandonné jusqu'en ce lieu. Nous pensions avoir la bataille, mais le duc des Deux-Pons le sentant joint avec les forces qu'amenait le duc d'Aumale a fui de telle façon et par tels chemins qu'il n'a su le combattre et s'est joint avec l'amiral. » Dans une nouvelle lettre, elle accuse les reîtres de ce désastre : « S'ils eussent voulu marcher jeudi, jour de la Fête-Dieu, je me pouvois dire la femme la plus heureuse et vous eus fait le plus glorieux, car vous eussiez eu la fin de cette guerre, étant le duc des Deux Pons réduit en ce lieu où il étoit à nous. [3] »

La jonction de l'amiral et du duc des Deux-Ponts n'ayant pu être empêchée, l'armée royale prit position dans un lieu nommé

[1] Bibl. nat., fonds franç., n° 10752, p. 232.
[2] Bibl. imp. de Saint-Pétersbourg.
[3] *Ibid.*

Digitized by Google

L'Ile, appartenant à l'évêque de Limoges, et au delà de la Vienne, « à deux jets d'arc de l'armée protestante. » Chaque jour de vives escarmouches s'engageaient et Catherine assista à l'une d'elles : « J'avois le plaisir, écrit-elle à Charles IX, d'être si près que je vis prendre un prisonnier des leurs. Le jour précédent nous avons été avertis de la mort du duc de Deux-Ponts ; » et de sa main elle ajoute : « Voyez, mon fils, comme Dieu vous aide plus que les hommes, il vous les fait mourir sans coups frapper. Voyez comme il en a pris depuis la bataille, Boucart et Esternay, et le principal après le comte de Mansfeld, qui est extrêmement malade. Vous avez grande occasion de remercier Dieu et de ne l'offenser pas et de le bien servir [1] ».

Le 17 juin elle va coucher à Saint-Lienard, où le lendemain elle passe en revue les arquebusiers et mille corselets que le pape leur envoyait sous le commandement du comte de Saint-Fivre. Sur l'assurance qui lui est donnée que les reîtres du duc des Deux Ponts ne veulent pas marcher sans être payés, elle envoie de tous côtés pour essayer de les gagner : « Je fûsse déjà partie, écrit-elle à Charles IX, mais il me fâche de ne vous emporter quelque chose qui vous puisse contenter, encore que cette fois ce soit mieux que quand je fus à Vitry, car le duc des Deux-Pons pour le moins y est demeuré. Si je ne puis mieux apporter, cela est cause que j'attends encore un peu ici [2]. » Elle était encore à Limoges le 21 juin, et ce jour-là elle invite le cardinal de Guise, resté en Espagne, à tout faire pour hâter l'envoi de quatre mille arquebusiers, offerts par le roi Catholique, qui se faisaient bien attendre. Enfin elle reprend le chemin d'Orléans. A son arrivée elle apprend qu'une sanglante escarmouche s'est engagée à la Roche-l'Abeille et que Strozzi a été fait prisonnier ; mais en revanche une bonne nouvelle lui vient d'Espagne : le cardinal de Guise lui donne l'assurance définitive du mariage de Charles IX avec Élisabeth d'Autriche et de celui de Marguerite avec le roi de Portugal.

Toute cette fin de juillet elle la passe à Orléans.

Au lendemain du combat de la Roche-l'Abeille, les chefs protestants, par l'entremise du maréchal de Montmorency, firent des

[1] Bibl. imp: de Saint-Pétersbourg.
[2] *Ibid.*

Digitized by Google

propositions de paix. Leur requête était respectueuse, et se terminait ainsi : « Nous supplions Votre Majesté de considérer s'il est plus à propos d'attendre des deux armées qui sont maintenant assemblées une funeste et sanglante victoire, de laquelle le vaincu rapporte autant que le vainqueur, ou bien les employer ensemble pour le service de Votre Magesté et le bien de ses affaires en beaucoup de belles occasions qui se présentent aujourd'hui, et par ce moyen renvoyer l'orage et la tempête au lieu d'où elle est venue ; en quoi nous sommes résolus, comme en toutes autres choses, où il ira du bien et grandeur de votre État, d'employer nos personnes et biens et tous moyens que Dieu nous a donnés jusqu'à la dernière goutte de notre sang [1]. »

Le roi refusa de recevoir cette requête, et le 20 juillet le maréchal de Montmorency informa l'amiral de l'insuccès de sa démarche. La guerre recommence donc et dans des conditions très défavorables pour les catholiques. Coup sur coup les chefs protestants s'emparent de Lusignan et de Chatellerault; enhardis par ces premiers avantages ils poussent jusqu'à Poitiers. C'était contre l'avis de l'amiral, qui aurait préféré s'emparer de Saumur d'où il se proposait de marcher plus tard sur Paris. Le duc de Guise et le marquis de Mayenne son frère s'étant renfermés dans Poitiers, ce siège était tentant. Quels otages ! quelle rançon en perspective ! Il y avait là de quoi faire prendre patience à leurs reîtres affamés. Le 24 juillet la ville est investie ; en entendant le canon elle s'était munie de gens ; elle tient bon : chaque jour la garnison répare les brêches faites à ses murs, et souvent tente des sorties. Mais à la longue elle aurait succombé ; de toute necessité il fallait venir en aide à ses héroïques défenseurs. Le moyen le plus pratique, c'était de tenter une diversion sur Châtellerault. Parti du Port-de-Piles, le duc d'Anjou se loge le lundi 5 septembre à un quart de lieue de la place que dès le lendemain il canonne.

L'amiral se voit donc forcé de lever le siège de Poitiers et de se porter au secours de Châtellerault. La manœuvre avait réussi. Des troupes fraîches entrent dans Poitiers et le duc de Guise et son frère, à qui revenaient l'honneur de cette belle

[1] Perau, *Vies des hommes illustres de la France*, t. XV, p. 254.

Digitized by Google

défense peuvent en sortir. Parvenu à ses fins, le duc d'Anjou rentre à Ingrande sans vouloir engager la bataille. Les jours suivants il licencie son armée pour lui permettre de se rafraîchir jusqu'au 1er octobre, et de sa personne il vient retrouver Catherine au Plessis-les-Tours. De son côté l'armée protestante repasse la Creuse et la Vienne et se cantonne dans les environs de Faye-la-Vineuse.

Le 20 septembre suivant, Charles IX écrivait à M. de Fourquevaux : « Il n'est rien survenu de nouveau, nos ennemis s'étant toujours tenus à Faye-la-Vineuse au delà la rivière, et mon frère le duc d'Anjou à Chinon, attendant les forces qui lui viennent. Maintenant qu'il les a jointes avec lui, il a commencé à faire passer les Suisses, le bagage et l'artillerie au delà de la dite rivière, en délibération de la passer aujourd'hui avec le reste de l'armée pour aller trouver les ennemis et les combattre pendant que la saison y est propre. Par les avis qui lui sont venus, il a entendu qu'ils sont décampés de là où ils étoient. Il n'est pas certain quel chemin ils veulent garder [1]. »

L'amiral ne pouvant rester plus longtemps à Faye-la-Vineuse, lieu de mauvaise assiette, où les vivres et les fourrages lui manquaient, avait levé son camp, et, le 29 septembre, était venu se loger tout près dé Moncontour ; il était si mal renseigné sur les mouvements du duc d'Anjou que, dans l'après-midi du 30 septembre, son avant-garde, qui marchait à l'aventure sous la conduite de M. de Mouy, se rencontra avec celle de l'armée royale. Biron, qui la guidait, se sentant de beaucoup supérieur en nombre, chargea les escadrons de Mouy, et les culbuta. Sans un passage trop étroit qui ne permettait qu'à vingt cavaliers de passer de front, l'armée protestante pouvait essuyer ce jour là un desastre irréparable. Le lendemain, 1er octobre, les deux armées se retrouvèrent en présence. La Dive les séparant, le duc d'Anjou ne pouvait tenter de la franchir sous le feu de l'ennemi. Le 2 octobre, il suivit le cours de la rivière et remonta jusqu'à sa source. Dans la soirée une nouvelle escarmouche s'engagea, interrompue par la chute du jour et sans résultat décisif comme la première. Rejoint par les princes, accourus à son camp avec quelques centaines de chevaux,

[1] Bibl. nat., fonds franç., nº 10752, p. 110.

Digitized by Google

l'amiral avait la nuit pour se retirer et gagner une position plus avantageuse tout près d'Airvaut, où la rivière qui y passe aurait servi de barrière entre lui et ses adversaires. Un conseil de guerre en décida autrement : se dérober de nuit sembla presque une honte. La retraite commença à la pointe du jour ; mais, au moment de marcher, les reîtres s'y refusèrent, si on ne les payait. Deux heures furent ainsi perdues et la chance de pouvoir atteindre une position plus forte. Il n'y avait donc plus qu'à combattre dans cette plaine d'Assai où l'on était.

De part et d'autre l'hésitation fut longue ; longtemps on ne chercha qu'à éviter le feu de l'artillerie. Sur les trois heures du soir, Tavannes, qui avait reconnu les positions de ses adversaires et jugé d'un coup d'œil que la partie était belle, galopa jusqu'au duc : « L'heure est venue, Monseigneur, dit-il, il faut aller de l'avant. » Les trompettes sonnèrent tout aussitôt la charge; elle fut furieuse. La Noue et La Loue, à la tête de l'avant-garde, plièrent sous ce choc. Venu à leur aide, l'amiral chargea à son tour et si vigoureusement qu'autour de lui un instant on cria victoire ; de sa propre main il tua le Rhingrave, mais atteint en plein visage par la balle de son adversaire, il se vit obligé lui-même de reculer.

A partir de ce moment, il augura mal de la fin de la journée, et fit donner l'ordre aux princes de se retirer du champ de bataille. Ils obéirent les larmes aux yeux et suivis de plus de cavaliers qu'ils n'en avaient amenés. Leur retraite acheva de jeter le découragement dans cette armée déjà si affaiblie. C'en était fait, la bataille était perdue. Étouffé par le sang qui coulait de sa blessure, l'amiral avait été emporté; alors le comte Ludovic et le comte de Mansfeld, ralliant leurs escadrons épars et faisant bonne contenance, se retirent au pas et en bon ordre. Il ne restait plus sur le champ de bataille que les lansquenets. Ils furent livrés aux Suisses, leurs mortels ennemis, qui entrèrent dans leurs rangs « comme dans une brèche [1]. » Se voyant perdus, les mains jointes et à genoux, ils criaient merci ; ils furent massacrés jusqu'au dernier.

Cette fois, le duc d'Anjou se montra plus humain qu'à Jarnac. Il sauva La Noue et d'Acier, faits prisonniers à la première charge, et fit épargner quelques centaines de Français.

[1] D'Aubigné, *Hist. universelle*.

Digitized by Google

Dans la nuit qui suivit, l'amiral arriva à Parthenay. Il y tint un conseil de guerre et à trois heures du matin partait pour Niort où était accourue Jeanne d'Albret « pour tendre sa main aux affligés [1]. » De Niort, dont il confie la garde à de Mouy, il va à Saint-Jean d'Angely où il laisse de Piles, son plus énergique lieutenant ; le 16 octobre, il est à Saintes ; là, il apprend qu'il a été condamné à mort par le Parlement de Paris, que ses armoiries ont été traînées dans le ruisseau, qu'un mannequin à sa ressemblance a été pendu au gibet de Montfaucon. Sans se laisser abattre : « Si c'est la volonté de Dieu, écrit-il à ses enfants, que nous endurions ou en nos personnes, ou en nos biens quelque dommage pour la religion de laquelle Dieu veut estre servy, nous devons nous en réputer bien heureux [2]. » Enfin, après avoir assuré la sûreté de La Rochelle, à la tête de trois mille chevaux il franchit la Dordogne, traverse le Rouergue et le Quercy, et le 22 novembre il entre à Montauban d'où il écrit au cardinal de Châtillon, tout à la fois pour le rassurer et pour lui annoncer que quand il le voudra il se joindra aux Vicomtes et à Montgommery [3].

Victorieux à cette sanglante journée de Moncontour, le duc d'Anjou avait la partie belle. S'il eût poursuivi cette armée vaincue, harrassée, c'eût été peut-être en finir, mais se bornant à reprendre une à une les places abandonnées, il vient mettre le siège devant Saint-Jean-d'Angely, siège qui fut aussi désastreux pour l'armée catholique que l'avait été celui de Poitiers pour l'armée protestante.

Jaloux de la gloire de son frère et voulant en prendre sa part, Charles IX se rendit au camp, mais pour assister à des assauts meurtriers, pour voir sous ses yeux son armée décimée par des maladies contagieuses. Il était loin de s'attendre à pareille résistance. Dès le premier jour, plein d'illusions, il écrivait à Fourquevaux : « J'espère donner si bon ordre à toutes choses et fortifier tellement mon armée que bientôt j'aurai l'issue de cette guerre telle que je la désire, étant nos ennemis en tel état qu'ils ne peuvent se résoudre à quoi que ce soit. »

[1] D'Aubigné, *Hist. universelle*, livre V, chap. XVIII.
[2] Hotman, *Vie de Coligny*, p. 105.
[3] Record office, *State papers, France* ; voir notre livre *le XVIe siècle et les Valois*, p. 280.

Digitized by Google

VI

Durant qu'on se battait sous les murs de Saint-Jean-d'Angely, de sérieux pourparlers de paix avaient été échangés entre Jeanne d'Albret et Castelnau de Mauvissière. M. de Losses étant venu les reprendre à La Rochelle, la reine crut devoir en faire part à son fils et au prince de Condé son neveu :

« M. de Losses, le 20 novembre, me parla de m'emploïer à une bonne paix, je lui répondis qu'elle étoit entre les mains du roi, que ce n'étoit à nous à la demander, que nous n'avions pris les armes pour autre occasion que pour jouir de l'exercice libre de notre religion qui nous avoit été accordé par ses édits et qu'une bonne paix seroit bien aisée à conclure, si l'on ne vouloit restreindre ledit exercice à la noblesse seulement et en leurs maisons secrètement; mais, si le roy estoit opiniatre à ne jamais permettre qu'il y eut aucun exercice de religion en France, je lui dis que c'estoit en vain de parler de la paix et qu'il se falloit résouldre de mourir tous plutost que de quitter le pur service de Dieu. Lors M. de Losses me dit qu'il y avoit beaucoup de gens de bien en nostre armée, que, si je voulois croire, ne me conseilleroient pas cela et qu'ilz se contenteroient de raison; mais je l'assuray que, quand tous ces gens de bien qu'il ne m'a pas voulu nommer y consentiroient, que l'on ne trouvera jamais le seing de Jehanne et de Henry à une telle paix. Il me voulut faire mille sottes peurs et me dit n'avoir charge de me dire toutes ces choses que de sa bonne volonté et aussi pour sçavoir si je ne luy vouldrois point commander de dire quelque chose au roy de ma part, je le priay qu'il présentât mes très humbles recommandations au roy et à la royne et à Monsieur et que je suppliois très humblement le roy d'avoir pitié de lui-même et de son pauvre estat, qu'il étoit en sa main de le remettre en son entier, mais qu'il se hastât et que il nous trouveroit moy et tous ceux qui sont avec nous très affectionnés à la conservation de sa grandeur.»

Puis abordant les conditions de la paix et les discutant avec son fils et son neveu :

« Si nous nous départons du fondement principal et je puis dire unique, de la cause de la religion pour la défense de laquelle nous

Digitized by Google

avons du commencement et depuis continué par force et par nécessité les armes, il est certain que toutes les ruines dont nous avons esté faussement accusés jusques à maintenant nous demeureront cy après sur nous et toute nostre postérité et, si aucuns se veulent contenter de demeurer paisiblement en leurs maisons sans aucun exercice de religion, il faut qu'ils estiment qu'estant question, comme il est, de l'exécution du concile de Trente, que lorsque la cause de la religion, laquelle seule nous a unis et conservés jusqu'icy, n'aura plus de lien entre nous et que toutes intelligences seront rompues des Eglises, il faudra par force que chacun en particulier fasse ce qui lui sera commandé par l'évesque de son diocèse. C'est la fin pour laquelle ils mettent en avant que, la paix faite, vous et moy soyons près du roy pour nous retenir bridés en leur puissance et envoier Monsieur l'admiral en Allemaigne pour qu'il ne demeure plus personne sur laquelle ceux de la religion puissent jeter les yeux pour se rallier, afin d'éviter par les armes l'oppression où on les veut faire tomber par le traité de paix. Aux deux autres guerres passées on n'a pu entièrement jouir du bénéfice de la paix, encores que le roy eut esté contraint par une force égale ou plus grande que la sienne de l'accepter. Je demanderois volontiers à ung homme qui a quelque jugement, s'il y a apparence aucune que nous en puissions jouir estans nos affaires telles qu'elles sont aujourd'hui.[1] »

Ce qui surtout mettait Jeanne d'Albret en défiance, c'est que tous ceux qui venaient du camp des catholiques l'assuraient que le cardinal de Lorraine était très affectionné à la paix; aussi, en fermant sa lettre a-t-elle bien soin de dire à son fils et à son neveu : « Cela nous monstre, au doigt et à l'œil la fin et le but auquel visent nos ennemis [2]. »

M. de Biron profita d'une trève qui avait été accordée aux défenseurs de Saint-Jean-d'Angely, pour reprendre avec M. de Piles, le gouverneur de la place, les pourparlers entamés par Castelneau et de Losses avec Jeanne d'Albret. Cette ouverture lui semblant sérieuse, de Piles envoya François de La Personne, un de ses lieutenants, en faire part à l'amiral et aux princes, afin de savoir d'eux s'il devait y donner suite. Leur réponse ayant été favorable, à son retour La Personne fut reçu par Charles IX, le 24 octobre, et en présence de tous les membres du conseil privé. « Sire, dit-il, les princes et l'amiral, sans l'exprès commandement

[1] Record office, *State papers, France.*
[2] *Ibid.*

Digitized by Google

« de Votre Majesté, n'auraient osé se hasarder de vous requérir « d'aucune chose; mais ils vous demandent de leur faire entendre, « comme roi, votre intention et votre loi ; ils feront voir alors de « quelle volonté ils cheminent pour le regard de votre service et « de l'obéissance qui vous est due et quel zèle ils ont au bien et « repos de ce royaume. Si Votre Majesté trouve bon qu'ils lui « demandent la paix, ils la demanderont le genou à terre. »

Cette requête était si respectueuse que de bouche Charles IX répondit :

« La Personne, à mon grand regret, j'emploie mes forces à « requérir ce qui de tout temps est mien, et aimerois mieux voir « mes sujets réunis avec les bons qui me servent pour m'aider à « agrandir ce royaume, que de le voir ruiné, chose que, s'ils ont « la volonté telle que vous me dites, je veux oublier; et, se recon- « naissant en mon endroit, comme m'assurez, je leur feray con- « noître qu'ils ne sauroient avoir jamais un meilleur roy qui les « veuille mieux traiter. Baillez-moi par écrit ce que vous m'avez « dit, je leur feray telle réponse que, s'ils ont la volonté comme « les paroles, ils auront occasion de se contenter [1]. »

La Personne incontinent mit par écrit ce qu'il avait dit de vive voix et l'ayant rapporté et signé de sa main, le roi déclara qu'il prendrait en bonne part qu'ils députassent tels ou tels qu'ils aviseraient, et qu'à cette fin les passeports nécessaires seraient donnés à M. de Chemerault pour la sûreté de ceux qui viendraient [2]; il leur adjoignit Biron et Malassisse, chargés de porter verbalement aux princes et à l'amiral les conditions qu'il mettait à la pacification.

VII

Le roi attendit quelques jours à Coulonges-les-Royaux les députés de l'amiral et des princes ; comme ils tardaient trop, il ne crut pas de sa dignité d'y prolonger son séjour [3], et vint à Angers, où ils arrivèrent enfin le 4 février.

[1] Record office, *State papers, France.*
[2] *Ibid.*
[3] Bibl. nat., Dépêches des ambassadeurs Vénitiens, Filza VI.

Digitized by Google

Leurs demandes peuvent se résumer ainsi : exercice de la religion réformée, en toute liberté, dans tout le royaume sans aucune exception ; restitution de tous les biens, dignités et charges ; annulation de tous les jugements et arrêts rendus et pour garantie les sûretés requises que seul le roi avait en son pouvoir [1].

Charles IX répondit à cette requête en formulant à son tour ses conditions :

Entier oubli du passé, suppression de tous les jugements rendus, restitution des biens, charges et pensions ; promesse qu'aucune recherche ne serait exercée pour les intelligences pratiquées soit avec des personnes privées, soit avec l'étranger ; interdiction à l'avenir de toutes assemblées et de levées de deniers ; rapatriement des étrangers, remises des villes en ses mains, licenciement de leur armée.

Quant à la religion, entière liberté de conscience, et pour sûreté la possession de deux villes.

Si l'on veut connaître plus à plein les nécessités qui avaient amené le roi à ces concessions, voici ce qu'il écrivait à Fourquevaux :

« Voyant les grandes difficultés qui s'offroient d'en pouvoir venir à bout par les armes, mesmement à ceste heure qu'ilz sont supportez et appuyez de tant de costez, qu'ils ont tant d'intelligence avecques les nations estrangères, desquelles ilz attendent nouveaux secours et que s'opiniastrant de prendre ce chemin-là, c'estoit aprez de si belles et grandes victoires commettre l'issue de ceste guerre à un trop hazardeux et dangereux événement, laquelle seroit beaucoup plus doulce et aisée par une bonne pacification ; d'autre part, qu'il y a desjà tant de licence aux uns et aux aultres de mesdictz subjetz, qu'ilz ne me portent pas l'obéissance qu'ilz doivent, ayans mis arrière toute la crainte et amour de Dieu et de leur prince ; qu'il n'y a plus de police, ny de discipline militaire entre les gentilzhommes et soldats, lesquelz, faisant entre eux et association et ligues, cherchent seullement de se conserver les uns les autres des dangers et inconvéniens desdictes guerres, sans me vouloir servir au besoin; qu'estant tous les monastères et églises des villes et lieux occupez par mes subjectz rebelles et mesmes de tous les endroicts de mondict royaume par lesquelz ilz ont passé

[1] Bibl. nat., fonds franç. n° 3239.

Digitized by Google

abbatues, pillées et saccagées et les presbtres et religieuses tuez, de sorte qu'il ne s'y peust plus faire exercisse de la religion catholique, je craindrois que peu à peu ladicte religion ne fust estancte et estoufée, m'efforçant d'exterminer ceste méchante secte. Au surplus, estans les maisons de la pluspart des seigneurs et gentils hommes de mon royaume démolies et bruslées, qu'ils tiennent encores un certain nombre de villes et places fortes, lesquelles, quand encores j'aurois eu la fin de l'armée qu'ilz ont en la campaigne, il me seroit impossible de recouvrer qu'avecques une extrême longueur de temps, perte de beaucoup d'hommes, ruine et grande despense ; et puis j'ay advis de la part d'un grand prince qu'il y a une armée toute preste en Allemaigne pour envahir mon royaume, si je me veulx advancer ou envoyer mes forces sur la frontière pour empescher l'entrée des estrangers qui tiennent en faveur desdictz princes; que tous moyens de faire la guerre me défaillent, estans mes finances du tout espuisées par la despence qu'il m'a convenu faire, oultre plusieurs grosses sommes deues aux estrangers qui m'ont faict service, et tant de debtes créez, lesquelles il me faut acquitter, ce que je ne pourrois faire continuant lesdictes guerres, ce sont les occasions pour lesquelles, par l'advis de ceulx de mondict conseil et des principaux de mondict royaume, j'ay accordé auxditz députez seulement les articles que vous verrez, lesquelz j'estime advantageux pour moy et le bien de mon royaume ; que, s'ilz les veullent accepter, je penseray avoir beaucoup faict de réduire par ce moyen mesdicts subjectz à l'obéissance qu'ils me doibvent, qui est un commencement pour aprez les amener peu à peu, comme mes autres subjets, à la religion catholique, et aussi, s'ilz ne les veullent accepter et qu'ilz me demandassent chose qui fust ou déraisonnable ou contre ma conscience, je n'ai laissé de pourvoir aux forces tant de cheval que de pied qui me seront nécessaires pour remettre sus bientost une grande et puissante armée. Cependant, Mr de Forquevaux, vous ay dict les raisons qui me meuvent de tenter tous les moyens possibles pour remettre mondict royaume en repos plustost par le chemin de pacification que par la force et violence, dont je désire que vous informiez le roy catholique mon bon frère, vous priant le disposer par toutes les meilleures et plus vives raisons dont vous pourrez adviser à trouver bon ce que je fais en cest endroict [1] ».

Les députés protestants ayant déclaré n'avoir pas pouvoir suffisant pour accepter de pareilles conditions, demandèrent à en

[1] Bibl. nat., fonds Français, n° 10552, p. 606.

Digitized by Google

référer à l'amiral et aux princes, ce que le roi leur accorda, en leur adjoignant pour les accompagner M. de Biron et Malassisse, porteurs de lettres pour Jeanne d'Albret, l'amiral et les princes. De son côté Catherine écrivit une lettre particulière à Jeanne d'Albret, à laquelle celle ci répondit le 10 février :

« J'ai reçu, Madame, un grand contentement de l'asseurance qu'il vous plaist me donner que le Roy et vous continuez en ceste bonne volonté de paix, je n'ay moins esté marrye de l'opinion que vous dites avoir de nous, vous arrestant aux effectz communs de la guerre qui ne peuvent cesser que l'occasion cessant, vous suppliant très humblement croire qu'il n'y en a point de plus faschez que nous, qui sommes trop forcez à en user de ceste façon, et quant à ce qu'il vous plaist me mander de tant de forces qui marchent pour cela et principallement que les Espaignols mangent déjà mon pays, je m'asseure, Madame, qu'ilz n'avaleront jamais morceau qui leur face tant mal à l'estomach que celui-là. S'ilz l'entreprennent, j'espère que Dieu m'en conservera encore assez pour en faire quelque jour service à Voz Majestez; quant aux aultres qui peuvent venir, je n'ignore pas que ce ne soit la ruine du royaulme, mais qui en est cause, Madame, sinon de ne nous avoir accordé nos justes demandes, qui ne tendent que, en nous mettant les ames en repos, y mestre par mesme moyen ce royaulme; parquoy, Madame, je suis bien de vostre opinion que plus tost qu'il sera possible sera le meilleur d'en faire une heureuse fin et affin que vous cognoissiez de quel zèle je marche en vostre service, j'ai pris la hardiesse de vous écripre ceste longue lettre où je fais un brief recueil de tout ce que je pense estre de mon debvoir de vous advertir. Tant plus j'entre avant aux considérations de ce qui s'est passé et continué pour la négociation de paix qu'il a pleu à Vos Majestez permettre à voz très humbles et très obéissants subjectz et serviteurs de la religion reformée, je ne me sens assez satisfaite en moy si par ung recueil de mes lettres passées je ne rafrachissois la mémoire par cestecy du tout, que je crains infiniment, Madame, vous estre par plusieurs esprits malins et turbulens effacée. Je commencerai donc, Madame, à vous rementavoir, lorsque M. le maréchal de Brissac en vint à parler de paix, de quelle joye moy, comme la première à qui cela s'adressa, et depuis tous ceulx de nostre party qui l'entendirent, receurent ceste bonne nouvelle, combien, Madame, que nous fussions advertis que ce premier pourparler n'estoit que pour tenter après la bataille perdue si nos cœurs seroient aussi affoiblis que l'on cuidoit nos forces, pour lors nous nous voudrions contenter d'une demi-paix où le principal point, qui est l'exercice de la religion, seroit sinon

Digitized by Google

raclé, au moins si foible que cela ne seroit suffisant pour nourrir nos ames enflamées de la nourriture spirituelle. Voilà, Madame, le premier dessein de ceulx qui ont conseillé au Roy et à vous d'entrer en une feinte paix pour icelle ronger peu à peu ce qu'ilz n'ont pu en ung coup engloutir par la guerre, comme il est aisé à juger par ce qu'ilz veullent faire faire et que vous sçavez mieux que moy estre vray ; par quoy nous avons grande occasion de marcher si prudemment en ceste négociation, que, pour la gloire de Dieu, le service du Roy, repos en son royaulme et sureté de noz vies, nous empeschions le dessein des infidèles serviteurs de Voz Majestez, qui est de bastir une paix de neige cet hiver, qui fondroit l'esté qui vient. Et pour vous en eclaircir davantage, Madame, vous sçaurez que dans les allées et venues de noz députés quelles secretes menées se sont faites contre tant de belles paroles dites aux susditz, quoique par tant de supplications tres humbles que nous vous ayons faites et que particulièrement tant de fois je vous ay escript, nous n'avons jusques à ceste heure sçeu obtenir de Vosdictes Majestez response absolue, nous tenant en la longueur dont à grand tort vous nous accusez, et durant cela l'on mande aux estrangers que la paix est faite, pour, ce qui est assez aisé à juger, empescher le secours qui nous est promis, et s'il n'y avoit quelque inconvenient d'arrester les estrangers d'entrer en France et que l'on fist pour bonne occasion, cela seroit supportable ; car c'est à nostre grand regret que la nécessité les y appelle ; mais puisque l'on joint à cela de nouvelles levées de deniers et de forces estrangères tant Suisses que aultres, ceste seconde négociation crie la guerre contre l'espérance de paix que chante la première.

« Le cœur, Madame, m'a saigné qu'il faille que ce cardinal de Lorraine et ses adhérents soient auteurs de ces indignes pratiques jouant ainsi à *la pelote* de la réputation de Voz Majestez. Je m'esbahis, Madame, vu que de tant de pareilles menées qu'il a faites, vous n'avez jamais vu une bonne fin, comme il vous peult, sans changer de main, ainsi souvent tromper. Je sçay qu'il n'y a personne qui le cognoisse mieux que vous. Si j'osois, Madame, je vous respondrois volontiers comme il a vous plu m'escripre, il y a un mois, que vous me mandiez que je n'estois ici la maistresse et que je suivois la volonté d'autrui et que, vu la maison d'où j'estois, l'on ne me laissoit gueres d'autorité ; et je pense, Madame, que vous me jugez par vous même, car de vray je pense qu'en ceste négociation de paix vous n'estes la maistresse, et que suivez la volunté du cardinal, vu que toute puissance et recommandement vous appartient [1]. »

[1] Record office, *State papers, France.*

Digitized by Google

Et pour mieux la convaincre, elle lui cite les propres termes d'une lettre du cardinal de Loraine au duc d'Albe, lettre interceptée, et dans laquelle il n'épargnait guère Catherine.

« Quelque assurance que la reine mère me face, disait-il, ou bien qu'elle soit sur le point de jouir du fruit de la victoire, si ne m'en puis-je asseurer, et croy de vray que, si n'estoit le personnage que sçavez, elle se laisseroit bientost aller ; elle est si dissimullée que, disant l'ung, elle pense l'aultre ; partant advisez de vous tenir sur vos gardes, et donnez si bon ordre à la conservation de ce que vous avez en charge que, s'il advient le contraire de ma volonté, vous puissiez repousser l'effort de l'ennemy, n'estant son dessein autre que de commander absolument comme elle a faict, car du reste je sçay qu'elle ne s'en donne peine. »

A la fin de sa lettre, prenant à parti le cardinal :

« Cet ennemy de Dieu, du Roy et de son sang et de ses bons serviteurs ne l'a-t-il pas assez fait paroistre par les assassinats qu'il a procurés et de fraische mémoire ? Je sçay véritablement qu'il a fait dépescher trois hommes, qui sont assez remarqués, pour aller tuer mon filz, mon nepveu et monsieur l'amiral. Je ne doute point qu'il n'en essaye autant de moy ; mais nous sommes entre les mains de Dieu, il ne tombera pas un cheveu de nostre teste sans sa providence ; voila qui me fait peu craindre ces menées, de quoy je vous veux bien advertir pour vous dire, Madame, que c'est ung très mauvais acheminement de paix. Je scay aussi, Madame, qu'il y en a qui vous ont dit qu'ilz mettroient dissension entre Monsieur l'amiral et moi. Ne croyez point ces gens là, Madame, car moy qui vous suis tousjours très humble et fidèle servante, qui ay l'honneur de vous estre si proche parente, m'accorderay toujours pour le service de Dieu, le service de Voz Majestez avec un tel Seigneur si chrestien, si homme de bien et qui me seconde en ceste même fidélité et dévotion. Si je l'avois cognu aultre, je lui serois ennemie. C'est bien estre au bout de leurs moyens, puisqu'ilz recherchent celui là.

Je vous supplie très humblement, Madame, au nom de Dieu, et vous conjure par l'amitié que portez au roy vostre filz et Messieurs ses frères et à la mémoire du feu Roy vostre seigneur et à ce pauvre royaulme et subjetz d'iceluy, que pour éviter l'entière ruine qui ne peult nullement faillir, si ceste guerre continue, vouloir faire une bonne paix, et croire de nostre costé, Madame, que les meschancetés du cardinal, ses complices, les mauvais tours qu'on nous faict ne nous empescheront point, nous arrestant plutost au Roy et à

Digitized by Google

vous qu'à ces traverses, de continuer à vous demander avec toute humilité et révérence une bonne et sure paix aux conditions tant raisonnables qu'en bonne conscience et justice ne nous pouvez refuser ni vous moins demander, et sur la flance que j'ay premièrement en Dieu, Madame, et au Roy et en vous que nous aurons une bonne paix, je l'en supplieray et qu'il vous donne très heureuse et longue vie [1]. »

Le lendemain du départ des députés protestants, Alava, tenant la paix pour faite et d'autant plus inquiet que Catherine venait d'envoyer un gentilhomme à Rome sans en avoir prévenu le nonce, alla trouver Charles IX. Le jeune roi lui parut très affaibli, très malade, et il ne put en tirer aucun éclaircissement. Alors, se faisant accompagner par don Pedro Henriquez, arrivé récemment pour féliciter Leurs Majestés de leur dernière victoire, il alla chez la reine, qui avait auprès d'elle le cardinal de Lorraine. En les voyant, et sans leur laisser le temps de prendre la parole :

« Les huguenots, dit-elle, nous demandent deux petites places « sans importance? » — « Si petites qu'elles soient, répondit Alava, « ils en feront bien vite une autre Genève. »

Sans vouloir lui répondre, elle prit à part Henriquez et le laissa seul avec le cardinal.

« Nous sommes en désaccord avec le nonce, dit le premier le « cardinal ; il voudrait qu'on ne laissât aucune place aux hugue- « nots. » — « Le nonce raisonne en vrai catholique, répondit « Alava, pour peu qu'ils en ayent une, ils ne tarderont pas à avoir « l'exercice de leur religion dans tout le royaume, et seront tout « prêts à reprendre les armes quand l'occasion leur semblera fa- « vorable. Si au contraire, ils n'avaient aucune place, il leur serait « difficile de rassembler leurs partisans. » — « Mais le roi restera « seul armé, » reprit le cardinal. — « Vous avez déjà traité avec « eux à de pareilles conditions, et toujours le roi s'est trouvé « désarmé ; d'ailleurs si vous consentez à payer leurs reîtres, « comme vous l'avez déjà fait, alléchés par le gain, ils revien- « dront à leur premier appel. » — « Pauvre pécheur que je suis, « s'écria le cardinal, les mains jointes et les yeux levés vers le « Ciel, ni le Pape, ni le roi catholique, ni vous Monsieur l'Am- « bassadeur, vous ne me comprenez ! » — « Sans en avoir l'air, « je vous comprends très bien, » dit Alava. — « Si vous me com-

[1] Record office, *State papers, France.*

Digitized by Google

« prenez, dites-le moi. » — « Eh bien, quand même le roi adhérerait à toutes les conditions des huguenots, l'amiral ne voudra jamais faire la paix, car il voit clair dans votre jeu ; il s'aperçoit bien que, une fois les places rendues et les princes attirés à la cour, il se trouverait tout seul et que désormais personne ne viendrait à lui. » — « C'est bien ce que nous voulons, repliqua le cardinal en lui serrant la main. Surtout n'en parlez à qui que ce soit. »

A ce moment la reine vint à eux, mais avec l'intention bien visible de ne pas continuer l'entretien. Chaque fois qu'Alava voulut prendre la parole, elle la lui coupa.

« Veuillez donc, Madame, entendre l'ambassadeur, » dit respectueusement Henriquez. Elle fit un signe d'assentiment. — « Madame, dit Alava, l'amiral et les huguenots n'auraient-ils qu'un simple village qu'ils en feront bien vite une place forte. » — « Mais on ne les laissera pas se fortifier, et d'ailleurs, dans chaque ville, il y aura un gentilhomme désigné par le roi. » — « Dans ce cas, Madame, l'amiral ne sera pas assez naïf pour s'y enfermer ; il ne se liera pas ainsi les mains ; rien ne l'empêchera de tirer des subsides des églises, comme par le passé. » — « Il ne le pourra plus, puisqu'il n'y aura dans le royaume ni ministres, ni exercice de la religion prétendue réformée. » — « Mais, Madame, l'exercice secret sera encore plus dangereux que l exercice public. » — « En ce cas, nous sévirons s'il le faut, c'est notre intention bien arrêtée. » — « Mais à votre première démonstration, ils prendront les armes; tenez-vous sur vos gardes, ne vous laissez pas tromper une quatrième fois. » — « Il y a une chose que vous ne savez pas, dit-elle, et qui est pourtant l'exacte vérité, c'est que je n'ai plus la même autorité dans le conseil; mes fils sont des hommes aujourd'hui ; le roi est d'un bon jugement ; depuis quatre mois qu'il s'est mis aux affaires, il prétend n'agir qu'à sa seule volonté ; son frère le duc d'Anjou fait de même ; je ne suis donc plus prépondérante comme autrefois dans les affaires. » — « Ce n'est point à moi, Madame, que vous ferez croire cela; car en dépit du bon jugement du roi et de celui du duc d'Anjou, si vous n'étiez pas là pour tout diriger avec votre prudence habituelle, vos fils seraient vraiment en grand danger. Je me

Digitized by Google

« garderai même d'écrire cela au roi mon maître, car il aurait « grand sujet de s'inquiéter [1]. »

Alors, s'adressant à Henriquez et revenant sur le passé, elle lui dit que, depuis la mort du duc de Guise, elle avait été forcée de prendre en mains le pouvoir; elle énuméra les batailles qu'elle avait fait livrer, et sa conclusion fut que seule elle avait tout fait. « Eh bien, Madame, reprit Alava, tout cela sera en pure « perte, si vous n'aboutissez pas à une bonne fin ; vous avez « à choisir entre la gloire qui vous en reviendra, si vous réus- « sissez, ou le mauvais renom auquel vous n'échapperez pas, « si vous échouez. N'en finirez-vous pas une bonne fois avec « l'amiral et Montgommery ? » — « Que pareille parole ne sorte « plus de votre bouche, » reprit-elle ; le regardant d'une certaine façon, elle chercha à lui faire comprendre qu'elle y pensait [2].

En sortant de chez Catherine, Alava se rendit chez le nonce. Il lui parut tout à la fois irrité contre la reine, qui, disait-il, s'était jouée de lui, et non moins courroucé contre le cardinal de Lorraine ; c'était une excellente occasion de le faire expliquer sur le compte du cardinal. Alava ne la laissa pas échapper. Sans se faire trop prier: « Il n'y a personne en France, dit le nonce, de « plus hostile au roi votre maître que le cardinal; maintes fois il « m'a dit : Le roi catholique se réjouit des troubles de la France « et de son affaiblissement ; tout son désir c'est que la guerre « continue ; car pour un écu dont il nous aide, il nous en fait « dépenser cent mille. Il n'y aurait pas de mariage plus favorable « à la foi catholique que celui de Marie Stuart avec le comte de « Norfolk, eh bien ! c'est lui seul qui s'y oppose [3]. »

Si le cardinal de Lorraine se montrait si favorable à la paix et si hostile à l'Espagne, c'est qu'en réalité il ne se souciait pas du mariage de Marguerite de Valois avec le roi de Portugal ; il avait d'autres vues sur elle, et à l'heure présente il travaillait pour les siens.

En effet, à quelques jours de là, Alava parvint à découvrir ses secrets desseins, et il écrivait à Philippe II : « Monsieur de Gordes

[1] Arch. nat., Collect. Simancas, K 1514.
[2] Arch. nat., Collect. Simancas, K 1514.
[3] *Ibid.*

Digitized by Google

est venu me dire que le mariage de Madame Marguerite avec le roi de Portugal ne s'effectuera pas, car on veut la donner au jeune duc de Guise et pour le faciliter le cardinal de Lorraine a proposé par deux fois le mariage du prince de Béarn avec la fille aînée du duc de Lorraine. La reine-mère s'en est fait l'intermédiaire, mais Madame de Vendôme se fait un scrupule de marier son fils avec une catholique [1]. »

VIII

Dans les premiers jours de mars Biron, accompagné par Malassise, vint à La Rochelle où il eut de longs et inutiles entretiens avec Jeanne d'Albret, car c'était à l'amiral et aux princes qu'appartenait seuls le pouvoir de traiter. Ralenti dans sa route par Téligny, qui ne cherchait qu'à allonger leur voyage, il put enfin gagner Montréal, à trois lieues de Carcassonne, où se trouvait alors l'amiral. Le 11 mars il fit officiellement connaître aux chefs protestants les articles proposés par le roi. Au nom de la noblesse protestante, Pons de la Case lui répondit que la privation de l'exercice de leur religion dont le roi faisait une condition était pour eux pire que la plus cruelle mort. Ce n'était pas la liberté de conscience que d'être privés de la parole de Dieu [2].

L'accord semblait donc impossible, et une lettre de Biron, écrite au roi, le lendemain, nous renseigne bien sur les difficultés qu'il eut à surmonter pour éviter la rupture des négociations :

« L'intention de Vostre Majesté a esté receue avec tout respect et humilité, comme aussi le commencement des articles ; mais, venant sur le point de la restriction de l'exercice de religion, il n'a pas esté mieulx receu qu'à La Rochelle, comme aussi la royne de Navarre en avoit assuré le sieur du Croc et moy, et, si j'eusse pensé ne vous déplaire, je m'en fusse retourné de ladite La Rochelle. Néanmoins depuis, ayant particulièrement parlé et persuadé à monsieur l'amiral et aux seigneurs qui suivent Messieurs les princes de Navarre et de Condé à rendre response

[1] Arch. nat., Collect. Simancas, K 1514.
[2] La Popelinière, *Hist.*, livre XII, p. 191.

Digitized by Google

telle que par là ils montrassent par effect la volonté qu'ils disent avoir de vous obéir ; à quoy je n'ay rien obmis à leur démontrer et représenter ce qui estoit nécessaire pour parvenir à votre intention ; et sur ce il s'est trouvé en l'assemblée plusieurs différentes opinions. Enfin les plus sages ont excusé les moings et ont résolu de renvoyer par devers Vostre Majesté les sieurs de Teligny et Beauvais la Node avec tout pouvoir, faisant estat que, après que aurez oy leurs remontrances, vous ne leur dénirez quelque exercice de religion, combien que je les aye fort asseurés de vostre dernière résolution. Touttefois, Sire, les oyant, ne peult nuire pour en prendre ce qui sera bon et descouvrir leurs volontez et but, comme je vous feray entendre plus au long, mais je sois parvenu devant Vostre Majesté, qui sera le plustost qu'il me sera possible [1]. »

Biron et Malassise reprirent donc le chemin par où ils étaient venus, accompagnés de Téligny qui emportait tout à la fois la réponse des confédérés aux propositions de Charles IX et une lettre particulière de Coligny pour Sa Majesté, lettre qui témoignait de ses dispositions favorables à un accommodement :

« Je ne sçaurois assez suffisamment à mon gré, disait-il, déclarer à Votre Majesté l'aise et le contentement que j'ay receu, oyant les propos que MM. de Biron et de Teligny m'ont tenus de vostre part et de l'assurance qu'ils m'ont donnée de vostre bonne grâce, laquelle je désire sur toutes les choses de ce monde et pour ce que le sieur de Teligny m'a dit que le dernier propos qu'il pleust à Votre Majesté luy tenir, ce fut qu'il ne tiendroit qu'à moy que je ne rentrasse en vostre bonne grâce, autant que jamais, je la supplieray très humblement ne trouver mauvais, si je lui dis que je n'ay jamais pensé ni eu la volonté de faire chose qui m'en deust tant soit peu esloigner, sçachant bien que la plus grande charge que mes ennemis me vouldroient [imputer], ce seroit la prise d'armes qui a esté faicte ; mais j'appelle Dieu à tesmoing que, devant d'en venir là, j'ay faict et dict tout ce qui m'a esté possible pour prévenir et pourveoir aux dangers et inconvénients que la prise des armes pouvoit apporter et que ce que j'en ay fait c'a esté par force et contrainte, et je vous supplieray, que si j'ay eu ce malheur d'estre esloigné de vostre bonne grâce, je puisse avoir le bien d'y rentrer, et, pour y parvenir, je n'obmettray un seul moyen, me tenant bien asseuré que Vostre Majesté ne voudra pas que j'offense ni ma conscience, ni mon honneur. Il

[1] Bibl. nat., fonds franç., n° 6621, p. 161.

Digitized by Google

est impossible que ceux qui n'ont point la crainte de Dieu devant les yeux puissent servir fidèlement aux hommes [1]. »

Bien des semaines se passèrent avant que les députés ne revinssent retrouver le roi.

Le 8 mars Alava, resté à Angers avec la cour, écrivait à Philippe II : « On nous a fait savoir que la reine et le roi partaient aujourd'hui à midi. Je crois que la cause de ce départ tient à ce qu'ils attendent d'un jour à l'autre leurs députés, et qu'ils seront plus à leur aise, plus en liberté, si ni le nonce, ni moi, ne sommes là [2]. »

Mais la négociation marchait plus lentement que ne le pensait Alava. Le 27 mars, Catherine écrivait à la duchessse de Nemours : « Nous avons eu des nouvelles de Biron que les ennemis s'en vont du côté du Dauphiné ; quant à la paix, il ne nous en mande rien, sinon qu'il sera bientôt de retour [3]. »

Si éloignée que fût encore l'éventualité de la paix, il fallait par avance en faire entendre les nécessités et les conditions à Pie V. Catherine chargea l'évêque du Mans de cette mission délicate et lui traça le langage qu'il devait tenir au saint père ; Ce sont les protestants qui humblement ont demandé la paix ; le roi semble assez disposé à leur pardonner ; toutefois, s'il les rétablit dans leurs biens, charges et dignités, il ne leur concéderait pas l'exercice public de leur religion. Dans le cas où ils n'accepteraient pas ces conditions, Leurs Majestés comptent comme par le passé sur l'appui de Sa Sainteté pour continuer la guerre.

A cette ouverture, dissimulée sous de si adroites réticenses, le pape répondit : « Le roi votre maître n'a plus besoin de « secours, puisque la paix est faite. Je le tiens de source certaine. » L'évêque ayant énergiquement démenti ces bruits : « Je me plais « à reconnaître la bonté et la douceur du roi, reprit Pie V; l'on en « abuse ; mais Dieu, qui est par dessus tout, daignera y mettre la « main [4]. »

Biron devança de quelques jours Téligny, qui se disait malade

[1] Bibl. nat., fonds franç., n° 6621, p. 161.
[2] Arch. nat., Collect. Simancas, K 1514.
[3] Bibl. nat., fonds franç., n° 10240, p. 19.
[4] Bibl. nat., fonds franc., n° 16039,

Digitized by Google

et venait en litière. Il fut reçu avec une très grande joie. Tous les courtisans criaient : « Paix, paix ! » L'ambassadeur d'Angleterre rencontrant Alava : « Savez-vous, lui dit-il ironiquement, comment on appelle Biron ? le père de la paix [1]. »

Beauvais la Nocle étant tombé malade en chemin, Téligny et la Chassetière arrivèrent le 22 avril à Châteaubriand. Le même jour, Téligny fit sa révérence au roi et le lendemain resta en secrète conférence avec la reine [2].

« La Chassetière et Téligny sont icy, écrivait le cardinal de Lorraine à la duchesse de Nemours. Ils se montrent frais comme chesne de puis ; on n'a pu en tirer autre chose, sinon qu'ils demandent le dernier édit tout chaussé, tout vêtu et retenir toutes les villes qu'ils tiennent. Ce sera pour demain les grands coups. On leur offre huit lieux, outre la liberté des gentilshommes pour eux et leur famille seulement, qui est, disent Leurs Majestés, leur finale résolution. Je vous manderay tout au vray, vous suppliant que cette lettre serve à votre mari et à vous ; puis au feu. Je tiens certain que dans deux jours ce sera fait ou failly [3]. »

L'ambassadeur de Venise, toujours si bien renseigné, nous donne encore plus de détails sur la multiplicité des demandes des députés protestants : « Ils réclament l'exercice de leur religion dans tout ce royaume et, dans le cas où la reine de Navarre et les princes viendraient à la cour, la liberté de faire prêcher dans leur logis ; en outre ils exigent la restitution de leurs biens, des places de sûreté, le paiement de leurs reîtres par le roi, l'approbation des ventes qu'il ont faites des biens du clergé, et enfin une chambre mipartie dans tous les parlements du royaume [4]. »

Le 23 avril, Téligny fut entendu en présence du conseil privé. On espérait qu'il rabattrait beaucoup de ses exigences ; mais, quand il en vint à la désignation des places de sûreté, ayant demandé Calais et Bordeaux, Charles IX, pris de fureur, mit la main sur sa dague, et l'en eût peut-être frappé si on ne l'eût arrêté [5].

[1] Archiv. nat., Collect. Simancas, K 1514.
[2] *Ibid.*
[3] Bibl. nat., fonds francais, n° 3233, p. 59.
[4] Bibl. nat., Dépêches des ambassadeurs Vénitiens, Filza VII, p. 185.
[5] Bibl. nat., fonds français, n° 3835, p. 23.

Digitized by Google

On put donc croire que tout était rompu. Le maréchal de Cossé, disait-on, devait aller combattre les princes et l'amiral, mais tout se rhabilla. « Téligny est parti en poste pour aller trouver la reine de Navarre, écrivait Anne de Batarnay au comte du Bouchage, sans doute pour avoir son avis, et il a laissé à Châteaubriand tous ceux qui étoient avec lui. »

Il ne rapporta de La Rochelle aucune réponse plus favorable. Aussi le cardinal de Lorraine écrivait-il de nouveau à la duchesse de Guise : « Nous n'avons rien pu faire ici, et faut que M. de Biron retourne encore un coup vers l'amiral et avec lui M. de Malassise, n'ayant voulu le roi leur accorder autre chose que liberté aux gentilshommes en leurs maisons et trois villes à savoir : La Rochelle, Montauban, Sancerre, qui demeureront entre leurs mains pour trois ans jusqu'à ce que sûrement ils puissent retourner en leur maisons, et toutes fois, encore que ce soient de belles conditions, ils ne les ont voulu accepter ni refuser aussi, ayant prié d'aller encore un coup de delà [1]. »

Biron et Malassise reprirent donc la route par où ils étaient venus. Ils virent d'abord Jeanne d'Albret à La Rochelle, sans pouvoir la faire expliquer. Le contrôleur de la maison de la reine dit à Biron : « Demain nous envoyons un courrier porter des dépê« ches aux princes ; voulez-vous leur écrire par la même voie et « leur faire parvenir les articles proposés par le roi, ce serait le « plus sûr moyen d'avancer la négociation. » — « Ce que nous « avons à dire, répondit Biron, nous devons l'exposer de vive « voix. » En faisant part de son refus au roi : « Ce qui est caché, dit-il, sous cette demande, c'est de donner le loisir à l'amiral de se munir contre la soudaine acceptation que pourroit faire la noblesse de ce qu'il plaît à Votre Majesté de leur accorder de liberté de leurs consciences et peut-être disposer les choses autrement que peut-être elles ne sont, si nous avons moyen être ouïs en assemblée publique avant qu'on puisse faire quelques menée au contraire [2]. »

L'amiral n'était plus à Montréal, où Biron et Malassise l'avaient laissé une première fois; à la tête d'une armée volante, composée de quelques milliers de cavaliers, il ne proposait rien

[1] Bibl. nat., fonds français, n° 3226.
[2] Bibl. nat., fonds français, n° 6621, f° 162.

Digitized by Google

moins qu'une marche de quatre cent lieues pour aller jusqu'à Paris imposer et dicter la paix. Après un court séjour à Uzez et à Nîmes, il avait pénétré dans le Vivarais et de là dans le Forez ; mais il s'était vu arrêté à Saint-Étienne par une violente fièvre qui, un instant, mit ses jours en danger.

De sa seule volonté dépendait si bien la guerre ou la paix, que, « s'il fut mort, écrivait La Noue, on ne sçauroit affirmer si on eût continué la carrière ou non [1]. »

Biron et Malassise restèrent donc à Saint-Étienne pour attendre son rétablissement. Dans le camp protestant, il y avait bien des impatients, bien des gentilshommes qui, lassés de la guerre, s'étonnaient et se plaignaient de ce que la maladie de l'amiral interrompit la négociation. « Viendrait-il à mourir, disaient-ils, « d'autres ne pourraient-ils pas traiter en son lieu et place? » — « S'il mourait, leur répondit Biron, nous ne nous offririons pas « même un verre d'eau. Son nom, à lui seul, vaut plus pour vous « qu'une nouvelle armée ajoutée à la vôtre [2]. »

Dès que l'amiral fut hors de danger, il reçut Biron et Malassise en présence des princes. Le refus du roi d'accorder l'exercice public du culte coupait court à tout accord. Néanmoins il répondit à Biron que des députés seraient de nouveau envoyés auprès de Sa Majesté pour essayer d'obtenir de plus douces conditions ; et comme Biron et Malassise insistaient pour une trève, il la refusa. « A voir, dit Bossuet, comme il tenoit ferme, on eût dit qu'il eût été le vainqueur [3]. »

IX

Tout en parlant de paix, tout en cherchant à traiter, on était encore en pleine guerre, et Charles IX, en dépit de l'engagement malheureux de La Roche-l'Abeille et de la défaite plus récente de Puy-Gaillard [4], aurait bien voulu que Cossé en vînt aux mains

[1] La Noue, *Discours polit. et milit.*, p. 835.
[2] Hotman, *Vie de Coligny*, p. 116.
[3] *Leçons d'histoire de France*, t. III, p. 334.
[4] Au sujet de cette défaite, voici ce qu'écrivait La Noue, le 20 juin au cardinal de Châtillon : « J'avois pour adversaire Puy-Gaillard, qui com-

Digitized by Google

avec l'amiral ; mais le maréchal avait affaire à un ennemi invisible. « Il nous est impossible, écrivait-il le 3 juillet, de les joindre qu'avec leur grand avantage, avec notre armée composée de gens de pied et artillerie qui ne peuvent faire la moitié de la journée qu'ils font, qui est de huit ou dix grandes lieues, et par montagnes où l'artillerie ne peut guère marcher, et en ce faisant ils ont toujours moyen de gagner devant. Ils seront demain à la Charité et moi entre Auxerre, Cosne et la Charité pour toujours couvrir le côté de Paris [1]. »

Dans de telles conditions la guerre tendait à se prolonger indéfiniment, et le pays se trouvait exposé à de continuels ravages. Fort heureusement Coligny lui-même désirait la paix. Il n'avait pas été un des derniers à savoir qu'à la diète tenue tout récemment à Spire, les catholiques, plus nombreux, avaient eu le dessus et qu'il n'y avait plus à espérer aucun secours de l'Allemagne. Biron et Malassise, qui avaient pressenti sa secrète intention, remontrèrent au roi, à leur retour, que, pour parvenir à un accord définitif, le meilleur moyen ce serait de convenir d'une trève ; il se rendit à leur avis, et le 9 il mandait à Cossé qu'il envoyait à l'amiral M. de Beaupuy qui, en passant par son camp, s'entendrait avec lui sur les conditions de cette trève, sous la réserve toutefois que chaque armée resterait dans les positions qu'elle occupait [2].

Cette trève fut acceptée comme un acheminement à un accord. Les vivres manquant à l'amiral, Cossé lui fournit soixante mille pains [3].

Mais qui l'aurait pu croire ? Après avoir été si longtemps partisan de la paix, le cardinal de Lorraine s'y montrait le plus hostile. La cause de ce subit revirement tenait peut-être à ce qu'il entrevoyait dans le prince de Navarre un prétendant à la

mande aux troupes de deçà et le régiment de la garde du roy, et je n'avois à opposer que deux cents chevaux et huit cents hommes de pied, je les chargeay et mis en déroute et poursuivis jusqu'au près de Fontenay. Quasi tous les capitaines des deux régiments furent morts ou pris, leurs arquebusiers tués, le reste se sauva, de sorte que ces deux superbes régiments, fleurs de l'infanterie française, ont esté défaits à plate couture. » Record Office, *State papers, France.*

[1] Bibl. nat., fonds français, n° 15552, p. 113.

[2] *Ibid.*

[3] *Ibid.*

Digitized by Google

main de Marguerite plus redoutable que le roi de Portugal. Ne disait-on pas tout bas que ce projet d'union était une des conditions secrètes que l'on ne publierait que plus tard. Il fallait donc que son neveu, le duc de Guise, renonçât à un projet caressé par son ambition ; aussi, boudant la cour, le cardinal se tenait-il enfermé dans son château de Meudon. Alava étant venu l'y trouver : « Monsieur l'ambassadeur, lui dit-il tout d'abord, la « reine m'a fait appeler, mais je n'irai pas ; je lui ai fait répondre « que j'étais malade. » Indisposition peu grave, car dès le lendemain il partait pour son abbaye de Saint-Denis[1]. Un autre motif l'avait déterminé sans aucun doute à s'éloigner : il avait eu connaissance de la scène violente que Marguerite de Valois, dont l'inclination pour son neveu, Henri de Guise, n'était plus un mystère, avait eue à subir le 25 juin dernier. Alava, qui en fut averti des premiers, crut devoir en écrire sur-le-champ à Philippe II. Le récit qu'il en donne ajoute un piquant chapitre aux amours de Henri de Guise et de Marguerite.

« A cinq heures du matin, Charles IX, en chemise, et accompagné du comte de Retz, est venu chez sa mère. Après s'être entretenus quelques instants, tous deux ont fait appeler la princesse. Au bout d'une heure elle est venue avec Madame de Retz. Renvoyant tout aussitôt la comtesse et laissant le comte pour garder la porte et empêcher que personne n'entrât, la mère et le fils se sont jetés sur Marguerite et l'ont frappée rudement et à qui mieux mieux. Au sortir de leurs mains, ses vêtements étaient si déchirés, ses cheveux si en désordre, que la reine-mère, de crainte qu'on ne s'en aperçût, a passé une heure à rajuster la toilette de sa fille[2]. »

Il y avait bien là de quoi éveiller les soupçons de Philippe II ; il en était arrivé à ce degré de défiance et d'exaspération qu'il doutait même du duc d'Anjou. On l'avait secrètement averti que l'amiral avait éveillé l'ambition du jeune prince et avait cherché à le tenter, en lui offrant de lui aider à conquérir les Flandres et de s'y tailler un royaume. « Ayez les yeux ouverts, écrivait-il le 26 juin à Alava ; tâchez de savoir s'ils n'ont pas de secrètes intelligences avec mes sujets des Pays-Bas. » Et, dans une nou-

[1] Bibl. nat., Dépêches des ambassadeurs Vénitiens, Filza VI.
[2] Arch. nat., Collect. Simancas, K 1514.

Digitized by Google

velle lettre, du 27 juillet suivant : « Les changements en France sont si fréquents et si brusques que je suis à me demander ce qu'il faut penser de ces pourparlers de paix. Est-ce un jeu ? Est-ce sérieux ? Le roi et la reine finiront par se perdre tout à fait. Du moins il me restera la satisfaction de les avoir toujours assistés de mes conseils [1]. »

De son côté, le pape avait écrit à Catherine : « Si nous pensions qu'il pût y avoir un accommodement entre le Roi très chrétien et d'abominables hérétiques au moyen desquels la religion catholique obtiendrait des avantages et la tranquillité de ce royaume fût plus assurée, nous n'aurions pas tellement horreur de ce mot *paix*. Influencez l'esprit du roi votre fils, afin qu'il anéantisse ce qui reste encore des débris de la guerre civile [2]. » Il ne s'en tint pas là : le 23 avril il écrivait à Charles IX : « Cette paix qu'on dit déjà conclue entre vous et les hérétiques deviendra la source des plus grands maux pour la France [3]. »

Enfin Téligny arriva à Saint-Germain le 29 juillet, et dès la première heure il s'enferma avec la reine et ses trois fils. Au sortir de ce premier entretien il dit tout haut à l'un de ses amis, qui s'empressa de le répéter : « Vous pouvez rendre grâces à Dieu, la paix est conclue [4]. » Toutefois il restait à se mettre d'accord sur la désignation des places de sûreté. Téligny partit pour aller s'en entendre avec l'amiral. Au lieu d'Angoulême et de Sancerre que demandaient les protestants, on finit par leur concéder La Charité et Cognac [5].

Le retour de Téligny fut précédé par une lettre de l'amiral à Catherine, lettre datée de Neuvy, le 29 juillet, et à laquelle nous n'emprunterons que cette dernière phrase : « Quand Vostre Majesté épluchera toutes mes actions depuis le temps qu'il y a qu'elle me cognoit jusques à aujourdhui, elle confessera que je suis tout autre que l'on m'a voulu dépeindre. Je vous supplie, Madame, croire que vous n'avez point eu plus affectionné serviteur que j'ay esté et voulu estre [6]. »

[1] Arch. nat., Collect. Simancas, K 1514.
[2] *Lettres de Pie V*, traduites par de Potter. Paris, Ponthieu, 1810.
[3] *Ibid.*
[4] Bibl. nat., Dépêches des ambassadeurs Vénitiens, Filza VII.
[5] *Ibid.*
[6] Bibl. nat., fonds français, n° 3193, p. 41.

Digitized by Google

Catherine le fit prier de venir à la cour, mais il s'en excusa [1].

Trois séances du Conseil privé furent tenues le 5 août ; la dernière se prolongea jusqu'à onze heures du soir. Les ducs d'Anjou et d'Alençon, les cardinaux de Bourbon, de Pellevé et de Guise, les maréchaux de Montmorency et de Vieilleville, le marquis de Villars, l'évêque de Limoges, Birague, Lansac, Saint-Sulpice, Villequier, Bellièvre y assistaient. Il est important de remarquer l'absence du cardinal de Lorraine, toujours éloigné de la cour, et en pleine disgrâce.

Ce fut Villeroy qui fit la lecture des articles concédés par le roi [2], et dont voici les principaux :

Exercice public du culte protestant dans tous les lieux où il fonctionnait depuis le premier août 1570; concession de cet exercice dans les faubourgs de deux villes désignées dans chaque gouvernement ; liberté du culte dans les demeures des seigneurs haut-justiciers, mais son interdiction, à la cour, à deux lieues de chaque résidence royale et à dix de Paris; partout ailleurs liberté de conscience; admission sans distinction de religion dans les universités, écoles et hôpitaux ; cimetières particuliers affectés aux protestants; amnistie générale et mise en liberté des prisonniers; réintégration des protestants dans leurs biens, charges et dignités; droit à la récusation des juges devant les parlements ; enfin les quatre places de sûreté stipulées par un mutuel accord [3].

Une fois cette lecture faite, le jeune roi prit la parole. « J'ai « reconnu, dit-il, que je ne pouvais par les armes mettre fin aux « troubles de mon royaume, et j'ai résolu d'accorder aux princes « et à l'amiral les articles qui viennent d'être lus. Ils seront « sanctionnés par un édit qui rétablira la paix en ce royaume. « J'espère qu'à l'avenir l'obéissance me sera mieux rendue, et « mes ordonnances mieux observées. Je prie mes frères, les « princes et les seigneurs ici présents de jurer entre mes mains « d'observer de point en point le contenu aux dits articles, et de « faire entretenir et observer l'édit de pacification qui en sera « dressé. »

[1] Bibl. nat., Dépêches des ambass. Vénitiens, Filza VII.
[2] Record Office, *State papers, France*,
[3] Voir *Recueil de Fontanon*, t. IV, p. 300. Le Parlement de Paris, le 12 août, enregistra l'édit de pacification.

Digitized by Google

La reine prit alors la parole : « Je suis heureuse que le roi, « mon fils, soit en âge de se faire mieux obéir que par le passé. « Je l'assisterai de mes conseils et de tout mon pouvoir ; je lui « aiderai à faire observer les articles qu'il a octroyés, ayant tou- « jours désiré de voir ce royaume remis au même état que du « vivant des rois ses prédécesseurs [1]. »

A son tour, le duc d'Anjou promit de ne pas plus s'épargner à maintenir la paix qu'il ne s'était épargné durant la guerre. Le duc d'Alençon fit le même serment, et après lui les princes et les seigneurs le renouvelèrent [2].

Les concessions faites par le roi furent jugées sévèrement par les défenseurs exaltés de la cause catholique [3]. « Nous les avons battus et rebattus, écrit Monluc dans ses *Commentaires;* mais ce nonostant ils avoient si bon crédit au conseil du roy que les édits étoient toujours à leur avantage. Nous gagnons nous par les armes, eux par ces diables d'écritures [4]. »

En revanche, cette paix était jugée plus favorablement par ceux qu'on appelait déjà *les politiques* : « C'est finir par où nous devions commencer, écrivait Étienne Pasquier ; mais en de telles affaires, il nous en prend comme des procès, auxquels il ne faut jamais parler d'accord que nous n'ayons premièrement épuisé le fonds de nos bourses [5]. »

HECTOR DE LA FERRIÈRE.

[1] Record office, *State papers, France.*
[2] *Ibid.*
[3] Ici comme ailleurs, la *Revue* entend laisser à l'auteur la responsabilité de ses appréciations. (*Note de la Direction.*)
[4] Monluc, *Comment.*, édit. de M.de Ruble.
[5] Pasquier, *Lettres*, livre V, lettre 10.

Nota. Cette étude est le développement de l'introduction du Tome III de la Correspondance de Catherine de Médicis, qui va paraître prochainement.

Digitized by Google

CHARLOTTE-CATHERINE DE LA TRÉMOILLE

PRINCESSE DE CONDÉ

SON PROCÈS CRIMINEL

Le 5 mars 1588 le prince de Condé mourait presque subitement à Saint-Jean d'Angely. Des bruits d'empoisonnement circulèrent aussitôt : l'autopsie faite par les médecins corrobora cette accusation. Le roi de Navarre en fut avisé et crut d'abord que ce crime devait être attribué aux catholiques [1]. Cette version fut bientôt abandonnée ; et, avant qu'Henri de Navarre eut pu arriver à Saint-Jean d'Angely, il avait appris que l'opinion publique désignait comme coupable la veuve du prince : il repoussa vivement cette accusation [2] ; mais les choses prirent rapidement une tournure tellement grave qu'à la veille d'arriver au but de son voyage, le roi tourna bride brusquement, et s'en fut à La Rochelle pour éviter une entrevue, évidemment très embarrassante, avec sa cousine. Le 30 mars seulement il se décida à se rendre à Saint-Jean d'Angely pour la faire incarcérer.

Ce procès est demeuré jusqu'à ce jour à l'état d'énigme historique. Nous avions essayé, il y a déjà longtemps [3], de l'étudier à l'aide de précieux documents mis à notre disposition par M. le duc de la Trémoille, et nous avions plaidé l'innocence de la princesse. Toutefois nous ne pouvions nous appuyer que sur des preuves morales : nous ne pouvions faire intervenir en faveur de l'accusée que son attitude après la mort du prince, sa dignité

[1] Lettre à la comtesse de Gramont, 10 mars 1588.
[2] *Ibid.*, 19 mars.
[3] *La princesse de Condé.* Paris, Didier, 1872, 1 vol. in18.

Digitized by Google

dans le malheur, sa fermeté envers ses ennemis, son courage pendant sa longue et dure détention. Le Parlement, tout en rendant, en 1596, un arrêt déclarant la princesse sur tous les points injustement accusée, a singulièrement nui à sa mémoire en ordonnant la destruction immédiate de toutes les pièces de l'instruction, ce qui fut exécuté aussitôt et complètement. Nous en avons donc été réduit par cette mesure à ignorer jusqu'aux chefs d'accusation portés contre la princesse de Condé, jusqu'aux moyens de défense auxquels l'accusée put avoir recours.

M. le duc de la Trémoille vient de retrouver dans ses riches archives, au classement desquelles il se consacre avec passion, tout un portefeuille composé de pièces concernant uniquement le procès de la princesse de Condé, et nous avons eu la bonne fortune de découvrir, au milieu de toutes ces paperasses de procédure et d'arrêts, deux cahiers contenant le détail des chefs d'accusation portés contre Charlotte de la Trémoille et le texte des réponses qu'elle comptait faire à l'interrogatoire qu'elle avait accepté de subir si le roi de Navarre se décidait, comme il le fit, à nommer une commission composée de juges plus impartiaux.

I

Charlotte-Catherine de la Trémoille naquit en 1568 : elle eut pour père Louis III de la Trémoille, premier duc de Thouars, prince de Tarente, lieutenant-général des armées et de la province du Poitou. Sa mère était Jeanne de Montmorency, fille du grand connétable et de Madeleine de Savoie. Charlotte perdit son père de très bonne heure et fut élevée sévèrement, au château de Thouars en Anjou, par sa mère, qui paraît avoir eu peu de tendresse pour sa fille. Celle-ci prit un goût extraordinaire pour la lecture des romans et semble avoir recherché avec passion dans la vie réelle le merveilleux des récits dont elle nourrissait son esprit.

A dix-sept ans sa beauté et son intelligence étaient célèbres dans la province, où sa naissance et sa fortune lui donnaient le premier rang. Le prince de Condé, veuf, sans enfant mâle, de Marie de Clèves, songeait alors à se remarier, et il jeta les yeux sur Mlle de la Trémoille, appartenant, comme lui, à la religion

Digitized by Google

réformée. La duchesse de Thouars accueillit avec empressement ses ouvertures, singulièrement flattée par une alliance aussi considérable. Condé, qui venait de recommencer avec succès les hostilités en Saintonge, s'empressa de formuler une demande en règle : la duchesse la transmit à sa fille, qui répondit au prince par une longue lettre conservée dans les archives de la maison de Trémoille, lui exprimant sa reconnaissance de ce qu'il avait pensé à elle, « encore que mon peu de mérite me deust empaicher de croire ce qu'il vous plaist me témoigner par celle dont j'ay esté bien heurée de vous, sy esse que je ne laisseray vous en faire humble remercyment pour l'honneur que je reçois de votre recherche, bien que je saiche n'en estre nullement digne, ce qui me faist vous en avoir une plus grande obligation que s'yl y avoit quelque perfession en moy qui vous y peuse convier. »

Mlle de la Trémoille était seule alors au château de Taillebourg : Condé s'empressa de s'y rendre, et un contemporain qui nous a conservé la relation de cette entrevue [1], nous apprend que « les deux fiancés se promirent alors de vivre et de mourir ensemble. » Le prince repartit le lendemain, et, emporté probablement par le désir de frapper un grand coup qui rendît sa gloire plus éclatante, il partit pour la malheureuse expédition d'Angers. En route, il rencontra la duchesse de Thouars, qui, inquiète des événements, ou plus vraisemblablement prévenue par le roi, se montra très réservée : Condé feignit de ne pas s'en apercevoir, mais il s'empressa de dépêcher un courrier à Taillebourg pour prévenir sa fiancée et lui renouveler plus chaleureusement encore ses promesses.

Complètement défait devant Angers (27-29 octobre 1585), il fut très heureux de pouvoir s'échapper, lui neuvième ; il gagna Saint-Malo et s'embarqua pour Guernesey, d'où il implora le secours de la reine d'Angleterre. Celle-ci, contrainte, dit d'Aubigné, « de se régler à l'aune de son conseil, » ne fit rien pour lui. Condé, depuis des mois, se morfondait dans son île, quand un matin du mois de juillet 1586, il vit entrer dans le port deux navires battant le pavillon rochellois, dont les capitaines venaient se mettre à ses ordres.

[1] *Véritable discours de la naissance et de la vie de Mgr le prince de Condé*, par le Sr de Fiefbrun. Ms. de la biblioth. nat., fonds St-Germain, 1019, publié par M. Halphen.

Digitized by Google

La duchesse de Thouars était venue rejoindre sa fille à Taillebourg, « où toutes deux, d'après de Thou, ne vivaient pas trop bien entre elles. » L'une se rapprochant du parti catholique et résolue à empêcher le mariage imprudemment approuvé par elle; l'autre de plus en plus éprise de Condé, chez lequel elle se plaisait à voir un héros des romans qu'elle avait lus avec tant de passion. Un moment la duchesse chercha à déloger la garnison protestante qui gardait le château ; elle fit même approcher des troupes demandées au maréchal de Matignon, qui réclama officiellement la remise de la place au nom du roi; mais Charlotte de la Trémoille, soutenue évidemment par son frère, s'y opposa absolument, en déclarant qu'elle « tiendroit inviolablement la foi qu'elle avoit promise à monseigneur le prince de Condé en lui conservant ce château jusqu'à la mort. » La duchesse quitta alors précipitamment Taillebourg, fort peu soucieuse du sort de sa fille qu'elle abandonnait à tous les hasards d'un siège.

M. de Beaumont avait en effet déjà commencé l'investissement de la place. « Notre belle guerrière » prit résolument son parti, fit braquer deux couleuvrines « du côté de la porte qui regarde la ville, pour servir d'espouvante à ceux qui voudroient trop entreprendre, » et repoussa les sommations qui lui furent faites [1]. Entretemps elle fit descendre avec une corde un de ses pages et put faire prévenir MM. de Saint-Mesme, gouverneur de Saint-Jean d'Angely, et de la Boullaye. Ceux-ci accoururent aussitôt avec quelques troupes. « Dès le matin cette courageuse Pantasiloé avoit envoyé le bonjour à ses ennemis par les couleuvrines » et donna ainsi moyen aux renforts de pénétrer dans le château. Pendant la nuit les assiégeants battirent en retraite, laissant une soixantaine de morts sur place. Après avoir pourvu à la sûreté de Taillebourg, Charlotte de la Trémoille partit pour venir s'établir à La Rochelle, « s'y acheminant comme en triomphe, fesant porter les dix enseignes qui avoient esté conquestées par son adresse et dextérité. »

C'est alors que Mlle de la Trémoille fit armer les deux bâtiments qui furent chercher Condé à Guernesey. Quelques jours après il débarquait à La Rochelle : sa fiancée accourut au devant de lui et, « jamais on ne vit rien au monde qui surpassa en ami-

[1] Fiefbrun.

Digitized by Google

tié et réciproque union leurs caresses et bienvenues. » Les deux jeunes gens n'aspiraient plus qu'à voir célébrer leur mariage, auquel la duchesse de Thouars se montrait toujours très hostile. Le 19 janvier 1587, cependant, elle céda et consentit à désigner, pour la représenter, son fils qui venait d'embrasser publiquement le protestantisme comme sa sœur. Le contrat fut signé à La Rochelle dès le 22 du même mois, et le mariage eut lieu sans aucune pompe à Taillebourg, le 16 mars suivant. Presque immédiatement le prince dut reprendre les armes. Après l'armistice conclu au mois d'août, Condé revint à Saint-Jean d'Angely, où la princesse était installée, vivant ce semble assez pauvrement. La princesse recevait peu d'argent de ses fermiers, et elle était obligée de demander des délais pour payer ses dettes, « à cause du peu de moyens que j'ay à présent, » comme elle écrivait le 24 janvier 1587. Sa mère ne lui avait même pas payé sa dot, fixée à 20,000 écus [1].

La princesse accoucha, à la fin d'avril 1587, d'une fille qui fut nommée Élisabeth [2]. Peu après Condé reprit la campagne qui se termina par la bataille de Coutras, où Joyeuse fut complètement battu. Cette victoire n'eut pas cependant tous les effets que le parti protestant était en droit d'en attendre : les gentilshommes huguenots avaient hâte de rentrer chez eux, et le roi de Navarre brûlait du désir de déposer aux pieds de la belle Corisande les drapeaux qu'il venait de conquérir. Condé tenta vainement de prolonger les hostilités ; ses troupes se dispersèrent. Il souffrait d'ailleurs assez vivement pour être forcé de prendre quelque repos.

A la fin de la journée de Coutras, Espinay-Saint-Luc, ayant aperçu Condé presque seul au milieu de la plaine, fondit sur lui, la lance en arrêt et le renversa de son cheval. Saint-Luc sauta à terre, releva le prince et lui présenta ses excuses. Condé l'embrassa et lui pardonna ; mais les douleurs provoquées par la violence du choc amenèrent une crise très grave. Le prince dut passer les deux derniers mois de l'année, très souffrant, à Saintes. La princesse vint l'y rejoindre et le ramena au commencement de 1588 à Saint-Jean d'Angely. L'amélioration ne se sou-

[1] Ils ne furent payés que le 9 février 1588.
[2] Mariée au prince d'Orange.

Digitized by Google

tint pas et le prince subit bientôt une rechute aggravée par une assez sérieuse affection d'estomac. « Imprudent et passionné pour les exercices du corps, dit Fiefbrun, il n'eut pas plutôt senti quelque mieux dans sa santé, qu'il se remit en selle. » Le 3 mars il courut longtemps la bague sur un cheval excessivement difficile. Le soir, Condé fut pris de vomissements : le lendemain vendredi, il resta au lit, et, ayant passé une bonne nuit, il se leva le samedi. « Il disna debout, raconte Henri de Navarre à Corisande dans sa lettre du 10 mars ; puis joua aux échecs : il se leva de sa chaise, se mit à se promener par sa chambre, devisant avec l'un et avec l'autre. Tout d'un coup il dit : « Baille moy ma chaise, je sens une grande faiblesse. » Il n'y fut assis qu'il perdit la parole et soudain après il rendit l'âme. » Et Fiefbrun écrit : « Je feus un de ceulx qui furent eslus pour rapporter ce piteux accident à Madame son espouse, que je trouvois descendant un degré du grand corps de son hostel pour le venir visiter.... Aussitôt qu'elle m'aperçeut, elle se douta de son malheur, elle tomba en pamoison, et soudain portée au lit, ses extrêmes lamentations commencèrent, accompagnées de tant de sanglots et soupirs qu'ils ne peuvent estre creus que par ceulz qui les ont veus et entendus. Il furent tels que je me suis souvent esbahy qu'ils ne mirent son fruict dehors de son ventre. »

II

Nous commencerons par relater brièvement le détail de la procédure à laquelle donna lieu le procès ; ce travail n'a jamais été fait et il ne pouvait pas même être essayé avant la récente découverte de M. le duc de la Trémoille. Nous avons dit que le roi de Navarre se décida à venir, le 30 mars 1588, à Saint-Jean d'Angely pour y faire incarcérer la princesse, qui était alors grosse de trois mois environ : le même jour, il écrivait à Catherine de Médicis pour la prier de faire activement rechercher le page Belcastel, considéré comme le principal coupable dans l'exécution du crime, et qui d'ailleurs avait pris la fuite.

Les premières enquêtes avaient chargé très gravement la princesse. On sait que l'accusation portait que Catherine-Charlotte de la Trémoille, se trouvant grosse du fait de son page

Digitized by Google

Belcastel, et se croyant soupçonnée par son mari, aurait, avec une assez longue préméditation, comploté sa mort. Belcastel aurait fait prendre le poison à Condé, secondé par Brilland, intendant de la princesse, et par Antoine, un de ses valets de chambre. Des chevaux, préparés plusieurs jours avant le crime par les soins de Brilland, auraient permis au page et au valet de se sauver. Brilland seul fut arrêté ; soumis à la torture, comme nous le verrons tout à l'heure, il avoua tout ce qu'on voulut lui faire dire, et dès le 11 juillet il fut écartelé, tandis que Belcastel était exécuté en effigie.

Tout d'abord nul ne songea à protester en faveur de la princesse. Les catholiques dont elle avait abandonné la religion, ne s'y montrèrent pas disposés. Dans sa famille même elle ne rencontra pas l'appui qu'elle était en droit d'espérer. On a exagéré cependant en avançant que la duchesse de Thouars avait porté l'indifférence à l'égard de sa fille, en cette circonstance, jusqu'à ne pas venir se renseigner sur les lieux et à accepter d'emblée l'accusation. Une lettre de Morricamp au roi, dont nous parlerons plus longuement tout à l'heure, dément absolument ce fait. Elle constate au contraire que Mme de la Trémoille se rendit à Saint-Jean d'Angely dans la première quinzaine d'avril, et, passant, le 19, à Niort, après qu'on lui eût refusé de lui laisser voir sa fille, elle entretint Morricamp de cette affaire ; « me priant dit-il, de supplier très humblement Votre Majesté, Sire, de lui réserver une oreille, et de vous asseurer qu'elle n'a autre intencion que de rapporter tout ce qui deppend d'elle à ce quelle congnoistra vous estre agréable, ne plus grand désir que de retirer son fils du party où il est avecq son honneur. » Cette lettre constate aussi qu'elle avait laissé ce dernier à Saint-Jean d'Angely, sous prétexte d'y attendre un passeport pour aller rejoindre son oncle Montmorency. Quant à la princesse douairière de Condé, le 11 avril, elle adressa à sa belle-fille une lettre qui était une véritable malédiction ; elle la terminait ainsi : « Celle qui s'est ci-devant dite votre belle-mère à vous faire service. »

Au début l'instruction fut commencée par M. de Fiefbrun, bailli de Saint-Jean d'Angely ; mais, comme on le savait notoirement dévoué à la princesse de Condé, le roi de Navarre ne tarda pas, comme nous allons le voir, à lui enlever l'instruction, pour

Digitized by Google

la donner à M. de Valette, grand prévôt de Navarre. Ce prince tenait à pousser d'autant plus vivement les choses qu'il n'ignorait pas que certaines personnes l'accusaient lui-même de l'empoisonnement de son cousin : de Thou l'en avait prévenu dès la fin du mois de mars. Mais la princesse ne semblait pas disposée à se laisser poursuivre sans se défendre.

Une commission, composée de tous les membres du conseil du défunt, auxquels furent adjoints MM. de Saint-Mesme, gouverneur de Saint-Jean d'Angely, de Tonnay-Boutonne, des Ajots, Damours et Desmontiers, ministres du saint Évangile; de Pierrefitte, de Lange, de la Tiffardière, de Montmartin, des Rouziers, chambellan, de Baffour, avec les sieurs de Tille, d'Auzay, Alladou et du Faur, secrétaires du prince, le lieutenant particulier de la ville, M. de Boyssay, son père, et le sieur Pitard, greffier, avait été chargée du procès. Cette commission vaqua quatre à cinq jours à l'instruction de l'affaire; mais le roi s'étant promptement aperçu que le nombre des juges était trop considérable pour la commodité des choses, il remplaça cette commission par une seconde composée seulement du lieutenant particulier de Saint-Jean d'Angely, de son père, et des sieurs de Tonnay-Boutonne, de Bertauville, de Montmartin, des Ajots, du Faur et Pitard, greffier. Ceux-ci continuèrent leurs travaux sans désemparer jusqu'au 30 mars, jour où le roi arriva à Saint-Jean et remit la direction du procès au sieur de Vallette, grand prévôt de Navarre, ayant auprès de lui pour commissaires MM. de Tonnay-Boutonne, des Ajots, de la Burie (du conseil du comte de Soissons), Damours, de la Milletière, du Faur, de Boyssay, du Chaffeau, avocat à Saint-Jean, et Pitard, greffier.

Dès le 7 avril la princesse forma, devant le notaire royal de la ville, un appel en règle « de l'entreprise de juridiction faite par le sieur de Valette, grand prévôt, pour l'accusation d'empoisonnement de monseigneur qu'on a essayé d'introduire contre elle sans respect de sa personne. » En même temps, elle s'adressait à Henri III pour que son procès fût appelé devant le Parlement de Paris. Le 5 mai, le roi de France signa une ordonnance portant cette évocation, et le 6 le Parlement rendit un arrêt conforme au désir de la princesse. Ce document fut aussitôt signifié en Poitou, mais affiché seulement à la porte de Saint-Jean d'Angely, le sergent n'ayant osé se hasarder à pénétrer dans l'intérieur de

Digitized by Google

la ville, ce qui ne manqua pas d'amener certaine complication. On écrivit en effet à la princesse que le Parlement aurait peine à croire que la signification de sa décision n'ait pu être effectué par peur de la part des huissiers, quand ceux-ci n'avaient qu'à s'adresser au gouverneur de la province en requérant la présence d'un trompette pour leur sûreté. On réclamait donc la preuve que ces significations avaient été faites : les procès-verbaux furent envoyés promptement. Du reste ceux qui étaient chargés à Paris des intérêts de la princesse ne chômaient pas, et dès le 21 mai intervint un second arrêt du Parlement ordonnant au gouverneur du Poitou de faire exécuter celui du 2 mai. A cela Henri de Navarre répondit par une ordonnance du 14 juin défendant aux juges nommés par lui de tenir compte de l'appel interjeté par Charlotte de la Trémoille. D'où nouvel arrêt du Parlement du 8 juillet, renouvelant en termes plus impératifs l'injonction adressée précédemment au gouverneur du Poitou.

A ce moment Charlotte de la Trémoille déployait une grande activité. Elle avait mandé auprès d'elle le sieur du Roux, conseiller au présidial de Nîmes, qui paraît avoir été l'un de ses plus dévoués partisans, et qui passa du 4 au 17 juillet à Saint-Jean d'Angely. A son départ il reçut de la princesse une somme de cent écus : en même temps deux cents écus étaient remis à M. de Baffour pour aller avec lui trouver MM. de Turenne et de Montmorency en se rendant en Languedoc [1]. M. du Roux adressa à ce moment à la duchesse de Thouars la lettre suivante qui doit, ce me semble, trouver place ici :

« J'ay receu grande joye et contentement par les lettres, tant à cause de vostre prospérité, que pour l'espérance que je me propose des fruicts de vostre retour, pour la bonne affection que vous portez à la justice de la cause de la pauvre innocente affligée qui tant me touche, qui m'est et aux miens augmentation de perpétuelle obligation envers vous, et que je ne mettray jamais en obly. J'ay aussy veu la resolution qui a esté prinse sur le faict mis en délibération par mes plus proches parens sur la difficulté et impossibilité d'exécution des arrêts de la cour du Parlement de Paris, suivant l'advis

[1] D'après le compte de M. de la Bonninière, cité ci-après. La dépense du dit sieur du Roux, de ses deux valets et des chevaux à l'auberge, monta à 19 écus et demi.

Digitized by Google

que vous m'en donnez et autres de mon conseil et pour beaucoup d'occasions grandement misérables, tant pour la qualité des personnes que aultrement. Et je trouve très bien ce qui a esté arresté veu la nécessité qui contrainct à ce faire, heu esgard aux circonstances du temps, du lieu, en faict et aux personnaiges auxquels nous avons affaire, dont la mauvaise intention est assez congneue pour les effects de ce qui s'est passé sans avoir respect aucun ne esgard aux lois et privilèges du royaulme, ni à la forme de procédure [1]. »

La princesse ne faisait pas agir moins activement à Paris ; elle avait requis le parlement de mander les parties à sa barre, et le roi y consentit, en nommant même (9 juillet) un conseiller, Étienne de Fleury, pour ouïr l'enquête. Nouvel arrêt du 29 du même mois, annulant la procédure faite à Saint-Jean d'Angely contre la princesse, et évoquant de nouveau sa cause. La commission de Saint-Jean ne désarmait pas cependant : le 1er août elle refusa au duc de la Trémoille et à sa mère, qui commençaient à revenir sur leur première impression, le droit de communiquer avec la princesse. Jeanne de Montmorency avait cependant basé sa demande sur son désir, très légitime, d'assister sa fille au moment de ses couches, qui approchaient, et de la faire « servir par médecins, apothicaires, chirurgiens, sages-femmes, gardes de nuit et nourrices. » La commission se borna à répondre : « Attendu l'estat du procès qu'il n'y a lieu de communication tant pour ledict sieur que pour ladicte dame de la Trémoille, et pour le surplus de la requeste y a esté pourveu par ordonnance cy-devant délivrée au sieur de Vignolles, capitaine des gardes du roi de Navarre et commis à la garde de ladicte dame princesse [2]. »

[1] Chartrier de la Trémoille.

[2] Nous avons trouvé encore aux archives de la Trémoille un document qui nous fait connaître les plus intéressants détails sur la captivité de la princesse. C'est « l'Estat des denyers que le sieur de la Bonnynière, maistre d'hostel de la maison de Madame de la Trémoille (*sic*), a livré pour employ de la despense ordinaire et extraordinaire de ma dicte dame à commencer du cinquième jour d'apvril jusque au dernier jour de décembre 1588. » Les recettes s'élevèrent à 2,981 écus 48 sols, et les dépenses à 3081 écus. L'Etat est dressé par total mensuel pour les dépenses essentielles de la maison. En revanche M. de la Bonninière détaille les dépenses diverses avec un soin minutieux. Nous y relèverons tout d'abord un grand nombre de courriers dépêchés par la princesse : ce sont ses laquais, particulièrement un laquais suisse, qui remplissent ces missions vers M. de la Tré-

Digitized by Google

En même temps le roi de Navarre informait la princesse douairière de cette mesure par le billet suivant :

« Ma cousine, j'eusse esté bien aise de vous donner mon consentement sur ce que désirez et demandez par vostre lettre, mais d'aultant que les juges et commissaires députés pour faire le procès aux dicts accusés de l'empoisonnement de feu mon cousin monsieur le prince, on luy a respondu et ordonné sur semblable requeste ainsy que vous verrez par copye de leur ordonnance cy encloze. Excusez-moy donc, ma cousine, si je ne vous accorde chose que je ne puys et que je ne doibs contre ce qui a esté ordonné par les dicts commissaires, et dont pour ceste occasion ne serois blasmé et repris, et faictes au reste estat de la bonne vollonté de vostre plus affectionné cousin et assuré ami [1]. »

A Paris, le Parlement n'épargnait point ses arrêts : le 9 août il évoqua à nouveau par devant lui le procès de la princesse; or, cette fois, l'arrêt était bien et duement signifié à Saint-Jean d'Angely, tandis que le comte de Soissons et le prince de Conti, qui, dès le 16 juin 1588, avaient demandé aux commissaires du roi de Navarre à comparaître comme parties civiles au procès, étaient sommés de comparaître devant le Parlement (29 août).

Les choses n'avançaient pas et l'autorité du roi de France subissait là un étrange affront. Cependant la princesse voyait, dans sa famille, se former un courant d'opposition qui ne pouvait que lui être favorable [2]. Son cousin Gilbert de Trémoille, baron de Royan et gentilhomme de la chambre de Henri III, étant à Thouars, « en la maison où pend l'enseigne du Cheval Blanc, » fit venir, le 14 novembre 1588, le greffier de la cour aux contrats

moille à La Rochelle (10 et 18 juin), le duc d'Epernon à Angoulême (16 juin), le vicomte de Turenne (5 octobre). On juge par là de l'activité déployée par la prisonnière. Les messagers recevaient des salaires variant de 30 sols à un écu, les frais de route à leur charge.

[1] Archives du duc de la Trémoille. Carton : Procès de la princesse de Condé.

[2] François Brilhac, sieur de Nozières, lieutenant criminel à Poitiers, l'un des correspondants habituels de la duchesse de Thouars qui la tenaient au courant des événements politiques, nous prouve qu'elle s'occupait alors du sort de sa fille. Le 21 septembre 1588, il lui écrit : « Nous tenons du deçà que Madame la princesse votre fille ira se représenter en la court du parlement de Paris qui est la court des princes et des pertz. Le prévost Valette ne se représentera pas parce que son corps est demeuré à Nyoir *(sic)*. »

Digitized by Google

du duché et constitua un procureur spécial pour le représenter « devant tous juges quelconques, afin de protester contre l'accusation formulée contre Charlotte de la Trémoille et contre la prétention de la faire juger par une prétendue commission extraordinaire alors que sa qualité de femme d'un prince du sang la rendait justiciable du seul conseil privé du roi de France et du Parlement de Paris. »

La situation de la princesse s'était d'ailleurs sensiblement modifiée. Le 1er septembre, elle était accouchée d'un fils. Ses amis donnèrent une grande notoriété à un fait qui, dans le peuple, atténua considérablement la principale calomnie répandue contre elle [1] : c'était la ressemblance frappante de l'enfant avec le prince. Saint-Mesme, les ministres Delacroix, Desmoutiers, Fiefbrun le constataient dans leurs lettres au duc de Thouars ; Gilbert, maire de Saint-Jean d'Angely, écrivait : « Ayant veu aujourd'huy renoistre le père mort en ung enfant qui luy est en tout sy semblable qu'il n'y a homme vivant qui ne juge que jamais fils ne ressemble mieux à son père. » Soit que cette naissance ait restitué à la princesse quelque prestige auprès des protestants disposés à voir en cet enfant un chef pour l'avenir,

[1] Cet événement provoqua immédiatement l'envoi de trois courriers à M. de la Trémoille, à M. de Montmorency et au roi de Navarre. La naissance du prince entraîna des dépenses spéciales détaillées, dans l'état de M. de la Bonninière, faites avec la plus étroite parcimonie. Le 4 août on avait acheté pour six écus et trente sols de toile de Hollande pour faire le linge nécessaire pour les couches de la princesse. Le 23, un laquais alla chercher à Saintes le médecin du Bourg, et il fallut payer quinze sols un secrétaire du gouverneur de Saint-Jean pour obtenir le passeport nécessaire à ce praticien. Cinq sols de pourboire récompensèrent modestement le serrurier et le menuisier qui montèrent le berceau « faict par Madame. » On acheta neuf aunes de serge noire pour les rideaux (5 écus 15 sols), plus une aune de bougran noir (25 sols), puis quatre aunes et demi de serge noire pour la robe de la nourrice (3 écus 7 sols 9 deniers). Mme de Boisraut, qui assista la princesse pendant ses couches, reçut cinquante écus, et sa nièce en reçut quatre « par commandement exprès de Madame. » Mentionnons encore du drap noir pour le cotillon et le chapeau de la nourrice (4 écus 20 sols), la toile de la paillasse du berceau, qui coûta seize sols six deniers. La note de l'apothicaire pour les couches monta à un écu et cinquante-huit sols. Au mois de décembre une indisposition assez grave de l'enfant nécessita la venue du sieur Durez, médecin rochellois, de du Bourg, et de Gaillard, médecin du roi de Navarre, qui reçut pour ses honoraires vingt écus et pour sa dépense trois écus quarante-deux sols. Quotidiennement revient la dépense de cinq à six sols de lait à la petite Marie pour la nourriture de l'enfant, qui cependant avait deux nourrices. Au mois de décembre on voit acheter pour l'enfant du sirop de jujube, du miel rosat, de la camomille, etc.

Digitized by Google

soit que le défaut de preuves sérieuses ait rendu la poursuite difficile à continuer, soit plus probablement que Henri de Navarre, se sentant destiné à recueillir la couronne de France, et n'ayant pas de fils, ait senti que le jeune prince de Condé devenait son héritier naturel, toujours est-il que la chambre de justice suspendit sans bruit ses travaux. La princesse, cependant, demeurait étroitement prisonnière.

Sentant alors que le vent tournait quelque peu en sa faveur, Charlotte de la Trémoille se décida à faire une nouvelle tentative. Le 15 décembre elle adressa au roi de Navarre la requête suivante :

« Vous remontre bien humblement que, soubs un faux et calomnieux bruict inventé par ses ennemys d'avoir favorisé à ceulx qui malheureusement ont occis et empoisonné feu monseigneur son mary, elle a esté depuys neuf ou dix moys si étroitement emprisonnée qu'elle n'a peu parler ni communiquer avecque aulcune personne du conseil, ni mesme avecque madame sa mère, monsieur son frère, ni aulcun ses parens, ny servyteurs, ny damoiselles et filles de chambre. Et à cause de cela luy a esté impossible de faire cognoistre son innocence, n'ayant peu voir que des juges qui luy estoient en tout suspects et qui pour la dignité des personnes tant dudict feu seigneur son mary que d'elle, ne debvoient s'entremettre d'une si grave et importante emprainse, laquelle appartient proprement à la cour du parlement de Paris ; et desquels enfin ladicte suppliante n'a heu encore aulcune justice et demeure toujours emprisonnée dans sa maison sans pouvoir savoir aulcune risolution de ceste affaire, sinon que depuis quelque temps elle a esté advertie qu'il y avoit quelques arrêts rendus à l'encontre d'elle qui ne luy ont jamais esté prononcés. Et ce qu'elle ne peut croire, comme chose impossible, qu'elle puisse avoir esté jugée sans avoir esté ouye, estant bien certaine qu'elle a toujours refusé de respondre par devant lesdicts juges comme incompétents, et qu'en toute la procédure faicte contre sa personne, ne peuvent avoir proceddé que nullement et mal. »

Le 16 décembre le roi de Navarre signait une ordonnance où il prenait l'engagement de satisfaire à la demande de la princesse, à condition qu'elle se départît des incompétences par elle ci-devant alléguées et consentît à purger sa contumace. La princesse s'exécuta, et le 19, une nouvelle commission était nommée, composée des sieurs de Claus... [1], président au Parlement de

[1] Le copiste a laissé en blanc certains noms que nous reproduisons de même.

Digitized by Google

Toulouse, de Justat, de Saint-Serras, de Feydeau, conseillers au Parlement de Bordeaux, de Scorbiac, de Lamect, Canaye, conseillers au Parlement de Toulouse, de Blanc..., de Roscanes, de la Jaille, lieutenant criminel à la Rochelle, de la S..., de Louailhe, conseillers au présidial de cette ville. En même temps le roi permettait enfin à la princesse de recevoir son frère et son cousin de Turenne « pour cette fois seulement, » d'avoir près d'elle les personnes nécessaires pour son service et celui de son fils [1] ; « lui permettant aussi d'être visitée pour sa consolation par les pasteurs et les ministres qui servent la ville de Saint-Jean, ensemble qu'elle sera secourue des médecins, chirurgiens et apothicaires ; » enfin elle pouvait recevoir librement des revenus de ses fermiers et de se promener dans son logis et dans sa basse-cour (24 décembre 1588).

Mais les choses n'en restèrent pas là et nous apprenons par une lettre de Brilhac à la duchesse de Thouars que bientôt la princesse recouvra réellement la liberté. Il lui écrit en effet, le 11 janvier 1589 :

« Je ne vous puis mander des nouvelles de Saint-Jehan que les mesmes que m'escripvez,que j'ay apprinses par ung des gens de M. de la Bounillières, qui a envoyé quérir ung passeport en ceste ville (de Poitiers) pour se retirer avec sa femme de Saint-Jehan, et n'a veullu habandonner Madame la princesse qu'elle feust en pleine liberté. Nous en pourrons savoir plus particullières nouvelles quand ils passeront par cette ville. Dieu fasse paroistre sa justice par dessus les calomnies, et croy certainement qu'il ne laissera pas les calomniateurs impunys. »

La captivité de la princesse avait été des plus sérieuses : sévèrement gardée dans sa maison, transformée en prison, elle n'avait plus d'argenterie, l'ayant probablement vendue pour faire face à ses besoins,car nous la voyons acheter,le 29septembre 1588, vingt-trois livres de vaisselle d'étain,au prix de deux écus et quatre sols, « pour le service de sa maison, » plus deux couteaux pour sa table, coûtant dix sols. A dater du 1er mai, ses chevaux avaient été vendus [2].

[1] Savoir : les sieurs de la Bonninière et de Baffour ; la demoiselle de la Bonninière et sa fille ; les demoiselles de Chantemerlier, de la Maduère et sa fille ; les femmes de chambre, le secrétaire, un pannetier, un sommelier et un cuisinier.

[2] Ils coûtaient par mois 8 écus 54 sols et 8 deniers.

Digitized by Google

Une lettre adressée par M. de Manicamp au roi, le 28 avril, nous fournit à ce sujet les détails les plus précis :

« Sire, Madame de la Trémouille (à son retour de Saint-Jehan) passa par icy mardy dernier, XIXe de ce mois, la veue de madame la princesse sa fille luy ayant esté interditte et l'ayant laissée en la plus reserrée captivité dont on c'est peu adviser, les portes et fenestres de son logis estant murées ors mis une pour sa chambre et l'entrée nécessaire, une more et une autre femme et ung cuisinier lui ayant esté donnez pour la servir sans aucune permission à ses domestiques de la veoir ne de communicquer ensemble. J'anvoye à V. M. les noms des juges quy ont vacqué à la première instruction de ce procès et de ceux que le roy de Navarre y a depuis depputez [1]. »

L'état des dépenses de M. de Bonnivière donne, sur cette période de l'existence de la princesse, des détails curieux à noter. A trois dates différentes, on marque une dépense de cinq sols « pour radoub d'un bas de soie noir de Madame. » — « A un orfèvre de Saint-Jean d'Angely pour avoir fait une cuillère d'argent pour Mademoiselle, resoudé deuz soupières, deux écus cinquante-quatre sols (4 août).— Pour resouder un chandelier de cuivre, deux sols (24 octobre).— A un orfèvre pour réargenter deux chandeliers d'argent qui servaient à la chambre de Madame, quarante-deux sols (2 décembre). »— La princesse avait un singulier faible pour les sucreries : le 4 août, acheté trois pots de terre à mettre les confitures, sept sols et demi ; un cent de coings pour faire du cotignac, dix sols (29 octobre) ; deux boites de sapin pour mettre cette gelée, trente sols. Encore le mois suivant sept livres de fin sucre coûtant trente-huit sols pour le même objet, plus trois livres de sucre fin à vingt sols l'un, pour servir à la panneterie de Madame. — Mentionnons encore ces trois articles: « A esté paié le 16 juillet pour des pryères pour Madame, douze sols ; — pour l'inventaire des meubles et bagues du défunt Monseigneur à Brochair, commis du greffe, six escus (27 août); — pour ung livre de méditations des Psaulmes qui a esté tout relié en noir exprès, deux escus vingt sols »

[1] Cette lettre a été acquise, pendant l'impression de cet article, à une vente chez M. Charavay, par M. le duc de la Trémoille, qui a bien voulu nous la communiquer aussitôt.

Digitized by Google

(23 septembre). Nous ne relevons qu'une seule mention d'aumône faite par le commandement de la princesse; encore ne s'agit-il que de deux sols à un pauvre. A la fin de décembre, la fille de la princesse lui fut enfin ramenée de Taillebourg où elle était depuis le commencement de la captivité de sa mère[1].

La nouvelle commission ne paraît pas même avoir commencé à fonctionner. D'ailleurs les amis de Paris, entretenus secrètement par la princesse, ne désarmaient pas. Le 12 mars 1589, le cardinal de Vendôme, en qualité de tuteur de Mademoiselle de Condé, obtenait un arrêt du conseil interdisant à tous juges la connaissance du procès, jusqu'à ce que le roi de France ait ordonné le renvoi de l'affaire devant le Parlement. Nous avons dit que l'avènement d'Henri de Navarre au trône de France avait achevé d'améliorer la position de la princesse. Il etait difficile, en effet, qu'Henri IV continuât à voir une criminelle dans la mère du jeune prince qu'il s'empressa de reconnaître comme gouverneur général de Guyenne, en en confiant la lieutenance générale au maréchal de Matignon (21 juillet 1590).

Quant à la position matérielle de la princesse, elle demeurait toujours aussi précaire à Saint-Jean d'Angely, où elle avait à se débattre contre les plus pénibles embarras financiers [2]. Mais elle s'en affectait peu, toute occupée d'arriver à démontrer sa complète innocence. On en trouve une preuve frappante à l'occasion de l'assasinat du duc de Guise. A la première nouvelle, elle se hâta d'écrire à sa mère, en lui faisant remarquer « qu'il y avoit plusieurs prisonniers parmi lesquels peut-estre l'on sçauroit tirer quelque chose ; » elle la pressait d'en parler à ses amis : «Le désir extrême que j'ay de sçavoir quy m'a ravy de feu Monsieur mon mary si meschamment, me faict ne mespriser aucune chose à quoy je ne désire qu'il y soit curieusement regardé ; car oultre l'intérêt que j'ay de sa perte, qui est inestimable pour moy, les

[1] Ce fut Mme de Belleville qui l'amena, avec deux chariots portant les meubles nécessaires pour son installation : les charretiers reçurent quinze sols de pourboire ; l'ouvrier « qui vacqua à nettoyer l'appartement de Mademoiselle » reçut vingt sols. On paya vingt sols au maréchal qui ferra les chevaux du coche, vingt-quatre sols au sellier qui raccourcit les harnais, un écu au cocher de Mme de Belleville et un teston à son « garçon ». Le séjour des quatre chevaux, de ceux des chariots et du cocher à l'auberge, coûta quatre écus et deux sols. (État précité).

[2] Nous renvoyons pour ces détails à notre volume, pages 57 et suivantes.

Digitized by Google

misérables calomnies que l'on a my sur moy sans aucun subject, me faict désirer que la plus exacte recherche que l'on pourra soit faicte [1]. » Aucun incident judiciaire ne se produisit : des mois se passèrent sans que la fameuse commission donnât signe de vie. Depuis l'avènement d'Henri IV, d'ailleurs, la princesse, suivant les conseils qu'on lui donnait de Paris, revint sur sa concession et se retrancha avec plus d'obstination que jamais derrière l'incompétence des commissaires : on voulait faire alors intervenir tous ses parents, paternels ou maternels, pour qu'ils se portassent comme parties civiles contre la procédure illégalement faite à Saint-Jean d'Angely, « pour l'intérêt qu'ils ont tous à la justification de la princesse [2]. »

Celle-ci avait réclamé la conservation de ses meubles et de ses bijoux (31 décembre 1589); elle avait dû vendre divers immeubles pour faire face à ses dépenses, toutes approuvées par sa mère et par son frère, qui avaient déclaré entendre que la princesse gardât la libre disposition de ses propriétés (juillet 1591) [3]. Sa liberté d'ailleurs était alors complète. Au mois de février 1591, elle avait envoyé à Thouars pour en ramener son carrosse. Elle se mit alors ardemment à l'œuvre pour obtenir la reconnaissance de son innocence.

Elle s'adresse d'abord au duc de Montmorency, en lui demandant d'intervenir en sa faveur. « C'est de vous, lui dit-elle, que j'espère tout mon bien ; à vous seul en seray-je obligée [4]. » Puis c'est au duc d'Epernon, au duc de Bouillon, à Sully, au chancelier, à la duchesse de Mayenne qu'elle écrit, mettant en avant l'avenir de son fils. A ce moment en effet les ennemis de la princesse avaient adopté un plan nouveau : ils voulaient faire désavouer le jeune prince pour mettre la main sur la riche fortune de Condé. Le cardinal de Bourbon était à la tête de cette intrigue, n'hésitant pas à mander à Sully qu'en son âme et conscience il ne croyait pas l'enfant de race royale. Et Henri IV penchait assez à soutenir cette thèse, y voyant à cette heure un argument important à faire valoir devant la cour de Rome pour

[1] Archives de la Trémoille.
[2] Mémoire remis à M. du Roux, daté du 21 juillet 1589.
[3] Voir dans le volume publié par nous les curieuses lettres de la princesse sur ses embarras d'argent.
[4] Manuscrits de Conrart, t. V, p. 175.

Digitized by Google

obtenir l'annulation de son mariage: le jeune prince déclaré illégitime, la maison de Bourbon se trouvait sans héritier de la couronne. La résistance du pape fournit aux rares amis de Charlotte de la Trémoille l'occasion d'invoquer, en sens contraire, le même argument, et de démontrer au roi l'utilité de pouvoir présenter un héritier du trône au milieu des périls qui mettaient chaque jour sa vie en danger. Le président de Thou fut alors un des plus ardents à défendre la cause de la prisonnière de Saint-Jean d'Angely. Ces sages conseils furent enfin écoutés et Henri IV consentit à servir de parrain au prince de Condé le 20 juin 1592. Dès lors la situation de la princesse changea complètement : sa mère et son frère se rapprochèrent définitivement d'elle. L'opinion publique ne subit pas une modification moins importante.

Charlotte de la Trémoille éprouva cependant encore une cruelle humiliation. Aux approches de Pâques, en 1592, elle voulut participer à la Cène, et les deux ministres de Saint-Jean d'Angely s'y refusèrent, en faisant observer que depuis dix ans la princesse n'avait point fait la Cène, « pour la raison que chacun sait ; » ils se plaignaient d'être prévenus aussi inopinément et sans avoir pu prendre l'avis du consistoire. L'un d'eux déclara formellement que « bailler la Cène à ung prisonnier soupçonné de crime sans congé du magistrat, c'est entreprendre sur la justice et comme commencer à vouloir justifier le prisonnier. » On répondit aux ministres en exhibant une lettre d'Henri IV, autorisant sa cousine « à tout exercice public de la religion. » Et cette autorisation ne suffisant pas pour triompher de l'opposition des deux ministres, le duc de Thouars accourut à Saint-Jean d'Angely, trouvant très déplacé qu'on se permît de parler aussi publiquement de l'accusation portée contre sa sœur ; il amena avec lui ses deux chapelains, mais il n'osa cependant passer immédiatement outre, en présence d'une nouvelle et violente protestation du ministre Damours. Les deux beaux-frères de la princesse redoublèrent alors leurs instances auprès du roi, en allant jusqu'à solliciter du conseil privé l'ordre de « resserrer de nouveau complètement Madame. » Un arrêt du parlement, du 25 janvier 1594, débouta enfin le cardinal de Bourbon de sa prétention de mettre la main sur l'héritage du prince de Condé ; et, au commencement de l'année suivante, fut présentée au roi par

Digitized by Google

le duc de Montmorency, tout récemment élevé à la dignité de connétable, une requête signée par tous les parents de la princesse à l'effet d'obtenir sa mise en liberté officielle et un arrêt proclamant sa parfaite innocence. Le 1er juillet 1595, le roi transmit cette pièce au parlement avec la demande de la princesse requérant l'annulation de toute les procédures faites contre elle.

Cette fois les choses marchèrent rapidement. Le 26 avril 1596, le Parlement assigna comme témoins le prince de Conti et le comte de Soissons ; le 28 mai, il ordonna la suppression de toutes les procédures faites à Saint-Jean d'Angely. Grand émoi de ces deux princes, qui prétendirent alors que Charlotte de la Trémoille ne pouvait être justiciable que de la cour des pairs, le roi présent. Pour faire prévaloir leur opinion, ils dépêchèrent vers le connétable les sieurs de la Courtille et de Vieux-Pont (6 juin 1596) [1]. Peine inutile: les deux princes eurent beau déposer encore, le 19 juin, une protestation contre la compétence du parlement en l'espèce, la cour passe outre (6 juillet), en faisant remarquer que précédemment les opposants, ayant été cités pour la même affaire devant le parlement, y avaient comparu sans formuler de protestation. En conséquence, le 19 juillet, le parlement ordonna l'exécution de son arrêt du 26 avril précédent, et, le 24 juillet, rendit un arrêt définitif déclarant sans réserves l'innocence de la princesse et ordonnant la destruction de toutes les pièces du procès, ce qui fut immédiatement exécuté.

III

Nous avons fait rapidement l'histoire du procès, mais nous n'avons pas encore touché à la question principale de cette étude : la culpabilité ou l'innocence de la princesse. Il était assez

[1] Aux archives de la Trémoille existe le mémoire par lequel les deux princes, après avoir prodigué au connétable les assurances de leur respect et de leur affection, exposaient en sept points les causes de leur opposition ; en marge sont les réponses du connétable, également point par point ; il y insiste sur ce que le parlement seul pouvait casser une procédure faite contrairement à la loi et sur le désir qu'eux-mêmes devaient ressentir de voir proclamer hautement l'innocence de leur parente. La réponse du connétable est datée du 11 juin.

Digitized by Google

malaisé de se former une opinion en l'absence des pièces du procès, qui furent toutes brûlées en exécution de l'arrêt du parlement que nous venons de citer. Quand nous nous sommes occupé de ce procès, en esquissant une histoire de la vie de Charlotte de la Trémoille à l'aide des documents mis à notre disposition par M. le duc de la Trémoille, nous n'avions qu'un bien petit nombre de pièces concernant la mort du prince et la culpabilité imputée à sa veuve : nous ignorions notamment la nature des accusations formulées contre elle. La découverte faite par M. le duc de la Trémoille comble précisément cette regrettable lacune. On comprend l'intérêt que présentent ces textes, d'une authenticité incontestable, et qui sont les propres minutes rédigées pour la princesse.

En somme, la base de toute l'accusation portait sur ce que la princesse aurait décidé l'empoisonnement de son mari, parce que, grosse du fait du page Belcastel, elle craignait la vengeance du prince. Or, ce grief n'est réellement pas soutenable, puisque nous savons que le prince avait parfaitement connaissance de l'état de sa femme. Voici maintenant les quatre chefs véritablement mis en avant et que nous trouvons énumérés, avec leur réfutation, dans le mémoire rédigé le 31 juillet 1588 en vue de soutenir l'incompétence de la commission nommée par le roi de Navarre [1].

« 1° La faveur que Madame portoit au page.

« 2° Qu'elle a varié, respondant devant le prévost Valète, disant que le page et Antoine n'avoient prins congé d'elle, et qu'il se vérifia le contraire et que lors elle se mist à plorer.

[1] Nous trouvons dans ces documents une curieuse note contenant le cadre de la plaidoirie projetée en faveur de la princesse, à la date du 10 avril 1581 : d'abord invoquer Dieu pour obtenir de lui les moyens de découvrir les véritables coupables ; faire appel au roi, au parlement, à toute la noblesse de France au sujet de cette « piteuse mort » ; exposer le désespoir de la princesse, représenter ses rares perfections, son éducation, l'illustration de sa naissance ; s'inspirer, « ce qui ne semble pas indécent, » d'après la Cyropédie de Xénophon, des lamentations de Panthea à l'occasion de la mort de son époux ; faire une longue plainte des calomnies mises en circulation, des manœuvres des gens qui ont voulu gagner Henri de Navarre ; expliquer l'affaire du page et de l'argent par lui reçu ; montrer comment la princesse a cherché à le faire prendre ; déclarer qu'elle confie au roi de France son honneur et celui de ses enfants ; remémorer les services de la maison de la Trémoille ; dire pourquoi la princesse a refusé de répondre au roi de Navarre, la façon dont on a interrogé ses femmes.

Digitized by Google

« 3° Que Brilland a dict avoir remonstré que monsieur le Prince s'estoit apperçeu, l'exhortant donner congé au page, et que si elle ne le fesoit, qu'il cousteroit la vye à luy et à elle, qui fit response qu'il y auroit bien choix, voulant conclure que creignant que monsieur vouleut entreprendre sur elle l'auroyt devancé.

« 4° Que Brilland par ses responses a toujours soutenu que le conseil qu'il avoit bailli au page de s'en aller, l'argent, accountrement et chevaux et passeports, le tout estoit par le commandement de la dite dame. »

Puis il convient de relever l'accusation fondée spécialement sur la déposition d'une naine que la princesse avait auprès d'elle, laquelle avait été citée à la requête du commissaire du Four ; elle déclara, pendant qu'elle était soumise à la torture, il est utile de noter cette circonstance, qu'elle avait plusieurs fois introduit Belcastel chez la princesse de Condé et l'avait même conduit jusqu'à son lit. Il faut aussi ajouter que, dès le lendemain, la naine, confrontée avec sa maîtresse, se jeta à ses genoux pour lui demander pardon en rétractant tous les aveux que la douleur avait pu lui arracher.

Nous avons trouvé, au sujet de ces diverses accusations, un second document dont on reconnaîtra l'importance, et qui jette un jour complet sur cette affaire, demeurée jusqu'ici si mystérieuse. C'est la minute des réponses que la princesse se proposait de faire à l'interrogatoire qu'elle avait accepté de subir si le roi de Navarre se décidait à nommer une commission plus impartiale.

Nous avons vu que ce prince exauça ces vœux, mais aussi que jamais cette commission ne fonctionna, ni même ne songea, semble-t-il, à se réunir. Ce document est trop important, croyons-nous, pour ne pas le reproduire *in extenso*.

« Quand les juges nouvellement délégués par commission du roy de Navarre du 19 décembre 1588 se présenteront pour faire le procès, je diray ces mots ou semblables :

« Si l'on dict que je me suys départye de telle incompétence par requestes, je diray que ce sont mes parens et amys qui les ont présentées pour me tirer des mains des malveillans et conjurateurs de mon honneur (qui m'est sans comparaison plus cher que la vye) qui estoient ces juges, entr'aultres de Marans et Dufour, cy devant seulement domestiques de feu monsieur mon mary, lesquels ont conceu

Digitized by Google

hayne mortelle contre moy, d'aultant que j'ay faict demestre ung de son estat et informer contre l'autre des larcins par luy faicts au maniement des affaires de la maison de feu monsieur, et ce auparavant qu'eusse cest honneur d'estre son espouse. A l'occasion de laquelle hayne je les ay récuzés au procès pour estre incompétens et ne debvoient avoir aucune cognoissance du procès. Aussy qu'ils estoient mes parties adverses dès auparavant que messieurs le prince de Conti et le comte de Soissons se fussent rendus parties civiles au procès; et par conséquent ce qui a esté faict par eux est nul, et joinct qu'ils n'estoient juges et n'ont faict service au roy et à justice. Que si je me dépars de l'incompétence et déclinatoire, ce n'est pas à dire que je me désiste des récusations contre eux au procès, à quoy Messieurs devroient avoir esgard.

« Si l'on interroge sur la faveur de Belcastel, du commandement que l'on dict avoir esté donné à Antoine de ne l'abandonner jusqu'à Paris, de luy avoir escript plusieurs lettres par la naine et Plessis ; de luy avoir donné une enseigne d'opalles et un collier qu'il portoit au cou ; de luy avoir donné argent : — Je n'ay point porté faveur à Belcastel qui puisse faire soupçonner ma réputation, ni la bonne nourriture que j'ay receue de madame de la Trémoille, ma mère, et de feue madame la connétable, mon ayeulle; mais ce sont mes ennemis qui taschent par tous moyens et artifices obscurcir ma réputation, me perdre et ruyner en la postérité de feu mon mary et la mienne.

« Que s'ils se représentoient la singulière amitié qu'il me portoit et qu'il a toujours montrée jusques au dernier soupir de sa vye, et hors de toute mauvaise opinion et soupçon d'aucune diminution, sans chercher les moyens sinistres de vanger la hayne qu'ils me portent pour obeyr à leur indigne passion, ils ne feroient pas si léger jugement comme ils font et s'ils estoient amateurs de la vérité, ils pourroient servir à mon innocence laquelle faulsement ils calomnient.

« Et si j'ay faict estat de Belcastel plus que d'ung autre page, c'est en considération qu'il m'avoit esté donné par le roy de Navarre et qu'il savoit bien chanter [1].

[1] Dans un autre mémoire qui reproduit les mêmes arguments, mais moins complètement, on lit : « Le prince de Condé avoit prins le page en particulière affection à cause de son talent pour le chant. La princesse son épouse aimoit passionnément la musique, et elle avoit autres musiciens qui chantoient ou jouoient des violles ou autres instruments, qui est occasion que Belcastel entroit plus librement en sa chambre que les autres pages et plus souvent, comme aussi plus souvent elle parloit à luy. » Et plus loin : « Que si l'on a mal parlé, c'est sans sujet et de la part des ennemis de Madame, car Monsieur le prince ne s'en est jamais plaint en son vivant, ni en sa maladie, ni près de son décès, ayant aimé et respecté

Digitized by Google

« Et au regard des lettres que la naine et Plessis disent que j'ai escript à Belcastel, cela est faux, aussy on ne doibt asseoir jugement à la naine tant à cause de son bas âge, imbécillité d'esprit et pour avoir tant de fois varié en ses dires selon les subornements faicts par mès ennemis qui ont toujours assisté aux interrogatoires et fasson du procès ; et pour un faict d'importance comme celui-cy, l'on n'a pas accoustumé adjouster foy au dire d'une personne de 12 ou 13 ans comme est Plessis.

« Quant à l'enseigne d'opalles et collier, je ne les luy ay donnés, et s'il les avoit, tant que ce soit la nayne qui le luy ait donné, les ayant prins en l'ung de mes petits coffres dont elle avoit la clef, et avoient la nayne et Belcastel grand accès ensemblé.

« Au regard de l'argent, c'estoit à Brilland de le donner selon sa charge. Toutefois pourroit bien avoir commandé qu'on luy donnast comme l'on a coustume au sortir de page, et croy qu'il eust 150 ou 200 escus au plus et 100 pour payer des marchands de la ville auxquels estoit deu de l'argent pour marchandises fournyes auparavant, ce qui fust délivré à Antoine en plusieurs petits sacs à diverses fois et en monnaye comme il me semble.

« Ne me souviens avoir commandé à Anthoine qu'il accompagnast Belcastel : toutefois pourrois bien l'avoir commandé pour le danger des chemins et qu'il ne luy fust mal faict à cause de son bas aage.

« Si l'on vouloit faire estat de ce que l'on a mis et faict au procès et m'interroger de la malversation de Belcastel, page, comme il seroit entré dans ma chambre la nuict, conduict par la nayne ou la Playssis, et sitost qu'il estoit entré la Playssis tiroit la chandelle qui estoit dans la chambre, je diray sellon la vérité que ce faict est faux, callomnieux, meschamment controuvé, inventé et praticqué par mes ennemis qui ont conspiré ma ruyne, dont Dieu par sa grâce et justice me préservera : et si tel cas estoit vray, Cesson, demoiselle, et autres qui estoient en la chambre l'eussent veu et sceu. On les peut interroger sur ce. Quant à la nayne, elle n'est digne de foy pour les raisons que dessus.

« Si l'on m'interroge sur ce que l'on prétend que j'ai varié lorsque le prévost Valette m'a interrogé si j'avois veu Belcastel le jour qu'il s'en alla et s'il avoit prins congé de moy, d'autant que l'on prétend par le procès qu'il print congé et que je ploroys, et que j'ai dict ne

ladicte dame en tout temps, et approuvé ses actions, soit qu'il eust esté près d'elle, soit absent, même malade, et luy commanda de se retirer en sa chambre veu l'estat de grossesse où elle estoit, luy baisant la main, s'excusant de ne la baiser en face pour lors, craingnant à cause de sa maladye de luy bailler la fièvre. »

Digitized by Google

l'avoir veu depuis Royan, je diray sellon la vérité qu'il ne me souvient si je l'ai dict ou non devant le prévost, et toutefois que je croy ne l'avoir veu de huict jours auparavant le décès de feu monsieur le prince mon mary, pendant la maladye auquel j'avois tant d'ennuy que je ne prenoys garde à ceux qui entroient dans ma chambre, comme aussy après son décès, tant j'estois affligée de la perte que je faisois, joinct que dès longtemps auparavant le page avoit heu son congé et estoit hors de page, et que si j'ay dict autrement devant le prévost, cela procedde de l'ennuy et troublement où j'estois de me voir ainsi privée de mon seigneur et mary, de callomnye que l'on me faisoit de m'accuser d'estre cause de la mort de celluy qui en ce monde estoit cause de mon heur, de mon bien et de ma grandeur, et en la mort duquel nul ne peut avoir interest pareil au mien ; aussi les menaces que me faisoit le dict prévost et les subtilités pernicieuses tendant à son dessein de me ruyner, pourroient m'avoir faict possible varier, ce que je ne scay avoir faict, tant y a qu'il est comme je le dis à présent.

« Si l'on dict comme l'on prétend que je les poursuivois de sortir et que je dis à Anthoine que Brilland fourniroit tout ce qui estoit nécessaire, je diray comme telle est la vérité que ce faict n'est véritable, que le page avoit heu congé de moy, et mesme dès lors que feu monsieur le prince s'apprestoit pour aller au voyage des Reistres, sellon l'advis qui m'en fust donné par M. Damours, d'aultant qu'aucuns se formalisaient dont il chantoit et que pour ce regard sembloit plus avoir de faveur et en faisois plus de cas, et pour cet effect avois commandé à Brillant luy bailler ce qu'il falloit, et ne l'ayant faict si tost, est occasion qu'il à demeuré plus longtemps à s'en aller, comme il est vraysemblable.

« Quant à ce qu'il partit ce mesme jour que décéda monsieur le prince, et si l'on disoit estre à mon instigation et poursuite, cela est faulx que ce soit à mon instigation et poursuite et par mon commandement et lui avois donné congé avant qu'il partist de Royan.

« Touchant ce que l'on dict que baillay deuz passeports à Brillant pour bailler au page, ung de feu monsieur, l'autre de M. de Malycorne, je ne les ay point donnés, mais possible Brilland a rempliz ung de blanc signé qu'il avoit de feu monsieur le prince d'ung passeport.

« Et si l'on mettoit en avant que Brillant a confessé que je luy avois commandé despescher homme vers Belcastel ou y aller luy-mesme, l'assurant de son voyage ou de 10,000 escus de rançon s'il estois prins, pour parler à Belcastel, l'empescher de retourner et luy dire qu'il bruslast ses lettres, je respondray comme de vérité que ce dire de Brillant n'est véritable, mais bien ay voullu despescher le

Digitized by Google

Sr de Baffour pour faire venir le page et Anthoine, ce que Messieurs du Conseil ne trouvèrent bon.

« Si l'on me demande si j'ay, ainsy que l'on dict, baillé à Brillant trois blancs seings pour remplir ung de 18 escus, par mon commandement, ou d'aultre plus grande somme qu'il feroit paroistre en estre comptable comme il a confessé, je diray de vérité que lorsque feu Monsieur partoit pour aller au voyage des Reystres, il mena ledict Brilland avecque luy à Matha où il espéroit recouvrer argent que Brilland lui promettoit faire prester, mais requéroit avoir seureté et que y fusse obligée. A ceste cause monsieur le prince me pria de luy bailler telle asseurance qu'il demanderoit afin de recouvrer plus facilement de l'argent pour son voyage ; à quoi voulant obeyr et faire paroistre à monsieur mon mary que ne voulois rien espargner pour son service, aurois délivré audict Brillant quelques blancs signés de ma main en intention qu'il les feroit remplir des sommes de deniers qu'il recouvreroit et délivreroit à feu monsieur mon mary suivant sa promesse et non aultrement : par ce est ung faict calomnieusement inventé par ledict Brillant, lequel pour se rendre quicte de l'argent qu'il avoit manié et dont il estoit comptable, pourroit avoir remply ung des blancs de la susdicte somme de 10,000 escus.

« Si l'on m'interroge sur ce que a Brillant respondu, comme l'on dict, que je luy ay dict que j'aymois extrêmement le page et qu'il m'auroit remontré que feu monsieur s'en estoit apperçeu, m'exhortant de le renvoyer et que la faveur qu'il luy a faicte a esté par mon commandement, d'où l'on prend un indice grand contre moy,

« Je respondray en la vérité que cela est un faict faulx et calomnieusement exagéré par mes adversaires ennemis qui ont juré ma ruyne, praticquant témoings par violence pour gester sur moy innocente la mort de feu monsieur le prince mon mary, de laquelle je n'ay peu faire recherche ne poursuite (comme je suis par mes ennemys), ayant esté retenue prisonnière, mais j'espère que Dieu me fera la grâce de le faire devant juges compétens, ce qui m'a esté desnyé, encore que j'ay requis y estre renvoyée comme devant mes juges naturels, qui sont le Roy et la cour du parlement de Paris, pour aussy faire paroir de mon innocence et obtenir contre tous ceux qui à tort m'ont callomniée et qui se trouveront coupables d'ung faict si détestable et qui me cause tant de desplaisir.

« Et si on me demandoit si je me veulx rapporter au dire et déposition de Brillant, je répondray que non, car il est à présumer que les précédents prétendus juges ayent prins conjecture contre moy sur le dire et confession de Brillant en son vivant homme plain d'impiété et

Digitized by Google

athée, ce que n'eusse estimé ne pensé de lui sinon qu'il est mort comme désespéré, ne cognoissant Dieu, tellement que sa déposition ne peut avoir lieu ne faire foy entre gens de bien, et n'y doibt-on avoir aucun esgard contre moy, comme aussy n'en scauroit mal dire qui ne soit faulx. »

Nous ferons remarquer que les premiers juges commissaires expédièrent bien vite le procès de Brilland, puisqu'ils le firent exécuter dès le 12 juillet, quand il eût été de toute prudence de le garder plus longtemps, afin d'éclaircir les faits reprochés à la princesse, à l'égard de laquelle il était en somme le seul témoin à charge sérieux. Et les défenseurs de celle-ci insistèrent avec raison sur ce point, et aussi sur ce que toutes les accusations portées par Brilland lui furent arrachées par les souffrances de la torture. « Faut noter, lit-on dans le second mémoire que nous avons indiqué, que ledit Brilland mourut presque en désespéré, reniant et blasphémant Dieu, disant que puisqu'il ne vouloit pas le secourir, qu'il imploroit l'aide du diable. Ce désespoir ne lui commença pas au supplice seulement, mais le saisit longtemps auparavant dans sa prison. » Les interrogatoires ordinaires n'ayant cependant rien fait formuler de véritablement convaincant par celui-ci, les juges recoururent à la torture : Brilland protesta vivement contre cette décision et déclara rétracter à l'avance tout ce que pourrait lui faire dire « la viollence de la géhenne. » C'est alors seulement en effet qu'il accusa formellement la princesse d'être l'auteur du crime, en précisant que le poison avait été apporté par le sieur de la Doussinière, maître d'hôtel du prince, l'ayant reçu du duc d'Epernon, ajoutant même, au milieu des plus fortes douleurs, que lui et Belcastel étaient absolument innocents. Et le lendemain il rétracta solennellement ses dires, affirmant n'avoir parlé, notamment en ce qui concernait le maître d'hôtel, que pour obtenir la cessation des tortures. Mais on alla plus loin pendant l'exécution : après lui avoir fait sentir déja plusieurs fois le tirage par les chevaux, les juges les firent arrêter en lui criant : « Dites, dites, n'est-ce pas Madame la princesse? » Et cependant, à ce moment suprême, et comme il pouvait peut-être espérer la fin de sa torture, tout au contraire Brilland refusa de formuler aucune accusation et renouvela une rétractation formelle de tout

Digitized by Google

ce qu'il avait dit précédemment[1]. Le lendemain les commissaires firent sortir de prison, sans plus informer, la Doussinière, la naine, Mlle de Cesson, demoiselle de la princesse, et le valet Antoine, qu'on avait fait revenir en lui promettant d'abord la liberté ; on les conserva seulement internés dans la ville, et par la suite il ne furent plus inquiétés. Mlle de Cesson avait été également soumise à la torture, sans qu'on pût rien lui faire dire, « même pendant la plus forte douleur de la géhenne ; tout au contraire elle affirma l'innocence de sa maîtresse. » Un des juges, Boissay, père du lieutenant criminel, « se couroussa tellemement mesme contre le sieur Brichandeau dont en le voyant abuser des souffrances d'une femme, » qu'il le fit sortir de la salle et ordonna qu'on sursît immédiatement au supplice de Mlle de Cesson.

IV

Les lecteurs connaissent maintenant tous les détails du procès, détails demeurés jusqu'à présent complètement inconnus. Ils peuvent formuler un jugement désormais fondé sur pièces authentique et le verdict sera, c'est du moins notre avis, complètement favorable à la princesse de Condé, dont on ne peut s'empêcher en même temps d'admirer l'énergique patience, le courage à lutter contre toute espérance, alors qu'au début elle avait contre elle jusqu'à ses plus proches parents[2].

Nous connaissons, grâce au document si heureusement re-

[1] Voici le récit exact de cette scène : « Les juges qui ont assisté à l'exécution du supplice du sieur Brilland, et joignant l'échaffaud, sont les sieurs de Marans, surintendant de la maison de Monsieur le prince ; Manigault, maître des requêtes du roy de Navarre ; Brichandeau et Urbonneau, conseillers à La Rochelle, lesquels interrogeoient à toute heure ledit Brilland pendant le supplice pour luy faire accuser Madame la princesse, ce qu'il ne voulut faire, combien que l'on usast de grande cruaultez en son endroict, mais persista en la créance qu'il avoit de son innocence et la déclara telle pour..... »

[2] La princesse, après sa mise en liberté, s'occupa de l'éducation de ses enfants, et de ses affaires, que sa longue captivité avait gravement compromises : elle vécut d'ailleurs dans la retraite et ne parut point à la cour pendant tout le règne de Henri IV. En 1612 elle s'établit à Paris avec son fils dans l'hôtel qui prit le nom de Condé. La disgrâce du prince, en 1616, la décida à se retirer précipitamment à Taillebourg, où elle joua un rôle assez actif dans les affaires des protestants. Un peu plus tard elle revint à Paris, et elle y mourut le 29 août 1629, étant rentrée dans le giron de l'Eglise catholique.

Digitized by Google

trouvé, les quatre chefs d'accusation, qui ne soutiennent nullement la discussion, du moment où il est prouvé que le prince savait la grossesse de sa femme, ce qui écarte pour celle-ci tout intérêt à le faire disparaître.

Au point de vue historique nous croyons donc pouvoir conclure absolument en faveur de l'innocence de la princesse de Condé. Mais il existe un document qui ne nous permettait pas de nous en tenir à cette seule démonstration. Le 6 mars 1588 en effet, les médecins et chirurgiens Médecis, Bontemps, Pallet, Poget, Mesnard et Chotard procédèrent à l'autopsie du prince et redigèrent un long procès-verbal concluant absolument à l'empoisonnement: ils déclarèrent que les désordres constatés à l'intérieur du corps n'avaient pu être causés « autrement que par quantité de poison brûlant, ulcérant, caustique. » On sait qu'à cette époque la médecine et la chirurgie étaient peu scientifiquement développées : nous avons donc voulu soumettre le cas à un savant médecin qui pût nous renseigner exactement [1]. Nous sommes heureux de pouvoir reproduire ici son opinion, qui vient entièrement justifier notre conclusion.

« Les documents sur lesquels peuvent reposer l'étude approfondie de la question est de savoir si le prince de Condé a succombé ou non à un empoisonnement sont :

« 1° Le rapport des médecins et chirurgiens en date du 6 mars 1588 ;

« 2° Un extrait de l'*Histoire des princes de Condé*, par Mgr le duc d'Aumale [2] ;

« 3° Une lettre d'Henri de Navarre à Corisande de Gramont, du 10 mars 1588.

« Ces documents fournissent sur la maladie du prince les renseignements suivants :

« Le 15 octobre 1587, violent traumatisme sur le côté, suivi d'*une première crise* et de graves accès de fièvres. Cela dura deux mois (duc d'Aumale). Au commencement de 1588, amélioration qui permet un voyage, mais bientôt rechute avec douleur d'estomac et affaiblissement (*ibid.*). Nouvelle amélioration ultérieure : violents exercices du corps, particulièrement le 3 mars

[1] M. le Dr Clermont, de la Faculté de Paris, auquel nous adressons nos vifs remerciements pour sa précieuse communication.
[2] Tome II, p. 166.

Digitized by Google

(lettre du roi de Navarre). Le même jour, une heure et demie après le souper, vive douleur d'estomac, grand vomissement. Le mal continue toute la nuit, « s'étant communiqué partout le ventre inférieur avec tension et dureté d'icelui et si grande difficulté de respirer qu'il ne pouvoit demeurer dans le lit, ainsi étoit contraint de se tenir assi dans une chaise. » (Procès-verbal des médecins.)

« Le 5 mars, second jour de la maladie, « sur les trois heures de l'après-midi, toutes choses allaynt au pis, il survint une entière suffocation de toutes les facultés en laquelle il rendit l'esprit, deux heures après (*Ibid.*). »

« L'autopsie constate : « Ventre étrangement enflé, dur et tendu : ventre inférieur : sa capacité pleine d'eaux roussâtres. Estomach, en la partie droite et supérieure, un pouce au-dessus de son orifice, il est percé tout au travers en rond, tellement qu'on y pouvoit passer le petit doigt ; il est, principalement vers la partie droite, gangréné et ulcéré en divers lieux, signamment autour du pertuis, — Œsophage, traces (non décrites) de passage du poison. »

« De ces constatations matérielles, caractéristiques, il résulte que :

« 1° La maladie du prince a commencé le 15 octobre 1587, à la suite de coups reçus sur le champ de bataille de Coutras, et s'est manisfestée alors et depuis par crises de douleur stomacales et de fièvre. Elle peut donc être considérée comme une gastrite.

« 2° Elle s'est terminée par une péritonite aiguë.

« 3° A l'autopsie on trouve, en effet, une gastrite ulcéreuse avec perforation, et une péritonite secondaire à la maladie principale susdite.

« 4° Rien absolument ne prouve qu'il s'agit d'une gastrite toxique.

« En effet, les ulcérations de l'estomac peuvent se produire spontanément : la maladie de Mgr le comte de Chambord en est un exemple frappant (Vulpian). Elles succèdent aussi bien assez souvent à une forte contusion à la poitrine (Potain). Enfin, dans l'empoisonnement par l'arsenic qu'on pourrait mettre en cause, « les parties enflammées ne deviennent jamais atteintes ni d'ulcérations ni de perforations, » suivant l'opinion du docteur Tardieu.

Digitized by Google

« En conclusion, le prince de Condé a succombé à une péritonite aiguë par perforation, consécutive à une gastrite ulcéreuse, d'origine probablement traumatique. »

Ainsi, historiquement, nous croyons avoir démontré que l'accusation portée contre la princesse de Condé ne reposait sur aucune base sérieuse d'après les chefs produits contre elle et demeurés jusqu'ici inconnus.

Scientifiquement, nous arrivons à la même conclusion, en démontrant que rien même, d'après le procès-verbal d'autopsie, ne peut prouver la présence de traces de poison dans le corps du prince.

En résumé, le prince de Condé a succombé tout simplement aux suites du coup reçu à Coutras et pour lequel il s'était imparfaitement soigné. Nous croyons que désormais la preuve en est irréfragablement faite.

Il resterait à déterminer les causes qui ont pu donner naissance, et surtout créance à l'accusation portée contre la princesse de Condé, accusation si facilement et si promptement accueillie. Nous avons vu que le crime fut successivement imputé aux catholiques et à Henri de Navarre, ce qui explique l'empressement de ce prince à accepter tout d'abord la culpabilité de sa cousine et à activer l'instruction de son procès. Pour nous, nous croyons que, dans cette mystérieuse affaire, on doit reconnaître la main des deux princes qui avaient le plus à gagner à la condamnation de Charlotte de la Trémoille et à la déclaration de bâtardise à infliger à l'enfant qu'elle portait dans son sein s'il devait être un fils. Les lecteurs ont pu constater l'acharnement avec lequel le prince de Condé et le comte de Soissons poursuivirent jusqu'à la dernière heure leur belle-sœur ; ils auront remarqué qu'un membre du conseil du comte de Soissons fit partie de la commission instituée par le roi de Navarre. Nous n'affirmerons pas que ces deux princes aient inventé l'accusation — les preuves manquent à cet égard — mais nous sommes très disposé à croire qu'ils cherchèrent à profiter de la situation quand ils virent la princesse aussi compromise et crurent dès lors pouvoir accaparer la fortune du prince de Condé.

Cte ED. DE BARTHÉLEMY.

Digitized by Google

MÉLANGES

I

L'ANCIEN MONDE ET LE CHRISTIANISME

L'ouvrage que M. de Pressensé vient de publier sous ce titre : *l'Ancien monde et le Christianisme* [1], commence l'édition nouvelle de son *Histoire des trois premiers siècles de l'Église chrétienne.* J'ignore ce que seront les volumes suivants. S'ils reproduisent sans changements notables la première édition, ils appelleront sans doute plus d'une critique. Entièrement refondu, le volume qui vient de paraître ne mérite que des éloges. Un œil sévère y découvrirait assurément quelque négligence de forme, un style trop facile, une abondance d'images un peu banale ; mais ces légers défauts s'oublient vite, si l'on considère l'élévation et le sérieux du fond. Rarement l'histoire des croyances antiques aura été tracée d'une main plus ferme. Dans ce temps où la « science des religions » a pris une importance que ne justifient peut-être ni la valeur scientifique de ses fondateurs ni les résultats obtenus par leurs travaux, un tel livre doit être accueilli avec reconnaissance.

Quelques passages de l'introduction feront connaître la pensée de l'auteur. « L'histoire, dit-il, est une lutte constante entre deux principes opposés que nous reconnaissons sous les formes les plus diverses : la lutte entre le principe du bien, du vrai, et le principe du mal. Ce dualisme de l'histoire implique que l'humanité n'est plus dans son état normal. Si la liberté humaine était demeurée en harmonie parfaite avec la liberté divine, il n'y aurait eu, en fait, que la manifestation de cette harmonie et de ses bienfaits. L'humanité se serait développée comme un grand arbre qui dresse son branchage tout droit vers le ciel. Les peuples heureux n'ont pas d'histoire. L'humanité sans le péché et la douleur n'en aurait pas eu davantage [2]. » Il y a donc eu déchéance originelle : « On ne

[1] Paris, Fischbacher, 1887, in-8° de xv-668 p.
[2] Introduction, p. xxiv.

Digitized by Google

peut contester que toutes les religions n'aient gardé, sous la forme du mythe, le souvenir d'un lointain passé où tout était meilleur, et aussi le sentiment d'un héritage de douleur et de malédiction [1]. » Mais l'homme ne saurait se résigner à cette déchéance : en lui persiste un invincible espoir de réparation. Il a perdu Dieu, et ne cesse de le chercher. « Chercher ce Dieu inconnu, en tâtonnant au travers de la sombre nuit païenne, où brilleront pourtant, comme de belles étoiles, quelques vérités immortelles; renouveler incessamment cette recherche, sous l'impulsion de cet insatiable besoin du divin qui est tout ensemble l'honneur et le tourment de l'être humain; reconnaître à chaque nouveau degré de l'évolution religieuse l'insuffisance de ce qu'il a entrevu; faire ainsi l'expérience de l'incapacité de l'homme, livré à lui-même, de satisfaire ses plus nobles aspirations, à mesure qu'il en a mieux conscience et qu'une lumière plus pure l'éclaire [2] : » telle est, d'après M. de Pressensé, toute l'histoire morale du monde païen. Il reconnaît dans ce travail incessant des intelligences et des cœurs la préparation naturelle à la venue du Christ, préparation qui se poursuivit chez les gentils, malgré bien des lenteurs, des contradictions et des reculs, « comme une libre expérience [3], » à la différence de ce qui se passa en Judée, où elle « eut le caractère d'une révélation [4]. »

Ce dernier mot suffit à marquer le point de vue strictement chrétien où se place l'auteur. Dès les premières lignes de son livre, il se sépare de l'école qui voit dans le christianisme « le simple résultat, la synthèse, sous forme d'un mythe nouveau, des éléments préexistants, le produit de la rencontre de l'esprit grec et du judaïsme, à une époque de syncrétisme universel [5]. » Pour M. de Pressensé, le christianisme possède « l'originalité absolue : » c'est la religion divine, seule capable de sauver le monde. « Sans doute, ajoute l'historien, cette même prétention de consoler et de relever l'humanité se rencontre dans toutes les religions; mais, quand on établit la comparaison entre la manière dont elles ont tenu cette promesse et ce que l'Évangile a donné au monde, on ne voit plus, dans ces tentatives d'opérer le salut d'une race malheureuse, qu'une forme, une expression souvent passionnée des aspirations que le Christ seul pouvait satisfaire. Voilà pourquoi toutes les analogies que l'on signale entre son enseignement et les conceptions religieuses et

[1] *Ibid.*, p. XXV.
[2] P. XXXVII.
[3] *Ibid.*
[4] *Ibid.*
[5] P. XVII.

Digitized by Google

philosophiques de l'ancien monde ne diminuent en rien son originalité. Si haut que s'élèvera parfois l'idéal des maîtres de la religion, ce ne sera toujours qu'un idéal, et il restera entre lui et l'Évangile, pour les chrétiens, la distance qui existe entre une idée et sa pleine réalisation [1]. » C'est là ce que M. l'abbé de Broglie a si bien nommé « la transcendance du christianisme; » je m'étonne de n'avoir pas rencontré une seule fois sous la plume de M. de Pressensé le nom du savant professeur d'apologétique et la mention des belles leçons, d'une érudition si large, si originale et si sincère, qu'il a consacrées à l'histoire des cultes non chrétiens. L'auteur du livre que j'analyse y aurait trouvé plus d'un renseignement utile [2]. Il serait digne de M. de Pressensé de rompre avec les habitudes de beaucoup de ses coréligionnaires, et de ne pas ignorer systématiquement les travaux des écrivains catholiques. Nous savons être plus équitables.

L'ouvrage se divise en quatre livres : *le vieil Orient ; — le développement religieux des aryas orientaux ; — le paganisme hellénique ; — le paganisme greco-romain et sa décadence.* Un chapitre préliminaire donne un rapide aperçu de la religion des peuples sauvages, « qui n'est qu'un simple développement des croyances de l'homme préhistorique. » L'auteur établit sans peine les différences essentielles qui séparent l'homme le plus dégradé de l'animal le plus parfait. L'homme possède une vie rationnelle et consciente, capable de saisir la vérité religieuse, en vertu d'une sorte d'harmonie préétablie. « La religion fait partie de la vie supérieure de l'homme en tant qu'homme. Au plus bas degré de la vie sauvage, elle implique déjà l'intuition du divin, c'est-à-dire de l'absolu, la foi dans l'immortalité, l'idée morale élémentaire unie par un lien intime à l'idée divine et à celle de la vie future, enfin le sentiment poignant d'une malédiction pesant sur le monde et d'une souillure qu'il faut expier. Nous avons une confirmation décisive de ce sentiment primitif sous l'amas de superstitions et d'erreurs qui le recouvrent et le voilent, dans ce fait significatif que le dernier des sauvages se montre capable de saisir la religion la plus pure, celle de l'Évangile, quand elle lui est montrée par nos missionnaires [3]. »

Entrant dans le détail, M. de Pressensé constate que dans l'Amérique du Nord comme dans celle du Sud, dans l'Océanie comme en Afrique, la religion des peuples sauvages parcourt trois degrés, qui

[1] P. xx.
[2] Voir en particulier le livre publié par M. l'abbé de Broglie, sous ce titre: *Problèmes et conclusions de l'histoire des religions*. Paris, Putois-Cretté, 1885.
[3] P. 16.

Digitized by Google

sont le naturisme, l'animisme et l'anthropomorphisme : les sauvages divinisent les phénomènes de la nature, leur prêtent un esprit, une âme, une essence spirituelle, et enfin attribuent aux phénomènes ainsi divinisés et animés les qualités et les sentiments propres à l'être humain. Ces caractères se retrouvent dans la plus ancienne des religions historiques de l'Orient, celle de la Chaldée, et marquent de leur empreinte sa période primitive aussi bien que les périodes babylonienne et assyrienne. Mais, au milieu du vague et superstitieux panthéisme qui forme le fond de cette religion, se remarquent trois grands faits. L'un, c'est le cri de la conscience qui perce parfois ces ténèbres, et retentit en accents d'une émotion poignante, prières, actes d'adoration, regrets du péché, vrais psaumes de la pénitence, adressés aux dieux de la nature que leur adorateur se représente alors comme revêtus d'un caractère moral ; le second, c'est le souvenir, conservé par les plus anciens textes, des traditions primitives sur la création, la chute originelle, le déluge ; le troisième, enfin, c'est l'intuition monothéiste, qui se fait jour à travers une mythologie obscure et compliquée. « Le plus haut, le plus irrésistible de tous les pouvoirs réside dans le nom divin mystérieux.... Devant ce nom tout fléchit dans le ciel, sur la terre et dans les enfers. Les dieux eux-mêmes sont enchaînés par ce nom et lui obéissent[1]. »

Le monothéisme se marque plus nettement dans la religion égyptienne. La triade divine, qui s'engendre elle-même en produisant sans relâche l'existence universelle, y paraît à la source de toutes choses. Mais cet Être suprême semble aussi se confondre avec la nature et renfermer comme elle le mal et la contradiction. Le panthéisme, qui n'est jamais entièrement absent des religions antiques, réclame ici ses droits. Souvent les divinités égyptiennes s'abaissent plus encore : leurs mythes semblent alors n'être plus qu'une poétique représentation de cette lutte entre la sécheresse mortelle et l'inondation bienfaisante, qui forme le drame annuel de la vallée arrosée par le Nil. Le fétichisme même se montre en Égypte, dans le culte rendu aux animaux sacrés, considérés comme des incarnations partielles des grands dieux. On comprendrait difficilement l'influence morale exercée par une religion d'aspect si confus et si contradictoire, si l'on n'apercevait la place occupée dans ses doctrines et dans ses rites par la pensée de la mort. « Le vrai sanctuaire de l'Égypte est la tombe[2]. »

[1] F. Lenormant, *La Magie chez les Chaldéens*, p. 4.

[2] Bossuet, parlant de l'Égypte, avait dit, dans son grand langage : « Les maisons y étaient appelées des hôtelleries, où l'on n'était qu'en passant, et pendant une vie trop courte pour terminer tous nos desseins ; mais les maisons véritables étaient les tombeaux, que nous devions habiter durant des siècles infinis. » *Discours sur l'histoire universelle*, IIIe partie, chap. III.

Digitized by Google

Pendant que le corps y descend, l'âme commence un grand voyage, et va trouver, à travers mille épreuves, le juge qui doit la condamner à l'anéantissement final ou lui donner l'immortalité avec les dieux. Nul, grand ou petit, esclave ou roi, n'échappe à la sentence qui atteint tous les actes de la vie. De là une haute et pure morale : elle fait la meilleure partie de la religion égyptienne, bien que l'observation minutieuse des rites y soit mise sur la même ligne que l'exercice des plus touchantes vertus.

Quand on étudie, à ce point de vue, les inscriptions funéraires de l'Égypte ou les chapitres du *Livre des morts*, on est frappé de leur grandeur sereine : cependant on regrette ne plus entendre ces cris d'âme, ces battements d'ailes, ces soupirs vers l'inconnu, dont quelques vieux monuments de la Chaldée ont recueilli l'écho. « L'Egypte, dit M. de Pressensé, n'a pas attendu ou appelé le libérateur futur, le héros qui doit mettre un terme à une existence imparfaite et misérable... Les intuitions d'une vérité morale plus haute, plus tragique, y sont passagères, et nous restons en définitive à cette religion panthéiste dans sa théorie, austère et sérieuse dans sa pratique, fermement attachée à la croyance d'une immortalité rétributive, ignorant cependant ces grands souffles orageux et mystérieux qui poussent l'âme humaine vers l'avenir, en lui arrachant des cris de douleur et même de désespoir sous le fardeau accablant du mal. Sur aucune terre, le Dieu inconnu n'eut moins d'adorateurs qu'en Egypte [1]. »

Intermédiaire entre la Chaldée et l'Égypte, la Phénicie emprunte à l'une et à l'autre ses principales divinités. Mais elle n'a rien de l'inquiétude religieuse de la première, et ne reçoit point de la seconde le souci de la loi morale. Ce qui frappe surtout son peuple de marchands et de navigateurs, quand il rentre au pays natal après avoir déployé son énergie sur toutes les mers, c'est la féconde puissance que déploie aussi la nature dans les hautes montagnes et les délicieuses vallées de la Syrie. Il adore la vie, sous ses apparences voluptueuses et terribles. De là le côté naturaliste, cruel, et même obscène du culte syro-phénicien, soit au lieu où il prit naissance, soit dans les nombreuses colonies fondées par une race aventureuse. Mais à ces débordements de la chair se mêle le sentiment inévitable de la fragilité des choses : l'idée de la mort rentre ainsi dans une religion destinée à célébrer toutes les puissances de la vie. Et comme cette idée réveille naturellement dans l'âme humaine celle d'immortalité, le mélancolique et voluptueux mythe d'Adonis s'achève en une promesse de résurrection.

[1] Pages 121, 126.

Digitized by Google

Ainsi, dans les cultes les moins spiritualistes en apparence, l'homme finit toujours par soulever le poids qui l'accable, et faire monter vers le ciel la plainte de sa misère ou le chant de ses espéranchs. Mais c'est surtout dans les contrées habitées par la race aryenne que le paganisme antique a donné la forme la plus noble à ces aspirations confuses de notre nature.

Les dieux auxquels les sectateurs de Zoroastre adressent leur prière se dessinent purs et lumineux dans l'air léger de l'Iran : de leur première signification naturaliste ils se sont vite dégagés, pour prendre un caractère moral. La lutte entre Ormuz et Ahriman, entre la lumière et les ténèbres, entre le bien et le mal, remplit la théologie des Perses. Sans doute cette idée est poussée trop loin, car les deux combattants paraissent égaux ; le dualisme, cependant, semble ne pas devoir être éternel. La religion de l'Iran montre le premier homme vaincu par le principe mauvais ; mais elle fait entrevoir la réparation finale. Un fils de Zoroastre, un héros divin et humain à la fois, « renverra un jour Ahriman aux ténèbres éternelles, en inaugurant l'ère de la félicité sans bornes, sans fin et sans mélange. » Aucune mythologie n'a plus approché de la vérité, et n'a conservé à travers les siècles un souvenir plus vivant des traditions primitives et des antiques promesses.

Pendant que la Perse voyait, en quelque sorte, se former déjà dans l'azur l'étoile qui conduira un jour ses mages au berceau du Christ, l'Inde, fatiguée de spéculations abstraites, s'enfonçait dans les ombres de la mort. « L'Inde, comme l'Iran, a commencé par les dieux solaires qui sont pour les deux religions la plus haute manifestation de la divinité. Seulement le grand Dieu de l'Inde, Varuna, après avoir atteint les sommets de la vie morale pendant une période difficile à déterminer, finit par disparaître dans une théodicée confuse, qui fait rentrer tous les dieux les uns dans les autres. Cette théodicée ne tarde pas à se précipiter tout entière dans l'abîme de l'unité ineffable, de l'absolu morne et indéfini qui n'est qu'un autre nom du néant [1]. » Les derniers hymnes des Védas se perdent déjà dans ce panthéisme attristé : le brahmane n'a d'autre idéal que de s'absorber, sans pensées et sans désirs, au sein de l'absolu métaphysique : les dieux plus humains qui traversent les grandes épopées indiennes ne sont que des formes changeantes, des incarnations fugitives de l'Être impersonnel. Sur un fond ainsi préparé, les désolantes doctrines du bouddhisme s'épanouirent aisément. Bouddha, c'est le désenchantement de toutes choses, c'est l'homme « lassé de tout, même de l'espérance, » et se proposant comme but

[1] Pages 205-206.

Digitized by Google

et récompense d'une vie pieuse, douce et pure l'ivresse désespérée du Nirvâna, c'est-à-dire l'évanouissement de la vie elle-même dans le vide absolu. Lisez la légende de Bouddha ; vous croirez entendre la plainte immortelle de Job, dont on aurait retranché le verset victorieux : « Je sais que mon Rédempteur est vivant, et que je le verrai dans ma chair. » Le Job indien ne connaît d'autre Rédempteur que le néant.

Si les Aryas de l'Indus et du Gange se détournent ainsi de la vie, leurs frères de la Grèce et des rivages ioniens lui dressent au contraire des autels. Ce qu'ils adorent, ce n'est pas la sève fougueuse et désordonnée qui agite les cultes orgiastiques de l'Orient, mais au contraire l'énergie réglée, harmonieuse, qui trouve dans l'homme raisonnable sa forme achevée. Le sens esthétique dont la race grecque était douée à un degré si éminent fut, en quelque sorte, l'ouvrier qui dégagea du fond grossier des religions de la nature les divinités idéales dont le sourire nous ravit encore après avoir charmé l'ancien monde. M. de Pressensé a écrit une belle page sur le rôle de l'art dans l'évolution religieuse de la Grèce. « Embellir ses dieux, c'était les purifier, les élever au-dessus de la simple vie naturelle. Leur prêter la forme humaine dans ce qu'elle a de plus parfait, c'était tendre à leur donner l'intelligence, le cœur, la conscience de l'homme. On ne pouvait élargir le front du Jupiter Olympien comme la noble coupole du temple de la pensée, sans y mettre la pensée elle-même. Le faire majestueux, c'était lui attribuer la dignité morale [1]. »

Cependant, cet humanisme n'était pas sans périls. En ramenant ses dieux à la taille de l'homme ou du citoyen, la Grèce les rapetissait. Bientôt l'imagination poétique ou populaire leur prêta les passions, les vices, les appétits de notre nature déchue. Le peuple finit par ne plus voir des fables mythologiques que leur côté sensuel, dépouillé de tout symbolisme. La conscience alors se réveilla, non satisfaite. « Au milieu des enchantements de l'art et des nobles ivresses de l'héroïsme, on entendit soudain ce qu'Eschyle appelle l'hymne sans lyre des Furies, ces terribles vengeresses de la loi morale violée. La poésie comme la religion dut faire à tout prix une place aux hautes pensées qui dépassent la vie présente. La poésie dramatique, dans sa plus belle époque, leur dut son pathétique le plus sublime, tandis que la religion demanda l'apaisement du cœur à des cultes nouveaux, consacrés à des divinités jusque-là reléguées dans l'ombre [2]. »

[1] P. 390.
[2] P. 438.

Digitized by Google

Nous connaissons malheureusement peu de chose des mystères auxquels les âmes religieuses demandèrent un aliment qui trompât cette faim divine que l'hellénisme classique laissait inassouvie. Nous savons seulement que les grands tragiques y étaient initiés : on trouve dans la légende d'Hercule et surtout dans le mythe sublime de Prométhée des pressentiments ou des réminiscences qui dépassent de bien loin l'humanisme grec.

Le Grec n'était pas seulement artiste et poète : il était aussi philosophe. Quand la spéculation philosophique se fut dégagée chez lui des influences orientales, sensibles dans le nihilisme de l'école ionienne, le pessimisme de l'école d'Elée, le scepticisme professé par réaction dans les écoles des sophistes, il monta rapidement vers la lumière. Socrate croit au vrai Dieu, au Dieu vivant : « Etant le bien, comment ne le ferait-il pas, et ne serait-il pas bienfaisant ? » Il retrouve dans son cœur les lois immortelles, les lois non écrites, qui viennent de Dieu : il rétablit contre les sophistes la certitude morale : il accepte de mourir plutôt que de renier la vérité, et jette à ses juges cet immortel défi : « Si vous vouliez m'absoudre sous la condition de « me taire désormais, je vous dirais : Je vous aime et je vous honore, « mais je dois plutôt obéir aux dieux qu'à vous. » L'œuvre que Socrate a commencée par ses entretiens, Platon la continue par ses écrits, l'illuminant de vives clartés, mais faisant apparaître aussi les ombres que le mode d'enseignement de Socrate laissait à peine apercevoir. L'analyse de la métaphysique et de la morale platoniciennes forme un des meilleurs chapitres du livre que nous avons sous les yeux : l'historien en dévoile le dualisme caché, source des erreurs morales et sociales qui vicient le traité de *la République* : en même temps il montre le profond sentiment de l'imperfection ou de la déchéance, les élans admirables vers le vrai, le beau et le bien, qui seront l'éternel honneur du philosophe idéaliste : il conclut en marquant, dans une page très ferme, la différence qui existe encore entre le Dieu de Platon et le Dieu de l'Evangile.

Après Platon, la pensée philosophique ne pouvait que descendre. Aristote « crée la méthode et constitue l'encyclopédie scientifique de l'ancien monde ; » mais son Dieu solitaire est sans action sur la conscience humaine : le seul service rendu par le Stagyrite à la vérité religieuse est « d'avoir achevé de ruiner le polythéisme dans les hautes régions de l'intelligence. » Ni l'épicuréisme, ni même le stoïcisme ne furent capables de remédier à l'abaissement religieux où tomba la Grèce après la perte de sa liberté.

Aussi lorsque, conquise par Rome, la Grèce fit à son tour la conquête morale de son vainqueur, elle lui communiqua surtout des vices. La féconde époque de son développement intellectuel était depuis long-

Digitized by Google

temps passée. En philosophie, en littérature, en art, elle ne pouvait plus donner que des copies de ses grands modèles, ou des solutions toutes faites. Le scepticisme de Carnéade, l'abjection tranquille d'Épicure et la raideur stoïque de Zénon, voilà ce que la pensée romaine apprit de la Grèce. De ces trois doctrines, la dernière apporta seule aux Romains quelque noblesse : elle aida la protestation des âmes fatiguées par l'hypocrisie religieuse d'Auguste ou par la tyrannie des Césars, et leur inspira de belles attitudes dans la vie et surtout devant la mort. Mais, fausse dans sa métaphysique, aristocratique dans sa morale, elle ne pouvait exercer aucune influence sur le peuple. « Le phare allumé sur le froid sommet d'une philosophie superbe ne brillait que pour quelques adeptes, qui d'ailleurs étaient bien loin de pratiquer ce qu'ils professaient [1]. » Pour se défendre contre les excès du luxe, la licence des mœurs, la corruption systématique de la Rome impériale, la multitude des petits et des humbles n'avait qu'une religion sans originalité, mélange des traditions latines et des fables grecques : aussi la voit-on sans étonnement se porter vers des cultes étrangers, qui offraient au moins l'attrait du mystère. Un vague pressentiment dirigeait les regards de tous vers l'Orient, d'où le salut devait venir. « L'idée s'était répandue dans tout l'Orient, dit Suétone, qu'il était dans les destins que la domination du monde appartiendrait à des hommes venus de Judée [2]. » De l'Orient cette idée gagnait maintenant l'Occident. On sait l'influence prodigieuse que les Juifs avaient acquise dans la société romaine au commencement de l'empire [3]. Les lettrés eux-mêmes sentaient que quelque chose se préparait : Virgile chante « le frémissement de la joie universelle devant le grand siècle qui vient [4]. » « Peu importe qu'il rattache ses espérances à un enfant qui n'a pas laissé de trace dans la mémoire des hommes. Elles vont bien plus haut et bien plus loin. La branche sur laquelle elles se sont posées un instant était trop frêle pour les retenir ; elles se sont élancées dans leur large essor vers le grand inconnu [5]. »

On n'a pas besoin que j'expose longuement la conclusion du livre de M. de Pressensé. Le Christ était souhaité, attendu : ce n'est pas en vain que les livres saints l'appellent *le Désiré des nations*. Il est venu

[1] P. 655.
[2] Suétone, *Vespas.*, 14.
[3] Voir, sur ce sujet, deux excellents chapitres du livre de M. l'abbé Fouard, *Saint Pierre et les premières années du christianisme*, p. 51-78, 329-364.
[4] *Eclog.*, IV, 53.
[5] P. 642.

Digitized by Google

à l'heure où le monde finissait d'expérimenter la faiblesse de toutes les conceptions religieuses du paganisme, sans pouvoir arracher de son cœur l'invincible aspiration vers le Rédempteur inconnu. Comme l'a dit le grand poète chrétien du IVe siècle, la route était prête maintenant pour les pas du Maître divin :

Christo jam venienti
Credo parata via est [1].

Mais cette route était celle que nul autre que lui ne pouvait parcourir, car tous les maîtres des religions humaines étaient déjà tombés en chemin.

PAUL ALLARD.

II

UNE CAMPAGNE DE JEAN DE LUXEMBOURG, ROI DE BOHÊME

Jean de Luxembourg, le roi de Bohême si glorieusement mort à la bataille de Crécy, a été le sujet de divers ouvrages et notamment d'un livre important de M. Schötter : *Johann Graf von Luxemburg und Kœnig von Böhmen*. Plus d'une phase de cette existence si agitée peut cependant être encore étudiée. Nous voudrions, non pas raconter une campagne qui est restée un peu dans l'ombre, mais du moins indiquer quelques documents sur la première expédition de Jean en Lithuanie et en Pologne. Bertholet n'en a dit que fort peu de chose dans son *Histoire du Grand-Duché*. Le P. Barre, dans son *Histoire d'Allemagne*, l'a placée à tort en 1326, et dans son récit, d'ailleurs écourté, a introduit quelques détails qui appartiennent à la seconde guerre que le roi de Bohême entreprit en 1337 dans les mêmes contrées, où il devait encore retourner en 1344. D'autres écrivains enfin nous semblent avoir fait des confusions du même genre, fort excusables d'ailleurs, vu la rareté des documents à consulter [2].

[1] Prudence, *Contra Symmachum*, II, 120.
[2] Dubrawius (*Hist. boemica*, p. 34) répété par Bertholet (*Histoire du Duché de Luxembourg*, t. VI, p. 81) et par d'autres, a raconté que durant cette

Digitized by Google

La campagne dont nous nous occuperons eut lieu en 1328-1329, et, pour en expliquer les causes, nous sommes obligé de parler un instant des chevaliers de l'Ordre teutonique, à la demande desquels le roi de Bohême prit les armes.

Après la première Croisade, en 1128, une association religieuse et militaire se forma à Jérusalem, dans le but de venir en aide aux croisés blessés ou malades. Les membres de cette association, composée d'Allemands, s'appelèrent d'abord frères de Sainte-Marie. Sous le nom de chevaliers teutoniques, l'ordre fut réorganisé en 1190, à Saint-Jean-d'Acre, par Frédéric de Souabe. Pour les devoirs de charité, il était soumis à la règle des hospitaliers et pour la discipline militaire à celle des templiers. Saint Louis montra une grande sympathie aux chevaliers teutoniques : il leur permit d'ajouter la fleur de lys à leurs armes et leur fit don de deux mille florins d'or. Obligés de quitter la Palestine, les chevaliers teutoniques emportèrent un reconnaissant souvenir du roi de France, et, pour le perpétuer, à une ville qu'il fit bâtir au bord de la mer Baltique, le grand maître, Conrad de Hesse, donna le nom de Kœnigsberg. L'ordre, grossi par l'adjonction des chevaliers du Porte-Glaive, acquit rapidement une grande importance et prit place parmi les puissances européennes. L'empereur Frédéric II nomma le grand maître prince d'empire et sa domination

campagne de 1329, par suite de l'humidité, Jean perdit l'œil droit. Cet accident lui arriva seulement en 1337 (*Mon. Bohemiæ Aulæ regiæ chronicon*, t. V, p. 431). Jean, dont l'un des ancêtres avait déjà été désigné par le surnom d'aveugle et dont le père avait la vue fort mauvaise, fit à Breslau soigner une ophtalmie par un médecin français. Ce médecin ayant fait perdre à son malade l'œil droit dont il promettait la guérison, fut cousu dans un sac et jeté dans l'Oder. Un Arabe, appelé ensuite à Prague, ne fut pas plus heureux et aurait eu sans doute une triste fin si le roi ne lui eût promis préalablement la vie sauve. Ce fut en 1340, à Montpellier, où il était allé chercher les secours de la médecine, que le roi de Bohême devint tout à fait aveugle (*Ibid.*, p. 495). Cette cécité fut regardée par quelques chroniqueurs comme un châtiment céleste. Non seulement Jean avait pillé la riche synagogue de Prague (*Chronicon Benesii Krabice*, de Waitmila, t. IV, p. 27 des *Monumenta*), mais, à bout de ressources, il avait dépouillé des églises et n'avait pas même respecté la tombe de saint Adalbert (*Chronica Boemorum regum*, p. 275, 281). Jean mettait une sorte de coquetterie à cacher son infirmité : il feignait de voir, et beaucoup de ceux à qui il avait affaire ne se doutaient pas qu'il fût aveugle ; c'est ce qui explique qu'un chroniqueur anglais ait dit seulement que Jean voyait mal : *regem Boemiæ cœcutientem fuisse* (Th. Walsingham, *Historia anglicana*, t. I, p. 268). On comprend qu'aveugle, Jean ait pu faire lier son cheval aux montures de quelques-uns de ses compagnons d'armes. Nous avons, toutefois, lu un bien grand nombre de relations de la bataille de Crécy, et ce n'est que dans Froissart ou dans des historiens modernes, s'inspirant de ses chroniques, que nous nous rappelons avoir vu rapporter ce fait.

Digitized by Google

s'étendit à la Prusse, la Livonie, l'Esthonie, la Courlande ; mais ce n'était pas sans combats incessants que les chevaliers teutoniques acquéraient ou conservaient de si vastes possessions. Dès 1251, ils s'étaient emparés de la Samogitie en massacrant tous les indigènes qui refusaient le baptême. En 1264, ils eurent de nouveau à combattre les Lithuaniens. Ceux-ci descendaient, dit-on, des Hérules, qui, après avoir envahi l'Italie au ve siècle, durent rétrograder jusqu'au bord de la Baltique [1]. Ils s'établirent dans les contrées qui ont formé la Prusse, la Lithuanie, la Courlande et la Samogitie. Un de leurs chefs, Mindowe, au XIIIe siècle, effraya par son ambition tous ses voisins, qui se liguèrent contre lui avec les chevaliers teutoniques. Un des souverains les plus exposés aux convoitises des Lithuaniens, Vladislas Lokieteck, roi de Pologne, s'allia notamment aux chevaliers teutoniques dont plus tard il devait redouter la puissance et qui conquirent la Poméranie, enlevée à Mindowe. Celui-ci, dans un but politique peut-être, embrassa le christianisme ; puis, irrité des perpétuelles agressions des chevaliers teutoniques, il retourna à son ancien culte. On a du pape Innocent IV une lettre relative à la conversion éphémère de ce chef [2].

A l'époque où nous allons voir les chevaliers teutoniques faire une nouvelle guerre aux Lithuaniens, ce peuple avait pour duc ou roi un homme d'une remarquable intelligence, Gédémin, fils et successeur de Mindowe. Politique habile, Gédémin introduisit dans ses États le système féodal qui était alors un acheminement vers la civilisation. Il força les ducs de Polosk, de Minsk, de Kiew, et plusieurs villes qui se régissaient en république, à le reconnaître pour souverain; il contraignit l'évêque de Riga à se déclarer son vassal ; il chercha des alliances dans les principautés que l'ambition de son père avait jadis effrayées, et réussit à séparer Vladislas Lokieteck des chevaliers teutoniques, en mariant sa fille à Casimir, fils de ce roi. Gédémin avait fait prisonniers vingt-quatre mille Polonais; il les donna comme dot à la princesse lithuanienne qui les ramena dans leur pays, se fit chrétienne et reçut au baptême le nom d'Anne [3]. Son père ne montrait, du reste, pas d'éloignement pour le christianisme; il avait permis aux franciscains et aux dominicains de s'établir dans ses États, il avait fait construire des églises à Vilna et à Nowgorod, il semblait enfin si disposé à rentrer dans une religion que son père

[1] Voir sur les origines des chevaliers teutoniques, *Historiarum Poloniæ Lithuaniæ collectio magna*, t. I, p. 93, 99, 600, 620 ; sur leurs guerres, le même ouvrage, t. II, p. 24, 44, 164, 181, 184.

[2] *Monumenta veteræ Poloniæ*, t. I, p. 49 et 50.

[3] *Monumenta Germaniæ hist.*, t. XIX. *Annales Polonorum*, p. 656.

Digitized by Google

avait pratiquée, que le pape Jean XXII lui envoya deux légats dans l'espoir de hâter sa détermination. Dans les lettres dont ils étaient porteurs, le pape faisait allusion au passé et rappelait qu'à cause des *horribles et cruelles injures de ses chers fils le maître et les frères de l'Ordre teutonique*, Mindowe et son peuple étaient devenus relaps [1]. Cette même année, Jean XXII enjoignit, mais sans succès, aux chevaliers teutoniques de vivre en paix avec Gédémin [2], dont leurs incessantes hostilités empêchaient le retour à la foi. On a plusieurs documents relatifs à la conversion espérée. Les deux légats furent chargés de communiquer à Gédémin un resumé des vérités du christianisme, de lui exposer quels étaient les articles de foi qu'il devait croire et quelles étaient les lois de l'Église qu'il avait à observer. Ces négociations n'aboutirent pas, toujours à cause des insatiables convoitises des chevaliers teutoniques [3]. Ceux-ci, en 1328, à la suite de combats qui avaient été malheureux pour eux, se décidèrent à recourir à Jean de Luxembourg, dont les prédécesseurs sur le trône de Bohême, depuis Ottocar II (1253), avaient été leurs alliés fidèles.

Cette même année 1328, Jean avait vaillamment combattu dans les rangs des Français, à la journée de Cassel. Il venait à peine de terminer une guerre contre le duc d'Autriche; mais il n'était pas homme à rester longtemps dans le repos. Les historiens de la Bohême, en général peu favorables au roi batailleur, prétendent que son royaume était plus tranquille quand il en était absent, qu'il n'aimait pas à y résider, que la France et l'Allemagne suffisaient à peine à ses voyages incessants, que les messagers envoyés vers lui ne savaient pas où l'atteindre [4]. Avec ce perpétuel besoin d'agitation, Jean s'empressa de saisir une nouvelle occasion de tirer l'épée et accueillit joyeusement les ouvertures de Werner d'Orseln, grand maître des chevaliers teutoniques [5]. Jean quitta Prague le 6 décembre, suivi d'une multitude de guerriers, *cum magna multitudine bellatorum* [6], et, le 1er janvier 1329, arriva à Thorn, sur la Vistule. Le 13 février, il fit son entrée à Kœnigsberg [7], principale résidence des chevaliers

[1] « Sed propter atroces et inimicabiles injurias dilectorum filiorum Magistri et fratrum ordinis S. Mariæ Theutonicorum ierosolimitani a fide hujus modi recesserunt et in errorem pristinum sunt relapsi. » *Monumenta veteræ Poloniæ*, t. I, p. 193.

[2] *Monumenta veteræ Poloniæ*, t. I, p. 193.

[3] *Ibid.*, p. 197.

[4] *Cronicon Aulæ regiæ. Mon. hist. Bohemiæ*, t. VI, p. 418.

[5] *Ibid.*, p. 425.

[6] *Cronicon Pulkavæ. Mon. hist. Bohemiæ*, t. III, p. 281.

[7] Ce sont les *Annales Canonici Sambiensis* (*Mon. Germaniæ*, t. XIX,

Digitized by Google

teutoniques. Son premier soin avait été, afin qu'ils ne fussent point troublés dans leurs possessions durant la guerre prochaine, de leur faire contracter une trève avec les Polonais. L'hiver était rigoureux; les rivières et les marais gelés offrirent au roi de Bohême un accès assez facile dans la Samogitie, où il pénétra du côté de Memel avec une armée tellement considérable que les chevaliers teutoniques lui avaient fourni quarante-cinq mille chars légers pour la conduite des approvisionnements nécessaires [1]. Jean et le grand maître dévastèrent la Lithuanie, dont Dubrawius fait un triste tableau. C'était, dit-il [2], une contrée marécageuse, boisée, dont le peuple sauvage mangeait un mauvais pain noir, ne buvait que de l'eau ou une boisson faite avec du froment, et moins disposé à combattre qu'à se cacher dans les forêts avec les bêtes fauves. En dépit de cette assertion d'un historien peu favorable au roi de Bohême, la résistance des Lithuaniens paraît avoir été énergique ; Jean leur brûla quatre forteresses, et s'empara d'une place très forte que les chroniqueurs appellent Medewagen et que Guillaume de Machaut, dont nous aurons à reparler, nomme Medovagle [3]. Où était cette place? Faut-il chercher à la retrouver dans Medniki ou dans Mittau? C'est ce que nous ne savons. La défense fut très vigoureuse ; la ville finit cependant par être emportée. Irrité par la résistance qu'ils lui avaient opposée, le grand maître voulut faire massacrer tous les habitants, et, en effet, beaucoup d'entre eux périrent ; mais Jean accorda la vie à tous ceux qui consentirent à recevoir le baptême. Guillaume de Machaut porte à six mille la quantité des nouveaux convertis qui retournèrent ensuite à leurs anciennes erreurs, mais, d'après d'autres versions, ce nombre doit être réduit de près de moitié [4].

Jean, après la prise de Medewagen, était revenu à Kœnigsberg. Il quitta cette ville le 7 mars, à la nouvelle que les Polonais avaient rompu la trève conclue précédemment avec Werner d'Orseln, marcha rapidement contre eux, les mit en fuite et s'empara de la Pomé-

p. 705), qui donnent cette date ; mais les *Annales terræ Prussicæ* (même volume, p. 692), font entrer Jean en Lithuanie le jour de la Purification, le 2 février : « Anno 1329. Johannes rex Bohemiæ intravit terram Lithuanorum cum dominis de Prussia, qui expugnaverunt castrum Samoitan cum omnibus Lithuanis qui baptizati sunt ipso die Purificationis Mariæ. »

[1] *Aulæ regiæ cronicon. Mon. hist. Bohemiæ*, t. V, p. 431.

[2] *Historia Bohemica*, p. 1329.

[3] « Rex Johannes Bohemiæ cum magistro generali vastavit terram Samaiten, expugnando castrum Medewagen qui se subdiderunt regi et fratribus, baptismum receperunt qui postmodum apostati sunt. » — *Canonici Sambiensis annales. Mon. Germanicæ* t. XIX, p. 703.

[4] *Annales terræ prussicæ*, p. 692. — Schötter, *Johann Graff von Luxemburg*, t. I, p. 375.

Digitized by Google

ranie, qu'il donna, le 12 du même mois, aux chevaliers teutoniques, renonçant aux droits que les rois de Bohême avaient sur cette contrée [1]. Nous croyons qu'il doit y avoir une erreur de date. Il semble à peu près impossible que, malgré l'impétuosité de Jean, les événements aient pu être aussi précipités. Quoi qu'il en soit, le roi victorieux, saccageant tout sur son passage, poursuivit les Polonais jusqu'à Dobrzin, [2] ville très forte située sur la Vistule au-dessous de Ploczko, et s'en empara à l'aide de machines de guerre. Il prit Inovroklaw, capitale de la Cujavie, et força Wenceslas, duc de Mazovie, à l'abandon de ses domaines et forteresses ; il contraignit de même le seigneur de Ploczko à se reconnaître son vassal, lui permettant, sous l'obligation de l'hommage, de conserver les places qu'il occupait, bien qu'elles appartinssent à la couronne de Bohême. Jean donna ensuite aux chevaliers teutoniques la moitié du pays de Dobrzin et une partie de la Cujavie, en reconnaissance du concours qu'ils lui avaient prêté et pour les dédommager des frais de la guerre; puis il fit une courte halte à Thorn, d'où il se rendit en Silésie où il voulait punir divers princes, Jean de Steinau, Boleslas de Liegnitz, et d'autres turbulents seigneurs [3], qu'il avait forcés à se reconnaître ses vassaux en 1327 [4]. Ils se hâtèrent de faire leur soumission, et Jean leur laissa, à titre de fiefs, les possessions dont ils s'étaient emparés.

Ces princes étaient au nombre de treize, si l'on en croit un poète, fidèle compagnon du roi Jean :

Et treize dus qui tout homage
Li firent par son vasselage

Ce poète était né en Champagne, suivant plusieurs biographes en 1284, et prolongea sa longue vie jusqu'à la fin du règne de Charles V. Il s'appelait Guillaume de Machaut ; du service de Jeanne de Navarre, femme de Philippe le Bel, il passa à celui de ce roi. Jean de Luxembourg le vit à la Cour de France ; Guillaume lui plut par son esprit, par ses goûts aventureux, par la galanterie chevaleresque dont vieux, goutteux, borgne, il devait donner encore des preuves trop tardives dans le *Voir-dit*, poème inspiré par Agnès d'Evreux, si l'on en croit Caylus et Tarbé [5], par Péronnelle d'Unchair, dame d'Armentières, si

[1] *Canonici Sambiensis annales*, p. 705.
[2] *Ibid.*, p. 705.
[3] *Chronicon Pulkavæ. Mon. hist Bohemiæ*, t. III, p. 286.
[4] *Ibid.*, p. 281.
[5] *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, t. XXII, p. 413.

Digitized by Google

l'on admet l'interprétation de Paulin Paris [1], mais qui, d'après celle de M. de Mas Latrie [2], serait une pure fiction n'ayant aucun point de départ dans la réalité. Le roi de Bohême s'attacha le poète champenois en qualité de secrétaire, et pendant plus de trente ans Guillaume remplit ces fonctions, comme il l'a rappelé lui-même :

Je fus ses clairs an plus de trente,
Si cognieu ses mœurs et s'entente,
S'onneur, son bien, sa gentillesse,
Son hardiment et sa largesse,
Car j'estoye ses secrétaires.

Si Guillaume de Machaut prodigua bien des rimes en l'honneur d'Agnès d'Evreux, de Péronnelle d'Unchair ou d'une maîtresse imaginaire, il n'en fut pas avare pour son bon maître : il célébra sa mémoire à diverses reprises, notamment dans le poème intitulé le *Jugement du bon roi de Behaingne*, où l'on trouve une curieuse description du château de Durbuy [4], résidence favorite de Jean de Luxembourg, dans la *Prise d'Alexandrie*, où il accorde un souvenir ému au roi de Bohême [5], et dans le *Confort d'ami*, où il fait un beau portrait du valeureux et généreux prince qui *donnait tout, qui ne gardait pour lui que l'honneur* [6]. Vient ensuite une esquisse de ses campagnes. Guillaume de Machaut, après avoir parlé de la guerre de Jean contre l'Autriche, ajoute :

De là, s'en ala en Pouleine
Et la conquist à moult grand peine,
Aussi conquist il Bresselau
Qui estoit le duc Boselau
Et treize dus qui tout homage
Li firent par son vasselage
Je le vi. . . . . .
Et puis il s'en alla de là
Droit au royaume de Cracoé
Et par les glaces en Lectoé,

[1] *Œuvres de Guillaume de Machaut.* Reims, 1849, introduction.

[2] *Le livre du Voir-dit*, publié par la Société des Bibliophiles français, p. XXI. Paulin Paris n'est pour ainsi dire d'accord avec Tarbé, sur aucun point. Quant à l'article de la *Biographie* Michaud et de la *Biographie* Didot, inexacts tous deux, ils ne peuvent être consultés.

[3] *La prise d'Alexandrie ou chronique de Pierre de Luzignan.* Genève 1877. Voir l'introduction, qui se retrouve en partie dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, t. XXXVII, p. 447.

[4] Bibl. Nationale Mss. R. 2166, p. 76 recto ou n° 22545, p. 16.

[5] Vers 777.

[6] Un autre poète, qu'on croit Geffroi de Paris, a parlé du roi de Bohême non moins favorablement dans sa chronique rimée : *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, t. XXII, p. 141.

Digitized by Google

Chrestiener fist en une ville
E des mescreans plus de VI mille ;
Le lieu avait nom Medouagle,
Et ne tiens pas que ce soit fable.
Qu'encor prit il IIII forteresses
Qui dou pays furent maitresses :
Xedeytam et Gedemine
Geguse, Aukaham et si ne
Demoura là homme ne femme
Qui ne perdist le corps et l'âme
Ne rien qui demourast en vie,
Maugré le Can de Tartarie
A qui Lectoé est tributaire
Et encor leur fist tel contraire
Que leur gasta plus de pais
Qui n'a de Bruges à Paris,
Car présens fui à ceste feste,
Je le vi des yeux de ma teste [1].

Quelques mots de commentaires sont indispensables. On aura remarqué que Guillaume de Machaut parle d'abord de l'expédition du roi de Bohême en Silésie et de la soumission de divers seigneurs par laquelle se termine notre récit.

Comment expliquer la contradiction que le *Confort d'ami* offre avec les documents historiques que l'on peut consulter ? Guillaume dit avoir été témoin des faits qu'il rapporte. Sa mémoire était-elle assez affaiblie par l'âge pour qu'il se trompât sur leur ordre chronologique ? Les erreurs viennent-elles des chroniqueurs ? Mais leur récit emprunte la plus grande vraisemblance à la marche que logiquement dut suivre le roi de Bohême, et d'ailleurs ils sont d'accord pour l'ensemble de leur récit. Machaut, assez incohérent parfois dans ses vers, l'esprit frappé par l'expédition en Pologne et en Silésie, ne voulut peut-être d'abord que rappeler ce glorieux dénouement, puis il put faire un retour vers les événements qui l'avaient produit et s'y laisser amener par la succession des rimes et l'enchaînement de vers trop rapidement écrits. Il semble évident, du reste, que ces vers ne peuvent être appliqués à la campagne de 1337, parce que, malgré les interversions signalées tout à l'heure, on trouve dans les chroniqueurs et le *Confort d'ami* la trace des mêmes faits et le nom des mêmes lieux. Dans Cracoé, dans Lectoé, on aura reconnu la Cracovie, la Lithuanie. Médevagle, que Tarbé a lu Médériagle et l'abbé Lebeuf[2]

[1] Bibl. nat. manuscrit F. fr. 2254, f° 114. Le manuscrit F. fr. 843, f° 140, donne très lisiblement *Médovagle*.

[2] *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, t. XX, p. 389.

Digitized by Google

Médonagle, est bien le Medewagen des chroniqueurs. Qu'est-ce que Xedeytam et que Geguse ? Aukaham pourrait être Auklam en Poméranie et Gedemine Dantzig, *Gedenum* en latin ? On pourrait aussi voir là un nom provenant du grand-duc même de la Lithuanie. Quant à ce personnage, Gédémin, c'est lui que Machaut appelle le can de Tartarie, et dont il représente la Lithuanie comme tributaire.

Après avoir cité un poète, nous permettra-t-on de citer un romancier ? Jean d'Outremeuse ne croyait pas l'être, mais les contes innombrables qu'il a, sans nul examen, accueillis dans le *Myreur des histors*, lui donnent d'incontestables droits à ce titre. Lorsqu'il écrivait, un siècle à peine s'était écoulé depuis la mort de Jean de Luxembourg, et après avoir donné sur lui des renseignements véridiques dont l'histoire fait son profit, il a trouvé le moyen de narrer un épisode qui semble extrait d'une chanson de geste. Dans son étrange récit, les Lithuaniens deviennent des Sarrasins ; il parle d'une ville de Galidaine, inconnue aux géographes, il donne pour chef aux infidèles un roi Margalis dans lequel on ne peut guère reconnaître Gédémin. Dans ce chapitre de roman, quelques vérités ont pu cependant se mêler à tant de contes, et ces contes prouvent quel renom chevaleresque avait laissé le roi Jean. Sous ce rapport, le récit du *Myreur* a quelque chose qui le rattache à l'histoire.

Jean d'Outremeuse raconte qu'après la bataille de Cassel, le roi de Bohême se rendit en Prusse avec une nombreuse armée, où l'on remarquait divers chevaliers dont plusieurs purent réellement faire partie de la suite du comte de Luxembourg : le sire de Rodemack, Jacques d'Argimont, Loys, son frère, Thiri de Hufalize, Lorent de la Roche, son frère Ghimers, Gérard de Bastogne, Thiry de Porcerèche, Jehan de Sire, Gérard de Florenville, Pire de Huy, né à Metz et le duc d'Athènes. La famille de Rodemack ou Rodemacheren était connue dès l'an 1272 (*Histoire de Luxembourg*, t. V, p. 216). Les Hufalize ou Houfalise portant en général le prénom de Thiri, remontaient à 1176 (*Ibid.*, t. IV, p. 448), les La Roche étaient une des plus illustres maisons du Luxembourg (*Ibid.*, p. 447). Les Bastogne ne s'éteignirent qu'en 1436 (*Ibid.*, p. 444). Les Florenville sont également cités par Bertholet (t. IV, p. 274). Ces familles appartenaient donc bien réellement au comté de Jean, et la présence autour de lui de chevaliers portant leurs noms n'a rien que de très vraisemblable. Quant à Jehan de Sire, il doit s'agir d'un personnage de la famille lorraine Sierck ou Syrk. Ce Pire de Huy, que le *Myreur* dit originaire de Metz, doit être de l'illustre maison de Heu, venue de la ville de Huy dont elle tirait son nom (*Metz ancien*, par le baron d'Hannoncelles,

Digitized by Google

t. II, p. 128) ; à l'égard du duc d'Athènes, il n'est pas impossible que l'aventureux Jean de Brienne, qui, comme on le sait, portait ce titre, eût accompagné le roi de Bohême.

Jusqu'ici il est facile de montrer que la narration du *Myreur* peut ne pas s'écarter de la vérité. Nous tombons ensuite en plein dans un roman de chevalerie. Quelques détails, pourtant, peuvent mêler de vagues rayons de vérité à tant de fables : c'est ce qui nous engage à rapidement analyser le récit du chroniqueur.

Jean d'Outremeuse raconte que le roi de Bohême, avec les chevaliers que nous avons nommés, se rendit à la maison des Hospitaliers, (des chevaliers de l'ordre teutonique). Le grand maître alla au devant d'eux et se plaignit des Sarrasins qui avaient emmené leur *vitalhe*, leurs troupeaux. Le roi et le duc d'Athènes envoyèrent leurs espions pour savoir où étaient les infidèles, et apprirent qu'ils étaient en grand nombre dans une forteresse nommée Galidaine. Jean envoya sur ce point sept cents hommes, sous les ordres de Thiris d'Erge; ils se cachèrent jusqu'au jour, moment où les habitants de Galidaine faisaient sortir leurs troupeaux. Alors Thiris apparut avec cent souldoyers, douze chevaliers et ses arbalétriers, et il fit un bon butin. Mais les ennemis se défendirent bien ; il y eut une forte escarmouche, pendant que les chrétiens emmenaient les bœufs, vaches et moutons. Thiris courut sur Hélien le Sarrasin, et brisa sa lance ; mais Hélien avait perdu son heaume dans le combat, et Thiris le frappa d'un tel coup d'épée, qu'il lui fendit la tête jusqu'aux dents. Quand les Sarrasins virent leur chef mort, ils s'enfuirent en désordre dans la montagne, et les Allemands chassèrent paisiblement devant eux le bétail qu'ils avaient pris. Lorsque ceux de la ville virent cela, ils sortirent bien au nombre de vingt mille, sous les ordres de leur roi Margalis, *qui estoit un viel homme*.

Thiris le vit venir ; il ordonna aux chrétiens de ressangler leurs chevaux et les *pria de bien faire ;* il demanda aussi à plusieurs d'entre eux d'aller quérir du secours, mais personne ne voulut s'éloigner au moment de combattre. Les Sarrasins attaquèrent les chrétiens ; c'était un combat de vingt mille hommes contre sept cents. Le sire de Porcereches, effrayé de cette multitude d'ennemis, s'enfuit à l'Hospice et le roi apprit par lui ce qui se passait. Il fit armer ses gens, et, à la tête d'environ quatre mille combattants, s'avança vers Galidaine, se jeta sur les Sarrasins, et de même que Pierre de Huy et le duc d'Athènes, fit de tels exploits que les ennemis reculèrent.

Margalis, à la vue de ce commencement de déroute, rassembla ses gens, jura qu'il ferait douleur aux chrétiens, et, regardant à sa droite, reconnut le roi de Bohême à son lion d'argent à la queue fourchue (*a*

Digitized by Google

la cove forchue); il s'avança vers lui et lui proposa un combat corps à corps, à la condition que, vaincu, il se retirerait avec son monde et ne ferait plus jamais la guerre aux Hospitaliers, et que, vainqueur, il obtiendrait de Jean son assistance pour conquérir le royaume de France. Les conditions ainsi réglées, les deux champions se retirèrent avec leurs gens. Margalis retourna à Galidaine et Jean à l'Hospital. Le lendemain, le roi de Bohême alla à la messe, se confessa, s'arma, monta à cheval, et s'en alla rapidement au lieu du rendez-vous. Margalis y était déjà; ils coururent l'un sur l'autre et rompirent leurs lances; ils tirèrent ensuite leurs épées, et alors commença un rude combat; les Sarrasins, qui les regardaient des remparts de la ville, dirent entre eux : « Se nos perdons Margalis, nos n'aurons jamais « honneur. Ors li alons aidier, car chi cristiens est durement fors et « vailhans. » A ces mots, ils se précipitèrent hors de la ville : « Faux « trahitre, dit le roi à Margalis, en voyant quel secours lui arrivait, « nuls ne se puet gardeir de trahison, je vois chis mult de Sarazins « venir por moy destruire. » — « Par ma foy, rien n'en savoie, répondit « Margali, et partant je me reng à toy, salve ma vie et que je puisse « escapeir par ranchon, et en alons à l'hospitale. » Sur ce, les deux combattants se mirent en chemin ensemble, et le roi de Bohême, en arrivant parmi les siens, dit à son prisonnier qu'il le tenait quitte de toute rançon et qu'il lui était loisible de partir quand il le voudrait; mais Margalis, non moins chevaleresque, promit à Jean de lui remettre vingt mille florins d'Allemagne. Le roi éprouvait une sorte d'affection pour le Sarrasin; il lui faisait grand honneur et ne désespérait pas de l'amener à se convertir; mais, sur ce point, Margalis ne voulait rien entendre. Jean espéra que l'amour pourrait avoir plus d'influence sur le Soudan que ses chapelains. Il chargea une *pucelle jovene et tenre*, fille de Thiri d'Orge, de travailler à la conversion du Sarrasin, mais elle ne réussit pas dans cette mission délicate, que Jean d'Outremeuse s'est complu à raconter avec des détails dignes des chansons de geste [1].

[1] Le lecteur nous permettra-t-il de donner en note la fin de ce romanesque épisode :

« Et li roy de Bohemme se volt aviseir que amour de femme faisoit toute faire, si mandat-ilh la plus belle pucelle, jovene et tenre, que ons sawist al decha meire; et estoit filhe à Thiri d'Orge. Quant celle fut venue, li roy l'infourmat d'aleir al soldant Margalis et entrast à parler à li d'amour; et celle li otriat. Et lendemain al matin, que li soleais estoit leveis beais et cleier, elle alla en vergier où Margalis aloit cascon jour à cheste heure; si ala es vergier et celle li vient al encontre et commenchat I chançonet à chanteir à hault vois et douchement, qui estoit teile : *Loial amour me maine à eux je suis donnée*; et li soldans la commencho à regardeir, et vint

Digitized by Google

Après cette excursion trop longue peut-être dans le monde des aventures chevaleresques, revenons à l'histoire.

Les chevaliers teutoniques durent à leur vaillant allié de se voir affermis dans des possessions qui leur étaient bien disputées. Gédémin, leur plus redoutable adversaire, fut tué en 1329 au siège d'une place désignée sous le nom de Fribourg, située en Samogitie, et appartenant à l'ordre teutonique. Suivant une chronique, le duc de Lithuanie fut percé d'une flèche, *sagita vulneratus est, quo vulnere etiam*

vers lée à tieste levée ; et la pucelle se tournat à I rosier et colhit des roses et pluseurs fléurs. Atant vint à lée li soldans et la saluat en Dieu qu'elle créoit, qui li otroie qu'elle soit damme de valhant homme, car oncques si belle damoiselle n'avoit vehue ; et la pucelle respondit : « Vos m'aveis en-« chantée, car oncques n'amay homme par amour ; or suy-je de vos enamou-« rée et se vos creiiéz en Dieu et en sa meire, je ay mis en vos toute mon « amour de cuer, de corps et de pensée ; et seroit nostre amour assez toist « achivée se en mon loy creiés ; mains à homme de vostre loy ne seray jà « donnée. Dols sire, car soit vostre cuer à no loy atourné et baptizié, et je « seray toute vostre. » Li soldans regarde la pucelle qui estoit aournée de draps d'or richement com une royne, et la plus belle que onc posist veioir, se li dest : « Cherte, belle, nuilement ne guerpiroie ma loy, ne qui me don-« roit Franche la royalme ; mains se vos tenoie en Prusse, vos en sieriés « damme et royne souveraine. » — « Cherte, sire, dest la pucelle, j'ameroie mies « eistre arse en I feu que guerpir la loy cristiane. Si m'en yray arrière toute « corochie, car j'ay paour que je ne soy desperée. Sire, je m'en vois, le corps « de mi tout vuid, car li cuer de mi demeurt. »

Atant se partit la pucelle et li soldans demorat la tout seuls, pensant de pluseurs poins et maiement sor la bealteit de la pucelle, et jure, s'il la tenoit en sa terre, qu'il l'esposeroit et la feroit royne : « Mains li renoier ma loy « m'est trop dure, car je n'aurois parent ne amy si je chaioie en povreteit, qui « me devist aidier. Et non porquant, bien vanter me poroie que j'aroie « la plus belle de monde. Et que me fauroit quant teile amour auroie. Tous « salar, tous deduis en lée trouveroie. »

Ensi pense li roy et repempe (repense) et s'en falloit pou qu'ilh ne renoiast sa loy, mains le diable lé tenoit trop fort en ses laches. Car ilh dest qu'ilh amoyt mies à morir d'amours que eistre recreans. Atant yssit de praelle la pucelle et priat al roy de Bohemme qu'il la vuelhe reconduire en sou paiis si com ilh l'avoit ameneit, et le roy li otriat. Puis mettirent les taubles et si somt assis al disneir ; et Margalis fut assis à la diestre de la pucelle, si qu'il la regardoit parfaitement en son visaige et elle le regardoit d'un dols regart traiant ; et entre II mes li prioit la pucelle qu'ilh volist creire en la loy Jhesu Christ, et elle seroit sa douche amie. Chi mot entendit li roy de Bohemme ; si dest : « Belle, plaisist à Dieu que ensi fust, et je vos bailher toute la ducheit de Lucemborh. » Quant li Soldans oiit chu, se li changat la coleur, et dest à la pucelle qu'elle estoit digne d'eistre royne de Franche, mains por rien ne poroit brisier sa loy. Atant commenchort douchement à sonneir ches menestreis ; et après li grant dineir si montat li roy Soldans Margalis, et li roy li fist convoier avecque I grant quantiteit de chevaliers de Prusse et d'altres gens : mains ilh ne passat gaire après qu'ilh morut, et fut soldans son fis qui oit la filhe le comte de Clermont en Franche. » (*Myreur des histors*, t. VI, p. 412-416.)

Digitized by Google

periit [1]. D'après deux autres chroniques, il fut atteint par le projectile d'une arme à feu, *globo trajectus* [2], *scopeto trajectus* [3]. Ces deux chroniques remarquent que l'usage de la poudre, encore tout récent, était inconnu aux Lithuaniens.

On ne sait, d'ailleurs, si la mort de Gédémin eut lieu quand le roi de Bohême était encore en Lithuanie. Ce fut le jour de la saint Urbain, 25 mai 1329, que Jean fit une pompeuse entrée dans sa capitale. Il y arriva, précédé par le bruit de ses exploits. On se plaisait à raconter sa glorieuse campagne contre les infidèles ; on disait qu'il les avait poursuivis dans de lointaines contrées où jusqu'alors aucun prince chrétien n'avait porté les armes. On parlait des païens qu'il avait convertis, de ceux en plus grand nombre qu'il avait exterminés, parmi eux, ajoutait-on, le roi avait fait tomber sous ses coups un chef illustre dont le corps était long de plus de douze pieds [4]. Le résultat de cette rapide campagne fut pour Jean un accroissement de renommée ; quelques-unes de ses guerres précédentes, son injuste agression contre Metz entre autres, lui avaient fait un certain tort. Ses victoires dans le Nord le mettaient au premier rang des guerriers et des politiques ; son influence sur toutes les affaires de son temps allait devenir prépondérente; il allait être tout à fait ce personnage sur lequel courait déjà cette espèce de dicton « : Sans le roi de Bohême, personne ne peut se tirer d'affaire : » *sine rege Bohemiæ nemo valet expedire* [5].

COMTE DE PUYMAIGRE.

III

JORDANO BRUNO

D'APRÈS LES NOUVEAUX DOCUMENTS ET LES RÉCENTES PUBLICATIONS

Le nom de Jordano Bruno a eu pendant longtemps peu de célébrité. Ceux qui connurent Bruno, l'ambassadeur Michel de Castelnau par exemple, purent s'attacher à lui, mais ils ne semblent pas lui

[1] *Historiarum Poloniæ et Lithuaniæ coll. magna*, t. II, p. 301.
[2] *Ibid.*, t. II, p. 476.
[3] *Ibid.*, p. 617.
[4] *Aulæ regiæ chronicon*, tome X des *Monumenta*, p. 431.
[5] *De rebus a Johanne rege Bohemiæ gestis*, p. 93.

Digitized by Google

avoir accordé une valeur hors ligne ; du moins ils ne parlent pas de lui : c'est une remarque de M. Berti. Les générations suivantes ne paraissent pas l'avoir tenu en plus haute estime. Bayle lui-même, dans son *Dictionnaire historique*, si favorable aux ennemis de l'Église, écrivait que Bruno dut beaucoup à Aristote et à Platon, et rien ou très peu à lui-même. Il trouvait que l'hypothèse de Bruno, — au fond celle de Spinoza, — surpassait toutes les extravagances : c'est, dit-il, la plus monstrueuse, la plus absurde. Brucker, dans son *Histoire de la Philosophie*, défiait l'esprit le plus délié de pénétrer son système et le plus patient des hommes d'en soutenir la lecture. « Tout, dit-il, est enveloppé de ténèbres, d'expressions mystérieuses dont lui-même probablement ne comprenait pas le sens [1]. » Giannone trouvait que Bruno n'avait ni règle, ni mesure et qu'il passait les justes bornes [2]. Si l'évêque d'Avranches, Daniel Huet, disait que Bruno avait fourni à Descartes quelques idées sur l'infinité et la pluralité des mondes, la division entre les étoiles fixes et les planètes, à ce point qu'il le nommait le précurseur de Descartes, dans les questions astronomiques au moins, et paraissait ainsi accorder quelque mérite au novateur [3], Bailly au contraire, dans son *Histoire de l'Astronomie* [4], ne lui pardonne pas d'avoir gâté la philosophie sous prétexte de la soustraire au joug des péripatéticiens, car son imagination très puissante, disait-il, obscurcissait son intelligence ; et Barbieri déclare que, dans les matières astronomiques, il comprenait seulement ce qui suffisait à pouvoir enseigner la sphère [5].

Il y a quarante ans Gioberti déclarait encore que les énormités de Bruno discréditaient les sciences spéculatives, et M. Bartholmess également ne l'élève pas très haut [6]. « Le système de Bruno était tombé dans l'oubli, écrivait M. Matter [7]. — Il n'en est plus ainsi aujourd'hui. Le nom de Jordano Bruno ne laisse plus indifférent : il est acclamé et on ne discute même plus ses théories pour justifier l'enthousiasme. Spaventa [8] appelle Bruno un très grand philosophe, tout

[1] *Histor. critic. Philosophiæ*, t. V, p. 12. (Lipsia, 1744).

[2] *Storia civile*, liv. XXXIV, cap. VIII.

[3] *Censura Philosophiæ cartesianæ*, p. 215. Ed. Paris, 1689. « Cartesianæ doctrinæ antesignanum jure dicas, nam universi infinitatem et mundorum innumerabilitatem tuetur et duo esse vult astrorum genera soles et tellures hoc est stellas fixas et planetas. Qui legebit hunc librum (*de immenso et innumerabilibus*) feret operæ pretium et quam pulcre ei cum Cartesio conveniat, cognoscet. »

[4] *Histoire de l'astronomie moderne*, t. V, p. 531.

[5] *Notizie dei Matematici e Filosofi napolitani*, p. 119.

[6] *Jordano Bruno*. Paris, 1846, 2 vol. in-8°.

[7] Dans l'*Encyclopédie des sciences religieuses* (ouvrage protestant), t. II, p. 454.

[8] *Saggi di critica filosofica*, t. I, p. 142. (Napoli, 1867).

Digitized by Google

en confessant qu'on ne peut supporter l'ennui de sa lecture. M. Berti [1], dans un ouvrage plein d'érudition, et de nombreux publicistes, dans des écrits ou des conférences, saluent en lui le précurseur de la plus haute philosophie et le martyr de la libre pensée [2]. On le compare à Dante, on lui dresse une statue dans Rome, et sur la liste des souscripteurs se rencontrent avec les noms de quelques érudits ceux de tous les ennemis déclarés de l'Église catholique.

Au bruit fait autour de ce nom on reconnaît bien vite qu'il ne s'agit pas ici de science, mais d'une protestation contre l'Église dont Jordano Bruno, prêtre et religieux, fut le transfuge.

Après l'ouvrage de Mgr Balan [3], après celui de M. Dominique Berti, dont les documents précieux ont permis d'écrire plus exactement la biographie de Jordano Bruno, le P. Previti, au milieu du concert d'éloges donnés avec une exagération visiblement affectée au moine apostat, a voulu reprendre toute la question, et dans un livre important il a examiné ce qu'était Bruno, comment il a vécu, ce qu'il a écrit [4]. Des difficultés ont été présentées sur plusieurs points, des doutes au sujet de sa mort ont été émis. Nous les indiquerons chemin faisant, car il convient d'offrir, dans cette *Revue des questions historiques*, un résumé des travaux qui, de l'autre côté des Alpes, ont été récemment consacrés à Jordano Bruno.

I

Né en 1548, dans la petite ville de Nola, située non loin de Naples, en arrière du Vésuve, le fils de Jean Bruno et de Franlissa Savolina, pauvres paysans tous deux [5], avait reçu au baptême le nom de Philippe, qu'il échangea plus tard, en prenant l'habit des Frères-Prêcheurs, pour celui de Jordano : c'était le nom du successeur de saint Dominique comme Général de l'ordre. Jusqu'à l'âge de douze ans il fut élevé aux écoles tenues par les Pères Jésuites à Nola, et il se rendit ensuite à Naples pour suivre des cours plus élevés. Il y avait alors dans cette ville des réunions d'esprits ardents, mal réglés, où

[1] *Vita di Giordano Bruno*. Torino, 1868, in-8°.

[2] Eug. Camerini, *Proemio al Candelaio del Bruno ;* Fiorentino, *Telegio ;* Félix Tocco, *Conferenza tenuta nel circolo filologico di Firenze*, etc...

[3] *Giordano Bruno*. Bologna, 1886.

[4] *Giordano Bruno e i suoi tempi*, Prato, 1887, in-8°.

[5] Bruno, rougissant de l'humble condition de ses parents, avait voulu faire croire à leur noblesse.

Digitized by Google

l'on discutait sur toutes choses, et dans ces discussions les erreurs luthériennes étaient soutenues et propagées. Valdès, Vermigli, Ochino, ces triumvirs de la République satanique, comme on les a appelés, y avaient exercé sur les idées des professeurs une influence considérable dans un sens anti-catholique. L'autorité s'en était émue, et en 1560 il y avait eu dans le royaume de Naples d'énergiques répressions : un rapport adressé par le vice-roi au roi d'Espagne donne une idée des progrès faits dans ce pays par l'opinion protestante.

Cependant Bruno n'était pas détourné de la voie où il se préparait à entrer, et en 1563, à l'âge de quinze ans, il se présenta pour être novice chez les Dominicains. En 1569 il reçut le sous-diaconat et en 1572 la prêtrise. Pendant son noviciat, on l'entendit soutenir déjà certaines propositions étranges, où l'on pouvait sans doute trouver un écho des conversations tenues parmi les disciples de Valdès et d'Ochino. Le novice dut comparaître devant l'Inquisition, mais l'affaire en resta là. Devenu prêtre, Bruno ne modifia pas ses idées, et comme il n'en faisait pas mystère, il fut de nouveau cité devant le tribunal. Alors il quitta Naples précipitamment et vint à Rome, où, pour la troisième fois, un procès lui fut intenté. On avait relevé contre lui cent trente articles contraires à la Foi catholique. Bruno, soupçonnant quel pouvait être son accusateur, l'attaqua, dit-on, le jeta dans le Tibre, et s'enfuit de Rome. Le religieux avait rompu avec son passé; il quitta l'habit de saint Dominique, et s'abstint désormais d'exercer les fonctions sacerdotales. C'était en 1576 ; il avait vingt-huit ans.

Bruno vint alors à Noli, petite ville de la Ligurie sur les bords de la Méditerranée, et, pour se procurer des moyens d'existence, il y enseigna la grammaire aux enfants et la sphère à quelques gentilshommes. Après quatre mois, il passa à Savone, alla à Turin, puis se rendit à Venise et de là à Padoue, où des religieux dominicains qui l'avaient connu, le pressèrent, a-t-il dit depuis, de reprendre l'habit de l'ordre.

Bruno vint à Genève : c'était le centre du mouvement protestant. Il n'y entendit pas, comme l'écrit Brucker [1], les leçons de Calvin et de Bèze ; mais il se trouva au milieu de nombreux Italiens réfugiés dans cette ville où ils formaient une petite Église. Bruno fut inscrit sur les registres avec le nom de Philippe. Antoine Carraciolo, marquis de Vico, ayant voulu l'engager à se faire calviniste, Bruno refusa, car ses idées allaient déjà plus loin que celles de Calvin : loin de vouloir réformer le christianisme, il le rejetait tout entier. Au bout de quatre

Historia crit. Philosophiæ, t. V, p. 18.

Digitized by Google

mois l'ex-religieux quitta Genève et vint à Lyon. Mais au lieu de se diriger sur Paris, où il semblait devoir trouver un milieu plus conforme à ses pensées, il se rendit à Toulouse, attiré par la célébrité de l'université : c'est du moins ce qu'il dit plus tard, car à Toulouse on n'a gardé aucun souvenir de son passage : sur aucun registre on ne trouve son nom.

Nous rencontrons bientôt Bruno à Paris, où il passa quatre années à enseigner, de 1579 à 1583. Henri III le fit appeler pour avoir de lui quelques leçons ou explications, et Bruno présenta alors au roi le *de Umbris idearum* avec une dédicace où furent épuisées les formules de l'adulation. Un autre livre, le *Cantus circœus*, fut dédié au grand prieur Henri d'Angoulême. Bruno était donc bien en cour. Cependant il passa en Angleterre, où il resta deux ans et demi, revint à Paris, et après quelques mois se rendit, en 1586, en Allemagne, à Marbourg, Mayence, Wittenberg, Prague, Helmstadt, Francfort. Il se trouvait dans cette dernière ville en 1591, lorsqu'un noble vénitien, Mocenigo, l'appela pour lui donner des leçons. Bruno rentra donc en Italie, et Mocenigo put reconnaître bientôt quelles étaient les opinions erronées de son professeur : il l'avertit, discuta avec lui, chercha à lui faire abandonner ses idées, et enfin, voyant son impuissance à le convaincre, il le dénonça à l'Inquisiteur de Venise. Plusieurs édits, en 1547, 1548, 1550, 1555, ordonnaient d'exiler du territoire de la République tous ceux qui en matière religieuse suivraient des opinions non conformes à celles de l'Église. Il y avait déjà eu de nombreux procès : celui de Bruno commença.

Jusqu'en ces derniers temps on ne savait aucun détail sur cette procédure ; mais les pièces copiées par M. Foucart en 1848 dans les archives de Venise et remises par lui à M. Berti, qui les publia en 1868, en ont fait connaître tous les incidents [1].

Les accusations étaient nombreuses : Bruno leur opposa les plus formelles dénégations. Ainsi, lorsqu'on lui demanda s'il croyait à la Trinité et à tout ce que l'Église enseigne, il répondit : « J'ai cru tout ce que tout fidèle doit croire. » Il dit n'avoir jamais parlé du sacrifice de la messe, ni de la transsubstantiation, autrement que dans le sens indiqué par la sainte Église. Lorsqu'on lui demanda s'il avait dit que le Christ n'était pas Dieu, il déclara n'avoir jamais eu semblable opinion, et en parlant ainsi il ressentit, — c'est noté dans

[1] Le R. P. Previti (*l. c.*, p. 305-382) a réimprimé les documents publiés par M. Berti.

M. Bartholmess avait publié en 1846 une pièce que M. Ranke lui avait transmise où l'on parlait du procès intenté à Venise contre Bruno (*l. c.*, t. I, p. 320).

Digitized by Google

l'interrogatoire, une grande peine : « plurimum se contristavit. » Je ne sais, dit-il, comment on m'impute ces choses. — Il nia « avoir jamais parlé, mais jamais, jamais, jamais, répéta-t-il trois fois, du sacrement de pénitence et avoir toujours tenu que qui meurt en péché mortel sera damné. » Il déclara que les âmes sont immortelles. L'inquisiteur l'avait interrogé, constate M. Berti, sans passion, ni insistance.

Cependant le procès intenté à Venise contre Jordano Bruno avait été connu à Rome, et le 12 septembre 1592 le cardinal de S.-Severina envoya au tribunal l'ordre de remettre Bruno au gouverneur d'Ancône pour le transférer au tribunal de l'Inquisition à Rome. Après quelques difficultés, — nous avons toutes les pièces à ce sujet, — le sénat donna, le 7 janvier 1593, l'ordre de renvoyer Bruno à Rome.

Que devint-il de 1593 à 1599, date du premier document que nous ayons sur le procès de Rome ? on l'ignore. On traîna sans doute le procès en longueur, pour avoir le temps d'examiner les écrits du philosophe et dans l'espérance surtout — ce qui était recommandé dans les instructions aux inquisiteurs — d'amener Bruno à rétracter ses erreurs. Le 14 janvier 1599, huit propositions hérétiques avaient été relevées dans ses écrits. Le 21 décembre de la même année, devant neuf cardinaux, le commissaire général du saint Office, le vicaire général des Frères Prêcheurs et autres officiers, frère Jordano Bruno, profès de l'ordre des Frères Prêcheurs, apostat de cet ordre, docteur en théologie, fut interrogé sur tout ce qui le concernait, et après qu'il se fut retiré, les cardinaux décrétèrent que le général et le vicaire de l'ordre des Dominicains iraient trouver le frère Jordano pour lui montrer les propositions à abjurer, afin qu'il reconnût ses erreurs, s'amendât et se disposât à abjurer ; ils devaient faire tout au monde pour arriver à leur but.

Le 20 janvier 1600, le général de l'ordre rendit compte de sa mission : il avait parlé à Jordano, lui avait demandé de reconnaître et d'abjurer ses propositions hérétiques, mais Bruno n'avait pas voulu y consentir, affirmant qu'il n'avait jamais soutenu de propositions hérétiques et que les membres du saint Office l'avaient mal compris. Alors le pape, ayant recueilli les votes, ordonna de poursuivre le procès, de porter la sentence, et de livrer le frère Jordano au tribunal séculier. Le 8 février la sentence fut portée contre « Jordano Bruno, apostat de l'ordre des Prêcheurs, hérétique impénitent et opiniâtre, » et il fut remis au tribunal séculier du gouverneur, présent à la réunion. Après huit jours encore d'attente, pour laisser le temps au repentir, Bruno fut dégradé et mené au Campo di Fiore pour être brûlé vif sur un bûcher, le 17 février 1600.

Digitized by Google

Voilà le résumé de sa vie telle qu'elle est maintenant connue, grâces aux documents mis au jour par M. Berti, élucidés par lui et par le R. P. Previti avec beaucoup de sagacité.

La sentence portée contre Bruno avant de le livrer au gouverneur avait dû être la dégradation : *Degradandus est omnis clericus qui est trahendus curiæ sæculari ;* et en effet un registre de recettes et dépenses nous apprend que l'évêque qui présida à la dégradation de Bruno reçut pour ses honoraires la somme de vingt-sept écus.

Outre la dégradation, Bruno devait être condamné à être brûlé vif. Masini, dans le *Sacro Arsenale*, dit que « tout hérétique obstiné qui n'aura pas voulu se convertir sera brûlé vif [1]. » « La peine du feu, écrit Humbert Locati, évêque de Bagnorea, est subie pour certains péchés particuliers indiqués par le droit : parmi les délits le crime d'hérésie est le principal; les hérétiques relaps ou obstinés sont brûlés [2]. » Or Jordano Bruno était précisément un hérétique relaps obstiné. Son supplice était donc indiqué par la loi ; ainsi avaient été brûlés vifs, trente ans auparavant, Antoine della Paglia (en latin Palearius) et Mgr Carnesecchi.

Evidemment Bruno fut condamné... il ne pouvait ne pas l'être. Est-il aussi certain que la condamnation fut exécutée ? Le R. P. Previti n'en doute pas ; mais cependant la question a été soulevée ; la négative a été appuyée par des raisons que le P. Previti lui-même estime être d'un grand poids [3] : il n'est donc pas hors de propos de les examiner [4].

II

Jordano Bruno aurait été brûlé le 17 février 1600 ; et en effet une ettre, datée de ce jour, a été écrite par Gaspard Schopp à son ami Ritterhausen pour le lui annoncer. Mais d'abord Gaspard Schopp,

[1] *Sacro Arsenale, ovvero Pratica dell'officio della Santa Inquisizione*, di Eliseo Masini. Bologne, 1665. « L'heretico pertinace cui non avra ufficio alcuno di christiana pieta potuto indursi a convertirsi, dovra non solamente al braccio secolare rilasciarsi, ma anche vivo abbruciarsi. »

[2] *Praxis judiciaria Inquisitorum* F. Umberti Locati placentini, episcopi Balneoregiensis, Ord. Prædic. sacræ theologiæ professoris. Venetiis, 1583, p. 143. « Ignis pœnam propter peculiaria quædam peccata in jure expressa quis patitur, inter quæ delicta crimen hæresis præcipuum est, qui hæretici relapsi, vel pertinaces concremantur. »

[3] *Giordano Bruno e i suoi tempi*, p. 218.

[4] M. Desdouits, professeur de philosophie au lycée de Versailles, a de nos jours soutenu avec talent la négative.

Digitized by Google

dit-on, a été pris souvent en flagrant délit de mensonge ; aussi M. Nisard, dans son livre sur les *Gladiateurs de la République des lettres*, en parle avec des termes peu flatteurs. D'abord luthérien, puis converti au catholicisme, Schopp devint un ennemi furieux des Jésuites, réeditant contre eux jusqu'aux calomnies les plus idiotes. Ainsi on lui doit une édition du pamphlet *Monita secreta*. L'auteur de la lettre inspire donc peu de confiance. Ensuite cette lettre, datée de 1600, ne fut imprimée qu'en 1621, dans un livre anonyme qui porte une fausse indication du lieu où il a été édité. On le dit publié à Saragosse ; il le fut en Allemagne [1]. La lettre de Schopp, ainsi connue, apprit à beaucoup le supplice de Jordano Bruno, car le P. Mersenne, bien au courant cependant du mouvement philosophique, ne nommait pas Bruno lorsqu'en 1623, dans *Quæstiones in Genesim*, voulant prouver qu'on doit arrêter par la crainte des supplices l'envahissement de l'athéisme, il citait Vanini, brûlé à Toulouse, et un autre brûlé à Paris, mais gardait le silence sur Bruno ; s'il eût connu son supplice à Rome, ne l'aurait-il pas nommé ? En 1624 au contraire, dans son livre sur l'*Impiété des Déistes*, il parlait de Bruno comme d'un athée brulé en Italie. Ne serait-ce pas qu'entre ces deux dates il avait lu la lettre de Schopp ?

Si l'on examine la lettre en elle-même, on trouve étrange que Schopp, annonçant la mort de Bruno à un ami avec lequel il avait l'habitude de correspondre, lui raconte en grand détail toute sa vie comme si Ritterhausen n'avait pas dû la connaître. On rencontre d'ailleurs dans ce récit plusieurs erreurs, que des documents récemment mis au jour ont signalées ; ainsi, erreur sur le temps de sa prison à Venise, erreur sur le temps de son séjour à Genève, sur l'époque de sa venue à Rome, fausseté dans l'assertion sur la rigueur employée à Rome contre les impies, etc... ; il n'y a pas jusqu'au passage sur son attitude au moment de sa mort en repoussant le crucifix, qui ne paraisse à plusieurs une imitation du récit de la mort de Vanini arrivée en 1619, très peu de temps avant l'apparition de la lettre de Schopp. Voilà ce que l'on dit.

Si la lettre est authentique — et le P. Previti n'en doute pas, — il y aurait une phrase qui semble déplacée et qui fournit un argument contre la réalité du supplice, c'est celle où Schopp raconte que les cardinaux de l'Inquisition ont livré Bruno au magistrat séculier en lui demandant de le punir de la manière la plus clémente et sans

[1] *Macchiavellisatio qua unitorum animos dissociare nitentibus respondetur, in gratiam domini Archiepiscopi castissimæ vitæ Petri Pazman succincte excerpta.* Saragossæ, 1621.

Digitized by Google

effusion de sang, *rogatus ut quam clementissime et sine sanguinis effusione puniretur.*

En 1680 un érudit du nom de Nicodème, ayant voulu vérifier ce que disait la lettre de Schopp, dont un pasteur protestant, Jean-Henri Ursin, avait reproduit quelques extraits, déclare qu'on ne le sait pas d'une manière certaine. Et Bayle de s'écrier : « Voilà qui est singulier. On ne sait pas au bout de quatre-vingts ans si un jacobin a été brûlé à Rome en place publique. Il n'y a pas loin de l'incertitude à la fausseté dans les faits de cette nature. » Aussi il écrit : « Il fut brûlé, dit-on, comme un impie [1]. » En 1726, Haym, le célèbre bibliographe italien, prétendait, sans donner de preuves il est vrai, que Bruno avait été exécuté seulement en effigie [2]. Quoi qu'il en soit, la lettre de Schopp est le premier témoignage produit pour attester le supplice de Bruno.

Dans ces derniers temps on en a découvert d'autres : d'abord on a cité un livre où Schopp, en 1610 ou 1611, aurait parlé du supplice de Bruno [3]; puis, dans la correspondance de l'illustre astronome Kepler avec Brengger, doyen de la faculté de médecine de Kaufbeuren, imprimée en 1672, on a trouvé une lettre du 30 novembre 1607, où Kepler parle de ce « malheureux Bruno, grillé à Rome sur des charbons ardents [4]. » Brengger lui répond, le 7 mars 1608 : « Tu m'écris que Jordano Bruno a été grillé sur des charbons, j'ai compris qu'il a été brûlé sur un bûcher ; je te demande de me faire savoir si cela est certain, à quelle époque ou pourquoi cela lui est arrivé [5]. » Kepler, le 5 avril, lui réplique : « J'ai appris par Wackher que Bruno a été brûlé à Rome ; il dit qu'il est mort avec fermeté. »

Cette ignorance probable du P. Mersenne, indiquée plus haut, cette ignorance certaine de Brengger que nous constatons ici, cette connaissance même que Kepler a eu de la mort seulement par l'entremise de Wackher, un conseiller de l'Empereur Rodolph, cité par

[1] *Dictionnaire historique*, art BRUNUS.

[2] *Bibliotheca italiana osia Notizia de' libri rari nella lingua italiana*, Venezia, 1728, in-4°. — Haym parle du *de libro ateistico*, et il écrit, page 147 : « L'autore di esso fu bruciato in effigie » Il faut remarquer que Haym était romain et avait pu ainsi connaître une tradition.

[3] Indiqué par une lettre dans *Commercii epistolaris Uffenbachiani selecta*. Ulmæ et Memmingæ, t. V, p. 27, publié par George Schelhorn.

[4] *Joannis Kepleri Opera omnia*, 8 vol. grand in-8°. Edit. Frisch. Francfort, 1859-1870, t. II, p. 591 : « Infelix ille Brunus, prunis tostus Romæ. »

[5] « Jordanum Brunum prunis tostum scribis, quod intelligo illum crematum esse ; quæso an certum hoc sit et quando aut quare ei id acciderit, fac ut sciam. » *Ibid.*, p. 592. L'expression impropre *prunis tostus* était mise pour faire un jeu de mots : *Brunus, prunis*.

Digitized by Google

Schopp dans sa lettre, a paru étrange, lorsqu'il s'agissait d'un fait qui aurait été si public ; car il eut lieu, en plein jour, dans une année où une foule d'étrangers se pressaient à Rome pour le grand Jubilé séculaire. L'étonnement grandissait lorsque l'on constatait le silence gardé sur ce fait par les ambassadeurs de Venise à Rome, annalistes, si bien renseignés, qui avaient parlé de la mort de Carnesecchi et des autres hérétiques condamnés au XVIe siècle. Leur attention, vu le procès commencé à Venise contre Bruno, la demande pour son extradition faite au Doge, et les hésitations du Sénat à y faire droit, devait cependant être attirée par ce supplice ; mais ils n'en disent rien. Aucun écrivain contemporain n'en a parlé davantage ; et le cardinal d'Ossat garde le même silence dans une lettre écrite de Rome deux jours après l'exécution.

Avec le cardinal d'Ossat se trouvait alors près du Pape, M. de Silleri. Silleri, comme d'Ossat, aurait dû être empressés d'annoncer à la cour de France la mort d'un homme qui avait eu des relations avec le roi Henri III et le roi de Navarre à présent régnant sous le nom d'Henri IV. Or Silleri, parlant du pape, et annonçant une indisposition qui l'empêchait de présider la Congrégation du Saint-Office, ne songe pas, à ce mot de « saint-office, » à annoncer le décret rendu contre Bruno et sa mort. Bien plus, le 17 février, jour où est placé le supplice, Silleri a une audience du Pape pour traiter de la nullité du mariage du Roi. « Nous ne pouvons croire à cette coïncidence, écrit ici M. Desdouits [1] : il est impossible que Clément VIII n'ait pas été profondément affecté par l'exécution ; non seulement il répugnait aux mesures sanglantes, mais de plus le spectacle d'un prêtre, d'un religieux mourant dans l'impénitence publique était un scandale dont le chef de l'Église devait être particulièrement contristé. Et c'est ce même jour qu'il aurait choisi pour donner audience à l'ambassadeur d'Henri IV ! »

Cependant la lettre de Kepler, s'il n'y a pas interpolation comme on l'a pensé, reste, après la lettre de Schopp, un second témoignage du supplice de Bruno. En 1869 on en a produit un troisième. M. Bongi, directeur des archives de Lucques, écrivant un article érudit sur les premiers journaux en Italie, a publié un passage d'*Avvisi di Roma* conservés dans un manuscrit de la bibliothèque Vaticane. Ce passage est daté du 19 février 1600; on y lit : « Jeudi fut brûlé vif au Campo di Fiore ce religieux de S. Dominique de Nola, hérétique obstiné [2]... »

[1] *Jordano Bruno a-t-il été brûlé ?* dans *Questions controversées de l'histoire et de la science* t. IV, p. 151.

[2] *Nuova Antologia*, juin 1869, p. 332, tiré du ms. du Vatican fonds *Urbino*, n° 1068.

Digitized by Google

En 1875, M. Ademollo publia dans la *Gazetta d'Italia* un passage identique tiré aussi d'un recueil d'*Avvisi* [1].

Ces témoignages, malgré le silence, bien étonnant, il faut en convenir, de Silleri, du cardinal d'Ossat, des ambassadeurs de Venise, ont paru décisifs, et M. Berti, qui un instant avait hésité au sujet de l'authenticité de la lettre et de sa valeur [2], soutient à présent son authenticité [3]. Le P. Previti, de son côté, écrit : « N'y eût-il d'autre document que « l'avis » de son supplice, cela suffirait seul pour justifier l'idée que j'ai pu me former de cette controverse, c'est-à-dire que Bruno finit ses jours sur le bûcher. »

Pour nous la question, restée inconnue ou douteuse au XVIIe siècle, par conséquent curieuse à élucider en présence de témoignages qui paraissent offrir une contradiction, est cependant secondaire, et l'on a tort de faire de la mort de Bruno un texte d'accusation contre l'Église, car c'est mal connaître l'esprit du passé.

Si Bruno a péri sur un bûcher, il n'y a pas à s'étonner que le supplice ait eu lieu : l'hérésie, nous l'avons dit, étant alors un délit civil puni de mort.

Si, comme le dit Haym, Bruno n'a été brûlé qu'en effigie, il a donc été gracié. Où est la preuve de la grâce ainsi accordée ? où lit-on la mention de cette rémission de peine ? peut-on répondre à ceux qui, pour croire au supplice, réclament le procès-verbal de l'exécution.

III

Si maintenant, à la suite du P. Previti dont la compétence est indiscutable, nous examinons les doctrines philosophiques de Bruno, il faudra bien avec Andrès [4], avec Rivato [5], avec Cesar Cantù [6], avec Rosmini [7], avec le professeur Conti [8], et même avec quelques-uns de

[1] Reproduit par le P. Previti, *l. c*, p. 447.

[2] « Gli errori e le inesattezze da noi riconosciute in quella lettera ed il silenzio sovraccennato ci tennero alquanto sospesi circa l'autenticita della medesima e circa la fede che vi si potesse prestare. » *Vita di G. Bruno*, pag. 7.

[3] *Ibid.*, p. 403.

[4] *Origine d'ogni letteratura*, t. V, p. 531.

[5] Dans l'*Enciclopedia italiana*, t. IV, p. 1197. Venezia, 1841.

[6] *Gli eretici in Italia*, t. III, p. 153.

[7] *Il rinnovamento della filosofia in Italia*, p. 22. Milano, 1836.

[8] *Saggi di critica filosofica, politica e religiosa.* Napoli, 1867, excellent ouvrage. Les œuvres de Bruno ont été réunies par M. Wagner : *Opere di Giordano Bruno*, ora per la prima volta raccolte. Lipsia, 1830, 2 vol.

Digitized by Google

ses admirateurs, reconnaître le peu de fonds scientifique de ses idées. « Toutes les théories de Bruno tournent au panthéisme, a écrit le P. Previti, car il identifiait l'univers avec Dieu. Sa doctrine conduisant nécessairement à la négation d'un Dieu personnel, de la Providence, du libre arbitre, de la personnalité de l'âme humaine après la mort, ne peut éviter la tache du panthéisme, et le panthéisme est inconciliable avec le théisme. » Il fut athée et superstitieux, car il croyait à la magie, et on ne peut sérieusement reconnaître en lui ni un prince de la philosophie, ni un grand penseur. S'il n'avait pas été condamné par l'inquisition, si prêtre de Jésus-Christ il n'avait pas renoncé aux fonctions sacerdotales, s'il n'avait pas nié la doctrine de l'Église, s'il n'avait pas péri sur le bûcher, il ne paraîtrait pas un grand homme. « Homme de beaucoup d'esprit qui employa mal ses lumières : » c'est le jugement de Bayle ; nous ne pouvons accorder davantage. Mais « ce qu'on veut aujourd'hui honorer en lui, dit très justement le P. Previti dans son bon et beau livre, c'est l'adversaire de l'Église, l'ennemi du catholicisme. » Le religieux apostat est reconnu et salué comme un ancêtre. Nous le répétons, il n'y a pas là du zèle pour la science, mais une passion irréligieuse.

HENRI DE L'ÉPINOIS.

IV

L'AUTEUR DU *MARIALE*

Tout le monde connaît l'hymne *Omni die*. Elle est composée de vers pris çà et là dans un poème en l'honneur de la sainte Vierge appelé le *Mariale*. Le compilateur n'a fait que les choisir, selon sa dévotion, et les juxtaposer. Malgré leur manque de liaison et les incorrections nombreuses qui s'y sont glissées, ces vers forment une hymne belle encore, mais dont la beauté est loin d'égaler celle des hymnes du *Mariale*. Ces hymnes, vraiment ravissantes à tous les points de vue, ne constituent pas seulement une série, un recueil, une collection quelconque, mais un vrai poème ayant son unité, et le plus beau qui ait été écrit en l'honneur de la sainte Vierge. On voit par là quel intérêt s'attache au *Mariale* et à la question de savoir quel en est l'auteur. Cette question a été débattue jusqu'à ces der-

Digitized by Google

niers temps sans qu'on pût arriver à la résoudre, parce que les éléments manquaient. Mais des recherches dont nous avons rendu compte dans une dissertation publiée en 1883 [1] nous ont fait découvrir des documents nouveaux. Ces documents connus, et leur valeur une fois bien comprise, à moins de vouloir systématiquement ne se rendre qu'à des preuves propres à donner une certitude absolue que, dans la plupart des cas, les faits historiques ne sauraient comporter, il n'est guères possible de douter aujourd'hui que l'auteur du *Mariale* soit saint Anselme, archevêque de Cantorbéry. C'est là ce que nous nous proposons de montrer. Nous commencerons par marquer en quelques mots les principales étapes du chemin un peu long que la question a parcouru. Ce résumé rapide ne sera ni sans intérêt, ni sans lumière.

En 1668 les Bollandistes imprimèrent, à la suite de la vie de saint Casimir, une pièce assez longue composée d'extraits du *Mariale* et commençant par la strophe si connue : *Omni die*, etc. Les Bollandistes soutenaient [2] que cette pièce était de la composition de saint Casimir. Les apparences, nous l'avons montré dans notre dissertation de 1883, étaient tout à fait en leur faveur.

Seize ans plus tard, en 1684, le Père Hommey, augustinien, découvrit un manuscrit qui enlevait irrévocablement à saint Casimir l'honneur d'avoir composé l'*Omni die* [3]. Le Père Hommey établit d'abord que ce manuscrit a été transcrit, d'après le témoignage du copiste lui-même, entre l'an 1123 et l'an 1131. Puis, comme on lit en tête du *Mariale* cette inscription : *Invocatio divinæ Sapientiæ facta a Bernardo monacho in laudem perpetuæ Virginis*, sans même songer à la facilité à peine croyable avec laquelle les scribes du moyen âge se sont permis les attributions les plus fautives, sans se demander si le copiste de son manuscrit a eu raison d'attribuer le *Mariale* à « un moine Bernard, » il s'occupe uniquement d'examiner quel peut être ce « moine Bernard. » Deux moines de ce nom, dont la vie s'écoula vers l'époque à laquelle fut copié ce manuscrit, se présentent à sa pensée : saint Bernard, l'illustre abbé de Clairvaux, né en 1091 et mort en 1153, et Bernard de Morlas, dont l'histoire ne nous dit absolument rien, sinon qu'il vécut dans un des monastères dépendant de l'abbaye de Cluny, vers l'an 1140, et qu'il composa un poème intitulé : *De contemptu mundi*. N'aurait-il pas pu compo-

[1] *Annales de philosophie chrétienne*, mai et juin 1883.
[2] Tome VI, 4 mars.
[3] Ce manuscrit se trouve à la Bibliothèque nationale sous le n° 2445 A du fonds latin.

Digitized by Google

ser aussi le *Mariale ?* Non, répond Hommey ; on trouve dans le *Mariale* une piété, une noblesse de pensées, une doctrine nourrie d'Écriture sainte, une dévotion suave et filiale envers la Vierge, un ensemble de qualités de premier ordre qui révèlent le génie et la sainteté du grand abbé de Clairvaux. Comparez le *Mariale* avec les poèmes authentiques du saint docteur, et d'un côté comme de l'autre vous sentirez le *nard* de Bernard : *Confer indubitata S. Doctoris poemata, et utrobique nardum Bernardi odorabis* [1].

Il est vrai qu'on chercherait vainement les beautés et les qualités supérieures du *Mariale* dans les écrits de Bernard de Morlas ; on n'y trouve même rien qui en approche, et c'est une raison suffisante pour l'exclure de la paternité de ce poème. Il est également vrai qu'on trouve ces beautés et ces qualités dans les écrits de saint Bernard ; mais cette raison ne saurait suffire pour le regarder comme l'auteur du *Mariale*, parce que, outre les qualités signalées par le Père Hommey, on trouve dans ce poème des qualités non seulement différentes de celles de saint Bernard, mais encore tout opposées, et qui décèlent manifestement une autre touche, un autre style, un autre auteur.

Cette dernière réflexion frappa Dom Mabillon quand, six ans après la publication de la thèse du Père Hommey, il donna au public, en 1690, l'édition des œuvres de saint Bernard. Sans se prononcer sur l'auteur du *Mariale*, il ne crut point qu'il fût du saint abbé de Clairvaux et ne jugea pas à propos de le placer parmi ses œuvres.

En 1763, les Bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur, en publiant le douzième volume de l'*Histoire littéraire de la France*, consacré aux écrivains du XIIe siècle, se trouvèrent, à leur tour, en face de la question de l'auteur du *Mariale*. Ils crurent devoir suivre Dom Mabillon. Mais il ne leur suffisait pas, comme à lui, de résoudre la question d'une manière négative, en excluant saint Bernard ; ils devaient aller plus loin, si la chose était possible, au moins par voie de conjecture. Comme Hommey, ils ne possédaient qu'un seul manuscrit, et, comme lui encore, ils ne songèrent pas plus à contester et à mettre en doute l'exactitude de l'attribution du *Mariale* à un moine du nom de Bernard que si tous les copistes eussent été infaillibles. Ils partent, comme Hommey encore, de ce *postulatum* que — ce sont leurs propres expressions — « c'est une alternative inévitable d'adjuger le poème en question à l'un ou l'autre Bernard. » Dès lors leur solution était toute faite. Saint Bernard exclu, il ne restait plus que Bernard de Morlas : ce fut leur candidat. Qu'avaient-ils à faire,

[1] Hommey, *Supplementum Patrum*, p. 152.

Digitized by Google

après cela, sinon de rendre cette candidature acceptable en citant quelques-uns des passages du poème de Bernard de Morlas qui leur paraîtraient se rapprocher le plus du *Mariale*? C'est ce qu'ils firent. Sur ce point encore l'unique manuscrit qu'ils eussent à leur disposition était tout à fait de nature à les induire en erreur. En effet, il mêle au *Mariale*, comme lui appartenant, deux pièces étrangères, dont la première se rapprochant du style de Bernard de Morlas, peut bien être de lui, et fait naître la pensée de lui attribuer le poème tout entier. Nous reviendrons sur ce point avec preuves à l'appui; mais il était bon de mentionner dès maintenant une circonstance qui entra pour beaucoup dans l'erreur des auteurs de l'*Histoire littéraire de la France*.

Quant à cette idée, en soi absolument fausse, que c'était une alternative inévitable d'adjuger le *Mariale* à saint Bernard ou à Bernard de Morlas, on conçoit facilement qu'elle ait pu leur être suggérée par l'âge certain du manuscrit et par la réputation de poésie de ces deux Bernard. La vérité est cependant que, pour éviter cette alternative, il suffisait de se rappeler les nombreuses erreurs des copistes en fait d'attributions. Certains manuscrits attribuent à Bernard de Morlas, en l'appelant très clairement *Bernardus Morlanensis*, le poème *De contemptu mundi* édité par Gerberon parmi les œuvres de saint Anselme, et qui, suivant les uns, est en effet de lui, et suivant les autres, en plus grand nombre, est de Roger de Caen, mais, suivant personne, d'un Bernard quelconque. Des ouvrages en prose et en vers, et en particulier des poésies, sont attribués à saint Bernard par un grand nombre de manuscrits, sans être pour cela d'aucun Bernard. Combien d'écrits ainsi attribués à saint Anselme qui ne sont d'aucun Anselme! « Les copistes et les scoliastes du moyen âge, qui n'étaient pas tous lettrés, se sont permis en matière d'attributions les plus grandes licences. N'ont-ils pas inscrit au nom de saint Jean Chrysostome un des plus mauvais poèmes latins du moyen âge [1]? » Cette remarque, d'une incontestable justesse et souvent répétée, est de M. Hauréau, membre de l'Institut; il la fait au cours d'un travail publié en 1882 *sur les poèmes latins attribués à saint Bernard*. Ce travail l'amène à traiter, lui aussi, la question de l'auteur du *Mariale*. Il n'admet pas que cet auteur puisse être saint Bernard. « Saint Bernard, dit-il, est toujours un écrivain sobre, même dans ses sermons et dans ses lettres. Quoique son style soit fleuri, ses phrases sont courtes : il dit élégamment ce qu'il veut dire, mais sans

[1] Hauréau, *Sur les poèmes latins attribués à saint Bernard*. Quatrième et dernier article : *Journal des savants*, juillet 1882, p. 401.

Digitized by Google

insister, sans amplifier. » Et après avoir fait remarquer que l'auteur du *Mariale* procède d'une manière toute contraire, il ajoute en parlant de ce poème : « Eh bien, nous ne pouvons admettre qu'il soit de saint Bernard. Il serait plutôt, comme l'ont supposé les auteurs de l'*Histoire littéraire*, du cluniste Bernard de Morlas... Nous adhérons volontiers à la conjecture de l'*Histoire littéraire*. Nous ne saurions cependant la confirmer par une preuve positive. »

Voilà où en était la question de l'auteur du *Mariale* en 1882. Des documents nouveaux indiquent aujourd'hui une solution, inattendue qui, nous espérons le démontrer ailleurs, est certaine et définitive.

Sachant qu'à tout chercheur Dieu garde une largesse [1],

nous avons fouillé les grandes bibliothèques : au lieu d'un manuscrit du *Mariale*, elles nous en ont livré quinze. Treize nous étaient déjà connus en 1883, quand nous avons publié la dissertation mentionnée plus haut. Depuis cette époque nous en avons découvert deux autres, les numéros 2833 et 10522 du fonds latin à la Bibliothèque nationale. Le dernier de ces manuscrits contient le *Mariale* tout entier, à l'exception des vingt-cinq derniers vers, et il est, selon toute apparence et à en juger par l'écriture, plus ancien que celui d'Hommey. L'écriture de ce manuscrit offre des ressemblances frappantes avec celle de plusieurs manuscrits du commencement du XIIe siècle conservés dans la Bibliothèque de Rouen et provenant, à n'en pas douter, de l'abbaye du Bec.

Parmi les quinze manuscrits que nous avons consultés, dix contiennent le *Mariale* en totalité ou en partie, sans nom d'auteur. Deux attribuent le poème à un Bernard que l'un dit être moine [2] et que l'autre dit être Français [3].

Trois l'adjugent à saint Bernard [4]. S'il y avait une présomption

[1] V. Hugo, *Contemplations*. — *Les malheureux*.

[2] C'est le 2445 A de la Bibl. nat., le ms. d'Hommey dont nous avons donné plus haut l'inscription.

[3] C'est le ms. latin 3639 de la Bibl. nat., qui contient des extraits très considérables du *Mariale*, sous ce titre : *Bernardi Francigenæ orationes rythmicæ in honore Virginis*.

[4] Le premier est le ms. Add. 30935 au British Museum. En tête de ce ms. du XVe siècle on lit : « Iste liber est Carthusianorum prope Effordiam. » Au fol. 363 commence une série d'hymnes extraites du *Mariale*, destinées à être récitées spécialement pendant l'octave de l'Assomption. Cette série est précédée de ces mots : « Per octavam Assumptionis gloriosæ Virginis Mariæ, vel omni tempore cum tibi placuerit semper dicendæ sequentes orationes in honore Virginis Mariæ. *Et sunt orationes Sancti Bernardi devoti Doctoris*. »

Dans les deux autres mss., le 7 A VI et le 8 B I, Bibl. Reg. au British

Digitized by Google

sérieuse à tirer du titre de ces cinq manuscrits, elle serait en faveur de saint Bernard. Il est assez probable que c'est lui qu'ont voulu désigner non seulement les copistes qui accompagnent le nom de Bernard du titre de *saint* ou de celui de *docteur*, mais encore ceux qui se contentent de lui accoler la qualification de *moine* ou de *Français* [1]. « Au titre de saint, dit encore M. Hauréau dans l'article déjà cité, saint Bernard a eu ses dévots, surtout parmi les moines, et leur manière de l'honorer a été de lui rapporter tout ce qu'ils trouvaient à leur goût dans le fatras des poèmes anonymes. »

Le fait est que, dès le XIIe siècle, des poésies anonymes, dont le nombre s'accrut encore dans les siècles suivants, et parmi lesquelles dominaient les hymnes, formaient un véritable fatras [2]; et dans la répartition fautive que les copistes, pour la plupart des moines, en firent à des auteurs de leur choix, saint Bernard, comme l'a démontré M. Hauréau, eut une très large part. L'ignorance ou l'étourderie de ces copistes passe même quelquefois les bornes de la vraisemblance. C'est ainsi que, dans le manuscrit latin 15690 de la Bibliothèque nationale, le poème de Bernard de Morlas : *De contemptu mundi*, précédé d'une dédicace « à son Seigneur et Père, Pierre, abbé de Cluny, par son fils Bernard, » est attribué par le scribe à saint Bernard : *Incipit liber metricus Beati Bernardi de contemptu mundi.*

Quand il s'agissait d'une œuvre aussi remarquable que le *Mariale*, l'erreur était tout à fait excusable. Le premier nom — nous l'avons

Museum, manuscrits du XIVe siècle, d'origine française, saint Bernard n'est désigné que par son titre de docteur :

Auctorem sciri si sit revera necesse,
Gallia Bernardum Doctorem credidit esse.

C'est ainsi qu'ils s'expriment l'un et l'autre. Le titre de docteur ne fut jamais donné à Bernard de Morlas. On le trouve uni au nom de saint Bernard dès le commencement du XIIIe siècle. On sait que le saint abbé de Clairvaux, par une exception dont il était bien digne, fut solennellement canonisé vingt et un ans après sa mort, et que, dès l'an 1201, le pape Innocent III, dans la collecte et les autres oraisons en l'honneur du saint qu'il avait dictées de sa propre bouche, lui décerna le titre de *Docteur de l'Eglise*. Du reste, à défaut du titre de *Docteur*, le seul mot de *Gallia* rapproché de celui de *Bernard* indiquerait assez qu'il s'agit d'un Bernard connu de toute la France. Or Bernard de Morlas n'eut jamais cette popularité.

[1] Le P Hommey fait remarquer avec beaucoup de raison qu'assez souvent, dans les mss. même qui contiennent les écrits les plus authentiques de saint Bernard, l'illustre abbé de Clairvaux n'est pas désigné autrement.

[2] Abélard en a fait la remarque : « Hymnorum vero quibus nunc utimur tanta est confusio ut quorum sunt nulla vel rara præscriptio distinguat. » *Præfat. in lib. Hymn.* Migne, *Patr. lat.*, t. CLXXVIII, col. 1771.

Digitized by Google

déjà fait remarquer dans notre dissertation de 1883 — le premier nom qui, en France, à partir du milieu du XIIe siècle, devait se présenter à l'esprit d'un copiste même instruit et intelligent, en transcrivant un poème sur la sainte Vierge d'un auteur inconnu, mais marqué au coin du génie et de la sainteté, c'était le nom de saint Bernard, le docteur de Marie.

Nous avons dit plus haut que le manuscrit d'Hommey (le 2445 A de la Bibliothèque nationale) mêle au *Mariale* deux pièces qui lui sont étrangères. Une de ces pièces précède le poème et l'autre le suit. Voici les premiers vers de celle qui est placée en tête du *Mariale* comme si elle en faisait partie :

O lumen verum quo lux est facta dierum,
Lumen præclarum, sapientia, fons animarum,
Quæ requiem fessis tribuis, solatia pressis,
Et quæ justificas animas clementer iniquas,
Ad te suspiro, tibi supplico teque requiro.

Le reste de la pièce est pire encore. Nous demandons ce que de pareils vers peuvent avoir de commun, par le rythme et par la langue, avec les strophes pleines de fraîcheur et si suavement cadencées du *Mariale*, avec des strophes comme celles-ci par exemple :

Est revera
Solis sphæra
Mira luce prædita :
Sæpe tamen,
Ob velamen,
Nobis est abscondita.

Tu præclara,
Deo chara,
Cuncta supergrederis :
Quæ nec tectum,
Nec defectum
Aut occasum pateris.

Inutile de faire remarquer que cette lourde série d'alexandrins n'a ni l'élégance, ni la grâce, ni la poésie, ni la couleur, ni l'harmonie du *Mariale*. Elle est même inférieure au style vigoureux et incisif de Bernard de Morlas, qu'elle rappelle cependant par son caractère prosaïque et son absence complète de cadence et d'harmonie. « Cela paraît avoir été très goûté, dit M. Hauréau. C'est ce qu'on aura quelque peine à comprendre, et nous reconnaissons, en effet, qu'il est difficile de dire des choses plus banales dans une plus mauvaise langue. » Quiconque lira cette pièce vulgaire sera de l'avis de M. Hauréau ; et ce qui donne à croire qu'elle a été goûtée, c'est qu'on la trouve dans plusieurs manuscrits du moyen âge, comme par exemple dans le manuscrit 540 de la Bibliothèque de Lyon (fol. 64). C'est au milieu de ces recueils, parfois passablement hétéroclites, que le copiste du manuscrit 2445 A est allé la prendre pour la transcrire en tête du *Mariale*. Ces caprices de scribes illettrés ne

Digitized by Google

sont malheureusement pas rares. Une fantaisie du même genre a également porté le copiste à placer à la fin de ce poème, sans qu'on puisse s'expliquer pourquoi, une autre pièce encore d'un rythme et d'un style différent, qui commence ainsi :

O salutaris Virgo, stella maris,
Generans prolem æquitatis solem...

Était-ce simplement pour faire de la variété ? Il faut avouer dans ce cas que c'était de la variété bien mal placée. Il est impossible en effet d'examiner sérieusement et attentivement le *Mariale* sans se convaincre que cette hymne ne saurait lui appartenir. Ce poème commence par une exhortation à s'attacher à Dieu seul par l'intermédiaire de la sainte Vierge Marie. Vient ensuite une sorte de monologue, puis des hymnes à la Vierge. Le poète termine son œuvre en ramenant notre pensées vers ce grand Dieu, centre de toutes choses et source de tout bien, dont il nous a entretenu au début. Que vient faire après cela une nouvelle hymne à la Vierge qui ne ressemble en rien à celles du poème ? Heureusement cette fantaisie du copiste du manuscrit 2445 A n'a pas été partagée par ceux des autres manuscrits. Ceux qui l'avaient précédé ne lui en avaient pas donné l'exemple, et ceux qui sont venus après lui ne l'ont pas imité. Il reste absolument seul et condamné par tous les autres. Il est vrai que le témoignage de neuf manuscrits seulement, parmi les quinze que nous connaissons, a de la valeur sur ce point. Mais évidemment, en présence de neuf manuscrits contre un seul, il n'y a pas à hésiter, surtout quand, parmi ces neuf, plusieurs sont plus anciens que le manuscrit d'Hommey, plus corrects, et visiblement l'œuvre de copistes plus intelligents et plus soigneux [1].

[1] Les mss. latins 11867 et 2882 de la Bibl. nat., Harl. 7 A VI et 8 B I, Bibl. Reg. du Brit. Mus. 115 de la bibliothèque de Saint-Omer, contiennent un *Mariale* qu'ils donnent comme complet, et dans lequel ne se trouvent pas les deux pièces en question.

Le ms. 3639 latin de la Bibl. nat., contient un *Mariale* presque complet avec quelque bouleversement dans l'ordre des hymnes. On n'y trouve aucune trace des pièces ajoutées dans le ms. 2445 A. Après le titre il commence par la strophe : *Ut jucundas*, qui est bien le commencement du poème.

Les mss. latins 10522 et 2883 de la Bibl. nat., ont un *Mariale* mutilé vers la fin : on ne trouve pas au commencement la pièce : *O lumen verum*.

Le ms. 2 A, IX, Bibl. Reg. du Brit. Mus., n'a que la deuxième moitié du *Mariale* : elle n'est pas suivie de l'hymne étrangère : *O salutaris*.

Digitized by Google

Parmi les manuscrits sur lesquels s'appuie notre dissertation de 1883 pour adjuger le *Mariale* à saint Anselme, deux ont une valeur particulière. L'un, du XIIe siècle, est un recueil de prières du saint archevêque de Cantorbéry, d'une authenticité incontestable et incontestée, parmi lesquelles se trouve le *Mariale*. Nous reviendrons un peu plus loin sur les preuves que ce manuscrit fournit en faveur de notre thèse. L'autre, le manuscrit Add. 21927 du British Museum, remonte, suivant le docteur Daniel Rock dans son savant ouvrage : *The Church of our Fathers* [1], et suivant l'érudit M. Waterton dans son livre si remarquable : *Pietas Mariana Britannica* [2], à la fin de XIe siècle. Ce manuscrit évince par son ancienneté saint Bernard et Bernard de Morlas de la paternité du *Mariale*, comme l'ont formellement reconnu M. Léopold Delisle dans la *Bibliothèque de l'École des chartes* et M. l'abbé Duchesne dans le *Bulletin critique*, et tous ceux qui, dans les revues et les journaux, en France et à l'étranger, se sont occupés de notre travail. Il y a cependant une exception : elle est toute récente.

Dans le numéro d'octobre 1886 de la *Revue des questions historiques*, un moine bénédictin de Maredsous, Dom Germain Morin, a soutenu que le *Mariale* est l'œuvre de Bernard de Morlas. Ce moine bénédictin n'est pas de ceux qui fréquentent les bibliothèques et qui font des recherches dans les manuscrits ; il prend soin de nous en avertir, afin de nous expliquer la manière dont il traite la question de l'auteur du *Mariale*. Mais, depuis qu'il a lu dans l'*Histoire littéraire de la France*, sans quitter sa cellule de Maredsous, que Bernard de Morlas est l'auteur du *Mariale*, il le croit fermement, et il ne veut plus croire autre chose. Il dit que c'est « un fait établi. » Il dit aussi que l'opinion des savants sur l'âge du manuscrit qu'ils prétendent être du XIe siècle n'est qu' « une hypothèse. » — « L'hypothèse, dit-il à ce sujet, doit faire place au fait établi sur des bases déjà solides. Ces *bases déjà solides* dont parle le moine bénédictin de Maredsous, sont celles que nous avons vues ; notre contradicteur n'apporte dans

[1] « In a fair Liber psalmorum or Psalter belonging to me, written out, as it would seem, somewhere whithin the Province of York, and by an anglo-saxon hand, a little after St. Edward the Confessor's reign, there is the following prayer : *Suscipe*, etc. » *The Church of our Fathers*, t. III, p. 5.

[2] « In the British Museum there is a late eleventh century Psalter, written by an anglo-saxon scribe, somewhere, as it would seem, in the Province of York, shortly after the reign of St. Edward the Confessor. This is the opinion of the late Dr. Rock, to whom it formerly belonged, and it is fully confirmed by Mr Bond, the learned keeper of our national mss.» *Pietas Mariana Britannica*, p. 59.

Digitized by Google

la discussion aucun document nouveau. Il s'excuse même de ne pouvoir contrôler et étudier ceux qui y ont été apportés par d'autres. Ce n'est pas sa faute. Il fait ce qu'il peut. Il traite cette question si compliquée et si ardue de l'auteur du *Mariale* « dans la solitude du cloître, peu conciliable avec la fréquentation des bibliothèques publiques et l'examen des manuscrits. »

Dom Morin dit aussi que les quatre manuscrits dont nous avons parlé dans notre dissertation de 1883, comme attribuant le *Mariale*, l'un au *moine Bernard*, l'autre au *Français Bernard*, et deux à Bernard le Docteur, connu de toute la France :

Gallia Bernardum Doctorem credidit esse,

désignent tous Bernard de Morlas. Dom Morin ne parle que de quatre manuscrits désignant ainsi à n'en pas douter Bernard de Morlas comme l'auteur du *Mariale*, parce que, dans notre dissertation, nous ne parlions que de quatre. Nous sommes heureux de pouvoir l'aider à ajouter à sa liste le manuscrit des chartreux cité plus haut, qui fait précéder une série d'hymnes empruntées au *Mariale* de ces mots : *Sunt orationes sancti Bernardi devoti Doctoris*.

Tout naturellement Dom Morin soutient que les deux pièces étrangères au *Mariale*, dont nous avons parlé plus haut, ne lui sont pas étrangères. Les bénédictins qui ont écrit l'*Histoire littéraire* les regardent comme faisant partie du *Mariale* ; le bénédictin de Maredsous tient pour certain qu'ils ont eu raison. Il est vrai qu'ils n'avaient qu'un manuscrit, et qu'on en a maintenant quinze, parmi lesquels six contiendraient ces deux pièces, deux contiendraient celle du commencement et un celle de la fin, si les copistes de ces manuscrits avaient cru qu'elles fissent partie du poème. Mais cette circonstance, qui eût embarrassé les auteurs de l'*Histoire littéraire* ou plutôt qui les eût certainement éclairés, fournit simplement à Dom Morin l'occasion de faire l'observation suivante: Parlant du manuscrit 2445 A, qu'il désigne simplement, faute d'être au courant de l'ordre des manuscrits de la Bibliothèque nationale, par le n° 2445 [1], il dit : « Il est sans contredit le plus complet, le seul complet même de tous les manuscrits du *Mariale* connus jusqu'à ce jour, puisqu'il ne renferme pas seulement les hymnes mais aussi la prépace en forme d'invocation dont le poète les avait fait précéder (p. 605). » Et plus loin, parlant de nous, il dit : « Il nous semble qu'il a cédé quelque peu à son idée dominante en refusant d'insérer dans son édition les passages indépendants des hymnes qui se trouvent dans le manuscrit de D. Hommey. Ce manus-

[1] Il y a bien à la Bibl. nat. un ms. latin inscrit simplement sous le n° 2445, mais il est tout différent du n° 2445 A.

Digitized by Google

crit, nous l'avons dit, est le plus complet et le plus recommandable de tous sous plusieurs rapports : il fallait donc y regarder à deux fois avant de sacrifier ces pièces supplémentaires qui, bien que d'un rythme différent de celui des hymnes, sont tout à fait dans le genre des compositions analogues de l'époque, et parfaitement en rapport avec le style et le génie de celui auquel il faut se résigner à restituer ses droits à la paternité du *Mariale* (p. 613). »

Que les deux pièces supplémentaires en question soient « tout à fait dans le genre des compositions analogues de l'époque, » nous n'avons pas le moindre doute sur ce point. Seulement nous ne voyons pas bien clairement que ce soit une raison de les regarder comme faisant partie d'un poème avec lequel elles forment un contraste des plus choquants et dont neuf manuscrits sur dix les excluent.

Quant à l'idée dominante à laquelle nous avons cédé, c'est que ces deux pièces sont trop médiocres et que la première est trop misérable pour être attribuées, non pas précisément à saint Anselme, mais à l'auteur du *Mariale*, qu'il s'appele saint Anselme, saint Bernard ou Bernard de Morlas. Il nous paraît impossible qu'un auteur assez intelligent pour composer un poème aussi beau que le *Mariale* soit en même temps assez inepte pour le défigurer en lui donnant pour préface une pièce plate et prosaïque comme la pièce *O lumen verum*, laquelle n'est nullement une préface.

Une autre idée à laquelle nous avons encore cédé, c'est que, pour établir le texte d'un ouvrage quelconque, il est dans l'ordre de ne pas s'en tenir à un seul manuscrit quand on en a dix. C'est probablement là le point sur lequel il nous serait le plus difficile de nous entendre avec Dom Morin. Il existe une classe d'esprits pour qui les preuves tirées des manuscrits valent par l'autorité de celui qui les invoque et par la manière dont il les présente plutôt que par elles-mêmes. Les données des manuscrits ont, pour ces sortes d'esprits, à cause du lointain dans lequel ils les aperçoivent, quelque chose, sinon de fantastique, du moins d'indécis, de vague, d'arbitraire et d'hypothétique. Pour ne nous appuyer que sur des arguments accessibles à tous, nous allons établir, sans recourir aux manuscrits, que Bernard de Morlas n'est pas l'auteur du *Mariale*. Nous emprunterons uniquement nos preuves à l'étude comparée des deux poèmes que Dom Morin, après l'*Histoire littéraire*, nous dit être du même auteur.

Un de ces poèmes, intitulé : *De contemptu mundi*, est certainement de Bernard de Morlas ; le fait n'a jamais pu être révoqué en doute : l'auteur y avait pourvu en insérant son nom dans la dédicace qu'il fait de ses vers à son abbé Pierre le Vénérable. Autant saint

Digitized by Google

Anselme avait une petite idée de ses écrits, autant Bernard de Morlas concevait une haute opinion des siens. Autant le saint archevêque de Cantorbéry prenait des précautions pour éviter, en cachant son nom à ses lecteurs, les louanges auxquelles ses ouvrages auraient pu l'exposer, autant le prétentieux moine de Cluny a pris soin de placer le sien en tête d'un poème dont il n'hésite pas à faire lui-même un éloge qui, nous le verrons, va jusqu'à l'extravagance. On peut être sûr que, si le *Mariale* était de lui, il ne nous l'eût pas laissé ignorer. Dans tous les cas le poème *De contemptu mundi* est bien son œuvre, et c'est dans l'examen de ce poème que nous allons trouver la preuve que Bernard de Morlas n'est pas l'auteur du *Mariale*.

C'est l'article de Dom Morin qui nous a amené à étudier le *De contemptu mundi*, dont nous ne connaissions auparavant que les extraits cités par l'*Histoire littéraire*. Les éditions de ce poème sont anciennes, et les exemplaires en sont fort rares : on ne les trouve guères que dans les grandes bibliothèques. La Bibliothèque nationale elle-même ne possède qu'un seul exemplaire d'une seule édition, celle de 1597, et encore cette édition ne renferme-t-elle pas le *Prologue* [1]. Nous avons été obligé, pour avoir l'ouvrage complet, de recourir aux manuscrits. Si Dom Morin avait eu ce poème à sa disposition, il ne se serait pas borné à reproduire dans son article les citations de l'*Histoire littéraire*, et surtout, nous tenons à le dire à sa décharge, il n'eût pas avancé que Bernard de Morlas « se mêla de faire des vers qui ont pour le moins un certain air de fraternité avec ceux du *Mariale* [2]. »

Quant aux auteurs de l'*Histoire littéraire*, nous supposons bien qu'ils avaient entre les mains le poème *De contemptu mundi*; mais leur attention était partagée, par l'étendue même de leurs travaux, entre un si grand nombre d'ouvrages qu'il ne leur était guères possible de les étudier tous à fond. Ils étaient forcément réduits à ne prendre de quelques-uns qu'une connaissance superficielle. Cette connaissance sommaire pouvait leur paraître d'autant plus suffisante dans le cas de Bernard de Morlas qu'une forte présomption existait à leurs yeux en faveur de l'opinion d'après laquelle ils lui attribuaient le *Mariale*.

[1] L'*Histoire littéraire* dit en parlant de ce poème *De contemptu mundi* : « Bernard en fit hommage à son abbé par une épître dédicatoire que Fabricius dit n'avoir pas encore vu le jour. Cependant elle se rencontre dans toutes les éditions (t. XII, p. 238). » On voit par là qu'il ne faut pas toujours prendre à la lettre les renseignements donnés par l'*Histoire littéraire*.

[2] Cela n'a rien d'insoutenable si d'une part on s'en tient aux vers de Bernard de Morlas cités par l'*Histoire littéraire*, et si de l'autre on compare ces vers surtout et presque uniquement avec la pièce : *O lumen verum*, considérée comme appartenant au *Mariale*. Or c'est précisément ce que fait Dom Morin (p. 607).

Digitized by Google

Nous donnons ces explications, non pour appuyer les preuves que nous allons développer, mais pour dégager la responsabilité des auteurs de l'*Histoire littéraire* et de Dom Morin. On verra qu'elle a vraiment besoin d'être dégagée.

Saint Bernard ne saurait être regardé comme l'auteur du *Mariale*, ce poème ne se rencontrât-t-il dans aucun manuscrit antérieur à son époque, pour une raison bien simple et tout à fait convaincante. On ne trouve dans le *Mariale* aucune trace des mâles qualités de style, du nerf, de l'énergie, et aussi du ton véhément et passionné qui caractérisent les écrits du saint abbé de Clairvaux. On y trouve même des qualités tout opposées. « Il n'y a pas à songer au saint abbé de Clairvaux, » dit Dom Morin (p. 605). Il a raison; mais il y a encore bien moins à songer à Bernard de Morlas. L'énergie de son style va jusqu'à la rudesse et à la dureté. Il est porté à l'amplification, et à une amplification absolument dépourvue de réserve et de goût. Son amplification est ce que les anciens rhéteurs appelaient l'*amplification de chose*, *amplificatio rerum*: choses le plus souvent vulgaires et banales, quand elles ne sont pas inconvenantes, admises sans choix et entassées sans art, mais exprimées avec une remarquable vigueur. Autant il est prodigue de *choses*, autant il est avare de *mots*. Idées, faits, détails, circonstances de toute sorte s'accumulent pêle-mêle dans son poème ; mais il ne donne à l'expression de chaque idée, de chaque fait, de chaque détail, de chaque circonstance, que juste ce qui est nécessaire pour l'exprimer vigoureusement. Sa concision est pleine de vie. Bernard de Morlas — c'est là son principal et même son seul mérite — a un style à lui, un style rapide et incisif qui fait penser à Tacite et à Juvénal. Il rappelle surtout ce dernier, tout en étant bien loin de l'égaler, par ses traits mordants, par ses invectives passionnées et par la vivacité excessive de ses peintures. Il décrit la corruption de son siècle ; il la considère sous tous ses aspects, dans chaque classe, chaque profession, chaque âge aussi. Il arrive ainsi, après avoir parlé de la généralité du vice, de ses formes, de son infamie, etc., à parler aussi de sa précocité. Mais il la peint d'un mot :

Quis modo non pater et pueros puer instat habere ?

Et puis c'est fait. Vient ensuite un autre trait qu'il jette en passant avec la même vigueur. Le grand défaut de ce poème est que ces traits sont mal choisis, ou plutôt ne sont pas choisis du tout.

L'auteur du *Mariale* amplifie aussi ; mais il n'a nullement *l'amplification de choses*. Au lieu de s'appliquer à multiplier les choses, il

Digitized by Google

s'applique à les orner, à les faire resplendir, à les border de franges gracieuses et par dessus tout à les faire mélodieusement résonner. Il les choisit avec le plus grand soin, avec un goût exquis, et n'admet que celles qui prêtent au resplendissement et à la sonorité, celles qui élèvent l'âme, qui sourient à l'imagination, qui parlent au cœur. Chaque pensée est pour lui un bijou qu'il s'attache à sertir : il est le saint Eloi de la poésie latine. Si l'auteur du *Mariale* ne connaît pas *l'amplification de choses*, il possède au suprême degré l'amplification appelée par les rhéteurs *l'amplification de mots* [1].

Il existe plusieurs manières d'amplifier par les mots ; l'auteur du *Mariale* n'en néglige aucune ; mais il en est une qui lui est propre et dans laquelle il excelle. C'est l'amplification qu'on pourrait appeler musicale [2]. Ce poème d'un genre à part est une suite de mélodies avec leurs accompagnements : mélodies de pensées traduites par des mélodies de mots. Il est plein de consonnances d'idées et de sentiments qui appellent des consonnances de mots. On y trouve un grand nombre de mots qui ne sont là que pour la consonnance, et qui, loin d'être du remplissage, forment, au double point de vue de la poésie et de la musique, un effet des plus heureux. La première hymne, sans aller plus loin, nous en fournit presque autant d'exemples qu'elle a de strophes. Bornons-nous à en citer deux qui donneront une idée des autres :

Quod requiro,
Quod suspiro,
Mea sana vulnera...

Esto nutrix,
Et adjutrix
Christiani populi.

Dans l'âme de l'auteur du *Mariale* tout résonne et se change en mélodies, non en des mélodies quelconques, mais en des mélodies d'une douceur particulière, caractérisées par une cadence à part que le rythme poétique seul ne saurait produire et que l'on ne peut ni oublier ni confondre avec aucune autre. C'est un chant qui vous élève et qui vous berce. On pourrait dire de la poésie du *Mariale* ce

[1] Le P. de Colonia, dans sa *Rhétorique*, la meilleure que nous connaissions, dit en parlant de l'amplification : « Amplificatio est duplex : alia est verborum, alia rerum : seu, quod idem est, alia fit rebus ac sententiis, alia verbis tantum. » Il dit ensuite en parlant de l'*amplification de mots :* « Amplificatio verborum fit sex præcipue modis : 1o per verba translata, seu metaphorica; 2° per verba superlata ; 3o per verba synonima ; 4o per verba graviora et illustriora; 5° per periphrasim, seu circumlocutionem; 6o per repetitionem. » *De arte rhet. Element. Rhet.*, cap. IV.

[2] Elle se rattache à la quatrième manière d'amplifier par les mots que le P. de Colonia désigne ainsi : « Per verba graviora et illustriora. » Il ajoute : « Fit, cum adhibentur verba splendida in quibus plenum quoddam, numerosum et sonans esse videatur. »

Digitized by Google

qu'on a dit de celle de Lamartine, qu'elle est une sublime berceuse. Le *Mariale* est un poème essentiellement musical, et il ne sera bien compris que lorsqu'il aura été interprété par un grand maître [1].

Ce trait si profondément caractéristique du *Mariale* suffirait à lui seul pour en faire refuser la paternité à Bernard de Morlas. Il est impossible en effet de trouver un poème plus complètement et plus absolument dépourvu d'harmonie que le *De contemptu mundi*. Il en manque partout et toujours, même dans les passages qui en demanderaient, comme dans la peinture du ciel par exemple. Ecoutez cette cascade de syllabes dures :

Non ibi debilis, aut homo flebilis, aut furor aut lis,
Aut cibus aut cocus, aut Venus aut jocus, aut timor aut vis.

Que nous sommes loin du *Mariale !* Le style de Bernard n'est ni plus doux ni plus harmonieux quand il peint ce qu'il appelle *les siècles de lait, l'âge d'or :*

Sæcula lactea, gens erat aurea, gens bona de qua
Audeo paupere carmine dicere, gens fuit æqua.

Dans le cours de son poème l'auteur touche aux sujets les plus gracieux et les plus doux, mais son style demeure toujours raide, dur, saccadé et rocailleux. Ce n'est jamais, comme dans le *Mariale*, le son d'un lyre ; c'est toujours un coup de sifflet.

Ce style, énergique jusqu'à la rudesse, est aussi véhément jusqu'à l'extravagance. Nous en donnerons plus loin des preuves. Le tumulte intérieur de cette âme tourmentée se révèle à toutes les pages : son imagination volcanique éclate en apostrophes. Il interpelle Dieu, les hommes, les choses, tout.

Le *Mariale*, au contraire, d'un style toujours uni et toujours égal, est l'aspiration tranquille d'une âme qui cherche la paix dans la lumière, comme la cherchait saint Anselme [2] :

Quæ enixa,
Non amissa
Castitate, Dominum,
Via pacis
Ire facis
Nos ad Patrem luminum...

Sit serena
Mens, et plena
Spiritali gaudio :
Illustrata
Et purgata
Veræ lucis radio....

[1] Un compositeur, que nous ne qualifierons pas de grand maître, mais qui est un de nos musiciens connus et les plus goûtés du public, M. l'abbé F. Moreau, vient de publier pour être adaptées au *Mariale* et à une traduction en vers français du même rythme qu'il a faite lui-même, trente-quatre mélodies avec accompagnements.

[2] « Sursum tendo ad pacis gaudia, lucisque delectabilem et serenissimum statum. » (Orat. XIX).

Digitized by Google

Ce sont bien là ces chants, sortis d'une âme sereine, dont parle Ovide :

Carmina proveniunt animo deducta sereno [1].

On trouve dans le *Mariale* le reflet d'une sérénité sublime que le paganisme ne connut jamais, quelque chose de cette paix profonde que le divin Sauveur a apportée aux hommes de bonne volonté et qui habite surtout l'âme des saints.

En même temps qu'il est admirablement calme, le *Mariale* est ineffablement pur. La pureté de la pensée rayonne à travers les mots, et elle transfigure la langue latine. Elle en fait cette belle langue qu'on a si bien nommée le latin chrétien [2]. Ce latin-là Bernard de Morlas ne le connaît pas. Il a bien des expressions nouvelles ; mais quelles expressions ! Comme elles contrastent avec la langue délicate, pure, élevée, angélique du *Mariale !*

Et Venus et gula sunt modo regula ventricolarum :
Christicolas nego, ventricolas ego dico gulosos.

Le mot grossier et même indécent, le mot cru vient de lui-même sous sa plume. On ne peut lire son poème sans être surpris d'abord et puis bientôt après tout à fait honteux de son réalisme : il y a dans ce moine du XIIe siècle du Rabelais et du Zola. Comme ces appréciations ne manqueraient pas de paraître exagérées, il faut bien mettre sous les yeux de nos lecteurs quelques passages qui puissent les justifier. Nous les prions de nous le pardonner.

D'après Bernard de Morlas, la luxure a étendu partout ses ravages et le monde entier se meurt dans la putréfaction. Qu'il eût dit cela d'une manière vive et énergique, nul n'eût songé à l'en blâmer. Mais l'énergie n'exclut pas la noblesse, et, dans tous les cas, il pouvait demeurer honnête : Bernard préfère être indécent. L'indécence fait partie de sa *manière,* comme on dit en peinture. Qu'on veuille bien nous permettre de le citer :

Nil stat in ordine, nil stat ab inguine nunc bene tutum.
Dæmonialia denique retia stant modo scorta,
Corpora perdita, tritaque semita, publica porta...

C'est surtout dans les détails qu'il est cynique :

Dant sibi vincula, carnis et oscula carne propinqui,
Oscula turpia, nilque sororia clauculo fratri
Congeminat soror : est via, quid moror, ampla barathri...

[1] *Trist.*, l. I, El. I, v. 39.
[2] Saint Anselme est un de ceux qui ont le mieux écrit dans cette langue.

Digitized by Google

Mais nous ne pouvons pas tout citer. Nous prions cependant nos lecteurs de vouloir bien surmonter leur dégoût pour lire encore trois vers dans lesquels Bernard répète cette pensée, si souvent exprimée, que l'ivrognerie est mère de la luxure, mais dans lesquels il la répète *à sa manière :*

> Ob mera pocula primo furit gula, postea venter,
> Mox Venus excita concitat abdita membra furenter :
> Sunt fluitantia, stanteque stantia ventre pudenda...

Nous pouvons bien nous arrêter là. Peut-être même trouvera-t-on, quoique

> Le latin dans les mots brave l'honnêteté,

que nous aurions dû épargner ces citations à nos lecteurs. Certes nous n'avions nul goût pour aller remuer ce fumier, si on ne nous y eût forcé. Mais ne fallait-il pas montrer dans quelle boue infecte une méprise, bien explicable et bien pardonnable sans doute, mais enfin une méprise évidente, a conduit à chercher l'auteur du poème le plus chaste et le plus angéliquement pur qui ait jamais vu le jour ?

Mais ce n'est pas tout encore.

Le *De contemptu mundi* ne répugne pas moins au bon sens qu'à la pudeur. On en pourra juger par ce que l'auteur dit de la femme. Les satires les plus injustes contre les femmes n'approchent même pas de la diatribe à la fois honteuse et insensée de ce moine excentrique. Il commence par déclarer nettement qu'en fait de femmes il ne s'en trouve pas une seule qui soit bonne. S'en trouvât-il une bonne, elle serait encore mauvaise par là même qu'elle est femme ; la femme est essentiellement et nécessairement mauvaise :

> Nulla quidem bona ; si tamen et bona contigit ulla,
> Est mala res bona....

Cette expression *res* qu'il répète à dessein, nous allons le voir, indique qu'à ses yeux la femme n'est pas une *personne* ; elle est moins qu'une *chose* Si tant est qu'elle soit une *chose*, c'est une chose innommable, composée de tout ce qu'il y a de plus méchant, de plus vil, de plus corrompu, de plus immonde, vipère, fosse infecte, pourriture... Arrêtons-nous ; il en est temps :

> Femina res rea, res mala, carnea, vel caro tota...
> Fossa novissima, vipera pessima, pulchra putredo...
> Nil bene conscia, mobilis, impia, vas lue plenum,
> Vas minus utile, plus violabile, flagitiosum.

Digitized by Google

Ce portrait de la femme a quelque chose d'idiot qui fait oublier ce qu'il a d'indécent. L'auteur aurait dû prendre pour lui seul ce trait qu'il applique à la femme : *nil bene conscia ;* évidemment il ne sait pas ce qu'il dit. On ne sait vraiment pas lequel l'emporte de l'odieux ou de l'absurde dans une peinture comme celle-ci, dont nous ne donnons que le commencement :

Hæc nihil excipit, ex patre concipit exque nepote.

Et ce n'est pas une classe particulière de femmes que ce moine extravagant, échevelé, furieux, représente ainsi ; ce ne sont pas les femmes d'une certaine époque, celles de son temps par exemple ; c'est la femme de toutes les conditions et de tous les temps : telle est la déclaration formelle par laquelle il termine son tableau :

Hac fuit, est, erit, et per eam perit ordo bonorum.

Quand on lit cette diatribe, on se demande si ce moine sur lequel nous ne savons absolument rien, excepté qu'il vivait dans un monastère dépendant de l'abbaye de Cluny et qu'il y faisait des dactyles, avait été ramassé derrière une haie, ou jouissait bien de toute sa raison. Il est probable que non. Car d'après lui ce n'est pas seulement la femme qui est corrompue, c'est l'homme de tous les rangs et de tous les âges. Il l'est partout et de toutes les manières. Il épuise toute l'énergie de son style à peindre l'universalité absolue de la corruption et de la décadence du monde :

Omnis in omnibus ad mala partibus omnia mundus
Sponte sua ruit ; ordine stans fuit : est ruibundus.

Cette corruption a gagné les ecclésiastiques aussi bien que les laïques. Parmi les laïques, les plus corrompus ce sont les rois : ils méritent la corde. Parmi les ecclésiastiques, ce sont les abbés ou supérieurs de monastères, et surtout les évêques, mais tous les évêques, entendez-le bien. En quelques mots d'une concision vigoureuse qu'on aimerait à voir appliquée à d'autres idées, Bernard dit tout cela :

Quilibet improbus extat episcopus, abba creatur,
Vi, pretio, prece ; dignus homo nece sceptra lucratur.

Mais le centre de la corruption, son foyer, sa source, c'est Rome. En fait de corruption Rome tient école :

Roma nocens nocet atque viam docet ipsa nocendi :
Jura relinquere, lucra requirere, pallia vendi.

Digitized by Google

Et la Rome qui donne au monde ces exemples et ces leçons, c'est la Rome papale, s'écrie-t-il, c'est la Rome du Christ. Elle était florissante sous Jupiter : *sub Jove florida*, et elle s'étiole sous la croix : *sub cruce marcida*.

Quand on pense que l'auteur de ces extravagances se croyait soutenu par une assistance particulière de l'Esprit-Saint [1], on ne se sent plus le courage de le blâmer : on ne peut que le plaindre. Si d'un côté son poème relève de la littérature par certaines qualités de style, par la concision énergique avec laquelle il exprime sa pensée, par sa verve satirique et par la vivacité de ses tableaux, et peut-être surtout par sa grande facilité de versification, d'un autre côté, par l'état d'esprit qu'il révèle en son auteur, il relève bien davantage encore de la pathologie. La corruption qu'il peint n'exista jamais ; les tableaux qu'il trace n'eurent de réalité que dans son imagination malade : *ægri somnia*. L'ensemble de sa composition prouve clairement que nous avons affaire à un halluciné. Il n'y a pas à faire entrer ces dépositions d'un monomane littéraire dans le dossier des récriminations articulées contre l'Église catholique romaine ; autant vaudrait instruire un procès à l'aide des accusations de l'un des pensionnaires de l'hospice de Bicêtre. C'est cependant ce qu'ont fait certains protestants. « Les protestants, disent les auteurs de l'*Histoire littéraire*, en parlant du *De contemptu mundi*, les protestants, avides de recueillir tout ce qui paraît défavorable à l'Église romaine, en ont multiplié les éditions [2]. » Mais que peut avoir à redouter l'Église de ces déclamations extravagantes ?

[1] C'est dans la dédicace de son poème à Pierre le Vénérable qu'il pose en écrivain inspiré. Il ne craint même pas d'employer, pour caractériser le genre d'inspiration qui lui a été accordée d'en haut, les paroles de l'Évangile touchant l'assistance divine dont jouissaient les Apôtres au milieu de leurs prédications. S'ils ont converti le monde, c'est *Domino cooperante et sermonem confirmante*. S'il a pu écrire son poème, c'est aussi *Domino cooperante et sermonem confirmante*. Il assure son abbé qu'il a pu enfanter un pareil chef-d'œuvre sans perdre l'humilité : *Non ego arroganter, sed animo humili, et ob id audenter affirmarim quod nisi Spiritus sapientiæ et intellectus mihi affuisset et affluxisset, tam difficile metro tam longum opus contexere non sustinuissem.*

Il ajoute un peu plus loin : *Vestræ igitur correctioni, doctissime Pater et Domine, committendum opusculum De contemptu mundi judicavi.* (Mss. latins 8433, 14053 et 15690 de la Bibl. nat.) Heureusement on ne voit nulle part que Pierre le Vénérable ait approuvé ce factum. Il a très bien pu être mis en circulation avant de lui être soumis, et, dans tous les cas, avant qu'il en eût pris connaissance. Bernard pouvait habiter assez loin de Cluny, et sa présomptueuse vanité ne pouvait manquer de le rendre impatient de voir ses dactyles admirés et applaudis.

[2] Voici les éditions de ce poème indiquées par l'*Histoire littéraire* : 1° Paris, 1483 ; 2° Basle, 1557 ; 3° Brême, 1597 ; 4° Rostock, 1610 ; 5° Rintlau, 1626 ; 6° Lunebourg, 1640.

Digitized by Google

Les auteurs de l'*Histoire littéraire*, qui regardaient le *De contemptu mundi*, et probablement aussi le *Mariale*, comme « un ouvrage de pur mécanisme, » selon leur propre expression, ne crurent pas devoir prendre la peine d'en faire une étude sérieuse et comparée. De là une erreur vers laquelle les inclinaient d'ailleurs les circonstances que nous avons rapportées plus haut.

Dom Ceillier, un bénédictin aussi, connaissait mieux le *De contemptu mundi* que les auteurs de l'*Histoire littéraire*. Nous en avons la preuve dans une remarque qu'il fait à propos d'un manuscrit qui attribue à Bernard de Morlas un autre poème également intitulé : *De contemptu mundi*, celui-là même auquel Dom Gerberon a donné place parmi les œuvres de saint Anselme. Comme, sous le même titre que le poème dont nous venons de parler, il roule sur un sujet presque tout autre, ou du moins considéré sous un aspect différent, on pourrait fort bien, à ne regarder que le sujet, y voir une nouvelle œuvre de Bernard de Morlas. Mais si l'on se rend compte de la manière dont ce sujet est traité et si l'on examine le style, il n'y a plus à s'y méprendre : ce poème n'est pas de lui. « Il est visible, dit Dom Ceillier, que l'attribution qui en est faite dans le manuscrit de l'abbaye d'Oudenbourg à Bernard, moine de Cluny, est fautive... La poésie en est beaucoup au-dessus de celle de Bernard, plus douce, plus coulante, plus moelleuse. »

Et cependant le poème que Dom Ceillier refuse de regarder comme l'œuvre de Bernard de Morlas, à cause de sa *poésie douce, coulante et moelleuse*, tout en se rapprochant sous ce rapport du *Mariale*, ne ne va pas jusqu'à l'égaler.

De ce que Bernard de Morlas n'est pas l'auteur du *Mariale*, il suit, non que cet auteur est saint Anselme, mais que la thèse soutenue par nous dans ce sens n'est nullement ébranlée par les objections de Dom Morin ; c'est tout ce que nous avons voulu prouver ici [1].

P. Ragey, mariste.

[1] Nous nous proposons de démontrer ailleurs, dans une nouvelle dissertation appuyée sur des arguments nouveaux, que saint Anselme est vraiment l'auteur du *Mariale*.

Digitized by Google

COURRIER BELGE

Dans notre dernier *Courrier*, nous prédisions un succès éclatant aux *Origines de la civilisation moderne* par notre savant collaborateur M. God. Kurth. Notre attente n'a pas été trompée, car l'œuvre capitale du maître liégeois a fait réellement époque dans nos lettres nationales. C'était justice. Nous n'avons pas à revenir ici sur ce beau travail, qui a déjà été signalé aux lecteurs de la *Revue* [1]. Mais, en constatant l'accueil flatteur qui lui a été fait, nous voulons exprimer l'espoir que l'auteur ne se bornera pas au haut moyen âge, et qu'il voudra montrer l'action de l'Église se perpétuant aux périodes plus rapprochées. Les tentatives de Henri IV pour relever le Césarisme, la résistance de Grégoire VII, la papauté lançant par une perspicace divination l'Occident dans la voie des croisades, la civilisation parvenant à son apogée sous Innocent III et donnant au monde la vraie liberté, sont des sujets qui doivent encore être traités et dont le savant professeur saura faire jaillir de grandes et utiles leçons.

— Dans les cours qu'il donnait à l'Université de Bruxelles, feu J.-J. Altmeyer considérait la Réforme, plutôt que l'Église, comme la source de tous les progrès. Il avait voué sa vie à l'étude des idées que le XVIe siècle vit éclore, de leur origine et de leurs effets, et comme le mouvement ne se manifesta nulle part avec autant de violence que dans nos provinces, c'est surtout la révolution des Pays-Bas qui était l'objet de ses recherches. Altmeyer était un travailleur obstiné; il savait accumuler des matériaux; mais il se laissait entraîner par sa passion anti-religieuse, et en toutes choses, il ne cherchait que les détails pouvant servir ses préjugés. Lorsqu'il mourut, il laissait une quantité considérable de notes, d'extraits, que l'on parvint à faire acquérir par le gouvernement. Depuis, un comité s'est constitué pour publier ces manuscrits. Cette année ont paru deux volumes intitulés : *les Précurseurs de la Réforme aux Pays-Bas*. L'auteur a compulsé

[1] Voir t. XLI, p. 497-503.

Digitized by Google

les œuvres des théologiens, des jurisconsultes, des poètes, des savants des historiens, il a interrogé les productions des arts et des lettres et péniblement, il a relevé les indices qui annoncent, dès le moyen âge, des tentatives pour affranchir la société du joug que l'Église faisait peser sur elle. Nous rencontrons dans ce livre un certain nombre de faits intéressants, recueillis dans des sources de la valeur la plus diverse ; mais nous trouvons, presque à chaque page, les traces les moins équivoques d'un déplorable parti-pris. Le clergé catholique est ignare, rétrograde, fainéant, fanatique, corrompu. La papauté est despotique, ennemie de toute lumière, de toute amélioration. Le moindre pamphlétaire qui en dénonce les abus imaginaires, qui couvre de boue la robe du prêtre ou qui exerce sa verve satyrique au détriment d'une autorité quelconque, devient un grand homme, un apôtre de la tolérance, un martyr de la liberté. Il y a là mille détails (beaucoup sont sujets à caution) qui sont accumulés, mais dont on n'aperçoit pas la liaison : on se demande comment Altmeyer eût pu, si Dieu lui avait accordé la vie, mettre quelque ordre dans ce fouillis, et l'on reste convaincu que jamais il ne serait parvenu aux déductions rigoureuses, à l'enchaînement logique qui caractérisent les *Origines de la Civilisation moderne*, de M. Kurth.

— La Commission royale d'histoire a perdu M. Gachard, dont il est inutile d'entretenir longuement les lecteurs de la *Revue*. Depuis de nombreuses années, ce savant infatigable était à la tête du mouvement historique dans notre pays, et nous avons souvent indiqué les qualités éminentes qui distinguaient ses œuvres. Sa mort n'a pas ralenti l'activité de ses confrères, chargés de mettre en lumière les sources de nos annales. Outre une série de lettres relatives à la campagne du prince d'Orange en France (1569)[1], M. Kervyn de Lettenhove a continué de mettre au jour une partie des innombrables documents que contiennent les grands dépôts d'archives de Londres. Le tome V des *Relations politiques entre les Pays-Bas et l'Angleterre* [2] se rapporte aux premières années du gouvernement du duc d'Albe (3 septembre 1567 au 27 septembre 1570). Les représentants de Philippe II à la cour de la reine Elisabeth avaient à lutter contre le ministre Cécyl, qui ne rêvait qu'une chose : la destruction de la religion catholique. Pour arriver à ce but, il poussait sa maîtresse à se déclarer la protectrice de tous les réformés : aussi envoyait-il de nombreux secours en hommes et en armes aux protestants des Pays-Bas. Les ambassadeurs espagnols s'efforçaient de s'attacher les catholiques anglais et de les décider à arborer l'étendard de la révolte. Ils

[1] *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 4e série, t. XIII, 1886.
[2] Bruxelles, 1886, in-4o de XVIII-763 p.

Digitized by Google

auraient-probablement réussi sans l'opposition du duc d'Albe. Celui-ci refusa même d'aider efficacement l'infortunée Marie Stuart. Ses hésitations compromirent le mouvement insurrectionnel des comtés du Nord. Aussi put-on croire que le gouverneur de nos provinces avait été gagné par les ministres d'Élisabeth, qui auraient écarté de la sorte une invasion préparée contre leur patrie. Mais sa conduite s'explique bien mieux par ce qu'il redoutait de la jalousie de la France, des complots formés en Allemagne, de l'agitation même qui renaissait aux Pays-Bas [1]. Remercions M. Kervyn de Lettenhove d'avoir si judicieusement recueilli ces cinq cent vingt-sept documents importants : parmi eux un grand nombre de dépêches chiffrées du duc d'Albe et de ses correspondants n'ont pu être interprétées qu'au prix des plus patientes recherches.

Grâce à M. Ch. Piot, la publication de la *Correspondance du Cardinal de Granvelle* [2] avance rapidement. Le duc d'Albe avait misérablement échoué dans ses efforts pour comprimer par la force la révolte des Pays-Bas. Ses violences avaient exaspéré les populations et rendu bien difficile la soumission de nos provinces, et cependant, Philippe II, entouré de conseillers qui ne connaissaient exactement ni la situation, ni les aspirations, ni le caractère du peuple néerlandais, continuait à vouloir faire peser sur lui un joug tyrannique. Don Luis de Requeesens, envoyé d'Espagne pour réduire l'insurrection, avait reçu l'ordre de suivre la même ligne de conduite que son prédécesseur. Le nouveau gouverneur ne demandait qu'à exécuter ces instructions sévères : il haïssait les Belges dont il ignorait même la langue. Ses exactions financières, son mépris de la légalité, soulevèrent l'indignation générale : aussi, dès les premiers jours de sa régence, fut-il abreuvé de contrariétés. Il s'aperçut alors qu'il était dans une fausse voie. La douceur, l'oubli du passé, les concessions lui parurent le meilleur moyen de captiver la faveur publique et de ramener l'ordre dans un pays livré depuis si longtemps à l'anarchie. Il proposa donc à son maître des mesures de pardon. La cour de Madrid tergiversait, selon son habitude. Par malheur, Luis de Requeesens obtint quelques succès militaires, qui devaient être suivis de cruelles déceptions, et l'annonce de ces victoires arrêta toute velléité d'amnistie. Les lettres contenues dans ce volume nous montrent Granvelle toujours préoccupé de la grandeur de son roi, mais différant complètement d'avis avec lui sur la méthode à employer. Il voudrait la modération, et ses conseils ne sont pas suivis. A côté de celles qui se rapportent à la politique des Pays-Bas, beaucoup de missives ont trait aux affaires privées du

[1] Introduction, p. XVIII.
[2] Tome V (1574-1575). Bruxelles, 1886, in-4°, de LII-724 p.

Digitized by Google

cardinal, à sa famille, à ses relations avec divers personnages. Un appendice, contenant cent soixante et onze lettres et extraits de documents adressés à Requeesens sur les événements du jour, sur les intrigues des huguenots de France, d'Allemagne et de Suisse, complète et commente la correspondance de Granvelle proprement dite.

Renon de France, président du conseil d'Artois, avait dédié aux archiducs Albert et Isabelle une *Histoire des causes de désunion, révoltes et altérations des Pays-Bas*. Pour la composer, il s'était servi des témoignages de ses « propres parents et amis, comme d'une estroicte conversation avecq ceulx quy ont manié les principaulx affaires de Sa Majesté. » Sa principale préoccupation était de rechercher les causes qui ont amené la révolution et ses malheurs. A ses yeux, le défaut de religion et l'absence de justice, suites directes de l'hérésie, et l'insuffisance du gouvernement, conséquence du séjour du roi en Espagne, expliquent les soulèvements. Dans l'appréciation des faits, il est intolérant, comme tout le monde l'était d'ailleurs à son époque ; il a une théorie dont personne ne doit s'écarter : conserver au pouvoir royal toutes ses prérogatives, assurer la stabilité de la dynastie régnante, maintenir la religion catholique. Il le déclare hautement, toute entreprise contre l'état des choses qui réalise pour lui l'idéal, est illégitime quels qu'en soient les motifs. Avec de tels principes, l'auteur doit souvent faire œuvre de parti ; cependant on ne peut contester du mérite au tableau des mœurs du XVIe siècle qu'il nous trace. Aussi la Commission royale d'histoire avait elle depuis longtemps résolu de faire connaître au public le livre de Renon de France. Malheureusement, le membre qu'elle avait chargé de ce soin est mort sans avoir trouvé le temps de s'occuper de ce travail. Aujourd'hui M. Piot l'a repris. Il nous a déjà livré les deux premières parties, qui nous conduisent de l'abdication de Charles Quint jusqu'en juin 1576 [1], et le reste ne tardera pas à sortir de presse.

A coté de ces publications relatives aux troubles des Pays-Bas, nous en rencontrons d'autres qui se rapportent au moyen âge. M. H. Pirenne aborde une question délicate de diplomatique, l'interprétation de la formule initiale des actes mérovingiens *N. Rex Francorum, V. inl.* [2]. On avait toujours donné à ces abréviations le sens de *vir inluster*, quand M. Havet émit l'opinion qu'on devait les traduire par les mots *viris inlustribus*. [3] Il ne s'agirait plus d'un titre

[1] *Histoire des troubles des Pays-Bas de Renon de France*, t. I. Bruxelles, 1886, in-4o, LII-670 p.

[2] *La Formule N. Rex Francorum V. Inl.*, *Bulletins de la Comm. roy. d'hist.*, 4e sér., t. XIII, 1886.

[3] *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, XLVI, 138. M. B. Krusch adopte la même conclusion. *Historische Zeitschrift*, 1886, p. 284.

Digitized by Google

pris par le roi, mais d'une adresse s'appliquant aux destinataires du diplôme. M. Pirenne croit pouvoir s'en tenir à l'antique version : il présente, à ce sujet, des considérations intéressantes, et discute savamment les caractères paléographiques des pièces originales parvenues jusqu'à nous. Il eût pu examiner encore une charte de Thierry III (682), conservée à la bibliothèque de l'université de Gand, et dont il ne semble pas avoir eu connaissance [1].

M. Alph. Wauters avait formé une *Table chronologique des chartes et diplômes imprimés concernant l'histoire de Belgique* [2]. Cet ouvrage capital, où l'on retrouve succinctement analysés tous les documents antérieurs à l'an 1300 qui intéressent notre passé à tous les points de vue, civil, politique, religieux, a rendu aux travailleurs des services inappréciables ; il leur a évité des recherches fastidieuses et les a mis sur la trace d'actes importants qu'ils n'eussent pas trouvés dans la plupart des bibliothèques. Malheureusement cette immense liste devenait bien incomplète, non parce que beaucoup d'anciens recueils avaient échappé aux investigations de l'auteur, mais à cause des nombreuses chartes que nos érudits tirent chaque jour de l'oubli. M. Wauters a recueilli plusieurs milliers de pièces éparpillées dans les collections les plus diverses, il les a classées, et a donné un supplément à son travail primitif [3]. La première partie de ce complément nous conduit du temps de la domination romaine jusqu'à l'année 1225. Les recherches n'y sont pas encore aisées, à défaut de tables générales des noms de personnes et de lieux ; mais la fin de l'ouvrage (1226-1300) est sous presse et elle contiendra ce guide indispensable. M. Wauters ne se borne pas à cataloguer les pièces officielles relatives à la Belgique, il sait aussi éditer des textes et indiquer leurs particularités curieuses. Nous avons déjà signalé dans la *Revue* ses *Analectes de diplomatique*. Il nous communique une nouvelle série de chartes des XIIe et XIIIe siècles [4]. Beaucoup concernent le monastère de Cantimpré, près de Cambrai. Elles sont accompagnées de commentaires qui font parfaitement ressortir leur importance.

Signalons aussi le *Cartulaire des comtes de Hainaut* depuis l'avènement de Guillaume II jusqu'à la mort de Jacqueline de Bavière. Ce précieux recueil est dû au consciencieux archiviste de l'État à Mons, M. L. Devillers. Trois volumes ont paru jusqu'ici et compren-

[1] Ce diplôme a été publié en fac-simile. *Messager des sciences historiques*, 1878, p. 209.
[2] Bruxelles, 1866-1881, 6 v. in-8o.
[3] Bruxelles, 1885, t. VII, 1re partie, 595 p. in-4o.
[4] *Bullet. de la Comm. roy. d'hist.*, 4e sér., XIII, 1886.

Digitized by Google

nent 1083 chartes (1337-1414) [1]. C'est une mine inépuisable, à laquelle puiseront à l'avenir tous les historiens du Hainaut et du pays de Valenciennes. Beaucoup de pièces sont reproduites intégralement ; les autres sont analysées ; mais les sommaires contiennent tous les renseignements désirables et dispensent presque toujours de recourir aux originaux.

Depuis sept ans, tout ce que les plus actives démarches ont fait découvrir des œuvres historiques de Jean d'Outremeuse est imprimé [2] par les soins de MM. Borgnet et Bormans : *La Geste de Liège*, vaste composition épique contenant près de 100,000 vers, dont il ne nous reste guère que la moitié ; le *Myreur des histors*, immense compilation embrassant l'histoire universelle mais s'arrêtant avec amour sur les événements du pays de Liège, dont la dernière partie, la plus importante, ne nous est pas parvenue. Cet ouvrage, à côté de légendes fabuleuses et d'erreurs grossières, rapporte des faits que l'on ne rencontre pas ailleurs. Le mouvement communal du moyen âge y est notamment dépeint avec une fidélité inimitable. Mais quelle difficulté trouvait le chercheur lorsque, ayant besoin de quelque renseignement, il se trouvait en présence de la prose interminable ou de la lourde versification du diffus chroniqueur ! M. Bormans a entrepris la lourde tâche de dresser une table complète des matières renfermées dans l'œuvre de l'écrivain liégeois et il l'a menée à bonne fin.[3] Nous possédons désormais un guide sûr qui nous permet de nous diriger, sans crainte de faux pas, à travers ce fouillis. Il suffit de parcourir rapidement les 530 pages de cet index analytique pour en apprécier la méthode et la clarté. Aussi M. Bormans a-t-il droit aux plus vifs remerciements des amis de la science : c'est grâce à lui que Jean d'Outremeuse est enfin devenu accessible à tous. La personnalité du compilateur était peu connue : M. Bormans établit sa physionomie au moyen de nombreux extraits de ses œuvres. Il nous montre ce descendant d'une famille illustre, admirateur passionné du passé de sa patrie, réunissant à grand'peine les meilleurs textes des chroniques, des annales, des chartes, mettant à profit, pour y parvenir, les relations étendues des marchands lombards ; puis il nous le fait suivre pas à pas dans la composition de sa Geste rythmée, d'abord, de son histoire, ensuite ; il énumère ses sources, décrit ses manus-

[1] Bruxelles, 1881-86, 3 v. in-4o.
[2] Bruxelles, 1864-80, 6 v. in-4o.
[3] *Chronique et Geste de Jean Des Preis dit d'Outre-Meuse. Introduction et table des matières.* Bruxelles, 1887, in-4° de ccxx-530 pages. M. Bormans a aussi fait la table des matières de la *Chronique de Jean de Stavelot.* Nous ne l'avons pas encore reçue au moment où nous écrivons ces lignes.

Digitized by Google

crits, dépeint ses procédés, discute sa chronologie, indique le degré de croyance qu'il mérite. Bref, cette introduction est une des meilleures études biographiques et littéraires qui ait paru depuis longtemps en Belgique.

M. Bormans a rendu un autre service aux annales liégeoises en publiant le *Mémoire du légat Onufrius sur les affaires de Liège en 1468* [1] et en l'éclairant de nombreuses notes philologiques et historiques. La principauté de Liège était en proie aux plus cruelles dissentions. L'évêque Louis de Bourbon, imposé par le duc de Bourgogne, avait attenté aux franchises du pays, le peuple s'était révolté et en était arrivé à prononcer la déchéance du prélat. Les armées bourguignonnes avaient envahi la contrée. Les communiers, vaincus à Montenaeken, soulevés de nouveau et écrasés à Brusthem, avaient été dépouillés de leurs antiques priviléges. Le pape Paul II envoya un légat, Onufrius, pour négocier la paix entre l'évêque et ses villes et empêcher que Charles le Téméraire ne profitât de sa victoire pour attenter à la juridiction et à la souveraineté de l'Église. Cette mission échoua, et le légat, de retour dans la Ville Éternelle, fut accueilli avec froideur. Pour se justifier auprès du Souverain Pontife, il fit un compte-rendu minutieux de ses moindres démarches. Ce mémoire est d'une valeur évidente : l'auteur y raconte au jour le jour sa propre histoire et étaie toutes ses affirmations au moyen de pièces justificatives authentiques. Cette défense avait servi de base à un travail étendu [2]; mais depuis, son texte original avait été égaré. Il vient heureusement d'être retrouvé dans une bibliothèque danoise et constitue un des récits les plus attachants sur les malheurs de Liège au xve siècle. — Parmi les travaux de la commission royale d'histoire nous devons encore signaler un essai de M. Vanden Bussche sur *Roc-Amadour*, village perdu dans le Haut-Quercy, où nos cours de justice envoyaient fréquemment en pèlerinage les personnes reconnues coupables de certains crimes [3]. A ce propos l'auteur entre dans des détails, parfois un peu trop généraux, sur les voyages expiatoires au moyen âge.

— L'Académie de Belgique, d'ordinaire si féconde, ne nous fournit pas, cette année, de mémoires couronnés dans le domaine historique. Tout au plus devons-nous mentionner la notice de M. Wauters : *Le château impérial de Gand et la fosse Othonienne* [4]. L'archiviste de

[1] Bruxelles, 1886, in-8° de xxxiv-201 p.

[2] *Annales historiques, littéraires et artistiques du Nord*, t. II, 1828. M. Bormans avait traduit cette étude du danois et l'avait publiée sous le titre de *Liégeois et Bourguignons en 1468*. Liége, 1881, in-8°. Cf. *Revue des questions historiques* t. XXXII, p. 643.

[3] *Bullet. de la Comm. royale d'hist.*, 4e sér., XIV, 1887.

[4] *Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, 3e sér., XI, 1886.

Digitized by Google

Bruxelles y démontre l'inexactitude de la tradition rapportée par Jean de Thielrode d'après laquelle l'empereur aurait fondé un manoir dans la cité flamande et fait creuser entre cette ville et l'Escaut un fossé qui aurait formé la limite entre la France et l'Allemagne. Espérons que l'an prochain notre moisson sera plus riche. Faisons aussi des vœux pour que l'Académie flamande que le gouvernement vient d'établir à Gand suscite un mouvement littéraire actif dont bénéficieront nos annales nationales.

— L'exploration des bibliothèques révèle chaque jour l'existence de manuscrits qui avaient longtemps échappé à toutes les investigations. Ainsi retrouve-t-on souvent des vies de Saints qui étaient restées inconnues aux Bollandistes et qui complètent très-heureusement les *Acta Sanctorum*. Les *Analecta Bollandiana* ont été fondées pour recueillir ces documents et forment le supplément naturel et indispensable de la grande collection hagiographique. Nous pourrions citer un bon nombre d'écrits du moyen âge qui ont été publiés dans les deux derniers volumes de ce recueil : nous ne nous arrêterons pas aux articles importants relatifs à des saints d'Angleterre, d'Espagne, de Grèce ou d'Arménie, et nous nous bornerons à relever ceux qui concernent notre pays : des pièces curieuses sur l'abbaye d'Afflighem, sur le monastère de Groendael en Brabant et sur ses plus illustres habitants, des miracles de saint Remy de Reims composés au XIVe siècle [1], une série d'actes de saint Ghislain [2]. Les directeurs de cette publication ont parcouru la plupart des dépôts littéraires de Belgique et ils dressent un catalogue complet de tous les récits hagiographiques qu'ils contiennent. Après avoir fait ce travail pour Namur et pour Gand, ils nous offrent la liste des procès de canonisation et de béatification que possède la bibliothèque nationale de Paris, et des vies de Saints conservées à Liége [3] et à Bruxelles [4]. On y trouve une description minutieuse des manuscrits, le titre exact de chaque biographie, l'indication des diverses éditions et des variantes que présente avec elles le texte examiné ; de longs passages inédits y sont insérés et des tables soigneusement rédigées achèvent de donner à ces catalogues une valeur de premier ordre.

— Les monographies d'abbayes continuent à jouir de la faveur du public et le temps n'est pas bien éloigné où chacune de nos communautés religieuses aura son historien. Le R. P. H. Goffinet nous parle

[1] *Analecta Bollandiana*, t. IV, 1885.
[2] *Idem*, t. V, 1886.
[3] *Idem*, t. V, 1886.
[4] *Catalogus codicum hagiographicorum bibliothecæ regiæ Bruxellensis*. Pars 1. *Codices latini membranei*, t. I. Bruxelles, 1886, in-8° de 614 p.

Digitized by Google

du prieuré de Muno[1], fondé en 945, et ressortissant au célèbre monastère de Saint-Vannes à Verdun. La collation de cette maison fut dans la suite l'objet de longs démêlés entre les évêques de Verdun et de Liège : un de ceux-ci, Gérard de Grosbeeck, l'assigna aux jésuites pour la dotation d'un collège à fonder dans sa ville épiscopale, et cette libéralité fut le point de départ de différends et de procès qu'il est intéressant d'étudier. — Notre-Dame du Val-des-Écoliers, à Mons, voit renaître la suite de ses prieurs et de ses abbés de 1252 à 1796, grâce à M. G. Decamps[2]. — Géronsart, aux portes de Namur, appartenait au même ordre des chanoines réguliers de Saint-Augustin. Ses destinées tour à tour paisibles et agitées sont rappelées avec une scrupuleuse exactitude par M. Barbier[3]. — La réforme génovéfaine établie au XVIIe siècle par le cardinal de la Rochefoucauld et acceptée par les congrégations belges du Val-des-Écoliers, fait l'objet d'un exposé très clair et très complet. Ce livre est composé sur pièces authentiques ; l'auteur l'a enrichi d'un cartulaire comptant 146 chartes. Le même savant, qui vient d'être élevé à la dignité canoniale à cause des services qu'il a rendus à l'histoire ecclésiastique du pays, a réuni les diplômes de l'abbaye de Malonne[4]. Puisse-t-il faire bientôt de même pour ceux du grand monastère de Floreffe dont il a déjà écrit l'histoire et dont il avait promis d'éditer le chartrier. — M. Van Spielbeck a consacré plusieurs notices aux Bernardines de Soleilmont[5], et dom van Caloen étudie la crypte de l'ancienne maison claustrale de Hastière[6]. — M. le baron Misson écrit une dissertation au *chapitre noble de Sainte-Begge à Andenne*[7]. Cette communauté ayant reçu dans son sein les descendantes de nos plus nobles lignées, le livre de M. Misson ne peut manquer d'être bien accueilli par tous ceux qui s'occupent de généalogie. — M. Jacobs retrace un épisode d'une des périodes les plus mouvementées de notre histoire. Joseph II venait d'établir à Louvain un séminaire général destiné à façonner pour toute la Belgique un clergé complaisant et imbu des « saines idées. » L'Abbé de Parc refusa d'y envoyer

[1] *Muno et son prieuré. Annales de l'Institut archéolog. d'Arlon*, t. XVIII, 1886.

[2] *Notre-Dame du Val-des-Ecoliers, prieuré, ensuite abbaye des chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin, à Mons. Annales du Cercle archéol. de Mons*, t. XIX, 1886.

[3] *Histoire du monastère de Géronsart.* Namur, 1886, in-8° de 360 p.

[4] *Cartulaire de l'abbaye de Malonne. Analectes pour l'histoire ecclésiastique de Belgique*, t. XX, 1886.

[5] *Documents de la Société paléont. de Charleroi*, t. XIV, 1886.

[6] *Anpales de la Soc. arch. de Namur*, t. XVII, 1886.

[7] Bruxelles, 1887, in-8° de 481 p.

Digitized by Google

ses novices ; de là, la suppression violente du couvent, et la dispersion d'une grande partie de ses richesses [1].

— Les membres de *la Société d'Art et d'Histoire du diocèse de Liège* se sont distingués par leur zèle à rassembler les données que fournit le passé sur les institutions religieuses de leur région. M. Schoolmeesters publie *la Chronique des Clarisses de Liège ;* M. Grandmaison décrit *la Collégiale de Huy;* M. Demaret, à propos d'une pierre tombale de Saint-Jacques, à Liège, se livre à d'ingénieuses conjectures sur les recluses du moyen âge ; M. J. Helbig inventorie les trésors artistiques dont le chapitre de Saint-Pierre a malheureusement été dépouillé par les austères représentants de la république française ; enfin M. Dubois tâche d'établir qu'un peigne d'ivoire, conservé au musée de la Société, a servi à saint Berthuin, qui fonda le monastère de Malonne vers la fin du VIIe siècle; étendant son cadre, l'auteur aborde des considérations générales sur la destination des peignes liturgiques [2]. Pour développer le goût des études historiques, la même Société a fondé un prix qui sera décerné au meilleur ouvrage sur une des paroisses de l'ancien diocèse de Liège. Faisons des vœux pour que son appel soit entendu ! Puissions-nous voir un jour sur tous les points du pays, de bons esprits charmer leurs loisirs en sauvant de l'oubli quelques traits de la vie civile ou religieuse de nos pères.

M. l'abbé Roland démontre que l'on peut, en s'adonnant à de telles études, parvenir à des résultats remarquables. Curé d'un modeste village, éloigné de tout centre littéraire, il a résolu d'accumuler toutes les particularités qu'il découvrirait sur le doyenné de Graide ; il a parfaitement réalisé son dessein [3], et l'on ne peut assez le féliciter de son intelligente initiative.

—Dans le domaine de l'histoire ecclésiastique, nous ne pouvons omettre un article très-savant sur les *Oblats de l'ordre de Saint-Benoît* [4], où dom Urmer Bellière, bénédictin de Maredsous, déploie de solides qualités critiques. Citons encore avec éloge les *Bénéfices ecclésiastiques dans l'ancienne Belgique* [5], de M. le chanoine Claessens. Le même écrivain a exposé le regime pénal établi dans les Pays-Bas pour la répression de l'hérésie et traité spécialement du tribunal de l'Inquisition [6]. Son livre est un ouvrage de bonne vulgarisation, que

[1] *Le prélat Simon Wouters et la première suppression de l'abbaye de Parc sous Joseph II.* Louvain, 1887, in-8o de 110 p.

[2] *Bulletin de la Société d'art et d'histoire de Liège*, t. IV, 1886.

[3] *Annales de la Société archéol. de Namur*, t. XVI, XVII, 1886.

[4] *Messager des fidèles*, 1886.

[5] *Précis historiques*, 1886.

[6] *L'Inquisition et le régime pénal pour la répression de l'hérésie dans les Pays-Bas du passé.* Turnhout, 1886, in-8o de 280 p.

Digitized by Google

nous voudrions voir largement répandu. En édictant ses placards contre les anabaptistes, les calvinistes et les autres adeptes des doctrines nouvelles, Charles Quint avait surtout un but politique : il voulait opposer une digue au torrent qui menaçait d'emporter le trône et les institutions séculaires de la patrie. Mais la création d'une juridiction spéciale dont les attributions semblaient essentiellement contraires à la liberté de conscience souleva une opposition passionnée : on fit adroitement circuler le bruit qu'il s'agissait d'introduire chez nous une succursale de l'inquisition espagnole. Les États de Brabant refusèrent de laisser fonctionner le nouveau tribunal, et partout les projets de l'empereur et de son fils Philippe II rencontrèrent une résistance acharnée. Cependant, sur divers points, des poursuites furent exercées; des personnes, convaincues du crime d'hérésie, furent condamnées ; la mauvaise foi en a singulièrement exagéré le nombre. Il faut lire le chapitre où M. Claessens ramène à des proportions exactes les statistiques fantaisistes sur le chiffre des victimes de l'intolérance, et rapprocher de ce passage celui où l'auteur montre les protestants, Marnix de Sainte-Aldegonde le premier, user des mêmes procédés que l'on condamne si amèrement chez les catholiques, et où il énumère les hauts faits du fanatisme des gueux de mer et de certains terroristes réformés.

— L'histoire locale est toujours le thème d'un grand nombre de travaux : nous ne pouvons les nommer tous, et force nous est de faire un choix parmi eux. M. A. de Ryckel nous entretient de Tilff [1], de ses seigneurs, de sa cour de justice; il nous montre les chefs de famille, hommes ou femmes, réunis aux plaids généraux, prenant part directement à l'administration municipale; puis il nous les fait suivre à l'église et nous donne le spectacle de leur foi vive, de leur piété sincère : il nous laisse la conviction que les pauvres habitants de nos campagnes connaissaient dès l'ancien régime la véritable liberté et trouvaient souvent, dans une condition modeste, le chemin du bonheur. *Le grand record de Theux de l'an 1431*, publié par M. P. de Noue [2], monument d'un égal intérêt pour l'histoire et pour la linguistique, esquisse la situation sociale de nos villageois dans les siècles de la chevalerie. MM. Delhaze et Monnoyer nous traçent le même tableau pour Bavay et pour une partie du canton de Rœulx [3], et M. Guignies pour Deux-Acren [4], une des plus anciennes com-

[1] *Bulletins de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège*, t. IV, 1886.
[2] *Bullet. de l'Institut archéol. liégeois*, t. XIX, 1886.
[3] *Annales du Cercle archéol. de Mons*, t. XX, 1887.
[4] *Annales du Cercle archéol. d'Enghien*, t. II, 1886.

Digitized by Google

munautés du Hainaut qui jouissait de curieux privilèges. M. Van den Bussche donne le texte exact des vieilles chartes de Gerpinnes [1]. M. J. Collin dépeint *Genappe à la fin du* XVIIIe *siècle* [2], et M. le comte de Villermont continue ses intéressantes études sur les seigneuries du pays de Namur. *Pesches* [3], qu'il publie cette année, a toutes les qualités de ses autres monographies *L'esquisse historique sur la commune d'Ellezelles* [4], de M. Degand, et la *Monographie d'Ixelles* [5], de M. Le Roy, contiennent des longueurs. Beaucoup d'institutions y sont décrites qui n'étaient nullement spéciales à ces localités ; cependant on y trouve quelques particularités dignes d'être notées et qui serviront lorsque l'on composera un ouvrage d'ensemble sur la vie rurale aux siècles passés. MM. Cels et de Pauw s'occupent de quelques agglomérations de l'Entre-Sambre-et-Meuse, Thy-le-Baudhuin, Castillon, Vodelée, Jamiolle [6], mais ils s'attachent plutôt au côté archéologique. Toutes les publications de nos sociétés savantes sont d'ailleurs remplies de comptes-rendus de découvertes d'antiquités préhistoriques, romaines, franques ou du moyen âge. Ces vestiges de l'activité humaine permettent de suivre pas à pas la marche de la civilisation : on peut surtout citer à cet égard la province de Namur et certaines parties du Hainaut et du Luxembourg. Grâce aux résultats des fouilles qui y ont été effectuées, on peut y reconstituer les annales des invasions barbares.

— Les travaux de M. Ern. Matthieu ont ordinairement un champ restreint, mais bien délimité : les sujets sont sagacement choisis et minutieusement approfondis; aussi plaçons-nous cet auteur parmi ceux dont les patientes recherches sont les plus utiles. Nous citerons spécialement ses investigations sur l'instruction publique à Braine-le-Comte, à Leuze, à Jodoigne, où les écoles florissaient dès le XIIe siècle [7].

— M. G. Kurth a signalé au Congrès de la fédération archéologique et historique de Belgique l'importance des études toponymiques. Le discours qu'il a prononcé à cette occasion contient des vues élevées et des conseils pratiques dont nous conseillons vivement la lecture à

[1] *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 4e sér., t. XIII, 1886.
[2] *Bulletins de la Société archéol. de Nivelles*, t. III, 1887.
[3] *Annales de l'Acad. d'archéol.*, 4e série t. I, 1886.
[4] Flobecq, 1887, in-12 de 232 p.
[5] Ixelles, 1886, in-12 de 432 p.
[6] *Bulletins des Commissions royales d'archéologie*, 1886.
[7] *De l'enseignement à Braine-le-Comte avant 1794*. Louvain, 1885, in-8°; *La congrégation des sœurs de Saint-François de Sales de Leuze. Précis historiques*, 1887. *Les écoles de Jodoigne au XIIe siècle. Annales de la Société archéol. de Nivelles*, t. III, 1887.

Digitized by Google

tous ceux qui s'intéressent aux antiquités nationales. M. Kurth a voulu mettre ses théories en pratique, et il a publié, à titre de modèle, un remarquable *Glossaire toponymique de la commune de Saint-Léger* [1]. M. Ouverleaux, pour la ville de Leuze, et M. Harou, pour les environs d'Anvers [2], ont suivi un plan assez analogue à celui du savant professeur de Liège. Dans les dissertations de ce genre, on rencontre souvent des dénominations anciennes dont la signification et la formation nous échappent. On doit se garder de se lancer dans des étymologies douteuses ; on se laisse trop facilement entraîner par les écarts de l'imagination, témoin M. Bernaerts qui, voulant tout expliquer, tombe dans les erreurs les plus bizarres et les plus manifestes [3].

— Si nous passons aux grandes villes du royaume, nous avons à cueillir une riche moisson. *Anvers à travers les âges* [4] est un ouvrage de luxe, splendidement illustré, s'adressant plutôt aux gens du monde qu'aux savants. Mais, tandis que la plupart des publications similaires n'ont aucun caractère sérieux et ne contiennent presque rien de neuf, celle-ci ne se borne pas à mettre en œuvre les travaux antérieurs sur notre métropole commerciale. M. Génard, qui la rédige, connait à fond les archives de la vieille cité flamande, et même dans un livre qui n'affecte pas des dehors scientifiques il sait en tirer un excellent parti. L'activité de M. Génard parvient à mener plusieurs choses de front : en même temps qu'il compose *Anvers à travers les âges*, il continue à éditer le *Bulletin des archives d'Anvers*. Dans ce recueil, nous signalons des listes de bourgmestres et de gouverneurs, des dénombrements de la population, des documents précieux sur l'attentat du duc d'Alençon (17 janvier 1583) et surtout le commencement des procès-verbaux des séances tenues par le magistrat de 1577 à 1583 [5].— A chaque page des annales d'Anvers on s'aperçoit que cette ville est la reine des arts en Belgique. Rien d'étonnant si nos peintres, nos graveurs, nos imprimeurs sont presque chaque année l'objet de quelques monographies. La *Vie de Daniel Seghers* est complètement exposée par M. Fr. Kiekens [6] ; M. Max. Rooses a résolu de faire un ouvrage définitif sur l'*Œuvre de P.-P. Rubens* [7]. Personne n'était

[1] *Fédération archéologique et historique de Belgique. Compte rendu des travaux du Congrès tenu à Namur.* Namur, 1887, in-8°.

[2] *Bulletin de la Société royale belge de géographie*, 1886.

[3] *Etudes étymologiques et linguistiques sur les noms de lieux romans et bas-allemands de la Belgique. Annales de l'Acad. d'archéol. de Belgique*, 3e sér., t. X, 1886

[4] Bruxelles, 1886-87, in-4o, en cours de publication.

[5] *Antwerpsch Archievenblad*, t. XIV, 1886.

[6] *Daniel Seghers, de la compagnie de Jésus, peintre de fleurs, sa vie et ses œuvres. Annales de l'Académie d'archéol.*, 3e sér., t. X, 1886.

[7] Bruxelles, 1886-87, in-4o.

Digitized by Google

mieux que lui à même d'aborder cette entreprise difficile, de la mener à bien. Les livraisons parues jusqu'ici peuvent être considérées comme parfaites par leur texte et par la reproduction des tableaux. Dans une autre sphère, Christophe Plantin est une des personnalités les plus marquantes d'Anvers : son imprimerie célèbre, restée jusqu'aujourd'hui dans l'état où elle se trouvait au XVIIe siècle, forme un musée incomparable dont M. Degorge [1] vient d'analyser les trésors. M. Max Rooses a rassemblé la correspondance du grand typographe [2]; elle jette la lumière sur le mouvement littéraire de la renaissance néo-latine. M. Henrard examine les relations qui s'établirent entre le successeur de Plantin, Balth, Moretus, et l'abbé Ph. Chifflet, chapelain de la cour de Bruxelles [3] ; il ne s'agit pas seulement, dans les lettres échangées, d'ouvrages à faire sortir des presses, mais encore de tous les événements qui se passaient dans l'entourage du cardinal infant, gouverneur général des Pays-Bas. Bruges est l'objet d'une description archéologique intéressante par M. L. Navez [4]. Cette cité, si puissante au moyen âge, fut l'âme de la lutte opiniâtre que les Flamands soutinrent au XIVe siècle contre Philippe le Bel et dont l'épisode le plus saillant fut sans contredit la journée des Éperons d'Or. Les comptes de la commune fournissent des renseignements de premier ordre sur cette période glorieuse, et le grand historien de la Flandre, M. Kervyn de Lettenhove, a pu dire avec vérité qu'ils contiennent les véritables annales de cette époque. Aussi M. Colens a-t-il rendu à la science un immense service en publiant intégralement *le Compte communal de la ville de Bruges pour l'an 1302* [5], dont les révélations sont aussi nombreuses qu'importantes. M. Fr. de Potter continue de rappeler les fastes de Gand [6]. Nous avons parlé de son livre dans notre dernier courrier. MM. Verhaegen, Claeys et Geerts en étudient les monuments et les fortifications [7], et *la Gilde souveraine et chevalière des Escrimeurs dite chef-confrérie de Saint-Michel* [8] est le sujet d'une intéressante notice. M. Declèves s'occupe des *Noms de famille à Mons* [9], de leur origine et de leurs transforma-

[1] *La maison Plantin à Anvers*. Paris, 1886, in-8o.
[2] *Correspondance de Christophe Plantin*. Gand, 1884-86, 2 vol. in-8o.
[3] *La correspondance de Philippe Chifflet et de Balthazar Moretus I. Annales de l'Académie d'archéologie*, 4e série, t. I, 1886.
[4] Bruxelles, 1886, in-4o de 169 p.
[5] *Annales de la Société d'émulation de Bruges*, 4e série, t. VIII, 1886.
[6] *Gent van den vroegsten tijd tot heden*. Gand, 1886, in-8o.
[7] *Le château de Gérard le Diable à Gand; Les anciennes fortifications de la ville de Gand; I. Le Rabot; II. La Porte de l'Empereur et la Porte Saint-Liévin. Messager des sciences historiques*, 1886-87.
[8] *Messager des sciences historiques*, 1886.
[9] Mons, 1886, in-8o de 243 p.

Digitized by Google

tions, et M. Ern. Mathieu scrute les rares documents qui nous ont été conservés sur l'*Avouerie de Mons* [1]. L'érection de cette dignité reste fort obscure. L'auteur émet une conjecture qui nous semble très acceptable : il croit que les comtes de Hainaut, devenus abbés séculiers du chapitre de Sainte-Waudru, jugèrent utile de confier à un de leurs chevaliers les fonctions d'avoué dans le territoire de Mons, fonctions qu'ils avaient jusque-là exercées par eux-mêmes. M. de la Grange extrait d'anciens manuscrits et des dépôts d'archives tout ce qui concerne les *Entrées des souverains à Tournai* [2], depuis l'époque de Philippe-Auguste (1187) jusqu'à celle de Joseph II. Son mémoire est très utile à consulter pour le cérémonial observé dans ces solennités. Depuis longtemps M. Van Bastelaer donne ses soins à la *Collection des actes de franchises, ordonnances, règlements, etc. donnés à la ville de Charleroi.* Il lui restait à publier les pièces relatives à l'invasion française. La série de documents qu'il met au jour [3] donne des détails saisissants sur les procédés des républicains.

La ville de Saint-Trond ne possède guère d'archives antérieures au XIVe siècle ; mais, à partir de ce moment, elle en conserve une grande quantité qui nous dévoilent toute son organisation. Ses Keures révèlent les libertés étendues qu'avaient conquises les bourgeois et les progrès d'une démocratie sagement entendue ; ses règlements en matière pénale sont marqués d'un profond sentiment chrétien ; au point de vue politique, ses traités de paix ou d'alliance apportent des matériaux précieux pour l'histoire de la principauté de Liège. M. Straven, dans son *Inventaire des archives de la ville de Saint-Trond* [4], ne se borne pas à une sèche analyse ou à une simple transcription des documents. Il les étudie complètement, les explique, les rapproche du texte des chroniqueurs, en tire tous les renseignements qu'ils peuvent fournir. Grâce à eux il éclaire bien des points restés jusqu'ici dans l'ombre et esquisse le récit des événements les plus considérables. Aussi son livre présente-t-il une incontestable valeur pour tous ceux qui s'occupent des annales liégeoises au moyen âge.

Avant de terminer ce courrier déjà trop étendu, signalons encore un excellent mémoire de M. L. Devillers sur Jacqueline de Bavière [5]. Le savant archiviste de Mons ne nous entretient ici que des premières

[1] *Annales de l'Académie d'archéologie*, 4e série, t. I, 1886.
[2] *Mémoires de la Société historique de Tournai*, t. XIX.
[3] *Documents de la Société paléont. de Charleroi*, t. XIV, 1886.
[4] T. I, Saint-Trond, 1886, in-8o de 488 p.
[5] *La naissance et les premières années de Jacqueline de Bavière, son mariage avec Jean, duc de Touraine, puis Dauphin*, dans le *Messager des sciences historiques*, 1886.

Digitized by Google

années de la princesse et de ses fiançailles avec Jean de France, duc de Touraine, second fils de Charles VI. Jusque-là, la destinée semble lui sourire et rien ne fait prévoir les malheurs qui s'abattront bientôt sur sa tête. Les comptes auxquels l'auteur fait de longs emprunts nous peignent sur le vif les mœurs luxueuses de la cour et ne nous laissent rien ignorer de l'éducation reçue par les futurs époux. — Nous nous reprocherions de passer sous silence la dernière publication de la Société d'Emulation de Bruges : la suite du *Codex diplomaticus Flandriæ*, monument essentiel pour les démêlés entre Gui de Dampierre et le roi de France. Ce recueil fait le plus grand honneur à M. le baron de Limbourg Stirum, qui s'est chargé de l'éditer [1].

LÉON LAHAYE.

[1] Bruges, 1886, in-4° de 334 p. Signalons aussi les *Coutumes de la ville d'Audenarde*, où M. de Limburg Stirum publie toutes les pièces qui peuvent éclairer les origines et le développement des usages de la châtellenie d'Audenarde de 1166 à 1783. Bruxelles, 1886, in-4° de XXVII-538 p.

Digitized by Google

COURRIER ANGLAIS

Les deux universités d'Oxford et de Cambridge ont été dotées depuis de longues années de fondations très intéressantes, et qui se rattachent quelquefois aux études historiques, quoique la théologie soit leur objet principal. Ce sont des conférences annuelles prononcées dans l'église universitaire, et publiées ensuite à l'usage des lecteurs qui ont le goût des études savantes. Les discours ou sermons de ce genre prêchés à Cambridge portent le nom de *Hulsean lectures* et ceux d'Oxford ont celui de *Bampton lectures*, à cause des deux fondateurs. Si je n'en ai jamais parlé jusqu'ici, c'est que d'ordinaire les questions discutées ont trait à la théologie proprement dite ; mais cette année-ci le professeur chargé des *Bampton* avait choisi pour son sujet les Platoniciens de l'école d'Alexandrie, et par conséquent son livre rentre tout à fait dans le cadre de notre revue [1]. M. le docteur Bigg n'est pas, il s'en faut, le premier savant anglais qui se soit occupé de cette partie de l'histoire ecclésiastique, car Coleridge, Maurice et Kingsley y ont consacré de profondes recherches, mais personne avant lui ne l'avait examinée d'une façon scientifique, et *ex professo*, pour ainsi dire. Origène et saint Clément sont les deux noms les plus saillants dans la liste des chrétiens qui ont subi l'influence de l'école d'Alexandrie. Ce sont eux aussi, dont s'occupe surtout M. Bigg. On pourra reprocher à cet auteur de ne pas apprécier comme ils le méritent deux des plus illustres représentants de l'Église au IIe siècle, mais s'il pèche, c'est, chose singulière, par excès d'orthodoxie, et parce qu'il a des doutes sur les bienfaits que beaucoup ont cru devoir résulter d'une entente cordiale ou plutôt d'une fusion entre le Platonisme et le Christianisme.

— Voici un des rares ouvrages historiques où il n'y a absolument qu'à louer [2]. Le sujet était difficile à traiter en détail, et il supposait

[1] *The Christian Platonists of Alexandria.* Bampton Lectures, 1886. By C. Bigg. Oxford, Clarendon Press, 1887, in-8° de 290 p.

[2] *Historical Introduction to the Private Law of Rome.* By James Muirhead,

Digitized by Google

d'immenses lectures et un esprit critique à toute épreuve. M. le professeur Muirhead s'en est tiré à merveille. Il n'avait, en premier lieu, songé qu'à écrire un article pour la nouvelle édition de l'*Encyclopedia Britannica*, mais ce travail ayant dépassé les proportions voulues, il est devenu indispensable de l'abréger; de là deux rédactions également utiles, et dont chacune trouvera ses lecteurs spéciaux. Ceux qui n'ont pas beaucoup de temps à consacrer en règle générale à des ouvrages de longue haleine, s'en tiendront à l'Encyclopédie; les autres se procureront le livre qui contient les développements donnés par l'auteur. N'oublions pas que le droit privé est le sujet choisi par M. Muirhead, de sorte que les autres branches de la législation ne sont touchées qu'incidemment; souvenons-nous aussi que l'*Historical Introduction* n'est pas l'exposé d'un système, mais une histoire, selon le sens strict du mot ; elle est divisée en cinq livres, comme suit : 1. La période des rois, comprenant un exposé de la législation primitive et des réformes de Servius. 2. La première moitié de la république — loi des Douze Tables, testament *per æs et librum*, etc. 3. La dernière moitié de la république — *jus gentium* et *jus honorarium*, principalement l'*actio Publiciana*, la *litterarum obligatio*, et la *bonorum possessio*. 4. L'empire jusqu'à Dioclétien — étude sur les grands jurisconsultes, les privilèges des soldats, etc. 5. L'empire depuis Dioclétien jusqu'à Justinien.— Dire que M. Muirhead a étudié son sujet à fond n'est que lui rendre stricte justice; on peut ne pas être toujours d'accord avec lui, mais on ne saurait lui refuser l'impartialité, l'étude minutieuse des autorités, et un talent de style qui fait une lecture très agréable d'un ouvrage où l'on ne s'attendait à trouver que la sécheresse mêlée à l'érudition.

— Il viendra probablement un jour où, dans les collèges d'Angleterre, l'enseignement de l'histoire ne consistera pas à faire traduire aux élèves des morceaux détachés d'Hérodote, de Thucydide, de Tite-Live, de Tacite et de Quinte-Curce; les professeurs spéciaux surgiront, comme en France nous avons eu des Dumont, des Gaillardin, des Gidel; on étudiera alors l'histoire d'une façon raisonnable et systématique dans le nouveau livre de M. Freeman; en attendant, empressons-nous de recommander les *Chief Periods of European History* [1], ouvrage fait de main de maître, et où l'on rencontre toutes

Professor of Roman Law in the University of Edinburgh. Edinburgh, A. and C. Black, 1887, in-8° de 254 p.

[1] *The Chief Periods of European History*. Six Lectures read in the University of Oxford in Trinity Term, 1885. With an Essay on Greek Cities under Roman Rule. By E. A. Freeman. London, Macmillan and C°, 1887, in-8° de 260 p.

Digitized by Google

les qualités ainsi que les quelques défauts de l'illustre écrivain auquel nous sommes redevables de la meilleure histoire de la conquête Normande. M. Freeman n'admet pas les subdivisions ordinaires adoptées autant pour la facilité du travail que parce qu'elles sont imposées par les grandes révolutions dont le monde a été le théâtre; il lui répugne d'entendre parler de période ancienne, du moyen âge, moderne et contemporaine; et dans cette classification qu'il regarde comme artificielle, il demande si l'on peut fixer la date précise où chaque époque commence et où elle finit. Ce sont là des subtilités qui n'ont pas le sens commun. Un autre *dada* de M. Freeman consiste à voir la question d'Orient partout, et à regarder les complications actuelles entre l'Angleterre et la Russie d'un côté et l'empire Ottoman de l'autre comme la suite de la lutte entre Rome et Carthage; la question religieuse le pousse aussi à formuler des théories un peu hasardeuses. Mais, quand on a fait la part de ces défauts, il existe encore beaucoup à admirer. Le progrès de la puissance romaine, sa conquête de l'Hellénisme, la formation des deux empires d'Occident et d'Orient comme résultat de la rupture des deux principes, les Croisades et ce qui s'en est suivi : — tout cela est bien exposé et supérieurement écrit. En définitive le volume des *Chief Periods* est tout à fait digne de M. Freeman, et ajoutera encore à sa réputation.

— M. Alpheus Todd, mort il y a trois ans, occupait au Canada une position officielle; l'idée excellente lui vint de rédiger, pour l'usage du gouvernement colonial, une espèce de manuel parlementaire où il tâcherait de démontrer, par des exemples qui lui avaient passé sous les yeux, les devoirs des assemblées léglislatives et leurs relations avec l'autorité centrale. Des problèmes de cette nature ne s'étaient jamais posés durant l'administration des colonies anglaises, et ce ne fut qu'après la réunion des deux Canadas en une seule province qu'ils occupèrent l'attention publique. L'ouvrage de M. Todd devint bientôt populaire, et, en 1841, à la première assemblée de la législature du Canada, il fut admis comme un livre officiel. Une seconde édition était indispensable; l'auteur y travaillait lorsque la mort vint le surprendre, et c'est son fils qui en a publié, il y a à peu près six semaines, le premier volume [1]. M. Todd, élargissant le cadre de son sujet, se proposait d'appliquer au gouvernement de la mère-patrie ce qu'il voulait d'abord n'adresser qu'à celui du Canada, car si, au delà de l'Océan, la tendance est de sacrifier le pouvoir exécutif aux assemblées parlementaires, le même courant, nous ne le savons

[1] *On Parliamentary Government in England : its Origin, Development, and Practical Operation.* By Alpheus Todd. Second Edition, by his Son. Vol. I. London, Longman, 1887, in-8° de 874 p.

Digitized by Google

que trop, est à l'ordre du jour en Europe. L'ouvrage dont je parle ici est donc un traité de politique constitutionnelle, sagement pensé. soigneusement écrit, et où l'auteur montre le danger évident qu'il y a pour la liberté de regarder le souverain comme un hors-d'œuvre, une sorte d'objet de luxe aussi inutile que dispendieux. Jamais publication ne fut plus opportune.

— Encore un livre sur l'Hindoustan. L'ouvrage de M. Keene dont je parlais dans la *Revue* de janvier dernier, et dont je signalais les mérites, ne fait pas double emploi avec celui de M. Mountstuart Elphinstone [1]; loin de là, ils se complètent l'un l'autre. Bien connu par les services qu'il rendit dans l'administration des Indes Anglaises, distingué à la fois comme littérateur et comme homme d'État, M. Mounstuart Elphinstone avait déjà publié, il y a bien des années, une histoire de l'Hindoustan depuis ses origines jusqu'à la fin de la domination musulmane; il projetait de continuer ce résumé, maintenant devenu classique, et il avait laissé des documents manuscrits que sir Edouard Colebrooke s'est chargé d'écrire. Malheureusement, pendant l'intervalle qui s'est écoulé entre 1866 et l'année où nous sommes, un certain nombre d'ouvrages ont vu le jour, qui concernent l'époque traitée dans ce nouveau volume, et ces ouvrages, ceux du colonel Malleson surtout, donnent des détails qui rendent à peu près inutile le livre dont je parle ici. De plus, M. Mountstuart Elphinstone, dans son *histoire de l'Inde*, s'était appuyé toujours sur des sources hindoues; ici il consulte de préférence des autorités européennes, on ne sait trop pourquoi. Enfin il s'arrête au milieu du second commandement de Lord Clive, et de la sorte il n'a rien à nous dire de la trop fameuse affaire de Warren Hastings, qui marque cependant le commencement de la domination anglaise. Voilà bien des motifs de désappointements; néanmoins on aimera à lire l'ouvrage de M. Mountstuart Elphinstone, quitte à le compléter par des renseignements et des détails pris ailleurs.

— Sir Philip Sidney est un écrivain anglais qui n'est pas suffisamment connu, quoiqu'il ait contribué pour une grande part à la gloire du règne d'Elisabeth; aussi vois-je avec plaisir qu'une niche lui a été réservée dans la galerie des *English men of letters* [2]. M. Symonds était peut-être l'auteur le plus qualifié pour nous parler de Sidney, car il connaît à fond la littérature anglaise du XVIe siècle, et il est familier avec les poètes italiens dont l'influence se fait tellement sen-

[1] *The Rise of the British Power in the East.* By the late Hon. MOUNTSTUART ELPHINSTONE. London, John Murray, 1887, in-8° de 540 p.

[2] *English Men of Letters.* Edited by John MORLEY. *Sidney.*—By J.-A. SYMONDS. London, Macmillan, 1887, in-8° de 212 p.

Digitized by Google

tir dans l'*Arcadia* et les autres productions de la même plume; et pourtant rien n'est plus maigre, plus insuffisant que l'ouvrage de M. Symonds ; maigre, parce que, pour remplir son cadre, l'auteur a été obligé de chercher à droite et à gauche des documents dont il aurait très bien pu se passer; insuffisant, parce qu'il a prononcé sur Sidney un jugement que personne ne voudra accepter. La carrière de cet homme distingué, prématurément terminée sur les champs de bataille à l'âge de trente-quatre ans, ne lui permit pas de donner la mesure complète de ses talents ; mais la reine Élisabeth, qui s'y connaissait, le regardait comme un des principaux ornements de sa cour : il brilla dans la diplomatie aussi bien qu'à la tête des armées, et ses ouvrages le placent immédiatement après ces illustres prédécesseurs de Shakspeare, Chaucer, Spencer et Marlowe. C'est ce que M. Symonds ne fait pas assez ressortir.

— La série des *Historical Cities* [1] dont je disais deux mots dans la livraison d'avril, ne pouvait manquer de comprendre Oxford. M. Maxwell Lyte s'était occupé exclusivement de l'université, M. Boase s'intéresse surtout à la ville. Bien des personnes s'imaginent encore que la municipalité doit son existence, pour ainsi dire, au corps enseignant; c'est là une erreur qu'il faut détruire. Oxford avait déjà cinq cents ans de prospérité comme cité lorsque le premier étudiant y fit son apparition, et que le premier collège y fut fondé. On peut affirmer que l'université ruina la ville, et elle en supprima si bien toutes les libertés que des mesures législatives d'une date comparativement récente ont à peine rendu à la municipalité le privilège ou, pour parler correctement, le droit de *self-government*, de l'autonomie politique. Il n'y a dans les annales des villes de l'Angleterre aucun épisode plus intéressant, plus instructif que l'histoire de la lutte entre l'université et la bourgeoisie d'Oxford; le livre de M. Boase nous la raconte en détail et est sous tous les rapports une excellente monographie. Il est orné de deux cartes.

— Ce ne sont pas seulement les illustrations de l'Angleterre, mais celles du monde entier que M. Lloyd Sanders et ses collaborateurs évoquent devant nous [2], de telle sorte que les notices sont naturellement assez courtes ; je me hâte d'ajouter que, par leur exactitude et leur impartialité, elles ne donnent en général aucune prise à la critique. Lord Salisbury et Lord Beaconsfield, ces deux représentants du parti conservateur, sont mieux traités que ne le souhaiteraient peut-être

[1] *Historic Towns. Oxford,* by Charles W. Boase, Fellow of Exeter College, avec 2 cartes. London. Longman, 1887, in-8° de 230 p.

[2] *Celebrities of the Century.* Edited by Lloyd Sanders. London, Cassell, 1887, in-8° de 1076 p.

Digitized by Google

les amis de M. Gladstone; l'article sur M. Thiers ne laisse rien à désirer, pas plus que celui que M. Hamilton a consacré à Lord Melbourne. Il y a des oublis regrettables, il y a aussi des éloges exagérés; mais, en définitive, les « célébrités du siècle » sont une compilation fort utile.

— Le traité d'Utrecht peut être regardé comme le dernier épisode d'une histoire dont les commencements datent du règne de Henri IV. Le Béarnais légua ses vues politiques à Richelieu qui les transmit à Mazarin, et l'abaissement de la maison d'Autriche se trouva ainsi consommé à Utrecht après avoir été inauguré à Munster. M. Gerard a pris pour thème de son nouveau livre [1] les négociations qui amenèrent ce traité, mais ce titre de l'ouvrage est passablement trompeur ; car il s'agit presque absolument de la guerre désastreuse qui marqua la fin du règne de Louis XIV. On peut reprocher à M. Gerard un style amphigourique où la grammaire est souvent sacrifiée au pathos, et où des pages entières de citations servent à nous faire renouer connaissance avec M. Coxe, l'auteur consciencieux de la vie du duc de Marlborough, au lieu de nous donner occasion d'admirer la valeur littéraire de M. Gerard.

— Comme l'*Introduction* du professeur Muirhead, l'ouvrage du major Lloyd [2] a été écrit d'abord pour des revues et a paru par fragments dans la *Quarterly* et divers recueils périodiques. Il nous intéresse spécialement, nous autres Français, et il s'adresse surtout, comme de raison, aux ingénieurs. Le major Lloyd ne se contente pas d'avoir étudié avec soin des écrivains modernes tels que Viollet-le-Duc, Zastrow, Villenoisy et Angoyat, il cite très souvent des autorités du XVIe et du XVIIe siècle, et il les cite en homme qui les connaît parfaitement. Les détails biographiques se marient avec beaucoup d'harmonie dans ce livre aux questions techniques et aux grands problèmes qui se rattachent à l'attaque et à la défense des places; outre les notices qui font le sujet proprement dit de l'ouvrage, et dont tout le monde assignera le premier rang à l'étude sur Vauban, on ne manquera pas de remarquer une excellente appréciation de Maurice de Nassau. Le défaut capital et inévitable de livres comme celui du major Lloyd, c'est d'être un peu décousus; il faut s'y résoudre, et l'essentiel après tout, est de faire

[1] *The Peace of Utrecht*. By James W. Gerard. New-York and London, Putnam, 1887, in-8° de 310 p.

[2] *Vauban, Montalembert, Carnot : Engineer Studies*. By Major E.-M. Lloyd, R. E., late Professor of Fortification at the Royal Military Academy, Woolwich. With Portraits. London, Chapman and Hall, 1887, in-8° de 234 p.

Digitized by Google

preuve d'exactitude et de connaissance du sujet qu'on se propose de traiter. Or, à ce point de vue le Major Lloyd est irréprochable. Ce qui est fâcheux, c'est qu'outre les portraits dont son volume est embelli, il n'ait pas aussi ajouté des plans destinés à mettre en évidence les caractères distinctifs des systèmes de Vauban, de Montalembert et de Carnot.

—M. Lecky vient de publier les volumes cinq et six d'un ouvrage[1] commencé depuis quelques années et qui obtint tout de suite une grande réputation. Il s'agissait de l'histoire d'Angleterre pendant le siècle dernier, ou plutôt d'une histoire de l'Europe, car il était impossible de séparer les destinées de la Grande-Bretagne de celles des autres États européens pendant les règnes des Georges, et à chaque feuillet le lecteur ne manquait pas de rencontrer sur les champs de bataille du Continent des noms tels que ceux de Marlborough, du duc d'Ormonde et du duc de Cumberland, tandis que dans les conférences et négociations diplomatiques on voyait paraître lord Stanhope, Robert Walpole et Shaftesbury, pour ne citer que ceux-là. Avec l'avènement de Georges III, les relations entre l'Angleterre et la France devinrent, s'il est possible, plus sérieuses, et la Révolution de 1789 les complique au dernier point. L'administration de Pitt fournit naturellement à M. Lecky l'occasion d'apprécier ce grand homme d'État; puis viennent le triste épisode de la folie du roi d'Angleterre, la première régence, et le mariage de Mme Fitzherbert avec le prince de Galles. Où en était la question de liberté religieuse quand se manifestèrent les premiers symptômes du mouvement révolutionnaire? quelle était la politique extérieure du cabinet anglais? Voilà autant de points traités par M. Lecky dans son cinquième volume; le sixième est consacré à un tableau très animé et très vivant de la société anglaise vers la fin du siècle, et à l'histoire de l'Irlande depuis 1782 jusqu'en 1793. M. Lecky est un écrivain foncièrement libéral, mais en même temps calme, impartial et digne; au point de vue du style, peu d'auteurs contemporains méritent de lui être comparés.

— Je recommande deux nouveaux ouvrages sur les États-Unis d'Amérique, excellents et utiles, chacun dans son genre; l'un[2] est un recueil de textes originaux, de pièces justificatives, au nombre de trente-quatre, ayant servi à l'établissement et à l'organisation des

[1] *A History of England in the Eighteenth Century*. By William Edward Hartpole Lecky. Vols. V and VI. London, Longman, 1887, 2 vol. in-8° de 1248 p.

[2] *Documents Illustrative of American History*, 1606-1863. With Introduction and References. By Howard W. Preston. London and New-York, Putnam, 1887, in-8° de 300 p.

Digitized by Google

diverses colonies et aux mesures législatives qui devinrent nécessaires de temps à autre. Le premier document est la charte de fondation des compagnies de Londres et de Plymouth pour la colonisation de la Virginie en 1606; la dernière est la déclaration pour l'indépendance des esclaves en 1863. Entre ces deux dates extrêmes on trouvera une masse de lois, d'actes, de règlements d'importance diverse, et il est probable que les avis ne seront pas unanimes sur le choix qu'a fait le docte éditeur. En tout cas les textes sont scrupuleusement reproduits d'après les originaux; ils sont de plus précédés d'introductions historiques, accompagnés de notes et enrichis d'indications bibliographiques très détaillées. La constitution des États-Unis est donnée *in extenso*, ainsi que tous les amendements qui y ont été introduits depuis 1787.

— Le second ouvrage est une histoire de la fondation et de l'établissement de la Nouvelle-Angleterre [1]; elle servira facilement à quelques-uns des textes insérés dans le recueil de M. Preston, et on peut dire qu'elle prend les choses de loin, puisque le premier épisode que nous raconte M. Drake est la tentative faite par sir Walter Raleigh pour coloniser la Virginie. Dans la livraison d'avril, je rendais compte d'un travail de M. Doyle qui semble au premier abord faire double emploi avec le livre de M. Drake; mais un simple coup d'œil jeté sur les deux volumes prouve que le champ exploité par M. Doyle est beaucoup plus limité que celui où s'est placé M. Drake; l'un s'occupe exclusivement des Puritains; l'autre prend en considération tous les éléments qui ont contribué à former la Nouvelle-Angleterre. Les deux auteurs ont enrichi de cartes, de plans et de gravures le récit de colonisations successives qui, faites à l'origine par l'Angleterre, ont transporté sur un terrain vierge les idées et les institutions libérales.

— Les généraux et les hommes d'État mêlés à la guerre civile de l'Amérique en 1860 continuent à occuper l'attention des biographes. Voici aujourd'hui une fort bonne notice de Robert E. Lee [2], un des principaux parmi les officiers séparatistes, notice écrite par son secrétaire particulier. Dans des ouvrages de ce genre, il faut jusqu'à un certain point tenir compte des exagérations résultant de l'amitié et des sympathies politiques; mais il est universellement reconnu que le général Lee était, sous tous les rapports, un homme extrêmement remarquable, et qu'il fit des prodiges de valeur et de talent militaire, si l'on considère surtout le petit nombre d'officiers capables dont il

[1] *The Making of New England*, 1580-1643. By Samuel Adams Drake. London, Fisher Urwin, 1887, in-8° de 260 p.

[2] *Memoirs of Robert E. Lee : his Military and Personal History*. By A. L. Long, formerly Military Secretary to General Lee. London, Sampson, Low and C°, 1887, in-8° de 690 p.

Digitized by Google

pouvait disposer et l'inexpérience de ses troupes. On peut hardiment appliquer au général Lee la fameuse épithète *sans peur et sans reproche*, et la biographie que lui a consacrée M. Long occupera une place importante parmi les mémoires à consulter sur l'histoire de la lutte entre les fédéralistes et les séparatistes.

— Le *Dictionnaire de biographie anglaise* édité par M. Leslie Stephen continue avec le plus grand succès une carrière commencée sous les meilleurs auspices. On y a relevé quelques erreurs, quelques omissions, mais elles sont si rares qu'il ne vaut pas la peine d'en parler. Le sixième volume vient d'être mis en vente [1].

— Depuis la publication de notre livraison d'avril, nous avons eu le regret d'apprendre la mort de sir William Hardy, garde adjoint des Archives, et frère de feu sir Thomas Duffus Hardy. Antiquaire distingué, et bien connu surtout par des connaissances en généalogie qui en faisaient le d'Hozier de l'Angleterre, sir William unissait la courtoisie et l'obligeance d'un véritable *gentleman* aux qualités d'un savant du plus grand mérite. Il publia pour la série des documents édités aux frais du gouvernement anglais le *Recueil des chroniques de Jean de Waurin*.

GUSTAVE MASSON.

[1] *Dictionary of National biography*, edited by Leslie STEPHEN. Vol. VI. London, Smith, Elder and C°, 1887, in-8° de 456 p.

Digitized by Google

COURRIER RUSSE

Je suis bien aise d'annoncer aux lecteurs de la *Revue* que le prix Ouvarov sera maintenu, comme par le passé, sauf quelques modifications qui seront au plus tôt communiquées à l'Académie des sciences par les héritiers de l'illustre et regretté fondateur. L'Académie invite donc les concurrents à présenter leurs travaux avant le 25 septembre prochain. En même temps elle rappelle les sujets mis au concours par elle-même et restés jusqu'à présent sans réponse. Les voici : 1° Histoire des anciennes principautés russes ; 2° La nation et la république polonaise dans leurs rapports avec le peuple russe ; 3° Aperçu historique et littéraire des ouvrages polémiques imprimés par les Russes des provinces occidentales à la fin du XVIe siècle; 4° Histoire de la navigation chez les peuples slaves avant le XIIIe siècle. 5° Commentaire sur les traités des grands-ducs de Kiev avec l'Empire byzantin. 6° L'art monétaire en Russie depuis le XIVe siècle jusqu'à Ivan le Terrible ; 7° Commentaire synthétique sur le récit d'Ibn-Fodlan concernant les Russes en 922.

— La Société des bibliophiles russes a imprimé, d'après un manuscrit du XVe siècle, une *Vie* jusque-là inédite du vénérable Blaise, moine [1]. A en croire l'archimandrite Léonide, son éditeur, le texte original remonterait au IXe siècle, au temps de Cyrille et Méthode ; il suppose, en outre, que le curieux document a été originairement rédigé en slavon, par quelque disciple de Blaise, voire de son vivant et probablement au Mont-Athos, d'où il aura passé plus tard (au XVe siècle) en Russie, par l'intermédiaire de quelque pèlerin russe. Une lecture attentive de la *Vie* de Blaise n'exclut point des suppositions différentes de celles du docte archimandrite. En effet, le texte imprimé, souvent assez obscur et alambiqué, semble être plutôt une traduction faite sur le grec; il contient certains faits qui ne permettent pas de placer le document au IXe siècle ; la mention du Mont-Athos et des moines qui y habitaient, celle de l'évêque bulgare en

[1] Pétersbourg, 1887, in-8° de VIII et 22 p. avec un fac-simile.

Digitized by Google

compagnie de qui Blaise a fait le voyage de Rome, et autres particularités de ce genre, font penser à une époque postérieure. On remarquera cependant le passage relatif au *grand couvent de Saint-Césaire* à Rome, où Blaise a séjourné quatre ans et reçu la prêtrise ; d'autant que les auteurs confondent souvent cette église, aujourd'hui diaconie, avec l'oratoire de Saint-Césaire qui existait autrefois au palais de Latran. Le document a besoin d'une édition critique.

— Sous le titre : *Recherches sur l'histoire et l'organisation politique de la ville d'Olbie* [1], M. Latychev a publié sa thèse de doctorat, dont la soutenance a eu lieu récemment à l'Université de Pétersbourg avec un succès mérité. Saturée d'érudition, cette monographie donne un résumé critique des travaux qui traitent le même sujet et qu'elle complète sur beaucoup de points, grâce aux inscriptions découvertes de nos jours. Elle a deux parties dont la première expose l'histoire de la ville d'Olbie depuis sa fondation par les colons de Milet, au VIIe siècle avant Jésus-Christ, jusqu'à sa destruction définitive au IVe siècle de l'ére chrétienne ; Hérodote l'a trouvée florissante. Mais dès 350, elle tomba en décadence ; presque anéantie par les Gètes peu de temps avant Jésus-Christ, Olbie fut repeuplée ensuite et exista encore trois siècles, conservant toujours le type, l'esprit et le système religieux des Hellènes, hellénisant même les populations barbares d'alentour. Dans la seconde partie, l'auteur expose la constitution politique de la ville, sa population, les organes des pouvoirs publics, les autorités civiles et militaires, ainsi que celle du chef suprême de religion, du *rex sacrificulus*. —La fameuse inscription de Protogène (du IIIe siècle avant Jesus-Christ), et les monnaies ont permis à M. Latychev de combler bien des lacunes dans l'histoire de cette république démocratique et de rectifier plusieurs assertions de ses devanciers. — Il prouve que l'empire des Galates ou Celtes établis en Thrace s'étendait jusqu'à Olbie, que le culte d'Achille était inconnu dans cette ville, que le siège qu'en fit Zopirion, général d'Alexandre le Grand, doit être placé vers l'an 331, etc. C'est un travail serieux, fait d'après des sources encore peu explorées et insuffisamment connues.

— M. Eugène Barsov a mis au jour le premier volume de ses *Recherches sur le célèbre Chant d'Igor* [2], cette perle de l'ancienne littérature russe, sur laquelle on a déjà tant écrit que le sujet semblait être épuisé. Le nouvel ouvrage commence par indiquer le contenu du poème, son idée fondamentale et sa forme génuine ; il en fait ressortir ensuite la valeur historique et littéraire, le compare aux

[1] Pétersbourg, 1887, in-8o de 306 p.
[2] Moscou, 1887.

Digitized by Google

autres récits des gestes nationaux, l'étudie dans l'art, dans les reproductions par la gravure et la peinture, en y ajoutant à la fin la bibliographie du poème, où sont énumérées toutes les éditions faites en Russie ou à l'étranger. Dans une esquisse critique de cette littérature, l'auteur donne une appréciation des traductions en prose ou en vers.

— Une nouvelle paraphrase du *chant d'Igor*, faite par le poète Joukovski, vient d'être imprimée par Jean Bytchkov dans son livre intitulé : *Papiers de V. A. Joukovski entrés en 1884 à la bibliothèque publique* [1]. — Cette précieuse collection, donnée par le fils du poète, contient plusieurs écrits encore inédits.

— *La Famille des Razoumovsky* [2], ouvrage du plus haut intérêt, repris par M. Vassiltchikov après une interruption de plusieurs années, mérite une mention plus spéciale. Le nouveau volume est, comme le précédent, consacré au prince André Razoumovsky (1752-1836), diplomate [3]. On connaît l'histoire de cet Alexis Grigoriévitch Razoum, fils d'un simple cosaque, avec lequel l'impératrice Élisabeth contracta un mariage secret. Son frère Cyrille, fait président de l'Académie des sciences à l'âge de vingt-deux ans et élevé aux plus hautes dignités de l'Empire, épousa la fille unique de Jean Narychkine, cousin germain de l'Empereur Pierre I. De ce riche mariage sont issus six fils et cinq filles. Le comte Alexis Kirillovitch, l'aîné de tous, a été ministre de l'instruction publique et s'est fait connaître par son amour pour les lettres ainsi que par les services rendus à la science. Sa biographie occupe le second volume de l'ouvrage de Vassiltchikov. André était le troisième fils de Cyrille ; très jeune encore il eut de grands succès dans le monde et fut distingué par la première femme de l'Empereur Paul I, alors grand-duc. Entré de bonne heure dans la carrière diplomatique, il remplit la charge d'ambassadeur à Stockholm, à Naples, où il eut des relations intimes avec la reine Caroline, sœur de Marie-Antoinette, puis à Vienne. Il occupa ce dernier poste pendant plus de quinze ans, prit part au Congrès de Vienne et à la Sainte-Alliance, se fit remarquer par son luxe et son faste, qui lui valut le surnom d'*archiduc André*. Pour récompenser ses services, Alexandre I lui donna le titre de prince et de sérénissime. Rentré dans la vie privée, le prince André finit par reconnaître la vanité des plaisirs et des grandeurs du monde. Dès l'année 1824, il avait embrassé la foi catholique, à laquelle appartenaient également les enfants

[1] Pétersbourg, 1887, in-8o.

[2] Les deux premiers volumes avaient paru en 1880 ; le troisième en 1882.

[3] Pétersbourg, 1887, in-8o de 603 p. Son portrait se trouve au troisième volume.

Digitized by Google

de son frère cadet Grégoire. Les deux mariages qu'il avait contractés, le premier avec la baronne de Thun-Hohenstein-Klösterle, le second avec la comtesse Constantine de Thürheim (décédée en 1868, à Linz), le laissèrent sans postérité. Dans l'ouvrage de M. Vassiltchikov, fait d'après des documents officiels de haute importance et dont plusieurs inédits, on apprend non seulement la vie publique et privée du prince André, mais encore celle des grands seigneurs russes d'autrefois, dont il a été un véritable type.

— A la même époque se rattache la monographie de M. Nadler, intitulée : L'*Empereur Alexandre I et l'idée de la Sainte-Alliance* [1]. La figure attrayante de ce souverain y domine ; l'auteur retrace le caractère d'Alexandre I, son éducation, ses idées favorites avant la lutte contre Napoléon ; la révolution qui s'opéra dans son esprit par suite de la guerre de 1812, à laquelle l'auteur a accordé dans son ouvrage une place relativement très considérable. Le portrait qu'il fait du vieux feld-maréchal Koutouzov inspire peu de sympathie ; le successeur de Barclay de Tolly est représenté comme un homme passé maître dans l'intrigue, dont les succès militaires étaient dus aux circonstances, à la temporisation et à la finesse ; nature insouciante, paresseuse, il était religieux, ennemi du faste, personnellement brave, avait la parole brève, mais façonnée au goût du soldat russe ; en somme il continuait le plan de campagne de son prédécesseur, sans l'avouer à d'autres. L'ouvrage de M. Nadler ne contient guère de faits nouveaux ; son mérite est d'avoir soigneusement réuni les données dispersées dans une foule d'écrits, de les avoir bien coordonnées et présentées dans un langage animé, imagé et attachant, qualités qu'on avait déjà remarquées dans ses travaux précédents et qui rendent son livre populaire. Deux autres volumes sont encore à paraître.

— Un intérêt plus actuel, intérêt du jour, vient d'être excité par le travail fort remarquable de M. Tatistchev, ancien diplomate, sur *la Politique extérieure de l'empereur Nicolas I* [2]. Il sert d'introduction à l'histoire des relations de la Russie avec les puissances étrangères à l'époque de la guerre de Sébastopol et remonte à l'année 1815, celle du Congrès de Vienne. La première partie traite des relations avec l'Occident, la seconde avec l'Orient ; au fond, il s'agit dans l'une et l'autre de la question russe. L'auteur lui-même partage l'histoire de la politique de Nicolas I en cinq périodes, marquées par les années 1830 (paix d'Andrinople et révolution en France), 1839 (première conférence de Londres relative à l'Orient, 1848 (révolutions en Europe), 1851 (affaire des Lieux-Saints), enfin les trois dernières années de son

[1] Kharkov, 1886, 2 vol. in-8o.
[2] Pétersbourg, 1887, in-8o de 550 p.

Digitized by Google

règne (1852-1855). M. Tatistchev n'avance rien sans s'appuyer sur des documents officiels ; il expose d'une façon claire et nette les diverses phases de la politique de Nicolas I, triomphante d'abord, puis paralysée par l'intervention de plus en plus efficace des puissances occidentales dans la question turque.

— L'ancien recteur de l'Université de Kazan, M. Boulitch, avait entrepris, il y a longtemps, d'écrire l'histoire de cet établissement, fondé en 1805. La première partie de son travail, fait d'après les documents originaux et embrassant les années 1805-1819, vient d'être livrée au public [1]. Il se lit avec un vif intérêt, et n'a rien de commun avec ces histoires officielles ou de commande qui généralement ne se distinguent pas par l'impartialité. D'ailleurs, l'auteur a fait preuve depuis longtemps de talent littéraire et il avait à parler de la meilleure époque du règne d'Alexandre I. La seconde partie comprendra l'histoire ultérieure de l'Université, les biographies des professeurs et les tristes exploits du fameux réactionnaire Magnitski, curateur de l'Université.

— M. Goloubev, auteur de la monographie sur le métropolitain *Pierre Mohila*, écrit maintenant l'*Histoire de l'académie ecclésiastique de Kiev* ; il remplit à l'Académie la charge de professeur. La première livraison de son ouvrage, s'arrêtant à Mohila, contient les origines de la confraternité kiévienne (1665), des détails sur la fondatrice, nommée Houlévitch, sur l'organisation et le personnel de l'établissement, enfin sur les services rendus à cette école par Pierre Mohila, sujet que l'auteur avait déjà amplement traité dans la biographie de ce prélat citée plus haut. Travail consciencieux, cette nouvelle histoire [2], composée d'après des sources inédites ou peu connues, est bien plus complète que celles de Macaire ou d'Askochtenski, et, malgré quelques inexactitudes, elle sera consultée avec profit.

— Bien des fois déjà, il a été parlé ici même de l'*Histoire de l'Académie russe* que redige M. Souhomlinov. Cette œuvre volumineuse, poursuivie avec un zèle infatigable, touche à sa fin. Le savant académicien prépare en ce moment le huitième et dernier volume du précieux répertoire ; il y traitera du dictionnaire de la langue russe et des débats auxquels a donné lieu parmi les académiciens ce travail si important.

En même temps, M. Souhomlinov publie les *Matériaux pour servir à l'histoire de l'académie*, dont nous avons déjà le troisième volume [3] : recueil à consulter par le futur historien de l'instruction

[1] Kazan, 1887, in-8° de 639 p.
[2] Kiev, 1886, in-8o de 300 p.
[3] Pétersbourg, 1886, in-8o de 898 p.

Digitized by Google

publique en Russie et dont les éléments n'étaient que trop longtemps ensevelis dans les archives académiques. C'est au comte Tolstoï, président actuel de l'Académie, qu'appartient l'heureuse idée de les en faire tirer.

— A la veille du septième congrès archéologique qui doit se réunir à Yaroslavl, il convient assurément de signaler la monographie de M. Golovtchikov intitulée : *Paul Grigorievitch Démidov et l'histoire de l'école fondée par lui à Yaroslavl* (1803-1886) [1]. L'auteur avait déjà publié, il y a quelques années, un ouvrage assez considérable sur la *Famille des Démidov*, que nous avons annoncé [2]. La biographie de Paul Grigorievitch (1738-1826), connu pour son goût pour les sciences naturelles, occupe le commencement du présent volume ; le reste est consacré à l'histoire du Lycée qui porte son nom, histoire pleine de péripéties. La pénurie des ressources matérielles et scientifiques, le voisinage de l'université de Moscou, le manque de personnel pédagogique, le milieu défavorable, tout cela empêcha longtemps la complète réalisation du plan primitif du fondateur, qui voulait doter Yaroslavl d'une école de hautes études. L'institut végétait ; une réforme radicale devenait indispensable. Elle fut accomplie enfin en 1868, et depuis ce temps le Lycée Démidov, transformé en une école de droit, n'a cessé de prospérer. Le livre de M. Golovtchikov n'est qu'un essai historique qui fait désirer une plus ample monographie, d'autant que le centenaire du Lycée n'est pas éloigné.

— Les *Monuments d'antiquité russe dans les provinces occidentales*, dont nous avons parlé ailleurs, ont fourni presque tous les éléments de la nouvelle édition, plus restreinte et plus populaire, ayant pour titre: *La Russie de Khelm ou Destinées historiques de la Russie d'au delà du Boug* [3]. La notice historique sur cette contrée a été rédigée par deux professeurs de l'académie ecclésiastique de Kiev, MM. Petrov et Malychevski. Une histoire populaire de Khelm et de sa province manquait, en effet, jusqu'à présent ; et la publication entreprise par M. Batuchkov, éditeur des *Monuments d'antiquité russe*, ne mériterait que des éloges, si elle ne poursuivait pas, sous une forme plus accessible aux masses, les mêmes visées politiques et confessionnelles que l'édition précédente. On a déjà *décatholicisé* la province actuelle de Khelm; on voudrait maintenant étendre le même *bienfait* à ce qui reste du territoire compris dans ses frontières historiques, c'est-à-dire à ce qui fait encore partie de la Galicie Autrichienne.

[1] Yaroslavl, 1887.
[2] Tom. XXXI (janvier 1882), p.271.
[3] Pétersbourg, 1887, avec 2 chromolithographies, 45 gravures et une carte.

Digitized by Google

— L'éditeur des deux publications précédentes a mieux mérité d lettres, en offrant au public les œuvres complètes de son frè Constantin Batuchkov, le Tibulle russe [1]. Il y a réuni tout ce qui ét sorti de la plume de l'infortuné poète, dont la carrière littérair fini, par suite d'une aliénation mentale, trente-quatre ans avant mort, arrivée seulement en 1855, quand le malade avait déjà soixan huit ans. Bien des écrits de Batuchkov paraissent aujourd'hui pour première fois; un volume presque entier est rempli par la corr pondance du poète, ami de Pouchkine, Joukovski, Viazemski, e Mais ce qui donne à cette belle édition le droit d'être mentionnée i c'est la biographie assez étendue du poète [2], composée par M. Léoni Maïkov. Outre cette excellente étude, M. Maïkov, avec le concours M. Saïtov, a enrichi le texte d'abondantes notes historiques et bibl graphiques qui ne laissent rien à désirer. Notons, en passant, que jour de la naissance du poète, donné par son nouveau biographe, été contesté; on prétend que Batuchkov était né, non pas le 18 1787, mais bien le 31 du même mois. Quoi qu'il en soit, l'édition ses œuvres coïncide toujours admirablement avec le centenaire de naissance.

— A propos du travail critique de M. Barsoukov sur les sources la littérature de généalogie russe, dont il a été question dans no dernière *Revue*[3], M. Kobeko a publié une notice dans laquelle, à tour, il soumet certaines assertions de Barsoukov à un sévère c trôle, tendant à diminuer la valeur historique du *Livre de velou* ce coran des généalogistes russes; entre autres, il s'attache à prou que les Bestoujev et les Pojarski sont parfaitement indigènes, c trairement à ce qui a été établi par M. Barsoukov. Nous ne pouv qu'indiquer cette controverse, qui a son importance assurément, sur laquelle le dernier mot n'a pas été dit.

— M. Kobeko est l'auteur d'une remarquable monographie av pour titre : *Le tzésarévitch Paul Petrovitch*, et pour laquelle il av obtenu le prix Ouvarov. La troisième édition, qui vient de paraitr témoigne assez de la faveur dont l'ouvrage jouit auprès du public que nous lui avons souhaitée lors de sa première apparition [5].

— On sait que le grand duc Georges Mikhaïlovitch a une prédil tion pour la numismatique et qu'il possède une des plus riches coll tions de monnaies qui existent en Russie. En étudiant son trésor sci

[1] Pétersbourg, 1887, 3 vol. in-8°.
[2] Elle remplit 360 p.
[3] Livraison d'avril, p. 591.
[4] Pétersbourg, 1887, in-8° de 585 p.
[5] Livraison de janvier 1883.

Digitized by Google

tifique, il se voyait souvent dans la nécessité de recourir au « Code complet des lois, » qui forme, on le sait, une centaine de volumes, d'environ 1000 pages chacun, et manque d'une table analytique générale. Dès lors un travail préliminaire, indiquant tous les ukases relatifs à l'art monétaire en Russie depuis 1649 jusqu'à 1881, devenait indispensable. Cette tâche vient d'être accomplie sur l'initiative et aux frais du grand-duc, par M. Demenny, qui donne, outre le sommaire de chaque ukase, un index alphabétique des noms et des matières. Il ne reste qu'à ajouter à cet utile recueil les ukases postérieurs à 1881 ou qui ne sont pas entrés dans la collection complète des lois, — qu'on sait avoir de nombreuses omissions. Les dessins auxquels renvoie le recueil de M. Demenny paraîtront dans le grand ouvrage que prépare depuis longtemps le grand-duc, et que les numismates attendent avec impatience.

— La Société archéologique a publié un recueil avec ce titre significatif : « A propos des fouilles exécutées à Jérusalem sur l'initiative de la Société orthodoxe de Palestine. » On y trouve réunies les opinions des juges compétents et des spécialistes, touchant les fouilles, qui ont suscité en Russie des débats animés. Ces opinions servent en même temps de réponse aux questions qu'avaient proposées le grand-duc Serge, protecteur de la Société Palestinienne. Son Altesse demandait si les fouilles dont il s'agit ont de l'importance historique, et si on peut bâtir sur les anciens restes d'édifices qui ont été découverts. La réponse donnée aux deux questions a été affirmative, non sans quelques réserves pourtant quant aux bâtisses projetées.

— Je terminerai par une nouvelle qui sera accueillie avec faveur par quiconque s'intéresse à la Terre-Sainte. La presse russe annonce que M. le marquis de Vogüé, président de la Société de l'Orient latin, s'est adressé à M. Khitrovo, un des fondateurs de la Société russe de Palestine, avec prière de vouloir bien se charger de la rédaction en langue française « des pèlerinages russes, » en commençant par celui de l'hegoumène Daniel jusqu'au pèlerinage d'Arsène Souheanov inclusivement. Le travail demandé doit former un des volumes que la Société de l'Orient latin se propose de publier et qui comprendra les récits des pèlerins de toute nation. Sans aucun doute, l'appel sera entendu.

J. MARTINOV.

Digitized by Google

CHRONIQUE

Le plus grand nombre des assemblées générales de Sociétés ou d'œuvres se réunissent à cette époque de l'année, et comme, dans ces assemblées, on récompense ou l'on constate les travaux déjà exécutés, on provoque ceux à entreprendre, il est intéressant de prêter l'oreille au bruit des discours qui y ont été entendus, des rapports qui y ont été présentés. Il y a là, en effet, souvent une direction à signaler et des indications à recueillir. Même dans les réunions qui n'ont pas spécialement pour but les études historiques, mais seulement les études sociales, ou même les œuvres de charité pure, il y a pour l'historien matière à observer et à examiner. L'historien, l'érudit ne peut rester étranger à aucune aspiration; il ne peut, sans affaiblir son intelligence, se cantoner sur un point, pour fermer les yeux et les oreilles à tout ce qui se passe autour de lui; il doit voir et écouter, dans l'intérêt même de ses études, afin d'agrandir ses horizons, être au courant de tout, s'intéresser à tout.

Et d'abord les académies. L'Académie française a décerné le grand prix Gobert à M. Albert Sorel pour son ouvrage *l'Europe et la Révolution française*, et le second prix à M. Chuquet pour son livre *la Première invasion prussienne et la bataille de Valmy en 1792*. Le prix Thérouanne a été partagé entre les ouvrages du marquis de Courcy sur *la Coalition de 1701*, de notre collaborateur l'abbé Allain sur *l'Instruction secondaire avant la Révolutiou*, et de M. le général Thoumas sur *les Capitulations*.

L'Académie des inscriptions et belles-lettres a décerné le grand prix Gobert à M. le baron de Ruble pour son bel ouvrage sur *Jeanne d'Albret*, dont cinq volumes ont paru, et le second prix à M. le chanoine Dehaisnes pour son grand travail intitulé : *Histoire de l'art dans la Flandre, l'Artois et le Hainaut avant le XVe siècle*.

Mais les académies, avec tous leurs prix, sont impuissantes à imprimer une direction, parce qu'elles n'ont pas de doctrine. Elles peuvent couronner des travaux dont le résultat est utile pour réfuter tel préjugé, ou mettre en lumière tel fait, telle institution, c'est beaucoup; elles ne donneront d'elles-mêmes aucune impulsion vraiment féconde.

Digitized by Google

La Société bibliographique, qui n'est pas une académie et ne prétend certes pas à cet honneur, cherche cependant à orienter les intelligences, à donner un but à l'activité de ses membres, et tandis que de véritables malfaiteurs s'engagent nombreux, sur toutes les voies de la littérature et de l'histoire, pour corrompre les générations, elle recommande à tous le travail intellectuel en vue du bien et de la vérité, se rappelant le mot de Bossuet : « Malheur à la connaissance stérile qui ne se tourne pas à aimer ! » L'assemblée générale annuelle de la Société bibliographique a été présidée cette année par Mgr Mermillod, dont la parole a été vivement applaudie ; M. le marquis de Beaucourt, président, avait présenté le rapport sur les travaux de la Société.

A l'assemblée générale des catholiques, M. Chesnelong, en parlant du travail, en citant d'admirables enseignements aux patrons, extraits du beau livre de Mgr Janssen sur l'Allemagne à la fin du moyen âge, a indiqué aux érudits un vaste sujet d'études encore peu connues, malgré d'excellentes et déjà nombreuses publications. Les questions sociales se posent aujourd'hui avec une gravité devant laquelle nul ne peut rester inattentif et sollicitent pour arriver à des solutions équitables le concours de tous. Il convient assurément d'étudier ce qui a été fait dans le passé, afin de renouer une tradition violemment rompue et ainsi préparer l'avenir. Sans vouloir — ce qui n'est dans la pensée de personne — remonter en arrière, il est certain que l'on peut recueillir dans l'histoire des idées excellentes qui, dégagées des imperfections, des abus, et appliquées aux nécessités présentes, pourront alléger les plaies dont nous gémissons. Il faut donc sous ce rapport connaître les institutions économiques du passé et il y a là tout un cours d'études à poursuivre.

Le Congrès de la Société d'économie sociale, présidé par M. Georges Picot et habilement préparé par le secrétaire général de la Société, M. Delaire, a aussi pour but de porter à la société inquiète et malade une main secourable. Les idées de M. Le Play ont trouvé des adeptes, et, en suivant pour l'étude du présent et pour l'étude du passé sa méthode d'observation et d'analyse, on arrive à des résultats dont la concordance appelle l'attention. Mais si l'on constate surtout l'état présent des conditions sociales, on ne peut négliger l'histoire qui apprend ce qui a existé, et comment ce qui a existé est arrivé, par une suite de modifications successives ou de changements soudains, jusqu'à l'époque actuelle. Si tout se ramène aux principes, si la direction philosophique donne le branle à un siècle, si les idées amènent les faits, il faut cependant reconnaître que l'élite des intelligences peut seule suivre un raisonnement, tandis que tout le monde est impressionné par le récit d'un fait. Un fait est raconté de telle manière, on conclut nécessairement de cette manière. « Presque

Digitized by Google

toujours, a écrit très justement le comte de Champagny, nous agissons dans le présent et nous jugeons le présent d'après les notions quelconques que nous avons du passé. »

Aussi entendions-nous dernièrement Mgr Freppel, dans un magnifique discours prononcé à Angers, recommander à la jeunesse l'étude de l'histoire, principalement l'étude du rôle de l'Église dans le développement économique et social des États.

« L'Église, a-t-il dit, trouve en face d'elle à son origine les plaies sociales les plus invétérées et s'applique tout aussitôt à les guérir par la réforme progressive des mœurs, des lois et des institutions, d'abord au sein de l'empire romain où elle cherche à faire triompher les deux principes de la justice et de la charité depuis Constantin jusqu'à Justinien, ensuite au milieu des races barbares qu'elle transforme en nations chrétiennes sous l'influence de sa doctrine, de sa hiérarchie, de ses ordres monastiques; l'Église déploye tout son zèle et toute son activité pour protéger et pour défendre la chrétienté contre l'Islamisme au dehors et au dedans contre l'action dissolvante des sectes antisociales ; l'Église travaille, de concert avec le pouvoir civil, à la constitution chrétienne des États par la consécration solennelle du principe d'autorité, par le maintien des libertés publiques, nationales, provinciales et municipales, par l'organisation équitable et régulière du travail, par la vie corporative qui, embrassant tout ordre de personnes et de choses, depuis les corps de métiers jusqu'aux universités, tend à substituer partout la force de l'association à la faiblesse de l'isolement ; l'Église inspire et bénit les grandes inventions et les merveilleuses découvertes du XVe siècle, en même temps qu'elle s'efforce d'en diriger l'usage et d'en prévenir l'abus pour les faire servir à étendre le règne de la justice et de la vérité; l'Église sauve l'Europe et le monde civilisé de l'anarchie intellectuelle et morale où les sectes protestantes les auraient infailliblement plongés, sans une autorité capable d'arrêter le libre examen sur la pente d'une négation radicale et universelle; l'Église, enfin, lutte avec la Révolution, soit pour maintenir l'ordre social chrétien, soit pour relever de ses ruines un édifice détruit par la haine et par la violence. »

Certes, ce plan d'études est bien digne, selon le mot de Mgr Freppel, des efforts de tous ceux qui cherchent dans les leçons du passé une lumière pour se diriger à travers les incertitudes et les obscurités de l'heure présente.

Parmi toutes ces questions historiques, il en est une sur laquelle l'éminent prélat appelle plus particulièrement l'attention, car « il importe, dit-il, pour la bonne direction de ses efforts, que la jeunesse catholique soit bien fixée à cet égard. Il est évident, que

Digitized by Google

pour chacun de nos contemporains la manière de voir et d'agir dépend en grande partie de l'idée qu'il se fait du mouvement de 1789, point de départ de l'époque actuelle. Hommes et choses, tout change d'aspect suivant le point de vue auquel on envisage un événement dont la haute portée ne saurait d'ailleurs échapper à personne. Or, la vérité — il ne faut pas se lasser de le redire — la vérité est que, au lieu de se borner à de vastes réformes généralement désirées et opérées dans le sens même de l'histoire religieuse et civile de notre pays, le mouvement de 1789 est venu aboutir à une révolution radicale, inspirée et gouvernée par les fausses théories du *Contrat social* de Rousseau; révolution dont le caractère propre est de substituer à l'ordre social chrétien un état de choses fondé soit sur le déisme rationaliste, soit sur l'athéisme et le matérialisme; révolution qui, faisant table rase de tout le passé, a mis l'homme à la place de Dieu, comme source unique de tout droit, de toute justice, de tout pouvoir, de toute moralité.

« Voilà pourquoi il en est résulté pour la France une ère de troubles et d'agitations dont nous ne verrons pas la fin, tant que l'on s'obstinera à chercher en dehors du Décalogue et l'Évangile les bases de l'ordre social. Vingt tentatives, aussi infructueuses les unes que les autres, ont donné à cette vérité un caractère de certitude que les divisions et les luttes de l'heure présente ne sont pas à la veille d'affaiblir. Bien au contraire, la démonstration gagne en force et en clarté à mesure que les essais les plus divers viennent révéler tour à tour une égale impuissance. Pour être sortie de sa voie historique et traditionnelle, la France s'en est allée depuis près d'un siècle de déceptions en déceptions, après avoir essayé d'un expédient après l'autre, oscillant entre la dictature et l'anarchie, sans avoir pu jusqu'ici ni rétablir l'autorité sur ses véritables bases, ni déterminer les vraies conditions de la liberté.

« Tel est, conclut Mgr Freppel, le sens incontestable de la Révolution française, abstraction faite de certaines réformes qui auraient été opérées sans elle bien sûrement et surtout plus équitablement; or, je le répète, il est nécessaire de bien se pénétrer de cette vérité pour voir d'où provient le mal et où il faut appliquer le remède. »

Si telles sont les affirmations de Mgr Freppel, si telles sont les conclusions auxquelles l'étude de l'histoire l'amène, il faut bien dire que toutes autres sont les affirmations produites, les conclusions soutenues par de nombreux publicistes, par des professeurs, par des membres de l'Institut. L'un d'eux par exemple, M. Paul Janet, — qu'il ne faut pas confondre avec notre éminent ami Claudio Jannet, — vient d'écrire dans l'introduction à la troisième édition de son

Digitized by Google

Histoire de la science politique des pages qui sont la contre-partie de plusieurs des assertions de Mgr Freppel. M. Paul Janet, examinant la déclaration des droits de l'homme en 1789 et la place que cette déclaration, résumé des idées de la Révolution, occupe dans l'histoire générale de l'humanité, écrit que cette « déclaration de bon sens est très innocente de tout ce qui a suivi. » Il déclare qu' « on a tort de dénoncer ces droits de l'homme comme une invention philosophique, une manie idéologique propre à l'esprit français, comme la cause de toutes nos crises politiques et comme l'erreur fondamentale de la Révolution. » Il soutient que « les droits de l'homme ne sont pas des droits métaphysiques, chimériques, abstraits, sans rapport avec les réalités concrètes et l'état historique du pays ; » « qu'ils n'ont pas eu pour but de construire une société *à priori*, de réaliser une utopie d'école inventée par J.J. Rousseau. » — « La Révolution, dit-il encore, n'a pas eu pour objet la création *à priori* d'une société idéale et métaphysique ; elle n'a été au contraire que l'affranchissement, l'émancipation d'une société vivante, réelle, concrète qui se formait insensiblement depuis des siècles. » Et M. Paul Janet ajoute : « C'est une question de savoir si ces révolutions, depuis un siècle, ont leur cause dans les principes de 89, ou au contraire dans les efforts qu'ont faits plus ou moins tous les gouvernements pour échapper à ces principes. »

Ainsi voilà, sur cette époque de 1789, dont nous nous préparons à célébrer le centenaire, deux appréciations complètement différentes, appuyées toutes deux sur une étude de l'histoire faite par des hommes distingués. Il s'en suit qu'il y a là des thèses à élucider par un examen scrupuleux des faits. Nous appelons sur les arguments historiques présentés par M. Paul Janet l'attention que nous prions aussi d'accorder aux assertions contraires. Il ne faut pas se contenter d'un coup d'œil rapide suivi d'un jugement plus rapide encore. Non, il faut ici creuser les questions, sortir des généralités, aller au fond des choses, il faut préciser les points sur lesquels on est d'accord, ceux sur lesquels on diffère, constater ce qui est désormais acquis, ce qui est encore discuté, et, sur ce terrain ainsi circonscrit, s'engager corps à corps dans une lutte loyale, car, je n'ai pas besoin de le dire, la plus entière loyauté doit présider à cette enquête où l'érudition qui scrute les faits est aussi nécessaire que la philosophie qui examine les idées, l'érudition, avec sa droiture qui ne dissimule rien, ne falsifie rien, qui écarte les préventions antérieures pour être prête à saluer la vérité reconnue. Car, en fin de compte, la vérité, dans son acception la plus haute, n'a rien à craindre et a tout à gagner aux investigations les plus minutieuses, et lors même que tel homme, telle institution pourrait y perdre de sa gloire ou voir diminuer sa renom-

Digitized by Google

mée, lors même que nous reconnaîtrions qu'il y a moins à blâmer ou moins à louer dans l'objet premier de nos répulsions ou de nos sympathies, qui pourrait nous arrêter? Dieu, soyons en sûrs, n'y perdra rien, ni sa gloire n'en sera affaiblie, ni son nom abaissé ; ce sera toujours le Maître du monde et le Dominateur des puissances royales ou populaires. Ses vues sont impénétrables : elles peuvent rester confuses à nos yeux, mais du moins notre honneur est de lutter pour le triomphe des principes religieux, sociaux, politiques où, appuyés sur l'histoire, nous voyons le salut. Broyés sous le coup des événements qui parfois déconcertent nos calculs et jettent l'insulte à nos croyances, ou mieux inclinés sous la main divine qui les permet pour le châtiment ou pour l'épreuve, « le front appuyé sur le seuil du parvis, comme disait Lacordaire, nous dormons le somme divin d'une infaillible foi. »

Le Congrès scientifique international des catholiques, qui se tiendra l'an prochain dans la semaine de Quasimodo, aura à traiter des questions moins irritantes que celles de la Révolution de 1789, mais elles ne seront pas moins hautes et leur importance est suprême. Mgr d'Hulst, président de la commission d'organisation, avait remis au souverain pontife un mémoire où étaient exposés les motifs qui avaient inspiré le dessein de tenir un Congrès et le mode adopté pour l'accomplir. Après en avoir pris connaissance, Sa Sainteté vient, par un bref en date du 20 mai, de déclarer cette « entreprise louable en elle-même. » Elle « peut aussi, ajoute Léon XIII, être féconde en heureux résultats, tant pour l'honneur bien entendu des sciences que pour la défense de la foi catholique. Votre projet est, en effet, de procurer entre vous un échange de vues et de mettre en commun vos ressources intellectuelles pour faire profiter l'Église et la philosophie chrétienne des fruits variés de vos connaissances, notamment de ceux que produisent et l'étude de la nature et l'exploration du passé.

« Un tel dessein présente aujourd'hui plus d'à-propos peut-être qu'à aucune époque antérieure. En effet, les tenants du Rationalisme et du Naturalisme, vaincus par les arguments de la métaphysique, ont changé de terrain et de tactique : du domaine de la raison ils ont préféré descendre sur le théâtre des choses sensibles. Aussi les voit-on souvent créer arbitrairement de prétendues lois de l'histoire, donner pour certaines des hypothèses douteuses, pour avérées des inventions mensongères. Mais leur principal effort s'attaque au Divin Ouvrier du monde, à l'Auteur de la nature ; c'est à la nature elle-même qu'ils demandent de déposer contre lui. On dirait que, malgré ses résistances, ils la sollicitent à cette trahison... La méthode à suivre, la mesure à garder ont ici une grande importance... Aussi, même dans les questions qui auraient quelque connexité avec la théologie pro-

Digitized by Google

prement dite, chacun devra rester dans son rôle de physicien, d'historien, de mathématicien ou de critique, sans jamais usurper le rôle propre au théologien. » Le résultat sera évidemment, de rendre à la vérité le témoignage qui lui est dû : « et une fois de plus il apparaîtra que tous et chacun des objets proposés par Dieu à la croyance et aux espérances de l'humanité, reçoivent des vérités découvertes par la raison humaine une nouvelle confirmation; et qu'entre les deux ordres de connaissances non seulement il n'existe aucun désaccord, mais qu'il doit régner et qu'il règne en réalité une pleine et parfaite harmonie. »

Après cette haute approbation et ces conseils donnés en vue des résultats espérés, tous peuvent se mettre à l'œuvre. Le programme est vaste : SCIENCES PHILOSOPHIQUES, théodicée, métaphysique et cosmologie ; psychologie et psycho-physiologie; SCIENCES JURIDIQUES, droit naturel, législation comparée et droit international, droit public et droit privé, droit canonique, économie politique; SCIENCES EXACTES, mathématiques, mécanique et astronomie; SCIENCES PHYSIQUES; SCIENCES NATURELLES, biologie, géologie et paléontologie, anthropologie ; SCIENCES HISTORIQUES, histoire biblique, origines du christianisme, histoire de l'église, histoire comparée des religions, tout y est. Chacun peut choisir un sujet d'études et adresser son travail au président désigné pour chaque section. Un questionnaire, purement indicatif et *nullement* limitatif, rédigé par les soins de la commission d'organisation, est à la disposition de tous [1].

Si étendu que soit ce programme, il n'y a là rien de ce *surmenage* intellectuel signalé avec tant de raison comme une cause d'affaiblissement physique, intellectuel et moral. Mgr Freppel, on s'en souvient, a fait retentir de ses plaintes la tribune de la Chambre. Parti de rangs opposés à celui du prélat, M. Ed. Deschaumes s'écrie dans le *National* : « Nous avons eu le vertige après la guerre, nous avons trop surchargé nos programmes. » Les médecins ont parlé : après les travaux de M. Fonssagrives, le Dr Rochard a traité, dans la *Revue des Deux mondes*, la question du surmenage intellectuel, et la Société française d'hygiène a mis cette année le même sujet au concours. M. le docteur Peter, président du jury, a signalé l'origine de l'abus : « Vous connaissez, a-t-il dit, la légende; c'est le maître d'école allemand qui a gagné la bataille de Sadowa, puis celle de Sedan ! Cette légende nous a conduits au surmenage intellectuel. » M. Jules Simon, à la réunion des « Unions de la paix sociale, » a eu également des paroles d'éloquente indignation. « On part de ce principe, a-t-il dit,

[1] On peut le demander à l'Institut catholique, 74, rue de Vaugirard, à Paris.

Digitized by Google

que tout le monde doit tout savoir. Or par ce surmenage le corps souffre, l'esprit est hébété, l'enfant emmagasine une foule de notions sur lesquelles il n'a pas le temps de réfléchir, les professeurs ne peuvent plus donner leur pensée et leur âme à leurs élèves ni parler à leur intelligence et à leur cœur ; il y a des professeurs, mais il n'y a plus de maîtres; il y a de l'instruction, mais il n'y a plus d'éducation. » Cependant l'éducation est le nécessaire, car elle fait l'homme, et c'est pourquoi, contre le despotisme qui, au nom de l'État, prend l'argent de tous pour imposer aux enfants l'athéisme pratique en éloignant de leur esprit l'idée du Dieu rédempteur, les catholiques ouvrent à leurs frais des écoles libres où l'on parle de Dieu, des devoirs qu'il impose, du châtiment ou de la récompense qui attend l'homme dans la vie éternelle, fondement de toute morale, de toute justice de toute civilisation, que l'on a juré de renverser, mais qu'au nom de la dignité humaine et de la patrie en péril, les catholiques défendront toujours.

Il fallait entendre, dans l'assemblée générale des catholiques, M. de Belcastel parler, avec sa hauteur de vues et sa mâle éloquence, de l'école sans Dieu, qui est dans son principe l'usurpation, dans son moyen la persécution, dans son terme la dégradation. L'éminent orateur a eu de sublimes accents pour stigmatiser la persécution et pour conjurer les cœurs généreux de porter secours à la multitude des âmes qui s'égarent et se perdent. — M. de Coubertin, dans une communication fort intéressante faite à la Société d'Économie sociale sur l'éducation anglaise, a montré que cette éducation ne produit, selon l'observation de M. Brandts, ni le surmenage intellectuel ni le déclassement. Quand donc comprendrons-nous qu'entasser des noms dans sa tête ce n'est pas savoir les choses, et que des programmes trop chargés fatiguent l'esprit, au lieu de le fortifier et de lui donner le désir d'apprendre davantage, ce qui est le but des études ?

L'Académie des Inscriptions et Belles-lettres et l'Académie des Sciences morales et politiques ont reçu, sur divers points d'histoire, des communications nombreuses. Nous ne relèverons ici, à l'Académie des Inscriptions, que la réfutation faite par M. d'Arbois de Jubainville de la conjecture d'Amédée Thierry qui identifiait les Cimmériens du Bosphore avec les Cimbres et les Kimrys gaulois ; le monument d'Ancyre où les Cimbres sont mentionnés parmi les Germains, deux passages de Strabon, la *Germanie* de Tacite, ne permettent pas en effet de voir des Celtes dans les Cimmériens. On a remarqué aussi une note de M. d'Arbois de Jubainville sur l'expression *vir inluster* pendant les deux premières races. — A l'Académie des Sciences morales, nous avons remarqué le travail de M. Berthold Zeller, écrit principalement d'après les dépêches des ambassadeurs Vénitiens et

Digitized by Google

Florentins, sur la disgrâce de Sully et cette coalition de princes, de ministres, et de favoris, formée par Villeroy, devant laquelle Sully se retira au mois de janvier 1611.

Combien de mémoires ont été aussi présentés au Congrès des sociétés savantes, auxquelles M. Spuller, nouveau ministre de l'instruction publique, daignait promettre la liberté, lui qui, il y a huit ans, poursuivait, lors de la loi de 1879, les membres d'autres sociétés voués à l'enseignement! « Il est parfaitement utile que vous existiez, a-t-il dit aujourd'hui aux délégués des sociétés savantes, que vous viviez d'une vie active et féconde en face de l'État. » Nous applaudissons, car le ministre, après avoir proscrit il y a huit ans les associations, voudra sans doute demander au conseil des ministres, comme il l'a fait à la Sorbonne, que les associations vivent et se multiplient; M. le ministre, nous l'espérons, voudra être conséquent avec ses nouvelles paroles, avec son nouveau programme. — Dans la section des sciences économiques et sociales, M. Hubert-Valleroux, si connu par ses études sur les sociétés coopératives, a fait l'historique des corporations de l'ancien régime. — Dans la section de géographie, on a lu sur la Perse un manuscrit du P. Raphaël, un des capucins envoyés en Asie sous Louis XIII par le P. Joseph pour étudier la route de l'Inde. — Dans la section d'histoire, M. Maggiolo, recteur honoraire à Nancy, a analysé les principaux règlements de la congrégation de Saint-Vanne en insistant sur les articles relatifs aux études et aux bibliothèques. M. Albert Babeau a présenté le texte des lettres patentes du 13 mai 1644 pour la nomination du duc d'Anguien comme gouverneur de Champagne, où il y a un récit de la bataille de Rocroy, et à cette occasion il a fait ressortir l'utilité que peut offrir pour l'histoire générale l'étude des préambules des ordonnances et lettres patentes. M. l'abbé Morel a présenté une note sur l'origine, l'importance et la durée des anciennes foires, notamment de la foire de Compiègne à la mi-carême, qui remonte à 1093. M. Bourgeois, dans une communication sur la question de la succession d'Espagne, d'après des documents inédits du ministère des affaires étrangères, a signalé une pièce signée de Louis XIV en conseil qui prouve l'authenticité du mot : « Il n'y a plus de Pyrénées. » M. Lempereur a lu un mémoire sur les petites écoles dans l'ancien diocèse de Rodez avant la création des collèges (XIVe et XVIe siècles). On voit dans ces écoles des maîtres instruits, quelquefois des maîtres ès-arts, auxquels le plus souvent les lettres de Régence donnent la dénomination de clercs.

Nous avons parlé, il y a quelques mois, d'une polémique sur le mariage morganatique du duc d'Epernon : « mariage *prétendu* morganatique, » répond à M. l'abbé Cazauran, archiviste du grand séminaire d'Auch, l'archiviste du Var, M. Mireur *(le Prétendu*

Digitized by Google

mariage morganatique du duc d'Epernon. Draguignan, Latil, 1887, in-8° de 73 p.), car l'auteur n'admet pas qu'il y ait eu mariage, le 24 février 1596, entre le duc d'Epernon et Anne de Monnier.—Erreur, réplique à son tour M. l'abbé Cazauran (*Mariage morganatique du duc d'Epernon. Réplique*. Paris, Maissonneuve, 1887, in-8° de 14 p.) : il y a eu mariage de conscience ou morganatique. M. Cazauran a, on se le rappelle, publié les deux pièces trouvées au château de Caumont par M. le marquis de Castelbajac, mentionnant ledit mariage. Ces deux pièces, une en latin, l'autre en français, — ce qui semblait fort insolite — d'abord suspectées de faux, sont acceptées de part et d'autre comme authentiques, car la reproduction des documents par la photographie a fait disparaître les objections de forme présentées justement et avec beaucoup de sagacité par M. Mireur à la lecture d'une copie inexacte. M. Mireur, pour nier à présent leur valeur, soutient que d'Epernon, livrant le 24 février le combat de Vidauban où il fut battu et forcé de se replier, n'a pu ni moralement, ni matériellement, venir à Pignans contracter mariage dans cette même journée du 24. Cette impossibilité, le silence gardé par tout le monde sur ce mariage, au point que personne, pas même Tallemant des Reaux, toujours à la recherche d'anecdotes piquantes, ne l'a connu, la déclaration de Girard, le secrétaire du duc, que son maître, pour obéir au désir de sa première femme, ne s'est jamais remarié, la dénomination de fils «naturel» donné à Louis de la Valette, neveu du fils du duc d'Epernon; toutes ces circonstances et d'autres habilement exposées par M. Mireur lui font croire que le mariage n'a jamais été effectué. Les « actes inexplicables et inexpliqués » que nous avons présentent peut-être un projet de mariage que la mort d'Anne de Monnier aura, dit-il, rendu inutile. — M. l'abbé Cazauran n'accepte pas ces conclusions, et remarque, entre autres choses, que si le combat de Vidauban est placé par quelques historiens le 24 février, d'autres l'indiquent à la date du 25. Puis, l'ancien calendrier était encore en vigueur en Provence en 1596, tandis que le clergé suivait la réforme Grégorienne dont l'adoption avait été prescrite par la bulle de 1582. Le 24 février des actes délivrés par le curé correspondrait donc au 14 février du calendrier suivi par les historiens, de sorte que, dix jours avant le combat de Vidauban, on aurait célébré ce mariage, qui réunit, d'après M. Cazauran, les conditions voulues pour ces sortes d'unions. La polémique est vive et la verve est égale ; les deux archivistes font assaut d'érudition. Il faut lire ces brochures *in extenso* pour connaître la question sous toutes ses faces, car nous ne pouvons ici que la signaler.

Nous recevons d'Italie un intéressant travail de M. G. Rondoni sur

Digitized by Google

les traditions populaires et les légendes au moyen âge à Sienne[1]; avait été publié en articles dans la *Rassegna nazionale*, où no l'avions remarqué. Ces légendes politiques, religieuses ou sur dive sujets, font pénétrer dans la vie intime des anciennes population c'est un sujet pour ainsi dire neuf, où l'historien trouvera plus d'u indication. — Curieux aussi et très neuf également est le travail M. Lud. Zdekauer sur le jeu en Italie et particulièrement à Floren au XIIIe et XIVe siècles[2]. L'auteur connaît son sujet, il énumère l arrêtés rendus par les diverses municipalités au sujet du jeu, et s gnale les différences qu'on y remarque. Tout un côté de la vie pop laire apparaît donc ici ; il n'avait pas encore été aussi bien observ

M. F. G. La Mantia a publié un acte inédit du parlement extrao dinaire tenu en Sicile en 1541 sur l'ordre de Charles-Quint, po voter les fonds relatifs à l'expédition d'Alger, ainsi que divers act se rapportant au parlement ordinaire de 1594, qui n'étaient pas entr dans les trois recueils *Parlamenti del regno di Sicilia*, publiés 1659, 1717, 1749. M. La Mantia a fait précéder cette publication renseignements sur les Parlements qui se tenaient en Sicile tous l trois ans, pour voter l'impôt et réclamer les réformes nécessaires

Parmi les ouvrages récemment parus et que nous signalerons bie tôt à nos lecteurs, nous citerons : *Manuel de l'histoire de l'Église*, p le Dr H. Bruck, trad. par M. l'abbé Gillet (Lethielleux, 3 vol. in-8°) *Histoire du droit et des institutions de la France*, Tome I. *La Gau celtique, la Gaule romaine*, par M. E. Glasson (Pichon, in-8°) ; *L règne de Philippe III le Hardi*, par M. Ch. V. Langlois (Hachett in-8°) ; *Henri IV et l'Allemagne d'après la correspondance d Jacques Bongars*, par M. Anquez (Hachette, in-8°) ; *Le pape Pie VI à Savone*, par M. H. Chotard (Plon et Nourrit, in-12) ; *Petits côtés d l'histoire* (1870-1886), tome II, par M. H. d'Ideville (Calmann Lévy, in-12) ; *Mémoires du prince Adam Czartoryski et correspondance de l'empereur Alexandre Ier* (Plon, 2 vol. in-8°); *Les révolutions politiques de Florence* (1177-1530), par M. Gabriel Thoma (Hachette, in-8°); *Historia general de Filipinas*, t.I, par D. José Mo tero y Vidal (Madrid, Tello, in-8°) ; *Garcia Moreno, président d l'Équateur, vengeur et martyr du droit chrétien*, par le R. P. Berth (Retaux-Bray, in-8°); *Saint Jean de Capistran, son siècle et son in fluence*, par M. L. de Kerval (Haton, in-12).

Nous avons reçu plusieurs brochures auxquelles nous regretton

[1] *Tradizioni populari e leggende di un comune medioevale e del su contado*. Firenze, 1886, in-8° de 294 p.

[2] *Il gioco in Italia*. Firenze, 1886, in-8° de 57 p.

[3] *I Parlamenti del regno de Sicilia e gli atti inediti*. Torino, chez Bocca 1886, in-8° de 68 p.

Digitized by Google

que l'abondance des matières ne nous permette de consacrer qu'une simple mention. — Notre savant collaborateur M. Tamizey de Larroque a fait paraître deux nouveaux fascicules de ses *Correspondants de Peiresc*. Le n° XII est consacré à *Pierre-Antoine de Rascas, sieur de Bagarris* (Aix en Provence, 1887, in-8° de 118 p.); il s'ouvre par une notice biographique où l'auteur a rassemblé le peu de notions qu'il a pu trouver sur ce personnage, sur ses écrits et sur son précieux cabinet de médailles; suivent quatorze lettres inédites et un inventaire de sa collection. Le n° XI nous offre quatorze lettres inédites, fort intéressantes, de Gabriel Naudé (Paris, L. Techener, 1887, in-8° de 116 p.), écrites d'Italie à Peiresc, entre 1632 et 1636, et annotées avec le luxe et l'érudition auxquels notre collaborateur nous a habitués. Félicitons-nous de ce nouveau contingent apporté par lui à l'histoire littéraire. — Notre savant collaborateur M. l'abbé J. P. P. Martin, professeur à l'école supérieure de théologie de Paris, a publié dans la *Revue des sciences ecclésiastiques* une importante étude intitulée : *Saint Étienne Harding et les premiers recenseurs de la Vulgate latine; Théodulphe et Alcuin*, dont nous avons sous les yeux le tirage à part (Paris, Maisonneuve, in-8° de 137 p.) — Nous avons parlé ici même des *Mélanges de critique biblique* de M. G. d'Eichthal (t. XLI, p. 632), et nous avons indiqué les réserves à faire sur les travaux de cet auteur ; nous n'en aurions pas moins à présenter relativement à une brochure de M. Maurice Vernes, directeur adjoint à l'École des hautes études, intitulée : *Une nouvelle hypothèse sur la composition et l'origine du Deutéronome ; examen des vues de M. G. d'Eichthal* (Paris, Ern. Leroux, gr. in-8° de 53 p.) Mais ce n'est point ici le lieu de discuter la valeur des « hypothèses » de l'auteur. — Dans une substantielle brochure, extraite de l'*Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France*, notre collaborateur M. Noël Valois étudie *le Privilège de Chalo-Saint-Mard* (Paris, A. Picard, gr. in-8° de 42 p.) et démontre que ce privilège ne fut qu'une grande mystification, à laquelle on a peine à croire quand on lit l'historique si bien tracé par l'auteur. — Nous avons reçu aussi les deux brochures suivantes : *Le Triomphe de l'Église au IVme siècle*, mémoire pour servir à l'histoire de la civilisation en France, par M. Albert Marignan (Paris, A. Picard, gr. in-8° de XVIII-57 p.), et *La Médecine dans l'Église au VIme siècle*, mémoire, etc., par le même (*id.*, *ibid.*, in-8° de XVIII-20 p.).

Notre collaborateur M. H. Stein a découvert, dans un manuscrit de la Bibliothèque nationale (Fr. 24719, f. 593), portant ce titre : *Ouvrages classiques*, le texte inconnu d'un Panégyrique de Jeanne d'Arc prononcé dans la cathédrale d'Orléans le 8 mai 1672 ; il le publie dans une jolie plaquette (Orléans, Herluison, gr. in-8° de XII-24 p.), en le

Digitized by Google

faisant précéder d'une notice où il l'attribue au P Senault, supérieur général de l'Oratoire. La brochure contient en tête la reproduction d'une bannière, peinte au XVIe siècle, que l'on portait chaque année à la procession commémorative de la délivrance d'Orléans. — De son côté, M. Michel Hardy, archiviste de la ville, vient de faire paraître à Périgueux une curieuse brochure intitulée : *La mission de Jeanne d'Arc prêchée à Périgueux en 1429*. Elle contient la déposition naïve et par cela même bien précieuse du comptable Guilhem Lambert qui, à propos d'une dépense de trois sous quatre deniers et une maille pour les frais d'une messe chantée, nous transmet l'écho de l'enthousiasme que la Pucelle d'Orléans avait excité par toute la France. — Signalons enfin l'excellent mémoire de notre collaborateur M. Achille Le Vavasseur sur *la Valeur historique de la Chronique d'Arthur de Richemont par Guillaume Gruel* (Paris, A. Picard, gr. in-8° de 80 p.), extrait de la *Bibliothèque de l'École des chartes*. Nous sommes heureux de profiter de cette occasion pour annoncer à nos lecteurs que l'auteur de la thèse sur Guillaume Gruel, si brillamment soutenue à l'École des chartes, nous donnera prochainement une étude consacrée à l'appréciation du caractère du connétable de Richemont.

On travaille donc et beaucoup. Ces jours-ci encore, à la séance solennelle de clôture de cette vaillante Conférence d'études historiques qui, depuis douze ans, se réunit au siège de la Société bibliographique, nous entendions le directeur, M. Paul Guilhermoz, analyser dans un rapport fort bien fait les mémoires présentés à la Conférence ; comme spécimen, un de ses jeunes membres, M. Jacqueton, exposait avec talent les négociations entamées entre Louise de Savoie et Henri VIII à la veille de la bataille de Pavie. Puis M. Léon Gautier, prenant la parole pour féliciter ces jeunes gens, a, dans un discours semé de mille traits d'esprit, donné d'excellents conseils dont ceux qui veulent et aiment à travailler devront profiter. Tout était pratique dans ces recommandations, et nous aurions voulu voir l'auditoire déjà nombreux se doubler; nous aurions voulu surtout que tous les jeunes gens, trop souvent paresseux et désœuvrés, entendissent de si mâles accents, de si chaudes paroles. Ils y auraient puisé certainement l'amour de l'étude et appris les moyens de la rendre fructueuse. Ils auraient médité cette parole que M. Léon Gautier rappelait en terminant pour exciter leur ardeur : « Un peuple qui n'aime pas son passé, ne mérite pas d'avoir un avenir. »

HENRI DE L'ÉPINOIS.

Digitized by Google

REVUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES

Il est rare que nous ayons à rendre compte d'articles sur l'histoire romaine; aussi nous empressons-nous de signaler l'excellente idée qu'a eue M. Léotard, doyen de la faculté catholique des lettres à Lyon, de publier [1] la leçon d'ouverture de son cours d'histoire romaine sur les sources de l'histoire des guerres puniques. Il fait remarquer que les sources carthaginoises manquent absolument ; les Romains, après leur victoire, ayant donné aux princes africains, leurs alliés, tous les livres qui se trouvaient dans la cité d'Annibal, les œuvres des historiens puniques ont été complètement perdues. Les sources grecques font également à peu près défaut ; celles que nous possédons se confondent plus ou moins avec les sources romaines. Pour l'histoire des guerres puniques, on n'a donc, en définitive, que les œuvres des annalistes et des historiens romains, qui doivent inspirer une juste défiance et être fortement soupçonnés de partialité. M. Léotard étudie la valeur de chacun d'eux, depuis Fabius Pictor et Censius Alimentus jusqu'à Tite-Live et Polybe.

— La persécution d'Aurélien [2] dura à peine un an ; il n'y avait que quelques mois que l'édit avait été proclamé lorsque l'empereur fut assassiné ; mais son successeur, Tacite, n'ayant été nommé que sept mois plus tard, la persécution continua jusqu'à son avènement pendant l'espèce de régence que le sénat exerça. Elle fit d'assez nombreux martyrs; mais aucun des actes qu'on possède ne sont contemporains ; beaucoup sont très postérieurs et tiennent plutôt de la légende que de l'histoire. M. Paul Allard a montré ce qu'on pouvait tirer de ces documents comme renseignements historiques probables.

— Les *Questions mérovingiennes* de M. Ernest Havet viennent de s'augmenter d'un nouveau travail sur *Les chartes de Saint-Calais*, que le jeune érudit a fait paraître dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes* [3]. Les originaux des chartes et les cartulaires de Saint-Calais qui en contenaient la transcription sont perdus ; on n'en a qu'une copie du

[1] *La Controverse et le Contemporain*, livr. de février 1887.
[2] *La Controverse et le Contemporain*, livr. de janvier et de février 1887.
[3] Livraison 1 de 1887.

Digitized by Google

XVIIIe siècle, et c'est en examinant cette copie que M. Havet a reconnu la fausseté des quatre plus anciens diplômes mérovingiens qui y sont insérés. Nous ne pouvons rapporter l'argumentation serrée et convaincante par laquelle M. Havet, avec sa justesse de critique et sa sagacité habituelles, a démontré que ces diplômes avaient été fabriqués. Nous résumerons seulement ses conclusions. Les quatre diplômes de Childebert Ier, Chilpéric Ier et Thierry III, donnés en tête du cartulaire, sont faux; ils ont été fabriqués entre 850 et 855 par les ordres de l'abbé Rainaud pour défendre le monastère contre les injustes prétentions d'Aldric, évêque du Mans, et on leur a donné les caractères de diplômes carolingiens; c'est ce qui en trahit la fausseté..... pour des yeux aussi exercés que ceux de M. Havet. Mais il ne faudrait pas conclure de cette fabrication que les moines avaient l'intention de revendiquer ce qui ne leur appartenait pas; ils voulurent seulement, ainsi que l'a fort bien dit M. Quicherat, « constater par des écrits ce que, de notoriété publique, ils devaient à la munificence des rois et des princes, » dont les diplômes avaient été perdus ou n'avaient jamais existé. C'est là un des points curieux de l'histoire des fabrications de chartes.

— *La conquête de la Germanie par l'Église romaine*, tel est le titre d'une nouvelle *Étude* de M. Lavisse *sur l'histoire d'Allemagne* [1]. C'est l'exposé et l'appréciation de l'apostolat de saint Boniface en Germanie. L'auteur rend justice à l'œuvre de l'apôtre; il en reconnaît la haute portée et l'influence capitale; il exalte les qualités apostoliques et les grandes vertus de Boniface. Mais — il y a toujours un mais aux éloges qu'on peut faire des travaux de M. Lavisse, quand l'Église est en jeu — mais il émet parfois de singulières appréciations : telle est celle où il prétend que, en évangélisant la Germanie, saint Boniface a eu surtout en vue son salut éternel obtenu par la conversion des païens, qu'il a été, en un mot, « voyageur pour l'affaire de son salut. » A signaler encore la curieuse, mais bien fausse conclusion de cette étude, où M. Lavisse met en regard Boniface et Luther. « Ces hommes, dit-il, semblent les deux termes d'une inconciliable opposition. Pourtant l'un procède de l'autre, et toujours il faut, dans la descendance des personnages qui ont fait une œuvre considérable et laissé sur la destinée d'un peuple la marque de leur intelligence et de leur volonté, compter les fils rebelles qui ont détruit l'œuvre.... Et qui sait ? Luther, au VIIIe siècle, eût peut-être été Boniface, l'homme de la règle.....; Boniface, au XVIe siècle, eût cherché le repos et le remède de son âme dans la justification par la foi. »

[1] *Revue des Deux Mondes*, livr. du 15 avril 1887.

Digitized by Google

— Les siècles de la seconde partie du moyen âge, n'ont donné lieu dans le dernier trimestre à aucun travail sérieux, et il faut sauter huit cents ans et venir jusqu'aux temps modernes pour arriver au véritable réquisitoire, d'ailleurs mérité, que M. Desclozeaux prononce contre Sully et ses *Économies royales* [1]. L'on ne peut nier que cette étude ne soit faite avec le plus grand soin et que les conclusions n'en semblent rigoureusement justes. M. Desclozeaux se borne à ce qui regarde Gabrielle d'Estrées, dont il veut « replacer la figure historique dans son vrai cadre. » Il accuse Sully d'avoir altéré et même fabriqué une grande partie des lettres citées par lui dans ses Économies, d'avoir supposé des documents, d'avoir révoqué en doute la paternité de Henri IV à l'égard des enfants de Gabrielle, de la faire outrager par Sancy, par la reine Marguerite, par une ancienne femme de chambre, alors que rien de tout cela n'est vrai, enfin d'avoir fabriqué la fameuse lettre de la Varane sur la mort de Gabrielle. M. Desclozeaux prouve toutes ses assertions d'une manière irréfutable, et, après avoir lu son travail, on se trouve avoir perdu bien des illusions sur le compte de Sully. Ce qui reste de cet excellent travail de critique, c'est que l'historien ne peut se servir des *Économies royales* qu'avec une extrême circonspection, qu'il doit se défier de toutes leurs assertions et les contrôler toujours par des documents dont l'authenticité ne peut être suspectée.

— La *Revue d'histoire diplomatique* [2] contient un article de M. Ed. Rott intitulé *Philippe III et le duc de Lerme*, qui n'est encore que commencé. L'auteur a voulu faire connaître quel malheur ce fut pour l'Espagne d'avoir, comme successeur à Philippe II, un prince aussi faible que Philippe III, et combien le ministère du duc de Lerme fut préjudiciable au royaume. Ce sont les correspondances des ambassadeurs de France et les relations des ambassadeurs vénitiens qui ont fourni les sources de ce travail. C'est une peinture curieuse de l'état déplorable des finances espagnoles au commencement du XVIIe siècle; mais l'auteur a parfois des idées singulières, comme par exemple lorsqu'il attribue la rapide dépopulation de la péninsule, à partir de la fin du XVIe siècle, à « l'accroissement immodéré du nombre des ecclésiastiques; » il est vrai qu'il ajoute : « et aux guerres exterminatrices de Flandre et de l'Allemagne. »

— *Le Siège de Vienne d'après les archives d'État* [3], voilà un beau titre et qui promet; on pense qu'on va trouver de l'inédit, des détails nouveaux, des correspondances, des notes de contemporains

[1] *Revue historique*, livr. de mars-avril 1887.
[2] Deuxième livraison de 1887.
[3] *Revue du Monde catholique*, livr. de mars 1887.

Digitized by Google

qui vont nous montrer sur le vif les faits et les personnages de ce grand drame du siège de Vienne par les Turcs en 1683. Dès la première page, on est déçu dans son attente ; l'auteur avoue, en note, n'avoir consulté que des imprimés et surtout l'ouvrage d'Onno Klopp, paru il y a cinq ans, « qui a édité ou résumé les documents des archives de Vienne, de Rome et de Venise. » Il aurait donc mieux valu intituler l'article : *Le Siège de Vienne d'après Onno Klopp.* Nous reconnaissons néanmoins sans peine que cet article donne un bon résumé des faits; qu'ils sont exposés clairement,et que l'ensemble n'est pas dépourvu d'intérêt, le siège de Vienne étant généralement peu connu dans ses détails. On trouve cependant dans le récit quelques phrases singulières dont nous ne voulons citer qu'une seule : Un incendie ayant éclaté à Vienne pendant le siège, « le jeune Guido Stahremberg, favorisé par une sorte de vent, parvint à *atteindre* le feu. » C'est sans doute une faute d'impression (et il y en a pas mal dans l'article) pour *éteindre* ; mais cela n'explique pas toujours ce que l'auteur entend par « une sorte de vent. »

— M. Auguste Baluffe s'est indigné de ce que la plupart des biographes de Molière représentaient Jean Poquelin comme un avare et un usurier, exerçant la cupidité même à l'égard de ses enfants. Il a voulu venger de ces assertions calomnieuses le père de notre grand comique et il s'est attaché à démontrer que Jean Poquelin « fut un brave et digne honnête homme, commerçant adroit, mais droit, père de famille irréprochable, un homme probe et, de toute façon, « propre[1] ». Nous ne pouvons entrer dans le détail de son argumentation; disons seulement que c'est surtout au moyen des inventaires dressés après le décès de sa première femme, Marie Cressé, et à sa mort en 1669, que M. Baluffe a réussi à réfuter « les fables mises en cours sur le compte de Jean Poquelin. » — C'est encore sur la famille de Molière que roule un autre article de M. l'abbé Angot [2]. Molière eut, paraît-il, plusieurs parents qui furent pourvus de bénéfices dans le diocèse du Mans. Ce sont Nicolas Poquelin, chapelain du Gué-de-Mauny, Jean Poquelin, curé d'Assé-le-Bérenger, et trois autres de ses cousins. M. l'abbé Angot est parvenu à reconstituer les principaux traits de leur biographie.

—Nous n'entreprendrons pas d'analyser les nouvelles *Études diplomatiques* de M. le duc de Broglie sur *La seconde lutte de Frédéric II et de Marie-Thérèse.* [3] Ces études faisant partie d'un ouvrage plus important, il en sera rendu compte dans la *Revue* lors

[1] *La Nouvelle Revue,* liv. du 15 mars 1887.
[2] *Revue historique et archéologique du Maine,* 3e livr. de 1887.
[3] *Revue des Deux Mondes,* livr. des 15 avril, 1er et 15 mai 1887.

Digitized by Google

de l'apparition du travail complet. Nous nous contenterons d'en indiquer sommairement le sujet. M. le duc de Broglie raconte les événements qui suivirent le rétablissement de Louis XV après sa maladie de Metz : le siège malheureux de Fribourg-en-Brisgau, le retour du roi à Versailles, la mort inopinée de la duchesse de Châteauroux peu de jours après que Louis XV lui eut rendu sa faveur, l'expédition de Frédéric II en Bohême, la prise de Prague et sa retraite précipitée en Prusse à la suite de cette excursion imprudente, la singulière aventure de Belle-Isle arrêté en Hanovre et envoyé en Angleterre, alors qu'il se rendait comme ambassadeur extraordinaire de Louis XV auprès de Frédéric II, la mort de l'empereur Charles VII et la vacance de l'empire à la suite de cet événement, enfin l'élévation du marquis d'Argenson au ministère des affaires étrangères et les conséquences qui allaient résulter de cette nomination pour la marche de la politique française et pour les événements de la guerre.

— M. Tibulle Hamont a fait, dans la *Revue des Deux Mondes* [1], le récit dramatique du procès de Lally-Tollendal. Il s'efforce d'en montrer la criante injustice et peint sous les couleurs les plus vives l'acharnement des ennemis de Lally, la partialité des juges, la haine folle que tout le peuple montra pour le malheureux général, auquel on ne peut reprocher qu'une trop grande dureté de caractère et quelques fautes politiques et militaires ; il y a loin de là à la trahison dont on l'accusa et pour laquelle il fut condamné et décapité. C'est un intéressant résumé des causes et des péripéties du procès.

— L'effectif de l'armée française dans les derniers temps de l'ancien régime, son mode de recrutement, les régiments et les corps qui la composaient, la manière dont s'exerçait le commandement, tel est le sujet d'une très instructive étude commencée par M. Albert Duruy [2]. En même temps qu'il fait ce tableau de l'armée en 1789, l'auteur montre les abus qui s'y étaient glissés, les défectuosités du système de recrutement et d'avancement, les réformes nécessaires, mais aussi les qualités de cette armée et les bons côtés de cette organisation. Il reconnaît loyalement qu'elle valait beaucoup et qu'elle avait seulement besoin de quelques réformes pour redevenir aussi belle et aussi forte qu'elle avait jamais été.

— L'histoire des luttes parlementaires soutenues par l'abbé Maury contre son terrible adversaire, Mirabeau, a été l'objet d'une étude de Mgr Ricard [3]. L'auteur rappelle les différentes occasions où le grand orateur du clergé prononça de si remarquables discours et

[1] *Revue des Deux Mondes*, livr. du 1er avril 1887.
[2] *Id.*, livr. du 15 mai 1887.
[3] *La Controverse et le Contemporain*, livr. de mars et de mai 1887.

Digitized by Google

répondit avec une présence d'esprit et une vigueur admirables a sophismes du député d'Aix et aux interruptions de la Montagne. B que le régime parlementaire nous ait habitués depuis longtemp l'éloquence politique et aux spirituelles reparties, on ne lit pas sa intérêt les discours de l'abbé Maury, dont les magnifiques déb dans la vie politique ne pouvaient faire prévoir la défection de 18

— M. Maurice Wahl a voulu réhabiliter Joseph Chalier, ardent promoteur de la Révolution à Lyon; il prétend [1] qu'il a calomnié et que sa condamnation a été une injustice ou plutôt vengeance des modérés. Son travail est fait avec impartialité, et n croyons qu'il a présenté sous leur véritable jour les événeme auxquels Chalier s'est trouvé mêlé et la part qu'il y a prise. Mais est étonné qu'il ait tiré d'un exposé où il montre Chalier comme sorte d'énergumène, pas méchant, mais un peu fou, les conclusi qu'il donne à la fin de son travail. Il le reconnaît comme un fanatiq mais il rend justice à « ses vertus ; » il lui accorde « une pau intelligence, mais un grand cœur. » Voilà des choses difficile concilier.

— Les articles publiés dans *la Révolution française* sont pres toujours de bien peu de valeur et, depuis le commencement l'année, il n'y en a que fort peu qui méritent d'être signalés. Le m leur de tous est, sans contredit celui de M. Georges Grosjean *la Mission de Sémonville à Constantinople, 1792-1793* [2]. Ce trav consciencieux et assez impartial, est fait d'après les correspondan et les instructions conservées au ministère des affaires étrangèr les faits sont exposés avec netteté, les citations bien choisies; c'est un mot un bon travail. L'étude de M. Gaffarel, *l'Opposition milita sous le Consulat* [3], n'a pas, comme le précédent, la qualité d'être travail de première main. C'est l'exposé des résistances que Bo parte, premier consul, rencontra dans les rangs de l'armée et par ses anciens compagnons d'armes, Murat, Leclerc, Bernadotte, Lann Moreau, Augereau, Jourdan, et les manières différentes dont il ré sit à anéantir cette opposition, se conciliant les uns par des honne et des places, matant les autres ou s'en débarrassant de diver manières. Citons encore du même auteur une étude d'après des do ments inédits, sur l'enlèvement du sénateur Clément de Ris par brigands royalistes en l'an IX [4]; enfin la publication par M. Étie Charavay, avec un fac-simile, de l'arrêté du Comité de Salut pul

[1] *Revue historique*, livr. de mai-juin 1887.
[2] *La Révolution française*, livr. d'avril 1887.
[3] *Id.*, livr. d'avril et de mai 1887.
[4] *Id.*, livr. de février 1887.

Digitized by Google

qui ordonna l'arrestation de Thérésia Cabarrus, la future Mme Tallien[1].

— Après les fêtes de la Raison et de l'Être suprême, M. Maggiolo étudie les fêtes décadaires et les autres fêtes de la Révolution [2] : fête des époux, de la reconnaissance, de la liberté, de la fondation de la République, des vieillards, etc. L'auteur a réuni beaucoup de renseignements, dont un grand nombre très curieux, sur la célébration de ces fêtes à Paris et en province. Malheureusement, il n'y a pas assez l'ordre dans cette masse de matériaux ; c'est un fouillis de récits, de citations en prose et en vers, d'anedoctes, etc., parmi lesquels on perd à peu près complètement le fil de la narration. Sauf ce défaut, le travail de M. Maggiolo est intéressant et instructif; on y voit à chaque pas combien ces fêtes officielles furent peu suivies par le peuple, qui resta toujours fidèle en majorité à l'observation du dimanche et négligea le décadi.

— La livraison de mai de la *Revue de la Révolution* contient deux articles relatifs aux arts à cette époque. L'un, de M. G. Levavasseur, *Les Beaux-Arts de 1789 à 1804*, montre ce que devinrent la peinture et la sculpture sous le régime de liberté qui leur fut appliqué après la suppression de l'Académie. La décadence de l'art, l'abaissement de prix des œuvres des maîtres, la misère des artistes, tels sont les résultats produits par cette liberté. Le second article, intitulé *Les Salons de peinture sous la Révolution*, de M. Rioux de Maillou, est écrit dans un style humoristique et cependant sans exagération. Il énumère, d'après les livrets des salons et les comptes-rendus du *Journal de Paris*, les principales œuvres exposées en 1789, 1791 et 1793, en assaisonnant cette énumération de curieuses remarques formulées par les critiques du temps. C'est d'une lecture fort amusante.

— M. Marcelin Pellet, consul général à Livourne, s'occupe avec persistance de l'histoire de la Toscane pendant la Révolution, et nous avons déjà eu occasion d'analyser plusieurs de ses articles. Les sources italiennes lui ont permis de contrôler les documents français et d'élucider certains points douteux ou controversés. Sa dernière étude a pour sujet l'expédition de Bonaparte contre Livourne en 1796 [3], malgré la neutralité de la Toscane, pour saisir les marchandises que les Anglais avaient déposés dans ce port. M. Pellet réfute les assertions de Lanfrey, qui a attaqué violemment Bonaparte pour ce coup de main. Sans adopter complètement l'opinion de Lanfrey, il faut reconnaître que l'expédition de Livourne, justifiée, il est vrai, par la nécessité,

[1] *La Révolution française*, livr. de janvier 1887.
[2] *Revue de la Révolution*, livr. de mars et d'avril 1887.
[3] *Revue bleue*, livr. du 9 avril 1887.

Digitized by Google

a eu les apparences d'une sorte de guet-apens, puisque Bonaparte a occupé Livourne sans en demander l'autorisation au grand-duc et en ne le prévenant de ses intentions que la veille de l'entrée de ses troupes dans la ville.

— Nous parlerons simplement pour mémoire du second article de M. Taine sur *Napoléon Bonaparte* [1]. C'est la fin de la peinture du caractère de l'empereur et l'on y retrouve la vigueur de touche, la hardiesse de traits et l'éclat de couleurs auxquels M. Taine nous a habitués. L'exagération est frappante, malgré le luxe de preuves et de notes dont l'auteur a accompagné ses assertions ; mais le récit est attachant et d'un intérêt singulier.

— La magistrale étude de M. le vicomte de Mayol de Lupé sur la captivité de Pie VII à Savone [2], en 1809 et 1810 vient d'être terminée. L'auteur a traité à fond cet intéressant sujet et n'a rien laissé de côté de ce qui pouvait l'éclairer et faire mieux connaître cette odieuse histoire de la lutte d'un empereur contre un vieillard malade, qui n'avait pour se défendre que sa conscience et son énergie. Les notes journalières de M. de Chabrol, préfet du département de Montenotte, rédigées par lui pour l'empereur et le ministre des cultes pendant le séjour du pape à Savone, ont fourni à l'auteur de précieux renseignements. On sait que Napoléon voulait réduire la papauté et l'Église à n'être plus qu'un rouage dans le gouvernement et dans l'administration de son empire; tous les moyens lui furent bons pour vaincre la résistance du pape : mauvais traitements, menaces, sollicitations, offres ambigües, mise au secret du pontife, privation de nouvelles, éloignement de ses conseillers et de tous ceux qui auraient pu l'aider et le soutenir; rien ne fut oublié et tout fut en pure perte. Le pape résista à tout et ne céda sur rien avec une énergie remarquable ; il supporta tout sans se plaindre, sans arrogance comme sans faiblesse. M. de Lupé s'arrête au moment où l'empereur ordonna de transférer le pape à Fontainebleau.

— Personne n'ignore que, dans les premiers siècles du christianisme, les chrétiens s'abstenaient de représenter la croix, et que la représentation du Christ crucifié ne se trouve pas avant le VIIIe siècle. M. G. Contestin a étudié cette question et décrit les plus anciennes représentations de la croix et du crucifix. Son travail [3] est intéressant, mais nous craignons que, dans la première partie, inti-

[1] *Revue des Deux Mondes*, livr. du 1er mars 1887.
[2] *Le Correspondant*, livr. des 10 et 25 mars, 10 et 25 avril, 10 et 25 mai 1887.
[3] *La Controverse et le Contemporain*, livr. de mars et d'avril 1887.

Digitized by Google

ıtlée *la Croix symbolique*, l'auteur ne se soit abusé en voyant des eprésentations de la croix dans le X, dans l'étoile, dans l'ancre et ısque dans les figures d'orantes que l'on trouve peintes dans les catamombes. C'est peut-être pousser un peu loin la recherche du symbosme.

— La brochure de M. de Rossi sur l'origine et l'histoire de la bliothèque et des archives pontificales a été soigneusement résuée par M. Paul Allard [1], qui en a fait connaître les lignes principas. On voit que, dès l'origine, les papes eurent des archives considébles et se préoccupèrent de former une bibliothèque précieuse où s ouvrages des auteurs de l'antiquité se trouvaient à côté des uvres des Pères de l'Église. Au xe siècle, la Bibliothèque vaticane ait une merveille; elle disparut toute entière dans les troubles qui esolèrent Rome aux xie et xiie siècles: c'est ce qui explique comment ne reste rien des registres des papes avant Innocent III et comment Bibliothèque vaticane ne possède que quelques manuscrits antéeurs au xe siècle.

— Il y a un certain nombre d'années, M. Édouard Fleury avait résenté au Congrès des sociétés savantes un mémoire sur les chateaux de l'église de Chivy (Aisne), dans lesquels il les attribuait à poque mérovingienne et, bien que les archéologues les plus distinés aient refusé de partager son opinion, il la reproduisit dans ses *ntiquités et monuments du département de l'Aisne*. M. Eugène efèvre-Pontalis a voulu en finir avec cette opinion erronée qui avait ejà fait tomber dans des erreurs archéologiques assez graves pluieurs savants locaux. Il vient en conséquence d'écrire une très onne notice [2] sur ces chapiteaux et démontre péremptoirement u'ils sont du xie siècle et contemporains de l'église elle-même, en s comparant à d'autres chapiteaux d'églises du xie siècle appartenant à la même région.

— Il faut signaler aussi la description donnée par M. Paul Lafond l'abbaye de Saint-Savin de Lavedan [3], qui date du xiie siècle, et enferme des sculptures remarquables et un bénitier fort curieux, pelé bénitier des cagots; et l'article consacré par M. E. de Beaureaire [4] à une maison du xvie siècle, de la rue Saint-Pierre à Caen, le logis des Mabré, » qui présente cette particularité d'avoir reçu à extérieur une décoration polychrome qu'on a pu presque entièreent reconstituer.

[1] *Revue de l'art chrétien*, livr. de janvier 1887.
[2] *Gazette archéologique*, livr. 1-2 de 1887.
[3] *Bulletin monumental*, livr. de novembre-décembre 1886 et de janviervrier 1887.
[4] *Id.*, livr. de janvier-février 1887.

Digitized by Google

— Un jeune archéologue, dont nous avons souvent eu le plaisir de signaler les travaux, M. J. Berthelé, a récemment terminé, dans le *Bulletin monumental* [1], une très curieuse étude biographique sur *Trois architectes poitevins de la fin du XIe siècle*, dont on connaissait à peine les noms et dont, à force de sagacité, il est parvenu à reconstituer sommairement l'état civil et la biographie. Ce sont Ingelbert, architecte du château de la Chaize-le-Vicomte, qui vivait encore en 1095, était fils d'un nommé Sandraud, exerçait les fonctions de prévôt du vicomte de Thouars et eut trois fils sur lesquels on a quelques détails; Jean, architecte de l'église Saint-Jean-Baptiste de la Chaize-le-Vicomte, qui fut chanoine de cette collégiale, y vécut jusque vers 1115, et dont les neveux soutinrent pour sa succession un procès contre les moines de Saint-Florent ; enfin, Raoul, architecte de l'abbatiale de Saint-Jouin-lès-Marnes, que M. Berthelé, par une série de déductions fort ingénieuses, identifie avec un certain Raoul, seigneur de Flazay, dont on connaît les relations avec plusieurs seigneurs poitevins et qui fut moine à Saint-Jouin qu'il avait rebâti.

— Dans la *Gazette des Beaux-Arts* [2], M. Emile Molinier a commencé une intéressante description du Trésor de Saint-Marc de Venise; on sait que la plus grande partie des objets précieux de ce trésor est byzantine et provient du pillage de Constantinople, en 1204, par les Latins.

— *Les monuments funéraires Tournaisiens* [3] ont été soigneusement étudiés par MM. L. Cloquet et A. de la Grange ; les auteurs ont divisé leur travail en trois parties : les monuments sculptés, tombeaux à effigie en relief ou affectant parfois la forme de retable d'autel ; tombes gravées, dont on trouve un peu partout des spécimens nombreux ; enfin, bas-reliefs votifs, sorte de tableaux funéraires encastrés dans les murs des églises et destinés à rappeler la mémoire des défunts à propos de fondations pieuses faites par eux. Ces bas-reliefs semblent particuliers au pays de Tournai, et la plupart sont remarquables par les qualités de finesse et d'originalité qu'ils présentent.

— L'inventaire des tapisseries du roi Charles VI vendues en 1422 par les Anglais, publié par M. J. Guiffrey [4], est fort intéressant pour l'histoire de l'art et fait connaître une des plus riches collections de tapisseries qui ait existé au moyen âge. A la mort de Charles VI, les

[1] *Bulletin monumental*, livr. de novembre-décembre 1886, janvier-février et mars-avril 1887.
[2] Livr. de mai 1887.
[3] *Revue de l'art chrétien*, 1re livr. de 1887.
[4] *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1re livr. de 1887.

Digitized by Google

Anglais s'en emparèrent comme d'un « butin de guerre ; » elles furent vendues, données et dispersées de tous les côtés. L'inventaire rédigé par leur gardien, Jean Duval, en a du moins conservé le souvenir.

— La célèbre ordonnance, dite de 1260, par laquelle saint Louis interdit dans ses domaines les duels judiciaires, a été l'objet de deux études simultanées : l'une de M. Joseph Tardif [1], l'autre de M. Paul Guilhiermoz [2]. Mais ces deux érudits ne l'ont pas étudiée au même point de vue, de sorte que leurs travaux, loin de se nuire, se complètent mutuellement. M. J. Tardif s'est surtout attaché à préciser la date de la promulgation et à déterminer le caratère de l'acte par lequel saint Louis défendit les duels judiciaires. La date de promulgation se limite entre novembre 1257 et octobre 1258, et très probablement elle est de la session du Parlement de septembre 1258. Quant à la nature de l'acte, il est probable que ce n'était pas une ordonnance, mais un simple mandement adressé par le roi à ses baillis. — M. Guilhiermoz s'est placé à un autre point de vue. On admettait jusqu'à présent qu'un Établissement-le-Roi, dont Beaumanoir parlait comme ayant interdit les gages de bataille dans la procédure civile, n'était autre que l'ordonnance sur les duels judiciaires. En étudiant de près les textes, M. Guilhiermoz a reconnu la fausseté de cette opinion, et a été amené à établir d'une manière certaine que cet Établissement n'est autre que l'ordonnance sur la procédure civile au Châtelet, et qu'il date de 1254. Saint Louis, avant de défendre le duel judiciaire pour les cas criminels, avait prudemment commencé par interdire les gages de bataille dans les causes civiles. L'ordonnance de 1254 prépare le mandement de 1258.

— Parmi les travaux publiés dans les revues de province, nous avons à signaler d'abord l'*Épisode des guerres de religion* raconté par M. Brossard [3]. C'est la marche de Condé, pendant la cinquième guerre civile, en 1575, depuis la frontière de l'Alsace jusqu'à Marcigny, où il passa la Loire, avec une armée de reîtres et de lansquenets. L'auteur indique la marche de ces troupes, raconte les déprédations commises par elles, les mesures prises par les gouverneurs royaux pour les arrêter ; il publie des dépêches d'Henri III à Mandelot, gouverneur du Bourbonnais, et de Mandelot au roi.

— Dom Lobineau et dom Morice avaient donné comme authentique une charte de 1123 accordée par Louis VI à l'évêque de Nantes. Depuis lors, divers érudits avaient contesté la valeur de cette pièce

1 *Nouvelle revue historique de droit français et étranger*, livr. de mars-avril 1887.
2 *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1re livr. de 1887.
3 *Le Roannais illustré*, avril 1887.

Digitized by Google

dont l'original n'existe plus. M. Léon Maître [1] l'a soigneusemen étudiée et a conclu qu'on devait la regarder comme parfaitemen authentique.

— M. Paul Quesvers a commencé une notice historique et archéo logique sur les ponts de Montereau [2] ; il n'a encore traité que du pon d'Yonne, réservant le pont de Seine pour un autre article. Le pon d'Yonne, originairement en bois, fut bâti en pierre dès le VIe siècle au XIVe, on l'élargit et on l'a refait à notre époque. L'auteur s'éten beaucoup sur l'assassinat de Jean sans Peur, qui eut lieu sur ce pon en 1419.

— Mentionnons encore la relation de la déportation à Rochefort d vingt-six prêtres insermentés des Côtes-du-Nord, publiée par l R. P. Perquis, d'après le manuscrit d'un témoin oculaire [3]; — l bonne notice archéologique donnée par M. Joseph Berthelé sur le voûtes du système Plantagenet des églises d'Airvault et de Saint-Jouin lès-Marnes [4] ; — la suite de la remarquable étude de M. de la Borderi sur la guerre de Blois et de Montfort [5], dont nous avons déjà parl avec détails dans une de nos précédentes *revues* ; — les chant populaires du Bas-Quercy, étudiés et publiés par M. E. Soleville [6] ; — la suite de l'étude consacrée par M. G. Philippon à l'état de la Pro vence sous Charles Ier d'Anjou [7]; — la notice de M. L. Drouyn su le château de Pressac et sur la croix du cimetière de Daigna (Gironde) [8] ; — l'excellent travail de M. le comte Riant sur les posses sions de l'église de Bethléem en Gascogne au moyen âge [9] ; — enfi les notes de M. l'abbé Vallet sur les seigneurs de Challes e Dombes [10].

FR. DE FONTAINE.

[1] *Annales de Bretagne*, avril 1887.
[2] *Annales de la Société du Gâtinais*, 1er trimestre de 1887.
[3] *Revue de Bretagne et de Vendée*, livr. de mars et mai 1887.
[4] *Revue Poitevine et Saintongeaise*, 37e livraison.
[5] *Revue de Bretagne et de Vendée*, livr de mars 1887.
[6] *Bulletin de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne*, 4e trimestre de 1886.
[7] *Revue de Marseille et de Provence*, livr. de janvier-février 1887.
[8] *Revue catholique de Bordeaux*, livr. d'avril 1887.
[9] *Revue de Gascogne*, livr. de mars 1887.
[10] *Revue de l'Ain*, livr. de janvier-février 1887.

Digitized by Google

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Histoire de la science politique dans ses rapports avec la morale, par Paul JANET, 3e édition. Paris, Alcan, 1887, v. gr. in-8o de LXXI-608, 778 p.

La troisième édition que M. Paul Janet vient de donner de son *Histoire de la philosophie morale et politique* a été très remaniée et considérablement augmentée. Le point de départ a été la comparaison entre la philosophie politique de Platon et d'Aristote et celle des plus célèbres publicistes modernes. L'ouvrage parut en 1859 et fut alors couronné par l'Académie Française; la seconde édition est de 1872.

Cette troisième édition contient des chapitres entièrement nouveaux sur les encyclopédistes, sur la philosophie morale et politique en Italie et en Ecosse, ainsi que sur les publicistes américains. Partout il y a de nombreuses additions : de plus il y a une conclusion et une introduction étendue où l'auteur étudie les rapports du droit et de la politique ; il traite à ce sujet la question si controversée des droits de l'homme. Les droits de l'homme, revendiqués en 1789, écrit M. Paul Janet, sont en grande partie la traduction même des déclarations américaines de 1774, par conséquent on « a tort, dit-il, de dénoncer ces droits de l'homme comme une invention philosophique, une manie idéologique propre à l'esprit français, comme la cause de toutes nos crises politiques et comme l'erreur fondamentale de la Révolution ; ce sont des besoins réels, concrets, parfaitement déterminés. »

Après cette introduction, M. Paul Janet examine les doctrines de l'Orient sur la morale et la politique, dans l'Inde avec le Brahmanisme et le Bouddhisme, dans la Chine avec Confucius; puis, abordant la Grèce, il recherche les origines en ce pays de la morale et de la politique telles que les ont enseignées Xénophon, Socrate, Platon, Aristote; il signale les erreurs et les lacunes de leur doctrine. L'Italie attire ensuite le docte professeur, qui examine la constitution romaine, l'influence du stoïcisme sur le droit romain, les théories sociales et politiques des jurisconsultes de l'Empire.

Il étudie ensuite l'ancien Testament, puis le nouveau et après avoir parlé des écrits des Apôtres et des saints Pères, il passe au moyen âge pour signaler les doctrines du XIe siècle, celles de saint Thomas, celles émises au XIVe et au XVe siècle sur la morale et la philosophie. A la Renaissance nous trouvons Machiavel et son école dont l'étude termine le premier volume. Le second volume

Digitized by Google

commence par l'exposé de la politique protestante représentée par Luther, Mélanchton, Castalion, Théodore de Bèze, Hubert Languet, Hotman, Buchanan, et de la politique catholique représentée par Suarez, Bellarmin et, chute un peu grande, par Boucher, le fameux curé Ligueur. M. Janet a consacré un chapitre aux philosophes et utopistes du XVIe siècle : nous y voyons les noms de Bacon, Erasme, la Boétie, l'Hopital, Bodin, Thomas Morus, Campanella. Arrivant aux temps modernes, l'auteur examine en Angleterre les théories de Hobbes, de Locke, en Hollande et en Allemagne celles de Grotius, de Pufendorf, de Leibniz, de Spinoza ; puis voici la France avec Bossuet et Fénelon au XVIIe siècle, Montesquieu, Voltaire, Rousseau et les Encyclopédistes au XVIIIe. Les philosophes politiques italiens Vico, Beccaria, Filangieri, Galiani, puis les Écossais Hutcheson, Hume, Smith, Fergusson, enfin les allemands Kant, Fichte passent ensuite devant nos yeux. Les Économistes ont un chapitre à part, puis les économistes et les propagateurs de la doctrine du progrès, Turgot, Condorcet. Dans un autre chapitre on parle des publicistes américains. Enfin une note sur la littérature politique de l'Angleterre et de l'Allemagne termine ces deux volumes où tant d'ouvrages sont analysés, discutés, jugés.

Nous sommes loin de partager toutes les idées du savant membre de l'Institut, mais nous reconnaissons que, venant d'un homme tel que M. Paul Janet, elles doivent attirer l'attention. Elles sont reliées entre elles et forment une synthèse remarquable. Ce n'est pas ici le lieu d'entrer en discussion : il nous suffira de signaler, au courant de la plume, quelques-unes des propositions de M. Janet : « La confusion de ces deux idées, l'idée chrétienne de la charité, l'idée philosophique du droit a fait attribuer au christianisme un sens politique et social, et les deux doctrines, la première que le christianisme est une doctrine d'émancipation sociale et politique, la seconde que l'Église est supérieure à l'État, que l'Etat lui doit obéissance et hommage sont contraires à la lettre et à l'esprit de l'Évangile... La politique des Pères fut en tout conforme à celle de saint Paul, et ce fut le plus beau moment de la politique chrétienne. » Pendant ces premiers siècles, dit M. Janet, les rapports de l'Église et de l'État restent en général tels que les ont établis Jésus-Christ et les Apôtres. Mais l'Église devient supérieure à l'État et l'État même. Une révolution, née d'abord de la liberté, aboutit à une nouvelle espèce d'absolutisme, l'absolutisme théocratique. L'État opprimé lutte pour recouvrer la liberté et l'indépendance. Cette lutte, cette victoire, voilà l'histoire politique du moyen âge. Au XVIe siècle le protestantisme a introduit dans le monde deux grandes idées : la liberté politique et la liberté religieuse. « Nous ne pouvons, dit M. Paul Janet, nous empêcher d'être avec ceux qui défendent le XVIe siècle contre ceux qui l'attaquent. Le siècle qui a porté des coups si terribles au moyen âge ne peut être pour nous un ennemi. » Au XVIIIe siècle Voltaire fut « le plus infatigable avocat de l'humanité. »

Lorsque l'auteur quitte le terrain de la philosophie, qui est le sien et aborde le terrain historique, on s'en aperçoit à plus d'une erreur, par exemple sur le but des fausses décrétales, sur le rôle de Nicolas I

Digitized by Google

:c. L'auteur se croit sans doute très ıodéré, et à plusieurs il semblera iolent. Affirmer que les doctrines es Papes devinrent des brandons de ıscorde et de révolte, dire que les apes ont introduit dans les États ı germe de révolution et de boule-ersement, appeler Joseph de Mais-e l'apôtre fanatique de la théocratie ı moyen âge, parler de l'éloquence ibunitienne du violent et implaca-e Grégoire VII, des partis rétro-ades, etc., est-ce là de la modé-tion ?

Cet ouvrage est important : il a grandes qualités, mais à nos yeux ıssi de grands défauts ; on le com-endra par les quelques citations ıe nous avons faites.

H. DE L'E.

—

Essais sur le gouvernement populaire, par Sir Henri SUMNER MAINE, traduit avec l'autorisation de l'auteur. Paris, Ernest Thorin, 1887, in-8° de 387 p.

Nous n'avons point à faire ici l'é-ge de M. Sumner Maine. Sa valeur ɔmme publiciste et écrivain politi-ıe est bien connue des lecteurs de ette *Revue*. Bornons-nous à dire que présent ouvrage est sans conteste lui qui nous a le plus inté-ssé. A la vérité, il pourra bien être pas du goût de tout le monde. ɔmme à M. Taine, quelques-uns lui ront un crime de son impartialité, i reprocheront de heurter de front ertains préjugés respectables, au oins en ce sens qu'ils aveuglent un ıblic nombreux. Pour nous, qui esti-ons que le suffrage universel doit, ɔmme tous les autres souverains, se ontrer sensé s'il tient à mériter être obéi, et jugeant plus digne de ıercher la vérité avec quelques-uns que d'accepter l'erreur avec une majorité de dupes, nous ne saurions admettre de pareils griefs. M. Sumner commence par se demander si bien réellement démocratie est synonyme de progrès et surtout de liberté. Il en doute fort, et cela pour des raisons qui paraissent assez sérieuses. Nous ne demandons pas mieux que de douter avec lui. S'imagine-t-on, par exemple, que dans une société menée par le plus grand nombre, la substitution du travail mécanique à celui de l'homme eût été facile à faire accepter? Combien d'émeutes ont éclaté à ce sujet, et cela au sein de sociétés qui ne pouvaient nullement passer pour démocratiques! Passons maintenant à ce qui concerne la liberté et le bien-être du plus grand nombre : eh bien, l'histoire ne nous montre-t-elle pas, fort souvent, les gouvernements les plus oppresseurs, les plus tyranniques, ayant une origine populaire et proclamés par la majorité des suffrages ?

M. Sumner estime, et fort justement à notre avis, que si la démocratie venait à régner en souveraine dans nos sociétés européennes, il faudrait vraisemblablement faire son deuil de toute espèce de liberté politique.

Au dire de certains politiciens de nos jours, deux républiques doivent toujours se ressembler plus entre elles qu'elles ne ressemblent à une monarchie.

Après avoir lu ce que dit notre auteur de la démocratie américaine, peut-être sera-t-on porté à contester la justesse d'un pareil axiome. M. Sumner fait parfaitement ressortir le caractère quasi-monarchique du pouvoir du président des Etats-Unis. L'on peut dire que, dans la sphère de ses attributions, il est presque omnipo-

Digitized by Google

tent et joue plutôt le rôle d'un monarque absolu que celui d'un souverain constitutionnel. Il peut tenir en échec l'autorité de la législature, et n'est obligé à congédier ses ministres que lorsque cela lui convient.

La partie la plus originale du livre de M. Sumner est peut-être celle qu'il a consacrée à l'étude de son pays. Il fait parfaitement ressortir les causes de la décadence du régime parlementaire en Angleterre, et indique comme l'une des plus actives les empiétements continuels du pouvoir législatif sur l'exécutif. Cet état de choses lui paraît surtout dangereux en face de l'extension incessante du droit de suffrage et des tendances démocratiques de la société anglaise contemporaine. L'auteur estime cependant possible de résister au torrent, pourvu que les hommes politiques de son pays veuillent faire preuve de prudence, d'énergie et de patriotisme. Nous pensons qu'à ces conditions-là, ce n'est pas seulement chez nos voisins d'outre-Manche que la société pourrait être sauvée du péril. Il est un point sur lequel nous serions presque tentés d'accuser notre auteur d'optimisme. Il semble croire à l'éternité ou au moins à la très longue durée de la Constitution américaine. Que les habitants des Etats-Unis aient en mainte circonstance fait preuve d'un remarquable esprit politique, cela est certain; mais que les conditions économiques, sociales, diplomatiques, si exceptionnelles, dans lesquelles se trouve l'Amérique puissent se maintenir bien longtemps encore, c'est ce que personne sans doute ne serait disposé à soutenir. Leur changement n'entraînera-t-il pas, à la fin, un équivalent dans la forme même du gouvernement ? Tout porte à le croire.

M. Sumner tient en médiocre estime le système suisse, en vertu duquel certaines lois peuvent être soumises à la ratification populaire. Ledit système, un peu renouvelé des Grecs, a du bon cependant, et nous pourrions citer chez nous telle loi, tel décret funeste que ce genre de plébiscite eût peut-être empêché de passer du domaine de la théorie dans celui de la pratique.

Après avoir rendu à la nouvelle publication de l'auteur anglais un hommage bien mérité, nous voudrions dire un mot du traducteur, que sa grande modestie empêche de livrer son nom au public. Il lui doit cependant une préface aussi sagement pensée, à notre sens, qu'intéressante à lire. L'auteur espère que l'expérience ouvrira enfin les yeux à nos compatriotes, qu'ils reconnaîtront que la cause de l'attachement d'un grand nombre aux idées démocratiques se trouve dans un sentiment non pas de patriotisme, mais uniquement d'amour-propre mal placé et de vanité. Cette perspective ne nous rassure qu'à moitié. Si les hommes étaient assez sages pour avouer leurs torts et surtout tâcher de les réparer dès qu'ils s'aperçoivent qu'ils se sont trompés, le monde, comme dit un vieux proverbe, marcherait mieux qu'il ne fait. Combien de fois n'a-t-on pas vu les nations placées entre les plus affreux malheurs et l'abandon préjugés de absurdes, se refuser absolument à être sauvées !

Pour nous résumer, la lecture du livre de M. Sumner nous semble indispensable à quiconque s'occupe de science politique et cherche la vérité sans déguisements ni accommodements. Nous le recommanderions moins à ces politiciens de tous les partis, à ces hommes dits pratiques, plus désireux d'exploiter les passions

Digitized by Google

ɔpulaires à leur profit que d'éclairer ırs concitoyens et de leur être aiment utiles.

Comte DE CHARENCEY.

—

istoire du monde, *ou histoire uniserselle depuis Adam jusqu'à nos jours*, par Henry DE RIANCEY, ancien député; continuée par MM. le comte A. DE RIANCEY et A. RASTOUL. — Tome XI. Paris, Victor Palmé, 1887, in-8° de x-531 p.

Cette *Histoire du monde*, M. Henry Riancey l'avait menée jusqu'à la ɔrt de Louis XIV (1715) et y avait ısacré dix volumes. Son fils, Adrien de Riancey, a voulu conuer l'œuvre paternelle, et, de ncert avec M. Rastoul, il donne jourd'hui le XIe volume, qui retrace istoire générale du XVIIIe siècle qu'à la réunion des États-généux en 1789.

Ce volume s'ouvre par un *aperçu l'histoire de l'esprit humain au VIIe siècle* (p. 1-116) qui, malgré ı étendue, paraîtra toujours un ı sommaire, puisqu'on y traite non ılement de la France, mais de ıs les pays voisins. Sans se jeter ns des détails que leur plan ne mportait pas, les auteurs ont sauvé r l'élévation comme par la netteté ɜ appréciations ce qu'elles ont cément de trop bref. L'étude des ɜs n'est trop souvent qu'une noenclature dans laquelle nous auɔns souhaité qu'on n'eût pas omis Drevet, dans l'histoire de la grare, et Rigaud parmi les portraites. Le chapitre de la religion plus développé et par cela même ıs intéressant.

C'est aussi la partie sur laquelle auteurs se sont montrés le plus précis dans la suite de l'ouvrage. Les querelles du jansénisme, l'histoire de la suppression des jésuites y sont exposées avec justesse et même avec certaine complaisance. Citons encore les guerres de l'Inde, le développement de la puissance russe, les réformes de Turgot, qui sont appréciées avec une très juste sévérité non moins que Turgot lui-même : on le traite de « chimérique, » et c'est avec raison ; il l'était en tout. Sur la politique extérieure de Louis XVI, il y aurait quelques réserves à faire : les auteurs nous semblent avoir oublié quelques points où Louis XVI ne fut pas aussi bien inspiré qu'on pense.

L'ouvrage doit avoir trois autres volumes : le XIIe ira jusqu'en 1814 ; le XIIIe de 1814 à 1848, et le XIVe de 1848 jusqu'à nos jours. Vaste entreprise, mais dans laquelle les auteurs ont pour se soutenir une double foi : celle qui s'inspire des traditions monarchiques de la France, et celle que représente l'Église catholique.

VICTOR PIERRE.

—

La Religion à Rome sous les Sévères, par JEAN RÉVILLE. Paris, Ern. Leroux, 1886, in-8° de VII-302 p.

Le livre que M. Jean Réville a publié sous ce titre est la suite naturelle de l'excellent ouvrage de M. Boissier sur *la Religion romaine d'Auguste aux Antonins* (1874). Le savant académicien avait raconté l'histoire du sentiment religieux à Rome depuis ses origines jusqu'à la fin du IIe siècle : il avait montré les dieux rustiques et presque informes des vieux Romains se transformant au contact des divinités grecques jusqu'à se confondre avec

Digitized by Google

elles ; puis les cultes de l'Orient envahissant Rome malgré les résistances des politiques, et y conquérant peu à peu droit de cité. Au moment où s'achève la dynastie des Antonins, une sorte d'instinct de défense portait toutes les religions admises dans le panthéon antique à effacer les nuances qui les avaient d'abord séparées, à se rapprocher par les caractères communs, et à s'unir dans un vaste syncrétisme. Le paganisme rassemblait ainsi toutes ses forces pour s'opposer aux succès croissants de l'Eglise chrétienne.

Ce mouvement religieux, commencé dès le 1er siècle, et déjà très actif au IIe, devient prépondérant au IIIe. M. Jean Réville l'étudie à cette époque. Si l'on prend à la lettre le titre de son livre, on cherchera dans ces pages érudites l'état des croyances et des âmes pendant les cinquante années qui vont de la mort de Marc-Aurèle à celle d'Alexandre Sévère : mais, dans un tel sujet, il est difficile de tracer des limites précises : on ne s'étonnera pas si l'historien dépasse quelquefois son cadre, et emprunte au milieu ou même à la fin du IIIe siècle bien des traits qui complètent le tableau. A un autre point de vue, le titre choisi par lui peut égarer le lecteur : ce n'est pas toute la religion à Rome sous les Sévères, mais la religion païenne seulement qu'étudie M. Jean Réville : il laisse entièrement de côté le christianisme, ou n'y touche que par de rapides allusions. Le christianisme est là toujours, cependant : sa présence invisible fait en grande partie l'intérêt du sujet. Dans le progrès même des croyances païennes, qui tendent de plus en plus vers le monothéisme, dans les inquiétudes nouvelles des consciences, dans le désir de purification, d'expiation qui saisit certaines âmes, on reconnait facilement l'émulation causée par le voisinage des doctrines évangéliques et le spectacle des vertus chrétiennes. Ainsi s'explique la multitude chaque jour croissante qui se presse aux mystères de Bacchus ou de Cybèle, et surtout aux cérémonies du culte de Mithra, dans lesquelles l'imitation des rites chrétiens est si visible. La curieuse évolution que le paganisme opéra au IIIe siècle ne fut pas seulement l'œuvre inconsciente de la foule : elle fut aidée par tous ceux qui, à un titre quelconque, dirigeaient le mouvement des idées. M. Jean Réville expose avec d'intéressants détails la réforme néo-pythagoricienne à laquelle travailla la cour lettrée de Septime-Sévère, et qui trouva son expression dans le livre de Philostrate sur Apollonius de Tyane ; la réforme du paganisme dans le sens des cultes orgiastiques de l'Orient, et l'effort d'Elagabale pour subordonner tous les dieux, y compris celui des juifs et des chrétiens, au dieu d'Emèse ; la réforme éclectique essayée par Alexandre-Sévère, qui cherche à concilier tous les cultes, et donne à Abraham et au Christ une place dans son laraire. A ces avances séduisantes résista toujours le christianisme, défenseur intraitable des droits de la vérité : M. Réville en convient dans la conclusion de son livre. Pourquoi faut-il que les pages éloquentes par lesquelles il le termine soient gâtées par une appréciation peu juste du catholicisme ?

PAUL ALLARD.

Digitized by Google

es Grandes Journées de la Chrétienté, par F. Hervé-Bazin, professeur à l'Université catholique d'Angers. Paris, Lecoffre, 1887, in-8° de LVIII-333 p.

Ce livre a pour but de démontrer ie dix fois au moins, dans les jour-ées du pont Milvius, de Tolbiac, Poitiers, de Pavie, de Jérusalem, Las Navas, de Grenade, de Lé-nte, de Vienne et de Peterwar-in, la Chrétienté a sauvé le monde la barbarie païenne, sarrasine, mbarde ou turque. D'où cette con-usion, dont le savant auteur vou-ait convaincre ses contemporains, ie « le Christianisme a le dépôt de grandeur matérielle et morale de Europe, que la Papauté n'a jamais anqué à sa haute mission de tutrice de gardienne de la paix et de nonneur des nations, et qu'enfin il t temps pour arrêter par un com-un effort la marche envahissante s barbares de l'intérieur, de recon-ituer la Chrétienté. »

Avant d'étudier chacune des Grandes journées » et d'entrer ns les détails qui font le charme livre, M. Hervé-Bazin examine s traits généraux de la Chrétienté embrasse d'un coup d'œil les ècles qui nous séparent aujourd'hui la naissance du Christianisme. ette introduction est remarquable-ent traitée. Ici, comme dans le écit des Grandes journées, les rap-rochements avec d'autres faits de histoire arrivent naturellement à pensée, provoquent les réflexions, nènent l'instruction.

Le récit, puisé aux sources con-emporaines, est animé : on vit avec es héros: Constantin, Clovis, Charles Iartel, Charlemagne, Godefroid de ouillon, Ferdinand, don Juan, obieski, etc., on entend le cri de leurs âmes magnanimes et on reconnaît la main des papes qui dirige et anime leurs efforts.

H. de l'E.

—

Quatrième Croisade. *La diversion sur Zara et Constantinople*, par Jules Tessier, professeur à la faculté des lettres de Caen. Paris, Ern. Leroux, 1884, in-8° de 276 p.

La question traitée ici a été, on le sait, dans ces dernières années, très controversée. Il s'agit de savoir pourquoi la Quatrième Croisade, qui devait se diriger sur l'Egypte, s'est détournée d'abord sur Zara, pour s'arrêter ensuite définitivement à Constantinople. Villehardouin avait expliqué ce changement de direction en parlant de deux incidents fortuits : l'offre faite par Venise aux Croisés de les aider à conquérir Zara, l'invitation faite par Alexis de les aider à repousser le prétendant à l'Empire. Des érudits consommés ont depuis signalé des intrigues préméditées, des complots formés par Venise et l'Allemagne dans lesquels Philippe de Souabe aurait été le mauvais génie de la croisade. Nos lecteurs ont encore présents à l'esprit les savants mémoires de M. le comte Riant et les discussions qu'ils ont provoquées. Nous n'avons pas à y revenir ; il suffit d'indiquer la position de la thèse soutenue avec talent par M. Jules Tessier. Dans l'étude des sources, il revendique la *Devastatio Constantinopolitana* non comme l'œuvre d'un Allemand, ainsi qu'on l'a cru jusqu'à ce jour, mais comme l'œuvre d'un Italien, en tout cas d'un Allemand attaché, et c'est là le point important, à la personne du marquis de Montferrat. C'est pour ainsi dire le journal officiel de l'expédition. M. Tessier trouve

Digitized by Google

M. Riant bien sévère pour les Vénitiens et il ne croit pas à leur trahison que rien ne prouve. Il se refuse à voir une préméditation allemande dans l'expédition de Constantinople, estime très naturel que les croisés français aient pris pour chef, le marquis de Montferrat, et trouvant « imprudent d'exagérer les effets de l'influence vénitienne ou allemande sur la fondation de l'empire français de Constantinople, » il demande qu'on accepte « en son intégrité absolue » le témoignage de Villehardouin, dont l'autorité, dit-il, est vraiment supérieure. Quant à la conduite d'Innocent III, M. Tessier admet que le Pape n'a pas connu l'expédition de Zara, réglée sans sa participation entre les croisés et les Vénitiens ; il admet également qu'il n'a jamais autorisé ni conseillé la diversion sur l'empire grec, mais il ne voit nulle part qu'il en fut désolé, et au contraire, avec les rapports aussi tendus que possible entre Constantinople et Rome, « nul, dit-il, ne s'est plus félicité, plus réjoui de l'heureuse issue de l'entreprise. » « Nous ajouterons, continue-t-il, que nul n'avait plus le droit, le devoir de s'en réjouir. Pour le triomphe de la foi en Orient, comme pour la délivrance de la Terre-Saint, auxquels l'empereur Alexis était bien résolu de s'opposer, Innocent III ne devait-il pas attendre autant de la nouvelle France que de l'ancienne ? et c'était bien en effet une France nouvelle qui se fondait sur les rives du Bosphore. » On pourra accepter ou rejeter les propositions de M. Tessier, mais on trouvera dans son livre une discussion bien conduite, une exposition claire, en un mot un bon travail historique. Dix notes mises en appendice le complètent.

H. de L'E.

Les derniers jours de la marine à rames, par le vice-amiral JURIEN DE LA GRAVIÈRE, membre de l'Institut. Ouvrage enrichi de nombreuses gravures. Paris, Plon, 1885, in-12 de 252 p.

Les Corsaires barbaresques et la marine de Soliman le Grand, par le même. Ouvrage accompagné de quatre cartes. Paris, Plon, 1887, in-12 de XI-379 p.

Voici des livres savants et d'une lecture attrayante. On y apprend beaucoup et on est charmé du ton vif, pittoresque qui règne dans ces volumes. C'est une causerie pleine de verve, où les grandes connaissances de l'auteur font jaillir une foule d'incidents, où un fait ancien dont on s'occupe évoque mille souvenirs historiques jusqu'aux plus contemporains, en sorte que l'esprit, tenu toujours en éveil, est transporté soudain, du XVe ou du XVIe siècle au XVIIe, au XVIIIe, au XIXe, s'il ne remonte pas à l'antiquité par des rapprochements naturels et avec une facilité merveilleuse. Quel rapport peut-il y avoir entre la marine à rames et nos cuirassés ou torpilleurs ? Mais l'amiral, avec sa science de l'histoire navale et son autorité d'homme de guerre, vous répond : « Il y a plus d'un rapport, croyez-le bien, entre cette poussière navale du passé que j'agite et celle qui recommence à couvrir les mers. La préparation et les incidents de la bataille de Salamine, de la bataille d'Actium, de la bataille de Lépante, appellent à plus juste titre les méditations de nos jeunes officiers que les phases capricieuses des grands combats de la marine à voiles. » Ainsi dans la bataille de Lépante, l'amiral voit, pour les marins du XIXe siècle, autre chose qu'une action dramatique d'un immense intérêt. Il y cherche une

Digitized by Google

grande leçon de tactique, et pour y parvenir il prend soin avant tout d'acquérir la connaissance intime des moyens d'action dont disposait le valeureux don Juan d'Autriche. On ne trouvera nulle part plus de renseignements sur la construction et la manœuvre de la galère. Les détails donnés sur le recrutement des chiourmes au XVIe et au XVIIe siècles, sur la discipline et l'hygiène qui règnent à bord, sont quelquefois pénibles à entendre, car les épaules des malheureux rameurs ne sont pas épargnées, mais ils sont toujours curieux à connaître.

Les pages sur les corsaires barbaresques et la marine de Soliman le Grand, peuvent compter parmi les plus émouvantes dans l'histoire tourmentée du XVIe siècle. Barberousse, puis Dragut, « l'aventurier le plus éhonté qu'on vit jamais, » parcourant la Méditerrannée pendant que les Espagnols, après s'être brisés contre Alger, s'établissent à Africa, et que Tripoli, défendu par quelques chevaliers de Malte, tombe par trahison sous les coups de Sindu-Pacha; la conspiration de Fieschi, le combat des îles de Ponce, la guerre de Sienne et la guerre de Corse, le désastre de Zarbi..., il y a là des drames terribles, racontés avec feu et d'où se dégagent à la lueur de l'histoire des enseignements toujours bons à recueillir. Esprit très ouvert, connaissant comme pas un l'histoire de la marine, M. l'amiral Jurien de la Gravière, tout en nous racontant les exploits du brave Doria, l'héroïsme d'un Pierre de Navarre, fait apparaître les ombres des trois grands hommes de guerre maritime comme il les appelle, qu'il énumère d'après l'ordre où il les place dans son estime : Ruyter, Nelson, Suffren.

Avant de quitter ce littoral entre Tunis et Tripoli, que des cartes mises à la fin du volume nous font bien connaître, l'amiral raconte la conquête de Sfax et l'établissement de notre protectorat à Tunis, complément, dit-il, de l'immense service que la France a rendu à l'Europe en 1830 par la conquête d'Alger. Dans quelques pages de préface, l'auteur résume ses idées sur la mission actuelle de la marine, et, avec grande raison, il se plaint de l'instabilité de notre politique extérieure, qu'il accuse de procéder par bonds et par saccades.

H. DE L'E.

—

John Wyclyff. *Sa vie, ses œuvres, sa doctrine*, par Victor VATTIER, ancien professeur d'histoire, professeur de philosophie. Paris, Ern. Leroux, 1886, gr. in-8° de VI-346 p.

La vie de Wyclyff, car c'est ainsi que, d'après le testament d'un membre de sa famille, doit s'écrire le nom de celui que l'histoire a coutume de nommer Wiclef, la vie de Wyclyff, dis-je, était peu connue. Dans ces dernières années plusieurs ouvrages avaient été publiés; en Angleterre, ceux de Lewis, Vaughan, Shirley; en Allemagne, celui de Lechler; mais ils étaient peu lus en France, et M. Vattier a comblé cette lacune par un travail où, tout en profitant sans doute de ceux de ses devanciers, il a, grâce à des recherches nouvelles, une part tout à fait personnelle.

Le lieu et la date de la naissance de Wyclyff ont été discutés; on peut dire à présent que John Wyclyff naquit, vers 1320, à Spreswell, hameau de la commune de Wyclyff,

Digitized by Google

dans le comté d'York, d'une famille dont les membres étaient propriétaires du manoir de ce nom et patrons de l'église paroissiale. Élevé dans un des collèges d'Oxford, il se destina au sacerdoce.

L'auteur trace un tableau de l'Angleterre à l'époque où Wyclyff intervint dans les affaires ecclésiastico-politiques de son pays et montre le Parlement, résistant aux demandes du pape au sujet du paiement des arrérages du tribut promis par Jean sans Terre, mais en retard depuis trente-trois ans. Wyclyff soutint de sa plume les idées du Parlement, engagea à résister « au pillage » du collecteur pontifical, et mérita ainsi d'être choisi comme commissaire pour trancher avec les représentants du pape les difficultés pendantes. Six bulles de Grégoire XI, en 1371, peuvent paraître le résultat de cette négociation. Toujours est-il que le Parlement prit à son compte les idées de Wyclyff dans ses réclamations en 1376. Sommé par les évêques de comparaître devant un concile à Saint-Paul de Londres, le 19 février 1377, Wyclyff vit le pape se réserver le procès. Dix-neuf propositions sur la propriété de l'Église et sa sécularisation, sur le pouvoir disciplinaire de l'Église et ses limites, étaient incriminées ; Wyclyff les défendit, et les évêques, intimidés peut-être, admirent ses explications. En 1378, au moment du grand schisme, Wyclyff se posa plus nettement encore en réformateur, indiqua comme un devoir de se séparer du pape, afin de « délivrer l'Église de la Papauté » et de la ramener à l'Évangile comme à la loi suprême : alors il écrivit de nombreux tracts, donna une nouvelle traduction de la Bible, et rassembla des « pauvres prêtres, » auxquels s'adjoignirent bientôt des laïques, pour prêcher la nouvelle doctrine dans les foires, les marchés, etc. Les évêques élevèrent des réclamations contre ces prédicateurs ambulants, d'autant plus que Wyclyff, en douze thèses sur l'Eucharistie, nia la transsubstantiation. Il encourut de ce fait de nouvelles poursuites, de nouvelles condamnations : l'opinion se passiona pour et contre lui ; sans qu'il se fût rétracté, il vécut cependant en paix, et mourut bientôt, le 31 décembre 1384.

Telle est, en abrégé, la vie de celui que M. Vattier nomme « le docteur alors le plus connu du clergé. » A quelle époque commença-t-il à attaquer les ordres mendiants ? Quelles idées, à ce sujet, emprunta-t-il à l'archevêque d'Armagh ? Fut-il, comme on l'a cru, l'instigateur de la révolte des paysans en 1381 ? Reçut-il l'ordre de comparaître à Rome ? Fut-il exilé de son pays, alla-t-il en Bohême ? Autant de questions intéressantes que M. Vattier examine avec soin et s'efforce d'élucider. I expose avec impartialité les documents ou arguments pour et contre, et sa conclusion paraît toujours conforme à la vérité ; son œuvre, l'auteur a raison de le dire, est avant tout une œuvre d'histoire. Cette façon, en quelque sorte impersonnelle, se remarque également dans la seconde partie sur les œuvres de Wyclyff : M Vattier en discute l'authenticité, en analyse les doctrines, en étudie les sources, montre leur valeur au point de vue littéraire et recherche quelle a pu être sur le recteur de Lutterworth l'influence d'Ockham, de Robert Grosthead (Grosse-tête), évêque de Lincoln, etc.

L'ouvrage de M. Victor Vattier, écrit avec conscience, est digne

Digitized by Google

d'être remarqué parmi les monographies que chaque jour voit paraître.

H. DE L'E.

—

Jeanne d'Arc à Reims. *Ses relations avec Reims, ses lettres aux Rémois.* Notice accompagnée de documents originaux et publiée à l'occasion du projet d'érection de la statue de Jeanne d'Arc à Reims, par Henri JADART, secrétaire-général de l'Académie de Reims. — Reims, Michaud, 1887, gr. in-8° de VII-133 p.

M. Jadart a dédié sa notice aux édiles et aux habitants de Reims (*Senatui populoque Remensi*), voulant réunir « tous les esprits et tous les cœurs dans un même sentiment, celui de la reconnaissance envers Jeanne d'Arc, la libératrice de la France, qui fut aussi, au jour le plus brillant de sa carrière, la libératrice de Reims et du pays rémois. » Il déplore que la ville de Reims soit restée étrangère à ce généreux enthousiasme « pour Jeanne d'Arc qui est l'honneur de notre époque, » et que « le visiteur cherche en vain, sur ses places, la figure de celle qui vint, de sa propre initiative, après dix années de domination étrangère, relever sur les remparts et parmi ses campagnes les bannières oubliées de la France. » Mais cette apparente ingratitude ne pouvait durer. Une souscription ouverte sous les auspices de l'Académie de Reims permettra d'ériger sur une des places publiques de Reims une statue équestre de la Pucelle, « statue vraiment monumentale, conçue de longue date et en cours d'exécution par M. Paul Dubois. » Le chaleureux appel que M. Jadart adresse à ses concitoyens sera certainement entendu. On ne pouvait en vérité plaider mieux que lui une cause aussi noble et aussi sympathique. C'est avec une éloquence venue du cœur que, dans toute sa notice, le savant biographe de Dom Mabillon et de Dom Ruinart parle de notre chère Jeanne d'Arc. Nous citerons seulement les premières lignes de l'*Introduction :* « Aucun personnage de notre histoire n'est actuellement plus vénéré en France que Jeanne d'Arc. Il semble que mieux que jamais on ait compris sa mission libératrice, sa haine de l'étranger, son amour naïf autant que profond du sol de la patrie, ce sol qu'elle rachetait pied à pied, à mesure que reculait l'envahisseur... On salue dans cette vierge inspirée, dans cette femme sublime, une héroïne comme n'en a connu l'histoire d'aucun peuple moderne. On sent de plus qu'elle est véritablement notre héroïne française, et qu'en elle s'incarne la foi nationale, dont elle fut l'inspiratrice la plus entraînante et la martyre la plus sainte... »

M. Jadart a simplement voulu retracer la série d'événements qui s'accomplirent du 16 au 21 juillet 1429, et qui, comme il le dit très bien, marquèrent d'une trace ineffaçable le passage de Jeanne d'Arc à Reims. Son récit, où abondent les détails approfondis, se divise en six chapitres intitulés : *Reims et Domremy ; de Châlons à Reims par Sept-Saulx; l'entrée à Reims, le Sacre ; Séjour de Jeanne d'Arc, son père hébergé par la ville; Lettres de Jeanne d'Arc aux Rémois; Témoignages de la gratitude des Rémois envers Jeanne d'Arc.* Ceux qui connaissent le mieux l'histoire de la *Bonne Lorraine* liront avec grand intérêt, avec grand profit, cette narration si fidèle et si vivante, éclairée par seize gravures choisies avec goût et accompagnée de pièces authentiques, qui si elles

Digitized by Google

ne sont pas inédites (à l'exception pourtant des extraits de la relation de P. Coquault), ont toutes été soigneusement revues sur les originaux et ont acquis ainsi une valeur nouvelle.

Voici la liste des documents de l'*Appendice*: *Itinéraire de la Pucelle pendant le mois de juillet 1429; Lettre de Charles VII aux habitants de Reims* (4 juillet 1429); *Lettre de Charles VII aux mêmes* (11 juillet 1429); *Lettres d'abolition accordées par Charles VII aux habitants de Reims* (16 juillet 1429); *Récit du séjour à Reims extrait du Journal du Siège d'Orléans et du Voyage de Reims*; *Lettre de trois gentilshommes angevins à la Reine et à la belle-mère de Charles VII, datée de Reims le 17 juillet 1429; Récit de Monstrelet; Récit de Perceval de Cagny; Passage d'une chronique anonyme; Témoignages des poètes du XVe siècle sur le sacre de la Pucelle* (Christine de Pisan, les *Vigiles du roi Charles VII* par martial d'Auvergne, 1508), *Mémoires du pape Pie II; Jeanne d'Arc en Champagne* (note d'un contemporain de la Pucelle sur la cérémonie du Sacre, avec quelques éclaircissements sur cette note par M. le chanoine Lucot, 16 février 1880); *Lettre de Jeanne d'Arc au duc de Bourgogne, écrite à Reims le jour du Sacre du roi*, 17 juillet 1429; *Lettres de Jeanne d'Arc aux habitants de Reims*, 5 août 1429, 16 mars 1430, 28 mars 1430; *l'Archevêque de Reims restitue au Chapitre les présents du Sacre de Charles VII* (5 septembre 1430); *Extrait des mémoires de Pierre Coquault sur la conspiration tentée de concert avec Pierre Cauchon, pour remettre Reims sous la domination anglaise à la suite du passage de Jeanne d'Arc*, années 1429 et 1430; *Conclusions du Conseil de ville de Reims pendant les mois de juillet, août et septembre* 1429; *Comptes de la ville de Reims relatifs aux dons et présents faits à l'occasion du passage de Charles VII et de Jeanne d'Arc; Inscription gravée sur un marbre noir à la façade de l'hôtel de la Maison-Rouge* (autrefois hôtellerie de l'Ane rayé): *Poésie adressée par Charles du Lis à Nicolas Bergier, relativement à Jeanne d'Arc et à l'histoire des Grands Chemins de l'Empire romain; Lettre de M. le comte de Maleyssie, en réponse à une demande de renseignements sur les lettres de Jeanne d'Arc aux habitants de Reims* (1er novembre 1886).

T. DE L.

—

Etudes historiques sur le XVIe et le XVIIe siècle en France, par Gabriel HANOTAUX. Paris, Hachette, 1886, in-12 de 350 p.

Le recueil d'articles tirés du *Temps* et de la *République française* que nous avons sous les yeux présente un intérêt très supérieur à celui des volumes ordinaires composés de morceaux détachés. Ce n'est pas que l'auteur ait essayé de mettre de l'unité dans son œuvre. Mais il y a déployé de l'originalité, de l'indépendance et des idées personnelles. Ses considérations historiques ne sont pas toujours justes, mais, du moins, elles sont exemptes de banalité.

Prenons, par exemple, la première étude: *Le pouvoir royal sous François Ier*. M. G. Hanotaux établit avec beaucoup de raison que le concordat du roi de France avec le pape Léon X fut un acte de haute

Digitized by Google

sagesse, qu'il donna la solution vraiment nationale d'un problème difficile, compliqué d'intérêts très divers, qu'il arriva vraiment à point, une année avant le début de la Réforme, et que c'est à cet acte qu'il faut attribuer l'éloignement de la royauté et de la majorité du pays pour le protestantisme. La petite noblesse, du midi de la France, particulièrement, était fort disposée à faire comme l'Allemagne, et à profiter, sous prétexte de religion, de la sécularisation des biens ecclésiastiques ; elle l'a demandé formellement aux États-Généraux d'Orléans, en 1560, et non en 1564, comme l'écrit l'auteur.

Dans le chapitre suivant sur *Catherine de Médicis et la Saint-Barthélemy*, nous sommes encore de l'avis de M. Hanotaux, quand il dit que le massacre du 24 août fut le résultat de dix années d'efforts et de mauvais conseils des Italiens et des Espagnols qui entouraient la reine-mère. De préméditation proprement dite et à jour fixe, il n'y en eut pas; mais l'acte était conforme à une notable portion de l'opinion publique du moment, et une circonstance fortuite le détermina. Aussi, il aurait pu être évité ou avoir lieu, soit deux ans plus tôt, soit deux ans plus tard.

Plus loin, une curieuse comparaison entre Brantôme et Corneille établit à merveille l'origine historique de l'influence espagnole, exercée pendant un siècle tout entier sur nos mœurs et notre littérature.

Dans son jugement sur la Ligue, l'auteur a le rare courage de se séparer absolument de l'école à laquelle ses tendances semblent le rattacher. On n'a jamais mieux montré que la Ligue a été un mouvement aussi national que religieux. « Elle a pris naissance parmi les classes les plus raisonnables, les plus honnêtes, les plus prudentes de la nation : dans la haute bourgeoisie et dans la petite noblesse. » Le peuple s'y rallia pour défendre ses traditions et aussi par mépris pour le dernier Valois; et c'est vraiment le pays tout entier qui fit à Henri IV une condition absolue de sa conversion au catholicisme, quand il vit que Mayenne ne serait qu'un instrument entre les mains de l'Espagne.

M. Hanotaux est moins équitable dans son jugement sur Henri IV. Il est singulier de lui voir reprocher au Béarnais de « ne pas avoir donné à la France la constitution libérale pour laquelle elle était mûre, qu'elle demandait elle-même, et d'avoir ainsi préparé la chute définitive du pouvoir monarchique. » Il affirme plus loin que c'était « un esprit sans grande portée; plutôt un brillant chef de parti qu'un grand politique, » et qu'enivré vite du pouvoir, il commit deux fautes graves qui engagèrent l'avenir : « la non-réunion des États-Généraux et le rappel des jésuites. » Enfin, il réduit à des proportions tout à fait secondaires le grand projet de guerre de 1610, et insinue que tous ces beaux desseins n'eussent abouti qu'à la poursuite de la princesse de Condé. Il en donne pour preuve la minute d'une lettre datée du 14 mai, jour même de la mort du roi, dans laquelle l'archiduc Albert répond à une sorte d'ultimatum du roi, en manifestant l'intention de laisser retourner la princesse, puisque ce sera le gage de la paix. L'aventure étrange, si souvent racontée, n'est point, certes, à l'honneur du roi ; mais elle ne saurait constituer toute sa politique. Il suffirait d'en donner quelques raisons : le trésor amassé depuis plusieurs années ; les nombreux prépa-

Digitized by Google

ratifs militaires commencés; les alliances nouées de toutes parts, autant de faits réels, absolument étrangers à l'histoire des tardives amours de Henri IV pour Charlotte de Montmorency.

Le chapitre sur la *Minorité de Louis XIV et Mazarin* est aussi traité assez légèrement. La question importante de cette époque n'est point de savoir si Anne d'Autriche « dévote » avait épousé régulièrement le cardinal. Et encore, pour examiner ce problème, aurait-il fallu recourir à celui qui l'a le mieux traité dans une étude qui est presque un livre, M. J. Loiseleur. En même temps, l'auteur ne rend qu'une justice bien sommaire au grand ouvrage de M. Chéruel.

Nous avons dit les qualités et les défauts des *Études historiques* de M. G. Hanotaux; mais, en somme, ses articles se lisent avec intérêt, et ils perdent peu de chose à vieillir.

G. B. DE P.

—

Histoire de Marguerite de Valois, *reine de France et de Navarre,* par le comte DE SAINT-PONCY. Paris, Gaume, 1887, 2 vol. in-12 de 542 et 590 p.

Le livre dont nous nous occupons était déjà imprimé avant 1870. Il importe d'en avertir le lecteur, pour qu'il ne soit pas tenté de reprocher au biographe de n'avoir pas eu connaissance de divers ouvrages publiés depuis quinze ans, notamment des recueils de lettres de Marguerite édités en 1881, à Clermont, par M. Michel Cohendy, archiviste du Puy-de-Dôme; en 1886 à Auch, par par M. Philippe Lauzun, etc. Espérons que M. de Saint-Poncy aura l'occasion de profiter des travaux publiés sur son héroïne, de 1870 jusqu'à nos jours, en donnant bientôt une nouvelle édition de l'*Histoire de Marguerite de Valois*. Nous l'espérons d'autant plus, que le livre, consacré à un sujet aussi attrayant, a été plus consciencieusement et plus habilement préparé, et paraît, en conséquence, destiné à obtenir plus de succès.

L'auteur ne s'est pas contenté de consulter les principales publications relatives à Marguerite, notamment la collection des *Documents inédits sur l'histoire de France*, le recueil des *Relations sur les ambassadeurs Vénitiens*, sans parler des livres spéciaux, tels que celui du judicieux Mongez (1778), il a aussi tiré grand parti de divers manuscrits de la Bibliothèque nationale et des Archives nationales, surtout des registres de trésorerie de la reine de Navarre conservés en ce dernier dépôt au nombre de vingt-cinq, et qui, suivant la juste expression de l'auteur, sont une source inépuisable de renseignements sur les habitudes, les affaires, l'histoire privée et même publique de cette princesse.

Nous ne pouvons analyser en quelques lignes un ouvrage de près de douze cents pages. Nous allons seulement indiquer quelques-unes des particularités les plus intéressantes de la nouvelle monographie.

Commençons par un passage concernant la naissance de Marguerite (tome I, p. 5). La future reine de France et de Navarre vint au monde le dimanche 14 mai 1553, à quatre heures un quart du soir, dans le palais de Saint-Germain. C'est par une double erreur que plusieurs de ses historiens placent sa naissance à Fontainebleau en 1552. Elle ne fut pas non plus le dernier enfant de Henri II et de Catherine, comme l'avance M. Caboche dans l'édition

Digitized by Google

qu'il a donnée de ses *Mémoires*. Sa venue au monde précéda d'un an celle de son plus jeune frère, le duc d'Alençon, laquelle fut suivie de celles de Victoire et de Jeanne, mortes au berceau.

Au sujet de l'assassinat de Du Guast par Viteaux, M. de Saint-Poncy étudie avec beaucoup de soin (*Ibid.*, p. 341-346), une question souvent débattue : Marguerite fut-elle complice du meurtrier ? Aux pamphlétaires et aussi aux graves historiens, tels que le président de Thou et Mézeray, qui ont reproché cette complicité à la reine de Navarre, l'auteur oppose de sérieuses objections et il a cru pouvoir conclure ainsi : « Un examen consciencieux permet donc de mettre à néant cette imputation calomnieuse. Effaçons de la mémoire de Marguerite une tache indigne de sa grande âme, qui, si elle ne fut point affranchie de faiblesses et d'égarements, fut exempte de cruauté et resta toujours inaccessible au crime. »

Les *faiblesses* et les *égarements* de la première femme du roi Henri IV sont malheureusement incontestables. Mais combien ils ont été exagérés par la malice des uns, par la légèreté des autres ! M. de Saint-Poncy, dans son second volume, est obligé de combattre à chaque instant des accusations mensongères. C'est ainsi que (p. 19) il biffe trois noms de la longue liste des suspects amis de la reine de Navarre et que (p. 522-574) il biffe encore plusieurs autres noms de cette effrayante liste. L'exact historien fait bonne justice (p. 220-221) des contes relatifs au voyage de Marguerite, en croupe sur le cheval monté par Lignerac, d'Agen au château de Carlat où elle devait résider, non pendant dix-huit mois, comme tous les auteurs le répètent, mais pendant un an et quatorze jours. Il établit que, si la retraite de la princesse fut précipitée, rien ne justifie ce que l'on a écrit du désordre ridicule du départ et de la « course effarée » de la fugitive jusqu'en Auvergne. Les livres de dépenses déjà cités, qui ont permis à M. de Saint-Poncy de rétablir quelques dates mal indiquées par Dom Vaissète (p. 38), lui ont aussi permis de suivre jour par jour Marguerite à toutes les étapes de son voyage, qui commence le mercredi 25 septembre 1585. On y voit que la chevauchée ne s'effectua pas en deux, mais en six journées, que Marguerite se retira d'Agen « avec un équipage princier, nullement à la façon d'une aventurière en train de s'évader. »

Nous ne suivrons pas M. de Saint-Poncy dans la discussion des scandaleux récits du séjour de Marguerite au château de Carlat par l'auteur du *Divorce Satirique*. Qu'il nous suffise de déclarer que l'on n'avait jamais encore réfuté aussi solidement les cyniques allégations de ce « méchant libelle. » M. de Saint-Poncy a signalé toutes les invraisemblances grotesques du *Divorce Satirique*, soit en ce qui concerne Marguerite elle-même, soit en ce qui concerne son entourage, particulièrement la vicomtesse de Duras (Marguerite de Gramont), une grande dame, à laquelle Michel de Montaigne dédia un des plus importants chapitres des *Essais*, « se ravalant au métier d'entremetteuse, » et Jean de Morlhon, baron de Saint-Vença (par altération Saint-Vincent), « un grave personnage, vénérable par son âge et son caractère, sénéchal de Rouergue, un des chefs de la Ligue dans cette province, » représenté comme un *mignon* de la reine, soit enfin en ce qui concerne le château de Carlat

Digitized by Google

qui, loin d'être une horrible bicoque, délabrée et abandonnée, où tout manquait, était au contraire une demeure fort convenable, où avait été transporté tout le riche matériel de la maison de la reine, y compris le fameux lit de parade dont l'auteur du *Divorce Satirique* déplorait l'absence avec une insultante ironie.

Nous aurions à mentionner bien d'autres pages rectificatives touchant le séjour de Marguerite au château d'Usson, où cette princesse passa dix-huit ans et demi (et non vingt ans). Là encore, de même que pour les dernières années de la vie de son héroïne, le zélé biographe retrouve devant lui l'audacieux calomniateur qui composa le *Divorce Satirique* et il repousse victorieusement les attaques de ce déloyal ennemi, auquel tant d'écrivains ont aveuglément accordé leur confiance. M. de Saint-Poncy, trop juste, nous l'avons déjà vu, pour ne pas faire la part du feu, reconnaît, en terminant son excellent ouvrage, que quelques médisances sont mêlées aux grossières calomnies du pamphlétaire, mais il insiste avec raison sur l'ensemble des précieuses qualités qui distinguaient Marguerite et qui voilent les torts de celle qui fut, selon l'expression de l'auteur, la *vraie perle des Valois*.

T. DE L.

—

La misère au temps de la Fronde et saint Vincent de Paul, par Alphonse FEILLET. 5e édition. Paris, Perrin, 1886, in-8° de 572 p.

L'ouvrage de M. Feillet, si curieux par les tableaux frappants qu'il présente de la triste époque de la Fronde, vient d'arriver à sa cinquième édition ; c'est dire quelle en est la valeur et l'intérêt. Nous n'apprendrons rien à nos lecteurs en disant que le sujet du livre est la peinture exacte de la misère du peuple pendant les guerres civiles et des remèdes qu'y apporta la douce et héroïque charité de saint Vincent de Paul ; M. Feillet a traité cette triste histoire avec un grand souci de la vérité historique et une vivacité de couleurs qui donnent au récit un relief saisissant. Cette nouvelle édition a été augmentée notablement : l'auteur a ajouté aux précédentes d'excellentes pages sur les premiers hôpitaux à Paris, sur la tontine et le plan cadastral de Fabert. Certaines parties de l'ouvrage ont en outre été remaniées et perfectionnées.

L. LECESTRE.

—

Madame de Maintenon d'après sa correspondance authentique. *Choix de ses lettres et entretiens*, par A. GEFFROY, membre de l'Institut. Paris, Hachette, 1887, 2 vol. in-12 de LXXXI-349 et 413 p.

Le but que s'est proposé le savant membre de l'Institut en publiant ces deux volumes, il l'a défini de la sorte : « Rendre à l'historien d'une époque brillante, plus célébrée que connue, des informations sûres et mettre un terme, pour ce qui concerne une figure importante, à des opinions vagues ou peu justes, fondées sur des falsifications éhontées qui conservent encore leur ridicule crédit. » On retrouve ici à la fois le patient et consciencieux chercheur sachant rassembler les matériaux et en discerner la valeur, et le critique habile et sagace possédant l'art de démêler la vérité à travers les témoi-

Digitized by Google

gnages les plus contradictoires et de restituer à une figure indignement calomniée ses véritables traits. C'est en effet une réhabilitation de Mme de Maintenon qui ressort des pages si pleines, si judicieuses, si érudites par lesquelles s'ouvre le recueil, réhabilitation basée sur les documents authentiques, sur les lettres soigneusement expurgées de ce que la malignité ou la fraude y avaient glissé. Chose curieuse! Tous ceux qui ont étudié sérieusement cette figure, au premier abord peu sympathique, ont fini par se laisser gagner par un certain charme pénétrant, et par répéter ce que Mme de Sevigné disait de Mme de Maintenon : « Sa société est délicieuse ». Il n'y a que les esprits prévenus ou superficiels qui désormais puissent s'obstiner à redire ces vieilles rengaines dont l'histoire sérieuse a fait définitivement justice. Nous devons de vifs remerciements à M. Geffroy pour le pas décisif qu'il vient de faire faire à la question. Nous voudrions pouvoir le suivre un peu longuement sur le terrain qu'il a si bien déblayé ; mais, pour aujourd'hui, il faut nous borner à donner au lecteur un rapide aperçu de son beau travail.

Il s'ouvre par une magistrale étude, où, en 80 pages, le savant auteur nous donne le fruit des plus laborieuses recherches. Le sujet a été étudié à fond, les sources ont été passées au crible d'une impitoyable critique. C'est armé de toutes pièces que M. Geffroy vient, avant de nous offrir le précieux choix qu'il a fait dans la correspondance, nous dire ce qu'il faut penser de Mme de Maintenon et quel cas on doit faire des accusations si multiples qui pèsent sur sa mémoire ; tout cela repose sur des lettres fabriquées, falsifiées et qu'on prétend citer encore, quand la démonstration du faux a été faite ; ce qui est vrai, c'est que, comme le dit l'auteur, on est en présence d'une personne dont le caractère et la vie ont été tout d'une pièce : « on se sera beaucoup approché vers une entière intelligence du caractère et du rôle de Mme de Maintenon quand on se sera une fois persuadé que tout son édifice a reposé sur cette double base, un grand fond de religion et une réelle passion d'honneur. » C'est surtout sur le prétendu rôle politique de Mme de Maintenon que l'auteur apporte des rectifications décisives, remettant les choses à leur vraie place et faisant justice des exagérations et des erreurs. — En terminant son introduction, M. Geffroy dresse le curieux inventaire des richesses où il a puisé, c'est-à-dire des recueils autographes de lettres de Mme de Maintenon actuellement existants ; on constate par là que le savant auteur s'est livré à des recherches aussi approfondies, aussi minutieuses que s'il eût voulu offrir au public une édition complète de la correspondance originale et authentique.

Ceci nous amène au recueil lui-même. C'est un véritable joyau qui nous est donné ici : « Le choix des lettres a été fait de telle sorte que tous les aspects de la physionomie morale parussent dans une proportion conforme à ce qu'elle fut en effet... » On a inscrit soigneusement la source en tête de chaque pièce ; on a rectifié les textes inexacts en les collationnant sur les originaux ; on a cherché à déterminer les dates d'une façon précise quand les lettres n'en portaient pas. Enfin on a, par des notices placés en tête de certaines lettres, par de nombreuses notes au bas des pages, guidé le lec-

Digitized by Google

teur et facilité l'intelligence des textes. — Nous n'entrerons pas dans le détail des lettres et des personnes auxquelles elles sont adressées; nous en avons dit assez, croyons-nous, pour inspirer à tous nos lecteurs le désir de recourir au recueil de M. Geffroy et de le placer sur le rayon préféré de leur bibliothèque.

G. DE B.

—

Opérations militaires dans les Alpes et les Apennins pendant la guerre de la succession d'Autriche (1742-1748), par Henri MORIS, archiviste des Alpes-Maritimes, d'après des documents inédits découverts par M. le baron CACHIARDY DE MONTFLEURY. Paris, Baudouin, 1886, gr. in-8° de 360 p. avec une carte et neuf plans.

On connaît peu à notre époque les détails des guerres du XVIIIe siècle ; un nombre très restreint d'ouvrages spéciaux ont traité cette question si complexe et si difficile. M. Henri Moris a eu la bonne fortune d'avoir à sa disposition des documents inédits de source exclusivement italienne, qui lui ont permis de faire, comme il le dit lui-même, la contrepartie de l'ouvrage du général Pajol: *Les guerres sous Louis XV*, composé d'après les documents français. Les sources de M. Moris sont les papiers de Daniel Minutoli, officier piémontais, qui prit part à toutes les campagnes de la guerre de succession d'Autriche dans la péninsule italienne. Minutoli, s'étant fait prêtre en 1750, s'occupa de réunir les matériaux d'une histoire de cette guerre en y joignant ses souvenirs personnels. C'est cette histoire que M. Moris a écrite. Il a divisé son récit en armées ou plutôt en campagnes. Après un résumé rapide des campagnes de 1742 et 1743, il raconte dans les plus grands détails les campagnes suivantes, de 1744 à 1748, jusqu'au traité d'Aix-la-Chapelle qui mit fin à la guerre en reconnaissant Marie-Thérèse comme impératrice. Nous avons dit : les plus grands détails, nous aurions pu dire peut-être : de trop grands détails ; l'ensemble des opérations est un peu perdu au milieu de tous les petits faits que chaque jour apporte et que l'auteur a si soigneusement enregistrés. Mais cette minutie même a son bon côté ; elle fait connaître une foule d'événements de peu d'importance par eux-mêmes, mais qui, par leur réunion, ont une influence parfois très grande sur la marche générale des événements militaires. Dorénavant on ne pourra plus étudier l'histoire de la guerre de la succession d'Autriche sans consulter avec fruit l'ouvrage de M. Moris. L'auteur a découvert également de nombreux documents sur les guerres de la Révolution dans les Alpes ; il annonce l'intention de les publier et de montrer le parallélisme qui existe entre les campagnes de 1742-1748 et de 1792-1796. C'est là un excellent projet pour lequel, si M. Moris nous le permet, nous lui conseillons de donner moins d'importance aux faits accessoires et plus de relief à l'ensemble.

LÉON LECESTRE.

—

Profils vendéens, par SYLVANECTE (Mme Georges GRAUX), préface de Jules Simon. Paris, Plon, 1887, in-12 de XV-262 p.

M. Jules Simon a orné d'un beau portail le monument que Mme Graux, sous le pseudonyme de Sylvanecte, a élevé aux Vendéens. L'un, pas

Digitized by Google

plus que l'autre, cependant, ne partage les opinions qui ont inspiré tant de dévouement et d'héroïsme, mais si tous deux sont encore des adversaires politiques, ils ne sont plus des ennemis, et, en honorant la Vendée ils pensent aussi honorer la France. Après avoir parlé des horreurs des guerres civiles, M. Jules Simon dit : « Le temps qui grâce à Dieu, sèche les pleurs, ne peut rien contre la gloire ; c'est avec joie qu'on lira ce livre tout rempli du souvenir des héros. » Oui, c'est avec joie et émotion que nous l'avons lu ce volume, plein de détails curieux, de faits peu connus et écrits avec beaucoup d'âme et d'impartialité. Mme Graux, nous l'avons dit, n'est pas royaliste, mais on ne se douterait pas de cette divergence, si quelquefois elle n'appelait rebelles et révoltés des hommes pour lesquels elle a, d'ailleurs, une si profonde admiration. Bonchamps, d'Elbée sont surtout ses héros ; sur l'un et sur l'autre elle a écrit bien des pages très émouvantes, très neuves. Elle a moins de sympathie pour Stofflet et pour Charette : il y aurait à contester quelquefois ses appréciations à leur égard et à l'accuser d'un peu d'aigreur au sujet de Mme de la Rochejaquelein...Mais encore une fois,on ne croirait pas avoir affaire à une bleue ; on le croirait d'autant moins que,faisant parfois des pointes dans le temps présent, elle dit de rudes vérités aux successeurs des jacobins.

Le volume commence par une introduction abondante de recherches sur les usages et les superstitions populaires de la Vendée. Les Folkloristes la liront avec grand plaisir, mais elle pourra sembler un peu longue au lecteur attiré par le titre du livre. Ces recherches sont cependant habilement reliées avec ce qui fait le vrai sujet du volume. On y entre en plein, dans ce sujet, par le beau chapitre *Fidèles jusqu'à la mort* et c'est avec un intérêt croissant qu'on lit toutes ces pages qui ont leur épilogue dans l'histoire des volontaires de l'Ouest en 1870. Mme Graux nous rappelle des faits qui n'ont pas été mis assez en relief ou qui se sont trop perdus dans les grands désastres de cette douloureuse époque. Les Vendéens de 1870 furent les dignes descendants de ceux de 1792; « et cette fois pour la défense du pays — dit Mme Graux, — à l'ombre du drapeau tricolore, nous allons les voir accomplir les mêmes prodiges d'intrépidité qu'autrefois leurs pères contre les armées de la République. »

Nous nous attendions,avant d'arriver aux Vendéens de 1870,à rencontrer quelques pages sur ceux de 1832.Pourquoi l'auteur, qui aime, et avec raison, à recourir à la tradition orale,ne l'a-t-elle pas interrogée sur ceux qui combattirent dans les ruines fumantes du château de la Pennissière ? Il y aurait eu là, ce nous semble, les éléments d'un beau chapitre de plus.

Ce mot de chapitre nous amène à une petite critique sur l'économie des *Profils vendéens*. Ce premier chapitre, succédant à une longue introduction, est très long aussi, il aurait dû être fractionné ; tel qu'il est, il offre un désaccord avec les chapitres suivants, beaucoup plus courts. Il semblerait que Mme Graux s'était proposée le plan d'un ouvrage plus considérable dont les commencements ont seuls reçu les proportions dans lesquelles devait être écrite toute l'œuvre projetée.

TH. P.

—

Digitized by Google

Le général René Moreaux et l'armee de la Moselle, 1792-1795, avec portrait, cartes et nombreuses pièces justificatives, par Léon MOREAUX. Paris, Firmin-Didot, 1886, in-12 de IX-382 p.

L'histoire commet parfois d'étranges méprises; l'histoire de la Révolution surtout, si complexe et si pleine de personnages et de faits, en a commis un grand nombre, et l'une des plus curieuses est celle qui concerne le général René Moreaux. Confondu avec son homonyme, le général Victor Moreau, il a été passé sous silence par la plupart des historiens de cette époque troublée. Et cependant, si sa carrière militaire a été courte, elle a été brillante. Ancien soldat de la guerre d'Amérique, réengagé en 1792, il prit part aux premières guerres de la Révolution, et presque toujours sur le même terrain, à l'armée de la Moselle, dans la défense de Thionville d'abord, sous le général Félix Wimpfen, puis sous Hoche et Jourdan. Enfin, au 25 juin 1794, il fut nommé lui-même général en chef de cette armée où il avait déjà fait ses preuves. En six mois, il conquit l'électorat de Trèves, s'empara d'une partie du grand duché de Luxembourg et vint mettre le siège devant la ville même de ce nom. Ce fut là qu'il fut emporté en quelques heures, par une violente attaque de fièvre putride, le 10 février 1795. Ses soldat pleurèrent cette perte prématurée; la Convention lui décerna de pompeux éloges, et cependant sa mémoire serait peut-être ignorée aujourd'hui, si son petit-fils, M. Léon Moreaux, n'était venu, dans un livre intéressant et rempli de documents et de faits, la tirer d'un oubli immérité.

M. R.

Les Prêtres et les religieux déportés sur les côtes et les îles de la Charente-Inférieure, par l'abbé MANSEAU. Lille et Bruges, Desclée, Brouwer et Cie, 1887, 2 vol. in-8o de XIX-453 et 497 p.

Parmi les ouvrages concernant l'Église de France sous la Révolution, en voici un qui, malgré son sujet restreint, intéresse à un égal degré toutes nos provinces, car toutes ont fourni des victimes aux déportations dont le terme était le littoral et les îles de la Saintonge, et pour plusieurs la Guyane. M. l'abbé Manseau, qui exerce depuis longtemps son ministère sur ce théâtre de la persécution jacobine, s'est imposé une double tâche : l'érection d'un monument commémoratif, et la composition d'un livre en l'honneur des trois mille prêtres dont le souvenir allait s'effaçant peu à peu autour de lui. Le monument n'existe pas encore, mais le livre a paru, après plusieurs années de recherches. L'auteur n'a certes pas épuisé tous les documents, même imprimés, se référant à son sujet; on pourrait relever dans ses listes plus d'un nom d'homme ou de lieu inexactement transcrit; néanmoins il est encore étonnant que, travaillant à l'écart, loin des grandes bibliothèques, ayant à lutter contre « l'obstination de certains hommes à refuser de seconder ses travaux » (Préface), M. l'abbé Manseau ait apporté une gerbe aussi riche à l'histoire religieuse de la période révolutionnaire. Il a patiemment dépouillé les archives départementales de la Charente-Inférieure et de la Gironde, exploré les Archives nationales et celles du ministère de la Marine ; des notices publiées çà et là, dans les revues et les *Semaines* religieuses de province,

Digitized by Google

ont passé entre ses mains, et des témoignages ainsi recueillis auprès des bourreaux et des victimes il a tiré un récit aussi intéressant au point de vue historique qu'édifiant au point de vue religieux. Tout au plus ferais-je une réserve pour les premiers chapitres, consacrés à l'histoire générale des premières luttes entre la Révolution et le clergé. Ils me semblent trop courts et incomplets comme tableau d'ensemble, et trop longs en même temps pour le lecteur, qui a hâte d'arriver au sujet proprement dit. L'ouvrage, accompagné de plusieurs plans et dessins, est suivi de listes, avec âge, qualité, lieu d'origine, etc., des prêtres détenus à Saint-Martin de Ré, à Rochefort, au château de l'île d'Oléron, sur les pontons de l'île d'Aix, à Bordeaux et à Blaye. Elles suffiraient à recommander le livre de M. l'abbé Manseau à la France catholique ; car il n'est guère de diocèse qui n'y trouve des noms à recueillir et à honorer.

L. P.

—

Les doléances du peuple et les victimes, Souvenirs de la Révolution en Picardie, par F. Darsy. Amiens, Douillet, 1887, in-8° de x-362 p.

Après avoir classé et dépouillé les uns après les autres une série de dossiers, M. Darsy les a successivement transformés en récits épisodiques qui, réunis, nous retracent l'histoire de la Révolution dans son pays natal. Son nouveau volume contient en quelque sorte l'introduction et les pièces justificatives des deux précédents (v. t. XXV, p. 318, et t. XXXV, p. 650). L'auteur étudie d'abord, dans le bailliage d'Amiens le mouvement politique qui se traduisit, au commencement de 1789, par la rédaction des cahiers de doléances et l'élection des députés aux États généraux. Il a dressé la liste des électeurs : nobles possédant fief, ecclésiastiques à bénéfice, délégués du Tiers, c'est-à-dire la nomenclature de tout ce qui constituait, dans ce coin de la France, le pays légal ; et il nous fait connaître, par une analyse méthodique des cahiers des paroisses, les vœux et les aspirations de cette élite. Tournons la page, nous passons sans transition de 1789 à 1793. Voici, avec la description des principales maisons de détention d'Amiens, une autre liste, bien plus longue que les précédentes, celle des personnes, françaises ou étrangères, qui furent incarcérées pendant la Terreur. Les électeurs de la veille, comme on peut le voir par mainte répétition de noms dans l'une et l'autre partie du livre, sont devenus les suspects du lendemain : fait qui suffirait à caractériser, là comme ailleurs, la Révolution telle qu'elle s'est faite, et nous donne en même temps la moralité du livre.

Il était déja longuement question des prisons d'Amiens dans certaines lettres non signées imprimées à Londres en 1796 et publiées en français par M. Taine sous ce titre : *Un séjour en France de 1792 à 1795*. M. Darsy a été amené par ses études à rechercher leur auteur, et il croit pouvoir désigner comme tel une certaine miss Élisa Cossins, enfermée à Amiens dans des circonstances analogues à celles mentionnées par l'écrivain anonyme. On est fondé désormais à regarder comme authentique un recueil dont la passion politique avait fait récuser l'autorité. C'est bien le témoignage d'une victime, et non un vul-

Digitized by Google

gaire pamphlet que M. Taine a offert, comme préface de son beau livre sur la Révolution, au public français.

L. P.

—

Variétés révolutionnaires. 2me série, par Marcellin PELLET. Paris, Félix Alcan, 1887, in-12 de 300 p.

Ce volume se compose de vingt-sept petits articles qui ont paru dans la *République française*. La plupart sont des notices bibliographiques; quelques-uns ont un caractère plus personnel; le tout forme un fonds assez mince. Reste la direction des idées. Appeler Marie-Antoinette « l'Autrichienne, » comme l'eût fait un journaliste de 1793; emprunter à une adresse de prêtres constitutionnels l'indication des « sources impures » des biens du clergé; prétendre « expliquer sans les excuser les massacres de septembre; » trouver que, sous la Terreur, « tout ne s'est pas passé d'une façon irréprochable; » considérer « la condamnation sinon inique, du moins inutile (!) de Mme Élisabeth comme une nouvelle conséquence de la défaite des Dantonistes, de ce parti généreux et magnanime; » enfin, toujours et partout, sans se soucier des documents, entonner le panégyrique de la Révolution, le faire brièvement, sommairement, comme s'il s'agissait d'une question sur laquelle il ne fût pas possible de ne pas être d'accord : tel est le sens dans lequel a écrit M. Marcellin Pellet. Ce volume se termine par un article intitulé *la Gérontocratie*, où, en regard des Thiers, des Mac-Mahon, des Grévy, vétérans de la politique, l'auteur met hardiment « ce fier jeune homme de trente-trois ans, de l'âge du sans-culotte Camille, en qui semblèrent s'incorporer avec l'éloquence de Mirabeau l'audace lucide de Danton et la merveilleuse intuition des choses militaires des Carnot et des Dubois-Crancé. » Voilà ce livre, si c'est un livre; voilà ces articles, qui, au lieu de figurer à la troisième page du journal comme études d'histoire, eussent été mieux placés à la première, au milieu de la polémique quotidienne.

VICTOR PIERRE.

—

Abrégé de l'histoire contemporaine de la France, accompagné de réflexions, par Auguste LACROIX. Paris, Dupret, 1886, in-8o de xv-589 p.

M. Auguste Lacroix paraît être un ancien industriel, d'opinion monarchique, qui, d'après son aveu même, a « la passion d'écrire. » Comme il a vu 1830, 1848, 1852 et 1870, il a voulu « défendre ses principes contre un système de gouvernement comme la République, qui ne nous a donné que des tourments, des ennemis et des embarras. » Son livre va de la Révolution de 1789 à la fin du second Empire. Il n'est ni complet, ni nouveau, ni précis; les événements qu'il effleure servent de prétexte à d'honnêtes réflexions, parfois à des souvenirs personnels qui n'enrichiront pas les archives historiques. En résumé, c'est un livre de saine polémique, mais qui n'entre guère dans le cadre de ceux que nous avons à examiner dans cette *Revue*.

V. P.

—

Digitized by Google

Histoire de la seconde République française, par Pierre DE LA GORCE, Paris, Plon et Nourrit, 1887, 2 vol. gr. in-8° de III-493 et 624 p.

La seconde République va du coup d'état populaire du 24 février 1848 jusqu'au coup d'état militaire du 2 décembre 1851. Elle a donc duré près de quatre ans. C'est l'histoire de ces quatre années que M. de la Gorce raconte avec un vrai talent. Il le fait, en s'appuyant sur les ouvrages déjà parus et les documents officiels, mais aussi en cherchant dans des correspondances ou mémoires manuscrits les renseignements nécessaires pour mieux préciser certains faits ou rectifier certaines erreurs. Remarquons toutefois que l'*Histoire de la République de 1848*, par notre savant collaborateur M. Victor Pierre, travail si étudié, si intéressant, n'est pas une seule fois nommé : M. de la Gorce aurait dû le signaler.

L'auteur remonte à la campagne des banquets réformistes qui précéda la révolution de Février. Il montre la désorganisation générale et les manifestations quotidiennes, les élections à l'assemblée constituante et la nomination de la commission exécutive où Lamartine, compromis par sa fatale alliance avec Ledru-Rollin, arrive avant dernier. L'irritation du parti démagogique contre l'assemblée amène l'attentat du 15 mai, où la Chambre est envahie. La faiblesse de l'autorité se trahit dans l'affaire des Ateliers nationaux : il faut les dissoudre et M. de Falloux se révèle par « son langage ferme et vraiment politique. » Après l'insurrection de juin, un sentiment de réaction contre les socialistes se fait jour ; mais le général Cavaignac, sollicité par deux tendances contraires, dès lors ayant une conduite vacillante, voit peu à peu, malgré ses services, les conservateurs se séparer de lui : Louis-Napoléon est élu. Bientôt une hostilité sourde se déclare entre le Président et l'Assemblée : elle éclate ensuite et le président, qui a pour lui l'ambition de parvenir et dont la duplicité sait, pour se pousser, tenir deux langages, gagne chaque jour du terrain. Lors de ses premiers pas pour rallier autour de lui les catholiques, il se révèle. Ainsi c'est Cavaignac qui, à la nouvelle de la révolution de Rome, prit l'initiative des mesures pour assurer la liberté du Pape, en envoyant à Rome M. de Corcelles et en donnant l'ordre d'embarquer à destination de Civita-Vecchia une brigade de 3,500 hommes, rassemblée dans ce but pendant les derniers jours de la monarchie ; c'est l'Assemblée qui, par 480 voix contre 63, « approuve complètement les mesures de précaution prises par le gouvernement et se réserve de prendre une décision sur des faits ultérieurs et encore imprévus ; » mais Louis-Napoléon, pour ne pas se compromettre avec les partis, s'est abstenu de voter cet ordre du jour ; peu après, pour enlever à son compétiteur le bénéfice de sa généreuse résolution, il adresse au nonce un vœu en faveur d'une restauration pontificale, en même temps que, dans un entretien avec Tommaseo, l'envoyé de Venise, il paraît disposé à réduire plutôt qu'à fortifier le pouvoir temporel du Pape. C'est déjà la politique, à deux visages et à deux langages, qui sera suivie jusqu'au bout. M. de la Gorce, tout en ne dissimulant pas les faiblesses et les fautes de l'Assemblée, car il porte en tous points un jugement équitable, montre Louis-Napoléon marchant

Digitized by Google

à son but, et se recrutant des auxiliaires parmi les militaires qu'il courtise ou les administrateurs qu'il flatte pour les attacher à sa fortune. Ces tableaux sont achevés. Un passage nous a étonné, c'est celui où l'auteur dit que M. de Falloux, dans le sein du Conseil, approuva du moins par son silence la lettre de Louis-Napoléon à Edgar Ney, car, lorsqu'elle fut imprimée, M. de Falloux protesta. D'ailleurs le *Correspondant* du 25 mai dernier contient (p. 624) un récit où M. de Falloux, dans ses *Mémoires d'un Royaliste*, raconte tout autrement l'incident de la lettre portée au Conseil.

Appelé à formuler un jugement général, M. de la Gorce trouve que « la vie de cette seconde République valut mieux que son origine. » — « On redoutait d'elle beaucoup d'excès, dit-il, elle n'accomplit qu'une bien petite partie de tous ceux qu'on craignait. Les membres du gouvernement provisoire auraient pu être criminels, ils ne furent qu'incapables... Maîtres absolus du pouvoir, il leur eût été aisé de s'enrichir, ils se contentèrent d'appauvrir le pays par leurs mesures imprudentes ou leurs intempestives concessions... Ce fut une période d'activité stérile et enfiévrée, de manifestations solennelles et enfantines... les républicains d'alors furent parfois funestes, rarement haïssables... Jamais, sous prétexte de liberté, ils n'entreprirent de pénétrer dans l'inviolable domaine de la conscience. » La République s'est transformée, dit très bien M. de la Gorce, en rejetant hors de son sein ceux qui l'avaient fondée : alors commença une période non sans gloire, période d'initiative féconde, de liberté réglée, d'efforts sincères pour le bien. L'assemblée vote la loi d'enseignement, mémorable édit de tolérance et d'équité : elle réforme plusieurs dispositions du code, étudie tous les moyens de protéger l'enfance abandonnée ou coupable, d'améliorer le sort du pauvre, d'assurer à l'ouvrier la sécurité de sa vieillesse. » On pouvait tout attendre de la réunion de tant d'hommes éminents, mais la discorde se mit parmi eux, et Louis-Napoléon grandit jusqu'à dominer par un coup de force. Amené à juger ce coup de force, M. de la Gorce doute avec raison que, « si plausibles que soient plusieurs des raisons invoquées pour amnistier le coup d'état, l'avenir ne les accepte jamais comme une suffisante justification. » Si le coup d'état rendit « l'inappréciable service de déconcerter pour un temps, par une répression exemplaire, la grande armée des factieux, » il a causé aussi un mal profond, « car on ne fonde pas en brisant les lois, on ne fonde pas en désunissant les forces sociales, en rejetant brusquement hors de la vie publique les hommes les plus capables d'y tenir leur place avec honneur pour eux-mêmes et profit pour leur pays. Le 2 décembre a donné aux populations ce spectacle malsain de voir emprisonnés comme des malfaiteurs tout ce que la France lettrée, éloquente, philosophique et guerrière avait de plus digne et de plus illustre. »

On voit par ces citations qu'il est difficile de mieux dire, et dans tout l'ouvrage nous avons trouvé, avec l'étude des questions traitées, la même droiture dans le jugement.

H. DE L'E.

—

Digitized by Google

Précis des guerres du second Empire, par H. FABRE DE NAVACELLE, colonel d'artillerie. Paris, Plon et Nourrit, 1887, in-12 de III-320 p.

Le siège de Rome en 1849, la guerre de Crimée, la guerre d'Italie, la guerre de Chine, la guerre du Mexique et les opérations en Algérie pendant le second empire, tels sont les sujets traités successivement dans ce volume. Aujourd'hui qu'il a été beaucoup écrit sur ces diverses campagnes, et que la vérité se dégage de cette masse de documents, un travail comme celui que nous annonçons est appelé à rendre de réels services. Les causes politiques des guerres sont exposées avec précision quoique avec brièveté; les événements militaires rappelés avec une concision et une exactitude dont sauront gré à l'auteur ceux qui ont à se débrouiller dans le fatras de documents sur les campagnes décrites dont les résumés ne sont trop souvent que des extraits mal faits et incomplets. L'auteur, du reste, avait déjà donné la mesure de ce qu'il savait faire dans son précis de la guerre franco-allemande.

EDM. D'A.

—

Au Mexique, 1862. *Combats et retraite des six mille*, par le prince Georges BIBESCO. Dessins de P. Jazet. Paris, Plon et Nourrit, 1887, gr. in-8° de 280 p.

Écrit d'après les notes qui lui servirent à rédiger pour le ministère de la guerre les rapports mensuels du corps expéditionnaire, le livre du prince Bibesco fait suivre pas à pas au lecteur la colonne du général de Lorencez pendant la première partie de la campagne, depuis le débarquement jusqu'à Puebla et au départ du général de Lorencez. L'auteur introduit tout d'abord le lecteur dans ce merveilleux pays en lui faisant connaître les types divers qui l'habitent ; il expose ensuite les impressions des premières troupes débarquées, l'arrivée des renforts, l'installation au bivouac sur les hauteurs qui précèdent les montagnes, et d'où l'on se dirige sur l'intérieur. Les provocations du gouvernement mexicain portent leurs fruits : bientôt le corps expéditionnaire voit partir les représentants des puissances et reste seul en présence des Juaristes insurgés. La petite troupe se lance en avant, et les chasseurs d'Afrique apprennent les premiers aux guerillas à respecter l'uniforme français.

La Soledad, Cordava, Orizaba, sont successivement atteintes ; on arrive enfin devant Puebla et le fort Guadalupe. Suivre les péripéties de la bataille, les progrès de nos soldats, les charges de la cavalerie mexicaine, nos pertes, l'impuissance de nos moyens d'action, l'obligation de la retraite, c'est chose facile avec les descriptions de l'auteur ; les belles illustrations de Jazet facilitent encore l'intelligence du récit ; chaque dessin est un véritable petit tableau, d'une exactitude et d'une vie extrêmes. Le prince Bibesco décrit la retraite comme il a décrit la marche en avant : chaque épisode passe devant les yeux du lecteur.

Le pittoresque de la narration n'enlève rien au mérite du livre, lequel devra être consulté par tous ceux qui s'occuperont de ce glorieux mais lamentable épisode de l'histoire du second empire.

EDM. D'A.

—

Digitized by Google

Le comte de Chambord d'après lui-même. *Étude politique et historique*, par M. Dubosc de Pesquidoux. Paris, V. Palmé, 1887, in-8° carré de IV-587 p.

M. Jules Simon a dit de Henri V, du haut de la tribune du Sénat : « Ses convictions étaient d'un grand cœur, et, bien qu'il n'ait pas régné, il est resté un des grands noms de notre histoire. » Tout ce qui touche au dernier représentant de la branche aînée des Bourbons a donc un intérêt historique. Bien que le côté politique domine dans le travail que nous avons sous les yeux, il mérite d'être signalé à nos lecteurs, car il sera une pièce, et une pièce qu'on devra consulter avec soin, du procès qui s'instruit devant la postérité et dont le dernier mot ne sera pas dit avant longtemps.

On comprendra que nous nous renfermions ici dans le simple rôle de rapporteur ; nous ne ferons qu'analyser très brièvement l'intéressant ouvrage que vient de publier le comte de Pesquidoux. Il est divisé en deux parties : les *Souvenirs*, où l'auteur raconte les deux visites qu'il fit à Arnhem en juin 1859, et à Venise en mars 1865, où il eut l'honneur d'être reçu par M. le comte de Chambord ; les *Commentaires*, où il examine, à l'aide de la correspondance du prince, ce que fut chez lui le Politique et l'Écrivain, l'Homme et le Roi. La première partie fournit un témoignage personnel qui, émanant d'un observateur intelligent et d'un bon juge, offre un vif et piquant intérêt ; la seconde apporte des éléments d'appréciation d'une haute importance et touche à toutes les grandes questions qui préoccupent aujourd'hui les Français vraiment dignes de ce nom. M. de Pesquidoux passe en revue la politique de Henri V ; il nous montre ce que le prince pensait du principe de la légitimité, de la politique intérieure de la France, de la décentralisation, de la question sociale, de l'agriculture, de l'enseignement, de l'armée, de la magistrature ; il nous montre ce que fut Henri V en face du second empire, en face de la troisième république ; il expose ses vues relativement à « l'État sans Dieu, » à la politique extérieure du second empire, à la question romaine, à l'Algérie. — Après avoir permis aussi au lecteur d'apprécier en parfaite connaissance de cause ce que fut le Politique et l'Écrivain, il arrive à l'Homme et au Roi. Il prend un à un les griefs adressés à Henri V : l'abstention en face de l'empire, l'inaction, l'inertie, les dispositions au sujet de la réconciliation des deux branches de la maison royale ; il fait l'historique des tentatives de fusion, et termine par de fort belles pages sur le comte de Paris, envisagé non pas seulement comme héritier, mais comme successeur du comte de Chambord ; enfin il clôt son exposé si substantiel, si large et si ferme tout ensemble au point de vue des principes, par un coup d'œil d'ensemble sur le caractère d'Henri V : « Il dominera son siècle après sa mort comme pendant sa vie. Sa figure resplendira dans la profondeur du passé : elle apparaîtra comme la réalisation d'un idéal que les peuples devront toujours rechercher. Sa voix toujours présente fera de lui un instituteur social, un législateur royal qu'il faudra sans cesse consulter... Il résumait les qualités de notre race et les qualités de sa race, portant sur lui un reflet des grandes images de saint Louis, d'Henri IV, de Louis XIV. »

On lira le beau travail de M. de

Digitized by Google

Pesquidoux. C'est l'œuvre d'un homme de principes, plein d'intelligence et de cœur, c'est l'œuvre d'un écrivain distingué qui a fait ses preuves.

G. DE B.

—

Études sur l'ancienne France. *La lutte contre l'incendie avant 1789*, par G. CERISE. Lyon, 1885, in-8° de 64 p.

Démontrer que, dans la question spéciale des assurances contre les pertes résultant d'incendies, comme dans beaucoup d'autres, des progrès incontestables avaient été réalisés avant 1789, et que la société moderne n'a eu qu'à puiser dans le passé pour trouver tout élaboré et déjà consacré par une certaine pratique, le régime qu'elle a développé, tel est le but que s'est proposé l'auteur de cette étude vraiment intéressante. Il débute par un rapide aperçu de l'assistance mutuelle au moyen âge, des gildes et des confréries qui la pratiquaient; puis rappelle les principaux sinistres occasionnés en France par le feu, surtout au cours des deux derniers siècles, ainsi que les mesures édictées par les administrations municipales en vue de prévenir et de combattre les incendies. Les pompes, que la Hollande, la Suisse, l'Allemagne connurent avant nous, furent introduites à Douai en 1693. On les trouve en 1699 seulement à Paris, où le service ne s'organisa complètement et d'une manière satisfaisante que dans le milieu du XVIIIe siècle. C'est à cette dernière époque qu'apparaît aussi en France, pour la première fois, la compagnie d'assurance terrestre. Elle avait eu l'Allemagne pour berceau, et de là était passée en Angleterre, où se fonda en 1696 la société *Hand'in Hand*, qui existe encore aujourd'hui et depuis 1805 a joint à l'assurance des immeubles celle des meubles, marchandises et récoltes. M. Cerise a eu la bonne fortune de retrouver aux Archives nationales les statuts de la *Chambre* ou *Société d'assurances générales*, que Claude Hilaire de Maisonneuve fonda avec le concours d'associés pris dans la noblesse, la bourgeoisie, le commerce et le barreau, au capital de neuf millions, par acte du 20 septembre 1753 devant Bontemps et son collègue, notaires au châtelet de Paris. Ces statuts contiennent tous les éléments constitutifs des institutions analogues actuelles. La société de 1753 n'a pas d'histoire connue. Il en est différemment des deux compagnies établies en 1786, l'une par les frères Périer, directeurs des eaux de Paris, l'autre par le sieur Labarthe. Cette dernière, sous le nom de Compagnie générale d'assurances contre les incendies, se trouvait en pleine prospérité lorsqu'éclata la tourmente révolutionnaire dans laquelle elle disparut, et il fallut attendre les premières années de la Restauration pour voir se créer de nouvelles compagnies d'assurances contre l'incendie dont les règlements, tant est complète l'analogie, semblent empruntés à la société de 1753. On sait quelle a été et est encore leur prospérité.

Comte DE LUÇAY.

—

Le Parlement de Bordeaux. *Notes biographiques sur ses principaux officiers*, par A. COMMUNAY, vice-président de la Société des Archives historiques de la Gironde. Bordeaux, impr. Favraud, 1886, in-8° de 288 p.

L'histoire très accidentée du Parlement du Bordeaux a été écrite par

Digitized by Google

le président Boscheron des Portes et publiée en 1877 après la mort du savant magistrat (*Histoire du Parlement de Bordeaux depuis sa création jusqu'à sa suppression.* Bordeaux, Lefebvre, 2 vol. in-8°.) Divers épisodes de cette histoire ont été élucidés dans un assez grand nombre de publications, discours de rentrée pour la plupart. Le livre de M. A. Communay est loin de faire double emploi avec les travaux de ses devanciers, qu'il complète singulièrement et rectifie en bien des points.

L'éloge de la science et de la méthode de cet excellent érudit a été fait plus d'une fois par des critiques autorisés, et son nouvel ouvrage accroîtra certainement une réputation déjà solidement établie. Les notices que renferme notre volume sont au nombre de 80 : 23 pour les premiers présidents, 21 pour les procureurs généraux, 31 pour les titulaires des deux charges d'avocat général, 5 pour les chevaliers d'honneur. Il ne saurait évidemment être question de les analyser ici. J'indiquerai seulement, parmi les plus importantes, celles des premiers présidents Jacques Benoist de Lagebaston, Marc Antoine de Gourgue, Antoine d'Aguesseau, André et Hyacinthe Leberthon, celle de l'avocat général Dupaty. Toutes du reste sont également riches en faits sévèrement contrôlés, écrites en un style d'où la précision n'exclut pas l'agrément, composées avec la sereine impartialité de l'histoire. Il est difficile de rencontrer une série aussi complète d'études admirablement informées : non seulement grand nombre d'ouvrages imprimés ont fourni à M. Communay tous les renseignements qu'ils étaient susceptibles de donner, et parmi eux il en est d'une insigne rareté; mais les manuscrits de la bibliothèque nationale et de la bibliothèque de Bordeaux, notamment l'importante série des *Registres secrets du Parlement*, les documents conservés aux Archives nationales et aux Archives de la Gironde ont été largement mis à contribution. Quiconque est un peu familiarisé avec les choses de l'érudition n'aura pas besoin d'étudier longuement ce volume pour se rendre compte de l'immense labeur et de l'esprit critique dont il témoigne. Il est terminé par de bonnes tables. L'impression en est élégante et correcte. Je signalerai pourtant à M. Communay une faute qui saute aux yeux : p. 231, il date du 12 messidor an XI l'exécution du président de Pichard, c'est an II qu'il faut lire.

ERNEST ALLAIN.

—

Histoire illustrée des Paroisses de Paris, par Charles DES GRANGES, dessins de MM. de Beaurepaire, Coindre, Deroy, etc. [Paris], 1886, *s. l.* (à la librairie de la *France illustrée*, 40, rue Lafontaine, et chez l'auteur, 41, rue Mozart), in-4° de XLVII-192 p.

Malgré la rage de *laïcisation* qui caractérise notre triste époque, la paroisse est restée, même au sein de la capitale de la France, un centre et un foyer ; c'est donc faire œuvre utile que de rappeler les souvenirs et les traditions de nos paroisses. M. Ch. des Granges s'est consacré à cette tâche, et il vient de faire paraître le premier volume d'une grande publication qui n'en comprendra pas moins de dix à douze. Les illustrations sont fort nombreuses et l'exécution typographique, sans être irréprochable, est soignée.

Mais ce n'est pas là, bien que ce ne soit point à dédaigner, ce qui tou-

Digitized by Google

chera le plus les lecteurs de la *Revue*. Arrivons au texte. L'auteur présente d'abord le tableau de l'état des paroisses par siècle, jusqu'au XIIIe siècle, où il rencontre le *dit des moustiers*, qu'il reproduit et résume ; il poursuit jusqu'à la révolution, et donne un plan des quarante-deux paroisses de Paris dont la date peut-être fixée à la fin du XVIIIe siècle ; il termine par l'état actuel des paroisses du diocèse de Paris, par arrondissements, avec le chiffre de la population.

Après ce chapitre préliminaire, vient le tableau chronologique de l'histoire des évêques et archevêques de Paris, comparé avec les principaux faits de l'histoire de la monarchie, et accompagné des armoiries des évêques et archevêques.

Entrant dans le cœur de son sujet, l'auteur commence son histoire des paroisses par une monographie de Saint-Sulpice qui remplit à elle seule tout ce 1er volume. A de nombreux détails sur les monuments, les casernes, les écoles, les hôpitaux, les marchés, les théâtres, les passages, places et rues, les maisons religieuses, enfin à la description complète de l'église Saint-Sulpice, viennent se joindre des plans de la circonscription de la paroisse, soit en 1740, soit actuellement.

On voit que le mot paroisse est pris ici dans son acception la plus large. En effet, l'auteur passe en revue non seulement les monuments de toute nature qui se trouvent dans sa circonscription, mais il donne des renseignements biographiques sur tous les personnages qui y ont figuré à un titre quelconque, avec leurs portraits. S'il y a un défaut à signaler dans l'ouvrage, c'est cette surabondance de renseignements. Nous aurions préféré moins de variété et plus de précision. Il y a aussi de trop nombreuses inexactitudes ou incorrections, qui ont nécessité de compendieux errata.

En resumé, l'entreprise est louable; mais il est à désirer que l'auteur apporte, dans la composition des autres volumes, une méthode plus sûre dans le plan et une exactitude plus rigoureuse dans les détails.

EMM. D'A.

—

Les évêques de Carpentras, *étude historique*, par Jules DE TERRIS, chevalier de l'ordre pontifical de Saint-Grégoire le Grand. Avignon, Seguin frères, 1886, grand in-8o de x-338 p.

M. Jules de Terris a publié, en 1877, un ouvrage qui a été très apprécié, sur *Les évêques d'Apt, leurs blasons et leurs familles*. Son livre sur les évêques de Carpentras n'est pas moins remarquable, soit au point de vue de la science, soit au point de vue de l'art. Pour nous occuper d'abord de ce dernier point de vue, nous dirons que le volume, luxueusement imprimé par la maison Seguin, est orné de blasons dessinés par M. Laugier, conservateur du cabinet des Médailles à la bibliothèque de Marseille, et gravés par M. Vabre. Secondé par de tels collaborateurs, M. de Terris, qui est un bibliophile de beaucoup de goût, a donné à son nouveau livre une bonne et belle mine dont nous tenons à féliciter le savant écrivain. Mais nous le féliciterons bien davantage encore du soin avec lequel il a raconté les origines et l'histoire de l'église de Carpentras. Après avoir rendu hommage au mérite de ses devanciers, l'auteur constate qu'ils lui ont pourtant laissé encore beaucoup de difficultés à vaincre, et il ajoute que, sans avoir

Digitized by Google

pu puiser à toutes les sources aussi largement qu'il l'aurait souhaité, il a, du moins, mis à profit toutes celles qui étaient à sa portée, en particulier les archives départementales de Vaucluse, les archives municipales de Carpentras et les manuscrits de la bibliothèque d'Inguimbert. M. de Terris dit avec une modestie charmante (*Avant-propos*, p. x) : « Nous serons inexact, peut-être, incomplet, certainement ; d'avance nous en demandons pardon à nos lecteurs, prêt d'ailleurs à accueillir avec reconnaissance les indications bienveillantes qu'on voudrait nous adresser ». C'est ici l'occasion de noter que le consciencieux historien n'a pas connu les registres du Vatican, qui contiennent tant d'inappréciables documents pour un nouveau *Gallia christiana*. Plus heureux que lui, M. l'abbé Albanès a pu consulter ces registres et en extraire, pour l'histoire des archevêchés et évêchés de Provence, notamment pour l'histoire de l'évêché de Carpentras, des actes qui complètent et rectifient tous les travaux antérieurs. Aussi conseillons-nous à tous les lecteurs de M. de Terris de rapprocher de son livre les dernières publications du savant historiographe du diocèse de Marseille. Les lecteurs, mis en possession du double trésor, n'auront plus rien à désirer.

Dans un chapitre préliminaire, M. de Terris a traité des origines de l'église de Carpentras, avant d'en venir à l'histoire proprement dite des évêques de cette ville. On remarque dans ce premier chapitre une étude sur l'apostolat de saint Andéol et une note développée sur l'apostolicité des églises des Gaules en général, des églises de Provence en particulier. Le chapitre suivant est consacré à l'élucidation d'un problème très difficile et qui a exercé la sagacité d'un grand nombre d'érudits. Il s'agit de l'évêché de Venasque, petite ville voisine de la capitale du Comtat Venaissin, lequel évêché aurait existé du IVe au VIe siècle. On s'est demandé s'il fallait croire à la simultanéité, pendant cette période, des évêques de Carpentras et de Venasque, ou si, pendant la même période, les évêques de Carpentras avaient été transportés à Venasque. M. de Terris admet, avec Dom Polycarpe de la Rivière, dont il fait un si juste éloge (p. 28, note 2), la coexistence des deux évêchés et ses conclusions nous paraissent indiscutables.

La seconde partie de l'ouvrage renferme des notices sur les pontifes qui, durant quinze siècles, se succédèrent sur la chaire épiscopale de Carpentras. Les plus importantes de ces notices sont celles de saint Siffrein (p. 58-73); de Guillaume Béroardi (p. 117-126) ; de Raimond de Barjols (p. 127-139); de Jean Roger de Beaufort (p. 165-171); de l'illustre cardinal Jacques Sadolet (p. 220-235) ; de son neveu et successeur, Paul Sadolet (p. 236-241) ; de Cosme Bardi (p. 258-265) ; du cardinal Alexandre Bichi) p. 266-272) ; de Gaspar de Lascaris du Castellar (p. 280-288); de Malachie d'Inguimbert, l'immortel bienfaiteur de la ville de Carpentras (p. 304-317).

Nous signalerons dans le beau volume de M. de Terris, à côté des blasons si bien dessinés et si bien gravés, le fac-simile d'une inscription tumulaire, relative à un chrétien de l'époque de l'évêque Julien, découverte tout récemment dans les environs de Carpentras ; une autre gravure représentant la crosse de l'évêque Ayrard, conservée dans le musée d'Inguimbert ; divers sceaux

Digitized by Google

épiscopaux, etc. L'ouvrage, si recommandable à tant d'égards, est dédié en termes touchants « à la mémoire vénérée de Monseigneur Joseph-Sébastien-Ferdinand de Terris, évêque de Fréjus et de Toulon, ancien curé-archiprêtre de Saint-Siffrein de Carpentras, oncle de l'auteur. » Cet acte de piété filiale portera bonheur à M. de Terris et à son livre.

T. DE L.

—

Pouillé du diocèse d'Aire, par l'abbé CAZAURAN, archiviste du Grand Séminaire d'Auch.— Paris, Maisonneuve, 1886, in-8° de 165 p.

Cet opuscule (tirage à part du *Bulletin de la société de Borda*, (Dax, XIe année) renferme : 1° *Note historique sur les évêques d'Aire* (p. 3) « jusqu'au moment de la rédaction du document inédit » publié sous le n° 3 ; — 2° *Le diocèse d'Aire en 1572* (p. 17), d'après un procès-verbal envoyé à Charles IX par le P. Bourgeois, prieur de l'abbaye du Mas d'Aire et vicaire capitulaire, suivi de la liste des « Victimes de la persécution protestante dans le diocèse d'Aire pendant les guerres de religion » (p. 30) et de celle des « Eglises détruites ou pillées à la même époque (p. 33) ; — 3o *Pouillé du diocèse d'Aire en 1749* (p. 41), rédigé à la demande des agents généraux du clergé par l'évêque François de Serret de Gaujac ; l'éditeur y a ajouté « d'abondantes notes historiques, » puisées principalement dans les archives du Grand Séminaire d'Auch ; — 4° *Pouillé* latin du même diocèse (p. 127) extrait du *Livre rouge d'Aire* (1335). — En *Épilogue* (p. 151) trois noms ajoutés à la liste épiscopale du n° 1 et continuation de l'histoire des évêques jusqu'en 1885. Enfin une *Remarque importante* (p. 163) sur les principales sources à compulser pour la rédaction d'une histoire diocésaine par paroisse, que l'auteur appelle de tous ses vœux.

U. C.

—

Le Couvent des Sœurs de Saint-Joseph *ou des pauvres filles d'Agen, 1641-1818*, par M. l'abbé HÉBRARD, vicaire général, docteur en théologie et en droit canonique. Agen, imprimerie Lamy, 1886, gr. in-8° de 70 p.

M. l'abbé Hébrard a voulu « sauver de l'oubli une des nombreuses communautés religieuses qui peuplaient la ville d'Agen avant la Révolution. » Une occasion heureuse a mis entre les mains du savant écrivain « une véritable mine à exploiter, près de deux cents pièces ayant appartenu au couvent des Sœurs de Saint-Joseph et renfermant la plus grande partie des actes relatifs à la fondation et au développement de cette communauté. Donation entre vifs et par testament, achats de maisons et de terres, constitutions et reconnaissances de rentes, état des biens et des revenus à différentes époques, accords avec les familles pour l'admission des sujets, devis et comptes d'ouvriers, tout était là. » A l'aide de ces documents, M. l'abbé Hébrard a tracé à grands traits une notice qui fait bien connaître l'histoire des humbles Sœurs de Saint-Joseph. Cinq chapitres sont successivement consacrés à l'origine et à la première fondation des Sœurs de Saint-Joseph; à la fondation du couvent d'Agen; aux différentes supérieures qui l'ont gouverné, aux développements de

Digitized by Google

l'œuvre sous chacune d'elles, aux biens et revenus possédés à divers titres par cet établissement; à l'état du couvent et à ses destinées pendant la Révolution française; enfin à la transformation que subit ce couvent au commencement de notre siècle. La notice du docte vicaire général est très bien faite et très intéressante. En la lisant, on applaudit au « hasard providentiel » qui, fournissant à l'auteur de *Sainte Jeanne de Valois* les vieux papiers cachés, à l'époque de la révolution, dans un grenier par une Sœur de Saint-Joseph, lui a permis de consacrer une monographie si excellente à la pieuse maison sur laquelle on ne savait rien et qui, « encore embaumée du parfum » des plus exquises vertus, méritait un tel historien.

T. DE L.

—

Registres consulaires de la ville de Lyon, *ou recueil des délibérations du conseil de la commune de 1416 à 1423*, publiés d'après les procès-verbaux originaux, par M.-C. GUIGUE, archiviste en chef du département du Rhône et de la ville de Lyon. — Tome I. Lyon, Aug. Brun, 1887, in-4° de *d*-LXVIII-374 p.

Cartulaire Lyonnais, *Documents inédits pour servir à l'histoire des anciennes provinces de Lyonnais, Forez, Beaujolais, Dombes, Bresse et Bugey, comprises jadis dans le Pagus major Lugdunensis*, recueillis et publiés par M. C. GUIGUE, membre de l'Académie de Lyon. — Tome I (documents antérieurs à l'année 1255). Lyon, F. Plan, 1885, in-4° de IX-686 p.

Malgré les dévastations dont les bibliothèques de Lyon ont été victime en 1790, cette ville a conservé presque intactes ses archives communales depuis 1416. Sous les auspices de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon, M. Guigue avait déjà publié, en 1875, le *Polyptique de Saint-Paul*, et, l'année suivante, le *Cartulaire municipal d'Etienne de Villeneuve*, lequel assurait la conservation des annales primitives de la commune lyonnaise. Les archives subsistantes, au dire de M. Raoul de Cazenove, président de la susdite Société, pourront fournir la matière de vingt volumes intéressants. Le premier, seul paru à ce jour, ne renferme que les délibérations consulaires comprises entre le 24 août 1416 et le 8 avril 1422 (c'est par erreur que le titre porte le millésime 1423, car les derniers actes sont de 1421 « avant Pasques »). C'est là, dit encore M. de Cazenove, « que se trouvent les origines des institutions et des propriétés communales ; les usages et les mœurs, les costumes et le langage, les noms primitifs des quartiers, des places et des rues, les règlements pour le commerce et l'industrie ; les encouragements donnés aux arts et aux sciences y ont laissé leurs premières traces; c'est dans ces pages que se trouvent relatés les grands troubles de la cité, les guerres intestines, les pestes, les incendies, les inondations, les procès ; c'est là que sont consignées les fondations pieuses, les délibérations concernant les écoles, les hôpitaux, les aumônes; c'est là que se résume tout le mouvement d'une grande cité, tout l'enfantement d'une liberté communale... » — Une table analytique très détaillée suit cette préface. On renvoie à la fin du XVe siècle un glossaire et une table des noms de personnes et de lieux, à laquelle se-

Digitized by Google

ront jointes des notes historiques, biographiques et topographiques.

C'est à l'initiative d'une autre compagnie savante de Lyon, l'Académie des sciences, belles-lettres et arts, qu'est due la publication du *Cartulaire Lyonnais*. Le premier volume comprend tous les documents inédits relatifs à l'histoire de l'ancien *Pagus Lugdunensis* antérieurs à l'an 1240 et un choix de pièces jusqu'en 1254 : ils sont tirés, pour la plus grande partie, des archives départementales du Rhône et de l'Ain. M. Guigue en a sagement écarté les documents qui doivent faire, à bref délai, l'objet de recueils spéciaux, comme les *Chartes de Cluny*, la *Bibliotheca Dumbensis*, le *Grand Cartulaire d'Ainay*, la *Grande Pancarte de l'Ile-Barbe*, les *Chartes des Templiers et Hospitaliers en Lyonnais et Forez*. Les pièces reproduites sont au nombre de 507, non compris les actes vidimés ou confirmés : toutes sont inédites, à cinq exceptions près ; la plus ancienne serait de 655 environ, mais l'éditeur fait remarquer à juste titre qu'il faut y voir une charte-notice, rédigée probablement au XIIe siècle. Il a pris la peine de signaler lui-même aux lecteurs les plus curieuses (p. VII-VIII). On trouve aussi (p. 5-6, n° 7) une partie de la fameuse lettre de Leydrade à Charlemagne, d'après une copie du XIIIe siècle. « Le n° 77 offre un problème de chronologie à résoudre : comment l'an 1200 peut-il être donné comme correspondant à la 4e année de la 81e indiction ? » On sait que ce système fut en usage au XIIe siècle dans l'abbaye de Corbie ; d'après les tables communes l'an 1200 aurait été la 3e année de la 81e indiction : la différence n'est que d'une unité. La chronologie aurait pu être traitée un peu plus rigoureusement : dans le n° 4, l'indiction 7 ne concorde pas avec l'an 932 ; la bulle n° 47 est du 28 mai 1175 (non 1174-1180). Dans les n°s 27, 31, 41, 42, 43, les signatures des cardinaux auraient dû être reproduites suivant les colonnes (non suivant les lignes), d'après leur ordre de dignité. Les signatures de la bulle 119 renferment plusieurs inexactitudes, qui auraient dû être corrigées à l'aide des *Regesta P. R.* de Potthast (p. 462 ss.). Au n° 97, au lieu de « professis. Imperpetuum regularem, » lire « professis in perpetuum. Regularem. » Comme compensation à ces vétilles, j'aime à constater que les pièces sont précédées de sommaires analytiques, très bien faits, qu'on trouve reproduits chronologiquement à la suite des textes. Un second volume poursuivra la publication jusqu'à la fin du XIIIe siècle ; il sera accompagné d'une table générale des noms de personnes et de lieux. Il formera avec le précédent un tout complet et distinct, dont les éléments ont été puisés dans les fonds ecclésiastiques. Ceux que M. Guigue veut bien nous promettre ensuite « seront riches surtout par l'abondance des documents relatifs à l'histoire de la féodalité, de la bourgeoisie et des luttes pour asseoir les institutions municipales » (p. VII). Comme le dit l'auteur en terminant, c'est à la suite de pareilles publications qu' « il sera possible d'entreprendre le *Regeste Lyonnais*, c'est-à-dire la table analytique, chronologique et critique de tous les actes publiés relatifs à l'histoire de l'ancien *Pagus Lugdunensis* antérieurs au XIVe siècle » (p. VIII). Dieu veuille donner à M. Guigue la force de mener à bonne fin ce travail, pour lequel il est mieux préparé que personne!

Digitized by Google

Ces deux volumes, sortis de deux imprimeries lyonnaises. différentes, sont superbes : je me permettrai de les trouver trop beaux. Très utile pour les publications à 2 colonnes, le format grand in-4° n'a pas de raison d'être à longues lignes et marges immenses. Très encombrant, d'une manipulation difficile, il a surtout l'inconvénient de doubler la dépense.

ULYSSE CHEVALIER.

—

Histoire de la ville de Blaye, *depuis sa fondation par les Romains jusqu'à la captivité de la duchesse de Berry*, par l'abbé E. BELLEMER. Blaye, Lousteau ; Bordeaux, Feret et fils, 1886, in-8° de XXIV-749 p. avec un plan.

M. l'abbé Bellemer a employé plusieurs années à recueillir les matériaux du très gros et vraiment intéressant volume qu'il se proposait de consacrer à l'histoire de sa ville natale. Il a beaucoup de lecture, trop même parfois, en ce sens qu'il a consulté et cité parfois des ouvrages sans grande valeur. Ceux-là au surplus sont l'exception. Les grandes collections historiques ont été dépouillées avec soin, sans préjudice de longues recherches aux Archives de la Gironde et de l'archevêché de Bordeaux. De nombreux documents, et notamment les précieux registres de la Jurade blayaise, ont été étudiés aux archives municipales de Blaye.

Cette petite cité était prédestinée, par sa position géographique, à un rôle historique et militaire relativement important. Ce rôle lui est échu, en effet, pendant de longs siècles. Remontant à ses origines romaines, la suivant dans les vicissitudes très variées de son existence au moyen âge, d'abord sous ses comtes, puis durant la domination anglaise, enfin depuis son retour définitif à la France jusqu'aux derniers événements remarquables qui se sont passés dans ses murs, M. l'abbé Bellemer n'a rien négligé de ce qui pouvait présenter un intérêt quelconque, soit au point de vue de l'histoire générale de la France et du pays bordelais, soit au point de vue de la vie municipale. Il a surtout insisté, et à bon droit, sur les objets les plus intéressants : le retour de Blaye à l'unité française ; ses institutions propres, ses coutumes, tout ce qui concerne ses deux abbayes et ses écoles ; la période révolutionnaire ; le siège de 1814 ; la captivité de la duchesse de Berry, sur laquelle il fournit quelques renseignements nouveaux puisés à bonne source. Cette œuvre estimable aurait gagné à être allégée de quelques détails sans importance, mais ce n'est pas faire un grand reproche à un historien que de déclarer son œuvre trop complète.

ERNEST ALLAIN.

—

Le Château de Sourches-au-Maine et ses seigneurs, par le duc DES CARS et l'abbé A. LEDRU. Paris, H. Oudin, 1887, in-8° de XIX-426 p.

Quelques pages « à mes petits-enfants » ont été mises par M. le duc des Cars en tête de ce volume, pour expliquer la pensée qui l'a guidé dans la publication confiée aux soins de M. l'abbé Ledru. La terre de Sourches, en effet, a eu cette fortune bien rare de venir à ses possesseurs actuels, les des Cars, par voie d'héritage, en passant par les mains de plus de trente générations. C'est donc l'histoire des aïeux et de la terre dont le souvenir est intime-

Digitized by Google

ment lié que nous avons ici. Sourches a eu dans l'origine deux seigneuries contiguës, mais distinctes, appartenant à des propriétaires différents; Sourches-le-Bouchard vint par mariage dans les familles d'Anthenaise, Chamaillart, d'Alençon, de Bourbon et fut vendu par Henri IV au seigneur de Sourches-le-Marigné. Après ses premiers seigneurs, la seigneurie de Sourches-le-Marigné vint aux Vassé, dont l'héritière fut mariée en 1459 à Guillaume du Bouchet; leurs descendants la possédèrent jusqu'en 1845, année de la mort d'Olivier du Bouchet, duc de Tourzel, décédé sans enfants, laissant pour héritière sa sœur, mariée au duc des Cars, père de celui qui publie ce volume. Les Archives de Sourches, dont le duc des Cars a déjà tiré les *Mémoires du marquis de Sourches* qui sont en cours de publication, et les *Mémoires de Madame la Duchesse de Tourzel*, publiés en 1883, ont fourni à M. l'abbé Ledru les premiers éléments d'un sérieux travail historique. Il l'a enrichi d'une foule de documents tirés des Archives de la Sarthe, des Archives nationales, de la Bibliothèque nationale, etc., en sorte que cette histoire de Sourches et de ses seigneurs présente un intérêt considérable, car elle côtoie à chaque instant l'histoire de la province et celle de France.

En 1369 je vois un amortissement de rentes accordé, « considérée la stérilité des biens et fortune des ennemis du royaume. » Dans un acte de 1440, Charles VII résume en quelques lignes la vie d'un capitaine du XVe siècle. Le seigneur de Sourches, dit le roi, « est homme suivant la guerre, qui a accoutumé d'aller en plusieurs lieux et places de la frontière de nos ennemis les Anglois, ne faisant aucune résidence ne demeure en lieu certain, mais l'une fois estoit à Pescheré, l'autre fois à Sablé, et avecques les gens d'armes sur les champs, et autre part en la frontière de nos anciens ennemis les Anglois. » Ce seigneur mourut à la bataille de Verneuil. Son fils, « jeune homme fier et de hault courage, » eut une très mauvaise conduite, mais c'est là une exception dans l'histoire des seigneurs de Sourches, tous bons catholiques. En 1562, Charles IX, six semaines après la prise du Mans par les protestants, écrit à M. de Sourches pour le prier de « continuer à faire de bien en mieux. » A Alençon, lorsque les catholiques n'osaient, de crainte des protestants, faire la procession de la Fête-Dieu, un du Bouchet arrive, convoque les bouchers de la ville, et, l'épée à la main tandis que ces compagnons ont leur coutelas, accompagne la procession. Des lettres sur les batailles de Moncontour, de Cassano, de Guastalla, sur la maladie de Louis XV, la mort de Dubois, l'attentat de Damiens, etc., sont intéressantes. — Un résumé du registre des dépenses de l'abbaye d'Etival, au commencement du XVIe siècle, fait connaître la sollicitude de l'abbesse à l'égard de ses religieuses, et les soins qui leur sont donnés par les médecins ; puis nous trouvons une facétie en vers, imaginée, croit-on, par une religieuse d'Etival pour divertir la communauté un jour des Saints Innocents. Elle débute par une requête au Pape, « Temps-Pluvieux actuellement régnant. » (On était au 28 décembre.) Bien d'autres particularités seraient à relever, car M. l'abbé Ledru a déposé dans ces pages une ample moisson de renseignements. Vingt-

Digitized by Google

quatre documents sont mis en appendice. Une table de plus de 2,800 noms de personnes et de lieux facilite les recherches et prouve la multiplicité des sujets dont il est parlé dans ce volume.

H. DE L'E.

—

Histoire des communes rurales du canton de Doullens, par l'abbé Théodore LEFÈVRE, aumônier de la Solitude, à Doullens. Amiens, impr. Douillet, 1886, in-8° de 196 p.

Cet ouvrage, extrait des *Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie*, couronné par cette Société en 1879, mais remanié et augmenté depuis lors, est un modèle à proposer à bon nombre d'ecclésiastiques qui pourraient employer leurs loisirs à retracer l'histoire de leur paroisse ou de leur canton : travail patient, un peu aride, demandant de la persévérance et de longues investigations, mais d'un haut intérêt pour l'histoire de la province à laquelle ils appartiennent et d'une incontestable utilité pratique pour les populations qui les entourent.

M. l'abbé Lefèvre a pris, dans l'ordre alphabétique, chacune des communes du canton de Doullens ; il nous en donne les noms anciens, la situation topographique, l'origine, et expose tous les faits qu'il a pu recueillir dans les archives locales et les dépôts publics, explorés par lui avec le plus grand soin. Il retrace l'histoire des fiefs et des familles qui les ont possédés; il donne la liste des maires et des curés. Un tel ouvrage ne comporte point une longue analyse. Il suffit de le signaler au lecteur, et de lui dire avec quelle consciencieuse érudition il a été composé. Dix-huit pièces justificatives terminent ce livre, auquel il ne manque qu'une table alphabétique des noms.

G. DE B.

—

La sénéchaussée d'Auvergne et le siège présidial de Riom au XVIIIe siècle. Thèse historique soutenue devant la Faculté des lettres de Clermont-Ferrand, par Edouard ÉVERAT, avocat à la cour d'appel de Riom. Paris, Ernest Thorin, 1886, in-8° de XI-412 p.

L'auteur de cette thèse, en se reportant vers une institution de l'ancienne France, a pris soin de bien circonscrire son sujet. Il s'est borné au XVIIIe siècle, de 1697 à 1790, parce que, dans cet espace de temps, il se sentait soutenu par les archives domestiques de la famille de Chabrol, dont trois générations s'étaient trouvées mêlées à l'histoire de la sénéchaussée. En revanche, il s'est abstenu de remonter plus haut, vers des époques où, croyait-il, il n'avait rien d'original ou de nouveau à dire.

C'est une étude locale, mais, avec quelque soin qu'il l'ait faite, l'auteur reconnaît qu'en la commençant il avait eu des illusions qu'il n'a pas conservées jusqu'au bout. Trop souvent, les querelles de préséance, un aveugle attachement à l'intérêt particulier, la tendance à envahir laissent regretter que ces magistrats, qui en somme étaient d'un caractère digne et qui savaient s'élever avec les circonstances, n'aient pas songé davantage et à l'intérêt public et aux abus qu'il eût été bon de réprimer.

La sénéchaussée de Riom fut comme une pépinière de serviteurs de l'État. C'est dans ses rangs que nous trouvons le baron Grenier, l'un des rédacteurs du Code civil, Malouet, M. de Barante, et cette famille

Digitized by Google

des Chabrol qui fournit un député de Riom, un député de Nevers, un ministre de la marine et des finances, un pair de France et un astronome, membre de l'Institut. « Comment s'étonner, dit M. Éverat (p. 324) que lorsqu'il fut donné à ces hommes d'appliquer à la discussion des intérêts de l'État les ressources qu'ils employaient à la défense de leur cause privée, se soient immédiatement révélées et développées en eux les qualités maîtresses de l'homme public? »

Outre d'intéressantes annexes, M. Éverat a donné une liste des principaux documents inédits dont il a fait usage et une table alphabétique et analytique des matières qui rend les recherches très faciles.

VICTOR PIERRE.

—

L'Église et l'État en Angleterre, depuis la conquête des Normands jusqu'à nos jours, par Albert DU BOYS. Lyon et Paris, Delhomme et Briguet, 1887, in-8° de VII-415 p.

Une bonne partie du nouvel ouvrage de notre savant collaborateur a paru ici même : nous n'avons donc pas à en faire ressortir l'intérêt et l'importance. En étudiant trois grandes figures historiques, celles de Lanfranc, de saint Anselme et de saint Thomas Becket, l'auteur a tracé d'une façon supérieure le tableau de la lutte entre le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel et abordé de main de maître la brûlante question des rapports de l'Église et de l'État. Il a en même temps fait justice des accusations des écrivains protestants, qui ont dénaturé systématiquement le caractère de ces grands champions de la liberté religieuse. — Dans une seconde partie, l'auteur s'occupe du schisme d'Henri VIII, qui fit triompher les prétentions les plus exorbitantes de l'État et amena une éclatante rupture de l'Angleterre avec la Papauté. M. du Boys ne fait ici que reprendre en sous-œuvre un point d'histoire qu'il a traité tout au long dans son bel ouvrage sur *Catherine d'Aragon*. Enfin, le livre se termine par un aperçu de la situation religieuse de l'Angleterre (où l'auteur met très bien en relief les vices constitutifs de ce que les Anglais appellent l'*Église établie*) et de la question agraire en Irlande.

En résumé, étude tout à la fois historique et politique, qui offre un vif intérêt au moment où la constitution anglaise est si profondément ébranlée, et où cette situation est l'objet des préoccupations de tous les hommes politiques.

G. B.

—

Les affaires religieuses en Bohême au seizième siècle, *depuis l'origine des Frères Bohêmes jusques et y compris la Lettre de Majesté de 1609,* par E. CHARVÉRIAT. Paris, Plon, Nourrit et Cie, 1886, in-8° de III-411 p.

Dans ces derniers temps, l'histoire des Frères Bohêmes a été l'objet de recherches approfondies. M. Gindely, professeur à Prague, lui a consacré deux grands volumes, et un troisième à la Lettre de Majesté. Les mêmes questions reviennent en partie dans ses ouvrages sur Rodolphe et sur la guerre de Trente ans. Ranke et Doellinger y ont aussi apporté leur appoint. M. Charvériat, comme il le dit lui-même (Avant-propos, p. II), s'est proposé de tirer parti de ces différents ouvrages, et il les a habilement condensés

Digitized by Google

dans un seul volume. M. Gindely lui sert de principale source. La plupart des documents publiés ou mis en œuvre par ce savant sont, soit inédits, soit écrits en langue tchèque, par conséquent d'un accès difficile pour un grand nombre d'historiens en France; c'est donc une œuvre utile que de mettre ainsi ces trésors historiques à la portée des travailleurs. On trouvera dans le livre de M. Charvériat un exposé exact et consciencieux des principaux événements de cette époque dramatique, depuis les premières origines de la secte des Frères jusqu'à la fameuse Lettre octroyée en 1609. L'auteur examine successivement, dans les sept chapitres de son livre, les origines, la fondation, les progrès des Frères Bohêmes (1434-1516) ; le luthéranisme en Bohême et les conditions favorables dans lesquelles il s'est produit (1516-1547) ; le soulèvement de la Bohême contre Ferdinand au lendemain de la bataille de Muhlberg (1547-1564) ; Maximilien II et les partis qui se partageaient la Bohême (1564-1574) ; la confession bohême (1575) ; Rodolphe II et les diètes (1575-1608) ; enfin la Lettre de Majesté de 1609. A travers les nombreux et utiles détails, tant sur la chronologie que sur les principaux personnages mis en scène, on aura peut-être quelque difficulté à saisir les vues d'ensemble, et partant à se faire une idée nette et précise de la Lettre de Majesté, de sa valeur, de ses conséquences, que M. Charvériat décrit ainsi : « La Lettre de Majesté contenait en elle le germe de la guerre de Trente ans. La noblesse se proposait de renverser l'autorité royale et de la remplacer par une république aristocratique. La Lettre de Majesté était un premier pas fait dans cette voie. Arrachée par la violence d'un parti, au lieu de rétablir la paix, elle la rendit impossible, en aveuglant les vainqueurs et en irritant les vaincus. »

P. S. P.

—

Varios papeles sobre cosas de México, escritos por A. Nuñez-Ortega. Bruxelles, Gust. Mayolez, 1885, in-8° de 73 p.

Des trois articles réunis sous ce titre, le premier a été traduit par M. Jules Leclercq (dans *Revue générale* de Bruxelles, juin 1885, 15 p. in-8°), sous le titre de *Le bouclier aztèque du Musée de Mexico*, auquel il fut cédé par la cour de Vienne, lors de l'avènement de l'empereur Maximilien. Auparavant il était à Bruxelles où un écrivain anonyme le signala, en 1782, comme ayant appartenu à Montezuma. Notre auteur n'ose affirmer qu'il ait été porté par un des deux rois Mexicains de ce nom, mais il croit qu'il faisait partie des présents envoyés à Cortès par le dernier d'entre eux. On peut s'associer complètement à sa conclusion bien motivée et formulée avec tant de réserve. — Le second article a pour but de déterminer la valeur du *peso de oro* (poids ou piastre d'or), qui a naturellement beaucoup varié avec le temps : Si la puissance de ce métal était six fois plus grande qu'aujourd'hui entre 1500 et 1525, elle descendit à quatre dans les vingt-cinq années suivantes ; à trois de 1550 à 1575, et à deux dans le reste du siècle. De la sorte, le *peso de oro* ou *castellano*, qui pesait grammes 4,79424 et qui valait fr. 16, 4778, ou bien pesos mexicains d'argent 3,034581, suffisait, avant l'exploitation des mines d'Amérique, à payer ce qui coûterait aujourd'hui, en pe-

Digitized by Google

ses mexicains 18,207486. — Le troisième mémoire traite de l'emplacement de la Vera-Cruz et de ses anciens noms. L'un de ceux-ci est écrit de plusieurs manières, qui, pour être peu différentes, n'ont pas moins plusieurs significations. M. Nuñez-Ortega adopte la forme *Chalchiuhcueyecan*, qu'il explique par *lieu de jupe d'émeraude*, et qu'il rapproche ingénieusement de *Chalchiuhuitlicue*, surnom de la déesse des eaux. Il suppose donc que les fameux temples signalés par les Espagnols dans un ilot voisin (Isla de Sacrificios) étaient consacrés à cette déesse. Ce n'est là qu'une hypothèse fort discutable, puisque l'orthographe de ce nom de lieu n'est pas bien fixée. La forme *Chalchiuhcuechcan*, donnée par Kingsborough (dans ses *Antiquities of Mexico*, p. 194, ch. 109 de Tezozomoc) nous semble préférable, puisqu'elle s'applique mieux à un point du littoral ; elle se traduit en effet littéralement par *chalchihuitl* (pierre précieuse, surtout émeraude), *cuechtli* (coquillage selon Sahagun, l. II, ch. 36, p. 158 de la traduction Jourdanet) et *can*, désinence des noms de lieu. Le tout signifierait donc *Lieu où il y a des coquillages et des émeraudes*. On sait en effet que, dans le tribut imposé aux habitants de ce littoral, figuraient des *chalchiuhuitl* et des *cuechtlic* (*Codex Mendoza*, pl. 51 ; Tezozomoc, chap. 31, 32, 34, 35 ; D. Duran, *Historia de las Indias*, t. I. p. 186-7). — Malgré l'objection que nous nous permettons de soumettre au savant diplomate, nous ne devons pas lui savoir moins de gré de ses fructueuses recherches; d'autant plus que, seul à peu près parmi ses compatriotes, il met l'érudition mexicaine à la portée des Européens.

E. Beauvois.

Histoire de la Maison d'Aubusson, par Paul Mignaton, avocat à la Cour d'appel. Paris, A. Picard, 1886, in-12 de vi-376 p.

Ce volume se compose en réalité de trois notices étendues sur les principales illustrations de la Maison d'Aubusson. La première est consacrée à Pierre d'Aubusson, qui fut grand maître de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. Le P. Bouhours en avait, au xviie siècle, déjà écrit l'histoire ; M. Mignaton le suit bien souvent, tout en faisant la critique de son œuvre. Les deux autres notices concernent les deux d'Aubusson, ducs de La Feuillade, le père et le fils, qui devinrent tous deux maréchal de France. Ces biographies occupent plus des deux tiers du volume. Le surplus est consacré, d'abord aux origines de cette famille et ensuite aux diverses branches entre lesquelles elle s'est divisée : brèves notices généalogiques, où viennent apparaître les représentants des plus importantes maisons du centre de la France.

Ces quelques mots suffisent pour faire comprendre qu'il ne faut pas chercher dans l'ouvrage de M. Mignaton un livre d'érudition pour lequel des recherches patientes et souvent minutieuses sont nécessaires. Tout autre a été son but. Il a voulu faire un livre de lecture courante, en mettant à profit les faits déjà connus et sans rechercher les indications données par la lecture et l'analyse des documents inédits.

A ce point de vue il y aurait eu certainement à faire ; car on ne peut douter que la recherche des textes inédits, surtout pour la période ancienne, n'eût apporté un contingent de faits précis et peu connus qui eussent donné à ce livre un caractère d'originalité d'autant plus utile

Digitized by Google

que les travaux consacrés à l'histoire du centre de la France font souvent défaut. Il y aurait eu là de quoi tenter un travailleur.

G. DE S.

—

Une famille de seigneurs calvinistes du Haut-Anjou. *Les Chivré, marquis de La Barre de Bierné* (XVIe-XVIIIe siècles), par André JOUBERT, lauréat de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, etc. Orné de sept gravures. Nantes, Em. Grimaud; Paris, Em. Lechevalier, 1887, gr. in-8° de 234 p.

L'ouvrage de M. A. Joubert sur la maison de Chivré d'Anjou est tout entier composé à l'aide de documents inédits tirés des Archives nationales, du Cabinet des titres, des Archives de Maine-et-Loire, de celles de la Mayenne, des bibliothèques d'Angers, de Blois, etc. Ces nombreux documents ont permis à l'auteur d'écrire aussi exactement que complètement l'histoire des Chivré, qui ont joué un rôle important du XVIe au XVIIIe siècle et dont le berceau fut le château du Plessis-Chivré (commune d'Étriché, canton de Durtal, arrondissement de Baugé). M. Joubert, après avoir retracé dans le premier chapitre la généalogie des Chivré, déjà connus au XIIIe siècle, les montre, dans les chapitres suivants, chefs du parti calviniste du Haut-Anjou. Il nous donne divers détails intéressants sur le château de la Guénaudière, dit depuis La Barre, sur la filleule de Catherine de Bourbon, princesse de Navarre et sœur du roi Henri IV, Catherine de Chivré, jeune fille accomplie dont la mort fut si prématurée, sur la part prise par Anne de Chivré aux troubles de la Fronde en Anjou, sur l'abjuration de divers membres de la famille de Chivré après la révocation de l'édit de Nantes, etc. Parmi les *pièces justificatives* rejetées à la fin du volume, on remarque des extraits des procès-verbaux des synodes protestants, relatifs aux huguenots de Craon et de Château-Gontier (1599-1609); la sentence prononcée contre la marquise de la Barre, les seigneurs de la Touche-Moreau, de la Faucille et des Aunais, accusés de diverses contraventions aux édits du roi (1665); la procédure criminelle contre le cuisinier, le cocher, le sommelier et un laquais du château de La Barre, qui avaient accablé de coups Hector et Michel Thouin (1670); des pièces concernant la contestation qui s'était élevée entre le syndic du clergé d'Anjou et le sieur de Chivré, marquis de la Barre, au sujet de l'exercice de la R. P. R. au lieu du Plessis-Bourel, paroisse de Bierné (1670); la procédure criminelle contre René Moreul, sieur de la Groussinière, huguenot, et contre un nommé Duret, accusés de diverses impiétés et irrévérences (1676); l'inventaire des archives du château de La Barre (1708). Les pièces justificatives sont suivies d'un appendice formé de notes et extraits qui complètent la monographie, laquelle est ornée de sept belles gravures qui représentent le Plessis-Chivré (deux vues d'ensemble du château, une vue de ses tours, une vue de la chapelle), la statue tombale de Catherine de Chivré, le château de La Barre de Bierné et le château de La Touche-Moreau.

T. DE L.

—

Digitized by Google

Armorial historique de Romans. Deuxième édition, considérablement augmentée ; suivi du livre d'or de la même ville, par le Dr Ulysse CHEVALIER. Lyon. Aug. Brun, 1887, grand in-8° de XVIII-258 p.

Le Dr Ulysse Chevalier avait fait paraître en 1877, dans la *Revue du Dauphiné et du Vivarais,* sous le titre de *Petit armorial romanais*, un essai dont le tirage à part a été vite épuisé. Les nouveaux renseignements recueillis par l'infatigable octogénaire, — qui travaille toujours comme quand il était jeune, — l'ont engagé, nous dit-il, à revenir sur ce sujet et à publier une seconde édition beaucoup plus complète par le nombre, comme par l'étendue des articles, et qui fournira d'importantes additions à l'*Armorial du Dauphiné* de M. Rivoire de La Bâtie (1867).

Dans l'*Avant-propos*, l'auteur dit d'excellentes choses sur les armoiries, « ces guides indispensables de l'archéologie et de l'histoire, » sur leur origine, sur la taxe dont le gouvernement de Louis XIV frappa les enregistrements et brevets des blasons et armoiries de tout le pays (il y eut de 1696 à 1709 environ 60,000 enregistrements), sur l'*Armorial général de France,* etc.

L'ouvrage du Dr Chevalier est, comme il le définit lui-même, un recueil d'armoiries portées par des personnes des conditions les plus diverses. Chacun des articles du recueil comprend : 1° une note biographique succincte, mais suffisante, sur les personnages appartenant à la ville de Romans par la naissance, par un emploi ou par un long séjour; 2° une description des blasons d'après les armoriaux, les sceaux, les cachets, les médailles, les gravures, les *ex-libris*, etc. Tous les articles sont traités avec beaucoup de soin et, — on le voit très vite, — par une main depuis longtemps habituée à bien faire. Parmi les personnages dont le savant docteur s'occupe directement ou incidemment, nous citerons : Jean-François d'Absac de la Douze, qui périt sur l'échafaud révolutionnaire, Jean Aymon, ministre protestant tristement fameux par ses vols de manuscrits à la Bibliothèque du Roi, Fr. Bonnet de Saint-Marcellin, comte de Mably, frère aîné des célèbres abbés de Mably et de Condillac, Angelo Cato de Supino, aumônier de Louis XI, archevêque de Vienne, auquel furent dédiés les mémoires de Ph. de Commynes, l'abbé Ulysse Chevalier, érudit si digne de son père et que son *Répertoire des Sources historiques du moyen âge* place au nombre de nos plus remarquables bibliographes, Jean-Marie Coloni, l'auteur des *Présages fatidiques* (1578), Anne Copier, dame de Milly-Coulanges, souvent appelée Mlle de Romans, une des nombreuses amies de Louis XV, le P. Hilarion Coste, de l'ordre des Minimes, Jérôme de Monteux, seigneur de Miribel, médecin de Henri II et de Catherine de Médicis, Arthur-Thomas de Lally, baron de Tollendal, Denise Mahé, l'héroïne du recueil de sonnets de Guillaume des Autels (*Amoureux repos*, 1553, et non 1533, comme une faute d'impression le fait dire à l'auteur), Antoine-Joseph-Michel Servan, sieur de Gerbeys, l'éloquent avocat général au parlement de Grenoble, etc.

Dansl e *Livre d'or de la ville de Romans*, le Dr Chevalier a donné plusieurs listes des habitants de cette ville qui ont occupé des emplois publics ou rempli des fonctions importantes. Les premiers noms de

Digitized by Google

quelques-unes de ces listes appartiennent au moyen âge (XIVe, XIIIe et même XIe siècle).

T. DE L.

—

Histoire de l'Art dans la Flandre, l'Artois et le Hainaut avant le XVe siècle. — *Documents et extraits divers concernant l'histoire de l'art,* par M. le chanoine DEHAISNES, secrétaire général des Facultés catholiques de Lille, archiviste honoraire du département du Nord. Lille L. Quarré, 1886, 3 vol. in-4° VIII-665 et XXIII-1065 p.

Voici une œuvre de bénédictin. Dans un livre publié il y a déjà longtemps sur *l'Art chrétien en Flandre,* M. l'abbé Dehaisnes nous peignait avec amour ces patients artistes, ces scribes opiniâtres des anciens monastères, qui passaient de longues années courbés sur les parchemins et que nulle fatigue ne rebutait. Il a fait plus que les louer : il les a imités. Il a même su accomplir une tâche beaucoup plus difficile que la leur, et il nous livre aujourd'hui le fruit de vingt-cinq ans de travail. Les archives départementales du Nord, du Pas-de-Calais, de la Côte-d'Or, les archives et les bibliothèques municipales de Lille, de Douai, de Cambrai, de Valenciennes, de Saint-Omer, celles de Bruxelles, de Mons, de Tournai, d'autres encore lui ont fourni des milliers de pièces, devis, comptes, marchés, inventaires, propres à faire connaître sous leur vrai jour les origines artistiques de cette région féconde, qui fut le berceau d'une des plus grandes écoles modernes. Il les a reproduites, ou tout au moins analysées, dans l'ordre chronologique, et cette innombrable série, qui va de l'an 627 à l'an 1401, remplit deux gros volumes formant ensemble 1065 pages in-4°. C'est pour les archéologues et les critiques d'art une mine des plus précieuses. A présent moins que jamais, on ne pourra se contenter du flambeau de l'imagination ou du goût pour éclairer les obscurs débuts de notre peinture, de notre sculpture, de notre orfèvrerie : on devra recourir aux lumières beaucoup plus sûres qui jaillissent des textes originaux, et chacun en aura sous la main une collection toute faite.

L'auteur a tenu à entreprendre lui-même la mise en œuvre des matériaux exhumés par lui. Mais il s'en faut qu'il les ait tous utilisés dans le volumineux exposé qu'il y a joint sous le titre d'*Histoire de l'art,* et qui forme un troisième tome, ou plutôt une vaste introduction.

Cette histoire comprend deux parties, dont l'une va de l'invasion des Barbares à l'époque des croisades, et l'autre des croisades au XVe siècle. Dans toutes les deux, les chapitres intéressants abondent. Ils portent, dans la première, sur les rapports du mouvement social et de l'art dans les Flandres, sur les développements successifs de la peinture et de la sculpture, de la tapisserie et de la sigillographie, de l'orfèvrerie et de la miniature. Chacune de ces matières est traitée non pas à fond, car la place eût manqué, mais avec cette sûreté de coup d'œil et cette nouveauté d'aperçus que donne presque toujours l'étude exclusive des sources. L'auteur ne fixe pas seulement certains points d'histoire ou d'archéologie locales : il envisage la marche générale de l'art dans cette période originelle, si curieuse et naguère si dédaignée. Chemin faisant, il nous signale des particularités peu ou point connues. C'est ainsi qu'il observe l'opposition, puis

Digitized by Google

l'empressement apportés par Charlemagne à la propagation de la peinture murale dans les pays germaniques (p. 27) ; qu'il retrouve jusque dans les antiques palais scandinaves l'usage des tapisseries précieuses (p.42) ; qu'il nous montre, d'après le testament d'Évrard, seigneur de Cysoing, le luxe de l'orfèvrerie s'étendant dès l'époque carlovingienne aux armures, aux épées, aux baudriers (p. 60) ; qu'il nous fait voir l'art de la miniature florissant sans interruption dans les abbayes flamandes, particulièrement à Saint-Bertin, depuis le VIIIe siècle (p. 72).

Dans la seconde partie, M. l'abbé Dehaisnes, étudiant simultanément les différentes branches de l'art, en suit tour à tour les progrès dans les principales villes du Nord : à Tournai, à Bruges, à Gand, à Ypres, à Lille, à Douai, à Valenciennes, à Mons, à Cambrai, à Arras, à Saint-Omer, ainsi que dans les monastères des environs, puis à la cour des comtes de Flandre, d'Artois et de Hainaut. Ce changement de méthode est peut-être regrettable ; il force l'auteur à revenir à chaque instant sur des sujets déjà traités, et le chercheur ou l'amateur eussent préféré, je pense, pouvoir embrasser d'un coup d'œil la marche de la peinture, puis de la sculpture, puis de l'orfèvrerie, etc., dans l'ensemble de la contrée. On eût d'autant plus apprécié cette disposition, insuffisamment remplacée par le tableau synthétique présenté dans le dernier chapitre, que la richesse des matériaux devient, pour cette seconde période, une abondance extraordinaire. C'est la partie vraiment neuve de l'ouvrage ; c'est celle à laquelle se réfère surtout l'ample moisson de textes recueillie dans les archives locales. Citons principalement les révélations qu'elle renferme sur l'école de sculpture de Tournai (p. 125), la construction des halles d'Ypres (p. 156), le costume des riches bourgeoises de Douai (p. 201), les enlumineurs de Saint-Amand et de Marchiennes (p. 218, 222), les travaux d'André Beauneveu (p. 243, 250, etc.), la châsse de sainte Gertrude (p. 272), les tapisseries d'Arras (p. 333), les joyaux des comtes de Flandre, de Béthune, de Cassel (p. 391, 397, 407), les singulières « merveilles » du château d'Hesdin (p. 429), le trésor de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne (p. 485), ses joailleries, ses artistes en tout genre.

A propos des origines de la « plate peinture » ou du tableau, M. l'abbé Dehaisnes est arrivé à cette conclusion, que « l'usage des retables d'autel se répandit surtout lorsque les églises ogivales n'offrirent plus, à cause de leurs nombreuses colonnes et fenêtres, des espaces libres assez vastes pour y représenter des sujets (p. 555). » C'est une théorie fort juste, et j'ai eu moi-même l'occasion de signaler la corrélation qui existe entre l'avènement du tableau et celui du style flamboyant dans les églises : on est heureux, lorsqu'on émet des idées nouvelles, quelque peu téméraires en apparence, de se rencontrer avec des érudits aussi compétents. Une autre vérité que l'historien de l'art flamand appuie par de nombreux documents, c'est l'antiquité de l'usage de la peinture à l'huile, dont on a si longtemps attribué la découverte à l'un des Van Eyck : il nous la montre une fois de plus employée depuis le commencement du quatorzième siècle ou la fin du treizième, et non seulement pour des statues, des bannières, des ouvrages industriels, mais pour

Digitized by Google

de vraies peintures d'histoire, décorant les murs des églises et des châteaux (p. 561). Si l'on ne rencontre pas de tableaux à l'huile dès cette époque, c'est que le tableau lui-même n'existait, pour ainsi dire, pas. Enfin, j'estime que le savant archiviste honoraire a fait faire un grand pas à la critique artistique en abaissant la barrière, beaucoup trop arbitraire, établie généralement entre l'école flamande et l'école française (p. 594). L'histoire et la géographie politique du moyen âge suffiraient déja pour détruire la ligne de démarcation qui aurait séparé de nos provinces septentrionales les pays flamands, anciens fiefs de la couronne de France, gouvernés par des princes français : mais, quand on voit les artistes de ces mêmes pays venir étudier et travailler à Paris, à Rouen, à Angers, à Dijon, et réciproquement, quand on les voit emporter chez eux les procédés et les recettes des peintres établis dans ces différentes villes, et leur laisser en échange les leurs, on arrive nécessairement à un certain scepticisme au sujet de la fameuse division des deux écoles et de leurs limites respectives dans la période originelle de l'art ; et l'étude sincère des monuments n'est guère faite pour démentir ce singulier résultat de l'étude des textes.

Ces quelques exemples donnent une idée bien pâle encore de l'intérêt offert par l'ensemble de la publication de M. l'abbé Dehaisnes. Les deux volumes de documents, surtout, sont infiniment plus riches que ne peuvent le faire supposer cette analyse et le volume d'histoire lui-même. Les quinze héliogravures qui accompagnent ce dernier, et qui représentent des monuments archéologiques de premier ordre, ont un caractère tout à fait artistique. Chacune des deux parties de l'ouvrage est suivie d'une table alphabétique détaillée ; mais les chiffres des pages, sans doute par suite de quelques remaniements de la dernière heure, n'y sont pas toujours indiqués très exactement : il sera facile de remédier à ce léger inconvénient, ainsi qu'à celui qui résulte de l'absence de numéros d'ordre dans la série des documents, si, comme il faut l'espérer et comme le mérite un si beau livre, il en est donné un jour une deuxième édition.

Nous apprenons au dernier moment que le travail de M. l'abbé Dehaisnes vient d'obtenir le second prix Gobert à l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Ce n'est que justice, et nous l'en félicitons.

A. Lecoy de la Marche.

—

Bonaventure des Périers, *sa vie, ses poésies*, par Adolphe Chenevière, docteur de la Faculté des Lettres de Paris. Paris, Plon et Nourrit, 1886, gr. in-8° de 262 p.

Le *Cymbalum mundi*, les *Joyeux Devis* ont fait connaître B. des Périers surtout comme prosateur. C'est en qualité de poète que M. Adolphe Chenevière a voulu l'étudier, dans un ouvrage qui commence par une ample notice biographique. M. Chenevière nous donne sur des Périers des détails jusqu'ici peu connus ; tels sont ceux qui concernent les relations poétiques de Bonaventure avec la belle Claude de Bectoz, abbesse du couvent de Saint-Honorat, de Tarascon. Les perturbations apportées dans les esprits par la Renaissance expliquent tous ces vers galants échangés entre un libre-penseur et une abbesse. Le ton de ces poésies reste platonique, mais vu la situation

Digitized by Google

de Claude de Bectoz, de telles relations nous semblent bien singulières. M. Chenevière, après avoir établi que son auteur naquit à Arnay-le-Duc, aux environs d'Autun, point resté obscur jusqu'à présent, suit Bonaventure des Périers dans toutes les phases de sa vie, dont la fin fut bien pitoyable. Après avoir été en faveur près de Marguerite de Valois, il perdit l'estime de la princesse par la publication du *Cymbalum mundi*, si justement condamné par un arrêt du Parlement ; odieux aux catholiques et aux protestants, il tomba dans la misère, et finit par le suicide une existence qui aurait pu être brillante. Il était, en effet, érudit et doué à la fois de beaucoup d'esprit et de facilité. Quant à son talent poétique, jadis déjà exagéré par Charles Nodier, grand ami des réhabilitations et des paradoxes, nous trouvons que M. Chenevière l'a exalté un peu trop; mais les philologues liront avec intérêt la quatrième partie du volume intitulée : *La langue poétique de des Périers, grammaire et syntaxe*. M. Chenevière regarde son auteur comme le créateur d'un joli rhythme dont jusqu'ici on faisait honneur à Ronsard, d'une stance de six vers dont le premier, le troisième, le quatrième et le dernier sont octosyllabiques, dont le second et le cinquième, qui n'ont que trois syllabes, offrent une rime au vers précédent. Nous ne croyons pas, en effet, qu'avant Bonaventure des Périers, ce rhythme ait été essayé en France ; l'exemple en put venir d'Espagne : nous trouvons du moins dans Juan de Mena quelque chose de presque analogue :

Muy mas clara que la luna
Sola una...

Nous ne partageons pas la sympathie que M. Chenevière semble avoir pour B. des Périers, mais nous reconnaissons que son livre forme un curieux chapitre de notre histoire littéraire et touche par bien des points à l'histoire proprement dite.

TH. P.

—

Fléchier orateur. *Etude critique*, par l'abbé A. FABRE. Paris, Perrin, 1886, in-8° de XVI-611 p.

Le livre de M. l'abbé Fabre sur « Fléchier orateur » est certainement l'un des meilleurs ouvrages de critique et d'histoire littéraire qui aient paru dans ces dernières années. Il dénote une connaissance approfondie de la littérature française, de la chaire chrétienne, du XVIIe siècle tout entier. Nous croyons pouvoir affirmer que M. l'abbé Fabre a dit le dernier mot sur le sujet qu'il a traité ; c'est le plus grand éloge qu'il soit possible de faire d'un livre. En tout cas, il n'a pas laissé grand'chose à dire à ses successeurs, s'ils s'en trouve pour recommencer cette œuvre capitale.

L'étude sur Fléchier orateur compte plus de 600 pages fort serrées. On peut la diviser en deux parties : la première, du chapitre I au chapitre XII, est consacrée aux *Oraisons funèbres* de Fléchier ; la seconde, du chapitre XIII au chapitre XXX, aux *Sermons*. Les quatre derniers chapitres, XXXI-XXXIV, contiennent les conclusions et les jugements purement littéraires.

L'auteur commence par caractériser les Oraisons funèbres de Fléchier ; tout en étant, comme il convient, plein de sympathie pour son héros, il ne s'en dissimule pas les défauts ; il lui reproche l'abus des antithèses, le soin excessif de l'harmonie, l'emploi médiocre de l'Écriture

Digitized by Google

sainte, mais en revanche il le lave de certaines accusations de plagiat étourdiment lancées contre lui par Voltaire ; il fait ressortir la grâce, la délicatesse, l'harmonie du style ; il étudie ensuite les principales oraisons funèbres de Fléchier et il expose à leur sujet l'opinion des contemporains.

Les sermons de Fléchier fournissent à l'auteur l'occasion de décrire toute la société du siècle : la cour, les grands, la magistrature, la famille, les mariages, les gens d'église, la cour de Rome, le clergé de France séculier et régulier, la vraie et la fausse dévotion, etc., etc., forment autant de petits tableaux vrais et piquants.

On le voit, ce livre tient beaucoup plus que le titre ne semblait promettre. A vrai dire, il n'a qu'un défaut, c'est de toucher à trop de choses. Pourquoi, dans une étude sur Fléchier, M. Fabre introduit-il un chapitre entier, le dixième, sur Bourdaloue dans l'oraison funèbre ; un autre, le onzième, sur Massillon ; et cela après avoir consacré le neuvième chapitre au rang de Fléchier dans l'oraison funèbre et à ses émules Mascaron, Bourdaloue et Massillon ? On s'expose ainsi à des redites, et M. Fabre ne les a pas évitées. La dernière partie de son œuvre, le style et l'influence littéraire de Fléchier, ne pouvait pas contenir grand'chose de neuf, lorsque dans le chapitre Ier il avait été question de l'abus des antithèses et du soin excessif de l'harmonie; dans le chapitre II du ton précieux, de la langue française après Descartes et Pascal, de l'abus des prétéritions, de la négligence des transitions; dans le chapitre IV, des passages imités de Bossuet, des redites de Fléchier ; dans le chapitre VI, de la grâce et de la précision du style; dans le chapitre VII, de l'harmonie du style, etc., etc.

C'est une méthode par trop discursive que celle de M. l'abbé Fabre : chaque fois qu'il parle de quelqu'un ou de quelque chose, il semble dire, comme dans une aimable conversation : « Ah ! à propos d'un tel, à propos de ce fait, voici ce qu'on raconte... Vous savez, cette Mlle de la Vallière, elle avait la grâce, la grâce plus belle encore que la beauté..., et puis elle a fait pénitence... Virgile aussi avait de la grâce... et puis Racine... Mais revenons à notre sujet... Fléchier avait de la grâce, moins que les précédents toutefois. » M. Fabre fait exactement la même chose lorsqu'il décrit d'après Fléchier la société du XVIIe siècle ; connaissant très bien ses auteurs, il se rappelle tout ce qu'ils ont dit sur les vices et les travers de leur temps, et ma foi ! il les fait tous défiler, sans l'ombre d'une hésitation. Joignez à cela une abondance de citations ! défaut commun chez les auteurs ecclésiastiques habitués à rapporter et à discuter des autorités, plutôt qu'à examiner en eux-mêmes les hommes et les principes. Avec un pareil procédé, à part la ferme volonté de l'éditeur, il n'y a aucune espèce de raison pour qu'un volume sur qui que ce soit n'atteigne pas douze cents pages. Merci, monsieur Fabre, de n'en avoir fait que six cents !

Et surtout ne prenez pas ma critique en mauvaise part ; vous ne péchez que par excès de richesse, et, en fin de compte, vous avez écrit sur notre XVIIe siècle un livre de savant et de lettré que personne ne pourra se dispenser de lire.

ALFRED BAUDRILLART.

—

Digitized by Google

La comédie de Molière. *L'auteur et le milieu*, par Gustave LARROUMET, maître de conférences à la Faculté des lettres de Paris. Paris, Hachette, 1887, in-16 de VI-397 p.

Nouveaux documents sur la vie de Molière, M. de Modène, ses deux femmes et Madeleine Béjart, par Henri CHARDON, conseiller général de la Sarthe, vice-président de la Société historique et archéologique du Maine, ancien élève de l'Ecole des chartes, officier d'académie. Paris, Alphonse Picard, 1886, grand in-8° de 508 p., tiré à 180 exemplaires.

Nous avons déjà, dit M. Larroumet, en tête de son *Avant-propos*, une excellente biographie de Molière, celle que M. Louis Moland vient d'ajouter à son édition des œuvres du poète ; nous en aurons bientôt une autre, que prépare M. Paul Mesnard pour la collection des *Grands écrivains de la France*, et les travaux antérieurs de M. Mesnard laissent prévoir quel sera le mérite de celui-ci. M. Larroumet a cru cependant — nous lui empruntons ses propres expressions — qu'entre ce qu'avait fait l'un et ce que l'autre allait faire, il restait place pour un livre dont l'histoire de Molière serait le principal élément, et qui, tout en utilisant les plus récentes recherches auxquelles cette histoire a donné lieu, verrait en elles un moyen plutôt qu'un but. L'habile critique s'est surtout proposé de rechercher quelle influence les faits de l'existence de Molière ont eue sur ses pièces, dans quelle mesure ils peuvent en expliquer la suite, l'inspiration, la portée, la valeur diverse. Pour montrer de quelle façon, en dépit de quels obstacles, avec quels auxiliaires s'exerça le génie du plus grand des auteurs dramatiques, M. Larroumet a choisi dans l'existence de Molière divers objets d'étude, comprenant son enfance, l'origine et le développement de sa carrière, la constitution de son théâtre, sa vie privée, son caractère. De là les six chapitres intitulés : *Un bourgeois de Paris au XVIIe siècle ; Jean Poquelin ; Une comédienne au XVIIe siècle ; Madeleine Béjart ; La femme de Molière ; Le jeune premier de la troupe de Molière ; Charles Varlet de la Grange ; Molière et Louis XIV ; Molière ; l'Homme et le Comédien.* On a lu presque toutes ces attrayantes études dans la *Revue des Deux Mondes;* on les lira avec un nouveau plaisir dans le volume où elles sont rapprochés, complétées, éclairées, corrigées les unes par les autres, comme l'a constaté un très renommé critique avec lequel nous aimons à louer dans le recueil de M. Larroumet « l'érudition précise et sûre, l'ingénieux arrangement, l'entière indépendance d'esprit dans un sujet où c'est beaucoup aujourd'hui que d'oser être soi-même, enfin la justesse du ton et l'agrément naturel du style. » Sans doute quelques-unes des assertions du jeune professeur en Sorbonne peuvent être contestées (voir les objections de M. A. Chardon, pp. 68, 116, 163, 290); mais l'ensemble des études qui forment son volume est, à divers égards, vraiment remarquable. Nous devons mentionner d'une façon toute particulière l'appendice (p. 371-391), où l'auteur a très bien marqué l'apport des principaux biographes dans le fonds commun qui constitue, à cette heure, l'histoire de Molière. Cet excellent morceau bibliographique, où toutes les appréciations sont aussi justes que fines, est divisé en quatre parties : I. *Les contemporains de Molière : Donneau*

Digitized by Google

de Visé, Mont-Fleury, Le Boulanger de Chalussay ; la Grange ; Grimarest ; De La Serre à Aimé Martin. II. *Renouvellement de la biographie de Molière : Taschereau, Beffara, Bazin, Eudore Soulié, Jal ; Recherches dans les archives de Paris et de la province.* III. *Les biographes aventureux : Paul Lacroix, Edouard Fournier ; Biographies d'ensemble et travaux de détail ; Les biographes de Molière à l'étranger.* IV. *Les Moliéristes.* Si l'on nous demandait quel est l'ouvrage qui devrait entre tous être recommandé comme contenant le plus de choses vraies, utiles et charmantes, sur Molière et sur ceux qui, depuis le XVIIe siècle jusqu'à nos jours, ont eu l'occasion de s'occuper de lui, nous n'hésiterions pas à indiquer le volume de M. Larroumet.

M. Henri Chardon, qui est un des plus vaillants fouilleurs de ce temps-ci, comme l'ont prouvé ses fécondes et célèbres recherches sur Rotrou, sur Scarron, sur divers autres écrivains, déclare tout d'abord (p. I) qu'il reste encore bien des obscurités dans la vie de Molière, que les plus épaisses sont sa liaison avec Madeleine Béjart et la naissance d'Armande. Pour arriver à les pénétrer, demande-t-il, a-t-on fait le possible jusqu'ici ? A-t-on assez étudié Madeleine en dehors de la troupe de Molière, dans ses autres entours, et aussi dans la partie de sa vie qui a précédé la formation de la société de l'*Illustre Théâtre?* M. Chardon rappelle qu'un gentilhomme du Comtat Venaissin, Esprit de Rémond, de Modène, avait été, avant Molière, l'*ami* de Madeleine Béjart, et que les rapports de la comédienne avec ce gentilhomme, leur durée, leur caractère vrai après 1638, n'ont jamais été complètement élucidés.

Il ajoute que l'on n'a rien su jusqu'à ce jour des deux femmes de M. de Modène, Marguerite de la Baume de Suze et Madeleine de l'Hermite, fille de J.-B. de l'Hermite, le frère du pauvre Tristan, l'auteur de *Marianne*. Ce sont ces trois vies de M. de Modène et de ses deux femmes, vies mêlées à celle de Madeleine Béjart, que M. Chardon a cherché avec le plus grand zèle et a réussi avec le plus grand bonheur à nous faire connaître.

Conformément à ce programme, nous voyons successivement défiler devant nous Marguerite de la Baume de Suze, d'abord mariée avec le marquis de Lavardin, puis remariée avec M. de Modène, qui lui donna pour rivale Madeleine Béjart, et la réduisit à passer les douze dernières années de sa vie reléguée dans le Maine, au château de Malicorne ; Esprit de Rémond de Mormoiron, seigneur de Modène, personnage trop négligé par les historiens, et dont la biographie est ici sérieusement retracée pour la première fois; Madeleine Béjart, étudiée avec un soin particulier, soin récompensé par diverses découvertes qui, si elles restent incomplètes, notamment en ce qui regarde le problème de la naissance d'Armande, ont du moins sur plusieurs points apporté la pleine lumière ; enfin Madeleine de l'Hermite, seconde femme (à 26 ans) de M. de Modène presque sexagénaire, au sujet de laquelle l'auteur a pu dire (p. 3) : « Cette vie est remplie des particularités les plus curieuses, ignorées jusqu'ici. »

Autour des quatre personnages principaux qu'il fait ainsi revivre, l'excellent biographe a dessiné non moins fidèlement divers autres portraits, par exemple ceux de J.-B. de l'Hermite et de la femme (Marie

Digitized by Google

Courtin) de ce dernier, lequel fut aussi mauvais poète que généalogiste suspect, ceux du duc d'Epernon, de ses courtisans (car Bernard de Nogaret fut presque un véritable roi), de ses comédiens. Pour rendre parfaitement ressemblantes toutes ces figures, M. Chardon s'est servi avec beaucoup de sagacité d'un grand nombre de livres et de plaquettes du XVIIe siècle, dont plusieurs n'avaient pas été mis à profit par ses devanciers ; il a aussi tiré fort bon parti de divers manuscrits conservés dans les grands dépôts publics, les archives départementales de la Sarthe, les archives municipales du Mans, le Musée Calvet, à Avignon, la bibliothèque d'Inguimbert, à Carpentras, etc. M. Chardon a reproduit quelques-uns des documents inédits qu'il a eu la bonne fortune de recueillir, comme deux lettres de Louis XIII aux échevins du Mans, un extrait du livre des baptêmes de la commune de Sarrians (naissance d'Esprit de Rémond, 1er novembre 1608), l'inventaire des meubles du château de Malicorne, tiré, ainsi que plusieurs procurations, du minutier d'un notaire de la ville de ce nom, un fragment du journal du P. Balthazar de Bellesme, capucin du Mans, dont le manuscrit est conservé dans la bibliothèque de Rennes, une lettre sur la veuve de Molière, écrite le 3 mai 1673, par la femme de l'Hermite de Souliers (manuscrits de la bibliothèque de Carpentras), un mémoire de Charles de Rémond contre Madeleine de l'Hermite, sa belle-sœur (même source). M. Chardon a aussi reproduit plusieurs pièces déjà imprimées, mais empruntées à des recueils tellement rares qu'elles seront nouvelles pour la plupart des lecteurs. A cette double moisson déjà si abondante il a encore ajouté d'autres notes et documents dans l'appendice, sur *la famille Béjart* (actes de l'état civil, extraits des manuscrits de Beffara qui sont restés ignorés ou complètement inconnus jusqu'à ce jour), sur l'*hôtel de Lavardin de la place Royale*, sur *la famille de l'Hermite de Souliers*, sur les *comédiens de S. A. R. le duc de Savoie et de Mademoiselle*, sur *la représentation de la princesse d'Elide à Fontainebleau, devant le légat, d'après le journal de Paul Fréart de Chantelou*, etc. Mentionnons encore une *lettre de Chapelain à M. de Modène* (1er janvier 1661), dont un extrait seulement avait été publié par l'éditeur de la correspondance de cet académicien, l'*Ode aux Muses sur le portrait du Roy*, par le comte de Modène, pièce aussi médiocre qu'est admirable son sonnet sur la mort du Christ.

Parmi les pages les plus neuves et les plus piquantes du volume, on remarquera celles qui concernent le séjour de Molière auprès du duc d'Épernon, et les dernières pérégrinations de l'auteur du *Misanthrope*. Ces pages suffiraient à rendre précieux pour tous les curieux en général, pour tous les moliéristes en particulier, un ouvrage auquel on ne saurait donner trop d'éloges.

M. Chardon annonce qu'il continuera ses recherches, et il nous promet un autre volume, où il reviendra sur les questions traitées dans celui-ci, en même temps qu'il éclaircira d'autres questions d'histoire et de bibliographie. Souhaitons-lui des trouvailles plus heureuses encore que celles dont il vient de nous faire profiter, et notamment la trouvaille de quelque document qui lui apporte la solution définitive du problème de la naissance d'Armande Béjart.

T. DE L.

—

Digitized by Google

Surian. *Pensées et discours, précédés d'une Étude historique et littéraire*, par l'abbé Rosne. Paris, Gaume, 1886, in-12 de 338 p. avec portrait.

Surian, à l'Oratoire, dans la chaire, et devant Louis XV enfant comme devant les auditoires de Paris et de la province, dans l'épiscopat, à l'Académie française, partout enfin, a côtoyé son compatriote Massillon. Qu'il l'ait égalé, M. Rosne est loin de le prétendre ; mais était-il donc nécessaire d'égaler Massillon, qui lui-même n'égalait pas Bossuet, pour édifier et charmer les contemporains, et pour laisser à la postérité une mémoire douce et toute souriante ? Cette mémoire avait bien un peu pâli ; les patientes et méritoires recherches de M. Rosne sur des manuscrits qu'on dit presque indéchiffrables, une notice exacte et élégante, remettront en lumière la renommée de l'évêque de Vence. Surian appartient au XVIIIe siècle par sa maturité et par sa vieillesse ; il a connu les tristes débats du jansénisme tombé, par un juste châtiment, de Port-Royal au cimetière de Saint-Médard, et des *Provinciales* aux *Nouvelles ecclésiastiques ;* quelle que fût sa native modération, oratorien et évêque, il n'a jamais pactisé avec l'erreur, et, comme Massillon aussi, dans ces jours troublés, il a toujours été du côté de l'Église. Mais c'est au XVIIe siècle que Surian est né, et n'est-ce pas de La Rochefoucauld, de La Bruyère qu'il s'inspire lorsqu'il trace ces ingénieuses pensées que M. Rosne nous a fait connaître ? De sa cellule de la rue Saint-Honoré, de son évêché presque rural de Vence, Surian avait beaucoup observé ; ses observations ne sont jamais chagrines, et le tour qu'il leur donne sont d'un familier de l'auteur des *Caractères*.

Je note, dans les *Pensées* de Surian, un récit anecdotique du P. Malebranche ; en le lisant, il m'a semblé assister à ces entretiens où le hardi métaphysicien devait mettre tant de fine bonhomie. Après le P. Ingold, je remarquerai que Mascaron n'a jamais été de l'Académie française, et que l'évêque démissionnaire de Saint-Papoul, Ségur, a malheureusement fini, comme Soanen, dans la révolte. M. l'abbé Rosne prélude par ce livre, où la critique ne trouve guère à glaner, à une étude sur les orateurs sacrés du XVIIIe siècle.

A. Largent.

—

De Jean-Baptiste Rousseau à André Chénier. *Études littéraires et morales sur le XVIIIe siècle*, par Victor Fournel. Paris, Firmin-Didot et Cie, 1886, in-12 de 339 p.

C'est à l'histoire littéraire que se rapporte cet ouvrage, qui fait suite à celui qu'a précédemment publié M. Fournel sous ce titre : *De Malherbe à Bossuet*. Le nom et le talent de l'auteur nous engagent pourtant à le signaler aux lecteurs de la *Revue*. Il y a réuni un certain nombre de travaux antérieurement publiés dans des journaux ou recueils périodiques sur les sujets suivants : I. Jean-Baptiste Rousseau. II. Voltaire. III. L'abbé Prévost. IV. Diderot. V. Les épistolières (Mme du Deffand, Mlle de Lespinasse, Mme du Chatelet, Mme de Graffigny, Mlle Aïssé, Mlle de Condé). VI. Jean-Jacques Rousseau. VII. L'abbé Galiani. VIII. Les écrivains décriés (Alexis Piron, Fréron, Restif de la Bretonne). IX. André Chénier. — On retrouve dans

Digitized by Google

ces études les qualités à la fois agréables et solides qui ont valu à M. Fournel une si juste renommée. Les connaissances étendues de l'érudit s'y joignent à la perspicacité judicieuse du critique et à la verve de l'écrivain. Cette verve, qualité maitresse du talent de M. Fournel, s'exprime, chose de plus en plus rare, dans une langue d'excellent aloi.

M. S.

—

Vie de Monseigneur de Belsunce, évêque de Marseille, par le R. P. Dom Théophile BÉRENGIER, bénédictin de la Congrégation de France. Lyon et Paris, Delhomme et Briguet, 1887, 2 vol. in-8° de XLVI-453 et 406 p.

Ce livre est plus qu'une biographie ordinaire. Par la richesse des informations, par leur habile mise en œuvre, c'est une page d'histoire où rayonne la mâle et religieuse figure de Mgr de Belsunce. Cette vie manquait : pour l'écrire dom Bérengier, habitué aux fortes études, n'a reculé devant aucune recherche. Archives et bibliothèques départementales, paroissiales, particulières, il a tout interrogé, et la moisson a été abondante.

Vicaire général de l'évêque d'Agen, nommé à l'évêché de Marseille en 1710, Mgr de Belsunce y demeura jusqu'à sa mort en 1755, à l'âge de 84 ans et demi, ayant ainsi passé dans l'épiscopat quarante-cinq années. « Nulle vie d'évêque n'a été mieux remplie, écrit son dernier successeur sur le siège de Marseille, et ne s'est distinguée par des vertus pastorales plus éclatantes. » Le livre de dom Bérengier en fournit la preuve. On se représente ordinairement un évêque de l'ancien régime, ou à la Cour, ou menant dans de vastes appartements une vie fastueuse. Telle ne fut pas M. de Belsunce : il fut un apôtre; évangélisa constamment ses diocésains, dirigeant lui-même les missions qu'il confiait aux Pères capucins, le premier à la peine pour exciter le zèle et sauver les âmes. Il ranimait ainsi la foi par des communions nombreuses, prenant soin partout de propager la dévotion au Saint Sacrement. C'était attaquer au cœur l'hérésie alors dominante, l'hérésie janséniste, car le livre si vanté d'Arnauld sur ou plutôt contre la *Fréquente communion* avait eu pour but d'éloigner les fidèles de la Table sainte et par conséquent de tarir la source des grâces. Mgr de Belsunce lutta toute sa vie contre le Jansénisme ; aussi dom Bérengier a-t-il eu soin de donner dans son introduction un résumé de l'histoire du Jansénisme, ce qui était nécessaire pour bien comprendre la conduite du vaillant évêque de Marseille. Les deux périodes du Jansénisme sont indiquées : la première avec l'*Augustinus* de Jansenius, la seconde avec les *Réflexions morales sur le nouveau Testament* de Quesnel, d'où la bulle *Unigenitus* releva et condamna cent une propositions. Le savant bénédictin marseillais trace un tableau de la société au commencement du XVIIIe siècle, indique les différentes catégories de jansénistes et n'a garde de passer sous silence le relâchement d'une partie du clergé séculier et régulier, car l'Église, en effet, n'a pas à cacher les défaillances de ses enfants, puisque toujours elle les a condamnées et a toujours lutté pour en préserver ses fils ou pour les relever s'ils avaient succombé. On pouvait constater l'attiédissement du zèle sacerdotal : mais s'il y avait

Digitized by Google

de mauvais et de médiocres religieux, il y en avait aussi de bons, et, comme le déclare l'auteur, « rien ne serait plus injuste que de faire peser une accusation générale de mondanité sur tous les religieux, même à la fin du XVIIIe siècle. »

Le zèle de Mgr de Belsunce à combattre le Jansénisme, cause de tant de malheurs, le rendit en butte aux attaques de ces sectaires, alors si puissants et la calomnie ne cessa de le poursuivre. Il n'y eut pas jusqu'à son dévouement lors de la peste de 1620 qui ne fut contesté. Le récit très étudié de cette peste survenue à Marseille, donné ici par dom Bérengier, fait justice de ces allégations en plaçant dans tout son jour la conduite de l'évêque. Dom Bérengier parle aussi de la prétendue lettre que le chevalier Roze aurait écrite à Belsunce, alors à la Cour, pour le prier de revenir à Marseille où le fléau s'était déclaré. C'est là une pure imagination de Méry, et voilà comment le roman dit historique peut nuire à l'histoire. Belsunce n'était pas à la Cour, il était dans son diocèse en tournée pastorale, et à la première nouvelle de la contagion il fut à Marseille. On le vit tous les jours à pied parcourant les rues, consolant et secourant les malades. Les échevins, le gouverneur viguier de la ville furent aussi admirables et le clergé catholique se montra digne de son évêque prodiguant aux malheureux les consolations de son ministère. Seuls les prêtres jansénistes furent égoïstes et lâches, offrant ainsi un éloquent contraste avec les prêtres catholiques si dévoués. Le tableau tracé par dom Bérengier est saisissant : il indique quelles furent sur le fléau la diversité des appréciations des médecins, les remèdes donnés, les précautions prises. Après un premier vœu des échevins fait au Sacré Cœur, Belsunce établit la fête du Sacré-Cœur et lui consacra son diocèse. Le fléau diminua ; lorsqu'il reprit de la force, le nouveau vœu des échevins parvint à en arrêter le cours. Il faut lire dans la *Vie de Mgr de Belsunce* ces démonstrations de la foi d'un peuple.

Le savant bénédictin nous raconte les rapports de la sœur Anne-Magdeleine Remuzat avec l'évêque de Marseille, et nous dit ceux de l'évêque de Marseille avec son clergé. Il parle des fondations religieuses de Mgr de Belsunce, de ses mandements et ordonnances, de ses travaux ascétiques et historiques, de ses vertus privées, enfin de sa maladie et de sa mort. C'était un prélat très pieux, gardien fidèle de la doctrine ; les détails donnés par dom Bérengier sont des plus intéressants : ils instruisent et ils édifient. Assurément on apprend beaucoup sur le XVIIIe siècle dans cette vie écrite d'après tant de documents inédits ou peu connus. La grande et belle figure épiscopale de Mgr de Belsunce y apparaît en pleine lumière, et si dom Bérengier, en des temps meilleurs, réalise son projet de publier une Vie illustrée du Prélat, ornée de deux cents gravures, il fera vraiment une œuvre excellente. Nous en avons du moins ici tout le fonds. H. DE L'E.

L'Administrateur Gérant, VICTOR PALMÉ.

Bruxelles. Imprimerie A. Vromant, rue de la Chapelle, 3.

Digitized by Google

UN CHAPITRE D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE AU XVe SIÈCLE

L'ENTREPRISE DE CHARLES VII

SUR GÊNES ET SUR ASTI[1]

1445-1447

Il semble que, à toutes les époques de notre histoire, l'Italie ait eu le privilège d'exercer sur la France une singulière fascination. Sans rappeler la conquête du royaume de Naples, au treizième siècle, par le terrible Charles d'Anjou et les souvenirs de la première dynastie angevine, l'adoption de Louis d'Anjou, frère de Charles V, par Jeanne de Naples, en 1382, et le mariage de Valentine de Milan avec le duc d'Orléans, en 1387, furent le point de départ d'une série d'entreprises qui signalèrent la fin du quatorzième siècle et le commencement du quinzième. Gênes, en 1396, se donna à la France, et le maréchal de Boucicaut gouverna la république pendant treize ans au nom de Charles VI. Il ne fallut rien moins que la longue captivité de Charles d'Orléans et l'occupation par les Anglais d'une grande partie du royaume, pour détourner les regards de cette contrée, objet de tant de vœux et de convoitises. La malheureuse

[1] Nous saisissons cette occasion de solliciter le concours des érudits qui ont exploré les archives de l'Allemagne, de l'Italie, de la Suisse, etc., et de les prier de vouloir bien nous donner connaissance des documents qu'ils auraient rencontré, permettant d'élucider soit l'histoire personnelle de Charles VII, soit l'histoire de ses relations diplomatiques avec les puissances étrangères durant les quinze dernières années de son règne. Ces communications nous seront fort précieuses pour l'achèvement de notre *Histoire de Charles VII*, dont trois volumes restent encore à paraître et verront le jour prochainement.

Digitized by Google

expédition de René d'Anjou (1438-1442) ne fit que ralentir un moment l'irrésistible ardeur qui poussait les Français au delà des monts.

Nous voudrions présenter au lecteur le récit de la première tentative faite par Charles VII pour établir, sur des bases durables, l'influence française dans le nord de l'Italie. Si le résultat ne répondit point à son attente, il n'en est pas moins intéressant d'étudier cet épisode peu connu, qui fut comme le prélude des entreprises de la politique royale en Italie pendant près d'un siècle.

I

La trève avec l'Angleterre (28 mai 1444) était à peine signée que Charles VII tourna ses regards du côté de l'Italie.

L'intervention du Roi dans cette contrée était vivement souhaitée par le duc d'Orléans, qui avait conclu récemment avec le duc de Milan, pour la restitution de la seigneurie d'Asti, un traité dont il ne parvenait point à obtenir l'exécution. Charles d'Orléans entretenait le secret espoir de devenir lui-même un jour duc de Milan, du chef de sa mère Valentine [1]; à coup sûr, il eût préféré qu'au lieu de diriger ses gens de guerre sur la Suisse et la Lorraine, le Roi leur fît franchir les Alpes. Au moment où cette double expédition venait d'être décidée, le duc d'Orléans donna au sire de Gaucourt, envoyé vers Frédéric III, des instructions spéciales : il le chargeait de faire hommage en son nom au nouveau roi des Romains de la seigneurie d'Asti [2], et de le solliciter d'agir en sa faveur auprès du duc de Milan afin d'obtenir la délivrance de cette ville [3]. Au mois d'octobre suivant,

[1] La succession de ce duché appartenait au duc d'Orléans, à défaut d'hoirs mâles, nés en légitime mariage, provenant de la lignée de Jean Galéas Visconti.

[2] Il avait reçu l'investiture de cette seigneurie par lettres de l'empereur Sigismond en date du 18 septembre 1413.

[3] Original, Archives nationales, K 58, n° 2. Ce document a été publié en 1886 par le comte de Circourt, dans le précieux opuscule intitulé : *Documents luxembourgeois à Paris concernant le gouvernement du duc Louis d'Orléans* (tirage à part du t. XL des *Publications de la Société historique de l'Institut royal grand-ducal de Luxembourg*), p. 93-95.

Digitized by Google

Gaucourt partit pour Nuremberg; mais le succès de son ambassade fut compromis par les difficultés survenues entre la cour de France et le roi des Romains au sujet de l'occupation de l'Alsace.

Un autre prince du sang était encore plus étroitement mêlé aux affaires italiennes : c'était René d'Anjou. Quelque vague que fût désormais pour lui l'espoir de recouvrer son royaume de Sicile, il n'en maintenait pas moins ses prétentions, se réservant de les faire valoir en des temps meilleurs. A la déclaration du pape en faveur de son rival Alphonse, aux actes par lesquels la succession au trône des Deux-Siciles était assurée à Ferdinand, fils bâtard du roi d'Aragon, René ne cessa d'opposer les revendication de la justice et du droit. Un ambassadeur vint en son nom à Rome : là, dans l'église de Saint-Pierre, agenouillé aux pieds du Pape, en présence des cardinaux de Térouane et d'Estouteville, il fit entendre (8 juillet 1445) une solennelle protestation, demandant au Souverain Pontife de déclarer que les lettres par lesquelles il reconnaissait Alphonse comme roi de Sicile n'avaient point été données en pleine liberté, qu'il n'avait pas eu l'intention de porter préjudice aux droits de René et de ses héritiers, mais voulait au contraire les maintenir, et qu'il considérait toujours René comme son vassal. Eugène IV répondit que, pour éviter un plus grand mal et conjurer un péril imminent, il avait été obligé de céder aux exigences du roi d'Aragon, mais qu'il n'entendait pas préjudicier au droit de la maison d'Anjou [1].

Il y avait en Italie une puissance que le roi René avait toujours trouvée prête à le seconder : c'était la république de Gênes, où le souvenir de la domination française n'était point effacé. A la fin de 1435, les Génois avaient secoué le joug du duc de Milan et recouvré leur indépendance. Thomas de Campo Fregoso, retiré de la scène depuis 1421, avait reparu à main armée ; on l'avait aussitôt nommé doge. Thomas se montra l'allié fidèle du roi René pendant sa campagne de Naples [2]. Renversé par Jean-Antoine de Fiesco (décembre 1443), il fut remplacé par Raphael Adorno. Mais cette élection n'obtint pas l'assentiment de tous, et le pouvoir du nouveau doge resta incer-

[1] Voir *le roi René*, par Lecoy de la Marche, t. I, p. 267.
[2] Lecoy de la Marche, *l. c.*

Digitized by Google

tain [1]. Au commencement de 1444, Charles VII reçut de Gênes une ambassade au sujet d'une plainte formulée en son nom : un navire portant la bannière royale avait été capturé par des Génois dans le port d'Aiguemortes. Durant le séjour des ambassadeurs[2], le Roi donna des lettres (juillet 1444) portant absolution aux habitants de Gênes qui feraient obéissance à la Couronne. Dans ces lettres, où il prenait le titre de seigneur de Gênes (*Januæ dominus*), Charles VII rappelait le temps où son père avait possédé la seigneurie et y avait institué comme gouverneur le maréchal de Boucicaut ; il faisait allusion aux troubles survenus depuis que les Génois s'étaient soustraits à l'autorité royale ; il déclarait avoir reçu de plusieurs habitants, ses fidèles et bienveillants, des lettres attestant leurs regrets de s'être laissé aller à subir la domination des tyrans et en même temps leur désir d'obtenir une rémission générale des excès et délits commis contre la maison de France. Consentant à oublier le passé, le Roi pardonnait aux Génois le crime de lèse-majesté dont ils s'étaient rendus coupables ; il renonçait à toutes poursuites contre les habitants, et donnait ordre au gouverneur et aux officiers de sa ville de Gênes de faire observer ses lettres de rémission à l'égard de tous les Génois rentrant dans l'obéissance royale [3].

La nouvelle de la victoire remportée sur les Suisses par le Dauphin (26 août 1444), causa en Italie une vive impression. C'était le moment où Raphaël Adorno, que le roi d'Aragon avait su rattacher à sa cause, venait de conclure un traité avec Alphonse V et de déclarer Gênes tributaire de ce prince [4]. Tandis que le Pape se montrait plein de bienveillance pour le jeune Louis, nommé gonfalonier de l'Église, et que le duc de Milan lui proposait, dit-on, de le reconnaître pour héritier, Gênes lui fit

[1] Voir Sismondi, *Histoire des républiques italiennes*, t. X, p. 53 et suiv.; Varese, *Storia della repubblica di Genova*, t. III, p. 276 et s.

[2] « Charles de Chantepleure, escuier, XIII l. XV s., pour avoir conduit en certaines contrées Syfron Roy, sire du Solier, et Anthoine de la Vernace, du pays de Gênes, venus devers le Roy luy remonstrer certaines choses. » Sixième compte de Jean de Xaincoins (1er octobre 1443-30 septembre 1444). Extraits dans le ms. 685 du Cabinet des titres, f. 85 vo.

[3] Léonard, *Recueil des traitez*, t. I, p. 461.

[4] Extrait dans Osio, *Documenti diplomatici*, t. III, p. 357. Voir Barth. Facio, *Comment. de rebus gestis ab Alphonso I*, dans Straevius, t. IX, part. III, fol. 125 et suiv.

Digitized by Google

aussi des ouvertures : une ambassade vint, au nom d'un groupe de nobles Génois, offrir au jeune prince de le mettre à la tête de la Seigneurie [1]. Le duc de Savoie, à son tour, s'empressa de traiter avec le Dauphin. Il conclut avec lui une alliance offensive et défensive, lui abandonna tous ses droits sur les comtés de Valentinois et de Diois, et passa en même temps un traité de commerce et d'extradition [2].

Le temps n'était pas éloigné où la politique royale allait chercher à tirer parti de ces avantages. Aussitôt que le Dauphin fut revenu à Nancy près de son père, des négociations furent entamées avec le duc de Milan. Il ne s'agissait pas seulement de la restitution de la seigneurie d'Asti au duc d'Orléans, mais encore du passage de l'héritier du trône en Italie. Dans le courant de l'hiver — sans doute après avoir rempli à Nuremberg sa mission près du roi des Romains, — Gaucourt s'était rendu à la cour du duc de Milan. Il sollicita Philippe-Marie : 1° de s'employer auprès de Frédéric III pour procurer la délivrance du jeune duc Sigismond et sa réintégration dans ses états; 2° de restituer au duc d'Orléans la ville et le territoire d'Asti. Philippe-Marie répondit qu'il était disposé à agir en toutes choses suivant le bon plaisir du roi de France, et promit d'intervenir auprès du roi des Romains ; il ajouta qu'il aurait fait partir incontinent une ambassade pour se rendre près de ce prince, n'était le bruit répandu à Milan et dans toute la Lombardie que le duc Sigismond venait d'être mis en liberté ; il annonça le prochain envoi d'ambassadeurs au Roi pour lui porter ses offres de service et recevoir ses instructions. Quant à l'affaire d'Asti, il se réservait de communiquer ses intentions par ses ambassadeurs [3].

L'évêque d'Albenga, en compagnie d'un autre conseiller du duc

[1] Voir la relation du commandeur d'Issenheim, dans Tuetey, *les Ecorcheurs sous Charles VII*, t. II, p. 523.

[2] Traité d'alliance et de confédération signé par le Dauphin le 17 octobre 1444 à Ensisheim, et par le duc de Savoie à Chambéry le 27 décembre suivant (Archives de Turin, *Trattati*, paquet 9, n° 2) ; arrangement au sujet des comtés de Valentinois et de Diois (mêmes dates : Archives de Grenoble, B 3030, et Fontanieu, 119-120); traité de commerce, en date du 27 novembre (ind. Le Grand, vol. 7, f. 1 v°).

[3] Ces détails sont empruntés aux instructions données à l'évêque d'Albenga, citées ci-dessous.

Digitized by Google

de Milan [1], se rendit aussitôt près de Charles VII. Le duc faisait savoir au Roi qu'il se mettait entièrement à sa disposition pour intervenir dans l'affaire du duc Sigismond. En ce qui concernait la seigneurie d'Asti, il demandait un sursis : l'intention du duc n'avait jamais été de retenir ou d'aliéner Asti ; mais certaines difficultés avaient retardé la délivrance aux mains du duc d'Orléans, et cette délivrance ne pouvait, à l'heure présente, être effectuée sans péril. Le duc donnait en outre mission à ses ambassadeurs de confirmer le traité d'alliance conclu jadis par son père avec Charles VI [2]. De plus, ils devaient s'entendre avec le Dauphin relativement à un projet d'expédition du jeune prince en Milanais : excellent moyen de tenir les gens de guerre éloignés du royaume et en même temps de favoriser les desseins du roi René dans le sud de l'Italie [3].

Il résulte d'un acte de la chancellerie du duc de Milan [4] que ce prince se montrait disposé à donner au Dauphin toute l'assistance possible [5], à la condition que celui-ci n'entreprît rien au détriment de sa personne et de ses états, ne prêtât assistance à aucun de ses adversaires, mais le favorisât au contraire par tous les moyens. Comme sûreté des conventions à intervenir, le duc demandait que le Roi et tous ceux de son lignage garantissent l'accomplissement du traité, offrant en retour, en ce qui le concernait, de faire donner pareille garantie par un prince italien au choix du Dauphin [6]. Enfin le duc se déclarait disposé à remettre la ville d'Asti aux mains d'une personne ayant à la fois la con-

[1] Il est nommé dans le document : *Dominum Franciscum militem et doctorem.*

[2] *Proposita coram Regia majestate christianissimi regis Francie*, etc. Copie du temps dans Fontanieu, 119-120 ; copie moderne, Le Grand, 7, f. 68 v° et suiv.

[3] Voir un document en date du 26 décembre 1444, dans Osio, *Documenti diplomatici*, t. III, p. 351. C'est une lettre de Cosme de Médicis à Sforza (offrant malheureusement des lacunes causées par le mauvais état de l'original) où sont mentionnés ces projets. — Les Florentins étaient alors en pourparlers avec Alphonse. Dans des instructions données à ses ambassadeurs à Naples, Médicis recommandait que, dans les négociations en vue de la paix, on s'attachât à ménager les susceptibilités de la maison de France.

[4] En date du 23 février 1445, dans Osio, *Documenti diplomatici*, t. III, p. 365.

[5] « Ogni adiuto e favore a luy possibile. »

[6] « E la secureza che pare ad esso nostre signore che se recheda a monsignore Dalfino per observatione de tale cosse si è chel re di Franza e tuta la

Digitized by Google

fiance du duc d'Orléans et la sienne ; cette remise aurait lieu pendant un temps déterminé, après lequel la ville devrait être livrée au duc. Le duc voulait ainsi mettre son honneur à couvert au sujet de certaines paroles étranges et menaçantes qui auraient été proférées contre lui, et sur lesquelles il ne voulait pas insister [1].

Les choses ne marchèrent pas aussi vite que les premières ouvertures du duc de Milan auraient pu le faire espérer. Au mois de mai 1445, une nouvelle ambassade milanaise vint trouver le Roi à Nancy. Guidés par Boniface de Valpergue, les ambassadeurs arrivèrent sans encombre dans cette ville, non sans avoir, depuis Dijon surtout, couru de grands périls. Le Roi leur fit un accueil affable et empressé [2]. Ils eurent ensuite une audience solennelle, pour exposer l'objet de leur mission, en présence du comte du Maine, du duc de Calabre, du comte de Clermont, du comte de Saint-Pol, etc. Charles VII exigea que les déclarations verbales des ambassadeurs fussent mises par écrit, afin de servir de base aux négociations.

Les envoyés milanais s'exécutèrent aussitôt ; mais ils attendirent longtemps la réponse du Roi. Après douze jours passés à Nancy, ils suivirent la Cour à Châlons ; le 26 mai, au moment où ils envoyaient leur rapport, ils n'étaient point encore expédiés. On était en négociations avec la duchesse de Bourgogne, et la réconciliation à ménager entre le roi René et le duc Philippe absorbait tous les esprits. La relation des ambassadeurs nous fournit de la situation un tableau pris sur le vif, qu'il ne sera pas inutile de faire passer sous les yeux du lecteur [3].

« Quant à l'état des choses de par deçà, nous informons Votre

Casa de Franza prometta e se obliga a questo, offerendosse la excellentia d'esso nostro signore per la parte soa de fare che qualunca signore de Italia che piacerà ad esso mons. Dalfino prometterà per luy. » Osio, *Documenti diplomatici*, t. III, p. 365.

[1] «E questo rechede esso signore per certe parole stranie e menaze que sono usate par alcuni dal canto de là, quale non vole dire per honestà soa e de quelli che hanno dicte simile parolle. » Osio, *Documenti diplomatici*, t. III, p. 365.

[2] « Con letissima acoylenza. »

[3] Cette relation est publiée par Osio, t. III, p. 366-69, d'après l'original aux Archives de Milan. Il faut noter que partout on a imprimé *Samiere* au lieu de *Nanciere*. Aussi l'annotateur a-t-il supposé bien à tort que le lieu désigné pouvait être *Semur*, dans le Jura.

Digitized by Google

Seigneurie, que, d'après ce que nous avons pu apprendre, il y a, au sein de la maison de France, de grandes envies et d'ardentes divisions. Il n'en pourrait être de plus violentes que celles qui règnent entre l'illustre seigneur Dauphin et le roi René. Cela provient de ce que le roi René est celui par qui tout est mené dans le royaume. C'est lui qui a fait faire cette ordonnance pour la réduction des gens d'armes dont nous envoyons une copie à Votre Seigneurie. Outre cela, il n'y a pas non plus trop bonne intelligence entre le duc d'Orléans et le roi René, toujours par jalousie au sujet du gouvernement. Quant à la réconciliation entre le roi René et le duc de Bourgogne, on s'attend plutôt à une solution négative. De la venue en Italie, il n'en est plus question ; du moins on n'en parle pas.

« Les gens d'armes sont bien encore épars çà et là dans le royaume, mais tous débandés. Outre cela, nous avisons Votre Seigneurie que, par le seigneur Théodore (de Valpergue) lequel est du conseil du Roi, par l'archevêque de Lyon, et par deux autres conseillers, il a été tenu divers propos en manière de raillerie et avec jactance sur les affaires d'Asti et aussi sur le fait de Gênes. Tous sont résolus, coûte que coûte, à tenter, n'importe par quel moyen, le passage en Italie...

« Nous n'avons pu encore nous entretenir avec le roi René ni avec l'illustre seigneur Dauphin; et cela parce que le seigneur Dauphin n'est point dans cette ville, mais dehors à prendre son déduit. Le roi René est, paraît-il, en grand souci à propos de la flotte que, dit-on, le roi d'Aragon et les Génois arment pour venir ravager la Provence. Et pour cela Sa Majesté se met en mesure d'envoyer des gens d'armes en Provence. »

Les négociations avec le duc de Milan n'aboutirent point à un résultat immédiat. Quant aux difficultés avec la république de Gênes, elles ne furent aplanies qu'à la fin de cette année. Plusieurs ambassadeurs Génois vinrent trouver le Roi [1]; le 22 novembre 1445 fut conclu en Provence, entre les commissaires de Charles VII et Napoléon Lomellini, député de Gênes, un arrangement au sujet du vol de la galère royale : la république prenait l'engagement de restituer la galère

[1] Paiement de 68 livres 18 s. t., fait à Chinon à Alvaire de Grimault, fils de messire Philippe de Grimault, du pays de Gênes. Autre paiement de 151 livres à Siffon Roy, sire du Solier, Antoine de Vernace, du pays de Gênes, et Charles de Chantepleure, « pour leur voyage de Gennes à Tours. » Huitième compte de Xaincoins, *l. c.*, fol. 101 et 100 v°.

Digitized by Google

et de livrer les auteurs de l'attentat ; dans le cas où ils ne pourraient être saisis, ils seraient bannis du territoire de la république [1].

On a vu que le gouvernement royal méditait une intervention en Italie et voulait occuper Gênes. Avant d'entrer dans l'exposé des faits relatifs à cette entreprise, il faut examiner ce que fit Charles VII pour en assurer le succès.

II

Dès le mois d'octobre 1444, le Dauphin, on l'a vu, s'était allié au duc de Savoie. Dans le courant de 1445, la question de la pacification de l'Église amena entre la France et la Savoie un fréquent échange d'ambassades : au mois de juin, des envoyés de Louis de Savoie étaient à Châlons, auprès du Roi, en même temps que les ambassadeurs milanais [2]. Peu après deux ambassadeurs partirent pour la Cour de Savoie, porteurs de lettres du Roi [3]. La nomination du Dauphin comme gonfalonier de l'Église le mit en relations avec les cours italiennes [4]. A la fin de 1445 les pourparlers entre le Dauphin et le duc de Savoie furent repris. Il s'agissait de faire un pas de plus dans la voie où l'on s'était engagé. Le but poursuivi était de rentrer en possession de la seigneurie de Gênes ; puis, ce résultat obtenu, de se tourner vers le Milanais, dont la conquête devait être entreprise de concert avec le duc de Savoie. Les négociations furent conduites par Jean de Grolée, prévôt de Montjou, qui, quoique sujet du duc, était en même temps conseiller du Roi [5]. Un traité secret fut passé à Genève au mois de février 1446. Voici quelles en étaient les clauses.

[1] Archives de Gênes, *Materie politiche*, mazzo n° 12. Rapport de M. Étienne Charavay, dans les *Archives des missions scientifiques*, t. VII, p. 439. Cf. La Faille, *Annales de la ville de Toulouse*, t. I, p. 213.

[2] *Registres des délibérations de Châlons*, vol. III, f. 1 v°. Extrait publié par M. Étienne Charavay, *Lettres de Louis XI*, t. I, p. 200.

[3] C'étaient Robert Ciboule et Jean d'Auxy. Huitième compte de Jean de Xaincoins, *l. c.*, f. 104 v° ; neuvième compte, f. 116.

[4] Nous avons la réponse faite par la seigneurie de Venise, en date du 11 mars 1446 (*t*), à la notification du Dauphin. *Lettres de Louis XI*, t. I, p. 203.

[5] Nous l'avons rencontré, un peu auparavant, au nombre des ambassadeurs envoyés par Charles VII aux princes allemands. Voir instructions données à la date du 24 février 1445. Tuetey, t. II, p. 134.

Digitized by Google

Le Dauphin, lors de son passage en Italie à la tête d'une armée pour opérer le recouvrement de Gênes, aura la faculté de traverser le territoire du duc de Savoie ; des vivres lui seront fournis à un taux modéré ; le passage s'effectuera par le col d'Argentière, le val Stura, puis par le Piémont, en traversant Bra ou Cherasco ; le duc de Savoie favorisera l'occupation de Lucques et de toute la seigneurie de Gênes, qui appartiendront en toute propriété au Roi, au Dauphin, et à leurs successeurs ; après l'occupation de Lucques et de Gênes, on entreprendra la conquête du duché de Milan ; les villes, places fortes et territoires situés au sud du Pô et à l'est du marquisat de Montferrat, savoir Parme, Plaisance, Tortone, etc., appartiendront au Dauphin, sauf Alexandrie et son territoire qui seront cédés au marquis de Montferrat, comme prix de l'appui qu'il aura donné aux princes alliés ; les villes, places fortes et territoires situés au nord du Pô, c'est-à-dire tout le pays compris entre le cours du Cervo (affluent de la Sezia), de l'Adda et du Pô, jusqu'aux Alpes, savoir Novare, Côme, Milan, Lodi, Pavie, etc., appartiendront au duc de Savoie ; quant aux pays situés au-delà de l'Adda dont on pourrait entreprendre la conquête, ils seront partagés entre le Dauphin et le duc de Savoie, dans la proportion de deux tiers au premier et un tiers au second : le duc aura pour sa part les terres voisines de la portion du Milanais déjà conquise à son profit. Pour parvenir à cette conquête, le Dauphin sera tenu de fournir au duc six mille hommes d'armes et de trait, dont la solde, à la charge du duc, sera de vingt florins par mois pour chaque lance fournie et dix florins pour chaque archer ; pareille solde sera attribuée aux troupes qui seraient fournies au Dauphin par le duc. Toutes les clauses du traité devront être ratifiées par le Roi [1].

Ce pacte entre le Dauphin et le duc de Savoie resta-t-il à l'état de projet ? Fut-il sanctionné par le Roi ? Nous avons le texte

[1] Le traité en question se trouve en minute aux Archives de Turin (*Trattati*, paquet 9, n° 5) et en copie à la Bibliothèque nationale, dans le ms. lat. 17779, f. 53-56. Il a été publié par M. Bernard de Mandrot : *Un projet de partage du Milanais en 1446*, dans la *Bibliothèque de l'Ecole des chartes* (1883), t. XLIV, p. 179 et suiv. (tirage à part, gr. in-8° de 13 p.). Dès 1847 il avait été signalé par Scarabelli, dans l'*Archivio storico italiano*, t. XIII : *Dichiarazione de documenti di storia piemontese raccolte dal marchese Felice Carone di San Tommaso*, p. 310-311.

Digitized by Google

d'un appointement fait à cette époque (30 mars 1446) par Charles VII avec le duc de Savoie ; mais il n'est question ici que d'arrangements relatifs à la pacification de l'Église. Nous avons aussi la formule de pouvoirs donnés, peu après, à des ambassadeurs envoyés à la Cour de Savoie et le texte des instructions qui leurs furent remises [1] ; mais ces documents ne parlent que de traités d'alliances à conclure soit avec le duc, soit avec les Suisses, et sont muets au sujet du traité secret. Toute porte à croire que la combinaison projetée par le Dauphin fut aussi vite abandonnée que conçue. La disgrâce, la condamnation et la mort du vice-chancelier Guillaume Bolomier, survenues dans le cours de l'année 1446, semblent n'avoir point été sans influence sur cet échec [2].

Une autre négociation, relative à l'affaire des comtés de Valentinois et de Diois, entamée au même moment, reçut une meilleure solution. Au mois de novembre 1444, le duc de Savoie avait fait au Dauphin l'abandon de ses prétentions sur ces deux comtés ; par un traité passé le 3 avril 1446, il fut décidé que, moyennant l'abandon de l'hommage de la baronnie de Faucigny, autrefois cédée par le comte Amé de Savoie au roi Jean, les comtés de Valentinois et de Diois seraient définitivement mis en la possession du Dauphin [3].

[1] Ces documents, en minute, se trouvaient jadis au Cabinet des titres, parmi les pièces du dossier FRANCE ; ils sont actuellement dans le ms. latin 17779, f. 47 et suiv.

[2] C'est ce qui résulte d'un document cité par M. de Mandrot. En 1463 Louis XI, au cours de ses négociations avec les Suisses, accusa Philippe de Savoie de lui avoir fait perdre « son serviteur » le vice-chancelier Bolomier, ce qui, ajoutait-il, « m'a porté grand dommage, car il estoit en traictié de me faire avoir Geynes, qui a esté tout rompu par son trépas. » Bolomier avait été emprisonné au château de Chillon, le 1er juillet 1445 ; il fut noyé le 12 septembre 1446. Voir *Di Gugliemo Bolomier, vice-cancelliere di Savoia*, dans les *Memorie storiche* du comte Louis Cibrario (Turin, 1868, in-12), p. 93-112.

[3] Lettres patentes de Louis Dauphin, constatant qu'il a conclu avec le duc de Savoie un traité contenant ces stipulations. Chinon, 3 avril 1446. — Lettres patentes du Dauphin, ordonnant à ses gens du Dauphiné de prendre possession en son nom desdits comtés. Chinon, 5 avril 1446. — Lettres patentes du Dauphin commettant Gabriel de Bernes pour recevoir la somme de 54,000 écus d'or due par le duc de Savoie. Chinon, 5 avril 1446. — Ratification du traité par Charles VII. Chinon, au mois d'avril 1446. — Confirmation du traité par le duc de Savoie. Genève, 1er mai 1446. Archives de Turin, *Traités avec la France*, paquet 9, nos 3, 4, 7 et 8. Bibl. nat., mss. Brienne, 80, f. 155. Cf. Charavay, *Lettres*

Digitized by Google

Malgré le secret apporté aux pourparlers entre le duc de Savoie et le Dauphin, relativement à un projet de descente en Italie, il était difficile que la diplomatie milanaise, qui avait partout ses agents, n'en fût point instruite. Dans des instructions données par le duc de Milan, à la date du 9 novembre 1445, à Otto de Marliano, son ambassadeur près le roi d'Aragon, Philippe-Marie se montrait préoccupé de la menace d'une intervention de la France [1]. Au milieu des inquiétudes que lui causaient les succès des Vénitiens, il se mit de nouveau en relations avec Charles VII. Un chevalier milanais alla trouver le Roi [2]; celui-ci, de son côté, fit partir de Chinon, au mois d'août 1446, deux ambassadeurs pour Milan [3]. C'est à ce moment qu'une brillante victoire, remportée à Casal Maggiore (28 septembre), par Michel Attendolo, général des troupes vénitiennes, vint mettre le duc de Milan à deux doigts de sa ruine [4]. A tout prix il fallait conjurer le danger : Philippe-Marie s'adressa à la fois à son gendre Sforza, au roi Alphonse et à Charles VII.

Le 17 octobre 1446, le duc donnait des instructions à Thomas Tibaldo de Bologne, grand maître de sa maison, envoyé vers le Roi et le Dauphin. Tibaldo devait s'entendre avec Théodore de Valpergue, lequel était au courant des intentions du duc, et suivre en tout ses conseils. Il s'agissait d'obtenir l'envoi en Italie de dix mille combattants, soit cinq mille chevaux et cinq mille archers. Moyennant ce secours, le duc s'engageait à opérer,

de Louis Dauphin (t. I des *Lettres de Louis XI*), p. 204 et suiv., et Guichenon, *Preuves de l'histoire généalogique de la maison de Savoie*, p. 359.

[1] « E facendose movemento alcuno per li Francesi, come se parla, et come se rendiamo certi segguira se non adesso in tempo. » Biblioth. nation., Ms. ital. 1583, f. 51.

[2] « Messire Pierre de Brezé, chevalier et conseiller du Roy, seneschal de Poitou 504 l., pour bailler à un chevalier italien venu devers le Roy. et 60 l. pour bailler à un escuyer. » Huitième compte de Xaincoins, *l. c.*, f. 102.

[3] « Messire Jehan le Silleur, chevalier, docteur ès lois, LXVIII l. XV s., pour un voyage de Chinon à Milan en l'ambaxade devers le duc, et IIIc XII l. X s. — Me Milles d'Illiers, conseiller au parlement, pour semblable cause, CXLI l. XV s. et IIc LXXV l.— Messire Jehan le Silleur, chevalier, IIIIc XII l. V s., pour un voyage et ambaxade fait à Milan par devers le duc de Milan.— Me Milles d'Illiers, conseiller du Roy, pour semblable cause, IIc LXXV l. » Huitième compte de Xaincoins, *l. c.*, f. 102, 105, 105 vo.

[4] Voir sur cet événement des lettres de Jacques-Antoine Marcello au doge de Venise (28 septembre), et d'Ange Simonetta à François Sforza (30 septembre). Ms italien 1583, nos 88 et suiv. Cf. 1612, mêmes numéros.

Digitized by Google

avant Pâques, la remise aux mains du Roi et du Dauphin des villes de Gênes et d'Asti. Cette remise accomplie, le Roi et le Dauphin devaient l'aider à recouvrer tout ce que les Vénitiens lui avaient enlevé, savoir Bergame et le Bergamasque, Brescia, et toute la contrée environnante, avec cette stipulation qu'ils ne pourraient conclure avec les Vénitiens aucune paix, trève ou confédération sans l'agrément du duc, lequel ne pourrait non plus traiter séparément. Une fois la conquête opérée, s'il plaisait au Roi et au Dauphin de faire quelque entreprise en Italie, ils en auraient pleine liberté, pourvu que ce ne fût pas contre le roi d'Aragon, avec lequel le duc était lié par un traité; le duc leur donnerait même, à ses dépens, quatre mille cavaliers et mille fantassins; il irait jusqu'à deux mille fantassins si on l'exigeait. Il serait entendu, d'ailleurs, que le duc ne pourrait conclure aucun traité de paix, de trève ou d'alliance sans l'agrément et le consentement du Roi et du Dauphin.

Le duc ajoutait : « Nous te disons bien, Thomas, que, comme tu le sais, il n'a été rien tenu dans le passé des promesses faites par le roi d'Aragon, et nous estimons qu'il en sera de même dans l'avenir; c'est pourquoi, pouvant le faire, notre honneur sauf, nous te certifions, et nous voulons que de notre part tu le déclares au Roi et au Dauphin, que l'offre de les aider contre n'importe qui en Italie, nous la ferons de même quant au fait du royaume (de Naples), étant assuré que nous serons en mesure de leur donner ce secours tout en gardant notre honneur. »

La ligue entre la France et le duc de Milan devait avoir une durée d'au moins deux ans. Elle n'avait rien de commun avec l'alliance au sujet de laquelle étaient venus à Milan les ambassadeurs du Roi: celle-ci était perpétuelle, et la ligue était à terme; elle devait donc être conclue séparément. Si le Roi ne se souciait point de la contracter, elle pourrait être faite avec le Dauphin seul, et réciproquement avec le Roi sans la participation du Dauphin; mais si l'on ne pouvait traiter qu'avec l'un de ces princes, mieux valait que ce fût avec le Dauphin qu'avec le Roi. En outre, l'envoyé du duc avait charge de faire trois ouvertures différentes relativement à la cession d'Asti, et de communiquer d'abord les deux premières au Roi et au Dauphin ; la troisième ne devait être produite qu'en cas de nécessité absolue et dans l'hypothèse de la conclusion de la ligue.

Digitized by Google

Par la première, le duc offrait de donner, sa vie durant, le gouvernement d'Asti au Dauphin, lequel pourrait ensuite, soit le restituer, soit le donner à qui bon lui semblerait; la ville devrait être placée par le Dauphin aux mains de Théodore de Valpergue, ou du maréchal de la Fayette, pour la gouverner en son nom. — Par la seconde, le duc abandonnerait Asti au Dauphin, lequel, si cette combinaison lui agréait, pourrait dédommager le duc d'Orléans par l'abandon de quelque place ou terre ; en ce cas, le Dauphin placerait à Asti comme gouverneur qui bon lui semblerait. — Par la troisième, le duc, une fois la ligue conclue, restituerait Asti au duc d'Orléans, mais à la condition que le Roi, le Dauphin et le duc de Bourgogne promettraient que, tant qu'il vivrait, le duc ne recevrait aucun dommage ni offense soit de ladite ville, soit du duc d'Orléans ; le cas survenant, le Roi, le Dauphin et le duc se déclareraient contre le duc d'Orléans ; enfin, la ville serait confiée aux mains d'un gouverneur, lequel serait soit Théodore de Valpergue, soit le maréchal de la Fayette, et cela tant que le duc vivrait ou tout au moins pendant dix années [1].

L'ambassade du duc de Milan arriva à Tours au mois de novembre 1446 [2]. Les premiers pourparlers paraissent avoir été entamés avec le Dauphin. C'est seulement à la date du 18 décembre que Charles VII donna des pouvoirs à quatre de ses conseillers pour traiter avec Tibaldo ; c'étaient Pierre de Brezé, le seigneur de Précigny, Baudoin de Tucé et Boniface de Valpergue [3]. Rédigés le 20 décembre [4], les articles du traité furent définitivement adoptés le 27, et le Roi y donna son approbation par lettres patentes du 29 [5]. En voici la substance.

[1] Copie du temps à la Bibl. nat., Ms. ital. 1583, f. 96. Edité par MM. Angelo Butti et Luigi Ferrario, dans leur édition de la *Storia di Milano* de Bern. Corio, t. II (1856), p. 759-61.

[2] Elle s'était rendue d'abord à la cour de Savoie, où des ouvertures faites au duc par Philippe-Marie n'avaient point été agréées (lettre du 31 décembre 1446, citée plus loin). La date de novembre est donnée par un compte qui se trouve dans Le Grand, vol. 7, f. 378 v°.

[3] Le texte est dans Du Puy, 760, f. 49.

[4] C'est ce qui résulte du document cité plus loin, que M. Osio a publié dans ses *Documenti diplomatici*, t. III, p. 454-57.

[5] Copie du dix-septième siècle, faite sur une copie collationnée du temps, dans Du Puy, 760, f. 49 et suiv.

Digitized by Google

Le Roi s'unit au duc de Milan par un traité portant ligue et confédération; il promet de donner son appui à ce prince contre n'importe qui, sauf le pape Eugène. Sont également exceptés de part et d'autre : le roi de Sicile, le duc de Savoie, le marquis de Montferrat, et aussi, mais sous réserve [1], la république de Florence.

Le Roi s'engage à faire passer en Italie, dans le plus bref délai, et au plus tard avant la fin de mars, deux mille chevaux et deux mille fantassins, ces derniers soldés sur les revenus de la ville d'Asti. Une fois la ville de Gênes mise aux mains du Roi, que ce soit par l'intervention du duc de Milan ou d'une autre manière, le contingent des fantassins sera porté de mille à cinq mille hommes. Les troupes auxiliaires seront employées à procurer au duc le recouvrement des villes et provinces de Brescia et de Bergame.

Le Roi promet, lorsqu'il aura conclu avec l'Angleterre, soit une bonne paix, soit une trève de longue durée, de faire passer en Italie un contingent supplémentaire de trois mille chevaux. Toutes ces troupes seront soldées aux dépens du Roi jusqu'à la prise des villes susdites. Toutefois, s'il advenait que le Roi eût en Italie des forces s'élevant à cinq mille chevaux et cinq mille fantassins pour porter secours au duc, et que Brescia et Bergame ne fussent point recouvrés, le Roi ne serait tenu à laisser que pendant six mois au service du duc les troupes que celui-ci voudrait garder pour le servir aux dépens de la Couronne.

En vertu de ladite ligue et confédération, le Roi promet d'envoyer des ambassadeurs à Florence pour engager les Florentins à cesser toute hostilité contre le duc; il en enverra de même à Venise, et ailleurs où besoin sera. En cela et en toutes choses il prêtera aide et faveur au duc, comme son bon ami, allié et parent.

Le Roi promet d'envoyer vers ses alliés les Suisses et vers ses autres amis d'au delà des Monts, pour les prier et requérir de donner leur appui au duc.

Le Roi sera content que, si le duc trouve un bon appointement avec les Vénitiens et ses autres ennemis, il le prenne, selon ce qui lui paraîtra le plus avantageux, mais seulement avec la participation du Roi ou de ses représentants, et à la condition d'avoir au préalable obtenu leur adhésion.

De son côté, le duc déclare conclure avec le Roi bonne ligue et confédération, et promet de remettre à Théodore de Valpergue, que le Roi enverra dans ce but, les ville et seigneurie d'Asti. Aussitôt

[1] Sauf le cas où les gens d'armes de la république feraient guerre ou porteraient dommage au duc de Milan.

Digitized by Google

l'arrivée de celui-ci en Milanais, le gouvernement d'Asti lui sera confié, pour toute la durée de la vie du duc [1].

Le duc promet également de délivrer et mettre aux mains du Roi, avant la fête de Pâques prochaine, la ville et la seigneurie de Gênes, et de remettre dès à présent, soit au Roi, soit à celui qu'il plaira au Roi de désigner, toutes les terres tenues par le duc dans ladite seigneurie, sauf le château de Novi et son territoire, qui ont toujours été possédés par lui. Le duc promet en outre tout son concours pour que la ville de Gênes soit mise dès à présent en la possession du Roi, et, en tout cas, au plus tard et sans nulle faute, avant Pâques.

Le duc promet enfin qu'une fois que Brescia et Bergame seront rentrés en sa possession ou qu'une bonne paix aura été conclue avec ses ennemis, s'il plaît au Roi de faire une entreprise en Italie, il mettra à sa disposition trois mille chevaux et mille fantassins, soldés aux dépens du duc pour une durée de six mois, avec faculté de les employer contre n'importe quel prince d'Italie, sauf ceux désignés plus haut, et aussi sauf le roi d'Aragon, à moins que celui-ci ne manque à ses promesses envers le duc.

Le présent traité est fait pour toute la durée de la vie des deux princes. Pendant ce temps, aucun d'entre eux ne pourra conclure en Italie de paix ou de trève sans le consentement de l'autre.

Dans un article final, Thomas Tibaldo déclarait que comme, dans les stipulations du traité, il avait sur plusieurs points outrepassé les pouvoirs donnés par son maître, le Roi, par condescendance et faveur [2], consentait à ce que le duc de Milan eût jusqu'à la fin de février pour donner ses lettres de ratification. Le traité ne serait valable qu'après cette formalité remplie, mais alors même que le duc n'en ratifierait pas tous les articles, il serait dans l'obligation de remettre, avant la fête de Pâques, la ville d'Asti aux mains du Roi ou de Théodore de Valpergue, son représentant. Il demeurerait en outre acquis que la ligue entre le Roi et le duc aurait une durée de vingt années; que le duc serait libéré de tout engagement pris par lui envers le duc d'Orléans ou les siens, relativement à la restitution d'Asti; que dans le cas où le Roi ne trouverait d'autre satisfaction à offrir au

[1] « Perchè de luy esso Duca ha più noticia che de nissuna persona de la parte de zà, e sempre serà bon mezo a tutte le cosse che serano a fare tra il prefato Re et Duca di Milano. »

[2] « Per sua humanitá e gratia. »

Digitized by Google

duc d'Orléans, il pourrait lui délivrer Asti, pourvu que ce fût avec la participation et l'agrément du duc de Milan. Enfin, alors même que le duc ne ratifierait point les autres articles susdits, il serait tenu, une fois le Roi en possession de la ville de Gênes, de mettre aux mains de celui-ci ou de ses officiers, réellement et sûrement, toutes les terres et forteresses qu'il occupait présentement dans la seigneurie, sauf le château de Novi. Il en serait de même des stipulations relatives à Asti, lesquelles conserveraient leur valeur [1].

Aussitôt après la signature du traité, Charles VII fit partir Théodore et Boniface de Valpergue pour la Cour de Milan, avec mission de prendre en son nom possession d'Asti [2]. De généreux dons furent faits à Thomas Tibaldo et aussi à Louis de San Severino, qui l'avait rejoint à Tours. Les deux seigneurs milanais furent en outre défrayés de tous leurs dépens [3].

Dans les premiers jours de janvier, Philippe-Marie fit procéder à l'examen des conventions passées à Tours. Elles ne laissaient pas de soulever quelques objections. La principale portait sur le long délai fixé pour l'envoi des troupes et sur la durée de leur concours, limitée à six mois, ce qui ne donnait pas un temps suffisant pour le recouvrement de Brescia et de Bergame. Il fut décidé que Thomas Tibaldo retournerait en France. De nouvelles instructions lui furent remises à la date du 15 janvier [4]. Il devait s'efforcer d'obtenir les modifications suivantes: les cinq mille cavaliers et les cinq mille fantassins resteraient en Italie non pas seulement pendant une durée de six mois, mais jusqu'à la fin de la guerre ; le duc de Savoie et le marquis de Montferrat

[1] Copie du temps, Bibl. nat., Ms. ital. 1583, f. 97. Edité par Osio, *Documenti diplomatici*, t. III, p. 454-57, d'après une copie aux Archives de Milan. J'ai comparé le texte italien avec les articles rédigés en français qui se trouvent dans Du Puy.

[2] Neuvième compte de Xaincoins, *l. c.*, f. 116.

[3] *Id.*, *ibid.*, f. 108 v° et 112. Par lettres du mois de février suivant, données après la conclusion définitive du traité, Charles VII, qui avait nommé Tibaldo son conseiller et chambellan, érigea en comté les seigneuries de Bra et de Cherasco en faveur de l'ambassadeur milanais. Archives nat., JJ 178, n° 133.

[4] « Responciones illustrissimi domini fiende per Abraam (Abraham Ardizzi) ad capitula missa per Thomam Bononiensem. » Minute aux Archives de Milan. Edité par Osio, *l. c.*, p. 464-66.

Digitized by Google

ne seraient point mentionnés parmi les princes exceptés du traité, mais figureraient comme adhérents et alliés du duc. Le duc autorisait d'ailleurs son envoyé à passer outre si ces satisfactions ne pouvaient être obtenues ; il se déclarait disposé à conclure la ligue aux conditions suivantes : le Roi ne serait point obligé de lui donner aide ou subside pour le recouvrement de Brescia et de Bergame ; de son côté le duc ne serait pas tenu de donner aide ou subside pour faciliter l'occupation de Gênes ou d'autres lieux, mais seulement d'abandonner les terres qu'il tenait dans les seigneuries, sauf Novi, dans le cas où le Roi se serait rendu maître de la ville de Gênes et y règnerait en souverain. Quant à Asti, il voulait bien l'abandonner, mais uniquement au Roi et au Dauphin, ou à leur représentant, et non à aucun Italien ou à quelqu'un étant sous la dépendance de quelque seigneur de France [1].

C'est pendant le cours de ces négociations que Charles VII résolut de faire de vive force la conquête de Gênes.

III

Nous avons vu que, lors de l'arrangement conclu avec la France, à la date du 22 novembre 1445, un certain Napoléon Lomellini avait été le représentant de Gênes. Or, c'est un Antoine Lamelun, noble citoyen de Gênes, qui est nommé dans des lettres de créance adressées par Charles VII, au mois d'août 1446, au duc Raphaël Adorno, à Bernabò Adorno, à Jean-Antoine de Fiesco, à Jean-Antoine de Spinola et à Théodore Doria [2]. Ce personnage fut chargé de sonder les principaux citoyens de la république ; il parait avoir réussi surtout auprès de Jean-Antoine de Fiesco, amiral de Gênes, celui-là même qui, au mois de décembre 1442, avait renversé Thomas de Campo Fregoso.

Le Roi entretint une correspondance suivie avec Fiesco, le pressant de traduire en actes les protestations de dévouement qu'il ne cessait de faire, et combina avec lui les mesures à

[1] Copie du temps. Osio, *l. c.*, p. 466-67.

[2] Lettres sans date. *Datum Cande ; Datum Razilliaci.* Ms. latin 5414A, f. 72. — On voit par le huitième compte de Xaincoins (f. 103 vo) que le Roi était à Candes (canton de Chinon, Indre-et-Loire) au mois d'août 1446.

Digitized by Google

prendre [1]. En même temps des négociations furent entamées avec Janus de Campo Fregoso et d'autres citoyens de Gênes, lesquels, depuis la révolution qui avait fait parvenir Raphaël Adorno au trône ducal, s'étaient établis à Nice. Lazare de Castro, sénéchal du Roi dans le comté de Provence, conclut, à la date du 25 octobre, un traité portant trève entre Janus et ses compagnons d'une part, et Jean de Spinola, d'autre part, qui étaient au moment d'en venir aux mains [2]. Bientôt arrivèrent à Marseille cinq gros navires, armés en guerre, montés par Janus de Campo Fregoso et Benoit Doria. Aussitôt ces deux personnages envoyèrent un message au Roi, lui faisant savoir que, si c'était son plaisir, ils avaient l'intention de le faire seigneur de Gênes et de toute la contrée [3]. Charles VII accueillit avec empressement cette ouverture et nomma Benoit Doria capitaine de la flotte qui devait opérer à Gênes. Dès le 7 novembre, Doria prenait ce titre dans une lettre adressée aux seigneurs protecteurs de Saint-Georges pour les engager à remettre Gênes aux mains de Charles VII, sans tenir compte de l'opposition de leur duc : c'était, disait-il, le meilleur moyen d'avoir la paix, d'éviter la colère du Roi et de recouvrer les dépenses que ce prince avait promis de payer ; s'ils ne se soumettaient, le Roi était bien décidé à les traiter en rebelles [4].

Pour parvenir à l'exécution de son dessein, Charles VII résolut de faire partir une ambassade pour Marseille. L'archevêque de Reims venait de recevoir la mission de se rendre en Savoie pour traiter avec le duc et poursuivre la grande affaire de la pacification de l'Église. C'est sur lui que le Roi fixa son choix comme chef de l'ambassade; il lui adjoignit Charles de Poitiers, seigneur de Saint-Vallier, Jacques Cœur, Jean de Chambes, Tanguy du Chastel, alors sénéchal de Beaucaire, Guillaume, bâtard

[1] Lettre sans date (*Datum Cande*, III...), à la réception des lettres apportées par Simon Blanco; autre lettre sans date à la réception de nouvelles lettres apportées par Simon de Nones de Blanco. Ms. lat. 5414[A], f. 71 vo et 75.

[2] Analyse dans Le Grand, vol. 7, f. 37. Spinola demandait qu'il lui fût permis d'attaquer Janus et ses compagnons au nom de la ville de Gênes, qui s'était mise sous la protection du roi de France.

[3] Berry, p. 429.

[4] *Spicilegium*, t. III, p. 766.

Digitized by Google

de Poitiers et Charles de Castillon [1]. Ces ambassadeurs avaient ordre de s'entendre définitivement avec les nobles génois et de s'occuper de l'équipement d'une flotte.

Le 21 décembre 1446, Guillaume, bâtard de Poitiers, conseiller et chambellan du Dauphin, agissant au nom du Roi, passait avec Jean-Louis de Fiesco, comte de Lavagna et ses deux fils Antoine-Marie et Jean-Philippe, un traité par lequel ils s'engageaient à donner, comme fidèles sujets et vassaux, tout leur concours au Roi et au Dauphin dans leur tentative pour occuper la seigneurie de Gênes, et à leur faire restituer toutes les terres, châteaux et villes usurpés par le duc de Milan ou par d'autres ; pareil engagement était pris pour faire restituer au roi René ses possessions dans le royaume de Naples, usurpées par le roi d'Aragon ou par d'autres. Fiesco devait toucher une pension mensuelle de deux cents ducats jusqu'au moment où serait opéré le recouvrement des terres et places susdites ; d'autres avantages étaient assurés à lui et à ses fils [2].

Cependant l'anarchie la plus complète régnait à Gênes. Le parti français était soutenu par le Pape, qui poussait les Génois à se donner à Charles VII [3]. Raphaël Adorno s'étant démis du pouvoir (4 janvier 1447), le Conseil confia la régence à douze citoyens désignés par lui. Mais la faction des Adorni, encouragée par le roi d'Aragon, parvint à faire arriver au pouvoir Bernabò Adorno, entièrement à la dévotion d'Alphonse, qui reçut de ce prince une garde de seize cents catalans [4].

De Marseille, les ambassadeurs de Charles VII se transportèrent à Nice pour y prendre les derniers arrangements avec Janus de Campo Fregoso et les autres nobles génois [5]. Jacques

[1] Rôle du 26 mai 1447, dans les *Preuves de la chronique de Mathieu d'Escouchy*, p. 252 et 264 ; Berry, p. 429. C'est à tort que Tanguy du Chastel est qualifié par le chroniqueur de sénéchal de Provence.

[2] L'original de ce curieux traité, avec les souscriptions autographes, se trouve dans Du Puy, vol. 760, f. 63-64.

[3] Adrien de But dit dans sa *Chronique* (p. 281) : « Concilio Pontificis præfati, pars sanior elegit pro duce regem Franciæ, qui multum gratanter dominium illud acceptavit. »

[4] Voir Varese, *Storia della repubblica di Genova*, t. III, p. 306. Cf. Giustiniani, *Annali*, éd. Spotorno, t. II, p. 376.

[5] Cela résulte d'un compte qui se trouve dans le recueil de Le Grand, et qui mentionne le voyage d'un poursuivant envoyé de Nice au Dauphin par l'archevêque de Reims. Le Grand, 7, f. 162 ; *Lettres de Louis XI*, t. I, p. 218.

Digitized by Google

Cœur paraît avoir joué le principal rôle dans les négociations ; c'est lui qui présida aux préparatifs de l'expédition. Nous avons une lettre du Roi, où il s'intitule *seigneur de Gênes*, adressée aux nobles génois pour leur annoncer l'envoi d'un de ses écuyers d'écurie, chargé de s'entretenir avec eux et avec son argentier [1]. Janus ne tarda pas à se mettre en campagne. Il s'empara d'abord, au nom du Roi, de plusieurs places du littoral [2], et se ménagea des intelligences dans Gênes, où il avait de nombreux amis. Des navires, armés en guerre par les ambassadeurs, se tenaient prêts à partir au premier signal [3]. Tout avait été si bien combiné que, soit à la Cour de France, soit à Florence où le Roi avait fait part de ses projets [4], soit à Milan où rien n'échappait à l'œil vigilant du duc Philippe-Marie, on regardait déjà l'occupation de Gênes comme un fait accompli [5].

Le 30 janvier [6], Janus de Campo Fregoso, qui avait en sa compagnie un représentant du Roi, Guillaume, bâtard de Poitiers, se présentait devant Gênes, monté sur une galère portant trois cents hommes. Il entra dans le port sans éprouver de résistance. Aussitôt le débarquement opéré, Janus prend en main la bannière de France, et, la déployant, s'avance à travers la ville, suivi d'un nombreux cortège d'amis en armes. Janus se porte sur le palais, dont il s'empare de vive force. Ce premier succès obtenu, il se fait aussitôt proclamer doge par ses partisans [7].

[1] Lettre sans date. Ms. fr. 5909, f. 217 v°.

[2] Berry, *l. c.*

[3] « Plusieurs grosses naves, gallées, galliotes et autres fustes qui par long temps ont esté tenues, souldoyées, armées et avitaillées pour ledit fait es pors de Provence...; une grant galioche et une galiote sur lesquelles mesdiz seigneurs ont esté de par ledit seigneur et ambaxade en sa dite ville de Jennes. » Rôle du 26 mai 1447, *l. c.*, p. 252.

[4] Dans une lettre de la république de Florence à son ambassadeur à Venise, en date du 9 février 1447, on parle d'une lettre du roi de France, « la quale conteneva lui avere animo alla recuperazione del suo dominio della città di Genova ; e questo era di consentimento della maggiore parte di quelli cittadini, e che sperava in brieve avere effetto li suoi voti e desiderii. » Desjardins, *Négociations diplomatiques avec la Toscane*, t. I, p. 59.

[5] « Ve advisamo come li Francesi cercano cum ogni via de havere Zenoa. Et siamo quasi certe che stando le cose come lo stanno la gli capitara un in le mane. » Lettre chiffrée du duc de Milan à Sforza, en date du 31 décembre 1446. Ms. italien 1583, n°s 158 et 159.

[6] Cette date est donnée par Guistiniani, *l. c.*

[7] Le 5 février 1447, Janus écrivait à Sforza qu'à son retour dans sa pa-

Digitized by Google

Bernabò Adorno, abandonné de tous, ne tente même pas de résister et prend la fuite [1]. A peine maître du pouvoir, Janus n'a rien de plus pressé que de chasser le bâtard de Poitiers et les autres Français qui l'avaient accompagné [2].

Grand fut l'étonnement des ambassadeurs restés à Nice, prêts à partir au premier signal, quand ils apprirent ce qui venait de se passer [3]. Leur premier mouvement fut de s'en retourner à Marseille : ils croyaient la partie perdue. Pourtant les renseignements apportés par le bâtard de Poitiers étaient plus rassurants. Comment se résigner à croire que Janus se fût rendu coupable d'une aussi noire trahison ? Les témoignages de sympathie prodigués au bâtard par les habitants de Gênes ne donnaient-ils pas lieu de compter sur une prochaine revanche ? D'ailleurs Jean-Antoine de Fiesco occupait une des portes de la ville et avait juré de demeurer fidèle au Roi ; Fiesco possédait de nombreux amis à Gênes et au dehors : avec son concours on pourrait se rendre maître de la situation. Le comte de Lavagna et ses fils avaient renouvelé leurs serments. En outre les Spinola et les Adorni avaient déclaré que, si Janus ne tenait parole, ils le renverseraient et proclameraient le Roi. Le bâtard annonçait enfin que, à son retour, il avait été rendre visite au marquis de Final, dont le concours était acquis à la cause royale [4].

Dans un rapport circonstancié adressé au Dauphin [5], le bâtard

trie, ses concitoyens l'avaient élu doge ; il lui faisait, en son nom et au nom de la république, des offres de services et l'assurait de son dévouement. *Archivio Sforzesco*, Ms. ital. 1584, f. 24 et 26.

[1] Berry, *l. c.*

[2] Voici comment le fait est relaté dans la chronique abrégée qui se trouve dans le recueil de Godefroy (p. 347) : « Messire Janus de Chamfrigor se saisit de la cité de Gennes, contre l'esperance et le gré du Roy de France, que les Genevois demandoient à seigneur. »

[3] Les ambassadeurs étaient alors dispersés. L'archevêque de Reims était resté à Nice avec Chambes et Castillon, mais Tanguy du Chastel et Saint-Vallier étaient à Marseille ; Jacques Cœur s'était rendu à Montpellier, pour présider une réunion d'États. Un serviteur de Saint-Vallier fut dépêché en toute hâte au Roi, pour lui communiquer la nouvelle, et creva son cheval dans le voyage de Tours. Neuvième compte de Jean de Xaincoins, *l. c.*, f. 113 v°.

[4] Ces renseignements nous sont fournis par une relation de Thomas de Clion, serviteur du bâtard de Poitiers, envoyée au Dauphin. Ms. fr. 18442, f. 157.

[5] Le Dauphin était sans cesse tenu au courant par son conseiller et

Digitized by Google

de Poitiers manifestait les mêmes espérances. Tout en le congédiant, Janus avait protesté qu'il tiendrait ce qu'il avait promis et l'avait engagé à faire venir à Gênes les ambassadeurs du Roi. Une fois ceux-ci arrivés, on verrait à prendre «bonne conclusion.» Le bâtard insistait pour que le Dauphin entrât personnellement en scène. Si ce prince consent à venir, rien n'est perdu ; sa présence sera un remède aux difficultés de la situation ; alors même que Janus et le duc de Milan manqueraient à leurs engagements, le Roi et le Dauphin atteindraient le but. Plût à Dieu qu'ils fussent informés de l'amour et de la sympathie qu'ont pour eux les Génois, qui désirent tant les avoir pour seigneurs! « Toute l'Italie, ajoutait-il, a l'œil à votre venue ; il est nécessaire d'avoir bon conduit et avis. Il semble à vos serviteurs et à moi que, si le duc de Milan vous remet Asti, vous devez aller jusque là et faire passer trois mille chevaux. Monseigneur de Savoie devra vous accompagner et vous recevoir dans ses pays, conformément à ce qui lui a été dit par monseigneur de Tucé et Charles de Castillon. Messire Benedetto (Doria) est de plus en plus disposé à tenir ses promesses. Nous n'attendons plus que monseigneur l'argentier (Jacques Cœur) pour faire voile... J'ai pris l'hommage et les serments de plusieurs à Gênes, et j'ai leurs scellés. Ainsi, délibérez votre père et vous : Gênes est et sera vôtre, sauf la lâcheté de vos serviteurs [1]. »

De son côté Jacques Cœur, dans une lettre datée de Montpellier, le 17 février, et adressée à Brezé et à Précigny, s'exprimait en ces termes : « Si le Roi veut approcher jusqu'à Lyon et qu'on fasse passer les gens d'armes par deçà, je ne fais nul doute que nous n'obtenions ce que nous demandons, à l'honneur du Roi, et plus sûrement que nous ne l'eussions eu d'une autre manière. Veuillez donc y tenir la main... Je vais expédier les États, et m'en vais jour et nuit devers messeigneurs (ses collègues) à Nice. Il est de nécessité que le Roi s'avance et que les gens d'armes passent promptement, car les nobles et la plupart des gens du pays n'attendent que d'être aidés ; ils se mettront sus contre les traîtres ;

chambellan : « Tout le demenné de Jênes vous ay souvent escript. » Au mois de février, l'archevêque de Reims envoya de Nice un message au Dauphin. (*Lettres de Louis XI*, t. I, p. 218.)

[1] Lettre datée de Marseille, le 16 février. Original, Fontanieu, 119-120.

Digitized by Google

et je vous promets qu'ils veulent la seigneurie du Roi. Et pour cela, s'il vous plaît, faites faire diligence que les gens d'armes viennent [1]. »

Le seigneur de Saint-Vallier et Jacques Cœur ne tardèrent pas à se rendre à Romans près du Dauphin. Là on tint conseil, en compagnie d'un noble génois, Andreas Squarza, parent de Benoît Doria. D'importantes résolutions furent prises. Prompte intervention à Gênes; entrée immédiate du Dauphin en Italie, à la tête de dix mille chevaux et de trois mille fantassins ; coopération de Benoît Doria, avec sa flotte, pour contraindre à la soumission ceux qui avaient usurpé le pouvoir, telles furent les mesures arrêtées. Il importait de les mettre sans retard à exécution. Andreas Squarza écrivit à Charles VII dans les termes les plus chaleureux, le pressant de prendre cette initiative, l'assurant qu'il pouvait compter sur l'attachement et l'entière fidélité des Génois [2]. Benoît Doria, qui croisait avec ses vaisseaux près des îles d'Hyères, protestait en même temps de son dévouement, et suppliait le Roi de marcher résolument en avant : « Que le Dauphin, disait-il, entre promptement en Lombardie ; qu'il occupe Asti, et tout ce que nous désirons s'accomplira [3]. »

Dans les premiers jours de mars, les ambassadeurs français s'embarquèrent à Villefranche, près de Nice, et firent voile vers Gênes [4]. Aussitôt arrivés, ils sommèrent Janus de Campo Fregoso de remplir ses engagements et de remettre aux mains du Roi la ville et la seigneurie. Mais Janus répondit qu'il en avait fait la conquête par l'épée, et qu'il les garderait par l'épée envers et contre tous. Les envoyés de Charles VII ne disposaient pas de forces suffisantes pour entreprendre une lutte à main armée et faire respecter le droit de leur maître ; ils durent reprendre

[1] Cette curieuse lettre porte cette signature : DE C). ; elle se trouve en original dans Fontanieu, portefeuille 119-120, et a été publiée par M. Vallet de Viriville, en 1856, dans le *Cabinet historique* (t. II, p. I, p. 194), d'après une mauvaise copie du recueil de Le Grand, vol. 7.

[2] Lettre d'Andreas Squarza, février 1447. Original, Le Grand, vol. 4, f. 11.

[3] Lettre du 3 mars 1447. Original, Ms. fr. 20238, f. 479.

[4] L'archevêque de Reims reçut 275 livres, « pour luy ayder à avoir abillemens pour lui, pour plus honnorablement aller en l'ambaxade de Gennes. » Rôle du 26 mai 1447, dans les *Preuves de la chronique de Math. d'Escouchy*, p. 264.

Digitized by Google

le chemin de la Provence. Tant d'efforts et de sacrifices[1] avaient été faits en pure perte. La politique royale subissait un grave échec et son prestige en Italie se trouvait compromis. Le mécontentement fut grand à la Cour : « C'est merveille du déplaisir qu'on a eu du fait de Gênes, écrivait au Dauphin un de ses confidents ; et s'excusent ceux qui y ont été les uns sur les autres[2]. » Quant au jeune Louis, il ne dissimula point sa joie[3] ; il avait dès lors sa politique personnelle, et se souciait peu de seconder les desseins de son père.

On se résigna pourtant ; car, peu après, nous trouvons un des principaux conseillers du Roi en correspondance avec Janus de Campo Fregoso. Le doge de Gênes, répondant à Jacques Cœur, le remerciait des informations qu'il lui avait données sur l'état des affaires et sur les négociations avec l'Angleterre ; il l'assurait de ses dispositions favorables à la France et de son désir d'agir d'une manière conforme aux intérêts et à la grandeur du royaume[4]. Nous avons même une lettre du doge au Roi, apportée par des ambassadeurs du roi de Chypre venus à Gênes : Janus sollicitait Charles VII d'intervenir pour sauver le royaume de Chypre d'une ruine imminente, offrant de mettre sa flotte et ses ports à la disposition du Roi[5].

IV

On avait définitivement échoué à Gênes. Serait-on plus heureux du côté d'Asti ? Le bruit courait qu'il se préparait en France une grande expédition dans le nord de l'Italie. Au commencement de février, un écuyer de Charles VII, traversant

[1] Une somme de 34,375 livres fut comptée à Jacques Cœur, par ordre du Roi, sans qu'il fût tenu d'en rendre compte. Même rôle, p. 252.

[2] Extrait du procès de Mariette, dans les *Preuves de la chronique de Mathieu d'Escouchy*, p. 323.

[3] « Dit qu'il avoit sceu que ledit se. (Brezé) avoit dit au Roy que mondit seigneur (le Dauphin) fut fort joyeulx du fet de Geynes, et que le Roy se gouvernoit si mal qu'on ne pouvoit pis. » *Id.*, *ibid.*, p. 288.

[4] Lettre de Janus à Jacques Cœur, en date du 25 septembre 1447, Ms. latin 5414A, f. 78, publiée par M. P. Clément, *Jacques Cœur et Charles VII*, t. I, p. 301.

[5] Lettre de Janus au Roi (mal datée de 1437). Ms. latin 5414A, f. 75 vo ; *Spicilegium*, t. VII, p. 260 (et éd. in-fol., t. III, col. 763).

Digitized by Google

Florence en se rendant près du Pape, avait affirmé que deux mille chevaux avaient déjà franchi les Alpes, qu'Asti ne tarderait pas à être aux mains des Français, et qu'au printemps le Dauphin viendrait en personne, à la tête de cinq mille chevaux, pour porter secours au duc de Milan contre ses ennemis [1]. C'était, d'ailleurs, la croyance générale en Italie [2].

Charles VII était alors en relations non seulement avec le duc de Milan, mais avec les républiques de Florence et de Venise. Les Vénitiens lui avaient même envoyé un ambassadeur pour l'assurer de leurs bonnes dispositions [3]. En même temps que Théodore de Valpergue se rendait en Milanais pour prendre possession, au nom du Roi, de la ville et de la seigneurie d'Asti [4], Baudoin de Tucé partit pour l'Italie ; il était chargé d'une quadruple mission pour le duc de Milan et les seigneuries de Florence, de Gênes et de Venise [5]. Tucé

[1] Lettre de la république de Florence à son ambassadeur à Venise, en date du 9 février 1447. Fabroni, *Magni Cosmi Medicei Vita*, *Preuves*, p. 178, et Desjardins, *Négociations diplomatiques avec la Toscane*, t. I, p. 59.

[2] On lit dans l'*Oratio* d'Aneas Sylvius (*Mélanges* de Baluze, publ. par Mansi, t. I, col. 342), écrite au printemps de 1447 : « Fama erat Delphinum in Italiam venturum opemque Philippo laturum. »

[3] C'était Scipion Carafa.— Voir la lettre du Roi au doge de Venise, remise à cet ambassadeur, annonçant l'envoi d'une ambassade (au château de Montils-les-Tours, sans date). Ms. latin 5414A, f. 73 v°.

[4] « Messire Théodore de Vaulpergue, chevalier, conseiller et chambellan du Roy, seneschal de Lyon, VIIIc l. pour son voyage en décembre 1446 devers le duc de Milan, pour prendre au nom du Roy possession de la ville et comté d'Asti, que ledit duc avoit promis par ses ambaxadeurs mettre en la main du Roy. » — « Boniface de Vaulpergue, escuyer d'escurie du Roy, IIIIc l., pour semblable. » Neuvième compte de Xaincoins, *l. c.*, f. 116 et 116 v°. Cf. Rôle du 26 mai 1447, dans *Preuves de d'Escouchy*, p. 258.

[5] « Messire Baudoin, seigneur de Tucé, chevalier, conseiller et chambellan du Roy, VIIIc l., pour son voyage devers le duc de Milan et les communautez des villes de Venise et de Gennes. » (*Id.*, f. 116 v°.) « A Mgr de Tussé, la somme de IIc l. t., laquelle le Roy lui a donnée pour avoir robes et autres habillemens pour lui, au moys de janvier derrenier passé, pour plus honnorablement aller en ambaxade à Florence où ledit seigneur l'a envoyé. » (Rôle du 26 mai 1447, dans *Preuves de d'Escouchy*, p. 258.) — Nous avons retrouvé le texte d'une partie des instructions (sans date) qui lui furent données. Il devait, au cas où le duc de Milan l'engagerait à user de rigueur à l'égard, soit des Florentins, soit des Vénitiens, s'en garder ; tâcher au contraire de gagner la confiance de Cosme de Médicis et de Angelo Acciajuoli, et leur dire que le Roi désirait s'employer à réconcilier les Florentins avec le duc de Milan ; il devait dire à Médicis que le Roi était favorablement disposé à l'égard de Sforza, duquel il voulait « se aider et servir. » Tucé avait aussi mission d'aller vers les habitants de Bologne, et de leur remettre des lettres du Roi. (Minute, dans le ms. fr. 10238, f. 201.)

Digitized by Google

était accompagné de Charles de Castillon [1]. C'était le moment où le Dauphin quittait la Cour pour se rendre en Dauphiné, et ce voyage n'était point étranger aux desseins de la politique royale. Le Roi lui-même songeait à se rendre en Lyonnais pour être à portée des événements et pouvoir parer plus facilement à toutes les éventualités [2]. Enfin le roi René s'apprêtait à partir pour la Provence, où il ne tarda pas à fixer sa résidence. Tous les regards, on peut le dire, étaient tournés vers l'Italie.

Cependant le duc de Milan s'efforçait par tous les moyens de sortir de la situation critique où il se trouvait. Tout en poursuivant ses négociations avec la France, il conclut un arrangement avec son gendre : moyennant d'importantes concessions, Sforza passa au service du duc avec le titre de lieutenant et capitaine général [3]. En outre, Philippe-Marie obtint le concours du roi d'Aragon, qui s'engagea à lui payer, pendant deux ans, une somme de quatre-vingt-quatorze mille ducats [4].

Dans la correspondance secrète échangée entre le duc et Sforza, il est fait allusion aux négociations avec la France. Chose curieuse, le Dauphin seul est mentionné. Le 31 décembre 1446, Philippe-Marie fait part à son gendre de la démarche de Thomas Tibaldo auprès du Dauphin : il a trouvé ce prince disposé à prêter au duc aide bonne et forte [5] ; mais, pour obtenir ce secours, le duc est contraint d'abandonner Asti [6]. Sforza répond le 2 février : « M'est avis que le secours offert par le Dauphin est chose bonne ; m'est avis aussi que son amitié est pour vous chose capitale. Je dis ceci parce que, si l'engagement relatif à Asti n'était pas tenu, le Dauphin en demeurerait mécontent. Mais en même temps j'ajoute que Votre Seigneurie doit se conduire de telle façon qu'il ne puisse y avoir dans son pays autre

[1] Cela résulte de la lettre de créance (sans date) donnée à Tucé et Castillon pour le doge de Venise. Ms. lat. 5414A, f. 73 vo.

[2] On lit dans le neuvième compte de Jean de Xaincoins (*l. c.*, f. 114) : « Me Miles de Bregy, phisicien, XXVII l. X s., pour avoir un cheval et aller en la compagnie du Roy au voyage de Lyonnois. »

[3] Voir le texte en copie moderne, Ms. ital. 1598, f. 8 et suiv.

[4] Lettre chiffrée de Marcolino Barbavara à Sforza, en date du 3 mars. Ms. ital. 1584, nos 55 et 56.

[5] « El trovo benissimo disposto de darne bono e grosso soccorso. »

[6] Lettre chiffrée en original, avec traduction du temps. Ms. ital. 1583, nos 158 et 159.

Digitized by Google

coq ni autre poule que Votre Seigneurie [1]. » — « Nous reconnaissons que vous dites vrai en ce qui concerne Asti, réplique le duc. Ne point la délivrer au Dauphin serait l'indisposer contre nous. Nous avons donc résolu de lui en faire délivrance ; mais nous aurons bien égard à vos sages représentations et conseils [2]. »

Tout semblait prêt pour l'action. Le 11 mars, le duc de Milan écrivait à Sforza qu'il était entièrement d'accord avec le Dauphin, et qu'il attendait le retour de son ambassadeur. Tibaldo avait dû conclure définitivement le traité par lequel le duc cédait Asti au Dauphin, à charge de lui fournir un nombre considérable de cavaliers et de fantassins [3]. En effet, les derniers arrangements avaient été pris à la date du 24 février, et le duc y donna son approbation le 16 avril [4]. Dans le courant de février, Charles VII avait fait partir ses gens de guerre pour Lyon, sous la conduite d'un de ses huissiers d'armes, Jean de Lizac [5]. A leur entrée en Italie, Regnault de Dresnay, bailli de Sens, devait en prendre le commandement. Un autre corps de troupes se trouvait en Provence, à la disposition du Dauphin et du roi de Sicile, et n'attendait qu'un signal pour franchir les Alpes [6].

Thomas Tibaldo ne tarda pas à rejoindre son maître. Nous le trouvons à Asti le 4 mai. Là, dans l'église de Saint-Second, en présence de Boniface de Valpergue et par devant deux notaires, il jura solennellement, sur le livre des Évangiles et entre les mains

[1] « Ma pur jo fo questa conclusione che la S. V. faccia per modo che non gli habia ad essere ne posser essere altro gallo ne gallina nel paese vestro che la V. S. » Lettre du 2 février. Ms. ital. 1584, n° 21.

[2] Lettre chiffrée en original, avec traduction du temps. Ms. ital. 1584, nos 36 et 38.

[3] Lettre chiffrée du duc de Milan en date du 11 mars 1447. Original, Ms. ital. 1584, n° 83, avec déchiffrement du temps, n° 84.

[4] Acte publié par Osio, t. III, p. 528-30. Il y a, aux Archives de Milan, deux autres lettres de ratification du duc, en date des 6 et 14 avril (p. 529, note).

[5] « Jehan de Lizac, huissier d'armes, LV l., pour son voyage en fevrier à Tours avec les gens du bailly de Sens jusques à Lyon. » — « Jehan de Liseac, huissier d'armes, XXVII l. X s., pour la parpaye d'un voyage fait en fevrier 1446 (v. st.) de Tours à Lyon, pour conduire les gens d'armes que le Roy envoyoit en Italie. » Neuvième compte de Xaincoins, *l. c.*, f. 116 vo et 117.

[6] « Raoulin Regnault, escuier, VIIIXX V l., pour un voyage de Bourges, assembler les gens d'armes en Provence devers monseigneur le Roy de Secille et monseigneur le Dauphin, et en Savoye. » Neuvième compte de Xaincoins, f. 117.

Digitized by Google

de Regnault de Dresnay, représentant du Roi et du Dauphin, de délivrer, dans un délai de deux mois, les châteaux, forteresse, portes et citadelles d'Asti, à condition que les gages arriérés des officiers, capitaines, chatelains et connétable seraient payés par le nouveau gouverneur au nom du roi de France [1].

Ce nouveau délai, s'ajoutant à tant d'autres, n'était point fait pour satisfaire le représentant du Roi, qui, aux termes du traité, devait obtenir une livraison immédiate. Invoquant la teneur de son mandat et une lettre reçue de son maître, Regnault de Dresnay menaça le duc de Milan, s'il n'obtenait satisfaction, de quitter aussitôt le Milanais pour retourner près du Roi. Philippe-Marie lui répondit par une lettre suppliante : il allait envoyer en France un de ses familiers, pour protester de son ferme vouloir de rester en bon accord avec le Roi et le Dauphin ; il écrirait à ces deux princes qu'il retenait leur envoyé, assumant toute la responsabilité du retard [2]. Évidemment le duc ne cherchait qu'à gagner du temps. Les instructions données à ses envoyés en France prouvent même qu'il voulait obtenir de nouvelles concessions [3] ; mais tous les efforts de sa diplomatie restèrent infructueux.

Tandis que les choses traînaient ainsi en longueur et que Dresnay attendait de jour en jour la livraison d'Asti, un grave événement vint modifier la situation. Depuis plusieurs mois la santé du duc de Milan inquiétait vivement son entourage ; au commencement d'août, il tomba malade ; le 13 août, il succombait à l'âge de cinquante-six ans.

En mourant, Philippe-Marie laissait un testament par lequel il instituait pour héritier le roi d'Aragon Alphonse V, l'ennemi juré de la France [5] ; mais de nombreux compétiteurs allaient se

[1] Procès verbal publié par M. Maurice Faucon, *le Mariage de Louis d'Orléans et de Valentine Visconti, etc.*, p. 30-32.

[2] Lettre du 14 mai, dans Osio, *Documenti diplomatici*, t. III, p. 558.

[3] Elles se trouvent en original dans le ms. ital. 1584, n° 151, et portent la date du 20 mai.

[4] Voir instructions à Abraham Ardizzi, en date du 20 mai ; lettres à Ardizzi, en date des 18 et 26 juin. Ms. ital. 1584, n° 151 ; Osio, t. III, p.571; Ms. ital. 1584, n° 192.

[5] Le 14 août, Antonio Guidoboni écrivait à Sforza : « L'amicho e spazato cum alchuna ordinatione facta in modo de codecillo... E fece re d'Aragona erede del tuto, non facta mentione di M. B. (Madonna Blancha) ne de la mogliere, ne d'altri. » Lettre citée par M. D. Gampietro dans l'*Archivio storico lombardo*, t. III, p. 646.

Digitized by Google

présenter : Charles d'Orléans, l'héritier légitime, du chef de sa mère Valentine Visconti [1]; le duc de Savoie, dont la sœur était l'épouse de Philippe-Marie ; enfin François Sforza, à titre d'époux de Blanche-Marie, fille naturelle du feu duc.

Le premier acte de Charles VII, à la nouvelle de la mort du duc de Milan, fut d'écrire au duc de Savoie pour revendiquer hautement les droits de son cousin d'Orléans, et pour le prier de ne donner à ce prince « aucun destourbier ou empeschement [2]. » Ordre fut donné à Regnault de Dresnay d'occuper militairement Asti, et une armée fut dirigée sur la Lombardie. La république avait été proclamée à Milan, où quatre citoyens formaient un conseil suprême qui devait être renouvelé tous les deux mois. Charles VII députa un de ses écuyers vers la « Communauté de la ville de Milan, » et chargea Jean de Dresnay de porter à Regnault ses instructions [3].

Les événements marchaient vite en Italie. Dès le 15 septembre la république de Milan avait conclu une trève avec la république de Venise et ouvert des négociations pour la paix. En même temps elle faisait appel à Sforza pour résister d'une part au duc de Savoie qui, secondé par le marquis de Montferrat, s'était avancé jusqu'à Novare à la tête de dix mille hommes, et d'autre part au Dauphin qui, disait-on, marchait en personne sur la Lombardie avec une puissante armée [4]. Regnault de Dresnay avait occupé Asti la veille même de la mort du duc [5], et disposait de cinq cents lances et d'un certain nombre d'ar-

[1] Voici les termes du contrat de mariage de Valentine, en date du 17 janvier 1387 : « Item est actum et in pactum solempni stipulatione vallatum expresse deductum, quod, in casu quo prefatus dominus Johannes Galeas Vicecomes, comes Virtutum, dominus Mediolanensis, decedat sine filiis masculiis de suo propio corpore et legitimo matrimonio procreatis, dicta domina Valentina, nata sua, succedat et succedere debeat in solidum in toto dominio suo presenti et futuro quocumque, absque eo quod per viam testamenti, codicillorum, seu alicujus alteris ultimæ voluntatis aut donationis inter vivos, ipsa aliquid faciat seu facere patiat in contrarium quovis modo. » Archives nationales, J 409, n° 42.

[2] Lettre extraite du ms. 154 des Archives du canton de Genève, et publiée par Gaullieur, *Archiv. für Schweizerische Geschichte*, t. VIII, p. 273.

[3] Neuvième compte de Xaincoins, *l. c.*, f. 116 vo et 117.

[4] Lettres des capitaines et défenseurs de la liberté de Milan à Sforza, en date du 15 septembre. Ms. ital. 1584, n° 312.

[5] Simoneta (dans Muratori, t. XXI, col. 412) dit que le fait s'était accompli la veille même de la mort du duc. Cf. Corio, t. III, p. 101.

Digitized by Google

chers [1]. Il ne tarda pas à entrer en négociation avec Sforza. D'un autre côté le duc de Bourgogne, qui s'était très nettement prononcé en faveur du duc d'Orléans et lui avait promis dix mille écus pour l'aider à conquérir le duché de Milan, intervint auprès de Sforza en faveur de son cousin [2].

Le célèbre condottiere semblait devoir être l'arbitre de la situation. Dès le 3 septembre, il avait franchi l'Adda et était entré sur le territoire de Lodi. Le 15, le château de Saint-Colomban tombait en son pouvoir. A ce moment, Pavie le reconnut pour seigneur, et il fit dans cette ville une entrée solennelle. Tortone ne tarda pas à suivre l'exemple de Pavie. De Pavie, Sforza marcha sur Plaisance, dont il entreprit le siège [3]. A la date du 2 octobre, sa femme, Blanche-Marie Visconti, lui écrivait en termes pressants pour l'engager à s'entendre avec la France [4].

Cependant Regnault de Dresnay, ayant reçu les renforts attendus, se mit en campagne. A la tête d'environ trois mille chevaux, il envahit le territoire d'Alexandrie et s'empara de plusieurs places. Cette attaque causa une vive alarme et amena dans la contrée un soulèvement général : en Italie comme en Alsace, les gens de guerre français semaient la terreur sur leur passage [5]. Les habitants d'Alexandrie se tournèrent vers Sforza, implorant son assistance ; celui-ci se borna à leur donner de bonnes paroles ; mais il envoya un message à Dresnay pour lui demander de respecter Pavie et Tortone. Le chef de l'armée royale répondit qu'il n'entendait rien faire qui pût rompre l'ancienne alliance de Sforza avec la Couronne ; il lui offrit même de la renouveler [6]. Sforza accueillit favorablement cette ouverture :

[1] Neuvième compte de Xaincoins, *l. c.*, f. 117 vo.

[2] Sickel, *Beiträge und Berichtigungen zur Geschichte der Erwerbung Mailands durch Franz Sforza,* dans *Arch. für Kunde oest. Gesch. Quellen,* t. XVIII, p. 193.

[3] Sismondi, *Histoire des républiques italiennes,* t. IX, p. 276 et suiv.

[4] « Et ben che cognosca non bis ognare a la S. V. li mieij consigli, non dimeno me pareria che subito mandasti dal Re de Franza o dal Dalfino,overo da chi altri ve parera meglio et piu expediente,et con loro praticare de fare per modo che dicti Milanesi se habbiano ad pentire de sua prava oppinione.» Ms. ital. 1584, f. 342.

[5] « Nam tanta erat apud vulgus Galliæ crudelitatis innatæ opinio, ut vix homines imperiti ac ex se pavidi et assiduo etiam mulierum comploratu impulsi contineri possint, quin plerique concilia inirent, et magistratum suorum injussu ad sese gallis dedendum obviam progrederentur. » Simoneta, *l. c.*, col. 413.

[6] Simoneta, *l. c.*

Digitized by Google

nous avons le texte d'un sauf-conduit délivré, à la date du 15 octobre, à deux envoyés de Dresnay [1].

A ce moment Dresnay faisait le siège de Bosco, situé non loin d'Alexandrie; la reddition de ce château aurait mis la ville à la merci du vainqueur. Bosco était à la veille de capituler quand un effort suprême des Milanais vint changer la face des choses. Bartolomeo Colleoni et Astorre Manfredi, à la tête de quinze cents hommes, furent envoyés au secours des assiégés. D'un autre côté Giovanni Trotti partit d'Alexandrie avec une force presque égale. Le 17 octobre, Dresnay fut attaqué de deux côtés à la fois. Tout d'abord les Français réussirent à tailler en pièces le corps de Trotti, dont ils firent un carnage effroyable. Mais, pendant ce temps, l'aile commandée par Dresnay était aux prises avec Colleoni et Manfredi : elle fut mise en déroute et contrainte de déposer les armes. Fait prisonnier, avec la plupart des siens, Dresnay fut emmené à Alexandrie. Sur trois mille Français, trois cents à peine, paraît-il, parvinrent à s'échapper [2].

Fort de l'appui du Roi et du duc de Bourgogne, le duc d'Orléans s'était mis en route pour la Lombardie. A son arrivée, il apprit l'événement qui portait un coup si fatal à sa cause. Le duc poursuivit néanmoins sa marche et vint s'établir à Asti. Il fit son entrée dans cette ville le 26 octobre et reçut le 10 novembre le serment de fidélité des habitants [3]. Charles d'Orléans devait séjourner dans sa seigneurie d'Asti jusqu'au mois d'août de l'année suivante, sans parvenir à aucun résultat. Malgré ses efforts personnels, malgré l'intervention de la diplomatie royale, les chances favorables ne se produisirent plus. Charles VII ne tarda pas à se convaincre que, pour le moment, il n'y avait rien à faire ; il déclara qu'il ne voulait entendre parler du règlement de la succession au duché de Milan que lorsque la paix de l'Église serait assurée.

G. DU FRESNE DE BEAUCOURT.

[1] Faucon, *l. c.*, p. 23.

[2] Voir sur cet événement le récit circonstancié de Simoneta, *l. c.*, col. 428-31 ; Marino Sanuto, dans Muratori, t. XXII, col. 1127 ; lettre de la république de Milan sur la victoire, dans *Urkunden und Regesten zur Geschichte des St-Gothardpasses*, von Herm. von Liebenau : *Archiv. für Schweizerische Geschichte*, t. XVIII, p. 407-408 ; lettre de la république à Sforza, en date du 18 octobre, Ms. ital. 1584, f. 355. Il y a dans d'Argentré, *Histoire de Bretagne*, l. XII, ch. IV (p. 810-811), un récit de la bataille qui n'est point à négliger.

[3] Voir le rapport de M. Maurice Faucon, p. 33.

Digitized by Google

LE MARIAGE D'UN TSAR AU VATICAN

IVAN III ET ZOÉ PALÉOLOGUE

Une double fatalité pèse dans l'histoire sur certaines questions des plus importantes : quelque grave que soit l'événement, il n'en reste que peu de traces authentiques ; ces rares et précieux documents n'attirent pas suffisamment l'attention des historiens ; aussi des siècles entiers s'écoulent sans que la lumière se fasse, sans que les doutes s'éclaircissent. L'objet du présent travail en est un exemple frappant.

Les origines politiques de la question d'Orient se rattachent en Russie au mariage de l'héritière éventuelle de Byzance avec le souverain de Moscou. Les contemporains ont dû comprendre la haute portée de cette alliance, en prévoir les conséquences possibles. Rome, centre encore de la vie politique, s'y trouvait mêlée ; cependant, des nombreux chroniqueurs romains de l'époque, Volaterranus est le seul qui nous ait conservé un récit plus ou moins exact et complet du mariage de Zoé ; les autres annalistes italiens en disent à peine quelques mots, la plupart se renferment dans le silence. Même disette de renseignements dans les dépôts, où l'on pourrait s'attendre à des révélations : aux archives du Vatican, de la Basilique de Saint-Pierre, des *Ceremonieri*, rien n'a été découvert jusqu'ici. Quelques rayons de lumière jaillissent des archives d'État de Rome, de Venise, de Sienne, de Modène, de Milan, des chroniques inédites de Viterbe, de Bologne, de Vicence ; je suis heureux et fier d'être le premier à les signaler, malgré les nombreuses lacunes qui se font encore péniblement sentir.

L'Orient n'a pas été mieux partagé que l'Occident. Parmi les chroniqueurs byzantins, il n'y a guère que Phrantzès et Lascaris qui donnent quelques détails appréciables, mais très sobres. En

Digitized by Google

Russie, des chroniques locales et celle qui est connue sous le nom de *Chronique russe d'après le texte de Nicon* racontent naïvement tout ce qui s'est passé au Kremlin et ailleurs à l'occasion du mariage ; le contrôle, dont ces récits ont grandement besoin, sera toujours insuffisant tant qu'on ne pourra pas les comparer à des versions d'origine différente.

En présence de cet état de choses, ne serait-ce point le cas de présumer que les historiens ont suppléé à la pénurie des documents et au silence des sources, par une critique d'autant plus sérieuse des lambeaux de renseignements parvenus jusqu'à nous ?

La vérité est qu'il n'en est rien ou presque rien. Le mariage de Zoé Paléologue a surtout, comme de droit, préoccupé les Russes. Il n'y a pas d'histoire, même abrégée, de Russie, qui n'en fasse mention ; les auteurs plus érudits s'y arrêtent longuement. Et cependant, le croirait-on ? bien que le même sujet revînt si souvent et sous tant de plumes, aucun effort de critique n'a jamais encore été tenté. Au commencement du siècle, Karamzine a reproduit les chroniques russes avec les textes tronqués de Volaterranus, tels qu'ils sont cités par Rinaldi ; les mêmes erreurs se retrouvent dans les plus récentes publications ; c'est à croire que les auteurs postérieurs, sans consulter eux-mêmes ni les *Annales Ecclesiastici*, ni Muratori, ont préféré s'en remettre, avec trop de candeur, au célèbre historiographe de l'empire de Russie.

Tout dernièrement l'horizon scientifique parut devoir s'éclaircir. Un homme de haute compétence et de fine érudition, M. Charles Hopf, dirigea ses études et ses recherches vers Zoé Paléologue, autorisant ainsi les plus belles espérances. La mort a empêché l'auteur des *Chroniques gréco-romaines* d'acquérir de nouveaux titres à la reconnaissance des lettrés. Avait-il déjà fait quelques découvertes ? sont-elles ensevelies dans ses portefeuilles ? quel sort a été réservé à ces derniers ? autant de questions auxquelles il ne nous est pas donné de pouvoir répondre.

Si ces renseignements, qui eussent été précieux, nous manquent, au moins avons-nous une série de documents inédits assez considérable pour présenter une nouvelle ébauche du grand événement, en attendant que les découvertes ultérieures permettent de combler les lacunes et de tirer les conclusions générales. C'est donc un travail préliminaire que je livre à la

Digitized by Google

publicité, dans le but surtout d'activer les recherches qui se font avec une admirable persévérance, mais dont le succès n'est pas encore complet.

I

Lorsque la chrétienté eut réuni ses grandes assises à Florence, en 1437-39, un rôle des plus marquants y fut joué par Bessarion. Éloquent et habile, ardent patriote et subtil théologien, sachant manier les hommes et la plume, le métropolite de Nicée coopéra puissamment à l'œuvre grandiose que l'on a si bien nommée les fiançailles de l'Orient avec l'Occident. Après la chute de Constantinople, un champ encore plus vaste s'ouvrit à l'infatigable athlète de l'union avec Rome. La patrie en deuil demandait un prompt secours: une nouvelle croisade contre les Turcs devint l'incessante préoccupation du cardinal byzantin. La hardiesse des projets ne l'effrayait pas, pourvu que la Grèce ressuscitée restât fidèle au pacte de Florence. C'est dans cet ordre d'idées qu'il a travaillé à un rapprochement fécond en graves conséquences: il s'agit du mariage d'Ivan III, grand-kniaz de Moscou, avec l'héritière éventuelle des Paléologue, un des derniers rejetons de la dernière dynastie byzantine.

Pour se rendre compte de l'enchaînement des faits, il faut remonter un peu plus haut dans l'histoire. Lorsque l'étendard du Prophète fut planté sur le Bosphore, les princes Démétrius et Thomas, frères de l'héroïque Constantin, se retirèrent dans le Péloponèse. Une souveraineté précaire les y attendait: les luttes fratricides et sanglantes, les convoitises de Mahomet II, hâtaient le fatal dénouement. Bientôt Démétrius, sacrifiant son honneur, livra sa fille au harem du Sultan pour n'en recueillir qu'une faible et honteuse compensation. Plus fier et mieux inspiré, le despote Thomas, à bout de ressources et de forces, préféra à l'opprobre les souffrances d'un exil volontaire. Déjà depuis longtemps il était en rapports avec Rome, Venise et Florence [1]; à défaut de secours en hommes et en argent, on lui

[1] *Pii secundi commentarii.* Francofurti, 1614, p. 192; Sathas, *Documents inédits sur l'histoire de la Grèce au moyen âge.* Paris, t. I, p. 212, 218, 229-230, 232-235, etc.; Muller, *Documenti sulle relazioni delle città Toscane coll'Oriente Christiano e coi Turchi.* Firenze, 1879, p. 181, 189, 485.

Digitized by Google

donnait au moins de bonnes paroles; d'ailleurs les princes italiens, de plus en plus menacés, pouvaient d'un jour à l'autre se voir eux-mêmes obligés de prendre les armes contre les Turcs; aussi est-ce vers l'Italie que Thomas crut devoir se diriger. Laissant à Corcyre [1] sa femme et ses enfants, il partit pour Ancône, le 16 novembre 1460. Le pieux trésor, dont il était porteur, lui ménageait à Rome un accueil des plus solennels: avant de quitter Patras, il avait enlevé le chef de l'apôtre André que l'on vénérait dans cette ville. Sitôt que la nouvelle s'en fut répandue, les princes d'Occident se disputèrent à l'envi l'honneur de posséder la sainte relique et firent au despote les offres les plus séduisantes, mais, cédant aux instances de Pie II, il donna la préférence à Rome. La ville entière se porta à la rencontre du chef glorieux de l'apôtre, il fut déposé à Saint-Pierre; l'enthousiasme du peuple n'eut d'égal que l'éclat des pompes religieuses. A cette occasion, Bessarion, ayant à ses côtés le vieux et infirme cardinal de Russie, Isidore, prononça un éloquent discours, dont la conclusion ne pouvait être qu'un chaleureux appel à la croisade [2].

Un reflet des bonnes dispositions provoquées par ces fêtes tomba sur le despote. Rome a été de tout temps l'asile des princes découronnés; ce genre d'hospitalité rentre dans les traditions pontificales. Thomas fut logé aux frais du pape à Santo Spirito in Sassia, vaste édifice situé dans la Cité Léonine, de fondation saxonne du VIIIe siècle, contenant une église, une école et un hospice [3]. Une pension mensuelle de trois cents écus d'or fut assignée au prince dépourvu de tous moyens de subsistance; les cardinaux en ajoutèrent encore deux cents; cela suffisait, avec d'autres petits secours, pour vivre modestement. Comme gage de bienvenue, et pour lui rendre moins amer le pain de l'exil, le pape offrit à Thomas la rose d'or, qui se donne chaque année à quelque souverain bien méritant de l'Église. En dehors de ces détails insignifiants, nous n'avons guère, sur le séjour du despote à Rome, que quelques allusions fugitives de Bessarion. Le malheur avait rapproché ces deux fils de l'Orient, le cardinal sera désor-

[1] Aujourd'hui Corfou.
[2] *Pii secundi commentarii*, p. 192-202. Voir aussi p. 130.
[3] Forcella, *Iscrizioni delle Chiese e d'altri edificii di Roma* (1875), t. VI, p. 379.

Digitized by Google

mais l'ami et le confident du père infortuné, soucieux de l'avenir de ses enfants.

Les épreuves de Thomas en Italie ne durèrent pas longtemps : le 12 mai 1465, il expira pieusement entre les bras du fidèle Bessarion. La dépouille mortelle du prince fut déposée dans les caveaux de la Basilique vaticane. Ses nobles traits, à en croire une ancienne chronique de Viterbe, auraient été reproduits, par ordre du pape, dans la statue en marbre de saint Paul, destinée à orner l'escalier du Vatican [1].

Tandis que Rome assistait à ce trépas, trois enfants du moribond arrivaient à Ancône ; ils n'eurent pas la consolation de donner à leur père un suprême baiser. Thomas Paléologue avait épousé, en 1430, la princesse Catherine, fille de Centurione Zaccaria II, qu'il avait détrôné pour devenir à sa place despote de la Morée. Quatre enfants furent le fruit de cette union: Hélène, la fille aînée, épousa dès l'année 1446 le roi de Serbie, Lazare II ; après la mort de son mari, elle abrita dans un couvent les tristesses de son veuvage ; les trois autres enfants, débarqués à Ancône, s'appelaient André, Manuel, Zoé [2]. Celle-ci, plus connue dans l'histoire sous le nom de Sophie, nous occupera spécialement.

Sur l'éducation à Rome des enfants de Thomas, il n'existe qu'une seule et unique source de renseignements : c'est une lettre ou plutôt un programme d'études et de conduite, rédigé par Bessarion et qui nous a été conservé par Phrantzès, fidèle serviteur des Paléologue [3]. L'âme du grand cardinal se révèle tout entière dans cette pièce: pauvre et d'obscure origine, parvenu par ses mérites et ses talents à une haute position sociale, obligé de séjourner en Occident, il avait appris par une rude expérience la manière de traiter avec les Latins, le prix de l'argent

[1] « Anco essendo nel detto tempo (1472) la figliola del dispoto della Morea, lo quale morio in Roma, et papa Pio lo fe fare di marmo, cioè quello sancto Paulo a le scale di sancto Pietro in sua figura, che fu bellissimo omo,... » Archives de Viterbe, *Chronique de Feliciano Bussi*, qui cite à cet endroit Cobelluzzo, dont le manuscrit a disparu.

[2] Hopf, *Chroniques gréco-romaines*. Berlin, 1873, table XII ; M. de Mas Latrie, *Les Princes de Morée ou d'Achaïe*. Venise, 1882, p. 27.

[3] *Phrantzae Chronicon majus*, dans Migne, *Patrologiæ Cursus completus*, t. 156, col. 991-998. Voir aussi *Constantini Lascaris notitia*, *ibidem*, t. 161, col. 963.

Digitized by Google

et celui de la valeur personnelle ; les jeunes princes seront mis en demeure d'en profiter. Et d'abord ce n'est pas à eux directement, à cause de leur âge encore trop tendre, que Bessarion adresse sa lettre, mais à leur pédagogue, dont le nom est resté inconnu et qui avait sous ses ordres le médecin Critopoule. En première ligne, il est question du train de maison, réglé de manière à entourer les princes d'une certaine splendeur, sans obérer leur budget. Sur les trois cents écus mensuels qui leur seront servis par le Trésor, de même qu'autrefois à leur père, deux cents sont destinés aux princes eux-mêmes pour leurs vêtements, leurs chevaux, leurs domestiques ; de petites économies seront prélevées sur cette somme pour faire face aux cas imprévus; les cent écus restants sont pour la cour des princes. Bessarion mentionne expressément un médecin, un professeur grec, un professeur latin, un interprète, un ou deux prêtres latins. En principe, il conseille de modérer les traitements pour multiplier le personnel, mais ici encore il y a des limites : les Romains ne voyaient pas de bon œil les nombreux courtisans qui se pressaient autour de Thomas ; il ne faudra pas tomber dans le même excès. Ces détails matériels s'imposaient avec une force inéluctable, les princes étant réduits à la misère ; mais il tarde à Bessarion de s'élever plus haut, et de tracer les grandes lignes de l'éducation morale. Ici le langage du cardinal devient singulièrement incisif : la noblesse, dit-il aux Paléologue, n'a aucune valeur sans la vertu, d'autant plus que vous êtes des orphelins, des exilés, des mendiants ; ne l'oubliez pas, et soyez toujours modestes, affables, bienveillants ; appliquez-vous sérieusement à l'étude pour occuper ensuite dans le monde la place qui vous convient. Restait la question la plus grave, celle de la religion et des rapports avec le pape. Un fait regrettable, vaguement indiqué dans la lettre, s'était, paraît-il, passé en route : au moment de la prière pour le pape, les princes avaient quitté l'église. Bessarion prend la chose de haut : que pareil scandale, leur dit-il, ne se répète plus ; et, s'appuyant sur le désir de leur père défunt, il leur pose ce dilemme : ou suivre ses conseils ou quitter l'Occident. S'ils veulent rester parmi les Latins, qu'ils vivent comme les Latins, qu'ils s'habillent comme les Latins, qu'ils fréquentent les églises latines, qu'ils fléchissent le genou devant

Digitized by Google

les cardinaux et se montrent soumis et humbles vis-à-vis du pape, auquel ils adresseront un petit discours à leur première audience. Pour dissiper jusqu'à l'ombre du doute, le cardinal revient encore sur la conformité avec les Latins, même dans la liturgie. Vous aurez tout, telle est sa dernière conclusion, si vous imitez les Latins ; dans le cas contraire, vous n'aurez rien.

Ce langage paraît à bon droit surprenant dans la bouche de celui qui avait travaillé à l'union des Églises sur la double base de l'unité dans la foi et de la diversité des rites, car tel avait été le principe fécond adopté au concile de Florence ; d'où vient maintenant cette singulière partialité en faveur du latinisme ? On ne peut expliquer l'insistance de Bessarion que par les nécessités de la politique ; pour sauver l'empire byzantin, il fallait se résigner à un sacrifice suprême.

Si la teneur du programme destiné aux enfants de Thomas nous est parvenue, la manière dont il a été appliqué reste dans les ténèbres : aucun détail n'a survécu à l'oubli. Dans le langage officiel de l'époque, la princesse Zoé est traitée de fille bien-aimée de l'Église romaine, élevée à ses frais et par ses soins, chère aux pontifes qui la comblent de bienfaits. L'ensemble des circonstances, l'amitié de Thomas pour Bessarion, quelques graves documents nous autorisent à croire que le cardinal de Nicée se considérait comme tuteur des jeunes princes. Dans tous les cas, c'est lui que les chroniques grecques et russes font intervenir chaque fois qu'il s'agit d'un projet de mariage pour Zoé.

Dès l'année 1466, la seigneurie de Venise, consultée par le roi de Chypre, Jacques II, dit le Bâtard, sur la meilleure alliance à contracter, dirigeait son attention vers la fille de Thomas et relevait les avantages d'une union avec elle ; mais comme ils se réduisaient à la splendeur de son nom et à la gloire de ses ancêtres, faible rempart contre la flotte ottomane qui croisait dans la Méditerranée, les sénateurs de Saint-Marc s'en remettaient, en hommes prudents, à la sagesse du roi et à son bon plaisir [1]. Jacques de Lusignan ne donna pas pour lors de suite à

[1] « Ideoque, omnibus inter nos consideratis, dicimus quod, præsertim respectu dignissime parentelle et pro reputatione sua, crederemus esse melius quod adhereret affinitati illustrissimi domini despoti ; nilminus serenitas sua, que sapientissima est, disponere potest sicut sibi videbitur et placet. » Archives d'État de Venise, *Pregadi*, *Secreti*, XXIII, fol. 18, 11

Digitized by Google

ce projet, sauf à le reprendre plus tard, mais sans succès. Les fiançailles de Zoé avec un seigneur italien, célébrées vers la même époque, auront peut-être refroidi le roi de Chypre ou fait échouer ses démarches.

Nous sommes ici en présence d'un point assez obscur dans l'histoire des Paléologue, mais qui paraît incontestable, à moins de rejeter arbitrairement le témoignage de Phrantzès [1]. Ce chroniqueur raconte que, vers l'année 1467, le pape Paul II, engagea, par l'entremise de Bessarion, les deux princes byzantins, André, déjà décoré du titre de despote, et Manuel à donner leur sœur en mariage au prince Paracciolo, aussi distingué par la noblesse de son origine que par son immense fortune. Les négociations s'ouvrirent aussitôt, les conditions furent posées et acceptées de part et d'autre, après quoi on procéda aux fiançailles. Phrantzès se félicite d'y avoir assisté et remercie l'opulent fiancé de ses magnifiques présents. Tel est le récit d'un témoin oculaire, très dévoué aux Paléologue et qui n'avait aucun intérêt à forger des légendes. Mais le Paracciolo de Phrantzès, comme l'a soupçonné M. Hopf [2], ne serait-il pas plutôt un Caracciolo ? La réponse est douteuse; si ce dernier nom est plus illustre, il n'en faut pas moins avouer que les généalogies des Caracciolo de Rome et de Naples ne mentionnent aucune alliance avec les Paléologue. Les fiançailles, attestées par Phrantzès, et qui se font chez les Grecs avec autant de pompe que le mariage lui-même, ont-elles été réellement suivies du mariage, ou bien s'est-on vu obligé d'y renoncer? Là-dessus les documents sont muets. Ce qui est certain, c'est qu'à partir de 1469, soit par suite de la mort de son premier époux, soit par la rupture des engagements déjà pris, Zoé était libre d'en contracter de nouveaux. En 1471, Louis Perez Fabrice, archevêque de Nicosie, vint à Rome demander pour son maître la confirmation du titre royal et la main de

décembre 1466. Cité par M. de Mas Latrie, *Histoire de l'île de Chypre*. Paris, 1855, t. III, p. 173.

[1] « Quo tempore sanctissimus papa opera venerandissimi viri, Bessarionis cardinalis, ad despotas, id est, Andream despotam et Manuelem principem, misit, ut ii sororem suam homini principi, Paraciolo, opibus, genere et splendore insigni, uxorem darent. Dictis conditionibus, inauguratio nuptialis (ἡ τῶν μνήστρων ἱερολογία) a summo episcopo facta est ; nos autem, sponsæ domestici, a sponso muneribus amplissimis donati sumus, gaudio exsultantes. » *Phrantzæ Chronicon majus*, *l. c.*, col. 998.

[2] *Chroniques gréco-romaines*, table XII.

Digitized by Google

Zoé [1]. Cette mission aboutit à un double échec : Sixte IV ne voulut pas se déclarer contre Charlotte de Lusignan, qui affirmait hautement ses droits sur l'île de Chypre; il déclina aussi, au nom de Zoé, les offres de mariage. Jacques II se ravisait trop tard : il était fiancé à Catherine Cornaro, et la seigneurie insistait sur le mariage avec la Vénitienne. D'autre part, depuis bientôt deux ans, des négociations importantes se poursuivaient avec le grand-kniaz de Moscou. Ceci nous amène au cœur même de la question, au mariage de Zoé avec Ivan III Vasiliévitch.

II

La chronique russe raconte ainsi les préliminaires de ce grave événement : dans le courant du mois de mai 1469, le Grec Iouri se présenta au Kremlin de Moscou de la part du cardinal Bessarion; il apprit au grand-kniaz qu'il y avait à Rome une *chrétienne orthodoxe* (pravoslavnaïa kristianka) du nom de Sophie — les sources russes ne l'appellent jamais autrement — fille de Thomas Paléologue, despote de la Morée. Déjà, par aversion du latinisme, elle avait refusé deux princes d'Occident, le roi de France et le duc de Milan ; Ivan Vasiliévitch n'a rien de semblable à redouter, s'il veut épouser la princesse, le cardinal Bessarion s'empressera de l'envoyer à Moscou [2].

Les détails du chroniqueur ne soutiennent pas la critique.

[1] « E però mandò (*Jacques II*) l'arcivescovo di Nicosia, Aluise Fabrices, fratello del conte Carpasso ; e andò a Roma, a procurare con papa Pio secondo che Sua Santità dovesse mandar a coronarlo re de Cipro, et ancho di trattar di maritarlo con la fia del despoto della Morea, la quale s'atrovava a Roma, nel governo del cardinal Niceo. Il Beatissimo non voleva concederli la corona, se non in caso che volesse tuor per moglie una nipote di Sua Santità ; della quale havendo portato l'arcivescovo il retratto, e descritti li costumi d'essa, non volse re Giacomo, ne quella consorte tuor, ne ancho d'esser coronato re con quella condition. » *Chronique de l'île de Chypre*, par Florio Bustron, publiée par M. René de Mas Latrie dans les *Mélanges historiques*, t. V (Paris, 1884), p. 432. Bustron rapporte ces négociations aux années 1471 et 1472 ; il se trompe par conséquent en parlant de Pie II, mort en 1464. Toutes les autres insinuations disparaissent ainsi d'elles-mêmes. Voir aussi la chronique de Georges Bustron dans Sathas, Μεζαιωνικη Βιβλιοθηκη. Εν Βενετια, 1873, t. II, p. 474.

[2] *Chronique russe d'après le texte de Nicon*. Saint-Pétersbourg, 1789, t. VI, p. 7 et suiv. Je regrette de ne pas pouvoir citer d'édition plus récente.

Digitized by Google

Jamais Louis XI, marié en secondes noces avec Charlotte de Savoie, depuis 1451, jamais l'indomptable Galeazzo Sforza n'ont recherché les honneurs de l'hyménée avec l'orpheline de Byzance; il est également douteux que Bessarion, dévoué en Occident aux Latins, ait fait dénigrer le latinisme à Moscou ; mais le fond du récit paraît incontestable. Dans une lettre encore inédite, que je suis heureux de signaler aux érudits, le cardinal de Nicée indique assez clairement que ce mariage a été l'objet de ses sollicitudes paternelles [1] ; d'ailleurs, les avantages de cette union au point de vue politique étaient trop évidents pour échapper à l'adversaire implacable du Croissant : le tsar serait devenu un nouvel allié contre les Turcs, le mariage eût donné à la Grèce un puissant protecteur.

La démarche de Iouri, on peut le supposer, excita à Moscou plutôt la satisfaction que la surprise. Une alliance de ce genre n'eût pas été la première dans les annales russes : sans remonter jusqu'à Vladimir, Jean VIII, oncle de Zoé, avait été marié à la princesse Anna Vasiliévna; si l'étonnement n'y avait que peu de part, l'orgueil national n'en était pas moins excessivement flatté : même au lendemain de ses désastres, Byzance, source des lumières et de la foi, ne manquait pas de prestige; le nom vénéré de Tsargrad, évoquant des souvenirs, reflétait des espérances. Ivan III, veuf depuis 1467, n'avait eu de sa femme, Marie Borisovna, de Tver, qu'un seul fils ; en vue de la succession au trône, un second mariage s'imposait au fondateur de l'unité nationale ; les abîmes qui s'ouvraient déjà entre lui et ses sujets rendaient une étrangère préférable à une compatriote.

Toutefois, avant de donner une réponse définitive, Ivan voulut, selon l'usage, consulter ses boïars, sa mère Marie et le métropolite Philippe. A cette occasion, des réticences et des équivoques ont dû se produire, une franche déclaration de l'état réel des choses eût soulevé une tempête au sein du conseil; ennemi acharné de l'union, Philippe [2] n'aurait jamais consenti au ma-

[1] Bessarion aux Prieurs et à la commune de Sienne, 10 mai 1472, Archives d'État de Sienne, *Concistoro, Lettere ad annum 1472*. Il sera encore question de cette lettre.

[2] Philippe I, élu métropolite en 1464, mort en 1473. On a de lui deux lettres aux Novgorodiens, de l'année 1471, où il attribue au concile de Florence la chute de Constantinople et met ses ouailles en garde contre « l'hérésie latine. » *Actes historiques*, Saint-Pétersbourg, 1841 (en russe), t. I, nos 280, 281 ; col. 512 à 518.

Digitized by Google

riage d'Ivan avec une femme que Rome espérait voir rester fidèle au concile de Florence. Malheureusement la chronique est ici d'un laconisme extrême; elle nous apprend seulement que le projet d'alliance enleva tous les suffrages et qu'aussitôt Ivan Friazine reçut l'ordre de se rendre à Rome, d'y faire tirer le portrait de la fiancée et de l'apporter à Moscou. Le rôle de ce nouveau personnage va devenir assez important; il mérite de fixer l'attention. Et d'abord, qui est-il? quel est son nom? quelle confiance peut-on lui accorder? Autant de questions qui languissent depuis quatre cents ans et sur lesquelles les archives d'Italie jettent quelques rayons de lumière.

La Russie du xve siècle n'avait pas de rapports suivis avec l'Occident, si ce n'est aux frontières, où la Hanse possédait des comptoirs florissants; le nombre des étrangers fixés à Moscou était très restreint; il y en avait cependant, et parmi eux figure en première ligne l'Ivan Friazine des chroniques qui n'est autre que le Gian Battista della Volpe des documents de Venise [1]. Originaire de Vicence, il appartenait à une famille honnête, pourvue d'une certaine aisance; les pièces officielles le nomment *civis, nobilis*; un de ses cousins possédait une villa assez belle et spacieuse pour y loger des princes. Vers l'année 1455, on ignore dans quelles circonstances, Volpe s'en alla chercher fortune parmi les Tartares et les Russes. On verra bientôt qu'il était d'humeur aventureuse, d'une conscience peu timorée, affrontant de vastes entreprises sans trop de scrupules dans le choix des moyens. En 1469, la chronique nous le montre déjà établi à Moscou, en qualité de monnayeur; à ce titre, il devait être particulièrement cher aux Russes, encore peu versés dans le maniement des métaux. Détail important: de gré ou de force, Volpe s'était laissé rebaptiser à Moscou, quitte à se faire passer, à l'occasion, de rechef pour catholique; la répétition sacrilège du baptême, mentionnée dans les sources indigènes, rentre

[1] L'identité du personnage est désormais facile à constater. Les chroniques russes donnent le nom d'Ivan Friazine à celui qui a été chargé de négocier le mariage d'Ivan III avec Zoë et qui est ensuite tombé en disgrâce au Kremlin. Les chroniques italiennes et les documents de Venise appellent le même individu Gian Battista della Volpe; toutes les circonstances d'affaires, de voyages, de parenté avec Antoine Gislardi confirment l'identité. Du reste, *Friazine* n'est pas un nom propre, mais un appellatif qui désigne un étranger d'origine latine.

Digitized by Google

dans les usages ou plutôt dans les abus de l'époque. Tel était l'homme que le grand-kniaz envoyait en Italie.

Sur le premier voyage de Volpe, nous n'avons, sauf une seule pièce, que les brefs renseignements des chroniques russes. Zoé, nous disent-elles, ayant appris que le grand-kniaz professait la foi « chrétienne orthodoxe, » donna aussitôt son consentement au mariage ; de son côté, le pape n'ajouta qu'une seule condition, facile à remplir ; il demanda l'envoi de quelques « boïars » à Rome pour accompagner la princesse dans sa nouvelle patrie. L'habile Volpe fut comblé d'honneurs et reçut du pape Paul II un sauf-conduit, autorisant les ambassadeurs russes à circuler librement pendant deux ans dans tous les pays qui « prêtent serment à la papauté [1]. » Ce récit, quelque naïve qu'en soit la forme, a une base historique dans le bref de Paul II du 14 octobre 1470, adressé au roi de Pologne, Casimir IV, avec prière d'accorder libre passage aux ambassadeurs d'Ivan qui se rendraient à Rome [2].

Vers la fin de la même année se place un incident qui se rattache intimement à notre sujet. Un neveu de Volpe, Antoine Gislardi [3], qui avait passé quelque temps à Moscou, vint, en novembre ou décembre 1470, se présenter devant le Sénat de Venise et faire une déposition importante. Expatrié depuis seize ans, fixé d'abord en Tartarie et puis à Moscou, Gian Battista della Volpe, son oncle, ainsi parlait Gislardi, avait été profondément affligé à la nouvelle que les Turcs s'étaient emparés de Nègrepont (12 juillet 1470) ; pour secourir la patrie en détresse, toujours exposée aux attaques du Croissant, l'exilé volontaire avait imaginé de conclure une alliance avec le khan des Tartares : Mohammed avait juré de lancer contre les Turcs deux cent mille chevaux. A l'appui de son dire, Gislardi produisait les instructions qu'il avait reçues et une lettre du khan de la Horde d'Or [4]. On remarquera qu'il passait prudemment sous silence

[1] *Chronique russe d'après le texte de Nicon*, t. VI, p. 8, 35, 50.

[2] *Raynaldi Annales Ecclesiastici*, t. XXIX, p. 480.

[3] En 1881, un descendant de Gislardi existait encore à Vicence. Il possédait la copie de quelques documents relatifs au célèbre Antoine Gislardi. Je n'ai pu constater l'authenticité que d'une seule pièce, c'est la lettre de la seigneurie de Venise à Trevisano du 4 décembre 1473.

[4] « 1471, die 27 martii. Venit ad nostrum Dominium fidellissimus noster Vincentius (*sic*, lisez Vincentinus) Antonius Gyllardus, nepos fidelissimi civis et nobilis nostri Vincentini Joannis Baptistæ a Vulpe in regionibus

Digitized by Google

les voyages en Italie de son oncle et ses négociations matrimoniales.

L'entreprise de Volpe rentrait dans les horizons politiques de la seigneurie de Venise. Pour être dissimulée, sa haine contre les Turcs n'y perdait rien en vigueur ; on avait déjà songé, en 1463 et 1464, à faire poignarder le sultan par un sicaire [1] ; les assurances pacifiques, prodiguées à Constantinople, n'auraient pas empêché les Vénitiens de s'allier secrètement avec les Tartares, mais une décision de ce genre ne pouvait être prise du jour au lendemain ; quatre longs mois se passèrent sans que Gislardi eût obtenu de réponse. Ces lenteurs lui parurent un signe de méfiance ; revenant à la charge, il demanda qu'on expédiât sur les lieux un personnage officiel pour vérifier ses assertions et donner suite aux pourparlers. L'idée fit fortune : le 2 avril, à l'énorme majorité de cent dix-neuf votes positifs contre deux négatifs et deux autres flottants, il fut décidé que le secrétaire Gian Battista Trevisan se rendrait auprès de Mohammed [2].

La seigneurie eût désiré se faire représenter par un ambassadeur ; elle y renonçait uniquement à cause des énormes distances ; Trevisan devait exposer ces difficultés à Mohammed, combler d'éloges son ardeur belliqueuse, lui offrir seize aunes de drap de la valeur d'environ quatre-vingt-seize ducats. Pour ses frais de voyage, l'envoyé de Venise recevait une somme de trois cent cinquante ducats, outre le traitement annuel de quatre-vingts ducats qui lui était conservé. On se renfermait dans une sage discrétion vis-à-vis des futurs alliés ; aucune promesse n'était faite aux Tartares, qui cependant ne déclaraient jamais la guerre au profit des autres et savaient, au contraire, se faire chèrement payer par les amis et les ennemis. Trevisan était aussi chargé

Russiæ ac Tartariæ ultra annos XVI agentis, illius nomine exponens ipsum Joannem Baptistam, consideratis periculis statui nostro post amissionem Negroponti imminentibus, uti nostri Dominii fidelissimum induxisse pepegisseque cum magno Maumeth, Scytharum Imperatore, veniendi ad damna Turchorum cum CCM equitum, ipsumque Imperatorem suo more cum eo numero omnino venire jurasse sicut ex ipsius Imperatoris litteris et sua instructione patet... » Archives d'Etat de Venise, *Senato, Secreti*, t. XXV, p. 8 verso.

[1] Lamansky, *Secrets d'État de Venise*. Saint-Pétersbourg, 1884, p. 17, 18.

[2] Archives d'État de Venise, *Senato, Secreti*, t. XXV, p. 8 verso, 11.

Digitized by Google

de se renseigner à fond sur la nature, la position, les ressources des pays qu'il traverserait, sur les mœurs des habitants, leur caractère et leurs relations. On comptait beaucoup à Venise sur le concours intelligent de Volpe, car Trevisan, accompagné de Gislardi, devait se rendre tout d'abord à Moscou et remettre un message officiel au promoteur de l'alliance tartare, après quoi, arrivé au lieu de sa destination, il aurait adressé ses rapports à la seigneurie [1]. Laissons les voyageurs se mettre en route ; ils reparaîtront bientôt sur la scène.

III

A peine rentré à Moscou, Volpe communiqua à Ivan III les réponses du pape. On tint de nouveau conseil au Kremlin : les propositions romaines furent toutes acceptées. Il ne restait plus qu'à aller chercher la princesse Zoé à Rome. Cette seconde et flatteuse mission échut naturellement à celui qui s'était si bien acquitté de la précédente. Le grand-kniaz adressa des lettres au cardinal Bessarion et au pape Calixte, car c'est ainsi que les Russes appelaient le successeur de Paul II, mort le 28 juillet 1471. La chronique ajoute que, s'étant mieux renseignés en route, les envoyés d'Ivan grattèrent le nom de Calixte pour lui substituer le vrai nom du pape qui était Sixte IV [2].

Volpe partit pour l'Italie dans le courant de janvier 1472. Ses compagnons devaient être probablement des Russes, les sources ne mentionnent que leur présence, sans autre indication plus précise. Les premières nouvelles de l'ambassadeur improvisé nous viennent de Venise, elles ne sont pas de bon augure. Le 27 avril 1472, le Sénat décide de rappeler Trevisan et de le défrayer pour son retour avec cent cinquante ducats. La mesure était motivée par les rapports reçus de Moscou, dans lesquels l'infortuné secrétaire se plaint d'avoir été complètement abandonné par Volpe ; privé de cet appui, ne sachant pas la langue du pays, il lui était désormais impossible d'accomplir sa mission.

[1] « 1471, die 4 maji. Commissio circumspecto Secretario Joanni Baptiste Trivisano ad serenissimum Scytharum Imperatorem. » Archives d'État de Venise, *Senato, Secreti*, t. XXV, p. 21.

[2] *Chronique russe d'après le texte de Nicon*, t. VI, p. 37.

Digitized by Google

Les étranges procédés de Volpe ajoutaient du poids à cette accusation : il traversait en ce moment l'Italie pour se rendre à Rome, et semblait à dessein éviter Venise, où il avait soulevé lui-même de si grosses questions [1].

Ailleurs la fortune se montra plus favorable à l'envoyé moscovite. Dans les premiers jours du mois de mai, il se croisa à Bologne avec Bessarion qui se rendait en France. Succombant sous le poids des maladies et des fatigues plutôt que de l'âge, le cardinal avait refusé cette légation, mais les instances de Sixte IV, une lettre pressante de Louis XI, peut-être le secret espoir d'enrôler le roi de France dans une croisade décidèrent l'illustre vétéran à braver les périls d'un long voyage ; il allait servir la cause de l'Église et, de sa grande voix, appeler les peuples au combat du Christ. Au milieu de ces préoccupations, l'ami des Paléologue songeait à l'avenir de Zoé, à son mariage avec Ivan III. Nous en avons un témoignage précieux et authentique dans une lettre adressée aux Siennois à la suite de l'entrevue avec Volpe. Bessarion supposait que tous les obstacles seraient écartés ; voyant déjà la princesse en route pour Moscou, il désirait que son voyage à travers l'Italie fût une marche triomphale, qu'elle apparût parmi les Russes en fille de grande race, estimée des peuples d'Occident. « Nous nous sommes rencontrés à Bologne, écrit-il aux Prieurs de Sienne, avec l'envoyé du Seigneur de la Grande Russie qui se rend à Rome pour contracter, au nom de son maître, une alliance avec la nièce de l'empereur de Byzance. Cette affaire est l'objet de nos soins et de notre sollicitude, car nous avons toujours été animés de bienveillance et de pitié envers les princes byzantins qui ont survécu à la

[1] « Die 27 aprilis 1472. Missus fuit per hoc consilium in Russiam ad Joannem Baptistam a Vulpe Joannes Baptista Trevisan secretarium nostrum (*sic*) pro invitando et movendo Imperatore Tartarorum contra Turchum sicut idem Joannes Baptista proponi nobis fecerat. Et sicut intelligitur non succedunt res illæ pro informatione nobis data. Immo ille Joannes Baptista in Italiam venit pro eundo Romam et non venit ad præsentiam Dominii, relicto in Muscha eodem nostro secretario sine ulla intelligentia aut practica, qui propterea revocandus est. Iccirco vadit pars quod eidem Joanni Baptiste Trivisano auctoritate hujus consilii committatur ut diligenter de omnibus negotiis illarum provinciarum informatus redeant (*sic*) ad presentiam nostram. Et pro impensis provideatur illi per illam viam quæ collegio visa fuerit de ducatis 150. De parte, 144 ; de non, 2 ; non sinceri, 0. » Archives d'État de Venise, *Senato, Secreti*, t. XXV, p. 125.

Digitized by Google

grande catastrophe ; nous avons cru devoir leur venir en aide à cause du lien commun qui nous rattache à notre patrie et à notre nation. Or donc, si la fiancée devait passer par Sienne, nous vous conjurons de lui faire une brillante réception, afin que ses compagnons puissent rendre témoignage de l'amour des Italiens pour elle ; cela lui donnera du prestige auprès de son époux et vous fera grand honneur. Quant à nous, notre reconnaissance vous sera acquise à tout jamais[1]. » Il est à présumer que Bessarion aura écrit d'autres lettres du même genre et recommandé de vive voix la princesse aux Bolonais, qui gardaient bon souvenir de leur ancien légat.

Encouragé par ces succès, Volpe partit pour Rome. Vers la fin du mois, il se trouvait aux portes de la Ville éternelle, attendant que les questions préliminaires d'étiquette fussent réglées. Laissons ici la parole à Volaterranus, seul contemporain qui ait consigné ces faits dans son journal[2] :

« Les Pères ont été convoqués aujourd'hui en conseil ; la convocation a été occasionnée par les ambassadeurs d'Ivan, duc de la Russie Blanche ; ceux-ci sont venus d'abord pour vénérer le Pontife Romain, ensuite pour contracter le mariage avec la fille de l'ancien despote du Péloponèse ; après avoir quitté la patrie avec ses deux frères, elle vivait à Rome des pieuses subventions du Siège Apostolique. Les ambassadeurs reçurent l'ordre de s'arrêter dans le palais de Monte Mario, d'où l'on domine la ville, afin qu'en attendant une décision pût être prise sur le mariage et sur la manière de recevoir les ambassadeurs ; quelques doutes avaient surgi à cet égard, on n'était pas suffisamment renseigné sur la foi des Ruthènes. Les

[1] « Quom ex itinere nostro in Galliam, Bononie essemus vidimus legatum domini Magnae Rusciæ qui ad Urbem se conferebat, ut nepote Imperatoris Græcorum pro domino suo desponsaret. Res est nostræ curæ et sollecitudinis... » Bessarion aux Prieurs et à la Commune de Sienne. Bologne, 10 mai 1472. Archives d'État de Sienne, *Concistoro, Lettere ad annum 1472*. — L'orthographe de l'original a été conservée.

[2] Jacques Volaterranus, d'abord secrétaire du cardinal Ammanati, puis diplomate pontifical et évêque. Sa position à Rome lui permettait d'être bien renseigné. Son *Diarium romanum de Xisti IV pontificatu* a été publié par Muratori, d'après un manuscrit de Modène, dans *Rerum italicarum scriptores*, Mediolani, 1733, t. XXIII, col. 83 et suiv. Rinaldi cite Volaterranus sous le nom de Raphaël au lieu de Jacques, les textes qu'il reproduit sont tronqués et défectueux. Karamzine (*Histoire de l'empire de Russie*, Saint-Pétersbourg, 1819, en russe, t. VI, p. 63) reproduit à son tour Rinaldi, en mettant les propos des Romains dans la bouche des Russes.

Digitized by Google

avis furent donnés; on approuva le mariage, on permit aussi que les fiançailles, selon le désir, eussent lieu dans la basilique des saints apôtres Pierre et Paul, avec la participation des prélats. On obtint que les familiers du Pontife et des cardinaux allassent à la rencontre des ambassadeurs. Ces décisions furent appuyées sur les motifs suivants: les Ruthènes ont accepté autrefois le concile de Florence et ils ont eu un archevêque latin, nommé par le Siège Romain, car les Grecs s'adressent pour leurs évêques au patriarche de Constantinople; ils demandent maintenant qu'on leur envoie un ambassadeur pour connaître de leur foi, étudier la situation, corriger ce qui serait erroné; ils ont fait hommage d'obéissance; enfin, lors même que les Ruthènes seraient tout à fait hérétiques, les mariages avec eux, d'après le droit pontifical, ne sont pas invalides; d'ailleurs les fils égarés semblent devoir être rappelés vers le sein de l'Église, leur mère, par les honneurs et la bienveillance. Le 25 mai, les ambassadeurs du duc précité parurent au consistoire secret; ils présentèrent une lettre ouverte, écrite sur un petit parchemin, munie d'un sceau d'or mobile, et ne contenant que ces mots en langue ruthène: *Au grand Sixte, Pontife Romain, le Duc de la Russie Blanche, Ivan, présente ses hommages, en se frappant le front de la main, et demande qu'on prête foi à ses ambassadeurs*. Ces derniers louèrent le Pontife, le félicitèrent de son pontificat, recommandèrent le Duc, déposèrent, en son nom, ses hommages aux pieds apostoliques (car c'est ainsi qu'ils s'exprimèrent), offrirent enfin des présents, un manteau et soixante-dix peaux de zibelines. Le Pontife loua le Duc, parce que celui-ci était chrétien, pour avoir accepté le concile de Florence, pour n'avoir jamais souffert qu'on demandât un archevêque grec au patriarche de Constantinople, nommé par le Turc; pour avoir demandé en mariage une femme chrétienne, élevée longtemps auprès du Siège Apostolique; pour avoir présenté ses hommages au Pontife Romain, ce qui équivaut chez les Ruthènes à une profession de pleine obéissance; des remerciements furent exprimés pour les dons. Les ambassadeurs du roi de Naples, des Vénitiens, de Milan, des Florentins et du duc de Ferrare, appelés pour d'autres affaires auprès du Pontife, furent présents à cette solennité. »

Le récit du choniqueur romain est confirmé, quant à la présence des Russes à Rome, par la dépêche des envoyés de Milan, Giovanni Arcimboldi, évêque de Novare, et Nicodemo Trincadino[1].

[1] « Alhora fece (*le pape*) entrare uno ambaxatore del duca de Rossia, quale in nostra presentia, cum poche parole gli fece reverentia, in modo

Digitized by Google

« Alors le pape fit entrer un ambassadeur du duc de Russie, écrivent-ils entre autres à Galeazzo Sforza, lequel en notre présence et en peu de mots exprima des hommages de manière à faire tacitement acte d'obéissance. »

Que faut-il penser des étranges déclarations de Volaterranus? Les erreurs de fait, dont elles abondent, sont trop évidentes pour mériter une longue réfutation. La bulle d'union de Florence, à peine promulguée par Isidore, en 1441, avait été aussitôt rejetée avec horreur ; jamais un évêque latin n'avait été ni demandé à Rome par les Russes ni admis à Moscou ; si les métropolites Théodore et Philippe I, élus par le clergé, n'avaient pas recherché la confirmation de Byzance, cette infraction à l'usage ne rompait pas les liens hiérarchiques, encore moins devait-elle profiter au pape. La plus indulgente critique ne saurait également admettre que le grand-kniaz Ivan III eût jamais songé à un acte d'obéissance vis-à-vis du Saint-Siège ou désiré l'envoi d'un légat; non seulement les chroniques russes n'y font pas la moindre allusion, mais le caractère d'Ivan, son attachement à l'Église orthodoxe, tous les événements de son règne sont en flagrante opposition avec des démarches de ce genre. Inutile enfin d'observer que la missive des ambassadeurs ne présente pas les caractères d'authenticité : jamais une pièce si laconique n'a été libellée au Kremlin, jamais les formules d'étiquette n'ont été bouleversées avec tant d'audace ; au xve siècle, on se servait déjà du *Titouliarnik*, où les titres des souverains étrangers étaient soigneusement consignés; quant à ceux du grand-kniaz, personne n'eût osé les réduire à trois mots.

che tacitamente gli dede obedientia, et donogli doi mazeti de sibilini, quali possevano essere da cento, o circa. El papa el recevete gratamente, et de poi molti regratiamenti et commendatione, lo regratiò ancora, che sia venuto a sposare in nome del Signore suo la sorella di questi zoveni despoti se trovano qui (*sic*), quale appellò per figliola dela Sede Apostolica et del sacro collegio de cardinali per esserse alevata qui longamente ale spese de Sancta Chiesa. Per la qual cosa voleva fossero facte le sue sponsalitie in la basilica del principe deli apostoli Sam Piero, ma non disse quando, crediamo perho serà presto. » Depêche du 25 mai 1472. Archives d'État de Milan, *Potenze estere, Roma*, 1472. — Nous n'avons pas retrouvé les rapports des ambassadeurs de Naples, de Venise, de Florence et de Ferrare, qui, d'après Volaterranus, étaient présents au consistoire. En 1472, Florence était représentée à Rome par Bernardo Buongirolami ; ses rapports n'existent plus aux archives.

Digitized by Google

Mais alors comment expliquer l'accueil favorable fait par le pape à des propositions qui n'avaient d'autre base qu'un tissu de graves erreurs ? Peut-on supposer, à la cour de Rome, une si profonde ignorance de l'état réel des choses ? En vain chercherait-on une réponse dans les documents connus jusqu'ici ; ils ne renferment pas d'indications précises. Cependant, à bien considérer les faits par eux-mêmes, les soupçons se portent sur Volpe. N'aurait-il pas joué double jeu et dissimulé la vérité ? Orthodoxe à Moscou, catholique à Rome, n'aurait-il pas sacrifié la vérité pour convaincre tour à tour le grand-kniaz et le pape ? Une affaire politique et lucrative marchait de front avec la conclusion du mariage : Volpe, on le verra tout à l'heure, s'intéressait à l'une et à l'autre ; les scrupules de délicatesse lui étaient étrangers.

La vérité est que l'orthodoxe Ivan appartenait à une église séparée du Saint-Siège depuis Michel Cérulaire, tandis que Zoé était catholique, nous ne saurions dire exactement de quel rite, grec ou latin. Les fiancés n'étant pas de la même religion, il s'agissait, pour parler le langage moderne, d'un mariage mixte. Or, l'Église reconnaît que ces unions sont toujours valides, mais elles ne sont licites que dans certaines circonstances, avec la condition expresse que les enfants à naître seront catholiques [1]. Envers les princes byzantins on avait usé, dès l'année 1418, d'une grande condescendance dans les formes sans rien changer au fond des choses ; les fils de l'empereur Manuel avaient été autorisés par Martin V à épouser des femmes catholiques : le bref pontifical déclare que cette concession se fait dans le but de faciliter la réunion des églises d'Orient et d'Occident, et il résume toutes les conditions dans la formule générale que ces mariages ne porteraient aucun préjudice à la vraie foi ; les ménagements du pape ne pouvaient aller au-delà de cette réticence [2]. Sixte IV se trouvait vis-à-vis d'Ivan dans la même situation que Martin V vis-à-vis de Manuel : la dispense nécessaire pouvait être accordée à Zoé, pourvu que les intérêts de la foi fussent sauvegardés.

[1] Zhishman, *Das Eherecht der orientalischen Kirche*. Wien, 1864, p. 523, 543, 545.

[2] Bref du 6 avril 1418, daté de Constance. *Raynaldi Annales Ecclesiastici*, t. XXVII, ann. 1418, n° 17.

Digitized by Google

Si toutes ces précautions n'ont pas été prises, c'est qu'on n'était pas suffisamment renseigné à Rome, peut-être ébloui par les trompeuses assurances de Volpe.

IV

Pour le moment l'ambassadeur de Moscou avait atteint son but : les fiançailles ou le mariage par procuration, car, les documents s'expriment d'une manière équivoque, furent fixés au 1er juin. La Basilique vaticane se revêtit sans doute de toutes ses splendeurs pour cette solennité. Chose étrange, les chroniqueurs de l'époque gardent le silence sur un fait qui aurait dû naturellement se placer sous leur plume. Volaterranus est encore le seul à nous donner quelques détails [1].

Un évêque, dont le nom ne s'est pas conservé, prêta son ministère à la cérémonie. Une assistance nombreuse et distinguée entourait la princesse ; on remarquait : la reine de Bosnie, Catherine, qui abritait à Rome ses malheurs et son deuil [2] ; Clarice Orsini, épouse de Laurent Médicis; les matrones les plus considérables de Rome, de Florence et de Sienne; les cardinaux étaient représentés par des délégués.

Un fâcheux incident surgit au milieu des pompes : au moment d'échanger les bagues, Volpe dut avouer qu'il n'en avait pas apporté pour la fiancée, que ce n'était pas d'usage à Moscou. Cette déconvenue produisit une si vive impression qu'on se prit à douter des pleins pouvoirs de Volpe; le lendemain du mariage, Sixte IV se plaignit que l'ambassadeur eût agi sans mandat régulier de son maître.

Les soupçons s'accrurent lorsqu'on en vint aux projets de campagne contre les Ottomans. Des bruits confus circulaient dans la foule sur l'importance des révélations imminentes ; on s'attendait à un grand triomphe de l'Église ; aussi la déception fut complète après l'audience du 2 juin. Volpe parla à cette

[1] *Diarium romanum* dans Muratori, *Rerum italicarum scriptores*, t. XXIII, col. 90, 91.

[2] Morte à Rome en 1478, enterrée à l'église d'Ara Cœli. Par disposition testamentaire, Catherine léguait à Sixte IV ses droits sur la Bosnie, si ses enfants n'abjuraient pas l'Islam. Theiner, *Monumenta Slavorum meridionalium*, Romæ, t. I, p. 509, n° DCLXXXIII.

Digitized by Google

occasion en latin. Il se vantait d'avoir des relations privées de commerce avec le Khan des Tartares : celui-ci était prêt à lever une armée formidable, à marcher contre les Turcs, à les attaquer du côté de la Hongrie, pourvu qu'on lui versât, après le début des hostilités, un subside mensuel de dix mille ducats ; pour conclure ce traité médiocrement onéreux, il fallait encore, d'après les calculs de Volpe, offrir aux Tartares, en guise d'entrée en matière, des présents de la valeur de six mille ducats. L'idée assurément ne manquait pas de grandeur, mais les sommes à risquer parurent trop fortes et les garanties insuffisantes ; on craignait que Volpe ne détournât à son profit les deniers publics ; il n'était rien moins que sûr que le roi de Hongrie laisserait libre passage aux Tartares ; pouvait-on d'ailleurs se fier à des mercenaires rompus à la trahison ? leur victoire ne serait-elle pas au fond un nouveau triomphe de l'Islam ? A la suite de ces considérants, les fins de non-recevoir furent la seule réponse du Saint-Siège.

Pour en apprécier la prudence, il suffit de se rappeler les discours de Gislardi à Venise, en 1470. A cette époque, Volpe faisait déclarer au sénat par son neveu que les Tartares étaient prêts à envahir la Turquie ; l'alliance avec Mohammed semblait un fait accompli, et voici que deux ans après, en 1472, cette même alliance est encore à faire, au prix d'importants sacrifices pécuniaires. Un redoutable dilemme s'élève du fond de ces données contradictoires : la vérité a été entièrement altérée, soit par Gislardi à Venise, soit par Volpe à Rome. L'un des deux est coupable, peut-être tous les deux ; l'alliance des Tartares n'aura été qu'un fantôme, évoqué à plaisir pour profiter des largesses de Rome ou de Venise.

Mais si les projets belliqueux de l'envoyé moscovite furent repoussés, on ne crut pas devoir revenir sur les combinaisons matrimoniales : la princesse Zoé ne se ressentit pas des soupçons qui planaient sur Volpe ; Sixte IV se montra jusqu'au bout généreux et paternel : six mille ducats, outre les présents, furent assignés pour la dot de la royale orpheline. Une fresque contemporaine de Santo Spirito a consacré le souvenir de ces détails ; dans le haut de la travée, à gauche du bel autel élevé par Palladio, on voit Sixte IV donnant une bourse à la princesse Zoé ; deux épigraphes latines expliquent la peinture malheureu-

Digitized by Google

sement fort restaurée[1]. Les mêmes renseignements se retrouvent dans Platina[2]. Enfin un document inédit et de la plus haute importance les confirme d'une manière authentique.

Aux archives d'État de Rome on conserve soigneusement un ordre de paiement, en date du 20 juin 1472, des cardinaux commissaires de la croisade aux « honorables sieurs » Laurent et Julien de Médicis, dépositaires de l'argent destiné à la sainte entreprise[3]. Les célèbres banquiers, désormais souverains, sont autorisés par cet acte à disposer d'une somme de six mille quatre cents ducats, qui avait été l'objet d'une convention spéciale avec le cardinal Orsini, et dont voici la destination: quatre mille ducats seront versés, par ordre du pape, à la princesse Zoé, « reine de Russie, pour certaines dépenses qu'elle doit faire à l'occasion de son voyage en Russie et pour d'autres motifs; » six cents ducats reviendront à l'évêque chargé d'accompagner la fiancée à Moscou; le reliquat de dix-huit cents ducats restera en caisse. Les sommes

[1] Forcella a reproduit les deux épigraphes dans ses *Iscrizioni delle Chiese*, t. VI, p. 438. Voici le texte de la première, n° 1404 :

Paleologo Peloponesi et Leonardo Tocco
Epiri Dynastis a Turcarum Tyranno e
Dominiis eiectis vitæ necessaria regali
Splendore suppeditari iubet Sixtus.
Sophiæ item Thomæ Paleologi filiæ
Quæ Ruthenorum duci nupserat præter
Amplissima alia munera sex millia
Aureorum in dotem largitur.

La seconde épigraphe (n° 1405) ne présente que de légères variantes. Toutes les deux se trouvent dans le manuscrit conservé à Santo Spirito : *Liber continens inscriptiones*. M. Müntz est d'avis que la fresque elle-même est encore inédite et qu'il y aurait un intérêt véritable à la faire reproduire.

[2] Bibliothèque Corsini à Rome, *Diaria Sixti IV auctore Bartholomeo Platina*, 130, p. 13.

[3] « Nos etc. quatenus de pecuniis cruciate et de ducatis illis VI (m) CCCC pro quibus certa conuentia uobiscum de consensu nostro per R^m d. Cardinalem de Ursinis camerarium facta est, tradatis et soluatis Il^ri domine Zoë Regine Rusie, filie quondam Il^ris d. Despotis Romeorum, florenos de camera quatuor milia, quos S. Dominus noster eidem donari mandat pro certis expensis per eam in eundo ad Rusiam faciendis et aliis causis. Item de eisdem VI (m) CCCC florenis similiter tradatis florenos de camera VI (c) R^do in Christo patri domino Antonio Bonumbre, Episcopo aciensi, pro expensis per eum faciendis qui comitaturus est eandem dominam reginam ad Rusiam. Residuum vero dictorum ducatorum VI (m) CCCC retineatis penes vos in paruis, quod residuum est floreni MVIII (ç) quos in vestris, etc. Datum Rome, etc. XX junii anno primo. » Archives d'État de Rome, *Archivio Camerale, Liber S. Cruciate Comm. gen.*, A. 1468-1472, p. 110 v.

Digitized by Google

indiquées par les cardinaux doivent être contrôlées par celles des dépenses effectuées et consignées dans un autre document de la manière suivante [1] : le 27 juin 1472, cinq mille quatre cents ducats sont payés à Zoé, six cents à l'évêque, ce qui fait une somme ronde de six mille ducats déboursés par le Saint-Siège au profit de la princesse byzantine.

Le pape songea aussi à l'entourer, pour le voyage, d'une suite convenable, composée de Grecs et de Latins. Les deux frères de Zoé envoyèrent des ambassadeurs spéciaux ; parmi les Latins on remarquait au premier rang l'évêque Antoine Bonumbre, que les chroniqueurs russes désignent du nom de cardinal Antoine, mais tout porte à croire que l'évêque de Guadix (*episcopus aciensis, vescovo acemsis*) n'a jamais fait partie du sacré collège. Du reste, les détails sur ce personnage font complètement défaut ; c'est même la première fois qu'il paraît dans l'histoire avec son nom patronymique de Bonumbre [2].

Enfin, des lettres pontificales furent adressées probablement à tous les souverains dont Zoé avait à traverser les États. La seule pièce de ce genre que nous ayons retrouvée autorise cette conjecture. C'est un bref de Sixte IV du 21 juin 1472 au duc de Modène, Hercule d'Este.

« Notre chère fille en Jésus-Christ, ainsi s'exprime le pape, la noble matrone Zoé, fille du légitime successeur de l'empire de Constantinople, Thomas Paléologue, d'insigne mémoire, est venue se réfugier auprès du Siège apostolique, après avoir échappé aux mains impies des Turcs, lors de la chute de la capitale de l'Orient et de la dévastation du Péloponèse ; nous l'avons accueillie avec des sentiments de piété et l'avons comblée d'honneurs à titre de fille préférée entre toutes ; elle se rend maintenant auprès de l'époux auquel elle a été récemment fiancée par nos soins, le cher fils, noble seigneur Ivan, grand-duc de Moscou, fils du grand-duc Basile, d'illustre mémoire. »

[1] « Alla detta (sancta cruciata) a di XXVII detto (de guignio) ducati semila quattro cemto di camera pagamo per mandato de prefati S. Comessari alla Reina de Rossia e ssorella de Despoti della Morea, della qual somma n ebbe la prefata reina ducati V (m) IIII (c) e ducati VI (c) il R^do padre messer Amtonio Vescovo acemsis e quali N. S. dona loro per l amdata de Rossia — d. VI (m) CCCC. » Archives d'Etat de Rome, *Archivio Camerale, Liber depositarii sancte cruciate*, A. 1464-1475, p, 188.

[2] Les recherches faites aux archives de l'évêché de Guadix et Baza n'ont donné aucun résultat. En 1472, Guadix était encore sous la domination des Maures ; les documents relatifs à cette époque n'existent plus.

Digitized by Google

Après avoir esquissé les péripéties de Zoé, le pontife exprime le désir qu'une brillante réception soit faite au rejeton de tant de rois, ainsi qu'à toutes les personnes de sa suite [1].

Le même jour de la date du bref eut lieu l'audience de congé. Sixte IV reçut la princesse dans son jardin ; Volpe était présent. Les souvenirs du concile de Florence auront été évoqués avec des vœux ardents pour rappeler à la vie le pacte solennel. Malheureusement les ambassadeurs milanais, qui seuls ont mentionné ce fait, n'entrent pas dans les détails [2].

Le départ de Rome fut fixé au 24 juin. Nous suivrons la princesse Zoé d'étape en étape, à la suite de nos documents, pour la plupart inédits.

V

Lorsque les empereurs et les princes se rendaient dans la Ville éternelle par la Toscane, ils descendaient de Florence par Sienne, Radicofani et Acquependente jusqu'à Viterbe : c'est, à rebours, le chemin de nos voyageurs. Une tradition aussi ancienne qu'invraisemblable fait de Viterbe le berceau des Paléologue. Les chroniques locales ne tarissent pas sur cette légende ; dans la salle du conseil municipal la place d'honneur est réservée au portrait de Michel Paléologue ; par une étrange ironie du sort, les archives de la ville ne possèdent pas de documents sur le passage de Zoé ; un seul chroniqueur en a conservé le souvenir. Il raconte brièvement que, célèbre par sa beauté et sa haute naissance, la princesse fut demandée en mariage par le « roi de Russie, » et qu'elle traversa Viterbe pour se rendre auprès de son époux [3].

Le 29 juin, Zoé arrivait à Sienne. On se rappelle que Bessarion avait longtemps à l'avance recommandé la princesse aux Siennois ; Sixte IV leur avait adressé un bref dans le même but. Ces augustes démarches ne restèrent pas sans résultat [4]. Le jour

[1] Archives d'État de Modène, *Lettere di Principi esteri, Cancelleria ducale.*

[2] Dépêche du 21 juin 1472. Archives d'État de Milan, *Potenze estere, Roma*, 1472.

[3] Archives de Viterbe, *Chronique de Feliciano Bussi*, d'après Cobelluzzo.

[4] Aux archives d'Etat de Sienne, il y a deux documents sur Zoé Paléologue : 1° la lettre de Bessarion du 10 mai 1472, dont il a été déjà question,

Digitized by Google

même de l'entrée de Zoé, les représentants de la « cité magnifique » et de la banlieue, convoqués en nombre suffisant, votèrent par cent vingt-quatre voix contre quarante-deux une allocation de cinquante florins pour couvrir les frais de réception et d'hospitalité. La princesse fut logée dans une maison attenante à la cathédrale ; on lui prodigua les plus grands honneurs, Allegretto Allegretti l'atteste dans sa chronique [1].

Les traces des voyageurs se perdent ici pour quelque temps. Florence était sur leur chemin ; les Médicis devaient s'intéresser à la future souveraine, dont ils avaient payé la dot, mais rien n'indique qu'on ait traversé la capitale de la Toscane. Les troubles intérieurs, les entreprises militaires de l'année 1472 conseillaient la prudence, peut-être imposèrent-ils le sacrifice d'une réception solennelle.

C'est à Bologne, le 10 juillet, que nous retrouvons la princesse [2]. Virgilio Malvezzi, un des principaux seigneurs, lui fait un splendide accueil dans son palais ; toute la ville eut plus d'une fois l'occasion d'admirer Zoé. D'une taille peu élevée, elle paraissait avoir vingt-quatre ans, les flammes de l'Orient brillaient dans ses yeux, la blancheur de sa peau trahissait la noblesse de sa race ; en vérité, elle était belle, s'écrient avec enthousiasme les chroniqueurs de Bologne. Lorsqu'elle se montrait en public, un manteau de brocard et d'hermeline couvrait sa robe écarlate ; la tête était coiffée d'un turban étincelant d'or et de perles ; une pierre précieuse montée en agrafe et attachée au bras gauche attirait tous les regards. Les plus nobles jeunes gens faisaient cortège à l'illustre orpheline ; on se disputait l'honneur de tenir les rênes de son cheval. Une pompe extraordinaire fut déployée lorsqu'on se rendit à l'église de Saint-Dominique. Zoé assista pieusement à la messe célébrée sur le

2° une délibération de la Commune du 29 juin 1472, *Concistoro, Deliberazioni*, 1472, maggio-giugno, p. 51. — Le bref de Sixte IV mentionné dans la délibération ne s'est plus retrouvé.

[1] Muratori, *Rerum italicarum scriptores*, t. XXIII, col. 775.

[2] Bibliothèque municipale de Bologne : *Cronaca Bianchetta*, p. 672 ; Ghirardacci, *Storia di Bologna*, t. III, an. 1472 (imprimé, mais très rare) ; Bibliothèque de l'Université : Ghiselli, *Memorie antiche*, t. IX, p. 88; Negri, *Annali di Bologna*, t. VI, an. 1472 ; Alberti, *Storia di Bologna*, p. 117 ; Archives Hercolani, Fonds Malvezzi-Lupari, carton A: *Discorso sopra la famiglia Malvezzi*, p. 9.

Digitized by Google

tombeau du Patriarche ; les spectateurs restèrent édifiés et émus.

Cependant, pour gagner l'Allemagne, il fallait traverser le territoire de la république de Saint-Marc. Si Volpe évitait soigneusement Venise, où il aurait eu des comptes embarrassants à rendre, ses sentiments patriotiques devaient l'attirer vers Vicence, sa ville natale, où la voix populaire le faisait passer pour « trésorier et secrétaire du roi de Russie. » Le grand-kniaz Ivan III eût été sans doute plus étonné que tout autre si ces titres pompeux fussent parvenus à sa connaissance, mais Volpe n'était pas homme à s'effaroucher de si peu ; il se dirigea vers Vicence [1]. On fit une première halte aux environs, dans la villa de Nanto, qui appartenait à Trevisano Volpe, cousin de Gian Battista ; en souvenir de la visite, le propriétaire du château reçut le privilège de porter dans ses armes l'aigle byzantine avec la couronne. Le 19 juillet, deux heures avant le coucher du soleil, Zoé fit son entrée dans la ville. Leonardo Nogarola lui offrit l'hospitalité dans son palais ; elle y passa trois jours au milieu des fêtes et des banquets ; soixante cavaliers lui servaient d'escorte. La seigneurie envoya, paraît-il, des cadeaux d'un grand prix et se chargea des frais de voyage sur tout le territoire de Venise.

Les magnifiques réceptions de Vicence furent les derniers adieux de l'Italie. Zoé ne devait plus revoir ni son brillant soleil, ni son ciel azuré. Le 1er septembre, elle était à Lubeck ; le 21 du même mois, les chevaliers de l'Ordre teutonique lui firent les honneurs de Rével ; à Dorpat, des représentants du grand-kniaz, prévenu par courrier de l'arrivée de sa fiancée, vinrent féliciter la future souveraine.

Cependant la grande nouvelle s'était répandue en Russie : sur tout le parcours du chemin qu'il fallait suivre, le peuple voulait

[1] Castellini, *Storia di Vicenza*. Vicenza, 1821, t. XII, l. XV, p. 231. — Bibliothèque municipale de Vicence : *Chronica praeteriti, præsentis et futuri temporis*, 19 luglio 1472 ; *Chronica ab anno 1400* : « 1472, a dì 19 luglio. Venne a Vicenza la Regina di Russia, fiola del Despota della Morea, la qual venia da Roma et andava a marito dal Re di Russia, con la qual era messer Battista Da la Volpe, vicentin cavalier, che habita in Russia, alla quale fu fatto grand'honor in Vicenza a spese de Venetiani. » Aux archives d'État de Venise, on n'a pas trouvé trace de dépenses faites à cette occasion par la seigneurie.

Digitized by Google

prendre sa part à la joie de son maître et souhaiter la bienvenue à Zoé [1]. Les chroniques racontent naïvement les préparatifs des Pskoviens, qui furent les premiers à la saluer ; l'hydromel y joue un rôle marquant. Le 11 octobre, des barques élégantes s'approchèrent jusqu'à l'embouchure de l'Embach ; les dignitaires de Pskov, descendus à terre, présentèrent à Zoé, qui venait d'arriver, du pain et du sel avec un verre de vin : tel est l'usage traditionnel de Moscou. On se remit immédiatement en route ; la traversée du lac Peipous dura deux jours ; le 13 octobre on descendit dans un monastère dédié à la sainte Vierge.

Dès sa première apparition sur la terre russe, de frappants contrastes se montrèrent au grand jour dans la conduite de Sophie, car c'est ainsi que nous appellerons désormais la princesse Zoé. Dévouée naguère à l'union, considérée au moins par les papes comme leur fille dans la foi, elle semble avoir changé de conviction en changeant de costume, en se revêtant des insignes de la royauté. Lorsqu'elle eut quitté le monastère et pris solennellement le chemin de Pskov, le clergé de la ville vint à sa rencontre ; tout le cortège se dirigea aussitôt vers la cathédrale ; le peuple acclamait Sophie avec enthousiasme ; quant au légat du pape, avec sa robe écarlate, sa tiare, ses gants, son crucifix, il excitait l'étonnement général ; à la stupeur succéda le scandale lorsque Bonumbre s'avisa de ne pas saluer les images à la manière des orthodoxes. Sophie intervint pour l'y contraindre ; ainsi s'annonce la rupture avec le passé religieux ; à partir de ce moment Rome est oubliée, l'orthodoxie russe l'emporte complètement. Après le service à la cathédrale, on se rendit au palais ; les boïars et les principaux marchands vinrent offrir leurs hommages avec leurs présents ; la princesse reçut de leurs mains cinquante roubles, Volpe en eut dix autres pour sa part. Ces démonstrations sympathiques touchèrent la pauvre orpheline ; l'avenir lui souriait ; sur le départ, après avoir chaleureusement remercié les Pskoviens, elle leur promit ses bons offices auprès d'Ivan.

[1] Sur le voyage de Sophie en Russie et la célébration de ses noces, il n'y guère que des renseignements de source russe : *Collection complète des chroniques russes*, t. IV, p. 244 ; t. VI, p. 196 ; t. VIII, p. 154, 173, 175 ; *Chronique russe d'après le texte de Nicon*, t. VI, p. 49. Un seul fait est mentionné dans les documents de Venise que nous citerons plus bas : la disgrâce de Trevisan.

Digitized by Google

Même réception, même enthousiasme à Novgorod. La fière république, dont les princes de Moscou ont juré la perte et qui leur oppose parfois le courage du désespoir, tient à rester en bons rapports avec le redoutable Ivan ; le jour n'est pas éloigné où il enlèvera le beffroi dont les joyeux carillons convoquent le peuple à ses bruyants comices ; les libertés de Novgorod, ses gloires, son indépendance auront alors vécu. Pour le moment, les tristes prévisions sont écartées, on ne songe qu'à raffermir l'amitié ; le métropolite, le *posadnik* ou gouverneur de la ville se mettent en frais ; mais Sophie avait hâte d'arriver à Moscou.

Rien n'est plus curieux que la description qui va suivre de son entrée dans la cité, décorée déjà par les plus fanatiques du nom prétentieux de *troisième Rome*. Les chroniques russes, qui sont ici notre seule et unique source, s'expriment à peu près ainsi : les voyageurs étaient encore à quelques verstes de Moscou, lorsque le grand-kniaz réunit son conseil pour décider un cas embarrassant : des courriers avaient annoncé que Bonumbre se faisait précéder de la croix ; on la portait devant lui comme en triomphe, en vertu d'un privilège accordé au légat par le pape. Cette apparition pouvait choquer les Moscovites, d'autant plus que la croix latine n'est pas tolérée dans l'Église d'Orient ; d'autre part, les contestations aux portes de la ville semblaient inopportunes. Que faire ? A quel parti s'arrêter ? Les avis des boïars se partagèrent, les uns se montraient conciliants et consentaient à fermer les yeux ; les autres, rappelant l'exemple d'Isidore, redoutaient un scandale. Le grand-kniaz, plus hésitant qu'auparavant, s'adressa en dernier appel au métropolite Philippe ; ému et indigné, celui-ci s'opposa énergiquement à cette manifestation latine en pleine Moscovie. « De tels honneurs, dit-il au prince, ne sauraient être rendus à un légat pontifical ; s'il entre avec sa croix dans ta bonne ville de Moscou, moi, ton père, j'en sortirai par une autre porte. » Ce langage était trop ferme pour ne pas enlever la position ; le boïar Fedor Davidovitch fut dépêché au devant d'Antoine Bonumbre avec des ordres précis. Le légat se montra de bonne composition ; la plus vive résistance vint de la part de Volpe : il se prévalait des honneurs rendus à Rome au représentant du grand-kniaz et demandait que l'on traitât l'ambassadeur du pape à Moscou avec les mêmes égards. La chronique donne ici naïvement la clef du mystère : orthodoxe

Digitized by Google

en Russie, rebaptisé selon le rite grec, Volpe avait en Italie soigneusement caché son apostasie, se faisant passer sans scrupule pour un ardent catholique ; jusque là il avait joué double jeu tout à son aise ; désormais la comédie menaçait de tourner au tragique ; le boïar Fedor tint bon, il fallut céder ; ainsi l'entrée put se faire d'une manière pacifique.

Le 12 novembre, Sophie arriva à Moscou. Cette cité, aussi vaste que peu élégante, avec ses maisons de bois entourées de jardins potagers, ses rangées de boutiques uniformes, sa triple enceinte de murs, son modeste Kremlin, dut paraître monotone et attristante à une princesse habituée aux splendeurs de Byzance et de Rome. Une foule compacte et curieuse se pressait sur tout le parcours du cortège, mais surtout aux abords de la cathédrale, où la future souveraine devait en arrivant faire sa première visite. Le métropolite l'y attendait, paré de ses ornements sacerdotaux ; il lui donna sa bénédiction et la conduisit dans les appartements de la princesse Marie, mère d'Ivan. C'est là que Sophie eut sa première entrevue avec le grand-kniaz. Le moment était solennel. Quelle impression a ressentie l'orpheline de Byzance, sans fortune et sans patrie, sur le point de devenir l'épouse d'un riche et puissant souverain ? L'histoire ne nous a pas livré ce secret. Ivan III portait déjà le surnom de terrible (*grozny*), qu'il eût gardé pour toujours sans les cruelles sauvageries de son petit-fils, le tsar terrible entre tous ; dans les traits de sa figure, le fiancé de Sophie devait avoir quelque chose de farouche et qui trahît son caractère : la légende prétend que son regard troublait les femmes jusqu'à les faire évanouir ; peut-être ce jour-là un rayon de bienveillance et d'amour brilla-t-il sur son front ; cette lueur aurait permis à Sophie d'espérer un heureux avenir.

L'heure n'était plus, du reste, aux réflexions. On se rendit immédiatement à la cathédrale de l'Assomption : le métropolite célébra les saints mystères et donna la bénédiction nuptiale aux époux [1]. Les détails nous manquent complètement sur la manière dont la cérémonie s'accomplit ; les chroniques énu-

[1] Karamzine (*Histoire de l'Empire de Russie*, t. VI, p. 29, note 92) a déjà observé que toutes les chroniques sont ici d'accord, à l'exception de celle de Lvov, qui fait intervenir le protopope de Kolomna, Osia, comme ayant béni le mariage.

Digitized by Google

mèrent sèchement ceux qui s'y trouvaient présents : la mère du grand-kniaz, son fils du premier lit Ivan, ses deux frères André et Boris, les princes et les boïars, le légat Antoine Bonumbre « avec ses Romains, » Dmitri, l'ambassadeur des deux frères Paléologue, ainsi que les Grecs de sa suite.

Le lendemain, Ivan donna audience aux représentants étrangers et reçut les présents qu'ils lui offrirent au nom de leurs maîtres.

Bonumbre passa environ onze semaines à Moscou. Un souvenir spécial et de quelque importance se rattache à son séjour dans la capitale. On se rappelle que la question religieuse avait été agitée à Rome ; des doutes s'étaient élevés sur la foi des Russes ; le voyage du légat présentait la meilleure occasion de les dissiper. Nous ne savons pas quelle était la teneur de ses instructions, ni l'étendue de ses pouvoirs. Volpe avait proposé de faire une enquête, en promettant que les Russes se laisseraient corriger volontiers par le représentant du pape. Celui-ci put sans doute se convaincre qu'il y avait des abîmes entre les discours de Volpe et la réalité. Cependant, à défaut d'enquête, il y eut une discussion religieuse au Kremlin. La mission de défendre l'Église russe revenait naturellement au métropolite ; il se fit assister par un certain Nikita Popovitch, en renom de profonde érudition. A en croire la chronique russe, qu'on ne peut contrôler ici par d'autres documents, le triomphe des Moscovites aurait été aussi brillant que complet : Bonumbre n'était pas de taille à croiser le fer avec le formidable Nikita ; cet habile escrimeur n'aurait pas tardé à désarmer son adversaire : « Je n'ai pas de livres avec moi, aurait dit piteusement le légat pontifical, et je n'ai rien à répondre. » Rappelons ici, comme terme de comparaison, qu'un siècle plus tard les sources russes accorderont aussi les honneurs d'une facile victoire à Ivan IV dans ses discussions avec Possevino. Les subtils arguments du tsar, en 1582, se réduisaient surtout à ces quatre chefs : le pape se fait adorer comme un Dieu et porter dans une chaise gestatoire; il se rase la barbe et une croix brille sur « sa botte. » Pris au dépourvu, embarrassé, Possevino aurait essayé de s'expliquer et puis se serait renfermé dans un mutisme parfait. La défaite ne pouvait être plus humiliante ; ainsi l'affirment les chroniques contemporaines, et des historiens comme Nicolas Oustrialov

Digitized by Google

répètent encore que le tsar Ivan a réduit au silence le plus savant des jésuites [1].

En dépit des phases plus ou moins pénibles, l'issue des discussions de Bonumbre paraît avoir été pacifique. Il partit de Moscou, le 26 janvier 1473, comblé de présents par le grand-kniaz [2]. A Vilna, le prince et les évêques de Lithuanie présentèrent au légat un message pour Sixte IV ; n'ayant pas obtenu de réponse, les mêmes personnages en écrivirent un second, daté du 14 mars 1476, qui témoigne de leur foi et de leur union avec le Saint-Siège [3]. C'est le seul document où l'on retrouve encore une allusion au légat « Antoine ; » à partir de cette époque ses traces disparaissent complètement.

VI

La célébration des noces d'Ivan avait été troublée par un incident des plus fâcheux, sur lequel il nous faut revenir. On se rappelle qu'en avril 1471 la seigneurie de Venise avait envoyé Gian Battista Trevisan à Moscou avec une double mission : il devait contrôler les affirmations de Gislardi et de Volpe, et se rendre ensuite auprès du Khan de la Horde d'Or, Mohammed, pour négocier une alliance contre les Turcs [4]. Volpe ne justifia pas la confiance qu'on mettait en lui ; de graves obstacles surgirent à Moscou, si bien que la seigneurie décida, le 27 avril 1472, de rappeler Trevisan. Mal lui en prit de n'être point parti immédiatement; il faillit payer ce retard de sa tête. Nous raconterons ce qui s'est passé à cette occasion d'après les chroniques russes [5], en les contrôlant par quelques documents de Venise, dont personne n'a eu connaissance avant nous.

[1] Lerpigny, *Un arbitrage pontifical au XVIe siècle*. Bruxelles, ch. IV et V. Inutile d'ajouter que la version de Possevino, consignée dans sa *Moscovia*, diffère essentiellement de la version russe.

[2] *Collection complète des chroniques russes*, t. VIII, p. 176.

[3] Pétrouchévitch a réimprimé le message du 14 mars 1476 dans le *Recueil littéraire* (en russe). Léopol, 1869, p. 223 à 260.

[4] Dans les chroniques russes, comme l'a déjà remarqué Hammer-Purgstall (*Geschichte der goldenen Horde*. Pesth, 1840, p 406), le Khan Mohammed est désigné sous le nom d'Akhmat. A Venise, on l'appelle tantôt Maumeth, tantôt Accomet, empereur des Scythes ou des Tartares.

[5] *Chronique russe d'après le texte de Nicon*, t. VI, p. 51. Les registres des relations d'Ivan III avec la Horde d'Or ne sont pas parvenus jusqu'à nous.

Digitized by Google

Et d'abord, la mission de Trevisan était beaucoup plus épineuse que les Vénitiens ne semblaient s'en douter. Les relations de Moscou avec la Horde d'Or, désormais sur son déclin, devenaient de plus en plus hostiles ; les princes russes ne prodiguaient plus leur or à Kiptchak; des victoires récentes inspiraient l'espoir de briser le joug séculaire des Tartares. En 1468, Mohammed se heurta à Riazan contre une résistance si énergique qu'il fut obligé de reculer ; quatre ans plus tard, les hardis habitants de Viatka descendirent le Volga dans leurs barques légères, et, profitant des circonstances favorables, vinrent camper fièrement au milieu même de Saraï, ravagèrent le pays tout autour, s'enrichirent de butin, emmenèrent un grand nombre de prisonniers. Il fallait, après ce coup, s'attendre à des représailles. Mohammed avait un fidèle allié dans le roi Casimir de Pologne, qui ne cessait d'exciter les Tartares contre Moscou ; les deux princes se concertèrent et, en 1472, le Khan parut en Russie à la tête d'une nombreuse armée ; les plus sanglantes rencontres eurent lieu sur les bords de l'Oka ; privés de l'appui des Polonais sur lesquels ils avaient trop compté, les Tartares furent mis en déroute et prirent la fuite avec précipitation. Le 23 août, Ivan rentra dans sa capitale, victorieux de l'ennemi, mais sans avoir terminé la guerre.

Trevisan, se trouvant sur les lieux, ne pouvait ignorer ces faits d'une publicité éclatante. Par excès de prudence, il jugea à propos de ne révéler à personne l'objet de sa mission. Ce furent les nouveaux arrivants, les compagnons de Sophie, qui l'apprirent au grand-kniaz : Trevisan, lui dirent-ils, est envoyé par le doge Nicolò Trono [1] auprès du Khan de la Horde d'Or pour lui offrir des présents et soulever les Tartares contre les Turcs.

Qu'on se figure l'étonnement et l'indignation d'Ivan lorsqu'il apprit qu'un ambassadeur étranger nouait à son insu des relations avec le mortel ennemi de Moscou. N'était-ce pas abuser de l'hospitalité, méconnaître le droit des gens? Une autorisation préalable n'eût-elle pas été nécessaire? Ce silence mystérieux de Trevisan éveilla des soupçons qui provoquèrent à leur tour des mesures rigoureuses. Volpe, à titre probablement de complice, fut exilé à Kolomna; sa femme et ses enfants furent gardés

[1] Les chroniques russes l'appellent Nikolstron.

Digitized by Google

à vue, sa maison livrée au pillage. Un sort plus cruel attendait Trevisan : le grand-kniaz le condamna, de sa propre autorité, à la peine capitale et sans l'énergique intervention de Bonumbre, l'infortuné Vénitien l'aurait certainement subie. On fit valoir sa qualité d'étranger ; Ivan se laissa fléchir et consentit à interpeller le doge. Trevisan fut, en attendant, chargé de fers et consigné dans la maison de Mikita Beklémichev.

Fidèle à sa parole, le grand-kniaz envoya à la seigneurie un message rédigé en termes conciliants et courtois, mais d'une entière sincérité quant au fond : Trevisan était accusé d'intelligence suspecte avec les Tartares [1]. Antoine Gislardi, à peine revenu de ses voyages, dut se remettre en route et porter le pli à sa destination. Les sénateurs de Venise n'eurent pas de peine à comprendre que l'affaire méritait un examen sérieux et approfondi. Ils se firent renseigner par les Italiens qui avaient séjourné dans ces régions lointaines ; Gislardi, après son excursion de Naples, fut mis en demeure de s'expliquer de nouveau. On en vint à conclure que l'alliance avec les Tartares n'était rien moins qu'à dédaigner : le succès de leurs armes contre les Turcs se laissait espérer et prévoir; l'entente serait d'autant plus facile et moins coûteuse que Gislardi était prêt à faire lui-même toutes les démarches nécessaires. Quant à Trevisan, le sénat résolut d'écrire à Ivan pour justifier la conduite du malheureux agent, obtenir sa grâce et la permission de se rendre avec Gislardi auprès de Mohammed. Ces décisions furent prises, le 20 novembre 1473, à la forte majorité de cent quarante-six votes positifs, contre deux négatifs et trois flottants. Les termes mêmes dont on se servit à cette occasion sont remarquables : Nous proposons, disaient les sénateurs, d'écrire au « duc de Moscou » et de déclarer que la mission de Trevisan avait plutôt pour but d'éloigner les Tartares de la Russie, de les diriger vers la mer Noire et la Valachie, enfin de les lancer contre l'ennemi commun des Chrétiens, l'envahisseur de l'empire d'Orient, « lequel, à défaut d'héritiers mâles, revient au duc de Moscou par suite de

[1] La lettre d'Ivan n'a pas été retrouvée ; d'autres documents en donnent le résumé. Archives d'Etat de Venise, *Senato, Secreti*, t. XXVI, 1473-1474, p. 48, 50 v.

Digitized by Google

son illustre mariage [1]. » Volpe n'est pas nommé dans cette pièce ; en général, on semble à Venise se désintéresser de lui.

A la suite des décisions du sénat, Gislardi reprit le chemin de Moscou, chargé de présents pour le grand-kniaz et le Khan de la Horde d'Or, d'un sauf-conduit pour les ambassadeurs russes qui pourraient venir à Venise, d'une lettre de la seigneurie pour Ivan, d'une autre pour Trevisan, avec une copie incluse de la précédente et des pleins pouvoirs pour traiter avec Mohammed. De toutes ces pièces, nous n'avons retrouvé que les messages adressés à Ivan et à Trevisan, tous les deux sont datés du 4 décembre 1473. Vis-à-vis du grand-kniaz, la seigneurie se répand en éloges, en remerciements d'avoir ménagé Trevisan malgré les graves soupçons, en assurances de la plus sincère amitié : Nous vous mettons au premier rang de nos amis, disent les Vénitiens à Ivan, et nous voulons vous honorer en conséquence. Pour justifier Trevisan, il suffisait de révéler la vérité pure et simple sur sa mission ; ce qui permettait, en outre, de faire des allusions flatteuses au mariage avec Sophie Paléologue et aux droits éventuels sur Byzance. Après cela, Venise se croit autorisée à demander l'envoi de Trevisan avec Gislardi auprès de Mohammed : rien ne saurait être plus méritoire devant le Dieu tout-puissant, plus glorieux pour le prince de Moscou, plus agréable à ses meilleurs amis, les Vénitiens. En cas d'obstacle imprévu, que Trevisan soit au moins rendu à la liberté et à la patrie [2].

[1] « Propterea vadit pars quod scribatur Duci Muschoviæ et declaretur missum a nobis fuisse predictum Joannem Baptistam non solum pro non offendendo aut nocendo sibi aliquo modo, sed liberando potius ab omni lesione Tartarorum quos delongare a sua provincia cupimus et ducere per regiones vicinas Euxino et Valachiam ad oppressionem communis hostis Christianorum, occupatoris imperii Orientis, quod si successores mares deessent jure ad Excellentiam (*sic*) suam per illustre matrimonium suum pertineret. » Archives d'État de Venise, *Senato, Secreti*, t. XXVI. 1473-1474, p. 48.

[2] « Verum ut Vestra Sublimitas veritatem omnem intelligat, misimus predictum secretarium nostrum non ut ulla ratione statui rebusque vestris ullum incomodum aut periculum procuraret cum imperatore Tartarorum, quin potius, invitati litteris dicti serenissimi imperatoris, illum et copias suas, vicinas vestro statui, et propterea molestus et infestus, averteret et delongaret, si fieri aliqua ratione potuisset, a vestris finibus et vicinitate et per provincias Mari mediteraneo, quod Euxinum vel Mare majus appellant, ad rippas Danubii duceret in oppressionem comunis omnium Christianorum hostis Turci Othomani, occupatoris imperii Orientis, quod, quando stirps mascula deesset imperatoria, ad vestram illustrissimam Dominatio-

Digitized by Google

Dans sa lettre à Trevisan, le sénat exprime ses regrets sur les péripéties de son secrétaire, et, prévoyant hardiment une heureuse issue de ses négociations, il donne d'avance ses instructions pour Mohammed. Le langage des sénateurs devient ici étrangement chaleureux. C'est qu'il s'agit de communiquer à d'autres une ardeur belliqueuse qu'ils n'ont plus eux-mêmes ; que les Tartares triomphent et Venise profitera de leurs victoires sur les Turcs sans tirer l'épée du fourreau ; aussi Trevisan est-il requis d'épuiser son éloquence, de faire valoir tous les motifs imaginables, d'allumer, d'enflammer les cœurs [1].

Le succès de Venise au Kremlin fut complet. Délivré de ses fers, rendu à ses fonctions, Trevisan reçut du grand-kniaz un présent de soixante-dix roubles, somme énorme pour l'époque. Tous les obstacles disparurent comme par enchantement ; le prisonnier de la veille, redevenu ambassadeur, partit pour la Horde d'Or avec le diak Dmitri Lazarev. En même temps une ambassade russe, à la tête de laquelle se trouvait Siméon Tolbouzine, prenait le chemin de l'Italie pour y faire une levée d'artistes et d'ouvriers et resserrer les liens d'amitié avec la seigneurie [2].

D'après les sources russes, Lazarev revint à Moscou, en 1475, avec la nouvelle que Trevisan aurait regagné l'Italie par mer, sans avoir réussi dans l'objet de sa mission. Ces renseignements ne sont pas tout à fait exacts ; en réalité l'envoyé vénitien avait eu, au moins pour le moment, beaucoup plus de chance [3].

nem jure vestri faustissimi conjugii pertineret. » Archives d'État de Venise, *Senato, Secreti*, t. XXVI, 1473-1474, p. 50, v. — M. Ouspenski affirme donc à tort (*Origine et développement de la question d'Orient en Russie.* Saint-Pétersbourg, 1887, p. 29, 31, en russe) que les diplomates romains ont, les premiers, proclamé les droits de Moscou sur Byzance.

[1] « Memora postea odium implacabile inter illum et Othomanum, et non solum id memora, sed etiam accende et inflama quantum potes... » Archives d'État de Venise, *Senato, Secreti*, t. XXVI, 1473-1474, p. 51.

[2] Karamzine, *Histoire de l'Empire de Russie.* t. IV, p. 72. L'ambassade de Siméon Tolbouzine est attestée par les chroniques russes et ne saurait être révoquée en doute ; cependant aux archives de Venise il n'en reste pas de traces.

[3] Sur les négociations de Trevisan en 1476, il y a cinq documents inédits à signaler : 10 mai 1476, responsum oratori Imperatoris Tartarorum ; 28 mai 1476, quid scriptum Imperatori ; quid scriptum D. Tamir ; quid scriptum etiam Regi Polonie ; 28 juillet 1476, commissio secretario Trivisano ad Imperatorem suprascriptum. Archives d'État de Venise, *Senato, Secreti*,

Digitized by Google

En effet, il rentre à Venise, en 1476, accompagné de deux ambassadeurs tartares, Thaïr, envoyé par Mohammed lui-même, et Brunacho Bathir, qui venait de la part de Tamir, capitaine favori du Khan de la Horde. Ces diplomates d'Orient proposaient aux Vénitiens d'être les amis de leurs amis, les ennemis de leurs ennemis; ils se disaient tout prêts à marcher contre les Turcs et, selon l'usage cher aux barbares, réclamaient des dons en bijoux, en vêtements, et surtout en monnaie sonnante. La seigneurie savait à l'occasion se montrer généreuse ; pour s'épargner une guerre elle prodiguait volontiers des présents : toutes les propositions des Tartares furent acceptées avec joie (*cum bon et aliegro animo*); le 10 mai 1476, on vota une somme de quinze cents à deux mille ducats pour satisfaire les convoitises orientales ; un courrier fut dépêché vers Mohammed afin de le prévenir des réponses favorables que rapporteraient les ambassadeurs.

Trois mois après, vers la fin de juillet, Trevisan repartit pour la Horde d'Or avec Thaïr et Bathir. Le doge donna des instructions détaillées à l'intrépide secrétaire : la première étape devait avoir lieu à la cour de Pologne ; jusque-là Casimir s'était montré très bienveillant envers la seigneurie, qui ignorait peut-être les projets polonais contre Moscou ; Trevisan, à coup sûr, n'était pas initié à ces mystères ; il devait révéler au roi les plans des Vénitiens et insister surtout sur ce point que les Tartares marcheraient sur Byzance sans toucher les provinces polonaises ou lithuaniennes ; l'approbation de Casimir se laissait facilement supposer : aussi l'agent de Venise avait-il reçu l'ordre de se rendre à Vilna, pour y décider, selon les circonstances, s'il fallait attendre en Lithuanie les envoyés tartares ou bien aller lui-même à la Horde d'Or.

Si la seigneurie se flattait d'avoir ainsi porté un coup funeste et décisif à la puissance ottomane, elle se trompait cruellement. Mohammed était toujours prêt à tendre la main pour recevoir de l'or, mais plutôt que vers Byzance son regard se tournait vers Moscou ; le successeur des Gengis-Khan et des Baty ne voulait pas lâcher la proie qui s'échappait de ses mains, il lui tardait de

t. XXVII, p. 69, 70, 87. — Ivan III semble avoir changé d'avis encore une fois sur Trevisan ; le 28 septembre 1476, il se plaignit amèrement de lui à Contarini. *Viaggio del M. Ambrosio Contarini* dans Séménov, *Bibliothèque des écrivains étrangers*. Saint-Pétersbourg, 1836, t. I, p. 177.

Digitized by Google

voir les grands-kniaz se prosterner à ses pieds et lui apporter de riches tributs ; au lieu d'attaquer les Ottomans, Mohammed lança encore une fois contre les Russes ses hardis cavaliers, avides de butin et de sang. Après une campagne d'un succès douteux, il fut assassiné, en 1480, dans sa propre tente par Ivak. Cette année marque la fin du joug tartare en Russie.

VII

Les conséquences du mariage d'Ivan III avec Sophie Paléologue ont été aussi nombreuses qu'importantes. On peut dire, à certains égards, que cet événement a fait époque dans l'histoire de Russie.

Ce n'est pas l'endroit d'examiner le degré d'influence personnelle que Sophie a pu exercer sur son époux. Dans la revendication de la liberté nationale, une large part est attribuée à l'altière princesse; elle aurait répété maintes fois à Ivan que l'heure était venue de briser le joug humiliant des Tartares et, joignant l'exemple à la parole, elle aurait, moitié par force, moitié par ruse, expulsé du Kremlin les agents de la Horde d'Or. Excité sans cesse par sa femme, favorisé d'ailleurs par les circonstances, Ivan III se décida enfin à refuser le tribut aux barbares, consacrant ainsi la complète indépendance de Moscou. Ces témoignages méritent d'autant plus de confiance que les chroniques russes sont d'ordinaire hostiles envers Sophie. La renommée populaire ne la flattait pas. Herberstein, dont le témoignage ne saurait être suspect et qui a surpris à Moscou les échos des contemporains, a buriné vigoureusement le portrait de Sophie : « Femme souverainement astucieuse, dit-il, qui a souvent imposé sa volonté à Ivan [1]. »

Je ne m'arrêterai pas non plus aux nouvelles relations avec l'Occident, occasionnées par le mariage, qui firent pénétrer dans le Nord un rayon de la Renaissance. Bientôt après la célébration des noces, Tolbouzine, on se le rappelle, est envoyé à Venise non seulement pour régler l'affaire de Trevisan, mais aussi pour

[1] *Rerum Moscoviticarum Commentarii* dans Starczewski, *Historiæ Ruthenicæ scriptores exteri saeculi XVI.* Berolini et Petropoli, 1841, t. I, p. 8.

Digitized by Google

engager des étrangers au service d'Ivan. Cette première ambassade est suivie de plusieurs autres ; le plus souvent ce sont des Grecs arrivés avec Sophie qui se chargent de ces missions lointaines ; ils ne manquent pas de toucher barre à Naples, où résident constamment de nombreux émigrés helléniques [1]. Par suite de ces négociations paraissent à Moscou un Aristote Fioraventi, un Pietro Antonio, un Paolo Bossio ; des architectes, des ingénieurs, des fondeurs, des arquebusiers enseignent aux Russes le secret de leurs arts ; des édifices d'une rare élégance s'élèvent au Kremlin : l'église de l'Assomption, le palais à facettes ; lorsque le grand-kniaz entreprend une campagne, il est escorté d'officiers qui construisent des ponts et dirigent l'artillerie.

Mais, quelque haute que soit la portée de ces conséquences, il en est une autre, également importante, qui se rapporte plus directement à notre sujet. Le lien spécial qui unissait depuis longtemps Moscou à Byzance s'est singulièrement resserré à l'occasion du mariage de Sophie, mais au profit de Moscou, au détriment de Byzance. Les vagues idées qui hantaient jusque-là le cerveau des érudits eurent désormais pour base un fait historique et incontestable. Il se forme des courants d'opinions, dont la genèse se laisse surprendre, et qui tout récemment ont attiré l'attention des savants en Russie [2].

En effet, lorsque Byzance eut, au xe siècle, illuminé Moscou des clartés du christianisme, lorsque des évêques et des missionnaires helléniques eurent baptisé le peuple dans le Dniéper, érigé quelques écoles à Kiev et organisé la hiérarchie dans le pays, les Grecs acquirent tous un immense prestige parmi les Russes ; les néophytes entouraient leurs apôtres et leurs maîtres d'une profonde vénération ; la science et la sainteté semblaient appartenir, sinon exclusivement, au moins d'une manière spéciale, aux Byzantins.

Vers le milieu du xve siècle, cette croyance populaire fut fortement ébranlée par deux coups successifs : par le concile de Florence, où l'empereur Jean VIII et le patriarche Joseph proclamèrent l'union avec Rome, par la chute désastreuse de Constan-

[1] Voir les *Diarii di Marino Sanuto* (Venezia, 1880), III, aux noms *Caricirova* (Karatchiarov), *Demetrio Ralevo*, *Paleologo*.

[2] Kapterev, *Caractère des relations de la Russie avec l'Orient orthodoxe aux XVI et XVII siècles*. Moscou, 1885 (en russe).

Digitized by Google

tinople. Des bruits sinistres avaient déjà circulé sur les Grecs aussitôt après le concile : on les accusait d'avoir trahi la foi orthodoxe de leurs pères et de s'être livrés aux Latins ; lorsque le croissant remplaça la croix sur le Bosphore, et que le nom d'Allah retentit sous les voûtes vénérées de Sainte-Sophie, les événements eux-mêmes parurent justifier ces accusations : la prise de Byzance par les Turcs était une vengeance du Ciel, un châtiment infligé aux Grecs à cause de leur apostasie. Une conclusion pratique découlait facilement de ces prémisses.

Byzance avait autrefois ambitionné le nom de Nouvelle Rome. Résidence de l'empereur, centre de l'administration civile, la jeune et fière capitale aspirait à devenir aussi le centre de la religion : elle revendiquait en sa faveur la primauté divinement attachée au siège de saint Pierre. Toutes ces tendances se résumaient en un seul mot : Byzance est la Nouvelle Rome. Quelque chose d'analogue se répète maintenant à Moscou : les acteurs ne sont pas en partie les mêmes, les conditions sont différentes, mais la ressemblance des idées trahit leur filiation. Byzance, se dit-on, a failli à sa mission ; celle-ci est dévolue à Moscou, qui sera désormais le palladium de l'orthodoxie, sans rival dans l'avenir. Un moine obscur de Pskov, Philothée, a été le premier à formuler cette théorie dans des lettres adressées au grand-kniaz Vasili Ivanovitch et au diak Mikhaïla [1]. Un mystérieux problème tourmentait à cette époque les érudits moscovites : on se demandait si des motifs naturels ou surnaturels avaient amené la chute de Constantinople, et l'on cherchait naïvement la réponse à ces doutes dans la Bible et dans les chronographes, dans de bizarres combinaisons de nombres depuis Adam jusqu'au xve siècle et dans les signes célestes. Philothée met ses compatriotes en garde contre les solutions fallacieuses et leur indique la seule vraie : Byzance, dit-il, est tombée pour avoir trahi la vraie foi et embrassé le latinisme. Mais aussitôt il se reprend ; au fond, l'empire orthodoxe n'a pas disparu, il a été seulement déplacé, il est là où est l'Église œcuménique, où se conservent les traditions des apôtres, où un prince indépendant protège la

[1] Les lettres de Philothée ont été publiées dans le *Pravoslavny Sobéséd-nik*, 1861-1863. Je n'ai sous les yeux que les citations de M. Kapterev et de M. Ouspenski.

Digitized by Google

vraie foi. Or l'ancienne Rome a apostasié ; les Turcs dominent dans la Rome nouvelle ; c'est Moscou qui est la troisième Rome, l'impérissable ; elle brille dans l'univers comme un soleil, son éclat ne sera jamais terni.

La fiction hardie de Philothée fera son chemin. Elle paraîtra au Kremlin, lorsque le grand-kniaz de Moscou, rappelant ses affinités avec les Césars de Byzance, demandera la confirmation solennelle des titres pompeux qu'il s'attribue; lorsque Moscou, résidence du tsar, ambitionnera l'honneur d'être aussi la résidence d'un patriarche. En parfaite harmonie avec les démarches officielles se développent dans le peuple des légendes bizarres. La plus curieuse de toutes est celle de la *tiare blanche*, donnée par l'empereur Constantin au pape Sylvestre ; à Rome, on essaie de la détruire, mais à la suite d'une vision menaçante, on la renvoie à Byzance ; de nouveaux dangers surgissent ici : Constantin et Sylvestre apparaissent en songe au patriarche Philothée et lui conseillent d'envoyer la tiare à l'évêque Vasili de Novgorod ; la Russie rentre ainsi en possession du précieux trésor. La légende en conclut que « la grâce, l'honneur et la gloire » ont déjà déserté l'ancienne Rome, que Byzance en sera bientôt privée à son tour, et que la sainteté et la grandeur seront divinement concentrées à Moscou [1].

Nous n'avons indiqué que sommairement cette marche des idées, mais le seul fait de leur apparition suffit pour notre but. On comprend dès lors l'importance d'un mariage qui donnait un droit non plus fictif mais réel sur l'héritage convoité également par le prince et par le peuple. Il nous reste à examiner la base historique de ce droit.

On n'a pas oublié que, dès l'année 1476, le sénat de Venise, toujours prudent et compassé dans ses affirmations, n'en reconnaissait pas moins, de sa propre initiative, les droits d'Ivan III sur l'empire de Byzance, à défaut de succession mâle dans la dynastie des Paléologue. Cette conviction était si sincère que le doge ne craignait pas de l'exprimer ouvertement dans sa lettre du 4 décembre 1473 au grand-kniaz. Une déclaration de ce genre, arrivant de Venise, dans la disposition d'esprit où se trouvaient

[1] On dit bien dans la légende qu'elle a été composée à Rome, en 1492, par l'interprète Dmitri, d'après les matériaux trouvés dans la bibliothèque du pape, mais c'est inutile d'insister sur le caractère de ce renseignement.

Digitized by Google

les Russes, dut sans doute produire une vive et profonde impression sur les esprits, d'autant plus que l'hypothèse, prévue par la seigneurie, n'était pas complètement chimérique et pouvait même se réaliser à une époque plus ou moins rapprochée.

En effet, la princesse Sophie avait deux frères, André et Manuel; leur éducation s'était faite à Rome sous la haute et paternelle surveillance de Bessarion. Ni l'un ni l'autre ne répondit aux espérances du cardinal, désireux de voir les jeunes princes porter dignement leur nom illustre. Manuel, doué d'un caractère actif et entreprenant, fatigué peut-être du rôle effacé qu'il jouait à Rome, quitta la cour du pape pour celle du sultan et renonça à l'Évangile pour embrasser le Coran. Ses rêves de grandeur et de fortune, s'il en caressait, ne se réalisèrent pas. Mohammed II lui fit un accueil gracieux, lui attribua des revenus, lui donna quelques esclaves, mais sa bienveillance n'alla pas au-delà de ces médiocres aumônes ; Manuel ne parvint jamais ni aux honneurs de la cour, ni aux grades supérieurs dans l'armée. Sa position était des plus tristes : les Turcs ne montraient à son égard aucun empressement ; aux yeux des chrétiens il était déchu de tous ses droits à cause de son apostasie. De ses deux fils, Jean mourut chrétien sans laisser de postérité, André fut circoncis par ordre du sultan Sélim et prit du service dans ses armées. Ainsi disparaissent tous les droits sur Byzance du côté de Manuel.

La question est plus compliquée par rapport à André. Représentant légal, à titre de frère aîné, de toute la dynastie, n'ayant jamais pactisé avec les Turcs, il se croyait en possession d'un droit personnel sur le trône de ses pères ; rien ne prouve cependant qu'il ait songé à se faire justice par les armes et demandé des secours militaires en Occident ; son ambition semble avoir été plus modeste et malheureusement quelque peu sordide : il parcourait l'Europe pour battre monnaie avec la vente de ses droits héréditaires.

Et d'abord, André a visité Moscou à deux reprises, en 1480 et 1490. Son séjour a été, chaque fois, de courte durée ; les chroniques remarquent sèchement et brièvement qu'une de ces visites a coûté fort cher à la princesse Sophie [1]. A-t-il, à cette occasion,

[1] *Collection complète des chroniques russes*, t. VI, p. 235.

Digitized by Google

traité avec sa sœur ? Nouvel Esaü, a-t-il, moyennant finances, vendu son droit d'aînesse ? Les documents connus jusqu'ici ne donnent pas de réponse, mais les procédés d'André vis-à-vis des rois de France et d'Espagne autorisent quelques soupçons.

En effet, de tous les souverains de l'Europe, le plus facile à séduire était le roi de France, Charles VIII, dont quelques anciennes prophéties faisaient le conquérant de la Terre-Sainte et qui tenait à justifier son titre de *très chrétien*; c'est avec lui qu'André Paléologue engage ses premières négociations. En 1491, il est à Tours auprès du jeune roi ; des rapports de mutuelle bienveillance s'établissent entre eux ; il en reste une preuve dans un « mandement » de pension accordée au prince byzantin, le 31 octobre, « pour le récompenser de partie des grans fraiz et dépens qu'il a à faire à venir dudit païs de Constantinople devers nous (Charles VIII) pour aucuns graves affaires touchant au bien de notre Royaume, en attendant que l'ayons mieulx fait appointer et récompenser. » A ce premier versement de sept cent vingt-trois livres succède un second de trois cent cinquante livres, le 16 novembre de la même année, « pour soy en retourner à Romme devers notre Saint-Père le pape [1]. » André offrit de son côté un autour blanc, présent très estimé à cette époque et qu'il avait probablement rapporté de Moscou. Après cela, les traces de correspondance disparaissent jusqu'à l'année 1494, à laquelle se rapporte un acte important. Charles VIII était alors plus que jamais préoccupé de la conquête de Naples, qui lui eût ouvert la route de Byzance ; on prétend qu'à l'occasion de son voyage en Italie, le pape Alexandre VI lui aurait même conféré le titre d'empereur d'Orient. Dans l'hypothèse de si vastes desseins, il était de bonne politique d'écarter les prétendants légitimes, en s'entendant avec eux à l'amiable. Le cardinal Raymond Perrault se chargea de l'affaire. Le 6 septembre 1494, il se rendit à Saint-Pierre en Montorio pour y célébrer la messe du Saint-Esprit; à l'issue de la cérémonie, sur l'endroit même où la légende place le martyre du chef des apôtres, en présence de deux notaires, André Paléologue céda tous ses droits sur l'em-

[1] Bibliothèque nationale, *Pièces originales*, 49378. Deux autres mandements analogues se trouvent aux Archives nationales, K 74, nº 32 (*Cartons des rois*) et aux Archives d'état de Naples, *Esecutoriali*, X, p. 189, v.

Digitized by Google

pire de Constantinople, de Trébizonde et sur la Servie à Charles VIII, roi de France. Le cardinal promettait, au nom du roi, une pension annuelle de quatre mille trois cents ducats d'or, un commandement de cent lances, un fonds de terre rapportant cinq mille ducats, l'alliance militaire pour reconquérir la Morée, l'appui moral pour obtenir le versement régulier de la pension accordée par Sixte IV sur les fonds de la croisade [1].

Ce traité bilatéral devait être soumis au roi et considéré comme nul et non avenu s'il n'était pas sanctionné par une ratification formelle. Celle-ci a-t-elle été vraiment donnée? A en croire Rinaldi [2], Charles VIII aurait déclaré au pape Alexandre VI qu'André Paléologue lui avait cédé tous ses droits sur Constantinople; ce serait une allusion assez claire à l'acte cité plus haut; d'autre part, André a légué par son testament du 7 avril 1502 ces mêmes droits à Ferdinand d'Espagne et Isabelle [3], disposition incompatible avec la cession en faveur de Charles VIII. D'ailleurs, marié à une personne de la plus basse extraction, André mourut sans laisser de postérité. La double vente qu'il s'était permise, lors même que cet étrange commerce eût été légitime, rendait la cession de ses droits d'autant plus problématique que Sophie n'avait jamais renoncé au trône de Byzance.

Aux yeux des contemporains, la souveraine de Moscou, la dernière survivante des Paléologue, devait passer pour l'héritière légitime de l'empire d'Orient. Les échos de cette opinion se retrouvent dans le langage des envoyés pontificaux lorsqu'ils invitent les tsars à marcher sur Constantinople pour reconquérir l'ancien héritage. Ces allusions ont paru si frappantes à quelques historiens qu'on est allé jusqu'à supposer l'existence aux archives du Vatican d'un acte juridique qui aurait été la source et la base de ces appels à la revanche. Rien de ce genre n'a été trouvé jus-

[1] La minute originale de cette convention, déposée aux Archives du Capitole à Rome, a été cédée à Louis XV, le 9 octobre 1740. Elle se trouve actuellement à la Bibliothèque nationale, fonds latin, 10408, p. 87 à 95. Voyez les *Mémoires de l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres* (Paris, 1751), t. XVII, p. 539. M. François Delaborde analysera cette pièce dans son ouvrage qui paraîtra prochainement chez Firmin-Didot, sous le titre : *Histoire de l'expédition de Charles VIII en Italie.*

[2] *Annales ecclesiastici*, t. XIX, p. 345, n° 29.

[3] Çurita, *Historia del Rey Don Hernando el Catholico.* Çaragoça, 1610, t. V, p. 210.

Digitized by Google

qu'ici ni à Rome ni à Moscou ; mais la gravité de la question, l'importance qui s'y rattache, j'allais dire son actualité, mériteraient bien que l'on tentât de nouveaux efforts. Rappeler l'attention des érudits sur ce sujet est le but principal de mon travail [1].

PIERLING, S. J.

[1] En terminant, j'ai l'agréable devoir de remercier tous ceux qui m'ont aidé dans mon entreprise ; c'est grâce à leur bienveillant concours que j'ai pu trouver quelques nouveaux documents. Je tiens à nommer surtout MM. Banchi, Bertolotti, Bianchi, prince Boncompagni, Cantù, Carini, Cecchetti, Delaborde, Foucard. Guasti, Guidi, Legrand, Malagola, Morsolin, Müntz, Oddi, Padiglione, de Paoli, Sathas.

Digitized by Google

UN BAYARD CALVINISTE

FRANÇOIS DE LANOUE

ET SES DERNIÈRES CAMPAGNES

I

La victoire de Gembloux, remportée le 29 janvier 1578 par don Juan d'Autriche, sur les troupes confédérées, avait consterné les défenseurs de l'indépendance des Pays-Bas; mais pour eux les dissensions intestines étaient plus à redouter encore que les armes espagnoles. Une extrême confusion régnait dans ces malheureuses provinces, où cinq factions absolument hostiles se trouvaient en présence. Don Juan d'Autriche y représentait l'autorité légale, quoique détestée, de Philippe II; le prince d'Orange, l'influence protestante; les États, la cause de l'indépendance; Hembize et le bailli Ryhove, la démagogie avec son intolérance et ses désordres; le parti des *mal contents*, les catholiques, auxquels la violation flagrante de la pacification de Gand avait mis les armes à la main. Les grands seigneurs belges, les ducs d'Havrecht et d'Arschott, les comtes de Lalaing et d'Egmont, pénétrant les secrètes aspirations de Guillaume-le-Taciturne, avaient appelé pour l'opposer tout à la fois au chef de la maison de Nassau et à don Juan d'Autriche, un jeune homme de vingt ans, Mathias, archiduc d'Autriche, frère de l'empereur Rodolphe II; un instant ils espérèrent que le roi d'Espagne ratifierait leur choix, mais ils durent bientôt abandonner cette illusion, et le nouveau gouverneur fut réduit à n'être que le docile instrument du Taciturne qui s'était fait nommer son lieutenant. Dans leur détresse, les États généraux offrirent la souveraineté de leurs provinces à Élisabeth d'Angleterre, en lui rappelant les droits

Digitized by Google

qu'elle pouvait avoir sur le Hainaut, comme descendante de Philippine, femme du roi Édouard III. La prudente reine tenait fort à entretenir dans les Pays-Bas une guerre aussi désastreuse pour l'Espagne, mais elle n'avait aucun goût pour les périlleuses aventures; elle se contenta d'envoyer des troupes et d'acheter le secours des reîtres du duc Casimir. Les Flamands tournèrent alors leurs regards vers la France : six ans auparavant, Charles IX s'était presque ostensiblement déclaré en leur faveur, et même, au lendemain de la Saint-Barthélemy, il avait fait parvenir des subsides au comte Louis de Nassau, et mis à sa disposition les deux mille hommes formant la garnison des trois évêchés, Metz, Toul et Verdun ; sa mort avait tout arrêté. Si les considérations politiques auxquelles avait obéi Charles IX étaient toujours aussi pressantes, la situation intérieure de la France s'était profondément modifiée. Henri III se débattait entre les revendications des huguenots et les exigences impérieuses de la ligue ; il ne prêta qu'une oreille distraite aux ouvertures faites, au nom des États, par son agent Montdoucet. « Montdoucet, dit la reine Marguerite de Valois, voyant que le roy mesprisoit cet advis, ne luy en parla plus et s'adressa à mon frère, qui, ayant un vray naturel de prince, n'aimoit qu'à entreprendre choses grandes et hasardeuses, estant plus né à conquérir qu'à conserver ; lequel embrasse soubdain cette entreprise, qui luy plaist d'aultant plus qu'il voit qu'il ne faict rien d'injuste, voulant seulement acquérir à la France ce qui luy estoit uzurpé par l'Espagnol [1]. »

François d'Alençon, grâce à la coalition des protestants et des Politiques, était devenu le personnage le plus considérable du royaume. La paix de 1576, si justement nommée *Paix de Monsieur*, car il en avait dicté tous les articles, lui accordait un immense accroissement d'apanage : la Touraine, le Berry et le duché d'Anjou, dont il prit le titre précédemment porté par le roi Henri III, avant son avènement à la couronne. Cependant son ambition n'était pas encore satisfaite : il rêvait de placer sur sa tête une couronne royale, et, bien que d'un extérieur peu séduisant, il espérait, plus heureux que son frère, toucher le cœur de la reine d'Angleterre. Élisabeth approchait de la cinquantaine;

[1] *Mém. de Marguerite de Valois*. Collect. Petitot, t. III, p. 256.

Digitized by Google

François avait à peine vingt-huit ans; peut-être cette étrange union se serait-elle accomplie, sans l'opposition énergique qu'elle rencontra dans le conseil de la reine. On peut donc croire que le désir de gagner les bonnes grâces d'Élisabeth ne fut pas sans influence sur la détermination prise par le nouveau duc d'Anjou d'intervenir dans les affaires des Pays-Bas; enfin, les intérêts dont il avait officiellement pris la défense, lui en faisaient une étroite obligation. Sur ce caractère faible et vanitenx, livré à tous les écarts d'une imagination maladive, un homme d'un esprit vraiment supérieur, François de Lanoue[1], exerçait un empire presque absolu. Dès l'année 1573, il l'avait gagné à la cause protestante; c'était par ses soins que s'était organisée la ligue des Politiques, c'étaient ses idées de tolérance relative, la seule qui fût compatible avec l'état de l'opinion publique, qui venaient de triompher définitivement par le traité de Bergerac (7 septembre 1577); aussi Lanoue était-il considéré comme la véritable tête de son parti. Les vieux huguenots voyaient en lui le survivant des grandes guerres, le compagnon d'armes de Condé et de Coligny; pour les Politiques, c'était le diplomate habile, l'homme « versé ès affaires d'estat » dont la modération avait combattu le zèle emporté des ministres, et s'était imposée aux jeunes princes, que leur âge inclinait naturellement vers la lutte et les résolutions extrêmes. Lanoue avait atteint le plus haut degré de sa réputation: il était le conseiller autorisé des princes; Théodore de Bèze déférait à ses avis, le roi de France lui-même, en lui écrivant, descendait jusqu'à la prière pour obtenir ses bons offices auprès de ses amis[2].

Lorsqu'au mois de février 1578, François d'Alençon abandonna la cour et se retira à Angers pour mettre à exécution ses projets, il ne manqua pas d'en instruire aussitôt Lanoue, ajoutant à sa dépêche ce post-scriptum affectueux: « Monsieur de Lanoue, je vous veulx bien tesmoingner de ma main et hors la cour que je suis fort vostre amy, vostre bien bon amy[3]...» Lanoue entra avec passion dans les vues du duc. Depuis longtemps en correspon-

[1] Bien que son nom soit le plus souvent et plus logiquement écrit de La Noue, nous avons maintenu l'orthographe qu'il avait lui-même adoptée.

[2] Amirault, *Vie de François de Lanoue*. Leyde, Elsevier, 1661, p. 237.

[3] *Ibid.*, p. 244.

Digitized by Google

dance avec le prince d'Orange, il était tenu parfaitement au courant de la situation des partis dans les Flandres : « Monsieur, lui écrivait Roch de Sorbie, sieur des Pruneaux[1], je n'ay point voulu faillir de vous escripre, ayant sceu que vous estiez près de Monseigneur, pour vous faire entendre partie de l'estat de nos affaires en ce pays... De ce que j'en ay peu apprendre, il semble que les grands d'icy ne desirent d'y en avoir qui soient plus qu'eulx, et à mon advis, voudroient tendre à leur profit particulier ; ce que je voys leur estre impossible, à cause de leur grande légereté et division entre eulx, tant entre les grands de la noblesse que le peuple ; et de grands soubçons les ungs contre les aultres, et mesme pour le faict de la religion. Car aulcunes villes ont desclairé, contre le traicté faict à Gand, vouloir l'exercice de la religion réformée, et de faict font prescher publiquement, resollus de n'en passer point à moins. Si la résollution de Monseigneur est de venir en ces quartiers, je vous supplye aultant que je puys, Monsieur, l'accompagner, pour vous dire qu'estes aultant désiré de tous, je dis de chascune des religions, qu'homme qui y puisse venir, ayant tous une très grande confiance en vostre vertu. Aussy que je sçays que la créance que prendra en vous Monsieur le prince d'Orange, servira de beaucoup à l'advançement de ces affaires ; m'asseurant d'ailleurs que Monsieur vouldra maintenir l'une et l'aultre religion[2]... »

Lanoue accepta le grade de maréchal de camp général, « avec de beaux partis et appoinctemens » dit Brantôme, — considération assurément bien secondaire pour lui, — et entra directement au service des États. Il pouvait ainsi servir beaucoup plus utilement la cause du duc d'Anjou que s'il l'eût accompagné dans son expédition militaire : Il fallait, en effet, user de ménagements envers les catholiques wallons, et sa présence dans les rangs de l'armée française eût vraisemblablement excité leurs défiances, éveillées déjà par le grand nombre de huguenots étrangers qui

[1] Ce Roch de Sorbie ou de Sorbier, alors émissaire du duc d'Anjou, servit aussi de négociateur au roi de Navarre. V. *Lettres miss. d'Henri IV*, t. I, p. 360.

[2] Amirault, p. 247. Moïse Amirault, qui écrivit la vie de Lanoue à la demande de son petit-fils, Claude de Lanoue, eût en communication toute la correspondance du célèbre capitaine conservée aux archives du château de Montreuil-Bonnin. Il ne nous en a transmis malheureusement que quelques fragments, qui ont été soigneusement utilisés dans ce travail.

Digitized by Google

servaient dans l'armée confédérée. Lanoue arriva en Flandre le 27 juin 1578 accompagné d'un certain nombre d'officiers calvinistes ; on le reçut avec honneur et quatre membres des États furent délégués pour le complimenter.

Le duc d'Anjou, après avoir réuni un corps de six mille hommes de pied et de mille chevaux, rebut de toutes les bandes qui avaient pris part aux guerres civiles de la France, partit de Verneuil le 7 juillet, et entra à Mons quelques jours après. Le traité d'Anvers, négocié par Bussy, lui décernait le titre glorieux de « protecteur de la liberté belgique, » mais, en dernière analyse, ne lui accordait que peu d'initiative et peu d'autorité. Le duc n'avait aucune part au gouvernement, uniquement dévolu aux États généraux, l'archiduc Mathias conservant son titre et ses fonctions de gouverneur; il lui était enjoint de s'allier avec la reine d'Angleterre et de s'adjoindre le roi de Navarre et le prince de Condé; Le Quesnoy, Bavay et Landrecies lui seraient livrés comme places de sûreté, et trois mois après la conclusion de la paix, si la séparation avec l'Espagne était définitivement prononcée, on l'appellerait au gouvernement des Provinces-Unies de préférence à tout autre prince étranger.

Le duc d'Anjou s'empara de Binche, sur la Haine, et de Maubeuge ; mais effrayées des excès auxquels se livraient ses soldats, les villes de Landrecies et du Quesnoy refusèrent de le recevoir ; d'un autre côté, Casimir et ses reîtres, qui devaient opérer avec lui leur jonction, cédèrent aux sollicitations du chef des gueux, Hembize, et se renfermèrent à Gand. Découragé, à bout de ressources, le 8 novembre 1578, le duc licencia son armée et se retira en France, laissant ses bagages à Mons en garantie du payement de quatre-vingt mille livres de dettes, conséquence de ses folles prodigalités. Il chargea toutefois Des Pruneaux de faire, auprès des États, l'apologie de sa conduite, et de leur promettre son assistance si de nouveau elle était réclamée.

Pendant le siège du château de Binche, Lanoue parut au camp du duc d'Anjou. Fut-il consulté par lui lorsqu'il se décida subitement à ne pas mener plus avant la campagne ? Ce n'est pas probable, car, quelques semaines plus tard, le 15 décembre 1578, les États de Flandre le chargeaient d'une mission auprès du duc pour « luy exposer aulcunes choses grandement concernant le

Digitized by Google

bien et repos de ce pays [1]...» Il s'agissait évidemment de renouer des négociations auprès de ce prince. A son retour il passa par La Fère, dont le prince de Condé venait de s'emparer. Ce prince, d'humeur inquiète et brouillonne, songeait à recommencer à son profit l'expédition si mal conduite par le duc d'Anjou. Il était entré en pourparlers avec Charles Gavré, baron d'Inchy, gouverneur de la citadelle de Cambrai, qui, dans la crainte d'être attaqué par les *mal-contents*, avait accepté les secours offerts par Condé; ce dernier se rendit à Cambrai, vers la fin de janvier 1579, accompagné de Lanoue : on dressa les articles d'une convention par laquelle la ville et la citadelle devaient être remises aux Français, mais Lanoue exigea que ce traité fut conclu au nom du duc d'Anjou, et fit de cette clause la condition formelle de son acceptation : « Nonobstant toutes mes remonstrances, dit La Huguerie, cela se passa ainsi par la mollesse du sieur De Lanoue, et fut son exemple cause de refroidir tous les aultres qui y estoient allés en aultre résollution [2]... » Ainsi, dans cette circonstance, si nous en croyons La Huguerie, Lanoue se montra plus soucieux de tenir les engagements qu'il avait contractés avec le duc d'Anjou, que de faire prévaloir les véritables intérêts de son parti : Casimir de Bavière aurait, en effet, été tout disposé à appuyer l'intervention du prince de Condé, beaucoup plus sympathique aux calvinistes allemands que le versatile frère de Henri III.

Au mois de mars de cette même année (1579), Lanoue reçut mission de combattre, à la tête d'un corps de quatre mille hommes, Emmanuel de Lalaing, baron de Montigny, un des chefs des Wallons insurgés. Dans une lettre écrite à la date du 10 mai 1579, il s'efforce d'établir combien est intempestive et impolitique la guerre que les États étaient décidés à faire aux catholiques wallons : « Je ne sçays si vous avez preveu que attaquer le chasteau de Boësinghen est desclarer la guerre aux Wallons, et que dedans deux jours après ils mectront armée aux champs pour se conserver, forte de trois mille hommes; qu'il faudra aussy renforcer la vostre qui vous coustera cent mille florins par mois ; que vostre pays sera le siége de la guerre où il

[1] Kervyn de Volkaersbeke, *Correspondance de F. de Lanoue*, p. 41.
[2] *Mémoires de Michel de La Huguerie*, t. II, p. 44.

Digitized by Google

faudra qu'il nourrisse aussy leurs trouppes ennemyes, et pensez ainsy quel dégast et ruyne. Ils se rallieront avec ceulx d'Arthois, et vous ferez venir les reistres qui sont les fardeaux des provinces. Si vous les battez ils se jecteront ès bras des Espagnols [1]... » En évitant d'entrer en hostilité avec les catholiques, Lanoue pensait surtout à les ménager en vue des projets ultérieurs du duc d'Anjou ; mais ces sages avis ne furent point écoutés : l'attaque fut décidée, et dans la crainte qu'il n'excipât de quelque injonction de l'archiduc Mathias ou du prince d'Orange, on le dispensa d'obéir aux ordres qu'il en pourrait recevoir. Il se contenta donc d'adresser aux Wallons une déclaration : « Comme cela doit se faire entre gens d'honneur, n'ayant accoustumé de faire la guerre par trahison mais par voies légitimes [2]. »

Le château de Boësinghen [3] fut emporté au bout de trois jours, mais ce léger avantage ne devait pas amener de bien grands résultats. Lanoue disposait de forces trop peu considérables pour pouvoir espérer chasser les *mal-contents* de la Flandre ; il envoya demander au prince d'Orange des renforts qui ne purent lui être envoyés, toutes les troupes disponibles étant occupées au siège de Maestricht [4]. Lanoue eût alors recours à la guerre de surprise et d'embuscade qui lui était si familière ; il tendait à élargir de plus en plus son cercle d'action au moyen des châteaux et des places où il établissait des garnisons : « Tousjours je persiste en mon opinion, écrit-il aux États de Flandre, qui est de favoriser les places qui seront liées à la généralité ; cela incommode infiniment les ennemys, car elles sont dans leurs entrailles, et les gens qui sont là font la guerre fort et ferme [5]... »

Quelques mois avant la prise de Boësinghen, Alexandre Farnèze, duc de Parme, succédait comme gouverneur des Pays-Bas à son oncle don Juan d'Autriche, mort de la peste le 1er octobre 1578. Des tentatives furent faites en vue d'obtenir la paix, mais elles demeurèrent infructueuses : « La paix ne

[1] Groën Van Prinsterer, *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. VI, p. 608.
[2] *Corresp. de F. de Lanoue*, p. 67.
[3] Château à une lieue d'Ypres.
[4] *l'Het leven van Willem prins van Orange*. Leyde, 1732, t. II, p. 288.
[5] *Corresp. de F. de Lanoue*, p. 164.

Digitized by Google

s'est faicte par deça, écrit Lanoue au vicomte de Turenne, le 4 septembre 1579, et se sont retirez les depputez auxquels ne fust pas faicte grant reponse. Il (Alexandre Farnèse) est superbe et veult parvenir par les armées, et avec cela est valleureux ; son armée est en grant réputation, encore qu'elle soit petite. » Le duc de Parme ne put secourir à temps Bruges, qui tomba entre les mains de l'armée des États ; il annonçait cet échec à Philippe II en ces termes : « le sieur de Lanoue ayant esté quatre ou cinq mois en Flandres à l'entour de Bruges, a enfin si bien joué son personnaige qui l'a surprinse par l'intelligence de quelques sectaires : qu'est ung grand dommaige et perte pour tant de bons catholiques que j'entends qu'il y avoit dedans [1]. » Dans l'impossibilité où il se trouvait de poursuivre une campagne régulière, Lanoue aurait voulu se borner à affermir l'autorité des États en occupant par des garnisons les principaux centres fortifiés : l'armée du duc d'Anjou aurait pu manœuvrer ainsi sans crainte de voir les communications interceptées. Il écrivit de Bruges, le 12 juiltet 1579, aux échevins d'Ypres : « Messieurs, je pense que vous aurez entendu l'advis de Son Excellence... touchant la manière de se défendre contre les ennemys, qui est de mectre de fortes garnisons ès places, pour ce qu'on n'a pas le moyen d'entretenir une assez forte armée...» Il ajoutait cette considération, qui était bien de nature à impressionner ceux auxquels il s'adressait : « Je ne vous dirai aultre chose sinon que vous debvez vous résouldre à tel party, aultrement vous serez en danger de voir vostre moisson toute fourragée[2]...» Il essuya un refus absolu de la part des échevins, qui lui déclarèrent que lui et ses troupes, « qui desja ont cousté grands deniers au pays, n'ont esté apportés à aultre fin que pour repoulser l'ennemy de la campagne. » L'indiscipline de ses soldats, la mauvaise intelligence entre les régiments français et écossais, les tracasseries des magistrats civils, les exigences des États qui lui enjoignaient de se saisir de telle ou telle place, sans s'inquiéter s'il en avait la possibilité : tout contribuait à décourager Lanoue. Il écrivait quelques jours après la prise de Bruges :

[1] Gachard, *Correspondance d'Alexandre Farnèse*, première partie, 1578-1579.
[2] *Corresp. de F. de Lanoue*, p. 118.

Digitized by Google

« Messieurs, les Escossois ayant mis environ mille hommes dans Bruges, le camp est demouré si affoibli qu'il ne peult demourer en campagne sans estre en péril; d'aultre part la faulte de payement rend le soldat en nécessité d'oppresser le peuple, et des maux qui se font la coulpe en est donnée aux Français, lesquels n'ayant aulcune retraicte pour estre en seureté seront chasque jour en dangier d'estre prins des ennemys... Ils congnoissent bien, à ce qu'ils m'ont dict, qu'on a mefflance d'eulx et qu'on les veult rendre odieux; c'est pourquoy ils ont supplié Son Excellence de leur donner congé de se retirer en France, car ils voyent que le payement ira tousjours manquant... Quant à moy, voyant l'armée dissippée et non meilleure correspondanc entre tout ce pays qu'auparavant, et les moyens deffaillir, je suis contrainct de m'en retourner à Anvers, pour me gouverner après selon qu'il sera juste et raisonnable [1]... »

Dans une autre lettre, il se plaignait de l'acharnement avec lequel le poursuivait Jean d'Hembize, bourgmestre de Gand, ce fougueux démagogue qui fut décapité en 1584 pour ses exactions et ses crimes :

« Le sieur Dembize ne s'est pas contenté de calumnier les soldats, mais il ne cesse encore de me taxer et mander par les villes des choses pour me rendre soupçonné; il luy debvoit suffire, quand je passay par Gand, de m'avoir cuydé faire coupper la gorge au peuple, m'accusant tacitement d'avoir intelligence avec le comte d'Egmont... Certes, messieurs, il m'est difficile de suporter telles et griefves injures, moy qui ay servy fidèlement comme pour ma patrie, et Dieu m'en est tesmoin, il y a vingt ans que je combats contre la tirannie, et que j'allasse à ceste heure me soubmettre soubs la susnommée, en laquelle l'honneur des gens de bien est vilipendé et leur vie en péril, certes il fauldroit que je fusse esclave! J'ay opinion que je seray contrainct de me retirer aussi [2]... »

Les États généraux cherchèrent, à force de bons procédés, à faire oublier à Lanoue les dégoûts dont il était abreuvé. Dans leur séance du 3 novembre 1579, ils décidèrent qu'il lui serait offert, « en bonne part et souvenance de Messeigneurs des Estats généraux, » une chaîne d'or de deux mille livres; en outre,

[1] *Corresp. de F. de Lanoue*, p. 111.
[2] *Corresp. de F. de Lanoue*, p. 124.

Digitized by Google

sur la proposition du prince d'Orange, on lui offrit comme résidence pour lui et les siens le château de Tamise, situé sur les bords de l'Escaut, dans une des plus belles contrées de la Flandre ; la délibération ajoutait que si Lanoue, pour ses affaires particulières, « debvoit s'acheminer en France, qu'il veuille retourner si tost que faire se pourra... » Il s'absenta en effet à la fin de l'année 1579 [1], mais, avant son départ, le 6 octobre, il s'empara de Willebrouck, que les Espagnols abandonnèrent « de nuict par un effroy, aïant entendu qu'il dèbvoient estre arrcullyz des François et Anglois par eau et par terre [2]. » Lanoue fortifia ce poste important, qui rendait libre la communication entre Bruxelles et Anvers. Il écrivit le 23 octobre aux États des Flandres : « M. de Rœulx [3] arrive demain avec les Wallons... Ils font bien courir le bruict de Willebrouck, mais ils ne le prendront plus car il est bien fortifié [4]. » Il prit aussi d'assaut, le 12 novembre, l'église et le château de Werwick, sur la Lys. Une des principales causes du voyage de Lanoue en France, devait être bien certainement le désir de s'assurer des dispositions du duc d'Anjou, avec lequel il entretenait une correspondance active : « Monsieur, lui écrivait le secrétaire du prince, le 17 juillet 1579, Son Altèze a esté merveilleusement ayse des lettres que vous luy avez escriptes... Croyez certainement que la seule souvenance que messieurs des Estats montrent vouloir avoir de luy, luy a de tant plus faict croistre l'envie qu'il a de longtemps de les soullager en leurs oppressions, comme les effects sont jà assez de foys tesmoingnés... »

Lanoue était de retour dès les premiers jours d'avril ; il reprit aussitôt le commandement de ses troupes. Philippe d'Egmont, le fils de la victime du duc d'Albe, s'était rangé du parti des Espagnols. Il entretenait des intelligences à Bruxelles et, le 4 juin de l'année précédente (1579), peu s'en était fallu qu'il ne s'emparât de cette ville par surprise ; il n'avait pas renoncé à son projet, et pour mieux être à portée de l'accomplir, il s'était retiré dans la petite ville de Ninove, à quatre lieues de Bruxelles, avec son

[1] *Corresp. de F. Lanoue*, p. 119.
[2] Arch. nat., K 1555, n° 54.
[3] Adrien de Croy, comte de Rœulx.
[4] *Corresp. de F. de Lanoue*, p. 136.
[5] *Ibid.*, p. 119.

Digitized by Google

frère Charles et plusieurs autres seigneurs influents du parti des *mal-contents*. La garnison de Ninove, attaquée à l'improviste, le 30 mars 1580, par deux des lieutenants de Lanoue, Torsy et Mortagne, n'opposa aucune résistance et se rendit à discrétion. Le comte d'Egmont, surpris dans son lit, fut remis entre les mains de Lanoue. « J'ay aujourd'huy eu prière de monsieur d'Egmont, écrit-il aux États, de faire qu'il soit mené ailleurs, car il est en perpétuelle crainte ; on me donne le blasme du mal qu'il a receu, comme si j'avais aposté cela, et en suys calumnié du costé de delà, mesme de madame d'Egmont... Les aultres prisonniers, aïans ouy les injures qu'on luy a faictes, prient qu'on les mecte en très dure prison, fers aux pieds, plus tost que d'aller à Gand [1].... » Lanoue fit conduire son prisonnier à Bruxelles sous la garde du colonel Stuart. Egmont fut définitivement enfermé au château de Princen-Hoff et ne recouvra sa liberté qu'en 1585, en même temps que Lanoue, avec lequel il fut échangé.

Pottelberg, gouverneur de Courtray pour les États, venait de livrer cette ville aux Espagnols. Lanoue espéra réparer cet échec en surprenant Lille, place importante, qui le mettait en communication directe avec la France et où Duplessy-Mornay avait noué des intelligences ; son lieutenant, le seigneur de Marquettes, s'empara, presque sans coup férir, du château d'Ingelmunster : « Monsieur de Marquettes, écrit Lanoue le 9 mai, a mandé que le château d'Ingelmunster est fort bon et je m'esbahis comme celuy qui estoit dedans l'a quitté si aisément [2]... » Lanoue campa sous les murs de cette forteresse, bâtie à deux lieues de Courtray, sur la rive gauche de la Lys. Pendant que ses adversaires étaient dans l'incertitude de savoir de quel côté il dirigerait son attaque, il passa la Lys, à la tête de l'élite de ses troupes, et prit secrètement le chemin de Lille ; son projet était connu de Robert de Melun, marquis de Roubaix, qui se disposa à l'arrêter au pas-

[1] Cette lettre porte la date du 26 avril 1580 (*Corresp. de F. de Lanoue*, p. 180). Transféré le 5 avril à Bruxelles, le comte d'Egmont fut successivement conduit à Anvers, au fort de Rammekins, en Zélande, et enfin à Gand. Les gueux, qui sous la conduite de Jean d'Hembyze, terrorisaient cette ville, faillirent le massacrer, mais malgré la démarche de Lanoue, les Etats ne se pressèrent point de l'enlever aux dangers qui le menaçaient : le comte d'Egmont était encore à Gand à la fin de juin.

[2] *Corresp. de F. de Lanoue*, p. 19.

Digitized by Google

sage [1]. Les forces de Lanoue ne lui permettaient pas d'accepter le combat ; il battit en retraite ; mais il lui fallut faire un long détour pour repasser la rivière, et son infanterie, harassée, étant hors d'état de le suivre, il dut la cantonner dans un village. Suivi de quelques cavaliers seulement, il traversa la Lys à son confluent avec la Madère [2] ; le pont d'Iseghem, qui eût mis cette dernière rivière entre son adversaire et lui, ne put être coupé à temps ; le marquis de Roubaix le suivait de près : il l'attaqua avant même qu'il ait pu revêtir sa cuirasse. Lanoue fit des prodiges de valeur « Sus ! mes enfants, s'écriait-il, c'est icy le jour que je vuiel mourir les armes au poing [3]. » Ses troupes, formées de recrues et d'ailleurs fort inférieures en nombre, se défendirent faiblement. « Monsieur de Villeneuve, écrivait Lanoue à un de ses lieutenants, au lendemain de sa défaite, je ne vous dirai poinct comment mon désastre est arrivé, car vous l'avez entendu; je me suys perdu ayant mis pied à terre pour faire combattre l'infanterie escossaise, mais je suys demouré seul à la fin et ay esté prins par l'infanterie wallonne, l'ayant eschappé belle [3]... » On a prétendu que Robert de Melun n'avait pas eû pour l'illustre captif les égards qu'il lui devait à plus d'un titre : « Il fit fort peu de caz de luy, dit Brantôme, comme de l'incongneu à l'incongneu [4]. » Cette assertion, qui s'accrédita en France et fut répétée par plusieurs historiens, est démentie par Lanoue lui-même : « Je puis vous asseurer, mandait-il aux États de Flandre, que j'ay receu dudit seigneur (le marquis de Roubaix) toutes courtoysies et honnestetés, dont je luy suys grandement redevable [5]. » Ce même jour il fût conduit à Mons et remis entre les mains du duc de Parme ; mais, avant son départ, il fit parvenir aux États quelques avis importants, entre autres de renforcer la garnison de Gand, et d'envoyer de la cavalerie à Ypres, de fortifier Ninove que l'ennemi se proposait d'attaquer, ainsi que Menin et Dixmude ; il annonçait aussi la prochaine arrivée dans le Hai-

[1] Amirault prétend que Melun venait au secours d'Ingelmunster ; mais ce château était, antérieurement au 9 mai, tombé entre les mains du lieutenant de Lanoue.

[2] Lettre des députés d'Ypres au magistrat de cette ville, en flamand. *Corresp. de F. de Lanoue*, p. 196.

[3] *Corresp. de F. de Lanoue*, p. 192.

[4] Brantôme, *M. de Lanoue.*

[5] *Corresp. de F. de Lanoue*, p. 202.

Digitized by Google

naut de Marguerite de Parme avec un corps de cinq à six mille fantassins. Alexandre Farnèse lui témoigna la même déférence que le marquis de Roubaix ; il écrivait aux États le 20 juin 1580 : « J'ay receu beaucoup de faveurs de monsieur le prince de Parme et courtoysie de la nation italienne; je suys tousjours où j'ay accoustumé et vouldrois bien estre hors de la discrétion du peuple de Mons, car les fureurs populaires sont à fuyr comme Charybdis et Scylla, estant tout préparé de supporter ce qu'il plaira à Dieu m'envoyer, qui seul peult me libérer[1]... »

Lanoue fut transféré au château de Limbourg; il y était à l'abri des fureurs populaires qu'il redoutait, mais un danger plus grand peut-être l'y menaçait encore. Le duc de Parme proposa à Philippe II de faire un exemple, en livrant le prisonnier au supplice; c'est, croyons nous, le seul sens qu'il convient de donner à la lettre suivante, adressée au roi d'Espagne, le 26 juin 1580.

« Sire, aussitôt que Lanoue fut tombé entre mes mains, d'autant que c'est un homme qui a violé le serment sous la foi duquel il était, avec plusieurs autres, sorti de la ville de Mons, lorque le duc d'Albe la prît, de ne plus porter les armes contre le roi d'Espagne; comme enfin il a toujours été le conducteur de l'hérésie et du parti hérétique, et qu'il a été spécialement le porte-enseigne et le défenseur des rebelles des Pays-Bas; considérant en moi-même, que, soit qu'on ait égard à sa clairvoyance et sagacité naturelle, ou qu'on regarde à l'expérience qu'il a acquise pour avoir été perpétuellement employé dans les dissensions civiles, il a en lui tous les moyens qui peuvent être en un homme d'entretenir, et des conseils et de la main, une longue guerre contre Dieu et votre Majesté, c'est pourquoi, j'avais résolu de le faire punir comme il l'a mérité, et d'en faire un exemple anx étrangers, afin qu'ils ne soient plus si prompts à vendre leurs peines pour semer les troubles dans les pays des autres princes; et même, j'avais eu envie de le faire punir promptement et avant qu'il ne fût à la disposition de Votre Majesté de rien résoudre touchant cette affaire, afin que tout le monde reconnût que le conseil en avait été pris aux Pays-Bas, et qu'on ne l'avait pas envoyé d'Espagne; car pour moi je crois qu'il est du devoir d'un ministre fidèle d'assumer sur soi toute la haine que l'on peut appréhender ou des châtiments ou des refus; de servir comme de rempart pour mettre le prince à couvert de la haine et des reproches ;

[1] *Corresp. de F. de Lanoue*, p. 215.

Digitized by Google

et enfin de lui réserver toutes les occasions de faire des bienfaits et des grâces. Mais parce que je prévoyais que sa punition pouvait nuire au comte d'Egmont et au baron de Selles qui avaient été faits prisonniers depuis peu de jours, et à tant d'hommes de distinction que le prince d'Orange retient il y a déjà longtemps, et auxquels il ne pourrait rien arriver de funeste qu'il n'y eut à craindre certains mouvements du côté de la noblesse qui leur est alliée, j'ai estimé plus convenable de ne point prendre d'autre conseil que celui qu'il plaira à Votre Majesté de me donner à ce sujet. Cependant, comme je dois prochainement aller à Namur, j'y mènerai Lanoue avec moi, pour de là le faire conduire au château de Limbourg, et le donner en garde à Gaspard de Robles, seigneur de Billy, à la fidélité duquel on peut librement confier tout ce que Votre Majesté en ordonnera de particulier [1]. »

Nous n'oublions pas que cette lettre s'adresse à Philippe II, au prince qu'on accuse d'avoir fait de l'assassinat un des ressorts de sa politique implacable, mais son intérêt même lui conseillait de n'avoir recours à d'aussi détestables moyens qu'à défaut d'autres voies pour se défaire de ses ennemis. Lanoue, pris les armes à la main, à la tête des rebelles qui combattaient son autorité légitime, était coupable de lèse-majesté. Ce ne sont pas les juges qui firent tomber sur l'échafaud les têtes d'Egmont et de Hornes qui eussent hésité à le condamner à mort, et c'est à cet éclatant exemple que s'arrêta un moment le pensée du duc de Parme. Quant à la phrase qui termine cette lettre, c'est, ce nous semble, en forçant l'interprétation qu'on peut y voir le conseil de recourir à un assassinat. Quoi qu'il en soit, le roi d'Espagne, fermant l'oreille à toute sollicitation, ordonna de garder étroi-

[1] F. Strada, *Hist. des guerres des Pays-Bas*, t. III, p. 225. La date de cette lettre est du 26 juin 1580. Dans ce message, dit M. Kervyn de Volkaersbeke, Alexandre Farnèse conseillait évidemment un assassinat. Amirault est plus juste et en a mieux saisi la profonde habileté : « Le style de cette lettre, dit-il, estoit accomodé à l'humeur de la cour d'Espagne : mais le dessein de celui qui l'escrivoit estoit de sauver la vie à son prisonnier » (*Vie de La Noue*, p. 266). Après avoir fait parade de son zèle qui ne recule devant aucune considération lorsque l'exige le service du roi, le duc de Parme insinue que le sort de Lanoue étant lié à celui du comte d'Egmont, on devait traiter le prisonnier avec ménagement si l'on voulait ne pas s'aliéner la noblesse wallonne, qui en ce moment se rapprochait de l'Espagne. Si, dans cette situation, on avait à redouter les suites d'une condamnation juridique, qu'auraient été les conséquences d'un assassinat froidement médité ?

Digitized by Google

tement Lanoue et de le soumettre à la surveillance la plus active [1].

II

On sait avec quelle inhumanité les Espagnols traitaient leurs ennemis; la captivité de Lanoue fut des plus dures. Enfermé dans un étroit espace, éclairé par une ouvertnre non close, et exposé par conséquent à toutes les intempéries, sa santé s'altéra rapidement; il eut à souffrir d'une ophthalmie. On trouve dans l'ouvrage de Moïse Amirault une longue lettre dans laquelle Lanoue dépeint, sous les couleurs les plus sombres, sa misérable situation. Nous ne la transcrirons point ici, son authenticité nous inspirant quelques doutes : « Entre les papiers qui se sont trouvés dans la maison de Montreuil-Bonnin, dit Amirault, il y en avait un au dos duquel estoit escrit : « Lettre de Monsieur de Lanoue, comme il estoit prisonnier, en date du 2 juin 1583. »« Le stile de cette lettre, *dont les copies que j'en ai veues ne portent point la suscription,* semble montrer que Lanoue l'avait escrite à son fils *pour estre envoyée en France et communiquée à tous ceux de sa maison* [2]... » Amirault reconnait que la correspondance de Lanoue était soumise à la plus étroite surveillance : toutes ses lettres étaient remises ouvertes [3]. Comment ses geoliers auraient-ils laissé passer une dépêche dans laquelle la barbarie du traitement infligé à leur prisonnier était si vivement retracée et où se lisent des passages comme ceux-ci : « Quelque jour les cruautés et inhumanités seront conneues, et on verra que nous n'avons voulu uzer de revanche... Il n'y a jamais eu de barbare traicté comme moy... Vous leur pourrez touiours remonstrer (à ses amis) qu'en deux ans et demy qu'il y a que je suys icy, je n'ay pas eu le privillège de me pouvoir pourmener une seule

[1] La longue détention de Lanoue n'est pas une exception; les frères de Genisan, faits prisonniers en même temps que Genlis, à l'affaire de Han en 1572, demeurèrent en prison de longues années, malgré les démarches faites au nom de la reine Elisabeth, veuve de Charles IX, et de Henri III lui-même. Arch. nat. K 1537, 1538, 1542.

[2] Amirault, p. 287-289.

[3] « Il luy fust permis de luy escrire (à sa femme) des affaires de sa maison ...et les lettres... luy estoient rendues fidèlement si elles ne contenoient i en que des choses de cette nature. » Amirault, p. 278.

Digitized by Google

foys dans une court ou jardin, n'ayant bougé d'une horrible spélunque où je suys... Je me doubte bien qu'on machine soubvent ma mort... Je suys icy comme dans le taureau de Phalaris, plus mal traicté qu'un parricide... » Le style décousu de cette lettre, ses phrases courtes et hachées, ne rappellent en rien la manière d'écrire de Lanoue, comme on peut s'en convaincre en la rapprochant de celles qu'il a écrites pendant sa captivité aux États de Flandres, à son fils Odet, au seigneur de Champagny, et dans lesquelles il ne fait que de discrètes allusions à sa misérable condition. Il est probable que cette copie d'une prétendue lettre de Lanoue était distribuée par ses amis pour émouvoir, en sa faveur, la pitié publique. Peu à peu cependant, les premières rigueurs s'adoucirent : le gouverneur de Limbourg admit Lanoue à sa table, l'autorisa à prendre l'air sur les remparts de la forteresse, et enfin le laissa jouir de la plus précieuse des consolations en lui permettant de se livrer à la lecture et à l'étude. Une seule fois sa femme fut autorisée à le voir, mais sa visite éveilla des défiances, et elle dut se retirer après trois jours passés auprès de lui.

Lanoue, en toute occasion, déclarait se soumettre à son sort avec une résignation véritablement chrétienne. Dans une lettre adressée à l'ancien gouverneur d'Anvers, Champagny [1], prisonnier comme lui, il lui tenait ce langage :

« J'ay entendu... comme vous supportez avec grant constance vostre adversité et mesme que dites qu'elle vous a beaucoup servy. Par tels comportements et propos, vous monstrez avoir bien profité en l'exercice de la vertu et de la philosophie, expérimentant combien l'une et l'aultre sert pour supporter les sinistres événements. Je tasche à me conformer à vous en la condition où je suis, et à pratiquer les mesmes remèdes, ayant desjà esprouvé que la lecture et la méditation des bonnes choses m'a apporté grand soulagement... Si nous nous laissons guider à la raison les maux nous semblent moindres, mais si l'opinion a lieu ils paroitront grans... L'homme de bien ne doibt craindre les exilez, prisons et perte de biens, mais deshonneur qui vient des actions vicieuses [2]... »

[1] Frédéric Pérénot, baron de Renaix et d'Aspremont, seigneur de Champagny, en Franche-Comté, était frère du cardinal de Granvelle.
[2] *Corresp. de F. de Lanoue*, p. 213, lettre du 3 juin 1580.

Digitized by Google

Le calme et la sérénité d'esprit, dont cette lettre et bien d'autres sont le témoignage, ne doivent pas nous donner le change sur les véritables sentiments de Lanoue. Être condamné à l'inaction, c'était pour lui le plus dur des supplices, et sa captivité prolongée le jetait dans un véritable désespoir. « Il se tournoit en tous sens, dit Amirault, pour se tirer de ce malheur ; » il eût sacrifié tous ses biens, risqué même sa vie pour obtenir sa liberté; c'est ainsi qu'il offrit de se rendre en Hongrie et d'y faire pendant quatre années la guerre aux Turcs à ses frais. Ni sa fortune, ni sa parole ne semblaient à ses ennemis des garanties suffisantes pour sa mise en liberté. La seule qu'ils auraient acceptée, au dire d'Amirault, c'eût été que Lanoue se résignât à perdre la vue. Cette proposition est tellement inhumaine, tellement odieuse, que son seul énoncé devrait suffire pour la faire révoquer en doute. Examinons sur quelles preuves Amirault a appuyé son allégation : « On en vint jusqu'à ce degré de barbarie, que de luy faire *suggérer soubs main* que, pour donner une suffisante caution de ne porter jamais les armes contre le roi catholique, il falloit qu'il se laissât crever les yeulx. J'ay eu horreur quand j'ay veu des enseignements certains qu'un des plus célèbres capitaines et des plus hommes de bien de son siècle, avoit esté réduit à de si grandes extrémitez, et à peine l'eussé-je creu si je ne l'avois sceu que par la lecture des histoires et par le rapport d'un tiers, mais sept ou huit lettres qu'il a faites de sa propre main à sa femme m'ont rendu la chose si indubitable que sur sa foy je la donne icy pour telle...» Nous croyons à l'existence de ces lettres : nous ne saurions suspecter la bonne foi ni la sincérité d'Amirault. Malheureusement, au lieu d'avoir recours à des citations, comme il le fait presque toujours en pareil cas, il se borne à une très courte analyse : « C'estoit une très fascheuse délibération à prendre que de racheter sa vie ou se retirer d'une prison perpétuelle, en laquelle il estoit détenu dans une horrible spélonque, par la perte de ses yeux. Mais il s'y résolut pourtant, et tesmoigna diverses fois que c'estoit avec une grande tranquilité d'esprit qu'il le faisoit, se consolant et consolant sa femme et ses amis par ces considérations, c'est que cette calamité d'avoir esté privé de la veue, soit par quelque accident de maladie, ou par la main de leurs ennemis, estoit arrivé à

Digitized by Google

beaucoup d'aultres honnestes gens, et mesme à des empereurs, et que d'ailleurs trois jours de vie avec les siens et dans les compagnies de ses bons amis, luy estoit plus à souhaiter que plusieurs années dans une condition si lamentable[1]...» Cette dernière phrase qui paraît textuellement empruntée à la correspondance de Lanoue, nous fournit l'explication que nous cherchons. Dans l'affollement où l'avaient précipité l'isolement et le désespoir, le prisonnier aura spontanément offert d'acheter sa liberté au prix d'une complète impuissance. Aucune proposition ne lui a été faite, aucune condition imposée, et cette résolution a paru si étrange à son panégyriste, si inadmissible dans une âme absolument soumise aux desseins de la Providence, qu'il la suppose *suggérée soubs main*. Nous avons eu déjà l'occasion de le faire remarquer, il eut été bien facile au gouvernement espagnol de se débarrasser de Lanoue d'une manière légale, en l'accusant de haute trahison ; s'il ne l'a pas fait, c'est qu'il ne jugeait pas opportun de le faire, et qu'il n'en voulait pas à la vie du captif. A plus forte raison ne pouvait-il avoir la pensée de l'envoyer, renouvelant la légende de Bélisaire, promener à travers l'Europe la honte du roi d'Espagne.

Les amis de Lanoue ne demeuraient cependant pas inactifs ; tous s'employaient à l'envi pour obtenir sa délivrance. Les États des Flandres proposèrent de l'échanger contre le comte d'Egmont ; le roi de Navarre écrivait de son côté au duc de Savoie : « Monsieur, si vous m'aimez, je vous prie de vous employer pour la dellivrance des sieurs de La Noue et de Turenne, desquels je désire la liberté comme de mes propres frères[2]. » Le roi d'Espagne fut inexorable. Lanoue eût alors recours à son ami Brantôme et le pria d'intercéder pour lui auprès de Henri III : « J'en parlay au feu roy, dit Brantôme, à Sainct-Maur, peu avant les nopces de monsieur de Joyeuse et le supplyai pour aider sa liberté : il m'en refusa tout à trac, et me dit semblables mots : » « Lanoue m'a si soubvent rompeu sa foy et si mal « recongneu les grâces et plaisirs que je luy ai faicts, que jamais il « n'en recepvra de moy[3].» « J'en supplyai la reine sa femme, allant

[1] Amirault, p. 282.
[2] *Précis généal. de la maison de Lanoue*, p. 137. Lettre du 3 septembre 1582.
[3] Henri III avait deux fois sauvé la vie de Lanoue, à Jarnac et à Mont-

Digitized by Google

un jour à la messe à Saint-Maur, et monsieur de Mercure (Mercœur), estant un jour assis auprès de luy dans la chambre de la reine mère qui me firent de semblables responces.., estoit avec moy un solliciteur dudit monsieur de Lanoue, qui estoit un grand homme blond qui n'avoit à la cour d'autre recours qu'à moy. Je ne sçays s'il vit, mais luy, lisant cecy, m'en pourra desmentir. »

Lanoue reçut un jour la visite d'un gentilhomme italien appartenant à la maison du duc de Guise et qui se rendait aux eaux de Spa. « Ce capitaine, dit Brantôme en parlant du seigneur de Billy, ayant entendu ses qualités, le fit entrer aussitost, car s'il eust esté Françoys, ou à tout aultre qu'à monsieur de Guise, la porte luy eust esté fermée. Il le mena voir monsieur de Lanoue.., et s'estant mis à l'arraisonner, sçachant qu'il estoit à monsieur de Guise, le pria de luy dire qu'il eust pitié de luy et qu'il l'aidast de le tirer de ces ténèbres et misère... » La commission fut faite, en effet, et Brantôme plaida chaleureusement la cause de son ami malheureux : « Le pauvre homme, lui répondit le duc, qui est un si « grand capitaine, me fait pitié ; mais je m'asseure que le roy « m'en voudroit mal, car il ne l'aime point et se plaint fort de « luy, et sy s'entend avec le roy catholique pour la grande lon- « gueur et détention de sa prison [1]... » Le duc de Guise portait en effet un vif intérêt à Lanoue, et c'est grâce à son intervention que ses enfants, faits prisonniers à la Saint-Barthélemy, avaient été délivrés. Il mit, comme il le dit à Brantôme, « de bons fers au feu, » et sa puissante intervention, car il semblait alors l'arbitre des destinées de la France, jointe à celle du duc de Lorraine, obtint enfin de Philippe II l'élargissement si ardemment désiré par Lanoue. On lui imposa toutefois des conditions extrêmement dures : il est nécessaire de le rappeler ici, car il importe de les bien connaître si l'on veut apprécier la conduite de Lanoue dans les événements qui suivirent.

contour. Quant à sa « foy rompue », il faisait sans doute allusion à la promesse fait par Lanoue à sa sortie de La Rochelle, en 1573, de ne plus porter les armes pour les huguenots et à l'engagement pris envers lui, lors de son avènement en 1574, de venir à la cour conférer des moyens les plus propres à assurer la paix. Engagement qui, bien que contracté en présence de Strozzi et de l'abbé de Gadagne, ne fut cependant jamais tenu par Lanoue. Brantôme, *M. de Lanoue.*

[1] Brantôme, *l. c.*

Digitized by Google

«... Le sieur de Lanoue, pour parvenir à sa délivrance, a solennellement promis et juré, entre les mains de son altesse (le duc de Parme) de jamais ne porter les armes, servir ou faire acte d'hostilité contre sa majesté catholique ou ses successeurs : sçavoir est en Espagne, Italie, Bourgogne, ès dit Pays-Bas ou autres pays appartenant à sadite majesté, sous quelque prétexte ou pour quelque cause que ce soit, ny mesme par commandement du roy, prince ou autre qui luy pourroit estre fait. Comme semblablement il a juré et promis dorénavant ne se trouver ès dits Pays-Bas, en quelque sorte et sous quelque couleur que se puisse estre, si ce n'est avec préalable congé ou passeport de sadite altesse, ou d'autre gouverneur général, y commandant au nom de sadite majesté catholique. Pour sanction et corroboration de laquelle promesse sienne, il mettra incontinant après sa sortie desdits Pays-Bas, son fils qui luy reste en ostage ès mains de monseigneur le duc de Lorraine, pour y demeurer l'espace d'un an. En outre, s'est obligé, en cas de contravention, de payer à sadite majesté la somme de cent mille escus d'or [1], pour laquelle monseigneur le prince de Béarn se constituera respondant et à cet effet obligera les terres et biens qu'il possède ès dits Pays-Bas, avant de procéder à l'élargissement dudit sieur de Lanoue ; et comme ledit sieur de Lanoue avait aussi promis de bailler monseigneur le duc de Lorraine pour respondant de la mesme somme, suyvant la promesse qu'il avait dudit seigneur, et qu'à cause de présentes altérations de la France, il semble qu'il en est un peu refroidy, il promet néantmoins quand il aura parlé à lui de le faire condescendre en ce point, tant au moyen de pleiges qu'il luy donnera en son propre païs, que par l'espérance qu'il luy donnera qu'il ne portera les armes contre monsieur de Guise, et dont il a supplié qu'il pleust à sadite majesté se contenter pour cette heure de la responcion de monseigneur le prince de Béarn de cent mille escus, et d'advantage de la vie du sieur de Théligny [2], que ledit sieur de Lanoue

[1] M. Kervyn de Volkaersbeke, dans la notice biographique mise en tête de la *Correspondance de Lanoue*, dit que Philippe II consentit à échanger son prisonnier contre le comte d'Egmont moyennant une rançon de cent mille écus d'or, que le roi de Navarre se chargea de payer. Il renvoie au n° XCIV de la *Correspondance* qui contient les *points et articles* ci-dessus transcrits ; il a évidemment confondu la clause pénale acceptée par Lanoue, au cas où il violerait son serment, avec une composition en argent. L'écu d'or valait alors fr. 7,86, et par conséquent cent mille écus d'or représentent 786,000 francs de notre monnaie.

[2] Odet de Lanoue, fils aîné de François de Lanoue, avait hérité la seigneurie de Théligny, en Rouergue, de son oncle Charles, le compagnon d'armes et le gendre de l'amiral de Coligny.

Digitized by Google

oblige encore jusqu'à ce qu'il ait mis ce que dessus à exécution, ce que accepte sadite altesse, scielle luy accorde à cet effect temps et terme de quatre ou cinq mois au plus tard. Mais si d'adventure, comme les choses les plus sçures sont incertaines, il advenoit que monseigneur le duc de Lorraine le refusast, ledit sieur de Lanoue promet de faire obliger un grand prince d'Allemagne pour ladite somme de cent mille escus d'or, pour la payer au dit sieur duc au profit de sadite majesté ; en cas de contravention à la promesse susdite, et au défault d'un prince allemand, il promet de faire obliger une caution en Suisse à monseigneur le duc de Savoye, pour la mesme somme, qui tournera au profit de sadite majesté catholique, advenant que ledit sieur de Lanoue contrevienne à sa parole. Promettant encore en outre ledit sieur de Lanoue de tant faire que lesdits seigneurs ducs de Lorraine et de Guise donneront leurs paroles, par escript et soubs leurs seings manuels et scels accoustumés, qu'il n'enfreindra ce qu'il a promis, ce qu'il ne doubte point d'obtenir quand il aura parlé à eulx mesmes, et se mettra plustost en gage entre leurs mains jusqu'à ce qu'il aura accomply cet article ; et advenant que le sieur de Lanoue ne puisse effectuer l'une de ces trois obligations d'argent dans le temps susdict, il promet sur son honneur et foy de gentilhomme de se venir rendre en ostage ès mains de monseigneur le duc de Lorraine, pour y estre tant qu'il n'aura donné une aultre obligation valable, le tout sans aulcune exception, en payant seulement les despens. Et finalement, oultre l'obligation des choses susdictes, ledit sieur de Lanoue promet de faire effectivement eslargir et mettre en liberté monseigneur le comte d'Egmont, sans rançon, en payant seulement les despens ; comme aussy respectivement ledit sieur de Lanoue sera eslargi et mis en liberté et conduict la part que monseigneur le duc de Lorraine sera, ou bien ès mains de monseigneur de Guise, accompagné seulement de deux ou trois gentilshommes, tels que sadite altesse choisira pour l'assister en chemin, moyennant la foy, parole et promesse que ledit sieur de Lanoue a promise qu'avant tout œuvre il ira trouver lesdits seigneurs là par où ils seront pour y accomplir ce que dessus a esté promis ; pour de là se retirer en sa mayson après avoir donné satisfaction auxdits seigneurs duc de Lorraine et de Guise, et ce aussi sans rançon et payant ses despens. Desquels poincts et articles ont esté dressés troys divers escripts, tous trois signés de la main de sadite altesse et dudit sieur de Lanoue... »

Aussitôt qu'il fut libre et qu'il put refléchir à la portée des engagements qu'il avait pris, Lanoue en comprit toute la rigueur : il lui fallait abandonner la cause qu'il avait défendue pendant

Digitized by Google

vingt ans, ne plus servir ses amis politiques; aussi, dans une lettre écrite du château du Plessis-aux-Tournelles, à Duplessis-Mornay, en lui demandant de lui envoyer son second fils, Théophile de Lanoue, alors à la cour du roi de Navarre, sent-on percer toute l'amertume de ses regrets : « Cela m'est bien dur d'avoir accepté une liberté si captive, car je me vois encore prisonnier dans mes enfants... Vous verrez par mon traicté de dellivrance comme j'ay esté mené; cependant, quelque rudesse qu'on m'ayt faicte, si me semble-t-il advis que je ne doibs altérer ma promesse, veu mesmement que ces gens là nous accusent que nous n'avons ni loy ni foy... »

Après avoir obtenu du roi et du duc de Lorraine la ratification de son traité, Lanoue se disposa à quitter la France, où la publication de l'édit d'union (juillet 1585) allait rallumer la guerre civile. En passant subitement du tumulte du champ de bataille dans son cachot de Limbourg, il avait profondément médité sur les événements auxquels il s'était si activement mêlé. Au sein de sa solitude, il eut comme une vision très nette de l'abîme de malheurs où les discordes intestines avaient entraîné la France. Ému et troublé en face de la patrie mutilée et sanglante, il voulut sonder ses blessures et chercher les moyens de les guérir; c'est le sujet qu'il traite dans ses *Discours politiques et militaires*, écrits pendant sa captivité. Une lettre adressée à un personnage inconnu, à la date du 28 octobre 1585, est inspirée par les mêmes sentiments et mérite d'être reproduite comme la traduction fidèle de son opinion sur la crise qui se préparait :

« Avant de partir de ma mayson où j'ay séjourné quelque peu de temps pour donner ordre à mes affaires, j'ay bien voulu vous dire adieu par cette lettre, m'en allant comme dans ung petit exil. Je passeray, si je puys, aux terres impériales de monsieur de Lorraine où il y a exercices de la religion, car je seray tousjours plus près pour venir quelquefoys à la court me recréer. Dans deux ou trois jours, j'espère voir monsieur de Guise à Chaslons, et croy que sortant de la France et séjournant en Lorraine, je ne recepvray aulcun inconvénient, car j'estime ses princes si nobles qu'ils ne voudroient pas que je receusse discourtoysie. Quand je les laissay il me sembloit qu'ils désiroient la paix et me le dirent; mais c'est une chose estrange de quoy le peuple, les villes, la noblesse, les princes, la royne, le roy, soubhaitent le mesme, et cependant point de moyen. Certes je ne suys point de ceulx qui haulsent les espaules et disent : tout est perdu! Je dis qu'il

Digitized by Google

fault mestre la main à l'œuvre et estaindre le feu qui va nous bruslant. Je ne considère pas ce qu'il embrasera d'huy à troys moys, mais je passe plus oultre, et mon œil regarde les cendres qui se feront dedans ung an, si on n'apporte de l'eau lestement. Il me semble que chascun dict : Ce ne sera pas moy, comme s'il y avoit quelque honte ou faulte de saulver la France! Et cependant, nul plus bel honneur ne sçaurait avoir personne que de désirer, procurer et s'employer pour un tel bien. Quand je seray près du roy de Navarre, je lui conseilleray de la demander à Sa Majesté, et montrer tous signes de réconciliation publique et particulière, car le debvoir d'ung subject est de rechercher son roy. Je tiens pour certain que nul n'aura proffict de la guerre, mesme ceulx qui y pensent le mieulx profficter. Car puisqu'elle engendre les libertins, les picoreurs, les infidèles, mespris des grands, domination privée, pouvreté publique et particulière et confusions universelles, qui est celuy qui ne la doibt détester? Les estrangiers disent que nous aultres François sommes des fols de tarder tant à nous rappoincter. Car puisque nostre impatience, faulte d'argent en nos désordres, forceront les plus aigres dedans six moys à désirer le repos, pourquoy est-ce que les plus doulx ne doibvent par preudence anticipper ce temps, et s'employer à faire tost et volontairement ce qu'aussy bien se fera plus tard et nécessairement? Si les Vénitiens [1] vouloient nous prester deux ou troys couples de leurs sages, nous leur serions bien obligez. Monsieur, je ne me puys garder de vous dire tousjours ung petit mot de ce que je sçay que vous soubhaictez, ce que je soubhaicte aussy, que si s'en trouve aulcuns au lieu où vous estes qui viennent à dire que mes acceptions ne tendent qu'à la guerre, je vous supplye leur respondre en ma fabveur, qu'ils sont fort abusez, et la rayson est telle : c'est que pour nuyre à plusieurs il n'y a si petit et chétif soldat qui n'y soit propre; mais pour profficter à plusieurs cela est réservé à ceulx qui font profession d'honneur et de vertu. Et combien que je soys le moindre de ce royaulme, si oseroy-je bien m'enrooller au nombre de ceux-là. Je crois que vous n'aurez désagréable, quand les occasions s'offriront, que des frontières germaniques ou je seray je vous escripve quelque mot ; et en contre eschange des grosses nouvelles de ce païs de deça, vous me manderez, s'il vous plaist, des déliates de la court, cela s'entend, ce qui est mandable. Pour la fin, en quelque lieu que je soys, je seray tousjours bien dispozé de vous servir[2]... »

[1] Cette lettre était peut-être adressée à l'ambassadeur de Venise. Dans tous les cas le destinataire était sûrement un catholique.

[2] Bibl. nat., coll. Du Puy, vol. 333. — Cette lettre a été publiée dans le *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*, 1861, nos 1 et 2.

Digitized by Google

Lanoue ne s'en tint pas à son projet de se fixer en Lorraine ; après avoir obtenu du duc de Parme un sauf-conduit qui lui permit de visiter son fils aîné, alors prisonnier à Tournay, il vint s'établir à Genève. Là, à défaut de son bras, il lui était permis de mettre au service de la cause toutes les ressources de son esprit. A cette époque le duc de Savoie faisait de fréquentes incursions sur le territoire de la république, et les Genevois redoutaient un jour ou l'autre de se voir assiégés. Lanoue consentit à donner à leurs milices l'instruction militaire qui leur faisait défaut; sous son habile direction elles furent bientôt en état de tenir campagne et de faire respecter leurs frontières.

Le roi Henri III venait de publier l'édit du mois de juillet 1585, et, cédant aux exigences de la Ligue, avait aboli toutes les libertés précédemment concédées aux calvinistes.

La mort du duc d'Anjou, en changeant l'ordre de succession à la couronne, ajoutait encore aux difficultés de la situation. Aussitôt la publication de l'*édit d'union*, le roi de Navarre fit entendre les plus énergiques protestations; mais, malgré cette attitude, il se voyait en butte aux méfiances des exaltés de son parti : on lui reprochait de ne pas tout sacrifier à la cause ; de ne pas assez oublier son titre d'héritier de la couronne, de prêter une oreille trop complaisante aux négociateurs qui venaient, de la part du roi, le supplier de rentrer dans le giron de l'église catholique. En réalité ce prince faisait passer les intérêts de la France avant ceux de son parti. Il voyait l'unité nationale menacée par les secrètes ambitions des calvinistes; la royauté prête à succomber sous les efforts de la Ligue et les étrangers, Allemands ou Espagnols, appelés à exercer une influence prépondérante dans la politique intérieure du pays. C'est là, plutôt que dans de mesquines jalousies personnelles, qu'il faut chercher le secret de son antipathie pour le prince de Condé. Celui-ci ne songeait qu'à retirer le plus d'avantages possible du démembrement que la dissolution du pouvoir royal préparait à la France. Depuis l'échec de la campagne de 1580, il intriguait auprès des princes allemands par l'entremise de son secrétaire La Huguerie, pour obtenir des levées de reîtres et de lansquenets. Le roi de Navarre avait toujours traversé ses projets; mais, après l'édit de 1585, il

[1] *Mém. de La Huguerie*, t. III, p. 8.

Digitized by Google

laissa le champ libre aux négociations. Guitry, Clervaut et Ségur-Pardaillan furent chargés de s'entendre avec l'électeur Jean-Casimir au sujet d'une levée dont la reine d'Angleterre devait faire les frais. Le 11 janvier 1587, ils signèrent avec l'administrateur du palatinat de Bavière une capitulation pour l'organisation de l'armée que devait commander Casimir en personne, ou tout autre général par lui désigné. Au mois de juillet suivant, vingt mille hommes de pied, suisses et grisons protestants, huit mille reîtres allemands, quatre mille lansquenets, quatre mille arquebusiers français et trois cornettes de cavalerie, ces derniers amenés par le duc de Bouillon et son frère, étaient réunis dans les plaines de l'Alsace. Par où cette armée d'invasion, la plus formidable qui eût encore été assemblée pour soutenir la cause calviniste, prendrait-elle son chemin? Les envoyés du roi de Navarre indiquaient la Lorraine, avec le secret dessein de l'y arrêter pour faire la guerre au duc Charles III, qu'on supposait favorable à la Ligue. Casimir, au contraire, désirait que les états du duc, son parent, fussent respectés. A la demande de Ségur-Pardaillan, « quelques gens d'honneur, » que La Huguerie ne désigne point autrement, se réunirent à Strasbourg pour rédiger les articles d'une convention qui devait être soumise au duc de Lorraine. « Lanoue, venu exprès à Strasbourg pour servir à ladite négociation, n'y avoit voulu estre meslé [1]. » Deux articles cependant le concernaient d'une manière spéciale : « Monsieur le duc de Lorraine... s'obligera de faire mectre en liberté monsieur de Théligny dans le terme de troys moys... Fera descharger monsieur de Lanoue de toutes les promesses faictes par luy à la mayson de Lorraine et de Guise. » Venir, sous la menace d'une invasion, et pour ainsi dire le poignard sur la gorge, dégager une parole donnée, est un procédé tellement odieux, que nous comprenons le désir de Lanoue de ne pas être mêlé à une semblable négociation.

Quand ce projet de traité fut communiqué à Casimir, il déclara qu'il ne supposait pas que Lanoue ou son fils voulussent, dans un intérêt privé, créer des obstacles à l'accord qu'on poursuivait, et d'Haussonville, au nom du duc de Lorraine, dit « qu'il ne vouldroit porter parole de ces deux articles là, bien qu'il fust

[1] *Mém. de La Huguerie*, t. III. p. 59.

Digitized by Google

amy dudict sieur de Lanoue, mais qu'il s'asseuroit qu'il n'eust pas trouvé bon qu'on traictast ainsy de ses affaires. » Que Lanoue ait ou non pris part personnellement à la rédaction des articles de cette convention, il n'eût, dans tous les cas, tenu qu'à lui, puisqu'il était présent, d'exiger que son nom et celui de son fils n'y figurassent pas; c'était le seul moyen d'éviter des interprétations fâcheuses pour son honneur ; mais ses engagements vis-à-vis de la maison de Lorraine lui étaient si pénibles, leur maintien tellement à charge, qu'on peut supposer, sans trop d'invraisemblance, qu'il n'aurait pas regretté de laisser à ses amis l'initiative des moyens propres à lui rendre la liberté d'action après laquelle il soupirait.

III

Lanoue fut vivement sollicité de prendre le commandement de l'armée allemande; il s'excusa, « ne voulant oultrepasser les limites de sa promesse, pour ce qu'il ne le pouvoit pas faire honnestement... [1] » Il ne gardera pas toujours d'aussi honorables scrupules. Le prince de Condé ayant été écarté, à la sollicitation du roi de Navarre, Casimir nomma comme général en chef le duc de Bouillon, auquel on adjoignit le baron de Dohna [2]. Trois mois après, cette armée, sous la conduite de chefs incapables, écrasée à Vimaury et à Auneau par le duc de Guise, repassait la frontière dans un désordre inouï : « Vostre Majesté, écrit le duc de Guise à Henri III, auroit horreur de voir la route de leur armée où il ne se trouve par jour moins de trois à quatre cents personnes mortes et à l'abandon [3]... » L'irritation fut grande, en Allemagne, à la nouvelle de ce désastre. Le comte de la Mark, frère du duc de Bouillon, était mort à Ancy-le-Franc le 8 octobre ; le duc, mortellement atteint lui-même par la maladie, s'était arrêté à Genève. « Le sieur de Lanoue, qui y residoit, et le sieur de Canaye, recognoissant l'estat des Allemands et le mesconten-

[1] *Mémoires de la Ligue*, t. II, p. 292.
[2] Bibl nat., V° Colbert, 402, f° 104. Lettre du 30 juin 1587.
[3] Bibl. nat., F. fr. 4734, f° 323. Lettre du 9 octobre 1587.

Digitized by Google

tement extrême qu'ils remportoient en Allemagne, au grand préjudice des affaires advenir dudit roy de Navarre, s'employa tant qu'il peult à modérer toutes choses et à restablir quelque fondement de nouveau secours [1]. » Une réunion, tenue chez le duc de Bouillon agonisant, et à laquelle assistaient Lanoue, le baron de Dohna, Guitry, Théodore de Bèze, Balbiani, Sarrazin et La Huguerie, décida que le roi de Navarre enverrait le prince de Condé à Sedan pour y recevoir les nouvelles levées ; que la correspondance, activement entretenue, serait adressée à Lanoue dans cette dernière ville, en Allemagne au baron de Dohna, et à Théodore de Bèze à Genève.

Le duc de Bouillon mourut le 11 janvier 1588, après avoir, dans son testament, dicté en présence de sept seigneurs du Conseil de Ville, reconnu pour son héritière sa sœur, Charlotte de la Mark, âgée de douze ans, à laquelle il substituait son oncle maternel, le duc de Montpensier, son cousin le prince de Dombes, et à leur défaut les princes de la maison de Bourbon. Prévoyant bien les malheurs qui allaient fondre sur la tête de la jeune orpheline, il la recommandait instamment au duc de Montpensier, et nommait Lanoue gouverneur de Sedan, avec une pension de mille écus, le priant de résider auprès de sa sœur avec le titre de lieutenant-général des terres du duché de Bouillon. C'était une mission de nature à séduire l'esprit aventureux de Lanoue et à satisfaire sa soif ardente de renommée. Il en connaissait les difficultés et les dangers, mais il ne dut pas en peser toute la responsabilité morale. Il lui fallait en effet entrer en lutte avec la maison de Lorraine, qui élevait des prétentions sur l'héritage de Charlotte de la Mark. Il oublia tout : et l'amitié d'enfance qui l'unissait au duc de Lorraine, et la reconnaissance qu'il lui devait pour l'avoir tiré du cachot de Limbourg, et la promesse solennelle qui le liait envers lui.... Il oublia jusqu'à cette belle maxime inscrite par lui-même sur une des pages du livre de Guichardin : « Foy donnée est plus que toutes les gardes du monde aux gens d'honneur [2]. » Il n'eut plus qu'un souci, entrer en campagne, trouver des hommes et de l'argent. Il s'adressa tout d'abord à Jean-Casimir, qu'était dejà venu rencontrer, au nom de

[1] *Mémoires de La Huguerie*, t. III, p. 209.
[2] Guichardin, *Hist. des guerres d'Italie*, f° 39b, éd. de 1612.

Digitized by Google

Charlotte de la Mark, un gentilhomme français, le sieur d'Estivaux, capitaine du duché de Bouillon. Lanoue chercha à émouvoir la pitié du duc, en lui représentant l'extrême péril de ce petit état, la triste situation de cette jeune orpheline, « qui avoit mis toute son espérance en luy comme en son tuteur et père, en asseurance que cette qualité... l'esmouveroit à avoir pitié d'elle qui estoit en dellibération de se gouverner par son bon advis[1].» En cette circonstance, Casimir se laissa uniquement guider par des considérations politiques ; il n'avait aucun intérêt direct engagé dans cette affaire et ne voulait point rompre avec le duc de Lorraine ; il répondit à Lanoue qu'il s'adresserait à son cousin le duc de Deux-Pont, [1] « le priant d'en escripre à Clèves, afin que, s'il estoit besoing, tous troys en suppliassent l'empereur [2]. » La tentative faite pour gagner à la cause de Mlle de Bouillon le colonel allemand Dietrich de Schomberg, un des affidés de Guillaume d'Orange, ne fut pas plus heureuse ; l'argent ne manquait pas cependant : Lanoue eut assez de crédit pour réunir à Strasbourg, à Bâle et à Genève une somme de cinquante mille écus. Les affaires de l'héritière de Sedan ne lui faisaient point négliger les intérêts bien plus graves des calvinistes français : le 15 mai 1588, il revint de Strasbourg, où il avait accompagné les envoyés suisses chargés de jurer la ligue faite avec la seigneurie de cette ville, à Heydelberg, afin d'obtenir du duc Casimir l'autorisation de faire de nouvelles levées pour le compte du roi de Navarre. Il eut à lutter contre les préventions qu'on avait fait naître dans l'esprit du duc; il eut beau assurer « que le roy de Navarre faisoit de bien grandes provisions d'argent, » que celui du Languedoc et du Dauphiné passerait en Allemagne par les banquiers italiens de Genève, que celui de Guyenne, Poitou et La Rochelle parviendrait par la voie d'Angleterre, enfin que les cinquante mille écus qu'il avait recueillis en son nom seraient versés dans la caisse des confédérés calvinistes; « et tenoit ce langage, dit La Huguerie, bien instruict que c'estoit le moyen de nous retenir : » on lui répondit que les frais de la précédente campagne n'étaient point encore définitivement réglés, que les colonels attendaient leur solde et que nul ne

[1] *Mém. de La Huguerie*, t. III, p. 218.
[2] *Ibid.*, p. 221.

Digitized by Google

prendrait un nouvel engagement s'il ne recevait au moins une avance de trois mois pour s'équiper et se fournir d'armes. En outre, les bruits qui circulaient au sujet de l'empoisonnement du prince de Condé avaient encore indisposé les Allemands[1]. « Cette réponse, ajoute La Huguerie, meist le sieur de Lanoue en tel désespoir qu'il continua toujours en son intention pour Sedan, et s'y en alla, laissant là les affaires d'Allemagne en si pauvre espérance.... »

L'héritage du duc de Bouillon menaçait de devenir l'objet de sanglants conflits. Ce petit état, qui renfermait deux places fortes, Sedan et Jametz, ne donnait pas un revenu supérieur à quarante mille livres, mais sa situation à l'extrême frontière lui donnait une très grande importance. Les ancêtres du dernier duc avaient servi fidèlement la France; son père, quoique beau-frère du duc de Montpensier, avait changé de religion et combattu dans les rangs des calvinistes, inaugurant ainsi une politique nouvelle qui devait forcément le tourner du côté de l'Allemagne. Aussi avait-il désigné pour servir de tuteur à ses enfants le duc Casimir de Bavière.

Aussitôt la mort du duc de Bouillon, divers prétendants firent valoir leurs droits; les mieux fondés, au point de vue du droit féodal, paraissaient être ceux de Robert de la Mark-Maulévrier, oncle de l'héritière, qui entendait l'évincer par droit de substitution. Il s'adressa à Nueil, gouverneur de la place de Sedan; mais les habitants se prononcèrent énergiquement contre lui, en même temps qu'ils déféraient au duc de Montpensier la tutelle de la jeune duchesse. Charles III de Lorraine, plus que tout autre, était intéressé à fermer aux armées allemandes cette porte toujours ouverte sur ses états; faisant revivre d'anciennes prétentions de sa maison sur le duché de Bouillon et prétextant l'attitude hostile du dernier duc, aussi bien que les ravages commis par les reîtres à leur dernier passage en Lorraine[2], il ne s'arrêta point aux négociations : il chargea d'Haussonville d'investir

[1] *Mém. de La Huguerie*, t. III, p. 241 et suivantes.

[2] « Le duc de Lorraine luy faisoit ouvertement la guerre, de la justice de laquelle je ne vois ici point subject de doubter, veu les comportements dudit feu sieur duc de Bouillon... en l'estat du duc de Lorraine, où il avoit fait exercer toutes sortes d'hostilités. (La Huguerie, *Mém.*, t. III, p. 219.)»

Digitized by Google

Jametz, tandis que le ligueur Savigny, à la tête de bandes d'Italiens, d'Allemands et de Wallons, qui avaient poursuivi l'arrière garde de l'armée commandée par le duc de Bouillon, dans le comté de Montbéliard, battait la campagne pour son propre compte. Les habitants de Sedan réclamèrent la médiation du roi de France. Henri III leur envoya François de La Jugie-Rieux, gouverneur de Narbonne, avec le titre de lieutenant-général ; mais le conseil de la duchesse refusa de lui laisser occuper Sedan, et La Jugie, obéissant, dit-on, aux secrètes instructions de la reine-mère, qui espérait voir un de ses petits-enfants de Lorraine épouser Charlotte de la Mark, n'insista pas pour mener à bonne fin la mission dont le roi l'avait chargé. Un mariage eût été en effet le meilleur moyen de terminer ces contestations, mais bien des rivaux se trouvaient en présence. Le duc de Guise présentait un de ses fils ; le roi de Navarre, désireux d'éviter à tout prix de voir tomber le duché de Bouillon entre des mains hostiles, chargea Ségur de négocier le mariage de la duchesse soit avec l'électeur de Bavière, mineur sous la tutelle de Jean-Casimir, soit avec le prince d'Anhalt [1]. Cependant Jametz, investi depuis cinq mois, venait de subir un premier assaut ; on annonçait l'arrivée de Lanoue : le duc proposa une trève, à l'issue de laquelle s'ouvrirent des conférences pour la paix. Il y mettait pour condition l'union de son fils, le prince de Vaudemont, avec Charlotte de la Mark, promettant que rien ne serait changé, ni dans la religion, ni dans la constitution du duché. Lanoue « montra qu'il vouloit faire accord entre les deux maisons de Lorraine et de Bouillon, qui de longue main s'en veulent, mais, dit Brantôme, soubs main il entretenoit toujours le brazier comme il parut... Il ne se peult engarder de dire qu'il seroit bien à desloysir d'accorder ce mariage, veu qu'ils estoient divers de religion, et que jamais il ne l'accorderoit à personne qui ne fust de la sienne [2]. » Au moment où les opérations militaires étaient de

[1] Lanoue reprit plus tard cette négoclation et le dépit qu'auraient éprouvé Jean-Casimir en la voyant échouer aurait, d'après La Huguerie, haté sa mort (*ibid.*, p. 330).

[2] Brantôme, *M. de Lanoue.* — C'est sans doute à cette accusation que répond Lanoue dans son manifeste, lorsqu'il demande à ne pas être jugé « sans estre ouy comme quelques ungs ont desjà faict, il y a plus de dix moys, auquel temps, avec toute leur vigilance, ils n'eussent peu reprendre en moy que *quelques paroles* qui par adventure m'estoient repréhensibles. » (*Mém. de la Ligue*, t. II, p. 292.)

Digitized by Google

nouveau reprises à Jametz, Lanoue arriva à Sedan. C'est alors qu'il publia son manifeste [1]. On savait à quelles conditions il avait recouvré sa liberté ; l'opinion publique s'émut de voir cet appel aux armes contre son bienfaiteur, car, en ces temps-là, où les traditions de la foi féodale étaient encore vivar tes, violer un serment était le dernier acte de la félonie. Lanoue entreprit de se justifier et rédigea une déclaration qu'il rendit publique. Il ne nie aucun de ses engagements : « de tous lesquels liens, dit-il, les Espagnols me lièrent comme si ils eussent eu à craindre qu'ung petit soldat comme moy vinst tost ou tard altérer le cours de leurs victoires...» Puis, examinant les causes de sa délivrance, il attribue la première à la bonté divine, ce que personne ne saurait contester ; la seconde, ajoute-t-il, est que le prisonnier que je tenois, pour lequel je fus eschangé, estoit de beaucoup plus grand prix que moy ; et la tierce, l'obligation de cent mille escus faicte par le roy de Navare sur ses biens de Flandres pour la seureté de ma promesse...»

« Cela accomply, je feus libre et tel m'en allai vers Nancy pour essayer de satisfaire à d'aultres poincts qui sont couchés dans mes articles. A sçavoir que monseigneur le duc de Lorraine, oultre la précédente seureté, s'obligeait encore au roi d'Espagne pour moy de ladite somme de cent mille escus, et, à son défault ung prince d'Allemagne ou ung canton suisse ; que je luy consignerois aussy mon second fils pour estre ung an en ostage à sa court ; d'advantage que ledit sieur duc et monsieur le duc de Guise promettroient par ung escript à part, signé de leur main, que je ne porterois les armes contre le roy d'Espaigne... Estant arrivé en Lorraine, je communiquay avec lesdits princes pour sçavoir s'ils me vouloient gratiffier de cette obligation, ce qu'ils m'accordèrent libéralement, moyennant que Sa Majesté très-chrestienne le consentit ; vers laquelle j'allay et ne peu obtenir son consentement, sinon que je luy promisse que je ne porterois les armes sans son très-exprès commandement, ce que j'accorday. Aussitost elle escripvit à monseigneur le duc de Lorraine qu'il pouvoit répondre pour moy au roy d'Espagne, ce qu'il fit avec

[1] *Desclaration de M. de Lanoue sur sa prise d'armes pour la juste défense des villes de Sedan et de Jametz, frontière du royaulme de France, soubs la protection de Sa Majesté.* Verdun, par Mathurin Marchant, 1588, pet. in-8° de 12 pp. non chiffrées. — Il a été aussi publié dans le t. II des *Mémoires de la Ligue*.

Digitized by Google

ces conditions que je luy obligeray cent mille escus sur tous mes biens pour gage de son obligation, à quoy je satisfis; après que je luy promettrois de ne porter les armes contre luy ny contre son estat, ce que je promis, en cas que cela ne contrevint à ce que je debvois d'obéissance, de servitude et fidélité à la couronne de France et au roy mon soubverain seigneur. Le tout paraschevé aïant esté bénignement recueilly desdits princes, m'en allay à Genève, où je choisis ma demeure pendant la durée de cette misérable guerre [1]... »

Tout cet exposé est parfaitement exact ; mais quand Lanoue écrivait ces lignes, pouvait-il ignorer que pendant cinq années l'échange dont il parle avait été vainement sollicité par les États de Flandre, par la reine Élisabeth de France, par le duc de Savoie et le roi de Navarre ? que seuls les princes de la maison de Lorraine avaient réussi à fléchir l'impitoyable rigueur de Philippe II ? Quant aux cent mille écus d'or, en admettant que Lanoue les eût payés, aurait-il été pour cela relevé de ses serments ? « Je seray accusé, ajoute-t-il, d'estre ingrat envers mon bienfaicteur à cause que je porte les armes contre luy, mais c'est *en défense* que je ne puis abandonner sans être convaincu de plus grande ingratitude envers mon païs et mon roy. » Lanoue essaie d'abriter derrière ces grands mots les intérêts de son parti, que seuls il entendait servir. Lié par un triple engagement d'honneur envers le roi d'Espagne, le roi de France et le duc de Lorraine, il pouvait bien alléguer que le roi d'Espagne n'avait aucun intérêt direct dans la question de succession au duché de Bouillon, mais Henri III lui avait manifesté son intention formelle de ne le point voir se mêler à la lutte déjà engagée [2]. Nous n'examinerons pas les autres justifications que Lanoue appuie de l'autorité des jurisconsultes ; il prend la qualité de tuteur, alors que d'après le testament du duc de Bouillon il était simplement gouverneur militaire de ses places fortes. Les devoirs que lui impose cette tutelle sont, d'après lui, d'autant plus grands « que cette obligation est conjoincte avec le naturel, de sorte qu'on ne me doibt imputer à blasme si je l'ay préférée à celle que j'ay à monseigneur le duc de Lorraine : veu mesmement que c'est pour

[1] *Mémoires de la Ligue*, t. II, p. 297.
[2] *Ibid.*

Digitized by Google

deffendre et non pour assaillir ; estant la deffense beaucoup plus juste que l'offense, veu aussy que cette charge m'a esté préférée auparavant que mondit seigneur de Lorraine assaillit mademoiselle de Bouillon. » Dans cette circonstance, non seulement, comme le lui reproche Brantôme, Lanoue essaya « de desguiser soubs de mauvaises couleurs sa mescognoissance [1], » mais il manqua gravement à ces devoirs d'honneur et de délicatesse scrupuleuse qui sont le plus bel apanage du gentilhomme et du soldat. On pourrait appliquer à la *Défense* de Lanoue cette réflexion qu'il formulait lui-même en termes si énergiques : « Les tiltres spéciaux sur maulvais et injustes desportements ressemblent aux beaux escriteaux aux boëtes pleines de poison [2]. » Enfin, si pour ne pas violer ouvertement ses engagements, Lanoue eut soin de ne pas « assaillir » en personne le duc de Lorraine, il le fit attaquer sous main par les soldats que, sur sa demande, lui avait envoyés Montpensier : « Monseigneur, lui écrit-il le 8 janvier 1589, j'ay veu par les lettres que vous m'avez escriptes que estiez fort desplaisant de la perte des gentilshommes que aviez envoyez, comme nous nous sommes tous aussy. Cella est adveneu je ne sçays comment, et m'ont les Lorrains dict que les nostres étoient plus forts de cinquante chevaulx qu'eulx ; je y perdray (hors la vie) plus que personne, car quand les gens de guerre ne font bien, cella tollit la réputation du chef, laquelle est beaucoup plus précieuse que quelque rançon que on donneroit. Si j'eusse esté en ceste entreprise, le mal ne feust advenu [3]... »

L'assassinat de Henri de Guise vint encore alléger pour Lanoue le poids de sa reconnaissance. « Nous reçeusmes hier seulement, écrit-il au duc de Montpensier, les lettres qu'il vous a pleu nous escripre par monsieur de Coulanges, qui nous a encore confirmé la nouvelle qu'avions desja eue de l'exécution faicte à Bloys par Sa Majesté sur ceulx qui, ayant conjuré ensemble en sa présence, le despouilloyent de son authorité et de ses places, sy pys n'eussent faict; mais ils ont esté preveneus par le jugement de Dieu qui rétribue aux pernicieuses entreprises leur sallaire par une malheureuse fin [4]... »

[1] Brantôme, *M. de Lanoue.*
[2] Guichardin, *Hist. des guerres d'Italie*, f. 111 a.
[3] Arch. nat. *Musée*, n° 739. Lettre de Lanoue au duc de Montpensier en date du 8 janvier 1589 (autographe).
[4] Même lettre.

Digitized by Google

Étranges vicissitudes de la vie politique ! C'est à l'homme qui avait voulu le pendre que Lanoue parlait ainsi de ceux à qui il devait la liberté [1]. Il n'eut plus dès lors qu'un désir, rentrer en scène et reprendre le rôle qu'il avait abandonné depuis dix ans. Ses coreligionnaires l'y poussaient de toutes leurs forces : « Le roy de Navarre désire une armée estrangère et monsieur de Lanoue pour chef, écrivait Duplessis-Mornay à Montigny ; messieurs du Fresne et de la Thuillerie luy en porteront les mesmoyres [2]... » Henri de Bourbon lui écrivait de son côté, en donnant une entière approbation à son manifeste :

« Je vous diray que je suis fort aise et loue Dieu de la résolution qu'avez prise et de vostre desclaration, m'asseurant que vous passerez plus oultre et ne voudrez plus longtemps laisser nos églises privées du fruict de vostre vertu. En cette espérance je vous ay déféré la charge de l'armée que nous faisons lever en Allemagne, laquelle je vous prie de vouloir accepter et de laquelle vous entendrez le dessein et mon intention par le sieur de la Thuillerie, comme aussy par le sieur de Fresne, auquel j'ay envoyé de bons et amples mesmoyres, leur ayant commis à tous deux cette négociation... Et s'il ne survient aucun retardement, je pense que dès à présent on peut user de toute dilligence à faire la lepvée, afin que vostre pupille en puisse tant plus tost sentir les premiers fruicts pour la conservation de ses places, qui nous importent tant pour les gages précieux qui y sont... Préparez-vous donc, je vous prie, à l'effet de ces choses, si Dieu veult qu'après un tel coup de sa main [3] nous continuions en nos misères et malheurs, surmontant toutes misères et empeschements qui pourroient arrester par scrupules foibles et légers, que la pesanteur des impétuosités de nos adversaires doit emporter, joint le secours et adsistance que le roi mon seigneur requiert maintenant de nous [4].

Si Lanoue n'eût pas de lui-même abandonné tous ses scrupules, une dernière considération l'y aurait certainement déter-

[1] Le duc de Montpensier accueillit par ces paroles Lanoue fait prisonnier à la bataille de Coutras : « Mon amy, vostre procès est faict et celuy de tous vos compagnons... Songez à vostre conscience. » Brantôme, *M. de Montpensier*.

[2] Amirault, p. 328.

[3] La mort du duc de Guise.

[4] Amirault, p. 332.

Digitized by Google

miné : Henri III, sans lui adresser un appel direct, avait chargé Sancy, son ambassadeur en Suisse, de s'aboucher avec lui et de le prier de l'aider dans ses négociations : « Dans l'état où est la France, lui écrivait l'envoyé du roi, il serait à propos que vous fussiez en une douzaine d'endroits à la fois[1]... » C'était lui avouer en quelle estime on tenait ses services. Lanoue s'était déjà mis en rapport avec le jeune duc de Longueville, gouverneur pour le roi en Picardie, qui, en le remerciant d'une arme de luxe qu'il lui avait envoyée, lui disait : « Entrevisitons nous de nouvelles, je vous supplye, et communiquons librement ensemble. Vrayment c'est à cette heure, comme vous m'escripvez, que ceulx qui ont au cœur quelques ressentiments français et quelques restes du debvoir dont le subject est teneu envers son prince, le doibvent employer et s'opposer aux mouvements tumultueux de ces temps misérables[2]... » Et quelques jours plus tard : « L'on asseuroit ces derniers jours, en Cour, que nous nous estions joincts, et à ce que j'ay peu entendre beaucoup de gens de bien n'en estoient pas marrys, pour l'heureuse opinion que chascun a de vostre probité et de vostre grande expérience. Ce m'eust esté une bonne eschole, et je ne saurois apprendre l'art militaire avec plus d'authorité que dessoubs vous[3]... »

La réconciliation d'Henri III et du roi de Navarre mit fin aux dernières hésitations de Lanoue : ajournant à des temps meilleurs la défense des intérêts de Melle de Bouillon, il quitta Sedan, accompagné de Clermont d'Amboise, et vint rejoindre le duc de Longueville à Saint-Quentin. Ce dernier avait reçu l'ordre de rassembler toutes les troupes de Picardie pour aller au-devant des Suisses levés par Sancy et qu'il conduisait en France ; mais Senlis, que Louis de Montmorency-Bouteville venait de surprendre au nom du roi, et dont il avait confié la garde à son cousin, Guillaume de Montmorency-Thoré, était assiégé par les ligueurs. La communication de Paris avec la Picardie se trouvait ainsi interceptée. Lanoue et Longueville furent d'avis qu'avant toute autre opération, il importait de faire lever ce siège. Ils concentrèrent à Compiègne toutes les forces dont ils pouvaient dis-

[1] Amirault, p. 329.
[2] *Ibid.*, p. 335.
[3] *Ibid.*, p. 335.

Digitized by Google

poser. C'est alors que, manquant de fonds pour se procurer les vivres et les munitions nécessaires, Lanoue engagea, pour sûreté de l'argent que lui fournirent des traitants, sa terre du Plessis-aux-Tournelles. Les biographes de Lanoue ont, avec raison, exalté son désintéressement ; ce n'était pas là cependant un fait exceptionnel : à cette époque où le désordre des finances de l'État était à son comble, beaucoup de gentilshommes sacrifiaient généreusement à la défense de leur cause leur argent aussi bien que leur sang [1].

Lanoue partit de Compiègne le 17 mai au matin, à la tête de huit cents chevaux et de quinze cents arquebusiers, se faisant suivre à distance par son artillerie. Le duc d'Aumale marcha à sa rencontre; ses troupes se composaient de recrues. Lanoue s'en aperçut bientôt, au désordre de leurs rangs et à l'espace trop large laissé entre la cavalerie et l'infanterie. « Allons, enfants, s'écria-t-il, nous allons leur passer sur le ventre.! » D'Aumale chargea résolument la gauche et le centre de Lanoue, mais en ce moment un bataillon derrière lequel l'artillerie était dissimulée ouvrit ses rangs. Une décharge arrête court le chef ligueur ; il marche résolument droit au canon, essuie une seconde décharge aussi meurtrière que la première, et allait s'emparer de la batterie lorsque trois cents arquebusiers, le prenant en flanc, mettent le désordre dans ses rangs ; pendant qu'il s'efforçait de rallier ses soldats, une nouvelle volée de canons, suivie d'une charge de Lanoue et de Longueville, acheva la déroute. Huit à neuf cents cavaliers restèrent sur le terrain, avec le capitaine ligueur Maineville ; l'infanterie fit peu de résistance; une sortie des assiégés mit fin au combat. D'Aumale et Balagny, tous les deux blessés, se retirèrent, le premier à Paris, le second à Saint-Denys. Lanoue attribua la victoire au duc de Longueville : il est certain que son heureuse inspiration d'abandonner le projet d'abord formé de faire entrer un secours dans la place pendant le combat, contribua puissamment au succès de la journée ; mais le

[1] Le maréchal de Brissac, après la paix de Cateau-Cambrésis, engagea une partie de sa fortune pour payer l'arriéré de solde dû à ses troupes; de même André de Bourdeilles, sous le règne de Charles IX, entretint à ses frais un certain nombre de gens de guerre avec lesquels il tint tête aux troupes huguenotes dans le Périgord.

Digitized by Google

jeune duc avait eu le bon esprit de déférer le commandement à Lanoue, déclarant que d'un capitaine aussi expérimenté il ne pouvait accepter que des ordres. Lanoue et Longueville reprirent leur marche au devant de Sancy et de ses Suisses, qu'ils rejoignirent à Châtillon-sur-Seine; ils ravitaillèrent sur leur chemin le château de Vincennes, et, en passant près de Paris, tirèrent quelques coups de canon dont les boulets vinrent tomber jusque dans les halles. Les Parisiens, épouvantés, supplièrent la duchesse de Montpensier de faire revenir au plus vite le duc de Mayenne, « ce qu'il luy fallut faire, estant sur le point le plus beau de ses affaires [1]. » Le passage de la Loire étant ainsi devenu libre, les troupes royales traversèrent cette rivière à Gergeau et s'avancèrent jusqu'à Pontoise. C'est là qu'eut lieu l'entrevue d'Henri III et de Lanoue. Le roi fit à l'ancien chef protestant, en ce jour défenseur de sa cause, l'accueil le plus flatteur. Nous ne croyons pas cependant qu'il lui ait promis, ainsi que l'affirme Amirault, la première place de maréchal de France venant à vaquer. Le fait d'armes de Senlis, si brillant qu'il fût, n'aurait pas suffi pour justifier une aussi haute récompense, et le roi ne devait ni ne pouvait rémunérer les exploits du rebelle huguenot [2].

IV

Jametz, après un siège de près de onze mois, avait capitulé dans les derniers jours de l'année 1588 ; mais le château tenait encore. « Nous vous avons mandé, écrivait Lanoue au duc de Montpensier, que Jametz avait esté contrainct de se rendre pour saulver le chasteau. Dieu nous a grandement aydé que les ennemis ayent voulu entendre à ceste capitulation ; et s'ils ne l'eussent faict, ville et chasteau estoient perduz dans la fin de ce moys (janvier 1589) ; mais il y a encore vivres dedans jusqu'à la fin de

[1] Brantôme, *M. de Lanoue.*

[2] D'après Amirault, Henri III aurait aussi offert à Lanoue l'abbaye du Mont-Dieu près de Sedan, qu'il eut le bon goût de refuser. En ce temps-là rien n'était plus commun que de voir des laïques et même des huguenots jouir des abbayes en commende. Chabot de Jarnac, protestant, ancien gouverneur de La Rochelle, était en possession du revenu des abbayes de Bassac et de Saint-Jean d'Angely.

Digitized by Google

may [1]...» Après sa campagne en France, Lanoue, désespérant d'obtenir aucun secours, revint à Sedan. De là il écrivit au capitaine Robert de Schelandre, gouverneur du château de Jametz [2], qu'il n'avait à attendre de lui secours d'aucune sorte, l'engageant à obtenir la composition la plus honorable qu'il pourrait. Sa lettre fut interceptée, et pour hâter la reddition de la place, le duc de Lorraine y envoya le marquis de Pont-à-Mousson, son fils aîné. Schelandre rendit le château, et l'armée lorraine entra à Jametz dans les premiers jours du mois d'août.

L'attentat de Jacques Clément ramena en toute hâte Lanoue auprès du nouveau roi, qui, plus que jamais, avait besoin des conseils et du dévouement de ses anciens compagnons d'armes. Davila prétend que Lanoue fut un de ceux qui engagèrent Henri IV à se convertir à la religion catholique, enlevant ainsi à ses adversaires la seule raison sérieuse qu'ils eussent de le combattre [3]. Ce conseil, révélant chez son auteur des vues politiques aussi profondes que celles de Sully, est regardé par Amirault comme une invention calomnieuse; il s'empresse d'en appeler au témoignage de Mézeray, très éloigné, comme lui, d'accepter les dires de Davila. « Il n'est pas croyable, dit cet historien, qu'un homme passionnément amoureux de sa religion, et fort détaché des vains intérêts du monde, comme l'estoit Lanoue, eust voulu permettre à autruy ce qu'il n'eust pas voulu faire luy mesme [4]. » Lanoue, à cette époque, comme il le répète à chaque page de ses *Discours politiques et militaires*, n'aspirait plus qu'à voir cesser les luttes qui depuis trente ans ensanglantaient sa patrie. « Si les Françoys, dit-il, étaient mis en six parties, on verroit les cinq pour le moins demander journellement à Dieu qu'il luy plaise donner à la France un bon repos et un bon restablissement politique, attendant l'ecclésiastique ; » et pour y parvenir il ne voit que l'action prépondérante de l'autorité royale. « Le principal nerf en cecy est l'exemple et l'authorité du roy commandant avec quelque magnanimité sans

[1] Arch. nat., *Musée*, n° 739. Lettre originale de Lanoue.
[2] Robert de Thin, baron de Schelandre.
[3] Davila, *Hist. des guerres civiles*, t. III, l. x, p. 392.
[4] Mezeray, *Hist. de France*, t. III, p. 692.

Digitized by Google

quoy rien ne se peult effectuer... Quand on verra le roy le premier, les princes et ceulx qui sont eslevés tant ès charges civiles que ecclesiastiques faire paroistre à bon escient et sans hypocrisie, en général et en particulier, que c'est à Dieu auquel fault avoir tout son recours, et avec cela monstrer par les effets une haine du vice et un amour de vertu, embrasser l'union politique et fuir la discorde, indubitablement les inférieurs s'estudieront à faire de mesme [1]. » La haute et juste opinion qu'avait Lanoue du rôle modérateur de la royauté, devait l'amener à comprendre qu'un roi huguenot ne pourrait jamais être considéré en France que comme le chef d'une faction. Aussi, dans l'affirmation de Davila, nous ne voyons rien qui ne soit conforme aux tendances générales de l'esprit de François de Lanoue.

Lanoue n'assista pas au combat d'Arques, au sujet duquel Henri IV lui écrivait : « Dieu nous a bénis cejourd'huy... La bataille s'est donnée ; il a esté bien combattu. Dieu a monstré qu'il aimoit mieulx le droict que la force [2]. » Il avait été chargé, avec le maréchal d'Aumont et le duc de Longueville, de concentrer toutes les troupes éparses dans les provinces de Picardie et de Champagne. Leur approche obligea Mayenne à abandonner ses lignes devant Arques, et quand ils eurent rejoint l'armée du roi avec les Anglais et les Écossais envoyés par la reine Élisabeth, Henri IV se crut assez fort pour marcher sur Paris. Le 1er novembre, les faubourgs furent attaqués sur cinq points différents. Lanoue et Coligny pénétrèrent dans le faubourg Saint-Germain, et ne rencontrèrent de résistance sérieuse que dans l'abbaye, où cent cinquante arquebusiers se maintinrent toute la journée. Les milices bourgeoises, vivement poursuivies, rentrèrent dans la ville par la porte de Nesle. Lanoue descendit sur la berge de la rivière et essaya de passer l'eau à côté de cette porte ; il faillit y périr, et beaucoup de ceux qui l'avaient suivi se noyèrent. Un pétard, attaché à la porte par Coligny, ne parvint pas à l'ébranler, et ce capitaine, qui était entré dans Paris en criant à ses soldats : « Souvenez-vous de la Saint-Barthélemy ! » tomba frappé d'un coup de mousquet [3].

[1] Lanoue, *Disc. polit. et militaires*, p. 36 et 111.
[2] *Précis généal. de la maison de Lanoue*, p. 138-139.
[3] *Journal de l'Estoile*, t. II, p. 15.

Digitized by Google

Si, comme le déclarait le roi, il ne s'était proposé pour but que de terrifier les Parisiens et d'accorder à ses soldats le pillage des faubourgs pour leur tenir lieu de l'arriéré de leur solde, il avait parfaitement réussi ; mais Mayenne accourait à marches forcées : Henri donna le 4 novembre le signal de la retraite et fit prendre à ses troupes leurs quartiers d'hiver. La campagne de 1590 s'inaugura brillamment par la victoire d'Ivry. Lanoue proposa de profiter de la stupeur dans laquelle la nouvelle de cette défaite allait jeter les Parisiens, pour se porter rapidement sur Paris, dont toutes les issues étaient libres. Ce coup d'audace aurait eu de grandes chances de réussir ; mais le Conseil du roi le trouva trop hasardeux, et Biron le fit se prononcer pour le blocus de la capitale. Ce blocus, qui devait s'étendre sur un circuit de plus de douze lieues, offrait de grandes difficultés à l'armée royale ; aussi essaya-t-elle tout d'abord d'attirer le plus possible l'ennemi au dehors pour l'affaiblir. Le 6 mai, le roi ordonna d'attaquer le faubourg Saint-Laurent. Lanoue dirigeait cette attaque, soutenu par deux batteries, postées l'une à Montfaucon, l'autre sur les hauteurs de Belleville. Les ligueurs n'attendirent pas que la brèche fût pratiquée ; ils firent une sortie. Le chevalier d'Aumale, destiné à périr quelques jours plus tard dans un engagement semblable, y parut en pourpoint, passa à travers les régiments royaux, et, par bravade, regagna au petit pas ses retranchements. Lanoue l'y attaqua trois fois, fut trois fois repoussé ; mais à la dernière attaque il reçut une blessure à la cuisse et fut désarçonné. Le roi le fit aussitôt dégager et transporter à son quartier. « Hier j'ay prins le faubourg de Paris de force, écrit-il à la comtesse de Gramont... Bien vray est que monsieur de Lanoue y fust blessé, mais ce ne sera rien [1]... » Cette blessure l'éloigna cependant pour quelque temps du théâtre de la guerre ; à peine remis, le roi l'envoya en Bretagne, où le duc de Mercœur tenait en échec le prince de Dombes, fils du duc de Montpensier. Au moment d'aller combattre dans sa province natale, de sinistres prévisions agitaient le cœur de Lanoue : « Je m'en vais, disait-il à ses amis, comme le bon lièvre mourir à mon gîte [2]. » Sa mauvaise fortune voulait qu'il rencontrât comme

[1] *Précis généal. de la maison de Lanoue*, p. 139. Bibl. de l'Arsenal, lettre aut. d'Henri IV.
[2] Brantôme, *M. de Lanoue*.

Digitized by Google

adversaire le gendre de ce même Sébastien de Luxembourg, comte de Martignes, qui deux fois lui avait sauvé la vie. « J'ay ouy dire à plusieurs de sa religion, dit Brantôme, lesquels sçachant l'obligation qu'il avoit à ce seigneur, qu'il ne debvoit pour tous les biens du monde prendre cette charge, ains s'en excuser justement et ailleurs aller faire la guerre [1]. » En cette circonstance, cependant, avec plus de raison que lors de sa déclaration de guerre au duc de Lorraine, Lanoue pouvait dire qu'il combattait pour sa patrie sous l'autorité de son roi. Deux seigneurs de la suite du prince de Dombes, Jean de Rieux et René de Tournemine, qui désiraient rentrer en possession de leurs châteaux, situés dans les environs de Lamballe, firent décider le siége de cette ville. La brèche était ouverte. Lanoue voulut, par lui-même, s'assurer si elle était praticable. Il était monté au haut d'une échelle, lors qu'une balle, en ricochant, le frappa au front et le renversa ; il demeura accroché par la jambe à laquelle il avait été blessé ; transporté à Montcontour, on constata que l'os du crâne n'était pas fracturé, et l'on crut tout d'abord à une contusion légère. Cependant le mal s'aggrava ; un chirurgien mal habile refusa de faire l'opération du trépan, bien qu'elle fût jugée nécessaire. Le 4 août 1591, après quinze jours de cruelles souffrances, une congestion se déclara. Lanoue perdit l'usage de la parole et bientôt commencèrent les convulsions de l'agonie. Il reprit connaissance en entendant un de ses amis lui redire les versets du livre de Job : « Je sais que mon rédempteur est vivant et qu'un jour il s'élèvera sur la terre... Et lorsque mon corps aura été consumé, je verrai encore le Seigneur... » Un fugitif éclair passa dans les yeux du vieux capitaine ; il éleva le bras vers le ciel, « nous regardant, dit Montmorin, du mesme œil qui nous menoit à la guerre, et aussitost rendit l'esprit [2]. »

« Un chef de guerre qui meurt vieil, en temps de victoire, regretté de son maistre et de ses soldats, a occasion de se consoler et resjouir [3]. » Peut-être, en écrivant ces lignes, Lanoue avait-il comme un vague pressentiment du sort qui lui était des-

[1] Brantôme, *M. de Lanoue.*

[2] D. Juan del Aguila informa immédiatement le roi d'Espagne de la mort de Lanoue par une lettre datée du camp de Saint-Malo, le 7 août 1591. — Arch. nat., K 1576, n° 24.

[3] Guichardin, *Hist. des guerres d'Italie*, f° 293.

Digitized by Google

tiné. La mort qui l'avait épargné sur tant de champs de bataille, lui réservait cet honneur suprême de succomber en défendant l'autorité légitime. Lanoue n'avait que des amis ; son ambition n'offusquait personne : elle dédaignait les avantages matériels et s'élevait au-dessus des aspirations vulgaires. Il était le conseiller du roi, depuis longtemps son ami ; il avait une large part d'influence dans la direction des affaires ; mais il s'étudiait à se faire pardonner, à force de modestie, cette haute confiance qui faisait d'un simple gentilhomme l'égal des plus grands seigneurs. Henri IV témoigna publiquement des regrets que lui faisait éprouver la mort de ce serviteur fidèle, et reporta sur son fils Odet une partie de l'affection qu'il lui avait accordée.

Il existe un portrait de François de Lanoue au musée historique de Versailles, et ses traits ont été souvent reproduits par la gravure : le front large est celui d'un penseur ; le nez, fortement accentué, indique l'énergie de l'homme de guerre ; l'ensemble de sa physionomie accuse la tristesse. On lit dans ses yeux comme une vague expression d'inquiétude. N'est-ce point là le reflet de ces luttes qui durent souvent agiter sa conscience si profondément religieuse ? Dans ses lettres, dans ses discours, dans ses écrits, il proclame la paix le souverain bien, le but constant de ses désirs et de ses efforts, et, devenu l'instrument de la fureur des partis, il sème autour de lui la désolation et la mort. S'il lui eût été donné de voir la liberté religieuse définitivement affirmée sous l'autorité d'un prince aux intentions droites et au cœur loyal comme le premier des Bourbons, peut-être eût-il accepté sans effroi la responsabilité du sang qu'il avait versé ; mais cette dernière consolation ne lui fut pas accordée. Le doute, un doute affreux, dut parfois envahir son âme : on le sent percer aussi bien dans son regard que dans ses écrits. Ces guerres auxquelles il prit une part si active, qu'il provoqua souvent par sa parole entraînante, ont-elles eu toujours une cause juste et légitime ? Quand il fut en face de la mort, que sa langue paralysée n'articula plus aucun son, on dit qu'il couvrit son visage de sa main et pleura silencieusement. Larmes mystérieuses dont Dieu seul connut le secret !

Lanoue ne fut pas seulement un soldat intrépide ; il était aussi doué de rares aptitudes militaires. S'il manqua de l'audace aveugle souvent utile à un chef de partisans, nul mieux que lui ne

Digitized by Google

sut allier l'activité à la prudence. Nous n'irons pas cependant jusqu'à lui accorder ce titre de grand capitaine qu'on lui a si libéralement prodigué : des châteaux enlevés, des villes surprises, des combats d'avant-garde où figuraient au plus quelques milliers d'hommes, ne suffisent pas pour le lui mériter. Si pendant ses campagnes dans l'Aunis et la Saintonge il arriva à des résultats véritablement étonnants, c'est que la ville de La Rochelle, alors place forte de premier ordre, servait de base à ses opérations et qu'il y trouvait non seulement un refuge assuré, mais toutes les ressources nécessaires à l'entretien de ses soldats [1]. Dans deux rencontres, à Saint-Gemme en Poitou, en 1570, comme à Senlis, vingt ans plus tard, il défit des troupes en nombre deux fois supérieur aux siennes ; mais, dans le premier engagement, le combat fut livré contre son avis, et le succès de la journée est dû à son lieutenant ; la gloire du second est partagée avec le duc de Longueville. Ce que nous en disons ici n'a pas pour but de rabaisser les talents militaires de Lanoue ; nous sommes des premiers à les reconnaître, à la condition qu'on les limitera dans de justes bornes et qu'en lui payant le tribut d'éloges qu'ils méritent, on ne donne pas sa carrière « comme une des plus brillantes dont les fastes militaires de la France fassent mention [2]. » Lanoue eut cette bonne fortune de voir sa courtoisie, sa douceur, ses qualités personnelles lui assurer de vives amitiés dans les deux camps ; ce fut aussi un écrivain d'un talent incontestable ; il n'en a pas fallu davantage, l'esprit de parti aidant, pour faire du célèbre partisan un héros idéal, un Bayard calviniste, élevé au-dessus de toutes les passions du vulgaire ; on s'est plû à incarner dans sa personne toutes les nobles aspirations, toutes les mâles vertus dont il s'est fait le défenseur dans quelques-unes des pages de ses *Discours politiques et militaires ;* de là ces épithètes d'intègre, de sage, de vertueux sans lesquelles il est rare de rencontrer son nom. Au milieu de ces luttes dont le fanatisme religieux augmente encore l'horreur, en présence de ces perfidies, de ces trahisons, de ces massacres, on comprend que l'historien ait cherché un caractère où se soient

[1] « Les secours que messieurs les princes reçurent d'elle... a faict comprendre que c'est une bonne boutique et bien fournie. » *Mém. de Lanoue,* chap. XXVIII, p. 639.

[2] Kervyn de Volkaersbeke, *Corresp. de F. de Lanoue,* p. 2.

Digitized by Google

reflétés les sentiments d'honneur et d'abnégation que l'égoïsme n'arrive jamais à étouffer entièrement. Lanoue, par la sévérité de ses mœurs, par l'étendue et l'élévation de son esprit, par sa modération surtout, se distinguait de ses compagnons d'armes, dont aucun ne le surpassait en bravoure. C'est en exaltant ces brillantes qualités et même en lui en prêtant d'imaginaires, qu'on a créé ce type chevaleresque plus propre à orner un roman qu'à vivre dans la réalité de l'histoire. Certes on ne doit pas le confondre avec les sectaires des premières guerres ou les sceptiques des derniers jours ; il joignait à un éloignement prononcé pour la persécution et les moyens violents, une vue très nette et très large des bienfaits inappréciables de la liberté de conscience, et cela seul suffirait pour lui mériter notre estime et notre admiration; mais, quelle que soit la part d'éloges que nous lui accordions, nous ne saurions céler les défaillances morales de cette haute intelligence : le fréquent oubli de la foi jurée, le peu de scrupule dans l'emploi des moyens, et, ce qui semble moins pardonnable encore chez un soldat, cette facilité à accepter des situations équivoques qui pouvait faire suspecter sa loyauté.

DENYS D'AUSSY.

Digitized by Google

L'ŒUVRE SCOLAIRE DE LA RÉVOLUTION

LE CONSULAT

Pour qui veut étudier d'une manière tant soit peu complète l'œuvre scolaire de la Révolution, la période du Consulat, ou du moins la première partie de cette période, ne saurait être négligée. Il ne faut pas oublier en effet que la loi de brumaire an IV resta en vigueur jusqu'au 11 floréal an X. Il convient d'observer aussi qu'avant de soumettre au Corps Législatif et au Tribunat la loi nouvelle, le gouvernement consulaire eut la sagesse de se renseigner aussi complètement que possible sur l'état ancien et l'état actuel de l'instruction publique. Malheureusement nous sommes loin de posséder les résultats complets de cette enquête; mais ce qui nous en reste peut fournir de précieux éléments d'information et aider singulièrement l'historien à prononcer avec précision sur la valeur et l'exécution de la législation scolaire imposée à la France par la Convention nationale.

C'est surtout l'application prolongée des dispositions législatives qui peut renseigner sur leurs qualités et leurs défauts. Or, cette expérience fut de tout point défavorable à la loi de brumaire. J'ai étudié ici même les débats scolaires des conseils du Directoire[1] et j'ai montré, ce me semble, en employant uniquement les textes contemporains, dus pour la plupart à des hommes politiques peu suspects de réaction et de cléricalisme que, de l'avis de tout le monde, cette loi fameuse était essentiellement mauvaise ; qu'en raison même des graves erreurs pédagogiques et administratives dans lesquelles étaient tombés ses auteurs, elle n'avait pu être exécutée que très imparfaitement ; qu'en

[1] Voir la *Revue* du 1er octobre 1886 (t. XL, p. 464-524).

Digitized by Google

l'an VII, l'enseignement secondaire et l'enseignement primaire étaient dans une situation fort inférieure à celle qu'avait léguée l'ancien régime.

Nous allons retrouver les mêmes idées et les mêmes constatations dans les documents de la première période du Consulat : rapport présenté par Chaptal au Conseil d'État en l'an IX; enquête des conseillers d'état Thibaudeau, Lacuée, Fourcroy et autres ; statistique des préfets ; vœux des conseils généraux de l'an VIII et de l'an IX ; discussion de la loi de l'an X. Je n'ai pas la prétention de produire des documents inconnus, mais de mettre en œuvre et de grouper dans un tableau d'ensemble des renseignements vraiment précieux, éparpillés jusqu'ici en diverses publications.

I

Les *Rapport et Projet de loi sur l'Instruction publique*,[1] présentés au conseil d'État par Chaptal en brumaire an IX, comptent assurément parmi les pièces les plus importantes à consulter pour l'histoire de l'enseignement pendant la Révolution. Ce travail considérable est moins connu qu'il ne mériterait de l'être; c'est à peine si deux ou trois passages, toujours les mêmes, en ont été assez fréquemment cités. Je vais essayer, par une analyse continue et la citation des passages les plus caractéristiques, d'en donner une idée exacte et complète.

Chaptal entre tout d'abord dans d'assez longs détails sur les *progrès de l'instruction publique en France*. Son exposé est plus que superficiel en ce qui regarde le Moyen Age et la Renaissance; il parle des Jésuites avec les préjugés de son temps, mais sans méconnaître leurs succès et leurs services. Il constate le progrès des lumières et des sciences à la veille de la Révolution, et s'étend longuement sur les vicissitudes de l'enseignement durant cette période. Il fait, avec quelques réserves, l'éloge des plans de Talleyrand et de Condorcet, qui n'eurent, on le sait, aucune application pratique : « on s'est borné à ordonner l'impression des profondes

[1] *Rapport et projet de loi sur l'Instruction publique*, par J. A. Chaptal. Paris, impr. Crapelet, an IX, in-8° de 134 p. — Reproduit *in extenso* dans le *Moniteur*, 19-26 brumaire an IX.

Digitized by Google

méditations de deux philosophes qui ont travaillé sur cette importante matière. » Il ne marchande pas les louanges à la Convention, en exposant habilement les fondations d'écoles spéciales dues aux hommes modérés « qui siégeaient à côté des hommes de sang. » En revanche, il ne dit mot des destructions qu'elle a opérées.

Quels ont été en définitive les résultats des efforts de la Convention ? Chaptal va nous le dire : « L'instruction est aujourd'hui ce que la Convention nationale l'a laissée. Quelques écoles primaires dans les villes ; presque aucune dans les campagnes ; une école centrale par département ; plusieurs écoles spéciales en activité telles que celles de médecine, de musique, des ponts et chaussées, des mines, d'histoire naturelle, l'école polytechnique, etc., tels sont, à peu de chose près, les établissements ouverts à l'instruction publique. Quelques-uns de ces établissements existaient sous l'ancien régime. *On a cru remplacer les collèges par les autres ; mais on est loin d'avoir atteint le but qu'on s'était proposé*. Presque partout les écoles centrales sont désertes, et lorsque l'on recherche la cause du peu de succès qu'a obtenu cette nouvelle institution, on croit la trouver dans les vices de l'organisation de l'enseignement qui y est établi. Il me suffira peut-être de rapprocher l'enseignement ancien du nouveau pour faire sentir cette vérité. »

Remarquant que presque partout l'enseignement était, avant la Révolution, confié à des corporations, Chaptal s'attache à déterminer les avantages et les inconvénients que présentait cet état de choses. Comme avantages, il indique la préparation pédagogique donnée à des maîtres qu'on employait uniquement lorsqu'ils étaient formés et pénétrés des méthodes à appliquer ; l'ordre et l'harmonie résultant nécessairement de l'organisation intérieure des corps enseignants ; la gradation de l'enseignement et des études, favorable aux maîtres autant qu'aux élèves ; l'économie obtenue par « la réunion de tous les professeurs à une même table et sous le même toit. » Quant aux inconvénients, « les corporations conservent, mais elles ne perfectionnent ni n'inventent ; » leur enseignement est trop traditionnel, elles sont ennemies de la liberté de penser. « On peut donc poser, comme base fondamentale, que, dans les temps qui ont précédé la Révolution, a nature de l'instruction publique exigeait quelques réformes,

Digitized by Google

mais on ne peut pas nier que la méthode d'enseignement fût admirable. »

La Révolution a détruit les corporations, « incompatibles avec la forme et l'esprit du gouvernement. » Des hommes éclairés ont été réunis pour instruire la jeunesse ; ni le zèle, ni les lumières ne leur ont manqué. « Cependant l'éducation publique est presque nulle [1] partout ; la génération qui vient de toucher à sa vingtième année est irrévocablement sacrifiée à l'ignorance, et nos tribunaux, nos magistratures ne nous offrent que des élèves de nos anciennes universités. Le système d'instruction publique qui existe aujourd'hui est donc essentiellement mauvais, mais beaucoup moins par la nature de l'instruction elle-même que par l'organisation vicieuse qu'on a donnée à l'enseignement. »

Chaptal ne se contente pas d'affirmations générales ; il expose en détail, avec une critique pénétrante, les vices du système consacré par la loi de brumaire : « 1° Les écoles primaires n'existent presque nulle part, de manière que la masse de la nation croît sans aucune instruction et par conséquent les écoles centrales, qui supposent des connaissances premières, ne peuvent servir qu'à un très petit nombre d'individus ; — 2° Le passage des écoles primaires aux écoles centrales n'est pas rempli par des études intermédiaires, de manière que le jeune homme qui sait lire et écrire ne peut pas profiter de l'instruction qu'on donne dans les écoles centrales ; — 3° La graduation des études, si nécessaire pour développer par degrés les facultés de l'entendement, n'est point organisée dans les écoles centrales ; car on ne peut pas appeler organisation les dispositions bizarres de la loi qui distribue l'enseignement d'après la seule considération de l'âge ; — 4° L'instruction s'y donne sans surveillance, de sorte que le temps consacré à l'enseignement n'est point tracé ; les élèves n'y sont point soumis à une discipline assez sévère ; et, dans un âge où le besoin du mouvement et l'attrait presque irrésistible des jeux maîtrisent la jeunesse, cette discipline, cette contention forcée sont la première condition qu'on doit lui imposer pour faire de bonnes études ; — 5° Les cours des écoles

[1] Déjà Lucien Bonaparte, dans un rapport de germinal an VIII, relatif au Prytanée français avait remarqué que « depuis la suppression des corps enseignants, l'instruction est *à peu près nulle* en France. »

Digitized by Google

centrales ne sont pas distribués partout d'une manière avantageuse à l'élève ; trop souvent l'heure des leçons et l'époque des cours sont commandés par la seule commodité des professeurs ; il en résulte que l'instruction se donne sans ordre et sans suite, que dans certaines époques de l'année les cours sont si nombreux que les élèves ne peuvent pas y suffire, tandis que dans d'autres temps, l'école ne présente aucune trace d'enseignement ; — 6° L'instruction, telle qu'on la donne en général, n'est point proportionnée à la faiblesse de l'élève pour qui essentiellement elle est faite ; aussi ne voit-on dans les départements que quelques hommes déjà instruits qui suivent les cours des écoles centrales, de manière que ces écoles sont plutôt des écoles de perfectionnement que des écoles d'instruction première pour les sciences; — 7° Toutes les parties de l'enseignement ne reçoivent pas d'assez grands développements ; un seul professeur est destiné à enseigner les langues anciennes,de manière que les leçons ne peuvent être profitables ni aux personnes instruites qui désirent se perfectionner dans leurs études, ni à ceux qui commencent. »

Ce jugement est sévère : ni l'organisation administrative, ni l'organisation disciplinaire, ni la méthode, ni les objets de l'enseignement ne trouvent grâce devant Chaptal. Mais en même temps ce jugement est parfaitement motivé. L'étude spéculative de la loi aurait suffi aux hommes vraiment compétents pour en découvrir toutes les lacunes et toutes les erreurs ; les rapports officiels sur son exécution [1], plusieurs mémoires publiés en l'an VIII par des directeurs et professeurs d'écoles centrales [2] n'avaient pu que confirmer dans son opinion un esprit aussi modéré et aussi juste que l'était Chaptal.

Après ce préambule historique, le ministre de l'intérieur aborde une série de questions théoriques très importantes. Il se demande d'abord *si une instruction première est nécessaire à*

[1] On peut voir dans le remarquable ouvrage de M. Albert Duruy, *l'Instruction publique et la Révolution*, Paris 1882, in-8°, un important procès-verbal du Conseil d'Instruction publique en date du 16 pluviôse an VIII (p. 391-411) et (p. 449-455) un curieux rapport aux consuls.

[2] Par exemple, *Vues sur l'organisation de l'Instruction publique*, par le cit. Champagne, membre de l'Institut, Paris, an VIII, in-8° — *Observations sur l'instruction publique et particulièrement sur les écoles centrales*, par Barruel, professeur des écoles centrales et l'un des examinateurs de l'école polytechnique. Paris, germinal an VIII, in-8°.

Digitized by Google

tous, et *si tous demandent le même degré d'instruction*. La réponse ne saurait être douteuse. Une certaine instruction élémentaire est nécessaire à tous les citoyens, et il est du devoir de l'État de la mettre à leur portée ; il est aussi de son intérêt de faciliter à ceux qui, par leur intelligence et leur fortune, sont en mesure d'exercer des professions libérales ou des fonctions publiques, l'acquisition des connaissances préparatoires à ces professions et à ces fonctions.

Le gouvernement doit-il salarier l'instruction ? Chaptal se déclare nettement pour l'affirmative, en ce qui concerne le premier et le second degré d'enseignement. Quant aux écoles primaires, il « prend partie des frais sur les centimes additionnels de l'arrondissement et partie sur les revenus ou une rétribution de la municipalité elle-même. » Il « fait concourir l'arrondissement et le département à supporter la dépense des écoles communales [1]. »

Pour les écoles spéciales, il distingue entre celles qui donnent accès à des professions lucratives et celles qui ne tendent qu'à perfectionner les sciences et les arts. Celles-ci sont exclusivement à la charge de l'État ; les professeurs des autres joignent à un traitement fixe payé par le gouvernement, le profit des rétributions des étudiants.

Quelle part le gouvernement doit-il prendre à l'instruction publique ? Il est essentiel que l'école primaire ne soit pas autre chose que la continuation et le développement de la famille ; le maître, par suite, doit jouir absolument de la confiance des parents, confiance que l'État est impuissant à imposer. « Le gouvernement doit donc protéger et multiplier les rapports du père à l'enfant ; il doit par conséquent intéresser les pères au choix des instituteurs primaires, et laisser à chaque ville, bourg ou village le droit de confier l'éducation de leurs enfants aux seuls instituteurs qui ont leur estime. » — Le lien est moins étroit entre la famille et l'école secondaire, la compétence du père est moindre aussi quand il s'agit du choix des maîtres ; on peut donc l'attribuer à un jury scrupuleusement trié. — La nomination des professeurs d'écoles spéciales devenant au point de vue scientifique beaucoup plus importante et le nombre de

[1] Chaptal, on ne sait pourquoi, donne le nom d'écoles *communales* aux écoles secondaires d'arrondissement qu'il propose d'établir.

Digitized by Google

candidats étant bien moins considérable, on peut faire élire les titulaires des chaires vacantes par les professeurs des écoles elles-mêmes. — « Dans tous les cas, le gouvernement doit confirmer les présentations et investir le candidat du titre nécessaire pour exercer des fonctions publiques. » — « Mais comme tous les professeurs d'une école publique doivent, non seulement à leurs élèves mais à la société, l'exemple de toutes les vertus civiles, il faut trouver le moyen de maintenir dans tout le système de l'instruction publique ce caractère de décence, cette conduite de probité, cette pratique constante des vertus domestiques et civiles qui formeront pour l'élève la véritable éducation morale ; et nous pensons qu'une surveillance active de la part du gouvernement, le droit de destituer les professeurs, d'après l'avis motivé du jury, peuvent seuls produire l'effet qu'on désire. » — Enfin le gouvernement a le droit et le devoir de faire des règlements pour assurer le bon ordre et la continuité de l'enseignement dans les écoles des divers degrés.

L'enseignement, les méthodes de l'enseignement et la nature de l'instruction publique doivent-ils être libres ? Chaptal se montre dans une assez large mesure partisan de la liberté d'enseignement : « Tout privilège est odieux par sa nature ; il serait absurde en matière d'instruction ; l'autorité n'a que le droit d'exiger de celui qui exerce la profession d'instituteur les obligations qu'elle impose à tous les citoyens dévoués à une profession quelconque ; elle a sur lui une surveillance qui doit être d'autant plus vive que l'exercice de cette profession intéresse plus essentiellement la morale publique ; là se bornent tous les pouvoirs du gouvernement, et, d'après ces principes incontestables, l'enseignement doit être libre. Ainsi il dérive de la nécessité d'assurer l'instruction et de la rendre générale et accessible à tous, que le gouvernement doit créer partout des écoles publiques ; mais il appartient aux droits d'un chacun, d'ouvrir aussi des écoles et d'y admettre les enfants de tous ceux qui n'ont pas pour l'instituteur public le degré de confiance désirable. »

La liberté des méthodes est aussi réclamée par Chaptal, qui proteste en même temps contre l'utopie tyrannique des livres élémentaires imposés, si fort en honneur à la Convention. D'après lui, l'État a le droit incontestable de déterminer pour les établissements publics la nature de l'instruction qui y sera

Digitized by Google

donnée et d'y organiser l'enseignement. Mais quant à l'instituteur privé, « le gouvernement n'a de pouvoir sur sa personne et dans sa maison que sous le double rapport des mœurs publiques et de la tranquillité de l'État; hors de là tout serait de sa part vexation et tyrannie. Le gouvernement peut donc exiger que nul ne puisse exercer la profession d'instituteur, s'il n'est citoyen français, s'il n'a prêté serment de fidélité à la constitution, s'il n'a déclaré à l'autorité locale qu'il ouvre une école d'instruction, mais, cela fait, il n'a plus qu'une surveillance de police à exercer : la nature de l'instruction est pleinement au choix de l'instituteur. »

Quelles sont les bases que le gouvernement doit adopter pour diviser et distribuer l'instruction publique ? Les considérations présentées par Chaptal dans sa réponse à cette question sont intéressantes au point de vue historique. Il s'exprime nettement sur les déplorables résultats obtenus pendant la Révolution, par l'application inintelligente de règles générales établies sur des chiffres abstraits, sans qu'il soit tenu compte des circonstances locales nécessairement très différentes. Pour lui, l'ancienne *paroisse* devenue presque partout *commune* doit être la base de la répartition des écoles municipales. « Comme nous sommes convaincus que la source de toutes nos erreurs dans les institutions politiques provient de ce que nous n'avons pas tenu assez compte du résultat de l'expérience des siècles, que nous avons constamment confondu avec la marche éphémère des opinions, nous croyons qu'il faut en revenir à ces démarcations tracées par les convenances, à ces divisions, à ces circonscriptions qui, depuis longtemps établies et pratiquées, présentent des moyens faciles de communications et offrent une telle suite de relations, d'habitudes entre les habitants, qu'on peut les considérer comme formant des associations particulières. »

Dans le calcul de la population probable des écoles secondaires, il ne faut pas négliger de déduire les enfants qui continueront à fréquenter les établissements particuliers. « Ceux-ci seront même plus fréquentés que les établissements publics, tant que ces derniers n'obtiendront pas, pour leur régime intérieur et la nature des études, l'assentiment des parents. *Il est plus facile d'établir des écoles que d'y faire naître la confiance publique ; c'est une vérité malheureusement acquise par une trop longue*

Digitized by Google

expérience. » Quand il s'agira du choix des villes où seront établies les écoles secondaires, qu'on se garde de tomber dans les erreurs grossières qui ont séduit la Convention : « Il serait aussi ridicule qu'inconvenant de placer dans chaque chef-lieu d'arrondissement les mêmes ressources pour l'instruction ; le gouvernement doit partout les proportionner au besoin. Sous l'ancien régime, on avait si bien senti cette vérité qu'il n'existait qu'un seul collège dans toute l'étendue du département de la Lozère, tandis que dans celui de l'Hérault, dont la population totale n'excède pas de moitié celle de la Lozère, il en existait cinq, et que l'Aveyron, où la population est supérieure à celle de l'Hérault, n'en possédait que trois. Au reste, il est impossible, sans s'exposer à de graves erreurs, de distribuer *à priori* les établissements d'instruction communale ; on ne peut jamais avoir des données suffisantes à ce sujet, et il faut s'en rapporter à la sagesse, à l'intérêt et aux connaissances des conseils d'arrondissement. C'est pour avoir voulu tout prévoir, tout arrêter, tout symétriser que le département du Nord, dont la population s'élève à huit cent huit mille cent quarante-sept habitants et qui possède cinq à six villes considérables, n'a que son école centrale, comme le département des Alpes Maritimes dont la population ne se porte qu'à quatre-vingt-treize mille trois cent soixante-six.

« C'est surtout dans le choix de l'emplacement des écoles spéciales qu'il serait dangereux de tracer sur le sol de la France, le compas à la main, les lieux où l'on doit les établir. Je ne connais que deux principes qui puissent guider dans ce choix : d'un côté, l'exemple du passé qui a vu prospérer pendant des siècles sur un point déterminé tel art ou telle science ; de l'autre, une réunion bien établie d'hommes capables de bien enseigner. »

Je ne crois pas qu'il soit possible de critiquer plus judicieusement les utopies funestes, chères aux pédagogues de la Convention.

Après quelques considérations fort sages sur la nécessité d'assurer aux maîtres employés dans l'enseignement public une retraite honorable [1], Chaptal justifie successivement tous les articles de son projet de loi. J'en vais résumer très sommaire-

[1] Il ne s'agissait que d'étendre à tous les instituteurs publics l'éméritat qui était de règle dans les anciens collèges.

Digitized by Google

ment les dispositions, en relevant çà et là celles des observations du rapport qui ont un intérêt historique.

Il y aura trois degrés d'instruction. Des écoles *municipales*, où l'on enseignera la lecture, l'écriture, le calcul et plus tard l'arpentage et le toisé, enfin quelques notions précises de la constitution; des écoles *communales*, qui donneront les premières connaissances nécessaires aux jeunes gens destinés aux professions libérales et aux fonctions publiques ; des écoles *spéciales* pour l'enseignement exclusif d'une science ou d'un art.

— « L'instruction est libre en France. Il est permis à tout citoyen français d'en former des établissements. »

— Les écoles municipales seront établies par les conseils d'arrondissement sur la demande des conseils municipaux. Elles recevront les enfants de six à douze ans; les maîtres seront nommés par les sous-préfets d'après le choix fait par le conseil municipal réuni à un nombre égal de pères de famille. Les instituteurs auront un traitement variant de quatre cents à mille francs, imputé pour moitié sur les centimes additionnels de l'arrondissement, et complété par les conventions particulières à intervenir entre le maître d'école et le conseil municipal augmenté d'un nombre égal de pères de famille[1]. Le maître pourra être destitué par le conseil municipal.

— Le nombre et l'emplacement des écoles communales sera déterminé par le conseil du département sur les demandes des conseils d'arrondissements. Un pensionnat sera établi auprès de chacune d'elles. Huit places salariées y seront données au concours ; « l'entretien de ces élèves peut être regardé comme un bien faible dédommagement des sacrifices qu'ont faits les départements à la Révolution par l'abandon ou la suppression des bourses des collèges. » Au lieu « d'organiser la dissimulation ou d'imprimer la terreur par des visites inquisitoriales dans les écoles privées, » on y excitera l'émulation en admettant leurs élèves à concourir pour les bourses nouvelles. Les boursiers seront dans le cas de fournir des recrues précieuses à l'enseignement. Une partie d'entre eux pourra être envoyée à Paris pour suivre les cours du Muséum, du Collège de France et de l'école des

[1] Encore un retour aux pratiques de l'ancien régime où le *Bail* entre le régent et la communauté rurale était fort en usage.

Digitized by Google

Beaux-Arts. Les professeurs de ces écoles spéciales désigneront au concours les instituteurs d'histoire naturelle, de physique et chimie, de dessin, destinés aux écoles communales. Les autres maîtres de ces écoles seront choisis par un jury départemental composé « de trois citoyens distingués par leur instruction et leur moralité. » Le traitement des « instituteurs » variera de douze cents à deux mille cinq cents francs ; il y sera pourvu moitié par les centimes de l'arrondissement, moitié par ceux du département.

— Les enfants âgés de plus de dix ans seront seuls admis dans les écoles communales, après un examen d'entrée ; le cours sera de quatre années ; le programme comprendra la grammaire française, les éléments de la langue latine, ceux de l'histoire naturelle, de la géographie, des mathématiques et de la physique ; ces divers objets d'enseignement seront étudiés parallèlement ; le dessin sera pratiqué durant les quatre années ; la quatrième sera employée essentiellement à l'étude de la littérature ancienne et moderne. Des cours de langues vivantes pourront être établis. Aucun élève ne sera admis à passer d'une classe à une autre sans avoir été sévèrement examiné. Le directeur de l'école sera chargé d'un cours de morale.

Tout en faisant une part considérable à l'enseignement scientifique, Chaptal conserve leur rang aux études littéraires qui se poursuivent sans interruption durant les quatre années : « L'étude des langues anciennes est beaucoup trop négligée de nos jours. Peut-être, sous l'ancien régime, leur donnait-on trop d'importance en rendant leur enseignement presque exclusif, mais aujourd'hui nous sommes descendus dans l'excès contraire... L'étude des belles-lettres est encore nécessaire à la jeunesse et intéresse de très près la gloire de la nation : révoquer en doute ce double avantage ce serait méconnaître ce que nous devons aux littérateurs distingués qu'a produits la France. Notre langue n'est devenue presque universelle que parce qu'elle a fourni des modèles dans tous les genres de littérature, et il serait impolitique de ne pas conserver et multiplier par l'enseignement les titres glorieux de cette illustration. »

— Justement sévère pour le programme des écoles centrales, Chaptal l'est plus encore pour leur discipline : « L'enseignement des écoles communales ne produira l'effet qu'on en doit attendre

Digitized by Google

qu'autant qu'on y établira un bon système d'organisation et qu'on y graduera l'instruction de manière à l'élever, par degrés, des notions les plus simples jusqu'aux connaissances les plus difficiles : il faut que l'étude du jour prépare et dispose à celle du lendemain. Rien ne mérite une plus sérieuse attention de la part du gouvernement ; et c'est par des règlements sages, exécutés rigoureusement sous la surveillance du directeur de l'école, qu'il s'acquittera de ses devoirs à cet égard. Il faut que l'enseignement soit continu presque toute l'année ; que la durée et l'heure de chaque leçon soient tracées et observées ; que la graduation la plus exacte règle la marche des études ; que l'ordre, l'obéissance soient absolus de la part de l'élève ; que l'assiduité soit exigée ; que des peines soient établies et appliquées ; que chaque élève subisse des examens en entrant et en sortant d'une classe ; que le professeur commande à l'élève ; que le directeur surveille le professeur et le dénonce à l'autorité dans le cas d'insoumission à ses avis : sans cela nous aurons beau créer l'instruction, nous continuerons à manquer d'enseignement, *car c'est surtout cette absence de toute organisation qui rend les écoles centrales désertes. Et comment pourrait-on se flatter qu'un père enverra son fils à l'école, sans qu'on lui donne la certitude qu'on surveillera sa conduite, qu'on dirigera ses études et qu'on l'y occupera toute l'année ?* » A quel degré le désordre devait-il être parvenu pour qu'il devînt nécessaire de consigner dans l'exposé des motifs d'un projet de loi, des principes aussi élémentaires ?

La place me manque pour exposer en détail la partie du rapport et du projet de Chaptal qui concerne les écoles spéciales très nombreuses dont il proposait le maintien ou l'établissement[1]. Je noterai seulement l'insistance avec laquelle le ministre

[1] Voici à cet égard le résumé des propositions de Chaptal : 1. maintenir les *écoles spéciales des services publics*. — 2. *Médecine :* conserver les trois écoles existantes. — 3. *Droit :* une école près de chaque tribunal d'appel avec trois professeurs. — 4. *Agriculture et économie rurale :* une école à Paris avec quatre professeurs.— 5. *Arts mécaniques et chimiques : a)* maintenir le Conservatoire des Arts et métiers, avec quatre chaires ; *b)* créer en province, quatre conservatoires à trois chaires. — 6. *Art du dessin : a)* maintenir l'école des beaux arts, avec six professeurs de peinture, six de sculpture, enseignant deux mois chacun ; quatre d'architecture ; un d'anatomie ; un de perspective ; un d'antiquités ; un de géométrie descriptive ; *b)* conserver l'école de Rome. — 7. *Musique : a)* maintenir le Conser-

Digitized by Google

parle de la nécessité « de perfectionner et non de détruire ; » et ses observations judicieuses sur le rétablissement des écoles de droit, supprimées par la Convention, puis remplacées par des chaires isolées de législation établies dans chacune des écoles centrales et dont le succès fut partout absolument nul : « L'étude des lois, aussi nécessaire que négligée de nos jours, demande une prompte et sévère organisation. Il n'existe plus de connaissances réelles que chez les jurisconsultes formés aux anciennes écoles. La plus profonde immoralité a flétri presque tous les hommes nouveaux qui entourent les tribunaux ; et la fortune privée, d'accord avec la morale publique, réclame des institutions qui, en offrant les moyens d'acquérir les connaissances nécessaires, rendent à la justice les formes et la dignité qui lui conviennent. — Le seul moyen d'atteindre ce but, c'est de créer des écoles publiques où l'enseignement soit donné par des maîtres habiles, sous les yeux et la surveillance de magistrats intègres... Pour que l'étude des lois ne dégénérât pas dans certaines écoles en une vaine formalité, l'enseignement pourrait être mis sous la surveillance du commissaire du gouvernement près le tribunal d'appel et le cours d'études durerait trois ans. Les élèves ne seraient reçus qu'après un examen préalable sur les objets qu'on enseigne dans les écoles communales; ils n'obtiendraient un diplôme de capacité qu'après avoir fourni des preuves de connaissances à deux examens publics ; et nul ne pourrait prétendre à devenir juge ou avoué sans être muni d'un diplôme délivré par l'une des écoles. »

Le dernier titre du projet de Chaptal est relatif à l'Institut. Il en propose le maintien, tout en « reprochant à son organisation actuelle de s'être beaucoup trop écartée de ce que l'expérience a montré de perfection dans la composition de nos anciennes académies ; » il voudrait donc qu'on modifiât la loi du 15 germinal an IV, en ce qui concerne les élections et certains détails de règlementation intérieure ; il demande aussi le rétablissement d'un secrétaire perpétuel pour chacune des classes.

vatoire ; *b)* créer en province six petites écoles de musique à quatre professeurs. — 8. *Histoire naturelle :* conserver le Muséum. — 9. *Belles-lettres, sciences physiques et mathématiques :* conserver le collège de France « qui a passé comme par miracle à travers tous les orages de la Révolution ;» y joindre une sorte d'école normale pour l'enseignement secondaire.

Digitized by Google

Enfin Chaptal donne l'aperçu des dépenses de l'instruction publique d'après le plan qu'il a proposé : cinq millions de francs pour vingt-trois mille écoles municipales ; trois millions de francs pour deux cent cinquante collèges, ou écoles communales ; un million trois cent six mille six cents francs pour les écoles spéciales ; deux cent soixante-six mille francs pour l'Institut. Au total : neuf millions cinq cent soixante-douze mille six cents francs.

Le projet, en somme fort acceptable, de Chaptal n'eut pas l'approbation du premier Consul, non pas, comme l'a dit M. Guillaume dans l'article *Consulat* du *Dictionnaire de Pédagogie*, parce qu'il « s'était trop inspiré des idées de la Convention » (on a vu jusqu'à quel point ses critiques avaient été sévères et précises, malgré quelques vagues éloges au début du rapport), mais bien plus en raison de l'insistance avec laquelle il avait réclamé comme un droit pour les citoyens, la liberté d'enseignement.

Quoi qu'il en soit, Chaptal voulut servir encore la cause de l'instruction publique en prescrivant une vaste enquête sur sa situation après dix ans de révolution et sur l'état dans lequel l'ancien régime l'avait laissée. Le 25 ventôse an IX, il adressait aux préfets un questionnaire précis qui devait être soumis aux conseils d'arrondissement [1]. Les réponses des préfets n'existent malheureusement pas aux Archives nationales, mais les statistiques départementales publiées en l'an IX et en l'an X, peuvent donner l'idée du sens dans lequel ces réponses furent conçues. J'y reviendrai tout à l'heure.

[1] « Paris le 25 ventôse an IX. — Le Ministre de l'intérieur aux préfets. — *Une école centrale par département ne suffit pas à l'instruction publique. Depuis dix ans, on réclame de toutes parts le rétablissement de ces collèges florissants où une jeunesse nombreuse trouvait une instruction facile et suffisante.....*

« *Pour ne plus rien donner à la théorie trompeuse des illusions* et assurer à la jeunesse française une instruction convenable et pourtant appropriée *aux moyens, aux besoins, aux convenances, aux localités*, je vous invite à me fournir une réponse, prompte et exacte, aux questions suivantes. Vous profiterez de la session actuelle des conseils d'arrondissement pour obtenir les renseignements dont j'ai besoin.

« 1. Quel était le nombre des établissements d'instruction publique dans l'arrondissement, avant la Révolution ? — 2. Quel était le nombre des maîtres et des élèves pour chacun ? — 3. Quel était le genre d'instruction qu'on y donnait ? — 4. Quelles étaient les ressources ou les revenus de chaque établissement ? — 5. Existe-t-il encore, de disponibles ou de non

Digitized by Google

En 1803, Chaptal quitta le ministère de l'intérieur, où il avait fait beaucoup de bien [1], après avoir vu la direction de l'instruction publique lui échapper et passer aux mains de Fourcroy.

II

Une enquête approfondie sur la situation de la République avait été faite, sur l'ordre du premier Consul, par un certain nombre de conseillers d'État. Chacun d'eux avait été muni d'instructions détaillées embrassant tous les services et devait fournir au gouvernement, non des considérations générales, mais des chiffres et des faits [2]. La plupart d'entre eux n'étaient pas suspects de réaction, encore moins de passion religieuse. D'ailleurs, quand ils se mirent en route, dans l'hiver de l'an IX, « les tendances encore incertaines de Bonaparte leur laissaient une illusion dont témoignent leurs rapports et qui les portait à penser qu'ils pouvaient sans crainte de déplaire se montrer sincères et dire la vérité [3]. » En tout cas leur compétence était

aliénés, des bâtiments autrefois consacrés à l'instruction publique et quel est leur état ? — 6. Existe-t-il encore des revenus affectés à ces établissements ? — 7. Les anciens professeurs ou maîtres de l'enseignement vivent-ils encore et quel est leur état actuel? — 8. Quelle est l'opinion du conseil d'arrondissement sur les avantages de ces maisons d'éducation ? — 9. Quelles ressources offre-t-il pour en faciliter le rétablissement ?

« Aussitôt que chaque conseil d'arrondissement vous aura fait connaître son opinion, vous me la transmettrez dans le plus bref délai avec votre avis motivé. » (*Moniteur* du 4 germinal an IX.) — Les réponses des conseils d'arrondissement des Côtes du Nord ont été retrouvées par M. Gaultier du Mottay et ont été reproduites dans le *Dictionnaire de Pédagogie*, 1re part. v° *Côtes-du-Nord.* — Bellée a donné celle du préfet de la Sarthe, dans ses *Recherches sur l'instruction publique dans la Sarthe, avant et pendant la Révolution*. Le Mans, 1875, in-12, p. 53, 54.

[1] C'est lui qui autorisa les Sœurs de Charité et les Dames de Saint-Thomas de Villeneuve à reformer leurs associations.

[2] On peut se faire idée des instructions dont Bonaparte munissait les fonctionnaires en mission, en lisant celles des aides-de-camp Lauriston et Lacuée, citées par Thiers, *Histoire du Consulat* (p. 358 de l'édition in-4°). Elles sont justement des mois de pluviôse et ventôse an IX.

[3] Rocquain, *L'état de la France au 18 brumaire, d'après les rapports des conseillers d'État chargés d'une enquête sur la situation de la République*. Paris, 1874, in-12, p. IX. — J'ai dépouillé avec le plus grand soin ce curieux volume, auquel on n'a fait jusqu'ici que d'assez rares emprunts.

Digitized by Google

incontestable, et tous étaient des esprits distingués, ouverts, habitués à la vie politique et à la pratique de l'administration.

Le tableau que tous, même ceux à qui cet aveu devait le plus coûter, tracent de l'instruction publique, est vraiment lamentable. Je vais analyser rapidement cette partie de leurs rapports, d'autant que les panégyristes de l'œuvre scolaire de la Révolution ont sommairement écarté leur témoignage comme entaché de partialité. Ce procédé de récusation est infiniment plus commode que la discussion des faits.

Le premier des rapports cités par M. Rocquain est de Français de Nantes. Il se rapporte à cinq départements du sud-est (Vaucluse, Bouches-du-Rhône, Var, Basses-Alpes, Alpes-Maritimes). On est frappé, en le lisant, du caractère très concret des observations du rapporteur et du souci qu'il a pris de présenter des statistiques exactes et des chiffres sévèrement contrôlés. Voici le passage de son rapport qui concerne notre question : « Il n'y a pas la dixième partie de la population qui sache lire. Les anciens curés et vicaires apprennent à lire aux enfants. Les anciennes religieuses tiennent les écoles de filles, de sorte que l'ancien ordre de choses à cet égard est revenu. Les Basses-Alpes n'ont pas d'école centrale. Les quatre autres écoles qui coûtent environ cent vingt mille francs n'ont pas entre elles deux cents élèves, tandis qu'autrefois un collège qui avait trente mille francs de rentes avait au moins trois cents élèves. Là, comme ailleurs, les chaires de grammaire générale, d'histoire, belles-lettres et législation sont désertes. Les chaires de mathématiques, chimie, latin, dessin, sont un peu plus suivies, parce que les sciences ouvrent des carrières lucratives. On s'attend partout à un nouveau système qui donne quelque encouragement aux écoles secondaires et crée des centres d'instruction moins multipliés, mais plus appropriés aux usages de la vie et qui, ne consistant pas seulement en des cours utiles aux hommes faits, fassent marcher de front l'instruction et l'institution et tiennent les élèves sous le régime d'une discipline salutaire [1]. »

L'inspection de la septième division militaire (Hautes-Alpes, Drôme, Isère) fut confiée à Duchâtel. Il dit peu de chose de l'instruction publique, mais il présente la situation sous un jour un peu moins défavorable que la plupart de ses collègues : « L'in-

[1] Rocquain, p. 29.

Digitized by Google

struction publique est florissante à Grenoble ; ses écoles et leurs maîtres peuvent être offerts pour modèles. Elle fait quelques efforts à Chambéry ; elle est presque nulle à Montélimar ; elle l'est tout à fait à Gap... On a de la peine à trouver dans certains départements, tel que celui des Hautes-Alpes, des hommes pour les fonctions municipales, faute des premières notions, des premiers éléments de l'instruction [1]. »

Les départements voisins (Ain, Doubs, Jura, Haute-Saône), visités par Thibaudeau, sont encore moins favorisés. Quant aux écoles primaires, « tout, lisons-nous dans le rapport, est à refaire dans cette partie[2]. Les instituteurs sont peu suivis et ne méritent pas de l'être. Il n'y en a point pour les filles. Les écoles centrales sont peu fréquentées, et le sont principalement pour les cours de dessin et de mathématiques. On réclame une instruction secondaire. Les bâtiments affectés aux ci-devant collèges pourraient être consacrés à ces écoles ; les villes se chargeraient de la dépense[3]. »

La situation dans la dix-neuvième division (Rhône, Loire, Haute-Loire, Puy-de-Dôme, Cantal) est exposée par Najac en quelques lignes. On remarquera l'identité presque absolue des faits observés par les rapporteurs et leur unanimité dans l'exposé des causes qu'ils leur attribuent : « Les écoles primaires n'ont jamais été pleinement organisées. L'organisation des écoles centrales est incomplète. Ces établissements laissent à désirer un meilleur plan. Il n'y a en général ni régularité dans l'enseignement, ni subordination, ni tenue et souvent ni conduite de la part des professeurs. Une partie des membres du jury est sans instruction ou n'a pas la confiance publique [4]. »

S'il est une région où la loi de brumaire aurait dû être pleinement appliquée et sortir tous les effets dont elle était susceptible, c'était assurément la première division (Aisne, Eure-et-Loir, Loiret, Oise, Seine, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise), qui fut visitée par Lacuée. Nulle part l'action du gouvernement ne pouvait se faire plus directement sentir, nulle part aussi les ressources matérielles

[1] *Ibid.*, p. 321.
[2] Thibaudeau était pourtant un des auteurs de la loi de brumaire, qui avait été préparée par la commission des Onze dont il faisait partie.
[3] Rocquain, p. 338.
[4] *Ibid.*, p. 308.

Digitized by Google

et les ressources intellectuelles ne pouvaient être plus abondantes. Et pourtant quels sont les résultats obtenus? Les prescriptions de la loi relative aux écoles primaires n'ont pas été entièrement exécutées. Peu d'écoles ont été établies, et quant à celles qui ont reçu des arrêtés de l'administration départementale une existence fictive, « la plupart manquent d'instituteurs, » et il n'y en a presque aucune qui soit suivie, soit parce qu'on n'a pu assurer aux instituteurs un traitement suffisant, soit en raison « du défaut d'une instruction morale conforme aux préjugés et aux habitudes des parents. » A Paris, il y a « *douze* écoles en activité. Encore ces écoles n'ont-elles qu'environ *quarante* élèves, terme moyen, pour chacune, ce qui n'est pas le dixième des besoins de cette commune. » On voit ce qu'au point de vue spécial de l'instruction primaire Paris avait gagné à la Révolution. Dès la fin du XVIIe siècle, la ville et les faubourgs possédaient trois cent trente-quatre écoles soumises à la juridiction du chantre de Notre-Dame; cent soixante-sept d'entre elles étaient réservées aux filles. Il y faut joindre les écoles de charité, celles des maîtres écrivains et des congrégations religieuses. Il est vrai qu'en l'an IX les écoles privées s'étaient rouvertes de toutes parts : « Ces établissements, observe Lacuée, sont beaucoup plus suivis que les écoles publiques... *Les opinions religieuses y sont enseignées.* » Quant aux *vues d'amélioration*, le rapport les résume dans le vœu d'une école par commune, la suppression de l'enseignement moral [1], l'établissement d'une contribution sur tous les habitants des communes, au marc la livre des impositions, c'est-à-dire le retour aux pratiques de l'ancien régime.

Les observations de Lacuée relativement aux écoles centrales sont identiques à celles de ses collègues : mauvaise distribution des objets d'étude, désertion de certaines chaires (dans plusieurs départements les chaires de législation, de grammaire générale et d'histoire « ne comptent que deux ou trois élèves.) » Avec peu de dépense, on encouragerait facilement les établissements privés, qui ont du succès, mais dont « le nombre est moins grand qu'avant la Révolution. » Les administrateurs sont unanimes à réclamer « un autre mode d'instruction » secondaire. Ils voudraient un établissement et un pensionnat par arrondissement. « Le vœu

[1] Évidemment c'est de l'enseignement *civique* que Lacuée veut parler.

Digitized by Google

quant au mode d'enseignement, serait de le réduire à ce qu'il était dans les différents collèges, sauf à donner plus d'étendue aux sciences mathématiques et aux sciences naturelles[1].» Si la Convention avait réalisé ces idées raisonnables et pratiques, émises pendant presque tout le XVIIIe siècle par les esprits éclairés, elle eût épargné au pays la ruine à jamais déplorable de l'antique édifice de l'enseignement public et la dilapidation des trésors accumulés par la piété des siècles.

Le plus intéressant des rapports publiés par M. Rocquain est assûrément celui où Fourcroy a rendu compte de sa mission dans la quatorzième division (Calvados, Manche, Orne). Cette pièce est d'autant plus digne d'attention que son auteur avait plus nettement affirmé son admiration pour la loi de brumaire an IV, et spécialement pour le système des écoles centrales. De plus, à l'époque où nous sommes, Fourcroy était plus que jamais préoccupé des questions pédagogiques et méditait le projet de loi qu'il devait soumettre l'année suivante au Conseil d'État. Il prend du reste le soin d'avertir le gouvernement qu'il a porté, dans son enquête, une attention spéciale à tout ce qui concerne le service de l'enseignement. Je vais donc analyser avec quelque étendue cette partie de son travail.

Il constate d'abord que la loi de brumaire n'a été que très imparfaitement appliquée. « L'instruction publique, dont on parle tant et sur laquelle on n'a rien fait depuis la fin de la Convention nationale, souffre dans tous les départements, à cause de l'espèce d'inquiétude où sont tous les esprits sur la stabilité de tout ce qui existe. Trop de projets et des projets trop différents entre eux ont été proposés depuis six ans pour n'avoir pas semé des alarmes qui opposent plus ou moins d'obstacles à l'exécution complète de la loi du 3 brumaire an IV. Si l'on ajoute à cette cause d'incertitude et d'oscillation dans les esprits, l'éloignement que plusieurs ont encore pour les institutions républicaines et surtout pour celles qui sont dues à la Convention, on aura la vraie théorie des difficultés que l'administration rencontre de toutes parts pour terminer l'organisation des diverses écoles. Ce que je vais dire des trois départements de la quatorzième division militaire conviendra au plus grand nombre des autres

[1] *Ibid.*, p. 243-247.

Digitized by Google

départements de la République, parce que les difficultés et les obstacles y sont les mêmes. »

La Manche n'a que cent soixante-dix-sept écoles primaires organisées, sur quatre cent vingt-cinq, et « une cinquantaine d'institutrices très peu instruites ; » dans l'Orne, où « il devrait y avoir cent quatre-vingts instituteurs et cinquante institutrices, il s'en faut de beaucoup que ces fonctionnaires soient établis ; cette partie a été fort négligée jusqu'ici ; » dans le Calvados, « il n'y a que très peu d'écoles primaires en activité » sur les deux cent quarante-neuf fixées par la loi.

Nous voilà renseignés sur le nombre des instituteurs. Quelle est leur valeur intellectuelle et morale et quelle est, par suite, la fréquentation scolaire ? Les institutrices de la Manche « n'ont plus la confiance des habitants, non plus que la grande majorité des instituteurs. Outre la mauvaise conduite, l'immoralité et l'ivrognerie de beaucoup de ces derniers, il paraît certain que le défaut d'instruction sur la religion est le motif principal qui empêche les parents d'envoyer leurs enfants à ces écoles ; on préfère les envoyer chez des maîtres particuliers que l'on aime mieux payer, parce qu'on espère y trouver une meilleure instruction, des mœurs plus pures et des principes de religion auxquels on tient beaucoup dans le département de la Manche. » Il en est de même dans l'Orne et le Calvados. En résumé, « les écoles primaires sont presque sans organisation dans les trois départements de la quatorzième division militaire ; cette partie de la loi du 3 brumaire est presque restée sans exécution, et les enfants des citoyens peu fortunés, ceux des habitants des campagnes restent sans aucune ou presque sans aucune source d'instruction. Deux générations de l'enfance sont à peu près menacées de ne savoir ni lire, ni écrire, ni les premiers éléments du calcul. »

L'opinion publique réclame le rétablissement des anciens collèges, nombreux autrefois dans la région ; les conseils d'arrondissement de la Manche ont émis à cet égard des vœux « fortement » exprimés. « Le désir de revoir ces établissements est généralement prononcé. Une des plus fortes preuves de ce désir et de ce vœu doit être tirée du succès qu'ont eu quelques établissements faits par des particuliers qui imitent les anciens collèges. » Malgré tout, Fourcroy reste encore fidèle au système des écoles

Digitized by Google

centrales, qu'il entreprend de défendre contre les « déclamations » de leurs détracteurs. L'école du Calvados est florissante; « ses professeurs sont tous des hommes distingués dans les sciences. » Les cours d'histoire naturelle, de dessin et de mathématiques sont fort suivis. Le rapporteur omet, sciemment peut-être, les renseignements relatifs à la fréquentation des autres cours. Un pensionnat annexé à l'école centrale végète avec quinze jeunes gens. L'école de la Manche n'a pas de pensionnat; ses professeurs sont « des gens de mérite dont on est très content. » Il y a environ deux cents élèves [1]. Le dessin est la partie la plus suivie; les mathématiques, l'histoire naturelle et la physique viennent ensuite. La législation n'a pas d'élèves. L'école de l'Orne n'a que cent vingt écoliers. « Plusieurs professeurs, étant des prêtres mariés, empêchent quelques parents d'y envoyer leurs enfants. » Il n'y a pas de cours de législation, « le professeur étant au corps législatif. » Comme partout les écoliers fréquentent presque exclusivement les cours de dessin et de sciences. On voit que Fourcroy n'est pas difficile à contenter quand il énonce ces faits et ces chiffres comme preuve « de l'amélioration et du succès soutenu » des écoles centrales.

En dépit de la loi du 14 frimaire an IV, Caen avait conservé une école de médecine dont le rapport demande le maintien, malgré les abus qui s'y étaient perpétués. On a transféré dans la même ville le cours d'hydrographie, ci-devant professé à Quillebœuf; les élèves y sont assez nombreux. Deux sociétés savantes remplacent l'ancienne académie de Caen. Alençon possède « un lycée qui ne travaille que faiblement. » La société d'agriculture de Saint-Lô, détruite par la Révolution, n'a pas été restaurée. Quant aux jurys d'instruction, la Manche n'en a point pour les écoles primaires. Celui de l'école centrale est de cinq membres, gens de mérite, mais habitant des villes différentes et procédant illégalement par correspondance. Le jury d'Alençon « n'est pas

[1] On aura l'idée du progrès réalisé par la Révolution en matière d'enseignement secondaire, en rapprochant de ce chiffre celui des élèves du collège de Coutances au XVIIIe siècle. La seule chaire de philosophie réunissait cent quatre-vingts écoliers en 1789 et le total des élèves était au moins de sept cents (*Dictionnaire de Pédagogie*, v° *Normandie*). Il y avait en outre des collèges à Avranches, Saint-Lô et Valognes (Rapport de *Fourcroy* publié par M. Rocquain, p. 197).

Digitized by Google

composé d'hommes très forts.» Celui de Caen « ne contient qu'un homme capable et vraiment au courant de ses fonctions [1]. »

Si l'on observe que la Normandie était, sous l'ancien régime, une des provinces où le bienfait de l'instruction était le plus largement répandu, si l'on songe qu'elle possédait une université assez florissante, des collèges très nombreux et très fréquentés, des petites écoles dans presque toutes les paroisses, on s'expliquera qu'en l'an IX la situation de l'enseignement y ait été un peu moins déplorable qu'ailleurs ; mais en même temps on se verra contraint de constater que, là comme dans toute la France, dix années de révolution avaient suffi pour accumuler les ruines et créer un état de choses de tout point inférieur à l'ancien.

Dans son rapport sur la douzième division (Deux-Sèvres, Charente-Inférieure, Vendée, Loire-Inférieure), Fourcroy n'a pas traité *ex professo* de la situation de l'enseignement. Il en dit pourtant un mot dans son mémoire sur *les Prêtres*, où ses sentiments anti-catholiques se donnent librement carrière. Il y déclare par exemple que « l'Assemblée constituante a manqué une belle occasion de servir l'humanité ; elle pouvait faire dominer en France le protestantisme, beaucoup plus tolérant et plus facile à détacher du gouvernement que le catholicisme. » Ses aveux n'en ont que plus de prix quand il se voit contraint par l'évidence des faits, de constater la vitalité du sentiment religieux dans les masses et de déclarer qu'il est de l'intérêt du gouvernement « de ne pas résister à cette pente nationale. » Il va jusqu'à proposer de rendre les presbytères aux anciens curés, « en les astreignant à apprendre à lire et à écrire aux enfants des paysans. Ils leur apprendraient en même temps la religion catholique, mais il est bien reconnu que c'est un mal inévitable. Les parents n'envoient point leurs enfants chez les maîtres où l'on n'enseigne point la religion ; ils l'exigent de ceux qu'ils paient pour les instruire. Défendre d'ailleurs aux maîtres d'école d'en parler, c'est le faire désirer davantage par les pères et mères [2]. »

Barbé-Marbois, qui visita la treizième division (Côtes-du-Nord, Finistère, Ille-et-Vilaine, Morbihan), est très bref sur la question

[1] Rocquain, p. 192-203. Cette enquête est de floréal an IX.
[2] Rocquain, p. 148-155 (nivôse an IX).

Digitized by Google

qui nous occupe : « Les écoles centrales doivent être promptement réformées. Les professeurs de langues mortes, de physique, de mathématiques et de dessin ont presque seuls des élèves. Les professeurs d'histoire et de législation n'ont point de disciples, et plusieurs ont la bonne foi de convenir qu'il est impossible d'en faire venir à leurs leçons. Malheureusement il n'y a dans quelques villes ni écoles primaires, ni écoles secondaires, et il faut que le professeur de latin enseigne à ses écoliers jusqu'à l'écriture. A Saint-Malo, ville de troisième ordre, l'enseignement est aussi peu avancé qu'à Pontivy, bourg d'une médiocre importance [1]. »

L'enquête des conseillers d'État nous renseigne donc sur l'application et les résultats de la loi de brumaire dans une trentaine de départements appartenant à des régions très diverses de l'ancien territoire français. Les faits énoncés sont à peu près identiques ; les conclusions par suite sont peu différentes. Pour l'instruction primaire : écoles très peu nombreuses, maîtres fort peu recommandables, par suite fréquentation presque nulle et invasion générale de l'ignorance. Pour l'instruction secondaire : abandon à peu près total de l'enseignement littéraire, vogue presque exclusive quoique restreinte de l'enseignement scientifique, défaut d'organisation intérieure dans les écoles centrales, désir universel du retour à l'ancien système d'enseignement. Tel est le terme auquel devait fatalement aboutir la loi de brumaire, et les esprits libres de préjugés n'éprouvent aucun étonnement en voyant consignées dans les rapports de l'an IX des conclusions auxquelles les amènent nécessairement l'examen *à priori* du legs funeste de la Convention.

III

L'étude des statistiques départementales publiées en l'an IX et en l'an X par les préfets laisse absolument la même impression. Les passages qu'elles consacrent à l'enseignement public formulent les mêmes plaintes, les mêmes regrets, les mêmes vœux.

Ici de longues citations sont inutiles, et je me contenterai d'un résumé rapide, renvoyant le lecteur pour le surplus aux statis-

[1] *Ibid.*, p. 108, 109.

Digitized by Google

tiques elles-mêmes [1] ou aux extraits qu'en ont donnés MM. Babeau [2], Duruy [3] et Buisson [4].

J'ai pu consulter vingt et une de ces notices. Quatre d'entre elles signalent un état de choses plus ou moins satisfaisant relativement à l'instruction primaire. Le préfet de l'Aube constate que, « dans presque toutes les communes du département, il y a un instituteur primaire qui remplit les mêmes fonctions que les anciens maîtres d'école. A cet égard l'instruction n'a ni perdu, ni gagné... Cependant les changements successifs apportés à l'organisation de l'instruction publique ont porté un grand préjudice à l'éducation de la génération qui s'élève. » — Dans les Basses-Pyrénées, « il existe dans presque toutes les communes des instituteurs qui donnent les premiers principes de l'écriture et de l'arithmétique. » — Dans le Lot-et-Garonne, « quoiqu'elles soient à peu près partout dans le même état d'imperfection, les écoles primaires remplissent néanmoins une partie de leur objet ; répandues sur tous les points du département, elles y augmentent chaque année le nombre des enfants qui savent lire, écrire et un peu de calcul. » — Enfin, dans le Tarn, « l'instruction publique, négligée pendant quelques années, présente chaque jour un aspect plus satisfaisant. Le nombre de maîtres d'écoles répandus dans les campagnes est assez considérable. »

Partout ailleurs on se plaint énergiquement. L'instruction primaire, disent les préfets, est « singulièrement négligée » (Aisne, Vosges) ; elle « laisse beaucoup à désirer » (Drôme) ; elle « ne cesse de languir » (Gard, Lozère, Rhône) ; elle est « vicieuse » (Vendée) ; elle est « presque nulle » (Aude, Cher, Haute-Saône) ; elle est « nulle » (Hautes-Alpes, Sarthe) ; « les écoles sont en petit nombre et mal organisées » (Oise, Deux-Sèvres). — Le mauvais choix des instituteurs est une des causes principales de l'état déplorable des écoles primaires : ils sont « peu instruits » (Vosges) ; « asservis pour la plupart à d'aveugles routines » (Aisne, Lot-et-Garonne) ; « ils n'ont guère de moyens ni de

[1] Elles sont à la Bibliothèque nationale et sont cataloguées sous les nos L^{31}, 9, 10, 11.

[2] *L'école de village et la Révolution*. Paris, 1881, in-12, p. 247-256.

[3] *L'instruction publique et la Révolution*, p. 467-479.

[4] *Dictionnaire de Pédagogie* aux mots *Aisne, Hautes-Alpes, Aube, Aude, Drôme, Lot-et-Garonne, Lozère, Oise, Tarn.*

Digitized by Google

volonté d'exercer convenablement leurs utiles fonctions » (Drôme); dans le Gers, « très peu d'entre eux sont en état d'enseigner; » dans l'Ardèche, « on gémit de voir, dans les communes les plus considérables, l'enfance livrée en général à l'ineptie de maîtres d'école dont la presque totalité n'entend rien aux premiers éléments de la langue française. » — « Quant aux écoles primaires, dit le préfet de la Sarthe, l'état de nullité dans lequel elles végètent en général, tient à l'impéritie et à l'inconduite du plus grand nombre des instituteurs, dont les nominations se ressentent trop des temps où elles ont été faites; ils n'ont pas su se concilier la confiance des pères de famille. Elles ont été fermées dans plus de la moitié des communes du département... Il s'est élevé contre les instituteurs de tous côtés des plaintes, tant de la part des communes que des conseils d'arrondissement. On en réclame instamment la réforme [1]. »

On demandait aussi de toutes parts celle des écoles centrales et la restauration des collèges. « On ne peut se dissimuler que les pertes qu'a fait éprouver à cette ville (Bourges) et au département la suppression des anciens établissements, ne sont pas réparées par les nouvelles institutions » (Cher). — Les collèges, les universités ont été remplacés par les écoles centrales. Mais, avant 1789, chaque ville avait son collège et il n'existe dans chaque département qu'une école centrale. Un grand nombre de pères de famille ne peuvent y envoyer leurs fils. On remédierait à cet inconvénient en établissant des écoles secondaires » (Drôme). Même vœux dans l'Aube, dans les Hautes-Alpes. Dans sept départements (Aude, Bas-Rhin, Hautes-Alpes, Lozère, Rhône, Sarthe, Vosges), on constate que les écoles centrales sont très peu fréquentées. Si ailleurs (Cher, Deux-Sèvres, Lot-et-Garonne, Tarn, Vienne), on leur décerne quelques éloges, on est contraint de reconnaître qu'il n'y a guère d'élèves que pour les cours scientifiques et surtout pour le dessin. D'autre

[1] On peut rapprocher de ces appréciations sévères du préfet Auvray divers documents qui les confirment et qui sont la preuve de l'attention que ce fonctionnaire apportait à l'étude des questions se rattachant à l'enseignement primaire. Je veux parler des rapports des sous-préfets rendant minutieusement compte à leur chef hiérarchique de l'inspection qu'ils avaient faite des écoles de leurs arrondissements; ces rapports sont de l'an IX et de l'an X. Ap. Bellée, ouv. cit. p. 55 seq.

Digitized by Google

part, les écoles libres qui se sont rouvertes dans le Bas-Rhin, le Lot-et-Garonne, la Sarthe, les Deux-Sèvres jouissent dans une large mesure de la confiance du public.

Tel est le résultat de l'enquête des préfets. Le lecteur remarquera qu'il confirme de tout point les observations des conseillers d'État dont j'ai donné d'assez longs extraits.

IV

Tout au plus pourrait-on dire que l'enquête de l'an IX et les statistiques préfectorales ne se sont pas étendues tant s'en faut, à la totalité du territoire. Cette objection ne saurait être faite aux vœux des conseils généraux dont nous possédons l'analyse détaillée pour les sessions des deux premières années du Consulat.

Les conseils généraux avaient été établis par la loi du 28 pluviôse an VIII. Leurs membres étaient nommés par le gouvernement. Entre autres attributions, ils étaient « spécialement chargés de transmettre au ministre de l'intérieur leur opinion sur l'état et les besoins de chaque département. »

Dès leur première session, qui commença le 1er thermidor an VIII, les conseils généraux portèrent leur attention sur l'instruction publique et émirent relativement à ce service important des vœux nombreux [1]. Je vais essayer de les classer méthodiquement et je citerai les plus importants. Tandis que les vœux de l'an IX ont été assez souvent reproduits et discutés,

[1] Ils remplissent les pages 159-170 de l'*Analyse des procès-verbaux des Conseils généraux de département publiée par ordre du ministre de l'Intérieur. Session de l'an VIII*, à Paris, de l'imprimerie de la République, an IX. 1 vol. in-4° de 259 p. (Bibl. nat. Lf136 89.) Comme l'indique le titre, les vœux sont simplement analysés d'une manière sommaire. Sur quatre-vingt dix-huit départements, y compris les départements réunis, soixante-dix-neuf se sont occupés dans cette session de l'enseignement national : soixante-et-onze appartenant à l'ancienne France, huit aux pays réunis. Treize départements français n'ont pas émis de vœux sur l'instruction publique : Alpes (Hautes), Aube, Aude, Eure, Eure-et-Loir, Gers, Ille-et-Vilaine, Indre-et-Loire, Landes, Loiret, Lot-et-Garonne, Marne, Marne (Haute). Je laisse de côté dans mon exposé, les vœux des départements réunis.

Digitized by Google

ceux de l'an VIII ont été jusqu'ici négligés par tous les historiens de l'instruction publique.

La première impression qui se dégage de l'analyse officielle, c'est l'unanimité de l'opinion sur ces deux points : nécessité de la restauration et du développement de l'enseignement primaire tombé dans une absolue décadence ; abandon du système des écoles centrales jugé et condamné par l'opinion et retour aux anciens établissements qu'on réclame de toutes parts.

Trente et un départements appellent instamment l'attention du gouvernement sur la situation déplorable de l'instruction primaire, la nécessité de multiplier les écoles et d'assurer le sort des instituteurs, tout en n'imposant pas aux familles de trop grands sacrifices [1]. Je citerai seulement quelques textes : « Le conseil demande que l'on établisse avec plus de soin les écoles primaires, afin que la jeunesse reçoive les premières leçons indispensables (Haute-Loire, p. 163). — Le conseil sollicite une bonne organisation pour les écoles primaires ; l'ignorance est au comble dans les campagnes (Loire Inférieure, p. 163). — Les écoles primaires n'existent pas (Mayenne, p. 164). — Le conseil demande que toutes les communes soient obligées de se procurer un instituteur qui serait examiné et reçu par un jury établi près de la préfecture (Moselle, p. 165). — Le conseil demande la réorganisation des écoles primaires (Basses-Pyrénées, p. 167). — Le conseil invite le gouvernement à s'occuper de la morale et de l'instruction, propose d'autoriser chaque commune à se procurer un instituteur et une institutrice et à les rétribuer de façon à ce qu'ils puissent enseigner *gratis* les pauvres et exiger peu des parents en état de payer (Haute-Saône, p. 168).

Quand il s'agit des écoles centrales, un département se déclare satisfait sans réserve : « l'école centrale est bien bonne » (Bouches-du-Rhône, p. 160) ; et dans l'Allier (p. 159), « on se loue des professeurs, mais on désire une autre forme d'école ; » enfin dans les Côtes-du-Nord (p. 161), « quoique l'état de l'instruction soit très

[1] Aisne, Aveyron, Bouches-du-Rhône, Charente, Côtes-du-Nord, Gard, Gironde, Hérault, Loir-et-Cher, Loire, Haute-Loire, Loire-Inférieure, Lozère, Mayenne, Meurthe, Moselle, Nièvre, Nord, Pas-de-Calais, Basses-Pyrénées, Pyrénées-Orientales, Puy-de-Dôme, Bas-Rhin, Rhône, Haute-Saône, Seine-Inférieure, Seine-et-Marne, Somme, Tarn, Var, Vienne.

Digitized by Google

florissant, on demande de nouveaux règlements. » Partout ailleurs les plaintes sont unanimes, et je ne trouve pas moins de vingt-trois départements[1] qui demandent soit la suppression des écoles centrales, soit la diminution de leur nombre, soit leur réforme. Je n'ai que l'embarras du choix des textes: « Ni suite ni plan dans l'instruction, qui n'a ni chef, ni graduation ; plaintes du peu d'exactitude des professeurs qui ne s'occupent que du pensionnat qu'ils ont chez eux (Charente, p. 160). — On propose de grandes réductions dans le nombre des écoles centrales et on désire qu'on applique les fonds provenant de cette économie à l'établissement d'écoles secondaires (Creuse, p. 161). — Le conseil invite le gouvernement à réduire le nombre des écoles centrales à une par arrondissement de tribunal d'appel (Meurthe, p. 164). — Le conseil observe que les écoles centrales n'atteindront le but qu'on se propose si on ne met à leur tête un chef qui exerce sur les professeurs une surveillance immédiate (Bas-Rhin, p. 167). — Le conseil pense que les écoles centrales deviennent inutiles dans l'état actuel des écoles primaires et qu'il serait préférable d'employer les fonds destinés à cette dépense à établir dans chaque chef-lieu d'arrondissement un collège particulier (Saône-et-Loire, p. 168).— Le conseil demande que les écoles centrales soient dirigées dans un but plus utile (Seine-Inférieure, *ibid.*). — Suppression de l'école centrale (Vaucluse et Vendée, p. 169). »

En revanche, trente-et-un départements demandent qu'on établisse des écoles secondaires dans les chefs-lieux d'arrondissement et qu'on restaure leurs anciens collèges[2] ; l'identité des formules est telle que je crois inutile de faire des citations. Sept conseils généraux demandent des pensionnats ou des sections de prytanées. Trois conseils voudraient des professeurs de langues vivantes ; deux, des écoles spéciales ; quatre appellent l'atten-

[1] Aisne, Cantal, Charente, Charente-Inférieure, Cher, Corrèze, Creuse, Drôme, Gard, Isère, Lot, Lozère, Meurthe, Nièvre, Puy-de Dôme, Bas-Rhin, Saône-et-Loire, Seine-et-Oise, Seine-Inférieure, Tarn, Vaucluse, Vendée, Vosges.

[2] Ain, Allier, Ardèche, Ardennes, Aveyron, Cantal, Côte-d'Or, Creuse, Haute-Garonne, Maine-et-Loire, Manche, Meuse, Moselle, Nièvre, Nord, Orne, Pas-de-Calais, Basses-Pyrénées, Puy-de-Dôme, Bas-Rhin, Haut-Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Seine-Inférieure, Somme, Tarn, Var, Vaucluse, Vienne, Vosges, Yonne.

Digitized by Google

tion du gouvernement sur l'enseignement de la chirurgie ; enfin douze départements demandent l'institution ou le rétablissement des cours d'accouchement.

Les vœux émis dans la session de l'an IX sont beaucoup plus nombreux. Ils n'occupent pas moins de cent vingt-cinq pages dans la statistique officielle [1], où ils sont classés en articles distincts. De plus, le ministère de l'intérieur a pris soin de terminer le recueil par un résumé statistique. Je le reproduis en raison de sa brièveté, en faisant observer qu'il se rapporte, non seulement à l'ancien territoire, mais aux départements réunis : « Trente-sept conseils généraux demandent qu'on *crée* ou qu'on améliore l'instruction publique ; vingt-deux, par *le rétablissement des communautés enseignantes ;* vingt par le rétablissement des anciens collèges ; cinq, par des prytanées ou sections de prytanées ; dix, *en prenant la religion pour la base de l'éducation ;* dix-neuf, par l'amélioration ou le maintien des écoles centrales ; treize, par leur réduction au nombre des arrondissements, des tribunaux d'appel ou des divisions militaires ; dix-sept, par leur suppression ; quatre-vingt-deux *désirent des écoles secondaires ;* cinquante-huit des écoles primaires ; quatorze des écoles de médecine ; quinze un règlement sur le mode d'admission des médecins ; trente-trois des cours d'accouchement ; sept des écoles de droit ; quatorze des écoles de dessin, peinture, musique, etc. ; dix-neuf des pensionnats [2]. »

La plupart des textes ont été recueillis par M. Albert Duruy[3], ce qui me dispense d'en citer un grand nombre ; j'en donnerai seulement quelques-uns relativement aux deux premiers degrés d'enseignement.

L'article premier du recueil réunit les vœux généraux sur l'état de l'enseignement : on le déclare « nul, presque ou à peu près nul, absolument nul, vicieux » dans les départements de la Charente (p. 525), du Finistère (p. 526), de la Gironde (*Ibid.*),

[1] *Analyse des procès-verbaux des Conseils généraux de département. Session de l'an IX.* Paris, de l'imprimerie de la République, an X, in-4° de X-838 p. (Bibl. nat. L^{f136}, 89) p. 523-648.

[2] *Ibid.*, p. 806.

[3] *L'instruction publique et la Révolution ;* pièce 17. Quelques textes ont été donnés par le *Dictionnaire de pédagogie*, 1re part. au mot *Consulat* et reproduits par M. A. Babeau, ouvr. cité, p. 263-266.

Digitized by Google

du Lot (p. 529), de Maine-et-Loire (*Ibid.*), de la Haute-Marne (*Ibid.*). Si dans la Nièvre (p. 531), on peut signaler « des progrès faibles, » dans le Puy-de-Dôme (*Ibid.*), on déclare que « le mode actuel a produit les plus fâcheux résultats. »

On regrette ouvertement l'ancien régime, les fondations dilapidées : « Les écoles primaires, les régences particulières des bourgs, les collèges de plein exercice formaient une instruction graduée, proportionnée aux âges, aux capacités. Tous ces établissements étaient entretenus par des fondations, par des fabriques, par de légères rétributions des particuliers. Tout a été vendu ; il reste même peu de bâtiments. Qu'en est-il résulté ? Les enfants ont été livrés à l'oisiveté la plus dangereuse, au vagabondage le plus alarmant (Aisne, p. 524). — Plusieurs écoles que la Révolution a fermées jouissaient autrefois de revenus donnés par les particuliers. Que sont devenus leurs titres ? » (Loire, p. 528.)

On veut la restauration de l'enseignement religieux, dont la suppression a rendu les écoles désertes : « L'instruction publique est presque nulle dans toute la France, parce qu'on a voulu s'écarter de la pratique confirmée par l'expérience ; on ne parle ni de la divinité, ni des principes de la morale. On croit donc qu'il faut en revenir à ce qui se faisait anciennement (Ille-et-Vilaine, p. 527). — Le renversement de la religion a inspiré des préjugés contre les écoles centrales. » (Bas-Rhin, p. 532.)

Nous venons de voir enfin que vingt-deux départements demandent en termes formels le rétablissement des communautés enseignantes.

Si nous passons aux vœux relatifs aux écoles centrales, nous trouverons, il est vrai, certains départements qui se louent de ces établissements et parlent avec estime des maîtres qui les dirigent, mais là même on voudrait le plus souvent une réforme : « L'école centrale fait le plus grand bien et ses professeurs, distingués par leurs talents, méritent la reconnaissance publique (Aveyron, p. 541). — L'école centrale a eu des succès dès son origine et ils sont allés toujours croissant (Gard, p. 545). — L'école centrale est bien composée, mais les élèves sont peu nombreux (Gironde, *Ibid*). — On applaudit à l'établissement de l'école centrale et on la loue des succès obtenus ; mais l'ensei-

Digitized by Google

gnement qu'on y propose ne sera d'aucune utilité tant qu'on n'établira pas des écoles secondaires. » (Jura, p. 547 [1].)

La plupart des conseils généraux renouvellent en les accentuant les plaintes de l'an VIII : « L'école centrale n'offre au département qu'une énorme augmentation de dépenses sans aucun espoir de dédommagement. Renoncer complètement à des innovations dont tout démontre la futilité et revenir aux anciens établissements (Ariège, p. 540). — Réformer l'école centrale, elle n'atteint pas le but de son institution (Aude, *Ibid.*). — L'école centrale est insuffisante même pour l'éducation strictement nécessaire (Charente-Inférieure, p. 544). — L'immoralité des professeurs a détruit les espérances que donnait ce bel établissement ; il ne compte aujourd'hui que soixante élèves (Loire, p. 547). — Supprimer l'école centrale, elle est incohérente dans ses parties ; lui substituer une école secondaire (Maine-et-Loire, p. 549). — L'école centrale n'est fréquentée que par quarante à cinquante élèves ; le vice de l'enseignement établi par la loi de Brumaire comprime le zèle des professeurs (Hautes-Pyrénées, p. 552). — Les reproches faits aux écoles centrales sont leurs dépenses excessives, le petit nombre de leurs élèves et le peu de proportion de leur enseignement avec les connaissances des jeunes gens qui s'y présentent. » (Rhône, p. 554 [2].)

Mais ce qui peut donner la plus juste idée de l'état de l'opinion relativement aux changements opérés par la Révolution dans l'organisation de l'enseignement, ce sont les réclamations à peu près unanimes des départements au sujet de leurs anciens collèges et des écoles secondaires par lesquelles ils voudraient les voir remplacer. En l'an VIII, elles ont été demandées par trente-et-un départements ; l'année suivante quatre-vingt-deux

[1] Cf. Côte-d'Or, Côtes-du-Nord, Hérault, Loir-et-Cher, Loire-Inférieure, Maine, Haute-Marne, Mayenne, Pyrénées-Orientales, Haut-Rhin, Deux-Sèvres, Tarn, Vienne.—Ces louanges accordées à des écoles à l'endroit desquelles on savait le gouvernement mal disposé me paraissent un témoignage de la liberté laissée aux conseils généraux dans l'expression de leurs vœux.

[2] Cf. Ain, Aisne, Allier, Basses-Alpes, Hautes-Alpes, Aube, Calvados, Cantal, Cher, Corrèze, Drôme, Haute-Garonne, Indre, Landes, Haute-Loire, Loiret, Lot, Meuse, Morbihan, Nièvre, Nord, Orne, Pas-de-Calais, Bas-Rhin, Saône-et-Loire, Sarthe, Seine-et-Oise, Vaucluse, Vendée, Haute-Vienne.

Digitized by Google

conseils généraux sollicitent le gouvernement de les établir. La cause du système inauguré par la loi de brumaire était ainsi définitivement jugée et l'insuccès flagrant des nouveaux établissements, absolument démontré.

La situation des écoles primaires n'est pas moins sévèrement caractérisée. De toutes parts on se plaint du petit nombre des écoles, du mauvais choix des maîtres; de toutes parts on insiste sur la nécessité de reconstituer la dotation des écoles ruinées par la Révolution. Je laisse de côté les textes, pourtant bien éloquents, reproduits par M. Albert Duruy [1], et je cite quelques uns de ceux qu'il n'a pas transcrits : « Il n'y a pas plus de deux ou trois communes qui aient des instituteurs dignes d'éloges (Ariège, p. 572); — on demande des instituteurs dans toutes les mairies et *même dans les communes populeuses* (Aveyron, p. 573); — *restaurer* les écoles primaires, afin que les enfants de tout âge et de tout sexe y trouvent l'instruction qui leur est nécessaire (Eure, p. 574); — il y a peu d'institutrices; le plus grand nombre des instituteurs est médiocre; s'assurer de la capacité et de la moralité des instituteurs et surtout ajouter l'enseignement de la religion aux pratiques de l'enfance (Gironde, p. 175); — assurer le traitement des maîtres sur... les fondations pieuses encore existantes, perçues par les domaines nationaux (Maine-et-Loire, p. 577); — remplacer la valeur des maisons et des propriétés qui servaient à la dotation des instituteurs, provenant des ci-devant fabriques (Seine-et-Oise, p. 580); — confier les écoles pour l'un et l'autre sexe à des établissements du genre de ceux qui avaient mérité la confiance publique; prendre le traitement des instituteurs sur les biens affectés à l'instruction et en cas d'insuffisance, sur les centimes additionnels. » (Somme, *Ibid.*)

J'aurais pu multiplier les citations, mais à quoi bon s'exposer à lasser la patience du lecteur? Les textes que j'ai mis sous ses yeux suffisent amplement à lui donner l'idée de l'état de l'opinion publique en l'an VIII et l'an IX sur les mérites de la loi de brumaire et sur les résultats de son application.

[1] On y peut remarquer la constante répétition des formules lamentables fournies par les statistiques des préfets et les vœux de l'an VIII : « instruction à peu près nulle, nulle, absolument nulle; état affligeant; désorganisation complète, etc. »

Digitized by Google

Le 15 germinal an X, l'illustre Portalis résumait ainsi, à la tribune du Corps Législatif, les idées des conseils généraux sur la question d'enseignement et sur la question religieuse :

« Écoutons la voix de tous les citoyens honnêtes qui dans les assemblées départementales ont exprimé leur vœu sur ce qui se passe depuis dix ans sous leurs yeux.

« Il est temps, disent-ils, que les théories se taisent devant les « faits. Point d'instruction sans éducation et point d'éducation sans « morale et sans religion.

« Les professeurs ont parlé dans le désert parce qu'on a proclamé « imprudemment qu'il ne fallait jamais parler de religion dans les « écoles.

« L'instruction est nulle depuis dix ans ; il faut prendre la religion « pour base de l'éducation.

« Les enfants sont livrés à l'oisiveté la plus dangereuse, au vaga- « bondage le plus alarmant.

« Ils sont sans idée de la divinité, sans notion du juste et de l'in- « juste. De là des mœurs farouches et barbares, de là un peuple « féroce.

« Si l'on compare ce qu'est l'instruction avec ce qu'elle devrait être, « on ne peut s'empêcher de gémir sur le sort des générations futures.»

« Ainsi toute la France appelle la religion au secours de la morale et de la société [1]. »

V

J'arrive enfin à la loi de floréal an X, aux rapports et aux discussions qui ont précédé les votes du Tribunat et du Corps Législatif [2]. La loi était l'œuvre de Fourcroy, et ce fut lui qui la présenta à l'assemblée muette, dont les suffrages étaient requis par la Constitution de l'an VIII.

Pour bien comprendre cette discussion où, comme toujours,

[1] *Archives Parlementaires*, 2e série, t. III, p. 413.

[2] Le *Moniteur* n'a donné que des analyses sommaires de la plupart des discours prononcés dans la discussion de floréal. Presque tous ont été imprimés à très petit nombre et se trouvent à la Bibliothèque nationale (Le50, nos 104-107, 109, 126 et Le51, nos 566, 568, 570-574). Ces brochures sont toutes réimprimées dans les *Archives parlementaires*, 2e série, t. III, que j'ai sous les yeux.

Digitized by Google

je chercherai uniquement des témoignages et des faits, il est nécessaire d'en préciser le thème en indiquant sommairement les principales dispositions de la loi. Elle comprenait neuf titres et quarante-quatre articles. « L'instruction sera donnée : 1° dans les écoles primaires établies par les communes; 2° dans les écoles secondaires établies par les communes ou tenues par des particuliers ; 3° dans des lycées et des écoles spéciales entretenues aux frais du trésor public. » Quatre articles suffisent pour régler la grave question des écoles primaires : elles pourront appartenir à plusieurs communes ; les maîtres seront nommés par les conseils municipaux ; les communes leur assureront le logement ou une indemnité ; ils percevront la rétribution scolaire sur leurs élèves dont un cinquième pourra en être exempté, pour cause d'indigence ; le taux de cette rétribution et les exemptions seront déterminés par le conseil municipal ; les sous-préfets seront spécialement chargés des écoles primaires. — On donnera le nom d'écoles secondaires aux établissements fondés par les communes et les particuliers où l'on enseignera les langues latine et française, les premiers principes de la géographie, de l'histoire et des mathématiques; le gouvernement encouragera l'établissement des écoles secondaires et récompensera la bonne instruction qui y sera donnée, « soit par la concession d'un local, soit par la distribution de places gratuites dans les lycées à ceux des élèves de chaque département qui se seront le plus distingués et par des gratifications accordées à cinquante maîtres de ces écoles qui auront eu le plus d'élèves admis aux lycées ; il ne pourra être établi d'écoles secondaires sans l'autorisation du gouvernement ; » elles seront, ainsi que les écoles privées du même ordre, sous la surveillance des préfets.

Les titres les plus importants de la loi sont ceux qui concernent les lycées (titre IV) et les élèves nationaux (titre VII). Il sera établi pour l'enseignement des lettres et des sciences au moins un lycée par arrondissement de tribunal d'appel ; leur programme comprendra les langues anciennes, la rhétorique, la logique, la morale, les éléments des sciences physiques et mathématiques ; le nombre minimum des professeurs sera de huit ; la direction sera confiée à un proviseur, un censeur et un procureur qui, après la première formation des lycées,

Digitized by Google

devront être mariés ou l'avoir été; chaque lycée aura un bureau d'administration composé de fonctionnaires et de magistrats ; trois inspecteurs-généraux visiteront les lycées au moins une fois par an et en arrêteront la comptabilité ; pour la première nomination des professeurs, les trois inspecteurs et trois membres de l'Institut examineront les candidats et en présenteront deux pour chaque place au choix du premier Consul ; les vacances seront remplies par celui-ci, qui désignera les titulaires sur deux sujets présentés, l'un par les inspecteurs-généraux, l'autre par le bureau réuni au conseil d'administration et aux professeurs. Les élèves seront ceux que le gouvernement y placera, ceux des écoles secondaires admis au concours, les pensionnaires et externes présentés par leurs parents. Les lycées devront être organisés entièrement dans le cours de l'an XIII, et à mesure qu'ils seront ouverts « le gouvernement déterminera celles des écoles centrales qui doivent cesser leurs fonctions. » — Six mille quatre cents pensionnaires seront entretenus aux frais de la République dans les lycées et les écoles centrales ; deux mille quatre cents seront choisis par le gouvernement parmi les fils de militaires et de fonctionnaires qui auront bien servi la République, et transitoirement parmi les citoyens des départements réunis ; les quatre mille autres seront pris dans un nombre double d'élèves des écoles secondaires qui seront présentés au gouvernement d'après un examen et un concours.

Je passe sur les dispositions accessoires et sur les titres relatifs aux écoles spéciales ; je transcris seulement l'article 43 : « Le gouvernement autorisera l'acceptation des dons et fondations des particuliers en faveur des écoles ou de tout autre établissement d'instruction publique. Les noms des donateurs seront inscrits à perpétuité dans les lieux auxquels leurs donations seront appliquées [1]. »

Ce fut le 30 germinal que Fourcroy présenta le projet au Corps Législatif et en développa les motifs.

« Le gouvernement, dit-il, en portant ses regards et sa vigilance sur l'état actuel des écoles publiques, en les comparant avec le besoin et les vœux des citoyens, a reconnu que plusieurs des institutions an-

[1] *Archives parlementaires*, vol. cité, p. 476-478.

Digitized by Google

ciennes exigeaient quelques réformes et que celles qui ont été établies par la loi du 3 brumaire an IV, quoique dirigées par des vues plus grandes et plus libérales que les anciens collèges et les universités qu'elles ont remplacées, n'avaient point obtenu tout le succès que le législateur en avait espéré... *Éclairé sur l'état actuel des écoles centrales, il n'a pu se dissimuler que le peu d'utilité du plus grand nombre de ces écoles ne permettait pas de les maintenir.*

« *Effrayé de la nullité presque totale des écoles primaires et des suites que doit amener un état de choses qui laisse une grande partie de la génération dénuée des premières connaissances indispensables...*, il a senti que la réorganisation de ces écoles était un des besoins les plus urgents et qu'il était impossible d'en ajourner plus longtemps l'exécution.

« Les écoles spéciales de sciences et d'arts utiles, soit celles qui ont résisté aux orages de la Révolution, soit celles dont on doit l'établissement à la Convention nationale, n'ont pas moins appelé l'attention du gouvernement. En général les institutions d'études supérieures ont eu des avantages plus marqués, soit par l'ancienneté même de l'existence de quelques-unes d'entre elles et par l'habitude contractée d'en suivre l'instruction, soit par l'utilité plus prochaine et plus immédiatement sentie des objets d'enseignement qu'on y trouve. Mais ces écoles offrent encore des lacunes indispensables à remplir. Il n'y a pas d'écoles de droit dont il est impossible de se passer. Trois écoles de médecine sont trop peu nombreuses pour l'étendue du territoire et pour la population actuelle de la France. »

Pour une fois, Fourcroy est rigoureusement dans le vrai : *nullité* des écoles primaires ; insuccès des écoles centrales; nombre trop restreint des écoles spéciales dont quelques-unes pourtant ont rendu de grands services; suppression, sans compensation quelconque, de l'enseignement nécessaire du droit ; insuffisance notoire des écoles de médecine : tel est en quelques mots l'exact résumé de l'œuvre scolaire de la Révolution.

Suivons maintenant le rapporteur dans la justification, très difficile au point de vue pédagogique, du projet évidemment insuffisant qu'il apporte au Corps législatif. Nous allons retrouver l'optimiste de l'an IV toujours plein de confiance dans la législation qu'il discute.

« Avec de pareilles dispositions, il serait difficile que les petites écoles ne fussent pas établies : elles permettent l'emploi de tous les

Digitized by Google

moyens, elles ne supposent pas *ces rapports de calcul entre les écoles et la population* qui repoussent toutes les circonstances de localités. »

Cette critique des idées de la Convention est fondée, tout comme celles qui vont suivre.

« Le gouvernement, en recherchant les causes qui ont empêché jusqu'à présent l'organisation de ces écoles, malgré les efforts de plusieurs assemblées et malgré les dispositions de la loi du 3 brumaire an IV, les a reconnues dans une trop grande uniformité de mesures et dans la véritable impossibilité de payer les maîtres sur les fonds publics. L'expérience de ce qui se faisait autrefois l'a convaincu qu'il en faut confier le soin aux administrations locales qui y ont un intérêt direct et qui en feront dans chaque commune une affaire de famille... il faudra faire revivre la bienfaisance si naturelle au cœur des Français et qui renaîtra promptement lorsqu'on connaîtra le respect religieux que le gouvernement veut porter aux dotations locales. »

Il était bon d'instruire les citoyens de ces dispositions toutes nouvelles du pouvoir. La dilapidation systématique des fondations anciennes opérée par les anciens amis de Foucroy, était bien faite pour refroidir l'ardeur bienfaisante « si naturelle au cœur des Français [1]. »

Le rapporteur explique ensuite comment l'État se trouve dans l'impuissance de rétablir les anciens colléges. Il eût été infiniment plus simple de ne pas les détruire et surtout de ne pas engloutir leurs dotations dans l'universelle banqueroute.

« Le gouvernement regrette que l'état des finances ne lui ait pas permis d'entreprendre l'établissement des écoles secondaires et de recréer ce que les collèges anciens avaient d'utile en élaguant les abus qui s'y étaient introduits. Ce n'est qu'après avoir reconnu que les moyens nécessaires pour cette opération importante ne sont pas en ce

[1] Il convient d'observer que le gouvernement consulaire avait pris quelques mesures pour la restitution au service de l'enseignement des biens non aliénés des anciennes écoles de charité, dont il avait confié l'administration aux bureaux de bienfaisance. Voir l'important ouvrage de M. A. Chevalier : *Les Frères des écoles chrétiennes et l'enseignement primaire après la Révolution. 1797-1830.* Paris 1887, in-8°, p. 183 seq. Nous retrouvons ici encore la bienfaisante influence de Chaptal.

Digitized by Google

moment à sa disposition, qu'il a cru devoir adopter un autre mode... Il aurait fallu plus de deux millions de dépenses annuelles pour établir au frais du trésor public, deux cent cinquante écoles secondaires et cependant ce nombre indispensable eût été inférieur à celui des collèges qui existaient avant 1789 et qui devaient presque tous leur existence à des fondations particulières. »

On se voit donc contraint de profiter de quelques maisons qui ont survécu, de quelques établissements privés qui se sont ouverts et qui prospèrent [1]. Par les moyens indiqués au titre III de la loi, le gouvernement essaiera de les encourager, tout comme il secondera les villes qui voudraient rouvrir leurs collèges.

Fourcroy comprenait-il qu'en faisant le panégyrique des lycées nouveaux, dont la création est le centre et l'idée maîtresse de son projet, il faisait l'amère critique des écoles centrales qu'il avait si fort admirées et si longtemps défendues ? Oui sans doute, puisque, plus d'une fois, c'est en termes formels qu'il établit la comparaison. Au surplus un nouveau revirement d'opinion n'était pas pour l'effrayer. Donc les lycées ne seront pas, comme les écoles centrales, coulés dans un moule uniforme. Désormais on tiendra compte des circonstances locales qui « exigent impérieusement une diversité dans le genre et le nombre des sciences enseignées. » Il n'y aura plus simplement des étudiants, mais des élèves et même des pensionnaires. « L'enseignement y sera progressif, depuis *les premiers principes des langues et de la littérature des anciens qui doivent commencer toute éducation libérale*, jusqu'aux éléments des sciences qui ont reçu un si grand accroissement en France durant le dernier tiers du XVIIIe siècle. » Il y aura, non plus des cours libres mais « des classes *successives* et *graduées*. »

Un grand progrès sera réalisé par l'institution des fonctionnaires chargés de l'administration des lycées : « Ce vide laissé dans la loi du 3 brumaire sur cette partie a rendu incertaine, variable ou nulle, l'administration des écoles centrales. » Chacun des nouveaux établissements sera donc gouverné par un provi-

[1] Fourcroy cite avec des éloges particuliers les écoles de Sorrèze, de Juilly et de la Flèche, restaurées par quelques membres des congrégations qui les avaient dirigées avant la Révolution.

Digitized by Google

seur, un censeur et un procureur. « Un bureau composé des principaux magistrats et du proviseur vérifiera les comptes et aura la surveillance générale et le maintien de l'ordre. Cette marche ancienne de l'administration des écoles a eu trop d'effets heureux pour qu'on ne s'empresse pas de l'emprunter des temps antérieurs à la Révolution. L'institution des trois inspecteurs-généraux nommés par le premier Consul sera la clef de la voûte et tiendra toutes les parties de l'administration studieuse (*sic*) dans une activité soutenue. »

Après avoir justifié les dispositions relatives à la nomination des administrateurs et professeurs, Fourcroy parle du nombre des lycées.

« Tel est le système des écoles destinées à remplacer tout à la fois et une partie des anciens collèges et les écoles centrales. Quoique le minimum du nombre des lycées ne soit que le tiers de ces dernières, en supposant qu'on n'en établisse qu'un par arrondissement de tribunal d'appel, il embrassera réellement et plus d'objets d'enseignement et des parties d'instruction plus utiles, et d'ailleurs six années d'expérience ont bien prouvé que *le nombre des écoles centrales qui se sont distinguées a toujours été au dessous de celui qui est porté ici pour le minimum des établissements qu'on propose*. Sous ce rapport il n'y aura donc réellement point de suppression et tout annonce au contraire qu'il y aura un véritable accroissement de l'instruction publique. »

Le rapporteur développe ensuite les titres relatifs aux écoles spéciales, lesquelles d'ailleurs n'existèrent jamais, pour la plupart, que sur le papier. Puis il s'efforce de faire accepter le principe des bourses nouvelles, moyen essentiel selon lui pour assurer une clientèle aux nouveaux établissements.

« Pour fonder les institutions littéraires et scientifiques sur une base solide, il faut *commencer par y attacher les élèves et peupler les classes d'étudiants, pour ne pas courir le risque de ne les peupler que de professeurs*. Tel est le but qu'on a voulu frapper en créant un nombre assez considérable de pensions nationales pour que leur fonds, distribué dans les lycées, puisse suffire à leur entretien. »

Joignez à ce motif la reconnaissance nationale pour les familles

Digitized by Google

qui ont bien mérité du pays, la pensée sagement politique de hâter l'assimilation des départements réunis, l'influence que la perspective des bourses à obtenir pourra avoir sur les écoles secondaires.

Fourcroy revient une fois encore sur les libéralités qu'on espère en faveur des établissements d'enseignement :

« Je dois répéter ici que le gouvernement, frappé *des malheurs dont a été suivie la destruction presque totale des dotations anciennes des établissements d'instruction* et de la nécessité de rappeler la bienfaisance et l'amour des lettres à l'une de ses plus douces et de ses plus utiles conceptions, est bien décidé à entourer ces dotations du respect le plus profond. »

Enfin le rapporteur explique que l'exécution du projet entraînerait une dépense d'environ huit millions de francs [1].

Le Corps Législatif renvoya le projet au Tribunat. Le rapport fut confié à Jacquemont, et lu dans la séance du 4 floréal.

Il crut devoir débuter par une longue digression historique et philosophique qui n'offre aucun intérêt. Il n'en est pas de même de son appréciation de la loi du 3 brumaire et de ce qu'il dit de son application :

« Vous connaissez, citoyens tribuns, toutes les espèces d'entraves qui retardèrent l'exécution de cette loi. L'esprit de parti repoussa dans la plupart des campagnes les instituteurs primaires qui, privés des rétributions qu'ils devaient tirer de leurs élèves, se trouvèrent réduits au simple traitement qui leur était alloué par les administrations de département, pour leur tenir lieu du logement et du jardin qu'on ne pouvait ou ne voulait pas leur livrer ; encore ce faible secours ne leur fut-il point continué après la disparition du papier-monnaie et la plupart furent obligés de reprendre les travaux ruraux pour assurer leur subsistance.

« L'établissement des écoles centrales essuya également tous les genres d'obstacles que les mêmes causes, d'une part, et, de l'autre, les rivalités des villes, les longueurs des formes administratives, la préparation des locaux destinés à les recevoir pouvaient naturellement y apporter. *Elles s'organisèrent lentement, difficilement et plusieurs mêmes n'ont d'autre existence que leur nom.*

[1] *Archives parlementaires*, vol. cité, p. 479-485.

Digitized by Google

« Quelques dispositions de la loi nuisaient elles-mêmes au succès de ces écoles. Équivoquement placées sous la surveillance de l'administration centrale et de leur jury, elles manquaient d'une direction immédiate qui liât toutes les parties de l'enseignement, les assujettît à un ordre relatif et progressif et maintînt l'exécution des règlements intérieurs qui devaient les ordonner sur le but de leur institution. Elles n'offrirent pendant longtemps que des cours séparés à côté les uns des autres et non un système combiné d'instruction commune... La division des cours et la fixation de l'âge pour y être admis étaient une disposition nuisible à l'ordre des études qui, d'un côté, ôtait quelquefois aux jeunes gens les moyens d'en embrasser le cercle entier, et qui, de l'autre, les obligeait à en négliger des parties nécessaires lorsqu'ils avaient passé l'âge auquel ces cours étaient destinés. Ces entraves furent néanmoins écartées, par la nécessité même de s'y soustraire.

« La nomination des professeurs par les jurys qui, à leur tour, étaient nommés par les administrations des départements, ne présentait point une garantie suffisante de la bonté des choix, puisque les administrations pouvaient fort bien ne pas se connaître en hommes capables de juger les titres des candidats. La dépendance du jury livrait ensuite le sort des professeurs aux caprices et aux passions de ces administrateurs et à toutes les époques de nos dissensions intérieures, les écoles se trouvaient plus ou moins désorganisées par des destitutions dont l'esprit de parti était même plus souvent le prétexte que la cause.

« Mais ce sont les passions révolutionnaires qui s'opposèrent avec le plus d'efficacité à la consistance qu'elles auraient pu prendre. Il suffisait qu'elles eussent été une création du régime nouveau pour en éloigner la plus grande partie des jeunes gens dont les familles demeuraient attachées à l'ancien ordre de choses. Les opinions politiques, connues ou présumées, des professeurs devenaient souvent aussi un motif de réprobation pour leur doctrine, auprès des parents qui nourrissaient des opinions contraires. Il en résultait qu'à chaque mouvement, qu'à chaque mutation parmi les professeurs, des élèves désertaient les cours et faisaient place à de nouveaux élèves qui ensuite les abandonnaient de même.

« Enfin, il est juste d'ajouter que le gouvernement ne s'occupa guère des moyens de faire prospérer ces établissements. »

Jacquemont craignait-il d'en avoir trop dit? Se souvenait-il qu'il avait été membre de la commission d'instruction publique sous le Directoire? Il semble qu'après de si sévères critiques, il

Digitized by Google

devrait constater l'insuccès des écoles centrales; il préfère néanmoins plaider les circonstances atténuantes et affirmer leur succès relatif. Il constate aussi que, depuis l'apaisement des troubles, les écoles libres primaires et secondaires « se reproduisent spontanément. »

On peut négliger sans inconvénient le reste de son rapport, qui n'est pas autre chose que le panégyrique détaillé du projet de loi et de l'exposé des motifs. Il est inutile d'ajouter qu'il concluait à l'adoption [1].

La discussion s'ouvrit le surlendemain. Dix orateurs y prirent part. Chassiron, dans un discours sans intérêt, demanda des écoles d'agriculture. Challan lui succéda à la tribune. Je ne trouve rien à signaler dans son opinion, au point de vue historique. Il suit pas à pas le projet et en loue les dispositions [2].

Le discours de Jard-Panvilliers n'a pas été imprimé et nous n'en possédons qu'une brève analyse ; il n'est pas hostile au projet ; il l'aurait cependant voulu plus complet, et aurait désiré notamment des écoles gratuites dans les grandes villes, la dilatation au point de vue scientifique du programme des écoles secondaires, la multiplication des lycées.

Carion-Nizas s'éleva au contraire avec énergie contre la loi proposée. Il eut l'audace de parler avec irrévérence du système d'éducation introduit par J.-J. Rousseau, « qui n'avait pas su être père et voulut régenter ceux qui ont acquis ce titre. Cependant quel bien ont produit les théories nouvelles, quels grands hommes sont sortis de l'école fondée par les philosophes du dernier siècle? Aucun, et le peuple, dont le jugement est toujours infaillible, a senti la nécessité de revenir à l'ancien mode d'enseignement. Le projet répond à ce vœu et, sous ce rapport, il mérite nos applaudissements, mais il n'est point exempt d'erreurs. »

L'orateur désirerait qu'il y eut un corps particulier chargé de l'instruction publique. « Comment voulez-vous conserver une bonne tradition d'enseignement, si vous ne chargez pas de l'instruction de la jeunesse un corps spécial? Celui que je propose

[1] *Archives parlementaires*, vol. cité, p. 493-499.
[2] Il convient de relever dans ce discours des considérations judicieuses et fort bien présentées contre la gratuité absolue.

Digitized by Google

d'établir pourrait être formé d'après l'ancienne congrégation de l'Oratoire. »

Loin d'approuver le système du gouvernement, qui exclut les célibataires de la direction des lycées, Carion-Nizas voudrait qu'elle leur fût exclusivement confiée. Il voudrait aussi que le projet « fût coordonné » avec le Concordat [1].

La discussion fut reprise le lendemain, 7 floréal. La séance débuta par un discours sans intérêt de Carret (du Rhône). Puis Duchesne attaqua vivement le projet. Il critiqua, non sans esprit, les pompeux développements que Jacquemont avait donnés à des idées assez banales dans la première partie de son rapport, et insista sur l'extrême importance de l'instruction primaire pour le développement de la civilisation et de la prospérité matérielle du pays. Pour lui, les dispositions proposées dans le titre II du projet de loi seront parfaitement impuissantes à l'établissement et à l'entretien des écoles populaires. « Tout est illusion, dit-il, dans cette partie du nouveau système : son succès ne repose, d'une part, que sur le zèle constant des conseils généraux des communes ; de l'autre que sur la bonne volonté et sur la générosité des parents qui jouiront d'une certaine aisance. Peut-on bien se flatter d'organiser partout l'instruction publique et de la rendre uniforme avec de tels éléments ? L'expérience de tout ce qui s'est passé jusqu'à présent dans les campagnes n'annonce-t-elle pas, au contraire, que l'insouciance des administrateurs des communes, leurs petites rivalités entre elles, le défaut de fonds spécialement affectés à l'instruction et l'indigence ou l'avarice des parents contribueront, comme par le passé, d'opposer une barrière insurmontable à l'enseignement public ? »

Duchesne voudrait que l'État établît de deux à quatre maîtres d'école dans chaque arrondissement de justice de paix, « sauf à les répartir selon les convenances et selon les besoins de la population. » On leur assurerait le logement fourni par la commune, un traitement de trois cents francs imputé sur le trésor et les rétributions « modiques mais forcées » auxquelles les parents seraient assujettis pour chaque élève fréquentant les écoles « et dont un cinquième de ceux-ci resterait affranchi, conformé-

[1] *Arch. parl.*, vol. cité, p. 519-526.

Digitized by Google

ment au projet. » On aurait ainsi environ quatorze mille quatre cents écoles, soit quatre millions trois cent vingt mille francs à assurer. On y parviendrait sans peine en réduisant à deux mille quatre cents les six mille quatre cents bourses demandées pour les lycées.

Passant aux écoles secondaires, Duchesne trouve « le projet défectueux, impraticable et même jusqu'à un certain point injuste. » Il est d'avis « que la plus grande liberté pourra seule favoriser l'accroissement des écoles secondaires et continuer à faire fleurir celles qui existent. Par là même que le gouvernement ne peut pas salarier les écoles secondaires, il faut que ses agents se bornent à une simple inspection de police sur ces établissements et il ne doit ni soumettre leur existence à son autorisation, ni s'immiscer en aucune manière dans l'enseignement plus ou moins varié qu'on y observera. » Pourquoi restreindre le programme des écoles secondaires et leur interdire de le dilater à l'égal de celui des lycées ? « Déjà l'on a reconnu les services que les établissements particuliers rendent à la société... Il n'y a donc aucun motif d'imposer à ceux qui les dirigent ni aux communes qui voudront en former de semblables, des entraves toujours décourageantes et qui ne pourront que nuire à leur succès. »

L'orateur reconnaît que le titre relatif aux lycées « renferme d'excellentes vues ; » mais il s'élève énergiquement contre le système de pensions nationales qu'on y propose. Rien de plus juste, selon lui, que d'élever aux frais de l'État les fils de militaires et de fonctionnaires méritants ; mais la concession de quatre mille bourses aux élèves des écoles secondaires lui semble « une source féconde d'abus, de faveurs pour les uns, d'injustices pour les autres. » Il vaudrait infiniment mieux reporter sur l'enseignement primaire les trois millions de francs environ que coûteront ces quatre mille bourses. Duchesne votera, en conséquence, contre le projet.

Duvidal, qui prit la parole dans la même séance, crut devoir faire, lui aussi, l'histoire rapide de l'enseignement public. Tout en critiquant le programme des vieux collèges, il ne dissimule pas leurs progrès dans les derniers temps de l'ancien régime : « Si le choix de l'instruction administrée dans les collèges n'était

Digitized by Google

pas aussi heureux qu'on eût pu le désirer, on ne saurait nier que la discipline et la subordination n'y fussent bien maintenues, qu'une longue expérience n'y eût beaucoup perfectionné la méthode d'enseignement et *que même, depuis plusieurs années, le zèle et le talent des professeurs ne suppléassent en grande partie au peu d'étendue de la tâche qui leur était assignée. C'était un édifice gothique dans lequel il y avait beaucoup à conserver; trop de précipitation l'a fait écrouler et le malheur des temps en a dispersé les précieux débris.* »

L'exactitude de ces formules est remarquable. L'orateur montre ensuite en fort bons termes les erreurs dans lesquelles étaient tombés les législateurs de l'an IV, surtout dans la création des écoles centrales, erreurs qui devaient fatalement amener leur insuccès. Duvidal approuve la loi dans son ensemble, sauf en ce qui concerne l'exclusion des célibataires édictée par l'article 18 ; il termine par une allusion discrète à l'enseignement religieux dont il souhaite évidemment l'introduction dans les écoles publiques [1].

Dans son discours prononcé le 8 floréal, Daru, tout en faisant un éloge emphatique de Rousseau, tout en plaidant les circonstances atténuantes en faveur des hommes de la Convention, ne peut s'empêcher de reconnaître l'impuissance de leurs efforts et l'avortement de leur œuvre. Il en donne la raison en termes fort précis : « Les écoles nouvelles furent lentes à s'organiser, non que la France ne pût fournir un assez grand nombre de maîtres : *c'étaient les élèves* qui manquaient. L'opinion, plus forte que toutes les lois, repoussa cette institution, malgré ce qu'elle avait d'utile. Quelle fut la cause de cette résistance? Je ne crois pas me tromper en l'attribuant aux opinions religieuses. Rien de plus juste sans doute que ce sentiment qui dit à l'homme qu'on ne peut pas plus lui défendre que lui ordonner de croire. Rien de plus naturel que les alarmes que durent concevoir les parents lorsqu'on leur proposa de confier leurs enfants à un maître qui garderait le plus profond silence sur la religion qu'eux-mêmes professaient. »

S'il en était ainsi avec l'externat des écoles centrales, qu'arri-

[1] Les trois discours du 7 floréal sont *in extenso* dans les *Arch. parl.* vol. cité, p. 527-536.

Digitized by Google

vera-t-il avec l'internat des lycées ? Il est donc essentiel, si l'on veut le succès des nouveaux établissements, d'y introduire l'enseignement religieux. Sans cela les écoles seront désertes et l'action du clergé deviendra plus forte que jamais. Or « une expérience éternelle a averti le gouvernement de se méfier de l'influence des prêtres.» Je cite le mot, qui ne fait pas grand honneur à Daru, pour montrer que sa proposition est dictée, non par le sentiment chrétien, mais par une sage politique et par les leçons d'une expérience de six années. Au surplus il renvoie à une loi ultérieure l'introduction effective de l'enseignement religieux dans les établissements de l'État, et il accepte le projet.

Le dernier orateur entendu fut Siméon, qui s'efforça de répondre aux objections de Duchesne ; on peut relever dans son discours quelques faits intéressants, en ce qui concerne, par exemple, l'existence d'un nombre considérable de petites écoles avant la Révolution [1]. Pareille constatation avait été faite plus d'une fois à la tribune des Cinq-Cents [2].

Le projet fut adopté par quatre-vingts voix contre neuf. Jacquemont, Jard-Panvilliers et Siméon furent chargés de soutenir le vœu du Tribunat devant le Corps Législatif [3].

Cette assemblée entendit deux tribuns, Jard-Panvilliers et Siméon, et deux orateurs du gouvernement, Fourcroy et Rœderer. Le mot discussion serait impropre ; tout le monde était d'accord et les orateurs se bornèrent, à peu près exclusivement, à célébrer sur tous les tons la munificence du gouvernement et les mérites de la loi nouvelle. On eût dit que le Tribunat et le gouvernement avaient donné à leurs orateurs pour unique instruction le vers du pasteur de Virgile : *Alternis dicetis, amant alterna Camœnæ.* Il y a là pourtant quelques justes critiques des lois et des

[1] « Si tous les cultivateurs et tous les artisans ne savent pas lire et écrire, ce n'est pas que leurs parents n'aient pu faire les modiques frais de cette première instruction ; ce n'est pas qu'avant la Révolution, il n'y eût presque dans chaque village, un homme qui, sous un titre moins pompeux que le titre d'instituteur primaire, ne fût en état de montrer à très bon compte à lire et à écrire aux enfants qu'on lui envoyait, mais le goût des parents ne s'était pas tourné de ce côté. »

[2] J'ai cité, dans un précédent article, des textes significatifs d'Ehrmann, Sonthonax, Heurtaut-Lamerville, Brémontier, etc. (t. XL, p. 503, 519, 520, 521).

[3] *Arch. parl.*, vol. cité, p. 537-542.

Digitized by Google

établissements de la Convention, des observations fondées relativement à l'état de l'enseignement sous l'ancien régime ; les orateurs du gouvernement promirent beaucoup en son nom; ils s'efforcèrent de répondre aux objections de détail présentées au Tribunat ; et ce fut tout [1]. La loi fut naturellement votée, et votée à une très forte majorité (251 boules blanches, contre 27 boules noires [2]).

La loi de floréal an X termine au point de vue de l'enseignement la période révolutionnaire. Désormais toutes les mesures prises par les pouvoirs publics n'auront pas d'autre objet que la réaction contre le système de la Convention et le retour aux institutions anciennes.

Il convient donc d'arrêter à cette date l'étude de l'œuvre scolaire de la Révolution, mais non sans avoir impartialement résumé les résultats acquis à l'histoire.

La Révolution a trouvé la France pourvue d'un vaste système d'enseignement public. L'édifice était immense, mais il était ancien, il était délabré, certaines de ses dispositions intérieures ne répondaient plus aux besoins intellectuels d'une société si profondément renouvelée. Il fallait agrandir cet édifice, le remanier, réparer les brèches que le temps avait ouvertes dans ses murs. Qu'il y eût des imperfections, des lacunes, des vices même, dans la constitution de nos anciens établissements, qu'il fût urgent d'y remédier, que tel fût le devoir de la puissance publique, personne ne le nie. Mais, comme l'a remarqué très sagement Joubert, « il n'y a de bon dans les innovations que ce qui est développement, accroissement, achèvement [3]. »

[1] J'aurais voulu donner les parties essentielles des discours prononcés au Corps Législatif, mais il me faudrait franchir les limites qui me sont assignées. J'indiquerai seulement, dans le discours de Jard-Panvilliers, l'appréciation des lois de brumaire an III et brumaire an IV et les détails donnés sur leur exécution (ouvr. cité, p. 545), ce qui regarde les écoles centrales (*Ibid.* p. 547) et les écoles spéciales promises par le projet (*Ibid.* p. 549) ; — dans le discours de Fourcroy, ses observations sur l'enseignement secondaire ancien et nouveau (*Ibid.* p. 552, 553) ; — dans celui de Siméon, la juste appréciation des services rendus par les vieilles universités et les anciens collèges (*Ibid.* p. 568). — On en peut rapprocher celle de Rœderer (*Ibid.*, p. 570).

[2] *Ibid.*, p. 572.

[3] C'est exactement ce qu'a dit Biot, dans son important *Essai sur l'his-*

Digitized by Google

Tel ne fut pas le sentiment des hommes de la Révolution : « A mon avis, disait il y a quelques années M. Jules Simon, à l'Académie des sciences morales, ce qui a causé partout l'échec de l'enseignement public pendant la Révolution, c'est qu'au milieu de beaucoup d'idées justes, élevées et fécondes, s'était glissée une idée mortelle, l'idée de l'épuration et de la table rase [1]. » Au lieu de perfectionner, on détruisit ; au lieu d'encourager, on persécuta, et, le plus souvent, quand il fallut reconstruire, on fut, de parti pris, sourd aux conseils de l'expérience, on demanda des « plans géométraux » à des théoriciens entêtés d'idées absolues et purement spéculatives.

J'ai dit *le plus souvent*, car il reste à l'actif de la Convention quelques écoles spéciales, quelques grands établissements scientifiques dont le succès a été réel et durable. Je me reprocherais de ne le point proclamer. Mais qu'on n'oublie pas que, presque toujours, on se contenta sagement de confier les débris épars des institutions de l'ancien régime à des hommes spéciaux qui, ayant eu part à leur fonctionnement, se contentèrent de les réunir dans un meilleur ordre et d'en tirer le meilleur parti.

Quant aux deux premiers degrés d'enseignement, l'échec de la Révolution fut absolu, et elle laissa l'instruction publique dans un état fort inférieur à l'état ancien.

L'instruction primaire était en progrès constant depuis la fin du XVIIe siècle ; les écoles étaient de plus en plus nombreuses ; leur dotation prenait de jour en jour un accroissement plus considérable ; leur programme était très élémentaire, il est vrai, mais l'opinion le tenait pour suffisant ; leurs maîtres jouissaient, pour la plupart, de la considération publique.

Tous les efforts de la Convention pour substituer ses écoles primaires aux petites écoles de l'ancien régime que ses lois

toire générale des sciences pendant la Révolution. (Paris, Duprat, an XI, in-8° de 83 p.) « L'expérience nous a *trop* appris, qu'en fait d'instruction publique, *il faut, si l'on ne veut pas tout perdre, améliorer et non détruire ;* » (p. 38) et, (p. 78.) « Le temps seul pourra amener un bon plan d'éducation, lorsqu'on profitera des défauts indiqués par l'expérience, *pour corriger et non pour détruire.* »

[1] *Compte-rendu de l'Académie des sciences morales,* avril-mai 1882, p. 751.

Digitized by Google

avaient bouleversées, ruinées, détruites, et pour remplacer par son enseignement civique, l'enseignement chrétien ont été impuissants : on l'a prouvé par mille témoignages.

La loi de l'an X consacre, comme celle de l'an IV, un système qui a tous les inconvénients de l'ancien, sans en avoir les avantages : le pouvoir central n'intervient pas davantage dans l'institution des écoles et abandonne cet important service à l'initiative des communes; le choix des maîtres, laissé libéralement autrefois à la communauté tout entière des habitants, est donné aux conseils municipaux ; — le traitement fixe que le maître avait le droit de réclamer en vertu de la déclaration de 1724 est supprimé et remplacé par un logement ou une indemnité ; — pas la moindre dilatation du programme des ci-devant petites écoles ; l'enseignement religieux passé sous silence ; — la gratuité, autrefois étendue à tous les indigents, restreinte par la disposition fixant le maximum des élèves dispensés de la rétribution.

Observons enfin que la dilapidation des fondations anciennes et la vente des maisons d'écoles paralysera pendant de longues années, les efforts tentés pour le développement de l'enseignement populaire.

Pour l'instruction secondaire, en s'en tenant même aux chiffres trop faibles de Villemain, cent huit collèges de plein exercice et quatre cent cinquante-quatre établissements où l'enseignement était plus ou moins incomplet ont été supprimés : ils ont été remplacés pendant quelques années par une centaine d'écoles centrales dont les deux tiers au moins sont restées désertes, et que leur organisation condamnait fatalement à la stérilité. Ces écoles supprimées à leur tour, la France n'aura plus, en l'an X, qu'un lycée à huit professeurs par arrondissement de cour d'appel et un nombre indéterminé d'écoles secondaires abandonnées au bon vouloir des communes et à l'industrie des particuliers.

Dans les anciens collèges, sur soixante-douze mille sept cent quarante-sept élèves, trente-trois mille quatre cent vingt-deux bénéficiaient de la gratuité totale et sept mille cent quatre-vingt-dix-neuf de la gratuité partielle ; en l'an X, l'État, impuissant à supporter la charge de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire, assure des bourses à six mille quatre cents

Digitized by Google

élèves nationaux. La dotation très considérable des collèges a disparu comme celle des petites écoles, et combien d'années et de milliards nous a-t-il fallu pour la reconstituer !

Les hommes de la Révolution ont-ils eu du moins l'honneur de découvrir et de formuler les idées fécondes qui sont devenues, en matière d'enseignement, le patrimoine commun des hommes éclairés de tout les partis ? Non. Ces idées étaient très répandues dans les dernières années de l'ancien régime, et le clergé notamment n'avait cessé de les proclamer et d'en poursuivre l'application.

Voilà la vérité historique, vérité établie avec des centaines de textes contemporains, avec des chiffres officiels dont l'exactitude est incontestable. Encore une fois ce ne sont pas des affirmations sans preuve et des discours même éloquents, qui changeront sur ce point l'opinion des gens qui savent et qui pensent[1].

ERNEST ALLAIN.

[1] P.S. — J'ai cité bien des fois au cours de ces études sur l'œuvre scolaire de la Révolution, le livre très documenté et vraiment remarquable d'Albert Duruy. Au moment où les épreuves de cet article me parviennent, j'apprends sa mort prématurée et je me sens pressé de rendre hommage à cet érudit excellent, qui recueillit une abondante moisson de documents de haute valeur sur la situation de l'enseignement sous la Convention et le Directoire, à cet écrivain de race, à ce vaillant polémiste qui défendit si généreusement la cause de nos libertés, à ce patriote désintéressé qui fit son devoir avec tant de simplicité et d'énergie, à l'heure de nos désastres.

Digitized by Google

MÉLANGES

I

SAINT EPHREM ET SES ŒUVRES INÉDITES [1]

C'est une bonne fortune pour un chercheur que de mettre la main sur des œuvres inédites, mais la bonne fortune est double lorsque ces œuvres inédites appartiennent à un écrivain comme saint Ephrem. C'est pourquoi nous félicitons Mgr Lamy de la trouvaille qu'il a faite et du soin avec lequel il la donne au public.

Il y avait longtemps qu'on connaissait l'existence de fragments inédits, plus ou moins considérables, appartenant au diacre d'Edesse. Il y en avait à Rome, il y en avait à Paris, mais il y en avait surtout à Londres, depuis que les épaves de Nitrie ont fait du Musée britannique la première bibliothèque du monde pour les études syriaques. Les savants n'ignoraient pas l'existence de ces documents et plus d'un avait même commencé à les recueillir lorsque le professeur de Louvain en a entrepris la publication. Ce n'était pas tout, en effet, que de savoir où étaient ces fragments; il fallait commencer par en prendre des copies, collationner ensuite ces copies avec les autres manuscrits lorsque les originaux existaient en double, traduire les textes, préparer les notes, accomplir en un mot tout le travail qu'impose une bonne édition. Or, c'est là une œuvre longue et pénible, une œuvre qui demande du temps et du soin. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner que les deux premiers volumes des œuvres de saint Ephrem nous aient été donnés à quatre ans de distance l'un de l'autre.

Saint Ephrem a beaucoup écrit, soit en prose, soit en vers ; c'est un des auteurs les plus volumineux parvenus jusqu'à nous. Il vient au même rang que saint Augustin, saint Jean Chrysostôme, et saint

[1] THOMAS-JOSEPHUS LAMY : *Sancti Ephræm Syri, Hymni et Sermones*. Imprimé par Dessain, à Malines, 1882-86, 2 vol. in-4° de LXXXVII 714 et XXIII-824 colonnes.

Digitized by Google

Cyrille d'Alexandrie, et il partage encore, avec ces grands docteurs de l'Église, l'honneur d'avoir été traduit dans toutes langues du monde. Saint Augustin est plus connu que saint Ephrem en Occident, mais il est presque ignoré du monde grec et du monde oriental, tandis que saint Jean Chrysostôme et saint Ephrem figurent dans toutes les langues.

Saint Ephrem a été surtout poète. Ses hymnes remplissent les livres d'office des quatre ou cinq églises qui se sont servies du syriaque comme langue liturgique, et quelquefois même on les trouve dans des églises voisines, par exemple chez les Coptes, chez les Arméniens et les Ethiopiens. L'humanité chrétienne a eu des hymnographes plus lyriques, elle n'en a pas eu de plus féconds ni peut-être, somme toute, de plus heureux que saint Ephrem. Cet auteur a traité de tout en vers : en vers syllabiques, en vers rimés, en vers acrostiches, etc. De la tombe au berceau, tous les actes de la vie chrétienne passent dans ses vers. Le temple matériel, sa construction, sa dédicace, sa sainteté, les cérémonies qui s'y font, les fêtes qu'on y célèbre, les mémoires des saints, les apôtres et les martyrs, les confesseurs et les vierges, par dessus tout la Mère de Dieu, tel est le cycle immense de cette poésie chrétienne, qui élève l'âme et la nourrit d'idéal, en attendant qu'elle la fasse vivre d'immortalité.

Dans le premier volume, Mgr Lamy nous donne quinze hymnes sur l'Epiphanie, quinze hymnes sur les azymes, huit hymnes sur le crucifiement et une douzaine de sermons, dont huit en particulier sur la semaine sainte. Le nouveau volume contient d'abord une vie assez détaillée de saint Ephrem, ensuite des fragments de commentaires sur les prophètes, quatre sermons et une cinquantaine d'hymnes sur Noël, la Vierge, le Carême, les miracles du Christ, les Tables de la loi, la Résurrection, etc. On voit quel appoint notable est apporté aux œuvres du célèbre écrivain syrien.

Il n'y a pas lieu de révoquer en doute l'authenticité de ces écrits, à parler d'une manière générale, car ils sont tirés, pour la plupart, de manuscrits du cinquième ou du sixième siècle ; et à cette époque les œuvres de saint Ephrem étaient trop connues pour qu'on ait songé à les interpoler régulièrement. Il n'est pas sûr cependant que tous ces fragments viennent également du diacre d'Edesse, car plusieurs sont attribués tantôt à saint Ephrem, tantôt à saint Isaac, tantôt à quelqu'un des disciples du grand docteur, et il est facile de concevoir qu'une confusion quelconque a pu s'opérer entre ces noms, même en peu de temps. Toutefois, à parler d'une manière générale, il n'y a pas lieu de douter que les pièces éditées par Mgr Lamy ne soient de saint Ephrem. Ce qui pourrait plutôt faire l'objet d'un doute, ce

Digitized by Google

seraient les fragments de commentaires tirés d'une chaîne fabriquée au neuvième siècle par Sévère d'Edesse (vers 861), car on passe souvent, dans cette chaîne, d'un auteur à l'autre, sans aucune indication, de telle sorte qu'il est souvent difficile, sinon impossible, de dire en quel endroit commence et en quel endroit finit le fragment attribué à saint Ephrem. Nous avons eu, plus d'une fois, entre les mains, le manuscrit additionnel 12144, dont s'est servi Mgr Lamy, et nous avons observé qu'il n'est pas toujours très correct. Heureusement qu'il peut être contrôlé par un manuscrit semblable existant à Rome, à la bibliothèque Vaticane.

La vie de saint Ephrem, que donne Mgr Lamy en tête du second volume, a été prise dans un manuscrit de Paris, qui contient encore d'autres pièces relatives à saint Ephrem, notamment une vie d'Abraham de Quidoun, dont les éditeurs romains nous ont fait connaître le texte grec. Cette vie est la même, quant au fond, que celle publiée par J. Assémani, dans sa *Bibliotheca Orientalis*, et par l'éditeur des œuvres de saint Ephrem ; seulement, elle est plus complète et mieux agencée. Elle ne renferme pas notamment les incohérences et les contradictions qu'il y a dans celle-ci. Mgr Lamy en a bien tiré parti et a mis plus d'ordre dans la chronologie de la vie du diacre d'Edesse. Né en 306, de parents païens, baptisé en 324, saint Ephrem se rendit l'année suivante, 325, au concile de Nicée, avec saint Jacques de Nisibes ; il revint avec son évêque et resta auprès de lui jusqu'à sa mort (348). Il continua plus tard à habiter Nisibes jusqu'à ce que cette ville fût livrée aux Perses (363).

Il émigra ensuite à Edesse, et il demeura constamment dans cette ville, sauf pendant quelques voyages qu'il fit en Egypte et en Cappadoce. Il mourut en 373.

Cette biographie de saint Ephrem a été très répandue en Orient, et il en a même existé plusieurs éditions. L'édition de Paris est plus complète que celle de Rome, mais elle n'est pas cependant la plus complète ; car les Arméniens ont eu un texte un peu plus étendu, dont nous avons trouvé deux exemplaires à Paris, dans des Donagans arméniens du treizième ou du quatorzième siècle [1]. Cette édition arménienne contient trois passages qui n'existent plus dans l'édition syrienne de Paris. Ainsi le numéro trente-deux de l'édition de Mgr Lamy est beaucoup plus étendu dans l'arménien, et la rédaction en est un peu différente au commencement et à la fin. Le récit de la persécution de Valensien à Edesse, en 372, est assez particulier. Le

[1] Manuscrits XLVI, A, f° 46 et suivants. — XLVII, f° 268, à col. 2, à f° 280.

Digitized by Google

texte arménien est plus clair et mieux agencé que ne l'est le texte syrien actuel. Quant au fond, les deux récits sont identiques. Après le numéro trente-huit, le texte arménien contient un assez long épisode sur Abraham de Quidoun, dont il n'y a pas de trace dans le texte syriaque, même dans l'édition de Paris. Voici ce qu'on lit, en cet endroit, dans l'édition arménienne :

« Le bienheureux Ephrem composa des chants élogieux, des bénédictions et des cantiques semblables sur la ville d'Edesse, à cause de sa foi orthodoxe. Il écrivit encore d'autres discours sur cette cité et sur Samarie, faisant ressortir, en les opposant, la bonté de celle-là et la méchanceté de celle-ci. Or, il arriva que, de son temps, un des notables de la ville, nommé Abraham, distribua ses biens aux pauvres et, sortant d'Edesse, vînt habiter sur la montagne dans une grotte fermée. Il s'y adonna à des pratiques austères de toute sorte, car c'était un homme patient et longanime. » On raconte ensuite de quelle manière cet Abraham convertit les habitants du bourg de Quidoun, qui étaient païens, leur fit bâtir une belle église et revint ensuite mener la vie cénobitique. Sa mort affligea beaucoup saint Ephrem, qui l'ensevelit avec pompe et composa sur sa vie diverses hymnes, dont on cite même une débutant par ces mots: *Quand tu étais dans ton corps, je te confessais mes péchés secrets, et j'en demandais le pardon en implorant tes larmes et tes prières*, etc. [1]. Nous trouverons sans doute ces hymnes en l'honneur d'Abraham de Quidoun, dans le troisième volume que Mgr Lamy fait imprimer en ce moment.

Il est difficile de donner, en quelques pages, une idée de la richesse des matériaux que contiennent les hymnes, les homélies et les commentaires de saint Ephrem. Le théologien, l'archéologue, l'historien, le canoniste pourront y puiser à pleines mains, car tous les dogmes sont énoncés, dans ces pages du diacre d'Edesse, avec une clarté et une abondance qu'on ne rencontre nulle part ailleurs, pas même chez les Grecs. C'est là une chose qui nous a souvent frappé, en comparant la littérature syriaque aux autres littératures chrétiennes. Tandis que celles-ci se taisent sur certaines croyances ou ne les expriment qu'à mots couverts, la première les proclame ouvertement et les présente comme des vérités courantes, connues et crues de tout le monde. A quoi tient cette différence? Est-ce à la loi et à la discipline du secret? Cela est possible, mais, en tout cas, il est certain que l'Eglise syrienne n'a jamais pratiqué la législation du silence. Prenons par exemple le dogme de la présence réelle de Jésus-Christ dans la sainte Eucharistie. On aurait du mal à trouver dans les pères grecs du quatrième siècle

[1] Ms. arménien XLVII, de Paris, f° 279, à col. 1 et 2

Digitized by Google

l'affirmation expresse de ce dogme. Saint Ephrem, au contraire, l'énonce tout de suite, sans réticence, sans voiles et sans ambages: « Conserve, Seigneur, conserve ton Eglise... Le séducteur a donné de « l'argent à Judas pour qu'il s'achetât une corde. Nous t'avons acheté, « O Sauveur, donne-nous la vie! Nous avons acheté ton corps et ton « sang, afin que tu nous délivres du mal par ton sang [1]. Jésus prit en « ses mains du pain ordinaire, il le bénit et le sanctifia au nom du Père « et au nom de l'Esprit Saint. Puis, l'ayant brisé, il le distribua par « morceaux à ses apôtres, dans sa bonté; mais il appela du nom de « pain son corps vivant, et il le remplit de lui et de l'Esprit-Saint. « Etendant la main, il leur donna le pain que sa droite avait sanctifié, « en disant: *Prenez et mangez tous* de ce que ma parole a sanctifié. « Ne considérez plus comme du pain ce que je vous ai donné; prenez, « mangez et ne perdez point ses miettes, car ce que j'ai appelé mon « corps l'est, en effet. La moindre parcelle peut sanctifier des millions « d'êtres, et elle peut rendre la vie à tous ceux qui la mangent. Pre- « nez et mangez sans hésitation, car c'est mon corps et celui qui le « mange avec foi, mange avec le feu et l'Esprit [2]. »

On aurait beau faire le tour des œuvres de saint Augustin, de saint Jean Chrysostôme et de saint Ambroise qu'on n'y trouverait pas un témoignage aussi clair sur la présence réelle de Notre-Seigneur dans la sainte Eucharistie. Quant à saint Ephrem, c'est par douzaines qu'on recueillerait des témoignages de ce genre dans ses ouvrages. Tous cependant ne sont pas aussi beaux que celui que nous venons d'extraire des œuvres parues récemment.

On prétend aussi quelquefois que la Primauté de Pierre est une invention des Latins, en particulier des Romains. Cependant, quand on lit les Orientaux, on s'aperçoit bien vite que ce dogme ne leur était pas tout-à-fait inconnu, et saint Ephrem ne l'ignorait pas. Il a même quelque idée que saint Pierre est venu à Rome, quoiqu'en disent les Protestants, car, dans une de ses homélies, débutant par une allusion à la prédication des apôtres dans l'univers, il met Pierre en scène de la façon suivante : « Le prédicateur *Simon cria* « *de Rome* et dit : « Mon Seigneur, mon Dieu et mon maître est celui « qui renverse les rois. » On lui répondit : « Ton maître, il a été tué; « comment peut-il renverser les rois [3] ? » Dans une autre homélie relative au lavement des pieds, voici le discours que saint Ephrem

[1] T. I, p. 410.
[2] *Ibid.*, p. 415-417.
[3] *Ibid.*, p. 341.

Digitized by Google

fait adresser à Pierre. « Simon, cher disciple, dit le Sauveur à Pierre, « je t'ai établi fondement de l'Église sainte. Je t'ai appelé déjà « pierre, *parce que tu soutiendras mon édifice tout entier*. Tu es « l'examinateur de ceux qui bâtissent l'Église sur la terre ; s'ils « essaient de construire quelque chose de mauvais, toi, fondement, « tu dois les reprendre. Tu es la source principale où on puisera ma « doctrine, car tu es le chef de mes disciples : c'est par toi que « j'abreuverai toutes les nations. A toi la vie suave que je donne, car « c'est toi que j'ai choisi comme le premier né de mon enseignement, « afin que tu sois l'héritier de mes richesses. Je t'ai donné les clefs « de mon royaume et je t'ai établi sur mes trésors [1]. » Ceux qui ont étudié la question de la primauté de Pierre reconnaîtront que ce langage de saint Ephrem n'est pas ordinaire, et il mérite d'autant plus d'être remarqué que l'auteur ne se propose point de décrire les prérogatives du chef des Apôtres. C'est par accident qu'il parle ainsi de Pierre et qu'il laisser tomber sur sa personne le trop plein d'une admiration qui déborde.

Nous ne craignons pas aussi de nous risquer beaucoup en promettant une riche moisson de renseignements à ceux qui entreprendront de dépouiller les deux volumes de saint Ephrem publiés par Mgr Lamy. La dogmatique chrétienne y recueillera, en particulier, des perles d'une beauté merveilleuse.

Par contre, nous ne garantirons pas qu'au point de vue de l'art et en ce qui concerne la poésie, on soit toujours également satisfait, car tout n'est pas irréprochable dans les poètes orientaux, pas même dans saint Éphrem. La poésie n'est point la même chose pour les peuples d'Orient que pour les peuples d'Europe. De la poésie, il y en a sans doute, même dans les œuvres nouvelles de saint Éphrem, mais c'est une poésie qui s'accommode beaucoup plus de la cantilène que de l'ode. Tout ne peut pas être nouveau dans ce dialogue entre l'ange et la Vierge, en cinquante-six strophes, à propos de l'Annonciation. Il est difficile de ne pas se redire en consacrant trente ou quarante strophes de dix vers chacune aux beautés du mois de Nisan ; mais même, en faisant large la part des redites et des longueurs, il reste encore dans les hymnes de saint Éphrem une quantité considérable d'idées nouvelles, de rapprochements ingénieux, de concepts merveilleusement rendus. « Au mois de Nisan (mars-avril), les fleurs s'échap- « pent de leurs corolles. On les cueille et il ne reste bientôt plus « qu'une tige dénudée, car les fleurs servent à couronner les hommes. « Tel Nisan, telle est aussi sa fête. Le prince des prêtres y déchira

[1] *Ibid.*, p. 411.

Digitized by Google

« ses vêtements et le sacerdoce l'abandonna, en le dénudant pour « s'étendre sur notre Sauveur. Bénit le juste qui a su se venger « noblement ! »

Le rapprochement entre le mois de Nisan et la Fête de Pâques est original, et il est de plus tout à fait imprévu. C'est là ce qui domine dans la poésie de saint Éphrem comme dans celle des orientaux. Ces peuples ne pensent pas comme nous et ne raisonnent pas comme nous. Leur cerveau est constitué différemment du nôtre, et c'est pourquoi ils trouvent des beautés là où nous n'aperçevons que des platitudes. Toutefois, il y a des points où les deux génies se rencontrent pour louer et admirer, et nous sommes sûr que ceux qui liront les écrits de saint Éphrem, publiés par Mgr Lamy, s'ils trouvent à critiquer un peu, trouveront à admirer beaucoup de belles et nobles choses.

Nous ne pouvons pas terminer cet article sans féliciter Mgr Lamy du soin qu'il a mis à éditer correctement les œuvres de saint Éphrem. Les reproches qu'on avait adressés au premier volume ont heureusement disparu dans le second. Accordons aussi dans nos éloges, une part à la maison Dessain, qui a fait fondre de beaux caractères pour cette édition et qui a pris sur elle les frais de l'entreprise. C'est là une œuvre qui l'honore grandement. M. Dessain se fait honneur à lui-même et il fait honneur à son pays. Son exemple prouve à tout le monde que, en Belgique, la science chrétienne n'a pas seulement des savants qui la cultivent avec succès : elle trouve aussi des éditeurs qui savent faire les sacrifices qu'elle réclame et qui ne craignent pas de se risquer dans des entreprises où ils récoltent plus d'honneur que de profit.

J. P. P. Martin,
Professeur à l'École supérieure de Théologie de Paris.

II

LE MOINE RAOUL

ARCHITECTE DE L'ÉGLISE ABBATIALE DE SAINT-JOUIN-LÈS-MARNES

ET LE BIENHEUREUX RAOUL DE LA FUSTAYE

Sur un plateau entre le Thouet et la Dive, dans le canton d'Arvault, l'arrondissement de Parthenay et le département des Deux-Sèvres, se

Digitized by Google

trouve le bourg de Saint-Jouin-de-Marnes, qui possède une église des plus remarquables. Elle ne fut pas toujours réduite à la condition d'église paroissiale et elle compte un passé plus glorieux. Au cours du IVe siècle, en effet, le monastère d'Eusion ou Ansion, *Asionense, Marnense monasterium*, existait déjà et était florissant. Il fut peut-être fondé par saint Jouin, Jovius, *Jovinus*, *Jovinianus*, dont il porta plus tard le nom, *sanctus Jovinus de Marnis*[1]. Quoi qu'il en soit, cette abbaye, qui eut l'honneur de posséder au cours des âges suivants un grand nombre d'hommes illustres comme saint Généroux, saint Paterne, depuis évêque d'Avranches, saint Aichard ou Aicadre, fondateur et premier abbé de Saint-Benoît de Quinçay et plus tard de Jumièges[2], et une foule d'autres serviteurs de Dieu, honora toujours cependant d'une manière particulière saint Jouin, dont elle possédait les reliques comme un trésor inestimable [3].

C'est pour satisfaire leur piété envers le saint patron de leur monastère et pour répondre aux vœux des populations voisines aussi bien qu'à ceux des pèlerins, que les moines de Saint-Jouin-lès-Marnes entreprirent de construire la vaste et magnifique basilique que les temps ont respectée et que nous admirons aujourd'hui comme l'un des édifices les plus parfaits de la fin du XIIe siècle. Je n'ai point à faire la description de ce temple que recommandent la religion et l'art; je ne pourrais que répéter ce qu'a écrit avec une parfaite compétence M. Bélisaire Ledain, inspecteur de la Société française d'archéologie pour les Deux-Sèvres, lauréat de l'Institut et connu par ses travaux d'histoire. C'est ce savant qui a le premier découvert le nom du grand artiste auquel est due la belle église qui nous occupe et ce

[1] *Bulletin monumental*, 1885, p. 269-270 ; 263-272 et 393-401 ; 1886, n. 6, p. 560-575 ; 1887, n. 1, p. 21-28. — *Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest*, 2e série, t. VI, année 1883, p. 49-136. Ce très intéressant travail est de M. Bélisaire Ledain, qui en a publié un résumé dans les livraisons XX et XXI des *Paysages et monuments du Poitou* de M. J. Robuchon, in-folio de 7 pages avec 4 photoglypties. — G. de Cougny, *La façade de Saint-Jouin-lès-Marnes*, dans la *Revue poitevine et saintongeoise*, 3e année, n. 32, p. 225-234.— Jh. Berthelé, *Recherches critiques sur trois architectes poitevins de la fin du XVe siècle*, dans le *Bulletin monumental*, t. LII et LIII. — Dom Chamard, *Histoire ecclésiastique du Poitou*, liv. II, ch. III et VI. — Saint Jouin était frère de saint Maximin, archevêque de Trèves (332-349).

[2] *Gallia Christiana*, t. II, col. 1274 ; t. XI, col. 188-189. — *Histoire de l'abbaye royale de Jumièges*, par un religieux bénédictin de la Congrégation de Saint-Maur, publiée par l'abbé Julien Loth, t. I, p. 43-54. — Dom Chamard, *Histoire ecclésiastique du Poitou*, liv. II, ch. VI.

[3] *Acta Sanctorum Boll.*, 1er juin, t.I, p.73. Il n'existe pas de vie ancienne de saint Jouin ; le P. Henschen n'a pu que réunir les fragments épars des différentes chroniques et les souvenirs de la tradition.

Digitized by Google

n'est pas un petit service rendu à l'histoire et à l'art. Le premier il a signalé dans la Chronique de Saint-Maixent, vulgairement dite de Maillezais, un passage relatif à la reconstruction de l'abbaye poitevine par le moine Raoul : *Anno 1095, cœpit et Radulphus monachus sancti Jovini suos et sua loca instruere* [1]. Ces paroles du chroniqueur sont loin de satisfaire notre désir : elles semblent désigner l'ensemble de tous les bâtiments du monastère, mais elles ne disent rien positivement sur la construction de l'église. Il est incontestable néanmoins qu'elle se trouve comprise dans le récit de l'historien, car M. Ledain fait remarquer avec raison que, la consécration du maître-autel ayant eut lieu en 1130, d'après le même document, il faut nécessairement qu'elle ait été réédifiée entre les années 1095 et 1130.

Cette dernière date est aussi celle d'un événement capital dans l'histoire de l'abbaye de Saint-Jouin-lès-Marnes. Les travaux que l'on exécuta près du tombeau du saint patron firent découvrir les reliques de saint Martin de Vertou, de saint Judicaël, de saint Lumine, de saint Rufin, de saint Mérault et de quelques autres qui avaient été transportées en ces lieux au cours du IXe siècle, pour les soustraire aux profanations des pirates du Nord. Elles avaient été déposées près du sarcophage de saint Jouin, au lieu même où elles furent trouvées. Il résulte du récit de la découverte que le corps du bienheureux Jouin n'avait pas été changé de place depuis le moment de la déposition, et que les autres amis de Dieu dont la dépouille mortelle avait été jointe à la sienne, avaient trouvé une demeure paisible dans cette crypte souterraine et soustraite aux regards de tous, même des moines. Cette découverte fut saluée par une explosion de joie dans toute la contrée et il se fit un concours immense de peuple. La mémoire d'un si heureux évènement fut célébrée tous les ans, le dimanche qui suit la fête de la Nativité de la sainte Vierge. Cette fête se solennise encore chaque année et elle fut autrefois l'occasion d'un nombreux concours de pèlerins et d'une grande dévotion [2].

Comme le fait très justement observer M. Joseph Berthelé[3], ces deux derniers faits affirment nettement la reconstruction de l'église ; ils appuient et éclaircissent le passage de la Chronique de Saint-Maixent.

[1] *Chronicone Malleacense sen abbatiæ S. Maxentii in Pictaviensi diœcesi*, dans Labbe, *Bibliotheca nova manuscriptorum*, t. II, p. 213. — Marchegay et Mabille, *Chroniques des églises d'Anjou*, p. 411. Cette chronique n'est qu'un abrégé de tous les faits depuis les temps les plus anciens et d'après Julius Florus ; elle n'a rien d'original et n'est vraiment précieuse que pour les faits qui étaient directement à la portée de l'écrivain, tels sont ceux pour lesquels nous la citons ici.

[2] *Acta Sanctorum Boll.*, oct., t. X, p. 801.

[3] *Bulletin monumental*, t. LIII, p. 114.

Digitized by Google

C'est donc avec tout droit que le savant archiviste du département des Deux-Sèvres, à la suite de M. Bélisaire Ledain, attribue au moine Raoul la construction de la belle église de Saint-Jouin. Il a eu raison d'enrichir de ce nom ses recherches sur les architectes poitevins au moyen âge.

La basilique de Saint-Jouin a donc été reconstruite entre les années 1095 et 1130, à la fin du XIe et au commencement du XIIe siècle. S'il fallait un supplément de preuve, dit encore très bien M. Berthelé, pour le démontrer, on pourrait *peut-être* le trouver dans la charte donnée en 1120 par le comte d'Anjou, Foulques V le Jeune [1], au profit de l'abbaye, que molestait le seigneur de Moncontour : *Omnes propri abbatie homines*, dit le comte Foulques, *sive indigene fuerint, sive de foris venerint, ab omni in perpetuum tam Petri quam omnium futurorum Montis Comitoris dominorum servitio immunes sint : immunes sint cementarii, immunes sint carpentarii, sint immunes falcatores, sint immunes et alia quelibet officia exercentes* [2]. Cette énumération, qui commence par les maçons et les charpentiers, menuisiers et autres ouvriers en bois, semble annoncer une période de construction.

Les deux savants que nous avons déjà cités indiquent d'une manière très précise les parties des bâtiments qui appartiennent à Raoul et celles qui existaient déjà et qu'il conserva, et aussi celles qui furent ajoutées au XVIIIe siècle ou même à la fin du moyen-âge. C'est donc à tort que des historiens de nos jours ont cité le même Raoul comme ayant « reconstruit entièrement l'abbaye » d'Eusion [3].

Mais quel est ce moine Raoul à qui la France doit un monument aussi remarquable que la basilique de Saint-Jouin-lès-Marnes, et le Poitou l'une de ses plus belles fleurs artistiques ? Il y eut à cette époque au moins deux si ce n'est trois moines du nom de Raoul dans l'abbaye de Saint-Jouin, peut-être même un plus grand nombre, car le nom était très fréquemment porté, du moins dans toutes les contrées de l'Ouest. Le plus connu est le bienheureux Raoul de la Fustaye, *Radulphos de Fustera, Fustara, Fustaya*. La vie de ce grand serviteur de Dieu ne nous a pas été conservée ; elle nous est néanmoins connue dans ses lignes principales par les récits de ceux qui ont écrit la biographie du bienheureux Robert d'Arbrissel, celle du bien-

[1] Cette charte est de l'an 1120. — Foulques V le Jeune, comte d'Anjou de 1109 à 1129. *Gallia Christiana*, t. II, col. 1175.

[2] Grandmaison, *Cartulaire de Saint-Jouin-lès-Marnes*, publié dans les *Mémoires de la Société de statistique des Deux-Sèvres*, t. XVII, année 1854, 2e partie, p. 29-30.

[3] *Bulletin de la Société archéologique de Touraine*, 1885, p. 317.

Digitized by Google

heureux Bernard de Ponthieu, ou d'Abbeville, par les documents de l'abbaye de Saint-Sulpice de Rennes, dont il fut le fondateur, et même par le Pouillé de Saint-Jouin-lès-Marnes qui nous apporte un renseignement très positif et décisif sur une circonstance importante de son existence. Voyons ce qu'ils nous disent de Raoul. Il naquit à Saint-Mars-sur-la-Fustaye, au diocèse du Mans, dans l'archidiaconé de Laval, au doyenné d'Ernée, près de Landivy, aujourd'hui département de la Mayenne, arrondissement de Mayenne, canton de Landivy [1]. Il quitta son pays et alla revêtir l'habit monastique en l'abbaye d'Eusion, mais nous ne savons ni à quelle date ni quel était son âge quand il prit ce parti. Ce qu'il y a de certain c'est que, vers l'an 1100, les seigneurs d'Argenton [2] fondèrent, à la sollicitation de Raoul de la Fustaye, le prieuré de Saint-Gilles d'Argenton, qu'ils soumirent à l'abbaye. Il importe beaucoup de remarquer que la date de cette fondation n'est pas précise.

Un grand changement, en effet, était survenu à la même époque dans la vie de Raoul de la Fustaye, sous l'influence d'un homme puissant en paroles et en œuvres, et qui exerça durant trente et un ou trente-deux ans l'action la plus salutaire dans tout l'ouest de la France, de 1085 à 1117. Je veux parler du bienheureux Robert d'Arbrissel, qui fut le grand agent de la rénovation des mœurs chrétiennes et le soutien de l'orthodoxie durant cette longue période. Robert exerça surtout cette grande influence en employant l'élément monastique sous l'une de ses formes les plus austères, celle des ermites [3]. Il était devenu en 1085 archidiacre ou trésorier de l'église de Rennes [4], et s'était adonné immédiatement à la réforme des mœurs. Comme il arrive presque toujours en de semblables circonstances, son zèle lui attira de violentes persécutions et il se retira dans la solitude en 1089. Bientôt un grand nombre de disciples, attirés par ses vertus, vinrent se ranger sous sa conduite, et il devint comme le patriarche de ces légions d'ermites qui peuplèrent en peu d'années les forêts qui s'étendaient entre les diocèses du Mans, d'Angers et de Rennes, et qui s'avançaient tout près de la ville de Laval, comme la forêt de Concise.

[1] Commune de 1,451 habitants, *Sanctus Medardus super Fustayam*, tout près du pèlerinage de Pontmain.

[2] Argenton-Château, arrondissement de Bressuire, département des Deux-Sèvres. Philippe de Commines fut seigneur d'Argenton et habita le château, détruit durant les guerres de la Vendée.

[3] La vie du bienheureux Robert d'Arbrissel a été écrite par deux auteurs bien informés, Baudry de Bourgueil, mort évêque de Dol en 1130, et André, moine de Fontevrault et disciple du bienheureux. *Acta Sanctorum Boll.*, 25 février, t. III, p. 593-608, 759.

[4] G. de Corson, *Pouillé historique de l'archevêché de Rennes*, t. II, p. 304.

Digitized by Google

Une sainte émulation pour la pénitence s'empara des âmes religieuses, et beaucoup de moines qui avaient professé la règle monastique dans des monastères, obtinrent de leurs abbés la permission d'aller pratiquer la vie érémitique sous la direction de Robert. Le législateur des moines d'Occident, saint Benoît, avait prévu ces circonstances et avait tracé des règles pleines de discrétion, comme toujours, pour guider ses disciples à cet égard [1]. Ce fut donc avec l'autorisation et la bénédiction de son supérieur, Simon ou Brixius, que Raoul de la Fustaye vint dans les solitudes du Maine et de l'Anjou commencer les exercices d'une nouvelle milice religieuse, celle des ermites. Il ne cessa néanmoins jamais de se considérer comme moine de l'abbaye de Saint-Jouin-lès-Marnes et de travailler pour elle, comme nous en aurons prochainement la preuve.

A la même époque le bienheureux Vital de Tierceville, chanoine de la collégiale de Mortain en 1082, venait de se retirer au désert avec Robert et Raoul. Ce fut lui qui fonda en 1105 la grande abbaye de Savigny au diocèse d'Avranches. Il mourut à Dampierre le 16 septembre 1122 [2]. En attendant il embrassa la vie pénitente des ermites et il la pratiqua dans toute sa rigueur.

Si nos trois solitaires Robert, Raoul et Vital avaient eu des rapports antérieurement, nous ne le savons pas, car les documents sont rares ; toutefois, c'est très probable, à raison de la proximité des lieux qui les virent naître et à raison aussi de leur empressement à se réunir dans le dessein de relever la vie érémitique. Quoi qu'il en soit, ces trois serviteurs de Dieu se trouvèrent dès l'origine les chefs de ces légions de solitaires qui peuplaient les forêts et les landes du Maine et de l'Anjou. D'une voix unanime ils étaient salués les maîtres du désert [3].

[1] *Regula S. P. Benedicti*, cap. I. — V. Dom Martène, *Commentarius in Regulam S. P. Benedicti*. Paris, 1690, in-4°, p. 42-43, 56-60, et *passim*.— Mabillon, *Annales Ordinis S. Benedicti*, t. V, p. 315.

[2] *Acta Sanctorum Boll.*, 7 février, t. I, p. 389-390 ; 20 octobre, t. VIII, p. 1007-1041. — *Gallia Christiana*, t. XI, col. 1549. — Delisle, *Rouleaux des morts*, p. 281-344. — Sauvage, dans *Analecta Bollandiana* (1882), t. I, p. 355-410.

[3] Pavillon (Balthazar): *La vie du bienheureux Robert d'Arbrissel, patriarche des solitaires de la France... divisée en deux parties et justifiée par titres rares, tirez de divers monastères de France, d'Espagne et d'Angleterre*. Saumur, François Ernou, 1667, in-4° de 634 pages, et les liminaires (p. 39). Nous citons volontiers cet ouvrage, parce que l'auteur se montre partout judicieux et bien informé. Il est facile de reconnaître qu'il a eu une connaissance directe des archives de Fontevrault, de Saint-Sulpice de Rennes, de Saint-Jouin-lès-Marnes. Il avait en outre les traditions de ces monastères, surtout des deux premiers où il passa la plus grande partie de sa vie.

Digitized by Google

La Providence, qui avait conduit Robert, Raoul et Vital dans la solitude, les appela au bout de quelques années à un genre de vie différent. Ils durent quitter leurs retraites pour évangéliser les populations de l'ouest de la France. Des désordres graves s'étaient glissés dans les mœurs des masses et même dans celles du clergé, auquel on reprochait la simonie et l'incontinence. Le pape Urbain II vint à cette époque à Angers et appela près de lui Robert, qui venait de fonder l'abbaye de la Roë. Il le chargea de faire la prédication à la foule extraordinaire accourue pour recevoir la bénédiction du Vicaire de Jésus-Christ (10 février 1096). Le solitaire obéit avec humilité et toucha son immense auditoire au delà de ce que l'on pouvait attendre. Urbain, plus touché que tous les autres, lui prescrivit de le suivre. Robert accompagna le pape durant tout son séjour dans l'Anjou et le Maine et jusqu'au concile de Tours, puis il revint à son abbaye de la Roë, dont l'église fut consacrée le 25 avril 1098.

Robert avait reçu du Souverain Pontife mission spéciale de travailler à la réforme des églises des Gaules, et dès le commencement de l'année 1098 il s'employa avec la plus grande ardeur à remplir les vues du Saint-Père [1]. Bientôt il comprit qu'il devait s'associer des ouvriers remplis du même esprit que lui, et au commencement de l'année 1103 il parcourut de nouveau les forêts de Fougères, de Savigny, de Concise, de Mayenne et de Craon, et il en tira pour le seconder le bienheureux Raoul de la Fustaye et le bienheureux Vital de Mortain. Ces deux disciples ne montrèrent pas moins de zèle que leur maître et obtinrent les mêmes succès de conversion. Leur vie austère, et spécialement la nudité des pieds, frappaient les populations et leur inspiraient des sentiments de repentir. Ce ne fut point toutefois sans essuyer de violentes persécutions qu'ils réussirent à abolir une foule de vices invétérés tant parmi les paysans que parmi les seigneurs. Il serait beaucoup trop long de suivre ces ardents missionnaires ; il nous suffira de dire que Robert parcourut la Touraine, l'Orléanais, le Limousin, l'Angoumois, le Périgord, le Berry, le Languedoc, le Poitou, où il fonda l'abbaye de Fontrevrault avec l'aide du vénérable Pierre, évêque de Poitiers. Dans ces missions il fut surtout secondé par les bienheureux Bernard d'Abbeville ou de Ponthieu et Vital de Mortain. Ce dernier revint dans le diocèse d'Avranches et fonda l'abbaye de Savigny, et Bernard fonda l'abbaye de Tiron. Celle-ci était dans le diocèse de Chartres et date de 1109 ; Savigny était dans le diocèse d'Avranches et commença d'exister en 1105. Toutes les deux étaient aux limites du diocèse du Mans.

[1] Pavillon, *ibidem*, p. 96 et suiv.

Digitized by Google

C'est dans celui-ci et dans le diocèse de Rennes surtout que travailla le bienheureux Raoul de la Fustaye. Il est permis de juger du succès de ses merveilleuses prédications par les offrandes qui lui furent faites et dont quelques-unes sont venues à notre connaissance. D'abord on lui donna l'église paroissiale de Saint-Mars-sur-la-Fustaye, qui était le lieu de sa naissance, dit le Pouillé de Saint-Jouin-lès-Marnes [1]. Comme il appartenait toujours à cette abbaye en vertu de sa profession, il lui fit annexer cette église, l'église de Landivi, qui était voisine, et celles de Beaulieu et de Saint-Cyr-le-Gravelais, dans l'archidiaconé de Laval. Il fit donner au même monastère les prieurés de Saint-Mars de la Fustaye, de Saint-Jacques d'Ernée et de Saint-Barthélemy de l'Habit, dans la paroisse de Chaillart [2]. Il n'est pas inutile de remarquer que toutes les localités que nous venons de désigner se trouvent situées dans le Bas-Maine, dans la partie de la province en laquelle le bienheureux Raoul avait pris naissance.

Malgré les liens qui pouvaient le rattacher au diocèse du Mans, Raoul de la Fustaye ne tarda pas à passer dans celui de Rennes. Là ses prédications produisirent les mêmes merveilles que celles de son maître produisaient sur une plus grande échelle. Voyant une multitude de disciples des deux sexes qui s'attachaient à ses pas, il comprit qu'il était nécessaire de leur donner une résidence fixe. Ce fut dans la forêt de Rennes, connue alors sous le nom de forêt de Nid-de-Merle, qu'il établit cette colonie monastique.

Raoul obéissait aux mêmes inspirations et aux mêmes nécessités que Robert ; aussi son monastère fut comme celui de Fontevrault composé d'une double communauté. Dès 1112 ou 1117 [3], la nouvelle famille religieuse était si nombreuse qu'elle dut songer à former des colonies au loin ; elle fonda le prieuré de la Fougereuse au diocèse de Poitiers et celui de la Fontaine-Saint-Martin au diocèse de Mans. L'un et l'autre devinrent importants dans la suite. Les actes qui nous res-

[1] Pavillon, *loc. cit.*, p. 113.

[2] Pouillé du diocèse du Mans, 1777. Ms. in-folio de la Bibliothèque du Mans. — Insinuations ecclésiastiques du diocèse du Mans, aux Archives de la Sarthe. — Cauvin, *Géographie ancienne du diocèse du Mans*, p. 146, 220, 328, 344 et *passim*.

[3] Pavillon, *op cit.*, p. 116 et 561. *Gallia Christiana*, t. XIV, col. 787. — G. de Corson, *Pouillé historique de l'archevêché de Rennes*, t. II, p. 305. — Dom Piolin, *Histoire de l'église du Mans*, t. III, p. 475-480. — Il faut remarquer que l'abbaye de Fontevrault continua d'être double jusqu'à la fin du XVIIIe siècle ; mais dès le milieu du XVIIe siècle les moines étaient en petit nombre, et de graves différends se manifestèrent à plusieurs reprises. A Saint-Sulpice de Rennes la duplicité avait cessé depuis longtemps, et il n'y en avait plus de trace au XVIIe siècle.

Digitized by Google

tent ne mentionnent pas la date précise de la fondation du prieuré de la Fontaine-Saint-Martin, et nous savons néanmoins d'une manière certaine qu'il remonte avant l'année 1120. En effet les deux principaux bienfaiteurs furent Foulques V le jeune, comte d'Anjou et devenu comte du Maine en 1110, et Eremburge, sa femme, qui mourut en 1120, et par là même la fondation eut lieu entre ces deux dates. Raoul fit encore donner à son nouveau monastère un autre prieuré dans le diocèse du Mans, celui de Belle-Saule [1], mais celui-ci ne paraît pas avoir jamais acquis une grande importance.

Le siège de Rennes était alors occupé par un évêque qui a laissé un souvenir de piété, de zèle et de science (1096-1120) [2]. Marbode se plut à seconder les efforts de Raoul pour la fondation; la noblesse de Bretagne lui vint aussi généreusement en aide, et il trouva un secours puissant dans un autre disciple de Robert d'Arbrissel, le bienheureux Aubert [3], avec lequel il semble avoir été uni de la plus intime amitié. Avec l'autorité épiscopale, Raoul fit ériger son établissement en abbaye indépendante, destinée par la suite des temps à devenir chef d'ordre, surtout après la bulle d'Eugène III qui lui accorda de grands privilèges [4]. Dès le début Raoul dédia son abbaye sous le patronage de saint Sulpice [5] et lui donna la règle que lui-même avait professée, la règle de saint Benoît, avec des constitutions presque en tout semblables à celles que le bienheureux Robert d'Arbrissel avait élaborées pour sa fondation de Fontevrault : c'est-à-dire qu'il fit construire deux monastères, l'un de moniales gouverné par une abbesse, supérieure de tout l'établissement, et l'autre de moines, soumis aux religieuses en souvenir de l'obéissance que saint Jean l'Évangéliste rendit à la Sainte Vierge retirée chez lui.

Les constitutions ajoutés par Raoul à la règle de saint Benoît étaient d'une grande austérité, elles portaient, entre autres choses, que les moniales ne rompraient le silence que dans le chapitre, pour s'y accuser de leurs fautes, et dans le chœur, pour chanter les louanges de Dieu; qu'elles s'abstiendraient même de parler par signes, à moins que la nécessité ne les y obligeât; qu'elles feraient elles-mêmes la cuisine; qu'elles ne sortiraient jamais du cloître; que les prêtres n'entreraient jamais dans la maison, non pas même pour administrer les derniers sacrements aux malades, mais que l'on apporterait les

[1] Cauvin, *op. cit.*, p. 219.
[2] *Gallia Christiana*, t. XIV, col. 746-747.
[3] Pavillon, *op. cit.*, p. 38, 48 et *passim*.
[4] Pavillon, p. 570-571, n. 67.
[5] D. Morice, *Preuves de l'histoire de Bretagne*, t. I, col. 390. Acte de 1117.

Digitized by Google

religieuses infirmes à l'église pour les y recevoir ; qu'elles ne mangeraient point de viande, même dans leurs maladies. Ainsi le bienheureux Raoul ajoutait à la rigueur du code bénédictin.

Pour les moines l'observance était la même. De plus ils devaient se contenter de ce que les moniales leur donneraient et ne point se mêler des affaires du siècle ; ils étaient les directeurs spirituels des religieuses, qui restaient seules maîtresses du temporel. L'abbesse de Saint-Sulpice recevait la profession religieuse [1] des moines aussi bien que des moniales, et les premiers comme les secondes faisaient vœu de lui obéir. Ils étaient obligés d'assister au chapitre général qu'elle tenait tous les ans et d'observer les règlements qu'elle y promulguait. Ceux d'entre eux qui possédaient des bénéfices rendaient compte des revenus à l'abbesse et remettaient entre ses mains tout ce qui n'était pas strictement nécessaire pour leur subsistance ; pour les autres ils devaient rester en clôture, et ils reçurent plusieurs fois des Papes défense expresse de quitter leur monastère, après y avoir fait profession, sans la permission de l'abbesse et de son chapitre [2].

Ces rigueurs de l'observance n'empêchèrent point la propagation de la famille religieuse formée par les bienheureux Raoul et Aubert. Moins de quarante ans après sa fondation, l'abbaye de Saint-Sulpice de Rennes possédait déjà quinze prieurés, tous très considérables, et seize ans seulement plus tard ce nombre de prieurés était encore doublé. Beaucoup des premières vierges qui vinrent demander le voile dans cette sainte retraite appartenaient aux premières familles. Dès l'origine nous voyons des abbesses sorties des maisons souveraines de Bretagne et d'Angleterre [3].

Raoul de la Fustaye mourut le 16 août 1129, d'après les nécrologes de Saint-Sulpice et de Landévenec. Ce texte est trop important dans la question qui nous occupe, nous ne pouvons nous dispenser de le reproduire en entier : *Decimo septimo kalendas septembris obiit*

[1] Il ne s'agit pas de la profession de foi comme l'ont écrit des historiens ; mais de la profession monastqiue, c'est-à-dire de l'émission des trois vœux qui sont le fondement de la vie religieuse.

[2] *Notice sur l'abbaye de Saint-Sulpice.* Ms. des Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, 27 H, 2. En suivant le texte de cet auteur anonyme, nous devons avertir qu'il n'a probablement pas toujours compris les documents originaux : les Souverains Pontifes défendaient aux moines de Saint-Sulpice de quitter la congrégation, même pour entrer dans une autre, sauf les autorisations régulières de l'abbesse et du chapitre, mais non de mettre le pied hors de la clôture.

[3] D. Morice, *Preuves de l'histoire de Bretagne*, t. I, col. 597, 612. — *Gallia Christiana*, t. XIV, col. 787. — Guillotin de Corson, *Pouillé historique de l'archevêché de Rennes*, t. II, p. 310-311.

Digitized by Google

sanctus Radulphus, monachus sancti Jovini, servus et pater fratrum et monialium abbatiæ Sancti Sulpitii, anno Domini 1129 [1]. L'année de la mort du bienheureux Aubert ne nous est pas connue, mais il est certain que ces deux moines reçurent les honneurs réservés aux saints dans l'abbaye de Saint-Sulpice, qu'ils avaient fondée, et dans les trente cloîtres qui en dépendaient. Ils furent inhumés dans l'église abbatiale, sous deux pierres tombales placées à fleur de terre, dans une chapelle basse située au bout du transept méridional. Cette chapelle porte encore aujourd'hui le nom des bienheureux Raoul et Aubert, et il y avait autrefois à Saint-Sulpice une confrérie établie sous le titre des saints Raoul et Aubert « en l'honneur desdits corps saints. » La piété du peuple fidèle vénère encore, à une demi-lieue de Saint-Sulpice, dans la forêt de Rennes, la croix et la fontaine Saint-Raoul, au lieu précis où le serviteur de Dieu vécut solitaire en arrivant dans le pays.

Le texte du nécrologe et les circonstances si précises de la mort, de la sépulture et du culte du bienheureux Raoul démontrent incontestablement que le fondateur de l'abbaye de Saint-Sulpice de Rennes, en l'année 1117, ne peut être identifié en aucune manière avec Raoul, abbé de Saint-Jouin-lès-Marnes en 1113 et 1120. D'un autre côté nous avons constaté que Raoul de la Fustaye s'attacha à Robert d'Arbrissel dès l'année 1094 ou 1095, et que, de cette époque à celle de sa mort, en 1129, il fut constamment retenu loin de l'abbaye de sa profession par sa vie de missionnaire et par sa fondation de Saint-Sulpice. Il semble permis de conclure que la construction de l'abbaye de Saint-Jouin-lès-Marnes, qui fut exécutée de l'année 1097 à 1130, ne saurait lui être attribuée.

Il résulte également d'une charte de Guillaume, de Poitiers, en 1117, que Raoul de la Fustaye est absolument distinct de l'abbé de Saint-Jouin du même nom.

Mais si nous ne trouvons pas dans Raoul de la Fustaye l'artiste que des historiens ont cru reconnaître, cet artiste ne nous échappe pas et nous croyons que sans témérité on peut le reconnaître dans le moine Raoul qui gouverna l'abbaye de Saint-Jouin-lès-Marnes durant un certain nombre d'années, au commencement du XIIe siècle. Il est vrai que les renseignements positifs sur l'abbaye poitevine à cette époque sont trop rares ; néanmoins nous voyons l'abbé Brixius qui entretenait

[1] *An. ab Incarnat. 1129, 17 cal. Septemb. obiit Radulphus monac. S. Jouini, servus et pater fratrum et SS.* [*Sororum*] *monialium in abbatia S. Mariæ novi monasterii S. Sulpitii famulantium. — Ex Martyrologio abbatiæ S. Sulpitii,* apud Pavillon, *op. cit.*, p. 571. Ce texte est certainement plus exact que celui de la notice anonyme conservée dans les Archives d'Ille-et-Vilaine.

Digitized by Google

des relations amicales avec les seigneurs de Thouars. Ces puissants feudataires tenaient à honneur d'être les bienfaiteurs de l'abbaye, et ils choisirent ce cloître pour lieu de leur sépulture vers l'an 1139, ce qui peut venir appuyer les données que nous avons déjà sur la reconstruction de l'église [1].

A la même époque, l'abbé Brixius étant mort, les moines choisirent pour gouverner la communauté l'un d'entre eux, nommé Raoul. Il est à croire qu'ils l'élevèrent à cette dignité à raison de sa vertu et de sa capacité ; en effet nous connaissons peu de chose de lui, mais ce qui nous est parvenu conspire à établir cette manière de voir : le 25 juin 1113 il conclut un accord avec Archambault, abbé de Saint-Aubin d'Angers, pour régler les prétentions des deux monastères sur l'église de Saint-Jouin de Loudun [2]. Six ou sept ans après il employait avec grand avantage le crédit dont il jouissait près du comte d'Anjou, Foulques V le Jeune, pour délivrer les moines de Saint-Jouin et leurs vassaux des vexations que leur faisaient souffrir les seigneurs de Montcontour. L'accord fut conclu en 1120 au moment où les travaux de l'église étaient en pleine activité, puisque la consécration est postérieure de dix ans. Il semble que cet homme, qui conduisait si habilement les affaires temporelles de son monastère, est celui que les chroniqueurs désignent par ces mots : « Anno 1095, cœpit et Radulphus monachus Santi Jovini suos et sua loca instruere. » Les mots *suos* et *sua* désignent celui qui s'est spécialement identifié avec le monastère. S'il est simplement appelé *monachus*, c'est qu'il a commencé les travaux du temps de l'abbé Brixius lorsqu'il n'était encore qu'un simple moine de la communauté, et c'est probablement à raison des services qu'il rendait qu'il en fut fait le chef. Dans tous les cas l'attribution de ces travaux d'architecture semble beaucoup plus convenable à ce moine Raoul, qui s'attacha à Saint-Jouin-lès-Marnes jusqu'à sa mort, qu'au bienheureux Raoul de la Fustaye qui, depuis 1096 ou 1097 jusqu'à son décès en 1129, consacra toutes les énergies de son âme et de son corps à la prédication dans les diocèses, principalement du Mans, d'Avranches et de Rennes, ainsi qu'à la fondation de l'abbaye de Saint-Sulpice [3].

Il reste un dernier mot à dire sur le nom de Raoul de la Fustaye, *Radulphus de Fusteya* [4]. Etait-ce bien là son nom ? Le doute n'est

[1] *Gallia Christiana*, t. II. col. 1275.

[2] *Gallia Christiana*, t. II, col. 1275; t. XIV, col. 614.

[3] D. Piolin, *Histoire de l'Eglise du Mans*, t. III, p. 460, 465, 471, 475-480 et *passim*.

[4] La Fustaye, aujourd'hui la Futaie, est une petite rivière qui arrose la paroisse de Saint-Mars (*Sanctus Medardus*), et reçoit le petit ruisseau de la Biguette, à un kilomètre de Saint-Mars, du côté de Pontmain, et alors elle prend le nom de l'Airon et parcourt Saint-Hilaire-du-Harcouët.

Digitized by Google

pas possible à ce sujet. Il est vrai que, dans une charte de 1117, par laquelle Guillaume, évêque de Poitiers, donne à Raoul, qu'il appelle très saint et très religieux homme [1], pour le monastère de Saint-Sulpice, l'église de Sainte-Marie-Madeleine de Flagey, de la Fougereuse, de *Flageio*, il l'appelle lui-même Raoul de Flagey; mais il faut remarquer que nous n'avons plus l'original de la charte, et que celui qui l'a transcrite, préoccupé du nom de l'église donnée, a pu commettre cette erreur et confondre deux noms qui ont une certaine analogie. Le copiste commet une erreur presque semblable deux lignes plus bas : *Coartensium* pour *Toarcensium*. Pavillon, qui avait vu et souvent transcrit les diplômes du prieuré de Sainte-Madeleine de la Fougereuse, dit avec beaucoup de raison que cette confusion de noms est arrivée « par une méprise de l'écrivain, car tous les autres titres de la Fougereuse et les auteurs de son temps ne l'ont jamais nommé que de *Fusteia*. »

En effet, Geoffroy le Gros, auteur de la vie de saint Bernard d'Abbeville, fondateur de l'abbaye de Tiron, contemporain de Raoul, le nomme deux fois et lui donne le surnom de la Fustaye [2]. Il faut ajouter le Pouillé de Saint-Jouin-lès-Marnes, et tous les titres et la tradition de Saint Sulpice de Rennes, qui tous s'accordent à donner au bienheureux Raoul le surnom de la Fustaye. Ces titres et cette tradition sont fidèlement représentés par G. Balthasar Pavillon dans sa *Vie du bienheureux Robert d'Arbrissel* [3].

Ainsi au Poitou appartient le moine Raoul, architecte de Saint-Jouin-lès-Marnes et vraisemblablement plus tard abbé de ce monastère ; au Maine, le bienheureux Raoul, moine aussi de Saint-Jouin-lès-Marnes, l'un des plus grands prédicateurs du commencement du XIVe siècle, fondateur de Saint-Sulpice de Rennes et honoré d'un culte public jusqu'à la Révolution de 1793 et même jusqu'à nos jours.

P. Piolin.

[1] « Ego Guillelmus, Dei gratia Pictaviensium episcopus, do et concedo domino Radulfo de Flageio, sanctissimo et religiosissimo viro... » *Gallia Christiana*, t. XIV, Instr., col. 164. — Ce texte suffit pour prouver que Raoul, fondateur de Saint-Sulpice en 1117, ne peut être identifié avec Raoul, abbé de Saint-Jouin en 1113 et 1120. Pavillon, *loc. cit.*, p. 561, n. 48.

[2] *Acta Sanctorum Boll.*, 14 avril, t. II, p. 227, 228, 241. *Idem*, 25 février, t. III, p. 599, n. 38.

[3] L'historien fait remarquer que le bienheureux Raoul a été aussi surnommé de Flaix et de Fragray, mais ce sont des erreurs de copistes ou des noms donnés à raison de séjours plus ou moins prolongés dans ces lieux. *Op. cit.*, p. 390, 399, 561.

Digitized by Google

III

L'ALLEMAGNE A LA VEILLE DE LA RÉFORME[1]

Le grand ouvrage de Janssen sur l'*Histoire du peuple allemand* n'est point inconnu du public français, bien qu'il se trouve pour la première fois « une main habile et dévouée » pour lui en présenter la traduction. L'illustre savant de Francfort avait d'abord songé à raconter toute l'histoire de la civilisation allemande, puis il s'est décidé à se renfermer dans une période unique, capitale il est vrai, celle que domine la Réforme protestante; les cinq volumes qu'il a déjà fait paraître nous conduisent au seuil de la guerre de Trente ans; c'est la traduction du premier que vient de publier la librairie Plon sous ce titre : l'*Allemagne à la fin du moyen-âge*. En tête se trouve une remarquable préface d'Heinrich, le regretté doyen de la faculté des lettres de Lyon. Sous cette forme nouvelle, l'œuvre de Janssen n'aura pas moins de retentissement en France qu'en Allemagne ; elle intéresse, en effet ; quiconque ayant l'âme catholique, n'est pas fâché de trouver quelques nouvelles raisons d'étayer sa foi, et de se prouver à soi-même que la science historique ne peut rien contre elle. La reconnaissance de tous est assurée à l'auteur anonyme de cette excellente traduction [2].

Le nom de Janssen a très justement évoqué dans l'esprit de M. Heinrich celui de Taine. Le livre du premier est la hache de la Réforme, comme celui du second est la hache de la Révolution ; l'un excite la colère des protestants et l'autre celle des révolutionnaires ; les deux légendes sont attaquées de front avec le même succès.

On connaît la thèse des historiens protestants : tout en Allemagne date de la réformation luthérienne; avant, l'obscurité et la barbarie; après, la lumière et la civilisation; avant, la pauvreté, la servitude; après, le progrès matériel et la liberté. En un mot, la diète de Worms est à leurs yeux ce qu'est pour beaucoup de Français la réunion des États-Généraux en 1789. Sur ce point, les protestants ont pour auxiliaires les libres-penseurs, ennemis de toute religion; eux qui pourraient tenir Luther et ses disciples pour les plus dange-

[1] *L'Allemagne à la fin du moyen-âge*, par Jean Janssen. Traduit de l'allemand sur la quatorzième édition, avec une préface de M. Heinrich. Paris, Plon, Nourrit et Cie, 1887, in-8° de xliii-602 p.

[2] Sauf de rares imperfections signalées dans le *Polybiblion*, n° d'août 1887.

Digitized by Google

reux des fanatiques, aiment encore mieux considérer les services qu'ils ont rendus à leur propre cause en battant en brèche le vieil édifice catholique; ils ont déblayé le terrain et frayé la route; donc la Réforme est un premier progrès.

Illusion, erreur ou mensonge que tout cela, répond Janssen. Il n'est pas vrai que l'obscurantisme régnât en Allemagne avant la réformation protestante ; il n'est pas vrai que le peuple fût misérable et dénué de toute liberté; il était au contraire arrivé à un degré de civilisation tel, à la veille de la Réforme, que celle-ci, bien loin d'être un progrès, n'a pu être qu'un recul, à cause du trouble qu'elle a causé ; elle a suspendu pendant plus d'un siècle la vie intellectuelle ; elle a plongé l'Allemagne dans des maux infinis et loin d'avoir créé la liberté politique, elle a fortifié le despotisme.

Affirmer tout cela, c'est peu ; le prouver, c'est beaucoup. Or, dans le livre de Janssen, comme dans celui de Taine, les faits s'accumulent au point que le lecteur en est comme écrasé. Nous savons bien qu'outre de grands inconvénients littéraires, la confusion, la dispersion et la fatigue qui en résulte, cette méthode historique a un très grave défaut : il est toujours possible d'opposer les textes aux textes, les faits aux faits, les réquisitoires aux réquisitoires ; mais, en fin de compte, les faits restent les faits ; tous ceux qu'on a apportés demeurent acquis, et les adversaires de bonne foi ne peuvent plus les passer sous silence; ils sont contraints d'atténuer la violence de leur propre thèse ; c'est l'immense service qu'aura rendu Janssen, à supposer même qu'il n'ait vu lui aussi qu'un côté de la question.

Mais, dira-t-on, si tout allait si bien en Allemagne au XVe siècle, pourquoi la Réforme a-t-elle éclaté au seizième ? C'est la demande que l'on peut toujours faire à ceux qui vous démontrent, à grand renfort de preuves, que tous les anciens régimes, quels qu'ils fussent, étaient parfaits, ou peu s'en faut. Avec la théorie protestante, les choses s'expliquent aisément : au malheur général s'est ajouté le désordre de l'Église; la Révolution du XVIe siècle a pris tout naturellement le caractère d'une réforme religieuse, dont la prédication des indulgences a fourni l'occasion.

Tel n'est pas encore l'avis de Janssen et nous touchons ici au point le plus original de sa thèse : c'est précisément, dit-il, parce que le peuple était heureux et riche, parce qu'il était trop riche, qu'il s'est produit en Allemagne une transformation économique, analogue à celle dont nous sommes aujourd'hui les témoins, et qui a eu des conséquences désastreuses.

Le désir de jouir a causé l'abaissement moral ; l'exploitation des travailleurs par les capitalistes a enfanté le mécontentement social. Au même moment, le droit romain, s'introduisant et triom-

Digitized by Google

phant, a modifié toute l'organisation politique du peuple allemand, a permis surtout l'agrandissement démesuré de la puissance des souverains locaux au détriment de celle de l'Empereur; l'anarchie s'est alors introduite dans la vieille Germanie; l'Empereur, incapable de défendre l'Empire au dehors, au moment où s'élevaient ses deux grand rivaux, les Français et les Turcs, n'a pas été non plus en état de maintenir ou de rétablir l'ordre au dedans; les guerres privées, les pillages des Chevaliers ont recommencé, au grand détriment des paysans; l'Allemagne s'est trouvée dans une situation révolutionnaire; la première étincelle a mis le feu; la Réforme a eu des causes sociales et des causes politiques, toutes différentes de celles qu'on lui attribue en général, mais presque exclusivement des causes sociales et politiques; ce n'est qu'assez tard qu'elle a pris un caractère religieux. Ce caractère, encore faut-il l'expliquer; c'est ce que, selon nous, Janssen ne fait pas suffisamment, mais nous y reviendrons.

On le voit, la thèse de l'illustre historien ne manque pas d'originalité; il est facile de comprendre qu'elle ait suscité contre lui une légion d'adversaires et que les critiques, les invectives même, ne lui aient point été épargnées. Essayons de la prendre corps à corps et voyons rapidement ce qu'elle a de vrai, ce qu'elle a de faux.

Tout d'abord, que vaut ce plan, que nous avons démêlé, non sans quelque peine, dans l'encombrement des faits et des idées? Burckhardt, dont le livre est à l'Italie de la Renaissance ce que celui de Janssen est à l'Allemagne de la Réforme, en a suivi un tout opposé; il commençait pas nous exposer le *mécanisme de l'État;* par là, il expliquait le *développement de l'individu;* de l'esprit individuel modifié par *l'étude de l'antiquité,* sortait la Renaissance; celle-ci se manifestait dans la *littérature,* dans *l'art,* et dans *la vie sociale.* Combien ce plan est juste et conçu par un esprit vigoureux et profond, nous l'avons montré ici même l'an dernier [1]. Janssen, au contraire, nous présentera d'abord *l'état intellectuel de l'Allemagne au sortir du moyen-âge* pour aboutir à *l'état politique.* Son livre se divise en quatre parties: 1° l'Instruction populaire et la science; 2° l'Art et la vie populaire; 3° l'Économie sociale; 4° l'Empire romain germanique et sa situation extérieure. Ne semble-t-il pas que l'on soit en face de quatre dissertations historiques isolées les unes des autres, ou sans autre lien que celui de l'époque? Ce que nous avons dit plus haut suffit à résoudre cette objection fondamentale: d'un certain état intellectuel naît un certain état économique;

[1] *Revue des Questions historiques,* 1er juillet 1886.

Digitized by Google

de cet état économique, sous l'influence du droit romain, sort une situation sociale et politique déterminée qui conduit naturellement à la Réforme protestante. La marche est très logique et il est probable qu'avec un autre ordre des matières, il eût été impossible à l'auteur de développer sa thèse. Suivons-la donc dans ses progrès.

La vie intellectuelle du peuple allemand, dit Janssen, entre à partir de la seconde moitié du quinzième siècle dans une phase nouvelle et heureuse de son développement.

Alors, comme dans l'Italie du XIVe siècle, un besoin général de culture sembla gagner toute la nation ; on vit des hommes de tout âge et de toute condition se faire les apôtres zélés de cette religion nouvelle qu'on résume d'un mot, la Renaissance. « Ils allaient, dit Wimpheling, de canton en canton, de pays en pays, répandant partout *la bonne nouvelle*, exaltant en tous lieux l'excellence et la noblesse des arts et des sciences, et vantant tous les bienfaits que l'on peut recevoir par leur commerce. » L'Allemagne ne fut jamais plus féconde en hommes remarquables; chrétiens convaincus, humbles croyants, ils ne séparent pas la foi des connaissances nouvelles. Grâce à la découverte de l'imprimerie, dont les contemporains saisissent du premier coup l'importance, leurs idées, leur amour de l'étude, leur passion de savoir se répandent dans toutes les classes. Les membres du clergé sont les promoteurs les plus zélés d'un art qui doit servir les intérêts de l'Église en même temps que ceux de la civilisation ; de tous côtés, dans les couvents, des presses sont établies ; les évêques accordent souvent des indulgences à ceux qui impriment et vendent des livres.

Les livres religieux se multiplient à l'infini; la Bible est rééditée plus de cent fois en très peu d'années; traduite en langue vulgaire bien avant Luther, elle devient la nourriture du peuple allemand. Le goût de la lecture a conquis les plus humbles ; les instituteurs secondent les efforts du clergé. Le prix qu'on attache à l'instruction nous est attesté par la considération dont jouissent les maîtres et par le chiffre élevé de leurs honoraires. Les écoles primaires, très nombreuses, regorgent d'élèves et on leur enseigne tout ce qui est essentiel à la condition où ils doivent vivre.

Naturellement, l'instruction religieuse tient encore la première place. L'enfant la recevra non seulement à l'école, mais aussi dans la famille et à l'église. Etienne Lanzkrana, prévôt de Sainte-Dorothée à Vienne (1477), trace un charmant tableau de famille chrétienne dans la *Route du Ciel*, à l'endroit où il exhorte le père de famille à se rendre au sermon « avec tout son petit peuple. » « Ensuite, assis en sa maison avec sa femme et ses enfants, il leur demande ce qu'ils ont

Digitized by Google

retenu du sermon ; il leur dit ce dont il se souvient lui-même. Il les questionne sur ce qu'ils savent... Il fait ensuite apporter quelque chose à boire, puis il chante avec tous les siens un beau cantique, à la louange de Dieu, de Notre-Dame ou des chers saints du Paradis, et il se réjouit ainsi saintement en Dieu, avec tout son petit monde. »

L'enseignement religieux se donne à l'église dans de fréquents sermons prêchés en langue vulgaire, bien qu'écrits en latin. Des donations ont été faites à la plupart des églises, souvent à celles des plus humbles villages, pour que nul ne fût privé des bienfaits de la prédication. La doctrine de la grâce, celle des bonnes œuvres, celle des indulgences, le culte de la Vierge et des saints, sont enseignés par d'habiles prédicateurs avec une clarté qui les met à la portée de tous et une orthodoxie parfaite ; nul écart de pensée, nul excès de parole. « Tous les livres, destinés à l'usage général du peuple, prouvent évidemment que les enfants et les adultes étaient instruits dans les plus hautes vérités du salut et conduits à une vie chrétienne vraiment solide. Nulle part, on n'y entend parler du salut par les bonnes œuvres, d'un culte idolâtre des saints ni d'une doctrine fausse sur les indulgences. » Jamais, pour l'instruction religieuse du peuple, il ne fut fait davantage qu'à cette époque, et rarement pour l'instruction générale.

Si de l'enseignement populaire on entre dans le domaine de la haute culture scientifique, le tableau de la vie intellectuelle de l'Allemagne aura quelque chose encore de plus saisissant. Là, deux grands faits nous frappent : le développement de « l'humanisme » chez une multitude d'individus, l'activité prodigieuse des universités.

Il y a eu un humanisme allemand comme un humanisme italien, et la comparaison des deux nations est à ce point de vue particulièrement instructive et attachante. Dans l'une et dans l'autre, l'humanisme a eu un premier âge éminemment chrétien. Ce que les premiers humanistes se proposaient dans l'étude des classiques, c'est ce qu'on y devrait toujours chercher, c'est ce que l'ancienne Université française savait y prendre, la connaissance plus parfaite de l'esprit humain et des vertus morales, l'intelligence plus claire des vérités divines et même des saintes écritures. Rodolphe Agricola peut être considéré comme le fondateur de cette école ; il réunit toutes les connaissances classiques de son temps. Ses contemporains voyaient en lui un second Virgile ; même en Italie, on s'émerveillait de l'aisance et de la pureté avec lesquelles il s'exprimait en latin. L'étude des langues anciennes ne l'avait pas rendu étranger à la sienne propre ; il se plaisait à chanter sur la guitare les chansons allemandes qu'il composait. La philosophie, l'histoire naturelle, la médecine lui étaient également familières ; dans sa vieillesse, il

Digitized by Google

s'adonna en outre à l'étude de l'hébreu, l'enseigna et fit une traduction des psaumes d'après le texte original. Enfin, comme Pétrarque, il fut pour ses compatriotes le révélateur de l'antiquité. Ce savant était un chrétien. « Si Agricola est si grand, écrivait Wimpheling, c'est parce que sa science et sa philosophie ne lui ont servi qu'à s'affranchir de toutes les passions, et à concourir au grand œuvre de perfectionnement personnel dont Dieu est lui-même l'architecte dans la foi et dans la prière. »

Plus encore qu'en Italie, l'humanisme se répandit en Allemagne grâce à l'enseignement ; d'admirables pédagogues parurent alors sur toute la surface de la Germanie, mais principalement en Westphalie : tel fut Alexandre Hégius, dont le nom s'associera dans nos souvenirs à celui de l'Italien Vittorino da Feltre, le modèle des maîtres. Il dirigea successivement les écoles de Wesel, d'Emmerich et de Deventer ; son grand mérite est d'avoir amélioré les méthodes d'enseignement et mis les classiques grecs et latins à la base de l'instruction de la jeunesse ; il inspira à un nombre incalculable d'élèves l'amour de l'étude et à beaucoup la passion d'enseigner. L'action qu'il exerça, il la dut lui aussi à l'élévation de ses sentiments religieux, à ses qualités morales, à sa touchante simplicité, à sa modestie, à l'attrait enfin qu'on ressentait pour une âme à la fois si haute, si candide et si pure.

Mais, quelle que fût l'influence des plus illustres pédagogues, elle ne peut être mise en balance avec celle des universités. Ces corporations littéraires, si libres alors et pour la plupart si intimement unies à l'Église, jouèrent au xve siècle le rôle qu'à plusieurs reprises elles ont eu en Allemagne : elles furent les foyers éclatants d'où rayonnèrent les idées qui devinrent celles de tout le monde. Autour de chacune d'elles se groupèrent les hommes les plus éminents ; à Cologne, Barthélemy de Cologne et Ortwin Gratius ; à Heidelberg, le chancelier Jean Dalberg, l'humaniste Reuchlin, qui ouvrit une voie nouvelle à l'enseignement de l'hébreu ; l'illustre abbé de Sponheim, Jean Trithème, dont la science était universelle, le plus grand historien allemand du siècle ; à Bâle, Heylin von Stein, l'un des derniers représentants distingués de l'École scolastique, et cependant passionné pour l'antiquité ; à Strasbourg enfin, Wimpheling, à qui un ardent patriotisme, joint à un savoir étendu, dicta la première histoire d'Allemagne qu'ait écrite un humaniste.

Que dire à présent de tous ces particuliers, hommes ou femmes, qui, en Allemagne comme en Italie, se firent les propagateurs du mouvement de la Renaissance ? De même que Florence eut ses Piero de Pazzi, ses Giannozo Mannetti, ses Vespasiano, Nuremberg et Augsbourg eurent leur Willibald Pirkheimer et leur Conrad Peutinger.

Digitized by Google

Cet empereur Maximilien, si instruit, si éclairé, « qui semblait être le chef d'une vaste confrérie de savants, » ne peut-il entrer en ligne à côté des Laurent de Médicis, des Alphonse le Grand, des Léon X ? Enfin la Renaissance produisit-elle des effets plus surprenants dans la patrie de Pic de la Mirandole que dans cette Allemagne où Adam Potken lisait à des élèves âgés de onze à douze ans l'*Enéide* de Virgile et les discours de Cicéron, où Jean Eck parcourait le cours complet des classiques latins entre sa neuvième et sa douzième année, où, à dix-huit ans, Cuspinian faisait des cours à Vienne, et, à vingt-sept, était recteur de l'université ?

« Le cœur et l'intelligence, le travail et la persévérance d'un peuple, dit Janssen, s'expriment d'une façon plus claire et plus significative encore par ses œuvres d'art que par sa littérature. En effet, les arts reçoivent du caractère et des sentiments d'une nation leur sens intellectuel et moral ; ils incarnent sa pensée, son idéal, et sont le reflet le plus fidèle et le plus intime de son âme. » La plupart des chefs-d'œuvre de l'art allemand datent de la fin du moyen-âge : ils nous fournissent l'irréfutable preuve que l'Église, dans le domaine de l'art comme dans celui de la science, régnait encore sur tous les esprits. L'art sortit des entrailles mêmes du peuple ; l'Église le mit au service de Dieu, « l'invitant à annoncer l'Évangile aux pauvres ; » il se déssécha quand il cessa d'être chrétien et populaire.

Quelle période dans l'histoire des arts que ces dernières années du quinzième siècle et ces premières du seizième ! L'Allemagne se couvrit d'édifices religieux et de monuments civils : il faut en lire dans Janssen la liste presque prodigieuse. On sera stupéfait de l'activité artistique qui règne jusque dans les villes de la plus minime importance. Tous les arts s'épanouissaient simultanément. Les églises devenaient comme des expositions grandioses, des musées constamment ouverts où les chefs-d'œuvre s'ajoutaient aux chefs-d'œuvres. Peintres, verriers, brodeurs, ornemanistes, sculpteurs sur pierre et sur bois, orfèvres et fondeurs y travaillaient sans relâche. Les progrès de la peinture, de la sculpture et de tous les arts secondaires avaient suivi de près ceux de l'architecture, cet art central qui a besoin du secours de tous les autres. Parmi les ouvriers en métaux, les orfèvres étaient les plus occupés ; pour se faire une idée des richesses d'orfèvrerie que possédait l'Allemagne au xve siècle, il suffirait de parcourir l'inventaire des trésors de quelques églises. Les fondeurs en bronze de Nuremberg n'étaient ni moins habiles, ni moins célèbres que les orfèvres : comment ne pas nommer parmi eux Pierre Fischer, l'auteur du splendide tombeau de saint Sébald ? Et, parmi les sculpteurs, oublierons-nous Adam Kraft, qui a représenté avec tant d'émotion et de profondeur l'histoire de la Passion, Veit

Digitized by Google

Stoss, et Georges Syrlin, dont les stalles de la cathédrale d'Ulm sont l'inimitable chef-d'œuvre? On est honteux de n'accorder qu'une courte mention à des peintres comme Hans Memling et surtout Martin Schongauer, dont l'atelier à Colmar était le point de mire de tous les artistes du temps ; Italiens, Espagnols et Anglais achetaient ses tableaux et ses gravures, « comme les plus précieux trésors de la terre. » Arrêtons-nous enfin devant Albert Dürer, ce génie puissant et original, le Léonard de Vinci de l'Allemagne par l'infinie variété de ses aptitudes. Laissons de côté ses peintures ; songeons que la gravure fut aussi importante pour la diffusion de l'art que l'imprimerie pour celle des sciences et des lettres ; et contemplons la colossale influence que dut exercer sur l'art contemporain l'auteur du *Chevalier*, la *Mort et le Démon*, du *saint Jérome* et de la *Mélancolie!* Comme les plus grands parmi les Italiens, Dürer appartient au monde entier. Que fût devenue l'école allemande dans d'aussi favorables conditions de vie que les écoles italiennes ? N'aurait-elle pas eu, elle aussi, ses Raphaëls et ses Titiens ? Mais les troubles commencèrent dès 1521, les guerres civiles se succédèrent, et l'on vit les protestants vendre à l'étranger les chefs-d'œuvre de Dürer « comme vieux tableaux papistes, » heureux lorsqu'ils ne brûlèrent pas, en présence des autorités, tout ce qu'il leur convenait d'appeler des « idoles ! »

L'art allemand du xve siècle, disions-nous, est avant tout populaire; il l'est par les moyens d'exécution dont il dispose, il l'est par ses effets, il l'est par son inspiration.

Par les moyens d'exécution. On ne s'expliquerait pas que dans un espace de temps relativement si court, une si grande quantité d'œuvres merveilleuses aient été créées, si l'on ne se rappelait l'organisation corporative des artistes d'alors et les nombreuses associations d'ouvriers qui s'étaient formées ; les ateliers de construction faisaient partie des institutions du pays. Le peuple tout entier donnait les fonds ; ces souscriptions populaires avaient quelque chose de naïf et de touchant. Qu'on prenne par exemple les comptes d'architecture de l'église de Xanten : le maître architecte reçoit, pour couvrir les frais de la bâtisse, de celui-ci un lit, de cet autre un ustensile de ménage ; un troisième apporte son habit ; le quatrième amène sa vache ; un autre offre du blé, et le maître architecte est prié d'employer le prix de revient de tous ces dons de la manière qu'il jugera être la plus utile. Les artistes n'étaient le plus souvent que de simples bourgeois ou d'humbles ouvriers des villes. Un drapier de Francfort, Jacques Heller, protecteur éclairé des arts, faisait travailler sculpteurs et fondeurs, peintres et orfèvres, pour laisser après lui quelque monument de sa piété. Les commandes ne sortaient point alors des bureaux de quelque ministère : on les faisait et on les exécutait « par le désir

Digitized by Google

de plaire à Dieu et de sauver son âme, pour glorifier à la fois la religion et la patrie. »

Populaire par ses effets. Les temples enseignaient à tous les mystères de la foi et faisaient des personnages de l'Écriture les contemporains, presque les compagnons des hommes du xve siècle. Les rues des grandes villes ressemblaient à des chroniques illustrées ; leurs murs, recouverts de fresques ou de sculptures, étaient comme les feuillets de l'histoire nationale ; on l'apprenait sans effort, de même que les vérités divines.

Populaire enfin par son inspiration. Comme le dit Janssen, « l'art allemand fut le fidèle miroir des âmes, des caractères, des idées, des tendances, de toutes les manifestations de la pensée. » Les deux traits caractéristiques de l'esprit allemand à cette époque sont une gravité religieuse et une veine humoristique pleine de vigueur qui se mêlent sans se combattre. Ces oppositions se produisent et se comprennent aisément, là où les principes chrétiens sont solidement établis. Il faut avoir la claire conscience des grandeurs et des faiblesses de l'homme, sans que la balance penche d'un côté ni de l'autre, pour que ce jeu intelligent des contrastes qui constitue *l'humour*, se présente dans les œuvres humaines et que personne n'en soit choqué. Les gens convaincus et croyants portent seuls dans la vie de tous les jours la liberté et l'audace, parce que le bon sens et le courage dirigent leurs intelligences. Joyeux de vivre parce qu'ils espèrent, ils ont toutes les franchises, toutes les gaietés, au besoin toutes les irrévérences. De là ces traits d'une amusante espièglerie ou d'une foudroyante satire, que nous observons avec étonnement jusque dans les œuvres les plus délicates ou les plus sublimes. Ils suffiraient à nous faire connaître les vices et les extravagances de l'époque ; les défauts, les travers, les ridicules des clercs, des nobles, des bourgeois, des paysans ; leurs jeux, leurs plaisirs, leurs modes, leurs costumes. Tout ce qui était alors a vécu pour la postérité dans les compositions si variées des artistes contemporains.

Ce qui est vrai des arts plastiques l'est aussi de tous les autres, de la musique et de la poésie surtout. Rien n'est plus erroné que cette assertion de Brendel et de Franck : « Ce n'est que depuis la Réforme que l'on peut parler de musique allemande. » Quant aux célèbres pages de Michelet sur le chant et la musique chez les disciples de Luther, elles restent admirables, mais elles tombent à faux. Les œuvres musicales se multiplièrent d'une façon surprenante au xve siècle, et ce fut encore dans l'intelligence populaire que cet épanouissement magnifique eut son origine. Les mêmes sentiments, les mêmes passions, les mêmes croyances qui avaient animé les architectes, les dessinateurs et les peintres, inspirèrent les compositeurs

Digitized by Google

et leur firent accomplir les plus merveilleux progrès. On les retrouve encore dans ces gracieux chants d'amour, dans ces innombrables chansons satiriques, dans ces célestes cantiques qui forment le trésor de la poésie populaire en Allemagne, à une date où la poésie purement littéraire subissait une éclipse. Combien de recueils de cantiques, combien de poèmes, de romans, de chroniques parurent alors ! « Il n'y a plus de fin, dit le chambellan Bernard de Breidenbach, à la fabrication des livres nouveaux. Les instruits et les ignorants écrivent des poésies et font des livres. La vieille femme radoteuse, le vieillard retombé en enfance, le sophiste bavard, tout le monde a l'audace d'écrire ; tous brûlent de dire aux autres ce qu'eux-mêmes ne savent, ni ne comprennent. » Quelle que soit la valeur intrinsèque de ces ouvrages, ils contribuèrent à former cet allemand littéraire dont la Bible de Luther devait être l'*Iliade*.

Telle est, dans ses traits essentiels, la première partie de la thèse de Janssen ; bien que nous ayions réduit à quelques principes et à quelques exemples des chapitres qui valent précisément par la multiplicité des faits accumulés, nous croyons qu'on sera forcé de convenir avec l'auteur qu'à la veille de la Réforme, l'Allemagne avait atteint un degré de culture presque prodigieux. Tout au plus pourrait-on lui faire quelques objections. N'a-t-il pas quelquefois voulu trop prouver ? A-t-il suffisamment tenu compte des témoignages opposés à ceux dont il se sert ? Pourquoi les a-t-il toujours passés sous silence ? Ne peut-on dès lors l'accuser d'avoir bénéficié de quelques confusions de dates et de lieux ? N'a-t-il pas exagéré la valeur des personnages qu'il vante ? Que de « géants intellectuels, » de « génies extraordinaires, » de précurseurs ou de rivaux de Raphaël ou de Palestrina ! Mais alors, ô M. Janssen, pourquoi a-t-il fallu tous les efforts de votre érudition pour découvrir beaucoup d'entre eux ?

Enfin n'êtes-vous pas tombé dans deux erreurs de méthode, graves bien que communes? La première serait de nous avoir en maintes circonstances donné des préceptes pour des faits. Par exemple, lorsqu'on nous parle des prédicateurs allemands avant la Réforme, on nous apporte quantité de textes fort édifiants, mais ce sont des extraits de livres ; la théorie est rarement immorale ; il s'agit de savoir ce qu'était la pratique. La Réforme, en second lieu, a eu des précurseurs ; or, dans toute cette première partie, l'auteur n'en a cure ; qui nous dit qu'il ne leur emprunte pas beaucoup de citations et de doctrines ? Sa bonne foi, nous n'en doutons pas. Mais qui de nous a toujours présents à l'esprit les noms des héritiers et des adeptes des mystiques du quatorzième siècle, parmi lesquels le protestantisme a fait plus d'une recrue? De même, lorsqu'il est question de la musique religieuse et des cantiques spirituels, antérieurs à Luther, leurs auteurs étaient-

Digitized by Google

ils dans le mouvement général de l'Eglise catholique ? Il serait bon de le prouver, ne fût-ce qu'en quelques lignes ; car enfin, personne ne nie aujourd'hui qu'il y eût deux courants dans l'Église avant la Réforme. Janssen procède encore de la même façon lorsqu'il traite de l'humanisme ; il nous avoue qu'il y en eut deux, mais il ne parle que de celui qui demeura fidèle à l'Église ; à part Conrad Celtes, de Vienne, il ne cite pas un de ces humanistes qu'il qualifie de païens. Ils furent moins nombreux qu'en Italie, c'est vrai ; mais beaucoup d'humanistes, sans être païens, n'étaient-ils pas les ennemis déterminés de la scolastique et de l'ignorance d'une partie du clergé ? Ceux qui remontaient aux sources de l'antiquité païenne ne devaient-ils pas être tentés d'examiner par eux-mêmes les bases sur lesquelles repose la doctrine chrétienne ? Ne vit-on pas enfin se dessiner, dès le XVe siècle, les deux camps scientifiques et littéraires entre lesquels se partagera l'Allemagne après la condamnation du livre de Reuchlin ? Ces questions, qui se posent à l'esprit du lecteur, il eût été fort utile de les résoudre.

Les observations qui précèdent suffisent à indiquer que nous n'accordons pas non plus une valeur absolue aux conclusions que nous a données l'auteur dans la seconde partie de son ouvrage, quoiqu'elle vaille au moins la première par l'abondance et par la nouveauté des renseignements.

Pris en eux-mêmes, ils sont infiniment précieux et modifient de fond en comble l'idée qu'on se faisait de la situation économique de l'Allemagne au XVe siècle. Il est aujourd'hui prouvé qu'à cette date les paysans étaient libres dans une grande partie de l'Allemagne ; que les biens des colons, c'est-à-dire de la majorité de la population agraire, étaient presque aussi indépendants que ceux des paysans libres ; que le servage n'existait presque nulle part ; que par la possession héréditaire du sol, les cultivateurs avaient leur vie assurée ; qu'enfin les droits mutuels étaient fixés avec autant de précision que de justice. Aussi la chanson populaire disait-elle: « Le chevalier a dit au laboureur : « Je suis sorti d'une race illustre ! » Le laboureur lui a répondu : « Je cultive le blé, j'ai, selon moi, un sort bien plus agréable que le « tien ! Si je n'étais cultivateur, tu ne jouirais pas longtemps de ta « noblesse ! C'est moi qui te nourris avec le fer de ma charrue ! Je n'at- « tache aucune importance à ton faste ; j'ai mon droit de paysan, il me « semble bien supérieur. A quoi te servent tes tournois et tes danses ! « Je n'y vois rien qui puisse te rendre plus fier, au lieu que mon rude « labeur supporte le monde ! »

Ces paysans étaient riches, ils jouissaient d'un bien-être qui forme un étonnant contraste avec la situation lamentable où ils se trouvèrent réduits au siècle suivant. « Personne ne gagne plus d'argent qu'eux,

Digitized by Google

dit Unrest, dans sa chronique autrichienne ; on les reconnaît facilement à ce qu'ils portent de plus beaux habits et boivent de meilleur vin que leurs seigneurs. »

Quant à l'incroyable prospérité des villes, due aux progrès de l'industrie et du commerce, elle excite l'admiration enthousiaste des étrangers qui traversent l'Allemagne, du Français Pierre de Froissard du métropolitain russe Isidore, de l'Italien Æneas Sylvius.

« L'Allemagne, écrivait Wimpheling, n'a jamais été plus riche, ni plus florissante que de nos jours. » — « Cette nation est au-dessus de toutes les autres par sa magnificence et ses grandeurs, » s'écrie Æneas Sylvius ; « il n'en est pas à qui Dieu ait fait plus de dons ! » — « Mais la richesse, ajoute Wimpheling, a aussi de grand périls, comme nous en avons tous les jours la preuve ; elle engendre un luxe exagéré, la sensualité, la débauche, et, ce qui est tout aussi désastreux, elle fait naître la cupidité et la soif de posséder des richesses toujours plus grandes. Cette cupidité rend l'esprit des hommes frivole et conduit au mépris de Dieu, de l'Église et des lois. Le mal se montre dans toutes les classes. »

Wimpheling a raison, et, pour s'en convaincre, on n'a qu'à lire les détails vraiment curieux que Janssen nous donne sur la soif de jouissances et sur le luxe extravagant qui s'emparèrent de la société allemande vers la fin du xve siècle. Le luxe, devenu général, engendra l'usure universelle : « De l'argent ! de l'argent ! crient les seigneurs, et plus le commerce et l'usure leur en apportent, plus ils crient : De l'argent ! de l'argent ! car l'argent fait l'homme ! »

La cause de cette transformation économique et morale fut, d'après notre auteur, la prédominance excessive du commerce sur les autres branches de la production : « L'économie sociale, dit-il, se divise en trois branches : l'agriculture, l'industrie, le commerce. Toutes trois doivent croître à peu près également ; si un trouble essentiel survient, si le commerce et l'esprit mercantile étouffent le travail réellement productif et fécond ; s'ils développent un luxe exagéré, l'économie sociale en est profondément atteinte, les mœurs en souffrent, et leur relâchement a pour premier effet de miner et d'appauvrir la vie religieuse. Ces maux s'aggravent dans la mesure où le capital, qui n'est que le revenu d'un gain sans labeur, réussit à influencer les relations et les trafics des hommes entre eux, pour un profit usuraire et l'exploitation injuste des travailleurs. Ce trouble s'est produit dans l'Allemagne du xve siècle. »

On le voit par la citation qui précède, Janssen, à côté d'idées économiques fort justes, a des tendances socialistes nettement accusées. Il ne se demande point un instant si le capital est bien vraiment « le revenu d'un gain sans labeur, » si l'argent placé ou occupé par les

Digitized by Google

capitalistes ne travaille pas beaucoup plus que si celui qui le possède était réduit lui-même à exercer un métier, lequel n'aurait d'ailleurs d'autre but que la production du capital ; non, pour lui le capital est l'ennemi.

Janssen a des cris de haine contre les grandes compagnies, contre les monopoles, contre les accaparements. Il approuve sans réserve l'organisation des corporations les plus fermées ; il trouve tout simple qu'on oblige les citoyens à ne faire leurs commandes et leurs achats que dans la ville où ils habitent ; que le prix des marchandises, le lieu, le mode et le moment de la vente soient fixés par des règlements ; qu'au besoin les autorités civiles vendent elles-mêmes le bétail et le blé pour empêcher l'enchérissement. C'est un scandale intolérable que de riches capitalistes puissent acheter à l'étranger de quoi ruiner le commerce local et faire hausser les prix à leur gré. Ne nous étonnons pas que notre auteur cite avec une faveur marquée les déclamations du prédicateur Geiler de Kaisersberg contre « les accapareurs qui sucent le sang du peuple, et qu'on devrait chasser comme des loups ; » qu'enfin il oppose tout au long ce qu'il appelle la théorie *germanique et chrétienne* du droit de propriété, à la théorie romaine. « Toute propriété, dit-il, en commentant le droit canon, tire son origine du travail ; seuls le travail manuel ou intellectuel et la pauvreté imméritée sont autorisés à participer aux biens de la terre... La parole : « Tu gagneras ton pain à la sueur de ton front, » a été prononcée pour tout le monde. » En conséquence, celui dont les soins ont obtenu une bonne récolte a droit aux fruits de cette récolte, et les biens affermés au colon doivent devenir peu à peu sa propriété. « La guerre entreprise contre la doctrine germanique chrétienne, ajoute Janssen, fut conduite avec ardeur par tous ceux qu'elle gênait dans leur désir démesuré de posséder et de jouir et dans leur métier d'exploiteurs populaires. »

L'engin le plus redoutable de cette guerre fut fourni par le droit romain. D'après la conception romaine, la propriété n'est qu'une domination physique dont l'étendue est uniquement déterminée par la volonté du propriétaire. Grâce à cette doctrine, le droit illimité de propriété, la liberté sans restriction du commerce et le pouvoir toujours croissant de l'argent, conduisirent à l'asservissement de ceux qui ne possédaient pas au profit de ceux qui possédaient.

Mais les funestes conséquences du droit nouvellement introduit s'étendirent bien au delà des questions d'économie ; il ruina dans l'Empire les assises du droit allemand et de la constitution traditionnelle. Pour Janssen, en effet, le droit romain, il ajouterait bien volontiers et *français*, est le bouc chargé des péchés d'Israël ; le droit germanique, au contraire, a toutes les vertus. L'un est le droit païen

Digitized by Google

qui n'est que l'expression de la volonté nationale ; l'autre est le droit chrétien par excellence ; il est l'expression de la volonté divine. Le premier n'est pas au-dessus de la loi ; il n'existe que par elle et naît dans l'État ; le second est une règle supérieure donnée par Dieu aux hommes et suggérée par la loi morale.

D'après le droit germanique, il y a des droits légitimes qui appartiennent à chaque individu, à chaque classe et que l'État n'est pas maître de violer ; d'après la théorie romaine, l'État est omnipotent parce qu'il crée le droit. « L'introduction du droit romain en Allemagne ébranla profondément tous les ressorts de la vie sociale. A mesure que son application s'étendait, on voyait dépérir l'antique droit germanique et la liberté populaire. Comme dans l'ancienne Rome, le droit finit par ne plus être qu'un instrument à l'aide duquel l'État s'efforça d'imposer en tous lieux son uniforme tyrannie, effaçant toutes les différences qui lui faisaient obstacle dans les lieux, les personnes et les choses. » Ainsi se forma le despotisme des souverains locaux ; « le prince allemand devint le *princeps* romain ; » il voulut alors, d'une part, avoir assez de ressources pour se passer du secours des États et de leurs votes ; et d'autre part se subordonner la puissance ecclésiastique, seule capable de lui tenir tête ; le désir de s'enrichir des biens de l'Église et celui d'exercer la suprématie religieuse jetèrent les princes dans la Réforme.

Or, à cette époque, l'Empereur n'était plus en situation de leur imposer sa volonté. Ils avaient réussi, par leur politique égoïste et par leur indépendance, à ruiner absolument ce vieil Empire romain-germanique pour lequel Janssen professe une admiration illimitée; il va jusqu'à prétendre que la domination des Empereurs a fait le bonheur de l'Italie comme celui de l'Allemagne!

L'Empereur n'avait plus qu'une autorité nominale ; toutes les institutions impériales étaient tombées; l'Empire se désagrégeait au dedans. Au dehors, il était menacé par de puissants voisins, surtout par les Turcs et les Français. Du jour où la France fut grande, c'en fut fait de la paix de l'Europe et, par contre-coup, de l'unité catholique. Notre historien paraît, en effet, convaincu que l'Europe ne pouvait être heureuse qu'à condition que l'Allemagne possédât l'Italie et l'ancien royaume de Bourgogne; c'était, dit-il, le seul moyen de supprimer les guerres ! Au lieu de cela, lorsque la France devint puissante, beaucoup de princes allemands tournèrent leurs yeux vers elle; ainsi appuyés, ils firent échouer toutes les tentatives de réforme politique; les efforts de Maximilien demeurèrent inutiles; alors l'anarchie régna en Allemagne comme aux plus tristes siècles de son histoire; les chevaliers recommencèrent à piller; les paysans se soulevèrent en maint endroit; des doctrines néfastes se répandirent ; le

Digitized by Google

catholicisme fut attaqué dans ses fondements. « Le trouble et la fermentation grandirent et gagnèrent peu à peu toutes les classes de la société. Une inquiétude immense s'empara de la nation tout entière. Les esprits sont tourmentés de ce sombre pressentiment qui a coutume de précéder les grandes catastrophes. Les électeurs de Saxe et de Mayence, s'adressant au jeune Charles-Quint, nouvellement élu, et le suppliant de hâter sa venue dans le royaume depuis si longtemps délaissé, lui écrivent : « Un immense incendie, un incendie comme il ne s'en est jamais vu, menace de dévorer l'Allemagne. »

Telles sont les dernières lignes du volume de Janssen. Une conclusion si pessimiste n'est-elle point en contradiction avec l'ensemble d'un livre consacré, malgré les réserves de la fin, à l'entière apologie du XVe siècle? Loin de nous la pensée de contredire la thèse du savant catholique ou de contester les faits dont il l'a étayée! Mais nous ne pouvons oublier non plus ceux que tant de savants ont accumulés depuis trois siècles; nous nous rappelons Bossuet et les aveux de l'*Histoire des variations;* nous repassons dans notre esprit ces chansons satiriques, dirigées contre les clercs, que Janssen lui-même a citées au milieu de tant d'autres, et nous nous demandons alors s'il a vu aussi bien les causes religieuses de la Réforme protestante que ses causes sociales et politiques. Selon nous, le doute n'est pas possible : le désordre moral du XVe siècle, celui d'une partie du clergé notamment, avait jeté les âmes dans une sorte de malaise ; on avait le sentiment que le monde n'était plus ce qu'il devait être, que la somme du mal était trop grande, que le péché était partout; de là un désir, plus ou moins vague, mais généralement répandu, de réparation, de *justification*. Cette réparation, cette justification, où donc la trouver? Chacun cherchait de son côté : qui dans les œuvres, qui dans les pratiques extérieures; celui-ci dans le dogme exclusif de la grâce; celui-là dans l'union intime et directe de l'âme avec Dieu. Beaucoup ont cru trouver dans les doctrines de Luther la satisfaction et le repos de leur conscience. Il fallait que la Réforme eût une base religieuse. Sans doute si elle n'avait eu que celle-là, si elle n'avait répondu qu'aux aspirations d'un certain nombre d'âmes troublées, elle n'aurait pas réussi comme elle a fait, et surtout elle n'aurait pas duré. Mais, d'autre part, si elle n'avait exprimé que les passions politiques et sociales des diverses classes de la société allemande, elle aurait eu elle-même et conservé un caractère avant tout politique et social; elle n'aurait point été une réforme avant tout religieuse. Elle aurait modifié les lois de l'Etat et la discipline de l'Eglise; elle aurait séparé l'Allemagne d'avec Rome et donné le pouvoir spirituel aux princes; en un mot, elle eût été le schisme. Mais elle n'aurait point touché aux dogmes

Digitized by Google

les plus abstraits du christianisme ; elle n'aurait point fait reposer tout un édifice théologique sur la doctrine de la justification par la grâce ; elle n'eût pas été l'hérésie.

Est-il besoin d'ajouter que ces modestes restrictions ne nous empêchent aucunement de joindre notre tribut d'éloges et de reconnaissance à tous ceux qu'a déjà reçus le vaillant défenseur de la vérité historique et du catholicisme ? Il a fait connaître la vie intime du peuple allemand à la fin du moyen-âge et montré à quel degré de culture et de civilisation l'avait conduit l'Église catholique.

ALFRED BAUDRILLART.

IV

LA CHUTE DE LA ROYAUTÉ [1]

Après avoir, dans un premier volume [2], considéré à son point de vue les *mœurs politiques et les traditions*, M. Sorel entre ici pleinement dans son sujet. Il va de la salle du jeu de Paume, où se prête un serment séditieux, jusqu'aux Tuileries où, le 10 août 1792, la royauté succombe. Ce n'est pas seulement l'intérieur de la France, ce sont aussi les attitudes variées de l'Europe vis-à-vis d'elle et *vice versa* qu'il examine avec une remarquable ampleur. Pour cette tâche difficile il aurait dû, semble-t-il, fouiller profondément les archives et les bibliothèques des grands États de l'Europe ; il a cru devoir se borner à interroger de temps en temps nos archives nationales et celles de la guerre. En revanche, les rapports, les correspondances, les débats de la Constituante et de la Législative, les décrets, les dépêches, toutes les pièces diplomatiques, sont consciencieusement utilisés. Les lettres du comte de la Marck, de Louis XVI, de Marie-Antoinette (celles de Madame Elisabeth font défaut), les relations de Breteuil avec le Roi et la Reine dont il conduit la diplomatie, jettent une vive lumière sur les événements. En outre, les Mémoires des principaux personnages et les écrits de quelque importance, ayant trait à la période de 1789 à

[1] *L'Europe et la Révolution française.* 2e partie : *La chute de la royauté*, par M. Albert SOREL. Paris, Plon, Nourrit et Cie, 1886, in-8° de 575 p.
[2] Voir la *Revue*, t. XXXIX, p. 680.

Digitized by Google

1792 inclusivement, forment au bas des pages une riche annotation. J'observe néanmoins que trop de confiance est parfois accordée aux écrivains suspects de partialité révolutionnaire ; d'autres ne sont pas cités à leurs bons endroits. Tous les documents, j'aime à le dire, sont parfaitement fondus dans la trame du récit.

A l'aide de son érudition et de ses idées, M. Sorel examine les *nouveaux principes*, *Louis XVI et l'émigration*, les *conflits* à l'intérieur et au-dehors, et enfin la question de la *guerre* ; il termine par la déchéance de la royauté, déchéance vers laquelle il a fait converger les faits.

Avant d'aborder les *nouveaux principes*, il dit d'abord que l'Assemblée *nationale* « donna tout ce que la nation portait en soi et présentait une très fidèle image de la France. » Il n'en est rien. La nation avait parlé dans les cahiers des États, et encore une fois elle avait affirmé, avec ses vœux de réformes, son inviolable attachement à la monarchie et aux prérogatives de la royauté. L'Assemblée soi-disant nationale, en foulant aux pieds ces vœux, s'est séparée de la France et a forfait à sa mission. « La nation avait, ajoute M. Sorel, une idée très claire des réformes civiles qu'elle réclamait ; mais au sujet des réformes politiques, elle n'avait que des desseins vagues et inconsistants.» Les réformes administratives avaient été déjà, en très grand nombre, l'œuvre de Louis XVI. Ce qui, de ce côté, restait à faire, eût été sagement et sans secousse accompli par le Roi, de concert avec les États. Les réformes politiques, dont les Cahiers formulaient les plus essentielles, auraient eu le même sort. L'Assemblée, par sa révolte, n'a pas eu seulement des idées *vagues et inconsistantes*. D'une part, l'auteur l'avoue, elle n'a pu faire fructifier immédiatement les réformes administratives « sur un sol mouvant ; » d'autre part, ses *aspirations* politiques ont ouvert au pays une série d'incalculables malheurs, ont surexcité les passions turbulentes et sanguinaires, asservi l'Assemblée à la tyrannie de l'émeute. Sans doute, ainsi que le dit Malouet en ses *Mémoires*, il y avait, avant la réunion des États, de grandes perturbations dans les esprits ; la Bretagne, le Dauphiné, la Provence étaient violemment agités ; néanmoins, tout pouvait se réparer, M. Sorel l'oublie, par la vitalité de la monarchie et son union indissoluble avec la France. « Ce n'est pas la Révolution, à proprement parler, nous dit-on, qui a détruit le gouvernement, c'est parce que le gouvernement est détruit avant la convocation des États que la Révolution triomphe. » Plus loin, on le verra, l'auteur combat cette double assertion. En même temps qu'il félicite la Constituante d'avoir remplacé le despotisme, c'est-à-dire l'ancien régime, en dotant la France de ses bienfaits immortels, il présente la

Digitized by Google

royauté comme n'étant plus, grâce aux hostilités incessantes de l'Assemblée, que l'ombre d'elle-même sur un trône chancelant. « Au lieu de la liberté qu'on attendait, ce fut l'anarchie qu'on vit paraître. »

Voici d'abord la note enthousiaste.

La souveraineté du peuple est le fondement de l'ordre nouveau. Les premiers temps de la Révolution eurent « un éclat incomparable [1]. » Dans la prise de la Bastille, la France et l'étranger virent la fin de l'ancien régime. La proclamation des *droits de l'homme* fut un signe, au XVIIIe siècle, de la magistrature intellectuelle que la France exerçait sur l'Europe... Dans « toute » l'Europe les penseurs comprirent que la Révolution qui se faisait en France s'accomplissait pour les nations et que leur règne commençait.... La grandeur des desseins de l'Assemblée lui gagnait l'admiration des peuples ; l'impuissance du gouvernement rassurait les cabinets. » Si l'Assemblée s'était contentée de dépouiller l'Église de ses biens, cette œuvre, bien qu'elle ait eu un caractère de revanche et d'animosité, aurait été une œuvre politique conforme en son principe à la nouvelle Constitution de la France, « motivée par les nécessités du temps » et répondant « à un sentiment très ancien de la nation.... » De grandes scènes ont marqué en France, sous le règne de l'Assemblée, la fin du despotisme, car elle avait posé cette maxime au début de la Constitution : « Dans la société, tout pouvoir émane essentiellement de la volonté de la nation ... » De plus le *Contrat social* de Rousseau, dont l'influence se fait sentir en Pologne dans la Constitution réformée de 1791, concorde bien, selon M. Sorel, avec l'esprit du catholicisme au sujet des religions d'État [2]. Louis XVI a été détrôné par *son peuple* (je souligne), pour avoir conjuré avec les rois de l'Europe (qui n'ont jamais sérieusement conspiré, de l'aveu même de l'auteur) la restauration de la royauté en France... L'instinct des solennités populaires fut une des formes du génie français dans la Révolution... Les Français ne pouvaient risquer leur indépendance nationale, leurs libertés politiques, leurs libertés civiles, « toute la Révolution enfin et toute la patrie [3]... » Le régime social et la constitution politique que « la France » a détruits chez elle sont ceux de tous les continents. Les

[1] Voir sur les 12, 13 et 14 juillet 1789, notamment sur la prise de la Bastille : *La Révolution*, par M. Taine, t. I, liv. I, paragr. 5 et 6 ; et les *Mémoires de Malouet*, t. I, p. 325.

[2] Rousseau attribue au pouvoir civil le droit imprescriptible d'établir et d'imposer une religion d'État, ce qui est diamétralement contraire à la manière dont la religion de l'Etat est comprise par le catholicisme. Voir à ce sujet la belle encyclique de Léon XIII sur la constitution des Etats chrétiens.

[3] Pages 8, 9, 21, 116, 213, 214, 458, 511, 477, 517, 516.

Digitized by Google

principes en vertu desquels ces immenses changements s'opèrent en France sont des principes universels enseignés par des « philosophes français » à toute l'Europe. C'est un idéal de justice et de fraternité ; tous les États européens en sont comme minés sourdement et ébranlés dans leurs assises... « Les Français » ont fait une révolution dans le gouvernement et dans la Société. Ils ont... proclamé la liberté civile et « la liberté politique » et « fondé toutes les institutions nationales sur la souveraineté du peuple. » C'est leur droit.

Je serais trop long si je voulais tout citer.

Voici maintenant la revanche de l'histoire contre la légende.

La Révolution propage une religion sans Dieu, sans culte et sans croyance à une autre vie... Les Constituants, ceux qu'animait le pur esprit de 89, « étaient persuadés que la démocratie ne serait fondée en France que quand le système féodal aurait disparu du continent. Il fallait l'en bannir.... La Révolution française devenait solidaire de toutes les révolutions populaires. » La France révolutionnaire était incitée à la propagande et à la conquête par les principes et les passions ; principes et passions « toutes françaises » régnaient « despotiquement » sur les esprits et les emportaient à l'envi [1]. L'impulsion qui se marque « dès le début de la Révolution » mène nécessairement au règne des plus forcenés, entraînés par les plus fanatiques [2]. « Dès les premiers temps de la Révolution, les meneurs des sociétés populaires, puis « les meneurs de l'Assemblée » recherchent l'alliance des chefs de l'armée de l'anarchie et « complotent avec eux[3]... » — « Les modérés voulaient un roi qui régnât faiblement et au nom duquel ils pussent gouverner. Le moment leur parut opportun, (après l'affaire de Varennes) pour contraindre la couronne à capituler. Ils étaient effrayés des progrès des idées anarchiques et de l'extrême « lassitude » des esprits... Malgré tant et de si bienfaisantes réformes, l'Assemblée se trouvait... discréditée dans l'opinion publique... C'est qu'elle ne gouvernait point [4]. » — « Dans la campagne qu'ils menaient contre la royauté depuis 1789, les Constitutionnels « avaient tiré toute leur puissance du concours du parti révolutionnaire... En fait et tandis qu'on discute dans l'Assemblée une Constitution monarchique, la France est en république... Cette conclusion se dégageait en quelque sorte de la Constitution... Lorsqu'un an plus tard on proclama la république, on n'eut pour en organiser le gouvernement provisoire qu'à revenir aux précédents que l'Assemblée nationale avait posés[5]. »

[1] Page 105.
[2] Page 523.
[3] Pages 265-266.
[4] Page 266.
[5] Page 268.

Digitized by Google

Ce contraste des idées saines de l'auteur avec ses préjugés est visible en bien des endroits. On se demande comment, avec son indéniable sagacité et sa bonne foi, il n'a pas vu que logiquement la rébellion du faux 89, en opposition avec le 89 réparateur de Louis XVI et des Cahiers, devait produire les excès de 92 et aboutir à cette Convention qu'il appelle avec l'énergie de l'honnêteté *la plus sanguinaire des assemblées*. Comment fonder l'ordre, même matériel, et une liberté vraie, même passagère, sur le matérialisme et l'athéisme ? « Jamais État ne fut fondé, a dit Rousseau, que la religion ne lui servit de base. » En proclamant la souveraineté absolue du peuple, émanation de toutes les souverainetés individuelles, l'Assemblée consacrait en principe toutes les conspirations, toutes les émeutes, toutes les tyrannies d'en haut et d'en bas. Pénétrée du voltairianisme ou des utopies *antisociales* du *Contrat social*, elle était amenée par sa nature à persécuter l'Église sous l'étiquette menteuse de la liberté de conscience. En glorifiant les *droits de l'homme* elle faisait un appel indirect aux peuples pour les soulever contre les *despotes* ; par cela même elle provoquait et encourageait les bouleversements au dehors et l'anarchie au dedans [1]. Il est une double force révolutionnaire dont M. Sorel paraît ignorer, sinon l'existence, du moins l'intensité, l'activité terrible. J'ai nommé les Juifs et les loges maçonniques. Judaïsme et franc-maçonnerie étaient ligués, à la fin du XVIIIe siècle, contre les autels et les trônes, contre l'ordre social tout entier ; leur action commune s'affirme par les lois de persécution, par les meneurs qui, dès les 13 et 14 juillet 1789, mettent en mouvement les foules, organisent les *journées*, commandent l'émeute, le pillage, l'incendie et l'assassinat [2].

[1] L'auteur appelle Révolution tantôt le Jacobinisme qu'il repousse en l'assimilant, chose étrange, à la Ligue et à l'Inquisition, tantôt l'œuvre de 89, qu'il approuve et montre ensuite génératrice du désordre. L'ancien régime est souvent représenté comme identique dans ses procédés avec l'ancienne monarchie *sans distinction*. — Voir sur les libertés anciennes de la France, qui font un éclatant contraste avec le despotisme révolutionnaire, *la Ville sous l'ancien régime : les habitants, municipalités, finances, juridictions*, par M. Babeau; *les Artisans et les domestiques*, et *les Bourgeois d'autrefois*, par le même auteur.

[2] Voir sur les Juifs dans la Révolution : *l'Entrée des Israélites dans la société française et les Etats chrétiens*, par M. l'abbé Joseph Lémann, liv. III, ch. VII, liv. IV, ch. VI; *Les Sociétés secrètes et la société*, par le P. Deschamps (nouv. édition refondue et continuée jusqu'à nos jours, par M. Claudio Jannet), t. III, 2e document annexé, liv. III, paragr. 9.

Sur le rôle prépondérant de la Maçonnerie dans la Révolution, voir : *la Franc-maçonnerie et la Révolution de 1789*, par le P. Gautrelet, p. 395 et suiv.; *les Sociétés secrètes et la société*, t. II, ch. V et VI ; t. III, liv. III,

Digitized by Google

Voyons à présent quelles étaient, en face de la Révolution, les ressources militantes de la royauté, et de quelle façon l'historien les apprécie. Étaient-ce la contre-révolution intérieure, l'émigration, les secours pacifiques des puissances, la guerre ?

La contre-révolution exigeait non moins de fermeté que de prudence. Louis XVI, que loin des orages sa bonté, sa droiture, sa sagesse auraient fait adorer, manquait d'énergie et de résolution vis-à-vis des factieux : indécis, se défiant de lui-même et de ses ministres, ne voulant pas qu'une goutte de sang fût versé pour sa cause, il excitait involontairement la révolte et décourageait la fidélité. Quand Mirabeau, déchaînant la Révolution, s'écria: « Nous ne sortirons d'ici que par la force, » c'était le cas d'employer le droit de la *force* pour la *force* du droit; à tout prix, en ce grand moment, il fallait assurer à la déclaration royale du 23 juin respect et obéissance. Au contraire, le Roi cédait toujours, il comptait sur le retour d'un peuple égaré, et sa confiance désarmée le poussait de plus en plus à l'abîme. Toutefois, à part son adhésion, dictée par de mauvais conseils, à la Constitution civile du clergé, qu'il réprouva ensuite avec noblesse, il se montra inébranlable dans les résistances de sa conscience chrétienne. Il réfusa de signer les décrets tyranniques de l'Assemblé législative; le 20 juin 1792 il fit preuve d'une magnanimité devant laquelle l'émeute s'arrêta : plus tard il fut un héros dans le malheur. M. Sorel n'est pas injuste pour cette auguste figure si digne d'admiration et de pitié; mais pour Marie-Antoinette il n'en est pas ainsi. Il lui reconnait de la fierté et du courage, il est loin de s'associer aux calomnies infâmes de ses ennemis ; pourtant il la trouve passionnée, vindicative, sans jugement, ne haïssant et ne combattant la Révolution qu'à titre d'épouse et de mère, admirable seulement dans l'infortune. C'est excéder. Marie-Antoinette aimait la France, elle était souveraine et savait l'être. Elle discernait ses véritables et ses faux amis : ni Mirabeau, ni La Fayette, ni Barnave, dans leurs offres de services, ne séduisaient son bon sens. Aux jours des crises, elle prit l'initiative des mesures viriles. La Révolution le savait ; de là ses haines implacables qui cherchaient à flétrir en elle la femme pour

ch. II ; *Histoire de la Révolution française*, par Louis Blanc, t. II, p. 74 à 81 ; *Gustave III*, par M. Geffroy ; *la Franc-maçonnerie*, par dom Benoît, t. II, ch. II, paragr. 11. Sur l'ensemble de la franc-maçonnerie, voir l'admirable Encyclique *Humanum genus* de S. S. LéonXIII, et entre autres écrits épiscopaux ceux de Mgr Fava et de Mgr Turinaz, de Mgr Ketteler, évêque de Mayence, enfin et surtout le grand ouvrage du P. Deschamps, *les sociétés secrètes et la société*.

Digitized by Google

neutraliser la reine [1]. A côté de Marie-Antoinette, il y avait Madame Élisabeth, princesse énergique et tendre, dont la politique s'éclairait des lumières de la sainteté, et sur laquelle M. Sorel se tait.

Hélas! les plus intelligents efforts échouaient auprès de Louis XVI; il ne sut ni combattre ni fuir. Bien plus, sa défaillance résignée laissait sans direction les royalistes si nombreux qui ne demandaient qu'à se dévouer à sa défense. Les soulèvements du midi n'eurent d'ailleurs, faute d'être soutenus dans la plus grande partie de la France, aucune chance de succès durable [2].

Craignant d'attaquer avec vigueur la Révolution, Louis XVI se tourna vers Mirabeau. Le tribun fut acheté; « il se laissa payer, » a dit spirituellement Sainte-Beuve, et il proposa, tout en se réservant un rôle contraire dans la Constituante, un plan de restauration royale qui consistait, pour le fond, à éloigner Louis XVI de Paris, à réunir autour de lui l'élite des troupes et à dissoudre l'Assemblée; pour les moyens, à vaincre le jacobinisme par les Jacobins à l'aide de la corruption et des procédés de police secrète. L'historien réprouve noblement ces honteux moyens, et ne repousse pas absolument le projet en lui-même, projet qui n'eut réalisé qu'une guerre civile impuissante. Ce n'était pas à l'homme discrédité par les scandales de sa vie et initié en Prusse à l'illuminisme qu'il appartenait de sauver la France [3].

Ainsi nul espoir à l'intérieur, et de là l'émigration. De 1789 à 1792 et 1793, les nobles dont la Révolution incendiait les châteaux et menaçait la vie, les officiers à qui leurs soldats n'obéissaient plus, cherchèrent un asile de l'autre côté des frontières [4]. M. Sorel n'est pas tendre pour eux tous, bien qu'il confesse que la Révolution leur rendait *impossible* le séjour en France. Il ne signale d'abord que la noblesse de cour ; ensuite il se rectifie en lui associant la petite noblesse. Dissensions intestines, légèreté de mœurs, fanfaronnades, fêtes et plaisirs, bravades, méchants propos contre le Roi et la Reine, intrigues auprès des cours étrangères, entêtements étroits d'aristocrates qui ne rêvaient que le rétablissement de leurs privilèges et de l'ancien régime condamné par la France, felons armés contre leur pays à la suite de l'étranger: voilà, suivant lui, toute l'émigration; il ne lui concède qu'une qualité, le courage. En cette pein-

[1] Voir *Marie-Antoinette et l'émigration*, par M. de la Rocheterie. *Correspondant*, t. XCVIII.

[2] Voir (avec précaution et réserve) *les Conspirations royalistes du midi sous la Révolution* (1790-1793), par M. Ernest Daudet, liv. I et II.

[3] Voir M. Lémann, *loc. cit.*, p. 377 et suiv.

[4] Voir la *Révolution* par M. Taine, t. I et II.

Digitized by Google

ture, il y a du faux et du vrai. Beaucoup d'émigrés gardaient dans leurs épreuves les idées du XVIIIe siècle, qui ne déplaisent pas à l'historien ; ils étaient divisés, à moins qu'il ne fallût sous les ordres de Condé marcher au combat, inconsidérés dans leurs paroles et leurs démarches, pleins d'illusions et compromettants pour la royauté qu'ils aimaient. En compensation, ils voulaient sincèrement servir la France et triompher des factions sans sacrifier quelque chose du sol national. La plupart, témoins leurs cahiers pour les États généraux et les réformes que Calonne pendant son ministère fit proposer à la première réunion des notables [1], témoin encore le comte de Provence qui inclinait alors vers un gouvernement à l'anglaise ; la plupart, dis-je, se décidaient à donner leur sang pour la vraie monarchie, celle que la France nouvelle avait acclamée. Etaient-ce des séditieux, des traîtres, armés contre leur patrie ? M. Sorel répond victorieusement à lui-même dans une note : « Le recours à une intervention étrangère, dit-il, n'avait rien que de conforme aux précédents des monarchies, et il convient d'avoir présents à la pensée les exemples modernes d'intervention (1787, 1815, 1818, 1821, 1823, 1849) analogues à celles que la cour de France (et par conséquent l'emigration) allait réclamer de l'Europe [2]. » En fait, néanmoins, et ne tenant pas compte de la surexcitation révolutionnaire des esprits, les émigrés se trompaient dangereusement quand ils se faisaient les auxiliaires de puissances intéressées et avides : ils ne sauvaient pas la situation, ils la compliquaient ; ils auraient dû, étant dix ou quinze mille, se rallier aux Vendéens sous la conduite d'un prince du sang et sans le secours de l'étranger. Là seulement étaient les chances favorables de salut [3].

Le Roi, la Reine surtout, n'aimaient pas l'émigration. Elle contredisait leur politique intérieure, toute faite de concessions provisoires, d'adhésions constitutionnelles, en attendant l'issue favorable d'autres projets. C'était là, selon l'historien, de la *duplicité*. Non certes, c'était la conséquence lamentable de la fausse position que la faiblesse royale et la Révolution avaient créées. Résister, c'était appeler l'émeute et peut-être les assassins, ou tout au moins amener la déchéance après la captivité. Que faire donc? Dans sa détresse, la cour noua des rela-

[1] Je ne prétends pas, du reste, honorer la mémoire de ce triste personnage.

[2] Page 137.—M. Forneron, dans son *Histoire générale des émigrés pendant la Révolution française*, cite des textes nombreux qui équivalent à une justification des émigrés ; il signale les preuves de patriotisme qu'ont données très souvent Louis XVIII, le duc d'Enghien et bien d'autres émigrés.

[3] Voir dans les *Souvenirs sur l'émigration, l'Empire et la Restauration*, par M. le comte de Puymaigre, tout ce qui est relatif à l'émigration de 1789 à 1792.

Digitized by Google

tions avec les puissances. S'appuyant sur le droit reconnu, pratiqué par les monarchies, elle faisait appel, non point à la guerre, mais à un congrès armé de l'Europe, qui aurait intimidé la France sans l'envahir, et eût permis à Louis XVI de se poser en médiateur entre l'étranger et son peuple. Telle fut la cause, en 1791, de la fuite malheureuse à Varennes, qui, au lieu d'enlever le Roi à la Révolution, le fit son prisonnier. M. Sorel incrimine vivement cette diplomatie de la cour. Et à qui la faute, si elle voyait dans ce recours pacifique aux puissances l'unique moyen d'échapper à l'ennemi commun, de restaurer avec la monarchie l'ordre et la liberté ?

Elle se trompait cependant. De ce côté-là encore, nul espoir sérieux de délivrance. Depuis que le traité de Westphalie avait substitué à la république chrétienne, protégée par les papes, le faux système d'un équilibre matériel, l'ambition des souverains n'avait écouté trop souvent que le machiavélisme de l'intrigue ou les conseils de la violence. Le dix-huitième siècle surtout avait accentué par les attentats contre la Pologne (1772-74) et d'autres agissements cette politique sans scrupules. Grande était l'illusion du Roi et de la Reine, lorsqu'ils conviaient l'Europe à les sauver pacifiquement. L'Angleterre conservait, dans l'espoir d'un affaiblissement progressif de notre pays, une égoïste neutralité ; l'Espagne la redoutait et n'osait agir. L'Italie s'affaiblissait par ses rivalités et sa corruption. L'Allemagne était envahie par les loges maçonniques. Après l'empereur Joseph II, dont l'autocratie persécutrice avait révolté les Pays-Bas, Léopold, frère de Marie-Antoinette, répondait aux pressantes sollicitations de sa sœur éplorée par une diplomatie dilatoire qu'il suivit jusqu'à sa mort ; les Pays-Bas, les Turcs et la Hongrie absorbaient ses soins. La Prusse jalousait l'Autriche, flairait un second partage de la Pologne dont elle avait, quelques années auparavant, garanti la situation par un traité. La grande Catherine, ainsi que l'appelle M. Sorel, guerroyait contre les Turcs, puis traitait avec eux et envahissait la Pologne nouvellement reconstituée. Cependant, le 27 août 1791, les puissances eurent l'air de faire quelque chose : elles signèrent, à l'encontre de la Révolution, la Déclaration de Pilnitz, pleine de sous-entendus et de restrictions, dit l'auteur avec justesse. En 1792, la propagande jacobine alarma fortement la Prusse et l'Autriche ; elles armèrent et parurent préparer une entrée en campagne. Cette fois encore l'entente n'était pas sincère ni l'action énergique. Seul, dans cette mêlée d'intrigues, de mensonges, de lâchetés et d'égoïsmes, Gustave III, roi de Suède, était chevaleresque, désintéressé, d'une activité dévorante, pour rallier les cabinets à Louis XVI dont la cause, à ses yeux, était celle de tous les souverains. Évidemment il ne pouvait réussir. Lors

Digitized by Google

même qu'il eût formé une coalition, elle se serait dissoute dans le conflit des intérêts. Victorieuse, elle aurait probablement démembré la France sans rien faire pour la restauration de l'autorité royale. Néanmoins, la Révolution avait peur de Gustave, comme elle avait peur de la cour, peur des émigrés et des factions intérieures ; elle supprima le vaillant souverain : Gustave fut assassiné au mois de mars 1792 dans un bal masqué [1]. M. Sorel ne rend pas suffisamment justice à l'éclat de cette figure, il n'en voit que les ombres.

Avant et après cet attentat, la Révolution, poussée par les *nouveaux principes*, marchait rapidement. A la suite du vote de la Constitution (1791), à laquelle Louis XVI avait forcément souscrit, le comtat d'Avignon, préalablement ravagé par les terroristes, fut annexé pour satisfaire, suivant le jargon hypocrite de l'époque, aux vœux du peuple. D'autre part, la propagande anti sociale redoublait d'activité, fomentait des explosions de démagogie dans les Pays-Bas, au delà du Rhin. Depuis la nuit du 4 août (1789) où un élan de la noblesse, généreusement irréfléchi, avait brusquement aboli le système féodal, les princes, dont les possessions en Alsace avaient pour garanties les traités, protestaient sans cesse, appuyés par l'Empire et l'Autriche. La France révolutionnaire, affirmant son *droit* de propriété, leur proposait une indemnité prochaine ; ils la repoussaient en vertu de leur *droit* légitime. M. Sorel expose clairement ce conflit ; sans se prononcer catégoriquement, il penche vers les prétentions anti-germaniques.

La guerre devait sortir tôt ou tard d'une situation si tendue, le triomphe des Jacobins dans l'Assemblée législative hâta le dénouement. Les Girondins, que leur ambition malsaine séparait seule de la démagogie, prirent le pouvoir quand le dernier ministère feuillant fut tombé. Ils voulaient une guerre de conquêtes pour dompter les Jacobins, leurs rivaux. Ceux-ci, au contraire, tenaient à maintenir provisoirement la paix ; avant tout, ils poursuivaient la destruction de la royauté. Alors apparut Dumouriez, aventurier habile et inconsistant ; il désirait la guerre, il l'obtint. Les Girondins firent jeter à l'Allemagne un défi ; une période belliqueuse de vingt-trois ans était ouverte. La Prusse et l'Autriche relevèrent le défi, publièrent un manifeste où des promesses de modération et de désintéressement déguisaient mal des convoitises. Allaient-elles démembrer la France ?

[1] En 1787, le convent maçonnique de Wilhemsbad avait résolu d'assassiner Louis XVI et le roi de Suède. Voir la preuve irréfutable de cette décision dans l'ouvrage de dom Benoît, déjà cité, t. II, p. 320, et dans *les sociétés secrètes et la société*, t. II, p. 167.

Digitized by Google

Cette question, agitée dans de nombreux conseils, restait indécise et soumise aux éventualités de la lutte. Ferdinand de Brunswick, imbu des principes nouveaux, fut élu généralissime des alliés. En France, rien n'était prêt pour soutenir une guerre aussi imprudemment qu'impudemment déclarée ; tout porte à croire que Brunswick, s'il avait été prompt, serait entré à Paris. La lenteur traditionnelle du cabinet de Vienne et peut-être les influences maçonniques le retinrent, non malgré lui ; il laissa à la France le temps de se défendre [1].

Naturellement, la phase guerrière de la Révolution changeait les dispositions diplomatiques de la cour ; les projets antérieurs de congrès pacifiquement armé s'évanouirent. Louis XVI avait dû, esclave de l'Assemblée, déclarer la guerre ; il s'efforça de l'utiliser pour sa délivrance. Sur les avis de Malouet et de Montmorin, il fit parvenir aux alliés (François II, successeur de Léopold et Guillaume, roi de Prusse), par l'intermédiaire de Mallet du Pan, des instructions qui se résumaient ainsi : Pas d'émigrés ; les coalisés diront dans leur manifeste qu'ils attaquent, non la France dont ils respectent l'indépendance inviolable et l'intégrité, mais le jacobinisme ; que loin de vouloir imposer par les armes les anciens abus, ils ne pensent qu'à rétablir la liberté et l'autorité du Roi, en dehors de toute ingérence dans son gouvernement. Ces instructions, lors même que les alliés les auraient suivies, n'avaient pas d'avenir ; encore une fois, la confiance du Roi dans les alliés était illusoire ; leur victoire n'eût pas relevé son trône, elle l'aurait laissé personnellement aux prises avec la Révolution irritée ; du moins il avait mis de nouveau en évidence son âme si française.

M. Sorel décrit avec franchise et talent les étapes rapides du désordre. Il reproche à la Constituante cette tyrannique Constitution du clergé, qui, outrageant les droits sacrés de l'Église, attentait à la liberté des consciences, soulevait la Vendée et suscitait contre le régime de 89 des inimitiés puissantes. A la Gironde il attribue des qualités qu'elle n'avait pas ; cependant son coup d'œil sur l'ambition et les menées de cette faction est judicieux. Son dernier chapitre : *La France et l'Europe de 1792*, est mêlé, plus encore peut-être que les précédents, de vérités et d'erreurs. *Le règne des violents et des fanatiques, la Terreur et la Défense nationale* ont de beaux aperçus, incomplets toutefois, car les effets ne sont pas ramenés à leurs causes. Quant à la *puissance nationale de la Révolution*, elle est

[1] Voir dans *les sociétés secrètes et la société*, t. II, ch. VI, p. 155-161, l'intervention de la maçonnerie dans les cabinets de l'Allemagne et des pays du Nord.

Digitized by Google

simplement une antiphrase. Identifier la France avec ses plus terribles ennemis, ce n'est pas de l'histoire, c'est de la légende, et quelle légende!

Entraîné par ses principes, l'honorable auteur va jusqu'à dire : « Ce n'est pas le théologien qui convertit (il s'agit de la propagande), c'est l'apôtre, c'est le Français honnête, chaleureux, magnanime, il commente les *Droits de l'homme* avec son imagination et son cœur. » Pour l'élan des âmes et l'entraînement des peuples, la véritable analogie de cette guerre d'affranchissement (la guerre jacobine), qu'entreprennent les Français, n'est pas l'invasion musulmane, c'est la croisade, telle que la prêchait saint Bernard [1]. M. Sorel est mieux inspiré lorsqu'il assure que les soldats et officiers de la monarchie, surtout dans l'artillerie et le génie, rendirent pendant la guerre de grands services au pays. Sans eux, en effet, les troupes désorganisées auraient mal soutenu les premiers chocs de l'ennemi. Les volontaires, vivement loués ici, furent un embarras plus qu'une force [2]. Enfin, si la faiblesse de la coalition eût été extrême, comment l'intégrité et la liberté de la France auraient-elles été en péril?

Au vrai, la coalition, au début de la lutte, pouvait l'emporter; aussi l'armée, en courant aux frontières, se dévouait au salut de tous : la vraie France était là.

J'ai cru devoir marquer les préjugés et les disparates de cet ouvrage, mais il y aurait injustice à passer sous silence ses qualités. Tout ce qui regarde l'Europe, sauf quelques exceptions, est impartial, pénètrant et véridique. Pour la plupart, les étrangers en vue sur le théâtre des événements sont bien étudiés et bien jugés : leurs portraits, fort nuancés, ont la vigueur de la touche et l'éclat de la couleur; ils les font revivre à nos yeux. La narration est attachante, parfaitement conduite et mouvementée; partout la loyauté de l'écrivain est aussi incontestable que l'art avec lequel il démêle les éléments compliqués des situations et apprécie le jeu des acteurs dans le drame franco-européen. A ces divers titres, et eu égard à la masse de renseignements savamment colligés, cet ouvrage a obtenu de l'Académie française le grand prix Gobert. Elle en a couronné l'inconstestable mérite; mais, conformément à ses habitudes, elle n'a pas prétendu souscrire à tout ce qu'il renferme.

GEORGES GANDY.

[1] Pages 532-533.

[2] Voir sur la légende des *Volontaires*, l'ouvrage décisif de M. Camille Rousset.

Digitized by Google

V

LES MÉMOIRES ET LA CORRESPONDANCE DU COMTE DE VILLÈLE

—

Nous sommes heureux de pouvoir, grâce à une bienveillante communication, être les premiers à faire connaitre les *Mémoires* du plus grand ministre de la Restauration [1]. On peut, sans témérité, leur prédire un légitime succès, non seulement de curiosité, mais de sympathie. M. de Villèle est une noble figure de notre siècle. S'il ne séduit pas par l'éclat de la poésie, souvent trompeur chez un homme d'État, il commande l'estime et même l'admiration par la grandeur du caractère et l'unité de la vie, par les solides qualités du cœur, par l'étendue d'une intelligence qui révèla de bonne heure, et surtout dans sa maturité, une rare aptitude au maniement des affaires. Parvenu à l'âge où l'on aime, dans le calme de la retraite, à remonter par la pensée le cours de ses années et à recueillir ses souvenirs, il a pris la plume, non pas pour faire du bruit autour de son nom, comme font tant d'autres dont la vanité se pavane en leurs *Mémoires*, mais dans un but généreux et patriotique. Il s'en explique avec simplicité dans une préface courte et bien sentie.

« J'ai été mis par les circonstances, dit-il, en position de faire cet essai; je crois pouvoir être utile en rendant compte de ce que j'ai vu ou fait dans le cours de ma vie politique. A défaut d'utilité, je m'estimerai encore heureux de faire plaisir à ceux qui me liront; ils peuvent compter sur ma véracité. Beaucoup d'autres sans doute écriront sur le même sujet, plusieurs l'ont déjà fait. C'est le propre des époques de désordres et de révolutions d'appeler au maniement des affaires des hommes qui, en d'autres circonstances, n'y eussent jamais pris part; il est naturel qu'ils soient tentés d'attacher au rôle inattendu qu'ils ont joué assez d'importance pour vouloir en perpétuer le souvenir.

« Une autre cause doit multiplier les écrits de ce genre dans les temps troublés par les partis et les factions. Les passions exaltées rendent aveugle et injuste; on est mal jugé par ses contemporains, on craint de l'être

[1] Le premier volume paraîtra prochainement à la librairie Perrin.

Digitized by Google

aussi par la postérité; on cherche à se soustraire à ce danger en rendant compte soi-même des événements auxquels on a été mêlé... Je ne doute pas qu'il n'en soit de même de nos jours. Je le vois et j'y compte, sans être détourné par là du projet d'écrire mes Mémoires, car ce n'est pas une apologie que je veux faire, mais une narration simple et véridique.... Quelques motifs plus sérieux me portent à entreprendre ce travail. J'ai servi des princes malheureux et qui seront probablement mal jugés dans l'avenir, comme ils l'ont été dans leur chute. Je suis du nombre de ceux qui les ont vus de près à toute heure et en toute occasion, qui ont connu leurs dispositions constantes, leurs pensées les plus intimes et leurs vues les plus secrètes. Abandonner leur mémoire à la discrétion de leurs ennemis et des nombreux détracteurs du malheur, ce serait manquer aux devoirs que m'imposent la justice et la reconnaissance. J'ai moi-même des enfants pour lesquels la réputation de leur père est un bien précieux; j'ai des amis, d'anciens collègues intéressés à ce que la marche politique, les actes auxquels ils ont plus ou moins participé, ne soient pas livrés sans défense aux attaques de ceux qui ont suivi des voies divergentes et opposées. »

M. de Villèle a consacré la première partie de ses *Mémoires* à des détails intéressants pour sa famille, et aussi pour tous ceux qui voudront connaître et la position sociale et le caractère de celui dont ils tiennent à apprécier la conduite politique.

La seconde partie ne sera pas lue sans éveiller, hélas, le poignant souvenir de la catastrophe du 24 août 1883; elle s'adresse à l'héritier légitime des deux rois que l'ancien ministre a servis, on sait avec quel honneur et quelle probité.

« Si, dit-il, pour le bonheur de la France, qui ne saurait trouver sécurité, prospérité, liberté ni honneur en dehors des voies qui l'ont placée à la tête des nations, la Providence et le retour de mes concitoyens à une juste appréciation de leurs intérêts, appellent le jeune prince à remonter sur le trône de ses ancêtres, je désire qu'il puisse trouver, dans ce qu'il m'a été donné de connaître, quelque lumière sur les exemples à suivre, les erreurs et les fautes à éviter dans la direction des affaires de l'État. »

Je vais maintenant parcourir ces pages, écrites avec une profonde honnêteté, en m'attachant de préférence à celles qui mettent en pleine lumière le caractère de M. de Villèle, sa carrière politique, les actes de ses collègues et de ses amis.

M. de Villèle naquit à Toulouse, le 14 avril 1773, d'une famille noble dont il rappelle brièvement les honorables antécédents historiques. Il fit ses études au collège de cette ville. Conformément aux désirs de son père, il entra, dès l'âge de quatorze ans, à l'école de marine d'Alais et il fut reçu à Brest élève de seconde classe; embar-

Digitized by Google

qué sur une frégate au moment où la prise de la Bastille passionnait les esprits, il arriva à Saint-Domingue. Cette colonie si féconde et si riche était alors troublée par les décrets de la Constituante, et bien des causes ici décrites tendaient à la précipiter dans l'abîme. En 1790, le jeune de Villèle la quitta.

« A cette fatale époque, dit-il, où était-il possible de trouver un refuge contre la pente irrésistible qui entraînait tous les Français vers un perfectionnement imaginaire, et qui devait en réalité les conduire à la plus sanglante et la plus honteuse anarchie ? »

Le voici de retour à Brest, où règne le plus grand désordre et dans les équipages de l'escadre la plus grande insubordination; il se rembarque pour aller dans l'Inde.

« C'est grâce à cette détermination, que j'ai pu moi-même éviter la cruelle alternative de m'expatrier, comme presque tous les membres du corps dans lequel je servais, ou de me soumettre à des principes et des folies que mon cœur et ma raison ont toujours également réprouvés..... De même qu'il m'a été donné de voir la prospérité et la chute de Saint-Domingue, de même ma destinée m'a fait assister aux derniers moments de notre grandeur maritime, et m'a également rendu témoin des premiers coups portés à ce précieux assemblage de force et de richesse que des passions aveugles ont si promptement anéanti ; il faut avoir vu ces passions à l'œuvre pour croire qu'une nation puisse se précipiter d'un si haut degré de splendeur et persévérer ensuite dans des voies si évidemment contraires à tous ses intérêts, matériels et moraux. »

M. de Villèle parle ensuite des décrets de la Constituante qui venaient de bouleverser toute l'organisation du corps de la marine; il expose la situation « désolante de toutes les parties du monde habitées par les Français, quelque éloignées qu'elles fussent du cratère anarchique et dévastateur qui avait fait irruption dans le beau pays de France, naguère le modèle de l'union, de l'urbanité et de la civilisation ; » il flétrit les novateurs Constituants qui « déchirèrent audacieusement leurs mandats, démolirent tout ce qu'ils purent de l'ancien édifice, déchaînèrent toutes les passions haineuses et désorganisatrices et plongèrent la France dans l'abîme des révolutions. » Rien n'est plus vrai.

Le chapitre II (1791-1792) respire les plus énergiques sentiments de patriotisme. « A l'Ile de France, l'administration ancienne et la nouvelle étaient en lutte dans les clubs; chaque jour elles étaient

Digitized by Google

sur le point d'en venir aux mains; c'étaient, comme partout, l'explosion des haines et la désorganisation ; partout aussi, l'Angleterre faisait tourner au profit de sa puissance l'état de dénûment et de faiblesse où nous avait jetés la Révolution. » C'est ainsi qu'elle intervint dans les agitations « qui occasionnèrent la perte de Saint-Domingue; » c'est ainsi encore que l'influence française allait être anéantie dans l'Inde, là où les brillants exploits maritimes de M. de Suffren et l'extension de l'empire de notre puissant allié, Hyder-Ali, avaient si magnifiquement grandi pendant la guerre précédente. M. de Villèle décrit les scènes dont il a été, à ce sujet, le témoin attristé; il narre également, avec une fierté toute française (il était alors premier élève) les glorieux combats maritimes dont les Anglais n'avaient pas à se réjouir, malgré l'insubordination qui éclatait souvent à bord des frégates commandées par M. de Saint-Félix, dont il fut aide-major. Un voyage à l'île de France nous initie à la situation tourmentée de cette colonie. Les clubs jacobins s'y établissaient comme ceux de la métropole, ils s'essayaient à lutter avec les corps constitués, « et bientôt leur autorité fut la seule reconnue. » Le jeune marin et ses compagnons ne cessèrent de se dévouer courageusement au maintien de l'ordre. Souvent il rédigeait les mémoires que M. de Saint-Félix envoyait en France pour se défendre auprès du Gouvernement, en toute occasion, contre les dénonciations des autorités coloniales.

Aussitôt qu'il le pût, il alla rejoindre à Bourbon le vice-amiral de Saint-Félix. « L'esprit des habitants de cette colonie agricole était aussi favorable à l'ordre et aux idées anciennes que celui des habitants du Port-Louis l'était aux idées révolutionnaires. » A peine arrivé, M. de Villèle rédigea « sous les yeux du vice-amiral » un mémoire justificatif, et rendit compte véridiquement des faits qui avaient amené la disgrâce du vaillant marin. Entretemps, un complot s'était formé dans l'île de France pour enlever pendant la nuit, par un coup de main, M. de Saint-Félix, qui habitait l'hôtel du Gouvernement. Et en effet, vingt-cinq sans-culottes et deux commissaires, venus à l'île de France, tentèrent de l'enlever avec M. Duplessis, gouverneur de l'île Bourbon ; ils devaient le traduire devant un tribunal révolutionnaire, institué au Port-Louis, où était dressée une guillotine. On voulait, en outre, renverser à Bourbon la société des amis de l'ordre et asservir la colonie au pouvoir démagogique, qui tyrannisait l'Ile de France. La faiblesse et la panique des honnêtes gens donnèrent la victoire à la furie révolutionnaire. Il faut lire au chapitre III ce dramatique épisode où M. de Villèle déploya, pour sauver le vice-amiral, une énergie et un dévouement infatigables (1794). Trahi par un homme vénal, il fut arrêté avec un ami qui partageait ses périls ; il y eut

Digitized by Google

alors une scène qui mit en évidence son grand cœur et son héroïque fermeté.

Écoutons-le :

« Le commissaire me présenta la lettre de M. de Saint-Félix [1] et me somma de déclarer qui avait écrit cette lettre. — « C'est moi, répondis-je, » — « Qui l'a signée ? » — « M. de Saint-Félix. » — « Où étiez-vous alors ? » — « Avec lui. » — « Mais lui-même, où était-il ? » — « Avec moi. » A ces mots, une rumeur menaçante parcourut l'auditoire : Guyon (le commissaire), se levant de son siège, déclara que j'étais en état de suspicion et qu'il ne me restait qu'un seul moyen de sauver ma tête, c'était de contribuer par mes aveux et mes indications à l'arrestation de M. de Saint-Félix. Les menaces et les injures les plus grossières m'étaient adressées de tous côtés par les furieux qui m'entouraient ; la garde nationale était sous les armes en dehors de l'enceinte, entendant tout, mais restant impassible.... Quand l'ordre et le silence se furent rétablis, et que Guyon eut ordonné de faire venir Catoyan (le dénonciateur) pour le confronter avec moi, je lui dis d'un ton assez assuré pour ne permettre aucun doute sur la fermeté de ma détermination : « Citoyen, vous pouvez vous en dispenser. Lorsque j'ai quitté la France, j'ai été confié par mes parents à M. de Saint-Félix ; il m'a dès lors et jusqu'à ce jour servi de père et d'excellent père. Si aujourd'hui je pouvais lui donner mes forces et ma jeunesse pour échapper à vos recherches, si je pouvais assumer sur moi tous les dangers qui le menacent, je le ferais, je devrais le faire. C'est vous dire assez l'inutilité de vos efforts pour obtenir de moi un seul renseignement, un seul mot qui puisse le compromettre et le faire tomber dans vos mains. » A ces mots, à cette pensée de M. de Saint-Félix tombé à la discrétion de pareils forcenés, des larmes involontaires remplirent mes yeux, couvrirent ma voix et l'étouffèrent bientôt malgré tous mes efforts. Mon émotion se communiqua à l'auditoire, au point que le commissaire Guyon et les exaltés qui l'entouraient restèrent immobiles et silencieux, et que les gardes nationaux, pénétrant en masse dans l'enceinte, m'entourèrent en disant : « Laissez-le tranquille, nous le ramenons en prisons. »

C'était une ruse généreuse ; tous offraient leurs services à ce courageux jeune homme, tous cherchaient à satisfaire aux seules demandes qu'il leur adressait sur la situation de M. de Saint-Félix. Vient ensuite le récit émouvant de la double captivité du vice-amiral et de son brave défenseur dans la prison de Saint-Denis ; tous deux étaient au secret. M. de Villèle avait demandé à partager la prison de son bienfaiteur pour le soigner, à être même transféré avec lui à l'Ile de France, si, comme il le craignait, on l'exposait à la rage de ses en-

[1] Celle où il déclarait n'être justiciable que de la métropole.

Digitized by Google

nemis. Vain espoir! M. de Saint-Félix fut embarqué pendant la nuit pour l'Ile de France ; c'était un coup de foudre pour celui qui l'appelait son père. Par bonheur, le vice-amiral fut élargi, treize ou quatorze mois après son arrestation, en juillet 1795. Quant à M. de Villèle, il nous apprend ainsi la fin de son infortune : « Vers la fin de juillet 1794, deux mois environ après mon arrestation, je vois un jour entrer dans ma prison un individu grand et maigre, à figure excentrique, qui me saute au cou en disant : « Citoyen, tu es libre, que je t'embrasse ! » C'était un membre du Directoire... franc sans-culotte, mais honnête homme... Le jury venait de décider « qu'il n'y avait pas lieu à accusation contre moi. »

Enrôlé dans la garde nationale, l'heureux libéré fut témoin des plus folles déclamations des clubs ; il dut assister, avec toute la milice civique, à un service « pour le repos de l'âme du citoyen Marat, » et il entendit « prononcer son oraison funèbre par un individu à bonnet rouge dans la chaire de l'église ; cette fête... était qualifiée d'apothéose de Marat. » C'est ainsi qu'on singeait dans la colonie les insanités de la Terreur, sans pouvoir en imiter les infamies et les atrocités. Bientôt M. de Saint-Félix vit venir près de lui, aux plaines Saint-Pierre, son jeune et courageux ami ; il s'y établit avec l'ancien vice-amiral, « s'occupant des détails de son ménage, dirigeant et surveillant sa terre. »

Nos deux colonies (Bourbon et l'Ile de France) avaient traversé avec peu de dommage la période la plus orageuse de la Révolution, quand le 18 juin 1796 une escadre vint à Port-Louis faire exécuter dans nos îles le décret du 16 pluviôse an II « qui prononçait l'émancipation immédiate de tous les esclaves, décret fatal qui avait déjà consommé la perte de Saint-Domingue, gravement compromis la sûreté des colons de Cayenne, et réduit la Martinique et les Antilles du Vent à se livrer aux Anglais. »

La foule expulsa les délégués du Directoire par un vigoureux coup de main, auquel prit part M. de Villèle, et des mesures de défense furent prises contre les projets ultérieurs des hommes qui pesaient sur la France. En cette même année il se fit acquéreur, à Bourbon, d'une habitation où il put jouir d'un revenu net de dix à douze mille francs; trois années après, le 13 avril 1797, il épousa Mlle Desbassayns, qui, élevée en France, n'avait aucune répugnance à y retourner et à s'y fixer. Ce mariage l'introduisait dans la famille la plus considérable de l'île ; par suite il fut membre de l'assemblée coloniale qui gouvernait le pays. Il intervint donc très activement, pendant plusieurs années, dans l'administration de la colonie. « Cette administration, observe-t-il avec justesse, m'a fait acquérir la connaissance et l'habitude des affaires publiques dans un gouvernement d'assemblées délibérantes ;

Digitized by Google

elle a développé en moi des facultés dont j'ai été par la suite appelé à faire usage sur un bien autre théâtre, dans la position la plus élevée et par suite la plus périlleuse. »

A ce propos, il présente un aperçu général de la situation politique de Bourbon (1799-1802). La colonie resta pendant plus d'une année (1794-1795) sous le joug d'une minorité factieuse et ignorante. « Lorsqu'une minorité d'audacieux conspirateurs a usurpé le pouvoir dans un pays par surprise ou par violence, il arrive d'ordinaire que la majorité se trouve entièrement exclue des affaires et s'en tient même volontairement éloignée par un sentiment de dignité et de convenance. C'est ainsi que les choses se passèrent à Bourbon jusque vers la fin de 1795. » Mais, en 1796, les autorités municipales de l'assemblée coloniale furent, en majorité, des hommes paisibles et amis de l'ordre.

De là une réaction, sinon violente, au moins très ferme ; de là aussi des luttes intestines si vivement décrites qu'on croit y assister. Après la victoire, « les royalistes » se scindèrent en deux camps : les novateurs, d'un côté ; de l'autre, les partisans du *statu quo*, parmi lesquels M. de Villèle figurait avec éclat. Les faits et gestes des uns et des autres ont ici un relief saisissant. M. de Villèle payait constamment de sa personne pour reconstituer contre les novateurs le parti de la conservation ; en 1802, il eut l'honneur et la bonne fortune d'obtenir de Bonaparte, comme président de l'assemblée coloniale, que le funeste décret sur l'émancipation subite et simultanée des esclaves ne serait pas exécuté. Après la paix d'Amiens, le général Decaen prit possession des établissements français de l'Inde. L'assemblée coloniale prononça elle-même sa dissolution, et la plupart de ses membres préférèrent à des offres officieuses le bonheur de retourner en paix dans leurs foyers.

« Ainsi furent conservées à la France, jusqu'en 1802, les îles de Bourbon et de France, dont la première lui est définitivement restée, tandis que le traité de Vienne l'a privée de la seconde, dont l'insatiable ambition de l'Angleterre a exigé le sacrifice à la sûreté de son commerce et de sa domination dans l'Inde. »

En 1807, l'ex-président de l'assemblée coloniale de Bourbon se rendit à Bordeaux, puis à Toulouse dans sa famille, après avoir expédié en France toute sa fortune.

« Jamais de mon plein gré, dit-il à ce sujet, je n'ai fait la moindre spéculation ; je ne m'en suis trouvé plus tard que mieux en position de défendre les milliards de la France contre les banquiers les plus renommés de l'Europe (probablement les banquiers juifs). »

Quand Bonaparte, allant en Espagne, traversa Toulouse, M. de Vil-

Digitized by Google

lèle, que l'estime de ses concitoyens avait fait nommer membre du conseil général, ne voulut pas le voir, car, malgré « sa haute capacité et ses succès militaires, » il n'était à ses yeux, comme pour tous les siens, qu'un usurpateur. En 1812, il apprit qu'un membre de la famille de Montmorency avait organisé, dans le Midi, une sorte de société secrète dont les affiliés se vouaient à la pratique des bonnes œuvres et à la propagation des principes religieux et monarchiques.

« Ce fut dans ces affiliations ignorées que les partisans du souverain pontife et du roi légitime puisèrent leur force et leur unité d'action... C'est à l'action de cette association que l'on doit attribuer les démonstrations royalistes de Bordeaux, Toulouse, Troyes, Nancy et Paris en 1814, lors de l'occupation de ces villes par les alliés, bien éloignés jusque-là de la pensée de rétablir les Bourbons. C'est par elle encore que l'on peut expliquer l'ensemble remarquable qui exista sous la Restauration dans la marche du parti royaliste, aussi longtemps qu'il fut dans l'opposition, enfin les divisions qui éclatèrent pendant mon ministère et qui préparèrent la catastrophe finale de celui de M. de Polignac. Telle fut, à mon avis, la seule organisation qui existât dans le sein du parti royaliste ; mais, quant à ce qu'on a appelé l'influence de la Congrégation, du parti prêtre et des jésuites sur la marche du gouvernement, je suis convaincu que ce sont autant d'inventions des ennemis de la légitimité pour nuire au pouvoir qu'ils voulaient renverser. Ni l'un ni l'autre de nos deux rois n'ont jamais fourni le moindre prétexte à ces bruits ridicules ; leur entourage avait plutôt hérité des préventions de la cour de Louis XV et de Louis XVI contre cet ordre célèbre. Quant aux députés qui appartenaient à l'association religieuse et politique et dont j'ai toujours évalué le nombre à quatre-vingts dans la Chambre de 1823, je dois à la vérité de déclarer que, pendant mon ministère (1821-1827) ils n'ont jamais montré la moindre exigence, soit comme individus, soit comme corps, pour obtenir des faveurs particulières ou imposer des mesures générales ; qu'ils étaient au contraire les soutiens les plus désintéressés et les plus fidèles du gouvernement, et qu'ils ne mettaient au constant appui qu'ils lui donnaient d'autre condition que de ne voter rien de contraire à leurs principes. »

Voici maintenant des faits à la charge de l'Empire :

« Depuis que les dépouilles de l'Europe n'alimentaient plus les armées de Bonaparte, le gouvernement ne cessait plus de nous extorquer de l'argent par les moyens les plus honteux et sous les prétextes les plus ridicules. Tantôt c'étaient des cohortes de garde nationale qu'il fallait équiper, tantôt des cavaliers qu'il fallait monter, tantôt des réquisitions en nature qu'il fallait racheter; toutes ces impositions diverses étaient exigées en argent... Jamais on n'avait ainsi isolé les plus imposés de la masse des contribuables pour les taxer spécialement; jamais surtout on n'avait affiché l'arbitraire et la violence avec autant de cynisme. »

Digitized by Google

Les chapitres sur l'année 1814 ont un puissant intérêt. « Le machiavélisme révolutionnaire, remarque à bon droit l'historien, était incarné dans Bonaparte. » Lui avait-il inspiré la pensée de délivrer Pie VII, qu'il avait accablé d'outrages? Quoi qu'il en soit, le saint pontife traversa Toulouse aux acclamations de la foule; le même enthousiasme éclata sur les pas du roi Ferdinand VII et de ses frères, « victimes de la plus odieuse trahison. » La retraite lamentable de Moscou fit exagérer « l'arbitraire et les vexations. » Dès lors aussi commencèrent à se manifester les sentiments les plus hostiles à la tyrannique domination de Bonaparte. Dans les pages suivantes il y a le récit, simple comme toujours et attachant, de la présence des Anglais et du général Wellington à Toulouse, de la bataille, « inutile boucherie, » qui s'y livra, des transports royalistes que le duc d'Angoulême y suscita, mais qui laissaient entrevoir à un œil observateur de prochaines difficultés.

« Les employés et les militaires étaient tourmentés de la crainte de perdre, les uns leurs places, les autres leurs grades, leurs dotations, leur importance, enfin, par-dessus tout, on voyait percer chez eux les sentiments de prétendue égalité qui n'étaient au fond que la haine des supériorités sociales et l'habitude de la suprématie révolutionnaire... La situation s'aggrava bientôt des imprudences de certains hommes inexpérimentés et chaleureux partisans des Bourbons, peut-être aussi du sacrifice sans compensation de tant d'intérêts par la déclaration du Roi relative aux biens nationaux. Il faut accuser, en outre, chez quelques royalistes, des prétentions ambitieuses et des allures hautaines, impardonnables de leur part à la suite d'un triomphe dû bien plutôt aux circonstances, à la puissance du principe de la légitimité... Tout cela était fort grave et devait avoir les plus défavorables conséquences. »

M. de Villèle note, en le blâmant avec son impartialité ordinaire, le refus par le duc d'Angoulême de rétablir les anciennes franchises du Languedoc; le prince préférait les départements aux provinces. Ce fut en ce moment que, fortement préoccupé de la promesse faite par le Roi de l'octroi d'une Constitution, il adressa le 20 mai aux députés de la Haute-Garonne au Corps législatif des *Observations* sur le projet de Constitution. Il n'était encore que conseiller général; ce fut là son premier acte politique de quelque importance. Le 13 juin, la Charte constitutionnelle lui parut plus *mauvaise* qu'il ne l'aurait pensé et *bien dangereuse* pour son auguste auteur et pour le pays. S'occupant ensuite du gouvernement provisoire, de l'abbé de Montesquiou et des souverains alliés, il signale, comme suite des erreurs commises par les souverains de l'Europe en 1814 (dans leur déclaration du 31 mars), la continuation de l'état révolutionnaire en France, la catastrophe des Cent-Jours, les nouvelles révolutions de

Digitized by Google

Naples, de Piémont, de Belgique, de Pologne, et l'anarchie incessante de l'Amérique méridionale; puis il ajoute ce fait essentiel :

« Il est aujourd'hui incontestable que les alliés envahirent la France sans autre but que celui de secouer le joug auquel ils avaient été si longtemps soumis et de se donner des garanties contre l'insatiable ambition de Bonaparte. Les propositions des puissances à Châtillon, les déclarations de Wellington à Bordeaux et à Toulouse, la conduite tenue par les étrangers envers le comte d'Artois dans l'Est, envers le duc d'Angoulême dans le Midi, et envers le duc de Berry sur les côtes de Normandie, le prouvent suffisamment et ne permettent aucun doute à cet égard. »

Ce fut, du reste « au milieu des plus vives appréhensions et dans une continuelle anxiété » — tant le génie militaire de Bonaparte, ses menaces et ses jactances les effrayaient — ce fut avec de grandes précautions que les « souverains et les généraux de la coalition pénétrèrent en France. » M. de Villèle tient ces détails « de la bouche de plusieurs témoins oculaires de la campagne de 1815 [1]. »

Toutefois, « par l'influence des puissances étrangères et sous la garantie de leurs baïonnettes, une Constitution à l'anglaise fut imposée au Roi et à la nation par le prince de Talleyrand (imbu des idées révolutionnaires et auquel vint en aide la légèreté de caractère du royaliste abbé de Montesquiou), et par le Sénat, reste avili du régime impérial... Il est utile, après vingt-cinq ans d'agitations et de désordres, de constater la honteuse et déplorable origine de ce fatal état de choses. »

M. de Villèle n'en constate pas moins la dignité d'attitude de Louis XVIII devant le czar Alexandre; il est sévère sur le comte d'Artois, « plein d'une loyauté plus chevaleresque que réfléchie, » se laissant diriger par les hommes que le parti de la Révolution avait placés près de lui, et acceptant la lieutenance générale « des mains du Sénat » et non comme héritier présomptif. Mais en exposant avec franchise les causes qui lui semblent avoir influé sur la fausse direction des affaires, il ne veut porter aucune atteinte à la mémoire de Louis XVIII, dont il a eu l'occasion, plus que d'autres peut-être, de « connaitre la supériorité de vues, les qualités éminentes, la grandeur et la dignité. » Arrivant à la déclaration de Saint-Ouen, base de la Charte octroyée et non subie, il rend hommage à la dignité, à l'élévation, au tact exquis du Roi, quand il le voit repousser les prétentions du Sénat à faire de lui un roi électif. Cependant il déplore ce qu'il appelle « la

[1] M. de Villèle rend justice aux intentions des alliés; il n'attribue leurs erreurs qu'au défaut d'un plan arrêté entre eux, et à la pression révolutionnaire.

Digitized by Google

série des fatales concessions qui terminent la déclaration ; » il a d'ailleurs sur les événements de 1814 des renseignements assez précis pour « ne considérer la prétendue nécessité des concessions de la Charte que comme une illusion créée par l'intérêt des révolutionnaires et par l'erreur et la faiblesse des alliés. » Donc immédiatement, bien qu'il en coûte à sa reconnaissance, à son affection et à son respect pour le monarque, il attribue ces tristes résultats aux conférences préalables « entre M. de Talleyrand, soutenu par les révolutionnaires, et le Roi, entouré de quelques vieux serviteurs, tels que MM. Ferrand et Malouet, plus dévoués qu'éclairés. » C'est ainsi que le vote annuel des impôts, le droit d'accusation et le jugement des ministres par les Chambres, l'indépendance de la presse politique et l'absence d'un système électoral arrêté, « livraient sans défense le gouvernement légitime à la merci de ses ennemis. » Les antécédents politiques du Roi avant la Révolution et sous la Constituante favorisaient, remarque M. de Villèle, ses illusions sur l'importance des choses qu'il concédait ; l'article 14, vaguement rédigé, n'était au surplus qu'un « piège tendu à la royauté. » Les autres dispositions de ce « gouvernement à l'anglaise » sont ensuite examinées. Si l'on ne partage pas entièrement sur ces hautes questions les vues de l'éminent publiciste, on ne peut contester raisonnablement qu'elles ne contiennent, surtout en ce qui concerne le favoritisme funeste de M. Decazes et les influences doctrinaires, beaucoup de vérités qu'il faut retenir.

Les principaux personnages appelés par Louis XVIII à lutter contre les obstacles, à savoir l'énergique M. de Vitrolles, « peu digne par son caractère et ses aptitudes des rôles élevés qu'aux moments critiques de la Restauration on le vit jouer ; » M. de Sémonville, révolutionnaire de bonne compagnie ; M. Dambray, nullité politique au ministère de la Justice ; aux affaires étrangères Talleyrand, astucieux et léger, vivement flétri dans une page éloquente ; le baron Louis, personnifiant aux finances la fiscalité et l'agiotage ; l'insuffisant Dupont à la Guerre, suppléant à la fermeté par la prodigalité des faveurs et rendant imminente la catastrophe des Cent-Jours ; à la Marine Malouet, qui se laisse entraîner dans la voie de Dupont ; à l'Intérieur l'incapable Montesquiou ; à la tête de la maison du Roi M. de Blacas, homme d'un grand mérite, avec trop de raideur et de hauteur ; enfin M. Ferrand, étranger aux affaires. La Chambre des pairs, constituée par le Roi, comprit quarante-sept royalistes de l'ancien régime et cent sept sénateurs liés à la cause révolutionnaire. Le Corps législatif impérial, transformé en Chambre des députés, ne faillit pas à son origine : voyez plutôt la série de ses actes, judicieusement rappelés et jugés comme précurseurs de nouveaux orages ; Notons, par exemple, la « liquidation de l'arriéré » qui fut « la

Digitized by Google

dilapidation de la fortune publique. » — « Ainsi se termina cette année féconde en grands événements dont on ne sut tirer parti, ni pour la royauté, ni pour la France... La Restauration était entrée dans une voie fatale. » De là, et par suite de la déclaration des alliés (31 mars 1814), le retour de l'île d'Elbe. L'œuvre de désorganisation fut poursuivie au congrès de Vienne par le ministre *anglais* Talleyrand, et le maréchal Soult, nouveau ministre de la guerre, le secondait par son administration, qui livrait le trésor royal aux principaux agents de la faction révolutionnaire et impérialiste. Tant de fautes devaient amener les désastres des Cent-Jours, désastres que M. de Villèle apprécie admirablement.

« Quand nos princes légitimes furent rendus à la France, la population de la capitale, comme celle des provinces, montra pour eux un tel enthousiasme et leur témoigna une telle affection que jamais peut-être un tel assentiment ne fut donné par un peuple aux droits d'une race royale. »

Et l'on ose dire encore que les alliés imposèrent les Bourbons à la France !

Après la rentrée des princes, au lendemain du cataclysme de Waterloo, M. de Villèle fut maire de Toulouse. A ce titre il éclaire d'un jour nouveau les événements accomplis dans cette ville : le séjour du duc d'Angoulème, et ensuite celui de l'auguste fille de Louis XVI, acclamés par le peuple ; les causes de l'irritation progressive d'une population indignée des fausses mesures du gouvernement, indignation qui amena « un crime horrible, l'assassinat (15 août 1815) du général Ramel, » commandant du département. En ce moment terrible, une proclamation rédigée par M. de Villèle, et approuvée par toutes les autorités de la ville, produisit le meilleur effet. Élu député, il partit pour assister, à Paris, aux débats de la session de 1815.

Préalablement, il expose les vrais motifs de la conduite du Roi, en apparence inexplicable, à l'époque de la seconde Restauration. Pourquoi Louis XVIII choisit-il pour ministre l'odieux Fouché ? Probablement parce qu'il voulut rejeter sur des coteries malveillantes et sur un rival (le comte d'Artois, préféré par les royalistes), la honte d'une concession qu'il eût repoussée peut-être, sans cette considération, avec autant de fermeté que l'abandon de la cocarde blanche. D'autres faits regrettables, dus à l'influence de Fouché, sont expliqués et font comprendre les concessions nouvelles « qui préparaient et devaient finir par amener inévitablement pour la seconde fois le renversement de la monarchie. » A de très grandes qualités Louis XVIII joignait de grandes faiblesses. Il aimait peu à s'occuper des affaires. En outre il subissait, nous dit M. de Villèle, l'ascendant de ceux qu'il admettait dans son intimité.

Digitized by Google

« Voici ce que je tiens de la propre bouche de ce prince. Dans un des moments d'abandon, du moins apparent, qu'il savait amener avec tant de tact et de mesure, il m'a avoué que, doué naturellement d'une fermeté invincible en face du public, il en était entièrement dépourvu dans le tête-à-tête, et qu'il n'avait jamais su ni pu refuser ce qu'on lui demandait sans témoins. »

Après examen des faits et de leurs causes, viennent ces réflexions remarquables :

« Il fallait ensevelir dans la même défaite de Waterloo le turbulent génie de la guerre perpétuelle et les décevantes théories révolutionnaires... en faisant restaurer par les souverains légitimes les antiques libertés dont presque tous les peuples avaient joui autrefois, et auxquelles ils seraient revenus.... Donner des libertés publiques larges et réelles, en évitant tout ce qui pourrait entraver la marche des gouvernements et compromettre leur existence, telle était la ligne de conduite tracée par une sage politique. De nouvelles institutions, renfermées dans ces limites, partout où les anciennes n'auraient pu satisfaire aux besoins de la situation, auraient assuré pour de longues années le repos et le bonheur des peuples... Pour le malheur des princes et des peuples, on se borna à renverser Bonaparte et à se prémunir contre son retour ; on flatta les principes qui l'avaient porté et soutenu au pouvoir, et on livra le gouvernement de la France aux Talleyrand et aux Fouché, à la coterie des idéologues connus sous le nom de doctrinaires, et aux jeunes conseillers d'État, administrateurs et magistrats de l'école impériale. »

En dépit des mesures antiroyalistes du ministère, le bon sens et l'intelligence des électeurs donnèrent à la France la Chambre *introuvable*, suivant le mot de Louis XVIII, alors que la direction peu nationale donnée au gouvernement, le souvenir des tourments endurés pendant les Cent-Jours, l'absence « de toute autre force armée que la garde nationale » exaltaient, dans le Midi, les réactions populaires. Malgré tout, le ministère persista dans sa voie malheureuse; l'énoncé de ses mesures le prouve. Les élections de 1815 amenèrent forcément un nouveau cabinet, pendant que les alliés ne renoncaient à démembrer la France, « que faute de s'entendre. » M. de Villèle trace la silhouette de chacun des membres de ce cabinet, que l'honorable duc de Richelieu, partisan de l'alliance russe, devait présider, et où M. Decazes s'était glissé, comme ministre de la police, par son talent d'insinuation et d'intrigue. Naturellement, les révolutionnaires et les ambitieux désappointés, caractères aussi vulgaires que talents médiocres, attaquèrent violemment la nouvelle Chambre, si française de sentiments et d'allures, mais dont l'inexpérience n'était dirigée par aucune notabilité supérieure; pour le malheur de la France, ils triomphèrent.

Digitized by Google

« On a représenté cette Chambre comme venue avec un parti pris de faire la loi et de tout renverser devant elle. Je puis certifier qu'elle n'avait d'autre désir que d'aider le Roi à préserver la France de nouvelles convulsions ; qu'elle n'avait aucune tendance et, je dirai même, aucune capacité pour l'opposition; qu'un ministère éclairé, et bien intentionné, en eût obtenu tout ce qu'il lui eût demandé de juste et de raisonnable; enfin que c'est à d'autres causes qu'à l'exaltation, aux prétentions et surtout aux vues de domination et d'intérêt personnel qu'il faut attribuer les dissidences fatales qui ont éclaté entre elle et le gouvernement du Roi [1]. »

A la tête du gouvernement, M. le duc de Richelieu partageait les idées de l'empereur Alexandre. Il se persuada, « malgré ses bonnes intentions et sa loyauté, » que la paix et l'ordre nécessitaient des concessions aux principes révolutionnaires ; M. Lainé, qu'il aimait, avait de grandes qualités de cœur, mais il était trop susceptible d'erreur et d'exaltation. Le plus redoutable était M. Decazes, dont le règne dura sept ans.

« Plus que tout autre il compromit le sort de la Restauration et l'avenir de la France, par l'empire presque absolu qu'il prit sur l'esprit du Roi et par l'influence qu'il exerça en conséquence sur la marche du gouvernement, depuis cette époque jusqu'à la fin tragique du duc de Berry...C'est par l'exigence, poussée jusqu'à l'asservissement, que le favori exerça son pouvoir...

«Parmi les hommes sans cesse hostiles à la majorité de la Chambre introuvable, il faut compter M. Pasquier. L'activité, la souplesse, le talent d'intrigue de M. Pasquier et son mauvais vouloir contre M. le comte d'Artois, ont été des plus funestes à la Restauration... M. Royer-Collard (président du conseil de l'instruction publique), esprit fort d'idéologie, type de la morgue de la bourgeoisie jalouse de l'ancienne noblesse, fit par ses talents et son influence sur les doctrinaires, dont il était le chef, un mal d'autant plus irréparable qu'il agissait sur les institutions. »

Il y avait donc entre le ministère et la Chambre des tendances opposées ; elles se révélèrent, dès l'ouverture de la session, dans le discours de la Couronne.

Ici commencent les lettres de M. de Villèle à son respectable père [2] : elles vont du 29 septembre 1815 au 10 mars 1816 ; il y en a trente-quatre. Ces lettres font connaître les travaux de la Chambre et la situation difficile où le parti royaliste se trouva tout d'abord. Le style en est simple, ferme et net. On ne les lira pas sans apprendre beaucoup sur cette époque si étrangement calomniée et dénaturée par l'esprit révolutionnaire. Bien des choses déjà contenues dans les *Mémoires*

[1] M. de Villèle avoue, cependant, qu'il y avait dans cette chambre quelques *exaltés*.

[2] Le père de M. de Villèle, inébranlable dans ses principes, fut longtemps emprisonné pendant la Révolution.

Digitized by Google

ont un nouveau relief sous la plume de l'éminent député. Il y en a d'autres qui captivent aussi l'attention : la composition du ministère et celle de la Chambre, les obstacles systématiques que celle-ci rencontre, le serment de fidélité à la Charte qui lui est imposé, l'agitation du parti révolutionnaire, les mensonges contre la loyauté royaliste, l'adresse en réponse au discours du Roi, la discussion de la loi sur les cris séditieux, les occupations parlementaires de M. de Villèle et notamment sa première apparition à la tribune, au sujet de la loi sur la création militaire des compagnies départementales, loi qu'il discuta pour défendre les libertés locales ; la loi sur la suspension de la liberté individuelle, la loi sur le rétablissement des juridictions prévôtales, le procès du maréchal Ney, les grandes questions de l'amnistie [1] et du traité de paix, les projets de loi sur les élections et sur les finances, l'évasion de Lavalette, enfin tous les incidents que les débats soulèvent.

On voit dans cette correspondance avec quel zèle et quelle intelligence M. de Villèle soutint dans la Chambre introuvable, presque toujours aux prises avec le ministère, toutes les libertés publiques, tous les intérêts des contribuables, non moins que les intérêts politiques de la France. Au nom d'une commission il fit cinq rapports sur la loi électorale, et ses idées étaient si larges qu'on l'accusait de favoriser la démocratie. Il proposait, en effet, que dans les élections au premier degré, c'est-à-dire dans les assemblées primaires, quiconque payait cinquante francs de contributions eût le droit de voter. Dans les discussions financières, sa parole facile, lucide et compétente, présageait la supériorité dont il donna plus tard de si belles preuves pendant son ministère.

Voici quelques spécimens de ses lettres :

(4 octobre 1815). « Les agitateurs travaillent ici tant qu'ils peuvent ; ils rejettent l'invasion sur les royalistes, la rigueur du traité sur le Roi ; ils sèment parmi les Parisiens la crainte d'un pillage ; enfin ils ne négligent rien pour rendre le Roi et son parti odieux. »

(15 octobre 1815). « On paraît fort content jusqu'à présent (il s'agit du ministère) de M. Vaublanc, du duc de Feltre et de M. Du Bouchage ; on craint que le duc de Richelieu ne soit faible pour être chef du cabinet. »

(29 octobre 1815). « La discussion de la loi sur les cris séditieux a été fort orageuse...Les députés de l'Ouest, avec lesquels ceux du Midi sont parfaitement d'accord, nous avertirent que l'article 7 de la loi pouvait atteindre un grand nombre de leurs paysans, qui avaient journellement des prises avec les détenteurs des biens nationaux, et qui les traitaient de voleurs, leur faisant entrevoir le jour de la restitution comme un jour de justice. Je n'ai

[1] On trouvera à la page 421 le texte du projet de loi sur l'amnistie, proposé par la Commission dont M. de Villèle faisait partie.

Digitized by Google

pas cru devoir monter à la tribune dans cette occasion, et j'ai observé que les hommes les plus sages de l'assemblée se sont imposé la même réserve. »

(12 novembre 1815). « Nous sommes dans une position bien difficile à l'égard des puissances étrangères : les unes voient les affaires tout de travers, et les autres ne cherchent qu'à fomenter des troubles pour nous perdre. On cite parmi ces dernières l'Angleterre et l'Autriche.

« La Russie voudrait nous soutenir, mais son empereur est prévenu contre le parti royaliste, et un de mes amis a lu hier, dans une lettre écrite par Alexandre au duc de Richelieu, qu'on ne ferait jamais rien d'une nation qui se jetait tour à tour dans l'exagération des extrêmes opposés ; c'est faire notre procès bien légèrement, car quelle exagération peut-on nous reprocher ? En vérité, je ne le vois pas. La Prusse est la seule puissance qui paraisse aller franchement dans notre sens. »

(26 novembre 1815). « Pour se bien expliquer ce qui s'est passé depuis le retour du Roi et l'état des choses en ce moment, il faut observer qu'il existe en France trois intérêts distincts : 1° celui des révolutionnaires encroûtés et jacobins, qui ne veulent à aucun prix des Bourbons ; Fouché, Carnot et nos grands coupables sont à la tête de ce parti ; 2° les royalistes qui veulent de tout ce qui est légitime, et qui, à quelques exagérés près, se rallieraient de bonne foi aux nouvelles institutions [1], pourvu qu'on les débarrassât des hommes trop marquants de la Révolution dont ils redoutent de nouveaux complots ; 3° ceux qui se disent les partisans du Roi parce qu'ils ne le craignent pas, les partisans de la Charte parce qu'elle protège leurs intérêts ; ce sont les hommes qui ont servi la République et Bonaparte, et qui voudraient pourtant en finir avec la Révolution, mais en conservant leurs places et leurs richesses, qui ne voient pour leur donner ces garanties qu'un Bourbon faible et un Bourbon illégitime [2] et qui redoutent par dessus tout les légitimes héritiers du Roi et les véritables royalistes. Ce parti s'est lié aux amis de Fouché, afin d'éviter que, ces derniers étant écrasés, il ne fût ensuite lui-même évincé par les royalistes. C'est lui qui, en ce moment, gouverne la France et dirige le Roi lui-même. Le ministère actuel lui est entièrement soumis, d'abord par l'action du Roi, puis par suite de l'influence que M. de Talleyrand exerce sur le duc de Richelieu, et parce que MM. Decazes, Corvetto, ministre des finances, et Barbé-Marbois sont dévoués à cette faction. »

(10 mars 1816). « Je suis inscrit... pour défendre le projet de la Commission sur le budget... On nous attaque de tous côtés par des calomnies ; les ministres ne nous épargnent pas ; la police envoie aux journaux des articles tout faits contre nous... Les agioteurs et les gens à places de Paris crient à force. Il faut lutter contre tout cela, et vous sentez que, sans appui, sans intrigue, il nous faut avoir dix fois raison ; la tribune de la Chambre est notre seul refuge... Vous verrez, par le rapport et par le projet de loi, que nous avons défendu, comme nous le devions, les intérêts de notre pays, que

[1] On voit que M. de Villèle, bien qu'il blamât certaines dispositions de la Charte, n'était pas systématiquement opposé à son application.

[2] Allusion aux libéraux qui auraient voulu donner la couronne au duc d'Orléans.

Digitized by Google

nous avons décidé les principales économies que peut comporter notre situation, que nous avons émancipé les communes et les conseils généraux, et bien que le commerce n'eût pas de députés particuliers dans notre Chambre, ses intérêts ont été très bien défendus, et nous avons repoussé tous les droits nouveaux qu'on voulait lui imposer. »

Les lettres sont résumées à plusieurs reprises et commentées par M. de Villèle : détachons de cet ensemble très judicieux quelques réflexions instructives.

Les premières lois présentées à la Chambre étaient des mesures de sûreté générale : l'une avait pour objet de réprimer les provocations à la révolte. Le parti royaliste n'en approuvait pas les dispositions ; s'il la vota, c'est qu'il craignait, en rejetant l'une des premières lois qui lui étaient présentées au nom du Roi, de nuire à son gouvernement. Il en fut ainsi, pour le même motif, du vote de la majorité sur le rétablissement des cours prévôtales et sur la suppression de la liberté individuelle, atténuée du reste dans son application par une circulaire ministérielle qui adoptait les modifications réclamées.

« Ainsi, d'une part, la majorité de la Chambre, contrairement à ses sentiments, mais par égard pour le Roi, accordait aux ministres les armes les plus fortes et les plus arbitraires dans le but de fournir au monarque les moyens de contenir ses ennemis ; d'un autre côté, les ministres se servaient du nom et de l'appui de Louis XVIII pour livrer les fonctions les plus importantes du pays aux hommes les plus opposés aux principes monarchiques... M. de Corbière, pour avoir dans la discussion des lois de sûreté générale repoussé le luxe d'arbitraire dont les ministres les surchargèrent et plaidé la cause des principes de la justice, commença à inspirer confiance à tous les hommes loyaux de l'assemblée.

« Ce fut le 5 décembre 1815 que se termina le procès du maréchal Ney, si malheureusement imposé à la Restauration par je ne sais quelle fatalité... Si la réparation pénale du dommage causé a jamais pu justifier la mort d'un homme illustré par d'aussi brillants services militaires, la fin du maréchal Ney n'est assurément susceptible d'aucune récrimination ; mais je crois qu'il est permis de regretter que le gouvernement n'ait peut-être pas assez senti combien la sortie du royaume de ce grand proscrit était pour tous du plus haut intérêt ; ce reproche peut être adressé aussi au maréchal lui-même. De l'instruction de ce procès ressortit une déposition... M. Capelle déclara que le maréchal avait donné à M. de Bourmont l'assurance que les conjurés avaient d'abord pensé à élever au trône le duc d'Orléans, mais que les intrigues de la reine Hortense avaient fait adopter le rappel de Bonaparte. »

Le 2 janvier 1816 fut ouverte la discussion de la loi d'amnistie. Le ministère se servit alors de la parole royale pour sauver du bannissement les régicides *relaps* (ceux qui pendant les Cent-Jours

Digitized by Google

avaient accepté des fonctions du gouvernement ou voté l'acte additionnel aux constitutions de l'Empire). La Chambre se prononça, presque à l'unanimité, contre cette exclusion. Elle ne put obtenir le rejet de l'article exceptant de l'amnistie « tous les individus contre qui, avant la publication de la loi, des poursuites auraient été dirigées. » Cet article était épouvantable, aux yeux de la droite, par son arbitraire et son injustice, puisqu'il laissait absolument aux ministres la faculté d'excepter de l'amnistie et par suite d'envoyer à la mort quiconque leur déplairait ; cependant il ne put être rejeté. La droite fut également impuissante à obtenir certaines classes d'exceptions.

Au chapitre XVII, la loi des élections est supérieurement traitée. M. de Villèle met en lumière son esprit large comme celui de la plus grande partie du parti royaliste. Je citerai à ce propos une déclaration de Royer-Collard qu'il importe de ne pas oublier.

Soutenant contre la droite le renouvellement partiel de la Chambre, il alla jusqu'à proférer ces prophétiques paroles, qui devaient, quatorze ans plus tard, condamner l'adresse des 221 qu'il fut chargé de porter au Roi :

« Le jour où le gouvernement n'existera que par la majorité de la « Chambre, le jour où il sera établi en fait que la Chambre peut re- « pousser les ministres du Roi et lui en imposer d'autres qui seront « ses propres ministres et non les ministres du Roi, ce jour-là, c'en « est fait, non pas seulement de la Charte, mais de notre royauté, « de cette royauté indépendante qui a protégé nos pères et de la- « quelle seule la France a reçu tout ce qu'elle a jamais eu de liberté « et de bonheur ; ce jour-là, nous sommes en république. »

Le lecteur a pu, je l'espère, avoir un aperçu de ce qu'il y a dans ce volume de faits révélateurs, de sincérité et de loyauté, de modération et de justice. Il est de nature à dissiper déjà, dans les esprits droits, bien des préjugés contre M. de Villèle et les vrais royalistes de la Restauration [1].

GEORGES GANDY.

[1] Un appendice renferme les observations sur les projets de Constitution, adressées de Toulouse par M. de Villèle (20 mai 1814), aux députés du département de la Haute-Garonne ; ces observations critiques sont vraiment dignes d'être méditées, lors même qu'on ne s'y rallierait pas complètement. Elles débutent ainsi :

« Messieurs, par sa déclaration du 2 de ce mois, le Roi vous a convoqués pour mettre sous vos yeux un projet de Constitution ; permettez que, comme membre d'un corps dont les observations seront écoutées, un de vos commettants, un ami de son pays et de son Roi, vous adresse les siennes sur une œuvre aussi importante au bonheur de tous. »

Digitized by Google

VI

L'ARCHIVE DU SAINT-SAUVEUR DE MESSINE

D'APRÈS UN REGISTRE INÉDIT.

—

Quand on sort de Messine pour aller en suivant la mer jusqu'à la pointe du Phare, on rencontre à quelque distance de la ville un ancien couvent qui porte encore aujourd'hui son vieux nom de *San Salvatore dé Greci*. Il s'en faut que ce soit là son emplacement primitif. Il n'est là que depuis 1540, c'est-à-dire depuis que Charles Quint, voulant fortifier la presqu'île qui embrasse de son croissant le port de Messine, détruisit le monastère primitif pour développer la citadelle. Situé alors au bord de la mer, *ad apicem isthmi*, séparé de la ville, commandant la côte de Sicile, ayant vue sur le détroit et sur la Calabre, le couvent du Saint-Sauveur était dans une situation incomparable, bien digne de ce qu'il avait été jadis, le premier monastère du royaume normand. Le couvent grec du Saint-Sauveur ne remontait point à l'époque où la Sicile était une province byzantine. La conquête musulmane avait ruiné la culture grecque, si brillante en Sicile au huitième siècle : la prospérité que l'hellénisme y retrouva au onzième fut le fait d'une véritable renaissance, dont les princes normands, habiles à mettre en œuvre toutes les ressources du pays, furent les promoteurs, et dont ils demandèrent les éléments surtout à la Grande Grèce. De toutes les villes de la Grande Grèce, Rossano était restée, malgré les guerres sarrazines, le centre le plus vivant de l'hellénisme italien : nous aurons ailleurs, quand nous raconterons l'histoire de son abbaye basilienne et de son école calligraphique, l'occasion d'en donner plus d'une preuve. Entre temps, la fondation du Saint-Sauveur nous en fournit une. L'abbé Barthélemy, qui établit à Messine la religion basilienne, n'est pas un Sicilien : il appartient à une noble famille de Sybaris, et il s'est voué à la vie religieuse dans le monastère de Rossano, l'Odégétria, lorsque le comte Roger lui demande de s'établir à Messine. Il a voyagé en Orient, il a visité Constantinople ; sa réputation de sainteté est grande, et sa foi, un instant suspectée, triomphe de toutes les attaques. Il ne sera pas toutefois le premier archimandrite du Saint-Sauveur, car il obtient peu de temps après de Roger la permission de revenir à Rossano, et c'est Luc, alors hégoumène de Rossano, qui est mis à la tête du couvent royal de Messine (1131). Luc meurt le 17 février 1175, après avoir vu son monastère comblé des faveurs

Digitized by Google

du roi Roger et mis en possession de propriétés terriennes considérables et d'une juridiction qui s'étend jusqu'au delà du détroit. L'abbé du Saint-Sauveur porte lui seul le titre d'*archimandrite* ; il est le supérieur de tous les monastères de son ordre, fondés par le roi Roger en Sicile et en Calabre. Il a son banc de justice, au civil et au canonique, une « juridiction quasi épiscopale, » et les insignes pontificaux. La croix est portée devant lui, au moins dans les limites de ses terres, qui sont considérées comme son diocèse. En Calabre, il possède un instant jusqu'à seize monastères de son obédience, disséminés dans plusieurs diocèses, Rossano, Nicotera, Milet, Reggio, Seminara. En Sicile, le nombre s'élève à quarante et un. L'archimandrite de Messine est peut-être le plus grand seigneur ecclésiastique du royaume.

Il ne semble pas cependant que le monastère ait jamais joué de rôle politique, et son histoire se borne à la succession de ses abbés. Au XIIe siècle l'ordre basilien se maintient, au XIIIe siècle il décline. Désormais, en effet, le pays étant absolument latinisé, tout lien étant rompu avec l'Orient schismatique, il perd et de sa consistance et de son prestige. Sans difficultés, à Luc 1er ont succédé Onuphre 1er, Léonce 1er, Luc II, Nymphus 1er, Macaire, Jacques 1er enfin, qui nous amène à la seconde moitié du XIIIe siècle. Les rivalités et les convoitises se produisent alors. Manfred impose au couvent le moine Euthimius, tandis que l'archevêque de Messine, Jean Colonna, fait élire le neveu de Jacques 1er, Isaac 1er, puis un Jacques II. Le schisme cesse avec Barnabé († 1327), et la liste des abbés continue avec Nymphus II, Isaac II, Théodore, Jacques III, Paul de Notarléone, Nectaire, Paul II *Furfalus*, Philothée, Onuphre II *de Bufalis* et Luc III *de Bufalis*. Ce dernier se démet (1457) en faveur de Bessarion qui devient abbé commandataire (le premier) du Saint-Sauveur, à charge d'y restaurer la règle basilienne et d'y entretenir un nombre convenable de moines. A son tour Bessarion se démet en faveur de l'abbé de Grottaferrata, Pierre *Pitali*, auquel succède Léonce II, Chrystaphi, qui sera le dernier archimandrite appartenant à la religion basilienne (1472). Ceux qui viennent après lui ne sont plus que des commandataires : Alphonse d'Aragon, « fils naturel du Roi catholique, administrateur perpétuel de l'archevêché et de l'église de Saragosse, » déjà abbé d'une foule de monastères et archevêque de Monreale ; André, cardinal della Valle ; Pierre Ricci « maître des chapelles du roi de Sicile » et chanoine de Messine ; Annibal Spatafora ; Jean André, Cardinal Mercurio ; don Garcias de Haro ; Laurent Théodoli ; François *de Puteo*, depuis archevêque d'Agrigente ; Nicolas Stizzia, depuis évêque de Céphalù ; Félix Novello ; Charles d'Aragon ; Louis d'Alliaga, grand inquisiteur d'Es-

Digitized by Google

pagne ; Didacus Requisens, etc... Le Saint-Sauveur conserva la règle basilienne jusqu'à la fin. Sixte V (1584) avait donné un général à tout l'ordre et institué des visiteurs pour réformer les couvents relâchés, en y établissant un abbé *conventuel* exempt de la juridiction du commandataire. Au XVIIe siècle, à l'époque où Pirri composait sa *Sicilia Sacra*, le couvent comptait dix moines prêtres ; on y récitait l'office et l'on y célébrait la messe en grec, encore que plusieurs des pères n'entendissent pas un mot de cette langue (*plures tamen graecum literale non percipiunt* [1]). Le monastère fut supprimé à la fin du XVIIIe siècle.

Le Saint-Sauveur possédait une bibliothèque et un archive. J'aurai un jour à parler de cette belle bibliothèque, dont le catalogue fut dressé par dom Scarfo (le même qui dressa le catalogue de la bibliothèque du couvent romain de Saint-Basile), et dont les manuscrits sont entrés en bloc dans la bibliothèque publique de Messine. Je ne veux m'occuper ici que de l'archive.

On comprend que l'administration royale ait eu intérêt à surveiller l'état des bulles et des diplômes, qui consacraient les privilèges des établissements religieux. Déjà une ordonnance du 30 juillet 1509 prescrit à Jean-Luc Barbieri, « maître notaire de la royale chancellerie de Sicile, » de procéder au recolement des bulles et chartes des couvents et des églises [2]. En 1540, au moment de la translation du couvent, la Chancellerie espagnole paraît avoir saisi l'occasion pour séquestrer toutes les pièces de l'archive du Saint-Sauveur. Il est du moins avéré que, en 1593, lorsque l'abbé Stizzia voulut publier une traduction latine de la charte de 1133 du roi Roger, véritable charte de fondation du couvent et l'origine de toutes ses immunités, ce ne fut point dans l'archive propre de l'abbaye qu'il en trouva l'original, mais dans l'archive public de la ville de Messine, *penes thesaurum urbis* [3].

Dans le courant du XVIIe siècle, le chanoine d'Amico, travaillant à un *Codex diplomaticus* qui ne vit jamais le jour, mais dont la bibliothèque communale de Palerme conserve le manuscrit, le chanoine d'Amico copiait un diplôme grec du Saint-Sauveur « dans le trésor de la ville, » *in thesauro urbis Messanæ apud Campanile... in archulatertia archimandritatus*. Les pièces que nous aurons à signaler plus loin sont dites exister dans l' «archive de l'archimandritat,...dans

[1] Tous les détails qui précèdent sont empruntés à la *Sicilia Sacra* (édition de 1647), que j'ai modifiée en plusieurs endroits d'après les données du registre dont il va être question.

[2] Spata, *Pergamene*, p. 397.

[3] *Privilegium archimandritatus...* (Messine, 1597), p. 6 : *Extat originale instrumentum in carta pecora conservatum penes thesaurum hujus nobilis urbis.*

Digitized by Google

l'archive de l'église de Messine, » *in tabulario archimandritatus... apud thesaurum messanensis ecclesiæ,* — ou encore dans le « trésor de l'église de Messine, dans la salle inférieure du Campanile, » *in thesauro ecclesiæ messanensis in aula inferiore campanarii,*— ou enfin « dans la salle basse du Campanile, dans l'armoire des bulles et privilèges de l'archimandritat,» *in aula campanarii, in arca seu armario bullarum papalium et privilegiorum archimandritatus.* Ces diverses formules reviennent à dire que dans la salle basse du campanile de l'église de Messine, où se trouve l'archive de l'église de Messine, qui est aussi l'archive de la ville, on a réparti en plusieurs coffres ou armoires les chartes et les bulles du Saint-Sauveur.

De ces chartes et de ces bulles on avait dressé à plusieurs reprises le registre de l'abbaye. Pirri, dans la *Sicilia Sacra,* cite, non les originaux, mais un registre dont les feuillets sont numérotés. Gaëtano semble avoir eu un exemplaire différent du registre [1]. Un registre analogue à ceux de Pirri et de Gaëtano, nous a été conservé dans un manuscrit de la Bibliothèque vaticane. Ce manuscrit, qui n'est pas signalé dans l'*Index* de la Vaticane, est mentionné dans l'*Inventaire* [2], sous le titre de *Bolle e diplomi di ogni genere latini e greci per l'archimandritato di Messina dell' ordine di San Basilio dal secolo XI all' anno 1536.* Il porte le numéro 8201. Le même *Inventaire* l'attribue au XVIe siècle, ce qui est inexact. En tête en effet figure un *Elenchus venerabilium archimandritarum magni cœnobii S. Salvatoris Linguæ Phari ex historia eiusdem cœnobii excerptus* [3], c'est-à-dire une liste des archimandrites du couvent, et le dernier nom qui figure sur cette liste est celui de *Didacus Requisens,* qui était encore vivant en 1647. Or cette liste est contemporaine de la main la plus récente du manuscrit. Il faut donc voir dans ce volume un recueil des pièces concernant le Saint-Sauveur, recueil formé dans la première moitié du dix-septième siècle [4].

Nous allons parcourir rapidement ce registre, en classant par catégories les documents qu'il renferme [5].

En première ligne nous signalerons une suite importante de bulles pontificales : neuf d'Honorius III, une de Grégoire IX, une d'Alexandre IV, une de Clément IV, une de Martin IV, une de Nicolas IV, une

[1] O. Cajetanus, *Vitae Sanctorum Siculorum,* cité par Pirri.

[2] Tome X, fol. 153. L'*inventaire* n'est communiqué qu'exceptionnellement aux lecteurs de la Vaticane, qui n'ont à leur disposition qu'un *Index* alphabétique tout à fait insuffisant.

[3] Cet *Elenchus* et cette *Historia* ne dépendent pas de l'*Historia* qu'à publiée Pirri.

[4] Fol. 2, je relève la mention suivante: *Dedit legavit Car. Al. Valenti.*

[5] Les pièces qu'il renferme ne sont rangées dans aucun ordre, et il y a parfois jusqu'à trois répliques de la même pièce.

Digitized by Google

de Boniface VIII, trois de Clément V, sept de Jean XXII, six de Clément VI, trois d'Urbain VI, cinq de Martin V, une de Calixte III, une de Sixte IV, trois de Léon X et une de Paul III. Cette dernière, datée du 23 octobre 1536, est la pièce la plus récente de tout le registre. Je n'insisterai pas sur ces quarante-cinq bulles, me bornant à les signaler aux travailleurs des Archives vaticanes : elles ont leur place marquée dans les registres en cours de publication. Mais en voici six, antérieures à Honorius III, qui paraissent avoir échappé aux rééditeurs de Jaffé et à M. Pfluck-Harttung, ou qui ne sont mentionnées ni dans Potthast ni dans les *Analecta Novissima* du Card. Pitra.

A signaler simplement une bulle d'Alexandre III, datée d'Anagni, XII des calendes de novembre 1175 : *Apostolicæ sedis*... Le ms. en contient deux minutes, l'une au fol. 14, l'autre au fol. 281, donnant chacune exactement la date ci-dessus. Cette bulle est connue depuis longtemps [1], mais tandis que Mansi l'assigne au XIV des calendes de novembre, Graevius l'assigne au XII des calendes de septembre. Le registre du Saint-Sauveur, on le voit, donne une date qui n'est ni celle de Mansi, ni celle de Graevius, mais qui les explique peut-être en les combinant, et qui n'est pas sans autorité : *Extat hoc diploma in tabulario Archimandritatus apud thesaurum messanensis ecclesiæ*, lisons-nous en effet en tête de la minute du fol. 281.

Fol. 51 : Célestin III écrit à Luc archimandrite pour l'exempter d'une dîme à payer à l'archevêque de Reggio. Rome, 29 décembre 1197, « bulle de plomb. » Jaffé (1re édition, 10669) ne connaît de cette bulle que le court extrait donné par la *Sicilia Sacra*.

CELESTINUS, episcopus servus servorum ei. Dilectis filiis Lucæ, archimandritæ, et conventui Sancti Salvatoris de Messana, salutem et apostolicam benedictionem.

JUSTIS PETENTIUM DESIDERIIS dignum est nos facile præbere consensum, et vota quæ a rationis tramite non discordant, effectu prosequente, complere. Eapropter, dilecti in Domino filii, vestris justis postulationibus grato concurrentes assensu, decimas possessionum vestrarum quæ sunt in tenimento Melæ, quas venerabilis frater noster... Rheginus archiepiscopus, de consensu capituli sui, ecclesiæ vestræ remisit. super quibus inter vos olim quæstio vertebatur, sicut eas juste et pacifice possident, devotioni vestræ auctoritate apostolica confirmamus, et præsentis scripti patrocinio communimus. Nulli ergo omnino hominum liceat hanc paginam nostræ confirmationis infringere vel ei ausu temerario contraire. Si quis autem hoc attemptare præsumpserit indignationem omnipotentis Dei et beatorum Petri et Pauli apostolorum eius se noverit incursurum.

Datum Laterani, IIII kal. januarii, Pontificatus nostri anno septimo.

Fol. 22 et 430 : Innocent III confirme à Luc II, archimandrite, les

[1] Jaffé, n° 12520.

Digitized by Google

immunités de son monastère. Rome, 26 septembre 1210. « Bulle de plomb. »

INNOCENTIUS, episcopus servus servorum Dei. Dilectis filiis fratri Lucæ, archimandritæ, et conventui monasterii Sancti Salvatoris de Lingua Messanæ, ordinis sancti Basilii, salutem et apostolicam benedictionem.

SACROSANCTA ROMANA ECCLESIA devotos et humiles filios ex assuetæ pietatis officio propentius diligere consuevit. et, ne pravorum hominum molestiis agitentur, tanquam pia mater suæ protectionis munimine confovere. Eapropter, dilecti in Domino filii, vestris, ustis postulationibus grato concurrentes assensu personas vestras et monasterium Sancti Salvatoris, de Lingua, in quo divino estis obsequio mancipati, cum omnibus bonis quæ impræsentiarum rationabiliter possidetis aut in futurum justis modis, præstante Domino, pote-ritis adipisci, sub beati Petri et nostra protectione suscipimus. Specialiter autem prædictum monasterium Sancti Salvatoris, necnon obedientias et reliqua monasteria suffraganea ipsius monasterii liberamus et exemimus ab omni præstatione [et] servitio alicujus ecclesiæ et aliarum personarum. Itaque amodo sit libera, exempta et nulli ali ecclesiæ, diocesano archiepiscopo, episcopo vel locis religiosis seu aliquibus personis, nisi tibi prædicto Lucæ, archimandritæ, tuisque successoribus tantum teneantur amodo in aliquo respondere (excepto censu ecclesiæ messanensi sicut in privilegiis præfati monasterii dicitur contineri), vobis et per vos eidem monasterio auctoritate apostolica confirmamus et præsentis scripti patrocinio communimus. Nulli ergo etc... incursurum.

Datum Laterani, v Kal. octobris. Pontificatus nostri anno tertio decimo.

Fol. 310 : Innocent III confirme l'autorité de Luc II sur les abbés suffragants de l'archimandritat, [Rome ?] 26 septembre 1212. *Extat hoc privilegium in membranis in arca seu armario bullarum papalium et privilegiorum archimandritatus.*

INNOCENTIUS, episcopus servus servorum Dei. Dilectis filiis universis abbatibus archimandritæ Sancti Salvatoris de Lingua Messanæ salutem et apostolicam benedictionem.

INTER VIRTUTES CÆTERAS, quibus ad æternæ beatitudinis bravium pervenitur, obedientiæ virtus locum sibi legitime vindicare, ad cuius affectum nos apostolus noscitur invitare, cum dixerit : filii, vestris præpositis obedietis. Quapropter universitatem vestram monemus et attente hortamur per apostolica vobis scripta mandamus *(sic)* quatenus dilecto filio Lucæ, archimandritæ, tanquam patri et pastori animarum vestrarum, devotam obedientiam et debitam reverentiam impendere procuretis, rationes consuetas et debitas sibi sine difficultate qualibet ex solventes.

Datum v Kal. octobris. Pontificatus nostri anno XV°.

Fol. 44 : Innocent III écrit à l'archevêque de Reggio pour défendre le lazaret de Catona contre les exigences de l'archimandritat. Ferentino, 23 juin 1215. « Bulle de plomb. »

INNOCENTIUS, episcopus servus servorum Dei. Venerabili fratri archiepiscopo et dilecto filio Raynaldo Gentili, decano reginensi salutem et apostolicam benedictionem.

Digitized by Google

DILECTI FILII LEPROSI Sancti Lazari de Catona nobis conquerendo monstrarunt quod, cum bonæ memoriæ Onuphrius, archimandrita monasterii Sancti Salvatoris messanensis possessiones quasdam eorum domui, de consensu fratrum suorum dederit intuitu pietatis, sicut per scriptum eorumdem archimandritæ fratrumque suorum subscriptionibus roboratum dicitur apparere ipsique diu illos possiderint sine lite, Lucas nunc archimandrita ejusdem monasterii donationem nititur infringere supradictam, possessiones repetendo prædictas vel pro eis censum insolitum exigendo. Cum igitur eisdem leprosis in jure suo tanto benignius adesse velimus quanto amplius eos humano constat solatio indigere, discretionis vestræ per apost[olica] scripta mandamus quatenus eos super possessionibus antedictis non permittatis indebite molestari, molestatores per censuram ecclesiasticam appellatione remota sicut justum fuerit compescendo. Tu denique, frater archiep[iscope], super te ipso et credito tibi grege taliter vigilare procures, extirpando vitia, explanando virtutes, ut in novissimo districti examinis die coram tremendo judice, qui reddet unicuique secundum opera sua, dignam possis reddere rationem.

Datum Ferentini, VIII. Kal. julii. Pontificatus nostri anno octavo decimo.

Fol. 22 : Innocent III confirme à l'archimandrite les propriétés et les obédiences du Saint-Sauveur. Viterbe, 19 avril 1216. « Bulle de plomb. »

INNOCENTIUS, episcopus servus servorum Dei. Dilectis filiis archimandritæ ac conventui Sancti Salvatoris de Lingua Messanæ, salutem et apostolicam benedictionem.

SACROSANCTA ROMANA ECCLESIA devotos etc... suscipimus. Specialiter autem monasteria et obedientias vobis subjecta, domos, terras, vineas, virgulta, prata, nemora, molendina salinas et alia pia vobis fidelium liberalitate collata, nec non libertates et immunitates vobis indultas. Sicut ea omnia juste et pacifice obtinetis, vobis et per vos eidem monasterio vestro auctoritate apostolica confirmamus et præsentis scripti patrocinio communimus. Nulli ergo etc... incursurum.

Datum Viterbii, XII. Kal. maii. Pontificatus nostri anno nonodecimo.

La monarchie normande est représentée dans le registre du Saint-Sauveur par un certain nombre de chartes *grecques*, qui pour la plupart ont été mentionnées par la *Sicilia Sacra*, mais dont le texte original ne laisse pas d'être resté inédit jusqu'à ce jour. Toutes les pièces grecques du registre sont accompagnées d'une version latine.— Fol. 92′ et 122 : La première en date est une charte du Comte Roger, qui accorde au moine Blaise la faculté de fonder le monastère de S. Nicandre, *proche le château de Saint-Nicon*, et lui concède un domaine pour subvenir à l'entretien dudit monastère : novembre, 6602=1094 : Ἐπειδήπερ τῷ Θεῷ ἐξόλης [sic] καρδίας δουλεύοντας... La *Sicilia Sacra* ne connaît cette charte que par la mention qu'en fait la charte du roi Roger (1131) : Ἐπειδὴ τὰ τοῦ παρόντος βίου... [1] —

[1] *Sicilia Sacra*, III, 5.

Digitized by Google

Fol. 93, 121, 123 : Le Comte Roger donne au moine Scholarios, fondateur du couvent de Saint-Pantaléon de Bordonari, près de Messine, la propriété du domaine de Fasgali (*al.* Phragalæ) : septembre, 6607=1099 : Τοὺς κατὰ πάντα ἐξυπηρετοῦντας... La *Sicilia Sacra* (p. 53) a de ce document une traduction latine faite par Constantin Lascaris. — Fol. 118 : La comtesse Adelaïde confère au moine Gérasimos un domaine *proche de Saint-Elie* (Calabre), à charge de prier pour elle et pour le Comte Roger : 3 juin 6618=1109 : Ἐπειδὴ τὸ τοὺς κατεραγμένους... L'auteur de la *Sicilia Sacra* a peut-être connu cette pièce (cf. p. 44), mais il ne l'a pas donnée. Gérasimos est le même qui, à la date de 1093, reçoit du Comte Roger la charte de fondation du monastère des SS. Pierre et Paul *de Itala*, dont il est abbé [1]. — Fol. 97 et 124 : Le Comte Roger confirme à Méthodios, abbé de Saint-Nicolas *de Droso*, les immunités de son couvent : mai, 6622=1113: Ἐπειδήπερ δίκαιον ἄρα... Le monastère de Saint-Nicolas, sis en Calabre, sera une obédience de Saint-Sauveur : il est mentionné comme tel dans une charte de 1133 citée plus loin. [2] — Fol. 126 : Maximilla, sœur du roi Roger, donne à Flandine (sic), ἐκ τῆς ἁγίας καὶ ἀμολήντου κολυμβύθρας, la terre de Métilla (?) : 6639=1131 : Εἴ τις οἱ χριστιανῶν... A la même date (fol. 76), une autre donation de la même à la même. — Fol. 95 et 127 : Maximilla donne une terre à Jean, fils du stratège Licastos, pour reconnaître ses services : 6639=1131, Ἐπειδὴ εὗρόν σε πιστὸν... Aucune mention dans la *Sicilia Sacra*. — Fol. 128 : le roi Roger prend la protection du monastère du Saint-Sauveur : mai 6639=1130 : Ἐπειδὴ τὰ τοῦ παρόντος βίου... Pirri a publié une traduction latine de cette pièce (p. 4). — Fol. 56 et 130 : le roi Roger énumère les obédiences du Saint-Sauveur et les confirme : février 6641=1133 : Ὅσα μὲν ὁ ἐν μακαρίᾳ τῇ λέξει... Publié par Pirri, dans une traduction latine de Constantin Lascaris (p. 7). — Fol. 133 : le roi Roger émumère et confirme quelques propriétés foncières du Saint-Sauveur : mai : 6642=1133 : Καὶ τῶν κοσμικῶν πραγμάτων... Pirri en donne la traduction latine (p. 11). — Fol. 74 et 135 : le roi Roger donne le monastère de Saint-Jean *de Droso* au Saint-Sauveur : Messine, mars, 6645=1136 : Τοῦ θεοφρουρήτου καὶ γαληνικοῦ... Pirri en donne les premières lignes seulement (p. 12). — Fol. 107 et 137 : le roi Roger confirme à Luc archimandrite la propriété de plusieurs domaines : Siacca, juin, 6649=1140 : Τοῦ ἐνθέου κράτους μου... Un extrait, en latin, dans la *Sicilia Sacra* (p. 13). — Fol. 70 et 144 : le roi Roger confirme à Nicolas Pricios de Messine les donations à lui faites par le Comte Roger : Messine, novembre, 6653=1145 : Ἐν τῇ ἡμέρᾳ ἐπιβλέψει... Rien de ce diplôme dans

[1] *Id.*, p. 103.
[2] *Id.*, p. 9 et 44.

Digitized by Google

la *Sicilia Sacra*. — Fol. 79', 148, 150. Le roi Roger confirme à l'archimandrite Luc la propriété qu'on lui contestait de quelques domaines : Messine, octobre, 6653=1145 : Κατὰ τὸν ὀκτώβριον μῆνα... Publié en latin par Pirri (p. 14.) — Fol. 64, 96, 145, 152 : le roi Roger à l'archimandrite Luc, sujet analogue au précédent : Messine, novembre, 6653=1145 : Ἐπειδὴ ἐν τῇ ἡμετέρᾳ ἐπιβλέψει... Un extrait latin dans Pirri (p. 13). — Fol. 67, 146 189 : le roi Roger à l'archimandrite Luc, sujet analogue aux deux précédents : Messine, novembre 6653=1145 : Τοῦ θεοσέπτου κράτους ἡμῶν... Mentionnée par Pirri (p. 13). — Fol. 77 et 156 : le roi Roger à l'archimandrite Luc : il exempte des droits d'entrée les navires au service du monastère : Messine, avril 6655=1146 : Ἐπειδὴ κατὰ τὸν ἀπρίλλιον μῆνα... Un extrait dans Pirri. (p. 14). — Fol. 71 et 158 : le roi Roger concède à l'archimandrite Luc un domaine à Agro : Palerme, juin 6657=1148 : Τοῦ ἐνθέου κράτους ἡμῶν... [1] — Fol. 97' et 159 : Guillaume et Marguerite sa mère confirment à l'abbé Hilaire un privilège du couvent de Saint-Nicolas *de Droso* : Messine, mars 6676=1167 : Κατὰ τὸν μάρτιον μῆνα... — Il faut ajouter à ces diplômes trois pièces grecques de la même époque. L'une (fol. 99'), de Robert Borell, est un acte de donation en faveur du monastère de Saint-Nicolas de Droso, entre les mains de l'hégoumène Méthodios : décembre, 6618=1110. La seconde (fol. 102' et 163) est un jugement rendu en faveur du Saint-Sauveur, par « *Sanctorus magnæ regiæ curiæ magister justitiarius* », mars, 1185. La troisième (fol. 105 et 154) est un jugement rendu par « Nicolas, stratège de Messine, » dans un procès pendant entre le Saint-Sauveur et Nicolas Prikios, dont nous avons déjà rencontré le nom : 6654=1146.

Je passe aux chartes impériales.— Fol. 5 et 287 : Henri VI confirme les privilèges du Saint-Sauveur : Messine, février, 1195 : CUM PERSONIS ECCLESIASTICIS... « Cet instrument existe dans l'archive de l'archimandridat conservé dans le trésor de l'église de Messine, dans la salle inférieure du campanile. » — Fol. 13 : l'impératrice Constance confirme à Léonce, archimandrite, la délimitation du domaine de *Agro* : Messine, janvier, 1196 : CUM ILLIUS TANTUM MUNERE... — Fol. 8 : Constance confirme à Léonce l'obédience de Saint-Nicolas *de Droso* : Messine, mars, 1197 : CUM AD UNIVERSA... «L'original existe.» — Fol. 14 et 289 : Frédéric II confirme à Léonce les privilèges du Saint-Sauveur : Palerme, juin, 1200 : CUM PERSONIS ECCLESIASTICIS... Cette charte a été analysée par Pirri, et, d'après lui, par Huillard Bréholles et Ficker [2]. « Cet instrument existe dans l'archive, etc. »

[1] Cf. *Sicilia Sacra*, p. 48.
[2] *Historia diplomatica Frederici II*, I, 45. *Regesta Imperii* (V, 1), n° 540.

Digitized by Google

— Fol. 15 : Frédéric II, en retour d'un don de soixante mille tarins fait par le Saint-Sauveur à Gaultier *de Paleariis*, chancelier du royaume de Sicile, *cum... pro exequendis servitiis nostris... pecunia plurimum indigeret*, confère audit Saint-Sauveur la propriété de tout ce qui appartenait à la couronne sur les terres du couvent de Tuchii : Palerme, octobre, 1202 : PER PRÆSENS SCRIPTUM... [1] — Fol. 15' : Frédéric II, pour le repos de l'âme de son père et de sa mère, concède au Saint-Sauveur la propriété de tout ce que la couronne possède *in terra Agro* : Messine, juillet, 1210 : IN AUGMENTUM ECCLESIARUM... [2] — Fol. 5' : Frédéric II confirme à l'archimandrite Luc les privilèges du Saint-Sauveur : Messine, mars, 1211 : PER PRÆSENS SCRIPTUM... Mentionné sans date par Ficker [3]. — Fol. 6' et 311 : Frédéric II confirme de nouveau à Luc les privilèges du Saint-Sauveur : Haguenau, mars, 1216 : LAUDABILIA SUNT IN PRINCIPE... Un extrait dans Pirri, reproduit par Huillard Bréholles et Ficker [4]. — Fol. 7' et 297 [5] : Frédéric II confirme à l'archimandrite Macaire les privilèges du Saint-Sauveur : Catane, juin, 1233 : SI LOCA RELIGIOSA... Publié par Pirri, mentionné par Huillard-Bréholles et Ficker [6].

Il faut ajouter à ces chartes impériales quelques chartes aragonaises,— deux d'Alphonse Ier, 25 avril 1422, 15 avril 1435 (fol. 385 et 388), —et enfin une charte de Charles-Quint, 6 mai 1524 (fol. 482), toutes adressées au Saint-Sauveur en confirmation de ses privilèges [7].

A la suite des chartes et diplômes, voici une série de contrats, concessions, accords, donations, legs, achats et ventes; ces diverses pièces n'offrent guère que l'intérêt de minutes notariales; *elles sont toutes rédigées en grec*. Trente-huit remontent au XIIe siècle (1132 1193), cinq au XIIIe (1214-1287). On ne nous dit nulle part si cette collection de contrats était conservée dans le même local que les autres instruments du Saint-Sauveur. Mais il est vraisemblable qu'ils aient été conservés, avec ceux qui suivent, *in aula Campanarii, in arca seu armario bullarum papalium et privilegiorum archimandritatus*.—

[1] *Per manus Robini de Policastro notarii.*
[2] *Regesta Imperii* (V, 1), n° 645.
[3] *Extat hoc privilegium in tabulario archimandritatus.*
[4] *Regesta Imperii* (V, 1), n° 850.
[5] *Extat. hoc privil. etc.*
[6] *Regesta Imperii* (V, 1), n° 2022.
[7] Douze pièces qui figurent au registre ne paraissent pas avoir eu place dans l'Archive. La première est de Martin Ier, Catane, 3 juillet 1397 (fol. 377). Les onze autres émanent des vice-rois de Sicile. Elles proviennent : *ex registro officii protonotarii anni 1396* (fol. 377) ; *et registro cancellariæ regiæ anni 1442* (fol. 391) ; *ex registro Antonii de Policio secretarii conservati in regia cancellaria*, etc. (fol. 401, 403, 408, 411, 412, 413, 415, 420, 434, 436), en d'autres termes de la Chancellerie royale de Palerme.

Digitized by Google

A côté de ces pièces grecques figure une série de pièces analogues, mais latines, concernant elles aussi les affaires de l'archimandritat. De celles-ci nous avons, non la minute, mais le résumé, et ces résumés sont disposés dans l'ordre strictement chronologique. La teneur en est plus variée : ce sont contrats d'aliénation, d'achat, de fermage, jugements, testaments, reconnaissances d'immunités, décrets émanant de la chancellerie napolitaine ou romaine, puis, à dater du moment ou l'abbaye est mise en commande, constitutions de rentes à tels ou tels, réclamations d'arrérages et autres misères de grand seigneur.

La première de ces pièces date de 1202, la plus récente de 1532. Je signalerai : un acte concernant le monastère de Sainte-Marie *de Cripta* à Palerme, en date du 8 mai 1266 (fol. 313). L'abbé de Cripta, Nimphus, fait vérifier par témoins deux privilèges de son couvent. L'un est un diplôme de Constance (Palerme, avril 1197), qui unit à Cripta le monastère abandonné *(destitutam servitio monachorum)* de Sainte-Marie de Marsala, entre les mains de l'abbé Barlaam, à charge de le desservir et de l'entretenir. L'autre est une bulle d'Innocent III, du Latran, 1er juin 1199, adressée à Barlaam et à son couvent, pour mettre ledit couvent et ses biens sous la protection de saint Pierre [1]. — Un arrêt de Gilbert de Longueville, justicier de Calabre (3 décembre 1280), jugeant au nom de Charles Ier, roi de Sicile, et reconnaissant le « banc de justice, » que, en vertu de privilèges délivrés par le roi Roger, possède le Saint-Sauveur sur ses terres et dans ses bourgs de Calabre (fol. 334). — L'acte de la démission de Néophite, abbé du monastère des SS. Elie et Philarète *terræ Seminariæ*, entre les mains de Nimphus archimandrite du Saint-Sauveur, et, par procuration, par devant Néophite, abbé de Saint-Pancrace de Scilla, économe dudit archimandrite, le 3 octobre 1329 (fol. 364). — Une excommunication fulminée au nom du *Card. Ludovicus S. Laurentii in Damaso*, contre les détenteurs et recéleurs de biens appartenant au Saint-Sauveur, à la requête de Pierre Balbo, procureur du « Révérendissime cardinal de Nicée, » Bessarion, le 8 septembre 1456 (fol. 400). — Un acte, délivré par le cardinal Carafa, déboutant l'archevêque de Messine Jacques, qui s'est plaint en cour de Rome de ce que l'archimandrite Léonce s'arrogeât le droit de porter la

[1] « ... *Barlaamo abbati ejusque conventui degenti in S. Maria de Cripta Panormi. Recipit dictum monasterium et eius bona sub protectione b. Petri, jubet ut vivant sub regulam s. Basilii et institutione monasterii S. Salvatoris Messanæ, id est ut ordo monasticus, qui... in eodem monasterio institutus esse dignoscitur, perpetuis ibidem temporibus inviolabiliter observetur. Prohibet præsens privilegium perturbari aut ejus possessiones auferri aut abbates retineri, salva sedis apostolicæ auctoritate et diœcesena episcopi canonica justitia.* »

Digitized by Google

queue, de se laisser baiser la main, de bénir le peuple et de se faire précéder de la croix, 22 avril 1471 (fol. 419). — Une mise en demeure signifiée par la Chancellerie pontificale à l'abbé de Mili ou Saint-Pantaléon, d'avoir à restituer au cardinal Carafa, abbé commandataire de Saint-Nicolas de Casole, au diocèse d'Otrante, les biens du F. Romain, moine dudit couvent de Saint-Nicolas, le 9 avril 1478 (fol. 440). — Au total cent cinquante-cinq pièces.

Tel est le registre, tel était l'archive du Saint-Sauveur.

Sans parler de la valeur historique, soit générale, soit locale que peut avoir telle ou telle pièce qu'il renferme, il nous semble avoir un intérêt diplomatique exceptionnel. MM. Miklosich et Müller, par leurs belles publications d'*Acta et diplomata græca*, ont montré ce que l'histoire, le droit, la philologie peuvent tirer de ressources des diplômes byzantins [1] : les diplômes grecs, italiotes, encore qu'ils ne soient pas pour la plupart antérieurs au XIe siècle, ne le cèdent pas à cet égard aux byzantins. Il est regrettable que personne n'ait songé en Italie à faire le *corpus* ou au moins le recolement des chartes grecques qui ont été publiées depuis une trentaine d'années, — par exemple par Trinchera, dont le *Syllabus græcarum membranarum* laisse toutefois infiniment à désirer, — ou qui sont encore enfouies dans la poussière d'archives inabordables — par exemple celles que l'on a signalées dans le trésor de la collégiale de Bari, ou celles qui sont peut-être encore dans quelque *in pace* de la cathédrale de Rossano. Les Siciliens, eux, avaient dès le XVIIIe siècle travaillé à réunir les diplômes grecs et latins qui concernaient l'histoire de leur île, et l'on peut voir dans l'introduction du livre de M. Spata, quelle suite lamentable d'accidents fit seule avorter l'entreprise d'un *Codex diplomaticus Siciliæ* [2]. Il a fallu attendre jusqu'à M. Spata lui-même pour avoir les premières publications en grec de diplômes grecs concernant la Sicile : malheureusement il était trop tard pour que la collection pût être considérable. Quarante et une pièces concernant le monastère basilien de Saint-Philippe de Fragala, onze concernant l'église de Céphalù, par ailleurs vingt-quatre provenant pour la plupart de l'archive du monastère de Saint-Grégoire à Messine, et vingt et une des archives de l'église de Patti, d'Agrigente ou du couvent de la Martorana [3], au total quatre-vingt-dix-sept actes ou diplômes grecs, c'est, à ma connaissance, tout ce qui a vu le jour de

[1] Miklosich et Müller, *Acta et diplomata medii ævi*, Vienne 1860-1865. *Archivo Storico italiano*, Florence 1867, sér. III, t. VII, part. I.

[2] Spata, *Le Pergamene greche, esistenti nel grande archivio di Palermo* (Palerme, 1862), p. 7 et suiv.

[3] Spata, *Diplomi greci inediti*, Turin 1870. *Diplomi greci siciliani inediti*, Turin 1871.

Digitized by Google

ce qui devrait être le *Codex diplomaticus* grec de Sicile. Le registre du Saint-Sauveur vient augmenter la collection de soixante-cinq pièces nouvelles. C'est un apport qui a son prix. — Mais il nous rend surtout l'archive du Saint-Sauveur tel qu'il existait encore au commencement du XVIIe siècle, et cela est capital. Que sont devenus en effet les originaux des pièces dont nous venons de retrouver les copies ? M. Spata raconte quelque part que, à la suite des événements de 1674-1678 qui mirent un instant Messine entre les mains de Louis XIV, le vice-roi espagnol, comte de San Stefano, n'eut rien de plus pressé en rentrant dans la ville que d'expédier en Espagne ce qu'elle possédait d'*archives* ; c'est ainsi qu'en 1679 les *archives* auraient pris la route soit de Turin, soit de l'Espagne. J'ai peine à croire pourtant que le chartier du Saint-Sauveur, qui, on l'a vu, avait été versé dans l'archive de la ville, *in thesauro urbis Messanæ*, ait été compris dans ce déportement. Il est certain du moins que ni M. Pflück-Hartung à Turin, ni Mgr Carini à Barcelone, à Alcala, à Madrid, à l'Escurial [1], n'en ont trouvé de trace. Et je serais porté à croire plutôt que, s'il existe, il est enfoui dans l'archive archiépiscopal de Messine [2]. Souhaitons heureuse chance à qui pourra pénétrer dans cet impénétrable dépôt, et consolons-nous, au moins pour ce qui concerne le Saint-Sauveur, en pensant que le registre de la bibliothèque vaticane nous a donné d'avance ce que l'on y pourra trouver.

PIERRE BATIFFOL.

[1] *Iter italicum*, p. 158. *Gli Archivi e le biblioteche di Spagna in rapporto alla storia d'Italia*, passim.

[2] Au moment où je corrige les épreuves de cet article, je rencontre la confirmation inattendue de mon dire dans le livre de M. Zambellis, *Italo-hellenica* (Athènes, 1865), p. 12. Il s'exprime ainsi, en grec moderne que je traduis littéralement : « Que dirais-je des abbayes basiliennes de Sicile, ces derniers asiles de l'antiquité siculo-byzantine ? Hélas ! je ne puis taire l'indignation que j'ai ressentie, lorsque, recherchant la reine de ces abbayes, je veux parler de l'abbaye italo-grecque du Pantocrator à Messine ! » — M. Zambellis fait erreur, — « j'ai trouvé dans un réduit écarté, indignement appelé archive, des diplômes byzantins et siciliotes de la période normande confondus pêle-mêle avec des pièces modernes et des liasses en désordre. Tout cela était confié à un custode qui n'était rien moins qu'helléniste,... et abandonné aux ravages du vent et à l'action dévastatrice de la poussière. »

Digitized by Google

COURRIER ALLEMAND

La librairie Perthes de Gotha publie trois séries de manuels d'histoire ancienne. La première s'occupe des Égyptiens, des Phéniciens, des Hébreux, des Babyloniens, des Assyriens, des Mèdes et des Perses; la seconde, des Grecs, des Parthes et des néo-Perses; la troisième, des Romains. Le premier volume de l'*Histoire grecque*, du professeur George Busolt, vient de paraître [1]. Ce volume va jusqu'aux guerres médiques ; il traite : 1° l'immigration et l'histoire antique du Péloponèse ; 2° colonisation, aristocratie, tyrannie. C'est un travail sérieux. Il faut espérer que les autres parties de cette série auront les mêmes qualités.

— Le docteur Paul Wesel publie un *Manuel d'histoire* pour la première classe des écoles supérieures. La partie parue se compose d'un petit volume embrassant l'histoire du moyen âge jusqu'à la chute des Hohenstaufen [2]. La matière est bien groupée, le récit bien conduit, les dernières recherches fréquemment utilisées. En général les jugements sont exacts. Relevons quelques erreurs : p. 12, sur Saint-Pierre à Rome ; p. 157, sur la réforme ecclésiastique au temps de Grégoire VII; p. 201, sur Frédéric II ; jugement trop favorable, la vérité est dans les Regestes de Böhmer. Un mérite de cet ouvrage est le soin donné à la géographie. En somme l'auteur, quoique protestant, est généralement juste envers le moyen âge.

— Le célèbre canoniste W. Martens étudie les *Élections pontificales sous les Empereurs Henri III et Henri IV* [3] ; Lehmgrübner étudie *Benzo d'Alba*, l'adversaire de l'État césarien sous Henri IV [4]; Wurm,

[1] *Handbücher der alten Geschichte.* II. *Griechische Geschichte bis zur Schlacht bei Chaeronea* von Dr Georg. Busolt. I Theil, bis zu den Perserkriegen Gothath, Perltes, 1885, gr. in-8° de viii-623 p.

[2] *Lehrbuch der Geschichte für die Prima höherer Lehranstalten von* Dr P. Wessel. 1 Heft : Das Mittelalter. 1. Periode : Bis zum Untergang der Staufer. Gotha, Fredr. Andr. Perthes, 1886, gr. in-8° de iv-230 p.

[3] Martens (W.) : *Die Besetzung des päpstlichen Stuhls unter den Kaisern Heinrich III, und Henrich IV.* [Aus : *Zeitschrift für Kirchenrecht.*] Freiburg i/Br., Mohr., 1886, in-8o de vii-340 p.

[4] H. Lehmgrueber : *Benzo von Alba, ein Verfechter der Kaiserlichen Staatsidee unter Heinrich IV.* Berlin, Gaertner, 1887, gr. in-8° de vi-56 p.

Digitized by Google

l'*Évêque de Langres Gottfried*, mort en 1165 [1]. Le docteur Bauch consacre une excellente étude sur les *Rapports des Margraves Jean Ier et Otton III de Brandebourg avec l'Empire de 1220 à 1267* [2]. Les mercenaires dans les armées de Frédéric II ont occupé M. Mikulla [3]. Signalons encore le travail de Martin Souchon sur les *Élections des papes de Boniface VIII à Urbain VI* [4], et celui du docteur Erler sur les écrits historiques de Dietrich de Nicheim [5].

— Dante a été dans ces derniers temps en Allemagne l'objet d'une suite de travaux intéressants. Signalons d'abord les études du professeur Scheffer-Boichorst, intitulées *Tiré de l'exil de Dante* [6] ; il y est question des dernières années du poète, de l'époque où il composa le livre *De Monarchia*, de la lettre de Dante à Can Grande, de son écrit à Guido de Polenta, de la *Vita di Dante* de Boccace, enfin de la lettre de Frère Hilarius. Plus populaire est le bel ouvrage de P. Gietmann, *la Divine Comédie et son poète* [7], ainsi que la spirituelle dissertation du prélat Hettinger, *Dante et Béatrice* [8].

— Le dix-neuvième volume des *Sources historiques de la province de Saxe* [9], publiées par la commission historique de cette province, contient les écrits du célèbre prieur des Augustins, Jean Busch : le *Chronicon Windeshemense* et le *Liber de reformatione monasterium*. Cette édition est due aux soins du docteur K. Grube. C'est une publication indispensable pour connaître les réformes du XVe siècle conformes à l'esprit de l'Église.

— Le grand ouvrage du professeur Auguste Schmarsow sur *Me-*

[1] WURM (HM. JOS.) : *Gottfried, Bischof von Langres* [† 1165]. *Ein biographischer Versuch als Beitrag zur Geschichte des 12. Jahrhunderts*. Würzburg, 1886, in-8° de V-52 p.

[2] BAUCH (DR. A.) : *Die Markgrafen Johann I und Otto III von Brandenburg in ihren Beziehungen zum Reich 1220-1267*. Breslau, Trewendt, 1886, gr. in-8° de VIII-158 p.

[3] MIKULLA (JOHS.) : *Der Söldner in den Heeren Kaiser Friedrichs II*. Gnesen, 1885, in-8° de 70 p.

[4] M. SOUCHON : *Die Papstwahlen von Bonifaz VIII bis Urbain VI*. München, 1887, gr. in-8° de 35 p.

[5] DI S. ERLER. *Die historischen Schriften Dietrichs von Nieheim*. Leipzig, Dürr., 1887, gr, in-8° de VIII-104 p.

[6] P. SCHEFFER-BOICHORST : *Aus Dante's Verbannung*. Literarhistorische Studien. Strassburg, Trübner, 1882, g. in-8° de 254 p.

[7] G. GIETMANN : *Die göttliche Komoedie und irh Dichter Dante Alighieri*. Freiburg, Herder, 1885, gr. in-8° de 426 p.

[8] F. HETTINGER : *Dante und Beatrice*. Franckfurt, Tosser, 1883, gr. in-8° de 36 p.

[9] *Geschichtsquellen der Provinz Sachsen und angrenzender Gebiete*. Herausgegeben von der historischen Commission der Provinz Sachsen. XIX. Bd. Halle, Hendel, 1887, in-8° de XLVIII-824 p.

Digitized by Google

lozzo da Forli, peintre de la cour sous Sixte IV [1], intéresse l'histoire de la Rennaissance en Italie. En voici les divisions : 1° *Le pape Sixte IV et les siens* (spécialement Pietro Riario, Giuliano Rovere, Bartolomeo Platina) ; 2° *Entre Rome et Urbino* (c'est-à-dire travaux de Melozzo à Rome, à San Marco et au palais d'Urbino) ; 3° *Au service des Rovere ;* 4° *Les dernières années de Sixte IV ;* 5° *La retraite à Forli.* On voit par ce coup d'œil que l'auteur fait largement entrer l'histoire du temps dans son récit. Il convient de signaler spécialement les chapitres du troisième livre et ceux du quatrième sur la *Capella di Melozzo* à Lorète, sur les peintures de Saint-Pierre, de San Marco, et des saints Apôtres, enfin sur les fresques de la Chapelle sixtine et du Vatican. En appendice suivent des extraits de documents dont quelques-uns sonts inédits. Par cette précieuse monographie, Schmarsow a prouvé que Melozzo est l'un des plus grands prédécesseurs de Michel-Ange et de Raphaël.

— La grande collection intitulée *Corpus reformatorum* [2] vient de s'augmenter de deux volumes, le soixantième et le soixante-unième, contenant la suite des *Opera omnia* de Jean Calvin, édités par MM. Baum, Cunitz et Reuss. Deux sources de grande étendue et de grande importance sont dues à l'activité de la société pour l'histoire du Rhin, fondée il y a quelques années à Cologne. Ce sont les *Lettres d'Andreas Masius et de ses amis* (1538-1573) [3], publiées par le docteur Max Lossen. La plupart de ces lettres étaient inédites. Lossen a apporté au texte et aux éclaircissements dont il l'accompagne le plus grand soin. Ces lettres donnent aussi des indications sur l'histoire de Rome au XVIe siècle.

— Une autre publication de la Société de l'histoire du Rhin est encore plus importante : c'est l'autobiographie d'un habitant de Cologne, Hermann de Weinsberg, connue sous le titre de *Das Buch Weinsberg*. Depuis des années elle est connue, et l'on en a publié des extraits. Mais ce n'est qu'aujourd'hui qu'on peut l'apprécier à sa valeur, grâce au travail du docteur Höhlbaum, archiviste de la ville de Cologne. Il vient d'en publier le premier volume [4], qui va de 1517 à 1551.

[1] AUGUST SCHMARSOW : *Melozzo da Forli. Ein Beitrag zur Kunst und Kulturgeschichte Italiens im XV Jahrhundert.* Berlin und Stuttgart, W. Speemann, 1886, gr. in-folio de VIII-403 p. avec 25 fol.

[2] *Corpus reformatorum.* Vol. LX et LXI. Braunschweig, Schwetschke, 1887, 2 vol. gr. in-4° de 752 et 768 p.

[3] LOSSEN, (Dr. MAX) : *Briefe von Andreas Masius und seinen Freunden, 1538-1573.* (Publicationen der Gesellschaft für Rheinische Geschichtskunde II), gr, in-8° de XX-537 p.

[4] Höhlbaum (Dr. K.) : *Das Buch Weinsberg. Kölner Denkwürdigkeiten aus dem 16. Jahrhundert.* Band I. (Publicationen der Gesellschaft für Rheinische Geschichtskunde III.) Leipzig, A. Dürr, 1887, gr. in-8° de XVI-382 p.

Digitized by Google

M. Höhlbaum a rempli admirablement sa tâche difficile. Tous ceux qui étudient le XVIe siècle y trouveront de précieuses indications.

— La situation du célèbre Willibald Pirkheimer, l'ami d'Albert Dürer, vis-à-vis de la Réforme — est étudiée par P. Drews [1], dont l'ouvrage apporte d'importants éclaircissements pour apprécier les rapports entre l'humanisme et la Réforme. Toutefois, on ne saurait accepter tous les jugements de l'auteur.

— La *Correspondance* du Landgraf Philippe de Hesse avec le réformateur Buier [2], de 1541 à 1547, vient d'être éditée par Max Lenz: la plus grande partie des pièces est tirée des archives de Marburg. C'est une publication de la plus haute importance.

— Le père C. Anschütz [3], de la Compagnie de Jésus, a découvert à Munich et à Pulkowa la correspondance scientifique, encore inédite, entre Jean Kepler et Herward de Hohenburg, et l'a publiée pour compléter les *Kepleri opera omnia*, de Frisch, avec un tel soin que les ennemis de l'ordre en ont fait l'éloge.

— Le second volume de la grande *Histoire des Pays-Bas*, de Wenzelburger [4], vient de paraître. En voici les chapitres : De l'avènement de Philippe II à la question des images ; le gouvernement du duc d'Albe; Guillaume d'Orange et la lutte pour l'indépendance ; la fondation de la République ; la situation et la dernière lutte pour l'indépendance. L'auteur ne parle qu'en courant de l'époque de la Révolution des Pays-Bas; il faut pourtant reconnaître l'importance de l'événement dans l'histoire de l'Europe. Je ne puis admettre les vues de l'auteur ; il n'est pas juste à l'égard des catholiques et des écrivains catholiques ; il ne cite pas les importantes études de Janssen sur la Révolution des Pays-Bas. C'est de la partialité. Du reste il a beaucoup étudié la littérature hollandaise et française. Ses jugements sur Guillaumé d'Orange, sur la question des images, sont faux. La meilleure partie du volume, et en même temps la plus intéressante, comprend le chapitre concernant le commerce et la prospérité économique de

[1] Drews (P.) : *Wilibald Pirkheimers Stellung zur Reformation. Ein Beitrag zur Beurtheilung des Verhältnisses zwischen Humanismus und Reformation.* Grunow, Leipzig, 1887, in-8° de VI-138 p.

[2] M. Lenz (Max) : *Briefwechsel Landgraf Philipp des Grossmüthigen von Hessen mit Buier.* II Theil. Leipzig, Hirzel, 1887, gr. in-8° de X-506 p.

[3] *Ungedruckte wissenschaftliche Correspondenz, zwischen Johann Kepler und Herward von Hohenburg, 1599.* Ergänzung zu : *Kepleri opera omnia*, ed. Chr. Frisch. Nach den Manuscripten zu München und Pulkowa edirt von C. Anschutz. (Aus : « Sitzungsberichte der Königl. böhmischen Gesellschaft der Wissenschaften. »] Prag [Altenburg, Dietz], 1886, gr. in-8° de 118 p.

[4] *Geschichte der Niederlande, von* K. Th. Wenzelburger. Zweiter Band. Gotha, F. A. Perthes, 1886, gr. in-8° de V-990 p.

Digitized by Google

la République des Pays-Bas (p.707 et s.) C'est à bon droit que l'auteur s'étend sur cette question, car sans les richesses immenses des Pays-Bas, on ne saurait expliquer comment quelques provinces ont tenu tête pendant dix ans à une monarchie universelle qui n'a pu les réduire. Le présent volume se ferme sur la paix de Westphalie (1648). Un troisième et dernier volume paraîtra prochainement. Nous espérons qu'il contiendra une table des personnages, chose indispensable pour pouvoir utiliser un pareil ouvrage.

— La *Chronique des capucins suisses* [1] est un document plein d'intérêt : quatre fascicules en ont déjà paru. Le prince-évêque Christophe Bernard de Galen s'est signalé au XVIIe siècle comme un vrai réformateur catholique : A. Huesing lui consacre une étude intéressante [2], d'une valeur durable, grâce aux sources inédites sur lesquelles elle a été écrite.

—M. E. Bodemann publie la *Correspondance* de la célèbre duchesse Sophie de Hanovre avec son frère, le prince électeur palatin Charles-Louis, et celle de ce dernier avec sa belle-sœur la palatine Anne [3]. Ces lettres pleines d'intérêt vont de 1658 à 1680; elles sont écrites en français, mais l'orthographe en est des plus défectueuses.

— Le travail du professeur Zieglauer sur la *Délivrance d'Offen de la domination turque en 1686*[4] est sans grande importance. L'auteur a utilisé quelques sources inédites, mais il a trop négligé les publications antérieures. Le catalogue, en trois volumes, de la bibliothèque Raczynski à Posen, vient d'être publié par Sosnowski et Kurtzmann; c'est au contraire une œuvre considérable [5].

— Beaumarchais est étudié par le journaliste Bettelheim [6], Henri

[1] *Chronica provinciæ helveticæ ordinis s. patris n. Francisci Capucinorum ex annalibus ejusdem provinciæ manuscriptis excerpta.* Fasc. 4. Solothurn, Schwendimann, 1886, fol. p. 241-320.

[2] Hüsing (Agst.) : *Fürstbischof Christoph Bernard v. Galen, ein katholischer Reformator des 17. Jahrhunderts.* Unter Benutzung bisher ungedruckter archivalischer Dokumente dargestellt. Münster u. Paderborn, F. Schöningh, 1887, in-8° de VIII-298 p.

[3] *Briefwechsel der Herzogin Sophie von Hannover mit ihrem Bruder dem Kurfürsten Karl Ludwig von der Pfalz und des Letzteren mit seiner Schwesterri, der Pfalzgraefin Anna.* Herausgegeben von Ed. Bodemann. Leipzig, Hirzel, 1885, gr. in-8° de XIX-492 p.

[4] Zieglauer (Fd.): *Die Befreiung Ofens von der Türkenherrschaft 1686. Ein Beitrag zur 200 jähr. Gedächtnissfeier.* Innsbruck, Wagner, 1886, in-8° de VI-192 p.

[5] Sosnowski u. Kurtzmann : *Katalog der Raczynskischen Bibliothek in Posen.* Posen, Decker, 1885, 3 vol. gr. in-12 de XI-485, XV-953 et XI-277 p.

[6] Bettelheim (Ant.) : *Beaumarchais.* Frankfurt a/M., Literar. Anstalt, Rütten et Loening, 1886, in-8° de XII-659 p.

Digitized by Google

Heine, par l'historien littéraire Robert Proelss [1]; ce dernier ouvrage a de la valeur. M. Wenk s'occupe des *Opinions et aspirations politiques de l'Allemagne à l'éruption de la Révolution française* [2]. Les communications sur la première impression causée par cet événement ont un grand intérêt. De même l'ouvrage de Paul Bailleu, *Prusse et France de 1795 à 1807*, dont la seconde partie vient de paraître [3] : elle embrasse les années 1800 à 1807. On y remarque les rapports de l'ambassadeur de France Laforest sur la situation et le personnel de la cour de Prusse, la correspondance de Talleyrand avec Hauterive, ainsi que quelques papiers laissés par Lucchesini.

— Le docteur F. Bienemann publie des *Tableaux du temps de l'empereur Paul Ier* [4], tirés des papiers d'un gentilhomme courlandais.

— Le professeur Krones, de Graz, publie sous ce titre: *Pour l'histoire d'Autriche au temps des guerres françaises et de la Restauration, 1792-1816*, un livre intéressant qui a trait spécialement à la vie de l'homme d'Etat, baron Anton de Baldacci [5], et contient les parties suivantes : La famille Baldacci ; Jeunesse et carrière de Baldacci jusqu'en 1800 ; Relation sur la Galicie occidentale ; Etat de l'Autriche de 1792 à la paix de Presbourg en 1805. Dans la seconde partie: Les archiducs et leurs adversaires; Les années de transition 1805-1809. Dans la troisième: La campagne de 1809 et la paix de Vienne-Schœnbrunn; L'activité de Baldacci. Dans la quatrième : Années de transition 1812-1813; Metternich, l'Autriche et la guerre de délivrance de 1813 ; Baldacci ministre de la guerre. Dans la cinquième : Les provinces illyriennes, leur recouvrement, leur organisation ; Baldacci homme de confiance de l'Empereur ; Occupation de la France en 1814-1815; L'époque du Congrès de Vienne; Baldacci encore ministre de la guerre; Les Autrichiens en Alsace; Le conseil administratif des puissances alliées et la seconde paix de Paris; Organisation de l'Illy-

[1] PROELSS (RBT.) : *Heinrich Heine. Sein Lebensgang und seine Schriften, nach den neuesten Quellen dargestellt.* Stuttgart, Rieger, 1886, in-8° de 394 p.

[2] W. WENK : *Deutschland voor 100 Jahren. Politische Meinungen und Stimmungen bei Anbruch der Revolutionszeit.* Leipzig, Grunow, 1887, gr. in-8° de VIII-276 p.

[3] P. BAILLEU : *Preussen und Frankreich von 1795 bis 1807.* II Theil, 1800-1807. Leipzig, Hirzel, 1887, gr. in-8° de VI-647 p.

[4] BIENEMANN (F.) : *Aus den Tagen Kaiser Pauls. Aufzeichnungen eines kurlandischen Edelmanns.* Leipzig, Dunker et Humblot, 1886, in-8° de XVI-240 p.

[5] *Zur Geschichte Osterreichs im Zeitalter der französischen Kriege und der Restauration.* 1792-1816. Mit besonderer Rücksicht auf das Berufsleben des Staatsmannes Freiherrn Anton v. Baldacci. Von Dr. F. R. v. KRONES. Gotha, Friedr. Andr. Perthes, 1886, gr. in-8° de XX-396 p.

Digitized by Google

rie, 1815-1816. On voit déjà par ce sommaire que l'ouvrage est d'un grand intérêt pour les Français. Du reste, l'intérêt principal est pour l'histoire d'Autriche, notamment les détails sur l'archiduc Jean, dont le professeur Krones a pu consulter les archives : on y trouve d'importants renseignements sur la cour, l'armée, l'administration intérieure, les crises. L'auteur a également utilisé les archives de Vienne et de Graz. Une table exacte facilite l'usage de ce livre, dont nous attendons impatiemment la continuation, consacrée à l'archiduc Jean, à la question de Tyrol, aux notes de Baldacci sur l'état de l'Autriche en 1816.

— Un des plus importants critiques d'art en Allemagne, le docteur Frédéric Schneider, donne une histoire et une description exactes de la construction et de la restauration de la cathédrale de Mayence[1]. L'ouvrage est orné d'excellentes illustrations. Les éclaircissements donnés en appendice sont d'un haut prix, le texte des documents originaux est reproduit : on a ainsi une sorte de Regeste de la cathédrale. L'ouvrage est dédié au nouvel évêque de Mayence, le docteur Haffner, connu comme philosophe.

— Oechelhäuser publie un petit travail sur Albert Dürer : il s'agit du célèbre *Cavalier apocalyptique de Dürer* [2].

— L'histoire de l'art au temps de la Réforme continue à faire en Allemagne l'objet de nombreuses recherches. En première ligne, l'ouvrage de Rudolf Redtenbacher, *Architecture de la Renaissance italienne* [3]. L'auteur, malheureusement déjà mort, fut un célèbre architecte. Son ouvrage, reposant sur de profondes études, suit le développement de l'architecture italienne. Des figures aident à l'intelligence du texte.

— Vient ensuite, l'ouvrage de Robert Reinhardt sur l'*Architecture des palais de la Haute Italie et de la Toscane* [4], qui va du XVe au XVIIe siècle, et dont la fin vient de paraître : les dernières livraisons sont consacrées aux palais de Gênes. Hans Schieferstein a

[1] SCHNEIDER (F.) : *Der Dom zu Mainz. Geschichte und Beschreibung des Baues und seiner Wiederherstellung*. Berlin, Ernst et Korn. 1886, in-fol. de v-160 p.

[2] A. VON OECHELHAUSER : *Dürers apokalyptische Reiter*. Berlin, Hertz, 1885, gr. in-8o de III-36 p.

[3] REDTENBACHER (RDF.) : *Die Architektur der italiänischen Renaissance. Entwickelungsgeschichte und Formenlehre derselben*. Francfurt a/M., Keller, 1885, in-8° de XVI-568 p.

[4] REINHARDT (RBT.) : *Palast-Architektur von Ober-Italien und Toscana vom XV. bis XVII. Jahrhundert. Genua*. Mit Aufnahmen von H. Halmhuber, F. Halmhuber. F.. Schüle und A. Widmann. 4. u. 5. Lfg. Berlin, Wasmuth, 1886, in-fol. de 23 p., avec fig. et 40 pl.

Digitized by Google

choisi un sujet plus spécial, *Die Intarsien* (?) *des 16 Jahrhunderts* [1]. C'est une œuvre importante. De même le livre de Jacobsthal, *Die Fliesenornamente* [2], qui nous transporte dans l'Italie méridionale. De même celui de Gustave Ebe, *la Fin de la Renaissance* [3], prélude d'une histoire générale de l'art dans tous les pays d'Europe de la moitié du XVIe siècle à la fin du XVIIIe; à l'occasion du second volume, nous reviendrons sur cette importante publication. En attendant, nous recommandons vivement le premier.

— Les statistiques monumentales qui se multiplient sont d'une grande importance pour les recherches dans le domaine de l'histoire de l'art : signalons les *Monuments de la province de Prusse occidentale* [4], publiés par ordre du Landtag provincial ; l'*Inventaire des monuments de la province de Brandebourg* [5], avec illustrations, publié par A. Eye, W. Köhne, et d'autres savants ; la *Description de tous les monuments artistiques du grand duché de Hesse*, par le conseiller aulique Schaefer, de Darmstadt [6] : l'ouvrage ne va que jusqu'au XVIIIe siècle.

— Il n'y a pas d'illustrations dans l'ouvrage du docteur Paul Lehfeldt, *Monuments de la province du Rhin*, mais c'est une œuvre capitale. Nous n'en avons que le premier volume, consacré à la Régence de Coblenz [7]. On y trouve les descriptions de plus de six cents localités, toutes d'une merveilleuse exactitude. On retrouvera dans cette œuvre toute la richesse artistique de la province.

— Le docteur Erich Frantz, professeur à Münster, a commencé

[1] SCHIEFERSTEIN (HANS) : *Intarsien. Kunstvolle eingelegte Ornamente aus dem XVI. Jahrhundert.* Berlin, Claesen et Co, 1886, in-fol. avec 14 pl.

[2] JACOBSTHAL (J. F.) : *Süd-italienische Fliesen-Ornamente.* Nach Original-Aufnahmen herausgegeben. Berlin, Wasmuth, 1886, in-fol. de 20 p., avec 30 chromolith. et 33 illustr.

[3] EBE (GST) : *Die Spät-Renaissance. Kunstgeschichte der europäischen Länder von der Mitte des* 16. *bis zum Ende des* 18. *Jahrhunderts.* I. Bd. Berlin, Springer, 1886, in-8° de XVIII-182 p.

[4] *Bau-und Kunstdenkmäler der Provinz Westpreussen.* Herausgegeben im Auftrage des westpreussischen Provinzial-Landtages Dantzig, Th. Bertling, 1885, 3 Hefte, gr. in-4° de 256 p.

[5] BERGAU (R.) *Inventar der Bau-und Kunst-Denkmäler in der Provinz Brandenburg.* von A.. v. EYE, W.. KÖHNE, A. KÖRNER etc. bearbeitet. Berlin, Voss., 1885, in-4° de XX-813 p.

[6] *Kunstdenkmäler in Grossherzogthum Hessen. Inventarisirung und beschreibende Darstellung der Werke der Achitektur, Plastik, Malerei und des Kunstgewerbes bis zum Schluss des XVIII. Jahrhunderts.* Von H. SCHAEFER, Darmstad, Bergsträsser, 1886, in-8° de VI-256 p.

[7] *Die Bau-und Kunstdenkmäler der Rheinprovinz.* I Bau : Die Bau-und Kunstdenkmäler des Regierungsbeziter Coblenz, von Dr. PAUL LEHFELDT. Düsseldorf, Voss, 1886, gr. in-8° de 788 p.

Digitized by Google

une grande *Histoire de la peinture chrétienne* [1]. L'auteur puise immédiatement aux sources. Il n'a encore donné que le premier volume, qui va jusqu'à Giotto. Le second embrassera la période de Giotto à Raphaël. Nous reviendrons à l'occasion sur cet important ouvrage, qui se distingue avantageusement des publications de ce genre par la profondeur des recherches, la vie de l'exposition, et le point de vue chrétien.

Dr L. PASTOR,
Professeur à l'Université d'Innsbruck.

[1] FRANTZ (DR. ERICH) : *Geschichte der christlischen Malerei*. Erster Band, Freiburg, Herder, 1887, gr. in-8° de 575 p.

Digitized by Google

COURRIER ANGLAIS

— Nos lecteurs ont entendu parler sans doute des conférences fondées par M. Hibbert et qui ont pour sujet l'histoire des religions. Parmi les volumes de cette série il y en a de fort remarquables, et on se rappelle que M. Renan et M. le professeur Max Muller y ont contribué. Malheureusement l'esprit général qui règne dans la collection entière est celui de la libre-pensée, la tendance à mettre sur le même niveau le christianisme et les autres systèmes religieux. M. Sayce a évité cet écueil en traitant, au point de vue exclusivement scientifique, le sujet si ardu et si compliqué de la religion des anciens Babyloniens[1]. Pour se faire une idée des difficultés que le savant auteur a eu à surmonter, il faut se rappeler 1° que les textes gravés sur des tablettes d'argile sont ou à moitié déchiffrés, ou déplorablement mutilés; 2° ceux même qui sont relativement complets offrent par leur rédaction mystique des obstacles presque insurmontables à l'exégète; 3° il s'agit non pas d'un système national et homogène, mais d'un assemblage de traditions et de mythes dont les uns sont d'origine accadienne, et les autres de provenance sémitique. Faire la part de ces éléments, les classer, les expliquer n'est pas chose facile; 4° et enfin la chronologie est extrêmement obscure, et les dates qui jusqu'à présent paraissaient à peu près établies, demandent à être discutées de nouveau. Si l'on tient compte de toutes ces difficultés, on reconnaîtra que M. Sayce a produit un ouvrage où il y a très peu de choses à critiquer. Il a d'ailleurs rendu compte de sa tâche avec tant de modestie qu'il serait souverainement injuste de le rendre responsable d'erreurs provenant de matériaux insuffisants ou défectueux.

— L'histoire des rapports qui existaient au moyen-âge entre les barons et leurs tenanciers est pleine d'intérêt, et elle ne pouvait manquer de faire appel à l'érudition et à la patience des archéologues. Malheureusement, si les documents et les pièces justificatives abondent, et c'est là un fait certain, ils sont dispersés à droite et à gauche dans des recueils manuscrits où il est difficile de les recueillir; et pour les publier d'une manière systématique il faudrait s'assurer la collaboration de travailleurs expérimentés. Les registres-terriers

[1] *Lectures of the origin and growth of religion as illustrated by the Babylonian religion*, by prof. SAYCE. London, Williams and Norgate, 1887, in-8° de 460 p.

Digitized by Google

du prieuré de Sainte-Marie à Worcester, celui de la cathédrale de Saint-Paul, le relevé des possessions des chevaliers hospitaliers en Angleterre, édités par la *Camden society*, peuvent servir de type aux publications qu'il serait désirable d'entreprendre dans ce canton de la littérature historique, et aujourd'hui nous avons à citer et à recommander un ouvrage [1] qui nous semble le modèle du genre. C'est un recueil de titres et de comptes ayant appartenu à l'abbaye de la Bataille, et se rapportant aux règnes des deux premiers Édouard; on y voit photographiés pour ainsi dire les droits et les devoirs réciproques qui unissaient en Angleterre, à la fin du treizième siècle et au commencement du quatorzième, les seigneurs et leurs vassaux, et on demeure convaincu, après une lecture attentive, que la situation de ces derniers était en somme fort heureuse. Pour l'histoire des prix, des corvées, du commerce et de la société en général, le recueil édité par M. Bird sera sans doute souvent consulté.

— La série de petits volumes consacrés à l'histoire des comtés de l'Angleterre [2] est très bien faite, et elle le serait encore davantage si les différents auteurs n'étaient pas attachés à une espèce de lit de Procuste d'où il leur est impossible de s'esquiver. Je veux parler des limites qui leur sont assignées par l'éditeur. Les divers comtés n'ont pas la même importance, et le rôle que le Yorkshire, par exemple, a joué dans l'histoire d'Angleterre ne saurait se comparer à celui du Middlesex ou du Sussex. M. Cooper King a eu à souffrir de ces restrictions, et on s'aperçoit facilement que s'il s'était senti ses coudées franches, il aurait pu multiplier les détails, soit sur les questions religieuses, soit sur l'histoire politique. Un des traits les plus intéressants que j'ai relevés dans ce volume, c'est la description de la géologie du Berkshire. On oublie trop souvent que le caractère d'une population dépend beaucoup de la nature de la localité où elle se trouve cantonnée; une agglomération de pêcheurs n'aura probablement pas la même destinée qu'une communauté agricole. Ce que M. Cooper-King nous dit de l'invasion Normande est excellent, mais ici encore il a été obligé de se réduire au plus strict laconisme; il se trompe, je crois, en nous parlant de l'indépendance de l'Église anglo-saxonne; c'est sous les successeurs de Guillaume-le-Conquérant que les liens se relâchèrent entre Rome et la Grande-Bretagne; antérieurement à cette époque il n'y avait rien à désirer,

[1] *Custumals of Battle Abbey in the Reigns of Edward I and Edward II* (1283-1312), from MSS. in the Public Record Office. Edited by S. R. Scargill Bird, F. S. A. Camden Society, 1887, in-8° de 220 p.

[2] *Popular County Histories. — A History of Berkshire.* By Lieut. Col. Cooper King. London, Elliot Stock. 1887, in-8° de v-250 p.

Digitized by Google

quant à la question ecclésiastique. Je terminerai en disant que M. Cooper-King, sans manifester la moindre partialité, est un conservateur décidé ; c'est ce qui ressort de son récit de la guerre civile du dix-septième siècle.

—Ce que je viens de dire des comtés s'applique également aux villes, et il est aussi indispensable de bien entendre les institutions municipales que de connaître l'organisation et l'histoire des subdivisions territoriales auxquelles le nom de *Shire* a été donné. Sur ce sujet, heureusement, les détails abondent, et toute une littérature a surgi depuis vingt ou trente ans, nous décrivant l'origine des principales communes anglaises, le développement de leurs institutions, leurs rapports soit avec les villes du voisinage, soit avec l'étranger. Quelques-uns de ces livres sont des monographies écrites *ex professo* et possédant un certain mérite artistique ; quelques autres n'ont aucune prétention, excepté celle de l'exactitude ; ce ne sont pas, à beaucoup près, les moins intéressantes, et il est assez singulier que la publication d'un grand nombre de ces documents soit le résultat d'un accident, si l'on peut s'exprimer ainsi. Par exemple, nous n'aurions probablement rien su de l'histoire de la ville de Nottingham si une dispute ne s'était élevée il y a environ dix ans au sujet du droit des habitants sur certaines propriétés foncières dont ils réclament la valeur, à tort ou à raison. Les recherches nécessitées parmi les archives ont produit un livre des plus instructifs, dont les trois premiers volumes sont aujourd'hui devant nous[1], compilés et rédigés par deux antiquaires bien connus dans le monde savant. La même remarque s'applique aux travaux de sir James Picton sur Liverpool et de M. Ferguson sur Carlisle. Tous ces ouvrages sont, directement ou indirectement, le résultat des rapports de la commission des manuscrits historiques, dont j'ai souvent eu l'occasion de parler.

— Du temps de Bossuet et même de Voltaire, l'histoire générale n'avait pas des visées aussi ambitieuses que de nos jours. L'écrivain se plaçait au point de vue de la religion ou de la philosophie, et appréciait les hommes et les événements d'après ces deux pierres de touche. Aujourd'hui il y a les questions politiques, les problèmes sociaux, l'église, la littérature, quatre sujets entièrement distincts les uns des autres, et qu'il faut examiner soigneusement, de peur de

[1] *City of Liverpool Municipal Archives and Records.*, A. D. 1700 to A. D. 1835. By Sir James A. PICTON. Liverpool, Walmsley, 1887, in-8° de 180 p.

Records of the Borough of Nottingham, A. D. 1155 to 1547. London, Quaritch, 1887, in-8° de VI-200 p.

Municipal Records of the City of Carlisle. By R. S. FERGUSON and W. NANSON. London, Bell, 1887, in-8° de 170 p.

Digitized by Google

passer pour superficiel. Or il n'est pas donné au premier venu d'avoir un génie encyclopédique; si l'on est complet d'un côté, on laisse à désirer de l'autre, et si même M. Lecky et M'Carthy ne sont pas toujours à la hauteur de leur tâche, à plus forte raison peut-on trouver à critiquer dans le livre de M. Weir[1]. Hâtons-nous de rendre justice à la partie politique; il serait difficile de décrire avec plus de soin et d'exactitude les vicissitudes qui amenèrent par degrés d'un bout à l'autre de l'Europe le progrès et le triomphe du principe monarchique. Mais ce triomphe ne dura pas longtemps, et s'il trouva dans l'influence du tiers-état les causes d'un éclat éphémère, il vint se briser contre les besoins et les aspirations des classes ouvrières. M. Weir, on le voit, est de l'école de Michelet et de Louis Blanc, mais il a trop négligé le côté philosophique de l'histoire de la Révolution; il persiste à ne voir en Napoléon Ier qu'un brutal despote, et surtout il ne tient pas le moindre compte de la part très importante qu'ont eu les idées religieuses dans la constitution de la société présente. Bref, son livre est essentiellement et déplorablement incomplet.

— L'histoire des grandes familles d'Écosse est pleine d'intérêt, j'ai à peine besoin de le dire, mais d'un intérêt triste, et quelquefois même repoussant. Les Douglas, les Horne, les Maxwell, les Hepbrun, les Horne, et tant d'autres qu'il serait facile de nommer, n'étaient que des voleurs de grands chemins, des bandits sans foi ni loi. Et notez bien que ce verdict a été prononcé, non pas par un Anglais ou un Scandinave, mais par un compatriote du duc d'Argyll et de sir Walter Scott. Qui est-ce qui se dégrada jusqu'au point de vendre Charles Ier aux républicains? Il y a aussi George Gordon, premier marquis de Huntley, mort en 1536, et dont la cruauté n'était égalée que par ses mensonges, sa lâcheté et sa poltronnerie. Chef reconnu du parti catholique au Nord de l'Ecosse, il n'en souscrivait pas moins la confession de foi de l'Église protestante lorsque son intérêt était en jeu. Il ne serait pas difficile de multiplier ici les exemples pour prouver que les fondateurs de la plupart des grandes maisons d'Ecosse regardaient ce pays comme une espèce de proie dont il leur était loisible de faire ce que bon leur semblait; c'est ce qui ressort de la lecture du bel ouvrage de M. James Taylor[2], publié en deux beaux volumes avec un grand luxe d'illustration.

— La dernière livraison de l'*Historical Review*[3] est fort intéressante. Parmi les articles de fond il y en a un de M. Freeman sur

[1] *The Historical Basis of Modern Europe*. By Archibald Weir. Sonnenschein, 1887, in-8° de IV-280 p.

[2] *The Great Historic Families of Scotland*. By James Taylor, M. A., D. D., F. S. A. London, J. S. Virtue and Co, 1887, 2 vol. in-8°.

[3] *The English historial Review*, n° 7, in-8°. London, Longman.

Digitized by Google

Autius et Boniface, et un de M. Browning sur la reine de Naples, Caroline ; les notes et documents comprennent une pièce relative à l'assassinat de Gustave III, roi de Suède, et divers autres éclaircissements d'épisodes anciens et modernes.

—C'est de l'Écosse encore qu'il s'agit dans l'ouvrage de M. Omond[1], mais l'intérêt se concentre sur une seule famille, celle des Dundas. Sir James peut être regardé comme le véritable fondateur du clan; né en 1570, mort en 1620, il fut gouverneur de la ville de Berwick, et se rendit célèbre comme agriculteur et fermier sur une grande échelle. Son fils embrassa le parti des Stuart après la Restauration, fut élevé à la magistrature et depuis cet événement tous les Dundas, de père en fils, « ont porté la robe ; » presque tous se sont distingués comme d'intrépides buveurs, et sir Walter Scott, dans son roman de *Guy Mannering*, cite les hauts faits de Robert Dundas qui, sous le titre de lord Arniston, se fit une réputation éclatante comme avocat général. Le livre de M. Omond ne nous parle pas de lord Melvill, le plus illustre représentant de la famille ; mais c'est tout simplement parce que, pour rendre justice à ses talents et à son influence dans la politique anglaise du siècle dernier, il faudrait un volume spécial. Ami intime du second Pitt, directeur des affaires des Indes, ministre, secrétaire d'État au département de l'intérieur après la révolution de 1789, Henry Dundas est responsable de la guerre avec Napoléon, et c'est lui surtout qui amena l'abolition du Parlement irlandais, et la proclamation de l'acte d'union entre les deux pays. Elevé à la pairie sous le titre de lord Melvill, il fut accusé de malversation et acquitté ; ses descendants n'ont rien fait qui mérite d'être rapporté, et l'histoire des Dundas, comme personnages politiques, s'arrête proprement à la date de 1811, quand Henry Dundas mourut presque soudainement d'une attaque d'apoplexie. Il ne faudrait pas croire que le livre de M. Omond a seulement l'intérêt d'une série de notices biographiques ; il contient aussi sur le ministère Pitt beaucoup de détails curieux, nous révélant ce qu'on peut appeler *le dessous des cartes* et les mystères de la diplomatie anglaise jusqu'à la mort de sir Robert Peel.

— Mme Green est arrivée au bout de sa tâche, et les trois derniers volumes des *Calendars*[2] qu'elle a édités avec tant de soin et d'érudition nous conduisent à la restauration du gouvernement royal en Angleterre, dans la personne du monarque le plus vil qu'on puisse imaginer.

[1] *The Arniston Memoirs ; Three Centuries of a Scottish House*, 1571-1838. Edited from the Family Papers by George W. T. Omond, Advocate. Edimburgh, David Douglas, 1887, in-8° de 384 p.

[2] *Calendar of State Papers, Domestic*, 1658-1659 and 1659-1660. London, Longmans and C°. 1887, in-4° de 600 p.

Digitized by Google

Mais d'un côté la tyrannie des autorités républicaines était poussée au comble, et de l'autre on voyait clairement poindre l'orage qui devait emporter l'édifice en apparence si solidement établi par Cromwell. Une haute cour de justice avait été créée pour faire le procès aux personnes soupçonnées de tendances royalistes en politique et de velléités catholiques en religion ; le plus sûr parti, sans contredit, était d'accepter le joug, et de ne donner aucun prétexte aux énergumènes pour déclarer, comme ils l'avaient déjà fait si souvent, que la patrie était en danger, menacée d'une invasion de papistes et d'athées. L'armée était divisée, le conseil suprême désorganisé, la nation entière fatiguée du joug d'un Parlement irresponsable ; il ne fallait qu'une étincelle pour mettre le feu à l'échafaudage; elle ne se fit pas attendre. Après la mort du Protecteur, le pouvoir revenait de droit à Richard ; on lui fit sentir que ce qu'il avait de mieux à faire c'était de rentrer dans la foule des citoyens, et la fameuse déclaration de Bréda excita jusqu'à l'enthousiasme la loyauté des Anglais. Il est important de remarquer le peu de souci manifesté par Charles II pour le rétablissement de son pouvoir : il déploya une apathie qui contrastait de la manière la plus défavorable avec l'énergie de ses partisans, et ce ne fut certes pas à lui qu'il faut attribuer la restauration des Stuart. J'ai à peine besoin de dire que les volumes annoncés ici égalent en mérite ceux qui les ont précédés. Sur les affaires religieuses, le commerce, la marine, etc., Mme Green abonde en détails curieux.

— L'occasion du jubilé de la reine Victoria n'a point manqué d'influer sur la littérature historique. M. Humphry Ward a eu l'excellente idée d'écrire les annales des cinquante années qui viennent de s'écouler[1], ou plutôt de grouper en un compte-rendu détaillé une série de rapports détachés dont la rédaction a été confiée à des spécialistes, M. Ward lui-même se réservant cinq de ces dissertations. Les noms des auteurs sont une garantie suffisante du soin avec lequel l'ouvrage a été composé : ainsi le général lord Garnet Wolseley s'occupe de la guerre, M. Mathew Arnold s'est chargé de l'instruction publique, sir Henri Maine traite des Indes, etc. Les défauts ordinaires caractéristiques de livres faits en collaboration sont apparents ici, quelques-uns des articles étant un peu secs, tandis que certains autres sont trop diffus ; mais l'effet général est satisfaisant. Le résumé de M. Garnett sur la littérature est un des meilleurs ; il était difficile de donner en cinquante pages un travail plus ambitieux qu'un simple catalogue,

[1] *The Reign of Queen Victoria : a Survey of Fifty Years of Progress.* Edited by Thomas Humphry Ward. London, Smith, Elder and Co. 1887, 2 vol. in-8o.

Digitized by Google

mais le problème est résolu aujourd'hui, et je crois que dans son fameux volume de la littérature française au dix-huitième siècle, M. de Barante n'a pas surpassé M. Garnett. J'allais oublier, et je me le serais reproché, l'article de M. Humphry sur le progrès des sciences ; on ne peut imaginer rien de plus clair, de plus satisfaisant sous tous les rapports. En définitive, l'ouvrage de M. Ward est un monument digne du règne que l'auteur s'est proposé de célébrer et dont il a raconté les modestes et utiles triomphes.

— Quand on publie des traductions, encore devrait-on savoir traduire, et c'est un talent que ne possèdent pas MM. Hale, à qui nous sommes redevables du présent ouvrage [1]. Les contre-sens abondent, l'ignorance des tournures familières et du style de la conversation se trahit à chaque page, et si MM. Hale savaient tant soit peu le français, ils ne se seraient pas mépris sur la signification du mot *Toutou ;* je ne parle pas d'une pièce de vers intitulée : *Le continent d'Amérique,* qui n'aurait pas dû être imprimée. Les documents traduits et publiés ici pour la première fois font partie d'une collection fort importante, à l'origine appartenant au petit-fils de Franklin, et dont M. Colburn tira, en 1818, les matériaux de six volumes in-octavos ; le gouvernement des États-Unis acquit la propriété du reste, et, après un intervalle de plus de soixante ans, nous voici en possession d'une grande quantité de matériaux pour l'histoire de la guerre qui amena l'indépendance des États-Unis d'Amérique. Deux faits principaux semblent résulter de ces documents : premièrement la duplicité, le machiavélisme du cabinet de Versailles ; secondement, la négligence du gouvernement anglais. Il paraît évident que les ministres de Louis XVI ne se souciaient en aucune façon de l'autonomie des États-Unis ; ils ne voyaient là qu'une occasion d'avancer les intérêts du commerce français et de ruiner celui de l'Angleterre ; ajoutons que, sans les sacrifices financiers résolus à Versailles, sans les menées diplomatiques des agents de ce même gouvernement, les concitoyens de Franklin et de Washington n'auraient pas réussi à obtenir leur liberté. La mission de Franklin à Paris était difficile : il s'en acquitta à merveille, malgré l'opposition de John Adams qui indirectement l'obligea à se démettre de ses fonctions.

— M. George Hooper s'était déjà fait connaître en Angleterre de la manière la plus favorable par un volume sur la bataille de Waterloo ; aujourd'hui il nous donne [2] le récit de la campagne qui se termina

[1] *Franklin in France.* From Original Documents, most of which are now published for the First Time. By Edward E. Hale and E. E. Hale, jun. Boston, U. S., Roberts, 1887, in-8° de xvii-487 p.

[2] *The Campaign of Sedan : the Downfall of the Second Empire,* August-September 1870. By George Hooper. London, George Bell, 1887, in-8° de vii-220 p.

Digitized by Google

par la capitulation de Sedan et par l'effondrement du second Empire. J'affirme, sans la moindre hésitation, que cet ouvrage est écrit de main de maître, d'autant plus que M. Hoope conserve d'un bout à l'autre la plus stricte impartialité, et se borne à raconter les faits sans indiquer de quel côté sont ses sympathies politiques. Il fallait nécessairement expliquer les causes qui amenèrent l'invasion de la France par la Prusse, et décrire les améliorations introduites dans la constitution et l'organisation des forces prussiennes. C'est ce que M. Hooper a fait dans une préface où il nous montre l'année 1860 comme la date à laquelle furent appliquées les réformes qui donnèrent aux vastes plans du maréchal von Moltke tant de supériorité. Quant à l'ouvrage lui-même, il est impossible de résumer avec plus de talent les détails innombrables que contiennent les rapports, bulletins, procès-verbaux, soit allemands, soit français; je dis français, mais de ce côté-là il n'y a pas grand'chose à recueillir, et on en est réduit à tout ce qu'il y a de plus vague. M. Hooper n'hésite pas à relever certaines erreurs sérieuses commises par les Prussiens, et, à ce point de vue, le récit de la bataille de Gravelotte mérite l'attention du lecteur. Le volume est accompagné de cartes et de plans.

— Le dictionnaire biographique entrepris par M. Leslie Stephen[1] se continue toujours, et avec des améliorations qui frappent le lecteur. Le plan général de l'ouvrage était trop ambitieux; il a fallu se restreindre et n'admettre que des personnages vraiment dignes d'une place dans ce panthéon. Même avec ces retranchements, les matériaux pour la rédaction du dixième volume abondaient, et la royauté y est représentée, soit dans les temps anciens (*Canut*, ou plutôt *Cnut*, *Caractacus*, *Carausius*, etc.), soit dans l'histoire moderne (*Charles Ier*, *Charles II*, *Caroline de Brunswick*, cinq princesses du nom de *Catherine* et trois *Charlotte*). Les admirateurs de Carlyle trouveront ici de quoi les intéresser, ainsi que les savants qui apprécient la poésie de Chaucer et les bibliophiles pour lesquels le nom de William Caxton rappelle les origines de l'imprimerie. Il y aurait bien quelques erreurs à signaler; quelques notices incomplètes, mais dans un dictionnaire tel que celui de M. Stephen, ces taches étaient inévitables, et ce qui nous surprend et nous charme à la fois, c'est qu'elles soient si rares; le point essentiel c'était de bien choisir ses collaborateurs, et on reconnaîtra que M. Stephen a eu la main heureuse.

GUSTAVE MASSON.

[1] *The Dictionary of national biography*, edited by Leslie SEPHEN. vol. X. London, Smitth, Elder and Co, 1887, in-8o de VI-460 p.

Digitized by Google

COURRIER RUSSE

Nous tenons à remplir avant tout une promesse donnée aux lecteurs de la *Revue*. En parlant de la *Vie illustrée de Pierre le Grand*, nous avons dit qu'elle avait pour pendant la *Vie illustrée de Catherine II*[1], et nous avons ajouté que nous ferions connaître celle-ci. Il est donc naturel que le présent aperçu commence par cette belle publication, d'autant qu'elle a la priorité d'âge sur les autres travaux qui vont nous occuper. Jusqu'ici les historiens de Catherine II se plaisaient à s'arrêter soit sur la gloire extérieure de son règne et l'éclat extraordinaire dont il était environné, soit sur les faiblesses et les taches incontestables de sa vie privée. Les scandales du favoritisme, qui ont continué jusqu'à sa mort, l'inique partage de la Pologne, la persécution des Grecs-unis dans la Russie Blanche, les hostilités contre la France, la Prusse et l'Angleterre dans les dernières années de son règne, l'irritation de l'Europe à la vue d'une nouvelle puissance devenue redoutable,— tout cela a contribué à faire porter sur Catherine II un jugement défavorable, sévère jusqu'à la partialité. L'opinion publique donna ainsi un démenti formel à Voltaire disant que « la postérité n'aura jamais de démelé avec l'impératrice. » Depuis quelques années on essaie en Russie de présenter la tsarine sous un jour plus favorable, grâce à l'énorme quantité des matériaux rendus publics, et propres, en effet, à modifier les appréciations généralement reçues. L'ouvrage de M. Bruckner, professeur d'histoire russe à l'université de Dorpat, en est une preuve éclatante; c'est la première fois, peut-être, que le public ait pu lire l'histoire de Catherine écrite non pas d'après les pamphlets du siècle passé, mais bien d'après les documents historiques et les travaux qu'ils ont inspirés. L'auteur a le mérite d'avoir vulgarisé les résultats obtenus par tant de publications récentes qui traitent de Catherine II. Voici sa conclusion : « Catherine II fut une heureuse médiatrice entre la civilisation occidentale et la Russie : elle a considérablement augmenté l'influence russe sur le système universel des états ; de son temps et par son initiative

[1] Saint-Pétersbourg, 1885, 8 vol. grand in-8° de XVIII-808, 36 et XVI p. avec 300 gravures.

Digitized by Google

la Russie a rapidement avancé dans la voie du progrès européen ». Sans s'astreindre à l'ordre chronologique, l'auteur a partagé son travail en cinq parties, qui forment autant de tableaux distincts. Dans la première partie sont racontés les événements antérieurs au coup d'État de 1762 et à la mort de Pierre III ; la seconde partie (1762-1775) contient le récit des dangers dont le trône de l'impératrice était menacé d'abord du côté des partisans de Paul, héritier légitime, puis de ceux de Jean VI, représentés par Mirovitch, enfin du Cosaque Pougatchev qui se donnait pour Pierre III. La politique extérieure fait le sujet de la troisième partie, la plus considérable de toutes : le premier partage de la Pologne, la guerre avec la Turquie et la Suède remplissent le volume. La quatrième partie traite de législation et d'administration ; la *grande commission* législative (qui n'a pas abouti à grand'chose) y occupe la place principale. Enfin, dans la cinquième partie, l'auteur expose les événements des dernières années du règne, entre autres le deuxième et le troisième partage de la Pologne, et les nouvelles guerres contre la Turquie. — Ce fut la période de réaction justifiée par les horreurs de la grande révolution.

— L'ouvrage de M. Bruckner[1], bien qu'en général écrit avec impartialité, porte pourtant quelques traces de préventions religieuses contre les droits et les institutions de l'Église, laquelle du reste y occupe peu de place. La partie littéraire et artistique de cette belle publication a été confiée à M. Choubinski, qui l'a illustrée de trois cent gravures choisies avec intelligence et reproduisant de préférence les originaux de l'époque. C'est sous tous les rapports un digne pendant de *la Vie illustrée de Pierre le Grand*.

— Le *Vieux Pétersbourg*[2], de M. Pylaïev, peut servir d'utile supplément aux deux ouvrages précédents. Dans ceux-ci l'élément politique domine, comme de juste, tous les autres ; la vie sociale, intime, de la nation et de ses principaux représentants, n'y est esquissée qu'en traits généraux, sans souci des détails. Le livre de M. Pylaïev, au contraire, abonde en détails de tout genre sur ce côté si intéressant de la société russe. Les particularités intimes qu'il donne sur les personnes et les choses excitent une curiosité d'autant plus vive qu'elles rendent plus complète et plus vivante l'image des héros déjà connus par les deux publications précédentes. On aime à les voir dans leur vie quotidienne qui fait connaître la vraie physionomie de l'homme. Le *Vieux Pétersbourg* a précisément pour but de nous initier à l'histoire passée et à la vie de la jeune capitale représentées dans les différentes classes de la société et dans les individus les plus

[1] Voir p. 801.

[2] Pétersbourg, 1887, grand in-8° de 1 et 471 p. orné de 100 gravures.

Digitized by Google

illustres, autant et peut-être plus que dans les édifices et les monuments de la ville. Quiconque aura lu cet ouvrage, habilement compilé et richement illustré, acquerra sur les époques de Pierre Ier et de Catherine II, pour ne parler que de ces deux-là, des notions plus amples et plus détaillées. — L'auteur prépare un travail analogue sur les environs de Pétersbourg, ce qui doit exciter davantage la jalousie de la vieille capitale. La *Vieille Moscou illustrée*, en effet, nous manque encore.

— On a publié dans la *Lecture chrétienne* [1] un curieux mémoire d'Eugène Bulgaris, grec d'origine, à qui Catherine II a fait conférer le titre d'archevêque de Cherson et de Slavinie. Ce document a été composé sur la demande de Moussine-Pouchkine, procureur-général du synode, et il traite des moyens à employer pour ramener à l'Eglise orthodoxe de Moscou les *Uniates* de la Russie-Blanche, devenus sujets de l'impératrice par suite du premier partage de la Pologne. Avant de procéder à cette œuvre de perversion, Catherine II voulait s'éclairer sur la méthode à suivre et les moyens à prendre. Tel a été l'origine du Mémoire dont il s'agit. L'auteur disserte longuement sur trois moyens qu'il croit les plus efficaces pour opérer l'Union projetée. Ce sont les écoles mixtes, le choix de bons ecclésiastiques dont la vertu et la science pussent exercer une salutaire influence sur les Ruthènes-unis, et l'enseignement religieux confié à des maitres d'écoles instruits et zélés. Il indique encore quatre autres moyens qu'il rejette comme iniques ou superflus ou inefficaces ; c'est à savoir la contrainte, les discussions théologiques, la propagande par les ouvrages de controverse, et les conciles. Il insiste sur l'inefficacité de ces derniers et en retrace à sa guise l'histoire. Toutefois Bulgaris déclare l'union des Églises très désirable. Son mémoire a été rédigé en grec moderne et traduit en russe, paraît-il, aussitôt après, c'est-à-dire vers l'an 1793. Les éditeurs ne disent pas s'il a obtenu quelque effet, surtout quant au conseil de ne pas recourir à la violence.

— Les *Œuvres complètes* de Samarine, publiées après sa mort par les soins de son frère, se sont accrues d'un nouveau volume [2] dont la plus grande partie est occupée par le pamphlet intitulé : *Les Jésuites et leurs rapports avec la Russie*. Cette élucubration malsaine et haineuse, écrite en forme de lettres, à l'exemple des menteuses éternelles de Pascal, n'est qu'un tissu de vielles calomnies dirigées contre l'Église catholique et son enseignement moral plus encore que contre la Compagnie de Jésus, et puisées dans les ouvrages d'un Guettée, d'un Ellendorf et d'autres écrivains semblables. L'auteur se flattait d'avoir

[1] Livraison de juillet-août.
[2] Moscou, 1887, t. VI, in-8o de VII 562 p.

Digitized by Google

découvert le texte original des *Monita secreta* dans un ms. conservé à Prague, et, tout triomphant, il le donna en entier avec une version russe en regard! Aussi aurions-nous passé son *factum* sous silence, s'il n'avait pas consacré une des cinq lettres (la quatrième) à l'histoire de la Compagnie de Jésus, conservée en Russie du temps de Catherine II. Pour expliquer ce fait vraiment providentiel, Samarine a inventé une théorie à lui; il prétend que l'impératrice voulait se servir des Jésuites pour détacher du Saint Siège les catholiques de la Russie Blanche et former une église qui fût indépendante du pape, mais entièrement soumise à Sa Majesté tsarienne, comme l'est celle de Moscou dont elle se disait être le chef. Il voit dans ce plan de Catherine la preuve d'une profonde sagesse, sans s'apercevoir qu'il prend ses propres fictions pour des réalités et que les événements ultérieurs ont donné à sa théorie un éclatant démenti, ainsi que l'a démontré le P. Zalenski, auteur de l'important ouvrage : *Les Jésuites de la Russie Blanche* [1]. L'éditeur s'est bien gardé d'imprimer la lettre que le P. Gagarine avait adressée à Georges Samarine à l'occasion de son livre.

— L'archimandrite Léonide a extrait de la chronique de Piasecki, évêque latin de Prémysl, ce qui se rapporte à *l'époque des troubles et à la guerre polono-moscovite*, et l'a publié sous ce titre dans les *Monuments de littérature ancienne* [2]. La chronique de Piasecki, qui écrivait au XVIIe siècle, va de 1587 à 1637 inclusivement et fut imprimée plus d'une fois. Elle fut traduite en 1670 en langue russe, mais seulement en partie, notamment jusqu'à l'année 1618. Le texte imprimé reproduit l'unique manuscrit que possède la bibliothèque publique de Pétersbourg Il n'y aurait qu'à louer le zèle de l'éditeur, s'il se bornait aux données historiques de l'écrivain polonais, sans exalter ses préventions contre le roi Sigismond III et les Jésuites. Le passage de la chronique relatif à ces derniers et qu'il se plait à souligner, a été depuis longtemps signalé et réfuté par les historiens de la Compagnie [3]. Un évêque catholique, ennemi d'un ordre religieux approuvé par le Saint Siège et protégé par les premiers pasteurs de l'Église catholique en Pologne, ne laisse pas que d'être une anomalie fort peu édifiante. L'archimandrite de Moscou devrait savoir, en outre, que dans un synode tenu en 1614, l'auteur de la chronique osa assimiler les églises des Uniates aux synagogues, et cela après les plaintes amères qu'Urbain VIII avait fait entendre contre ceux qui poussaient à ce point leur aversion pour l'Union [4].

[1] Traduit du polonais par le P. Vivier, t. I, p. 452 et suiv. Paris, 1887, Letouzey et Ané.

[2] Pétersbourg 1887, in-8o de VII et 73 p. Rostowki, *Hist. S. J. in Lithuania.* — Paris, 1877, p. 249.

[3] Zalenski, *Czy jezuici zgubili polskæ*, p. 249.

[4] Pelesz, *Geschichte der Union*, t. II, p. 176.

Digitized by Google

— A la même époque des troubles se rapporte *l'Aperçu des événements depuis la mort d'Ivan IV jusqu'à l'élection de Michel Romanov* [1], chef de la dynastie actuelle. Cet écrit de M. Bestoujev-Rumine forme le xe chapitre de son *Histoire russe*, dont la publication, interrompue durant plusieurs années par suite de difficultés imprévues, a heureusement repris son cours. Il a les mêmes qualités que les livraisons précédentes: solidité unie à une exposition simple, didactique, enrichie d'une abondante bibliographie qui indique les sources à consulter.

—Sous le titre: *Semaines de l'insurrection polonaise de 1861 à 1864* [2], a paru l'œuvre posthume de Pavlistchev, auteur de plusieurs écrits historiques. Elle fait partie de ses œuvres complètes et a été composée à l'usage personnel d'un haut dignitaire. L'auteur de cette chronique occupait lui-même un poste assez élevé dans l'administration de Pologne, et il était à même de se procurer bien des documents importants dont son livre est largement pourvu. Il va sans dire que les faits sont présentés sous un jour défavorable à la nation polonaise. Le récit commence d'une manière abrupte, au 1er novembre 1861, quand le siège de Varsovie était déjà proclamé et les églises fermées ; un préambule quelconque n'eût pas été inutile. A la fin, l'auteur touche à ce qu'il croit être la solution de la quesiion polonaise ; ce devrait être selon lui la suppression de l'autonomie de Pologne et la fusion du pays avec le reste de l'Empire russe. Dans un troisième volume, que la mort de l'auteur, arrivée en 1878, l'a empêché d'écrire, il se proposait de traiter de mesures que le gouvernement avait prises de 1864 à 1868 pour faciliter ladite fusion, ainsi que de réformes déjà accomplies jusqu'à 1876.

— M. Barsoukov poursuit sans relâche la publication du *Pèlerinage* de Barski. Le troisième volume [3], qui vient de voir le jour, est exclusivement consacré au Mont Athos, que l'auteur avait visité à deux reprises et où il a séjourné assez longtemps. De toutes les descriptions de cette montagne, la sienne est peut-être la plus circonstanciée; elle contient une foule de détails qu'on chercherait en vain ailleurs. Tout ce qui regarde le culte religieux, les offices divins, la liturgie a été pour Barski l'objet d'une étude spéciale; il savait combien cela intéresserait ses compatriotes. On voit aussi qu'il avait sous la main le *Guide* de Jean Comnène, écrit en 1707 et publié plus tard par Montfaucon ; parfois il le reproduit mot à mot, tout en y ajoutant ses propres observations. Ce qui rend le récit de Barski particulièrement intéressant et important, ce sont les chrysobulles et autres

[1] *Revue de l'instr. publique*, mois de juillet et d'août.
[2] Pétersbourg, 1887, 2 vol.
[3] Pétersbourg, 1887, in-8o de 413 p.

Digitized by Google

documents qu'il y a insérés, et qu'il avait extraits des archives athonites. Au texte grec des chysobulles il a ajouté en regard une version slavonne. Les nombreux dessins exécutés par l'auteur lui-même et une belle carte du Mont Athos, ajoutent à l'intérêt du volume.

— Lors de son premier voyage en Terre Sainte, Barski a fait à Chios connaissance avec le patriarche de Jérusalem, Chrysanthe, décédé six ans après (1731); il en fait mention dans son récit. Ce prélat nous a laissé une *Histoire et description de la Terre Sainte et de Jérusalem*, écrite en 1728 et imprimée la même année à Venise. Il dédia son travail à l'empereur Pierre II, en exprimant le désir qu'on le traduisit en russe, ce qui fut fait en 1732. C'est cette traduction que l'archimandrite Léonide a publiée sous les auspices de la société des bibliophiles russes [1]. Chrysanthe avait étudié à Paris; il y a même imprimé (en 1706) un livre en grec moderne. Son patriarchat (1707-1731) est mémorable par les négociations avec l'ambassadeur français, marquis de Boniac, relatives à la restauration de l'église du Saint-Sépulcre. Le récit de ces négociations se lit au XVIIIe chapitre de son *Histoire de Jérusalem*.

— La littérature légendaire du moyen-âge s'est enrichie de nouvelles publications, dues à la société des bibliophiles. C'est d'abord la *Vie illustrée de Barlaam et Josaphat* [2], imprimée d'après un manuscrit du XVIIe siècle, intéressante surtout à cause de dessins originaux dont elle est ornée et qui montrent à quel point la lecture de cette légende, attribuée à tort à saint Jean Damascène, était goûtée du peuple russe. Le texte du volume imprimé ne diffère guère de celui de l'édition de 1681, faite à Moscou, et embellie d'une charmante gravure du célèbre Ouchakov.

— L'autre publication, également illustrée, mais par une main fort peu habile, contient l'*Alexandrie* [3], sujet non moins populaire en Russie, où on le retrouve en un grand nombre de manuscrits et avec des variantes les plus étranges. Le présent volume reproduit par le procédé autographique le manuscrit appartenant au prince Viazemski; il complète ce qui en a été imprimé il y a quelques années.

— Un des meilleurs connaisseurs de ce genre de littérature, M. Pypine, a fait des recherches sur l'*Histoire du noble espagnol Doltorn et de la belle Éléonore, reine d'Espagne* [4]. Il a démontré que cette nouvelle avait servi de source à un semblable récit dont les héros s'appellent Vassili, matelot russe, et Héraclie, reine « du

[1] Pétersbourg 1887, grand in-8° de VIII, VII et 188 p.
[2] Pétersbourg, 1887, in-4° de 1 et 538 p.
[3] Ibid, 1887, in-4° de 248, 15 et 15 feuilles.
[4] Ibid. 1887, in-8° de XII-63 p.

Digitized by Google

pays florentin. » La comparaison des deux textes ne laisse aucun doute là dessus, car il n'est guère croyable qu'un écrivain étranger du siècle passé se soit servi d'un modèle russe, tandis que le contraire n'a rien que de très naturel. L'*Histoire du noble espagnol* était d'ailleurs assez répandue dans le peuple, puisqu'on en trouve plusieurs manuscrits. Les résultats obtenus par M. Pypine sont consignés dans la préface dont il a fait précéder le texte russe.

— Signalons encore l'étude historique et ethnographique de M. Sokolov sur les *Divinités solaires des anciens Russes* [1]. Il y résume les travaux précédents sur le même sujet, les traditions relatives au culte du soleil, en fait une analyse détaillée. Le point curieux de son étude c'est la prétendue découverte dans le ciel mythologique d'un astre nouveau qui ne serait autre que Tchourilo Plenkovitch, un des héros des épopées populaires! L'autre découverte, bien plus vraisemblable, c'est l'identité des croyants mythiques qui existaient chez les Slaves de la Grande et de la Petite Russie.

— Vient de paraître le second volume de l'*Encyclopédie artistique*, rédigée par M. Boulgakov et éditée par Souvorine ; il commence par la lettre L et il est orné, comme le précédent, de nombreuses figures.

— Le même éditeur a réuni en un volume séparé les *Souvenirs* du comte Sollogoube.

— Il est question de faire une édition critique des œuvres de Pouchkine, à l'instar de celle de Derjavine, rédigée par M. Grot, académicien. Pouchkine a écrit, comme on sait, une *Histoire de la révolte de Pougatchev*, dont le texte imprimé n'est pas toujours conforme à l'original.

— Nous indiquerons, en terminant, les travaux les plus saillants qui ont été soumis au Congrès archéologique de Yaroslavl, au mois d'août. Les rapports suivants ont été lus: par M. Milovidov sur l'*Histoire primitive de la ville de Kostroma ;* — par M. Gatsiski sur *les traditions relatives au lieu de la sépulture du prince Pojarski ;* — par M. Bogoslovski sur les *Anciens obituaires du Nijni-Novgorod ;* — par M. Belokourov sur l'*École greco-latine de Moscou*, dirigée par le *grec Arsène* (au XVIIe siècle) ; M Kirpitchnikov a communiqué une intéressante étude sur la *Légende d'Alexis et comment il a tué le roi Sion* ; M. Platonov a fait part au Congrès d'un aperçu synthétique de tous les *Récits historiques relatifs à l'époque des troubles* (commencement du XVIe siècle). Enfin M. Léonide Maïkov a annoncé la découverte, faite par lui, d'une *Ancienne description des sanctuaires de Constantinople*, qu'il croit appartenir à la seconde moitié du XIIIe siècle.

J. MARTINOV.

[1] Simbirsk, 1887.

Digitized by Google

CHRONIQUE

Lorsque les catholiques veulent élever des statues, ils savent au moins choisir leur héros : c'est un grand serviteur des pauvres comme saint Vincent de Paul, un des zélés propagateurs de l'instruction populaire comme le bienheureux La Salle, ou bien, comme hier, à Châtillon, c'est un grand pape, Urbain II, le promoteur de ces croisades qui sauvèrent l'Europe en envoyant contre l'islamisme partout vainqueur des chevaliers chrétiens. Des chevaliers ont été à l'honneur, mais des manants en grand nombre, des populations entières furent avec eux à la peine. Il est beau sans doute de prouver qu'on est un fils de croisé, mais si quelques-uns seuls peuvent faire cette preuve, beaucoup à coup sûr, dans notre France, peuvent se dire qu'ils sont les descendants de ces soldats croisés qui accompagnèrent leurs seigneurs dans les guerres saintes. Cette dénomination, jetée parfois par des révolutionnaires ignorants comme une injure à une certaine classe, devrait donc être un titre populaire d'honneur et de gloire. Le jour de l'inauguration de la statue d'Urbain II, Mgr Freppel, que l'on trouve toujours lorsqu'il s'agit de saluer une de nos gloires, a prononcé un magistral discours sur les croisades. Entente de la grande politique pontificale pour protéger la chrétienté, points de vue historiques d'une clarté saisissante, rien n'a manqué à cet hommage rendu au glorieux pape dont, à travers les âges, le nom est prononcé encore par l'histoire avec respect et par l'Église avec vénération. On ne peut en effet séparer du discours de Mgr Freppel le savant mémoire consacré par le commandeur de Rossi à une curieuse représentation figurée de ce pape, mémoire dont nous avons rendu compte dans cette *Revue*. L'inauguration de la statue d'Urbain II a été une fête à la fois patriotique et religieuse dont nous pouvons être justement fiers, bien différente, hélas ! d'autres fêtes ayant un caractère d'irréligion avérée et de patriotisme qui peut être contesté. Nous sommes malheureusement à une époque où ceux qui ont été les coryphées de la Révolution peuvent espérer voir leurs images coulées en bronze et exposées sur les places publiques à l'hommage des nouvelles générations. La Révolution est en quête des hommes qui ont inspiré ou subi ses passions. Dernièrement donc on a inauguré

Digitized by Google

à Rouen, dans la ville où périt Jeanne d'Arc, la statue d'un journaliste, fameux en son temps par sa haine contre la Royauté et la Religion, ces deux choses que Jeanne d'Arc aimait. Armand Carrel, — car c'est lui, — d'abord sous-lieutenant dans l'armée française, eut le malheur, lorsque cette armée passa la frontière espagnole en 1823, de se présenter devant elle à la tête d'une troupe armée pour la provoquer à déserter son drapeau, à faire « demi-tour, » comme le demandait un chansonnier qui a déjà obtenu sa statue. Après n'avoir cessé d'écrire contre la monarchie et contre l'Église, A. Carrel est mort, à la suite d'un duel, en demandant qu'on ne fît approcher de lui aucun prêtre. Voilà un héros ! — A quelques jours de là on a inauguré la statue de M. Henri Martin, dont l'*Histoire de France*, perfidement vantée et revêtue des honneurs académiques, a eu sur la présente génération une influence déplorable. D'un bout à l'autre cette histoire est, on le sait, un réquisitoire violent et injuste contre l'Église catholique, non seulement contre les actes abusifs que des personnages ecclésiastiques avaient pu commettre dans le passé en se mêlant aux affaires, mais un réquisitoire contre sa divinité, ses dogmes et sa morale. Nous n'avons pas à en dire davantage. Nous l'avons fait ici même, en des pages dont le seul mérite était l'à propos, pour montrer, au moment de la grande faveur obtenue par l'ouvrage, qu'indépendamment de ses erreurs philosophiques et religieuses il était loin d'être irréprochable au point de vue de l'érudition.

Les célébrités surfaites d'Armand Carrel et d'Henri Martin n'auront pas un long retentissement. Il en est autrement de celle de Voltaire, auquel une nouvelle statue vient d'être dressée à Saint-Claude. Pourquoi à Saint-Claude ? C'est qu'on veut ni plus ni moins présenter Voltaire comme « l'émancipateur des biens main-mortables, » dont il prit la défense contre les chanoines de Saint-Claude. On sait cependant fort bien, ou du moins on devrait savoir, le « plaisir » — c'est le mot dont se sert Voltaire dans une lettre à d'Argental le 1er février 1764, — le plaisir que Voltaire éprouvait d'avoir « une terre ayant le droit de main-morte sur plusieurs petites possessions. » On a trop exploité en l'honneur de Voltaire et contre l'Église l'affaire des serfs de Saint-Claude : ils étaient tout simplement des locataires usufruitiers de terres dont les chanoines avaient la propriété. Fermiers des chanoines, et fermiers payant un minime fermage, ils pouvaient être et étaient pour leur propre compte propriétaires.

Mais qui se préoccupe d'exactitude historique ? Le mensonge était lancé, on en profite ; et les Révolutionnaires ont naturellement élevé une nouvelle statue à Voltaire, lui le chef dont Armand Carrel et Henri Martin n'ont été que les disciples. M. Spuller avait célébré

Digitized by Google

Henri Martin, il célébra aussi Voltaire. Il loua en lui le précurseur de la Révolution, c'est justice ; il voulut vanter aussi l'homme de bien : c'est un peu trop ! Mais comment parler autrement ? Tandis que l'écrivain catholique est placé dans une excellente condition pour être impartial, c'est-à-dire pour dire également, selon la loi de justice, le bien et le mal, l'écrivain hostile au catholicisme puise dans cette hostilité un principe même de partialité contre la vérité. Il aurait besoin d'un effort héroïque pour se dégager de sa passion et pour proclamer la vérité, vaincu par le témoignage de sa conscience devant l'évidence des faits.

L'erreur a en effet besoin de mentir, selon la recommandation que Voltaire, le Voltaire auquel on dresse des statues, adressait à ses amis pour les exciter à la lutte contre l'*Infâme* et diriger leurs coups. L'erreur a besoin de défigurer la vérité qui l'importune pour se faire accepter elle-même comme la vérité dont elle est la contrefaçon. Les hommes de l'erreur, c'est-à-dire les hommes opposés à la Religion catholique qui est la vérité divine, sont donc forcément amenés, pour obéir à leur principe, à dissimuler ce qui pourrait retarder leur triomphe ou compromettre leur succès. Telle est une des raisons de cette partialité contre la Religion que l'on rencontre dans des ouvrages même estimables à d'autres points de vue. Leurs auteurs subissent ainsi le mot d'ordre donné. Sans le vouloir, sans le savoir, ils exagèrent ce qui a l'apparence de les servir, ils dissimulent ce qui serait un hommage à la vérité et leur ferait toucher du doigt l'inanité de leurs desseins.

Ils sont partiaux, car « l'erreur n'est jamais calme, a dit J. de Maistre ; à la vérité seule est donnée la chaleur sans aigreur : grand phénomène pas assez remarqué » Or, ce que l'on lit dans les livres, ce qui se passe sous nos yeux comme conséquence logique des idées jetées dans les livres, nous offre la démonstration de la parole du grand penseur.

Pourquoi, au contraire, le catholique, appuyé sur les enseignements divins, peut-il plus facilement être impartial, proclamer le bien sans cacher le mal ? S'il rencontre des faits qui en apparence condamneraient la vérité, il sait bien qu'ils condamnent seulement les hommes engagés peut-être par position à défendre et à pratiquer la vérité, mais ayant failli à leur mission, car ces hommes n'ont commis les faits incriminés qu'en violant les prescriptions de la loi divine dont ils se donnaient à tort comme les défenseurs Lorsque l'historien catholique rencontre des abus et le désordre, il ne trouve donc là rien qui soit capable de l'étonner. Il sait les mauvais instincts de l'homme et la difficulté d'acquérir la vertu ; il sait que la corruption vient toujours

Digitized by Google

en forme d'écume, selon le mot de Lacordaire, au-dessus de toute institution humaine; il peut donc décrire les abus, parler des désordres sans les atténuer en rien. Si grandes que soient les manifestations du mal, pourquoi les passerait-ils sous silence ? La vérité ne peut en souffrir et les auteurs de ces manifestations du mal seront tôt ou tard châtiés par le Seigneur. Les livres saints ont eu à raconter ces exemples de perversité et ils ne les ont pas cachés. Rien n'est impartial comme la Bible. Si d'ailleurs l'historien catholique palliait les fautes, comment pourrait-il expliquer les châtiments qui les suivent? Comment pourrait-il comprendre les épreuves les plus douloureuses de l'Église. « L'histoire, a dit J. de Maistre, ne présente pas, je crois, un seul exemple d'un abus général et profond qui ait été corrigé par des réflexions, par des lois, en un mot par la sagesse humaine. Ils ne le sont jamais que par des révolutions, ou brusques ou insensibles, qui amènent un autre ordre de choses. » Et J. de Maistre, en parlant ainsi, s'inspire de la doctrine déposée dans les livres saints. Plus l'épreuve est pénible, plus le châtiment est grand, plus aussi le mal a dû pénétrer profondément, et il faut bien le montrer, car tout abandon de la vérité amène le désordre et tout désordre appelle un châtiment. Voilà la loi, et cette loi bien connue empêche le chrétien de dissimuler le mal ; d'où je conclus que l'impartialité lui est aussi facile qu'elle est difficile à l'incrédule. Tous deux obéissent à une loi : la loi de la vérité qui est la sincérité, et la loi de l'erreur qui est le mensonge. Le chétien est naturellement impartial, parce qu'il n'a qu'à suivre les enseignements divins.

C'est dans une pensée d'impartialité que cette *Revue des questions historiques* a été fondée : c'est cette pensée de sincérité complète et de loyauté absolue qui la dirige toujours.

Ces réflexions, un peu longues peut-être, mais non dépourvues d'à-propos, ce me semble, m'ont entraîné, en pensant aux obstacles qui s'étaient dressés devant M. Henri Martin et se dressent devant tous les transfuges de la vérité pour les empêcher d'être impartiaux. Je m'expliquais ainsi pourquoi des écrivains, réputés dans leur vie privée justes et bons, étaient contre l'Église pleins d'injustice.

Si l'on signale rigoureusement le mal fait par les hommes d'erreur, va-t-on accuser d'impartialité l'historien assez courageux pour les démasquer ? Non sans doute, et nous félicitons un jeune homme de talent, M. Pierre de Witt, d'avoir écrit *les Petits Jacobins* (Société des publications périodiques, in-12.) L'auteur retrace dans cette brochure ce que sont les Jacobins et quels sont leurs procédés, comment ils ont respecté la liberté de la presse et le suffrage universel, comment ils ont entendu la liberté, l'égalité, la fraternité, comment ils ont traité

Digitized by Google

la propriété, la fortune publique et comment, en fin de compte, ceux qui prétendent avoir frappé seulement les classes privilégiées ont atteint aussi les gens du peuple. Ce tableau, tracé d'après des documents authentiques, met à néant la légende jacobine, celle qui a cours communément et se maintient grâce à tous les préjugés dont les intelligences sont obstruées, au point de ne plus s'ouvrir devant la vérité. — Une étude du même écrivain sur un point spécial de l'histoire de la Révolution en Auvergne, atteste le même bon sens et le même talent.

Arrivera-t-on à dissiper ces légendes ? oui, si on le voulait bien, oui, si on ne se contentait pas de garder par devers soi les démonstrations de l'erreur, si on avait soin de les produire au grand jour, de les répéter sans cesse, afin que les indignations individuelles, nées de l'étude et produites par l'examen des faits, s'agrègent enfin les unes aux autres pour devenir puissantes et former ainsi à travers l'opinion du monde, au profit de la vérité historique, un courant dont la force irrésistible soulève les esprits et emporte les volontés.

N'est-ce point une vérité historique que d'affirmer que, longtemps avant 89, il se produisait dans l'opinion une tendance à confondre tous les citoyens dans la même égalité devant la loi ? C'est au moins ce qu'indiquerait une curieuse correspondance adressée par d'Aguesseau à Daniel Bargeton, avocat à Toulouse et depuis avocat au parlement de Paris. Un érudit, M. Edmond Falgairolles, membre de la Société française d'archéologie, a publié vingt-une lettres inédites, conservées dans les archives de la maison de Genas et à lui communiquées par un évêque qui est à la fois un savant lettré, et un aimable érudit, Mgr de Cabrières. Il s'agissait de préparer l'ordonnance de 1747, où devaient être codifiées, au sujet des substitutions, diverses dispositions antérieures. Le chancelier étendait à tous les citoyens la faculté de les stipuler, réservées jusque-là à des privilégiés. Les substitutions ont été supprimées, soit ; mais le principe d'égalité pour tous à en user était posé.

Pendant que, sur le terrain brûlant de l'histoire contemporaine, les esprits luttent pour créer une opinion conforme à la vérité, les archéologues, remontant de dix-huit cents ans en arrière, nous révèlent les faits les plus curieux et les plus consolants.

En Palestine les dames religieuses de Nazareth ont fait exécuter des fouilles dans leur couvent, situé, dit la tradition, sur le lieu où Notre Seigneur fut élevé en revenant d'Egypte. Saint Jérôme nous apprend qu'il y avait, au quatrième siècle, deux églises à Nazareth, l'une bâtie sur l'emplacement de la maison où l'archange Gabriel vint annoncer à Marie le grand mystère de l'Incarnation; rebâtie par les Croisés, nous

Digitized by Google

la voyons encore sur le même emplacement. L'autre église s'élevait sur l'emplacement de la maison où Notre Seigneur avait été nourri. Or on vient de découvrir des voûtes, actuellement souterraines, qui pourraient bien être celles de ce dernier sanctuaire. Dans une grotte plus profonde que les autres, il y avait deux tombeaux sur lesquels on peut encore reconnaître les traces de deux arcs maintenant en ruine et supportant un conduit d'eau tel qu'Arculf, qui visita la Palestine en 670, semble l'avoir décrit.

Si les antiquités chrétiennes de la Palestine attirent l'attention publique, les antiquités chrétiennes de Rome la captivent tout entière. Mais aussi, quel maître merveilleux en savoir et en l'art de bien dire raconte les fouilles entreprises et en expose les résultats ! M. le commandeur J.-B. de Rossi a fait paraître, en un seul fascicule, les quatre cahiers trimestriels du *Bullettino di archeologia cristiana*. Nul ne se plaindra de voir ainsi rassemblées tant de richesses. Nous avons d'abord les procès-verbaux des conférences d'archéologie chrétienne à Rome, où en quelques pages on est tenu au courant des découvertes faites dans ce vaste champ de l'archéologie des premiers siècles chrétiens. Après une note sur la découverte à Saint-Sébastien, sur la voie Appienne, du mausolée de la branche chrétienne de la famille des Uranius, les aïeux d'Ambroise, le grand évêque de Milan, de son frère Satirus et de leur sœur Marcellina, M. de Rossi consacre tout le reste du fascicule à l'épigraphie primitive dans le cimetière de Préscilla, c'est-à-dire aux inscriptions gravées sur marbre ou peintes sur tuile que l'on trouve dans la région primordiale de ce cimetière. Le résultat serait de déterminer, avec la plus grande précision possible, à quelle période de temps doivent être assignés les sépulcres manifestement très anciens où se trouvent ces curieuses inscriptions. Les fidèles nommés dans ces monuments furent-ils contemporains des apôtres, ou au moins proches descendants de ceux qui virent les apôtres ?

M. de Rossi, après une longue analyse, faite suivant la méthode topographique et avec son soin habituel, conclut que le temps du premier développement du cimetière chrétien fut celui de Marc-Aurèle et de Commode, c'est-à-dire de la fin du second siècle, mais que l'âge des sépulcres du centre primitif, spécialement là où après les arénaires spéciales à ce cimetière, commence le travail propre du *fossor* chrétien, doit remonter plus haut et être contemporain des règnes d'Antonin et d'Adrien, peut-être même de ceux des Flaviens et de Claude. Le *Bullettino* de cette année doit compléter ces renseignements donnés par le grand archéologue romain et présenter ainsi la synthèse chronologique et historique des inscriptions de ce cimetière,

Digitized by Google

analysées avec la plus prodigieuse sagacité et l'érudition la plus consommée.

Ainsi la science progresse et ses progrès les plus considérables en notre âge, les plus certains, viennent mettre en une vive lumière les origines du christianisme. Qu'y a-t-il là d'étonnant ? On invoquait la science pour nier la religion, et la science, scrupuleusement interrogée, vient rendre témoignage à la religion ! Dieu, que les incrédules veulent supprimer, est aussi le Dieu de la science, *Deus scientiarum Dominus*. Le christianisme est d'ailleurs le grand fait auquel à peu près tout se rapporte, en dehors duquel il peut y avoir des sujets de curiosité ou même encore, à quelque titre, d'instruction relative, mais pas de question vivante. Car enfin la grande question est de savoir comment un monde païen, avec ses idoles grossières et impures, ses mœurs infâmes, a été remplacé par le monde où la religion chrétienne, malgré la corruption romaine et la barbarie germanique, a produit une civilisation bien différente, comment aussi cette Religion a demeuré malgré les attaques du schisme, de l'hérésie, de l'incrédulité excitant contre elle les fureurs du peuple et les ambitions du pouvoir. « Le monde s'est soulevé avec frémissement, dit un Psaume, les peuples ont formé des complots, les rois et les princes se sont réunis contre le Seigneur et contre son Christ. » Qu'en est-il résulté ? Tous ont voulu se soustraire à la loi divine, tous ont dit dans leur cœur : Prenons garde que la Religion chrétienne ne nous enchaîne. Ne nous la laissons point imposer ; et ce cri a retenti sans cesse dans l'histoire, car l'histoire est le récit des persécutions, pour ainsi dire incessantes de l'erreur contre la vérité. Mais l'Église en sort toujours et plus vaillante et plus radieuse, car, continue le roi David, « Celui qui habite dans les cieux se rira des peuples et des rois conjurés contre lui; le Seigneur se moquera d'eux et il remplira les peuples de trouble jusqu'à ce qu'ils viennent se ranger sous la loi de Dieu, de peur qu'il ne s'irrite encore et qu'ils ne se perdent hors des voies de la justice. » Voilà l'histoire tracée d'avance et toute la philosophie de l'histoire.

Tout à l'heure je viens de prononcer le nom du commandeur de Rossi. Puisqu'il se trouve sous ma plume, comment ne pas signaler l'éloge de Guillaume Henzen, que l'archéologue romain a prononcé, dans l'assemblée solennelle de l'Institut archéologique germanique ?

Gaetano Marini, puis Borghesi, avaient créé l'épigraphie des monuments grecs et latins de l'ancien monde romain ; à l'aide des textes exactement transcrits sur les pierres, on avait recueilli des notions certaines et fondamentales sur les magistratures grandes et petites, les ordres politiques et administratifs, les municipes, les colonies

Digitized by Google

de la Rome républicaine et impériale. C'était la vraie science de l'histoire politique, car elle se fondait sur la précision de monuments chronologiques. En 1841, Guillaume Henzen, venu à Rome qu'il ne devait plus guère quitter, continua les traditions de Marini et de Borghesi. Outre de nombreux mémoires et d'importants ouvrages, comme la publication en 1875 de *Acta fratrum arvalium quæ supersunt*, il avait publié en 1856 le volume *Supplementa, emendationes, indices* joint à la *Collectio inscriptionum latinarum* d'Orelli, sorte de manuel auquel ont sans cesse recours ceux qui s'occupent des études philologiques et historiques sur cette époque. Le recueil plus récent de Wilmans n'a pas effectivement fait vieillir celui de son prédécesseur. N'oublions pas qu'avec Mommsen et de Rossi, Henzen dirigea le *Corpus inscriptionum latinarum* sur le plan adopté d'après les indications du commandeur de Rossi. Henzen a donc eu sur les études épigraphiques une influence considérable, d'abord par ses écrits si nombreux marqués au coin de la science la plus exacte, ensuite par ses conseils aux jeunes gens venus d'Allemagne à Rome, pour travailler au Mont Capitolin, sous la direction active et paternelle de l'illustre maître. Pour moi, je n'oublierai pas le bienveillant accueil de Henzen lorsque pour la première fois j'arrivai à Rome en 1860.

Henzen était protestant, mais, mieux que certains catholiques, il eut proclamé la supériorité de la civilisation chrétienne sur la civilisation païenne. Il connaissait celle-ci trop bien pour hésiter dans son choix. Cependant, à la distribution des prix du concours général, nous avons entendu M. Chantavoine, professeur, chargé de faire le discours, célébrer la civilisation romaine et les mœurs helléniques, sans dire un mot du christianisme, sans rien dire pour apprendre que le monde actuel a pu emprunter au christianisme quelques idées ! M. Spuller avait ouvert la voie au professeur, car, dans les conseils, excellents d'ailleurs, adressés aux jeunes gens, on avait remarqué une lacune étrange : le ministre avait trouvé le moyen de ne pas parler de Dieu dans un sujet où son nom se trouvait naturellement appelé. M. Spuller a aussi posé une question chère à beaucoup d'esprits en quête de nouveau. « L'Université, a-t-il dit, enseigne les langues anciennes, les belles-lettres, l'histoire, la philosophie, la théorie des sciences et leurs applications pratiques. » Que veut-on de plus? M. le ministre répond : « Mais, d'un point de vue plus élevé, la société française, n'a-t-elle rien de plus à vous demander? L'idéal du XVIIe siècle de former l'honnête homme ne lui suffit plus. On est à la recherche d'un enseignement nouveau, non pas hostile à l'ancien, certes, mais différent et qui puisse aboutir à une autre éducation générale, moins raffinée

Digitized by Google

peut-être, mais plus pratique. » Comprenne qui pourra, surtout si le ministre, en ne parlant pas de Dieu, a voulu donner un spécimen de cet enseignement nouveau, de cette éducation générale, dédaigneuse désormais de former seulement l'honnête homme du XVIIe siècle, c'est-à-dire l'homme religieux qui n'avait pas peur de pratiquer sa religion et de la confesser publiquement. — Il y a dans certaines têtes des idées et des projets qui hâteront notre décadence en nous précipitant vers des abîmes innomés. Heureusement que les catholiques, sans se laisser intimider, sont résolus à la lutte. La statistique de l'enseignement primaire de 1885-1886, récemment publiée, montre la diminution des élèves dans les écoles publiques en regard de l'augmentation notable des élèves dans les écoles libres. D'où vient cela ? C'est que, si on se reporte à la statistique quinquennale publiée en 1878, on a laïcisé cinq mille cinq cent soixante écoles publiques dont une partie des élèves a passé dans les cinq mille quarante-et-une écoles libres spontanément élevées par les catholiques pour protester contre l'enseignement sans Dieu, sans religion, imposé aux écoles publiques.

Les catholiques veulent à tous les degrés de l'enseignement des études sérieuses, et le choix que l'on fait de professeurs réellement capables en est la preuve. Pendant qu'au grand séminaire de Saint-Brieuc, un des premiers élèves, archiviste-paléographe de l'école de diplomatique établie au Vatican, M. l'abbé Lecoq, est nommé professeur d'histoire ecclésiastique et d'archéologie, un de nos zélés collaborateurs, M. le chanoine Ulysse Chevalier, est nommé professeur d'histoire ecclésiastique à la Faculté de théologie de Lyon. On connaît les nombreux ouvrages de M. Ulysse Chevalier, entre autres ce *Répertoire des Sciences historiques du moyen âge*, dont M. Léopold Delisle écrivait dernièrement qu'il avait déjà conquis une réputation européenne. — Parmi les travaux préparés en ce moment par notre savant collaborateur, nous pouvons nommer le *Repertorium hymnologicum*, contenant plus de six mille pièces, hymnes, proses, séquences, qui paraîtra dans l'*Analecta Bollandiana* de Bruxelles.

J'ai parlé de ceux qui désirent des études sérieuses. Il y a, en effet, partout une grande activité dans la production littéraire : il y a quantité, et cette quantité, je l'espère, n'empêchera pas la qualité. De nouvelles sociétés littéraires se forment, des congrès sont annoncés, chacun de nos départements possède un nombre parfois considérable de publications périodiques dirigées, soit par les archivistes des départements, soit par les professeurs de nos Facultés, soit par les sociétés locales, et livres et brochures viennent en foule solliciter notre attention.

Digitized by Google

La Bretagne est une des provinces de France où l'on se reporte avec le plus d'enthousiasme vers le passé. De nombreux travailleurs s'attachent avec ardeur et persévérance à défricher un coin du sol de la vieille Armorique. Les *Revues* y sont nombreuses, les sociétés savantes pleines de vie. Au mois de septembre dernier, l'Association bretonne tenait son Congrès annuel dans la petite ville du Croisic. Les questions posées au programme étaient aussi intéressantes que nombreuses et variées ; citons-en seulement quelques-unes. Dans le domaine spécial de l'histoire il fallait déterminer les limites des tribus gauloises et les cités gallo-romaines de la péninsule armoricaine; — étudier les origines du diocèse de Nantes et son ancienne liturgie ; — présenter l'histoire, l'organisation, les institutions du pays Nantais aux époques mérovingienne et carlovingienne ; — parler des invasions normandes en Bretagne et de leurs conséquences historiques ; — exposer la réorganisation politique et sociale de la Bretagne après l'ère des invasions normandes ; — raconter les épisodes de Nantes, Guérande et la comtesse de Montfort dans la première période de la guerre de la succession de Bretagne au XIVe siècle (1341 à 1343); — présenter la biographie des hommes remarquables du comté de Nantes et de la Loire-Inférieure ; — étudier les ouvrages récemment publiés et pouvant jeter un jour nouveau sur l'histoire de la Bretagne au moyen âge. Ces deux dernières questions ont été évidemment adressées spécialement à notre collaborateur M. R. Kerviler, qui vient de terminer le tome Ier de son *Répertoire général de bio-bibliographie bretonne*.

Si de la Bretagne nous allons dans l'un de nos grands centres, à Lyon, par exemple, que j'ai déjà cité, nous voyons la vie littéraire s'y manifester avec un éclat tout particulier, notamment depuis quelques mois. Lyon a le rare avantage de posséder, à côté des Facultés de l'État, des Facultés catholiques, asiles assurés des études, où l'on voit l'alliance intime des croyances religieuses et les découvertes de la science. Depuis douze ans paraît un *Bulletin mensuel des Facultés catholiques de Lyon* où sont résumés fidèlement les travaux des maîtres et des élèves. Au commencement de cette année, les professeurs ont encore pris la direction d'un important recueil dont nous n'avons plus à faire l'éloge : La *Controverse et le Contemporain*. Les professeurs des Facultés de l'État à Lyon semblent s'être émus en présence de l'ardeur déployée par leurs confrères — nous allions dire leurs rivaux et ils ont voulu, eux aussi, faire participer le public à leurs travaux. Ils ont d'abord annoncé la publication d'un *Annuaire de la Faculté des lettres de Lyon ;* puis, pour des motifs que nous ignorons, ce projet a été abandonné, ce qui nous paraît regrettable.

Digitized by Google

Pour notre part, nous eussions volontiers remplacé cet *Annuaire* par une publication trimestrielle ou mensuelle. Que n'ont-ils imité leurs confrères de Lyon et d'autres de nos Facultés ? Ainsi celle de Poitiers fait paraître un *Bulletin mensuel* ; celle de Rennes publie depuis deux ans les *Annales de Bretagne* ; celle de Nancy dirige les *Annales de l'Est ;* enfin celles de Bordeaux et de Caen ont aussi leurs *Annales*. Tel n'a pas été l'avis des savants professeurs, et ils ont décidé de publier, sous le titre de *Bibliothèque de la Faculté des lettres de Lyon*, une série de volumes absolument indépendants les uns des autres, destinés à former une collection analogue à celle de la *Bibliothèque de l'École pratique des Hautes-Études*, qui a été prise pour modèle. Trois volumes de cette collection ont successivement paru, depuis le commencement de l'année, chez l'éditeur Leroux : *I. Neuchâtel et la politique prussienne en Franche-Comté (1702-1713), d'après des documents inédits des archives de Paris, Berlin et Neuchâtel*, par M. Emile Bourgeois (in-8 de VIII-259 p.); *II. Nouvelles œuvres inédites de Marie de Biran*, publiées avec une introduction, par M. Alexis Bertrand (in-8 de XXXIV-352 p.) ; *III. La chanson de Roland, traduction archaïque rythmée*, accompagnée de notes explicatives, par M. L. Clédat (in-8 de XIV-289 p.) Les sujets sont, on le voit, des plus variés; mais nous regrettons néanmoins qu'un recueil périodique, destiné à recueillir des travaux moins étendus, mais ayant aussi leur importance et leur actualité, ne figure pas à côté de cette *Bibliothèque*.

Les étudiants des Facultés de l'État à Lyon ont suivi l'exemple de leurs maîtres; ils ont récemment fondé une « Association générale... Société littéraire, scientifique et artistique, » dont un des buts principaux est, nous disent les *statuts*, de « réunir les étudiants dans l'intérêt de leurs études et de leur fournir les moyens de les poursuivre et de les perfectionner. » L'idée est bonne ; reste à savoir comment elle sera appliquée. La nouvelle Association comprend des membres actifs (nous lui en souhaitons beaucoup), des membres associés, des membres d'honneur et des membres donateurs. Les élèves et anciens élèves des Facultés des lettres de Paris ont aussi formé une Association, et, depuis le mois de janvier dernier, elle publie un *Bulletin mensuel*. Les élèves des Facultés des lettres de Lyon auront sans doute bientôt un recueil analogue.

Cette activité littéraire est d'autant plus méritoire que les récompenses officielles et les subventions allouées par le Gouvernement aux érudits, en récompense de leur talent et de leurs travaux, disparaissent presque complètement.

Nous n'avons pas à examiner ici les causes de la suppression ou

Digitized by Google

de la réduction de plusieurs crédits importants portés à divers chapitres du budget de l'instruction publique. Toutefois, si l'on parcourt avec quelque attention une brochure officielle, récemment livrée au public sous le titre de *Budget rectifié de l'exercice 1888 ; explications concernant les réductions de crédits apportées au budget primitif de l'exercice 1888 par le projet de loi rectifié déposé le 5 juillet 1887* (Paris, imprimerie nationale, in-4° de 120 p.), on constatera aisément la justesse de ces paroles qui nous étaient dernièrement adressées : « Nos ministres, obligés de faire des économies, sont naturellement portés à réduire les dépenses des services placés en dehors de leur action directe. Avant de chercher s'il y a au ministère de l'instruction publique ou à celui de l'intérieur quelques emplois d'une utilité douteuse, on réduira les crédits alloués pour la conservation de nos bibliothèques et de nos archives. » En effet, nous voyons retranchées une somme de 38,850 francs du crédit affecté d'abord au service de notre Bibliothèque nationale, une somme de 55,000 francs sur le chapitre relatif à la publication des *Documents inédits sur l'histoire de France*, une autre de 47,000 francs sur celui des voyages et missions scientifiques, enfin une de 10,000 francs sur le chapitre concernant le catalogue des manuscrits des bibliothèques publiques, etc.

Une mauvaise politique amène de mauvaises finances, de mauvaises finances amènent la suppression de tout ce qui est regardé comme superflu par les gens pratiques (!) de nos jours, c'est-à-dire des encouragements aux travaux littéraires, gloire et honneur d'un État puissant.

Le 15 juillet dernier M. Paul Viollet a communiqué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres un travail sur les cités libres et fédérées et les principales insurrections des Gaulois contre Rome. Épargnées par César vainqueur, qui, en habile politique, cherchait à faire de certaines grandes villes de la Gaule des alliées fidèles et dévouées à Rome, ces cités étaient restées libres, après la conquête. Elles étaient « immunes, » n'avaient à payer aucun impôt et se gouvernaient par leurs propres lois ; telle devait être, au moins en principe, leur situation politique ; à vrai dire, leur liberté n'était guère qu'apparente et elles vivaient sous un régime analogue au protectorat moderne. Mais lorsque les empereurs romains répandirent à pleines mains leurs trésors pour accroître ou conserver leur popularité, ils durent recourir à l'impôt afin de subvenir à leurs énormes dépenses. On oublia bientôt la foi jurée aux peuples gaulois, et ils durent, eux aussi, payer des tributs dont ils avaient d'abord été affranchis. M. Viollet attribue la révolte sous Tibère à l'indignation soulevée par les exigences fiscales, et il montre qu'il faut voir, dans

Digitized by Google

l'aggravation des impôts, la première cause des révoltes des Gaulois contre Rome.

A côté des textes recueillis par la *Société de l'histoire de France* et les autres sociétés savantes, que de sources précieuses pour l'histoire locale restent perdues dans les bibliothèques publiques et privées de nos provinces. Elles attendent pour les tirer de l'oubli un chercheur habile ! Citons comme exemple ce *Tableau de Valenciennes au* XVIIIe *siècle* (Valenciennes, Lemaître, gr. in-8° de XIV-53 p.), extrait par M. Paul Marmottan d'un manuscrit inédit de Dom Buvry, dernier abbé de Saint-Saulve (1783). Jean-Baptiste-Juvénal Beuvry ou Buvry naquit en 1723, très probablement à Valenciennes ; devenu abbé du monastère de Saint-Saulve, près cette ville, il s'efforça de rassembler dans sa bibliothèque tous les écrits relatifs à Valenciennes ; auteur de plusieurs travaux indiqués par M. Paul Marmottan, il n'hésita pas à s'imposer la tâche fastidieuse d'exécuter lui-même les transcriptions des textes qui l'intéressaient ; le manuscrit, objet de la présente brochure, a été copié par cet abbé de Saint-Saulve sur un original déposé à l'abbaye de Saint-Jean de Valenciennes. A vrai dire nous ne croyons pas que le mot « copié » rende exactement le terme employé dans la mention mise à la fin du texte « Tiré d'un nouveau manuscrit fait à l'abbaye de Saint-Jean. » Tiré, c'est-à-dire extrait, non textuellement peut-être. Dom Buvry a peut-être pris les matériaux à l'aide desquels il a dressé son *Tableau de Valenciennes* dans un travail plus étendu, contenu dans le manuscrit de Saint-Jean. Il faut remarquer en effet que l'original dont s'est servi Dom Buvry mentionne des événements de l'année 1782 ; or l'abbé de Saint-Saulve, étant mort seulement dix années plus tard, le 28 mai 1792, était contemporain de l'auteur de la rédaction originale. S'il lui avait emprunté la totalité de son travail, ne serait-il pas étonnant qu'il ne nous eût pas fait connaître son nom ? Ce silence s'expliquerait au contraire aisément s'il s'agissait d'un extrait remanié plus tard par Dom Buvry. Dans tous les cas la réserve gardée sur ce point est singulière. Les différents chapitres du Mémoire édité par M. Paul Marmottan ont trait à l'origine de la ville de Valenciennes, à sa situation au point de vue ecclésiastique, civil, militaire et judiciaire, aux droits et impositions, au commerce, à la navigation, aux communautés de marchands, etc. Le manuscrit unique où se trouve le texte de Dom Buvry est actuellement la propriété de M. Marmottan et il faut le remercier de nous avoir fait connaître les utiles renseignements qu'il contient.

Beaucoup de nos lecteurs possèdent sans doute dans leur bibliothèque le *Compte rendu des travaux du Congrès bibliographique international, tenu à Paris du 1er au 4 juillet 1878, sous les aus-*

Digitized by Google

pices de la Société bibliographique (Paris, libr. de la Société bibliographique 1879, gr. in-8o de 575 p.). Ils apprendront avec intérêt que le Conseil d'administration de la Société bibliographique prépare la réunion d'un second Congrès qui se tiendra en 1888, à Paris, à partir du mardi de Pâques, 3 avril [1].

Nous avons reçu les ouvrages suivants, dont la *Revue* s'occupera prochainement : *Étude historique sur la condition privée des affranchis aux trois premiers siècles de l'empire romain*, par M. H. Lemonnier (Hachette, in-8°); *Histoire romaine*, par M. Mommsen, 2e liv. du t. IX (Vieweg, in-8°); *Geschichte des Untergangs des Griechisch-römischen Heidentums*, tome I, par le prof. V. Schultze (Iena, Costenoble, in-8°); *Robert Grosseteste, Bischop von Lincoln*, par le prof. Jos. Felten (Fribourg en Brisgau, Herder, in-8°); *Correspondance de Louise de Coligny, princesse d'Orange*, recueillie par P. Marchegay, publiée par M. L. Marlet (Picard, gr. in-8°) ; *Étude historique sur le Capitoulat Toulousain*, par M. Léon Clos (Toulouse, Privat, gr. in-8°); *Histoire de la constitution civile du clergé*, par M. Lud. Sciout (Didot, in-12) ; *Le maréchal Davout, correspondance inédite (1790-1815)*, par la marquise de Blocqueville ; *Les commencements d'une conquête, l'Algérie de 1830 à 1840*, par M. Camille Rousset, (Plon, 2 vol. in-8°) ; *Teatri e Spettacoli dei popoli orientali*, par le Dr Antonio Paglicci Brozzi (Milan, Dumolard, in-8°); *Stefano Porcari e la sua congiura*, par le Dr Giuseppe Sanesi (Pistoia, Bracali, in-12); *Frankrig og Skotland, fragmenter of de tvende Staters aliancepolitik* (1536-60), par M. O. H. Aagaard (Copenhagen, in-8°); *La Storia di li Nurmanni 'n Sicilia*, par M. A. Palomes, 4e partie (Palerme, in-12).

L'abondance des matières nous empêche de parler dans notre *Bulletin bibliographique* des brochures qui nous sont envoyées ; nous ne pouvons que les signaler ici brièvement.

En voici deux de M. Émile Rebouis : les *Coutumes de Puymirol* et les *coutumes de Castelsagrat*. (*Coutumes de Puymirol en Agenais*. Paris, Larose et Forcel, in-8° de 60 p. ; *Coutumes de Castelsagrat en Quercy*. Même éditeur, in-8° de 60 p.). La première contient, avec le texte gascon et la traduction, les renseignements les plus importants qui pouvaient être réunis. L'analyse des coutumes est fort bien faite. Le soigneux éditeur a groupé les divers articles sous les titres suivants : Liberté politique, liberté civile, police et administration, délits et amendes. Quant au texte et à la traduction, il est superflu

[1] Nous en reparlerons ; mais on peut voir pour plus de détails le *Bulletin de la Société bibliographique* de juillet 1887.

Digitized by Google

de vanter leur irréprochable fidélité, M. Rebouis ayant déjà fait ses preuves à cet égard dans ses éditions des *Coutumes de Clermont-Dessus* (1881), et de *Cinq coutumes de Tarn-et-Garonne* (1886). — M. Boutaric, dans son ouvrage : *Saint-Louis et Alfonse de Poitiers*, considère la charte accordée, au mois de mai 1270, à Castelsagrat, comme un des types des privilèges concédés aux bastides languedociennes, et il donne une rapide analyse de ce document. M. Rebouis analyse, à son tour, les *coutumes de Castelsagrat* comme il a analysé les *coutumes de Puymirol*, c'est-à-dire de la façon la plus complète et la plus instructive. Il donne ensuite le texte latin d'après le registre JJ 24 B des Archives nationales, texte qu'il divise en 41 articles avec titres, et qu'il accompagne d'une traduction littérale. – Nous sommes heureux d'annoncer que M. Rebouis publiera prochainement une étude comparative des coutumes de la région du Sud-Ouest, étude qui ne pouvait être demandée à un érudit plus compétent.

Une autre brochure sur les anciennes coutumes nous arrive de Dunkerque ; elle est due à M. Ignace de Coussemaker, dont nous signalions naguère le grand travail sur le *Cartulaire de Cysoing*. Ici l'auteur nous donne une *Étude sur les privilèges, lois et coutumes de la ville de Bailleul* (Dunkerque, imp. Michel, in-8° de 96 p.), présentée au comité flamand de France ; elle a pour but de mettre en lumière les privilèges et les prérogatives de la bourgeoisie de Bailleul depuis les temps les plus reculés jusqu'à la fameuse *Caroline* de l'archiduc Charles, plus tard Charles Quint, jusqu'à la coutume de 1632 et aux règlements du XVIIIe siècle. Nous y trouvons en particulier une intéressante bibliographie des documents relatifs à la bourgeoisie conservés dans les archives de Bailleul.

Notre érudit et infatigable collaborateur, M. Tamizey de Larroque vient de nous donner le numéro XIV des *Correspondants de Peiresc* ; il est consacré à Samuel Petit, et nous offre des *Lettres inédites écrites de Nîmes et de Paris à Peiresc*, de 1630 à 1637. (Nîmes, gr. in-8° de 67 p.) Ici la notice initiale n'est pas de lui : il a cédé la plume à un magistrat démissionnaire, M. Georges Maurin, très versé dans l'histoire du Languedoc et de la Provence. Les vingt-huit lettres de Petit sont courtes, mais fort intéressantes ; c'est une révélation pour notre histoire littéraire, et une lacune heureusement comblée ; les savantes annotations de l'éditeur ajoutent, comme toujours, à la valeur des documents.

Mentionnons à ce propos la *Bibliographie Tamizeyenne*, que vient de publier M. Jules Andrieu dans la *Bibliographie générale de l'Agenais*, et qui a été tirée à part à soixante exemplaires (Agen, gr. in-8° de 22 p.) ; elle contient, avec une notice biographique sur notre

Digitized by Google

excellent collaborateur, l'inventaire complet des innombrables travaux sortis de sa plume, depuis 1862, date de ses premières productions. Nous espérons que Dieu lui donnera la grâce d'ajouter encore à cette longue liste et de mettre à exécution les grands projets qu'il a formés, notamment la publication d'une nouvelle édition de la *Bibliothèque française* de La Croix du Maine, et d'un *Guide du travailleur* qui complèterait si utilement le grand *Répertoire* de l'abbé Chevalier.

Dans un opuscule d'une certaine étendue (Perrin, gr. in-8° de 64 p.), M. Emmanuel Ferré examine une des questions les plus importantes de l'histoire contemporaine; il s'agit de l'Irlande. L'auteur passe en revue les causes et les dangers de cette crise qui remonte très loin et menace d'avoir une issue tragique. Sur la question agraire, qui constitue le principal élément du débat qui s'agite entre l'Angleterre et l'Irlande, M. Ferré n'est pas loin de se rallier au système préconisé par M. Gladstone : le rachat par l'État, pour être rétrocédées aux tenanciers, des terres confisquées jadis. Sur la question politique, l'auteur est partisan du *home rule* et demande pour le peuple irlandais la reconnaissance des droits de race distincte.

Mentionnons encore : *Questions mérovingiennes*. IV. *Les chartes de Saint-Calais*, par M. Julien Havet (Champion, gr. in-8° de 99 p.), savant travail extrait de la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, dont la *Revue* a déjà entretenu ses lecteurs (voir plus haut, p. 216) ; *Voruntersunchungen zu einer Geschichte des Pontificats Alexanders II*, thèse présentée à l'Université de Strasbourg, par M. Carl Adolf Fetzer (Strasbourg, Heitz, in-8° de 76 p.); *Die Stellung des Kaisers Ferdinand I zum Trienter Konzil* (octobre 1561-mai 1562), thèse présentée à l'Université de Bonn par M. Hugo Loewe (Bonn, Cohen, in-8° de 88 p.); *Jean de Bry, ses relations avec Charles Nodier et Charles Weiss*, par notre collaborateur M. L. Pingaud (Besançon, in-8° de 35 p.)

HENRI DE L'ÉPINOIS

Digitized by Google

REVUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES

Dans une étude historique sur le *Procès des complices de Catilina* [1], M. Thiaucourt a montré beaucoup de sagacité et d'esprit critique. Sur ce procès célèbre, on ne possède que deux sources : les troisième et quatrième Catilinaires et le récit de Salluste. M. Thiaucourt a recherché quelle confiance on peut accorder à l'une et à l'autre ; il a relevé dans Cicéron plusieurs contradictions et des impossibilités manifestes; le récit de Salluste, moins complet sur certains points, plus explicite sur d'autres, ne présente pas les mêmes imperfections et semble devoir mériter plus de confiance. L'exposé de l'affaire soulève aussi certaines questions douteuses que M. Thiaucourt a traité avec compétence : par exemple celle de savoir si le sénat en condamnant à mort les accusés et Cicéron en les faisant exécuter avaient violé les lois qui avaient aboli la peine de mort.

— M. L. Lehanneur est un admirateur de la constance et de l'héroïsme des martyrs chrétiens des premiers siècles, et aussi des admirables traités que Tertullien composa sur la manière dont les chrétiens devaient supporter la persécution. Le travail qu'il a entrepris sur les divers opuscules du grand docteur sur ce sujet [2] est vraiment intéressant, et les très nombreuses citations qu'il a faites de ces traités ajoutent beaucoup d'intérêt à son étude. Mais pourquoi se refuse-t-il à attribuer l'héroïsme des martyrs à une cause surnaturelle ? Les forces humaines, livrées à elles-mêmes, ne sont sûrement pas capables de procurer « une vaillance jusque là sans exemple dans l'histoire. »

— Après la défaite de Maxence, Constantin avait publié un édit qui mettait fin à la persécution et accordait aux chrétiens la liberté de leur culte. L'année suivante, de concert avec son collègue Licinius, il lançait un nouvel édit de tolérance, plus étendu que le premier. M. Gaston Boissier a publié une intéressante étude sur cet édit de Milan [3]. Le dispositif en est curieux ; l'empereur y répète à plusieurs reprises « qu'il accorde aux chrétiens et à tous les autres la liberté

[1] *Annales de la Faculté des lettres de Caen*, 2e livr. de 1887.
[2] *Idem.*
[3] *Revue des Deux Mondes*, livr. du 1er août 1887.

Digitized by Google

de pratiquer leur religion. » Voilà une idée toute chrétienne. Mais, à côté de cela, l'empereur ajoute qu'il prend cette mesure dans l'espoir que tous les dieux honorés dans l'empire lui seront ainsi favorables. Voilà une idée de philosophie éclectique toute païenne. M. Boissier en conclut que l'idée de l'édit vient de Constantin lui-même, mais que la rédaction en a été faite par la chancellerie impériale dont les scribes y ont intercalé des idées du paganisme. L'étude de la conduite de Constantin à la suite de cet édit de tolérance, l'exposé de ses efforts pour concilier les diverses religions dans leurs manifestations extérieures et publiques sont intéressants. Il est curieux aussi de voir comment cet édit de tolérance, si large en principe, aboutit à la persécution de la secte donatiste en Afrique par le pouvoir civil, et comment les évêques, comme saint Augustin, se laissèrent entraîner à approuver cette persécution.

— Ceux de nos lecteurs qui voudraient apprendre comme quoi les « confréries chrétiennes des IIIe, IVe et Ve siècles » pratiquaient tout simplement le culte du soleil, comme quoi Dieu et le Christ n'étaient en somme que des noms donnés par une secte au Dieu universel, au soleil, à la divinité que l'empire romain tout entier adorait sous différents noms, n'ont qu'à lire l'article de M. Hochart sur la *Religion solaire dans l'empire romain* [1]. Ils y verront ces étranges assertions prouvées par les écrits de tous les Pères, depuis Tertullien jusqu'à saint Augustin, par les Actes des Apôtres, l'Apocalypse et même l'Évangile. Quand donc serons-nous délivrés des absurdités que la mode des mythes solaires fait éclore de tous côtés?

— M. Édouard Beaudouin a commencé un important travail sur la *Participation des hommes libres au jugement dans le droit franc* [2]. Son premier article contient ce qui se rapporte à l'organisation judiciaire chez les Francs avant le commencement de leur conquête de la Gaule, et au chef du tribunal dans l'empire franc. Voici quelles sont les conclusions de M. Beaudouin, conclusions qui ne sont pas inattaquables sans doute, mais que leur auteur appuie du moins d'arguments de valeur: 1° Chez les anciens Germains, la justice est rendue par le chef de la *civitas;* mais les hommes libres l'assistent et prennent au jugement une part impossible à préciser, mais vraisemblablement importante; 2° La loi salique date d'une époque antérieure à Clovis et postérieure au passage du Rhin par les Saliens; dans l'organisation judiciaire qu'elle représente, le tribunal de droit commun est convoqué et présidé, non par un fonctionnaire du roi, mais par le repré-

[1] *Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux*, 1re livr. de 1887.
[2] *Nouvelle revue historique de droit français et étranger*, livr. de juillet-août 1887.

Digitized by Google

sentant des hommes libres, et le jugement est rendu soit par des notables, soit même par tous les hommes libres de la circonscription judiciaire. Enfin, dans l'organisation judiciaire de l'empire franc définitivement constitué, le président du tribunal de droit commun n'est plus l'élu des hommes libres, mais c'est toujours un fonctionnaire du roi.

— La *Parænesis ad judices*, poème de Théodulf, évêque d'Orléans, qui fut envoyé en 798 comme *missus dominicus* dans la Provence et la Septimanie, présente certainement de l'intérêt, sans peut-être avoir toute la valeur que M. Monod lui attribue dans le rapide commentaire qu'il en a donné [1]. C'est un texte curieux à consulter pour l'histoire des mœurs judiciaires à cette époque ; mais, dans son interprétation, il faut tenir compte de l'amplification poétique et ne lui accorder qu'une confiance limitée. L'analyse du poème, faite par M. Monod, est intéressante, et le savant professeur, en terminant, sait justement reconnaître et mettre en lumière « l'influence bienfaisante exercée par l'Église dans les premiers siècles du moyen-âge » et la grande œuvre sociale accomplie par elle au moment des invasions. « Je sais bien, dit-il, ce que le monde eût perdu s'il n'y avait eu en présence que les païens de la décadence et les adorateurs d'Odin et de Thor, s'il eût été livré uniquement à cette dépravation et à cette sauvagerie. » Voilà de belles paroles et bien vraies. Mais M. Monod, qui les a écrites, se trompe quand il dit que l'Église n'est pas restée fidèle à l'esprit qui l'animait alors, puisqu'elle a établi l'Inquisition, et que « l'œuvre qu'elle a été impuissante à achever, c'est l'esprit laïque moderne qui l'a accomplie. »

— Le dernier volume paru de l'*Histoire d'Allemagne* de M. Zeller a donné occasion à M. Alfred Rambaud [2] de tracer le portrait de Frédéric II et de raconter à grands traits l'histoire de ses luttes contre Innocent III, Honorius III et surtout Grégoire IX. Le caractère de l'empereur est bien saisi et nettement exposé, au simple point de vue humain : Frédéric II fut un politique de premier ordre et certainement un des grands empereurs de l'Allemagne ; mais, en regard de ces brillantes qualités, que de défauts, que de vices, que de crimes ! Que dire de sa cruauté dans les guerres terribles qu'il soutint en Italie, de ses mœurs plus dignes d'un sultan que d'un empereur chrétien, de sa conduite infâme à l'égard de ses deux dernières femmes, de son fils, de ses conseillers les plus fidèles ? M. Rambaud met tout cela en lumière, et nous approuvons fort ce qu'il en dit; mais, où nous

[1] *Revue historique*, livr. de septembre-octobre 1887 : *Les mœurs judiciaires au VIIIe siècle.*

[2] *Revue des Deux Mondes*, livr. du 15 juillet 1887.

Digitized by Google

ne pouvons le suivre, c'est sur le terrain de la lutte impie de Frédéric contre l'Église. M. Rambaud l'excuse d'avoir résisté à ce qu'il appelle l'omnipotence spirituelle, le désir de domination universelle des papes ; il ne voit pas que la politique pontificale, en combattant les empiétements des empereurs dans le domaine ecclésiastique, en les empêchant de s'emparer de l'Italie, sauva l'Europe de la plus effroyable tyrannie.

— Notre collaborateur M. Noël Valois avait, dans un article critique paru dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, réfuté l'argumentation par laquelle M. Tessier, dans une brochure spéciale, avait prétendu établir qu'Étienne Marcel fut victime d'un guet-apens tendu par le régent et ses partisans. M. Tessier y avait répondu par une brochure violente qui ne prouvait rien. M. Charles Benoist a repris la même question [1] et a examiné les arguments des deux contradicteurs ; son étude, faite d'une manière très impartiale, ne conclut pas en faveur des partisans d'Étienne Marcel. Il montre qu'il y a une chose certaine, c'est que, depuis le meurtre des maréchaux de Champagne et de Normandie et depuis que le prévôt a appelé dans Paris le roi de Navarre, Étienne Marcel est un traître envers le roi Jean et le Dauphin. Quant à savoir si, au moment où il fut tué, il voulait livrer Paris à Charles le Mauvais, c'est à peu près certain; son parti diminuait tous les jours dans la ville; il n'avait aucune grâce à attendre du Dauphin; sa seule ressource était de se jeter dans les bras du roi de Navarre. Son meurtre par les partisans du Dauphin est donc excusable. Quant à dire que le Dauphin en a été complice, ce ne fut en tout cas qu'une complicité passive, et on ne voit pas bien quelle nécessité il avait de se mêler *lui-même* de cette affaire.

— Nos lecteurs connaissent les rivalités qui existent depuis longtemps déjà en Italie, relativement au lieu de naissance de Christophe Colomb. Un grand nombre de localités se disputent cet honneur; mais Gênes et Savone seulement sont des prétendants sérieux. M. Henry Harrisse, dans un travail récemment publié [2], s'est attaché à montrer l'inanité des prétentions de Savone. Il établit en effet, par des actes notariés tirés des archives de Gênes et de Savone, que le père de Christophe Colomb habita Gênes de 1440 à 1470 et qu'il ne vint se fixer à Savone qu'à cette dernière date ; or, à cette époque, Christophe Colomb avait dix-neuf ans ; il y a donc tout lieu de croire qu'il est né à Gênes. Le travail de M. Harrisse est excellent et les conclusions en sont, à notre avis, inattaquables; mais pourquoi l'auteur l'a-

[1] *Revue politique et littéraire*, livr. du 23 juillet 1887.
[2] *Revue historique*, livr. de septembre-octobre 1887 : *Christophe Colomb et Savone.*

Digitized by Google

t-il déparé par des procédés de polémique de bien mauvais goût ? Où M. Harrisse a-t-il vu que, pour les « dévots militants, on ne saurait être à la fois plébéien et illustre, » et que, « pour être digne d'accomplir de grandes actions, il faut avoir du sang bleu dans les veines et posséder toutes les vertus chrétiennes ? » Comment qualifier cette phrase qui termine l'article : « Décidément, ce n'est pas encore cette fois que de la sacristie de Loreto nous viendra la lumière ? » Et tout cela, parce qu'un des tenants des prétentions de Savone est un ecclésiastique, chanoine de Lorette. Quand on écrit dans une revue sérieuse, on doit laisser aux petits journaux ces expressions choquantes pour les oreilles des gens bien élevés.

— La plupart des historiens ont blâmé le traité de Câteau-Cambrésis, conclu le 3 avril 1559, entre la France, l'Espagne et l'Angleterre; ils ont surtout blâmé l'abandon par Henri II de la plupart des places conquises par ses armes en Italie, sans faire attention que la possession de Calais et la rectification de notre frontière du nord avait pour la France plus d'importance que la possession du Piémont. C'est ce que M. le baron Alphonse de Ruble, si compétent pour tout ce qui touche à l'histoire du XVIe siècle, a parfaitement démontré dans la très complète étude qu'il vient de publier sur le traité de Câteau-Cambrésis [1]. Les négociations furent extrêmement longues et difficiles; les Anglais exigeaient la restitution de Calais, et Philippe II, de son côté, demandait l'abandon de toutes les conquêtes de la France. La mort de Marie Tudor porta un premier coup à ces exigences, et la proposition faite par les plénipotentiaires français à Philippe II, devenu veuf par cette mort, d'épouser la princesse Élisabeth, fille d'Henri II, décida le roi d'Espagne à abandonner plusieurs de ses prétentions et à soutenir plus mollement celles des Anglais. Le traité fut mal accueilli en France, à cause de l'abandon d'une partie du Piémont; mais Henri II ne s'en émut pas, et sut préférer le bien de la paix à la vaine gloire de conserver ses conquêtes au delà des Alpes.

— On a tant écrit sur l'histoire de Marie Stuart, qu'il semble que tout soit dit sur cette reine infortunée et que tout ce qui la regarde doive être éclairci depuis longtemps. Il n'en est rien cependant, et les opinions sont toujours aussi divisées sur son compte. M. Martin Philippson a compris que la première chose à faire, c'était une étude critique très sérieuse des sources; il a entrepris ce travail [2] et a commencé à présenter au public les résultats qu'il a obtenus à propos des fameuses lettres de la cassette. On sait que ces pièces constituent la

[1] *Revue d'histoire diplomatique*, 3e livraison de 1887.
[2] *Revue historique*, livr. de juillet-août et septembre-octobre 1887.

Digitized by Google

seule preuve de la participation de Marie au meurtre de Darnley. M. Philippson a accumulé les arguments et les preuves pour établir la fausseté absolue de ces huit lettres; il ne relève pas moins de sept contradictions importantes dans les dires de ceux qui parlent de ces lettres ou qui les produisent, ou dans l'opinion des hommes d'État anglais auxquels elles sont soumises; l'examen de leur texte même, tel qu'il se trouve dans les procès-verbaux des assemblées d'York et de Westminster ou dans les pamphlets de Buchanan (car les prétendus originaux sont perdus), n'est pas moins concluant. Il faudra donc désormais, lorsqu'on parlera de Marie Stuart, rejeter absolument comme sources les lettres de la cassette. M. Philippson a fait preuve dans ce travail complexe et délicat d'une grande sagacité et d'un véritable esprit critique. Son travail est fort intéressant, et nous comptons bien que les nouvelles études que l'auteur promet sur d'autres sources de l'histoire de la reine d'Écosse n'auront pas moins de valeur.

— L'excellente étude de M. Albert Duruy, — si prématurément enlevé dans la force de l'âge et du talent — sur *l'Armée royale de 1789*, dont nous avions déjà parlé dans notre précédente *Revue*, a été récemment terminée[1]. Dans cette dernière partie, l'auteur s'occupe d'abord du personnel de l'armée. Les cadres étaient excellents dans les troupes réglées; le corps des officiers était fourni par la petite noblesse de province, dans laquelle la carrière des armes était héréditaire. Le corps des bas officiers avait aussi un mérite solide; formés par huit ou dix ans de services, on pouvait compter sur leur expérience et leur solidité. Le soldat, en général, provient des grandes villes où il s'est laissé embaucher; mais cette origine n'est pas regrettable; le citadin se forme plus vite, a plus d'ardeur et d'insouciance que le paysan. Le milicien, lui, est recruté dans les campagnes; il n'a pas l'air crâne du soldat de ligne; mais il est une justice à rendre à la milice, c'est qu'elle a toujours suffi à combler en temps de guerre les vides faits par la mort dans les régiments de ligne. Les armes spéciales, et surtout l'artillerie, furent très augmentées et perfectionnées dans les dernières années de l'ancien régime, par les soins de Gribeauval et de Guibert. Quant à l'administration militaire, elle laissait bien à désirer : les services des vivres, des munitions et des transports étaient mal faits ; les compagnies qui les affermaient ne pensaient qu'à tirer le plus de profit possible de leur entreprise, et ces abus se retrouvaient dans l'armée même, ou les malversations des majors et des munitionnaires étaient passées en proverbe. La discipline, en temps de paix, était fort bonne; ce n'est pas à dire que les soldats des villes de garnison n'engageassent pas de temps en temps

[1] *Revue des Deux Mondes*, livr. des 1er juin et 15 août 1887.

Digitized by Google

des rixes avec le guet ou les bourgeois ; mais la rébellion, l'indiscipline, le vol étaient rares. En temps de guerre, il n'en était plus de même et l'on excuse plus facilement les soldats exténués, dépourvus de tout, manquant souvent de vivres par la négligence des munitionnaires, parfois privés de solde, de se livrer en pays ennemi au pillage et à la dévastation. Cette discipline était elle le résultat de la sévérité du code militaire? Non; car le code, d'une rigueur extrême en principe, était fort adouci en pratique ; elle tenait à l'excellence des cadres et à l'esprit d'ordre que les chefs savaient inculquer aux soldats. M. Albert Duruy termine par une brève étude sur le changement qui s'accomplit sous Louis XVI dans la tactique française ; à l'ordre en colonne profonde, que les grands généraux de Louis XIV avaient employé avec tant de succès, les modifications de l'armement imposèrent la substitution de l'ordre étendu et de peu de profondeur. Deux partis opposés existaient parmi les hommes de guerre sur ce point capital : les partisans de l'ancien système et ceux du nouveau ; ces derniers finirent par l'emporter. En résumé, voici la conclusion de M. Albert Duruy : l'armée royale comptait beaucoup plus de bon que de mauvais en 1789, après les réformes si intelligentes des dernières années; et l'ancien régime laissait à ses successeurs un instrument d'une extrême solidité dont les guerres de la Révolution allaient montrer toute la puissance.

— Le récit que fait M. Eugène de Beaurepaire [1] de l'assassinat de Georges Bayeux, procureur général, syndic du Calvados, massacré à Caen par la populace le 6 septembre 1792, est intéressant et instructif. Il est toujours bon de rappeler à quels excès le peuple peut se livrer, lorsque ceux qui auraient dû maintenir l'ordre ont, au contraire, fomenté la révolte.— Il y avait moins d'opportunité à raconter la vie peu édifiante du sieur Mattei, curé de Montereau-fault-Yonne, qui, après une conduite scandaleuse, viola ses vœux et se maria sous la Révolution [2]. L'auteur de cette biographie, M. Paul Quesvers, donne pour excuse que ses recherches sont une nouvelle preuve de ce fait, que la majeure partie des prêtres apostats sous la Révolution avaient un passé douteux ou des mœurs irrégulières.

— On sait quel nombre incalculable de brochures, pamphlets et écrits de toute sorte inonda la France pendant la Révolution. De bonne heure, dès l'an VIII, on songea à réunir dans un dépôt public une collection la plus complète possible de toutes ces publications. M. J. Guiffrey a retrouvé à ce sujet et publié [3] un rapport de Portiez

[1] *Revue de la Révolution*, livr. de juin et juillet 1887.
[2] *Idem*, livr. d'août et de septembre 1887.
[3] *La Révolution française*, livr. de juillet 1887.

Digitized by Google

de l'Oise relatif à la création au Sénat d'une bibliothèque de la Révolution. Portiez ne se contentait pas de faire la proposition; il y joignait un plan détaillé de ce que devrait comprendre cette bibliothèque, et c'est surtout à ce point de vue que ce document est intéressant.

— La malheureuse tentative de débarquement en Irlande en 1796, qui échoua, comme l'on sait, par suite de la dispersion des vaisseaux par la tempête, eut un épilogue qui peut compter comme un des plus beaux faits d'armes maritimes de cette époque. Le vaisseau « Les Droits de l'homme, » monté par treize cents marins et soldats, s'était trouvé séparé de l'escadre. Après huit jours de croisière sur la côte d'Irlande, le capitaine de vaisseau Lacrosse donna l'ordre de revenir vers la France. Près des côtes de Bretagne, il fut attaqué par deux vaisseaux anglais. Le combat dura treize heures, au bout desquelles le navire désemparé vint s'échouer dans la baie d'Audierne; l'équipage eut grand'peine à gagner la terre. M. Le Bihan a raconté cet évènement et publié le rapport du capitaine Lacrosse, qui entre dans les plus grands détails sur le combat et le naufrage [1].

— M. Henri Mazel a eu une très ingénieuse idée, c'est de rechercher dans les journaux parisiens de la Révolution les récits et les appréciations des émeutes qui éclatèrent à Nîmes, les 13-15 juin 1790. Il est inutile de dire à quel curieux résultat il est arrivé et quels singuliers contrastes, quelles contradictions présente cette réunion d'articles divers, en vers et en prose, chansons bouffonnes ou élucubrations sérieuses [2].

— M. F.-A. Aulard, chargé du cours d'histoire de la Révolution française à la Sorbonne, a découvert à Toulouse et a eu la bonne foi de publier un document qui, venant de lui, a une singulière valeur [3]. Ce sont les réponses faites par les administrateurs de cantons à un questionnaire relatif à l'état de l'instruction publique dans la Haute-Garonne en l'an VI. Toutes ces réponses, sans exception, constatent que l'instruction publique n'existe pas, qu'il n'y a pas ou peu d'écoles et de maîtres. M. Aulard ajoute : « Cette nullité ne doit certes pas être attribuée à l'insouciance de la République..... Mais l'argent manquait pour payer les instituteurs. » M. Aulard pourrait-il nous dire ce que coûtait à la France, avant la Révolution, l'instruction publique, si florissante pourtant dans toutes les parties du royaume ?

— L'histoire locale sous la Révolution attire de plus en plus les travailleurs; c'est ainsi que M. A. Dupuy a raconté les évènements qui se sont passés pendant la Terreur dans deux petites communes du

[1] *Revue de Bretagne et de Vendée*, livr. de juin 1887.
[2] *Revue du Midi*, avril et mai 1887.
[3] *La Révolution française*, livr. d'août 1887.

Digitized by Google

Finistère, Plounéour-Trez et Plouguerneau [1], d'après les archives particulières de ces deux localités. M. H. Mazel a, de son côté, fait l'histoire de l'année 1790 dans la petite ville de Bagnols, à l'autre bout de la France, dans le département du Gard [2]. Ce sont les mêmes faits qui se reproduisent partout, le même désordre, la même anarchie.

— L'histoire du conclave de Venise, dans lequel eut lieu l'élection de Pie VII, et les évènements qui précédèrent les négociations du Concordat ont été brièvement racontés [3] par M. le comte de Barral, dans un chapitre détaché du troisième volume en préparation de son *Étude sur l'histoire diplomatique de l'Europe*. La partie la plus curieuse de cet article est celle où se trouvent exposés l'état des esprits de la cour pontificale après la victoire de Marengo et les surprises successives du pape, d'abord à la nouvelle que Bonaparte regardait les États romains comme un pays ami, ensuite à la demande de négociations pour le rétablissement du catholicisme en France. Dans un second article [4], M. de Barral retrace les négociations qui amenèrent la conclusion du Concordat. Quoiqu'elles soient assez connues, on lira cependant cet exposé clair et précis avec fruit et plaisir.

— Nous ne pouvons parler aussi longuement que nous l'aurions désiré du remarquable et intéressant travail laissé par le regretté M. Forneron et publié dans le *Correspondant* [5] sous ce titre assez inexact : *Les émigrés et la Société française sous le règne de Napoléon Ier*; nous allons du moins tâcher de faire connaître le sujet de cette étude, qui contient les détails les plus curieux et les plus nouveaux sur la conduite de Napoléon à l'égard des émigrés, des Vendéens, des Chouans et des royalistes en général. D'abord, M. Forneron fait un portrait de Napoléon dont nous dirons seulement que c'est le pendant de celui tracé par M. Taine. A ce portrait est joint celui de la famille Bonaparte et le tableau du spectacle que présentèrent, d'une part les Jacobins, de l'autre un grand nombre d'émigrés et de royalistes, s'efforçant d'obtenir du nouveau maître des places et des faveurs. En regard, l'exposé de la situation du malheureux Louis XVIII, errant de Mittau à Varsovie et de Varsovie à Mittau, de la misère horrible des émigrés, de leurs querelles engendrées par le malheur, les déceptions et le découragement, n'est pas sans intérêt. L'auteur

[1] *Annales de Bretagne*, juillet 1887.
[2] *Revue du Midi*, août 1887.
[3] *Revue du Monde latin*, livr. d'août 1887.
[4] *Idem*, livr. de septembre 1887.
[5] Livr. des 10 et 25 juillet, 10 et 25 août 1887.

Digitized by Google

a su trouver pour ce sujet si rebattu des détails inédits et piquants. Le troisième chapitre a pour sujet la pacification de l'ouest ou plutôt son écrasement par l'implacable politique de Napoléon. M. Forneron a voulu réhabiliter la mémoire de Cormatin, traité comme un traître par tous les royalistes et par tous les historiens ; ce n'est pas en trois ou quatre pages qu'un sujet aussi délicat aurait pu être traité ; aussi les assertions de l'auteur manquent de sanction et de preuves et n'apportent pas la conviction dans l'esprit du lecteur. Combien d'ailleurs cette guerre de la chouannerie est triste et misérable ! Rien que des coups de main, des excès de part et d'autre, le massacre, l'incendie, le pillage, la trahison, la division entre les chefs royalistes, le manque de bonne foi chez les républicains. Mais les Chouans de Bretagne ou de Normandie ne sont pas les seuls royalistes qui s'agitent ; dans les diverses provinces, à Paris surtout, il en existe une foule d'autres qui conspirent, qui trament des complots, avec l'approbation des princes, et qui donnent une rude besogne à la police consulaire ou impériale. La peinture de cette police et de ses principaux agents, que fait M. Forneron, est des plus curieuses ; l'auteur a puisé à pleines mains dans le riche fonds de la police aux Archives nationales, et il y a trouvé les renseignements les plus inattendus et les plus intéressants. Inutile de dire que ce travail offre toutes les garanties possibles de véracité ; les indications des sources les plus diverses et des notes soignées remplissent le bas des pages et permettent au lecteur de contrôler les assertions et les citations de l'auteur. Cependant quelques-unes de ces indications laissent à désirer ; il est probable que si M. Forneron avait imprimé lui-même son travail, il ne les eût pas laissé subsister sous une forme souvent incompréhensible. Ainsi les cotes du fonds de la police aux Archives nationales sont absolument de l'hébreu pour quelqu'un qui n'en connaîtrait pas d'autre part la forme réelle. C'est ainsi encore que nous nous sommes longtemps demandé, en lisant ces articles, ce que pouvaient bien vouloir dire ces deux lettres D. G., suivies d'une date ou d'un numéro ; et c'est après avoir longtemps cherché que nous avons deviné qu'elles voulaient sans doute désigner les Archives ou le Dépôt de la Guerre.

— L'exposé de l'organisation et des opérations de la direction générale de l'imprimerie et de la librairie, fait par M. H. Welschinger [1], complète son intéressant ouvrage sur la *Censure sous le premier Empire* et contient de très curieux renseignements sur le fonctionnement de cette administration (qui n'était autre que la censure), de 1810 à 1815. L'auteur a retrouvé à la Bibliothèque nationale deux registres contenant les décisions des censeurs pour cette époque ; il

[1] *Le Livre*, livr. de juin 1887.

Digitized by Google

en a extrait les plus curieuses, y a joint des notes recueillies par lui aux Archives nationales et a fait de tout cela un article très intéressant pour l'histoire littéraire.

— M. Léon Gautier a publié récemment une très remarquable étude sur la *Poésie religieuse dans les cloîtres, du* IX*e au* XI*e siècle* [1]. A cette époque, la poésie religieuse se réduit à ces proses, tropes ou séquences dont il nous est resté un certain nombre de recueils. Le savant membre de l'Institut commence par examiner la doctrine de ces pièces et leur emprunte, selon son expression originale, tout un « Exposé de la doctrine catholique ; » Dieu, le Christ, le Saint-Esprit, les Anges, la Vierge Marie, les saints, les différentes fêtes de l'année, l'Église, les sacrements, sont successivement passés en revue. C'est une singulière littérature que celle des séquences et des tropes, et M. Léon Gautier ne s'abuse pas sur ses défauts. Le principal, c'est d'être toujours médiocre; il serait bien difficile de citer une pièce vraiment belle, une pièce où ne se rencontre pas quelque superlatif absurde, quelque expression précieuse ou ampoulée, quelque terme d'une pédanterie « formidablement ennuyeuse, » quelque épithète d'une « fausseté écœurante. » A côté de ces défauts, quelles sont les qualités de cette poésie [2] ? C'est d'abord d'être imprégnée de « cette noble science biblique que l'on pousse alors jusqu'au pédantisme ; » c'est ensuite, d'avoir parfois un souffle de grandeur qui saisit et étonne; c'est d'avoir su rencontrer des allégories charmantes, comme celles du cygne et de la perle; c'est enfin d'être surtout joyeuse.

— Sous le titre : les *Anciennes collections de manuscrits, leur formation et leur installation* [2], M. Lecoy de la Marche fait l'histoire très rapide des bibliothèques royales, monastiques et seigneuriales en France, depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'invention de l'imprimerie. Il montre l'avidité avec laquelle on acquérait des manuscrits, le soin qu'on mettait à leur conservation, la disposition des bibliothèques, les moyens qu'on employait pour éviter que les livres ne fussent pris ou égarés. Il donne aussi les ex-libris des principaux collectionneurs de manuscrits au moyen-âge.

— *L'origine de la propriété foncière en France*, c'est une question intéressante. M. d'Arbois de Jubainville l'a traitée en quelques mots concluants [3]. Il montre d'abord qu'elle n'existait pas en Gaule avant César à l'état de propriété individuelle, qu'elle était collective. Or, comme on trouve la propriété foncière privée dès le pre-

[1] *Revue du Monde catholique*, livr. d'août et de septembre 1887.
[2] *Gazette des Beaux-Arts*, livr. de juillet, août et septembre 1887.
[3] *Nouvelle revue historique de droit*, mai-juin 1887.

Digitized by Google

mier siècle de notre ère, il faut bien conclure de là que ce sont les Romains qui l'ont introduite en Gaule.

— Nous ne pouvons omettre de mentionner l'article de M. Paul Tannery sur la géographie de l'Odyssée, dans lequel il réfute certaines opinions émises par M. Th.-H. Martin sur le même sujet [1]; celui de M. Delachenal sur la bibliothèque de Robert Le Coq, avocat au Parlement de Paris et évêque de Laon, au XIVe siècle [2]; enfin l'utile publication, faite dans la *Revue maritime et coloniale* [3], de l'inventaire des archives du port de Marseille.

— En matière d'archéologie, nous avons à mentionner un certain nombre de travaux. M. Germain Bapst continue ses recherches sur les œuvres d'orfèvrerie accomplies par saint Éloi; il a réuni tous les renseignements possibles sur les trois tombeaux de saint Germain, évêque de Paris, de sainte Colombe et de saint Séverin [4]. — L'article de M. Anatole de Barthélemy sur les *Carreaux historiés et vernissés avec des noms de tuiliers* [5], est également à signaler. Il se rapporte surtout au nord-est de la France et seulement aux carreaux qui portent comme légende le nom de leur fabricant; les planches jointes à ce travail y ajoutent beaucoup d'intérêt. — M. Hippolyte Bazin s'est efforcé de reconstituer le plan et de retrouver l'emplacement du théâtre romain d'Antibes, et il a consigné dans la *Revue archéologique* [6] le résultat de ses recherches. — Dans la *Gazette archéologique*, MM. A. de Champeaux et P. Gauchery ont commencé [7] une étude sérieuse des *Travaux d'architecture et de sculpture exécutés pour Jean, duc de Berry*, frère de Charles VI, si connu pour ses goûts artistiques; et M. Prou a donné une bonne notice [8] sur deux dessins au trait, du XIIe siècle, représentant, l'un les scènes de la Passion, l'autre le Christ glorieux, et appartenant au trésor de Saint-Étienne d'Auxerre.

— Dans les revues de province, nous avons à signaler à nos lecteurs, d'abord l'analyse complète et la traduction de nombreux passages du Mystère de saint Mériadec, évêque de Vannes, données par M. Hersart de la Villemarqué [9]. Ce mystère, rédigé dans

[1] *Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux*, 1re livr. de 1887.
[2] *Nouvelle revue historique de droit*, juillet-août 1887.
[3] Livr. de juin 1887.
[4] *Revue archéologique*, livr. de mars-avril 1887.
[5] *Bulletin monumental*, livr. de mai-juin 1887.
[6] Livr. de mars-avril 1887.
[7] Livr. 1-4 de 1887.
[8] Livr. 5-6 de 1887.
[9] *Revue de Bretagne et de Vendée*. livr. de juillet 1887.

Digitized by Google

le pays de Galles au XIVe ou XVe siècle, est véritablement curieux et méritait bien d'avoir une place dans l'organe historique de la Bretagne. — Une autre traduction qui méritait aussi d'être faite, c'est celle de la relation anglaise, par David Hume, de l'attaque infructueuse des Anglais contre le port de Lorient, en 1746; le traducteur en est M. Jules Carron [1]. — M. Henri Stein, dont la compétence bibliographique est bien connue, a fait l'historique d'un journal local rarissime, les *Annales du Gâtinais* ou *de Montargis*, fondées en 1780, et dont on ne connaît pas de collection complète; il a extrait de ces Annales tous les renseignements curieux qu'il a pu y rencontrer et son article est réellement intéressant [2]. — Dans la même revue, M. Paul Quesvers a continué son étude sur les ponts de Montereau, en racontant l'histoire du pont de Seine. — Dans la *Revue historique de l'Ouest* [3], nous avions omis de mentionner la publication faite par M. Emile Grimaud de notes manuscrites mises par Mme de la Rochejaquelein sur un exemplaire de la *Vendée militaire* de Crétineau-Joly, et servant à compléter ou à rectifier le récit de l'illustre historien. — Le P. de la Croix a récemment publié un mémoire sur les sarcophages mérovingiens du Poitou. M. Berthelé a résumé ce travail dans la *Revue poitevine et saintongeaise* [4] et y a joint un grand nombre de dessins représentant des couvercles de sarcophages avec les ornements et les inscriptions qui les décorent. — L'analyse donnée par M. l'abbé Guillotin de Corson d'un gros manuscrit contenant la description des églises, châteaux et seigneuries possédés par la comtesse de Maure, en Bretagne, en 1626, fait connaître beaucoup de particularités intéressantes pour l'histoire locale [5]. — M. G. Tholin a commencé un travail de longue haleine sur l'état de l'Agenais et de la ville d'Agen pendant les guerres de religion au XVIe siècle [6]. Après l'exposé de la situation respective des catholiques et des protestants avant le commencement de la guerre, l'auteur a montré les causes qui favorisèrent l'extension de la Réforme dans ce pays; puis il a fait le rapide tableau de l'organisation administrative, judiciaire et militaire de l'Agenais et mis en relief le caractère des personnages principaux qui, dans chaque parti, vont jouer les principaux rôles dans les événements. — Mentionnons aussi la publication par M. Léonce Couture d'une lettre inédite de saint

[1] *Revue de Bretagne et de Vendée*, livr. d'août 1887.
[2] *Annales de la société du Gâtinais*, 2e trimestre de 1887.
[3] 2e année, 6e livraison, et 3e année, 2e livraison.
[4] Livr. 38-39.
[5] *Revue historique de l'Ouest*, 3e livraison de 1887.
[6] *Revue de l'Agenais*, mars-avril et mai-juin 1887.

Digitized by Google

Vincent de Paul et de deux lettres de Mlle Legras, la fondatrice des Filles de la Charité [1]; — les deux articles de M. l'abbé Ulysse Chevalier : l'un sur un mystère représenté à Valence, à la fin du XVIIe siècle [2], en 1698 (qui le croirait)? après Corneille, Racine et Molière; l'autre sur les manuscrits et incunables liturgiques conservés à Valence [3]; — l'intéressante *Note* de M. A. B. sur les *Anciens vêtements sacerdotaux du pays messin et de l'Alsace* [4]; ces étoffes anciennes sont en petit nombre, il est vrai, mais elles sont si rares partout qu'il n'est pas inutile de signaler les fragments qui en existent encore; — le journal de l'abbé Colson, curé de Nitting en Alsace et député aux États généraux de 1789, publié par M. A. Benoit [5]; — enfin l'étude de M. Stanislas Gamber sur la version de l'*Iliade* d'Homère, rédigée à Marseille au Ve siècle avant J.-C. par les hellénistes massaliotes [6].

FR. DE FONTAINE.

[1] *Revue de Gascogne*, mai 1887.
[2] *Bulletin du diocèse de Valence*, mars-avril.
[3] *Idem*, mai-juin, juillet-août.
[4] *Revue nouvelle d'Alsace-Lorraine*, juin 1887.
[5] *Idem*, juillet, août et septembre 1887.
[6] *Revue de Marseille*, mai-juin 1887.

Digitized by Google

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Nouvelles études familières de psychologie et de morale, par Francisque BOUILLIER, membre de l'Institut. Paris, Hachette, 1887, in-12 de III-341 p.

On sera sans doute étonné de trouver dans notre *Bulletin bibliographique* la mention de cet ouvrage : le titre, en effet, semble indiquer qu'il est étranger à ceux dont nous offrons le compte-rendu à nos lecteurs. Et pourtant, les *Nouvelles études* de M. Fr. Bouillier méritent d'attirer leur attention, car elles se rattachent à l'histoire par plus d'un côté. Nous ne nous arrêterons point aux deux chapitres intitulés : *Comment va le monde, ou étude sur la lâcheté,* qui contiennent une vigoureuse satire du temps présent, ni aux deux suivants : *Corruption de la langue par la mauvaise foi,* qui font ressortir un autre travers de la société contemporaine ; mais il convient d'analyser brièvement l'étude sur la *Justice historique,* où l'auteur envisage d'une façon très élevée et avec une grande équité le rôle de l'historien. Qu'est-ce que la justice historique ? Comment la justice historique doit-elle tenir compte des diversités de temps et de lieux pour l'indulgence ou la sévérité de ses jugements ? Quelle sera la règle des jugements historiques ? Autant de questions que le philosophe examine au flambeau d'une critique pleine de sens et de justesse. Pour lui, comme pour Schiller, « l'histoire est le jugement. » M. Fr. Bouillier montre très bien l'erreur où sont tombés un grand nombre d'historiens pour avoir voulu appliquer au passé les idées et les préjugés du temps où ils vivaient. Il demande qu'on juge le passé avec indulgence, le présent avec sévérité. « Ne soyons pas trop fiers, dit-il, des progrès accomplis ; préparés par les générations qui nous ont précédés, ces progrès ne sont notre œuvre qu'en partie. Ne nous exagérons pas le mérite, où nous ne sommes pour rien, d'être venus les derniers de tous. Savons-nous bien, d'ailleurs, à quelles vicissitudes, à quels mécomptes ces progrès sont exposés ? N'avons-nous plus à redouter des retours et des périodes de révolutions et de barbarie ? »

On lira avec grand profit ces pages de M. Fr. Bouillier ; nous les signalons à tous ceux qui ambitionnent le noble rôle d'historien.

G. DE B.

—

Digitized by Google

Conciliengeschichte. Nach den Quellen bearbeitet von C. J. von Hefele, Bischof von Rottenburg. Vter Band, Zweite, vermehrte und verbesserte Auflage, besorgt von Dr Aloïs Knöpfler, Freiburg i.B., Herder, 1886, in-8° de XII-1206 p.

Quand le cardinal Hergenröther écrivait, il y a quelques années, qu'il considérait Mgr Hefelé comme le plus grand historien catholique de l'Allemagne, il avait surtout en vue sa monumentale *Histoire des Conciles*, qui est en effet un des produits les plus remarquables de la science historique allemande. Les lecteurs français connaissent ce livre, grâce à la traduction qui en a été commencée par M. l'abbé Goschler et achevée par M. l'abbé Delarc (Paris, 1869-1878, 12 volumes). Malheureusement l'ouvrage n'a pas été terminé : le savant auteur l'avait mené jusqu'après le Concile de Florence, lorsque sa promotion au siège épiscopal de Rottenburg vint donner un autre cours à son activité. Cependant il trouva encore le temps de soigner la seconde édition des quatre premiers volumes, qui, revisés et complétés, ont été mis ainsi à la hauteur des progrès que l'histoire de l'Église a faits dans ces vingt dernières années. Mais les préoccupations du ministère sacerdotal ne lui permettant plus même ce travail restreint, et le public désirant vivement en avoir la suite, l'éditeur confia le soin de revoir les volumes V et suivants à un ancien élève de Mgr Hefelé, à M. Aloïs Knöpfler, alors professeur au lycée de Passau et aujourd'hui professeur à l'université de Munich. Le volume que je présente au lecteur est le premier fruit des sueurs de M. Knöpfler. La tâche du réviseur n'était pas facile, et lui-même a rendu presque impossible celle du critique, en ne distinguant point, dans le volume qu'il publie, la part du collaborateur de celle de l'auteur, et en laissant à celui-ci tout l'honneur des corrections, améliorations et additions qu'il y a faites. Celles-ci sont assez importantes, puisque le volume a 126 pages de plus que le tome correspondant de la 1re édition, et qu'il y est parlé de 48 conciles non mentionnés dans celui-là. Il sera donc le bienvenu partout où l'on cherche à rester au courant des progrès de l'historiographie, et les lecteurs français en particulier sauront gré au nouvel éditeur d'avoir tenu compte aussi du recueil de Labbe, outre ceux de Mansi et de Hardouin, qui étaient seuls cités dans les précédents volumes du même ouvrage. Nous nous en tiendrons à ces indications sommaires, en attendant qu'un de nos collaborateurs consacre au *Conciliengeschichte* une étude approfondie : nous ne le quitterons cependant pas avant d'avoir appris au lecteur qu'on nous promet pour bientôt la nouvelle édition des tomes VI et VII, ainsi que la suite de tout l'ouvrage, à laquelle travaille en ce moment M. Knöpfler.

Godefroid Kurth.

—

Les précurseurs de la Franc-Maçonnerie au XVIe et au XVIIe siècles, par Claudio Jannet. Paris, Victor Palmé, 1887, gr. in-8° de 80 p., tiré à 250 ex.

Sous sa forme actuelle, la Maçonnerie ne remonte qu'à 1717. Mais la rapidité avec laquelle, dans les vingt années suivantes, elle s'est répandue dans toute l'Europe, l'action qu'elle a dès lors commencé à exercer sur la marche des idées et sur certains événements politiques donnent lieu de penser qu'il y avait auparavant des sectes disséminées

Digitized by Google

dans les divers pays et qui se sont groupées comme en un faisceau quand la Maçonnerie leur a offert un centre de ralliement. M. Claudio Jannet recherche la trace de toutes ces sectes dans le cours du XVIe et du XVIIe siècle, et étudie le travail de propagation des idées anti-chrétiennes et révolutionnaires dont la Maçonnerie devait faire son programme. C'est ainsi qu'il passe en revue les rose-croix (et publie des statuts inédits tirés de la bibliothèque de Carcassonne, le groupe formé autour de Spinoza), les athéistes de Toulouse, les sodalités socratiques organisées par Toland en Angleterre. En remontant un peu plus haut, M. Claudio Jannet trouve une préparation de la Franc-Maçonnerie dans les conventicules des Sociniens. Plusieurs écrivains de la fin du XVIIIe siècle, l'abbé Le Franc et Feller avaient déjà pensé que les Sociniens étaient les véritables fondateurs de la Maçonnerie, et cette opinion a été reprise de nos jours par Mgr Fava. L'auteur la déclare très vraisemblable, et cite à l'appui un ouvrage peu connu du fameux Bodin, l'*Heptaplomeres*. Mais il croit que les Anabaptistes sont aussi parmi les ancêtres de la Maçonnerie, et il cite un passage fort curieux d'Amos Comenius (vers 1620) qui non seulement pose toutes les thèses de naturalistes propres à la Maçonnerie, mais qui encore trace le programme de la guerre à la Papauté et de la destruction de la maison d'Autriche.

M. Claudio Jannet indique ensuite la part que les juifs ont eue dans la préparation de la Maçonnerie avant 1717 et à sa propagation ensuite ; selon lui, leur rôle aurait été plus considérable qu'on ne le croit généralement, quoique cependant ses appréciations soient plus réservées que celles de M. Drumont et du chanoine Chabauty. Il publie trois documents, dont deux inédits, sur les faux convertis juifs en Provence au XVIe siècle, qui sont pleins de détails piquants. Un appendice est consacré à la Franc-Maçonnerie orientale ou à la secte des Ismaéliens, qui a vraisemblablement eu des rapports étroits avec les Templiers.

Tel est ce substantiel et très érudit travail, où le savant professeur à l'Université catholique de Paris a répandu une vive lumière sur des faits encore trop peu connus.

X.

—

Saint Eutrope, premier évêque de Saintes, *dans l'histoire, la légende, l'archéologie*, par M. Louis AUDIAT. Deuxième édition. Paris, A. Picard ; Saintes, Mme Z. Mortreuil, 1887, gr. in-8° de XXXI-543 p.

M. Audiat a écrit sur saint Eutrope un des livres les plus intéressants que nous connaissions, livre où l'on trouve, comme il le dit (*préface*, p. XII), des « détails rassemblés de toutes parts, recueillis dans les ouvrages les plus divers. » Depuis les documents les plus anciens jusqu'aux livres les plus nouveaux, tout a été fouillé, discuté, contrôlé ; le savant auteur a travaillé avec un zèle, avec un amour qui, après avoir été récompensés par le succès dans les recherches, seront sûrement récompensés par le succès auprès des lecteurs. La monographie, au triple point de vue de l'histoire, de la légende et de l'archéologie, est complète; nous dirions même volontiers qu'elle est plus que complète, car quelques pages sont écrites à côté du sujet. Mais nul ne s'en plaindra : comme la plume de l'auteur est toujours

Digitized by Google

facile et agréable, on le suit avec intérêt dans tous les chemins et même dans tous les sentiers où il nous mène. Parmi les mille curiosités du livre, signalons, comme particulièrement dignes d'attention, l'appréciation parfois piquante des travaux modernes sur saint Eutrope (p. IX-XI), la discussion des témoignages relatifs à l'époque où vécut le martyr (p. XV-XVIII et 31-48), les considérations sur l'évangélisation de la Gaule au Ier siècle (p. 21-30), la description de la ville de Saintes quand elle fut visitée pour la première fois par saint Eutrope (p. 52-54 et 60-62), la touchante notice sur sainte Eustelle, prise pour patronne par les fondateurs du Félibrige qui ont transformé son nom en celui d'Estelle (p. 64-76), l'histoire de l'église et du monastère de saint Eutrope donnés par Guillaume VII en 1081 à l'abbaye de Cluny et qui devaient rester jusqu'à la Révolution sous la garde des Bénédictins, lesquels, peu de temps après leur mise en possession du monument, y ajoutèrent une vaste et magnifique crypte, un des produits les plus purs de l'art du XIIe siècle en Saintonge, selon Viollet-le-Duc, ce maître en archéologie, comme l'appelle M. Audiat, tout en relevant (p. 100-102) quelques erreurs dans l'article sur la crypte du *Dictionnaire raisonné* de l'architecture française (p. 77-109); les renseignements sur la dévotion spéciale de Louis XI pour saint Eutrope (p. 130-136), le récit des pélerinages au tombeau du Saint et des principaux miracles qui s'y accomplirent (p. 137-160), d'abondantes indications sur le culte dont le premier évêque de Saintes est l'objet dans presques toutes nos provinces comme à l'étranger (p. 161-219). Mentionnons encore l'iconographie de saint Eutrope (p. 220-235), la biographie des prieurs (p. 304-361), et le récit — très animé, très attrayant — de la découverte (en 1843) du tombeau du Saint et des fêtes solennelles par lesquelles la capitale de la Saintonge célébra cette découverte (p. 414-454).

Le volume, dont l'impression ne laisse rien à désirer, est enrichi d'un appendice qui contient quatorze pièces justificatives et d'une table onomastique faite, comme l'ouvrage tout entier, avec un soin parfait.

T. DE L.

—

S. Hilarii tractatus de mysteriis et hymni et S. Silviæ aquitanæ peregrinatio ad Loca Sancta. Quæ inedita ex cod. Arretino deprompsit J. Fr. GAMBURRINI, etc. Romæ, Cuggiani, 1887, in-4° de XXXIX et 151 p. avec deux calques héliogravées et deux cartes chromolitographiées.

Le présent ouvrage, dédié à M. de Rossi, fait partie de la *Biblioteca dell' academia storico-giuridica* qui paraît à Rome et forme déjà plusieurs volumes. Il contient deux écrits demeurés jusqu'ici inédits, dont le premier appartient au grand évêque de Poitiers, saint Hilaire, l'autre à sainte Silvie, femme d'une vertu éminente et d'un esprit très cultivé. Dans sa préface, pleine de solide érudition et de sens critique, le savant éditeur, excellent latiniste, fait connaître d'abord le manuscrit d'Arezzo où ils étaient réunis et prouve qu'il avait appartenu jadis au Mont-Cassin, et même qu'il fut écrit par quelque moine de l'abbaye dans la seconde moitié du XIe siècle (ch. I). Il met hors de doute l'authenticité du traité des Mystères et du premier hymne

Digitized by Google

(*Felix propheta David*); quand au second hymne, M. Gamburrini l'attribue à sainte Florence, qui devait à saint Hilaire sa conversion au christianisme et l'a suivi jusqu'en France (ch. II). — Les trois chapitres suivants sont consacrés à l'auteur du *Pèlerinage* aux Lieux Saints (Peregrinatio). Ce récit, malheureusement mutilé, ainsi que le traité des Mystères, n'était pas entièrement inconnu ; déjà Pierre Diacre en a donné plusieurs extraits dans son livre: *De locis sanctis*, sans toutefois nommer le véritable auteur. Grâce à M. Gamburrini, nous avons maintenant le texte original et de beaucoup plus complet du *Pèlerinage* ; nous savons, en outre, de manière à ne pas en douter, que Pierre Diacre a tout simplement copié, souvent mot pour mot, l'original, qu'il l'avait entre les mains et que le manuscrit se trouvait de son temps à la bibliothèque du Mont-Cassin. Afin que chacun puisse s'en assurer par lui-même, l'éditeur a reproduit, à la fin du volume, le texte de Pierre Diacre, en y indiquant par les lettres *B* et *S* tous les emprunts faits soit au vénérable Béda, soit à sainte Silvie. Une analyse détaillée du récit a amené M. Gamburrini à la conclusion que le véritable auteur en est Silvie, sœur de Rufin, fameux préfet du prétoire, toutes les conditions d'identité se réunissant en sa personne de la manière la plus frappante. Les preuves données à l'appui nous paraissent convaincantes, ainsi que celles établissant la date du pèlerinage accompli dans les années 385-386. Tel est le sujet de l'introduction.

Nous n'avons pas grand chose à dire du texte même, sinon à faire l'éloge de l'éditeur, qui a eu soin de l'enrichir d'un commentaire critique perpétuel, fruit de longues études et de patientes recherches.

Les *Mystères* dont traite saint Hilaire, « à commencer par Adam et en continuant jusqu'à Noé, Abraham, Moïse, aux prophètes Osée et Elie, » constatent, une fois de plus, la prédilection avec laquelle les anciens pères de l'Eglise se plaisaient à rechercher les analogies entre les faits de l'Ancien Testament et Notre Seigneur Jésus-Christ, dont ils n'étaient que l'ombre, la figure et le type.

Dans la *Peregrinatio* de sainte Silvie, l'éditeur s'attache à faciliter l'intelligence du récit, en multipliant les notes explicatives et en ayant constamment en vue les témoignages des autres auteurs anciens et modernes. La même abondance de commentaire critique accompagne le texte de Pierre Diacre.

Tous ceux qui s'intéressent aux études de la Terre Sainte, cultivées de nos jours avec une ardeur sans cesse croissante, et souvent récompensées par d'importantes découvertes, sauront grand gré à M. Gamburrini d'avoir remis en pleine lumière les points que la *Peregrinatio* laissait encore dans l'ombre, d'avoir surtout résolu d'une façon victorieuse la question de son véritable auteur.

Par là bien de doutes sont dissipés, bien des difficultés écartées ; il en reste toutefois quelques-unes, par exemple, en ce qui concerne le saint appelé Helpide, moine et martyr, dont la fête se célébrait à Harran, du temps de Silvie, le 23 avril, avec un concours non pareil de tous les moines du voisinage, absolument comme le jour de Pâques. Il y avait une église, un *martyrium*, dédié en son honneur. L'éditeur avoue n'avoir trouvé à cette date, dans les calendriers aucune trace d'un saint de ce nom qui fût à la fois martyr et *moine*

Digitized by Google

(p. 69, note 2). De fait, il n'en existe point ; en Orient, on vénère la mémoire des deux saints martyrs du même nom, dont l'un a été évêque de Cherson en Tauride, l'autre sénateur. Mais les calendriers dits de saint Jérôme, qu'on sait être très anciens, font mention d'un saint Helpide martyr, deux fois de suite (d'abord au 27 avril, puis au 2 mai), comme ayant souffert à Mélitène, ville d'Arménie (in civitate Armenie Militane), avec Hermogène. Il peut se faire que ce soit le saint dont parle Silvie ; que sa fête coïncidât alors avec celle de saint Georges, le grand martyr d'Orient; ce qui expliquerait la solennité extraordinaire de la fête, et la translation postérieure de la mémoire de saint Helpide à un autre jour. Il existe de nombreux exemples de pareilles translations.

Nous terminerons en exprimant le vœu que sainte Silvie trouve un historiographe qui nous fasse mieux connaître et aimer ce modèle de femme chrétienne, et rende plus accessible aux lecteurs français l'œuvre si intéressante de leur compatriote.

J. MARTINOV.

—

Étude sur les temps primitifs de l'ordre de S. Dominique. 2e série. *S. Raymond de Pennafort et son époque*, par le R. P. Antonin DANZAS. Tome I. Paris, Oudin ; Lyon, au secrétariat du Rosaire, 1885, in-8o de XIV-597 p.

Le R. P. Antonin Danzas appartient à cette école militante de notre temps qui a contribué largement à procurer à la France et à l'Église des années glorieuses de liberté et de virilité. Il ne faut pas s'étonner si le ton et la marche du nouveau volume qu'il vient de publier ont revêtu cette allure guerrière. C'est un historien qui raconte, mais aussi un polémiste qui renverse les adversaires de la vérité qu'il veut démontrer.

Le sujet qui est caché sous le titre hagiographique de cette nouvelle publication est l'un des plus graves, des plus contestés et des plus intimement liés à l'Ordre des Frères Prêcheurs. Le R. P. Danzas ne se le dissimule pas. « Un système exposition sous forme d'*Études* permet mieux de détacher certaines questions et de les approfondir. C'est une liberté que nous nous sommes adjugée. Mais les questions varient en ampleur et en importance. De là, entre les parties du livre, un certain manque de proportion. Choisissons un exemple : nous n'avions que cette seule occasion de traiter d'une manière tant soit peu sérieuse un sujet fort discuté, et de sa nature, fort ardu, celui de l'Inquisition. Il n'en est point, chacun le sait, qui se rattache d'une manière plus directe à l'histoire primitive des Frères Prêcheurs. »

Le but de ces nouvelles *Études* est là tout entier ; et avec raison, car saint Raymond de Pennafort a pris une large part à l'organisation définitive de l'Inquisition ecclésiastique en Espagne. L'auteur ne le perd pas un instant de vue, alors même qu'il paraît s'en écarter le plus. Ce qui est dit dans ce volume du droit romain et du droit canonique, de la Croisade contre les Albigeois et de l'organisation de ces hérétiques, de leurs mœurs, de leurs organes, de leurs tendances politiques, conduit à l'utilité d'une répression énergique dont l'Inquisition n'est qu'une forme organisée selon les lois et les idées du temps.

Digitized by Google

L'auteur n'a encore fait qu'annoncer, à la fin du volume, le sujet principal, et cependant, pour le lecteur attentif, tout ce qui précède en a été une préparation immédiate. Cette manière d'écrire l'histoire ne plaira peut-être pas à tout le monde. Plusieurs, même, parmi les gens intelligents et instruits, ne l'ont pas comprise. C'est qu'en effet la trame se cache un peu trop sous la forme dramatique du récit. Mais quiconque lira ce volume, qui en appelle un second, avec l'attention qu'il mérite, en l'étudiant comme une thèse historique plutôt que comme une narration suivie, le trouvera rempli d'idées neuves et d'une grande importance dans la question fameuse de l'Inquisition.

Disons, en terminant, que quiconque est au courant des définitions et des enseignements de l'Église sur ce grave sujet admirera la sûreté de doctrine et l'habileté de pinceau du savant et éloquent Dominicain.

A nos yeux, ce volume est un livre qui renferme des arguments sérieux en faveur d'une institution contre laquelle on n'a tant protesté que parce qu'on n'en a pas assez étudié les origines, la nécessité et l'organisation primitive. Les abus nombreux que l'on a pu signaler n'atteignent pas plus cette institution que les autres institutions humaines, qui, par là même qu'elles sont mises en œuvre par des hommes fragiles, tombent sous la loi de la peccabilité et de l'exagération dans certains cas particuliers.

DOM FRANÇOIS CHAMARD,
Bénédictin.

—

Histoire de saint Norbert, *fondateur de l'ordre de Prémontré et archevêque de Magdebourg*, d'après les manuscrits et les documents originaux, par le P. Godefroid MADELAINE, prieur de l'abbaye de Mondaye, Société de Saint-Augustin, 1886, in-8° de XII-560 p.

Saint Norbert a rempli un grand rôle dans l'Église et dans l'État, à une époque très agitée ; son action publique a été d'une durée assez courte, il est vrai, mais elle a été de premier ordre. Aussi sa vie présente de réelles difficultés. Elle fut écrite de bonne heure par le Bienheureux Hugues de Prémontré ; mais ce document, qui est capital, ne montre guère que l'homme qui tend de toutes les énergies de son âme à la perfection. C'est bien là en effet le trait caractéristique de Norbert ; il faut néanmoins considérer sous différents aspects cet homme dont la vie n'eut qu'un but. Il y eut dans Norbert de Gennep, né à Xanten en 1080 et mort sur le siège archiépiscopal de Magdebourg, le 6 juin 1134, un missionnaire intrépide, qui lutta contre tous les vices et toutes les erreurs de son temps ; le fondateur d'un ordre qui prit de rapides accroissements et qu'il gouverna avec une sollicitude paternelle durant quinze ans ; un archévêque qui réforma sa province entière ; un homme d'état qui conseilla les rois et ne craignit pas d'entrer en lutte avec eux lorsqu'ils s'écartèrent de la loi divine ; un soutien de la papauté durant un schisme qui ne dura pas moins de quatre ans ; un organisateur ou au moins un soutien d'une expédition guerrière en Italie pour dompter les rebelles. A tous ces divers aspects de l'action de saint Norbert, il faut ajouter la gloire d'un orateur puissant sur les masses, d'un docteur solide et lumi-

Digitized by Google

neux pour soutenir les droits de la vérité contre les hérétiques et les sophistes les plus cauteleux.

Celui qui réunissait toutes ces qualités devait nécessairement attirer les regard de ses contemporains au près comme au loin. Norbert eut des rapports avec tous les hommes importants de son temps ; il fut admiré par les uns, combattu par les autres. Aussi tous les chroniqueurs de l'époque ont parlé de lui. C'est là un grand secours pour l'historien ; mais c'est là aussi une source abondante de difficultés. Pour découvrir la vérité au milieu de récits qui ne sont pas toujours concordants, il faut une critique pleine de délicatesse et de perspicacité. Le R. P. Godefroid Madelaine a étudié tous les textes avec une scrupuleuse attention et une grande maturité ; ses notes critiques sur chacun de ces textes obtiendront l'assentiment des esprits sérieux. Nous regrettons que l'espace ne nous permette pas de citer des exemples qui montreraient avec quelle sûreté il résout des problèmes très difficiles. Mais il ne faut pas seulement louer l'habileté du critique, il faut rendre hommage au talent de l'historien qui sait conduire un récit avec vivacité et entraînement. Nous devons dire aussi que, sans abandonner jamais la gravité qui convient au genre historique, le savant religeux laisse entrevoir dans son récit l'âme du fils qui raconte les faits accomplis par un père vénéré et aimé.

DOM PAUL PIOLIN.

—

Les saints patrons des corporations et protecteurs spécialement invoqués dans les maladies et dans les circonstances critiques de la vie, par Louis DU BROC DE SEGANGE. Tome Ier. Paris, Bloud et Barral, 1887, gr. in-8° de XII-551 p.

L'apparition de cet ouvrage est d'un heureux à-propos dans un temps où la question sociale préoccupe tous les bons esprits, et en présence des efforts tentés par les catholiques pour reconstituer les anciennes corporations. Il apporte aussi un nouvel aliment à la piété populaire, et nous pouvons dire que Dom Guéranger, l'illustre abbé de Solesmes, qui avait une connaissance si parfaite des coutumes chrétiennes de notre ancienne France, appelait de ses vœux un livre de ce genre, pour apprendre aux générations présentes quels étaient ces patrons et ces protecteurs célestes que nos pères invoquaient jadis dans tous leurs besoins spirituels ou temporels.

Il a fallu toute une longue vie de savant pour préparer ce grand ouvrage, pour recueillir non seulement ce que renferment, à ce point de vue, les vies des saints depuis les bollandiste jusqu'aux hagiographes modernes, mais encore pour glaner, dans une foule de recueils et de vies particulières, les traditions locales, les proverbes, les dictons populaires qui, dans nos anciennes provinces comme à l'étranger, rappellent les souvenirs de ces patrons des confréries et de ces protecteurs du peuple chrétien.

M. du Broc de Segange a pris tout simplement comme cadre le martyrologe romain, et à propos des saints de chaque jour, il nous raconte ce qui forme, pour ainsi dire, leur spécialité dans leur rôle de patronage et de protection, et afin que l'on comprenne mieux notre pensée, nous ajouterons qu'il a fait, pour atteindre ce but, ce que le savant

Digitized by Google

P. Cahier, S. J., avait accompli dans ses *Caractéristiques des Saints*, en nous donnant la connaissance de leurs attributs et de leur représentation iconographique. Il y a ajouté deux tables alphabétiques, l'une pour les saints, l'autre pour les corporations ou métiers dont ils sont les patrons, et les maladies et accidents dont ils défendent les chrétiens.

Nous voudrions voir le livre si utile de M. du Broc dans la bibliothèque de tous nos séminaires et des maisons religieuses, car il est le complément naturel du martyrologe et de la vie des saints. Sans doute, au milieu de tant de recherches, quelques erreurs de détail ont pu se glisser, quelques explications se font désirer; mais c'est toujours sans diminuer la valeur de cet important travail. Ainsi, entre autres, M. du Broc parle de l'arianisme du IIIe siècle au lieu du IVe; il ne s'explique pas comment saint Jules est le patron des vidangeurs, sans songer qu'Arius, dont ce pape combattit et condamna les erreurs, périt honteusement dans un des lieux où travaillent ces indispensables ouvriers.

Nous regrettons vivement que M. du Broc de Segange n'ait pu présenter lui-même son œuvre au public catholique. Sa noble veuve l'a fait à sa place, pour le premier volume, mais elle est morte à la peine, et c'est M. Morel, chanoine de la cathédrale de Moulins, qui prépare la publication du second volume. Nous voudrions bien qu'il pût joindre au texte de M. du Broc les gravures, dessins, miniatures et photographies que le modeste et pieux érudit avait rassemblés, en grand nombre, durant de longues années, et qui feraient de son ouvrage un véritable monument hagiographique.

D. Th. Bérengier, O. S. B.

—

La rage et saint Hubert, par Henri Gaidoz. Paris, Alph. Picard, 1887, in-8° de 224 p.— *Biblioteca mythica* (*Histoire des religions, mythologie, traditions et littérature populaire*), t. I.

M. H. Gaidoz a entrepris de réunir dans ce volume tout ce qui est relatif à la rage; cette étude l'a conduit naturellement à traiter du culte de saint Hubert et à faire l'historique du célèbre pèlerinage si fréquenté depuis plusieurs siècles par les personnes atteintes de la rage. — La rage dans l'antiquité, ses causes, ses moyens curatifs, tel est l'objet d'un premier chapitre. Dans un second, l'auteur aborde l'histoire de saint Hubert, et examine la valeur de la légende accréditée au sujet de ce saint. Dans le troisième, il passe au pèlerinage, et, étudiant avec une indépendance absolue tous les faits qui se rattachent au culte du saint : il nous montre saint Hubert guérisseur de la rage. Nous ne discuterons point ici avec l'auteur et nous ne nous arrêterons point à son appréciation, toute personnelle, de la religion catholique (p. 80). Après ce long chapitre, où sont accumulés une foule de renseignements puisés à des sources très diverses, l'auteur s'occupe successivement de la *cautérisation sacrée, des autres saints anti-rabiques. des recettes et remèdes profanes*. Dans un appendice, il traite *de l'emploi thérapeutique des reliques à l'intérieur*.

Tel est ce livre, qui appellerait plus d'une réserve, mais que nous ne voulons envisager ici qu'au point de vue de la curiosité, comme un *compendium* de renseignements recueillis avec le soin et l'érudition qui caractérisent les productions de l'auteur.

L. C.

—

Digitized by Google

Histoire du droit et des institutions de la France, par E. Glasson. Tome Ier : *La Gaule celtique, la Gaule romaine*. Paris, F. Pichon, 1887, in-8° de 592 p.

Le premier volume de cet ouvrage, qui doit en avoir au moins six, est consacré à la Gaule, depuis les temps les plus antiques jusqu'au moment où, devenue romaine, cette vaste région s'émancipa par suite de la désorganisation de l'empire ; on voit très clairement que cette désorganisation, dans les idées de l'auteur, fut surtout le résultat d'un excès de centralisation. Le livre de M. Glasson est le fruit de lectures multipliées ; on y trouve l'exposé des notes qu'il a recueillies. C'est, par le fait, un tableau de la Gaule avant les traditions historiques, pendant son indépendance et après sa soumission. Ce sujet a déjà été si souvent traité qu'il n'est pas permis de reprocher à l'auteur de n'y avoir pas fait entrer grand chose de son propre fonds; mais une justice à lui rendre, c'est qu'il met ses lecteurs au courant de ce que les sciences historiques et archéologiques ont révélé jusqu'au moment où il a corrigé ses dernières épreuves ; c'est, en outre, que l'ouvrage est composé sur un plan parfaitement conçu et présenté sous une forme très habile. Il est évident que, dans la mise en œuvre d'un aussi grand nombre de notes, on trouve parfois quelques répétitions, quelques contradictions ; dans la copieuse bibliographie établie par M. Glasson, on constate certaines inexactitudes. Néanmoins, nous sommes en présence d'un livre sérieux, très utile à consulter, où l'auteur fait preuve d'érudition; de plus ce livre serait d'un usage encore plus commode pour ses lecteurs s'il était complété par une table détaillée des matières, permettant de recourir facilement aux précieuses indications qu'il contient. N'oublions pas de signaler l'un des derniers chapitres, dans lequel l'auteur donne un résumé clair et impartial de l'histoire de l'établissement du christianisme dans les Gaules.

A. de B.

—

Une petite-nièce de Saint Louis. — Mahaut, comtesse d'Artois et de Bourgogne (1302-1329). *Étude sur la vie privée, les arts et l'industrie en Artois et à Paris, au commencement du XIVe siècle*, par Jules-Marie Richard, ancien archiviste du Pas-de-Calais. Paris, H. Champion, 1887, gr. in-8° de xv-456 p.

Pénétrer dans la vie intime d'une grande dame du commencement du xive siècle, étudier ses résidences, son intérieur, ses occupations, ses passe-temps, ses divertissements, son costume, son ameublement, ses bijoux, ses objets d'art, à coup sûr voilà qui est à la fois plein d'originalité et plein d'attrait. C'est ce que nous pouvons faire en ouvrant le livre de notre collaborateur J. M. Richard sur *Mahaut, comtesse d'Artois*. Archiviste du Pas-de-Calais pendant plusieurs années, il était là en face des incomparables richesses du trésor des chartes d'Artois, qui renferme encore plus de douze mille pièces originales des dernières années du xiiie siècle et du commencement du xive: chartes, rouleaux et registres de comptes, ordres de paiement et quittances. C'est tout un monde que l'on peut évoquer à l'aide de ces documents. « Beaucoup de ces dépenses, particulièrement tous les comptes de l'hôtel, nous dit l'auteur,

Digitized by Google

se rapportent à la vie privée de la comtesse Mahaut, à ses aumônes, à sa nourriture, à ses achats de vêtements, de bijoux, d'objets les plus variés, en même temps qu'aux travaux de construction ou d'embellissement qu'elle faisait exécuter dans ses châteaux d'Artois, dans ses hôtels de Paris et d'Arras, et dans certaines maisons monastiques ou hospitalières. Ce sont ces renseignements que j'ai de préférence cherchés et recueillis. »

Indépendamment de l'intérêt qui s'attache à ces mille détails, il en est un autre d'un ordre plus élevé, savoir l'étude du caractère de la princesse qui, petite-nièce de saint Louis, cousine de Philippe le Bel, fut unie à Othon IV, comte palatin de Bourgogne, et laissa trois filles, destinées à une triste célébrité. M. J.-M. Richard nous dit qu'il n'avait pas commencé son travail sans préventions à l'égard de Mahaut. L'examen approfondi des documents lui a fait voir « une femme honnête, bienfaisante, à l'esprit cultivé, aux goûts artistiques, appliquée à bien gouverner les pays que la Providence avait confiés à sa garde. » Il nous initie à ses relations, à ses goûts; il nous montre en quoi consistait la vie matérielle et morale de cette petite cour qui partageait son temps entre Paris et l'Artois.

C'est donc une étude fort intéressante et très neuve que celle qui nous est offerte dans ces pages si bien remplies, écrites en un très bon style, où l'heureux emploi d'innombrables documents n'alourdit point l'exposé, et qui présentent le curieux tableau des mœurs, des habitudes, de la vie privée, des arts, etc., à une époque aussi reculée et aussi peu connue. Le livre de notre savant collaborateur était digne de la récompense qui lui a été décernée par l'Académie des inscriptions et belles-lettres ; il restera comme une œuvre originale d'une haute valeur, comme une pierre ajoutée, ainsi que le dit modestement l'auteur « à l'édifice toujours inachevé de notre histoire nationale, à l'histoire de notre vieille société française. »

Ajoutons qu'il est terminé par un excellent glossaire et par d'amples tables des noms de personnes et des matières.

G. DE B.

—

Les Héros de la guerre de Cent ans, par HANNEDOUCHE, inspecteur de l'enseignement primaire. (*Nouvelle Bibliothèque de vulgarisation.*) Paris, Lecène et Oudin, 1887, petit in-8° de 143 p. et 9 gravures.

Un maréchal et un connétable de France. *Le Barbe-Bleue de la légende et de l'histoire*, par Ch. LEMIRE. Paris, E. Leroux, 1886, gr. in-8° de 88 p.

M. Hannedouche a certainement obéi à une pensée très louable en réunissant sous un même titre glorieux les noms de quelques personnages dont le souvenir efface en partie la douloureuse impression causée par le tableau des misères de cette triste époque de notre histoire. Rappeler la fermeté et le patriotisme d'Eustache de Saint-Pierre, du Grand Ferré, de Ringois et d'Alain Blanchard, raconter les exploits de Robert de Beaumanoir, de Du Guesclin, de Dunois, de La Hire, de Saintrailles, des frères de Chabannes, de Coëtivy et la meilleure partie de la vie de Richemont, suivre une fois de plus Jeanne d'Arc dans l'accomplissement de sa mission libératri-

Digitized by Google

ce, c'est offrir à la jeunesse de beaux exemples à imiter, c'est développer dans le cœur de tous l'amour de la France et le culte de son passé. Mais vulgariser ne devrait pas consister à répandre des légendes, à accréditer des erreurs. Quel soin minutieux ne faudrait-il pas apporter dans le choix des sujets et des opinions que l'on se propose de «vulgariser?» Le Du Guesclin de M. Hannedouche est un bien pâle personnage à côté du preux chevalier dont M. Siméon Luce nous a raconté la jeunesse. Sa Jeanne d'Arc, qui « crut entendre une voix du ciel,» n'est pas celle que nous connaissons. Soupçonne-t-il l'existence de travaux spéciaux sur Charles VII, lorsqu'il ne cite d'autres jugements sur ce prince que ceux de M. H. Martin? Et que d'erreurs dans les quatre pages consacrées au connétable de Richemont, qui ne commanda en chef ni à Patay ni à Formigny, qui ne devint duc de Bretagne que le 22 septembre 1457, date de la mort du duc Pierre, son neveu, et mourut lui-même le 26 décembre 1458, deux ans plus tard que ne le pense M. Hannedouche! Nous le répétons, l'idée qui a donné naissance à ce livre est bonne, le plan adopté peut être conservé; en choisissant mieux les ouvrages à utiliser, l'auteur fera, nous l'espérons, un ouvrage dont nous serons heureux de recommander la lecture.

C'est aussi une œuvre de vulgarisation que M. Ch. Lemire a entreprise en publiant ses deux notices sur Gilles de Rais et le connétable de Richemont. En nous rappelant certaines pages du livre que M. l'abbé Bossard a consacré au Barbe-Bleue breton, nous nous sommes demandé s'il était bien utile d'attirer l'attention sur une vie marquée de tant de crimes honteux. Nous devons reconnaître que M. Lemire a traité le sujet de manière à faire disparaître nos préventions. On ne pas trouve dans cette notice, dont la rédaction était presque terminée lorsque parut l'ouvrage de M. l'abbé Bossard, les longues descriptions de crimes abominables, qui, dans ce dernier travail, mettent en lumière la profonde corruption du baron de Rais. Nous savons gré à M. Lemire de ne pas demander pour ce grand coupable un pardon que l'histoire ne saurait lui accorder. En cherchant à faire connaître la vie d'un personnage aussi peu sympathique, l'auteur a voulu montrer dans quel abîme de dépravation morale peuvent faire tomber les mauvaises lectures, les pratiques des plus absurdes superstitions, un orgueil et une vanité sans bornes; il a voulu aussi faire ressortir la grandeur du sacrifice de Jeanne d'Arc, qui, accusée comme le sire de Rais, fut, quoique innocente, plus sévèrement traitée par des juges vendus aux ennemis de la France et mourut, comme lui, sur un infâme bûcher.

M. Lemire a puisé aux mêmes sources que M. Hannedouche ses renseignements sur le connétable de Richemont. Ces sources se réduisent à peu près à une mauvaise édition de la chronique de Gruel et aux travaux de M. Henri Martin. C'est dire qu'il éprouve pour le connétable une admiration qui n'est égalée que par son mépris pour Charles VII, et que sa notice est un tissu d'erreurs chronologiques et d'appréciations fausses. A-t-il lu l'ouvrage de M. de Beaucourt sur *Charles VII?* A-t-il vu une charte émanant de ce roi? Il est permis d'en douter; dans tous les cas, il n'a certainement jamais eu entre les mains un document

Digitized by Google

signé par le connétable de Richemont, qui écrivait son prénom « Artur » et non « Artus ». M. Lemire connaît mieux Gilles de Rais. Un fac-similé de la signature de Gilles et cinq gravures représentant les châteaux d'Angers, de Champtocé (côté de la Loire et côté de l'entrée), de Machecoul et de Tiffauges, ornent ce volume.

ACH. LE VAVASSEUR.

—

Jean de Reilhac, *secrétaire, maître des comptes, général des finances et ambassadeur des rois Charles VII, Louis XI et Charles VIII.* Documents pour servir à l'histoire de ces règnes de 1455 à 1499. Tome premier. Paris, chez H. Champion, 1886, in-4° de xxxv-404 p., tiré à 200 ex. numérotés, sur papier à la cuve.

Nous avons eu plus d'une fois des spécimens intéressants de publications faites dans un intérêt de famille, pour rappeler les souvenirs des ancêtres et mettre en lumière toute les particularités se rattachant à la vie de tel ou tel personage ; nous n'en avons pas eu jusqu'ici, croyons-nous, se produisant dans des conditions semblables à celles que réunit le présent volume, soit en raison de l'importance des documents rassemblés, soit en raison du luxe typographique déployé dans l'exécution.

L'ouvrage que nous devons au soin pieux d'un descendant de Jean de Reilhac s'ouvre par une notice biographique, où le comte de Reilhac résume les traits saillants de la vie du personnage presque inconnu qu'il présente aujourd'hui au public. Reilhac débuta comme notaire et secrétaire du Roi dans les dernières années du règne de Charles VII ; conservé dans ses fonctions par Louis XI, auquel il avait peut-être rendu certains secrets services durant qu'il était investi de la confiance de Charles VII, il fut aussitôt chargé de délicates missions diplomatiques et ne tarda pas à devenir un des personnages importants de la cour de Louis XI ; son crédit y était grand, et le capricieux monarque semble avoir eu pour lui une condescendance toute spéciale pendant les premières années de son règne. La liberté de langage de Reilhac lui attira-t-elle la défaveur de son maître? Toujours est-il qu'il tomba en disgrâce; il ne reprit ses fonctions à la chambre des comptes qu'à l'avènement de Charles VIII ; il devait les exercer encore pendant vingt deux ans, jusqu'à sa mort, survenue en 1505.

La Préface de M. de Reilhac se termine par l'énumération chronologique des documents insérés *in extenso* dans son premier volume, et qui s'élèvent au chiffre respectable de cent cinquante-huit.

Ceci suffit à révéler l'intérêt qu'offre pour l'historien l'exposé qui suit. Après un bref préambule sur les origines des Reilhac, l'auteur arrive aux débuts de Jean de Reilhac dans la carrière administrative, en 1455. A partir de ce moment, prenant un à un les actes où il figure à un titre quelconque, il le suit pas à pas, analysant les uns, reproduisant les autres, ne nous laissant rien ignorer de ce qui peut élucider à la fois la biographie de son héros et l'histoire des évènements auxquels il fut mêlé. On comprend qu'il nous soit impossible de suivre M. de Reilhac dans cette *storia documentata*, si ample et si curieuse, et qu'il faille nous borner à la signaler à tous ceux qui voudront étudier à fond l'histoire

Digitized by Google

de la seconde moitié du quinzième siècle. Les dépôts d'archives, en France et à l'étranger, ont été interrogés par l'auteur avec le plus grand soin ; et si l'on ne peut dire que rien n'a échappé à ses persévérantes investigations ; si parfois, dans la transcription des textes, quelques erreurs se sont glissées, il n'en faut pas moins le remercier de la façon dont il s'est acquitté de sa tâche si laborieuse et parfois si délicate : il a rendu un véritable service à l'histoire et l'a enrichie d'une masse de documents d'un inappréciable intérêt.

A la valeur historique de ce livre se joint le mérite de l'exécution typographique. Nous ne parlons pas seulement de l'impression, du papier, de tout ce qui constitue, pour un bibliophile, un titre à l'attention ; nous devons signaler le caractère incomparable de cet ouvrage, ce qui constitue son originalité, savoir la reproduction, presque à toutes les pages, de fac-simile des documents, admirablement exécutés, grâce aux procédés qui permettent aujourd'hui une reproduction à l'abri de tout reproche. Il serait impossible d'entreprendre l'énumération des planches qui remplissent ce volume, plaçant ainsi les originaux eux-mêmes sous les yeux du lecteur.

Enfin, un copieux index des noms propres et des noms de lieux termine ce beau volume, qui, à tous les titres, fait le plus grand honneur à son auteur.

G. DE B.

—

Correspondance inédite du comte d'Avaux *(Claude de Mesmes) avec son père Jean-Jacques de Mesmes, sieur de Roissy* (1627-1642), par A. BOPPE. Paris, E. Plon, Nourrit, 1887, in-8° de 301 p.

« Curieuses par les détails qu'elles nous donnent sur les négociations diplomatiques et sur les hommes qui y furent mêlés, ces lettres le sont bien plus encore par le tableau que nous y trouvons de la vie intime d'une famille à cette époque. Ecrites sans recherche et cependant précieuses par la forme, elles offrent un charme particulier par la sincérité et l'élévation des sentiments qui y sont exprimés. Elles feront mieux connaître d'Avaux et révéleront la singulière figure de son père .»

Ces quelques lignes de l'introduction résument très bien le sentiment qu'on éprouve en lisant la correspondance. Tirées en grande partie des archives du ministère des affaires étrangères, les lettres sont données intégralement, avec leur orthographe quelquefois singulière mais souvent intéressante pour l'histoire de la langue française. Quelques-unes même, écrites sous la dictée de d'Avaux par un valet de chambre peu lettré, nous montrent les difficultés qui résulteraient d'une écriture phonétique. Les mots, en effet, s'y confondent de la manière la plus bizarre (p. 120-123). Il est bon de copier exactement ; que M. Boppe lise pourtant avec défiance ; on a peine à croire, par exemple (p. 160), que Roissy ait écrit Saint Massias pour Saint Matthias.

Si la collection comprend toutes les lettres connues, elle est malheureusement loin d'être complète, et certaines réponses, par exemple celle du 21 avril 1635 (p. 73) à la lettre du 9 mars précédent, nous le font vivement regretter. Espérons que les lettres qui n'ont pu être retrouvées

Digitized by Google

ne sont pas définitivement perdues, et que la présente publication, en appelant sur ce sujet l'attention générale, les fera découvrir. M. Boppe aurait peut-être pu lui-même en faciliter la recherche, en nous donnant une table des lettres imprimées, comprenant, autant que possible, la date des lettres perdues, et indiquant, parmi celles qui sont connues, lesquelles sont autographes.

Les notes mises au bas des pages sont nombreuses, intéressantes, tirées de sources bien choisies. On les désirerait plus nombreuses encore. Pourquoi ne pas en avoir mis une, par exemple, sur Dunkerque, qu'un lecteur superficiel s'étonne de voir en la possession des Espagnols en 1634 (p. 37)? Pourquoi aussi ne pas avoir placé les notes relatives aux divers personnages à la page dans laquelle leur nom apparait pour la première fois? La note sur Stella aurait dû, ce me semble, être placée, non pas page 161, mais page 101, où il est parlé pour la première fois de Stella, et au moins page 139, où se trouve transcrite une de ses lettres. Le lecteur éprouve quelque déception à ne pas être éclairé tout d'abord sur les personnages qu'on lui présente. M. Boppe aurait pu nous apprendre également si Stella de Tercy ou de Morimont, secrétaire de d'Avaux, était le même personnage que Tilemann Stella, Allemand de Deux-Ponts, qui s'appela d'abord Justus Asterius, et qui fut un pamphlétaire aux ordres de Richelieu.

M. Boppe nous donne le nom des lieux d'où les lettres sont écrites; il aurait pu nous donner également le nom des lieux où elles étaient envoyées. Il aurait trouvé aux archives des affaires étrangères que les lettres du 4 décembre 1638 au 10 novembre 1640 sont adressées à d'Avaux à Hambourg. Ces indications peuvent, en certains cas, servir à l'éclaircissement d'importants points d'histoire.

Ce sont là, il faut en convenir, de légères lacunes; elles ne diminuent que fort peu l'intérêt de l'excellent travail de M. Boppe, et en terminant ce compte rendu je me permets d'émettre le vœu qu'il ne se borne pas à cette publication, et qu'il nous donne une vie complète de d'Avaux. Son ouvrage sur la correspondance mérite tout le succès que je lui souhaite; il trouvera place dans la bibliothèque de tous ceux qu'intéresse l'histoire du XVIIe siècle; mais M. Boppe doit faire, sinon mieux, du moins plus encore.

E. C.

—

Le mariage d'un roi, par Paul DE RAYNAL, avec un portrait de Louis XV et de Marie Leczinska. Paris, Calmann-Lévy, 1887, gr. in-18 de II-349 p.

Qu'un prince jeune, charmant, portant la couronne de France, la plus belle du monde, au dire de Charles Quint, ait épousé une princesse plus âgée que lui, point jolie, fille d'un roi dépossédé qui avait dû sa souveraineté, non à sa naissance, mais seulement à une élection, tel est le fait étrange que M. de Raynal nous raconte dans son intéressant volume. Et ce n'était pas trop d'un volume pour rapporter toutes les péripéties, pour débrouiller toutes les intrigues qui amenèrent cette union singulière. M. de Raynal explique très bien les motifs intéressés qui poussèrent le régent à vouloir marier un roi de quinze ans à une enfant de trois. A la mort du duc d'Orléans, la petite infante, fille de Philippe V, fut renvoyée en Es-

Digitized by Google

pagne, au risque de provoquer une guerre par un semblable affront ; il fallait pourtant trouver à Louis XV une femme d'un âge moins disproportionné, et c'est alors que commencèrent les combinaisons sur lesquelles l'auteur a su jeter tant de clarté. Le duc de Bourbon, ministre tout puissant, se tourna d'abord vers l'Angleterre; la différence de religion amena un refus. L'impératrice Catherine n'eut pas éprouvé de scrupules de ce genre, mais l'origine et la réputation de la czarine semblèrent des obstacles insurmontables. Le duc songea alors à sa sœur, belle, spirituelle mais de beaucoup l'aînée du roi... Le duc s'était fait présenter un tableau de toutes les princesses nubiles de l'Europe. De cent il en réduisit le nombre à dix-sept ; parmi les exclues se trouvait Marie Leczinska, fille de l'ancien roi de Pologne, alors retiré en Alsace, dans le château à demi ruiné de Vissembourg, et si peu riche que le paiement d'une dette de treize mille livres était pour lui une grosse affaire. De guerre lasse, après bien des projets avortés, ce fut cette princesse, dont, un instant, il avait songé à faire sa femme, que le duc de Bourbon choisit pour être reine de France. Nous ne pouvons ici indiquer, et très brièvement, que les lignes principales d'un livre où abondent tant d'incidents, tant de détails et tant de faits inconnus, que de fructueuses recherches ont fait découvrir à M. de Raynal. Une des pièces les plus intéressantes mises au jour par lui est certainement un document que Sainte-Beuve regrettait de n'avoir pu chercher au dépôt des affaires étrangères, le rapport du chevalier de Méré, portrait complet au physique et au moral de Marie Leczinska, portrait touchant et gracieux, qui explique bien la tendresse que Louis XV éprouva d'abord pour elle. Comment, après une constance de huit années, comment après avoir si longtemps résisté aux séductions d'une cour dépravée, le roi tomba-t-il dans tant de honteux excès ? C'est là une question que M. de Beaucourt s'est faite, dans un important travail sur le caractère de Louis XV, publié en 1867 par cette *Revue* même.

Par le plan de son livre, M. de Raynal n'avait pas à s'arrêter aux années douloureuses qui remplirent de tant d'amertume le cœur de la pieuse reine. Il se borne donc à de rapides regards sur les temps qui suivirent les noces royales dont il nous redit toutes les réjouissances, auxquelles contribua une pièce d'un choix bien singulier, *Amphytrion*, joué sur le théâtre de la cour, et dont les hardiesses durent péniblement surprendre la chaste fille de Stanislas.

Un certain nombre de lettres de Marie Leczinska, tirées de la Bibliothèque de l'Arsenal et publiées dans un appendice, terminent le volume fort intéressant de M. Paul de Raynal.

TH. P.

—

Histoire du blé en France. — *Le Pacte de famine, histoire-légende*, par Gustave BORD. Paris, Sauton, 1887, in-4° de 248 p. — Pièces justificatives, 60 p. avec plusieurs héliogravures et fac-simile.

Cet ouvrage a un double mérite : c'est une discussion précise, armée de documents nouveaux et qui détruit définitivement des erreurs longtemps accréditées ; c'est aussi

Digitized by Google

un très complet dossier, fournissant nombre de documents qui servent de preuves à la thèse désormais victorieuse de l'auteur. Dans une première partie, il passe en revue le régime des subsistances sous l'ancien régime jusqu'à la chute de Necker et y fait déjà justice des calomnies qu'expriment le mots *pacte de famine* et dont le bon sens comme les textes démontrent l'impossibilité. Dans la seconde partie, il s'attaque au principal auteur de la calomnie : le Prévôt, dit de Beaumont, qui n'était ni de Beaumont ni ancien secrétaire du clergé : pauvre fou, mais fou dangereux, que le roman et le théâtre avaient pris sous leur protection après 1830, comme l'avaient fait auparavant, en 1789, Manuel et Camille Desmoulins.

Comment les historiens les plus graves et même les moins engagés dans les luttes des partis ont-ils pu croire à l'existence de ce monstrueux *pacte de famine*, alors qu'ils en pouvaient consulter le texte et constater que le marché conclu était au contraire tout à l'avantage des populations ? Comment supposer qu'à l'opposé de ses ancêtres, le roi Louis XV eût songé à affamer ses sujets pour enrichir sa cassette ? Que tant de gens eussent été complices de ce crime et l'eussent été si longtemps ? Enfin que les signataires de ce marché eussent fait sortir de France des masses si considérables de blé pour les emmagasiner d'abord à Jersey, puis à Terre-Neuve, alors que les frais de transport eussent absorbé tous les bénéfices de cette forte opération ? Ces trois hommes sont morts pauvres ou ruinés : voilà le profit que leur a donné le prétendu pacte de famine.

D'autre part, on comprend moins encore que les historiens, n'ayant eu à leur disposition que les mémoires de ce misérable Le Prévôt, n'y aient pas aperçu les traces flagrantes du mensonge et de la folie. M. G. Bord fait ici, comme sur le reste, pleine lumière. Il prend cet homme à sa naissance, il établit ses origines, il le suit dans ses prétendus *enfers*, il dénonce et ses mensonges et leurs invraisemblances. Nous signalions récemment dans ce recueil l'étude de M. Léon Biollay sur le même sujet ; les deux écrivains ont travaillé parallèlement, sans se connaître, et tous deux, mûs d'un même amour de la vérité, ont abouti aux mêmes conclusions. Chez M. Biollay, l'économiste prédomine ; chez M. Bord, nous trouvons surtout l'érudit, le chercheur opiniâtre, l'historien. De curieuses héliogravures ajoutent encore à l'intérêt de ce beau volume.

VICTOR PIERRE.

—

Un royaliste libéral en 1789. *Jean-Joseph Mounier, sa vie politique et ses écrits*, par L. DE LANZAC DE LABORIE, avocat à la cour d'appel. Paris, Plon et Nourrit, 1887, in-8° de 344 p.

Jean-Joseph Mounier est une des figures les plus pures et les plus attachantes de la Révolution. Il appartenait à ce groupe d'hommes sages et modérés qui, passionnés pour le développement de la liberté, ne l'étaient pas moins pour le maintien de la monarchie, et qui auraient sauvé la royauté, si elle avait pu l'être :

Si Pergama dextra
Defendi possint, etiam hâc
defensa fuissent.

La grande réputation de Mounie

Digitized by Google

avait précédé la réunion des États généraux; elle datait du mouvement du Dauphiné contre les édits de Brienne et de la célèbre assemblée à Vizille; ses théories d'alors avaient devancé et souvent inspiré les vœux de beaucoup de *cahiers*. Aussi quand il arriva à Versailles, sa place était-elle toute marquée et sa conduite toute tracée; il fut un des orateurs attitrés de l'Assemblée, le défenseur et le promoteur de toutes les résolutions libérales, et son ardeur l'entraîna même parfois plus loin qu'il n'aurait voulu, il le reconnut plus tard. Mais, avec sa haute raison, il ne tarda pas à s'apercevoir que le despotisme n'était pas le seul monstre à combattre et que l'anarchie était menaçante, elle aussi. Par malheur quand il voulut réagir et s'arrêter, sa popularité, battue en brèche par des rivaux et des jaloux, Sieyès, Rabaud-Saint-Étienne, Barnave, Mirabeau, sa popularité s'évanouit pour passer aux violents, secondés par les clameurs des tribunes et les émeutes de la rue.

Dans le grand débat sur la Constitution, il ne put faire accepter son plan qui, en assurant les réformes sages eût consolidé la monarchie. Et après les journées d'octobre, où il avait énergiquement prêché au roi la résistance, découragé, écœuré de la mauvaise foi des uns, de la faiblesse des autres, il abandonna l'Assemblée et se retira en Dauphiné, convaincu qu'une réaction salutaire pourrait s'effectuer dans les provinces, mais donnant le signal de cette émigration à l'intérieur qui est toujours fâcheuse et conduit presque forcément à l'émigration à l'extérieur. Elle l'y conduisit lui-même ; en butte aux persécutions des révolutionnaires, il n'eut d'autre ressource que de passer en Suisse. De là, après avoir en vain recommandé l'énergie au malheureux Louis XVI, la modération aux princes, il fut réduit à ouvrir une école en Saxe et rentra en France sous le Consulat.

C'est cette vie, si pleine d'enseignements, mais qui par un étrange phénomène n'avait point encore eu d'historien, que M. de Laborie a essayé de retracer dans le volume que nous annonçons. M. de Laborie est un *jeune*, et le bruit de ses succès au collège Stanislas et au grand concours n'est pas encore éteint. Mais c'est un jeune qui écrit avec la raison et la maturité d'un ancien; il s'est passionné pour son héros, et il semble lui avoir emprunté la modération de ses jugements et la sagesse de ses principes. Nous devons cependant faire quelques réserves. M. de Laborie nous paraît juger avec trop de sévérité la déclaration du 23 juin; un homme d'État qui n'était certes cependant pas un partisan du pouvoir absolu, M. le comte de Falloux, l'a appréciée avec plus de justesse et de justice dans sa belle histoire de Louis XVI, et un Anglais, qui n'est pas suspect non plus, Arthur Young, blâmait énergiquement les communes d'avoir repoussé les propositions du roi. De même M. de Laborie est un peu dur pour Marie-Antoinette, et il lui impute, après bien d'autres d'ailleurs, des griefs imaginaires. Il semble lui attribuer, par exemple, l'intervention du gouvernement dans les discussions entre les trois ordres le 28 mai, et je ne sais quelles machiavéliques intrigues qui aboutirent à l'appel des troupes à Versailles et au renvoi de Necker. Cet appel de troupes cependant — des constitutionnels libéraux comme les députés de l'Alsace l'ont reconnu — était motivé et justifié par la révolte des gardes françaises et la fermentation de Paris, et quant à l'interven-

Digitized by Google

tion de la cour, le 28 mai, il nous suffira de rappeler ce que la plupart des historiens oublient, — à l'exemple d'ailleurs, du public d'alors — qu'à cette date Marie-Antoinette passait ses journées au chevet de son fils mourant, et qu'au milieu de ses angoisses maternelles elle n'avait guère le temps de s'occuper de politique et de manœuvres contre-révolutionnaires.

M. DE LA ROCHETERIE.

—

Les camps de Jalès, par Simon BRUGAL. Toulouse, Ed. Privat, 1886, gr. in-8° de 156 p.

L'histoire des mouvements royalistes dans le Midi est peu connue ; tout au plus, dans les ouvrages qui traitent de la Révolution, prononce-t-on le nom du camp de Jalès ; mais les détails en restent ignorés. M. Ernest Daudet a publié en 1881 une *Histoire des conspirations royalistes du midi de la France*. L'œuvre contient des erreurs que M. Brugal a entrepris de rectifier, à l'aide de nombreux documents conservés aux Archives ou dans les familles, et de curieux souvenirs et récits locaux. Il y eut trois camps de Jalès ; les deux premiers eurent plus spécialement un caractère religieux, le troisième un caractère politique. La première réunion fut provoquée par la *bagarre* de Nîmes, où plus de trois cents catholiques furent assassinés, et par la formation du camp protestant de Boucoiran ; la seconde par les massacres d'Uzès. Toutes deux eurent pour instigateur un énergique catholique, le maire de Berrias, Bastide de Malbos. La troisième se rattachait à un plan de soulèvement général du Midi, combiné par un prêtre réfractaire et royaliste, le prieur de Chambonas, Claude Allier. Mais, malgré un élan magnifique et une organisation sérieuse, tout échoua, grâce aux divisions des soldats, grâce surtout à l'incapacité ou à la mauvaise volonté des chefs. Le second rassemblement fut dissous par l'homme même que les fédérés avaient choisi pour général, Chastanier de Burac ; le troisième, qui avait des ramifications très étendues, manqua par la précipitation du chef nommé par les princes, le comte de Saillans, qui commença, dès les premiers jours de juillet, une insurrection fixée seulement au 15 août. Est-il besoin d'ajouter que tous ces mouvements furent noyés dans le sang, et que d'effroyables massacres, d'odieux assassinats furent la réponse de l'Assemblée législative à ces manifestations royalistes. M. Brugal donne sur ces exécutions, sur lesquelles l'histoire a fait trop souvent la conspiration du silence, d'atroces et douloureux détails. C'était en août 1792, peu après la chute de la monarchie. Dans la suite de la Révolution, il n'y eut plus que quelques tentatives qui n'eurent ni durée ni chance de succès ; l'auteur les a rapidement indiquées. Mais il a bien fait de perpétuer le souvenir de ces « luttes généreuses, » où les paysans du Vivarais « ont lutté pour ces trois grandes choses : le catholicisme, le principe traditionnel d'autorité, la liberté de conscience. »

M. DE LA ROCHETERIE.

—

Georges Cadoudal et la chouannerie, par son neveu GEORGES DE CADOUDAL, ancien conseiller général du Morbihan. Ouvrage orné d'un portrait et accompagné d'une carte. Paris, Plon et Nourrit, 1887, in-8° de XI-476 p.

Georges Cadoudal est incontesta-

Digitized by Google

blement la personnification la plus éclatante de la chouannerie, il en a résumé les aspirations et dirigé les mouvements ; il a été un moment le roi du Morbihan, puis des chefs vendéens et bretons ; il a tenu tête à Bonaparte, et c'est dans une lutte corps à corps contre lui qu'il a trouvé la mort. Grand, fort, carré, musculeux, vrai type de la race celtique, il n'en imposait pas moins par la vigueur de sa prestance que par l'énergie de son caractère. Comme tous les hommes de valeur, il a été calomnié ; on a cherché à le déconsidérer pour ruiner son influence ; on l'a représenté comme un homme altéré de sang, presque comme un chef de brigands. L'auteur le montre ce qu'il était en réalité : d'un courage indomptable, d'un dévouement à toute épreuve à la cause royaliste, d'une trempe d'esprit qui en imposait à ses compagnons. Traqué, dénoncé, menacé par la police directoriale et consulaire, en butte à tous les espionnages et à toutes les trahisons, à des tentatives d'assassinat même, il dut plusieurs fois, pour défendre sa vie, recourir à des représailles cruelles, voire même à des exécutions sommaires ; mais il défendait contre un pouvoir qu'il qualifiait d'usurpateur, sa vie et la cause même à laquelle il s'était dévoué. Et ce ne fut qu'à la dernière extrémité qu'il employa de pareilles mesures. Ce qu'il aimait, c'était la bataille, la guerre au grand jour, les expéditions aventureuses. Dans la dernière conspiration même dont il fut victime, ce qu'il avait voulu, c'était la lutte en pleine lumière. Il avait rêvé d'attaquer le premier consul à armes égales, dans Paris même, au milieu de son escorte ; mais il voulait s'emparer de lui et non le tuer, comme l'en ont accusé faussement les écrivains du parti adverse. N'ayant pu soulever la province, fatiguée de guerre, il espérait soulever Paris, et proclamer la monarchie dans la capitale même. Trompé par de faux rapports qui lui présentaient la situation de la France tout autre qu'elle n'était, trahi par de faux frères, arrêté enfin malgré sa résistance, quand il se vit prisonnier il n'essaya plus de se défendre et ne songea qu'à sauver ses camarades. Son procès et son exécution furent, comme toute sa vie, empreints de ce froid mépris de la mort et de cette foi religieuse et politique qui avaient fait sa force et dirigé sa carrière.

M. de Cadoudal, dans un intéressant volume, a lavé son oncle des imputations dont il avait été l'objet, il l'a montré tel qu'il avait été ; il a détruit la légende et rétabli l'histoire. Pourquoi faut-il qu'il n'ait pu se servir lui-même des documents qu'il avait recueillis avec un soin si scrupuleux et qu'une mort prématurée l'ait enlevé avant qu'il ait pu achever son œuvre ? L'œuvre du moins n'a pas été abandonnée ; une main pieuse l'a reprise et un écrivain d'une compétence incontestée s'est fait l'éditeur du beau travail qu'il n'avait pas été donné à l'auteur de publier lui-même. Qu'il en soit remercié au nom de tous ceux qui ont souci de la vérité !

M. DE LA ROCHETERIE.

—

Les métiers et corporations de la ville de Paris, par René DE LESPINASSE. Tome Ier, *XIVe-XVIIIe siècle. Ordonnances générales. Métiers de l'alimentation.* Paris, impr. nationale, 1886, in-4° de VIII-711 p.

M. de Lespinasse a déjà fourni à

Digitized by Google

la collection des documents relatifs à l'histoire générale de Paris un volume important, le *Livre des métiers* d'Etienne Boileau. Aujourd'hui il commence une série importante qui comportera plusieurs volumes et qui est destinée à avoir un sérieux intérêt pour ceux qui traitent une question à l'ordre du jour ; je veux parler de tout ce qui touche à l'organisation des métiers et des corporations avant 1789. Les matériaux employés par l'auteur ne sont pas tous inédits, mais il a le mérite de réunir et de coordonner ces documents disséminés ; il en publie quelques-uns pour la première fois, et s'il est permis de lui faire un reproche, c'est de paraître avoir craint de donner trop d'étendue à son travail en faisant connaître bon nombre de pièces qui se rattachent intimement au sujet. Un livre de ce genre, publié par la ville de Paris, est, en quelque sorte, un recueil officiel et définitif qui doit être le plus complet possible ; peu importe qu'il forme six ou huit volumes.

Les corporations parisiennes étaient classées en six groupes ; le volume que nous avons sous les yeux, après les ordonnances qui règlent les métiers au point de vue général, ne traite que du premier groupe, qui comprenait vingt-cinq communautés se rattachant toutes plus ou moins directement à l'alimentation. A chaque communauté l'auteur a consacré une brève notice; il fait connaître ses armoiries et ses jetons. Pour ce qui est de ceux-ci, j'aurais souhaité que M. de Lespinasse en fît connaître toutes les variétés et donnât, s'il y avait moyen, quelques détails sur leur usage et leur fabrication depuis le XIVe siècle jusqu'à 1789 ; les jetons, comme les méreaux, ont une importance incontestable dans l'histoire des corporations. Pendant que je suis en train de chercher querelle à l'auteur, je manifeste mon regret de ne pas voir une table détaillée qui serait si utile au lecteur ; je lui rappellerai aussi que, lorsqu'il aura terminé la publication des documents relatifs aux cinq autres groupes, il aura à faire un travail d'ensemble sur les origines et les phases diverses de l'histoire des corporations ouvrières. Ce sera un beau sujet à traiter, et, mieux que personne, il sera placé pour le mener à bonne fin.

Nous ne pouvons qu'applaudir à l'initiative prise par l'administration municipale de Paris, lorsqu'elle patronne des ouvrages véritablement utiles aux travailleurs ; les sacrifices qu'elle fait en pareil cas sont mieux justifiés que lorsqu'elle encourage des publications qui ne sont faites que dans le but unique de satisfaire certaines idées de parti.

A. DE B.

—

Notice sur le château, les anciens seigneurs et la paroisse de Mauvezin, *près Marmande*, par l'abbé R. L. ALIS, curé de Mauvezin, précédée d'une description archéologique et accompagnée de nombreux dessins par Ch. Bouillet, architecte. Agen, Michel et Médan, 1887, in-8° de x-680 p.

Il serait à souhaiter que tous les curés de campagne suivissent l'exemple de M. l'abbé Alis et écrivissent l'histoire de leur paroisse, et surtout qu'ils l'écrivissent avec le même soin, le même souci de la vérité historique, les mêmes patientes

Digitized by Google

recherches, le même luxe d'appendices, de pièces justificatives et de tables. Mauvezin est un petit pays du Lot-et-Garonne, qui possède un assez curieux château du XIIIe siècle. Cette seigneurie a été possédée par quatre familles successives : les Mauvezin, qui ont ou donné leur nom au pays, ou pris celui de la localité, et sur lesquels on a peu de renseignements, les Fargues, les Ferrand et les Escodéca de Boisse. M. l'abbé Alis raconte l'histoire du pays sous ces différents seigneurs et a réuni d'intéressants détails, grâce à de vieux parchemins retrouvés naguère dans une des salles du château. L'histoire de Mauvezin sous la Révolution, d'après les archives communales, ne présente pas moins d'intérêt. L'auteur a joint à son volume d'importants appendices sur les curés de Mauvezin, sur les diverses familles nobles qui ont existé dans le ressort de la paroisse, sur la population du pays à différentes époques, etc..., et de nombreuses pièces justificatives inédites, tirées des archives du château. La description et les dessins du château, par M. Bouillet sont très soignés. D'amples tables rendent faciles les recherches dans ce gros volume, que M. Alis a eu la modestie d'intituler *Notice*.

L. L.

—

La commanderie et l'hôpital d'Ordiarp, *dépendance du monastère de Roncevaux en Soule (Basses-Pyrénées). Etude historique sur les relations de l'abbaye espagnole avec les diocèses d'Oloron, de Bayonne et de Pampelune, les souverains de Navarre et les rois de France, depuis le XIIe siècle jusqu'au XIXe*, par M. l'abbé V. Dubarat, aumônier du lycée de Pau. Ouvrage précédé d'une lettre de S. G. Mgr Ducellier, archevêque de Besançon. Pau, Léon Ribaut ; Paris, A. Picard, 1887, gr. in-8° de VI-341 p.

M. l'abbé Dubarat explique dans une lettre qui sert d'introduction à son livre et qui est adressée à M. le curé d'Ordiarp, qu'il pensait d'abord réunir seulement quelques notes sur la commanderie et l'hôpital d'Ordiarp ; mais « les faits se sont trouvés si nombreux et si intéressants, les documents si précieux et si peu connus, qu'il a fallu donner au récit de plus amples développements. » Certes le sujet méritait par son importance d'être largement traité, car l'histoire de la commanderie d'Ordiarp est en réalité l'histoire de Roncevaux, de son influence et de ses richesses, de la Soule et de son organisation civile, religieuse et judiciaire, l'histoire enfin des rapports de la collégiale espagnole avec les églises d'Oloron et de Bayonne.

M. l'abbé Dubarat s'est principalement servi, pour composer son livre, de nombreux documents conservés aux archives des Basses-Pyrénées, lesquels ont pour la plupart appartenu à l'abbaye de Roncevaux et furent remis au chapitre de Bayonne en vertu du contrat d'échange des biens en 1712. Il a aussi puisé aux archives de l'hospice de Mauléon, et ce n'est pas sans profit qu'il a dépouillé les anciens registres de la commune d'Ordiarp.

L'ouvrage est divisé en vingt-trois chapitres, parmi lesquels on remarque ceux qui sont consacrés à *Roncevaux*, à la *Soule*, à la *fondation de l'hôpital d'Ordiarp*, aux *commandeurs d'Ordiarp*, au procès entre l'hôpital de Roncevaux et Arnaud de Maytie, nommé commandeur en 1590, plus tard évêque d'Oloron, pro-

Digitized by Google

cès à la suite duquel le fameux hôpital perdit une commanderie qui, pendant plus de trois cents ans, avait été, comme s'exprime l'auteur, le plus beau fleuron de sa couronne en deça des Pyrénées.

L'estimable historien déclare (p. 124) qu'il n'a rien avancé qui ne s'appuie sur les documents les plus authentiques. Il a donné, dans la seconde partie de son volume, un choix très considérable de ces documents (p. 125-322). La série se compose de cent quatorze pièces justificatives, dont quelques-unes sont fort intéressantes. La première en date est un jugement de Géraud, archevêque d'Auch, attribuant en 1189 à Loup Arnaud et aux clercs de l'église Saint-Michel d'Ordiarp, la moitié de la chapellenie d'Aussurucq. La dernière est l'acte de démission (20 germinal an II) de Pierre d'Élissondo, curé constitutionnel d'Ordiarp. Entre ces dates extrêmes figurent deux bulles de Sixte IV (1477 et 1479), plusieurs arrêts du parlement de Bordeaux (1533, 1535, 1592, 1623, 1673), des lettres patentes de Henri IV pour la main-levée des biens saisis à l'abbaye de Roncevaux (1595), un acte d'intervention du célèbre historien Arnaud d'Oihénart, syndic général du pays de Soule, en faveur de Dominique de Chabos contre Roncevaux (29 septembre 1623), etc.

On trouve à l'*Appendice :* 1° la liste des seigneurs d'Ahetze depuis 1448 jusqu'à la fin du XVIe siècle ; 2° la liste des seigneurs de Gentein depuis 1393 jusqu'en 1705 ; 3° la liste des commandeurs d'Ordiarp (de 1270 à la fin du XVIIe siècle) ; 4° la liste des curés, vicaires, sacristains et prêtres d'Ordiarp, depuis le XVe siècle jusqu'à nos jours.

M. l'abbé Dubarat, qui a été aidé dans ses recherches — il le proclame avec reconnaissance — par deux bien zélés et bien savants travailleurs, M. l'archiviste Flourac et M. de Jaurgain, a obtenu des éloges et des félicitations de son ancien évêque. Comme ce prélat, qui est un si bon juge et qui loue surtout l'auteur d'avoir puisé ses récits aux meilleures sources, nous dirons que le volume sur Ordiarp mérite « une place honorable » parmi les monographies dont s'enrichit chaque jour l'histoire provinciale.

T. DE L.

—

Essai et notices pour servir à l'histoire du département de Seine-et-Oise. *Brétigny-sur-Orge, Marolles en Hurepoix, Saint Michel-sur-Orge.* par A. BERTRANDY-LACABANE. 1re partie, *Brétigny-sur-Orge.* 2e édition. Versailles, imp. Cerf, 1885-1886, 2 vol. in-8° de 23 et 739 p.

En prenant comme cadre de son travail trois communes du canton d'Arpajon qui formaient, avant 1789, une châtellenie, M. Bertrandy-Lacabane a donné un modèle à suivre par tous ceux qui voudront entreprendre l'histoire d'une commune rurale ; mais son modèle est à la fois si complet et si détaillé qu'il aura exclusivement pour imitateurs les personnes assez courageuses pour ne négliger aucun document d'archives et ne rien laisser à l'hypothèse ; l'ouvrage de M. Bertrandy-Lacabane est à la fois historique et économique ; je ne sais vraiment pas ce qu'il y aura à glaner après lui.

Après avoir établi quelles étaient les mesures et les poids employés à Brétigny, l'auteur, sous le titre de *topographie historique*, réunit tout ce qu'il a pu recueillir sur l'histoire et la statistique des propriétés rurales

Digitized by Google

de la commune en les étudiant dans chaque section du cadastre; on y retrouve les anciens propriétaires, avec leurs baux, leurs fermiers, les conditions de louage des terres; cette partie de l'ouvrage est remplie de détails authentiques sur la vie rurale, la statistique, l'histoire de la culture; on y trouve des anecdotes curieuses pour l'histoire des mœurs et de la société. En présence d'une si grande richesse de faits, on regrette de ne pas rencontrer, à la fin du second volume, une table détaillée; l'auteur pense peut-être à donner à ses lecteurs cet utile complément lorsqu'il aura fait pour les deux autres communes le travail de bénédictin entrepris par lui pour la première.

Après la *topographie historique* viennent les voies de communication et les cours d'eau, fontaines, mares et lavoirs; telle est la composition du premier volume.

Le second volume commence par un chapitre consacré à la démographie; l'auteur y établit les mouvements de la population depuis le milieu du XVIIe siècle jusques à nos jours; cette étude spéciale est complétée par le chapitre VII, qui traite de l'instruction publique; le chapitre VIII, qui traite dans le plus grand détail de l'agriculture; les chapitres IX et X, consacrés aux arts et métiers, avec prix des mains-d'œuvre, salaires, au commerce et à l'industrie. — Dans le chapitre IV on trouve tout ce qui a rapport aux anciens seigneurs de Brétigny depuis le XIIIe siècle; dans le chapitre V, l'histoire judiciaire et administrative; enfin dans le chapitre VI, *Culte*, l'histoire religieuse de Brétigny avec ses deux paroisses de St-Philibert et de St-Pierre. On est un peu étonné que M. Bertrandy-Lacabane n'ait pas cru devoir ajouter à la riche moisson qu'il a faite dans ses archives quelques détails archéologiques; il donne avec la plus scrupuleuse exactitude l'histoire de chaque curé, ainsi que celle des paroisses, mais il garde le silence sur les églises et chapelles, ainsi que sur le château seigneurial.

Comme nous le disions en commençant cet article, l'ouvrage dont nous recommandons la lecture à ceux qui jetterons les yeux sur ces lignes est un travail considérable, rempli de documents intéressants et qui n'est pas seulement précieux pour l'histoire du département de Seine-et-Oise. C'est un excellent modèle à suivre, et l'on y trouve des indications qu'il est indispensable de connaître au point de vue de l'histoire générale et des études économiques.

A. DE BARTHÉLEMY.

—

Mémoire chronologique de Maucourt de Bourjolly sur la ville de Laval, *suivi de la chronique de Guitet de la Houtlerie,* textes établis et annotés par Jules LE FIZELIER, publiés avec de nouvelles recherches par A. BERTRAND DE BROUSSILLON, archiviste-paléographe. Laval, imprimerie de L. Moreau, 1886, 2 vol. in-8° de XXVI-407 et 395 p.

Notes de feu M. L. J. Morin de La Beaulière, publiées par son petit-fils, Louis MORIN DE LA BEAULUÈRE, membre de la société historique du Maine, in-8° de 122 p. (formant un tome III).

Il faut ranger les *Mémoires* parmi les sources les plus riches de l'histoire. C'est donc rendre un véritable service à la science que de faire connaître ceux de ces documents qui sont restés inédits. En

Digitized by Google

1858, M. de La Beauluère publiait les *Annales et chroniques du païs de Laval*, composées par maître Guillaume Le Doyen ; aujourd'hui M. Bertrand de Broussillon met au jour le *Mémoire chronologique* de Maucourt de Bourjolly sur la ville de Laval, mémoire dont le texte a été établi avec soin par le regretté M. Jules le Fizelier, mort en 1883. Comme on le voit, l'histoire du Bas-Maine s'enrichit d'importantes publications.

L'avocat Maucourt de Bourjolly naquit le 19 novembre 1645 et mourut le 10 août 1721. Son nom ne vivrait plus dans la mémoire des hommes s'il n'eût élevé un monument qui doit le préserver de l'oubli. « Le temps, nous dit M. Bertrand de Broussillon dans son introduction au Mémoire, n'a pas diminué la réputation de l'œuvre de Bourjolly. Les nombreuses copies qui en existent montrent le prix qu'on attache à sa possession ; les innombrables emprunts que lui ont faits tous les historiens du Bas-Maine sont des preuves que cette estime n'est pas exagérée. Il faut recourir à cette compilation pour suppléer à des textes disparus, dont le laborieux écrivain nous a conservé les passages les plus précieux... Le soin que Bourjolly a eu de nous conserver les œuvres disparues des historiens lavallois est loin de constituer son seul mérite ; on constate aussi chez lui une réelle érudition ». A côté de ces qualités, il faut reconnaître que les « emprunts du chroniqueur lavallois sont souvent inexacts ; ses citations sont des à peu près qui désespèrent l'érudition de notre époque. Sa critique aussi est insuffisante : désireux d'élever un monument à la gloire des seigneurs de Laval, il n'a garde de rejeter ce qui lui paraît honorable pour leur mémoire et recueille des fables indignes d'un historien sérieux. Son œuvre n'a donc aucun droit à une confiance absolue. Elle est loin cependant de mériter le jugement sévère porté par M. Hauréau qui estime qu'on n'en saurait tirer aucun profit. » Nous avons tenu à reproduire cette appréciation parce qu'elle résume parfaitement le caractère du livre qui est offert aujourd'hui aux érudits. Le *Mémoire* de Bourjolly contient de précieux renseignements à côté de fables et d'affirmations hasardées qui demandent à subir l'épreuve d'une critique sévère.

Maintenant que nous avons parlé du *Mémoire*, heureusement complété par la *Chronique* de Guitet de la Houllerie (1720-1776), et le *Registre* de Me René Le Ray (1780-1789), il nous reste à signaler les tables alphabétiques et surtout les savantes notes de MM. Le Fizelier et Bertrand de Broussillon. Ces notes, très abondantes et souvent rectificatives, attestent une érudition sûre et variée. Nous y remarquons cependant deux erreurs de M. Le Fizelier (t. II, p. 62, note 2). Madeleine de Souvré n'eut pas seulement quatre enfants de son mariage avec Philippe-Emmanuel de Laval, fils du maréchal de Bois-Dauphin, elle en eut, d'après les registres paroissiaux de Sablé et de Précigné, au moins six : Urbain, Henri-Marie, qui devint évêque de La Rochelle, Gilles, Jacques, Françoise et Marie-Armande. Quelques auteurs lui en donnent jusqu'à neuf.

En outre, Marie de Médicis ne tint pas, le 20 mars, Henri-Marie de Laval sur les fonts sacrés à Sablé. Ce fut le 2 mars 1620 que la reine présenta au baptême le petit-fils du maréchal de Bois-Dauphin ; dès le 4

Digitized by Google

du même mois elle était retournée à Angers.

Le 3e volume, intitulé : *Notes de feu M. L. J. Morin de La Beaulière* peut avoir sa valeur, mais il est regrettable qu'on n'ait pas trouvé la possibilité de le fondre dans le corps même de l'ouvrage avec les notes de MM. Le Fizelier et Bertrand de Broussillon. Ces légères critiques faites, nous devons féliciter M. Bertrand d'avoir mené à bonne fin la publication du *Mémoire de Bourjolly*, attendue depuis si longtemps. Quant à l'œuvre typographique de M. L. Moreau, nous pouvons dire qu'elle est digne de tous les éloges.

AMB. LEDBU.

—

La vie agricole dans le Haut-Maine au XIVe siècle, *d'après le rouleau inédit de Mme d'Olivet* (1335-1342), par M. André JOUBERT, lauréat de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Mamers, C. Fleury et A. Dangin, 1886, gr. in-8° de 55 p.

M. Arthur de la Borderie a communiqué à M. Joubert un manuscrit intitulé : *Certaines mises pour madame d'Olivet*, rouleau de parchemin de près de dix mètres de longueur où l'on trouve une série de baux et de comptes de diverses métairies dépendantes du comté de Laval, de 1335 à 1342. M. Joubert, après avoir rappelé qu'Olivet était au moyen âge le siége d'une châtellenie comprenant divers fiefs du canton actuel de Liron, et que la dame d'Olivet était Eustache de Beauçay, femme d'André de Laval, dont la petite fille, Jeanne, fut mariée avec Bertrand du Guesclin, connétable de France, tire du manuscrit divers renseignements fort curieux pour l'étude de la vie agricole dans le Haut-Maine au XIVe siècle, notamment sur le prix des animaux et des denrées, sur les gages et salaires des ouvriers ruraux. L'auteur reproduit intégralement plusieurs baux et comptes et analyse les autres actes, ayant soin, comme il le dit (p. 15), d'en extraire les détails les plus caractéristiques et les indications qui intéressent à la fois l'histoire locale et l'étude de la vie agricole en général. M. Joubert accompagne textes et analyses de judicieuses observations, et son nouveau mémoire mérite à divers égards d'être rapproché de son *Etude sur la vie privée au XVe siècle en Anjou*, qui a été honorée des suffrages de l'Institut.

T. DE L.

—

Le plus ancien registre des délibérations du conseil de ville de Troyes (1429-1433), par Alphonse ROSEROT, ancien archiviste-adjoint du département de l'Aube. Troyes, Dufour-Bouquot, 1886, in-8° de 309 p.

Les archives municipales de Troyes sont fort importantes. Entre autres richesses, elles possèdent une série presque ininterrompue de registres de délibérations depuis 1483, et de plus celui qui vient d'être imprimé par les soins de M. Roserot, et qui va du 22 septembre 1429 au 25 septembre 1433. Son intérêt est doublé par l'absence des registres voisins pour le milieu du XVe siècle, et par la grande rareté des documents de ce genre dans les autres dépôts d'archives des villes de province.

La copie, l'annotation et la publication de ce registre ont été faites avec le soin que M. Roserot apporte

Digitized by Google

d'ordinaire à ses travaux historiques : mais nous ne craignons pas de dire que, de toutes ses publications, celle-ci est la plus importante, la plus utile et celle aussi qui lui fera le plus d'honneur.

Quoique mutilé par endroits, ce registre est encore dans un assez bon état de conservation, et s'il commence deux mois après le passage de Jeanne d'Arc et de Charles VII à Troyes, il appartient à la période très mouvementée qui précéda le traité d'Arras ; il renferme des lettres de Charles VII, une ordonnance sur les monnaies du 31 juillet 1431, qui manque au grand recueil des *Ordonnances des Rois*, et permet de rectifier certaines erreurs de l'*Histoire de Troyes*, de M. Boutiot. Il donne d'intéressants détails sur une réunion des Etats généraux à Châlons-sur-Marne au commencement de 1431, dont ne parlent ni les historiens de Châlons, ni les érudits qui ont traité plus spécialement de l'histoire des Etats-Généraux (MM. Picot et Thomas), ni M. de Beaucourt dans son *Histoire de Charles VII*.

Des documents contenus dans ce très ancien registre de délibérations municipales, M. Roserot a tiré une fort intéressante préface, où il traite successivement du nombre des conseillers de ville, de leur mode d'élection, du fonctionnement du conseil et de ses attributions variées, de la défense militaire de la ville et des mesures exceptionnelles de sûreté qu'il fallait prendre au xve siècle pour éviter toute surprise et éloigner toute crainte.

J'énumère très rapidement les différents chapitres de cette introduction, qui mérite d'être lue en entier. Mais la table onomastique manque. M. Roserot a-t-il été effrayé par le grand nombre de noms de personnes qu'il avait transcrits ? Je le crains et le regrette.

H. Stein.

—

Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis. Tome XV, Paris, A. Picard ; Saintes, Mme Mortreuil, 1887, gr. in-8° de 475 p.

La première des pièces du volume est un arrêt du conseil de régence qui accorde une pension de 12,000 livres à Reaumur (22 décembre 1720). Ce qui donne de l'actualité à cet arrêt, tiré par M. Paul de Lacroix des Archives nationales, c'est l'initiative prise par la société des sciences naturelle de La Rochelle d'élever une statue au savant académicien ; c'est aussi l'édition d'un recueil de ses lettres inédites qui vient d'être donnée par M. Georges Musset. Ce dernier a commencé dans ce tome XV (p. 25-145) la publication d'une importante série de documents sur la réforme en Saintonge et en Aunis (xvie et xviie siècles), provenant en grande partie de la bibliothèque de La Rochelle. Citons, parmi ces documents, les lettres du roi Jacques Ier à Périlleau, ministre, pour lui prêcher la concorde (sans date), de Hondius (est-ce Henri de Hondt ?) à Loumeau, ministre (également sans date), de Antoine de Lescaille, « chrestien protestant, selon la confession d'Augsbourg, » au synode de Saumur (20 mai 1596) avec accompagnement de notes bibliographiques d'autant plus utiles, que M. Henri Bordier n'a pu se procurer (voir la seconde édition de la *France protestante*) les ouvrages de Lescaille, raretés que possède la bibliothèque de La Rochelle ; de Philippe Sellire à Loumeau (Londres, 25 juin 1596), contenant le

Digitized by Google

récit du naufrage du ministre Fontaine : « Dieu l'ayant voulu faire descendre jusques aux gouffres les plus profonds de la Tamise ; » du sieur de Puyviaud au duc de Rohan (sans date) pour lui demander l'autorisation d'appeler en combat singulier le sieur de la Tabarière ; de Jarnac (2 avril 1597), au nom de l'assemblée réunie à Taillebourg, à l'assemblée générale des réformés, pour demander des instructions à l'occasion de l'édit de Nantes ; des députés du synode de Pons à du Plessis-Mornay (21 mars 1605) ; de Samuel Lourmeau au même (14 avril 1607); plusieurs lettres de Mirande à Villarnoul, dont une avec note (p. 69) qui fournit quelque échantillon du talent poétique dudit Mirande ; des maire et échevins de La Rochelle à du Plessis (5 avril 1610), à Villarnoul et de Mirande, députés généraux des églises réformées de France auprès du Roi (22 juin 1610), à Villarnoul seul, « gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi » (22 février 1612) ; de Tilenus à Périlleau (Sedan, 25 décembre 1617), de Daniel Tronchin (31 mai 1619) à Philippe Vincent, duquel nous lisons ensuite le testament fait à La Rochelle le 17 décembre 1625, document que n'a pas connu M. de Richemond, auteur d'une notice sur ce ministre mise en tête de l'*Origine et progrès de la réformation à La Rochelle ;* de Toyras (9 août 1627), de David et Ph. Vincent, députés de la Rochelle, au corps de l'échevinage de cette ville (Londres, 14 juillet 1628), du docte Daniel Blondel, ministre à Charenton, à Ph. Vincent, sur des questions touchant la religion réformée (sans date précise, 1646) ; de L. Cappel à Ph. Vincent, où il se plaint (14 juillet 1648) du peu de charité qu'on emploie dans la discussion, tant à son égard qu'à l'égard de l'école de Saumur. Le registre des délibérations du consistoire de la Jarrie (du 28 mars 1677 au 28 mai 1680) occupe 15 pages (126 à 140). Le 58e et dernier des documents fournis par M. Georges Musset est une lettre de J. de Tandebaratz, ministre de La Rochelle, à la maréchale de Navailles, à l'occasion de la mort de son mari, gouverneur du pays d'Aunis, lettre écrite après le 5 février 1684.

Divers aveux et dénombrements (1384-1771) relatifs à Benon, la vicomté d'Aunay, la prévôté de Marennes, l'abbaye de Fontdouce, Tonnay-Boutonne, Royan, Barbezieux, etc., ont été communiqués par MM. Louis Audiat, Denys d'Aussy, Ch. Dangibeaud, vicomte Horris de Beaucaire, F.-A. Letelié, baron de la Morinerie, Jules Pellisson, Henri Stein, etc. Le *dénombrement au Roi des biens de l'abbaye de Fontdouce* (8 novembre 1537) par l'abbé Jacques de Livenne (p. 217-252) est d'autant plus précieux que c'est le seul document échappé au bûcher révolutionnaire allumé à Saint-Bris en 1793 et le seul, par conséquent, qui relate sûrement les possessions de ce monastère avant les guerre religieuses du XVIe siècle. Parmi les pièces mêlées aux aveux et dénombrements figure (p. 203) un acte du 11 juillet 1654 par lequel Jean-Léon de Raymond, abbé de la Frenade et prieur de Merpins, petit-fils du célèbre controversiste Florimond de Raymond, donne à ferme le prieuré de Merpins à Laurent Balme, marchand de Cognac.

M. F.-A. Letelié, digne successeur de feu M. de Tilly, a parfaitement dressé la *Table chronologique des documents publiés dans les tomes* XI-XV et la *Table onomastique*

Digitized by Google

du XV*e volume*, lequel contient en sa première page le décret qui reconnait la société des archives comme établissement d'utilité publique (21 juin 1886). Nous souhaitons vivement que ce titre si bien mérité augmente encore l'activité et la prospérité d'une de nos plus jeunes et plus fécondes sociétés savantes.

T. DE L.

—

Le développement de la constitution et de la Société politique en Angleterre, par E. BOUTMY. Paris, Plon et Nourrit, 1887, in-8° de 345 p.

M. Boutmy, membre de l'Institut, directeur de l'Ecole libre des sciences politiques, étudie les classes de la société politique anglaise dans leurs différentes transformations jusqu'à la Révolution ou plutôt l'évolution finale : étude piquante, intéressante au plus haut degré pour l'esprit français qui se reporte à ses institutions nationales propres ; relevée encore par la puissante originalité du style de l'auteur, qui sait faire revivre avec tant d'intérêt en les mettant sous nos yeux, tous les faits du passé.

D'après l'auteur, il faut attribuer à la constitution anglaise des sources plutôt historiques qu'ethniques. L'Angleterre a précédé les autres nations dans le *self-government*, et peu à peu dans les autres libertés modernes. La cause en est dans la puissance de la royauté et la faiblesse relative de la féodalité. Tandis qu'en France, la royauté, désagrégée après Charlemagne, est seulement *prima inter pares*, en Angleterre, la royauté distribue les terres à une féodalité parcellaire, sans souveraineté. Le pays peut être tenu facilement dans une seule main ; et c'est la main royale qui administre par ses vicomtes révocables et les juges ambulants. Enfin la nation est homogène, conséquence d'une situation insulaire, et d'une conquête en bloc. Sous Henri II, la *Common law* régit le royaume, et non les coutumes, comme en France encore sous Henri III. Mais la puissance engendre l'oppression. De l'union des classes opprimées naît la grande Charte et le pouvoir de contrôle. Les classes viendront au parlement, rapprochées et coordonnées par la lutte contre un seul ; aussi le parlement reste pendant des siècles une assemblée homogène et nationale ; c'est une institution solidement fondée qui va se développer lentement avec ses organes et sa vitalité propre. La haute baronnie est une aristocratie toute politique et limitée. Les petits barons et la chevalerie disparaissent un instant de la scène, pour se mélanger aux hommes libres dont le nombre les envahit. Devenue bientôt puissante, cette masse revient au pouvoir, et entre en ligne dans le *self-government* local. Le Parlement, centre du haut baronnage et du haut clergé, les appelle bientôt aussi à sa suite dans ses luttes avec la royauté. Alors les pairs disparaissent peu à peu ; le clergé s'efface, et la chevalerie rurale vient se grouper dans la Chambre des Communes, pour jouer un rôle actif dans les révolutions de l'époque suivante. Viennent les trois révolutions des XVII*e* et XVIII*e* siècles. Le mouvement continue, l'élan subit un arrêt en 1688 ; il n'est que passager. Le « Droit divin de la monarchie » a disparu. Celle-ci est devenue parlementaire. Ces luttes ne sont que politiques et tendent à maintenir les droits acquis. La *Gentry* va se

Digitized by Google

développer, véritable aristocratie censitaire, étouffant les éléments anciens et nouveaux, s'infiltrant partout, sans perdre un instant son influence, durant la révolution, où elle se divise en deux partis adverses, sans le secours d'une autre classe. A côté de la *Gentry* se place la *Yeomanry*, séparée seulement de la première, au point de vue social, par de légères différences. A cette époque, il règne en Angleterre, dans toutes les classes, une homogénéité, une continuité, une gradation extraordinaires. Tout se tient, depuis le *gentleman* jusqu'à l'homme des champs. Le XVIIIe siècle bouleverse cet ordre de choses. La puissance coloniale se développe ; la classe inférieure émigre. L'envahissement des grands propriétaires et de la grande industrie forment une aristocratie terrienne, dont les privilèges et la puissance créent le parlementarisme. L'auteur a surabondamment développé ces idées, sur lesquelles je suis forcé de passer, pour montrer le caractère spécial du parlementarisme anglais créé par cette transformation des classes en oligarchie étroite, par cette aristocratie qui seule lui a donné sa note distinctive. Ce type de régime parlementaire était la conséquence forcée de ces transitions politiques. Sans doute, des modifications se produisent sous l'influence de la puissance industrielle et du principe de liberté économique, pour aboutir à la réforme de 1832 ; mais le régime parlementaire est créé, et il n'aura qu'à suivre le progrès nécessaire à toutes les institutions humaines.

On le voit, le champ abordé par l'auteur est vaste ; chaque point isolé supporterait de longues explications ; mais le travail est certes complet dans son ensemble, et le spectacle de ces grands corps politiques, se transformant et se perfectionnant à travers les siècles, attache fortement l'esprit à la lecture de cette haute page d'histoire et de philosophie sociale.

G. DE G.

—

Miscellanea di storia italiana, edita per cura della Regia deputazione di Storia patria. Tomo XXV, decimo della seconda serie. Torino, Bocca, 1887, gr. in 8° de XLVII-450 p.

Ce volume renferme les pièces suivantes : Actes du troisième congrès historique italien (séances tenues à Turin du 12 au 19 septembre 1885) ; Recherches de Jacques Durandi (1737-1817) sur le droit public du pays de Verceil et de la Lombardie résumées par Ferdinand Rondolino ; Notice sur le comte Jules Porro Lambertenghi, par le baron Dominique Carutti ; Recherches (avec documents, *documentées*, s'il est permis de traduire par ce néologisme l'adjectif *documentate*) d'Alexandre Vesme sur l'acquisition faite par Charles Emmanuel III, roi de Sardaigne, de la galerie de tableaux du prince Eugène de Savoie ; Commémoration de François Robolotti (mort le 5 juillet 1885), par César Vignati ; Quatre documents relatifs à Asti conservés dans la bibliothèque de Sa Majesté à Turin (955-1078), publiés par Charles Cipolla (avec fac-similé) ; commémoration de Joseph Cossa, par Félix Calvi, qui rapproche ce diplomatiste de notre Mabillon et de notre Natalis de Wailly ; Note sur un manuscrit faussement attribué à Michel Pingon par Philippe Saraceno ; Une commune vaudoise au XIIIe siècle ; Les

Digitized by Google

statuts de Pierre de Savoie et la charte de Moudon, par Henri Carrard ; Lettre inédite du comte Frédéric Sclopis (22 juillet 1859), publiée par le baron Dominique Carutti ; Taddeo del Branca et une tradition légendaire sur l'Alighieri, par Charles Cipolla. Parmi ces miscellanées, une des plus intéressantes est la notice sur les tableaux de la collection du prince Eugène achetés par le roi Charles-Emmanuel. M. Alexandre Vesme a reproduit la correspondance inédite (p. 175-225) de l'ambassadeur sarde auprès de la Cour de Vienne, correspondance en langue française qui s'étend de 1737 à 1744. Dans les lettres de Canale on trouve non seulement tous les détails désirables sur l'acquisition des toiles du prince Eugène, mais encore bien des particularités historiques. Signalons, au sujet du mariage de la princesse Victoire de Savoie avec Joseph-Marie-Frédéric-Guillaume, fils du duc de Saxe-Hildbourghausen, une rectification à l'*Art de vérifier les dates*, qui nous est fournie par une lettre de l'ambassadeur Canale ; d'après ce document officiel (p. 193) le mariage ne se fit pas en avril 1734, comme l'ont cru les Bénédictins, mais en avril 1738.

T. DE L.

—

La fin d'un Empire français aux Indes, sous Louis XV. — *Lally-Tollendal d'après des documents inédits*, par Tibulle HAMONT. Ouvrage accompagné de cartes. Paris, Plon et Nourrit, 1887, gr. in-8° de IV-328 p.

L'auteur a raison de dire : c'est un drame, c'est un roman que cette histoire, où se retracent les dernières convulsions de notre empire colonial dans l'Inde. Lally est un héros, un grand général, un soldat intrépide : il lui manque le calme, la modération, la maîtrise de soi-même. De là ses fautes si graves que son courage et sa générosité ne suffisaient pas à réparer. L'ouvrage de M. Hamont n'est pas une apologie, loin de là ; il semble même que Bussy y tienne la première place : c'est à lui qu'appartient la tradition de la grande politique de Dupleix, que les instructions officielles données à Lally vinrent contrecarrer. L'auteur a mis à contribution les Archives nationales, le dépôt de la marine, où il a trouvé tant de pièces officielles qui complètent les dossiers du procès, enfin les papiers de d'Argenson à l'Arsenal, les collections de la Bibliothèque nationale et le dépôt des affaires étrangères. Son récit n'en est pas moins rapide, dégagé, bien que soutenu à chaque pas par ces informations multiples. C'est ainsi qu'après avoir écrit, avec la vie de Dupleix, un *Essai d'Empire français dans l'Inde*, il a pu, avec Lally-Tollendal, nous raconter la fin de ce même empire.

On sait qu'un fils de Lally consacra vingt ans de sa vie à la réhabilitation de son père. L'histoire est d'accord avec la piété filiale, mais si la trahison est démentie par toute la conduite de Lally ; si son courage, la fertilité de ses moyens militaires, le désintéressement le plus absolu ressortent de ces pages, en revanche la violence de son caractère, ses haines contre les personnes, son impétuosité de paroles ne se manifestent pas moins que l'imprudence de ses plans. Seulement, il faut le dire à sa décharge, ces plans, il n'en était pas l'auteur, et, de ce chef, il n'était qu'un agent d'exécution. C'est là que M. Hamont nous montre

Digitized by Google

par l'expérience même combien nos gouvernements, au contraire de celui d'Angleterre, surent mal accommoder leurs procédés de colonisation aux nécessités locales. Dupleix avait montré la voie ; les Anglais y entrèrent après lui, tandis que la France l'abandonnait.

L'auteur insiste souvent sur le rôle de certains jésuites et particulièrement du P. Lavaux ; il semble qu'il ait suivi bien aveuglément la tradition. Le P. Lavaux était avec Bussy dans la tradition de Dupleix : comment l'auteur blâme-t-il le jésuite quand il exalte Dupleix ? Il y a partout l'histoire d'un double journal, tenu par le P. Lavaux, qui paraît être la chose la plus invraisemblable du monde. L'auteur ne s'arrête pas à ce problème ; et pourtant, l'un de ces deux journaux, on ne l'a jamais vu.

VICTOR PIERRE.

—

Livre de Comptes, 1395-1406. *Guy de la Trémoille et Marie de Sully*. Publié d'après l'original, par Louis DE LA TRÉMOILLE. Nantes, Emile Grimaud, 1887, in-4° de II-278 p.

M. le duc de la Trémoille possède dans ses riches archives un registre grand in-folio de cent-huit pages, provenant du chartrier de Thouars : c'est le relevé des revenus et de la dépense de Marie de Sully, veuve de Guy VI de la Trémoille, mort à Rhodes, en 1397, des suites de ses blessures reçues à la bataille de Nicopolis. Il vient, avec le concours de MM. l'abbé Ledru et Emile Grimaud, de le livrer à l'impression. L'ouvrage forme un magnifique volume, imprimé avec tout le luxe et tout le soin qui distingue les œuvres sorties des presses d'Emile Grimaud.

Tout d'abord nous trouvons le « Compte de Dyne et Jacques Raponde, marchans et bourgeois de Paris, procureurs et aïans puissance de recevoir toutes dettes deues à noble et puissant seigneur monseigneur de la Tremoille, de Sully et de Craon, tant de la revenue de ses terres comme de toutes choses extraordinaires que icellui seigneur a acoustumé prendre du Roy, de monseigneur de Bourgogne et des autres seigneurs et dames, de pensions, dons et autres choses, » commençant le 29 mars 1396 et finisant le 9 décembre 1398. La recette s'élève à 58,690 francs, 4 sols, 11 deniers tournois, la dépense à une somme totale d'environ 53,472 francs. Cette seconde partie comprend toutes les dépenses personnelles de Guy de la Trémoille avant son départ pour la Hongrie, celles faites durant sa captivité et après son trépas, enfin les dépenses de Marie de Sully et de ses enfants jusqu'à la fin de 1398. On comprend tout l'intérêt qu'offre un pareil document, à bien des points de vue, et tout le profit que l'histoire en pourra tirer ; il remplit 142 pages du volume.

Mais ce n'est là qu'une partie de l'ouvrage. L'*appendice* contient encore des pièces intéressantes. Nous citerons des lettres de Charles VI portant don à Guy de la Trémoille de diverses terres confisqués, des lettres de Philippe-le-Hardi portant don du château et de la seigneurie de Jonvelle, des lettres de rémission de Charles VI pour Guy de la Trémoille, un inventaire des meubles de Marie de Sully, dressé en février 1410.

Le volume se termine par une ample table des noms de personnes et de lieux, dressée avec beaucoup

Digitized by Google

de soin, et contenant, au point de vue topographique et généalogique, de précieuses indications.

C'est donc un nouveau et important service que M. le duc de la Trémoille vient de rendre à l'histoire en publiant ce précieux livre de comptes, et en l'entourant de tout ce que l'érudition la plus scrupuleuse peut exiger. Nous lui adressons nos remercîments et nos meilleures félicitations.

G. DE B.

—

Les Œuvres de Hugues de Saint-Victor, *essai critique*, par B. HAURÉAU, membre de l'Institut. Nouvelle édition. Paris, Hachette, 1886, in-8° de IX-238 p.

Il y a longtemps que M. B. Hauréau a commencé à s'occuper des ouvrages de Hugues de Saint-Victor ; dès 1851 il publiait deux catalogues des livres composés par le pieux Victorien ; trente-cinq ans plus tard il soumet à un examen sérieux les éditions données jusqu'à nos jours et les jugements portés par tous les critiques, ses prédécesseurs, spécialement par les auteurs de l'*Histoire littéraire de la France*, dont il est l'un des continuateurs. Il a entrepris ce travail « dans un sentiment profond de respect pour la mémoire d'un écrivain soigneux de son style, toujours élégant, toujours ingénieux, qu'on ne doit pas confondre avec les plats ou pompeux diseurs de riens dont le nombre fut si grand parmi les clercs de son temps. »

« L'authenticité des ouvrages attribués à l'illustre écolâtre était depuis longtemps une question pleine d'embarras pour les historiens. » Grâce à ses connaissances très étendues de la littérature du moyen-âge, M. Hauréau prouve qu'un certain nombre d'écrits jusqu'alors réputés authentiques ne le sont point ; il lui restitue au contraire des écrits qui portaient un autre nom. Il prouve que le nombre de ses ouvrages inédits avait été beaucoup grossi. Dans toutes les circonstances l'auteur allègue l'autorité des manuscrits, et il est évident que très souvent, au moins pour tous les manuscrits de Paris, il a collationné les textes imprimés avec les originaux. Il n'a négligé aucune occasion de rapprocher les écrits du chanoine de Saint-Victor de ceux de ses contemporains. Il se trouve aussi dans ce mémoire des renseignements fort intéressants sur plusieurs autres écrivains du XIIe siècle, en particulier sur Hugues de Fouilloi, auquel on a attribué plusieurs ouvrages de Hugues de Saint-Victor et réciproquement (p. 156 et p. 168). Il y aurait une foule de points à remarquer et dont les hommes d'étude sauront faire leur profit. Ils sauront se tenir en garde contre certaines appréciations de l'auteur, qui n'aime pas saint Bernard (p. V, 122), et qui a quelquefois exagéré la portée de faits incontestables (p. 36-38). Dès le commencement l'auteur nous avertit qu'il ne partage pas la doctrine qui fut toujours dominante à Saint-Victor, mais qu'il la respecte ; en effet il en parle toujours sur le ton de la réserve ; il serait néanmoins désirable que l'auteur se fût abstenu de quelques traits inutiles (p. VIII, 88, 137, 143, 194, 199). En somme ce livre est destiné à rendre un important service à tous ceux qui s'occupent de l'histoire de la doctrine et des lettres au XIIe siècle.

DOM PAUL PIOLIN.

—

Digitized by Google

Étienne Dolet, le martyr de la Renaissance, *sa vie et sa mort*, par Richard COPLEY CHRISTIE. Ouvrage traduit de l'anglais sous la direction de l'auteur, par Casimir STRYIENSKI, professeur agrégé de l'Université. Paris, Fischbacher, 1886, gr. in-8° de XXII-557 p.

Ce volume, nous dit l'auteur (*préface*, p. VII), n'est pas simplement une traduction de l'*Étienne Dolet* publié en 1880, mais en réalité une nouvelle édition revue et corrigée, et à laquelle ont été faites plusieurs additions importantes, notamment l'acte d'association entre Dolet et Helayn Dulin. On trouve diverses modifications dans l'appendice bibliographique : des quatre-vingt-trois livres qui y figurent comme étant sortis des presses de Dolet, cinquante-trois seulement sont mentionnés dans le catalogue de Boulmier, le plus étendu de ceux qui avaient été publiés avant l'apparition de l'édition anglaise de ce livre, et sur ces cinquante-trois ouvrages Boulmier n'en avait examiné que la moitié environ. Aux quatre-vingt-un volumes sur lesquels l'auteur avait pu donner, en 1880, des renseignements bibliographiques, il ajoute seize ouvrages dont il a découvert des exemplaires pendant ces cinq dernières années, n'en laissant que seize pour lesquels il a dû se contenter des renseignements donnés par les autres.

L'édition anglaise avait mérité de grands éloges. Le livre de M. Copley Christie venait de combler une lacune dans les études sur le XVIe siècle, car, avant la publication de l'intrépide chercheur, on n'avait sur Dolet que des travaux insuffisants, les cent pages du tome III des *Annales typographiæ* de Maittaire, l'abrégé qu'en donna Née de la Rochelle en 1779, sous le titre de *Vie de Dolet*, l'*Étienne Dolet* de Joseph Boulmier (1851), reproduction de l'opuscule de Née de la Rochelle avec addition de phrases dithyrambiques en l'honneur du *nouveau prométhée*, du *Christ de la pensée libre*, etc. M. Copley Christie, dépassant de cent coudées ses devanciers, fit une étude consciencieuse, approfondie, des écrits de Dolet, qui sont pleins de détails autobiographiques, ainsi que des écrits des contemporains ; il alla consulter à Toulouse les lettres et poésies manuscrites de Jean de Boyssone, source précieuse d'informations sur Dolet et ses amis; il multiplia ses recherches dans toutes les collections de Paris et de la province (notamment dans celles de Bordeaux, Dôle, Lyon, Orléans, Roanne), afin de retrouver le plus grand nombre possible de livres imprimés par Dolet. En un mot, il n'épargna ni son temps, ni ses fatigues pour nous faire connaître à fond la vie et les travaux de son héros. La nouvelle édition, attentivement revue et largement complétée par l'auteur, aura plus de succès encore que la première, une grande part de ce succès devant être attribuée à l'excellente traduction de M. Stryienski, si justement louée par son collaborateur (p. VIII).

L'ouvrage est divisé en vingt-six chapitres intitulés: *Orléans et Paris, Padoue, Venise, Toulouse, Jean de Caturce et Jean de Boyssone, les Jeux floraux, l'Orateur, Guillaume Budé et Jacques Bording, Lyon, les Cicéroniens, les Commentaires, l'Accusation de plagiat, Travail et loisir, Un homicide et ses conséquences, l'Imprimeur, le Genethliacum* et *l'Avant-Naissance, le Grammairien et le traducteur, l'Historien, Moret et Rabe-*

Digitized by Google

lais, Présages de la fin, Nostre Maistre Doribus, le Premier président, le Second enfer, la Place Maubert, Opinions et caractères, Claude Dolet (le fils d'Étienne). Ces chapitres, tous instructifs, tous intéressants, sont suivis d'un très riche *Appendice bibliographique* (p. 489-541) et d'une copieuse *Table analytique* (p. 543-557).

L'orageuse vie d'Étienne Dolet est racontée avec une admirable exactitude. Nous avons eu l'occasion d'examiner jadis de très près quelques points de cette vie, ce qui nous a permis de nous assurer plus facilement de la solidité des résultats obtenus par le zélé travailleur. Nous avions, par exemple, étudié les circonstances de la mort de l'imprudent écrivain et dit, dans un travail sur *les Erreurs de l'histoire de France*, de M. Henri Martin (*Annales de philosophie chrétienne*, de mai 1863, p. 340), à propos de l'*héroïque jeu de mots* attribué par l'historien à Dolet marchant au bûcher, que ce jeu de mots n'est point authentique et a été évidemment inventé après coup. M. Copley Christie, après minutieuse enquête, doute, comme nous (p. 455-456), de l'anecdote qui a mis Dolet au rang des grands hommes morts en plaisantant, anecdote racontée pour la première fois environ quatre-vingts ans après le supplice du 3 août 1546, dans l'*Antimartyrologe* de Jacques Severt (Lyon, 1622, in-4°, 475 p.)

M. Copley Christie n'est pas seulement pour Dolet un irréprochable biographe : il est aussi pour lui le plus équitable des juges. Bien différent de Boulmier, dont le livre est un plaidoyer passionné, un enthousiaste poème, il reste toujours impartial et il a pu dire en toute vérité (p. 479) : « Je me suis efforcé dans ce livre de montrer Dolet tel qu'il était, et je n'ai rien omis, ni les opinions défavorables de ses contemporains au sujet de ses écrits et de son caractère, ni les faits dont on peut tirer des conclusions défavorables. Lorsque j'ai esquissé le plan de cet ouvrage, j'avais une foi absolue dans les panégyristes de Dolet, je croyais que c'était un homme d'un très grand caractère, que ses vertus et sa science seules avaient excité la haine des ennemis de la vertu et de la science et l'avaient entraîné à la place Maubert. Mais une étude approfondie de ses œuvres et des autorités contemporaines m'a amené (malgré moi) à conclure que sa mauvaise tête, et j'ai peur qu'il faille ajouter son manque de cœur, fut non pas la principale, mais cependant une des plus grandes causes de ses malheurs. »

L'histoire de Dolet, telle que la retrace M. Copley Christie, est presque l'histoire de l'érudition dans la première moitié du XVIe siècle, car l'auteur, non content de tout nous dire sur l'auteur des *Commentaires de la langue latine*, consacre d'excellentes notices à tous les personnages avec lesquels son héros fut en relation, notamment au cardinal Bembo (p. 21-23), à Pomponazzo (p. 24), à Simon Villanovanus (p. 25-32), à Jean de Langeac, évêque de Limoges, confondu par Boulmier avec le cardinal Jean Du Bellay-Langey (p. 36-40), à G. B. Egnazio (p. 43), à Jean de Pins, évêque de Rieux, que Boulmier appelle *Dupin* (p. 57-65), à Jacques Bording (p. 66), à Jean de Caturce (p. 73-76), à Jean de Boyssone (p. 77-86), à Arnauld de Ferron (p. 116-128), à Guillaume Budé (p. 135-136), à Sébastien Gryphius (p. 168-172), à J. C. Scaliger (p. 191-195), à Gilbert Cousin de Nozeray,

Digitized by Google

dont la *Biographie universelle*, et, à sa suite, la *Nouvelle biographie générale*, ont fait un imaginaire écrivain italien, *Gilbert Cagnati* de Nocera (p. 213), Nic. Bourbon de Vandœuvre (p. 304-306). Ajoutez à toutes ces notices un chapitre sur Marot et Rabelais, deux chapitres sur deux adversaires de Dolet, le frère Matthieu Orry, grand inquisiteur, et le premier président Pierre Lizet.

Plus abondantes encore que les indications biographiques, se présentent à nous les indications bibliographiques, soit dans les notes répandues au bas des pages, soit dans les notices de l'Appendice sur *Les livres écrits par Dolet et imprimés par Sébastien Gryphius, les livres édités par Dolet pour différents imprimeurs, les livres sortis ou supposée être sortis des presses de Dolet*. Travaux spéciaux et recueils généraux (citons en première ligne, parmi ces derniers, les *Bibliothèques françoises* de La Croix du Maine et de Du Verdier, éditées par Rigoley de Juvigny, le *Manuel du libraire*, le *Dictionnaire des Anonymes*), sont tantôt rectifiés, tantôt complétés, si bien que nous ne craignons pas de dire que le livre de M. Copley Christie est indispensable à quiconque voudra sérieusement s'occuper de l'étude des impressions du XVIe siècle.

L'auteur déclare (*préface*, p. VIII) qu'il a profité des avis de ses bienveillants critiques. Puisse-t-il ne pas dédaigner les observations que nous allons lui soumettre ! Notons d'abord quelques fautes d'impression qui, dans un volume d'une aussi bonne mine et d'aussi grande valeur, sont plus choquantes qu'ailleurs. (*Nicéron* pour *Nicéron*, p. 15 ; *Duverdier* pour *Du Verdier*, *passim* ; *Colomies* pour *Colomès*, p. 111 ; *Duchat* pour *Le Duchat*, p. 372 ; *Ferret* pour *Fevret*, p. 486). Faisons remarquer, au sujet de l'édition de la *Bibliothèque historique de la France*, donnée par Fevre de Fontette, qu'elle se compose de *cinq* volumes in-fol. et non de *quatre* seulement. Le personnage que M. Copley Christie s'obstine à appeler *Arnoul Le Ferron* (pp. 47, 57, 99, etc.), et qui s'appelait en réalité *Arnauld de Ferron*, n'est pas né à Vérone, comme l'avance l'auteur de l'*Histoire du Parlement de Bordeaux*, feu le président Boscheron des Portes, bien malencontreusement complimenté en ces termes (p. 120) : « la seule chose intéressante qu'on trouve dans cette publication, c'est qu'Arnoul Le Ferron naquit à Vérone. » Ce fut Paul-Émile qui vit le jour en cette ville, et comme A. de Ferron fut le continuateur du *De rebus gestis Francorum*, on aura confondu le lieu de naissance d'un des historiens avec le lieu de naissance de l'autre. La vérité est que Ferron naquit à Bordeaux en mai 1515, d'une famille qui, comme s'expriment les frères Lamothe (*Coutumes du ressort du parlement de Guienne*, tome I, 1768, *Discours préliminaire*, p. 39), avait donné, dès 1490, des jurats à cette ville. C'est par inadvertance que (p. 81) Antoine de Castelnau reçoit le titre d'*archevêque* de Tarbes. Sur l'imprimeur Jean Maur ou *Maurus* (p. 141), l'auteur aurait dû citer deux bibliographes de grand mérite et de grande réputation : M. Jules Delpit (*Origines de l'imprimerie en Guyenne*, 1869, p. 13-17), et feu le docteur Desbarreaux-Bernard (*Établissement de l'imprimerie dans la province de Languedoc*, 1876, p. 311-314). En revanche, comment a-t-il pu citer (p. 51) un livre aussi peu recommandable que l'*Histoire de l'Inquisition en France* par le romancier Lamothe-Langon ? C'est ici l'oc-

Digitized by Google

casion de dire combien nous regrettons que l'auteur ait déparé son beau livre par des tirades déclamatoires contre Bossuet (p. 5), saint Dominique (p. 50), le pape Jean XXII (p. 63), le roi Louis XVI (p. 316). C'est à la fois au nom de la justice, des convenances, du bon goût, que nous demandons la suppression, pour une nouvelle édition, de ces hors-d'œuvre dont le moindre défaut est l'étrangeté. M. Copley Christie, qui met souvent des épigraphes latines en tête des chapitres de son livre, me permettra de lui rappeler le mot d'Horace : *non erat his locus.*

T. DE L.

—

Origines de l'Académie française. *L'académie des derniers Valois, académie de poésie et de musique,* 1570-1576; *académie du Palais,* 1576-1585, par Edouard FRÉMY, premier secrétaire d'ambassade. Paris, E. Leroux, 1887, in-8° de 402 p.

Peu de personnes, en dehors de quelques érudits, savent que l'Académie française n'est pas née le 2 janvier 1635, date des lettres patentes que Richelieu fit accorder à quelques savants et lettrés qui s'étaient groupés autour de Valentin Conrart. L'Académie française, qui fut à la tête du mouvement littéraire de 1635 à 1793, qui ressuscita en 1796 comme seconde classe de l'Institut et reprit son nom en 1816, eut des ancêtres que M. Frémy fait connaître en détail. Richelieu voulut attacher son nom à cette institution; en la restaurant il feignit d'ignorer que plus d'un demi-siècle avant lui, les Valois avaient déjà fait une brillante tentative entravée par les événements politiques. Je dis qu'il *feignit,* car M. Frémy, par certains faits bien établis, prouve que les académiciens de Richelieu s'inspiraient des souvenirs laissés par leurs devanciers, les académistes du XVIe siècle.

L'auteur, après avoir exposé le mouvement classique commencé sous François Ier et arrivé à son plus haut degré sous Louis XIV, montre les efforts tentés avec succès par les lettrés du XVIe siècle qui s'imposèrent la mission de modifier la langue française et de réformer le théâtre et la poésie en s'inspirant de l'antiquité. A cette époque il était rare de ne pas trouver, même dans les villes de province, des personnes auxquelles la lecture des classiques était familière. Aujourd'hui, malgré l'importance qui est donnée aux études, malgré les programmes sans cesse remaniés, sous prétexte de perfectionnement, les établissements consacrés à l'éducation de la jeunesse, publics ou privés, ne fournissent pas, je crois, autant que le XVIe et le commencement du XVIIe siècles, d'hommes qui se récréent dans la lecture des auteurs latins et grecs, surtout de ceux-ci.

L'Académie française de poésie et de musique fut fondée par lettres patentes de novembre 1570, sur la requête de Jean-Antoine de Baïf et de Thibault de Courville, malgré le Parlement et l'Université. M. Frémy nous fait connaître, avec détails, les principaux membres de cette compagnie qui faillit ne pas survivre à son protecteur Charles IX.

Ce fut Gui de Faur de Pibrac dont l'heureuse influence sur Henri III, prince lettré, obtint la transformation de l'Académie française de poésie et de musique en Académie du Palais ; ce changement de nom fut motivé par ce fait que les séances,

Digitized by Google

qui jusque-là se tenaient chez Baïf, furent transférées au Louvre. — Nous passons ensuite en revue les académiciens et les académiciennes qui font partie de la compagnie réformée. Le fait de la présence de femmes dans l'académie du Palais est le présage de l'émancipation intellectuelle d'où procéda cette pléiade de dames adonnées aux études littéraires et philosophiques qui brillèrent au temps de Louis XIV, et qui chercheraient peu utilement, aujourd'hui, leurs arrières-petites filles.

Le sixième chapitre est divisé en deux parties : dans la première, M. Frémy jette un coup d'œil d'ensemble sur les travaux de l'Académie ; dans la seconde il publie dix-sept discours académiques inédits retrouvés par lui dans un manuscrit de la Bibliothèque de Copenhague, et cinq empruntés aux œuvres du cardinal du Perron, d'Amadis Jamyn et de Ronsard.

L'ouvrage que nous signalons en ce moment est enrichi de notes précieuses ; il témoigne, chez l'auteur, d'une critique sûre et d'une infatigable patience pour chercher et mettre en œuvre les moindres détails propres à éclairer et à compléter son étude. Sans se laisser entraîner par le fond même de sa thèse, il ne cherche pas à absoudre les deux derniers Valois des graves reproches qu'ils méritent comme hommes et comme politiques ; mais il leur octroie une justice méritée en mettant en évidence les services rendus par eux aux lettres et aux arts. On ne doit pas oublier qu'ils ont réalisé la première idée d'où est sortie l'Académie française de Richelieu ; cette institution qui, malgré les troubles publics, les révolutions, les événements qui ont tout ébranlé ou miné dans notre pays, est debout au milieu des ruines, et toujours une des gloires de la France.

A. DE BARTHÉLEMY.

—

Chroniques des élections académiques, par Albert ROUXEL. Paris, Didot, 1887, gr. in-8° de XVI-295 p.

Si l'on priait, non pas un ignare, mais un homme se piquant de littérature, de nommer les quarante membres dont l'Académie française est aujourd'hui composée, il se trouverait certainement fort embarrassé et ne réussirait probablement pas à satisfaire une demande aussi indiscrète. S'il en est ainsi à l'égard des académiciens contemporains, on peut juger combien d'inconnus se sont, depuis plus de deux siècles, assis sur les illustres fauteuils. M. A. Rouxel nous fait faire connaissance avec eux, en même temps qu'il remet en évidence les hommes vraiment éminents qui ont donné un durable prestige au corps dont ils firent l'honneur. Il nous les montre, les uns et les autres, au milieu de toutes les complications, de toutes les ruses, de toutes les rivalités des candidatures et des élections, tantôt sous le despotisme de Richelieu et la pression de Colbert, tantôt sous l'action directe de la royauté, plus tard sous l'influence de femmes dont le salon était considéré comme l'antichambre de l'Académie. Nous arrivons ensuite à l'invasion philosophique, puis survient la Révolution. Elle était trop en train de détruire pour ne pas détruire l'illustre assemblée, qui retrouve un peu de vie sous l'Empire en formant la seconde branche de l'Institut. Avec la Restauration, elle reprend son ancien nom et ses anciens errements ; les rivalités, les intri-

Digitized by Google

gues y règnent comme par le passé; la camaraderie exerce une action toute-puissante ; les nullités pseudo-classiques repoussent avec indignation les chefs de la nouvelle école. Al. Dumas, Balzac ne se risquent pas à solliciter les suffrages des immortels de ce temps-là ; Lamartine échoue devant M. Droz, Victor Hugo est battu cinq fois par d'indignes compétiteurs. C'est après avoir, enfin, fait franchir au grand poète le seuil du palais Mazarin que M. Rouxel termine son volume, laissant à d'autres le soin de recueillir sur l'époque actuelle des révélations qui ne manqueront pas, non plus, d'intérêt et de piquant.

M. Rouxel a fait des recherches considérables : beaucoup de citations, de nombreuses anecdotes parsèment son livre qui, par maint côté, tient à l'histoire. Par-ci par-là on pourrait remarquer quelques façons de dire peu correctes : *de suite*, p. 5, 27 et 117 ; *imiter l'exemple*, p. 113... Au reste, M. Rouxel pourrait prouver *tout de suite* qu'en se permettant ces petites négligences, il a *suivi l'exemple* de bien des académiciens contemporains.

Th. P.

—

Le chevalier Dorat et les poètes légers au XVIIIe siècle, par Gustave Desnoiresterres. Ouvrage orné des portraits du chevalier Dorat, de la comtesse Fanny de Beauharnais et de Dorat-Cubières. Paris, Perrin, 1887, in-12 de XII-468 p.

La poésie légère a joué un grand rôle dans la seconde moitié du XVIIIe siècle. Ce genre badin, facile, licencieux, qui amusait les esprits paresseux et excitait les sens blasés, convenait bien à une société polie, frivole, raffinée, libertine, qui voulait jouir sans fatigue et se livrer à ses passions sans contrainte. La poésie répondait aux mœurs dont elle activait la corruption. Le chef incontesté de cette école fut le chevalier Dorat, et c'est de lui et de son groupe qu'un des hommes qui ont le mieux connu le monde littéraire du XVIIIe siècle, M. G. Desnoiresterres, vient parler aujourd'hui dans un livre curieux et piquant. Nous disons un groupe, car, autour de Dorat, M. Desnoiresterres a réuni tous ceux qui furent ses amis et ses disciples, Colardeau, Bertin, Pezay, Parny, et ce misérable Cubières qui, pour mieux s'identifier avec son maître, alla jusqu'à en prendre le nom, et cette comtesse Fanny de Beauharnais qui fut successivement « l'amie » des deux, pour nous servir du terme alors à la mode. Tout ce monde menait la vie à grandes guides, mettait ses mœurs d'accord avec ses œuvres, et beaucoup sont morts jeunes, usés par les excès de toute sorte ; d'humeur agréable d'ailleurs, de caractère doux, pour la plupart — Dorat et Colardeau surtout—prêts à rendre service comme à divertir. Leur but suprême était l'Académie ; Colardeau seul y arriva, mais sans y entrer, et il mourut avant d'être reçu. Quant à Dorat, ses échecs successifs, dus à la rancune de l'école philosophique qu'il avait imprudemment froissée dans la personne de son chef Voltaire et d'un de ses favoris, La Harpe, furent un des grands chagrins d'une vie qui finit d'ailleurs tristement dans la misère. Pezay eut d'autres ambitions, plus hautes ; il aspira et il réussit un moment à être le conseiller du roi : peut-être rêva-t-il d'être premier ministre, du moins fit-il des ministres ; mais sa fortune fut courte et une prompte

Digitized by Google

disgrâce l'exila dans ses terres du Blaisois : il en mourut. Fanny de Beauharnais et Cubières survécurent à la Révolution ; Fanny dans les honneurs, tante d'une Impératrice. Cubières dans la honte, déshonoré par son indigne conduite vis-à-vis de la famille royale qu'il avait encensée au temps de sa splendeur.

En somme, triste société et triste groupe, dont la réputation surfaite ne se soutient plus aujourd'hui que grâce à un art étranger : ce sont les gravures d'Eisen et de Marillier qui font la vogue et la fortune des œuvres de Dorat et de son école.

M. DE LA ROCHETERIE.

—

Confidences de La Mennais. *Lettres écrites de 1821 à 1848*, publiées avec une introduction et des notes, par Arthur DU BOIS DE LA VILLERABEL. Nantes, E. Grimaud; Paris, Perrin, 1886, in-12 de 327 p.

La biographie des personnages marquants d'une époque est un des éléments de l'histoire; mais leur correspondance surtout offre des renseignements qui ne doivent point être négligés. A ce titre, nous devons signaler le volume de lettres publié par M. du Bois de la Villerabel : il nous offre toute une correspondance de La Mennais, échangée durant vingt-sept ans avec J.-B.-L. Marion, appartenant à une ancienne famille de Saint-Malo, qui fut son ami le plus intime. Plus vieux que La Mennais de dix années, M. Marion lui demeura constamment fidèle, au milieu des agitations et des défaillances de sa triste carrière, tout en conservant, dans ses rapports avec lui, une immuable fermeté de principes. « Chrétien fidèle, âme généreuse, jurisconsulte distingué, ange du bon conseil, » il ne fit que recevoir les confidences de son ami, sans pouvoir exercer sur sa destinée une bienfaisante influence. L'auteur, dans des pages remarquables dont le *Correspondant* a eu la primeur, raconte d'une façon pleine d'intérêt les phases par lesquelles La Mennais passa, résumant les documents qu'il met ici au jour pour la première fois et se servant d'autres lettres, soit de M. Marion, soit de l'abbé Jean-Marie de La Mennais. Ce tableau est navrant, mais il est fécond en enseignements.

EMM. D'A.

—

Vie de Mgr de la Bouillerie, évêque de Carcassonne, archevêque de Perga, coadjuteur de Bordeaux (1810-1882), par Mgr RICARD, prélat de la Maison de Sa Sainteté. Paris, Victor Palmé, 1887, grand in-8° de XXIV-438 p.

Voici une *Vie* très agréable à lire, parce qu'elle est bien écrite, très instructive, et élève l'esprit autant qu'elle anime le cœur. Après quelques années passées dans le monde, François de la Bouillerie, nommé bientôt vicaire général de Mgr Affre, exerça alors à Paris une influence considérable. Son éloignement fut un malheur, car beaucoup de bien qu'il aurait pu faire ne fut pas fait. Esprit littéraire s'il en fut, il chanta le Saint-Sacrement (en plusieurs volumes séparés) et le « Symbolisme dans la nature » (2 vol. in-8°) ; théologien, il décrivit « l'homme, sa nature, son âme, ses facultés, sa vie (un vol. in-8°) » ; homme d'œuvres, il fut le confident ou le promoteur de la fondation de nombreuses associations de charité. Ainsi son nom restera attaché à l'œuvre de l'Adoration nocturne, aux œuvres des enfants conva-

Digitized by Google

lescents, des jeunes apprentis, des jeunes ouvrières, de l'œuvre des Tabernacles et autres inspirations pieuses qui ont été l'honneur de notre temps. Ferme sur la doctrine, mais toujours bienveillant pour les personnes, il sut allier, comme le dit Mgr Mermillod dans la lettre mise en tête du volume, l'amour de la vérité aux miséricordieuses sollicitudes de l'apostolat. Lorsqu'il fut nommé évêque de Carcassonne, chacun, regrettant son absence, s'attendait à le voir revenir bientôt dans un centre plus voisin de ses relations ordinaires, dès lors plus favorable à son influence personnelle qui était grande ; mais Mgr de la Bouillerie ne fut pas courtisan, et il resta oublié dans un diocèse où il fit du bien assurément, mais où, privé du milieu qui lui était habituel, il ne put prendre l'ascendant qu'ailleurs il aurait exercé pour le plus grand bien des âmes. Lorsque le pouvoir temporel du Pape fut menacé, il fut des premiers à protester; ce qui ne lui valut pas les bonnes grâces du gouvernement ; lorsque le Concile se prépara, il fut des premiers à applaudir, comme dans le Concile il sera des premiers à signer l'introduction du décret sur l'infaillibilité du Souverain Pontife, affirmation et épanouissement de la doctrine catholique qui à ses yeux sauvait la France d'un retour très prononcé vers le Gallicanisme. Un chapitre sur Mgr de la Bouillerie dans sa famille est charmant : c'est l'homme surtout qui apparaît dans cette vie et en se montrant se fait aimer. On parle peu de l'évêque comme administrateur et chef de Diocèse ; ne nous en plaignons pas, car il est peu de figure plus charmante que celle de Mgr de la Bouillerie. Il y avait en lui des séductions dont ceux qui l'ont connu gardent le souvenir, et on gagne beaucoup à pénétrer dans son intérieur, à s'associer à ses pensées. Les détails donnés sur les œuvres fondées ou soutenues par Mgr de la Bouillerie sont particulièrement attachants, et les lettres intimes qui presqu'à chaque page viennent fournir la note personnelle rehaussent la valeur des informations. Ce sont, sur plus d'un homme et d'un fait de notre temps, des témoignages à recueillir. Mgr Ricard a donc composé un ouvrage important, il l'a écrit avec talent, et avec l'amour d'un disciple et d'un ami qui ne le fait pas descendre au rôle de panégyriste, mais donne à sa parole un charme particulier. H. DE L'E.

—

Sommario brevissimo delle lezioni di Paleografia, *tenute nella nuova scuola vaticana l'anno* 1885, dal Can. Isidoro CARINI, sotto archivista della Santa Sede. IIa edizione. Roma, 1886, in-8° de 92 p.

On sait la belle pensée qui a fait ouvrir, auprès des Archives du Vatican, une école de diplomatique : là se réunit tous les jours une élite de jeunes gens, prêtres ou laïques, italiens en petit nombre, allemands et français pour une bonne part, qui suivent une série de cours, dont la durée est de deux ans. Mgr Carini est à la tête de cette École des Chartes pontificale, j'ajouterai même qu'il y est à la peine, étant seul chargé de tout l'enseignement de la *Scuola vaticana* : mais la vaillante nature du professeur sicilien en porte tout le poids avec honneur. Ce premier fascicule de *Lezioni* en annonce d'autres : les deux derniers, contenant tout ce qui concerne les sigles, ont, je crois, paru entre temps. Mais

Digitized by Google

le premier est une exposition de méthode, c'est l'introduction *zur orientirung*, comme on dit en Allemagne : c'est aussi le plus propre à faire juger un maître et son école. On regrettera que la bibliographie y ait une place si restreinte, que les descriptions de styles graphiques ne soient pas accompagnées de quelques fac-similes : patience, tout cela viendra à son heure. Peut-être aussi que certains esprits chagrins y souligneront plus d'une superfluité : ce sont là des chicanes qui ne compromettent ni la solidité, ni la clarté de ce court exposé. Et que demande-t-on de plus à un résumé élémentaire !

P. B.

—

Jahresberichte der Geschichtswissenschaft, *im auftrage der historischen gesellschaft zu Berlin*, herausgegeben von Dr J. Hermann, Dr J. Jastrow, et Dr Edm. Meyer. 5e année (1882). Berlin, E. S. Mittler et fils, 1886, in-8° de xii-244-457-350 p.

L'an dernier, j'ai rendu compte (t. XL, p. 339) du volume précédent de cette importante publication, et je terminais mon article en formulant l'espoir que chaque année y ferait introduire d'importantes améliorations. Mon vœu ne sera pas cette fois exaucé. Je vois bien que le volume s'est grossi d'environ deux cents pages, et que par suite il a dû gagner en intérêt. Je vois bien que les articles sont signés de noms méritant toute approbation et toute considération, mais je continue à déplorer le manque d'unité dans le recueil, je continue à m'étonner de l'absence complète de notice sur l'histoire de la Russie, je continue à regretter qu'un Allemand ait cru devoir traiter la période contemporaine de l'histoire de France : malgré tout son bon vouloir, il ne peut être aussi bien au courant qu'un Français. M. Molinier se charge toujours, avec sa grande compétence, d'étudier la France (moyen âge), et, pour la période moderne (xvie-xviiie siècles), les directeurs se sont assuré le concours de M. Louis Farges, qui paraît bien maître de son sujet. Ces deux articles, comme l'an dernier, sont imprimés en français ; il faut y joindre l'article bibliographique de la Belgique, dû à un jeune professeur plein d'activité, M. E. Hubert. C'est une excellente innovation. Mais je ne puis terminer sans regretter le nombre considérable de fautes typographiques qui déparent le volume ; malgré un *erratum* très développé, elles fourmillent encore et reparaissent (ce qui est plus grave), à la table alphabétique où, par exemple, M. Sicard est appelé « Siard », M. de Foville est appelé « de Focille », et où le travail de M. Pingaud sur le président de Vezet est mentionné avec ce nom d'auteur assez peu reconnaissable « Singaud de Vezet. » Je pourrais multiplier les citations, ailleurs même que dans la partie consacrée à la France. De plus, je n'approuve point chez les directeurs ce besoin incessant (commun d'ailleurs à tous les auteurs allemands) qu'ils ont de vouloir abréger dans les renvois et les citations, à un tel point qu'ils arrivent souvent à être incompréhensibles. Je crois cette exagération nuisible à l'intérêt de leur publication. Je ne comprends guère davantage la division du volume, pour la pagination, en trois parties (antiquité, moyen âge, temps modernes). Cela ne sert qu'à rendre plus difficiles les recherches et plus fréquentes les incorrections.

H. Stein.

L'Administrateur-Gérant, VICTOR PALMÉ.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

DU

QUARANTE-DEUXIÈME VOLUME

LIVRAISON DU 1er JUILLET 1887.

Le duc Louis d'Orléans, frère du roi Charles VI. — Ses débuts dans la politique. — Origine de sa rivalité avec les ducs de Bourgogne, par **M. le comte Albert de Circourt** 5

La troisième guerre civile et la paix de Saint-Germain (1568-1570), par **M. le comte de la Ferrière**. . . 68

Charlotte-Catherine de la Trémoille, princesse de Condé. — Son procès criminel, par **M. le comte Ed. de Barthélemy** 129

Mélanges : L'ancien monde et le christianisme, par **M. Paul Allard**. 159

Une campagne de Jean de Luxembourg, roi de Bohême, par **M. le comte de Puymaigre** 168

Jordano Bruno, d'après les nouveaux documents et les récentes publications, par **M. le comte de l'Épinois** 180

L'auteur du Mariale, par le **R. P. Ragey**. 191

Courrier belge, par **M. Léon Lahaye**. 211

Courrier anglais, par **M. Gustave Masson** 227

Courrier russe, par le **R. P. Martinov**, S. J. . . . 236

Chronique, par **M. le comte de l'Épinois** 244

Revue des recueils périodiques, par **M. Fr. de Fontaine** 257

Bulletin bibliographique. 269

Digitized by Google

LIVRAISON DU 1er OCTOBRE 1887.

UN CHAPITRE D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE AU XVe SIÈCLE. — L'ENTREPRISE DE CHARLES VII SUR GÊNES ET SUR ASTI (1445-1447), par **M. G. du Fresne de Beaucourt** . 321
LE MARIAGE D'UN TSAR AU VATICAN. — IVAN III ET ZOÉ PALÉOLOGUE, par le **R. P. Pierling**, S. J. 353
FRANÇOIS DE LANOUE ET SES DERNIÈRES CAMPAGNES, par **M. Denys d'Aussy** 397
L'ŒUVRE SCOLAIRE DE LA RÉVOLUTION. — LE CONSULAT, par **M. l'abbé Allain** 441
MÉLANGES : SAINT EPHREM ET SES ŒUVRES INÉDITES, par **M. l'abbé P. Martin**. 491
LE MOINE RAOUL, ARCHITECTE DE L'ÉGLISE ABBATIALE DE SAINT-JOUIN-LES-MARNES, ET LE BIENHEUREUX RAOUL DE LA FUSTAYE, par **Dom P. Piolin** 497
L'ALLEMAGNE A LA VEILLE DE LA RÉFORME, par **M. Alfred Baudrillart** 509
LA CHUTE DE LA ROYAUTÉ, par **M. G. Gandy**. . 525
LES MÉMOIRES ET LA CORRESPONDANCE DU COMTE DE VILLÈLE, par **M. G. Gandy**. . . . 537
L'ARCHIVE DU SAINT-SAUVEUR DE MESSINE, D'APRÈS UN REGISTRE INÉDIT, par **M. l'abbé Batiffol** 555
COURRIER ALLEMAND, par le **Dr L. Pastor** 568
COURRIER ANGLAIS, par **M. G. Masson** 577
COURRIER RUSSE, par le **R. P. Martinov**, S. J. . . . 585
CHRONIQUE, par **M. le comte de l'Épinois** 592
REVUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES, par **M. Fr. de Fontaine** 608
BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE 622

Digitized by Google

OUVRAGES ANALYSÉS DANS LE BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Nouvelles études familières de psychologie et de morale, par M. Francisque Bouillier 622
Histoire de la science politique dans ses rapports avec la morale, par M. Paul Janet, 3e édition 269
Essais sur le gouvernement populaire, par Sir Henri Sumner Maine 271
Histoire du monde, ou histoire universelle depuis Adam jusqu'à nos jours, par M. Henry de Riancey, continuée par MM. le comte A. de Riancey et A. Rastoul. Tome XI. 273
La Religion à Rome sous les Sévères, par M. Jean Reville. . 273
Les Grandes Journées de la Chrétienté, par M. F. Hervé-Bazin. 275
Conciliengeschichte. Nach den quellen bearbeitet von C.J. von Hefele, Bischop von Rottenburg, tome V, 2e édit. publiée par le Dr Aloïs Knöpfler 622
Quatrième Croisade. La diversion sur Zara et Constantinople, par M. Jules Tessier 275
Les derniers jours de la marine à rames, par le vice-amiral Jurien de la Gravière 276
Les Corsaires barbaresques et la marine de Soliman le Grand, par le même 276
John Wyclyff. Sa vie, ses œuvres, sa doctrine, par M. Victor Vattier 277
Les précurseurs de la Franc-Maçonnerie au XVIe et au XVIIe siècles, par M. Claudio Jannet 623
Saint Eutrope, premier évêque de Saintes, dans l'histoire, la légende, l'archéologie, par M. Louis Audiat 624
S. Hilarii tractatus de mysteriis et hymni et S. Silviæ aquinatæ peregrinatio ad Loca Sancta. Quæ ex inedita ex cod. Arretino deprompsit J. Fr. Gamburrini. 625
Étude sur les temps primitifs de l'ordre de S. Dominique. 2e série. S. Raymond de Pennafort et son époque, par le R. P. Antonin Danzas 627
Histoire de saint Norbert, fondateur de l'ordre de Prémontré et archevêque de Magdebourg, d'après les manuscrits et les documents originaux, par le P. Godefroid Madelaine . . 628
Les saints patrons des corporations et protecteurs spécialement invoqués dans les maladies et dans les circonstances critiques de la vie, par M. Louis du Broc de Segange . . . 629
La rage et saint Hubert, par M. Henri Gaidoz. 630
Histoire du droit et des institutions de la France, par M. E. Glasson. Tome 1er : La Gaule celtique, la Gaule romaine. . 631

Digitized by Google

Une petite nièce de Saint Louis. Mahaut, comtesse d'Artois et de Bourgogne (1302-1329). Étude sur la vie privée, les arts et l'industrie en Artois et à Paris, au commencement du XIVe siècle, par M. Jules-Marie Richard 631
Les héros de la guerre de Cent ans, par M. Hannedouche, inspecteur de l'enseignement primaire. 632
Un maréchal et un connétable de France. Le Barbe-Bleue de la légende et de l'histoire, par M. Ch. Lemire 632
Jeanne d'Arc à Reims. Ses relations à Reims, ses lettres aux Rémois. Notice accompagnée de documents originaux et publiée à l'occasion du projet d'érection de la statue de Jeanne d'Arc à Reims, par M. Henri Jadart. 279
Jean de Reilhac, secrétaire, maître des comptes, général des finances et ambassadeur des rois Charles VII, Louis XI et Charles VIII. Documents pour servir à l'histoire de ces règnes de 1455 à 1499. Tome premier 634
Études historiques sur le XVIe et le XVIIe siècle en France, par M. Gabriel Hanotaux 280
Histoire de Marguerite de Valois, reine de France et de Navarre, par le comte de Saint-Poncy. 282
Correspondance inédite du comte d'Avaux (Claude de Mesmes) avec son père Jean-Jacques de Mesmes, sieur de Roissy (1627-1642), par M. A. Boppe 635
La misère au temps de la Fronde et saint Vincent de Paul, par M. Alphonse Feillet. 5e édition 284
Madame de Maintenon d'après sa correspondance authentique. Choix de ses lettres et entretiens, par M. A. Geffroy . . 284
Le mariage d'un roi, par M. Paul de Raynal. 636
Opérations militaires dans les Alpes et les Apennins pendant la guerre de la succession d'Autriche (1742-1748), par M. Henri Moris, archiviste des Alpes-Maritimes, d'après des documents inédits découverts par M. le baron Cachiardy de Montfleury 286
Histoire du blé en France. Le Pacte de famine, histoire-légende, par M. Gustave Bord 637
Un royaliste libéral en 1789. Jean-Joseph Mounier, sa vie politique et ses écrits, par M. L. de Lanzac de Laborie. . . 638
Profils vendéens, par Sylvanecte (Mme Georges Graux). . . 286
Le général René Moreaux et l'armée de la Moselle, 1792-1795, avec portrait, cartes et nombreuses pièces justificatives, par M. Léon Moreaux 776
Les prêtres et les religieux déportés sur les côtes et les îles de la Charente-Inférieure, par l'abbé Manseau. 288

Digitized by Google

Les doléances du peuple et les victimes, souvenirs de la Révolution en Picardie, par M. F. Darsy 289
Variétés révolutionnaires. 2me série, par M. Marcellin Pellet . 296
Les camps de Jalès, par M. Simon Brugal 640
Georges Cadoudal et la chouannerie, par son neveu Georges de Cadoudal 640
Abrégé de l'histoire contemporaine de la France, accompagné de réflexions, par M. Auguste Lacroix 290
Histoire de la seconde République française, par M. Pierre de la Gorce 291
Précis des guerres du second Empire, par M. H. Fabre de Navacelle, colonel d'artillerie 293
Au Mexique, 1862, Combats et retraite des Six Mille, par le prince Georges Bibesco. Dessins de P. Jazet 293
Le comte de Chambord d'après lui-même. Étude politique et historique, par M. Dubosc de Pesquidoux 294
Études sur l'ancienne France. La lutte contre l'incendie avant 1789, par M. G. Cerise. 295
Le Parlement de Bordeaux. Notes biographiques sur ses principaux officiers, par M. A. Communay 295
Les métiers et corporations de la ville de Paris, par René de Lespinasse. Tome Ier, XIVe-XVIIIe siècles. Ordonnances générales. Métiers de l'alimentation 641
Histoire illustrée des Paroisses de Paris, par M. Charles Des Granges, dessins de MM. de Beaurepaire, Coindre, Deroy, etc. 296
Les évêques de Carpentras, étude historique, par M. Jules de Terris 297
Pouillé du diocèse d'Aire, par M. l'abbé Cazauran 299
Le Couvent des Sœurs de Saint-Joseph ou des pauvres filles d'Agen, 1641-1818, par M. l'abbé Hébrard 299
Registres cousulaires de la ville de Lyon, ou recueil des délibérations du conseil de la commune de 1416 à 1423, publiés d'après les procès-verbaux originaux par M -C. Guigue . . 300
Cartulaire Lyonnais, Documents inédits pour servir à l'histoire des anciennes provinces de Lyonnais, Forez, Beaujolais, Dombes, Bresse et Bugey, comprises jadis dans le Pagus major Lugdunensis, recueillis et publiés par M. C. Guigue, tome I (documents antérieurs à l'année 1255) 300
Histoire de la ville de Blaye, depuis sa fondation par les Romains jusqu'à la captivité de la duchesse de Berry, par M. l'abbé E. Bellemer 302
Le Château de Sourches-au-Maine et ses seigneurs, par MM. le duc des Cars et l'abbé A. Ledru 302

Digitized by Google

Notice sur le château, les anciens seigneurs et la paroisse de Mauvezin, près Marmande, par M. l'abbé R. L. Alis, curé de Mauvezin, précédée d'une description archéologique et accompagnée de nombreux dessins par Ch. Bouillet, architecte 642
La commanderie et l'hôpital d'Ordiarp, dépendance du monastère de Roncevaux en Soule (Basses-Pyrénées). Etude historique sur les relations de l'abbaye espagnole avec les diocèses d'Oloron, de Bayonne et de Pampelune, les souverains de Navarre et les rois de France, depuis le XIIe siècle jusqu'au XIXe, par M. l'abbé V. Dubarat 643
Histoire des communes rurales de canton de Doullens, par M. l'abbé Théodore Lefèvre 304
Essai et notices pour servir à l'histoire du département de Seine-et-Oise. Brétigny-sur-Orge, Marolles en Hurepoix, Saint Michel-sur-Orge, par M. A. Bertrandy-Lacabane. 1re partie, Brétigny-sur-Orge. 644
Mémoire chronologique de Maucourt de Bourjolly sur la ville de Laval, suivi de la chronique de Guitet de la Houllerie, textes établis et annotés par Jules Le Fizelier, publiées avec de nouvelles recherches par M. A. Bertrand de Broussillon 645
Notes de feu M. L. J. Morin de la Beauluère, publiées par son petit-fils, Louis Morin de Beauluère. 645
La vie agricole dans le Haut-Maine, au XIVe siècle, d'après le rouleau inédit de Mme d'Olivet (1335-1342), par M. André Joubert. 647
Le plus ancien registre des délibérations du conseil de ville de Troyes (1429-1433), par M. Alphonse Roserot . . . 647
La sénéchaussée d'Auvergne et le siège présidial de Riom au XVIIIe siècle. Thèse historique soutenue devant la Faculté des lettres de Clermont-Ferrand, par M. Édouard Everat. 304
Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, tome XV. 648
L'Église et l'État en Angleterre, depuis la conquête des Normands jusqu'à nos jours, par M. Albert Du Boys 305
Le développement de la constitution et de la Société politique en Angleterre, par M. E. Boutmy 650
Les affaires religieuses en Bohême au seizième siècle, depuis l'origine des Frères Bohêmes jusques et y compris la Lettre de Majesté de 1609, par M. E. Charvériat. 305
Miscellanea di storia italiana, edita per cura della regia deputazione di Storia patria. Tome XXV 651

Digitized by Google

La fin d'un Empire français aux Indes sous Louis XV. — Lally-Tollendal, d'après des documents inédits, par M. Tibulle Hamont 652
Varios papeles sobre cosas de México, escritos por A. Nuñez-Ortega 306
Histoire de la Maison d'Aubussson, par M. Paul Mignaton. . 307
Livre de Comptes, 1395-1466. Guy de la Trémoille et Marie de Sully. Publié d'après l'original, par Louis de la Trémoille. 653
Une famille de seigneurs calvinistes du Haut-Anjou. Les Chivré, marquis de La Barre de Bierné (XVIe-XVIIIe siècles), par M. André Joubert 308
Armorial historique de Romans. Deuxième édition, considérablement augmentée ; suivi du livre d'or de la même ville, par le Dr Ulysse Chevalier 309
Histoire de l'Art dans la Flandre, l'Artois et le Hainaut avant le XVe siècle. — Documents et extraits divers concernant l'histoire de l'art, par M. le chanoine Dehaisnes. . . . 310
Les Œuvres de Hugues de Saint-Victor, essai critique, par M. B. Hauréau 654
Étienne Dolet, le martyr de la Renaissance, sa vie et sa mort, par Richard Copley Christie, ouvrage traduit de l'anglais sous la direction de l'auteur, par M. Casimir Stryienski. . 655
Bonaventure des Périers, sa vie, ses poésies, par M. Adolphe Chenevière 312
Origines de l'Académie française. L'académie des derniers Valois, académie de poésie et de musique, 1570-1576 ; académie du Palais, 1576-1583, par M. Édouard Frémy. . . 658
Chroniques des élections académiques, par M. Albert Rouxel. 659
Fléchier orateur. Etude critique, par M. l'abbé A. Fabre. . 313
La comédie de Molière. L'auteur et le milieu, par M. Gustave Larroumet. 315
Nouveaux documents sur la vie de Molière, M. de Modène, ses deux femmes et Madeleine Béjart, par M. Henri Chardon. 315
Surian. Pensées et discours, précédés d'une Étude historique et littéraire, par M. l'abbé Rosne 318
De Jean-Baptiste Rousseau à André Chénier. Études littéraires et morales sur le XVIIIe siècle, par M. Victor Fournel . . 318
Le chevalier Dorat et les poètes légers au XVIIIe siècle, par Gustave Desnoiresterres 660
Vie de Monseigneur de Belsunce, évêque de Marseille, par le R P. Dom Théophile Bérengier 319
Confidences de La Mennais. Lettres écrites de 1821 à 1848,

Digitized by Google

publiées avec une introduction et des notes, par M. Arthur du Bois de la Villerabel 661
Vie de Mgr de la Bouillerie, évêque de Carcassonne, archevêque de Perga, coadjuteur de Bordeaux (1810-1882), par Mgr Ricard 661
Sommario brevissimo delle lezioni di. Paleografia, tenute nella nuova scuola vaticana l'anno 1885, dal Can. Isidoro Carini, sotto archivista della Santa Sede 662
Jahresberichte der Geschichtswissenschaft, im auftrage der historischen gesellschaft zu Berlin, herausgegeben von Dr J. Hermann, Dr J. Jastrow, et Dr Edm. Meyer, 5e année (1882). 663

NOMS DES AUTEURS CITÉS DANS LE BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Alis (l'abbé R. L.), 642.
Audiat (M. Louis), 624.
Bellemer (l'abbé), 302.
Bérengier (D. Th.), 314.
Bertrand de Broussillon (M. A.), 645.
Bertrandy-Lacabane (M. A.), 644.
Bibesco (le prince G.), 293.
Boppe (M. A.), 635.
Bord (M. Gustave), 637.
Bouillier (M. Fr.), 622.
Boutmy (M. E.), 650.
Brugal (M. Simon), 640.
Cadoudal (M. G. de), 640.
Carini (le chan. Isid.), 662.
Cars (le duc des), 302.
Cazauran (M. l'abbé), 299.
Cerise (M. G.), 295.
Chardon (M. Henri), 315.
Charvériat (M. E.), 305.
Chennevière (M. Ad.), 312.
Chevalier (le Dr U.), 307.
Communay (M. A.), 295.
Copley-Christie (M. Rich.), 655.
Danzas (le P. Ant.), 627.
Darsy (M. F.), 289.
Dehaisnes (le chan.), 310.
Des Granges (M. Ch.), 296.
Desnoiresterres (M. Gustave), 660.
Durarrat (l'abbé V.), 643.
Du Boys (M. Albert), 305.
Everat (M. Ed.), 304.
Fabre de Navacelle (le colonel), 293.
Fabre (l'abbé A.), 313.
Feillet (M. Alph.), 284.
Fournel (M. Victor), 318.
Frémy (M. Ed.), 658.
Gaidoz (M. Henri), 630.
Gamburrini (M. Fr.), 625.
Geffroy (M. A.), 284.
Glasson (M. E.), 631.
Gorce (M. Pierre de la), 291.
Graux (Mme Georges), 286.
Guigue (M. C.), 300.
Hamont (M. Tibulle), 652.

Digitized by Google

HANNEDOUCHE (M.), 632.
HANOTAUX (M. Gabr.), 280.
HAURÉAU (M. B.), 654.
HÉBRARD (M. l'abbé.), 299.
HEFELE (Mgr von), 622.
HERMANN (le Dr P.), 663.
HERVÉ-BAZIN (M.), 275.
JADART (M. Henri), 279.
JANET (M. Paul), 269.
JANNET (M. Claudio.), 663.
JASTROW (le Dr. J.), 663.
JOUBERT (M. André), 308, 647.
JURIEN DE LA GRAVIÈRE (l'amiral), 276.
KNÖPFLER (le Dr A.), 622.
LABORIE (M. L. de Lanzac de), 638.
LACROIX (M. Aug.), 290.
LARROUMET (M. Gust,), 315.
LEDRU (l'abbé A.), 302.
LEFÈVRE (l'abbé Th.), 304.
LE FIZELIER (M. Jules), 645.
LEMIRE (M. Ch.), 632.
LESPINASSE (M. René de), 641.
MADELAINE (le P. God.), 628.
MANSEAU (l'abbé), 288.
MEYER (le Dr Edm.), 663.
MIGNATON (M. Paul), 307.
MOREAUX (M. Léon), 288.
MORIN DE BEAULUÈRE (M. L.), 645.
MORIS (M. Henri), 286.
NUNEZ-ORTEGA (M. A.), 306.
PELLET (M. Marcellin), 290.
PESQUIDOUX (M. Duboso de), 294.
RASTOUL (M. A.), 273.
RAYNAL (M. Paul de), 636.
REILHAC (le comte de), 634.
RÉVILLE (M. Jean), 273.
RICARD (Mgr), 661.
RIANCEY (le comte de), 273.
RICHARD (M. J. M.), 631.
ROSEROT (M. Alph.), 647.
ROSNE (l'abbé), 318.
ROUXEL (M Albert), 659.
SAINT-PONCY (le comte de), 282.
SEGANGE (M. Louis du Broc de), 629.
STRYIENSKI (M. Casimir), 655.
SUMNER MAINE (sir Henry), 271.
TEISSIER (M. Jules), 275.
TERRIS (M. Jules de), 297,
TRÉMOILLE (le duc de la), 653.
VATTIER (M. Victor), 277.
VILLERABEL (M. A. du Bois de la), 661.

Bruxelles. Imprimerie A. Vromant, rue de la Chapelle, 3.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google